



HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TOME I. PARTIE I.

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRÈS, DE LA DÉCADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François ; Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siécle ; De leurs anciennes Ecoles ; De l'établissement des Universités en France ; Des principaux Colleges ; Des Académies des Sciences et des Belles Letres ; Des meilleures Bibliothéques anciennes et modernes ; Des plus célebres Imprimeries ; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation, Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits ; Des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages ; Le dénombrement des différentes Editions : Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME I. PARTIE I.

Qui comprend les tems qui ont précedé la Naissance de JESUS-CHRIST, et les trois premiers Siécles de l'Eglise.

[illegible]

Par M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.

A PARIS.

Librairie de VICTOR PALMÉ, 22. rue Saint-Sulpice.

[illegible]

Paris. — Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45

AVERTISSEMENT

SUR

CETTE NOUVELLE ÉDITION.



Ceux qui dans les temps modernes ont étudié les temps passés, ont été beaucoup plus occupés des faits que des idées. Le mouvement intellectuel, ou, pour parler plus nettement, l'histoire littéraire, tient dans leurs livres trop peu de place. Tout en promettant de passer en revue tous les faits importans de nos annales, on accorde avec peine quelques chapitres superficiels et de seconde main à l'examen et à la revue de l'état des sciences, des arts et des lettres. C'est assurément un oubli que nous ne saurions trop regretter dans les études historiques, même les plus estimables de notre temps. La vie, les écrits de Grégoire de Tours, d'Eginhard, de saint Bernard ou de saint Anselme, de Chrestien de Troyes, d'Alain Chartier ou de Philippe de Mezieres, nous intéresseroient pour le moins autant que la vie et les actes de Clovis II, des Childeric et de tant d'autres rois qui n'ont pas eu la moindre influence sur l'esprit, les mœurs et les tendances de leur siècle. Les productions de l'art et de la littérature ne sont-ils pas le flambeau naturel des événemens et de la révolution lente ou rapide des sociétés? Comment apprécier

avec la moindre justesse la physionomie du XIe siècle, si l'on n'a pas lu les chansons de geste, étudié la poésie provençale et reconnu l'origine essentiellement françoise (comme vient de l'établir avec tant de sûreté M. Viollet-le-Duc) de l'architecture chrétienne? Notre-Dame de Paris, la Sainte-Chapelle, l'ancien Palais de Justice et le château de Vincennes ne répandent-ils pas un précieux jour sur les règnes de Philippe-Auguste, de saint Louis, de Philippe le Bel et de Charles V? Les œuvres de l'art et de la littérature sont donc une partie nécessaire, indispensable, de l'histoire proprement dite. *Mens agitat molem:* telle est l'influence de l'expression des idées sur l'enchaînement des faits.

Il y a deux manières de comprendre et d'écrire l'histoire littéraire. Les uns ne consultent, en se vouant à cette œuvre, que leur imagination, leur fantaisie; les autres, mieux inspirés, à notre avis, l'entreprennent sans aucun parti pris : bien décidés seulement à faire exactement connoître les écrivains tels qu'ils ont été, et les écrits sous leur véritable caractère. Ils rédigent après être remontés aux sources; ils n'acceptent gratuitement aucun des jugemens portés avant eux; ils interrogent les manuscrits, secouent la poussière des livres les plus oubliés, et s'ils découvrent des trésors inattendus, s'appliquent à les offrir dans le jour qui leur convient le mieux. Ils poursuivent la chasse de ce que le temps n'a pas enseveli dans un irréparable oubli; le nom des auteurs, l'époque des travaux, l'intérêt qui s'est attaché ou peut s'attacher encore aux questions traitées; la valeur littéraire, philosophique ou morale de chaque ouvrage, ils n'entendent rien dédaigner de ce que l'on peut ressaisir; rien ne les rebute, ils lisent tout, ils disent tout. Telle fut l'œuvre de Dom Rivet, des religieux qu'il associa à la composition de l'*Histoire littéraire de la France*, et de ceux qui la continuèrent après sa mort.

Le plan de l'*Histoire littéraire* est simple et facile à saisir. L'ordre chronologique est la base du monument. Les siècles sont étudiés l'un après l'autre, tels qu'ils ont été d'abord dans la Gaule païenne, puis dans la France chrétienne. Avant de passer à l'analyse approfondie des productions, le résumé de l'influence littéraire de chaque siècle est présenté dans un discours sur l'état des Lettres et des Arts : excellente méthode qui permet

de comprendre l'esprit général dont furent animées les générations successives, sans avoir besoin d'en suivre les preuves dans tout leur détail. Pour bien connoître une grande ville, il faut longtemps se perdre dans le dédale de toutes ses rues; mais pour résumer l'impression qu'on doit en garder, il faut planer au-dessus d'elle. La plupart de ces *Discours sur l'état des Lettres et des Arts* sont autant de chefs-d'œuvre auxquels la critique moderne peut ajouter sans doute, mais ne sauroit trouver à retrancher. Leur réunion mériteroit déjà les honneurs de la réimpression que nous nous proposons d'accorder à l'ouvrage entier dont ils forment la belle et judicieuse introduction.

Dans les notices biographiques et analytiques consacrées à chacun de nos auteurs françois, les Bénédictins ont jugé convenable de donner à la France ses frontières naturelles, le Rhin, les Pyrénées, l'Océan et la Méditerranée. Les Gaules Rhénane, Belge et Cisalpine ont été de leur domaine, et les écrivains de la Germanie, de l'Italie septentrionale et des Pays-Bas ont dû, plus d'une fois, à ce large plan d'être tirés de l'oubli huit à dix fois séculaire qui les recouvroit et qui, sans Dom Rivet, les auroit peut-être à jamais engloutis. On connoît la sévérité de la critique bénédictine : elle n'a jamais éclaté mieux que dans cette belle œuvre. Le style, ordinairement simple et naturel, s'anime dans la discussion des témoignages et la comparaison des jugemens. Mais ce qui doit être aujourd'hui pour nous un sujet de surprise et d'admiration, ces grands, pieux, savans et modestes contemporains de Voltaire et de l'école encyclopédique, école qui desséchoit autour d'elle tous les rameaux de l'histoire et de l'archéologie nationales, semblent ne pas soupçonner l'existence et ne pas subir la moindre influence de ces noms fameux et retentissans qui alloient, quelques années plus tard, conduire la France à la transformation de tous les élémens de son ancienne constitution politique, morale et religieuse. Nos Bénédictins n'auroient pas autrement écrit, jugé et pensé, s'ils avoient appartenu à la génération des Sirmond, des Du Cange, des Baluze et des Mabillon. Cet éloignement, je dirois volontiers cette ignorance du mouvement et des tendances de leur siècle, devoit grandement nuire au succès et à la juste appréciation de leurs ouvrage; s'ils avoient alors obtenu de leurs contemporains un plus juste tribut d'éloges et

d'admiration, on peut assurer qu'ils ne le mériteroient plus et qu'ils ne l'obtiendroient pas aujourd'hui : tant il est vrai qu'il faut parfois nous défendre de régler notre pas sur celui du siècle où nous vivons. Comment auroit-on rendu pleine justice à la grande entreprise de nos Bénédictins, quand Voltaire et les encyclopédistes déclaroient nettement qu'il n'y avoit rien à retenir, rien à louer, rien à recommander en France avant le règne de Henri IV ? que nous n'avions pas un seul écrivain digne de mémoire avant Malherbe, et que le véritable patriotisme datoit de l'ère despotique du cardinal de Richelieu? C'est avec peine encore que nous échappons au poids séculaire de ces préventions ; mais enfin chaque jour nous en affranchit davantage, si bien que le moment nous a paru favorable pour remettre en lumière cette *Histoire littéraire de la France*, assurément un des plus glorieux monumens de la critique françoise.

L'ouvrage, disons-nous, avoit obtenu peu de succès en France : il avoit été mieux accueilli dans les pays étrangers, et voilà comment les exemplaires en sont devenus de la plus extrême rareté. On peut attribuer à la difficulté de les consulter le peu de profit qu'en ont su tirer jusqu'à présent les auteurs de nos grands *Dictionnaires historiques* et de nos *Biographies* dites *universelles*. Ce trésor d'érudition patiente et de saine critique demeure encore aujourd'hui caché, je ne dis pas seulement aux gens du monde, mais même à la plupart de nos écrivains les plus sérieux, les plus considérables. Une seconde édition devra donc produire un effet plus général et plus utile que n'avoit fait la première. Car nous n'avons plus aujourd'hui, grâce à Dieu, cette ardeur fébrile qui poussoit le XVIIIe siècle à la recherche de voies entièrement nouvelles, et lui faisoit regarder avec impatience tout ce qui l'obligeoit à rejeter les yeux sur un passé qui pouvoit ralentir son enthousiasme. Nous avons entièrement perdu cet entraînement ; nous consentons à reprendre l'étude du passé avec des préventions moins défavorables. Nous admettons que le moyen âge eut son art et ses artistes, sa philosophie, sa littérature, ses grands prosateurs et ses grands poëtes ; autant de concessions qui auroient assurément fait sourire de pitié la critique philosophique du XVIIIe siècle. Depuis les travaux des Guizot et des Montalembert, des Raynouard, des Victor Le Clerc, des Léopold Delille et des Du Méril ; des Viollet-le-Duc et des de Laborde, on

conviendra que nous avons une tout autre façon d'apprécier la littérature et l'art des prédécesseurs de Villon et de Philibert de Lorme.

L'*Histoire littéraire de la France* comprend en ce moment vingt-trois volumes in-4°, et s'arrête au XIVe siècle. Les douze premiers volumes sont l'œuvre des Religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, les autres ont été composés par une commission de quatre écrivains choisis dans le sein de l'Académie des Inscriptions. Cette commission, plus d'une fois renouvelée, en raison des vides que la mort ne cesse de creuser autour de nous, a réuni les noms de Dom Brial, Daunou, Pastoret, Ginguené, Eméric David, Amaury Duval, Petit-Radel, Fauriel, Lajard, Paulin Paris, Victor Leclerc, Emile Littré, Ernest Renan.

Les volumes ainsi publiés sous les auspices de l'Académie des Inscriptions ne sont pas encore devenus rares ; malgré leur valeur incontestable et généralement reconnue, la difficulté de réunir les douze volumes des Bénédictins a singulièrement nui à la vente de ceux qui les continuoient. Ces nouveaux volumes sont d'ailleurs la propriété de l'Académie, et tant que la première édition n'en sera pas épuisée, nous nous garderons de solliciter la permission d'en publier une seconde.

Notre édition de l'œuvre des Bénédictins rappellera tres-exactement la disposition et même la pagination de la première. Préfaces, Avertissemens, Discours sur l'état des Lettres, Tables des notices, Tables des matières, Tables des citations, Notes et Manchettes marginales ; même orthographe, même nombre de pages formées du même nombre de lignes, et, autant que possible, même aspect de papier et de caractères, voilà ce qu'on retrouvera dans les deux éditions ; car nous nous sommes préoccupés du soin de remplacer exactement chacun des volumes que nous réimprimions, de façon à ce qu'on ne pût trouver aucun avantage dans la première sur la seconde, et que les citations indiquées dans les ouvrages où l'on a mis l'*Histoire littéraire* à profit pussent être vérifiées avec la même facilité

dans la nouvelle édition et dans la précédente. Les seuls changemens que nous ferons ne seront pas de nature à troubler l'uniformité de la disposition générale et de l'ancienne pagination. Ils se rapporteront aux points suivans :

1° Les Bénédictins avoient placé des *Errata, ou fautes à corriger et additions à faire*, sur les derniers feuillets de chacun de leurs volumes. Ces corrections sont toutes fort courtes ; elles pourront donc être remplacées dans le corps du texte, pour le plus grand avantage des lecteurs.

2° Nos auteurs, toujours désireux d'améliorer leur ouvrage, ont fait suivre ou précéder chaque volume, à partir du second, d'additions et corrections plus développées que celles des *errata*: souvent même ils sont revenus à plusieurs reprises et dans plusieurs volumes sur certains passages d'un précédent volume. Nous avons cru pouvoir réunir toutes les additions et corrections de ce genre disséminées dans tout l'ouvrage. Comme ces additions ou ne sont pas paginées, ou bien ont une pagination particulière, leur réunion à la fin du volume auquel elles se rapportent ne pourra rien changer à la disposition générale de ce volume.

3° A ces additions, nous réunirons les observations que le texte de l'ouvrage nous aura suggérées. Nous aurons grand soin de les marquer d'un signe qui les fera aisément distinguer de l'œuvre originale.

Le nouvel éditeur, membre depuis vingt-cinq ans de la commission académique chargée de continuer l'*Histoire littéraire de la France*, ne s'est pas proposé de modifier ou de soumettre à un examen rigoureux la grande œuvre des Bénédictins. La tâche eût été certainement au-dessus de ses forces. Il s'est engagé seulement à revoir les textes allégués, à réunir et coordonner les additions jusque-là disséminées dans les volumes suivans, à différentes époques ; à y joindre quelques discrètes rectifica-

tions ; à continuer jusqu'à nos jours la liste des anciennes éditions, à signaler les plus anciens textes manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques et particulières : partie importante de la critique bibliographique que Dom Rivet et ses continuateurs, ordinairement éloignés de Paris, n'avoient guère osé aborder. Mais il ne s'agissoit pas de refaire ou de compléter la grande œuvre bénédictine ; on s'est donc contenté de mentionner les travaux plus récents qui ont apporté quelque modification aux jugemens antérieurs, ou bien ouvert quelques nouveaux points de vue dont il convenait aujourd'hui de tenir compte.

PRÉFACE

ANNONCER au Public une Histoire Literaire de la France, c'est lui faire esperer la partie la plus noble, la plus utile, la plus curieuse, et en même tems la plus ample et la plus difficile à traiter de toute l'histoire de nôtre Nation. C'est là le double point de vüë que présente ce dessein, à quiconque entreprend de l'envisager.

Les Anciens ont posé pour principe, que la connoissance des letres est le fondement de toutes les vertus. C'est dans les écoles en effet, ajoûte un Moderne, que l'on puise la pureté de la foi à l'égard de la Religion, la regularité des mœurs par raport à la Morale, la tranquillité et la fidelité publique en ce qui concerne le bien de l'Etat, l'honnêteté et la politesse pour ce qui regarde la vie civile. Est-il donc rien de plus interessant et de plus digne de piquer la curiosité, que de savoir ce qui s'est passé au sujet des letres et des écoles, et de connoître les grands Hommes qui ont travaillé à soûtenir les unes et les autres?

Ovid. pont. l. 2. el. 9 | Pan. B. p. 151.

Joli, ecol.

Polybe [illegible]

L'histoire en général, au sentiment de Polybe, est le moïen le plus propre et le plus efficace pour former les hommes aux grandes choses. L'Histoire literaire en particulier ne mérite-t-elle pas à plus juste titre le même éloge, puisque c'est par les letres que l'on se dispose à figurer dans quelque état que ce puisse être? Elle ne se borne pas, cette partie de l'histoire, à faire connoître l'exterieur des personnes : elle va encore plus loin: et pénétrant jusqu'à leurs pensées et leurs sentimens, elle expose leur esprit au grand jour, et en fait, pour ainsi dire, un bien public : *ingenia hominum rem publicam facit*.

A considerer sous cette premiere face le dessein que nous annonçons, il paroît étrange que de tant de beaux esprits, la plûpart célebres Ecrivains, qui ont fait l'ornement de la France au dernier siécle, et qui y ont brillé et brillent encore aujourd'hui, aucun [1] n'ait fait usage de ses talens pour traiter un sujet si digne de ses veilles et de ses travaux. En vain jusqu'ici deux de nos Auteurs de la fin du XVI siécle ont fraïé la voïe à une si généreuse entreprise. En vain plusieurs autres, dans les deux siécles qui ont suivi, ont tâché de défricher quelques parties de ce vaste champ. En vain l'on a vu plusieurs nations étrangeres, beaucoup moins studieuses que la nôtre, se faire une gloire de recueillir en un corps de Bibliothéque tous les Auteurs qu'elles ont donnés à la République des Letres. Tous ces exemples étrangers et domestiques n'ont point encore piqué efficacement l'émulation de nos François pour les porter à la même chose en faveur de leur Nation, la plus savante de l'Europe.

On ne peut leur disputer l'honneur de l'inven-

(1) A la verité le P. [illegible] Jesuite et le P. Louis-Jacob Carme, deux Ecrivains infatigables, [illegible] leur [illegible] pour executer ce dessein. Mais leur projet est demeuré [illegible]. Il en [illegible] même de celui d'un autre [illegible] plus [illegible].

tion des journaux literaires qui ont servi de modéle à ce grand nombre de copies que l'on a vu éclore dans la suite chez les étrangers, nos voisins. On étoit en droit d'attendre egalement de leur habileté et de leur amour pour la patrie, qu'ils donnassent une Histoire Literaire de leur nation, qui eût répondu à la gloire qu'elle s'est acquise dans les letres, et qui eût pu servir de modéle à ceux des étrangers qui auroient voulu écrire pour leur païs sur la même matiere. Il est aisé de préjuger ce qu'ils eussent fait sur un sujet aussi riche, par l'heureux succès qu'ont eu ceux qui ont traité nôtre histoire en général.

S'il est permis de rechercher les raisons qui ont retenu nos plumes Françoises, et les ont empèché de se prèter au dessein d'une Histoire Literaire, il ne s'en présente point de plus naturelle, que le travail immense qu'il impose nécessairement à ceux qui voudroient le tenter. Les épines qu'on y a découvertes en le considérant de ce côté-là, ont fait disparoitre les attraits qu'il cachoit de l'autre côté. La vaste étenduë de la matiere qu'il offre à traiter, les soins, les peines, les fatigues pour la préparer, la difficulté de réussir à épuiser un sujet si fécond et à en lier ensemble toutes les differentes parties avec une justesse convenable: tout cela sans doute a rebuté les esprits les plus laborieux et les plus entreprenans, quoique passionnés d'ailleurs pour la gloire de leur patrie.

Quel travail en effet pour parcourir tous les âges, y déterrer et recueillir tous les Ecrivains que nôtre France a produits! Le XVII siécle seul avec les commencemens du XVIII, est un Ocean où l'on se perd. Quelles recherches, et par conséquent quelles peines, quelles fatigues pour entrer dans le détail de ce prodi-

gieux nombre d'écrits qu'ils ont laissés à la posterité, en faire la critique, en marquer les principaux caracteres, en indiquer les différentes éditions ! Quel est l'esprit, quelque courageux qu'il puisse être, qui ne se sente pas effraié à l'entrée d'une si vaste carriere? Ce n'est pourtant pas encore tout.

Il faut de plus remonter jusqu'aux premiers habitans du païs dont on écrit l'histoire, et se transporter dans ces tems d'obscurité, où à peine trouvet'on quelque lumiere qui puisse éclairer les pas, pour y découvrir ce qui s'y est passé par raport au sujet que l'on traite. Il faut s'instruire quelles y ont été leurs dispositions pour les letres, quels soins ils ont pris pour les cultiver, quels moïens ils ont emploïés pour les relever de leur chûte, lorsqu'elles sont tombées dans une triste décadence. Il faut encore rechercher en chaque tems les Inventeurs des beaux Arts, et ne pas negliger de faire connoître le succès qu'ont eu leurs ingenieuses inventions. Ces particularités entrent comme les précedentes dans le dessein d'une Histoire Literaire.

Voss. nat. art. l. 2. 14. § 8-10.

Un autre travail, qui n'est peut-être pas moins pénible que celui dont nous venons de donner une legere idée, est l'aplication et les soins qu'il faut aporter, pour lier tellement ensemble tous ces faits détachés, et établir entre eux une telle harmonie, qu'ils ne fassent qu'un tout uniforme et comme naturel. « Ce n'est pas un petit travail, » dit Pline l'Historien en une ocasion presque semblable, « que d'entreprendre de redonner la nouveauté à ce qui est déja vieilli, d'autoriser ce qui est nouveau, de rendre son lustre à ce qui n'est plus d'usage, d'éclaircir ce qui est obscur, d'accréditer ce qui est ou décrié ou douteux, de donner à chaque chose un air naturel, et de ne rien

Plin. hist. l. 1. p. 6.

représenter que conformément à sa propre nature. » Ce sont là des loix indispensables pour un Historien qui se propose de plaire et d'instruire tout à la fois ; et quiconque entreprend d'écrire l'Histoire Literaire, n'en est pas plus dispensé qu'un autre.

Mais, à quoi tend tout ce détail ? Sans doute à autoriser ceux qui pourront nous acuser de témerité de nous porter à entreprendre un dessein, auquel tant d'habiles gens n'ont pas osé toucher. Nous avouons sans peine qu'une telle entreprise est de beaucoup au-dessus de nos talens ; et c'est encore plus par justice que par humilité, que nous n'osons nous flater d'une heureuse exécution.

Une noble ardeur, qui nous a saisis, et inspiré le desir de faire quelque chose pour l'utilité de l'Eglise et de l'Etat, ce qui est du devoir d'un Chrétien et d'un bon Citoïen, nous a élevé au-dessus de nous-mêmes, en nous faisant oublier nòtre foiblesse. L'amour pour la gloire de la nation nous a persuadé comme possible, ce que nous tenterions pour contribuer à la faire paroître dans un nouveau jour, et l'a emporté sur la persuasion de nòtre propre incapacité. De si louables motifs nous ont fait surmonter, ou si l'on veut, ont dérobé à nos yeux toutes les difficultés qu'un si vaste dessein présente de lui-mème. Entierement livrés à leur attrait, nous n'avons pensé qu'à les suivre, et moins songé à plaire par nòtre entreprise, qu'à nous rendre utiles. En pareil cas un Ancien nous garantit, que Quint. ibid. c'est déja un juste sujet d'éloge que de tenter un grand dessein, quand même on demeureroit au-dessous de l'entreprise. *Itaque etiam non assequutis, voluisse, abunde pulcrum atque magnificum est.* Heureux, je ne dis pas, si nòtre zéle nous attire les louanges du public, mais s'il suffit seulement

pour justifier nos tentatives! Encore plus heureux, si Dieu versant sur nôtre travail une abondante benediction, il a l'avantage de plaire, autant qu'il nous paroît devoir être utile!

Déja sur ce que nous venons de dire, on a pu apercevoir presque tout le plan de notre dessein. Il y a cinq ans que nous en donnâmes quelque idée au public, dans un projet qui fut imprimé avec le titre et un petit essai de l'ouvrage. Les bornes que nous nous étions prescrites alors, ne nous permirent pas d'entrer dans un grand détail. Mais voici le lieu de nous étendre davantage.

Nous nous proposons de menager aux François l'agrément d'avoir un recueil complet des Ecrivains, qu'eux et les Gaulois leurs prédecesseurs, avec qui ils n'ont fait dans la suite qu'un même peuple, ont donnés à la Republique des Letres. Tous ceux de la nation dont on a connoissance, et qui ont laissé quelque monument de literature, y trouveront place, tant ceux dont les écrits sont perdus, que ceux dont les ouvrages nous restent, en quelque langue et sur quelque sujet qu'ils aient écrit. Il nous a même paru que nôtre dessein demandoit d'y comprendre aussi les gens de letres, qui à cela près qu'ils n'ont point fait, que l'on sache, usage de leur plume, n'ont pas laissé ou d'exceller dans les sciences, ou de briller dans le monde savant. C'est un honneur dont nous ne croïons pas pouvoir les priver sans une espece d'injustice, particulierement pour les tems les plus reculés, ou tout nous paroît précieux sur cette matiere. On ne doit pas toutefois s'attendre que nous en usions de même dans les siécles suivans, à compter depuis le VI. à moins que d'autres raisons ne nous y déterminent.

Aux Ecrivains Gaulois ou François de nation l'on doit, selon l'avis de gens habiles, joindre ceux qui

ont passé un tems considerable dans nos Gaules, surtout lorsqu'ils y ont fini leurs jours. N'importe qu'ils y aient été atachés à quelques Eglises, comme S. Irenée de Lyon, Pomere Abbé à Arles, Fortunat de Poitiers, Prudence de Troïes, et tant d'autres. En ce cas ils nous apartienent par le droit de leurs sieges, comme ils apartienent à leur propre patrie par le droit de leur naissance. Il suffit qu'ils aïent illustré quelqu'une ou de nos villes ou de nos provinces, soit pour y avoir enseigné les belles letres ou l'éloquence, soit pour y avoir publié quelques-uns de leurs ouvrages. Sur ce principe on verra paroitre entre nos Ecrivains l'Orateur Lactance au IV siécle, et quelques autres dans les âges suivans. Liberté néanmoins dont nous n'userons qu'avec un sage ménagement, et en rendant justice aux divers païs qui ont donné naissance à ces grands hommes.

A l'égard de ceux qui n'ont fait que se montrer un certain tems dans les Gaules, sans s'y être habitués, comme S. Athanase, S. Jerôme, le Medecin Oribase au IV siécle, et une infinité d'autres aux siécles suivans, nous nous contenterons d'indiquer en son lieu le personage qu'ils y ont fait, et n'en dirons rien au-delà. Peut-être viendra-t-il à quelqu'un en pensée, que comme la Croix du Maine a joint aux Ecrivains de nòtre Nation les étrangers qui ont écrit en nòtre langue, nous devrions suivre le meme plan. Mais outre que la langue Françoise est aujourd'hui trop répanduë dans les autres Etats, et qu'il seroit trop difficile de connoitre et encore plus de recueillir tout ce qu'on y a publié en cette langue, on pourroit croire qu'en mèlant ainsi les étrangers avec nos François, nous voudrions nous enrichir des dépouilles d'autrui.

Ici se présente une difficulté importante, qu'il est nécessaire d'éclaircir avant que de passer outre. Quelle étenduë doit-on donner à nôtre France, et doit-on lui donner la même en tous les tems ? Il est certain que ses limites n'ont pas toûjours été les mêmes. Tantôt elles ont été plus resserrées, qu'elles ne le sont aujourd'hui ; et tantôt elles ont été poussées plus loin, suivant les conquêtes de nos Rois. Sous Clovis I elles n'étoient pas les mêmes que sous Charlemagne ; et sous celui-ci elles étoient tout autres que sous Louis VII ou François I. Il en a été de même à proportion sous divers autres régnes.

D'abord on s'aperçoit sans peine que cette difficulté ne regarde point les tems les plus reculés, lorsque nos Gaules isolées formoient un Etat séparé de tous les autres, et n'étoient pas encore passées sous une domination étrangere. Elle ne tombe point non plus sur les tems auxquels, après avoir été subjuguées par les Romains, elles firent une province de leur vaste Empire. En ces premiers âges on doit sans nulle difficulté leur laisser toute l'étenduë qu'elles avoient alors : c'est-à-dire depuis les Pyrenées et les Alpes d'une part, le Rhin et l'Ocean de l'autre. Le point de la difficulté roule uniquement sur les siécles posterieurs, lorsque les Gaules ont été érigées en Monarchie par les François, qui s'en rendirent les maîtres dès le V siécle.

Sur cette difficulté, comme sur toutes les autres, nous avons eu une attention particuliere de consulter les Savans, afin de nous regler sur leurs lumieres. Presque tous ont été d'avis, qu'il faut conserver à nôtre Monarchie, jusqu'au IX siécle, la même étenduë de païs qu'avoient anciennement les Gaules. Leur raison est que les parties, qui en furent démembrées sous nos Rois de la premiere race, y furent réunies sous Charlemagne, qui étendit encore beaucoup plus loin

les limites de l'Empire François. Comme les choses se maintinrent à peu près dans la même situation sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, nous continuerons de considerer la France dans toute cette vaste étenduë de païs. Quelquefois nous passerons même le Rhin, pour aller chercher les Ecrivains qui sont nés au-delà sujets de nos Rois. Mais depuis la fin du IX siécle, nous abandonnons aux Allemans le Diocèse entier de Treves avec les Métropoles de Cologne, de Maïence et leurs Evêchés suffragans. Par la même raison nous laissons depuis la même époque les Diocèses de Basle, d'Iverdun, d'Avenches ou de Lausane. Cependant comme Strasbourg est revenu à la France à differentes fois, et qu'il lui apartient encore aujourd'hui, l'on juge que nous ne devons point l'en démembrer.

De cette difficulté ainsi éclaircie nous retombons dans une autre, qui n'est pas moins considérable. Quel égard aurons-nous pour tous ces païs, qui ont été autrefois de la dépendance de nos Rois, et qui forment aujourd'hui les Archevêchés d'Utrecht et de Maline? Depuis l'époque marquée les comprendrons-nous sous la Monarchie Françoise et jusqu'à quel tems? Après une meure deliberation il nous a semblé que le parti le plus conforme à la justice exige qu'on les y comprene, au moins jusqu'au tems que les François les perdirent après le commencement du XIV siécle. Il nous a paru aussi que nous devions observer la même chose à l'égard de Liege, qui y est enclavé, quoique suffragant de Cologne.

Dans la suite nous bornerons la France de ces côtés-là par les païs compris aujourd'hui sous les Métropoles de Reims, de Cambrai et les trois Evêchés de Metz, Toul et Verdun. De sorte que nous considererons dans cet ouvrage la Lorraine comme faisant

partie de la France, dont elle l'est effectivement pour l'Ecclesiastique. On nous a conseillé d'en user de même, quoique pour d'autres raisons, par rapport à la Savoïe. On est même d'avis que nous y comprenions aussi la ville de Geneve, quoique depuis assez longtemps elle fasse une République à part. On nous donne pour raison qu'outre qu'elle a fait autrefois partie de la France, elle n'est presque peuplée que de François refugiés.

Du reste nous envisagerons toûjours la Monarchie sous toute l'étenduë que lui donnent aujourd'hui les païs de sa dépendance. Il pourra toutefois nous arriver d'imiter en certaines ocasions les Geographes, qui dans la description qu'ils font des païs, représentent ordinairement quelque partie des frontieres qui les limitent. En ce cas qui arrivera rarement, on aura d'autant moins de peine à nous pardonner, que leur exemple nous autorise davantage.

Quelques-uns en très-petit nombre auroient voulu, que sans entrer dans l'embaras de toutes ces distinctions, nous nous fussions reglés sur la Gaule Chrétienne, et que nous eussions envelopé dans nôtre dessein tous les païs qu'elle embrasse. Mais à quoi bon charger nôtre ouvrage, qui est consacré à l'histoire de la Literature Françoise, de tant d'Auteurs qui ne sont François, ni de mœurs, ni de langue, ni de naissance ? Nos propres richesses nous suffisent, sans que nous aïons besoin de nous parer de celles des autres.

Cette sage et juste disposition sera la regle critique et invariable que nous suivrons, pour donner place aux Ecrivains dans l'histoire de nos Savans Gaulois ou François. Il n'y en paroîtra point qui ne soit ou natif ou originaire du païs dont nous ve-

nons de marquer les limites, ou au moins qui n'y ait été habitué.

Quelques soins au reste que nous aïons aportés, et quelques recherches que nous aïons faites, pour tâcher de déterrer ces grands Hommes, on ne doit pas s'atendre à les trouver géneralement tous dans ce recueil. Ceux qu'il contient, sur-tout pour les premiers tems, ne sont sans doute que la moindre partie de tous ceux qui ont illustré nos provinces. Une antiquité aussi reculée, où presque rien ne nous éclaire, en cache le plus grand nombre. Pour en avoir une connoissance entiere, il faudroit qu'en chaque siécle et en chaque principale ville de nos Gaules il se fût successivement trouvé des personnes studieuses et intelligentes, qui eussent fait pour chaque classe d'hommes de letres ce que fit Ausone en son tems à l'égard des Professeurs des belles letres à Bourdeaux.

Il n'y a point eu à hésiter sur l'ordre que l'on doit suivre dans un ouvrage de cette nature. Le chronologique est incontestablement préferable à tout autre. Nôtre Histoire sera donc divisée par siécle, et commencera en reprenant les choses dès la source, par les tems qui ont précedé la naissance de J.-C. Les Ecrivains de chaque siécle tiendront leur rang selon la date de leur mort, ou lorsqu'on l'ignorera, suivant l'époque de leurs dernieres actions, ou du tems auquel ils ont fleuri.

Deux choses principales font l'objet des Lecteurs dans une Histoire Literaire, et doivent par consequent faire le sujet particulier de l'atention de celui qui entreprend de l'écrire : la connoissance des Ecrivains et la notion de leurs ouvrages. Aussi ce sont les points capitaux que nous nous proposons de discuter. Pour y proceder avec plus de methode et moins de confusion, lorsque la matiere est de longue haleine, nous

avons soin de la diviser en deux ou plusieurs articles ou paragraphes, à proportion de son étenduë.

Le premier est toûjours emploïé à raporter l'histoire de la vie de l'Ecrivain: le second à traiter de ses écrits veritables et existans, dont on marque l'ordre, la chronologie, le sujet, l'ocasion. Le troisiéme article est destiné à faire connoître ses écrits perdus : le quatriéme à discuter ses écrits douteux : le cinquiéme à parler de ceux qu'on lui a suposés. Sa doctrine, sa maniere d'écrire et le jugement qu'on en a porté, font le sujet du sixiéme article. Enfin dans le septiéme on fait le dénombrement des differentes éditions de ses ouvrages, en marquant avec soin celles qui meritent la préference.

Dans la vie de nos Savans nous prenons à tâche de faire entrer tout ce qui nous a paru necessaire, pour faire connoître l'homme exterieur et l'homme interieur : évitant également de donner ou dans une prolixité ennuieuse, ou dans une trop seche et trop aride précision. D'abord nous avions projeté d'imiter en cela la brieveté de quelques Bibliothecaires. Mais sur une réflexion plus serieuse, que nos Lecteurs, pour avoir une entiere connoissance des Ecrivains dont ils liroient l'histoire, seroient obligés de recourir ailleurs, nous avons cru, pour leur épargner cette peine, devoir nous étendre un peu davantage. C'est ce que nous faisons sur-tout, lorsqu'il s'agit de faits qui ont raport à la literature. Quelquefois même à l'égard de ceux qui concernent la piété, nôtre cœur qui guidoit nôtre plume, a trahi nos premieres vûes. Nous n'écrivons pas, il est vrai, des vies de Saints. Mais grand nombre des Savans dont nous donnons l'histoire, ont uni la sainteté à la science. Or ne les représenter que sous ce dernier regard, ce ne seroit les faire connoître qu'à demi, et cacher le plus bel endroit de leur histoire.

Peut-être en prendra-t-on ocasion de juger que les portraits de nos Hommes de Letres sont trop chargés. Si cela arrive, nous prions nos Lecteurs de se souvenir que nous faisons ici non le personnage d'Orateur, mais celui d'Historien. En cette qualité nous nous sommes imposé la loi de peindre les hommes dont nous sommes obligés de parler, tels qu'ils ont été réellement, et non tels qu'on voudroit qu'ils fussent. Leur propre conduite nous fournit elle-même les couleurs de leurs portraits ; et ce qu'elle nous présente, est la regle et la mesure de ce que nous en disons.

Sur ce principe, ennemis de toute partialité et dégagésde toute prévention, nous aurons une atention particuliere à rendre justice au merite de chaque Ecrivain, et de ne rien avancer sur son compte qui ne nous paroisse ou exactement vrai, ou au moins apuïé sur des autorités dignes de créance. En faisant connoître ses bonnes qualités, sans nous établir ses Panegyristes, nous aurons soin de marquer aussi ses défauts, sans nous ériger en Censeurs. Il y a en effet presque autant d'instruction à tirer des uns que des autres. ,, Un portrait flaté n'est point ressem- Fleu. disc. 4 13.
,, blant. Tels sont d'ordinaire les panegyriques, où
,, l'on fait paroître un homme louable en ne relevant
,, que ses bonnes qualités. Artifice grossier qui re-
,, volte les gens sensés, et leur fait faire plus d'aten-
,, tion sur les défauts qu'on leur cache avec tant de
,, soin. C'est une espece de mensonge que de ne dire
,, ainsi la verité qu'à demi. Personne n'est obligé
,, d'écrire l'histoire; mais quiconque l'entreprend,
,, s'engage à dire la verité tout entiere. Que si
,, quelquefois il paroît censurer les personnes dont
,, il parle, c'est la faute des coupables, et non de
,, l'Historien. "

,, Lors qu'on écrit sur quelque matiere, pour expli-

Dav. poet. d'Arist. pr. ,, quer ce qu'elle a de bon ou de mauvais, ' répondoit ,, Denys d'Halicarnasse à Pompée, qui se plaignoit de ,, ce qu'il avoit reproché quelques fautes à Platon, ,, il faut démèler et marquer exactement ses vices et ses ,, vertus. Car c'est le moïen le plus sûr de trouver la ,, verité, qui est ce qu'il y a de plus précieux. Si j'avois ,, écrit contre Platon dans la vûë de décrier ses ouvra-,, ges, je serois aussi impie que Zoïle[1]. Mais au contrai-,, re j'ai voulu le louer; et si en le louant j'ai relevé quel-,, ques-uns de ses défauts, je n'ai rien fait dont il pût ,, se plaindre, et qui ne fût nécessaire pour mon des-,, sein."

Il est vrai et il faut l'avouer, que le parti de dire ainsi le bien et le mal est une entreprise fort délicate, où l'on ne doit pas s'atendre à un aplaudissement gé-

Plin l. 5. ep. 8. néral. ' Si vous vous répandez en louanges, disoit dès le tems de Trajan Pline le jeune, vous passerez toûjours pour ne pas assez dire, quand même vous vous épuiseriez sur ce sujet. Si au contraire vous vous jettez sur la censure, on vous acusera toûjours d'en dire trop, ne le fissiez-vous que le plus succinctement, *Tum si laudaveris, parcus; si culpaveris, nimius fuisse dicaris, quamvis illud plenissime, hoc restrictissime feceris*. Mais cet écueil ne nous empèchera point de tendre toûjours à nôtre but, en suivant les regles que nous nous sommes prescrites, et dont la

Till. H. E. t. 15. p. 87. premiere est de ne chercher que la verité. ' Ceux qui la cherchent uniquement, dit un grand Homme du dernier siécle, attendent en paix tout ce qui plaira à la verité ou d'ordonner ou de permettre. Heureux pourvû qu'ils puissent la suivre partout, et l'avoir pour eux et dans sa gloire et dans son ignominie!

Pour mieux donner le caractere de nos Ecrivains,

(1) Ce Zoïle écrivit autrefois contre Homère à dessein de ternir la réputation de ce grand Homme.

nous joignons assez souvent à leurs éloges historiques les épitaphes consacrées à leur memoire. Ces piéces sont précieuses, étant ordinairement quoiqu'en abregé les actes originaux des grands Hommes. Aussi avons-nous grand soin de recueillir toutes celles qu'on a pu déterrer. C'est par-là que nous finissons presque toûjours l'histoire de leur vie. Outre la connoissance originale qu'elles en donnent, elles servent encore à faire voir quel étoit le goût des siécles où elles ont été faites, soit pour la prose ou pour la versification.

De-là nous passons à la discussion des écrits de nos Auteurs, suivant la methode qu'on a déja marquée. C'est-là la partie de l'ouvrage où les recherches curieuses, les découvertes intéressantes, les remarques et critiques et historiques doivent avoir leur place. On verra dès ce premier volume, que nous n'avons rien negligé pour satisfaire à ces conditions; et l'on pourra juger par le merite de quelques découvertes assez heureuses que nous n'avons pas travaillé sur un fonds tout à fait ingrat. Souvent la moisson est si abondante par raport aux remarques en particulier, qu'il a fallu user de beaucoup de discernement pour faire choix. En ces rencontres on a pris celles qui ont paru les plus nécessaires et les plus propres à éclaircir le sujet qui les fait naître; et on a laissé les autres. Quoique le titre de l'ouvrage ne promette que de semblables remarques sur les écrits des Auteurs, on ne laisse pas de donner presque toûjours des extraits, et souvent des sommaires, ou même des analyses entieres de ceux qui sont les plus considerables. On en use de la sorte particulierement à l'égard des ouvrages des Peres de l'Eglise.

Mais nous sommes bien éloignés de faire le même honneur aux écrits de presque une infinité d'autres

Auteurs qui meritent à peine qu'on en fasse même mention. Le Lecteur nous prévient sans doute, et comprend que nous voulons parler de cette foule de Casuistes, de Sermonaires et de Mystiques, qui sont venus avec quelque apareil au XVI siécle et au commencement du suivant, et qui sont aujourd'hui le rebut de nos bibliotheques et à charge aux gens de letres. Après tout, ce sont des Auteurs: et l'on ne sauroit les oublier, sans faire une breche à l'exactitude d'une histoire, qui doit comprendre tout ce qui regarde la literature. Ils y auront donc leur place: mais nous avertissons par avance que nous passerons legerement sur ce qui les concerne.

Entre les écrits dont la discution fait la principale partie de nôtre dessein, on s'atend sans doute de voir paroître les actes des Martyrs et les autres vies des Saints, qui ont été écrites en France, ou par des François. Ce sont en effet des monumens trop importans, pour être omis dans une Histoire Literaire. Il s'en faut néanmoins de beaucoup qu'ils aient tous le même merite. Il n'y en a que trop, il faut l'avouer, qui n'ont reçu l'être qu'en des tems où la verité de l'histoire étoit déja alterée par diverses traditions populaires, et souvent par des fictions inventées à dessein de nourrir la pieté des Fideles. Dans la discution qu'on en fait avec tout le travail qu'on peut s'imaginer, mais avec autant de discernement qu'il est possible, nous ne parlons de cette sorte de monumens que pour montrer qu'on ne les a pas oubliés, et pour avertir qu'ils ne valent pas pour la plûpart la peine qu'on s'y arrête. Le peu que nous disons au reste, bien loin de tendre à diminuer l'autorité des actes sinceres et des vies authentiques des Saints, ne servira au contraire qu'à les rendre encore beaucoup plus certaines.

Les

Les actes et les Canons de Conciles sont d'autres monumens encore plus précieux, que ceux dont on vient de parler. A plus forte raison meritent-ils d'entrer pour quelque chose dans une Histoire literaire. Ce n'est point effectivement l'ouvrage de quelque particulier, le plus souvent ou obscur ou même inconnu. Ce sont des resultats d'assemblées presque toujours nombreuses et éclairées, où de sages et quelquefois de saints Evêques attestent la foi de leurs Eglises, s'il s'agit du dogme ; ou bien prescrivent des regles de conduite, soit pour remédier aux scandales ou corriger les abus, s'il s'agit ou de morale ou de discipline. Il n'est point de pieces plus authentiques et dont les dates soient plus certaines et les Auteurs plus connus. Ce n'est donc qu'à juste titre qu'on leur donne rang dans cette Histoire. Elles y sont placées suivant le siécle et l'année où les Conciles ont été célébrés. D'abord nous donnons une relation abregée de ces assemblées, où nous faisons connoître le lieu, le tems où elles se sont tenues, le sujet, l'ocasion qui les ont fait convoquer, les Prélats qui les ont composées. Après quoi nous faisons quelquefois l'énumeration des reglemens qui ont été dressés. Mais le plus souvent nous nous contentons d'en marquer simplement le nombre, et d'en éclaircir les endroits les plus difficiles.

Quiconque se borneroit à connoître seulement les Auteurs et leurs ouvrages, ne possederoit qu'imparfaitement l'Histoire literaire. Il y a encore quantité d'autres traits de literature, qui en font partie et qu'il est important de ne pas ignorer. Qu'y a-t-il en effet de plus capable d'interesser une noble curiosité, que de savoir quel a été le sort des letres en chaque siécle parmi la Nation Françoise : leur progrès, leur décadence, leur rétablissement? De connoître l'origine et

la constitution de tant de célebres Academies anciennes et modernes, qui y ont perpetué l'amour pour les letres, et fait briller les sciences et les beaux arts? De voir comment se sont établis et formés ce grand nombre de Colleges et d'Universités, qui ont été autant de pepinieres de Savans pour la France? D'aprendre quel a été dans le Roïaume le succès du secret immortel de l'Imprimerie, et jusqu'où l'on a porté dans les divers âges le goût et l'ardeur à former des bibliothéques?

Tous ces traits de literature et beaucoup d'autres, nous avons soin de les recueillir en un corps d'histoire, ou discours historique à la tête de chaque siécle. Là réunissant ce qui a raport à ce dessein, nous entrons dans le détail de tout ce que l'on a mis en usage et qui a contribué à soûtenir les letres, ou à les faire fleurir avec plus d'éclat. Là nous découvrons les voies par lesquelles elles sont arrivées quelquefois au point d'une entiere décadence, et les moïens qu'on a pris pour les relever de leur chûte, et leur donner un nouveau lustre. Par cette suite et cet enchaînement de traits ou literaires ou qui ont raport à la literature, on voit d'un coup d'œil l'état des letres parmi nôtre Nation, et quel a été le goût et le génie des Gaulois et des François pour les sciences dans tous les âges.

Déja l'on préjuge aisément combien des choses curieuses nous fournissent sur les premiers tems, ces anciennes et célebres Academies des Druides nos premiers Philosophes, et des Marseillois, ces hommes si renommés pour leur gravité, leur politesse, leur savoir : et sur les siécles posterieurs, les heureux succès de nos écoles épiscopales et monastiques, de nos Colleges, de nos universités ; ce qu'ont fait en faveur des letres les Charlemagnes, les François I, les Louis XIV,

ces grands Monarques, qui semblent n'avoir regné, que pour faire regner avec eux les sciences et les beaux arts.

On voit par là que nôtre ouvrage n'est point un simple catalogue des Auteurs François et des écrits qu'ils ont laissés en leur langue, comme la bibliothéque de la Croix du Maine, ou celle de Du Verdier, qui y a joint quelques écrits latins, avec divers extraits assez mal choisis et encore plus mal digerés. Nous avons tâché de réunir les avantages de ceux-là, d'éviter leurs défauts, de remplir leur vuide et de supléer à leur insuffisance. Ce sont les monumens connus de la literature Gauloise et Françoise recherchés avec soin, réunis avec méthode, rangés dans leur ordre naturel, éclaircis avec une juste étenduë, accompagnés des liaisons convenables, dont nous formons l'Histoire literaire de la France. On y aura un tableau vivant et animé, non des faits d'une nation policée, puissante, belliqueuse, qui se borne à former des Politiques, des Héros, des Conquerans, mais des actions d'un peuple savant, qui tendent à former des Sages, des Doctes, de bons Citoïens, de fidéles sujets.

Le plan de nôtre ouvrage sur l'idée qu'on en vient de donner, peut passer pour nouveau ; quoiqu'il n'en soit pas de même du sujet que nous y traitons. Plusieurs personnes de letres en effet ont entrepris avant nous de le traiter et l'ont exécuté ou en tout ou en partie : en tout comme les deux Bibliothécaires qu'on vient de nommer. Encore un plus grand nombre l'a fait en partie. Tels sont entre ceux-ci Colomiés dans son *Gallia Orientalis*, et tous ceux qui nous ont donné l'histoire de quelque Université, College, Academie de la France, comme Mrs. du Boulay, de Launoy, Pelisson, de Fontenelle et autres. Tels sont en-

core tous ceux qui ont écrit sur les Auteurs de quelque province du Roïaume, ou sur quelque classe choisie des Savans qu'elle a produits, comme les Historiens, les Poëtes, les Orateurs, les Jurisconsultes.

Toutefois sans prétendre rien diminuer du prix de ces ouvrages, qui tous à la verité n'ont pas le même merite, mais dont il y en a d'inestimables, ce ne sont que des morceaux détachés. On n'y trouve ni l'ordre ni la suite, encore moins la totalité d'une Histoire complete : non pas même dans ceux qui ont eu dessein de tout embrasser. Ils ne montrent les richesses de nôtre Nation en genre de literature, que par quelques endroits. Ce sont pour la plûpart d'excellentes parties, qui doivent faire désirer le corps entier, et qui réunies ensemble, redigées par ordre et emploïées avec une sage œconomie concourront à former un tout qui sera peut-être aussi agréable qu'il paroît utile. C'est où tend nôtre dessein ; et sur le plan que nous en venons de tracer, nous pourrions dire avec un ancien Poëte :

(Lucret. l. 1. v. 924)

Avia Pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo——————————

Quelque relief au reste que nous tâchions de donner ici à nôtre ouvrage, en relevant le plan sur lequel il est exécuté, nous sommes bien éloignés de prétendre qu'il doive passer pour une Histoire reguliere, complete et achevée. Un tel chef-d'œuvre est trop au-dessus de nos forces, pour nous flatter d'y atteindre. Mais quoique nôtre travail n'ait pas cet avantage, qu'il nous soit permis de dire qu'il ne laissera pas d'être de quelque utilité pour l'Église, pour l'Etat, et plus particulierement pour la Republique des lettres.

L'Eglise Gallicane y verra non seulement réunis tous les Ecrivains qu'elle a formés dans tous les siécles : mais elle y en trouvera même plusieurs qui jusqu'ici ont été peu connus. Ce qu'on y raporte de la science et du zéle de ces grands Hommes pour édifier, défendre ou consoler l'Eglise, pourra inspirer une pieuse et génereuse émulation à tant d'Ecclésiastiques qui ont de l'étude et du talent, sinon à marcher sur les traces de leurs illustres Ancêtres, au moins à s'instruire avec plus de soin de ce qu'ils ont écrit pour leur édification.

Le Roïaume entier aura l'agrément d'y voir d'une part, comme sur un théâtre, le grand nombre de beaux esprits et de gens de letres qu'il a produits, et de l'autre le succès merveilleux avec lequel on a presque toûjours cultivé les sciences et les beaux arts dans l'enceinte de son étenduë : succès qu'il peut légitimement disputer à tous les autres Etats du monde Chrétien. Peut-il y avoir rien de plus propre et de plus efficace pour entretenir et même augmenter cette noble ardeur qu'ont nos François, pour ne pas dégenerer de ce qu'ont été leurs peres? D'ailleurs les Auteurs et les écrits se multiplient si prodigieusement tous les jours, que ce n'est pas une science mediocre que de les connoître. Aussi les gens de letres s'y apliquent-ils plus que jamais. Or il en doit être de cette connoissance des Auteurs et de leurs écrits, comme il en est de l'Histoire prise en général. Avant que de passer à celle des nations étrangeres, il est de l'ordre de commencer par posseder celle de sa propre nation. Nous laissons aux François l'aplication de ce principe. Elle est toute naturelle ; et ils ne sauroient s'y tromper.

La Republique des letres en particulier y aura un recueil d'Ecrivains en tout genre de literature, si non

le plus parfait, au moins le plus ample, et peut-être même le plus methodique, dont elle se soit vûe enrichie jusqu'ici. L'on ne dit rien des recherches que contient l'ouvrage. Elles s'y montrent d'elles-mêmes par le nombre presque infini de citations dont il est orné. Pour les découvertes, on a déja averti qu'il s'y en trouve quelques-unes aussi heureuses qu'intéressantes.

En lui donnant le titre d'Histoire, parce qu'il est plus commun, et qu'à la rigueur toute narration peut porter ce titre, il sembleroit peut-être qu'on y dût donner une histoire suivie et continue, telles que sont les autres histoires ordinaires, où l'on représente les évenemens, en liant ensemble ceux qui se sont passés en même tems. Mais il n'est pas de l'Histoire literaire comme de l'Histoire de l'Eglise, par exemple, ou de celle de quelque Empire ou Roïaume. Dans celle de ces deux derniers genres les faits ont une liaison si essentielle entre eux, qu'on ne peut les raporter separément sans diminuer de leur prix et leur ôter une partie considérable de leur relief, ou ne les faire connoître qu'à demi. Au contraire dans l'Histoire Literaire, où les faits sont indépendans les uns des autres, comme ils le sont dans l'Histoire de la vie des Saints, on ne peut guéres la bien traiter qu'en la divisant par titres ou articles, dans lesquels on raporte de suite ce qui regarde un Auteur, avant que de passer à un autre. Le dénombrement et la discution de ses écrits ne peuvent permettre qu'on en use autrement.

Ceux au reste qui aiment les histoires suivies par l'enchaînement des faits chronologiques, trouveront de quoi se satisfaire dans les discours que nous avons placés à la tête de chaque siécle, et dans les tables chronologiques que nous mettons à la fin de chaque

volume. Comme dans les unes nous faisons entrer en abregé tout ce qui s'est passé en chaque siécle, et dans les autres tout ce qui est raporté dans chaque volume, on y verra d'un coup d'œil les évenemens de suite selon le tems auquel ils sont arrivés. D'ailleurs nous n'avons pas laissé de garder en quelque sorte un ordre chronologique, non seulement en divisant nôtre ouvrage par siécles, mais en y disposant encore les titres ou les articles selon la suite des tems.

Aïant choisi le titre d'Histoire pour les raisons qu'on a marquées, nous avons emploïé à l'exécution de l'ouvrage le style le plus convenable à ce dessein. De sorte que nous ne nous sommes pas beaucoup arrêtés à l'élocution, encore moins à l'élevation et aux ornemens du discours. Un style simple, ordinaire, mais aussi, pur et clair, nous a paru préferable à un discours élevé et chargé d'ornemens, que nous avouons d'ailleurs n'être pas capables de soûtenir. Après tout de quelque maniere que soit écrite l'Histoire, dit un Ancien, elle a toûjours ses agrémens : *Historia quoquo modo scripta delectat*. Plin. l. 5. ep. 8.

Pour ce qui est de la verité, qui fait la partie la plus essentielle de l'Histoire, et qui consiste dans la certitude des faits, nous l'avons puisée dans les Auteurs originaux; et au défaut de ceux-ci, dans les Ecrivains les plus proches des tems où se sont passés les faits que nous raportons. Ce devoir que nous nous sommes imposé, ne nous a pas néanmoins fait négliger les plus modernes. Nous y avons eu recours comme aux autres; et souvent ils nous ont été fort utiles pour éclaircir les difficultés. Mais souvent aussi ils n'ont servi qu'à nous en faire naître de nouvelles, qui nous ont coûté de la peine et du travail à examiner et à resoudre. Quels que soient ces Modernes, nous avons soin de les citer, comme

nous citons les Anciens, presque toûjours sans éloge, quoique nous profitions de leurs lumières: mais jamais avec aigreur, lorsque nous sommes obligés de les réfuter.

Attentifs jusqu'au scrupule à ne la pas alterer cette verité, que nous cherchons sur toutes choses, nous l'exprimons avec fidelité de la maniere la plus simple, la plus claire et la plus nette qu'il nous est possible. A une autorité qui l'atteste, nous en joignons souvent une seconde ou plusieurs autres, qui bien qu'elles semblent dire la même chose, ne laissent pas d'y ajoûter quelques nouvelles circonstances. On en use ainsi afin de mieux constater ce que l'on raporte. Autant que la suite du discours l'a pû permettre, on s'est attaché aux propres termes des Auteurs que l'on cite. Quelquefois même on en a traduit ou raporté de mot à mot certains endroits tout de suite, lorsqu'on l'a jugé nécessaire. Hors ces cas on n'a fait qu'en prendre le sens, et quelquefois seulement les conséquences certaines et naturelles qui en résultent. Les lecteurs judicieux ne sauroient blâmer cette conduite, s'ils se souviennent que l'on cite des Auteurs, non pour les copier, mais pour servir de preuves et de garans.

On les nomme rarement ces Auteurs dans le corps de l'ouvrage: mais on a grand soin de les citer à la marge. Par là on suplée à la methode introduite depuis certain tems, de charger les ouvrages historiques de preuves justificatives en entier, qui souvent tiennent autant de place que les histoires mêmes, et qui grossissent extrémement les volumes. Les Anciens, même dans le Paganisme, n'en usoient pas ainsi. C'est qu'en ces premiers tems on suposoit assez de bonne foi dans un Historien, pour l'en croire sur sa parole. On auroit cru lui faire une injure atroce

que

que de le soupçonner de fraude, et de lui imputer ce qu'on auroit rougi de faire soi-même. Ce n'est pas, à Dieu ne plaise, que nous prétendions blâmer la nouvelle maniere de justifier les faits historiques. Quelque homme de bien que l'on suppose, et que soit effectivement celui qui écrit en ce genre, son ouvrage est beaucoup plus digne de créance, et par conséquent plus capable de faire du fruit, lorsqu'on voit qu'il ne dit rien que sur de bons garans. Mais puisqu'il est convenable et même nécessaire d'en donner, il ne l'est pas moins de le faire d'une maniere qui satisfasse le public, sans lui devenir onereuse.

Or nous n'en connoissons point de plus propre à cet effet, que celle que nous avons choisie en citant, comme nous faisons, nos garans à la marge, avec une petite marque aux endroits dans le corps de l'ouvrage où se raportent ces citations. Nous avons même cru devoir les étendre jusqu'aux différentes éditions des ouvrages dont nous avons ocasion de parler. De sorte que nous n'en nommerons presque aucune, que nous n'indiquions, ou la bibliothéque où elle se trouve, ou le catalogue qui l'annonce, afin de montrer que nous n'avançons rien sans preuve. Frivole assujettissement, dira peut-être quelqu'un ! Mais rien ne merite de passer pour frivole, lorsqu'il s'agit de faire connoître son exactitude. D'ailleurs nous sommes bien aises de faire honneur aux bibliothéques que nous avons visitées ou par nos amis, ou par nous-mêmes, et où nous avons trouvé la plûpart de ces éditions.

Tout cela nous a engagés à multiplier les citations aux marges de l'ouvrage, et cette multiplicité à les abreger le plus qu'il a été possible. Mais pour remedier à cet inconvenient qui les rend un peu obscures,

nous avons soin de mettre à la tête de chaque volume une table alphabetique de ces mêmes citations, où elles sont expliquées en tout leur entier. On y marque même les différentes éditions des Auteurs dont nous nous sommes servis, afin que ceux qui voudront se donner la peine de conferer les originaux avec ce que nous en avons tiré, puissent le faire plus aisément. C'est ainsi qu'en a usé M^r. de Tillemont, cet Historien si universellement et si justement estimé. Et pouvions-nous prendre un meilleur modéle ?

Pour une plus grande exactitude, nous aurions fort souhaité de pouvoir l'imiter en tout le reste, et nous servir comme lui de crochets, pour distinguer du texte des autorités que nous aportons, ce que nous sommes obligés d'y ajouter, ou pour éclaircir ou pour lier le discours. Il faut avouer que cette maniere d'écrire, qui est un peu embarrassante pour beaucoup de Lecteurs, et extrémement gênante pour les Ecrivains qui la suivent, ne laisse pas d'être d'une grande utilité. Tous les Historiens qui ne tirent d'ailleurs que de leur propre fonds ce qu'ils raportent, devroient même l'emploïer. Sans cela ils sont sujets à induire en erreur la plûpart de ceux qui liront leurs ouvrages, sans avoir une connoissance plus que mediocre des Auteurs où ils ont puisé. En ce cas on croit effectivement que les choses qu'on raporte sur leur autorité, se trouvent dans ces Auteurs aussi éclaircies et aussi liées qu'on les lit dans le nouvel Historien. Au contraire en se servant de crochets, on fait voir ce qui est des Auteurs originaux, et ce qui est de celui qui les emploïe pour son dessein. On donne ainsi à discerner ce qui remonte jusqu'à la source, et ce qui n'en est qu'une suite éloignée.

Cette consideration jointe à l'exemple de ce Grand Homme qui s'est servi de cette methode, nous avoit

determinés à la suivre après lui. Mais ne voulant rien faire sans l'avis des personnes savantes et du meilleur goût, la plûpart n'ont pas aprouvé ce dessein; et nous avons cru devoir acorder à la multitude ce que nôtre inclination nous portoit à donner au petit nombre.

Lorsqu'il se rencontre des difficultés, qui demandent quelque éclaircissement, qui auroit ou trop interrompu le fil du discours, ou causé quelque confusion, nous en renvoïons la discution dans des notes au bas des pages, où l'on tâche de les éclaircir. On en use de même à l'égard de certains points de critique, qui ne meritent pas d'entrer dans le corps de l'ouvrage, et de quelques leçons corrompuës du texte des Auteurs.

Comptant au reste sur l'équité de nos Lecteurs, nous en atendons qu'ils voudront bien se souvenir que nous écrivons une Histoire, et non un ouvrage de theologie ou de controverse. Ils n'oublieront donc pas que nous nous bornons à raporter des faits, sans nous engager à répondre des conséquences qu'on en pourroit tirer. De même lorsque l'ocasion se présente de parler des héresies ou des dogmes des héretiques, nous les touchons, sans nous arrêter à les réfuter. Que si quelquefois nous y oposons la doctrine de ceux qui les ont combattus, c'est toûjours d'une maniere historique, et sans déposer le personnage d'Historien. Nous le soûtenons ce personnage dans les Conciles comme ailleurs.

Malgré toute l'exactitude dont nous nous piquons, et tous les soins que nous avons aportés pour la soûtenir, nous ne faisons aucun doute qu'il ne se soit glissé beaucoup de fautes dans un si vaste ouvrage. Nous ne sommes point differens des autres hommes; et nous avons nos ocupations comme eux les leurs. ' *Nec dubitamus multa esse quæ et nos præteric-* Plin. hist. l. 1. p. 7.

rint. Homines enim sumus et occupati officiïs. C'est ce qui nous engage à suplier les Savans, par l'amour de la verité qui est respectable dans les plus petites choses comme dans les plus grandes, de nous faire la grace de nous en donner connoissance. Ils verront par l'usage que nous ferons de leurs remarques, que nous ne cherchons qu'à nous instruire de cette même verité, qui fait le sujet de leurs veilles et de leurs recherches, et que nous ne leur en aurons pas moins d'obligation, qu'ils croiront nous faire de plaisir en nous les communiquant. Nous poussons encore plus loin la confiance.

Lorsqu'il s'agit d'écrire pour la posterité, l'on ne sauroit prendre ni trop de mesures, ni trop de précautions. L'on ne sauroit par conséquent trop implorer le secours des gens de letres et des personnes éclairées. Plus le dessein qu'on embrasse est grand, plus on a besoin de cette sorte de secours.

Vell. Paterc.

Magna negotia magnis adjutoribus egent. Ceux que l'on connoît dans l'antiquité avoir travaillé avec le plus de soin sur l'Histoire, ont eu recours au même moïen pour l'exécution de leurs projets. Non contens des manuscrits publics qu'avoient laissés ceux qui avoient écrit avant eux, ils s'adressoient encore aux Savans leurs contemporains pour en tirer des memoires instructifs. C'est ce qu'entre plusieurs autres S. Severe Sulpice, cet Historien si agréable, et le célebre Tacite long-tems avant lui, ont mis en usage avec un heureux succès.

Plin. l. 6. ep. 16. 20. l. 7. ep. 33.

A leur exemple nous osons suplier les Savans de nos jours et les autres personnes studieuses, qui tous sans doute s'interessent à la gloire de la patrie, de vouloir bien nous aider de leurs lumieres et de leurs richesses. Il est moralement impossible d'écrire avec exactitude l'histoire des

Grands Hommes de letres du XVII siécle et du suivant, sans le secours que nous atendons de leur zéle et de leur politesse.

Nous avons, il est vrai, de grandes ressources dans les Journaux des Savans, et les autres ouvrages de cette nature. Mais il s'en faut de beaucoup qu'ils nous fournissent tout ce qui est nécessaire pour remplir nôtre dessein. Outre qu'ils ne remontent pas même jusqu'au milieu du XVII siécle, et que le plus souvent on n'y trouve rien sur l'histoire de la vie des Auteurs, dont ils annoncent les écrits, combien en laissent-ils dont ils ne jugent pas à propos de parler? Combien de faits literaires passent-ils sous silence, parce qu'ils ne sont pas de leur dessein, et qui trouveroient une heureuse place dans le nôtre? Combien par conséquent pourroit-on nous aprendre d'anecdotes sur une si riche matiere? Combien de particularités touchant la personne des Auteurs, et le sort de leurs ouvrages, dont les Journaux ne rendent ordinairement compte que lorsqu'ils commencent à paroître dans le public? Touchant la personne des Auteurs, comme leurs noms qu'on ne fait pas toûjours connoître, leur patrie, leur famille, le jour, l'an de leur naissance et de leur mort, leurs emplois, leurs liaisons avec les autres Savans, en un mot, leurs actions les plus memorables.

La grace que nous demandons en géneral à toutes les personnes studieuses, nous l'atendons en particulier des divers Ordres Religieux du Roïaume. Presque tous ont déja des bibliothéques de leurs Auteurs, où il y a beaucoup de richesses à puiser. Il ne s'agiroit que de nous faire connoître les autres Ecrivains qu'ils ont donnés à la République des Letres, depuis l'époque de la publication de ces mêmes bibliothéques. Le service qu'ils voudront bien nous rendre en cette ocasion, tournera autant à leur pro-

pre honneur, qu'il contribuera à la perfection de nôtre Histoire. On pourra s'adresser à un des Libraires dont on lit les noms au frontispice de cet ouvrage.

Quant à la reconnoissance que nous tâcherons de leur marquer pour le plaisir que nous espérons de leur zéle et de leur générosité, ils peuvent s'en assurer d'avance. Le témoignage que nous en donnons ici à ceux qui ont déja eu la bonté de nous fournir quelques memoires, leur sera un gage de celle que nous nous ferons un devoir de leur témoigner. A Dieu ne plaise que nous aïons le malheur de tomber
Plin. hist. l. 1. p. 8. dans le crime qu'un Auteur Païen reprend dans ces Ecrivains, qui aiment mieux s'exposer à la honte de se voir surpris à se parer des découvertes des autres, que de leur rendre la justice qui leur est dûe, en avouant les tenir d'eux. Rien n'aproche davantage du charactere d'un cœur ingrat et d'un mauvais genie : *obnoxii profecto animi et infelicis ingenii est.*

Nous nous faisons au contraire un vrai merite de découvrir les sources où nous avons puisé, et de faire connoitre tous ceux dont nous avons tiré quelques secours. C'est ce qu'il est aisé d'observer par le nombre presque infini de citations dont les marges de nôtre ouvrage sont chargées, par raport aux monumens imprimés dont nous nous sommes servis. Les memoires manuscrits mêmes, qu'on a eu la charitable complaisance de nous communiquer, n'y sont pas non plus oubliés. Ce sont ceux-là que nous citons sous le titre de Mss.

Déja plusieurs personnes distinguées par leurs lumieres et leur merite, aïant apris le dessein qui nous ocupe, ont eu la bonté de nous fournir de cette sorte de memoires. Que ne pouvons-nous pour leur marquer nôtre juste reconnoissance, faire quelque chose

plus digne d'eux, que d'annoncer au public ce que nous tenons de leur politesse et de leur travail!

C'est dans cette vûë que nous nommons ici sans d'autres éloges, Dom Matthieu Petitdidier, Abbé de Senones, mort Evêque de Macra le 14[e] de Juin 1728; Mr. l'Abbé Gilbon, Doïen de la Faculté de theologie de Poitiers; Mr. l'Abbé Galliot, Docteur en theologie, Chanoine Theologal de l'Eglise Cathedrale d'Angoulême; Mr. l'Abbé de Varenne, Chanoine Archidiacre de l'Eglise Cathedrale de Saintes; Mr. l'Abbé Racine, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de la Rochelle; Mr. l'Abbé Romanet, Chanoine Theologal de l'Eglise collegiale de S. Martial à Limoges; Mr. l'Abbé Tronchay, Chanoine de l'Eglise collegiale de S. Michel à Laval; Mr. Girard d'Orleans, Confrere de l'Oratoire; Le R. P. Dom Guillaume Durand, Religieux reformé de l'Ordre de Cluni; le R. P. Simon de la Vierge, Religieux de l'Ordre des Carmes en la maison des Billetes à Paris, mort depuis quelques années; Mr. Mayaud, Docteur et Professeur de Droit à Poitiers.

Après avoir rendu compte des secours que jusqu'ici nous avons tirés des étrangers, il est de l'ordre et de la justice de faire connoître ceux que nous ont prêté nos propres Confreres.

Le premier et principal, nous le devons aux veilles de Dom Guillaume Roussel, cet Ecrivain si poli, dont le public a reçu avec aplaudissement la traduction Françoise des letres de S. Jerôme, qu'il lui donna en 1704 et 1707. Il avoit entrepris le même dessein que nous tâchons d'exécuter, et que nous avions conçu presque en même tems que lui, sans savoir qu'il y pensât réellement. Déja il avoit disposé des materiaux considérables pour mettre la main à l'œuvre, lorsque nos Superieurs le chargerent de travailler à l'histoire de nôtre Congrégation. Mais à peine en avoit-il tracé

le plan, qu'une mort prématurée, qui l'ôta du monde le 5 d'Octobre 1717, fit échouer ce projet dès sa naissance, et trancha le cours de l'autre. Il laissa plusieurs portefeuilles de memoires sur l'Histoire Literaire de la France, que nous tenons de la politesse et génerosité de Dom Salomon Patailler son proche parent, qui en étoit dépositaire. Dom Roussel n'avoit encore travaillé que sur les derniers siécles aïant aparemment commencé par ceux-là, parce qu'ils présentent une moisson plus abondante. Il avoit toutefois dessein de reprendre les choses de source, et de remonter au moins jusqu'à S. Irenée, dont nous avons trouvé l'histoire ébauchée parmi ses papiers.

Nous avons eu d'autres memoires considérables, que Dom François Mery, Bibliothécaire de N.-D. de Bonne-Nouvelle à Orleans, avoit préparés pour former une bibliothéque des Ecrivains du Berri sa patrie. Il avoit déja presque épuisé ce que les derniers siécles fournissent sur ce sujet, sans être néanmoins remonté plus haut que le XV siécle, lorsque les mouvemens qu'il se donna et le travail qu'il prit trop ardemment pour pousser l'exécution de son dessein, abregerent ses jours et lui ôterent la vie au mois d'Octobre 1723. Nous sommes redevables de ces memoires à la libéralité prévenante du R. P. Dom François Bridon, alors Prieur de Bonne-Nouvelle et aujourd'hui de Molême en Bourgogne.

Dom François Chazal, mort le 13 de Décembre 1729, nous a donné plusieurs conneissances, et communiqué diverses découvertes sur les Savans que l'Abbaïe de Fleuri, ou S. Benoît sur Loire, dont il a été Prieur et écrit l'histoire qui meriteroit de voir le jour, a formés en tous les siécles.

Le R. P. Dom Charles Conrade, ci-devant Prieur de S. Germain des Prés à Paris, aujourd'hui Abbé de S. Sulpice de Bourges, nous a fait aussi le plaisir de nous envoïer de Rome, où il remplissoit alors l'office de Procureur Général de la Congrégation en cette Cour, divers mémoires sur quelques Ecrivains François. Il a fait davantage. Il engagea encore le R. P. Dom Pierre Maloet alors son compagnon, depuis son successeur, et aujourd'hui Prieur de S. Remi de Reims, à nous recueillir dans les premieres bibliothéques de Rome les éditions les plus rares des Auteurs, dont nous parlons dans les deux premiers volumes de nôtre Histoire. C'est ce que celui-ci a pris la peine d'exécuter avec autant de bonté que d'exactitude. Divers autres de nos Confreres ont eu aussi la complaisance de nous dresser quelques mémoires.

Dom Maurice Poncet en particulier, aïant bien voulu dès 1723 s'associer avec nous pour l'exécution de nôtre dessein, en a partagé le travail, autant que les differentes situations où la provipence l'a mis ont pû le lui permettre, jusqu'au commencement de cette année 1732. Il est fâcheux que sa santé l'ait abandonné au besoin, et l'ait obligé d'interrompre ses utiles recherches.

Dom Jean Colomb, qui dès 1727 est entré dans la même carriere, y marche d'un pas ferme, sans que rien soit capable de rallentir son zéle et son aplication.

FIN de la Préface.

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CETTE PREMIERE PARTIE

DU TOME PREMIER

AVERTISSEMENT

SUR LA TABLE SUIVANTE ET SUR LES CITATIONS DU LIVRE.

DANS l'obligation que nous nous sommes imposée de marquer avec le plus d'exactitude qu'il seroit possible, d'où est tiré ce que nous raportons dans nôtre ouvrage, nous nous sommes trouvés engagés à charger les marges d'un grand nombre de citations. Aussi a-t-il falu les faire fort abregées, et par consequent un peu obscures. Afin donc qu'on les puisse entendre sans difficulté, nous mettons au commencement de chaque tome une table de toutes les citations qui y sont employées. Nous y specifions même les éditions, dont nous nous sommes servis, afin que ceux qui les auront, puissent aisément trouver ce qu'ils cherchent par les pages ajoûtées aux citations. On ne met point dans cette table les citations de l'Ecriture Sainte, parce que, lorsqu'on la cite, on le fait de la maniere ordinaire et connue de tout le monde.

Quand, après avoir cité un Auteur à la marge du Livre, on a besoin d'en citer quelque autre endroit, on se contente de marquer dans la seconde citation ce qu'elle a de different de la premiere sans répeter le nom de l'Auteur, à moins qu'il n'y ait un autre Auteur cité entre les deux. Dans ce cas on répéte la citation tout entiere. Par exemple, après avoir mis à une citation Tac. an. l. 2. n. 3. Si l'on a besoin de citer ensuite le livre troisiéme et le nombre quatre, on mettra seulement l. 3. n. 4. Si c'est quelque autre ouvrage du méme Auteur, comme ou son histoire, ou la vie d'Agricola, on mettra, hist. l. 1, n. 1. ou, vit. Agr. n. 1. et ainsi des autres. Mais si entre ces citations du méme Auteur, on est obligé d'en citer un autre, alors on répéte, Tac. hist. l. 1. ou, Tac. vit. Agr. Quand nous citons plusieurs bibliothéques de suite, ce qui arrive lorsque nous faisons le dénombrement des éditions d'un Auteur, nous marquons dans la première citation Bib. et aux suivantes nous substituons quelques points à ce mot pour éviter la répétition. Par exemple après avoir cité la bibliothéque du Cardinal Barberin en cette sorte, Bib. Barb. t. 1. p. 25. et que l'on cite celles de Mr. le Tellier, de Mr. Baluse, etc. on le fait ainsi.... Tel. p. 20.. .... Bal. t. 1. p. 30. etc.

Quand nous citons plusieurs Auteurs, ou plusieurs endroits d'un méme Auteur sur un méme lieu, nous le distinguons par une barre | .

Chaque citation commence à l'endroit où l'on trouve marqué ou un petit trait, ou une letre de l'alphabet.

Nous citons en latin les ouvrages latins, et en françois les ouvrages françois.

Le p. marque indifferemment les pages, les feuillets, ou les colonnes qui ont leur chiffre particulier.

1. *mis après le chiffre de la page, est pour la premiére colonne ou le* recto *des feuillets ; et* 2. *ou pour le* verso, *ou pour la seconde colonne de la page.*

app. *est emploïé pour* appendix, *lorsqu'il est précedé d'un nom d'Auteur.*

c. *devant la page marque ou le chapitre ou l'article.*

l. *signifie le livre, hormis dans les citations des Codes, où il marque la loi.*

n. *est pour marquer les divers nombres ou numeros des livres ou des pages.*

not. *renvoïe aux notes sur l'Auteur nommé auparavant.*

pr. *signifie préface, prolegoménes, ou avertissement qui sont à la tête des livres.*

t. *marque le tome ou la partie de l'ouvrage cité, hormis dans les Codes, où il signifie les titres qui partagent les livres.* Ib. *ou* ibid. *pour* ibidem *signifie, quand il est seul, que la citation précédente est encore pour cet endroit.*

Lorsqu'entre les chiffres, soit des chapitres, soit des pages, etc., il se rencontre une petite ligne, par exemple c. 1-5. p. 3-10. *cela signifie que ce que l'on raporte est traité dans tous les chapitres qui sont depuis le premier jusqu'au cinquiéme, et dans toutes les pages depuis la troisiéme jusqu'à la dixiéme.*

TABLE

DES CITATIONS CONTENUES EN CE PREMIER TOME

AVEC LES EDITIONS DONT ON S'EST SERVI.

A

Act. Mart.	ACTA primorum Martyrum sincera et selecta, à D. Theodorico Ruinart. Parisiis, 1689. 4°.
Ado. chr. an. 442	Adonis Viennensis Archiepiscopi breviarium chronicorum ad annum 442 et sic de cæteris, in bibliotheca Patrum, tom. 16. Lugduni, 1677. fol.
Æg. l. 4. c. 11	Pauli Æginetæ de re medica lib. 4. cap. 11. et sic de cæteris, inter medicæ artis principes, etc. t. 1. parte 1. Paris, 1567. fol.
Aet. l. 7.	Aëtii Medici græci contractæ ex veteribus medicinæ lib. 7. Lugduni, 1549. fol.
Agob. app.	Appendix ad opera S. Agobardi Archiepiscopi Lugdunensis. Paris. 1666. 8°.
Ambr.	S. Ambrosii Mediolanensis Episcopi Opera in. 2. tom. distincta. Parisiis, 1686 et 1690. fol. Sic autem citantur :
de Abr.	de Abraham, tom. 1.
act. Aq.	acta concilii Aquileiæ, tom. 2.
adm.	admonitiones variæ in fronte uniuscujusque tractatûs.
apo. Dav.	apologia David, t. 1.
app.	appendix ad calcem tom. 2.
in Aux.	in Auxentium, t. 2.
de ben.	de benedictionibus Patriarcharum, t. 1.
de bon. mor.	de bono mortis, t. 1.
de Cain.	de Cain et Abel, t. 1.
de Elia.	de Elia, t. 1.
ep. 1.	epistola 1, et sic de cæteris, t. 2.
exh. Virg.	exhortatio virginitatis, t. 2.
de fid. l. 1.	de fide lib. 1. et sic de cæt. t. 2.
de fug.	de fuga Sæculi, t. 1.
hex. l. 1.	hexaemerum, lib. 1. et sic de cæt. t. 2.
hymn.	hymni, t. 2.
de Jac.	de Jacob et vita beata, t. 1.
de Inc.	de incarnatione, t. 2.
inst. Virg.	institutio Virginis, t. 2.
de Job.	de interpellatione Job et David, t. 1.
de Jos.	de Joseph Patriarcha, t. 1.
de Isa.	de Isaac et anima, t. 1.
lap. Virg.	de lapsu Virginis consecratæ, t. 2.
in Luc.	expositio Evangelii secundum Lucam, t. 1.
de myst.	de mysteriis, t. 2.

de Nab.	de Nabuthe, t. 1.
de ob. Th.	de obitu Theodosii, t. 2.
de ob. Val.	de obitu Valentiniani, t. 2.
de off. l. I.	de officiis lib. 1. et sic de cæt. t. 2.
de par.	de paradiso, t. 1.
de pœn.	de pœnitentia, t. 2.
pr.	præfationes tomi 1. et 2.
in ps. I.	in psalmum 1, et sic de cæteris, t. 1.
de res.	de resurrectione, t. 2.
de Sat.	de excessu fratris sui Satyri, t. 2.
Ser. I.	Sermo 1. in psalmum 118, et sic de cæt. t. 1.
de Sp. l. I.	de Spiritu Sancto lib. 1. et sic de cæt. tom. 2.
de Tob.	de Tobia, tom. 1.
de Vid.	de Viduis, t. 2.
de Virg. l. I.	de Virginibus lib. 1. et sic de cæt. ubi vero l. non additur, est de Virginitate, t. 2.
Vit.	Vita per Paulinum ad calcem t. 2.
Am. crit. t. I.	Les Amenités de la critique, ou dissertations et remarques nouvelles sur divers points de l'antiquité, tom. 1. 12°. A Paris, 1717.
Amm. l. 15.	Ammiani Marcellini rerum gestarum lib. 15. et sic de cæt. Parisiis, 1681. fol.
not.	notæ ab Adriano Valesio in eumdem collectæ.
Amp. pr.	Ad Lucium Ampelium præfatio Salmasii, ex editione Amstelod. 1674. 4°.
Andr. top. Bel.	Valerii Andreæ topographia Belgica in fronte bibliothecæ Belgicæ ejusd. Auct. Lovanii, 1643. 4°.
Antel. for.	Josephi Antelmi de initiis ecclesiæ Forojuliensis dissertatio, etc. Aquis Sextiis, 1680. 4°.
de op. Leo.	de veris operibus SS. Patrum, Leonis Magni et Prosperi Aquit. dissertationes criticæ, etc. Parisiis, 1689. 4°.
de Sym.	de Symbolo Athanasiano nova disquisitio. Parisiis, 1693.
Anti-Bail. t. I.	Anti-Baillet, ou critique du livre de Mr. Baillet intitulé Jugemens des Savans. Par M. Menage, t. 1. A la Haye, 1690. 12°.
Antid.	Antidoton contra diversas omnium fere sæculorum hæreses. Basileæ, 1528. fol.
Apol. arg. c. 4. Sch.	Scholia vetusta in Apollonii Rhodii argonauticon lib. 4. Parisiis, 1574. fol.
Apo. des PP. l. I. c. I.	Apologie pour les SS. Peres de l'Eglise Défenseurs de la grace de J. C. livre 1, ou partie premiere, ch. ou article 1; ainsi des autres. A Paris, 1651. 4°.
App. bib. PP. t. I.	Apparatus ad bibliothecam maximam veterum Patrum, Auctore D. Nicolao le Nourry, t. 1. et sic de 2. Parisiis, 1703. et 1715. fol.
App. bel. Gal.	Appiani Alexandrini de bellis Gallicis epitome, inter ejusdem opera. Amstelod. 1670. 8°.
Arch. pie. fug. t. 2.	L'abbé Archimbaud, recueil de pieces fugitives d'histoire et de literature, tome 2. A Paris, 1717. 12°
Arn. in ps. 37.	Arnobii Junioris commentarius in Psalmum 37, et sic de cæteris, in bibliotheca Patrum, t. 8. Lugduni, 1677. fol.
confl.	conflictus de Deo trino, etc. ibid.

[illegible]	notæ Fenardentii in eumdem, ibid.
[illegible]	præfatio, seu prologus in fronte ejusdem operis.
Ath.	S. Athanasii Archiepiscopi Alexandrini opera. Parisiis, 1698. 3. vol. fol. Sic autem citantur :
apol. c. Ar.	apologia contra Arianos.
apol. ad Const.	apologia ad Constantium Imperatorem.
apol. fug.	apologia de fuga sua.
ep. ad Ep. Æ.	epistola ad Episcopos Ægypti et Libyæ.
ep. ad mon.	epistola ad Monachos de historia Arianorum.
de Syn.	de Synodis.
Ath. deip. l. 2	Athenæi deipnosophistarum lib. 2. Lugdun. 1657. fol.
Auct. ant. lat.	Auctores antiqui linguæ latinæ, ut Nonius, Marcellus, etc. 1595. fol.
Aug.	S. Aurelii Augustini Hipponensis Episcopi opera. Parisiis, 1679 1700. fol. Sic autem citantur :
app.	variæ appendices.
de civ.	de Civitate Dei, tom. 7.
conf. l. 1.	Confessionum lib. 1. et sic de cæteris, t. 1.
conj. ad.	de conjugiis adulterinis, tom. 6.
Cons. Ev.	de Consensu Evangel. tom. 3.
in Cres.	contra Cresconium, tom. 9.
de cur. mor.	de cura gerenda pro mortuis, tom. 6.
doct. Chr.	de doctrina Christiana, tom. 3.
ench.	enchiridion de fide, t. 6.
ep. 25.	epistola 25, et sic de cæteris, t. 2.
gest. Pel.	de gestis Pelagii, t. 10.
de gr. Chr.	de gratia Christi, t. 10.
hær. 41.	de hæresibus, hæresi 41. t. 8.
in Jul.	in Julianum, t. 10.
de nat. et gr.	de natura et gratia contra Pelagium, t. 10.
op. imp.	opus imperfectum contra Julianum, t. 10.
in Par.	contra Parmenianum, t. 9.
in 2 ep. Pel.	contra duas epistolas Pelagianorum, t. 10.
retr.	retractationum lib. t. 1.
ser.	Sermones, t. 5.
supp.	Supplementum, ibid.
de Trin.	de Trinitate, t. 8.
Vit.	Vita per Possidium, t. 10. in fine appendicis.
Avit. ep. 4.	S. Alcimi Aviti Viennensis Episcopi epistola 4, et sic de cæteris, inter opera varia Jacobi Sirmondi S. J. t. 2. Parisiis, 1696. fol.
rog.	homilia de rogationibus, ibid.
Aum.	Tradition de l'Eglise sur l'aumône Chrétienne et ecclésiastique. A Paris, 1651.
Aur. Vic. Cæs.	Sex. Aurelii Victoris de Cæsaribus inter ejusdem opera. Paris. 1681. 4°.
epit.	epitome, ibid.
Aus.	D. Magni Ausonii Burdigalensis opera. Amstelodami, 1671. 8°. Ubi vero F. additur, agitur de editione ultima a D. Juliano Florido, et D. Johanne Bapt. Souchay adornata, Parisiis, 1730. 4. Sic autem citatur :

dissertatio

diss.	dissertatio Editoris.
Cæs.	de Cæsaribus.
cons.	gratiarum actio pro Consulatu.
eclog.	eclogarium.
edyl. I.	edyllium I, et sic de cæteris.
ep. I.	epistola I, et sic de cæteris.
ephe.	ephemeris.
epi. I.	epigramma I, et sic de cæteris.
epic.	epicedium in patrem.
hero.	heroum epitaphia.
mos.	mosella, seu edyllium 10.
par. c. I.	parentalia, carmen, seu cap. I. et sic de cæteris.
pr.	præfationes variæ.
prof. c. I.	Commemoratio Professorum Burdigalensium, c. I. et sic de cæteris.
protr.	protrepticon ad nepotem.
Sap.	ludus septem Sapientum.
urb.	ordo nobilium urbium.

B

Bail. jug. poë. lat.	Adrien Baillet, Jugement des Savans, Poëtes latins, tome 6. A Paris, 1686. 12°.
préj.	des préjugés, au tome 1. A Paris, 1685. 12°.
28. Août.	28ᵉ jour d'Août, et ainsi des autres, dans les vies des Saints. A Paris, 1701. fol.
13. Jan.	13ᵉ jour de Janvier, ainsi des autres.
23. Juil.	23ᵉ jour de Juillet, ainsi des autres.
24. Juin.	24ᵉ jour de Juin, ainsi des autres.
29. Mai.	29ᵉ jour de Mai, ainsi des autres.
17. Mars.	17ᵉ jour de Mars, ainsi des autres.
16. Nov.	16ᵉ jour de Novembre, ainsi des autres.
22. Sep.	22ᵉ jour de Septembre, ainsi des autres.
tab. crit.	Table critique à la tête de chaque mois.
Bal. conc.	Stephani Baluzii nova collectio Conciliorum. Parisiis, 1683. fol.
misc. t. I.	miscellaneorum tom. 1. et sic de cæteris. Paris. 1678-1713. 8°.
Bar. an. 363. n. 245.	Emin. Cardinalis Baronii annales, ad annum 362. num. 245, et sic de cæteris. Antuerpiæ, 1612. fol.
Amb. vit.	S. Ambrosii vita, in fronte ejusdem operum. Paris. 1642.
Bas. ep. 55.	S. Basilii Magni Cæsariensis Episcopi epistola 55, inter ejusdem opera. Paris. 1637. fol.
Bay. A.	Bayle, dictionnaire historique et critique à la letre A, et ainsi des autres. A Roterdam, 1715. fol.
Bed. hist. l. I. c. 10.	Venerabilis Bedæ Anglo-Saxonis Presbyteri historiæ ecclesiasticæ gentis Anglorum lib. 1. cap. 10, tom. 3. ejusdem operum. Coloniæ Agrippinæ, 1612. fol.
de metr.	de arte metrica, tom. 1. Ibid.
de temp. c. 49.	de temporum ratione cap. 49. tom. 2. Ibid.

TABLE

Ben. reg. c. 13 — S. Benedicti regula, cap. 13, et sic de cæteris. Parisiis, 1663. 8°.

Berk. — Abrahami Berkelii commentarius in Stephanum Byzantinum de urbibus. Lugd. Batav. 1694. fol.

Bib. — Bibliothèque. Celles dont nous citons les pages, sont celles dont les catalogues ont été imprimés. Lorsque nous ne marquons pas la page, il s'agit des vaisseaux mêmes des bibliothèques que nous avons visitées nous-mêmes, ou par le moien de nos amis. Voici comme on les cite.

S. Alb. And. — abbatiæ S. Albini Andegavensis, ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri.

an. et mod. t. 3 — ancienne et moderne par Jean le Clerc, tom. 3e, et ainsi du 5e, et du 12e. A Amsterdam, 1715-1719. 12°.

Ang. — Angelica, sic dicta ab Angelo Rocca fundatore, nunc magni conventûs Romani RR. PP. Eremitarum ordinis S. Augustini.

Bal. t. 1 — Baluziana, seu catalogus librorum V. C. D. Stephani Baluzii Tutelensis, tom. 1. et sic de cæteris. Paris, 1719. 12°.

Barb. t. 1 — Barberina, scilicet D. Francisci Barberini S. R. E. Cardinalis, Vicecancellarii, etc. tom. 1. et sic de 2. Romæ, 1681. fol.

Bodl. — Bodlejana, seu catalogus impressorum lib. bibliothecæ Bodlejanæ in academia Oxoniensi. Oxonii, 1674. fol.

Cas. Ben. — abbatiæ Casalis Benedicti, vulgo Chezal Benoît, ord. S. Bened. e congreg. S. Mauri.

Casan. — Casanatensis Romæ, sic dicta ab Em. Cardinali Casanate fundatore, nunc RR. PP. Dominicanorum conventûs Minervæ.

Cel. Vich. — Cælestinorum Vichiensium, vulgo de Vichy.

Coisl. — Coisliniana, olim Segueriana, sive manuscriptorum omnium quæ in ea occurrunt accurata descriptio, etc. Studio D. Bernardi de Montfaucon. Paris, 1715. fol.

Colb. t. 1 — Colbertina, seu catalogus librorum bibliothecæ quæ fuit primum illust. V. D. Joan Baptistæ Colbert, etc. Parisiis, 1728. 3. vol. 12°.

Cord. — Cordesiana, Paris, 1643. 4°.

eccl. — ecclesiastica, in qua continentur de Scriptoribus ecclesiasticis S. Hieronymus, Gennadius Massiliensis, etc. Hamburgi, 1718. fol.

D. Faul. — D. Joachimi Faultrier Abbatis B. V. Arduennensis et S. Lupi, etc. Paris, 1709. 8°.

D. Flo. — D. Florens, 4°. sine chronicis notis.]

S. Flo. Sal. — abbatiæ S. Florentii Salmuriensis, ord. S. Benedicti e congregatione S. Mauri.

S. Germ. Par. — S. Germani Parisiensis, vulgo S. Germain des Prés.

Hisp. — Hispanica vetus, auctore Nicolao Antonio Hispalensi, t. 1. Romæ, 1696. fol.

Imp. — D. Josephi Renati Imperialis S. R. E. Diaconi Cardinalis. Romæ, 1711. fol.

S. Jul. Tur. — abbatiæ S. Juliani Turonensis, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.

Kon. — bibliopolium Konigianum, sive catalogus lib. etc. Hamburgi, 1722. 8°.

D. Lorch. — D. de Lorchere, Lieutenant Général du Mans, qui l'enrichit de jour en jour de livres curieux et choisis.

Lugd. Bat. — Lugduno-Batava, seu catalogus librorum tam impressorum quam ma-

	nuscriptorum bibliothecæ publicæ Universitatis Lugduno-Batavæ Lugduni apud Batavos, 1716. fol.
Maj. mon.	abbatiæ Majoris monasterii, vulgo Marmoutier, prope Turones, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.
B. M. de Ebr.	abbatiæ B. Mariæ de Ebronio, vulgo d'Evron, ord. S. Benedicti e congreg. S. Mauri.
S. Mau.	abbatiæ S. Mauri super Ligerim, ord. S. Bened. è congr. S. Mauri.
ff. Min. Cen.	fratrum Minorum Cenomanensium.
Miss. Cen.	Missionariorum Cenomanensium, cujus suppellex et ornatus ad studium et curam D. de la Ville Superioris referenda sunt.
Orat. Clar.	Oratorii Claromontani.
Ottob.	D. Cardinalis Ottoboni Romæ.
PP. t. I.	veterum Patrum et Antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum, etc. t. I. et sic de cæteris. Lugduni, 1677. 27 vol. fol. Ubi vero P additur, designat bibliothecam Patrum Parisiensem anni 1644.
S. Pet. Burg.	abbatiæ S. Petri Burgoliensis, vulgo Bourgueil, ord. S. Bened. e congr. S. Mauri.
S. Pet. de Cul.	abbatiæ. S. Petri de Cultura, vulgo la Couture, Cenomani, ord. S. Benedicti e S. congreg. Mauri.
S. Pet. Mon.	S. Petri Monasteriensis, vulgo S. Pierre-Moutier, ord. Cluniacensis
ff. Præd. Cen.	fratrum Prædicatorum Cenomanensium.
ff. Præd. Laval.	fratrum Prædicatorum Lavallensium, vulgo de Laval.
S. Serg. And.	abbatiæ S. Sergii Andegavensis, ord. S. Benedicti e congr. S. Mauri.
mon. Silv.	monasterii Silviniacensis, vulgo Souvigny, ordinis Cluniacensis.
S. Steph. Niv.	S. Stephani Niverniensis, ordinis Cluniacensis.
S. Sulp. Bit.	abbatiæ S. Sulpitii Bituricensis, ordinis S. Benedicti e congregatione S. Mauri.
Tell.	Telleriana, sive catalogus librorum bibliothecæ D. Mauricii le Tellier Archiep. Remensis. Paris. 1693. fol.
Thua.	Thuana. Paris. 1679. 8°.
Vallicel.	Vallicelliana, sic dicta ab ecclesia hujusce loci, quæ sic ab antiquo appellatur, nunc PP. Oratorii S. Philippi Nerii Romæ.
Vatic.	Vaticana Romæ.
S. Vin. Cen.	abbatiæ S. Vincentii Cenomanensis, ord. S. Benedicti e congr. S. Mauri
Blond. Syb. l. 2.	David Blondel, des Sibylles et des livres qui portent leur nom. A Charenton, 1649, 4°.
Blou. Cens. auct.	Tomæ Poppe Bloun Censura celebriorum auctorum, etc. Genevæ, 1694. 4°.
Bold. bib. hist.	Pauli Bolduani bibliotheca historica, sive elenchus Scriptorum historicorum, etc. Lipsiæ, 1620. 4°.
Boll.	Acta Sanctorum etc. cura Iohannis Bollandi ac sociorum ejus, S. J. Anterpiæ, 1643-1729. fol. Sic autem citantur.
20 Ap.	die 20 Aprilis, et sic de cæteris.
28 Feb.	die 28 Februarii, et sic de cæteris.
13 Jan.	die 13 Januarii, et sic de cæteris.
2 Jun.	die 2 Junii, et sic de cæteris.
29 Mai.	die 29 Maii, et sic de cæteris.
3 Mar.	die 3 Martii et sic de cæteris.

C

Chor. poë. Chorus Poëtarum classicorum duplex, sacrorum et profanorum. Lugduni, 1616. 4°.

Cic. pro Arch. M. Tullii Ciceronis oratio pro Archia Poëta, inter ejusdem orationes. Amstelod. 1696. 8°.

ad Att. l. 2. ep. 6. ad Pomponium Atticum lib. 2. ep. 6. Ibid. 1684. 8°.

de div. de divinatione, ex editione Dionysii Lambini. Parisiis, 1566. fol.

ep. 15. l. 9. epistola 15. lib. 9. ad familiares. Amstelodami, 1684. 8°.

pro Flac. pro Lucio Flacco. Ibid. 1696. 8°.

frag. fragmenta, ad calcem tomi 4 editionis Lambinianæ.

de O. de Oratore lib. I, et sic de cæteris, ex editione Dionysii Lambini.

de cl. Orat. de claris Oratoribus, qui est Brutus. Ibid.

8. phil. in Antonium Philippica 8°. et sic de 13. Amstelodami, 1698. 8°.

pro Quin. pro Publio Quintio. Amstel. 1699. 8°.

pro Q. Ros. pro Q. Roscio Comœdo. Ibid.

Cl. M. de an. l. I. Mamerti Claudiani de natura animæ lib. I. et sic de cæteris. t. 6. bibliothecæ Patrum. Lugdun. 1677. fol.

pr. præfatio.

ad Sap. epistola ad Sapaudum, tom. 6, miscellaneorum Stephani Baluzii. Paris. 1713. 8°.

Cl. pan. 4. Claudii Claudiani panegyricus 4, seu de quarto Consulatu Honorii Augusti, inter cætera ejusdem opera. Amstelod. 1665. 8°.

rap. Pros. l. 2. pr. de raptu Proserpinæ lib. 2. prœfatio, inter ejusdem opera. Paris, 1677. 4°.

in Ruf. in Rufinum.

Clem. Al. Str. l. I. Clementis Alexandrini Stromatum lib. I. inter ejusd. opera græca et latina. Parisis, 1641. fol.

Cleo. de mun. l. I. Cleomedis de mundo, sive circularis inspectionis meteororum lib. I. cum Proclo de Sphæra, etc. Basileæ, 1547. 8°.

Cod. th. 9. t. 16. l. I. Codex Theodosianus lib. 9. tit. 16. lege I. et sic de cæteris. Lugd. 1665. fol. vol. 6.

pros. prosopographia, tom. 6.

app. appendix codicis Theodosiani a Jacobo Sirmundo edita, tom. I. ejusd. Sirmundi variorum operum. Paris, 1696. fol.

Cod. reg. Codex regularum, etc. collectus olim a S. Benedicto Anianensi Abbate, et a Luca Holstenio in lucem editus. Parisiis, 1663. 4°.

app. appendix, in qua SS. Patrum exhortationes ad Monachos et Virgines, etc. Ibid.

pr. præfatio in fronte operis.

Cæl. ad Gal. S. Cælestini Papæ epistola ad Gallos inter Prosperi opera. Paris, 1711. fol.

Colu. l. I. c. I. Lucii Junii Moderati Columellæ de re rustica, lib. I. cap. I. cum M. Ter. Varrone et Palladio Rutilio. Paris, 1529. fol.

Conc. t. I. Concilia ad regiam editionem exacta, studio Philippi Labbæi et Gabriëlis Cossartii S. J. tom. I. et sic de cæteris. Parisiis, 1671. fol. [Il est important de remarquer, que dans le 4e tome les pages 1029 et suivantes jusqu'à la 1080 inclusivement, sont repetées. Ainsi comme nous les citons souvent, si on ne les trouve pas en un endroit, il faudra les chercher en l'autre. Lorsque nous citons d'autres éditions que celle du P. Labbe, nous avons soin d'ajoûter une letre majuscule, qui indique celle dont il s'agit, comme nous en donnons ici des exemples.]

C. G. t. 1.	Concilia antiqua Galliæ, curâ Jacobi Sirmundi, tom. 1. Paris, 1629. fol.
R. t. 1.	Collectio regia, tom. 1. et sic de cæteris. Parisiis, 1644. fol.
supp.	Conciliorum antiquorum Galliæ a Jacobo Sirmundo S. J. editorum supplementa, operâ et studio Petri Delalande Ricomagensis, etc. Parisiis, 1666. fol.
Conc. It. ep.	Conciliorum Italiæ anno Christi 381 epistolæ, a Jacobo Sirmundo editæ, tom. 1. ejusd. Sirmundi operum. Parisiis, 1696. fol.
Crin. poe. lat. l. 2.	Petri Criniti de Poetis latinis lib. 2. et sic de cæt. cum ejusdem libris de honesta disciplina. Lugd. 1643. 8°.
Cyp. ep. 67.	S. Cæcilii Cypriani Episcopi Carthaginensis et Martyris epistola 67, inter ejusdem opera. Parisiis, 1726. fol.
not.	notæ ad calcem ejusdem operum.

D

Dam. car. 9.	S. Damasi Papæ carmen 9. inter ejusdem opera. tom. 27. bibliothecæ Patrum. Lugduni. 1677. fol.
Damas. paral.	S. Johannis Damasceni Monachi et Presbyteri sacra parallela, tom. 2. ejusdem operum. Parisiis, 1712. fol.
Def. de Lact.	Défense des sentimens de Lactance sur le sujet de l'usure. A Paris, 1671, 12°.
Dial. de Or.	Dialogus de Oratoribus, sive de causis corruptæ eloquentiæ, ad calcem operum C. Taciti. Amstelodami, 1685. 8°.
Dio. l. 60.	Dionis Cassii Romanarum historiarum lib. 60, et sic de cæteris, ex Guillelmi Xylandri interpretatione et editione Henrici Stephani, 1591. fol.
Dio. Chry. or. 49.	Dionis Chrysostomi oratio 49. inter ejusdem orationes 80. Parisiis, 1604. fol.
Diod. t. 1. l. 5.	Diodori Siculi bibliothecæ historicæ lib. 5. tom 1. Hanovriæ, 1604. fol.
Diog. vit. ph.	Diogenis Laertii de vitis, dogmatibus, etc. Philosophorum. Amstelodami. 1692. 4°.
not.	Ægidii Menagii notæ, seu observationes. Ibid. tom. 2.
Dub. hist. eccles. Par.	Gerardi Dubois Aurelianensis congregationis Oratorii, etc. historia Ecclesiæ Parisiensis. Parisiis, 1590. fol.
Du-Chesn. t. 1.	Andreæ Du-Chesne historiæ Francorum Scriptores, etc. tom. 1. Parisiis 1636. fol.
Dupin. bib. t. 1.	Nouvelle bibliothéque des Auteurs Ecclesiastiques, etc. par Messire Elie, Du-Pin, tom. 1. et ainsi des autres. A Paris, 1687- 1702. 8°.

E

Egas. Bul. t. 1.	Cæsaris Egassi Bulæi historia Universitatis Parisiensis, tom. 1. Parisiis, 1665. fol.
Emiss. hom. 1.	Eusebii Emisseni homilia 1. et sic de cæteris, ad calcem aliarum sub ejusdem nomine editarum. Parisiis, 1575. 8°.
Enn. l. 2. ep. 6.	Magni Felicis Ennodii Episcopi Ticinensis lib. 2, epist. 6. et sic de cæteris, inter ejusdem opera, ex editione Sirmundi. Parisiis, 1611. 8°.
car. l. 1.	carminum lib. 1. Ibid.

epi.	epigrammat. Ibid.
not.	notæ Jacobi Sirmundi. Ibid.
vit. Ant.	vita Antonii Monachi Lerinensis. Ibid.
vit. Epi.	vita Epiphanii Episcopi Ticinensis. Ibid.
Entr. sur les Aut.	Entretiens sur les anciens Auteurs par M. A. D. M. A. Paris, 1697. 12°.
Epi. et poë. vet. l. I.	Epigrammata et poëmatia vetera, lib. I. seu pars I. et sic de 2. Parisiis, 1590. 12°.
Evag. l. I.	Evagrii Scholastici historiæ ecclesiasticæ lib. I. et sic de cæteris, una cum Theodoreto et aliis. Paris, 1673. fol.
Euch. form.	S. Eucherii Episcopi Lugdunensis liber formularum spiritalis intelligentiæ, inter ejusdem opera. Basileæ, 1531. fol.
in Gen.	in Genesim. Ibid.
ad Hil.	ad Hilarium de laudibus Eremi, cum oratione funebri de S. Honorato, Parisiis, 1579. 8°.
pr.	præfationes seu prologi.
quæst.	de quæstionibus veteris et novi Testamenti. Basileæ, ut supra.
in Reg.	in libros Regum. Ibid.
ad Silv.	ad Silvium, tom. 6. bibliothecæ Patrum editionis Lugdunensis, 1677.
ad Val.	ad Valerianum cognatum suum epistola parænetica. Basileæ, ut supra.
Eunap.	Eunapius Sardianus de vitis Philosophorum et Sophistarum, etc. 1696. 12°.
Eus. chr.	Eusebii Pamphili Cæsareæ Palæstinæ Episcopi chronicon. Amstelodami, 1658. fol.
l. 2.	historiæ ecclesiasticæ lib. 2. et sic de cæteris. Parisiis, 1659. fol.
præ. ev. l. 9. c. 4.	de præparatione evangelica græco-latina, lib. 9. c. 4. Paris. 1628. fol.
vit Const.	vita Constantini Magni.
Eutr. l. I.	Eutropii historiæ Romanæ breviarium, lib. I. et sic de cæteris. Parisiis, 1683. 4°.
pr. I.	præfatio prima et sic de cæteris, quæ in fronte operis sunt appositæ.

F

Fab. bib. gr. t. 4.	Joh. Alberti Fabricii bibliotheca græca, tom. 4. et sic de 5. 7. et 9. Hamburgi, 1711-1719. 4°.
bib. lat.	bibliotheca latina, sive notitia veterum Auctorum latinorum, quorumcumque scripta ad nos pervenerunt. Ibidem, 1696. 12°.
Fac. l. I. c. 4.	Facundi Hermianensis pro defensione trium capitulorum lib. I. c. 4. et sic de cæteris, ex editione Sirmundi. Parisiis, 1629. 8°.
in Moc.	in Mocianum scholasticum liber. Ibid.
Faust. ep. 16.	Fausti Regiensis Episcopi epistola 16, in bibliothecæ Patrum tomo 8. Lugduni, 1677. fol.
ad Fel.	ad Felicem Patricium. Ibidem.
de gr. l. I.	de gratia et libero arbitrio lib. I. et sic de 2. Ibid.
ad Grat.	ad Gratum epistola. Ibid.
ad Leon.	ad Leontium Arelatensem Episcopum. Ibid.
ad Luc.	ad Lucidum Presbyterum. Ibid.
ad Paul.	ad Benedictum Paulinum. Ibid.

ad Rur.	ad Ruricium Lemovicensem Episcopum. Ibid.
Fest. l. 2.	Sex. Pompeii Festi lib. 2 de verborum significatione, et sic de cæteris. Amstelod. 1700. 4°.
Flech. hist. de Th. l. 4.	Mr. Flechier au livre 4 de l'histoire de Theodose le grand. A Paris, 1679. 4°.
Fleur. disc. 2.	Mr. l'Abbé Fleuri au second discours sur l'histoire de l'Eglise, et ainsi des autres. A Paris, 1720. 12°.
H. E. t. 3.	histoire ecclesiastique, tome 3e, et ainsi des autres jusqu'au 6e. A Paris, 1693 - 1699. 4°.
mœ. chr.	les mœurs des Chrétiens. A Paris, 1682. 12°.
Flor. l. 1.	L. Annæi Flori rerum Romanarum epitome, lib. 1. et sic de cæteris. Paris, 1674. 4°.
pr.	prœmium : ubi vero additur S, sic pr. S agitur de Salmasii præfatione.
Flor. bib. t. 2.	Floriacensis veteris bibliothecæ tomus 2. Lugduni, 1605. 8°.
Fort. l. 2.	Venantii Fortunati Pictaviensis Episcopi lib. 2. caput, seu carmen 16 ; et sic de cæteris. Moguntiæ, 1603. 4°.
vit. M.	vita S. Martini lib.2. Ibid.
Frag. poe.	Fragmenta Poetarum veterum latinorum, quorum opera non exstant. Apud Henricum Stephanum, 1564. 8°.
Fris. bib. ph.	Johannis Jacobi Frisii bibliotheca Philosophorum classicorum Auctorum chronologica, etc. Tiguri, 1592. 4°.
Front. de aq. l. 2.	Sex. Julii Frontini de aquæductibus Romæ lib. 2. Amstelod. 1661. 8°.
Fulg. de gr. l. 2. n. 42.	S. Fulgentii Ruspensis Episcopi de gratia lib. 2. inter ejusdem opera. Paris, 1684. 4°.
ad Mon.	ad Monimum. Ibid.
ad Pet.	ad Petrum. Ibid.
Fulg. exp. ser. ant.	Fabii Planciadis Fulgentii expositio sermonum antiquorum, inter ejusdem opera. Amstelodami, 1681. 8°.
myt. l. 1.	mythologiarum lib. 1. Ibid.
Virg. cont.	de expositione Virgilianæ continentiæ. Ibid.

G

Gal. de ant.	Claudii Galeni de antidotis, inter ejusdem opera. Basileæ, 1561. fol.
diff. pul.	de differentiis pulsuum. Ibid.
per gen.	de compositione remediorum per genera. Ibid.
de lib. prop.	de libris propriis. Ibid.
de opt. doc. gen.	de optimo docendi genere. Ibid.
de præc.	de præcognitione. Ibid.
rem. sec. loc.	de compositione remediorum secundum loca. Ibid.
Gall. chr. nov. t. 1.	Gallia Christiana, seu series et historia Archiepiscoporum, Episcoporum et Abbatum Franciæ, etc. novæ editionis, a Dionysio Sammarthano et sociis, tom. 1. et sic de 2. 3. et 4. Parisiis, 1715-1728. fol.
vet. t. 1.	veteris editionis, a Fratribus Sammarthanis, tom. 1. et sic de cæt. Parisiis, 1656. fol.
Gass. t. 4.	Petri Gassendi Diniensis Ecclesiæ Præpositi tomus 4. astronomica continens. Lugduni, 1658. fol.

H

TABLE

in Dan.	in Danielem Prophetam. tom. 3. ejusdem operum. Parisiis 1704. fol.
in Eccles. c. 10	in caput 10 Ecclesiastes. Ibid.
in Ephes. c. 4	in caput 4 epistolæ ad Ephesios. tom. 4.
ep. crit.	epistola critica. tom. 2. ejusdem operum, 1699.
ad Alg.	epistola ad Algasiam. tom. 4. 1706.
ad Aman.	ad Amandum. Ibid.
ad Flor.	ad Florentium. Ibid.
ad Hed.	ad Hedibiam. Ibid.
ad Min.	ad Minervium. Ibid.
ep. 4	epistola 4. et sic de cæteris aliquo numero prænotatis, tom 4. parte secunda.
in Ez.	in Prophetam Ezechielem. tom. 3.
in Gal. pr. 2.	præfatio secunda in secundum librum commentariorum in epistolam ad Galatas. t. 4.
in Gen.	in Genesim, tom. 1. 1693.
in Jov. l. 1.	adversus Jovinianum, tom 3.
in Is. c. 60	commentarius in caput 60. Isaiæ Prophetæ; et sic de cæteris, tom. 3.
in Lucif.	adversus Luciferianos. tom. 4.
in Malach.	in Malachiam Prophetam. t. 3.
in Matth.	in Matthæum, tom. 4.
in Mich.	in Michæam Prophetam t. 3.
pr.	variæ præfationes, seu prologi.
in Ruf. l. 2.	apologia adversus Rufinum lib. 2. et sic de 3. t. 4.
in Vig.	adversus Vigilantium. tom. 4.
vir. ill.	de viris illustribus liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
in Zach.	in Zachariam Prophetam, tom. 3.
Hil. ad Euch.	S. Hilarii Arelatensis Episcopi epistola ad Eucherium, una cum oratione funebri de S. Honorato. Parisiis, 1578. 8°.
de Hon.	de S. Honorato oratio funebris. Ibid.
Hil. apol.	S. Hilarii Pictavorum Episcopi apologetica ad reprehensores libri de Synodis responsa, inter ejusdem opera. Parisiis, 1693. fol.
adm.	variæ Editoris admonitiones in fronte cujusque operis.
app.	appendix operum.
in Aux.	contra Auxentium Mediolanensem.
ad Const. l. 1	ad Constantium Augustum lib. 1. et sic de 2.
in Const.	contra Constantium Imperatorem liber unus.
diss.	dissertatio Editoris.
ep.	epistola ad Abram filiam suam.
fragm. 1	fragmentum 1. et sic de cæt.
in Matth.	expositio in Matthæum.
pr.	variæ præfationes; ubi vero numerus additur, præfationem Editoris denotat.
in Ps.	commentarius in Psalmos.
de Synod. n. 1	de Synodis num. 1. et sic de cæt.
de Trin. l. 1	de Trinitate lib. 1. num. 5. et sic de cæteris.
[illegible]	

vit.	vita in fronte ejusdem operum.
Hipp. can.	S. Hippolyti Episcopi Canon pascalis cum Josephi Scaligeri commentario. Lugd-Batav, 1595. 4°
t. 1.	operum in unum corpus collectorum tomus 1. Hamburgi, 1716. fol.
t. 2.	tomus 2. Ibid. 1718. fol.
app.	appendix.
pr.	præfatio, seu prolegomena.
Hipp. Th. chr.	Hippolyti Thebani chronicon, in tomo 3. Henrici Canisii lectionum antiquarum, a Jacobo Basnage recusarum. Antuerpiæ, 1725. fol.
Hof. P.	Joh. Jacobi Hofmanni lexicon universale, ad literam P; et sic de cæteris. Lugd.-Batav. 1698. fol.
Holst. in Steph.	Lucæ Holstenii notæ et castigationes in Stephanum Byzantinum, etc. Ultrajecti, 1691. fol.
Hon. Scri. eccl.	Honorii Augustodunensis de Luminaribus Ecclesiæ, sive de Scriptoribus Ecclesiasticis in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Hor. l. 1. ep. 15.	Q. Horatii Flacci lib. 1. epistola 15. inter ejusdum opera. Paris. 1691. 4°.
l. 1. od. 23.	lib. 1. ode 23. et sic de cæt. Ibid.
l. 1. Saty. 10.	lib. 1. Satyra 10. et sic de cæt. Ibid.

I

Jac. bib. pont. l. 2.	Ludovici Jacob bibliotheca pontificia, lib. 2. Lugduni, 1643. 4°.
Ida. chr.	Idatii Episcopi chronicon, inter varia Jacobi Sirmundi opera, tom. 2. Paris. 1696. fol.
fast.	fasti consulares. Ibid.
Ind. lib. a R. Steph.	Index librorum in officina Roberti Stephani impressorum. Lutetiæ, 1552. 8°.
Inscr. ant.	Inscriptions antiques, etc. à la fin des mémoires de l'histoire de Lyon par Guillaume Paradin. A Lyon, 1573. fol.
Joly, ecol. part. 1. c. 3.	Claude Joly Chantre et Chanoine de l'Eglise metropolitaine de Paris, traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques, etc. partie 1. chapitre 3. et ainsi des autres. A Paris, 1678. 12°.
Jons. scri. ph. l. 1. c. 14.	Johannis Jonsii Holsati de Scriptoribus historiæ philosophicæ lib. 1. Francofurti, 1659. 4°.
Jorn.	Jornandes, seu Jordanus Episcopus Ravennas de Getarum sive Gothorum gestis, ad calcem tomi 1. M. A. Cassiodori. Rotomagi, 1679. fol.
Jos. in Api. l. 2.	Flavii Josephi Jerosolymitani Sacerdotis contra Apionem, lib. 2. inter ejusdem opera. Genevæ, 1634. fol.
de bell. jud. l. 5.	de bello judaïco lib. 5 et sic de cæteris. Ibid.
Iren. l. 1.	S. Irenæi Episcopi Lugdunensis liber 1. contra hæreses; et sic de cæteris. Parisiis, 1710. fol.
diss. 2.	dissertatio 2. Editoris et sic de 3. in fronte operum.
frag.	fragmenta ad calcem operum.
not.	notæ in eumdem.
pr.	præfatio Editoris; ubi vero I. cum aliquo numero præmittitur, sic l. 1. pr. agitur de variis Autoris præfationibus.

[illegible]	S. Isidori Hispalensis de officiis lib. 1. inter ejusdem opera. Parisiis, 1580. fol.
[illegible]	originum lib. 7. et sic de cæteris. Ibid.
[illegible]	de Scriptoribus ecclesiasticis liber in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
[illegible]	Les masures de l'Abbaïe roïale de l'Isle Barbe-lez-Lyon, etc. par M^r. le Laboureur. tome 1. A Paris, 1696. 4°.
Jul. ad Ath.	Juliani Imperatoris ad Athenienses epistola, inter ejusdem opera. Lipsiæ, 1696. fol.
ep. 42	epistola 42.
[illegible]	misopogon. Ibid.
[illegible]	Dionysii Petavii notæ in eumdem.
[illegible]	oratio quarta ; et sic de cæteris.
Jul. Cap. vit. M. Ant.	Julii Capitolini vita Marci Antonii Imperatoris, inter Scriptores historiæ augustæ. tom. 1. Lugduni-Batavorum, 1671. 8°.
vit. Max. jun.	vita Maximini junioris. Ibid.
vit. Ver.	vita Veri Imperatoris. Ibid.
[illegible] 4.	Justini historiæ Philippiæ lib. 43. et sic de cæteris. Lugduni-Batavorum, 1683. 8°.
pr.	præfatio.
[illegible] Fr.	préface à la tête de la traduction Françoise du même. par D. L. M. A Paris, 1692. 12°.
	D. Junii Juvenalis satyra 1. vers. 42. et sic de cæteris. Parisiis, 1684. 4°.

K

[illegible]	Georgii Mathiæ Konigii bibliotheca vetus et nova. Altadorfi, 1678. fol.

L

[illegible]	Philippi Labbei Biturici S. J. conciliorum synopsis. Parisiis, 1661. 4°.
[illegible]	chronologiæ historicæ pars secunda, seu tom. 2. Parisiis, 1670. fol.
[illegible]	nova bibliotheca manuscriptorum librorum, tom. 1. Parisiis, 1657. fol.
[illegible]	de Scriptoribus ecclesiasticis quos attigit Cardinalis Bellarminus philologica et historica dissertatio, tom. 1. et sic de 2. Parisiis, 1660. 8°.
[illegible]	Lucii Cælii Lactantii Firmiani institutionum divinarum lib. 1. et sic de cæteris inter ejusdem opera. Cantabrigiæ, 1685. 8°.
epit.	institutionum epitome. Ibid.
de ir.	de ira Dei. Ibid.
[illegible]	de mortibus persequutorum. Ibid.
opif.	de opificio Dei. Ibid.
Lamp. vit. Al.	Ælii Lampridii vita Alexandri Severi, inter cæteros historiæ augustæ Scriptores. Lugd-Batav. 1671. 8°.
vit. Aur.	vita Aureli Imperatoris. Ibid.
Lau. [illegible] 2	Johannis Launoii Constantiensis responsionis ad dissertationem de duobus

	Dionysiis discussio. Parisiis, 1660. 8°.
de 5. Vict.	appendix de quinque Victorinis ad dissertationem de Victorino Episcopo et Mart. Paris. 1653. 12°.
Leo.	S. Leonis Magni Papæ primi opera, etc. a Paschasio Quesnel edita. Paris. 1675. 4°. 2. vol.
cod. can.	Codex Canonum et Constitutorum Ecclesiæ Romanæ, tom. 2.
diss. 2.	dissertatio 2 et sic de cæteris, tom. 2.
ep.	epistolæ, tom. 1.
not.	notæ et observationes Editoris, tom. 2.
Lep.	Leporii Presbyteri libellus emendationis, inter opera varia Jacobi Sirmundi, tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
not.	notæ Jacobi Sirmundi, nec non Johannis Garnerii in eumdem.
pr.	præfatio, seu veterum Scriptorum testimonia. Ibid.
Lerin.	Chronologia Sanctorum et aliorum virorum illustrium, ac Abbatum sacræ insulæ Lerinensis, Lugduni, 1613. 4°. [ubi t. non apponitur, agitur de 1. parte : ubi vero additur t. 2. agitur de 2 parte.]
Light. misc.	Johannis Lightfoti sacræ theologiæ Professoris miscellanea, sive Erubhim, inter ejusdem opera tom. 1. Roterodami, 1686. fol.
Lip. bib. ph.	Martini Lipenii bibliotheca realis philosophica, etc. Francofurti, 1682. fol.
th. t. 2.	theologica, tom. 2. Ibidem, 1685, fol.
Lips. exc. in Tac.	Justi Lipsii ad Cornelii Taciti annales excursus, ad calcem ejusdem Taciti operum. Amstelodami, 1685. 8°.
elect. l. 2.	electionum lib. 2. Ibid.
Le Long. bib. sac.	Jacobi le Long Parisini Congregationis Oratorii bibliotheca sacra, etc. Parisiis, 1723. fol.
hist.	bibliothéque historique de France, etc. à Paris, 1719. fol.
Longol. orat. de laud. Fr.	Christophori Longolii oratio de laudibus Francorum habita Pictaviis. Parisiis, 1510. 4°.
Luca. civ. bel. l. 1. v. 447.	Marcus Annæus Lucanus de bello civili, lib. 1. vers. 447, et sic de cæteris. Amstelod. 1669. 8°.
Luci. Dem.	Luciani Samosatensis Demonax, feu vita Demonactis, inter ejusdem opera, tom. 1. Amstelod. 1687. 8°.
Eun.	Eunuchus. Ibid.
Herc. gal.	Hercules Gallicus. Ibid.
Tox.	Toxaris, sive amicitia, tom. 2.

M

Mab. ann. t. 2.	Johannis Mabillon analectorum veterum tom. 2. Parisiis, 1676. 8°.
t. 3.	tom. 3. Ibid. 1682.
an. t. 1.	annalium ordinis S. Benedicti tomus 1. Paris, 1703. fol.
t. 4.	tom. 4. Ibid. 1707. fol.
app.	appendix ad hunc tom.
iter It.	iter Italicum literarium, etc. Parisiis, 1687. 4°.
it.	de liturgia Gallicana. Ibid. 1685. 4°.

[illegible]	musæum Italicum, seu collectio veterum Scriptorum e bibliothecis Italicis, etc. Ibid. 1689. 4°.
[illegible] 14	Aurelii Macrobii Ambrosii Theodosii Saturnaliorum lib. 2. et sic de cæteris. Lugd-Batav. 1670. 8°.
[illegible] 2	Commentarius ex Cicerone in somnium Scipionis, lib. 1. cap. 2. Ibid.
[illegible] 197	M. Manilii astronomicon, lib. 4. vers. 197. Paris. 1679. 4°.
[illegible]	Marci Antonini Imperatoris vita, seu de rebus suis, etc. lib. 1. Trajecti ad Rhenum, 1697. fol.
[illegible]	notæ, sive annotationes in eumdem.
[illegible]	Martyrologium Gallicanum, Auctore Andrea du Saussay. Parisiis, 1637. fol.
Mar. de med.	Marcelli de medicamentis liber, inter medicæ artis principes, etc. tom. 2. parte 3. Paris. 1567. fol.
ep. ded.	epistola dedicatoria Jani Cornarii.
pr.	præfatio Auctoris.
Marb.	Marbodi Redonensis Episcopi opuscula, ad calcem operum venerabilis Hildeberti. Parisiis, 1708. fol.
P.	ubi vero P. additur, enchiridion Marbodi Galli de lapidibus pretiosis indicat. Parisiis, 1531. 8°.
Pr.	præfatio cum epistola dedicatoria.
[illegible]	Guillaume Marcel, histoire de l'origine et des progrès de la Monarchie Françoise, etc. t. 1. A Paris, 1686. 12°.
[illegible]	Marcellini V. C. comitis Illyriciani chronicon, inter opera varia Jacobi Sirmondi tom. 2. Parisiis, 1696. fol.
[illegible] 5.	Edmundi Martene veterum Scriptorum et monumentorum et amplissima collectio, tom. 5. Paris, 1729. fol.
[illegible]	thesaurus anecdotorum, tom. 1. et sic de 5. Parisiis, 1717. fol.
vet. Scri.	veterum Scriptorum etc. collectio nova. Rotomagi, 1700. 4°.
pr.	præfatio.
[illegible]	M. Valerii Martialis lib. 1. epigram. 6. et sic de cæteris. Lugduni-Batav. 1670. 8°.
[illegible]	Le sieur de Masseville, histoire sommaire de Normandie, t. 1. A Rouen, 1691. 12°.
[illegible] 2	Gilberti Mauguin veterum Auctorum, qui nono sæculo de prædestinatione et gratia scripserunt, opera et fragmenta, cum ejusdem chronica et historica synopsi, etc. tom. 2. Parisiis, 1650. 4°.
[illegible] 2.	Medicæ artis principes post Hippocratem et Galenum, etc. tom. 2. parte 3. Parisiis, 1567. fol.
[illegible] 2	Pomponii Melæ de orbis situ, lib. 2. et sic de 3. Basileæ, 1522. fol.
Mell. scri.	Anonymi Mellicensis sæculo XII. clari de Scriptoribus ecclesiasticis liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol. [Aliquando sic citatur hic Auctor : An. Mell.]
[illegible]	Menagiana, ou les bons mots et remarques critiques, etc. de M. Menage. tom. 1. A Paris, 1715. 12°.

Merc. tom. c. 3.	Marii Mercatoris commonitorium, cap. 3. et sic de cæteris, ex editione Johannis Garnerii S. J. cujus tomus primus ea quæ ad hæresim Pelagianam pertinent, continet, et tomus secundus ea quæ ad hæresim Nestorianam spectant complectitur. Parisiis, 1673. fol.
Min. Oct.	M. Minutii Felicis Octavius. Lugduni-Batavorum, 1672. 8°.
not.	notæ, seu commentaria in eumdum.
Mir. auct.	Auberti Miræi auctuarium de Scriptoribus ecclesiasticis, in bibliotheca ecclesiastica. Hamb. 1718. fol.
Mol. SS. Bel.	Johannis Molani natales Sanctorum Belgii. Lovanii, 1595. 8°.
Monch. de Miss. sacr. l. 2.	Antonii Monchiaceni Democharis Ressonæi de divino Missæ sacrificio, in opere cui titulus : Christianæ institutionis etc. catholica et historica propugnatio. Paris. 1562. fol.
Monod.	Monodia, seu oratio in Constantini junioris mortem. Parisiis, 1616. 12°.
Mor. A.	Louis Moreri, ou le grand dictionaire historique, etc. [composé d'abord par cet Auteur, puis revû et augmenté par divers autres Ecrivains.] à la letre A. et ainsi des autres letres de l'alphabet. A Paris, 1725. 6 volum. fol.
Mss.	Memoires manuscrits.
Mur. anec. t. 1.	Anecdota quæ ex Ambrosianæ bibliothecæ codicibus nunc primum eruit Ludovicus Antonius Muratorius, tom. 1. Mediolani, 1697. 4°.
t. 2.	tomus 2. Ibid. 1698. 4°.

N

Nor hist. Pel. l. 2. c. 15.	Henrici de Noris Augustiniani historia Pelagiana, etc. Patavii, 1673. fol.
Notk. inst. scr.	Notkerus Balbulus de Interpretibus divinarum scripturarum, in tomo 1. thesauri anecdotorum D. Bernardi Pez. Augustæ-Vindelicorum, 1721. fol.

O

Onuph.	Onuphri Panvini commentarii in fastos consulares. Heidelbergæ, 1588, fol.
Opt. l. 1.	S. Optati Afri Milevitani Episcopi de schismate Donatistarum lib. 1. et sic de cæteris. Parisiis, 1700. fol.
hist. Don.	historia Donatistarum, in fronte operum ejusdem.
not.	notæ, seu annotationes variorum. Ibid.
pr.	præfatio.
Ori. com. l. 1.	S. Orientii commonitorium, lib. 1. et sic de 2. in collectione nova veterum Scriptorum a D. Edm. Martene edita. Rotamagi, 1700. 4°.
Orib. med. col. pr.	Oribasii medicinalium collectorum lib. 1. præfatio, inter medicæ artis principes, etc. tom. 1 parte 2. Parisiis, 1567. fol.
Syn. l. 4.	synopseos lib. 4. Ibid.
Orig. in Cels. l. 1.	Origenis contra Celsum liber 1. Augustæ-Vindelicorum, 1605. 4°.
phil.	philocalia. Parisiis, 1618. 4°.

Oros. l. 2. c. 19.	Pauli Orosii historia, lib. 2. cap. 19. in tomo 6. bibliothecæ Patrum. Lugduni, 1677. fol.
Orthod. t. 1.	orthodoxographa theologiæ sacro-sanctæ ac sincerioris fidei Doctores numero 76. etc. Basileæ, 1555. fol.
t. 2.	tom. 2, seu editio secunda. Ibid. 1569.
Oud. Scr. t. 1.	Casimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, etc. tomus 1. Lipsiæ, 1722. fol.
Ovid. am. l. 1. el. 15.	Publii Ovidii Nasonis amorum liber 1. elegia 15, et sic de cæt. inter ejusdem opera. Amstelodami, 1683. 8°.
art. am. l. 3.	de arte amandi liber 3. Ibid.
fast. l. 3.	fastorum liber 3. Ibid.
pont. el. 16.	de ponto elegia seu Epistola 16. Ibid.
trist. l. 2.	tristium liber 2. Ibid.

P

Pal.	Palæographia græca, sive de ortu et progressu literarum græcarum, etc. operâ et studio D. Bernardi de Montfaucon. Paris. 1708. fol.
Pall. dial.	Palladii dialogus de vita S. Johannis Chrysostomi. Parisiis, 1680.
Pall. de re rus.	Palladius Rutilius Taurus Æmilianus de re rustica, cum Catone, Varrone et Columella. Paris. 1529. fol.
de ins.	de insitione. Ibid.
pr.	præfationes.
Pan. B.	Panegyrici veteres operâ et studio Jacobi de la Baune S. J. editi. Parisiis, 1676. 4° [Ubi vero B non additur, agitur de editione Beati Rhenani. Basileæ, 1520. 4°.]
Paræ. vet.	Paræneticorum veterum pars prima. Insulæ, (seu Genevæ,) 1604. 4°.
not.	Melchioris Goldasti notæ. Ibid.
Pasq. rech. l. 1. c. 1.	Etienne Pasquier, les recherches de la France, livre 1. chap. 1. A. Paris, 1633. 8°.
Paterc. l. 1.	C. Velleius Paterculus de historia romana, lib. 1. Lugduni-Batavorum. 1659. 8°.
Paul. app.	Ad S. Paulini Nolensis Episcopi opera appendix, tom. 2. ejusdem operum. Paris. 1785. 4°.
carm. 10.	Carmen 10. ejusdem, tom. 1. Ibid.
diss. 3.	dissertatio 3. Editoris, et sic de cæteris, tom. 2.
ep. 1.	epistola 1. et sic de cæteris, tom. 1.
not. 1.	nota, seu observatio 1, et sic de cæteris, tom. 2.
vit. c. 1.	vita ex ipsius sancti Paulini et veterum Scriptorum operibus concinnata a Domino le Brun Editore, tom. 2.
vit Gen.	vita, seu passio S. Genesii Arelatensis, ad calcem epistolarum, tomus 1.
Paul. ill.	Petri Francisci Chiffletii Paulinus illustratus. Divione, 1662. 4°.
Paul. euch.	Paulini pœnitentis dicti eucharisticon Deo, ad calcem Paulini Petrocorii poematum. Lipsiæ, 1686. 8°.
Paul. vit. Mar.	Paulini Petrocorii vita S. Martini Turonensis, versibus exarata. Lipsiæ 1686. 8°.

de

de nep.	de visitatione nepotuli sui ad calcem operis præced.
not.	notæ Francisci Jureti. Ibid.
pr.	præfationes, seu prolegomena.
Pet. Chry. ser. 136.	S. Petri Chrysologi Archiepiscopi Ravennatis sermo 136. in tomo 7. biblioth. Patrum. Lugd. 1677. fol.
Pet. Dia. vir. ill.	Petri Diaconi Monachi et Bibliothecarii Cassinensis de viris illustribus, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Petr. Sat.	Titi Petronii Arbitri Equitis Romani Satyricon. Amstelod. 1669. 8°.
fr.	traduction Françoise de Petrone suivant le nouveau manuscrit trouvé à Belgrade en 1688. A Cologne, ou plutôt en France, 1694. 2. vol. 12°.
clef.	clef, ou interpretation des noms propres.
not.	notæ in idem opus. Amstelod. ubi supra.
pr.	præfatio.
pr. fr.	préface à la tête de la traduction Françoise.
proleg.	prolegomena operi Petronii præfixa a Theodoro de Juges. Genevæ, 1629. 4°.
vie.	vie de Petrone à la tête de la traduction Françoise.
Pez, anec. t. I. pr.	Domni Bernardi Pez præfatio in primum tomum Thesauri anecdotorum. Augustæ-Vindel. 1721. fol.
Pez. ant. des Gaul.	Dom Paul Pezron, antiquité de la nation et de la langue des Celtes ou Gaulois. A Paris, 1704. 12°.
Phil. vit. Ap.	Philostrati Lemnii vita Apollonii, inter ejusdem opera græco-latina. Parisiis, 1608. fol.
vit. Soph.	vitæ Sophistarum. Ibid.
Philost. l. II.	Philostorgii historia ecclesiastica, lib. 11. una cum Theodoreto et aliis. Parisiis, 1673. fol.
Phœb.	S. Phœbadii Aginnensis Episcopi liber contra Arianos in tomo 4. bibliothecæ Patrum. Lugd. 1677. fol.
Phot. c. 48.	Photii myriobiblon, seu bibliotheca, codice 48, et sic de cæteris. Rotomagi, 1653. fol.
Pic. pris. celt.	Johannis Picardi Tontreriani de prisca celtopædia. Parisiis, 1556. 4°.
Pined. brev.	Thomæ de Pinedo breviarium, seu commentariolus Auctorum eorum præcipue quos ad testimonium vocat Stephanus Byzantinus, ad calcem ejusdem Stephani. Amstelod. 1678. fol.
Pith. ad. subs. l. I.	Petri Pithœi etc. adversariorum subsecivorum lib. 1. et sic de 2, inter varia ejusdem opuscula. Paris. 1609. 4°.
Plin. hist. l. I.	C. Plinii Secundi naturalis historia, lib. 1. et sic de cæteris. Paris. 1685. 5. vol. 4°.
Plin. l. I. ep.	C. Plinii Cæcilii Secundi epistolarum liber 1. et sic de cæteris. Lugduni, Batav. et Roterodami, 1669. 8°.
Plut. plac. ph.	Plutarchi de placitis philosophorum, inter ejusdem moralia, tom. 2. operum. Parisiis, 1624. fol.
Poë. lat. cor.	Corpus omnium veterum Poëtarum latinorum, etc. Genevæ, 1647, 4°.
Poll. l. 7. c. 26.	Julii Pollucis onomasticum græce et latine, lib. 7. cap. 26. Amstelodami, 1706. fol.

Polyb. l. 1. p. 1.	Polybii Lycortæ F. Megalopolitani historiarum liber. 1. et sic de cæt. Amstelod. 1670. 8°.
syn. chr.	synopsis chronologica Isaaci Casauboni in historiam Polybii ad calcem ejusdem tom. 2. Ibid.
de vir.	de virtutibus et vitiis. Ibid.
Pom. vit. con. l. 1.	Juliani Pomeri de vita contemplativa liber 1. et sic de cæteris, in appendice operum S. Prosperi Aquitan. Paris. 1711. fol.
pr.	præfationes, seu prologi.
Poss. app. t. 2.	Antonii Possevini Mantuani S. J. Apparatus sacer, tom. 2. Venetiis, 1606. fol.
Præd. l. 1.	Prædestinatus, sive Prædestinatorum hæresis, in tomo 27. bibliothecæ Patrum, Lugduni, 1677. fol. Ubi vero additur S. indigitat editionem Sirmundi, inter ejusdem opera varia, tomo 1. Parisiis, 1696. fol.
hær. 15.	hæresis 15.
pr.	Sirmundi præfatio.
Priap.	Priapeia, sive diversorum Poetarum in Priapum lusus, ad calcem Titi Petronii Arbitri. Amstelodami, 1669. 8°.
not.	notæ in hæcce poemata et sequentia.
Prop. l. 2. el. 34.	Sex. Aurelii Propertii liber 2. elegia 34. Parisiis, 1685. 4°.
Prosp.	S. Prosperi Aquitani opera. Paris. 1711, fol. Sic autem citantur.
adm.	admonitio in fronte appendicis ad ejusdem opera.
app.	appendix ad calcem.
appr.	approbation de M^r. Godeau à la tête de la traduction Françoise du poëme contre les Ingrats. A Paris, 1647. 4°.
avant-p.	avant-propos, ou preface de M. de Saci sur sa traduction Françoise du même poëme.
chr.	chronicon inter ejusdem opera, ut supra.
in Coll.	contra Collatorem. Ibid.
conf.	confessio quæ dicitur Prosperi. Ibid.
ad Gall.	responsiones ad capitula objectionum Gallorum. Ibid.
ad Gen.	ad excerpta Genuensium. Ibid.
epi.	epigrammata.
de ing.	carmen de ingratis.
obj. Vin.	responsiones ad objectiones Vincentianas.
pr.	præfationes, seu prologi.
de prov.	de providentia divina.
in Ps.	Commentarius in Psalmos.
ad Ruf.	epistola ad Rufinum.
vit.	vita in fronte ejusdem operum.
de voc. l. 1. c. 1.	de vocatione gentium liber 1. cap. 1. et sic de cæteris, in appendice.
ad ux.	poëma conjugis ad uxorem. Ibid.
Pros. T. chr.	Prosperi Tironis chronicon, in appendice operum S. Prosperi Aquitani. Parisiis, 1711. fol.

Q

Quenst.	Johannis Andreæ Quenstedt dialogus de patriis illustrium doctrina et scriptis virorum. Wittebergæ, 1691. 4°
Quint. decl. pr. P.	Petri Pithœi præfatio in declamationes M. Fabii Quintiliani, inter ejusdem Pithœi opuscula. Paris. 1609. 4°
inst. or. l. 2. c. 4.	Quintiliani de oratoria institutione lib. 2. cap. 4. et sic de cæteris. Parisiis, 1725. fol,
an. n. 21.	annales Quinctilianei, numero 21. et sic de cæteris, ad calcem ejusdem Quinctiliani.

R

Ram. de mor. Gal.	Petri Rami de moribus veterum Gallorum liber. Francofurti, 1584. 12°.
Ray. t. 8.	Theophili Raynaudi Theologi S. J. tomus octavus. Lugduni, 1665. fol.
Rel. Gaul.	La religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité etc. A Paris. 1727. 4°.
Riv. crit. l. 1. c. 7.	Andreæ Riveti Critice sacri specimen lib. 1. c. 7. et sic de cæteris. Sine chronicis notis, 12°.
Rom. hist. scri. t. 3.	Romanæ historiæ Scriptores, tom. 3. qui Scriptores Græcos minores continet. Francof. 1590. fol.
Rom. subt.	Roma subterranea novissima, etc. Pauli Aringhi. Romæ, 1651. fol.
Rosw. vit. PP.	Heriberti Rosweidi vitæ Patrum. Antuerpiæ, 1628. fol.
p.	prolegomena.
Ruf. l. 1. c. 31.	Rufini Aquileiensis historia ecclesiastica. Antuerpiæ, 1548. fol.
Rur. l. 1. ep. 8.	S. Ruricii Lemoviceni Episcopi liber 1. epist. 8. et sic de cæteris, in bibl. Patrum, tom. 8. Lugduni, 1677. fol.
Rut. it. v. 20.	Claudii Rutilii Numatiani Galli itinerarium, vers. 20. et sic de cæteris. Amstelodami, 1687. 16°.
not.	notæ variorum in eumdem.

S

Salesb. polic.	Johannis Salesburiensis Policraticus de nugis Curialium. etc. Paris. 1513. 4°.
Sallust. bell. Cat.	C. Sallustii Crispi bellum Catilinarium. Lugduni-Batav. 1665. 8°.
Salv. in ava.	Salviani Massiliensis adversus avaritiam, cum cæteris ejusdem operibus. Paris. 1684, 8°
ep. 1.	epistola prima; et sic de cæteris. Ibid.
gub. l. 1.	de gubernatione Dei lib. 1. et sic de cæteris. Ibid.
not. pr.	notæ Stephani Baluzii ad calcem operis.
pr.	præfatio Baluzii.
pr. P.	præfatio in fronte editionis Pithœanæ. Paris. 1580. 8°.
Sand. vet. scri. eccles.	Christophori Sandii tractatus de veteribus Scriptoribus ecclesiasticis, in fronte nuclei historiæ ecclesiasticæ ab eodem Auctore, etc. Coloniæ, 1676. 4°.

Sav. in Sid.	Commentarius Johannis Savaronis in Sidonium, una cum ejusdem Sidonii textu. Parisiis, 1609. 4°.
Scal. in Aus. l. 1. c. 14.	Josephi Scaligeri lectionum in Ausonium liber 1. c. 14. et sic de cæteris, in fronte Ausonii. Burdigalæ, 1590. 4°.
Scr. vet. lat.	Scripta veterum latina de una persona et duabus naturis Domini et Salvatoris nostri J. C. adversus Nestorium, Eutychem, etc. Tiguri, 1571. fol.
Scrib. comp. med. pr.	Scribonii Largi de compositione medicamentorum præfatio, inter medicæ artis principes, etc. tomo 2, parte 3. Parisiis, 1567. fol.
Schot. cl. Rh.	Andreæ Schotus de claris apud Senecam Rhetoribus, ad calcem operum M. Annæi Senecæ Rhetoris. Parisiis, 1619. fol.
Sen. contr. l. 1.	M. Annæi Senecæ Rhetoris controversiarum liber 1. et sic de cæteris, inter ejusdem opera. Amstelodami, 1672. 8°.
pr.	variæ Auctoris præfationes.
Sen. de ben. l. 2	L. Annæi Senecæ de beneficiis liber 2. inter ejusdem opera, tom. 1. Amstelodami, 1672. 8°.
ep.	epistolæ, in tom. 2. Ibid.
fr.	fragmenta in fronte ejusdem operum.
ad Helv.	ad Helviam matrem de consolatione, in tomo 1.
de m. Cl.	de morte Claudii Cæsaris ludus, in tomo 2.
nat. q. l. 4.	naturalium quæstionum liber 4. Ibid.
Serv. in Virg.	Servii Mauri Honorati commentaria in Virgilium. Basiliæ, 1544. fol.
Sid. carm. 1.	Caji Sollii Apollinaris Sidonii Arvernorum Episcopi carmen 1. et sic de cæteris, inter ejusdem opera. Parisiis, 1609. 4°. Ubi vero S. additur hoc modo : Sid. Sirmundi designat editionem, quæ habetur inter ejusdem opera varia, tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
l. 1. ep. 1.	liber 1. epistola 1. et sic de cæteris. Ibid.
not.	notæ aut Savaronis aut Sirmundi.
pr.	præfatio, seu veterum elogia.
vit. a Sav.	vita a Johanne Savarone concinnata.
vit. a S.	vita a Jacobo Sirmundo.
Sigeb. scri. eccl.	Sigeberti Monachi Gemblacensis de Scriptoribus Ecclesiasticis liber, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Sim. let. choi. let. 25.	Letres choisies de M[r]. Simon, letre 25. tom. 2. A Roterdam, (ou plutôt en France) 1704. 12°.
Sir. t. 1.	Jacobi Sirmundi S. J. Presbyteri opera varia, etc. tom. 1. Parisiis, 1696. fol.
in Avit.	notæ in Avitum, tom. 2.
in Sid.	notæ in epistola et carmina Apollinaris Sidonii, tom. 1.
Six. bib. l. 4.	Sixti Senensis bibliothecæ sacræ liber 4. Lugduni, 1575, fol.
Socr. l. 2.	Socratis Scholastici historiæ ecclesiasticæ liber 2. et sic de cæteris, una cum Sozomeno. Parisiis, 1668. fol.
Solin. c. 34.	C. Julii Solini Polyhistoris caput 34. Viennæ Austriæ, 1520, fol.
com.	Johannis Camertis enarrationes, seu commentarius in eumdem. Ibid.
Sosip. Charis.	Voy. *Charis.*

Soz. l. 4.	Hermiæ Sozomeni historiæ ecclesiasticæ liber 4. et sic de cæteris, una cum Socrate. Parisiis, 1668. fol.
Spart. vit. Adr.	Ælii Spartiani vita Adriani Imperatoris, in historiæ augustæ tomo 1. Lugduni-Batavorum, 1671. 8°.
vit. Carac.	vita Antonini Caracallæ Imperatoris. Ibid.
vit. Sev.	vita Severi Imperatoris. Ibid.
Spic. t. 3.	Spicilegium veterum aliquot Scriptorum, etc. a Domno Luca Dacherio, tom. 3. Parisiis, 1659. 4°.
t. 4.	tom. 4. Ibid. 1661. 4°.
t. 5.	tom. 5. Ibid. 1661. 4°.
pr.	præfatio ad hunc tomum.
t. 7.	tom. 7. Ibid. 1666. 4°.
t. 10.	tom. 10. Ibid. 1671. 4°.
t. 12.	tom. 12. Ibid. 1675. 4°.
t. 13.	tom. 13. Ibid. 1677. 4°.
Steph. Byz.	Stephani Byzantini de Urbibus liber. Lugduni-Batavorum, 1694. fol.
Strab. l. 1.	Strabonis rerum geographicarum lib. 1, et sic de cæteris. Eustath. Vignon, 1587. fol.
com.	Isaaci Casauboni commentarius et castigationes ad eumdem. Ibid.
Suet. l. 5. n. 1.	C. Suetonii Tranquilli de duodecim Cæsaribus lib. 5. n. 1, et sic de cæteris. Lugd-Bat. 1667. 8°.
cl. Rh.	de claris Rhetoribus liber, ad calcem operis præced.
ill. Gr.	de illustribus Grammaticis liber. Ibid.
Suid. a.	Suidæ lexicon græco-latinum ad literam a, et sic de cæteris. Cantabrigiæ, 1705. 3. vol. fol.
Sul. ad Aur.	Sulpitii Severi Presbyteri epistola ad Aurelium, inter ejusdem opera cum lectissimis commentariis Georgii Hornii. Amstelodami, 1665. 8°.
ad Bass.	ad Bassulam socrum suam epistola. Ibid.
ad Clau.	ad Claudiam sororem suam epistola, in tomo I. miscellaneorum Baluzii. Parisiis, 1678. 8°.
dial. I.	dialogus 1. et sic de 2. et 3. inter ejusdem opera, ubi supra.
ep. ded.	epistola dedicatoria Editoris. Ibid.
ad Eus.	ad Eusebium Presbyterum epistola. Ibid.
hist. l. I.	historiæ sacræ liber 1. et sic de 2. Ibid
pr.	præfatio, seu prolegomena. Ibid.
vit. M.	vita S. Martini Turonensis Episcopi.
Sur. 22. ap.	Laurentii Surii Carthusiani de probatis Sanctorum historiis, etc. ad diem 23 Aprilis, et sic de cæteris diebus. Coloniæ-Agrippinæ, 1571-1576. fol.
22 Aug.	die 22 Augusti, et sic de cæteris.
31 Jul.	die 31 Julii, et sic de cæteris.
22 Jun.	die 22 Junii, et sic de cæteris.
29 Mai.	die 29 Maii, et sic de cæteris.
12 Nov.	die 12 Novembris, et sic de cæteris.
2 Sept.	die 2 Septembris, et sic de cæteris.

Syll. poet. chr.	Syllabus Poetarum Christianorum veterum et eorum editionum, præfixus operibus Paulini Petricorii a Christiano Daumio. Lipsiæ, 1686. 12°.
Symm. l. 1. ep. 8.	Q. Aurelii Symmachi V. C. liber 1. epistola 8. et sic de cæteris. Parisiis. 1604. 4°.
ad ej. ep. 1.	ad Euagrium Symmachum epistola 1. Ibid.
miscel.	miscellanea et notæ ad epistolas ejusdem Symmachi. Ibid.

T

Tac. ann. l. 4.	C. Cornelii Taciti ad excessu D. Augusti annalium liber 4. et sic de cæteris, inter cætera ejusdem opera. Amstelodami, 1685. 2. volum. 8°.
Hist. l. 1.	ab excessu Neronis historiarum lib. 1. et sic de cæt. Ibid.
mor. Germ.	de moribus Germanorum. Ibid.
vit. Agr.	vita Agricolæ. Ibid.
Tert. adv. Herm.	Q. Septimi Florentis Tertulliani adversus Hermogenem liber, inter ejusdem opera Paris. 1545. fol.
test. an.	de testimonio animæ. Ibid.
adv. Val.	adversus Valentinianos. Ibid.
Themist. or. 9.	Themistii oratio 9. ex editione Harduini. Paris. 1684. fol.
Theodor. dial. 1.	Theodoreti Cyrensis Episcopi dialogus 1. et sic de cæteris. Parisiis, 1642. fol.
hær. l. 1.	hæreticarum fabularum liber 1.
l. 2.	historiæ ecclesiasticæ liber 2. et sic de cæteris, una cum Evagrio et aliis. Parisiis, 1673. fol.
Till. Emp. t. 1.	Mr. de Tillemont, histoire des empereurs et des autres Princes qui ont regné les six premiers siècles de l'Église, etc. tome 1. et ainsi des autres. A Paris, 1690-1701. 4°.
H. E. t. 1.	Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles, etc. tome 1. et ainsi de tous les autres. A Paris, 1690-1712.
Trith. script. eccl.	Johannis Trithemii Abbatis Spanhemensis liber de ecclesiasticis Scriptoribus, in bibliotheca ecclesiastica. Hamburgi, 1718. fol.
Trist. Comm. t. 1.	Commentaires historiques contenant l'histoire générale des Empereurs, etc. par Jean Tristan Ecuier sieur de St. Amant, etc. tom. 1. A Paris, 1644. fol.

V

Val. Max. l. 2.	Valerius Maximus cum selectis variorum observationibus et nova recusione A. Thysii J. Cons. Lugd-Batav. 1670. 8°.
Val. not. Gal.	Hadriani Valesii notitia Galliarum, etc. Paris. 1675. fol.
Valer. ep.	S. Valeriani Episcopi Cemeliensis epistola, cum homiliis ejusdem. Parisiis. 1612. 12°.
hom.	homiliæ. Ibid.

coll. Melchioris Goldasti collectanea in sermonem de bono disciplinæ. 1601. 12°.

pr. Sirmundi præfatio in fronte homiliarum sancti Valeriani, ubi supra.

pr. 2. ejusdem Sirmundi præfatio altera, in tomo 1. variorum ejusdem operum. Parisiis, 1696. fol.

Var. sac. t. 1. Varia sacra, seu sylloge variorum opusculorum græcorum, etc. a Stephano le Moyne edita, tomus 1. Lugduni-Batavorum, 1685. 4°.

t. 2. tom. 2. qui notas et observationes complectitur.

Ugh. can. pasch. Ferdinandi Ughelli Florentini Italia sacra, sive de Episcopis Italiæ, etc. tom. 6. Romæ, 1659. fol.

Vict. can. pasch. Victorii Aquitani Canon paschalis cum Bucherii commentario. Antuerpiæ, 1644. fol.

pr. præfatio, seu prolegomena.

Vig-Mar. t. 2. Vigneul Marville, mélanges d'histoire et de literature, to. 2. A Rouen, 1700. 12°.

Vin. in Aus. §. 40. Eliæ Vineti commentarius in Ausonium §. 40. et sic de cæteris, una cum textu Ausonii. Burdigalæ, 1590. 4°.

Vin. Bell. l. 10. c. 147. Vincentii Bellovacensis speculum doctrinale, lib. 19. cap. 147. et sic de cæteris capitibus. Venetiis, 1494. fol.

Vinc. Lir. Vincentii Lirinensis commonitorium, ad calcem Salviani Massiliensis operum. Paris. 1684. 8°.

not. Stephani Baluzii notæ in eumdem, ad calcem operis.

Virg. ecl. 6. P. Virgilii Maronis ecloga 6. sic de cæteris, inter ejusdem opera. Paris. 1682. 4°.

not. notæ. Ibid.

Vop. vit. Aur. Flavii Vopisci Syracusii vita Aureliani Imperatoris, in historiæ augustæ tomo 2. Lugd-Batav. 1671. 8°.

vit Car. vita Cari Imperatoris. Ibid.

vit. Num. vita Numeriani Imperatoris. Ibid.

vit. Satur. vita Saturnini. Ibid.

Voss. art. gr. Gerardi Johannis Vossii de arte grammatica liber. Amstelodami, 1695. fol.

art. nat. de artium et scientiarum natura. Ibid. 1696. fol.

hist. gr. de Historicis Græcis. Ibid. 1699. fol.

hist. lat. de Historicis Latinis. Ibid. 1697. fol.

hist. Pel. historiæ de controversiis quas Pelagius, ejusque reliquiæ moverunt, libri 7. Ibid. 1655. 4°.

hist. un. epit. historiæ universalis epitome. Ibid. 1696. fol.

poë. de veterum Poëtarum temporibus. Ibid. 1696. fol.

Uran. Uranii Presbyteri epistola ad Pacatum de obitu S. Paulini Episcopi Nolani, in tomo 2. operum ejusdem. Paris. 1686. 4°.

Z

[illegible] Zosimi Comitis historiarum liber 6. et sic de cæteris, in historia augusta Francofurti, 1590. fol.

FIN de la Table des Citations.

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

SIECLES QUI ONT PRECEDE LA NAISSANCE DE JESUS-CHRIST

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES durant ces temps-là.

ENTREPRENDRE de découvrir, et de fixer la premiere origine des Sciences parmi les Gaulois, ce seroit vouloir deviner ce qui est inconnu, et déterminer ce qui sera toûjours incertain. Selon l'ordre naturel des choses, c'est d'eux-mêmes que nous devrions apprendre ce bel endroit de leur Histoire; mais, par un

caprice assez bizarre, ils ont pris le parti de ne laisser rien du-tout par écrit. Etrange entêtement qui nous a jettés dans une ignorance presque entiere de leurs actions, même les plus mémorables! Qu'en savons-nous en effet? quelques traits répandus par hazard dans les écrits des Grecs et des Romains, et par conséquent échappés à des plumes le plus souvent partiales, pour ne pas dire toûjours ennemies, ou tout au moins jalouses de la gloire de notre Nation. Encore parmi le peu de particularités qu'ils nous en ont conservé, ne trouvons-nous aucun éclaircissement sur le point que nous touchons ici. Et de quels autres Ecrivains en pourrions-nous attendre? De nos Historiens modernes? Plusieurs, à la verité, se sont mêlés d'en traiter. Mais tout ce qu'ils en ont écrit avec une certaine complaisance, ne passe plus aujourd'hui que pour d'agréables fictions. Ecoutez ce qu'ils en disent, et vous n'en jugerez pas autrement.

[illegible] Bul. t. 1. p. 1.

Pi[illegible] pref. [illegible] l. 2. p. 47. [illegible] G[illegible] p. 71. [illegible] univ. c. 15. p. 5.

[illegible] Bul. ibid. p. 2.

p. [illegible]

Ram. ibid. p. 74. Pr. ibid. p. 55.

B[illegible] pr. pr. c. 7. [illegible] p. 299.

[illegible] p. 91.

II. Appuiez sur je ne sai quelle autorité, ' ils prétendent que les Gaulois commencerent à cultiver les Sciences sous Samothès leur premier Roi, frere ou fils de Gomer, et petit-fils de Japhet, environ cent quarante ans après le déluge. ' Que Magus, second Roi des Gaules, Prince sage et excellent Philosophe, qui succeda à Samothès son pere vers l'an du monde 1957, 2000 ans avant Jesus-Christ, institua dans les Gaules les premieres études des Letres, que l'on nomme à présent Universitez. Qu'après lui Sarron, son fils et son successeur au Sceptre Gaulois, Prince très-savant, ajoûta aux études des Belles-Letres celle de la Theologie, du nom duquel ceux qui la professoient furent nommez Sarronides. ' Que Dryus, fils et successeur de Sarron, établit les Druides, ' et Bardus, les Bardes, environ le temps de la naissance de Jacob et d'Esaü, plus de 1800 ans avant J. C. ' Que non-seulement tous ces corps de Savans fleurissoient dans les Gaules plusieurs siècles avant Cadmus en Gréce; ' mais encore que ce sont les Gaulois qui ont appris aux Grecs et aux Asiatiques les Belles-Letres, les Arts liberaux, les Sciences les plus nobles. Qu'Aristote l'a reconnu lui-même, ' et que la gloire qu'ont acquise à la Gréce ses Mathematiciens et ses Philosophes, appartient originairement à nos Gaules.

III. Telles sont en racourci les idées magnifiques que quelques-uns de nos Ecrivains se sont formées du premier goût de nos Ancêtres pour les Sciences. Il ne seroit qu'à souhaiter qu'elles eussent autant de fondement qu'elles paroissent avantageuses. Mais il s'en faut de beaucoup. La tendresse pour la patrie, si naturelle à chaque peuple, y a eu plus de part que la verité de l'Histoire. Après tout, si ' un Italien, qui ne pouvoit avoir aucun interêt de mentir en faveur de notre Nation, a été le premier qui ait avancé des opinions aussi glorieuses pour elle, quoiqu'aussi gratuites, doit-il paroître surprenant qu'il se soit trouvé des François qui les aient épousées après lui? Mais pourquoi flatter ainsi notre Nation? Bornons-nous à lui rendre justice. Elle n'a pas besoin que l'on releve sa gloire par des fables et par le mensonge. Elle possede assez d'avantages réels, pour se passer des chimeriques qu'on lui voudroit attribuer. Démêlons le vrai d'avec le faux, le certain d'avec le douteux, l'effectif d'avec le supposé; et nous trouverons encore suffisamment de quoi faire voir l'inclination et le zele qu'elle a toûjours eu pour les Letres.

Bail. ibid.

IV. Quoique nous ne donnions pas dans les sentimens trop flatteurs que nous venons de marquer, il faut pourtant avoüer, ' que Diodore de Sicile donne le nom de Sarronides aux Philosophes et aux Theologiens des anciens Gaulois.' De même S. Clement Alexandrin dit bien disertement que les Gaulois ont précedé les Grecs dans la connoissance et la profession publique de la Philosophie. Mais il faut convenir aussi que ni Diodore n'assure point que le nom de Sarronides qu'ont porté ces Savans, leur soit venu de Sarron troisiéme Roi des Gaules; ni S. Clement, que les Grecs aient pris des Gaulois le premier goût, ou pour la Philosophie ou pour les autres Sciences. ' Bien loin que la Gréce doive ses premieres connoissances à nos Gaules, c'est au contraire nos Gaules qui sont redevables à la Gréce, au moins pour une grande partie, de la politesse et de la science qu'on a admirées dans quelques-unes de ses Provinces. C'est ce que l'on verra dans la suite de ce discours. ' S. Jerôme n'en a point porté d'autre jugement. Il prétend même que si les Galates étoient des esprits pesans, difficiles à gouverner et qui, au sentiment de S. Paul,

Diod. Sic. l. 5. p. 308.

Clem. Al. Stro. l. 1. p. 305.

Bail. ibid.

Hier. in ep. Gal. pr. 2. p. 255.

avoient peine à comprendre les choses, c'est qu'ils étoient sortis des quartiers des Gaules, qui n'avoient pas encore été cultivés par les Belles-Letres. De-là on peut conclure avec un de nos savans Critiques, que ce qu'il y a eu de rudesse et de grossiereté parmi certains Grecs, soit de l'Hellade, soit de l'Asie Mineure, leur sera apparemment venu des plus rustiques d'entre les Gaulois, qui porterent leurs armes et leur barbarie dans la Macedoine et dans l'Asie, où ils s'habituerent par le droit de leurs conquêtes.

Rel. ibid.

p. 390.

V. Quand nous parlons de la barbarie des Gaulois, il ne faut pas s'imaginer qu'ils fussent des barbares, ou errants et vagabonds, comme l'étoient les anciens Scythes, ou aussi grossiers que le sont à présent les Sauvages de l'Amerique. Si haut que puissent remonter les autorités qui leur rendent témoignage, elles ne nous les représentent que comme des peuples civilisés en quelque sorte, vivant en societé, se conduisant par les loix du bon esprit, occupés de l'agriculture, des arts, du trafic, aïant même l'usage des Letres, et de grandes dispositions pour les plus hautes Sciences. C'est là l'idée que nous en ont laissée les Grecs et les Romains, et César en particulier qui connoissoit mieux notre Nation que tous les autres Historiens. Que si quelquefois ils la qualifient du nom de Barbare, ce n'est qu'une maniere de s'exprimer, ordinaire à ces Auteurs, pour designer les Nations qui leur étoient étrangeres. Peut-être aussi ne lui donnent-ils cette qualification, qu'à cause de son inclination naturelle pour les armes, et de ses fréquentes guerres. Car qui ignore que les Gaulois ont été une des Nations les plus belliqueuses de l'antiquité, et dont les exploits militaires sont devenus plus celebres dans l'Histoire?

Polyb. l. 2. [Sal. bel. cat. p. 104.] Strab. l. 4. p. 135.

VI. Mais ne nous écartons pas de ce qui est de notre sujet. Il ne manquoit à nos Gaulois aucune des dispositions naturelles pour aimer et cultiver les Letres. A reprendre les choses même dès les temps les plus reculés, ils passoient pour une Nation ingénieuse, ταῖς δὲ διανοίαις ὀξεῖς, dit Diodore de Sicile, et pour des peuples d'une industrie incomparable, *genus summæ solertiæ*, ajoûte César. C'étoient des esprits simples, sans fraude, exempts de toute malice, ἁπλοῦν καὶ οὐ κακόηθες. La crédulité, ils la portoient jusqu'à

Diod. Sic. ibid.

Cæs. bel. Gal. l. 7. p. 289.

Strab. l. 4. p. 135.

un point qu'un Poëte fameux a cru devoir la faire passer en proverbe, Mart. l. 5. ep. 1 v. 10.

Et tumidus Galla credulitate fruar.

Ils joignoient à cela une grande curiosité d'apprendre ce qui se passoit dans les Païs éloignés. Ils arrêtoient les Voïageurs, quelquefois malgré eux, les logeoient en leurs maisons, les regaloient genereusement, et après le repas leur faisoient diverses questions : qui ils étoient, quel pouvoit être le sujet de leur voïage, ce qu'ils avoient appris sur leur route. On sait assez combien ces qualités contribuent à acquerir les Sciences. Elles sont comme autant de préliminaires, qui y disposent et préparent les esprits. En effet la curiosité est comme la mere de la science ; puisqu'elle n'est proprement que le desir de savoir. La simplicité y est encore necessaire. C'est elle qui écarte les préjugés, en banissant toute sorte de tromperie, ou soupçon même de tromperie. Enfin la crédulité attire toûjours après elle la docilité. Lors donc que S. Jérôme dit d'après S. Hilaire qu'il cite, que les Gaulois étoient des esprits indociles, cela ne doit pas s'entendre de la nation entiere, mais ou de quelques particuliers seulement, ou des choses qui regardoient leur salut.

Diod. Sic. ibid. p. 306 [Cæs. bel. Gal. l. 4. p. 124. 125.]

Hier. ibid.

VII. De ces heureuses dispositions, que les anciens avoient reconnuës en nos Gaulois, ils ont conclu que c'étoient des peuples nés pour les beaux Arts, et qui avoient une aptitude merveilleuse pour imiter, et porter à sa perfection tout ce qu'ils voïoient être en usage chez les autres Nations. Aussi se laisserent-ils persuader sans peine de faire passer à leur propre usage tout ce qu'il y a de plus utile dans le commerce de la vie. Et bien-tôt ils ne cederent à aucune nation, pour le soin qu'ils prirent de cultiver les Sciences et les beaux Arts. Il seroit assurément digne de notre curiosité de savoir en quel temps nos Ancêtres ont commencé à s'adonner à de si nobles exercices. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, l'on n'en trouve nulle époque assurée. Si néanmoins il étoit bien certain, que Mercure fils de Jupiter eût regné dans les Gaules, comme l'ont avancé, dit-on, la Chronique d'Alexandrie et Suidas, il n'y auroit, ce semble, aucun lieu de douter que les Gaulois ne commençassent au moins alors

Diod. Sic. ibid.

Cæs. bel. Gal. l. 7. p. 289.

Strab. ibid.

Pez. an. des Gaul. p. 118. 119.

à prendre du goût pour la politesse, et les nobles occupations de l'esprit. Or ce Prince regnoit dans l'Occident, au même temps que les [illegible] gouvernoient l'Egypte sous le Roi Pharaon, vers l'an du monde 2300, environ 1700 ans avant la naissance de J. C.

p. 128

p. 129 VIII. Mercure tel qu'on nous l'a représenté, étoit un Prince adroit et éclairé, qui, par son esprit et son éloquence, sut polir un peu la rudesse et adoucir la ferocité des mœurs de son Empire. Dans cette vûë il leur donna des loix, qui tendoient à l'union et à la paix, et inventa des Arts pour l'utilité publique. Il travailla surtout à lier les hommes par la société du commerce. Jusques-là, dit-on, les peuples Occidentaux, sur lesquels il regnoit, n'avoient sû que la guerre, et respiré que le brigandage. Il est donc fort croïable que nos Gaulois, naturellement portés à embrasser ce qu'ils connoissoient le plus utile pour les usages de la vie, surent profiter de l'avantage de tant de nouveaux secrets, dont ce regne enrichit l'Occident. C'est apparemment pour cette raison qu'ils portoient à Mercure une veneration toute singuliere. Ils lui avoient érigé un grand nombre de Statuës. Ils lui attribuoient la gloire d'avoir inventé les Arts. Ils le regardoient comme le plus puissant Patron des Voyageurs, et des Trafiquants. Les autres Nations Païennes n'en ont point eu d'autre idée. Elles l'ont toûjours consideré comme le Dieu qui présidoit au lucre et au commerce.

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 232.

Aug. de civ. l. 7. c. 14.

IX. Entre les divers monumens que les Gaulois avoient érigez à l'honneur de leurs Dieux, il y en avoit un tout-à-fait remarquable, et qui vient tout naturellement à notre sujet. C'étoit un tableau où ils avoient dessein de représenter l'éloquence avec ses principaux attributs. Ils y avoient peint un Hercule, qu'ils nommoient Ogmius. Lucien, qui avoit vû lui-même ce monument, dit qu'ils le dépeignoient d'une maniere si extraordinaire, et si differente des autres Nations, qu'on ne l'auroit jamais pris pour un Hercule, quoiqu'il en eût toutes les marques, et qu'il en portât les symboles ordinaires. Il avoit plûtôt le caractere de Mercure. Il étoit représenté sous la figure d'un Vieillard decrépit et chauve, le visage tout ridé, revêtu d'une peau de Lion, un carquois sur l'épaule, une massue en la main droite, et un arc en l'autre main. Il

Luci. Herc. Gal. p. 365.

Luci. ibid.

p. 366.

attiroit à lui une multitude de peuple par des chaînes fort deliées, d'or et d'argent. Ces chaînes sortoient de sa langue, et alloient aboutir aux oreilles de ces peuples. Hercule les regardoit avec des yeux riants; et eux le suivoient avec joïe, et sans nulle contrainte. Ce tableau mysterieux, selon l'explication du Philosophe Gaulois, ' étoit le symbole de la p. 367. parfaite éloquence. Elle n'a, disoit-il, toute sa force que dans les Vieillards : ce qui étoit figuré par les marques de la vieillesse d'Hercule. Les chaînes d'or fort deliées marquoient l'affinité qu'il y a entre celui qui parle et celui qui écoute. Enfin les traits et les fléches du carquois d'Hercule figuroient la vitesse, la subtilité, l'énergie du raisonnement, qui allant jusqu'à l'ame, la percent et la blessent.

X. ' Comme ce Philosophe étoit persuadé que le ta- p. 366. bleau représentoit Hercule, il tâcha de rendre raison du rapport qu'il croïoit être entre l'éloquence et cette fausse divinité. Il dit donc à Lucien, que les Gaulois pensoient differemment des Grecs sur cette convenance. Vous autres Grecs, dit-il, vous attribuez l'éloquence à Mercure; ' et p. 367. nous à Hercule, parce que celui-ci est superieur à l'autre pour la force. Eumene, Orateur Gaulois de la fin du troisiéme siécle, et du commencement du quatriéme raisonnoit un peu autrement sur un emblême à peu près semblable: ' l'union Pan. p. 290. d'Hercule avec les Muses. Il prétendoit que c'est pour nous enseigner qu'Hercule et les Muses se doivent prêter des secours mutuels, et concourir à la gloire des uns et des autres. Hercule, dit-il, doit procurer et maintenir le repos necessaire aux Muses; et les Muses de leur côté celebrer par leur art la valeur et les grands exploits d'Hercule. Quoi qu'il en soit de l'explication de notre Philosophe, s'il étoit permis d'entrer dans le mystere, on pourroit en donner une autre plus convenable. En effet, ne seroit-il pas plus naturel de dire que l'intention des premiers Auteurs de cette image énigmatique, étoit de représenter par-là les deux Arts principaux, par lesquels les Gaulois se distinguoient avec éclat de toutes les autres Nations, c'est-à-dire l'art militaire, et l'éloquence? La plus grande partie des Gaules, dit Caton dans Charisius, ' possede deux Sosip. Charis. Institut. Gram. l. 2 p. 222. avantages par excellence, l'art militaire, et le talent de parler avec grace et avec esprit: *pleraque Gallia duas res*

industriosissime consequitur, rem militarem et argute loqui. Cette explication comprendroit toutes les parties de l'emblême: au lieu que ni la peau du lion, ni la massue, ni l'arc, qui sont les symboles de la guerre et de la valeur, n'entrent pour rien dans l'explication du Philosophe de Lucien.

XI. L'amour qu'avoient nos Gaulois pour les Sciences et les beaux Arts, leur avoit inspiré de la vénération pour toutes les autres Divinités, qu'ils croioient y présider. Après Mercure ils honoroient particulierement Apollon, [a] qu'ils avoient nommé Belenus: nom latin formé d'un ancien mot Celtique qui signifie blond. [b] Ils le regardoient comme le Dieu qui présidoit à la Medecine, et qui avoit une vertu singuliére pour guérir les maladies. On voioit dans les Gaules, encore au quatriéme siécle de l'Eglise, plusieurs Temples consacrés au culte de ce faux Dieu. [c] Eumene parle avec éloge d'un de ces édifices, qu'il assure avoir été le plus beau de tout l'Univers. Il ne dit point en quel lieu il étoit situé; mais il paroît par sa narration que c'étoit ou dans la Viennoise, ou dans un autre païs peu éloigné. [d] Il y en avoit un autre à Autun auprès des Ecoles publiques de cette Ville, [e] et peut-être un troisiéme à Baïeux, dont le Rhéteur Patere semble avoir été le Gardien et le Thrésorier. [f] Les Gaulois rendoient aussi un culte public à Minerve, dans la pensée qu'elle avoit enseigné aux hommes les premiers élements des Arts et des Sciences.

XII. [g] Ils étendoient ce culte à plusieurs autres semblables Divinités. [h] Aussi Cesar remarque-t-il, que toute la nation entiere des Gaulois étoit extrêmement adonnée à toutes sortes de superstitions. Ils revéroient encore Mars, Jupiter, Pluton, et quantité d'autres, [i] au sujet desquels ils étoient dans presque la même croïance que le reste des autres peuples païens. Nous n'entrerons point dans ce détail. Il n'est pas de notre sujet. Tout ce que nous en prétendons tirer pour notre dessein, c'est que si les Gaulois ne cedoient à aucune autre Nation en matiere de superstitions, ils ne lui cedoient point non plus dans la Science de la Mythologie. Leur Theologie avoit même cet avantage, sur celle de tous les autres peuples du Paganisme, qu'elle étoit plus ancienne, plus raisonnable, et plus sublime. C'est ce qu'on peut voir dans les Auteurs qui ont écrit de leur Religion et de leurs Divinités.

Cæs. bel. Gal. l. 6. c. p. 233.
a Aus. Prof. c. 4. p. 154. 155.
b Cæs. ibid. p. 233.
Pan. p. 205.
p. 207.
Aus. ibid.
Cæs. Ibid.
Ibid.
p. 2[illegible]
p. 233.
p. 234.

XIII. ' Les Gaulois tenoient l'immortalité de l'ame. Ce sentiment seul, qui les distinguoit des autres Gentils, peut suffire pour prouver non-seulement l'ancienneté de leur Théologie, mais encore celle des autres Sciences qu'ils ont cultivées. En effet, ils n'ont pû puiser leur opinion sur la nature de l'ame, que dans la doctrine des premiers Patriarches, à qui Dieu avoit revelé cette verité, et de qui elle passa par tradition aux Fils de Noé, et à leurs premiers descendans. Si donc les Gaulois ont pû conserver ce point de doctrine, au travers de tant de fables du Paganisme, et malgré une idolâtrie continuelle et les autres suites funestes du peché originel, qui ont effacé cette heureuse impression de l'esprit et du cœur des autres Gentils; pourquoi n'auront-ils pas conservé également les notions des autres Sciences, de l'Astronomie, de la Géometrie, de la Géographie, de la Physique? N'étoient-elles pas connuës de Japhet, et de ses premiers descendans, dont les Gaulois ont tiré leur premiere origine? Et n'étoit-il pas plus facile de les conserver ces Sciences, qui sont du ressort des sens comme de la raison, que la doctrine de l'immortalité de l'ame, qui n'est qu'une Science spéculative? Concluez donc de ceci, qu'il faut que les Gaulois aïent connu, et cultivé de tems immémorial, et la Philosophie et les autres Sciences qui en font partie, ou qui y ont rapport.

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 227.

(III.)

XIV. Aussi l'on aura sans doute remarqué, qu'en disant qu'ils commencerent à prendre du goût pour les Arts et les Sciences sous le regne de Mercure, nous ne l'avons dit qu'avec une restriction, qui supose qu'ils pouvoient en avoir été instruits auparavant. Le Lecteur est en état de juger par lui-même s'ils l'ont été en effet. Ce regne, suposé qu'il ait été tel et aussi réel qu'on le prétend, aura pû leur aporter de nouvelles lumieres, et les enrichir de nouveaux secrets. Mais pour les hautes Sciences, il paroît hors de doute qu'ils les aporterent avec eux, lorsque dans la dispersion des peuples, ils se repandirent dans les païs inhabités, et vinrent enfin peupler les terres qui ont porté dans la suite le nom de Gaules. Et de quels autres peuples les Gaulois auroient-ils pû prendre les Sciences, dont il est ici question? Des Egyptiens? Des Chaldéens d'Assyrie? Des Indiens? Des Perses? Mais il est certain que les Gau-

lois n'ont jamais eu de communication avec ces Peuples éloignés d'eux par des distances presque infinies. Après s'être habitués dans les Gaules, ils s'y sont trouvés isolés. Le Rhein et les Alpes à l'Orient, la Mediteranée et les Pyrenées au Midi, l'Ocean à l'Occident et au Nord, les séparoient de toutes les autres Nations, et leur fermoient tout commerce avec elles. Les Etrangers ne se sont hazardés que fort tard de franchir ces barrieres, que la nature avoit elle-même formées. Les premiers que l'on sache l'avoir tenté, sont les Grecs et les Romains. Mais, si les Gaulois, dans la suite des temps, ont pris quelque chose de ces deux Nations, il est incontestable d'ailleurs qu'ils les ont devancées l'une et l'autre dans la connoissance et l'exercice de la Philosophie, et des autres Sciences qui y ont rapport.

XV. Personne n'ignore que la Philosophie des Grecs n'ait eu l'avantage de l'ancienneté sur celle des Romains. Or il en est de même de la Philosophie des Gaulois, à l'égard de celle des Grecs. ' C'est une verité que S. Clement Alexandrin a pris à tâche lui-même d'établir. Après avoir lû, ce semble dans ce dessein, les plus anciens Auteurs, il prouve par leur autorité, que les Nations qu'il a plû aux Grecs de traiter de barbares, et les Gaulois en particulier, ont fait usage de la Philosophie, avant que la Grece la connût. ' En effet, continuë ce Pere, les plus anciens Philosophes que l'on sache avoir paru chez les Grecs, sont Mnesiphile, Solon, Themistocle, Xenophane, Thalès, Pythagore, qui n'ont commencé à fleurir que vers la 46. Olympiade, un peu moins de 700 ans avant J. C. ' Et il y avoit déja long-tems alors que les Druïdes, qui étoient les Philosophes des Gaulois, philosophoient dans les Gaules, comme les Devins, ou Prophetes ' des Egyptiens dans l'Egypte, les Chaldéens dans l'Assyrie, les Semanées dans la Bactriane, les Mages dans la Perse, les Gymnosophistes dans les Indes. ' S. Clement va encore plus loin, et montre par Alexandre l'Historien, dans son traité des Symboles Pythagoriciens, que Pythagore avoit même été instruit par les Gaulois. Ce fut d'eux par conséquent qu'il prit l'opinion de l'immortalité de l'ame, qu'il acommoda depuis à son fameux systême de la métempsycose. Ainsi les Grecs sont redevables aux Gaulois d'un des plu nobles principes de leur Philosophie, et du sentiment le

Clem. Al. Stro. l. 1. p. 305.
p. 302.
p. 304.
p. 304.

plus digne qu'ils aïent enseigné sur la nature de l'homme. Si nos Historiens modernes, en relevant le savoir de nos ancêtres, s'en fussent simplement tenus à faire valoir l'avantage que nous venons de marquer, nous n'aurions pas eu lieu de traiter d'agréables fictions les opinions pompeuses qu'ils ont avancées à ce sujet.

XVI. Oüi, dira-t-on peut-être, vous avez prouvé assés bien, que les Gaulois n'ont point pris leur Philosophie des Nations que vous venez de nommer. Mais pourriez-vous justifier qu'ils ne l'aïent pas prise des premiers peuples de la Grande Bretagne? Au moins ' César semble-t-il l'assûrer positivement; ' Et il est certain, selon Tacite, que cette Isle avoit encore des Druides vers la fin du premier siecle de l'Eglise. ' Il est vrai que César, parlant des fonctions des Druides Gaulois, dit qu'on croïoit que leur secte avoit pris naissance dans la Grande Bretagne, et que de là elle étoit passée dans les Gaules. Il ajoute même que, de son tems, ceux des Gaulois, qui vouloient en avoir une connoissance plus parfaite, et s'y rendre plus habiles, faisoient voïage en ce païs-là pour l'y puiser à la source. Mais cet endroit de César doit s'entendre de ce qu'il y avoit et de plus sanglant et de plus superstitieux dans les sacrifices et les divinations des Druides. On sait, et nous le dirons bientôt, qu'ils étoient assez inhumains pour immoler des hommes à leurs fausses Divinités, et en égorger d'autres, afin de chercher dans leurs entrailles les secrets de l'avenir. ' Voila les maximes qui seront venues des Druides Bretons aux Druides Gaulois; et c'est tout ce que César a voulu dire. Car on peut assûrer qu'il n'a jamais prétendu, que ceux-ci eussent pris des autres cette belle police qu'ils avoient établie dans les Gaules, non plus que la Théologie et les autres Sciences les plus nobles qu'ils y enseignoient. On ne trouvera point dans aucun Historien de quelque merite, que la Grande Bretagne ait eu rien de semblable dans les premiers temps; ' quoique les Bretons et les Gaulois n'aïent fait originairement qu'une même Nation.

Cæs. bel. Gal. l. 6 p. 226.

Tac. an. l. 14. n. 30.

Cæs. ibid.

Pith. adv. subs. l. I. c. 3.

Tac. vit. Agr. n. II.

XVII. Après avoir parlé de l'origine des Sciences chez nos plus anciens Gaulois, il est de l'ordre et de notre sujet de dire quelque chose de leur premiere maniere d'écrire. Nous avons déja remarqué, en passant, qu'ils avoient eu la bizarrerie de ne rien laisser par écrit sur leur histoire. Ils

poussérent encore ce caprice jusqu'à ne rien écrire non plus des productions de leur esprit. Ce n'est pas toutefois qu'ils n'eussent connoissance du secret de l'écriture : Pline, Strabon et César, plus ancien que les deux autres, assûrent qu'ils se servoient des caractéres grecs dans les usages tant publics que particuliers de la vie civile. C'est en cette sorte de caracteres qu'étoient écrites les tables que César trouva dans le camp des Helvetiens, après qu'il les eut vaincus, et sur lesquelles ces peuples, qui faisoient alors partie des Gaulois, avoient marqué l'état de leurs forces, et fait le dénombrement de leurs familles. De même, entre le peu de monumens qui nous restent de l'antiquité Gauloise, il s'en trouve qui établissent encore l'usage des letres greques dans nos Gaules. Il est même des ecrivains qui soûtiennent que les Gaulois ont continué de s'en servir, neanmoins sans uniformité, jusqu'au sixiéme siécle et au suivant : quoiqu'ils fussent passés depuis long-temps sous la domination des Romains. Il n'en faut pas être surpris. En ces temps reculés les caractéres grecs servoient à écrire differentes sortes de langues : comme l'on se sert depuis plusieurs siécles des caractéres romains, pour écrire les différentes langues qu'on parle dans l'Europe.

[illegible margin note]

[illegible margin note]

XVIII. Il n'y a peut-être que François Hotman seul, qui, dans ses notes sur les commentaires de César, page 74, ait pensé à contredire la verité que nous venons d'établir. Mais il ne l'entreprend que sur une conjecture qu'il suffit de rapporter pour en faire voir tout le foible. Il prétend que César, dans les endroits cités, veut seulement dire que les Gaulois se servoient de l'écriture dans les affaires civiles, quoiqu'ils ne l'emploïassent pas à d'autres usages, et que le mot *græcis* a été ajouté au texte de cet Historien. C'est ce qu'il ne s'est mis en peine de justifier par aucun manuscrit. Ainsi vous voïez suffisamment de quel poids peut être sa conjecture. Et quand on la pourroit soûtenir, les autres preuves en auroient-elles moins de force? De ces preuves il y en a qui sont prises des anciens monumens, que l'on nous a conservés; et ces anciens monumens confirment ce que nous en aprenent les Historiens de l'antiquité. En faut-il davantage pour se convaincre d'un fait ? et quelle est la conjecture qui puisse soûtenir les regards de cette conviction ?

Mais, direz-vous, si les caractéres grecs étoient en usage dans les Gaules, pourquoi ' César dit-il lui-même qu'étant obligé d'écrire à Ciceron, l'un de ses Lieutenans, qui étoit alors retranché dans la Belgique, il le fit en caractéres grecs; de peur, ajoûte-t-il, que les Gaulois venant à intercepter ses letres, ils n'eussent connoissance de ses desseins? Rien n'est plus facile que de concilier cet endroit de César avec les précedens. Il nous en fournit lui-même le moïen, ' lorsqu'en faisant la division des Gaules, il nous aprend que les Belges, les Aquitains et les Gaulois proprement dits avoient une langue, des loix et des coutûmes differentes les uns des autres. Ainsi les Belges pouvoient fort bien ne pas avoir l'usage des caractéres grecs, quoique les autres Gaulois s'en servissent. César ne risquoit donc rien en écrivant ses letres en ces caractéres. Que si l'on pouvoit prouver le contraire, il faudroit dire que César ne se servit pas seulement des caractéres grecs, mais qu'il emploïa aussi la langue gréque. Or, quoique cette langue fût alors fort connuë dans la Province des Romains, et peut-être dans quelques autres endroits des Gaules, elle n'étoit point entenduë des Belges. Au reste n'allez pas conclure de ceci, que les Belges n'eussent encore alors aucune connoissance du secret de l'Ecriture, non plus ' que n'en avoient les Germains, qui étoient dans leur voisinage. La précaution dont usa César dementiroit elle seule votre consequence. En effet, elle supose bien clairement qu'ils avoient au moins l'usage des caractéres romains. Sans cela la précaution d'écrire en grec auroit été inutile. Il est néanmoins vrai, que les Belges, ' et particulierement les Nerviens qui habitoient ce que l'on a nommé depuis la seconde Belgique, étoient des peuples feroces, qui ne faisoient aucun commerce, et qui n'usoient pas même de vin.

Cæs. ibid. l. 5. p. 199-200.

L. 1. p. 1.

Tac. mor. Ger. n. 19.

Cæs. bel. Gal. l. 2. p. 75.

XX. Vous pourriez encore vous former une difficulté plus forte, ou au moins plus specieuse que la précedente. ' M. Bouteroue, dans son Traité des anciennes Monnoïes, nous en a donné plusieurs, qu'il croit être des Gaulois, avant qu'ils subissent le joug des Romains. Or toutes les legendes de ces anciennes pieces, si l'on en excepte une seule, et certaines letres de quelques autres, sont en caractéres romains, et non en caractéres grecs. Rien donc ne paroît plus oposé à l'autorité de ' César qui assûre, que les

Bout. mon. de Fr. p. 41-68.

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 227.

Gaulois usoient des caractéres grecs dans leurs affaires, soit publiques, soit particulieres. S'il y avoit lieu d'emploier ces caractéres, assurément ce devoit être sur la Monnoie, qui avoit cours dans le public. Nous ne nous piquons pas d'être assez habiles dans la connoissance des Antiques, pour prononcer definitivement sur ces pieces de Monnoie ou Medailles. Seulement nous dirons, en general, que ces sortes de monumens pour l'ordinaire sont fort équivoques ; à moins que l'on n'y trouve des indices bien marqués pour justifier le jugement qu'on en porte. Sans cela on leur fait signifier tout ce que l'on veut. Celui qui aura l'imagination plus heureuse, y réussira le mieux.

XXI. Après tout nous ne risquons rien d'accorder à l'égard des piéces dont il est ici question, que celles où on lit les noms de quelques peuples des Gaules, sont effectivement de ces peuples. Mais quelle preuve a-t-on pour les faire aussi anciennes qu'on le prétend ? On n'en donne point ; et nous n'y en voïons aucune. On peut donc croire que ces monnoies ou medailles n'ont été frappées qu'après que les Romains eurent reduit les Gaules sous leur obéissance ; et par consequent lorsque les caractéres romains eurent pris la place des caractéres grecs, au moins pour les affaires publiques. Car il en fut sans doute de l'écriture comme de la langue. Or, S. Augustin assûre que les Romains victorieux non-seulement imposoient le joug de leur autorité aux Peuples qu'ils avoient vaincus, mais qu'ils les obligeoient encore à parler la langue du vainqueur, pour établir une plus grande tranquillité, et une union plus parfaite entre les Membres de l'Empire. Quelle difficulté donc y auroit-il de regarder ces Medailles, ou comme des marques de quelques revoltes de certains cantons des Gaules contre les Romains, ou comme une concession de quelque aparence de liberté, que les Empereurs purent faire à quelques-uns de ces Peuples, en reconnoissance des services qu'ils auroient rendus à l'Etat ? on n'en trouve rien dans l'histoire, direz-vous : mais l'histoire n'a pas tout marqué. Aucun ancien Historien ne fait mention de la monnoie des Gaulois : direz-vous pour cela qu'ils n'en avoient point à leur usage ?

Aug. civ. l. 19. c. 7.

XXII. Ainsi, bien loin que ces medailles contredisent l'usage des caractéres grecs dans les Gaules, elles ne font

que le confirmer. Il n'y faut faire que la moindre atention pour en convenir. Premierement ' la legende de la medaille que l'on croit être des peuples ou de Calais ou de Caux, est en caractéres grecs. ' En second lieu l'alphabet Gaulois, que M^r^. Bouterouë a tiré des legendes des autres pieces, nous represente plusieurs letres greques inserées parmi les romaines. Tels sont le *delta*, le *gamma,* l'*éta*, le *lambda*, le *pi,* le *rhô*, le *sigma,* et le *chi.* ' La plûpart de ces mêmes letres furent encore en usage dans les Gaules, sous la premiere race de nos Rois. On n'en peut douter, en jetant les yeux sur un autre alphabet, que nous en a donné le même Antiquaire, après l'avoir tiré des monumens de ces temps-là. ' C'est ce qui a fait dire à l'Auteur du Traité de la Religion des Gaulois, que les François avoient emploïé les caractéres grecs, même jusqu'au sixiéme siécle, en les inserant en partie parmi les caractéres romains. Or je vous demande d'où est venu à nos Gaulois ce melange de deux caractéres differens ? Pourroit-on dire avec quelque aparence de verité qu'il leur soit venu de ce qu'ils auroient reçu d'abord ces deux caractéres, ou tous deux à la fois, ou ainsi mêlangés? Non sans doute. Il est bien plus naturel de croire que ce mêlange est arivé de ce que les Gaulois ont usé des deux caractéres, successivement les uns aprés les autres. Et comme ils se sont enfin fixés aux caractéres romains, en y insérant durant plusieurs siécles sept à huit letres gréques, il est évident que les caractéres grecs sont les premiers qui aïent été en usage dans les Gaules.

Bout. ibid. p. 32.
p. 157.
p. 376.
Rel. Gaul. l. 1. c. 4 p. 41.

XXIII. Non-seulement les Gaulois, aprés s'être soûmis aux Romains, se servoient encore des caractéres grecs ainsi mêlangés; mais ils les emploïoient même quelquefois sans aucun mêlange, au moins dans leurs usages particuliers. ' Nous en avons une preuve aussi précieuse que remarquable: l'inscription sepulcrale du Martyr Gordien, Messager ou Courier des Gaules à Rome où il souffrit le martyre pour la foi sous les Empereurs Païens. Cette inscription fut trouvée dans le cimetiere de S^te^. Agnès sur le chemin de Nomento, et fait partie des anciens monumens, qui forment ce qu'on nomme Rome soûterraine. Quoique les mots en soient latins, elle est néanmoins en letres gréques fort rudes et fort grossieres. Il y est marqué que toute la famille de Gordien souffrit le martyre, et fut aussi inhumée au même

(IV.)
Rom. subt. l. 3. c. 22. p. 599.

endroit. Il faut par consequent qu'elle fut allée s'établir à Rome. Il y est encore marqué, qu'Ythphile, qui y est qualifiée servante, fit dresser cette inscription. Tout le monde supose qu'Ythphile la fit mettre en caractéres usités dans le païs de Gordien : car cette sorte de caractéres n'étoit point en usage à Rome. Comme ce monument est le seul qui nous reste en ce genre d'écriture, nous croïons faire plaisir au lecteur de le lui mettre ici sous les yeux.

ΘΗϚ ΥѠΡϚΗΑΡΥϚ ΥΑΛΛΗΕ ΡΥΡϚΗΥϚΗΥΥΝ
ΛΑΤΥϚ ΠΡѠ ΦΗϚΕ ϹΥΜΦΑΜΗΛΗΑ ΤѠΤΑ
ϘΥΗΕ ϚϹΥΡΤ ΗΡ ΠΑΚΕ
ΥΘΦΗΛΑΑΡϹΗΛΛΑ ΦΕϹΗΤ

Voici de quelle maniere il faut lire cette inscription. Le θ est la letre que les Grecs avoient accoutumé de metre à la tête des Epitaphes, et ne signifie rien autre chose ici. Le reste se doit lire de la sorte : *Is Gordianus Galliæ nunsius, jugulatus pro fide cum familia tota, quiescunt in pace. Ythphila ancilla fecit.* Les réflexions qu'il y auroit à faire sur cette ancienne écriture se présentent d'elles-mêmes ; et nous les abandonnons au lecteur. Il y remarquera sans peine que l'*éta* est mis par-tout pour l'*iota*.

XXIV. On ne sauroit dire au juste, en quel temps les Gaulois commencérent à avoir connoissance, et à faire usage du secret de l'écriture. Il n'y a gueres que deux opinions à prendre sur cela. Ou ils le reçurent par le canal des Phocéens, établis à Marseille près de 600 ans avant Jesus-Christ, ou ils l'aporterent avec eux d'Asie en Europe. La premiere de ces deux opinions paroit fort naturelle ; et le préjugé est en sa faveur. Car les caractéres dont usoient les Gaulois étoient grecs ; vous le venez de voir. D'ailleurs les Phocéens étoient sortis de Gréce : et leur établissement dans les Gaules y renouvella tellement la face du païs, qu'on l'auroit pris pour la Gréce même, au jugement d'un ancien Historien. Il est vrai que les caractéres dont se servoient les Gaulois, et tels que nous les venons de representer.

Just. hist. l. 43. c. 4. p. 610.

ter pour la plûpart, sont beaucoup plus rudes et grossiers, que ceux qui étoient à l'usage des Marseillois. Cela paroît par ce qui nous reste de leurs anciennes inscriptions. Ainsi ceux des Gaulois doivent passer pour plus anciens que les autres. La rudesse et la grossiereté en ce genre est une marque de plus grande antiquité. Mais on peut répondre à cette difficulté, en disant que cette difference n'est venuë que par succession de tems, et de ce que les Marseillois faisant un plus fréquent usage de l'art d'écrire que les Gaulois, ils ont plus poli leurs caractéres à force de s'en servir. En effet nous avons déjà remarqué que les Gaulois n'écrivoient rien. Au contraire les Marseillois écrivoient beaucoup; et plus de deux siécles avant Jesus-Christ, ils nous ont donné plusieurs Auteurs célebres. De sorte qu'ils auront fait en quelque sorte dans les Gaules à l'égard de leurs caractéres, ce que l'on suppose que fit Homere à l'égard de ceux que Cadmus porta de Phénicie en Gréce.

XXV. L'autre opinion qui supposeroit que les Gaulois apporterent avec eux d'Asie en Europe le secret de l'écriture, ne laisse pas d'avoir aussi sa vraisemblance. ' Elle est même préferable à la premiere, selon l'Auteur du Traité de la Religion des Gaulois. C'est ce qu'il tâche de montrer par divers raisonnemens. Il se fonde principalement sur la rudesse et grossiereté des caractéres dont se servoient les Gaulois. ' Ce que l'on y trouve d'*affamé* * dans l'espece particuliere, pour parler en termes de l'art, lui fait croire que ces caractéres sont les mêmes que Cadmus porta en Gréce. On pourroit encore fortifier cette opinion par la reflexion que nous avons faite au sujet des premieres Sciences que les Gaulois cultivérent, et dont ils avoient apporté les premieres semences dans les Gaules. Car si les Gaulois apporterent avec eux et la doctrine de l'immortalité de l'ame, et la notion des autres Sciences, comme de l'Astronomie, de la Geometrie, etc., pourquoi ne voudroit-on pas qu'ils aïent apporté également l'art de l'écriture? De plus, ' il est moralement impossible, remarquent des critiques, de cultiver les Sciences, et surtout l'Astronomie, sans le secours de quelque maniére d'écrire. En effet, sans ce secours comment compter avec exactitude les années déjà passées; comment marquer que telles et telles étoiles auront été tant de tems à faire leur cours; et ainsi du reste?

Rel. Gaul. l. 1. c. 4. p. 42-43.

p. 43. * C. a d. *maigre.*

Gesner in Gen. 5. q. 6. p. 138 [Light. misc. c. 29. p. 213 2.]

XXVI. Après tout, quelque plausibles que paroissent ces raisons, il est facile d'en montrer la foiblesse. Par exemple, celle qui est fondée sur la rudesse et la grossiereté des caractéres de l'inscription que vous avez vûe ci-dessus, n'est pas d'un si grand poids qu'on pourroit d'abord se l'imaginer. Toute sa force consiste à supposer que la figure grossiere de ces caractéres les approche plus de la forme des premieres letres gréques, qui étoient phéniciennes, que de la forme de celles qui ont été depuis emploïées dans la Gréce. Mais il ne faut que faire usage de ses yeux pour se convaincre du contraire. Que l'on se donne la peine de comparer les caractéres de l'inscription dont il s'agit ici,

Palæogr. lib. 4. c. 10. p. 346.

avec les divers alphabets grecs que Dom de Montfaucon nous a donnés; et l'on trouvera beaucoup plus de conformité entre ces caractéres et les letres gréques du moïen âge, qu'entre ces mêmes caractéres et les letres phéniciennes. D'ailleurs il semble, que l'on ne fait pas assez

Plin. hist. lib. 7. c. 58. Tac. an. l. 11. n. 14.

d'attention à ce que Pline l'ancien et Tacite nous apprennent de la forme des plus anciennes letres gréques. Ces Auteurs, parlant des tems les plus reculés, assûrent sans détour qu'elles étoient presque entierement semblables aux letres latines ou romaines de leur tems. *Veteres græcas*, dit Pline, *fuisse easdem pene quæ nunc sunt latinæ*. *Et forma*, ajoûte Tacite, *literis latinis, quæ veterrimis Græcorum*. C'est ce que Pline prouve par la confrontation qu'il en avoit faite lui-même sur une ancienne table d'airain nommée Delphique, que l'on conservoit à Rome dans la Bibliothéque du Palais. On y lisoit une inscription qui montroit qu'elle avoit été dediée à Minerve par quelque Prince Grec. Or qu'elle différence entre les caractéres usités chez nos anciens Gaulois, et les lettres romaines du tems de Pline et de Tacite!

XXVII. Ce n'est pas encore tout. Pourroit-on dire avec quelque fondement, que les caractéres dont se servoient les Gaulois ont eu un privilége, qui n'a été accordé à aucun des autres, et soûtenir qu'ils n'ont jamais souffert ni altération ni changement? On sait que les caractéres grecs dans leur origine étoient les mêmes que les phéniciens, et que les latins ou romains aussi dans leur origine étoient les mêmes que les grecs. Cependant quelle différence s'est glissée

Herod. l. 5. p. 360.

depuis les premiers tems entre les uns et les autres. Long-

tems avant le siécle d'Herodote, les Grecs en avoient changé et le son et la maniere de les peindre. Pourquoi la même chose ne sera-t-elle pas arrivée aux caractéres qui étoient à l'usage des Gaulois? Il est d'autant plus aisé de se le persuader, que la langue gauloise étoit plus differente de la gréque. Seulement, à s'en tenir à l'inscription que nous avons rapportée, on y trouve des preuves suffisantes d'un changement visible. En effet, voit-on nulle part dans toute l'antiquité gréque l'*êta* employé au lieu de l'*iôta,* comme il est dans l'inscription? La forme qu'ont le *gamma,* le *nu,* et le *sigma* de la même inscription, est-elle la même que chez les plus anciens Grecs? Il est vrai qu'un de leur *gamma* est à peu près fait de même que celui de l'inscription; mais avec cette difference considerable, que l'un est tourné comme l'*alpha,* et l'autre comme l'*upsilon.* Ces caractéres gaulois étoient pourtant grecs dans leur origine. Que s'ils ont souffert du changement, comme l'on en doit convenir, on ne peut donc pas s'en servir pour juger de la forme des caractéres originaux, ni conclure de la forme qu'on leur voit, en faveur de leur antiquité.

XXVIII. De même la seconde raison, qui paroît fortifier l'ancienneté de l'usage de l'écriture chez les Gaulois, n'est pas plus irréfragable que la précedente. Combien de difficultés fait-elle naître! Si les Gaulois apporterent cet art en Europe, pourquoi les autres peuples ne le retinrent-ils pas aussi dans leur dispersion? Il est bien certain que ni les Egyptiens, ni les Chinois ne le firent pas. ' Ce fut pour suppléer à ce défaut que les premiers inventerent leurs hieroglyphes, et que les autres donnerent l'être aux caractéres dont ils se servent encore, et qui approchent en quelque maniére des hieroglyphes d'Egypte; chaque caractére signifiant un ou plusieurs mots. Il est encore certain que ni les Grecs, ni les peuples d'Italie n'apporterent point non plus avec eux dans leur dispersion le secret de l'écriture. ' Les plus anciens Auteurs nous assûrent que les Grecs le reçurent des Phéniciens, et les Italiens des Corinthiens et des Arcadiens : ceux-ci par le canal de Demarate et d'Evandre, ceux-là par le ministere de Cadmus. Combien d'autres nations ont été long-tems, et sont encore aujourd'hui sans l'usage de cet art merveilleux! Vous direz sans doute, que les Gaulois furent en cela plus avi-

Tac. ibid.

Euseb. præpar. ev. l. 9. c. 4 |lib. 10. cap. 2. |Tac. ibid| Plin. ibid.

ses et plus attentifs que les autres Nations, comme nous avons montré qu'ils l'avoient été réellement, en ce qui regarde l'opinion de l'immortalité de l'ame. Mais il y a beaucoup de difference entre ce point de doctrine, qui peut paroître interessant aux uns, sans le paroître aux autres, et l'art de l'écriture, qui porte avec lui toutes les marques visibles de son utilité pour les usages de la vie. Autre difficulté. Si les Gaulois ont eu de tout tems l'art de l'écriture, comment a-t-il pû se faire que les Germains, qui étoient leurs voisins, et comme leurs freres, soient demeurés tant de siécles dans l'ignorance d'un art qui a tant d'utilités? Tac. mor. Ger. n. 19. Ni les hommes ni les femmes n'en avoient encore nulle connoissance, (*) au tems que Tacite faisoit la description des mœurs de cette Nation.

XXIX. Enfin la troisiéme raison prise de la necessité du secours de l'écriture, pour cultiver les Sciences, n'est pas plus sans replique que les deux autres. Un seul fait, qui s'est passé chez les Gaulois mêmes suffit pour l'infirmer. Nous ne ferons que le toucher ici. Vous l'aurez plus en détail Cæs. bel. Gal. l. 6 p. 221.222. dans la suite. César assûre que les Druides Gaulois enseignoient la Théologie, l'Astronomie, la Geographie et la Physique, sans rien écrire eux-mêmes, ni faire écrire à leurs disciples. Il n'est donc pas impossible de se passer de l'art de l'écriture pour cultiver les sciences. De tout ceci concluez, qu'on ne peut rien établir de certain sur le tems auquel nos Gaulois ont commencé à faire usage du secret de l'écriture. C'est une époque trop éloignée de nous, et sur laquelle nous avons trop peu de lumiéres, pour la pouvoir fixer. Concluez encore que les deux opinions, qu'on peut se former sur cela, ne sont pas sans difficultés, quoique la premiere en souffre moins que l'autre. Concluez enfin, que long-tems avant que les Romains penetrassent dans les Gaules, les Gaulois possedoient l'art d'écrire, et que leurs caractéres étoient grecs dans leur origine; quoique dans la suite ils aient été sujets à quelque changement, comme tous les autres qui ont été à l'usage des differentes nations. C'est-là tout ce que l'on peut dire d'assûré sur ce

Tac. ibid. n. 3. (*) Tacite dit ailleurs qu'on avoit trouvé sur les confins de la Germanie et de la Rhetie, des tombeaux et d'autres monumens avec des inscriptions en lettres grecques. Cæs. bell. Gal. l. 6. p. 243. Mais ces monumens leur étoient étrangers; et eux-mêmes les rapportoient à Ulisse. Ils pouvoient être ou des Helvetiens, ou des colonies que les Gaulois, selon César, envoyerent en Germanie.

sujet. Le reste n'est fondé que sur des conjectures. Peut-être même nous y sommes-nous trop étendus, au gré de ceux qui n'aiment pas à approfondir les choses mediocres. Passons maintenant aux autres particularités, qui regardent l'usage de l'écriture dans les Gaules.

XXX. On remarque ordinairement trois maniéres d'écrire ou de peindre les caractéres alphabetiques. La premiere et la plus ancienne est d'écrire de la droite à la gauche. Celle-ci a été propre aux Phéniciens, aux Hébreux, aux Chaldéens, aux Arabes; et on la retient encore à present, lorsqu'on écrit les langues orientales. ' Il n'y a pas lieu de douter que ce ne fût aussi la premiere maniére d'écrire chez les Grecs; puisqu'ils avoient été instruits de l'art de l'écriture par les Phéniciens. Que les Gaulois l'aïent suivi aussi, c'est ce que l'on ne peut pas assûrer, parce que l'on n'a point de preuves certaines, ou qu'ils aïent apporté d'Asie le secret de l'écriture, ou qu'ils l'aïent pris des Orientaux. La seconde maniére, qui depuis fort long-tems est la plus commune en Europe, comme étant la plus naturelle, est d'écrire de la gauche à la droite. Enfin la troisiéme maniére, est d'écrire tout ensemble de la droite à la gauche et de la gauche à la droite : à peu près comme un laboureur forme ses sillons en fendant la terre avec sa charruë, et en allant tantôt à droit, tantôt à gauche. De sorte que si l'on commence la premiere ligne de la gauche à la droite, on tire la seconde de la droite à la gauche, et ainsi des suivantes, sans retourner chercher le commencement de chaque ligne, comme nous faisons, pour les tirer toutes de la gauche à la droite.

Palæ. gr, l. 2. c. 1. p. 118.

XXXI. Les anciens Grecs ont emploïé cette derniere maniére d'écrire. Ils l'exprimoient en leur langue par ce mot grec βουστροφηδὸν, qui signifie proprement suivre le même mouvement que les bœufs qui labourent. Des voyageurs exacts ont rapporté de Grece plusieurs inscriptions de cette nature. ' Un Ecrivain moderne prétend que les Gaulois ont aussi fait passer quelquefois à leurs usages cette maniére d'écrire, et que l'on en trouve des preuves dans les legendes de leurs monnoïes, et dans leurs autres inscriptions. Il a pû aisément se faire que les Gaulois dans les tems les plus reculés, aïent écrit comme les Grecs de la droite à la gauche et de la gauche à la droite alternativement; quoiqu'on

Rel. Gaul l. 1. p. 41 | l. 3. c. 4. p. 51-60.]

n'en ait aucune marque assûrée. Mais qu'ils aient continué de le faire jusqu'au sixiéme siécle, auquel appartiennent les monumens que l'on apporte en preuves, c'est ce qu'il est difficile de se persuader. En effet, est-il croiable qu'en ce tems-là, où la même maniére d'écrire que nous suivons à présent, et qui est tout ensemble la plus commode et la plus naturelle, étoit toute commune en Europe depuis plusieurs siécles, les Gaulois aïent voulu faire usage de la maniére opposée? Ne sent-on pas combien il est gênant d'écrire de la droite à la gauche, pour ceux qui sont habitués d'écrire de la gauche à la droite. Il est vrai que les legendes des six medailles que l'on produit, sont écrites en partie de la droite à la gauche. Mais cela ne doit pas arrêter. Ce ne peut être qu'une faute du Graveur, qui au lieu de graver de la droite à la gauche les coins, avec lesquels ces médailles ont été frappées, les aura gravés à rebours. Or l'on sait qu'il en est des gravures qui doivent servir à des empreintes, comme des caractéres à imprimer. Il les faut ranger de la droite à la gauche en formant la planche, afin que les appliquant sur le papier, l'imprimé se trouve tourné de la gauche à la droite.

XXXII. Avant que de finir ces sortes de minuties, il nous reste encore à dire quelque chose sur les autres maniéres d'écrire qui ont été en usage chez les Gaulois. L'histoire ne nous apprend rien en particulier touchant la matiére dont ils se servoient pour peindre, ou graver le peu qu'ils écrivoient anciennement. Mais il est à croire qu'ils n'avoient point en cela d'autres usages que les autres peuples qui savoient l'art de l'écriture. Il est encore à présumer, qu'ils surent s'approprier les nouvelles inventions, dont l'experience et le tems enrichirent cet art, à mesure qu'elles furent découvertes et connuës dans les Gaules. Ber. rech. Gaul. pr. ʹ Les plus anciennes maniéres d'écrire, remarque un de nos Auteurs, furent sur les cendres, puis sur des briques et des tables de pierre, ensuite sur des plaques de divers métaux, Job. 18. 24. sur l'ivoire, et sur autres choses semblables. ʹ Le Livre de Job fait mention de l'usage d'écrire sur la pierre et sur Deut. 10. 1-4. des lames de plomb. ʹ Ce fut sur des tables de pierre, que Caes. bel. Gal. l. 1. p. 28. Moyse reçut la loi écrite du doigt de Dieu même. ʹ Les Gaulois au tems de César écrivoient aussi sur des tables.

On ne dit pas de quelle matiére. Vous en avez vû un exemple chez les Helvetiens, qui avoient écrit de la sorte le dénombrement de leurs familles. Nous retenons encore aujourd'hui cette maniére d'écrire, par rapport aux Inscriptions, aux Epitaphes, et autres piéces semblables, que l'on veut faire passer jusqu'à la derniére postérité.

XXXIII. Ces premieres inventions firent découvrir le secret des tabletes de bois. ' Et comme le cedre est incorruptible à cause de son amertume, on choisissoit ce bois pour les écrits les plus importants. De là cette expression célebre dans les anciens, pour faire l'éloge des plus excellens ouvrages: *et cedrô digna loquuti.* Cette sorte de tabletes étant faites des troncs d'arbres, que les Latins nomment *caudex* ou *codex,* cette dénomination passa aux tabletes mêmes; et de-là est venu le terme françois de cahier. L'usage des tabletes subsiste encore à présent; mais elles sont pour l'ordinaire de toute autre matiére que de bois. La même raison qui faisoit préferer le cedre aux autres arbres, porta à écrire aussi sur la cire, qui est incorruptible de sa nature. On y écrivoit ordinairement les testamens, afin de les mieux conserver. C'est ce qui a fait dire à Juvenal: *ceras implere capaces.* ' S. Isidore de Seville témoigne que les Grecs et les Toscans furent les premiers qui emploïerent la cire pour écrire. Ils y écrivoient avec un poinçon de fer, comme on faisoit sur les autres choses que nous venons de nommer. Mais les Romains aïant défendu l'usage de cette sorte de poinçons, l'on y substitua un style fait de quelque os d'oiseau, ou d'autre animal. ' On se servoit aussi de roseaux taillés en forme de plumes. Ainsi l'on écrivoit en gravant.

Bor. ibid.

(VI.)

Isid. orig. l. 7 p. 36. 1. §. 2.

Bor. ibid.

XXXIV. Dans la suite des tems on s'avisa de le faire aussi en peignant ' avec differentes especes d'encre. Cette nouvelle maniére d'écrire fit inventer d'autres matiéres propres à recevoir l'écriture. On choisit les écorces les plus déliées de certains arbres, de certaines plantes, et les peaux mêmes des animaux, que l'on préparoit pour cet effet. Le premier endroit où l'on commença à préparer ainsi ces peaux, fut la ville de Pergame en Asie. C'est ce qui leur fit donner par quelques Latins un nom, dont nous avons fait celui de parchemin. ' Elles sont neanmoins plus connuës dans les Auteurs de la meilleure latinité, sous le

Ibid.

Isid. ibid. § 3.

nom de *membrana*. On les nommoit ainsi à cause des membres des animaux, que l'on en dépouilloit. Les anciens avoient du parchemin de trois différentes couleurs; de blanc, de jaune et de couleur de pourpre. A Rome l'on ne goûtoit pas le parchemin blanc, parce qu'il est trop sujet à se salir, et qu'il ébloüit la vûe aux Lecteurs. On écrivoit ordinairement en letres d'or ou d'argent sur le parchemin couleur de pourpre. Cet usage passa assés avant dans les siécles de l'Eglise; et il se voit encore aujourd'hui quelques exemplaires des Evangiles écrits de cette sorte.

XXXV. Les Egyptiens, de leur côté, se servirent pour écrire de l'écorce, ou de la moëlle d'un arbrisseau ' nommé *papyrus*. Il en croissoit autrefois une grande quantité le long du Nil. C'est de cet arbrisseau que notre papier a tiré son nom; quoiqu'il soit fait avec du vieux drapeau, ou vieux linge pilé fort menu. Les Chinois font le leur avec de la soie. Aussi est-il plus fin et plus délié que le nôtre. L'usage du papier tel que nous l'avons, est d'une assés grande antiquité. C'est ce que les anciens Auteurs latins nomment *charta*, ou *chartæ*. ' L'on raporte la gloire de son invention à la ville de Memphis en Egypte. (*) Avant que l'usage du parchemin et du papier passât aux Romains, ils s'aviserent de se servir de peaux fort déliées, qui se trouvent en certains arbres, entre le bois de ces arbres mêmes et leur écorce. ' On nommoit *liber* cette seconde peau; et de là se sont formés les noms françois de livre, libraire et librairie. Anciennement au lieu de plier ces écorces, ce parchemin, ce papier, comme nous le plions aujourd'hui, on les rouloit, à mesure que l'on écrivoit dessus; et le nom latin que l'on donnoit à ces rouleaux, est passé dans notre langue comme les autres. Nous disons, un volume, des volumes; quoique nos livres soient composés de feüilles coupées, reliées ensemble. Les anciens étoient plus curieux que nous ne le sommes, d'avoir des livres richement conditionés. ' Outre la couleur de pourpre que l'on donnoit au velin, et l'or qu'on y emploioit au lieu d'encre, on avoit encore le soin d'enrichir de pierres précieuses la couverture des

Bor. ibid.

Isid. ibid. § 2

Bor. ibid.

Her. ep. 18 p. 43 44.

(*) On peut voir la Dissertation aussi savante que curieuse, que Dom de Montfaucon a donnée sur cette matiére dans le troisiéme volume du Supplement de ses Antiquités.

des livres. Et dans les mêmes siécles de l'Eglise on y peignoit en dehors pour l'ordinaire un Christ mourant. Voilà ce que l'on peut dire de plus vraisemblable sur l'origine des Sciences dans les Gaules. Voïons maintenant quel en a été le progrès.

XXXVI. Chaque Nation civilisée a eu ses Savans et ses Docteurs, qui ont pris soin d'y étendre l'Empire des Letres, et d'y faire fleurir les Sciences et les beaux Arts. Cet avantage n'a point manqué à nos Gaulois. Que l'on remonte jusqu'aux premiers siécles, où ils ont commencé à être connus, et l'on verra qu'ils ont toûjours eu leurs Savans presqu'en tout genre de Literature. ' Ceux entre les anciens qui ont parlé de la Poësie avec plus de justesse, dit Strabon, l'ont comptée pour la premiere Science que les hommes aïent cultivée. Elle a eu cours dans le monde avant l'Histoire, la Philosophie, et même avant toute autre sorte de Prose. ' En effet, nous voïons par les Livres sacrés, que les plus anciennes Nations ont eu leurs premieres Histoires en vers non écrits. Avant que l'on s'avisât de rediger l'Histoire en écrit, on la comprenoit en une certaine Poësie, dont on instruisoit le Peuple, qui la retenoit sans peine à cause de la cadence, et qui la chantoit même pour l'ordinaire. Cette pratique a été en usage chez les Grecs, comme chez les autres Nations. Et c'est de cette unique maniere que les Gaulois, qui n'écrivoient rien, savoient leur propre Histoire. ' De-là est venuë la coûtume, qui vit encore en France et ailleurs, de faire des chansons sur les événemens les plus mémorables. Aussi est-ce la Poësie qui a produit dans les Gaules les premiers Savans que l'on sache y avoir cultivé publiquement les Letres. ' Timogenes, qui écrivoit sous Auguste, met cette sorte de Savans à la tête de ceux qu'il dit avoir travaillé à chasser des Gaules l'ignorance et la barbarie, et à y faire regner en leur place les belles connoissances.

Strab. lib. 1. p. 5. 11. 13 | Isid. orig. l. 1. p. 9. 1.

Bor. rech. Gaul. pr.

Amm. l. 15. p. 58.

XXXVII. ' On nommoit Bardes ceux qui faisoient ainsi profession de la Poësie. ' Ce nom leur étoit venu, selon Festus, d'un mot Celtique, qui signifioit un Chantre ou Chanteur. ' Les Bardes en effet étoient tout ensemble les Musiciens et les Poëtes des Gaulois. ' Ils faisoient leur occupation ordinaire de composer des Poëmes sur les actions éclatantes des Héros de leur Nation, et de transmet-

Strab. l. 4. p. 136.

Fest. l. 2. p. 49.

Strab. ibid.

Luca. bel. civ. l. 1. v. 447-449

tre par-là à la postérité la memoire de leur valeur. C'est ce que Lucain a assez bien exprimé en ces trois vers :

> Vos quoque qui fortes animas, belloque peremptas,
> Laudibus in longum vates dimittitis aevum,
> Plurima securi fudistis carmina Bardi.

Diod. l. 5. p. 308. Ils ne s'appliquoient pas néanmoins si uniformément à faire le métier de Panegyristes, qu'ils ne fissent aussi très-souvent le personnage de Satyriques. S'ils celebroient les louanges des uns, ils savoient aussi relever les vices des autres. Après qu'ils avoient composé leurs pieces de Poësie, ils les chantoient eux-mêmes avec une douce harmonie, sur des instrumens à peu près semblables à une Lyre. Il est fâcheux que l'Antiquité ne nous ait pas conservé quelque chose de ces Poësies, afin de nous mettre au moins en état d'en juger par nous-mêmes. Amm. ibid. Ammien Marcellin leur donne le titre de Poëmes Héroïques. Mais il ne faut pas aparemment croire qu'elles fussent composées de vers hexametres, tels que sont ceux des Grecs et des Latins; peut-être n'étoit-ce qu'une Prose mise en cadence. Et si elle meritoit le nom d'héroïque, c'est qu'elle contenoit les éloges des Héros de la Nation.

Diod. ibid. XXXVIII. Ce n'étoit pas seulement durant la paix, et dans les occasions ordinaires de la vie, que les Bardes exerçoient les fonctions de leur ministere. Ils le faisoient encore, et avec plus de fruit, durant la guerre. Alors les ennemis ne montroient pas moins de vénération pour ces Poëtes, que les Gaulois en avoient eux-mêmes. Souvent on a vû, dit Diodore de Sicile, deux armées en presence, et prêtes à en venir aux mains, l'épée déjà tirée, et la lance tenduë, terminer leurs querelles sans coup ferir, à la vuë des Bardes. Si-tôt qu'ils paroissoient au milieu des deux partis, toute animosité cessoit, comme s'ils se fussent servis de charmes et d'enchantemens pour les désarmer. C'est ainsi, ajoûte Diodore à cette occasion, que chez les Peuples même les plus féroces et les plus barbares, la fureur sait ceder à la sagesse, et Mars respecter les Muses. Il n'en falloit pas davantage pour attirer aux Bardes l'estime et la confiance de ceux de leur Nation, et les faire regarder comme gens utiles à l'Etat. Cette idée d'utilité publique,

jointe à l'amour propre, qui aime toûjours la flatterie, ' les faisoit extrêmement rechercher. Chacun en vouloit avoir à sa suite, soit pour les mener à la guerre, soit pour avoir la complaisance de s'entendre louer par leurs Poësies et leurs concerts, tant en public qu'en particulier. Ceux qui les avoient ainsi auprès d'eux leur donnoient ordinairement leur table: ce qui a fait passer ces Poëtes pour des Parasites dans l'esprit de quelques anciens Ecrivains.

Athe. deip. l. 6. p. 246.

XXXIX. ' Il est même des modernes qui croïent que tous ces Bardes n'étoient effectivement que des Parasites et des Boufons, qui par un esprit ou de plaisanterie ou d'adulation, et le plus souvent de toutes les deux ensemble, chantoient dans les Festins les bonnes qualités, et quelquefois aussi les vices de ceux qui les souffroient à leur suite. ' Tel étoit ce Poëte Musicien qui suivoit la Cour de Luerne, Roi des Auvergnats. Un jour que ce Prince donnoit un festin public en pleine campagne, selon la coûtume, le Poëte s'y rendit un peu tard, en chantant la splendeur de la naissance de Luerne. Mais voïant que le Festin étoit bien avancé, il ne put s'empêcher de mêler dans ses chants de louanges quelques airs de condoléance, sur le malheur qu'il avoit d'être arrivé si tard. Il ne laissa pas toutefois de demander le salaire de ses chansons; et le Prince fut assez liberal pour lui jetter quelques pieces d'or. Cette gratification ranima la veine du Poëte, qui se mit à chanter avec un nouvel enthousiasme, disant à la louange de Luerne, qu'il n'y avoit pas jusqu'aux traces de son char qui ne fussent avantageuses aux hommes; puisqu'elles leur produisoient de l'or et toutes sortes de bienfaits. Au reste, tout ce que l'on peut tirer de-là, c'est qu'il y avoit quelques Bardes qui se laissoient mener par l'intérêt, et qui aimoient les bons repas. En tous les siecles on a vû de même des Poëtes qui ont fait le métier d'adulateurs à gages. Mais il ne seroit pas juste d'en conclure que tous aïent été de ce caractere. Rendons la même justice aux anciens Bardes.

Amm. l. 15. p. 98. not.

Athe. ibid. l. p. 4. 152.

XL. C'est aparemment d'eux en particulier qu'il faut entendre ' ce que Diodore de Sicile semble atribuer aux Gaulois en general. Lorsque, dit-il, l'ennemi paroît pour combattre, ils se répandent en injures contre lui, et au contraire ils relevent les grandes actions de leurs

Diod. l. 5 p. 306.

Diod. l. 5. p. 308 ancêtres, et leur propre valeur. En ces occasions ils disent avec hyperbole beaucoup de choses à leur louange, et beaucoup d'autres au mépris de leurs adversaires. Ils joignent les menaces à l'arrogance, et les clameurs à p. 306 l'exaggération. Et par-là ils réussissent à abattre le courage, et à déconcerter leurs ennemis. On ne doit pas douter que le nombre des Bardes ne fût fort considérable chez les anciens Gaulois : puisque leur principal emploi consistoit à chanter les grands exploits des Héros de leur Nation, et que cette Nation étoit une des plus belliqueuses de l'univers. C'est sur ce fondement que M. Huet prétend que les Belges avoient plus de Bardes qu'aucun autre Peuple des Gaules, parce qu'étant les plus vaillans de tous les Celtes, ils avoient plus à chanter que les autres. Dans la suite des tems les Bardes se trouverent confondus avec les Druides, dont nous allons parler. Il semble qu'ils l'étoient déja avant que César écrivît ; puisqu'il n'en dit mot dans tout ce qu'il nous aprend des mœurs et des coûtumes des Gaulois.

p. 308 XLI. Il y avoit dans les Gaules une autre sorte de Savans, qui comme les Bardes, paroissent avoir été confondus avec les Druides. On les nommoit Vates, nom que les Latins semblent avoir emprunté des Gaulois pour signifier un Devin. Aussi les Vates étoient-ils les Devins des Gaules. Leur ocupation principale consistoit à prendre les auspices, tirer les augures, et faire les autres divina- Just. l. 24. c. 4. p. 640 tions. Ils excelloient même en cette Science, selon le témoignage d'un ancien Historien, au-dessus de tous les au- Diod. ibid. tres Peuples de l'univers. Comme toute la Nation avoit une estime particuliere pour eux, elle s'en tenoit scrupuleusement à ce qu'ils décidoient. Mais, cruauté horrible, et peut-être inouie chez les autres Nations ! lorsqu'il s'agissoit de quelque affaire importante, il falloit qu'il en coûtât la vie à un homme, pour savoir ce qui en devoit arriver. En ces ocasions on saisissoit un homme, et on lui plongeoit un poignard dans le sein au-dessus du diaphragme. A ce coup mortel ce misérable tombant à la renverse, on auguroit de l'événement à venir en observant les circonstances de sa chûte, les convulsions des differentes parties de son corps, et le rejaillissement de son sang. Les Gaulois étoient acoûtumés depuis si long-temps à cette ceremo-

nie cruelle et barbare, que l'habitude leur faisoit ajoûter foi à une superstition aussi extravagante qu'elle étoit inhumaine. ' Strabon témoigne que ces Vates s'occupoient aussi à offrir des Sacrifices, et à l'étude de la Physique. Ne seroit-ce point d'eux en particulier qu'il faudroit entendre ' ce que dit César de quelques Gaulois, qui portoient la superstition jusqu'à ce point, que dans les maladies dangereuses, et les autres perils de la vie, ils immoloient des hommes, et se voüoient souvent eux-mêmes pour être immolés à leur tour ?

Strab. l. 4. p. 136.

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 229. 230.

XLII. ' A prendre les choses à la lettre, le texte d'Ammien Marcellin nous obligeroit de reconnoître dans les Gaules une troisiéme sorte de Savans, differente des deux premiéres. Ces Savans y sont nommés Euhages. ' Mais ce terme est devenu fort suspect aux personnes habiles. Et ce n'est pas sans raison, puisqu'il ne se trouve nulle part dans aucun Auteur plus ancien qu'Ammien Marcellin. Aussi soupçonne-t-on, ou qu'il aura lû dans Timogenes, ou que ses copistes auront écrit οὐαγεῖς, pour οὐατεῖς. Cela est d'autant plus croïable qu'il est plus facile en grec de prendre le *tau* pour le *gamma*. Ainsi d'οὐατεῖς on aura fait οὐαγεῖς, puis Euhages, et ensuite Eubages, comme quelques modernes ont cru devoir lire. Ce qui verifie cette conjecture, c'est que ces Euhages, ou Eubages d'Ammien Marcellin, ne sont autres dans le fond, que les Vates de Diodore de Sicile et de Strabon. ' Car il est certain que ces trois Historiens leur attribuent les mêmes fonctions, qui étoient de sonder les secrets de la nature, et de les faire connoître aux autres : ce qui regarde la Physique, les Divinations, l'Astrologie judiciaire et la Magie. ' Ciceron, qui releve extrémement la profession de ces Augures et devins, jusqu'à dire qu'elle étoit compatible avec la dignité roïale, nous autorise à les confondre avec les Druides, au nombre desquels il les met lui-même.

Amm. l. 15. p. 98.

not. p. 98.

Diod. ibid. | Strab. ibid. | Amm. p. 98.

Cic. de div. l. I. n. 25. p. 270.

XLIII. Les Druides formoient donc un corps de Savans, qui comprenoit tous les gens de letres qu'on voïoit dans les Gaules. Nous ne nous étendrons pas beaucoup sur cette République de Savans. Un long détail pouroit ennuïer le Lecteur. D'ailleurs, des Ecrivains modernes ont amplement traité cette matiére ; ainsi nous nous bornerons à n'en dire ici précisément

que ce qui regarde notre sujet. On debite bien des choses, ou peu assûrées, ou peu importantes sur l'étymologie du nom qu'ont porté ces Philosophes Gaulois.

Plin. hist. l. 16. c. 95. p. 12.

'Pline l'ancien prétend qu'ils se nommoient Druides du mot grec δρῦς, qui signifie un chêne ; parce qu'ils avoient pour lui une vénération particuliére, et qu'ils se plaisoient extrêmement parmi cette sorte d'arbres.

Du ... | Rel. Gaul. l. 1. c. 21. p. 175.

'C'est pour la même raison, dit un moderne, que Diodore de Sicile les nomme Saronides, d'un autre mot grec qui signifie un chêne entr'ouvert. Mais ne seroit-il pas plus naturel de dire que le nom de Druides leur est venu du mot celtique *drud*, qui a la même signification que le *strenuus* et le *fidelis* des Latins, un homme diligent et fidele dans les fonctions de son ministere ? On dit encore proverbialement en quelques Provinces de France, en parlant d'une personne qui sait se faire valoir, c'est un Drud. Qu'importe au reste de rechercher si scrupuleusement l'étymologie du nom de ces Savans, pourvû que nous sachions qui ils étoient ? c'est là le principal, et ce qui nous doit suffire.

XLIV. Tous ceux entre les anciens qui ont parlé des Druides, ne l'ont fait qu'avec éloge. Ils nous les répresentent comme les plus grands Philosophes de l'antiquité, l'éxemple et le modele de tous ceux que la Gréce et Rome ont le plus admirés. Vous avez déja vû quelle pouvoit être l'ancienneté de ces Philosophes.

Clem. Al. Stro. l. 1. p. 305 | Diog. vit. Ph. pr. n. 1.

'S. Clement d'Alexandrie sur la foi des plus anciens Historiens, et Diogene de Laërce sur l'autorité d'Aristote et de Sotion, font fleurir les Druides au même-tems que les Prophetes ou Devins d'Egypte, les Chaldéens de Babylone et d'Assyrie, les Semanées de Bactriane, les Mages de Perse, et les Gymnosophistes des Indes.

Orig. in Cels. l. 1. p. 14.

'De même Celse entreprenant de décrier la Religion Chrétienne, par ce qu'il y avoit eu de plus sage et de plus savant dans l'antiquité, lui opposoit les Druides des Gaulois et les Galactophages d'Homere. De sorte que selon ces Auteurs les Druides étoient contemporains des plus anciens Philosophes, que l'on sache avoir paru dans le monde. Il est des modernes qui vont encore plus loin. Comme il se trouve quelque conformité entre la Philosophie de nos Druides, et celle des Gymnosophistes des Indes, et des Mages de Perse, l'on prétend que ces derniers ont pris la leur des Druides Gaulois, et que par

conséquent ceux-ci ont l'ancienneté sur les autres. Mais c'est là une de ces opinions hazardées. Cette ressemblance de doctrine ne peut avoir d'autre origine, que ces premiers tems, où toutes les Nations de la Terre avant leur dispersion ne faisoient que comme un seul et même peuple.

XLV. La reputation que les Druides ont acquise chez les Etrangers, répond parfaitement ' à l'estime et à la vénération, où ils étoient dans leur propre pais. On les y estimoit et honoroit comme les plus spirituels et les plus savans de la Nation. On les y regardoit comme les favoris des Dieux, comme les médiateurs entre le Ciel et la Terre, comme des gens qui entroient dans les secrets de la Divinité. C'est pourquoi l'on ne croïoit pas qu'il fut permis d'offrir aucun sacrifice, sans le ministere de ces Philosophes, ni demander aucune grace à la Divinité, que par leur entremise. Souvent on les a vû reconcilier deux Armées, qui étoient sur le point d'en venir aux mains, comme nous l'avons rapporté des Bardes. Que s'ils ne pouvoient réussir à procurer la paix, ' on les voïoit se tenir autour des combattans, les mains élevées vers le ciel, et prier des Dieux, qui ne pouvoient les entendre, de favoriser les armes de ceux de leur Nation. ' Il n'y avoit qu'eux seuls qui cultivassent les Sciences parmi les Gaulois. La Noblesse, qui formoit le second Ordre qui fut en considération dans les Gaules, n'avoit point d'autre occupation que l'exercice des armes. Pour le Peuple, qui faisoit le tiers état de la Republique, il étoit comme esclave, sans aucun rang, sans aucune autorité. C'étoient les Druides qui tenoient partout le premier rang, qui décidoient de tout, qui gouvernoient tout, comme il leur plaisoit : ou s'ils suivoient des loix, ils en étoient eux-mêmes et les auteurs et les interpretes.

Diod. l. 5. p. 308 | Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 224 | Strab. l. 4. p. 236 | Am. l. 15. p. 99.

Tac. an. l. 14. n. 30.

Cæs. ibid. p. 224. 226, 229.

XLVI. Leur pouvoir étoit presque immense. ' En quelques endroits, comme à Autun, les loix de l'Etat leur donnoient l'autorité d'établir les Chefs de la Republique. On ne doit pas douter qu'ils ne fissent ailleurs la même chose; et il est à croire qu'en ces occasions ils ne sortoient pas de leur corps pour remplir des places de cette consequence. Au moins ' nous voïons que Divitiac, qui étoit du nombre des Druides, avoit le credit d'un Souverain dans la ville d'Autun, au tems de César. ' Il n'étoit pas même permis

l. 7. p. 303.

l. 1. p. 16 | Cic. de div. l. 1. n. 30. p. 270.

Dio. chrys. or. 49. p. 538.

aux Rois de la Nation, ni de faire aucune entreprise, ni de prendre aucune déliberation sans les Druides. C'est ce qui a fait dire à un ancien Orateur Grec, que les Rois Gaulois, quoiqu'assis sur des thrônes d'or, logés dans des palais superbes, et habitués à avoir des tables somptueusement servies, n'étoient néanmoins que les ministres et les exécuteurs des volontés de ces Philosophes, et que ceux-ci régnoient plus véritablement que les Rois mêmes. Il seroit difficile de trouver dans l'antiquité la plus reculée quelque exemple de Savans, qui aient joui d'une autorité plus complète. Ce n'est pas encore tout.

XLVII. A cette autorité étoient joints les plus grands privileges, qui ne pouvoient qu'inspirer à un chacun le desir d'augmenter le nombre des Druides. ' On les exemtoit de toute sorte d'impôts, du service de la guerre, et de toutes les autres charges onereuses de la République. Aussi les Gaulois touchés de ces avantages, tâchoient de se faire initier eux, leurs enfans et leurs proches aux mystères du Druidisme. Il est aisé de juger par-là combien grand étoit le nombre de ces Philosophes. On a des preuves qu'ils étoient répandus dans tous les lieux des Gaules, à peu près comme le sont aujourd'hui nos Ecclésiastiques. ' On voit encore quelques endroits qui ont retenu leur nom, pour avoir servi à tenir leurs assemblées, comme auprès d'Autun le Montdrud, c'est-à-dire *Mons Druidarum*, la Montagne des Druides. ' Tous ces Druides en avoient un au-dessus d'eux qui exerçoit une autorité comme souveraine. Lorsqu'il venoit à mourir, le plus digne entre les autres lui succedoit. Que s'il s'en trouvoit plusieurs d'un égal mérite, alors l'élection du successeur se faisoit par la voie des suffrages, et quelquefois par celle des armes. La sagesse dont ces Philosophes faisoient profession, n'étoit pas assez humble pour ceder aux autres ces places d'honneur.

XLVIII. Les Druides étoient tout ensemble les Prêtres, les Philosophes, les Théologiens, les Jurisconsultes, les Medecins, les Rheteurs, les Orateurs, les Mathematiciens, les Geomètres, les Astrologues, et peut-être même les Magiciens des Gaulois. ' En qualité de prêtres de la Nation, ils offroient les sacrifices publics et particuliers; et en qualité de Théologiens, ils expliquoient la Religion

Cæs. ibid. l. 6. p. 226.

J. ly. eccl. ep. l. 1. c. 3. p. 19.

Cæs. ibid.

Diod. ib. | Cæs. ib. p. 225-228 | Mela l. 3. c. 2. p. 165 | Plin. hist. l. 16. c. 3. p. 312.

Cæs. ibid. p. 225.

Religion, et tout ce qui regardoit le culte de leurs faux Dieux.

' Solis nosse Deos, et Cœli numina vobis,
Aut solis nescire datum.

Luca. bel. civ. l. I. v. 432. 433.

' C'est pour ces fonctions que quelques Anciens ont donné aux Druides le nom de Semnothées, qui, selon la force du Grec, signifie des personnes qui font une profession particuliere d'honorer les Dieux, et de se consacrer à leur service. ' Une des principales et plus fameuses parties de la Religion des Druides, étoit de sacrifier des hommes. Faux Sages, qui prenoient en un sens erroné ce principe d'ailleurs veritable, que l'homme ne peut bien reconnoître la vie que Dieu lui a donnée, qu'en lui offrant la vie d'un homme! Ils continuerent cette pratique inhumaine et sanglante, ' au moins jusqu'au tems de Ciceron, qui en prend ocasion d'insulter à un culte aussi barbare. Ils souillent, dit-il, et profanent leur Temple et leurs Autels, en y offrant des victimes humaines. Chose étrange, continue cet Orateur! Pour satisfaire à ce qu'ils doivent à leur Religion, il faut qu'auparavant ils la deshonorent par quelque meurtre. Ils ne peuvent être religieux, sans être homicides.

Diog. ib. | Suid. S. p. 629.

Cæs. ibid. p. 225. 230. 231. | Till. Emp. t. I. p. 28.

Cic. pro Font. n. 10. p. 117. 118.

XLIX. ' L'infamie de cette horrible maxime rejaillissoit sur tous les Gaulois, et les décrioit beaucoup chez les Etrangers. ' Il paroît néanmoins que les armes et les conquêtes des Romains dans les Gaules, la firent cesser pour un temps. Mais presque aussi-tôt après la mort de César, les Druides y revinrent de nouveau. C'est ce que Lucain leur reproche en ces termes :

Solin. c. 21 p. 30.

Luca ibid. v. 450. 451.

Et vos barbaricos ritus, moremque sinistrum
Sacrorum Druidæ positis repetistis ab armis.

' Il pouvoit y avoir de la politique dans ce culte sanglant et inhumain, mais une politique meurtriere, puisqu'elle ne se pouvoit aprendre qu'aux dépens de la vie d'un Citoïen. Les jeunes gens qui assistoient à cette sorte de Sacrifices, s'acoûtumoient par-là à se familiariser avec le sang répandu ; ils s'habituoient à le voir répandre et à le répandre eux-mêmes, et par conséquent à devenir plus braves et plus hardis dans la guerre. C'étoit, ce semble, la même vuë qu'avoient les Romains, lorsqu'ils donnoient au public les

Pasq. rech. l. I. c. I. p. I.

jeux des Gladiateurs, et qu'ils exposoient en sa présence leurs criminels aux bêtes.

L. Quelque sanguinaires que fussent les Druides, ils ne laissoient pas toutefois de passer pour les plus integres de la Nation. Sur cette opinion c'étoit à leur Tribunal que l'on portoit tous les differens, soit civils ou criminels, soit communs ou particuliers. Ils ordonnoient les peines ou les récompenses convenables, décidoient du gain ou de la perte, et prononcoient définitivement. Chaque année à un certain tems fixé, ils s'assembloient en un lieu destiné à cet effet dans le païs des Chartrains, parce qu'il étoit le centre et le milieu des Gaules. Là se rendoient de toutes parts tous ceux qui avoient quelque different. On leur faisoit justice, et ils s'en tenoient au jugement que l'on prononcoit. Que s'ils refusoient de s'y soumetre, on leur interdisoit la participation aux Mysteres : ce qui étoit pour eux la plus severe punition. Car alors ils passoient pour impies et scelerats. Chacun les évitoit, et n'avoit aucun commerce avec eux. Ils demeuroient sans honneur et sans aucune consideration. En ces Assemblées des Druides, on voioit une image de ce qui se passoit anciennement à Delphes, lorsqu'au tems de l'ancienne liberté de la Grece, les Amphictyons y tenoient, comme au centre du païs, leurs assises generales et solemnelles. En voilà suffisamment pour juger et du caractere, et des fonctions des Druides. Considerons maintenant leur doctrine et pour le fonds, et pour la manière de l'enseigner.

[illegible]

Caes. p. 228.

p. 22[illegible]

p. 526.

Ram. mor. Gal. p. 114. 115.

LI. Leur doctrine dans le fonds étoit plus raisonnable, que celle d'aucune autre Nation du Paganisme. Ils enseignoient l'immortalité de l'ame, de maniére à persuader qu'après la séparation du corps, elle trouveroit une autre vie. Ils établissoient un autre monde ; differens de ces autres Docteurs de la Gentilité, qui ou n'admettoient qu'un anéantissement affreux après la mort, ou qui ne reconnoissoient d'autres demeures pour les âmes séparées de leurs corps, que les enfers, ce royaume tenebreux de Pluton, selon le langage des Poëtes. La mort, suivant leur doctrine, n'étoit qu'un passage pour y arriver ; et l'on y jouissoit d'une vie qui ne devoit point avoir de fin. Qui ne croiroit que la connoissance d'une telle verité, qui fait un des premiers fondemens de la veritable Religion, n'eût dû

Mela [illegible] p. 16[illegible] [illegible] 462.

Luca. ibid.

porter naturellement ces Philosophes à rechercher, et à reconnoître celui qui avoit donné l'être à une substance aussi noble, et qu'ils avoüoient être immortelle? Mais il leur est arrivé ' ce que S. Paul dit de tous les faux Sages entre les Gentils : Ils ont retenu cette premiere verité dans l'injustice. Ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens; et leur cœur insensé a été rempli de tenebres. ' Comme ils n'ont pas voulu reconnoître Dieu, Dieu aussi les a livrés à un sens dépravé.

Rom. I. 18. 21.

28.

LII. ' Les Gaulois imbus de la doctrine de l'immortalité de l'ame, en devenoient et plus courageux et plus intrépides. ' Aussi avoit-on grand soin de la repandre dans le public, afin de rendre par-là les hommes plus propres à la guerre, en leur inspirant le mépris de la mort. ' Le succès répondoit au dessein. Car les Gaulois dans la persuasion qu'ils revivroient après leur mort, affrontoient toutes sortes de dangers, et regardoient comme une lâcheté indigne de leur croïance, d'épargner une vie qu'ils esperoient de retrouver. C'est ainsi que Dieu se plaisoit à disposer les hommes par des voïes secretes et éloignées, à faire un jour pour le Christianisme, ce qu'ils faisoient dans les tenebres du Paganisme pour une Religion, dont ils n'avoient qu'une certitude Philosophique. En effet ne pouvons-nous pas dire de cette Théologie des Gaulois, ' ce que S. Clement Alexandrin dit de la Philosophie des Grecs, qu'elle leur a servi de pedagogue, comme la Loi aux Juifs, pour ariver à la connoissance de J. C.? ' Heureux, s'écrie Lucain, quoiqu'il regardât cette créance des Druides comme une chimere, heureux ces Peuples qui se mettent ainsi au-dessus de la crainte de la mort, crainte la plus frapante que l'homme puisse jamais avoir! Les paroles de ce Poëte valent bien la peine qu'on les raporte ici.

Luca. ibid.

Mela, bid.

Luca. ibid.

Clem. Alex. Stro l. I. p. 282.

Luca. ibid.

- - - - - - Vobis auctoribus, umbræ
Non tacitas Erebi sedes, Ditisque profundi
Pallida regna petunt : regit idem spiritus artus
Orbe alio : longæ (canitis si cognita) vitæ
Mors media est. Certe Populi quos despicit Arctos,
Felices errore suo, quos ille, timorum
Maximus, haud urget leti metus. Inde ruendi
In ferrum mens prona viris, animæque capaces
Mortis, et ignavum rediture parcere vitæ.

Val. Max. l. 2. c. 6. n. 10.

LIII. Cette doctrine faisoit tant d'impression sur l'esprit des anciens Gaulois, que souvent ils se prêtoient de l'argent en ce monde, sans d'autre condition que de se le rendre en l'autre. Que de débiteurs semblables suivroient aujourd'hui cette maxime, si on la faisoit revivre! De même, lorsqu'après avoir brûlé les corps morts, on en inhumoit les cendres, on enfermoit souvent dans le même tombeau les comptes arrêtés et les obligations, que l'on trouvoit entre les papiers des créanciers, qui de leur vivant, aiant prêté quelque somme, n'en avoient pas été payés, dans la persuasion qu'en l'autre monde ils auroient le même droit sur leurs débiteurs! D'autres durant les funerailles des morts, jettoient dans leur bucher des letres adressées à leurs parens, dans la croïance qu'elles leur seroient rendues, et qu'ils les liroient, quoique morts souvent depuis long-tems. Quelques autres alloient encore plus loin, et se jettoient eux-mêmes dans les buchers, où l'on brûloit les corps de leurs proches, afin de pouvoir vivre avec eux.

Mela, ibid.

Diod. l. 5. p. 306.

Mela, ibid.

Val. Max. ib. n. 7. 10.

LIV. De-là sans doute cette joie que faisoient paroître les Marseillois, à qui la même doctrine étoit passée, lorsqu'ils inhumoient leurs parens ou leurs amis. Bien loin d'accompagner leurs funerailles de pleurs, ou de quelqu'autre marque de deuil, ils les faisoient suivre d'un festin de réjouissance qu'ils donnoient aux principaux qui y assistoient. De-là encore ce dévouement aveugle des Soldures, dont parle César, pour leurs patrons. Ces Soldures étoient comme des Vassaux ou des Cliens, qui s'attachoient si étroitement à leur Seigneur, qu'ils se faisoient un devoir de subir le même sort que lui. De sorte que s'il venoit à être tué, tous sans exception se donnoient la mort. Et l'on ne se souvenoit point, dit César, qu'aucun eût jamais manqué de le faire. Outre le dessein d'inspirer du courage et du mépris pour la mort, en enseignant l'immortalité de l'âme, les Druides se proposoient aussi de porter par ce moïen à l'amour et à la pratique de la vertu. D'où ils tiroient sans doute, ou laissoient tirer aux autres cette consequence naturelle : que puisqu'il y avoit une autre vie, on y seroit ou puni ou recompensé selon ses œuvres.

Caes. ibid. l. 3. p. 112-113.

L. 6. p. 228.

Ibid. Diod. ibid. Val. Max. ib. n. 10.

LV. Il se trouve des anciens Ecrivains, qui pour n'a-

voir pas assez aprofondi ce point de doctrine de nos Druides, l'ont entendu selon le systême de la metempsycose. C'est ce qui a fait dire à Diodore de Sicile, et à Valere Maxime, que les Gaulois étoient sur cette matiére dans les mêmes sentimens que Pythagore. Qu'ils croïoient les ames immortelles, en ce qu'après un certain tems elles quittoient un corps, pour entrer en un autre et l'animer, et que c'étoit ainsi qu'elles continuoient de vivre. Mais, outre que Lucain, qui a expliqué le plus disertement ce point de doctrine, dit précisément le contraire; tout ce que nous venons de raporter des anciennes maximes de nos Gaulois, détruit entierement le systême de la metempsycose. Il paroît même que jamais ils ne l'ont connu, tant s'en faut qu'ils l'aient épousé. D'ailleurs on a déja vû ' sur l'autorité de S. Clement Alexandrin, et sur celle d'autres Auteurs plus anciens que lui, d'après lesquels il parle, que Pythagore lui-même avoit été instruit par les Gaulois, bien loin que les Gaulois eussent pris de lui la doctrine qu'ils suivoient. L'erreur de ces anciens Ecrivains ne sera venue, que de ce qu'ils ne connoissoient l'immortalité de l'ame que dans le fameux systême de ce Philosophe Grec, comme étant plus répandu que celui des Druides. Clem. Al. Stro. l. 1. p. 304.

LVI. ' Le reste de leur Théologie rouloit sur les proprietés, la force, la puissance des faux Dieux, la maniére de les honorer. En tout cela ils n'avoient presque point d'autres sentimens que les autres peuples du paganisme. ' Seulement ils étoient dans une opinion particuliére sur Pluton. Ils enseignoient que tous les Gaulois en tiroient leur origine. C'est pourquoi toute la Nation commençoit la nuit ses mois et ses années; et comptoit ses saisons, non par le nombre des jours, mais par le nombre des nuits. De sorte que chez elle la nuit précedoit, et avoit le pas sur le jour. De-là cette ancienne maniére de parler qui n'est plus en usage, et suivant laquelle on disoit *en-nuit,* pour dire aujourd'hui. ' Sur la morale, les Druides enseignoient qu'il falloit éviter de faire aucun mal, et donner au contraire en toute ocasion des marques de courage et de grandeur d'ame. Boxhornius fait encore entrer dans la doctrine des Druides cette fameuse maxime de Politique : *Il faut toûjours envisager et rechercher son avantage*; maxime qui a ouvert à cet Ecrivain une matiere assez ample pour un long

Cæs. ibid. p. 228-235.

p. 235. 236.

Diog. vit. Ph. pr. n. 6.

Poeme latin, que l'on trouve à la fin de ses origines des Gaules sous ce titre : *Le caractere de la Fortune*.

[illegible] p. 2[illegible] Mela, ibid.

LVII. Aux leçons de Théologie et de Morale, les Druides en ajoûtoient de Physique, de Geographie, d'Astronomie : ce qui supose les autres parties des Mathematiques. Pline l'ancien se plaint toutefois, de ce que personne, soit en Afrique, soit dans les Gaules, ou en Espagne, ne s'étoit apliqué à l'Astronomie. Mais il ne faut pas en conclure que cet Historien soit contraire à ce qu'atestent César et Pomponius Mela en faveur du soin que prenoient les Gaulois de cultiver cette Science. Pline veut seulement dire, que personne de ces vastes pais n'avoit encore écrit de son tems sur cette matiére. Il auroit pû néanmoins en excepter Pytheas de Marseille, qui de l'aveu de Strabon même, l'un de ses plus severes censeurs, en avoit écrit avec plus de succès que de la Geographie. Ceux qui distinguent les Saronides des Druides, quoiqu'ils soient les mêmes sous differens noms, prétendent que ceux-là faisoient leur principale étude de la Philosophie en general, et de la Physique en particulier. Ils se flatoient de connoître la forme et la grandeur de la terre, et même de tout l'Univers. Ils enseignoient que le monde étoit éternel, que néanmoins il éprouveroit un jour et l'eau et le feu.

Plin. hist. l. 18. [illegible] p. 2[illegible]

Strab. l. 4. p. 1[illegible]

Boul. [illegible] 7. [illegible] p. 295.

Mela, ibid.

Strab. ibid. p. 136.

LVIII. Les Druides se mêloient aussi de Medecine. Mais ce qu'ils en savoient étoit très-peu de chose, et se réduisoit proprement à quelques remedes, qu'on a depuis nommés empiriques. On peut même dire, que ce n'étoit qu'un tissu de superstitions, et que toute leur Medecine étoit dégénérée en Magie. On n'en doit pas être surpris. Car, comme Pline le remarque, la Magie tire son origine de la Medecine. Elle s'est ensuite répandue sous un prétexte salutaire, en montrant quelque chose de plus relevé, et de plus sacré que l'autre. Ce que nous allons raporter de la Medecine des Druides, n'est que pour justifier l'idée que nous en venons de donner. On pourra juger par-là jusqu'où un Peuple qui ne connoit pas le vrai Dieu, est capable de porter la superstition. Entre les remedes qu'emploïoient les Druides, la glu tenoit le premier rang. Ils la vantoient comme un specifique contre toutes sortes de poisons, et propre à rendre féconds les animaux steriles.

Plin. hist. l. 30. c. 1. p. 723.

L. 16. c. 97. p. 312.

Aussi rien n'étoit plus sacré parmi eux que cette glu. Ils la faisoient de grains de gui de chêne avec une superstition ridicule. Au tems de la moisson, le sixiéme jour de la Lune, qui commençoit chez eux les mois, les années, et les siécles, après le circuit de trente ans seulement, ils s'assembloient sous des chênes, où l'on conduisoit deux taureaux blancs pour être immolés, et où l'on préparoit d'autres Sacrifices avec des Festins solemnels. Ensuite un de leurs Prêtres revêtu d'une robe blanche, et une serpette d'or à la main, cueilloit les grains de gui, que l'on recevoit dans un sac fort blanc. Après quoi ils immoloient leurs victimes, et faisoient des prieres à des Dieux chimeriques, afin que le don qu'ils recevoient de leur liberalité, leur devînt salutaire.

LIX. ' Ils avoient bien d'autres pratiques superstitieuses dans l'usage qu'ils faisoient de divers Simples. Par exemple, ils prétendoient que le *Salago*, herbe semblable au thamarin, étoit propre à préserver, ou à guérir toutes sortes de maux, et que la fumée en étoit souveraine contre les maladies des yeux. Mais il la falloit cueillir nuds pieds, sans aucun instrument qui coupât, après avoir fait une oblation de pain et de vin, et observé quelques autres superstitions. ' De même, le *Samolum* ou *Pulsatilla*, étoit selon eux, un remede excellent pour guerir les maladies des bœufs et des pourceaux. Mais on le devoit cueillir à jeun, ne point regarder celui qui le cueilloit, ne le mettre et ne le broïer que dans un canal. ' Ils atribuoient encore une plus grande vertu à la Verveine, ou Hierabotane. Ils s'en servoient pour leurs sortileges et leurs divinations. Lorsqu'ils s'en étoient frotés, ils prétendoient s'atirer l'amitié des personnes, obtenir tout ce qu'ils desiroient, chasser les fiévres, en un mot guérir toutes sortes de maladies. Cette herbe broïée avec du vin, étoit medicinale contre les morsures des serpens. On lui atribuoit bien d'autres vertus imaginées. Mais autant qu'elle avoit de propriétés, autant il falloit aporter de superstitions ou pour la cueillir, ou pour la préparer. Nous ne nous amuserons pas à les détailler. C'étoit, remarque Pline, autant de folies de ces Philosophes Gaulois. Quelque ridicules que fussent ces superstitions, elles ne laisserent pas de jetter de profondes racines dans les Gaules. Elles trouverent même créance

l. 24. c. 62 p. 340. 341.

c. 63. p. 341.

l. 25. c. 59. p. 412. 413.

dans l'esprit des Gaulois, depuis qu'ils eurent embrassé le Christianisme. On en voit des vestiges dans le Traité des remedes empiriques que nous avons de Marcel, qui écrivoit au commencement du cinquiéme siécle. Voilà le fonds de la doctrine des Druides. Disons maintenant quelque chose de la maniere de l'aprendre et de l'enseigner.

Ram. [illegible]

LX. Les Druides se formoient aux Sciences, sans rien écrire. Lycurgue, Pythagore et Socrate ont aussi suivi la même maxime, et n'ont rien laissé par écrit, non plus que

Ram. ibid. p. 91.

nos Druides. Mais que cette maxime, s'écrie un de nos Ecrivains modernes, a été fatale à notre Nation! Sans cet étrange caprice, nos Gaules nous auroient donné des Euclides, des Ptolemées, des Platons, des Aristotes, et peut-être même des Auteurs encore plus excellens. On peut di-

Pasq. ibid.

re au moins qu'il est bien fâcheux, de nous voir réduits par-là à ignorer l'histoire de notre propre Nation. Le peu qui s'en est conservé, il le faut aller chercher dans des Auteurs étrangers, à qui il n'en est échapé que quelques traits fort superficiels, que la verité leur a arachés comme malgré eux. On ne sauroit dire si c'étoit, ou le propre du génie de nos Philosophes, ou le genre de leurs études,

Diog. ibid.

qui les portoit, à ne parler que par sentences, souvent par

Diod. l. 5. p. [illegible]

enigme, et d'une maniere assez obscure. Cette maniere de s'enoncer passa à la Nation entiere, qui selon Diodore de Sicile, ne parloit qu'à mots couverts, le plus souvent en peu de paroles et par Synecdoche, en faisant entendre un tout par une de ses parties, ou une partie par son tout, ou bien la chose par la matiére.

Cæs. ibid. p. 225. 256.

LXI. L'instruction de la jeunesse faisoit une des principales occupations des Druides. Ils avoient toûjours à leurs

Mela, ibid.

leçons un très-grand nombre de disciples. Ils y admet-

Amm. lib. 15. p. [illegible]

toient sur-tout les enfans des Premiers de la Nation. Pour s'aquiter de cette fonction de leur ministere, ils tenoient des Academies, ou Ecoles reglées. C'est ce que Pythagore pratiquoit aussi chez les Grecs, aiant aparemment apris cette maxime des Gaulois ses Maîtres. Mais il y avoit cette difference entre les uns et les autres, que les Ecoles des

Mela, ibid. Luca. ib. v. 453. 454.

Grecs étoient dans les plus grandes villes et que celles des Druides ne s'ouvroient que dans le fond des bois, et des antres écartés. *Nemora alta remotis incolitis lucis*, dit d'eux le Poëte Lucain. A cette bizarrerie les Druides en

joignoient

joignoient une autre encore plus extraordinaire. ' Quoiqu'ils possedassent le secret de l'écriture, ils ne faisoient rien écrire à leurs disciples. 'Il est vrai que les philosophes Empedocles, Parmenides, Melisse, Xenophanes, parmi les Grecs, suivoient la même pratique. Mais les Grecs posterieurs s'étant relevés de ce scrupule mal entendu, nos Docteurs Gaulois n'auroient-ils pas dû imiter leur exemple? Un peu d'experience les auroit convaincus de l'utilité de ce changement de conduite.

Cæs. ibid. p. 227.

Egas. Bul. t. I. p. 7.

LXII. ' Toutes leurs leçons se faisoient donc de vive voix, et étoient comprises en une grande quantité de vers qu'ils faisoient aprendre par cœur à ceux qui frequentoient leurs écoles. Cette methode d'enseigner en vers, plûtôt qu'en prose avoit quelque avantage; puisqu'elle tendoit à soulager le travail des disciples. On sait par experience ' que ce que les enfans étudient ou en vers ou en nombres mesurés, ils ont plus de facilité à l'aprendre, et le retiennent plus long-tems. Mais si les Druides favorisoient par-là les études de la jeunesse, ils les embarassoient et prolongeoient étrangement par leur caprice à ne faire rien écrire, et par leur maniére énigmatique et envelopée avec laquelle ils s'énonçoient. Aussi', leurs disciples étoient vingt ans entiers à suivre le college, pour devenir habiles. Il étoit défendu d'écrire les leçons que l'on y donnoit. César en aporte de lui-même deux raisons : la premiere, pour ne pas profaner les mysteres et les sciences en les communiquant à la populace; la seconde, de peur que les jeunes gens qu'instruisoient les Druides, se confiant en leurs écrits, ne négligeassent de cultiver leur mémoire, et ne la perdissent, comme il arive ordinairement en ces ocasions. Il ne faut pas croire au reste que les Druides, quelqu'élevés qu'ils fussent au-dessus des autres Gaulois, enseignassent gratuitement la jeunesse. ' Un ancien Auteur nous fait juger qu'ils tiroient de leur profession un lucre considérable, puisqu'il qualifie leur Philosophie une Philosophie mercenaire, et sujette à l'avarice : *avara et fœneratoria Gallorum philosophia.*

Cæs. ibid.

Senec. ep. 33. p. 125.

Cæs. ibid. | Mela. ibid.

Cæs. ibid.

Val. Max. l. 6. n. 11.

LXIII. Les femmes parmi les Druides se mêloient de science, comme les hommes. Elles s'adonnoient particuliérement aux Augures et à la Magie, comme étant des sciences plus à leur portée et plus propres à nourrir leur

Egas. Bul. t. I. p. 7.

[illegible] curiosité naturelle. On ne doute point qu'elles ne donnassent des leçons à celles de leur sexe, à l'imitation de ce que faisoient les hommes envers les jeunes gens. Car quelque dereglés que fussent d'ailleurs les Païens, ils avoient soin de faire instruire leurs filles dans des écoles separées de celles des garçons. [illegible] La secte des Druides se conserva dans les Gaules jusque sous le regne des Empereurs Chrétiens, vers les commencemens du quatriéme siecle. [illegible] Pline l'ancien semble toutefois dire que l'Empereur Tibere l'avoit entierement éteinte, avec les Devins et les Medecins qui en faisoient partie. [illegible] De même Suetone témoigne que l'Empereur Claude avoit achevé d'abolir la religion des Druides.

[illegible] Mais ces témoignages ne se doivent pas prendre à la letre. Ces deux Auteurs veulent seulement dire que Tibere et Claude avoient défendu le culte inhumain et abominable que les Druides rendoient à leurs faux Dieux, en leur sacrifiant des hommes. Suet. ibid. Suetone l'explique lui-même de cette maniére, et dit que ces sortes de sacrifices barbares avoient été défendus dès l'empire d'Auguste, mais seulement aux habitans de Rome. Plin. hist. l. 30. c. 1. Il y avoit même un Decret du Sénat qui les défendoit dès le Consulat de Cn. Cor. Lentulus, et de P. Licinius l'an de Rome 657.

LXIV. Telle étoit la consistance qu'avoit prise dans les Gaules la Republique des letres, lorsqu'on y vit passer les maximes de la Gréce, avec toutes les sciences dont les Grecs faisoient profession. Il commença dèslors à s'y former [illegible] une autre sorte de Savans plus raisonnables que ceux dont nous venons de parler : les Academiciens de Marseille. Ceux-ci ne faisoient point de mystere de leurs connoissances, et avoient pour maxime, que toutes les bonnes choses se doivent communiquer. Cet évenement est trop mémorable, et aporta dans les Gaules un trop heureux changement, pour le passer avec rapidité, et ne lui pas donner quelque étenduë. Le détail n'en peut être qu'agréable. Reprenons les choses d'origine. Just. hist. l. 43. c. 3. p. 607. 608. Strab. l. 4. p. 124. Une peuplade de jeunes Phocéens sortis d'Ionie dans l'Asie Mineure, pour chercher de nouvelles habitations, aborda par mer (*) dans les Gaules près de l'embouchure du Rhône.

Just. ibid. (*) Justin dit que ce fut par l'Ocean; quoiqu'il soit hors de doute que ce fut par la Mediterranée. Mais les Anciens expriment souvent la Mer par le terme d'Ocean.

Eprise des beautés du lieu et de sa situation, elle forma le dessein de s'y établir, et y bâtit la Ville de Marseille (*). On place cette fondation sous le règne de Tarquin l'Ancien, ' vers la seconde année de la quarante-cinquiéme Olympiade, la cent cinquante-cinquiéme année de la fondation de Rome, environ 600 ans avant la Naissance de J. C.

Amm. p. 98. not.

LXV. Rien de plus admirable, rien aussi de mieux ordonné que la Police de cette nouvelle République. ' Son Gouvernement étoit aristocratique, manière de gouverner que les Anciens préferoient à toute autre. ' Six cent Sénateurs en avoient l'administration, et formoient le conseil de la ville. ' Ils exerçoient leur charge pendant toute leur vie. On les nommoit τιμούχους d'un mot grec, qui signifie honorables. Ils avoient à leur tête quinze personnes de leur corps, auxquelles on renvoïoit les affaires de moindre consequence. Trois entre ces quinze commandoient à tous les autres, et exerçoient un pouvoir souverain. ' Ce furent ces quinze premiers Sénateurs, que César, après s'être brouillé avec Pompée, fit venir à lui pour les engager à déterminer leur ville à se déclarer en sa faveur. La réponse qu'ils firent en cette rencontre, est une preuve solide et de leur sagesse et de leur profonde politique. Aussi tous les membres de ce Sénat étoient autant d'hommes savans. ' C'est au moins la qualification, que le Continuateur de César donne à ceux qui furent députés vers ce grand Capitaine Romain.

Val. Max. l. 2. n. 9.
n. 7.
Strab. ibid.
Cæs. bel. civil. l. 1. p. 475.
l. 2. p. 537.

LXVI. ' On suivoit à Marseille les loix Ioniques, que l'on tenoit exposées en un lieu public, afin que tout le monde les aïant continuellement devant les yeux, y pût conformer sa conduite. Vous pouvez juger de l'excellence de ces loix par l'integrité des mœurs des Marseillois. Le peu que nous en savons, vous en donnera une idée bien avantageuse. ' Le Droit d'Hospitalité étoit chez eux en une singuliere recommandation, et s'y exerçoit avec toute sorte d'humanité. Les étrangers pouvoient compter d'être dans un asyle assuré, lorsqu'ils étoient à Marseille. Pour maintenir la sûreté de cet asyle, on ne souffroit point que personne entrât

Strab. ibid | Val. Max. n. 9.
Val. Max. ibid.

(*) Seneque dit qu'aux Phocéens établis à Marseille se joignirent et les Espagnols et les Liguriens, comme il paroissoit par la ressemblance des mœurs de ceux-ci ; mais que la langue du païs ceda à celle des Grecs et des Liguriens. Cet endroit signifie seulement qu'il étoit passé en Espagne et en Ligurie plusieurs usages des Grecs.

Senec. ad hel. c. 8. p. 170.

armé dans la ville. Il y avoit à la porte des gens préposés pour garder les armes de ceux qui y entroient, et les leur [Val. Max. n. 7.] rendre à leur sortie. On n'y voioit point de ces infames representations de theâtre. On craignoit avec raison que de tels spectacles n'inspirassent le desir et la licence d'imiter ce que l'on y auroit vû representer. On y fermoit la porte à tous ceux qui, sous prétexte de religion, y auroient voulu introduire ou la paresse, ou une vie délicate et voluptueuse ; et l'on avoit un soin particulier d'y détruire la [Strab. p. 12.] duplicité et le mensonge. La frugalité et la modestie ´ on les y portoit l'une et l'autre jusqu'à ce point, que la plus riche dot n'excedoit jamais cent écus d'or, et qu'il n'étoit permis à personne d'en dépenser plus de cinq pour sa nourriture, et cinq autres pour ses plus somptueux habits.

LXVII. Il seroit difficile de rencherir sur les éloges magnifiques que cette belle Police a attirés à Marseille, de la part de plusieurs célebres Ecrivains de l'antiquité. [Cic. pro L. Flac. n. 26. p. 106.] ´ Ciceron en étoit si charmé qu'il doutoit serieusement si cette ville n'étoit pas préferable non seulement à la Gréce, mais aussi à toutes les nations de l'univers. Il avoüoit sans façon qu'il étoit plus aisé à un chacun de faire l'éloge de ses excellentes maximes, que de les imiter : *ut omnes ejus instituta laudare facilius possint, quam æmulari.* Combien en de[Pan. B. p. 221. ibid.]voit-on être persuadé dès le tems ´ de Plaute, puisque ce Poete a fait passer en proverbe les mœurs des Marseillois pour exprimer des mœurs irréprochables et très-reglées ! [Just. hist. l. 43. c. 4. p. 612.] Une inclination comme naturelle qui portoit cette République au bien, l'avoit accoûtumée à cette regularité de conduite, plûtôt que la conjoncture des tems ne l'y avoit con[Val. Max. ibid.]trainte. ´ Inviolablement attachée à la severité de ses loix, elle conserva pendant plusieurs siécles l'intégrité de sa discipline, et la pratique exacte de ses anciennes maximes. C'est ce que loüoit encore en elle un Ecrivain du regne de Tibere.

[Tac. vit. Agr. n. 4.] LXVIII. ´ D'une si excellente Police jointe à la temperance Gauloise il se fit un mélange merveilleux, qui rendit [Bail. jug. pré. c. 7. §. 9. p. 296.] Marseille une école de politesse. ´ On y aprenoit ce que l'on nomme aujourd'hui le Beau-monde, la civilité des mœurs, l'art de vivre en galant-homme, l'honnêteté dans les discours comme dans les actions, cet air gracieux et ces maniéres prévenantes qui savent gagner et lier les cœurs ; en un mot tout ce qu'il y a jamais eu et de plus délicat et

de plus poli chez les Grecs. Outre ces avantages, ' il n'est point d'art et de science, que l'on n'y cultivât avec autant de succès que de pompe et d'éclat. ' On y professoit publiquement l'Eloquence, la Philosophie, la Medecine, les Mathématiques, la Jurisprudence, la Theologie fabuleuse, et toute sorte de Literature. Elle a même eu l'honneur cette Ville, de donner aux Gaules d'illustres Ecrivains en la personne de Pytheas et celle d'Euthymenes, long-tems avant que Rome s'avisât de faire à l'Italie de semblables présens. En falloit-il davantage pour faire de Marseille une Academie célebre, qui n'a point eu de superieure dans le monde, et qui a merité le rang de préseance sur celle d'Athenes même? En falloit-il davantage pour lui acquerir ' le titre glorieux de Siége et de Maîtresse des Etudes et des Sciences, que lui donne Tacite?

Bail. jug. pré. c. 7. §. 9. p. 295.

Strab. ibid. p. 124. 125.

Tac. ibid.

LXIX. Qui sera surpris, après ce que nous venons de dire de Marseille, qu'elle parût aux Romains un lieu propre à cultiver les sciences? Cette Ville sembloit être destinée par la nature à ce dessein. Elle étoit agréablement située, grande, bien bâtie, ' ornée d'excellents ouvrages publics, ' et avoit la commodité d'un port admirable. ' Aussi les premiers de Rome, qui désiroient de se perfectionner dans les Belles Letres, choisissoient Marseille pour le lieu de leurs études, préferablement à Athenes. Elle avoit si universellement la reputation d'être l'école des Romains, ' qu'Auguste voulant couvrir l'exil de Lucius Antonius, son neveu par sa sœur, lequel il avoit résolu d'éloigner de la Cour, ne crut pas y pouvoir mieux réussir, que de le releguer à Marseille sous prétexte d'y étudier. ' On y voïoit aborder dans le même dessein les meilleurs sujets de l'Europe. Les Grecs même et ceux de l'Asie mineure, malgré la distance des lieux et la haute reputation de leurs Academies, ne laissoient pas de lui préferer quelquefois celle de Marseille. C'est donc avec beaucoup de sujet que Ciceron la qualifie la nouvelle Athenes des Gaules, l'abord universel, et le confluent de la Politesse et des Belles Letres.

Strab. ibid.

p. 125.

Tac. ann. l. 4. n. 44.

Egas. Bul. t. 1. p. 18.

LXX. ' Quelque fertile que fût le païs qu'habitoient les Marseillois, ils s'apliquoient néanmoins beaucoup plus à la navigation qu'à l'agriculture. Par-là ils se trouvoient engagés à cultiver avec un nouveau soin et l'Astronomie et

Strab. l. 4. p. 124.

[illegible] p. [illegible]
Strab. ibid.

[illegible]

les autres parties des Mathematiques. Ils excelloient dans la Marine; et cette Science les rendit extrêmement puissans sur Mer. Ils se firent craindre des Etrangers, et estimer des Romains. Ils furent toujours très-étroitement unis avec ceux-ci, et leur prêterent divers secours dans leurs besoins en armes et en argent: ce qui leur merita le glorieux titre d'Amis très-fideles, et d'Aliés très-puissans de la Republique Romaine. Les Romains de leur côté en reconnoissance de tant de genereux services, accorderent à Marseille les Privileges d'immunité, et le Droit de Seance aux spectacles entre les Sénateurs de Rome. Depuis cette illustre alliance il y eut un commerce mutuel entre Rome et Marseille. Bien-tot le Païs-Marseillois devint la Grece des Romains pour les Sciences, et leur Province pour les Armes. Et c'est de-là que lui est venu le nom de Provence qu'il porte encore aujourd'hui. Par ce moien ces deux Républiques se communiquerent reciproquement leur langue, leurs usages, et les arts dont elles faisoient profession.

[illegible] p. 214 [illegible]

LXXI. Marseille devenuë puissante et formidable, tant par les victoires remportées sur ses ennemis, que par son union avec la Ville de Rome, envoïa des colonies bâtir Agde, Nice, Antibe, Olbie, Taurence, et Arles même, selon un Ecrivain moderne. Si elle ne bâtit pas aussi Frejus, elle en étoit au moins Maîtresse encore sous l'empire de Tibere. Tant de nouveaux établissemens contribuerent à répandre davantage les Grecs dans les Gaules, et à les mêler de plus en plus avec les Gaulois. Ce mêlange fut avantageux pour ceux-ci. Ils se défirent insensiblement de ce qui leur restoit encore de leur ancienne rusticité, et commencerent à se civiliser, et à mener une vie et plus honnête et plus reglée. Eux qui pour la plûpart ne respiroient auparavant que les armes, s'acoûtumerent à suivre les loix d'une sage Politique. Peu à peu l'exemple des Marseillois les aprivoisa, et les porta à préferer à l'art de la Guerre, l'Agriculture et les Belles-Etudes. Et lorsqu'ils furent passés sous la domination des Romains, ils les cultiverent avec autant de zéle que les Marseillois mêmes. Mais n'anticipons rien. Raportons les choses selon l'ordre des tems.

Strab. p. 124. 127. [illegible] p. 17.

Just. [illegible] 4. p. 610.

Strab. ibid.

LXXII. Ce concours presque universel d'étrangers à

Marseille, cette noble émulation que l'on y montroit pour les letres, firent sur les Gaulois une si heureuse impression, qu'ils entrerent dans le même goût, et s'apliquerent aux mêmes exercices. L'étude des sciences fit les délices, non de quelques particuliers seulement, mais de toute la Nation en general. Il n'étoit plus question de ces écoles des Druides, cachées dans les bois et les antres écartés. Les Villes gageoient des Rhéteurs, des Philosophes, des Medecins, pour tenir des écoles publiques dans l'enceinte de leurs murs. Marseille, ce lieu d'exercice ouvert aux étrangers pour la literature, inspira à nos Gaulois tant d'amour pour la langue Gréque en particulier, qu'ils l'emploïoient même dans leurs Actes publics. ' En general ils s'attacherent si étroitement à toutes les maximes des Grecs, qu'Ephorus dans Strabon a crû leur devoir donner le surnom de φιλέλληνας c'est-à-dire des gens fort affectionnés aux Grecs, et à leurs usages. ' Ce fut par ces degrés que nos Provinces, et les Peuples qui les habitoient, prirent un si grand lustre, qu'il sembloit que les Gaules eussent été transferées dans la Gréce, plûtôt que la Gréce ne fût passée dans les Gaules. *Adeoque,* dit un très-ancien Historien, qui étoit d'un Païs voisin de Marseille, *magnus et hominibus et rebus impositus est nitor, ut non Græcia in Galliam emigrasse, sed Gallia in Græciam translata videretur.* Quelque changement qu'aïent aporté dans les Gaules tant de siécles passés, nous ne laissons pas de trouver encore parmi nous de précieux restes de ce que nos ancêtres avoient reçû des Grecs par le canal des Phocéens.

Strab. ibid. p. 137.

Just. ibid. c. 5. p. 613.

LXXIII. ' Strabon ne nomme point les villes des Gaules, qu'il dit avoir gagé des Professeurs pour y enseigner publiquement toutes sortes de sciences, à l'exemple de Marseille. Mais il n'y a pas lieu de douter qu'il n'y eût dès-lors autant d'écoles publiques, qu'il y avoit de principales villes dans la Gaule Narbonoise, et dans les Provinces voisines. Telles étoient Narbone, Corbilon, Arles, Vienne, Toulouse, Autun, Nismes, Lyon, Bourdeaux. Joignez-y les colonies des Marseillois dont nous avons parlé. ' Il est au moins certain que la Gaule Narbonnoise, où Marseille se trouvoit située, fut la premiere des Provinces qui ressentit les effets de cet heureux renouvellement. C'est ce qui contribua beaucoup à lui acquerir l'éclatante repu-

Strab. ibid. p. 125.

p. 131.

tation, où elle fut dans la suite. Car ses Habitans passoient pour les peuples les plus célebres et les mieux civilisés de toutes les Gaules.

Tac. an. l. 11. n. 24.

Dès avant le regne de l'Empereur Claude, elle avoit donné de très-grands hommes à la République Romaine, *insignes viros è Gallia Narbonensi transivisse*. Dans la suite, c'est-à-dire lorsque les Romains se furent rendus les Maîtres des Gaules, ces écoles s'y multiplierent extrémement, et égalerent au moins le nombre des Villes capitales des Provinces. Ici ce seroit le lieu de vous faire une description de ces écoles et de la maniére d'y enseigner, comme nous en avons usé à l'égard des Académies des Druides et des Marseillois; mais l'antiquité ne nous en aprend rien en détail. Vous en aurez dans la suite quelques particularités, qui pourront vous faire juger de leur premier état. En attendant vous en pouvez prendre quelque idée, par l'état où étoient en ces premiers tems nos principales villes.

Strab. ibid. p. 125. 116.

Cic. pro Font. n. 1. p. 431. Mela, l. 2. p. 134.

[a] Vin. in Aus. p. 207.

[b] Mela, ibid.

[c] Aus. urb. c. 13. p. 151. 253.

LXXIV. Commençons par Narbone, comme la plus ancienne ville des Gaules, selon Strabon. Elle étoit d'un plus grand abord qu'aucune autre, et à proprement parler, le confluent de toutes les Provinces des Gaules. On la trouve nommée Martius dans les anciens Auteurs; [a] et l'on croit que ce nom lui est venu d'une colonie de soldats veterans de la Legion martiale de Mars, [b] quoiqu'elle fût d'abord une colonie de Decumanes et d'Atacins. [c] Les Anciens parlent avec éloge de ses Ports, de ses Lacs, de son Commerce par Mer avec l'Espagne, l'Italie, l'Afrique et la Sicile. On y voioit des Peuples de divers Païs, qui y parloient différentes langues. Tout y marquoit une grande ville; et ne cedoit en rien à Rome pour la magnificence des édifices publics.

Cic. ibid.

Les Romains y envoïerent dans la suite une nouvelle colonie, et en firent comme le dongeon de leur République, et une Place forte contre les Gaulois.

Vin. ibid.

Par succession de tems ils se rendirent les Maîtres de tout son territoire, qui étoit fort étendu, comprenant tout ce que l'on a depuis nommé les deux Narbonnoises, et lui donnerent le nom de Province par excellence.

Aus. ibid | Sid. car. 23. v. 37-90.

Encore aux quatriéme et cinquiéme siécles on comptoit Narbone entre les plus illustres villes de l'Univers. Ausone et Sidoine, depuis Evêque de Clermont en Auvergne, nous en ont laissé des éloges magnifiques. Celui-ci en releve principalement la gloire, en

en ce qu'elle a donné plusieurs grands-hommes, tant à l'Etat qu'à la République des Letres. ' On juge que les études y étoient florissantes dès les premiers tems, pour avoir produit dès l'empire de Tibere, Votienus Montanus l'un des plus grands Orateurs de son siécle ; Julius Montanus assez bon Poëte selon Seneque ; et sous Domitien le célebre Jurisconsulte Artanus, dont Martial a fait l'éloge. Egas. Bul. t. 1. p. 35.

LXXV. ' Corbilon alloit de pair avec Narbone. C'étoit une ville d'un très-grand abord, située sur la riviere de Loire. Mais, quelque illustre qu'elle fût avant les Scipions, il en reste aujourd'hui si peu de vestiges, que l'on ne convient pas même du lieu précis de sa situation. ' Arles bâtie sur le Rhône, passoit aussi pour une ville fort frequentée des étrangers. ' Ausone en son tems la mettoit au nombre des plus célebres du monde, et la nommoit la petite Rome des Gaules. Elle merite à juste titre l'une et l'autre qualification, tant pour son ancien commerce avec les étrangers, que pour avoir été le Siége des Empereurs dans la suite des tems. ' Constantin le grand lui donna tant de marques de son estime et de sa considération, qu'elle prit à cause de lui le nom de Constantine. ' Au siécle suivant, qui étoit le cinquiéme de l'Eglise, Arles étoit la Capitale de sept grandes Provinces, la Viennoise, les deux Narbonoises, les deux Aquitaines, la Novempopulane et les Alpes maritimes. Les Empereurs Honoré et Theodose le jeune assignerent cette ville pour le lieu où se devoient tenir tous les ans les Etats de ces Provinces. Ils donnent pour motifs de leur choix la dignité de cette ville, sa fidelité envers leurs Prédecesseurs, et les commodités que lui procuroit son grand commerce. En effet, on y trouvoit tout ce que l'Orient, l'Arabie, l'Assyrie, l'Afrique, l'Espagne et les Gaules produisoient de plus rare et de plus précieux, comme si la Province l'eût produit elle-même. Vous verrez dans le cours de cette Histoire qu'il est sorti d'Arles plusieurs gens savans en toute sorte de literature, et que ce fut un des endroits des Gaules où se conserva plus longtems l'usage de la langue Gréque. Strab. ibid. p. 131. p. 125. Aus. urb. c. 8. p. 539. Leo, epist. 49. p. 539. Sir. in Sid. p. 1257. 1259.

LXXVI. ' Vienne passoit chez les Anciens pour la Metropole des Allobroges. ' Une preuve indubitable qu'elle étoit l'ancienne Metropole de sa Province, c'est que cette Province en avoit pris le nom de Viennoise qu'elle portoit. Vin. ibid. Conc. to. 2. p. 1810.

Eus. l. 5. c. 1. p. 154.

Eusebe en parlant des célébres Martyrs qui souffrirent sous Marc Aurele, la qualifie même la plus illustre Metropole des Gaules. Pour Toulouse, le nom seul de *Palladia* que lui ont donné les Anciens, montre assez que cette ville faisoit une profession particuliere des Sciences. C'est le même nom qu'Athenes portoit chez les Grecs pour la même raison. Encore au quatriéme siécle Toulouse avoit la reputation d'être une des villes les plus grandes et les plus peuplées de toutes les Gaules. Ses citoiens étoient en si grand nombre qu'ils auroient suffi pour peupler quatre autres villes. Nous aurons ocasion de parler dans la suite de quelques grands *Hommes de Letres* qui ont pris naissance à Toulouse, et des écoles qui y furent célebres dans les siécles posterieurs.

[illegible] [illegible]

Aus. urb. c. 12. p. 231.

LXXVII. Mais de toutes les villes des Gaules il n'en est point, si l'on en excepte Marseille, qui se soit acquis plus de gloire à cultiver les Sciences en ces premiers tems, qu'Autun la Capitale des Eduens. Elle est sans contradiction une des plus anciennes des Gaules, et peut même disputer à Marseille l'honneur de l'ancienneté. C'étoit là que les Druides s'assembloient souvent; et l'on voit encore dans le voisinage quelques vestiges d'un lieu où l'on croit qu'ils tenoient leurs écoles. Autun a porté differens noms. D'abord il se nommoit *Bibracte*, selon quelques Auteurs: ensuite il prit le nom de *Julia* de Jule Cesar, puis celui d'*Augustodunum* à cause de l'Empereur Auguste; enfin il se nomma *Flavia*. Il prit ce dernier nom en reconnoissance des faveurs qu'il avoit reçûes et de Constance Chlore et du Grand Constantin son fils, qui portoient l'un et l'autre le prénom de Flavius. Cette ville étoit autrefois très-étendue, et d'une grande autorité. Elle avoit son Sénat et ses loix particulieres. Les Romains se firent toûjours un merite de la soûtenir, et même de lui procurer un nouvel embellissement. Aussi fut-elle la premiere ville des Gaules qui rechercha l'alliance et l'amitié des Romains, et qui dans la suite travailla avec plus de succès à rendre Romaines les autres villes des Gaules. En reconnoissance de ces bons offices le Sénat de Rome établit par plusieurs Decrets une fraternité entre les Eduens et les Romains. Dès l'empire de Tibere au moins les écoles publiques d'Autun étoient très-célebres. Nous aurons beaucoup d'autres choses à en dire dans la suite.

Eum. ibid. p. 25. — Pan. B. p. 230. n. 11. — p. 319. n. 1. — Cæs. bel. Gal. l. 7. 2. 402. 501. 507. 523. — Strab. p. 143. — Par. B. p. 222. n. 4. — p. 220. n. 2 | p. 221. n. 3.

LXXVIII. La ville de Lyon mérite aussi d'être mise au nombre de celles qui cultiverent les Sciences dès les premiers tems. Vous en aurez d'illustres preuves sur le premier siécle de l'Eglise, et le suivant. Elle est beaucoup plus ancienne que ne la font plusieurs Ecrivains modernes. Il est vrai ' qu'à s'en tenir à la letre du texte de S. Jerôme sur la Chronique d'Eusebe, il faudroit dire qu'elle ne fut fondée qu'en la quatriéme année de la cent quatre-vingt-huitiéme Olympiade vers l'an de Rome sept cent vingt-neuf, environ 25 ans avant nôtre Ere vulgaire. On attribue cette fondation à Munatius Plancius ou Plancus, Gouverneur de la Gaule Narbonoise pour les Romains, et disciple de Ciceron. Mais il est plus croïable qu'il ne fit que la rétablir et l'embellir. ' Peu de tems après ce rétablissement elle se trouvoit une des villes les plus peuplées des Gaules après Narbone. Dès-lors elle étoit la Capitale des Segusiens, et le lieu de la résidence ordinaire des Préfets que les Romains avoient dans les Gaules. On y battoit monnoie; et l'on y avoit élevé un Temple célebre à Auguste, avec un autel, où l'on voïoit les figures et les inscriptions de soixante Peuples Gaulois. Là se livrerent dans la suite ces fameux combats de Literature en grec et en latin, comme nous dirons en son lieu. ' Lyon étoit au milieu des Gaules comme une forte citadelle, tant pour sa situation au confluent de deux rivieres, le Rhône et la Saône, que pour le secours qu'il pouvoit tirer des autres villes et places du païs qui étoient à sa proximité. Agrippa y fit pratiquer trois grands chemins roïaux; l'un qui alloit par les montagnes des Cevenes jusques dans le fond de l'Aquitaine; un autre qui conduisoit au Rhein; et un troisiéme à la Mer par les païs du Beauvoisis et de l'Amienois : commodités nécessaires pour le commerce, et qui contribuerent à rendre Lyon une ville d'un très-grand abord.

Hier. chr. p. 42, 43.

Strab. p. 132, 133.

p. 143.

LXXIX. ' Nismes avoit anciennement le titre de Capitale des Arecomiciens. C'est ce que nous nommons aujourd'hui le bas Languedoc. Si vous avez égard à l'abord du monde et des négocians, Nismes étoit beaucoup inferieure à Narbone. Mais si vous considerez l'état de la République, elle étoit beaucoup plus considerable. Car elle avoit sous sa domination vingt-quatre Bourgs fort peuplés, qui jouirent des premiers du droit de Bourgeoisie Romai-

p. 129.

ne. A l'opposite des Arecomiciens étoient les Cavares qui jouirent aussi des premiers du même droit, et qui dès l'empire de Tibere parloient la langue, et suivoient les coûtumes des Romains. Il paroit par tout ce que nous avons d'Hommes de Letres sortis de Bourdeaux, que cette ville cultivoit les Sciences dès les premiers tems avec une affe-

Aus. urb. 14. p. 257. 258.

ction merveilleuse. Sa situation, ses belles eaux, ses bons vins, la temperie de l'air où elle se trouve bâtie : tout cela pouvoit contribuer à rendre ses citoiens plus propres pour les Letres. Aussi dans l'éloge de cette ville qu'Ausone nous a laissé, il a soin de dire qu'elle etoit aussi célebre par l'esprit et le genie de ses habitans, que par sa bonne police. Elle avoit son Sénat, comme Rome ; et il semble qu'on y élisoit des Consuls chaque année, comme dans cette Capitale de l'Empire.

LXXX. Toutes ou presque toutes ces villes allerent toûjours croissant en amour et en zéle pour les Sciences ; et leur exemple porta les autres à les imiter, jusqu'à l'inondation des Barbares dans les Gaules au cinquiéme siécle. La domination des Romains sous laquelle elles passerent, comme nous dirons bien-tôt, ne fit que les affermir dans

Strab. l. 4. p. 125.

ces nobles exercices de l'esprit. Il n'y eut que ' Marseille, qui après la guerre civile entre César et Pompée, aïant eu le malheur de s'unir aux vaincus, perdit quelque chose de

Cic. S. phil. n. 6. p. 773. Caes. bel. civ. l. 2. p. 520.

sa premiere splendeur. ' Elle encourut par-là la disgrace et l'inimitié de César, qui ne laissa pas neanmoins sur diverses considérations de revenir peu à peu, et de lui rendre ses bonnes graces. Il la traita même favorablement à cause de son ancienneté, de la réputation qu'elle s'étoit acquise, de l'ancienne fidelité de ses citoiens, et de la rare

Strab. ibid.

gravité dont ils faisoient profession. ' Malgré cette infortune on voïoit encore chez les Marseillois du regne de Tibere, plusieurs vestiges de leur premiere ardeur pour les Sciences et les Arts, particulierement pour la Mechanique et la Marine. Et ceux qui avoient plus de disposition pour y réussir, s'apliquoient encore à la Rhétorique et à la Philosophie. Dans la suite les mœurs graves et polies des Marseillois dégenérerent peu à peu en luxe et en molesse ; et l'amour des Letres périt chez eux, à mesure qu'il s'y introduisit une recherche étudiée de toutes les commodités de la vie.

LXXXI. De la Gaule Narbonoise les Sciences se répan-

dirent non seulement dans le reste des Gaules, mais aussi dans les Païs étrangers du voisinage. Vous aurez observé qu'il étoit déja passé à Rome par le canal de Marseille quelques-unes des maximes de la Gréce. ' L'Espagne avoit reçû par le même canal le culte de Diane, avec les autres rits de la Religion des Grecs. Mais ce ne fut-là qu'un leger commencement, qui fraïa seulement les voïes à ce qui se fit dans la suite. ' Rome, cette Capitale du monde, qui avec la Gréce merita depuis le titre de Mere des Sciences et des beaux Arts, ne faisoit nul cas des Belles-Letres, et en ignoroit même l'usage, lorsqu'on les professoit publiquement dans plusieurs villes des Gaules. ' Elle ne connoissoit d'autre éloquence, de l'aveu même d'un de ses Poëtes, que la force et la dexterité du bras. ' Elle vit à la verité paroître dans l'enceinte de ses murs Cratès de Malles en Cilicie, qui y donna quelques leçons de Literature; ' mais il n'y eut encore que quelques affranchis qui profitassent de ses leçons. C'est aux Gaulois en particulier qu'elle est redevable du premier goût qu'elle prit pour les belles études. ' Lucius Plotius, Gaulois de Naissance, fut le premier qui y enseigna la Rhétorique; ' quelque tems après lui Marc Antoine Gnyphon autre Gaulois, y professa la Grammaire, ' c'est-à-dire, selon l'explication de Suetone, ce que les Grecs et les Latins entendoient par les Belles-Letres. ' Presqu'en même-tems Valerius Cato, Gaulois comme les deux autres, y donna aussi des leçons de Grammaire et de Poëtique. ' Bientôt les Letres furent en un tel honneur à Rome, que l'on y vit plus de vingt écoles célebres, et que les personnes les plus illustres en firent profession ouverte. On peut juger des autres ' par Ciceron et Jules César, l'un et l'autre disciples de Gnyphon.

Strab. ibid.
Suet. ill. gram. c. 1.
Ovid. fast. l. 3. v. 103. 104.
Suet. ibid. c. 2.
Senec. l. 2. contr. pr. p. 146.
p. 147.
Suet. ibid. c. 7.
c. 4.
c. 11.
c. 3.
c. 7.

LXXXII. ' A l'exemple de Rome les Provinces prirent aussi du goût pour les Belles-Letres. La Gaule que les Romains nommoient Cisalpine, se signala sur toutes les autres par son zele à les cultiver, et reçut un lustre merveilleux par l'habileté des Docteurs qui les y enseignerent. Suetone met de ce nombre un Petavius Teucer, un Siscennius Jacchus, un Oppius Carès. Ce dernier y continua ses leçons jusqu'à un âge décrepit, sans que la privation de l'usage et de ses jambes et de ses yeux les lui fît interrompre. Les Sciences eurent un si heureux succès dans cette Provin-

c. 3.

Cast. l. 8. ep. 12. p. 140. § 1.

ce, qu'elle ne tarda pas à faire voir, que Rome n'étoit pas le seul endroit, où l'on pouvoit aprendre la belle Latinité. Elle eut ses Ciceron, comme Rome le sien ; et ce païs où l'on n'entendoit auparavant que la langue Gauloise, eut l'avantage de devenir une école celebre d'éloquence. Qu'il est glorieux pour notre Nation, de savoir que cette partie considerable de l'ancienne Italie, qui comprenoit la Ligurie, l'Histrie, et les Provinces voisines en deçà et au-delà du Pô, depuis les Alpes jusqu'à la riviere de Rubicon ; ce vaste païs, où nos ancêtres, après avoir pris et brûlé Rome, s'étoient habitués par le droit de leurs conquêtes, environ quatre cens ans avant la naissance de J. C. ait fait paroître tant d'ardeur pour les belles études, et s'y soit acquis une gloire si éclatante ! Car enfin les peuples de ces Provinces étoient réellement Gaulois, et pour leur origine et pour leurs mœurs. Ce furent eux qui bâtirent Milan, Come, Bresse, Verone, Bergame, Trente et Vicence, sept des principales villes du païs. Nous serions donc en droit de compter parmi nos hommes de Letres ce nombre prodigieux de Savans qu'a produits la Gaule Cisalpine. Les ceder aux Italiens, dit un de nos Ecrivains modernes, c'est faire à nos ancêtres une injure inexcusable.

Just. hist. l. 24. c. 4. p. 186.

Voss. hist. lat. l. 1. c. 1.

Just. hist. l. 20. p. 397.

Quint. decl. pr. p.

LXXXIII. Ici quelle riche et abondante matiere se présenteroit pour grossir notre ouvrage ! Sans descendre plus bas que le premier siecle de l'Eglise, que de savans hommes nous fourniroit cette nouvelle Gaule ! S'agit-il de Poetes, d'Orateurs, de Philosophes, d'Historiens, d'Hommes versés en toute sorte de Literature ? Vous y en trouverez et en grand nombre, et d'un merite tout singulier. Ne vous attendez pas néanmoins que nous vous en fassions ici un dénombrement exact. Il suffit pour la gloire de notre Nation, de nommer Virgile le Prince des Poëtes Latins ; Plotius Tucca, ami de Virgile ; Catulle ; Valerius Flaccus ; Tite-Live ; Cornelius Nepos ; Valere Maxime ; les deux Plines ; Suetone, qui, selon Vossius, étoit du même païs ; Asconius Pedianus ; le Philosophe Thrasea Pætus ; et avant tous ceux-ci, Cæcilius Statius, contemporain d'Ennius et de Terence. Ce Statius a trop contribué à enrichir la langue Latine pour le passer si legerement. Il étoit d'une condition servile, né à Milan, ou dans le Milanès. Mais il s'éleva par la beauté de son genie au-dessus de la bassesse de

sa naissance, et s'acquit par ses ouvrages beaucoup de réputation. Il laissa de sa façon plus de trente Comedies. ' S'il y a, selon Horace, plus d'art dans Terence, il y a aussi plus de gravité dans Statius. ' Un autre Ecrivain avouë que la langue Latine est redevable à ces deux Poëtes d'une partie de ses beautés et de ses agrémens.

Hor. l. 2 ep. 1 v. 59.

Paterc. l. 1. n. 17.

LXXXIV. Voulez-vous encore d'autres Savans Gaulois nés au-delà des Alpes ? Joignez aux précedens Lucius Pomponius (1) habile Poëte de Boulogne ; Titus Cassius Severus, habile Orateur de Parme ; et un autre Severus de Come ; Marcus Furius Bibaculus de Cremone ; Quintilius son compatriote, grand ami d'Horace et de Virgile ; Caius Albutius Silus, illustre Rheteur de Novare dans le Milanès ; Crispus Vibius, fameux Orateur de Verceil ; Pedo, Poëte et Orateur d'Albinga ; Aruntius Stella de Padouë, intime ami de Martial ; Æmilius Macer, Poëte celebre de Verone, qui a écrit sur les oiseaux et sur les herbes ; Tinca de Plaisance, Orateur celebre dans Ciceron ; Caninius Rufus, compatriote de Pline le jeune, qui avoit entrepris d'ecrire en vers la guerre de Trajan contre les Daces. Joignez encore à ceux-là Atrius Clemens de Padouë, celebre dans Pline le jeune, et dans Martial, et peut-être aussi Arettina sa femme, qui passoit pour une Savante de son siecle ; Caius Calvitius, fameux Avocat de Milan ; Palemon de Vicence, illustre Grammairien sous Claude ; Munitius Macrinus, à qui Perse adresse quelques-uns de ses écrits, et Munitius Acilianus son fils, l'un et l'autre de Bresse, ce dernier disciple de Pline le jeune ; Romanus Firmus, et Cornelius Munitianus, celebres Avocats de Come ; Pompeius Saturnius, Poëte, Orateur, Historien, qui paroît avoir été de la même Ville, à laquelle il legua la plûpart de ses biens.

LXXXV. Ce que nous disons des Savans de la Gaule Cisalpine, il le faut dire et de ceux de la Galatie et de ceux de la Celtibérie. Les raisons en sont les mêmes. ' On sait que cette partie de la Gréce et de la Macedoine n'a porté dans la suite les noms de Gallogrece, puis de Gala-

Just. hist. l. 24. c. 4. p. 436 | Solin. p. 275 | Hier. Gal. pr. 5. p. 254.

(1) Quelques modernes trompés ' par les paroles de Macrobe qui cite ce Poëte in *Gallis Transalpinis*, c'est-à-dire dans une de ses Pièces qui traitoit des Gaulois au-de-là des Alpes par raport à Rome, ont cru que Pomponius étoit né dans nos Gaules. Mais il est certain par S. Jerôme et plusieurs autres, qu'il étoit de Boulogne en Italie.

Macr. Sat. l. 6. c. 9. p. 568.

tie, que pour avoir été conquise par les Gaulois, qui s'y habituerent presque en même tems que leurs compatriotes dans la Ligurie et les autres Provinces du voisinage. De même la Celtibérie ne s'est ainsi nommée que des Celtes, qui s'étant avancés jusqu'à la riviere d'Ebre dans l'Espagne Tarraconoise, et même jusqu'à Cadix, selon Ephorus raporté par Strabon, y fixerent leur demeure, et y bâtirent plusieurs villes. C'est ce qui fait dire à Martial, en parlant de lui-même, et de ceux de son païs, *nos Celtis genitos*. Ainsi nous serions encore en droit de compter parmi nos Savans Gaulois, ceux qu'ont produit, au moins en ces premiers tems, les divers païs dont nous venons de parler. Vous verriez donc paroître ici les éloges de Castor natif de Galatie, si célebre par le grand nombre de ses écrits; du Roi Déjotare son beau-pere, qui nous est aussi représenté comme un homme savant; d'un Acylas autre Galate, fameux Rheteur, et disciple du Sophiste Chrestus. La Celtibérie nous fourniroit encore une assez ample moisson. Nous y trouvons un Martial, que tout le monde connoit par ses Epigrammes; un Voconius Romanus illustre Avocat, compatriote de Martial, et compagnon inséparable de Pline le jeune, un Valerius Licinianus du même païs que le précedent, l'un des plus éloquens hommes du Barreau, et qui fut honoré de la dignité de Préteur; un Lucius, Poëte celebre; enfin, pour abreger, un Materne, l'un des plus habiles Jurisconsultes qui fussent à Rome du tems de Martial son compatriote. Mais, quelque droit que nous aïons sur ces richesses, nous voulons bien les ceder à ceux qui en sont en possession, pour nous renfermer dans les bornes que nous nous sommes prescrites dès la Préface de cet ouvrage.

Strab. l. 3. p. 104. l. 4. p. 147. Isid. ... l. 4. c. 9. 10. Val. Max. l. 5. c. 1. n. 5.

Mart. l. 4. ep. 55.

LXXXVI. Revenons donc à nos Gaules proprement prises. Nous vous les avons représentées en partie, comme aïant épousé et vivant selon les loix et les usages de la Gréce. Vous allez maintenant les voir toutes devenir Romaines, en joignant aux maximes des Grecs les coutûmes des Romains, qui prévalurent sur les autres, et qui se répandirent dans toute l'étendue des Gaules. Ce changement ne se fit que par degrés. L'alliance entre Rome et Marseille y prépara les voïes. Ces deux fameuses Villes commencerent à s'entre-communiquer mutuellement leurs habitudes

habitudes et leurs usages. Les Romains aïant par-là une entrée ouverte dans ce que l'on nomma depuis la Gaule Narbonnoise, y firent d'abord un grand commerce. Ensuite ils formerent le dessein de la subjuguer, ' et commencerent à l'executer l'an six cens vingt-neuf de la fondation de Rome, par les armes de M. Fulvius Flaccus, Consul avec M. Plautius Hypsæus ; puis par celles de C. Sextus Calvinus. Enfin, Q. Fab. Max. Allobrogicus acheva ce que les deux autres avoient fort avancé. Bientôt on vit des colonies de Romains à Arles, à Narbonne, à Vienne, à Aix, à Valence, à Orange, à Avignon, à Beziers, et ailleurs. De sorte que tout le païs qui étoit entre le Rhône, les Alpes, et la mer de Ligurie, aujourd'hui de Marseille, 'devint une province de la République Romaine.

Amm. l. 15. p. 107.

Cæs. bel. Gal. l. I. p. 3. 8.

LXXXVII. Il y avoit déja du tems que cette République y avoit établi sa police, ' et que le païs se trouvoit rempli de negocians et de citoïens Romains, [a] lorsque les Eduens s'aviserent d'apeller les Romains à leur secours contre les incursions des Germains ligués avec les Sequanois et les Auvergnats. César profitant de cette conjoncture pour signaler son humeur martiale, passa dans la Celtique et le reste des Gaules, à la tête de dix Legions ; 'et en moins de neuf ans il subjugua tout ce vaste païs qui est depuis les Pyrenées et le Rhône, jusqu'au Rhein et à l'Océan. Par cette conquête toutes les Gaules eurent le même sort que la Gaule Narbonoise, et ne firent plus avec elle qu'une Province assujettie aux Romains. ' Dès-lors on accorda le droit de bourgeoisie Romaine à plusieurs de ces Gaulois nouvellement conquis, de quoi paroit se plaindre Ciceron dans une de ses letres à Pætus. ' On fit même davantage. On donna à plusieurs entrée dans le Senat : ce qui fit murmurer bien du monde, et dire publiquement dans des chansons satyriques, qu'au même tems que César menoit les Gaulois en triomphe, on les voïoit entrer dans le Sénat, et y changer leur habit à la Gauloise contre la robe de Senateur.

Cic. pro Font. n. I. p. 430.
[a] Cæs. ibid. p. 30-33 | l. 6. p. 223 | Pan. p. 237.

Suet. Cæs. l. I. n. 25.

Cic. l. 9. ep. 15. p. 34 | Suet. ibid. n. 24.

Suet. n. 80.

LXXXVIII. Peu de tems après, ' l'Empereur Auguste successeur de César passa dans les Gaules dés la cinquiéme année de son empire, et y établit l'ordre du gouvernement suivant les loix Romaines. Il y créa des Préteurs, des Présidens ou Proconsuls, et des Questeurs, qui ren-

Till Emp. t. I. p. 19.

doient la justice en Latin. Cette nouvelle forme de gouvernement obligea les Gaulois à apprendre et parler la langue latine, qui n'étoit pas entierement inconnue dans nos Gaules, à cause du grand commerce qu'y faisoient les Romains depuis long-tems. Mais alors elle y devint toute commune ; et l'on y vit tout à fois l'usage de trois langues différentes, la gréque, la latine, et la gauloise ou

Hier. Gal. pr. 2. p. 254.

celtique, qui étoit la langue naturelle du pais. C'est ce qui a porté Varron qui, selon S. Jerome, a poussé plus loin que personne les recherches de l'antiquité, et qui a écrit beaucoup de choses mémorables sur les Gaulois, à nommer *Trilingues*, Triglottes, les habitans de Marseille ; parce qu'ils parloient grec, latin, et gaulois. Marseille au reste n'étoit pas le seul lieu dans les Gaules, où l'on parlât ces trois langues. Leur usage s'étoit répandu en beaucoup d'autres endroits. Donnons à ceci plus de jour ; et puisque l'ocasion se présente de parler de l'usage de ces langues dans les Gaules, ne differons pas davantage d'en dire ce qui peut convenir à nôtre sujet.

LXXXIX. Dabord on ne peut pas douter, que la langue Gréque ne fût pendant long-tems la langue vulgaire des Marseillois. Il suffit de savoir que ces Peuples étoient originairement Grecs. Ce fut dans cette même langue que Pytheas et Euthymenes, l'un et l'autre natifs de Marseille, publierent leurs Ecrits plusieurs siécles après la fondation de cette ville. Il n'y a pas non plus lieu de douter que cette langue ne fût fort répandue, au moins dans la Gaule Narbonoise, et que l'on ne l'y entendît tout communément. En faut-il des preuves ? Il n'y a qu'à se sou-

Strab. l. 4. p. 124. 125.

venir de ce que nous avons déja dit des colonies, que les Marseillois établirent en divers endroits de cette Province, et de la maxime qui y regnoit, selon Strabon, de dresser les Actes publics en langue gréque. Les noms que porterent les nouvelles villes établies par les Marseillois, comme Nice, Antibes, Agde, dont le nom primitif étoit Aga-

Hier. ibid.

thopolis, prouvent encore la même chose. *Nonne Græci sermonis indicia demonstrant?* disoit autrefois S. Jerôme, en se servant du même raisonnement pour montrer que les Grecs s'étoient répandus en Espagne. Ajoûtez à cela que le goût qu'avoit pris Rome pour la langue gréque, qu'elle cultivoit avec zèle dès-avant les tems de Ciceron, et de la bel-

le éloquence latine, ne lui étoit venu que de ses habitudes avec Marseille et la Province, que les Romains avoient conquise dans les Gaules.

XC. Il est si certain que le grec a été une langue fort commune dans toute l'ancienne Narbonoise, qu'à Arles en particulier, on l'y entendoit encore aux quatriéme, cinquiéme et sixiéme siècles de l'Eglise. ' Et ce n'étoient pas seulement les Ecclésiastiques et les Gens de Letres qui l'y entendoient; c'étoient aussi et les simples laïques et le petit peuple, *laïcorum popularitas*. S. Césaire, Evêque de la ville au commencement du sixiéme siécle, voulant empêcher que le commun du peuple, qui s'assembloit dans l'Eglise pour entendre ses Sermons, ne s'y entretînt de choses indifferentes, en attendant l'heure de la Predication, l'engagea à chanter, comme faisoient les Clercs, des Proses et des Antiennes en grec et en latin. La langue gréque étoit donc alors encore en usage parmi le peuple. ' On l'y emploïoit même, remarque un Savant, dans les Offices divins. De même au quatriéme siécle, après la mort de l'Empereur Constantin le jeune, qui fut tué en 340, un Anonyme aïant entrepris de faire son Oraison funebre, l'executa en langue gréque devant le peuple d'Arles, lieu de la naissance de ce Prince. Nous avons encore cette piéce qui est une preuve bien réelle de ce que nous avançons (1). Que si vous voulez remonter plus haut, vous trouverez au deuxiéme siécle un Favorin natif d'Arles, qui écrivit toûjours en grec le grand nombre d'ouvrages qu'il laissa à la Postérité.

Cæs. vit. l. 1. t. 11.

not. p. 662.

XCI. Non seulement l'usage commun de la langue gréque se maintint long-tems dans la Narbonoise; mais il passa aussi dans la Celtique au-de-là du Rhône. Il est au moins vrai que cette langue étoit fort connuë à Lyon. Cela ne doit pas paroître surprenant; puisque cette ville se trouvoit à la proximité de la Gaule Narbonoise, et qu'elle étoit

(1) Peut-être viendra-t'il en pensée à quelqu'un d'opposer à ce que nous venons de dire, la pratique qui est aujourd'hui en vigueur. Le peuple chante à l'Eglise en latin, et il ne l'entend pas. Quelques Eglises conservent l'usage de dire la Messe en grec en certaines Fêtes. Il se fait même quelquefois des Prédications en grec. Le peuple qui y assiste, et peut-être ceux qui officient, ne l'entendent point. Mais on doit savoir qu'il y a bien de la différence entre la pratique des premiers siécles de l'Eglise et celle de ces derniers siécles. Alors on ne se servoit point dans l'Office divin d'une langue qui ne fût pas entenduë. D'ailleurs nous avons montré par d'autres raisonnemens qu'en ces siécles reculés le grec étoit une langue vivante dans toute la Narbonoise : au lieu que depuis long-tems il est parmi nous une langue morte.

d'un grand abord pour les peuples de cette Province. Mais afin d'éviter les redites, nous reservons les preuves que nous avons de cette vérité, pour les raporter en leur lieu. Vous verrez sur le premier siécle de l'Eglise, que dès l'empire de Caligula il se livroit à Lyon des combats literaires en grec comme en latin. Ces exercices se faisoient en public : ce qui supose que le peuple entendoit l'une et l'autre langue. Sur le siécle suivant vous verrez que le grec étoit fort familier aux Fideles de la même ville ; que les Evêques qu'ils avoient à leur tête, ne parloient point d'autre langue ; que ce fut en cette même langue que S. Irenée, l'un d'entre eux, publia ses écrits, qui étoient principalement pour l'instruction de son troupeau ; et que ce fut aussi en grec que les Eglises de Lyon et de Vienne écrivirent les Actes de leurs Martyrs.

XCII. Poussons plus loin ; et nous découvrirons des marques qu'on a parlé autrefois la langue gréque en bien d'autres endroits des Gaules. Lucien, y aïant fait un voiage, y rencontra un Philosophe Gaulois, avec lequel il eut une assez longue conference en grec. A cette occasion Lucien remarque que ce Gaulois lui cita non seulement des vers grecs, mais qu'il parloit même aussi parfaitement cette langue, que si elle lui avoit été naturelle, ἀκριβῶς Ἑλλάδα φωνὴν ἀφιείς, Les noms propres d'hommes, qui sont originairement grecs, et qui ont été si communs dans nos Gaules, sur-tout en Aquitaine, comme Hilaire, Phebade, Phœbitius, Alethe, Musée, Anastase, Eucher, Delphide, Dyname, et tant d'autres, ne sont-ils pas encore des preuves, que la langue gréque étoit en usage en ces païs-là? Encore aujourd'hui l'on aperçoit dans le jargon de quelques peuples d'Aquitaine, des mots qui ne peuvent leur être venus que du grec immediatement. Tels sont entr'autres *Kalaaux* pour des noix lorsqu'elles commencent à tomber de l'arbre, *Aplo* pour oüi, assurément, *Enphounil* pour un entonnoir, *Baïard* pour une civiere. D'ailleurs le soin que l'on prenoit d'enseigner la langue gréque, particulierement à Bourdeaux, comme nous dirons sur le quatriéme siécle, et les Savans en cette langue que l'on trouve dans les Gaules en divers siécles, tout cela ne fait-il pas voir que cette langue étoit commune dans nos Provinces? Enfin la conformité qui se rencon-

Luci. Her. Gal. p. 306. 307.

VII.

tre entre le génie de la langue gréque et le génie de la françoise, et le grand nombre de mots que celle-ci a empruntés de l'autre, ne sont-ils pas des indices subsistans, que nos Ancêtres ont autrefois parlé la langue des Grecs? ' Erasme a même remarqué dans la Picardie des vestiges qui prouvent qu'on y avoit parlé anciennement la même langue.

Joly, ecol. l. 1. c. 3. p. 23.

XCIII. A l'égard de la langue latine, il est si constant qu'elle a été pendant plusieurs siécles la langue vulgaire des Gaulois, qu'il ne paroît pas que personne l'ait jamais revoqué en doute. Vous en trouverez plusieurs preuves dans le cours de cette Histoire, lesquelles nous ne raporterons pas ici, pour éviter la répétition. Les Gaulois commencerent à entendre le latin par le moïen du grand commerce que faisoient les Romains dans les Gaules. Ceux-ci dans la suite s'étant rendus les Maîtres de toutes nos Provinces, les Gaulois se trouverent obligés à aprendre et à parler la langue du victorieux. ' Car c'étoit la coûtume de ces superbes vainqueurs, remarque S. Augustin, d'imposer ce joug à toutes les Nations qui subissoient celui de leur empire. On peut même dire que la langue latine fit de très-grands progrès dans les Gaules. Vous n'en douterez nullement, lorsque vous verrez le grand nombre de Professeurs d'éloquence, que les Gaules ont fournis à la ville même de Rome, sans parler de ceux qui ont enseigné dans leur propre païs, avec autant de succès que d'éclat. Le peu d'ouvrages qui nous restent de nos anciens Ecrivains en cette langue, en sont une autre preuve que l'on ne sauroit contredire. Nous voulons parler des écrits des deux Saints Hilaires de Poitiers et d'Arles, d'Ausone, de S. Severe Sulpice, de S. Paulin, de S. Eucher, de S. Prosper, de Salvien; et avant tous ceux-là, de Petrone, et de Trogue Pompée, quoique l'on ne nous ait conservé qu'un abrégé assez imparfait de l'Histoire de celui-ci.

Aug. civ. l. 19. 7.

XCIV. Disons plus; disons qu'à bien prendre les choses, Rome n'a gueres d'avantage sur les Gaules, pour avoir mieux parlé qu'elles sa langue naturelle. En effet ' si les Romains la parloient avec plus de gravité que les Gaulois, les Gaulois de leur côté le faisoient et avec plus de fécondité, et avec plus d'élegance que les Romains. C'étoit à dessein de faire de l'une et l'autre maniére de par-

Hier. ep. 95. p. 771.

ler cette langue, un certain assaisonnement de bon goût, que les Gaulois passoient quelquefois de leur païs à Rome : *ut ubertatem gallici nitoremque sermonis gravitas Romana condiret*. Ils avoient tant d'ardeur pour posseder cette langue dans sa perfection, qu'ils ne negligeoient rien pour y réussir. 'La réputation que Tite Live s'étoit faite de son vivant par la douceur et la fécondité de son éloquence, suffit pour attirer à Rome ceux d'entre les nobles Gaulois que les curiosités de cette Capitale du monde n'y avoient pû attirer. Après la decadence de l'Empire d'Occident, et l'inondation des Barbares dans les Gaules, la langue latine commença à y perdre sa beauté, et à y tomber peu à peu. Mais l'usage s'en est toujours conservé jusqu'à nous dans les Offices de l'Eglise, et même dans les Actes publics, au moins jusqu'au regne de François I. De même on l'a presque toûjours emploïée dans ce que l'on a écrit pour la posterité, jusqu'à la fin de ce même regne. Ce n'est pas ici le lieu de parler des divers degrés de corruption, par lesquels elle a passé. Nous reservons à traiter ce sujet à mesure que les tems nous en feront naître l'ocasion.

ep. 5. p. 248.

XCV. Pour ce qui est de la langue gauloise ou celtique nous en dirons peu de choses, parce qu'il y en a peu de satisfaisantes et de certaines. En effet, cette langue n'étant plus en usage, qu'en pouvons-nous tirer pour instruire nos Lecteurs? De plus, les Anciens nous fournissent si peu de lumiere sur ce sujet, que les Modernes ne savent presque à quoi s'en tenir. Que faire dans cette incertitude? rien de mieux que de vous donner une notion de leurs divers sentimens. 'Mrs Borel et Marcel prétendent que la langue celtique n'est qu'une dialecte de la langue hebraïque. C'est ce qu'ils ont suposé sans se metre en peine de le prouver. Samuel Bochart dans son Phaleg soûtient que l'ancien gaulois tiroit son origine de la langue phénicienne. Et il tâche de prouver cette opinion par divers raisonnemens, pris de la conformité qu'ont ces deux langues dans les termes qui servent à exprimer les noms des Dieux, des dignités, des habits, des animaux, des herbes, et de ce qui concerne la Guerre et la Geographie. D'autres Ecrivains vont encore plus loin, et prétendent que leur langue étoit la même que celle qu'aporta Cadmus de Phénicie en Gréce. Boxhornius au con-

Bor. rech. Gaul. pr. | Marcel his. de Fr. t. 1. p. 11.

traire dans son Livre des Origines gauloises, imprimé après sa mort, veut que la langue celtique n'ait point d'autre origine que la langue des Scythes, et supose que celle-ci a été dès le commencement commune et même l'unique en usage dans tout l'Occident. Mais si l'on avoit demandé à cet Ecrivain d'où la langue des Scythes tiroit elle-même son origine, sans doute il auroit remonté plus haut, et se seroit peut-être trouvé contraint de retrograder jusqu'à la langue phénicienne ou hebraïque.

XCVI. Ainsi à dire ce qui nous paroît le plus vraisemblable sur ce sujet, la langue des Celtes ou Gaulois, comme celles de tous les autres anciens Peuples, vient de la premiere langue du monde, qui jusqu'à la confusion arrivée à Babel, étoit l'unique en usage. Depuis, il se forma autant de dialectes de cette langue primitive, qu'il y eut de Nations differentes les unes des autres. L'ancien Celtique en est donc, à proprement parler, une dialecte laquelle par succession de tems, aïant reçû divers secours des autres dialectes, comme elle leur en a prêté elle-même, prit enfin la consistence qu'elle avoit dans nos Gaules, lorsqu'elle ceda la place à la dialecte des Romains. Ce que dit M. Marcel de la grande uniformité de langage, qui se trouve entre la plûpart des Peuples de l'Occident, confirme admirablement ce que nous avançons ici. Tous ces Peuples, dit-il, se sont expliqués, et s'expliquent encore aujourd'hui par des dialectes, qui ne sont pas si differentes que l'on n'y reconnoisse la langue primitive. Et quand on remonte insensiblement vers les premiers siécles, on trouve toûjours un plus grand raport; et l'on parvient enfin à des tems où les noms des peuples, et des villes, et les noms propres d'hommes se rencontrent les mêmes dans toute la vaste étenduë de l'ancienne Celtique, c'est-à-dire de l'Espagne, des Gaules, de la Germanie, de la Grande Bretagne. De même si l'on pouvoit parcourir les diverses dialectes des autres anciens Peuples, en remontant jusqu'à la source, cette rétrogradation, nous conduisant jusqu'à la premiere langue du monde, nous decouvriroit la même uniformité de langage entre ces anciens Peuples, qu'entre ceux de l'ancienne Celtique.

Marcel. hist. de Fr. t. I. p. 11.

XCVII. Nous n'avons gueres plus de certitude sur la

nature de l'ancienne langue des Gaulois, que sur son origine. Il est des Auteurs qui ont prétendu qu'elle n'étoit autre que celle qui est aujourd'hui à l'usage des Flamands. Ils ont même régardé cette opinion comme si certaine, qu'ils ont cru qu'il n'étoit pas permis d'en douter. Il est vrai qu'encore au quatriéme siécle les Peuples de la Belgique parloient, à quelque changement près, le même langage que les Galates, qui étoient sortis des Gaules. Mais les Flamans du quatrieme siécle, remarque fort bien la Ramée, étoient bien differens des Flamans d'aujourd'hui. Cette partie de la Belgique parloit alors la langue gauloise, au lieu que depuis plusieurs siecles elle se sert, selon l'opinion la plus commune, du Teuton ou Allemand, avec certains changemens qui s'y sont introduits. Une autre opinion, qui est celle de plusieurs Savans, dont quelques-uns ont écrit près de cent cinquante ans avant Dom Paul Pezron, établit comme certain que la langue des Bas-Bretons est la même que l'ancienne Gauloise ou Celtique. On apuïe ce sentiment sur ce que les gens du païs de Galles en Angleterre, où l'on supose que cette langue s'est conservée, conviennent dans le langage avec les Peuples de la Basse-Bretagne. Ce qu'il y a de certain, c'est que les anciens Peuples de la grande Bretagne parloient une langue qui n'étoit pas beaucoup differente de celle des Gaulois : *Sermo haud multum diversus*, dit Tacite.

Andr. top. Belg. p. 1.

Hier. Gal. pr. 2. p. 252.

Ram. mot. Gal. p. 78.

Tac. vit. Agr. n. 11.

XCVIII. Dom Pezron a pris si fort à cœur cette uniformité de langage entre nos Bas-Bretons et les anciens Gaulois, qu'il a cru devoir composer un Livre pour la persuader aux autres. C'est ce qu'il s'est efforcé de faire dans son Traité de l'*Antiquité de la Nation et de la langue des Celtes ou Gaulois*. Mais il y a deux puissantes objections à faire contre son systeme : La premiere que Tacite ne dit point, comme vous le venez de voir, que la langue des Gaulois et celle des anciens Bretons fussent entierement les mêmes ; mais seulement qu'elles n'étoient pas beaucoup differentes entre elles. Il y avoit donc dès-lors assez de difference entre l'une et l'autre pour les distinguer, et ne les pas confondre. Et quelle étrange difference n'y aura pas introduit depuis Tacite l'espace de seize siécles ? L'autre objection se prend des anciens mots celtiques ou gaulois, que nous ont conservé les anciens Auteurs, et que nos Bas-Bretons

Bretons n'entendent point. Nous ne l'avançons, qu'après en avoir fait nous-mêmes l'épreuve. Que conclure de-là, sinon qu'il seroit plus conforme à la verité de dire seulement que le jargon des Bas-Bretons n'est tout-au-plus qu'une dialecte de notre ancien celtique?

XCIX. Dom Pezron n'est pas mieux fondé ' à nous donner la langue celtique pour une langue matrice, en ce qu'elle a fourni une infinité de mots aux langues gréque, latine et teutone. A la verité l'on ne peut pas nier, ' que le latin n'ait emprunté quelques termes du celtique ou gaulois. Divers anciens Ecrivains nous assûrent que Ciceron, Horace, Virgile, Cor. Gallus y ont puisé quelques-unes de leurs expressions, et que le nom latin que porte la riviere de Pô lui est venu d'un mot celtique. Peut-être le grec en aura-t-il tiré le même secours, et encore plus le teuton, qui étoit la langue des Germains. Mais tous les mots que ces langues auront empruntés du gaulois, n'iront pas à une infinité, et n'égaleront peut-être pas le nombre de ceux que le gaulois aura pris lui-même des autres langues pour s'enrichir. Au reste, si pour meriter la qualification de langue matrice, il suffit qu'une langue fournisse quelques mots à une autre langue, il n'y en aura presque point qui ne merite ce glorieux titre. Car il est certain que c'est là un secours que presque toutes les langues du monde se sont prêté mutuellement les unes aux autres, depuis que l'orgueil humain les a fait multiplier.

Pezron, ant. des Gaul. p. 330.

Quint. inst. or. l. 1. c. 5 | Plin. hist. l. 3. t. 1. p. 370 | Macr. sat. l. 6. c. 4. p. 552.

C. Quelle qu'ait été la langue celtique, elle se répandit fort au loin par la dispersion des Gaulois, à qui elle étoit naturelle. Elle pénétra bien avant dans la Germanie, par le moïen des differentes colonies, qu'ils y envoïerent selon César et Tite Live. De même leurs expeditions au-delà des Alpes et des deux Pannonies, la firent connoître et dans le païs que l'on a depuis nommé la Gaule Cisalpine, et dans ces parties de la Gréce et de la Macedoine, qu'ils conquirent par leurs armes. ' Encore au quatriéme siécle, les Galates parloient avec le grec la langue celtique, telle qu'on la parloit à Treves, à quelques changemens près. C'est ce que nous assûre S. Jerôme, qui en étoit témoin pour avoir été en l'un et l'autre endroit. De cette langue celtique ou gauloise, jointe d'abord à la gréque, à la latine, et à celle des Francs, s'est formée nôtre langue

Hier. ibid.

françoise, qui avec quelques autres acroissemens qu'elle a reçus des langues de nos voisins, a pris enfin la consistance qu'elle a aujourd'hui. C'est à quoi nous donnerons dans la suite et plus d'étendue et plus de jour, lorsque nous traiterons des propriétés de cette langue.

CI. Non seulement la domination des Romains dans les Gaules habitua nos Gaulois à parler la langue latine ; mais elle leur fut aussi une ocasion de cultiver toutes les sciences avec une nouvelle ardeur. On en devine aisément

[illegible] et le motif et la raison. C'est que les letres étoient alors la voie ordinaire pour parvenir aux charges et dignités de la République. On n'y élevoit personne en ces bons siécles, qu'il ne fût versé dans la literature, parce que ces places demandoient du savoir, pour qu'on en pût dignement remplir les fonctions. Il falloit savoir les loix et la jurisprudence, pour soûtenir avec honneur les charges de Préfet du Prétoire, d'Assesseur, de Vicaire des Préfets. Il falloit avoir de l'éloquence pour être Questeur, Secretaire d'Etat, et dresser en ces qualités les letres, les rescrits, les loix des Empereurs. On ne pouvoit être bon Politique, et par consequent ni bon Magistrat, ni bon Officier d'armée ou de finance, sans connoître l'antiquité, et posseder l'histoire. Les Gaulois devenus membres de la République Romaine, et propres en cette qualité à y exercer les premiers emplois, se trouverent donc obligés à aporter une nouvelle application, pour acquerir les sciences qui y conduisoient.

CII. Ce premier motif se trouvoit soûtenu par un autre qui n'étoit pas moins favorable au progrès des sciences.

[illegible] Suivant les loix Romaines qui étoient celles de la bonne antiquité, la puissance publique résidoit dans le Souverain. Elle n'étoit communiquée aux particuliers que par les magistratures et les charges, sans leur être jamais abandonnée en propriété. Ainsi les Magistrats et les Officiers de la République étant amovibles, ils faisoient place à d'autres : ce qui procuroit un très-grand avantage pour les letres. Car plus il falloit de personnes pour remplir ces magistratures et ces charges, plus il y avoit d'émulation à se rendre digne d'y parvenir. On voïoit alors une chose aussi utile qu'agréable, et que l'on verroit encore aujourd'hui avec autant d'avantage que de plaisir : le secours mutuel que se

prêtoient les sciences et les honneurs. ′ Comme les sciences étoient la voie la plus ordinaire pour ariver aux honneurs de la République : de même ces honneurs étoient le plus puissant motif pour soûtenir l'émulation et l'ardeur pour les sciences. De-là cet ancien proverbe si célebre dans Symmaque : *artes honore nutriri*, les sciences et les arts ne se soûtiennent que par l'honneur qui les suit, ou qui les accompagne.

Sym. l. 1. ep. 15 | ep. 37.

CIII. L'ordre que l'on tenoit dans les études, dans ces premiers tems, n'étoit pas tout-à-fait le même que celui que l'on y suit aujourd'hui. ′ L'on commençoit dabord par l'étude de la Grammaire. Sous ce nom l'on entendoit non-seulement l'étude de sa langue maternelle, pour la parler et l'écrire correctement, mais aussi tout ce qui pouvoit contribuer à donner l'intelligence des bons Auteurs. ′ On faisoit préceder l'étude du grec à celle de la belle latinité, en se servant d'Homere et de Demosthene pour l'une, de Ciceron et de Virgile pour l'autre. De la Grammaire on passoit à la Poësie, puis à la Philosophie. Aprés quoi l'on s'apliquoit à la Rhetorique. Pendant que l'on faisoit cette étude, on avoit soin de donner quelque tems à la connoissance de l'Histoire; et l'on finissoit par une étude serieuse des écrits de Ciceron. C'est presque le même ordre que Petrone prescrivoit encore sous l'empire de Neron aux jeunes gens, qui vouloient se rendre habiles dans les sciences. Et comme il est impossible d'y faire du progrès, sans mener une vie reglée, cet Auteur, quoiqu'il n'eut pas toûjours vêcu de la sorte, a la précaution d'y joindre des regles de conduite, qui ne seroient pas indignes d'un Chrétien. ′ Il veut donc que ceux qui s'apliquent ainsi à l'étude, commencent par suivre une exacte frugalité. Qu'ils évitent et la table des grands, et la compagnie des débauchés. Qu'ils ne s'abandonnent point au vin qui abrutit l'esprit, et qu'ils ne se trouvent jamais aux spectacles du theâtre, qui ne peuvent avoir que des suites funestes.

Rut. not. p. 218.

p. 217. 218 | Petr. sat. p. 19. 20.

p. 16-18.

CIV. Cet endroit de Petrone est sans contredit un des plus beaux de tous ses écrits, comme il en est un des plus chastes; et nous croirons faire plaisir au Lecteur de lui en donner ici le texte original.

[illegible]

Artis severæ si quis amat effectus
Mentemque magnis applicat, prius more
Frugalitatis lege palleat exacta :
Nec curet alto regiam trucem vultu,
Cliensque cœnas impotentium captet
Nec perditis addictus obruat vino
Mentis calorem, neve plausor in scena
Sedeat redemptus histrionæ addictus.
Sed sive armigeræ rident Tritonidis arces
Seu Lacedæmonio tellus habitata colono,
Sirenumque domus, det primos versibus annos,
Mœoniumque bibat felici pectore fontem ;
Mox et socratico plenus grege, mutet habenas
Liber, et ingentis quatiat Demosthenis arma.
Hinc Romana manus circumfluat, et modo Graio
Exonerata sono mutet suffusa saporem.
Interdum subducta foro det pagina cursum,
Et fortunæ sonet celeri distincta meatu.
Dent epulas, et bella truci memorata canore.
Grandiaque indomiti Ciceronis verba minentur.
His animum succinge bonis, sic flumine largo
Plenus, Pierio diffundes pectore verba.

CV. Comme le Barreau étoit le seminaire, d'où l'on tiroit les Préfets du Prétoire, leurs Assesseurs, leurs Vicaires, les Gouverneurs, ou Présidens des Provinces, les Questeurs, les Intendans, etc. il falloit l'avoir hanté quelque tems pour pouvoir prétendre à ces emplois et dignités. C'est ce qui porta nos Gaulois à cultiver principalement l'éloquence latine, et à la préferer en quelque sorte à tout autre genre de literature. Ils savoient d'ailleurs, que si elle ne procuroit rien de plus réel, elle avoit toûjours la réputation pour recompense, et qu'elle servoit et à soûtenir la discipline publique, et à défendre l'innocence oprimée. On avoit donc un soin extrême ' d'exercer de bonne heure à la déclamation les jeunes gens de qualité, afin de les former à parler en public. Il y avoit des écoles destinées pour cet exercice, où enseignoient les plus habiles Rheteurs. Après s'y être exercé à déclamer, on passoit dans le Bar-

Pan. v. [illegible] 2

reau; et l'on continuoit à s'y former à l'éloquence. La déclamation étoit alors un exercice si commun aux gens de letres, ' que depuis le tems de Ciceron, jusqu'à l'empire de Trajan, on ne vit presque point de Poëtes même, qui ne s'exerçassent ou à plaider des causes réelles dans le Barreau, ou à parler sur des sujets feints dans le public. Gyr. poë. his. dia. 4. p. 293.

CVI. Il est aisé de juger du progrès que firent les Gaulois dans l'éloquence, par le grand nombre et d'Orateurs et d'Officiers qu'ils fournirent à l'empire dans le temps d'Auguste, non seulement pour leur propre païs, mais encore pour les Provinces les plus éloignées. ' C'est ce qui a engagé un ancien Romain à dire, que Rome se faisoit un merite de tirer souvent du fond des Gaules, des personnes pour remplir les Magistratures et les autres charges de la République. La raison qu'il en donne est bien glorieuse pour nôtre Nation. Rome, ajoûte-t-il, en usoit de la sorte, pour ne pas mépriser à sa propre perte ce qu'il y avoit de plus excellent, ou pour ne pas laisser sans honneur et sans récompense une vertu éprouvée et reconnuë. Il faut bien que nos Gaules en ces premiers tems, eussent une réputation particuliere d'exceller dans l'éloquence; ' puisque Juvenal se plaignant de ce qu'elle étoit presque entierement ou tombée ou negligée à Rome, renvoïe dans les Gaules, ou en Afrique, ceux qui vouloient se perfectionner dans cet art. Casd. l. 2. ep. 3. p. 25. 1. Juv. sat. 7. v. 147-149.

——— Accipiat te
Gallia, vel potius nutricula Causidicorum
Africa———

' De même ce furent les Gaules, ce Païs qui excelloit dans l'art de bien parler, selon le même Poëte, qui formerent les premiers Avocats ou Jurisconsultes qu'on vit dans la grande Bretagne. Sat. 15. v. 111.

Gallia causidicos docuit facunda Britannos.

CVII. Concluons de ce que vient de dire ' Juvenal, que la Jurisprudence s'enseignoit universellement dans nos Gaules, et que tout y étoit plein de gens et savans dans le droit, et versés dans l'éloquence. ' S. Jerôme nous en donne la même idée, lorsqu'il dit, que les Gaules jusqu'à son tems Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 310. Hier. in Vig. p. 281.

n'avoient jamais enfanté de monstres, et qu'au contraire elles avoient toujours été fécondes en hommes d'une bravoure peu commune, et d'une éloquence consommée. *Sola Gallia monstra non habuit, sed viris semper fortibus et eloquentissimis abundavit.* [illegible] 314 Le Poete Claudien estimoit la Nation Gauloise si constamment et si universellement savante, qu'il semble avoir voulu persuader à la posterité qu'il y avoit dans nos Gaules autant de savans que de citoiens. Et il a cru ne pouvoir faire plus d'honneur à l'Empereur Honorius, que de lui donner pour compagnie les doctes Gaulois avec le Sénat Romain.

———— te Gallia doctis
Civibus et toto stipavit Roma senatu.

Bal. p. 311 CVIII. Mais presque tous ces savans ont mieux aimé servir leur patrie et le public de vive voix que par écrit. Que si quelques-uns d'entre eux ont laissé des ouvrages de leur façon, la longueur et les malheurs des tems en ont privé la posterité. Ils nous ont même envié non seulement la connoissance de presque tous ces grands hommes, mais aussi jusqu'à leurs noms, et au moindre trait de leur histoire. Ne vous imaginez donc pas que le peu de Philosophes, de Mathematiciens, de Geographes, de Rheteurs, de Grammairiens, de Poëtes, d'Historiens, dont vous trouverez ici les éloges, soient les seuls savans qu'aient produits nos Gaules en ces premiers siécles. Jugez au contraire qu'il faut que le nombre en ait été bien grand pour que la connoissance de ceux-ci ait échapé à l'envie et aux malheurs de tant de siécles, et nous ait été conservée. Combien en effet croiez-vous qu'il doit être sorti de savans en tout genre de literature des écoles des Druides, de celles de Marseille et des autres villes des Gaules, ces Academies si célebres, dont nous vous avons montré et l'ancienneté et la reputation? Et neanmoins à quinze ou seize près, nous ne savons rien de tous les autres. Combien d'Orateurs, combien de Jurisconsultes ces premiers tems ont-ils vû briller dans nos Provinces, qui faisoient une profession particuliere et de l'art de bien parler et de la science du droit? Et cependant à peine le nom de quelqu'un d'entre eux est-il venu jusqu'à nous.

PYTHEAS,

PHILOSOPHE, ASTRONOME ET GEOGRAPHE.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Parmi cette multitude de grands Hommes qu'ont donnés nos Gaules à la republique des letres, PYTHEAS a l'avantage de tenir le premier rang. Il est au moins le premier Gaulois que nous sachions s'être fait connoitre par son savoir et par ses écrits. ' On le compte même pour le plus ancien Ecrivain, qui ait paru dans toute la vaste étendue de l'Occident. Gass. t. 4. p.532. 2.

' Il nâquit à Marseille, qui étoit une colonie de Phocéens établie depuis long-tems dans les Gaules; mais l'on ne convient pas du tems précis auquel il a fleuri. [a] Quelques Auteurs le placent sous l'empire d'Alexandre le Grand avant la cent quatorziéme Olympiade. [b] D'autres ne le font vivre que près de quatre-vints ans après, sous Ptolemée Philadelphe, ou même un siécle entier plus tard du tems d'Annibal. Ces derniers apuïent leur sentiment sur ce que Pytheas raportoit lui-même, qu'aucun des habitans de Marseille, de Narbone et de Corbilon n'avoit eu rien de mémorable à répondre à Scipion, qui leur avoit demandé des nouvelles de la grande Bretagne. D'où l'on conclud que Pytheas n'a écrit au plûtôt que du tems de la seconde guerre Punique. Mais quel qu'ait été ce Scipion, l'on doit suposer qu'il n'étoit ni le pere ni l'oncle de l'Africain, comme on le prétend. ' La veritable époque du tems auquel Pytheas a vécu, se doit prendre de ce que Polybe cité par Strabon témoignoit, que Dicéarque disciple d'Aristote avoit lû les ouvrages de Pytheas. Ainsi il faut dire que cet illustre Marseillois avoit écrit au moins dès le tems d'Aristote et d'Alexandre le Grand, qui mourut en la cent treiziéme Olympiade, ou la premiére année de la cent quatorziéme, environ trois cent vingt-cinq ans avant nôtre Ere vulgaire.

Cleo. de mun. l. 1. p. 127 | Strab. l. 2. p. 78 | Plin. his. l. 2. c. 77.

[a] Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 297 | Bayl. P. p. 284. 2.
[b] Voss. hist. gr. l. 1. c. 17 | Gass. ibid. p. 532. 1. 532. 2 | Hoff. P. p. 972. 7.

Strab. l. 2. p. 72 | Bayl. ibid.

PYTHEAS

[illegible]

[a] Pytheas cultiva les plus hautes sciences. Il étoit Philosophe, Mathematicien, Astronome, Geographe. [b] En qualité de Philosophe il s'apliquoit à la recherche de la verité, telle que les paiens esperoient de la connoître. [c] Aristoxenes le met au nombre des sectateurs de Pythagore. C'est sans doute ce qu'il faut entendre de l'opinion où étoit Pytheas, comme ceux de son païs, sur l'immortalité de l'ame: opinion que les Anciens ont confonduë avec le Pythagorisme, ou le systême de la Metempsycose, qui leur étoit plus connu.

Mais la principale ocupation de Pytheas fut la Geographie. Cette science étoit alors un champ inculte, où peu de personnes avoient travaillé. Ceux qui vouloient y faire quelque progrès, [d] étoient contraints d'aller eux-mêmes reconnoître les divers païs. C'est ce qui porta Pytheas à entreprendre de longs et périlleux voïages, presque jusqu'à l'extrémité de la terre. Il parcourut toutes les côtes de l'Ocean, depuis Cadiz jusqu'à l'embouchure du Tanaïs, et conserva à la posterité ce qu'il avoit vû de plus remarquable dans ses courses.

[d] Strab. l. 2. p. 71.

[e] Polybe avoit néanmoins de la peine à se persuader qu'un simple particulier sans biens, tel qu'étoit Pytheas, eut pu trouver les moïens de fournir aux frais de si grands voiages par mer et par terre. C'est, ajoûtoit Polybe, frapé de tant de courses, ce que l'on ne croiroit que difficilement de Mercure même, s'il se vantoit d'avoir fait de pareils voïages.

[e] Ibid.

Mais Polybe pouvoit suposer deux choses, qui auroient levé sa difficulté. Il pouvoit suposer [f] que Pytheas étant habile Mathematicien, et membre d'une République déja puissante sur mer, et fort appliquée au commerce, en auroit été choisi pour faire ces nouvelles découvertes, afin de voir si elle en tireroit quelque avantage pour son négoce. [g] Il pouvoit encore suposer qu'il ne falloit qu'une societé de marchands, ou même quelque riche citoïen pour engager Pytheas à entreprendre la découverte, et l'équiper de toutes les choses nécessaires. Quoi qu'il en soit, Polybe devoit donner de meilleures raisons, s'il vouloit empêcher qu'on ajoûtât foi à ce qu'il refusoit de croire lui-même. Sa conjecture ne doit rien diminuer [h] de l'estime que merite un homme, qui passe pour le premier des mortels qui ait poussé si loin la découverte des païs inconnus.

[f] Gass. ibid. p. 542. 1.

[g] Bayl. P. p. 2?6 1.

[h] Gass. ibid. p. 540. 2.

Tout

PYTHEAS.

Tout le monde cependant ne lui a pas témoigné la même reconnoissance pour tant de travaux. On peut même dire qu'il n'est presque point d'Auteur dans l'antiquité, qui ait essuïé plus de mauvais traitemens que notre Geographe. Les Ecrivains qui l'ont suivi de près, n'ont eu la plûpart aucun menagement pour lui. ' Polybe et Strabon entr'autres l'ont extrémement décrié à cause de ses mensonges, ne faisant point difficulté de le traduire comme un menteur de profession, ἀνὴρ ψευδέστατος ' Plusieurs modernes ne lui font pas plus de grace, et l'acusent d'avoir étrangement abusé de la maxime, *A beau mentir qui vient de loin*; n'y aïant, comme ils prétendent, sortes de fables qu'il ne racontât des païs septentrionaux qu'il se vantoit d'avoir vus.

Strab. l. 1. p. 43 | l. 2. p. 70. 71 | l. 4. p. 131. 139.

Bayl. P. p. 285.

Cela n'a pas empêché néanmoins que Pytheas n'ait trouvé parmi les anciens et les modernes, divers partisans, même assez célebres dans la république des letres. ' Hipparque et Eratosthenes de Cyrene se sont distingués parmi les premiers. Ils se faisoient une loi de suivre ses sentimens, ' et regardoient comme très-certain tout ce qu'il avoit écrit. ' Entre les modernes, Gassendi, Nicolas Sanson, et M. Rudbecks dans son grand *Atlantica*, ont pris fortement la défense de cet illustre Geographe.

Strab. l. 1. p. 49 | l. 2. p. 71.

com. p. 35. 2.

Gass. t. 4. p. 530-533.

Nous n'avons garde d'entreprendre de décider, qui sont ceux qui ont raison, ou de ses critiques, ou de ses partisans. Il suffit de remarquer ' après un Savant, que Pytheas étant né dans les Gaules, et aïant pû écrire des contrées voisines avec plus de fidelité qu'aucun des Grecs, qui l'avoient précedé, il a été suivi par la plûpart des Geographes posterieurs. Mais Polybe et quelques autres lisant notre Cosmographe avec plus d'attention, et moins d'estime, que ne faisoient ni Eratosthenes ni Hipparque, y ont découvert grand nombre de fautes.

Strab. com. p. 35. l. 2.

' Il est arrivé de-là qu'on a commencé d'abord à avoir son autorité pour suspecte, et qu'insensiblement dans la suite on a regardé ses écrits comme des contes de Poëtes. On est allé même jusqu'à lui refuser créance en ce qu'il disoit de vrai. On devoit cependant se souvenir qu'il n'est point d'Historien, quelque fabuleux qu'il soit, qui ne dise quelquefois la verité; et cette réflexion auroit empêché qu'on ne décriât si étrangement Pytheas.

ibid.

PYTHEAS

a Plut. [illegible] p. 128. Ath. [illegible] l. 2. p. 44.
b Suid. [illegible] p. 236.
Polyb. [illegible] p. 1479.

Au reste il ne le faut pas confondre a comme ont fait quelques modernes, avec un Orateur grec de même nom, dont parlent Plutarque et Athenée au sujet de Demosthenes et de Demas. b Cet Orateur étoit d'Athenes selon Suidas, et se retira en Macedoine, après s'être sauvé de la prison, où ses créanciers l'avoient fait enfermer. Polybe fait mention d'un autre Pytheas Orateur de Thebes, qui se retira dans le Peloponese avec toute sa famille. Quelques-unes de ces circonstances feroient croire que ces deux Orateurs n'étoient qu'une même personne.

§ II.

SES ECRITS.

Apollon. arg. l. 4. [illegible] p. 203.
Voss. h. gr. l. 1. c. 17. p. 89. [illegible]
c Bayl. P. p. 285.
Gem. el. astr. p. 22.
Poll. l. 7. c. 26.
Steph. Byz. p. 771.

PYTHEAS laissa des Ouvrages de Geographie écrits en grec, qui étoit la langue vulgaire des Marseillois, comme nous l'avons dit ailleurs. L'ancien Scholiaste d'Apollonius de Rhodes fait mention d'un livre de notre Geographe intitulé γῆς περίοδος, le tour de la Terre. C'est aparemment le même, qui est nommé *Periplus orbis*, le circuit du Monde, dans l'abregé d'Artemidore d'Ephese. c On croit que ce n'étoit que la relation des voïages qu'avoit fait Pytheas par tous les païs de l'Europe, qui sont sur la mer Oceane, depuis Caditz jusqu'au Tanaïs. Geminus l'Astronome cite aussi de Pytheas un écrit sous le titre de l'Ocean. Mais il y a bien de l'aparence que cet écrit n'étoit qu'une partie de l'ouvrage du tour de la Terre.

Il ne nous reste plus rien aujourd'hui de ce grand ouvrage de Pytheas, que ce qu'on en trouve dans les anciens Ecrivains qui sont venus après lui. Hipparque et Eratosthenes en tirerent beaucoup de choses pour enrichir leur Geographie. Pline l'ancien assûre qu'il s'en est servi pour composer son histoire naturelle, et met Pytheas au nombre des Auteurs dont il fait l'énumeration dans les Livres deuxiéme, quatriéme, et trente-septiéme de son ouvrage. Julius Pollux le cite aussi touchant certains ouvrages des anciens ouvriers en bois. On voit par là que les écrits de Pytheas subsistoient encore alors. On les trouvoit même au tems d'Etienne de Byzance ou le Geographe, qui les cite, et qui n'écrivoit qu'après le quatriéme siécle de l'Eglise

PYTHEAS.

Divers autres Auteurs, avant ces trois derniers, en avoient eu aussi connoissance; mais ils les avoient lûs avec des yeux bien differens. Polybe entr'autres semble ne l'avoir fait que pour les critiquer. ' Il ataqua particulierement ce que Pytheas disoit de l'isle de Thulé, aujourd'hui l'Islande, et traita de fables ce qu'il en raportoit. Il ne pouvoit souffrir que Pytheas dît, que vers cette isle on ne voïoit ni air, ni eau, ni terre, mais seulement un composé de ces trois élemens, semblable au poulmon marin; que la mer et la terre étoient suspendues sur cette substance; qu'elle servoit de lien à toutes les parties de l'univers; qu'il étoit impossible d'aborder en ce lieu-là ni à pied ni sur des vaisseaux; qu'il avoit vû lui-même cette substance semblable au poulmon marin, quoique pour le reste il avoüât qu'il n'en parloit que sur ce qu'il en avoit oüi dire. Il trouvoit encore à redire à ce que Pytheas donnoit à l'isle de la grande Bretagne plus de quarante mille (*) de circuit. Il critiquoit même Eratosthenes, d'avoir été un des plus grands partisans de Pytheas. *Strab. l. 2. p. 71.*

' Strabon marchant sur les traces de Polybe, et ne menageant pas plus que lui la réputation de notre Cosmographe, s'est fait une espece de gloire de censurer le plus de ses sentimens qu'il a pû. Pytheas avoit avancé que l'isle de Thulé étoit la plus septentrionale des isles Britanniques, et comme l'extrémité du monde de ce côté-là; que le tropique d'Eté y servoit de Pole arctique. Strabon prétend au contraire, que l'extrémité du Septentrion se doit prendre moins loin vers le midi. La raison qu'il en donne est des plus singulieres. C'est selon lui que ceux qui de son tems parcouroient les divers païs, ne raportoient rien de ce qui est au-de-là de l'Hibernie. Il est aisé de juger par ce raisonnement que la justesse n'a pas toûjours accompagné la critique que l'on a faite des écrits de Pytheas. *ibid. l. 2. p. 78. 79.*

On est en droit de porter le même jugement, ' de ce que Strabon reprend ailleurs du reste de la relation de l'isle de Thulé par notre Geographe. Il ne peut lui passer que cette isle soit située vers le Septentrion, près de la mer glaciale, *l. 1. p. 43.*

(*) On ne sauroit dire qui a été le plus fidele, ou de Polybe ou de Pline, à raporter le sentiment de Pytheas sur le circuit de cette isle. ' Le dernier dit que Pytheas et Isidore lui en donnoient plusieurs millions, *tricies, octies, centena viginti-quinque M.* *Plin. l. 4. c. 30.*

PYTHEAS.

et à six journées de la grande Bretagne : [a] ce que Pytheas n'avoit peut-être determiné, qu'en marquant par-là le tems qu'il avoit mis à passer d'un de ces lieux à l'autre. [b] Mais tout ce qu'y opose Strabon se reduit à dire que ceux qui avoient reconnu l'Hibernie, ne disoient rien de l'isle de Thulé, et qu'ils ne parloient que de quelques autres petites isles aux environs de la grande Bretagne.

a [illegible]
b Strab. ibid.

[c] Ceux qui ont écrit depuis Strabon, rendent plus de justice à Pytheas. Pline l'Historien ne fait pas difficulté de regarder comme certain que de l'isle de Thulé à la mer glaciale il n'y a qu'une journée de trajet; que cette isle est la derniere de ce côté-là; et que de-là à l'isle de la grande Bretagne il y a réellement six journées de navigation. [d] De même Thomas de Pinedo soûtient, que Pytheas sur le reste ne s'est pas si fort éloigné de la vérité, qu'il doive passer pour un homme qui ne débite que des contes.

c Plin. hist. l. 4. [illegible] 16.
d Pined. brev. p. 772.

Strabon n'est peut-être pas plus croïable en ce qu'il dit ailleurs contre l'exactitude et la fidelité de Pytheas. [e] Il prétend que ni Timosthenes, ni Eratosthenes, ni aucun de ceux qui avoient écrit avant eux sur la Geographie, et entre lesquels il comprend Pytheas, n'avoient eu nulle connoissance certaine de l'état des Gaules, de l'Espagne, et encore moins de la Germanie, de la grande Bretagne, de l'Italie etc. Il soûtient même que Pytheas en particulier avoit erré en établissant la distance qui se trouve entre la grande Bretagne et Marseille sa patrie. Il veut que ce Geographe, qui selon lui a trompé ses lecteurs en plusieurs autres points, les ait encore trompés en celui-ci, [f] aussi bien qu'à prendre à Marseille même l'élevation solstitiale du soleil. [g] Enfin il ne veut rien croire de tout ce que Pytheas avoit écrit sur l'isle de Thulé et sur les païs circonvoisins.

e Strab. l. 2. p. 63.
f p. 78.
g l. 4. p. 139.

[h] Mais Strabon a beau dire tout ce qu'il voudra, l'on ne peut disconvenir que Pytheas n'ait apris aux Grecs bien des choses qu'ils ignoroient avant lui touchant cette isle; aiant été le premier Geographe qui l'ait découverte. D'ailleurs quelque passionné que paroisse [i] Strabon contre Pytheas, il ne laisse pas de nous fournir des preuves de la retenuë de celui-ci. Car de son propre aveu Pytheas n'assuroit point ni que Thulé fût une isle, ni qu'il y eût des habitations jusques là. Or si notre Geographe avoit voulu imposer à ses Lecteurs, pouvoit-il avoir un plus beau champ

h com. p. 35. 2.
i Strab. l. 2. p. 78. Gass. ind. p. 540. 2.

PYTHEAS.

pour le faire? Ce n'est donc pas sans sujet [a] qu'un savant moderne en examinant les points de la critique de Strabon contre Pytheas, dit que ce censeur y fait trop paroître de chicane et de fausse subtilité.

[a] Strab. com. p. 46. I.

Il est pourtant vrai que ce que nous venons de dire en faveur de Pytheas, ne le justifie pas également à l'égard de ce qu'il débitoit du poulmon marin. Cela ne le justifie pas non plus d'avoir avancé quelques autres contes de même nature. ' Ce qu'il disoit, au raport de Pline, d'une isle à une journée du païs des Guttons, peuples de Germanie, où il assûroit qu'on se servoit d'ambre au lieu de bois pour faire du feu, ne peut passer que pour une pure fable; quoique Timée n'ait pas fait difficulté de le croire sur la foi de Pytheas.

Plin. hist. l. 37. c. 11.

On ne peut pas regarder autrement ' ce qu'il raportoit encore des isles de Liparis et de Strongyle, ou Strongoli entre l'Italie et la Sicile. Il racontoit fort serieusement, qu'en cet endroit l'eau de la mer y étoit bouillante; que ceux qui anciennement vouloient faire faire quelque ouvrage en fer, comme une épée, ou autre chose semblable, n'avoient qu'à y porter la matiére; que le lendemain ils trouvoient l'ouvrage prêt, qu'ils prenoient en laissant le prix de la façon.

Apollon. arg. l. 4. sch. p. 203.

Il faut encore metre au nombre des méprises de Pytheas ' ce qu'il disoit du flux et réflux de la mer dans la grande Bretagne, où il prétendoit qu'il étoit de quatrevints coudées. ' Car depuis on a observé que celui qui se fait dans la Tamise, et qui est le plus grand que l'on voïe en ce païs-là, ne va qu'à quatorze coudées de hauteur.

Plin. hist. l. 2. c. 99.

not. ibid.

Mais ce seroit une injustice de ne le pas croire ' en ce que Geminus raporte de lui, touchant les lieux les plus proches du Nord. „ Les Barbares, disoit Pytheas dans sa „ relation, nous montroient l'endroit où se couche le so- „ leil. On remarquoit que la nuit en certains païs de ce „ côté-là étoit extrémement courte, ne durant que deux „ heures en quelques lieux, et trois en quelques autres. De „ sorte que peu de tems après que le soleil s'étoit couché, „ on le voïoit presque aussi-tôt reparoître „ . ' Cratès le Grammairien témoigne qu'Homere avoit eu connoissance de ces mêmes contrées: ce qui lui fait dire qu'un ouvrier en se passant de dormir, pouvoit gagner deux salaires en un

Gem. el. ast. p. 22.

p. 23.

PYTHEAS

même jour; puisqu'il pouvoit faire le travail de deux journées ordinaires.

Plin. l. 2. c. 77.

Pytheas ne paroit pas non plus avoir imposé à ses Lecteurs, lorsqu'il assûroit que dans l'isle de Thulé, il y avoit six mois de jour continuel, et autant de nuit pendant le cours de l'année.

Strab. l. 4. p. 139.

Après que les severes censeurs de Pytheas ont bien critiqué ses sentimens sur la Geographie, ils conviennent enfin de lui rendre justice pour sa science dans l'Astronomie et dans les Mathematiques. Ils avouent qu'il a assez bien connu les propriétés des pais septentrionaux, par raport à leur propre nature, et aux aspects du soleil. Par exemple, lorsqu'il disoit qu'il n'y croit point de fruits à couteau; qu'on n'y éleve point d'animaux domestiques; qu'on y vit de millet, de legumes, de racines; que là où on cueille du miel et du bled, on en fait une boisson; que l'on ne s'y sert point d'aires pour batre les grains, à cause des pluies frequentes, et du peu de chaleur du soleil, mais qu'on les bat dans des granges faites exprès. (VIII.)

EUTHYMENES,

Geographe et Historien.

EUTHYMENES.

LEs divers monumens, qui font mention de cet Ecrivain, expriment diversement son nom. Dans les uns il est nommé Euthymanes, dans d'autres Eumenides, ou Eudimenes, et par une corruption encore plus grande, Euridemes. Mais les plus anciens entre les Grecs et les Latins, qui ont eu ocasion de parler de lui, s'acordent tous à le nommer Euthymenes. C'est le nom que lui donnent Aristide, Seneque le Philosophe, S. Clement Alexandrin, Plutarque, ou un autre Auteur qui nous a laissé le Traité *De placitis Philosophorum*.

Fab. bib. gr. t. 1. p. 400. Senec. nat. qq. c. 2. p. 752. Clem. Al. Str. l. 1. p. 327. Plut. pla. ph. l. 4. c. 1. p. 897.

Euthymenes étoit de Marseille, comme Pytheas dont nous venons de faire l'éloge, et fleurissoit en même-tems, vers la cent et douziéme Olympiade, plus de 320 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. Il a fait, comme l'autre, la gloire et l'ornement de sa patrie.

Senec. ibid. Plut. ibid.

tant par son savoir que par ses écrits. [a] Ces deux illustres Marseillois, qui passent pour avoir écrit autant en Philosophes et en Mathematiciens, qu'en Geographes, ont l'avantage d'avoir paru dans nos Gaules plus de cent ans avant que Rome eût produit aucun Ecrivain.

EUTHYMENES.

[a] Bail. jug. préj. c. 2. 9. p. 297. 308.

' On supose que la République de Marseille envoïa Euthymenes reconnoître les païs du Sud, comme nous avons vû qu'elle avoit envoïé Pytheas découvrir les contrées du Nord. ' Il est certain par un passage que Seneque raporte d'Euthymenes, que celui-ci avoit navigé sur la Mer Atlantique. Il écrivit sa rélation en grec qui étoit la langue de son païs, où le latin n'étoit pas encore connu; et il a merité par-là de tenir rang entre les anciens Geographes.

Gass. t. 4. p. 530. 1.

Senec. ibid.

Ce que Pytheas avoit déja trouvé en la personne de Polybe, Euthymenes le trouva depuis en celle de Seneque : un rigide et severe censeur de ses sentimens. ' Ce Philosophe, qui avoit lû les écrits d'Euthymenes, ne put souffrir impunément qu'il y raportât les causes du débordement du Nil à la vertu des vents Etesiens, qui poussant selon lui ' les eaux de l'Ocean et de la mer exterieure dans ce fleuve, le faisoient enfler et répandre hors de son lit ordinaire. ' C'est ce que Seneque apuïé, comme il prétend, sur une nuée de témoins, traite de fable, et réfute par plus d'une raison. En effet, dit-il, si le débordement du Nil venoit des vents Etesiens, il faudroit que ce fleuve se grossit à proportion que ces vents soufflent avec plus d'impetuosité. Il faudroit qu'il commençât à s'enfler du côté que viennent ces vents. Or rien de tout cela n'arive. D'ailleurs ses eaux seroient d'un verd de mer, au lieu qu'elles sont troubles, lorsqu'il déborde. ' Thalès le Philosophe étoit néanmoins dans la même opinion que notre Geographe, touchant l'inondation du Nil causée par la vertu des vents Etesiens.

ibid.

Plut. ibid.

Senec. ibid. p. 752. 753.

Plut. ibid.

' Euthymenes avançoit encore dans son Ouvrage, que les eaux de la mer qui enfloient le Nil étoient douces : ce qu'il jugeoit aparemment sur ce que ' celles de ce fleuve le sont au-dessus de toutes les autres eaux. ' Mais Seneque ne lui peut passer cette opinion, non plus que la précedente. Il ajoûte à ce sujet une réflexion, qui acheve le parallele entre Euthymenes et Pytheas. On avoit beau mentir, dit-il, et compter des fables en ce tems-là, que

Senec. ibid. p. 752.

p. 754. | Plut. ibid.

Senec. ibid. p. 753

EUTHYMENES.

l'on n'avoit pas de ces faits une connoissance aussi parfaite que l'on a eue dans la suite.

Voss. h. gr. l. 3. p. 174.

Outre les Auteurs que nous avons déja cités entre les anciens, Artemidore d'Ephese fait aussi mention de la description des païs étrangers qu'Euthymenes avoit laissée à la posterité. Cet ouvrage ne s'est perdu, comme l'on vient de voir, que depuis le siécle de Seneque tout au plûtôt.

Clem. Alex. str. l. 1. p. 326. 327.

Euthymenes avoit encore laissé un autre écrit de sa façon, que l'on ne trouve plus depuis plusieurs siécles. ' C'étoit une espece de chronique, ou Histoire des tems, comme il paroit par ces paroles de S. Clement d'Alexandrie, qui s'en est servi pour prouver en quel tems vivoit Homere. Εὐθυμένης δὲ ἐν τοῖς χρονικοῖς. C'est ainsi que la cite ce Pere entre les autorités de plusieurs autres Historiens très-anciens, tels que Philochore, Aristarque, Apollodore, Aquemaque. Ce dernier étoit de même sentiment qu'Euthymenes, touchant le tems auquel Homere avoit vécu. L'un et l'autre le faisoient contemporain d'Hesiode sous Acastes, et disoient qu'il étoit né à Chio environ deux cens ans après la destruction de Troïes, ainsi vers l'an du monde 2967, cent quatre-vint treize ans avant le commencement des Olympiades.

C'est-là tout ce que l'on trouve, qui puisse ou meriter d'entrer dans l'histoire d'Euthymenes, ou nous donner quelque éclaircissement sur ses écrits (IX).

ERATOSTHENES,

Philosophe et Historien.

ERATOSTHENES.

Suet. ill. gram. c. 10.

Voss. Bul. t. 1. p. 101.

LE nom d'Eratosthenes est fort connu dans la république des Letres. ' On y trouve un Eratosthenes de Cyrene, qui le premier entre les anciens Ecrivains prit le titre de Philologue, pour la diversité des sciences qu'il possedoit. ' On y trouve aussi un Eratosthenes Gaulois, qui s'aquit de la réputation par sa science dans les Mathematiques et dans l'Astronomie. Le premier fleurissoit dès la cent trentecinquiéme Olympiade, et vêcut très-long-tems. L'autre ne

ERATOSTHENES.

ne parut dans le monde qu'environ un siécle après l'époque précedente, vers l'Olympiade cent soixante et deuxiéme, et la cent trentiéme année avant le commencement de notre Ere vulgaire. On croit qu'il étoit ou de Marseille même, ou au moins de cette partie des Gaules, à qui l'on donna depuis le nom de Narbonoise.

Si jusqu'ici ce dernier n'est pas devenu plus célebre, il faut s'en prendre aux malheurs des tems, qui l'ont fait confondre avec Eratosthenes de Cyrene, qui a toûjours été plus connu. De sorte que la conformité des noms, souvent avantageuse à certains Auteurs, n'a été que fatale à celui qui fait le sujet de cet article. Non seulement elle lui a ravi un des plus beaux traits de sa gloire, en faisant atribuer à un autre des ouvrages qui sont de lui; mais peu s'en est même fallu, qu'à la faveur de la confusion elle ne l'ait fait entierement disparoître lui-même.

Il est vrai qu'il ne faut pas être surpris, que des Ecrivains qui ne sont venus que plusieurs siécles après les deux dont il est ici question, les aient confondus ensemble. Rien n'est plus ordinaire que cette sorte de confusion. ' Ne voïons-nous pas que S. Gregoire de Nazianze, l'un des plus célebres Peres de l'Eglise Gréque, est tombé dans la même faute à l'égard de S. Cyprien Evêque de Carthage, et de S. Cyprien Evêque d'Antioche en Orient? Ce saint Docteur étoit cependant de l'Eglise d'Orient comme le dernier de ces deux Saints, et vivoit au même siécle que lui. De même le Poëte Prudence a confondu aussi plusieurs saints Hippolytes ensemble, quoiqu'il ne fût pas fort éloigné de leur tems. Doit-il donc paroître étonnant qu'Etienne de Byzance, qui n'écrivoit tout-au-plûtôt qu'au cinquiéme siécle, ait pareillement confondu Eratosthenes le Gaulois avec Eratosthenes le Cyrenéen? C'est néanmoins ce qu'il a fait, et que nous allons montrer.

Till. H. E. t. 5. p. 329.

' Ce Geographe en citant une ancienne histoire des Gaulois, qui portoit le nom d'un Eratosthenes, l'atribue à celui de Cyrene, dont il cite quelques autres écrits. Mais on peut assûrer qu'elle n'est point de cet Eratosthenes; et un endroit qu'Etienne en raporte lui-même, nous fournit le commencement des preuves pour le démontrer. En cet endroit, qui a été tiré du septiéme livre de l'histoire, l'Auteur parlant de Boos-cephale, dit, selon Etienne, que ce

Stephan. Byz. p. 231.

ERATOSTHENES. fut le lieu du combat entre Prusias et Attale, l'un Roi de Bithynie, et l'autre de Pergame.

[illegible] Or il est constant par un Historien, qui a été des plus proches de ces tems-là, que ces deux Rois ne se firent la guerre que vers la cent cinquante-quatriéme ou même cent cinquante-sixiéme Olympiade, et qu'ils conclurent la paix entre eux par l'entremise des Romains la seconde année de la même Olympiade : c'est-à-dire plus de quarante

[illegible] ans après la mort d'Eratosthenes de Cyrene. Car ' cet Auteur étant né en la cent vingt-sixiéme Olympiade, et n'aiant vêcu que quatre-vints ans, ce qui est encore beaucoup, il mourut vers la fin de l'Olympiade cent quarante-cinquiéme. Il n'est donc pas possible qu'il ait parlé d'un fait qui n'arriva que plusieurs années après sa mort.

De-là il resulte clairement que l'histoire des Gaulois connue sous le nom d'Eratosthenes, n'est point l'ouvrage du Cyrenéen, et qu'elle apartient à Eratosthenes le Gaulois. Et assurément n'est-il pas et plus naturel et plus convenable que ce soit un homme de la nation qui ait écrit sur ce sujet, plûtôt qu'un étranger?

Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 243.

Il paroit que c'est cette même histoire ' que César avoit en vue, lorsqu'il parle de la Forêt noire ou d'Hercynie ; et il semble même qu'il ait évité, en la voulant citer, la confusion où est tombé Etienne de Byzance. Ce qui fait naître cette pensée est d'une part le détail que fait César en cet endroit de l'établissement des Tectosages, anciens peuples Gaulois, le long de cette forêt, et de l'autre, la maniére dont il s'exprime, en disant que cette forêt a été connuë d'Eratosthenes (1) et de quelques Grecs. Cette derniere expression est à remarquer. On y voit que César opose et distingue Eratosthenes des Auteurs grecs, quoiqu'il soit constant qu'Eratosthenes le Cyrenéen ait été toûjours mis de leur nombre. Or je demande si César eût ainsi parlé, s'il avoit voulu désigner un Historien grec? Au contraire il pouvoit et devoit même s'exprimer de la sorte, s'il avoit en vuë Eratosthenes le Gaulois. Car, quoique celui-ci eût

Cæs. ibid.

(1) Il est à propos de faire observer ici le peu de justesse de la traduction de M. d'Ablancourt, qui détruit l'oposition que César établit en cet endroit entre Eratosthenes et les Historiens grecs. Le texte de César porte : [illegible] *Hercyniam silvam* [illegible] *quam Eratostheni et quibusdam Græcis famâ notam esse video.* Et M. d'Ablancourt traduit : " Le long de la Forêt noire, qui " a été connuë des Grecs, comme il pa" roit par Eratosthenes et quelques au" tres.

écrit en grec, la langue latine n'étant pas encore de son tems en usage dans les Gaules, on savoit fort bien au siécle de César que cet Auteur étoit Gaulois et non pas Grec de nation. ERATOSTHENES.

L'Histoire qu'il laissa à la posterité, et que l'on ne trouve plus aujourd'hui, ' est citée par Etienne de Byzance sous le titre de Γαλατικῶν, c'est-à-dire *de rebus Gallicis*, Histoire des Gaules, ou des Gaulois. ' Car on sait de reste que les Grecs nomment les Gaulois *Galatæ* : *Ita enim Gallos*, dit Ammien Marcellin, *sermo græcus appellat*. Steph. Byz. ibid. Amm. lib. 15 p. 97.

Cette Histoire devoit être un ouvrage considerable, ' puisqu'elle contenoit au moins trente-trois Livres, comme il paroît par Etienne, qui en cite le trente-troisiéme. ' Il est aisé de juger par ce qu'en raporte ce Geographe dans ce recueil, qu'Eratosthenes y parloit avec quelque étendue des conquêtes de nos anciens Gaulois en Asie. Il avoit un sujet particulier d'y parler d'Attale Roi de Pergame, dont il y faisoit effectivement mention, ' Ce Prince, après que les Gaulois par succession de tems eurent pénétré dans ses Etats, leur promit des terres à cultiver, et leur permit de se répandre vers l'Hellespont, où ils s'habituerent. Steph. Byzan. p. 725. p. 231, 301, 679. 725. Polyb. l. 5. n. 7.

Que si Etienne de Byzance ne cite de cette Histoire que des particularités qui regardent la Gallo-Gréce, ou Galatie, ce n'est pas à dire qu'elle ne traitât des autres païs qui étoient, ou avoient été sous la domination des Gaulois. Mais c'est ou qu'il n'a plu à cet Auteur d'en choisir que ces traits, ou que les autres qu'il en pouvoit raporter, sont perdus avec la plus grande partie de l'ouvrage de ce Geographe, dont nous sommes privés.

LUCIUS PLOTIUS,

RHETEUR.

PLOTIUS

ROME ' fut le theâtre où ce Rheteur parut avec le plus d'éclat; mais ce fut dans les Gaules qu'il prit naissance. ' Quelques modernes prétendent, sans en aporter de preuves, qu'il étoit de l'une des provinces que l'on nomma Hier. chr. p. 40. Egass. Bul. t. 1. p. 59.

PLOTIUS

depuis Lyonoises. [a] D'autres veulent qu'il eût été élevé dans l'école de Lyon même ; quoiqu'il ne paroisse nulle part qu'il y eût dès ce tems-là une école dans cette ville. Sa qualité d'homme versé dans l'éloquence latine fait juger qu'il étoit plûtôt de la Gaul Narbonoise, où l'on parloit dès-lors assez communement la langue latine.

Plotius quitta sa patrie, pour aller s'habituer à Rome, vers la dix-septiéme Olympiade, plus de quatre-vint dix ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. Il y ouvrit la premiere école de Rhetorique qu'on y eût encore vûë, et enseigna aux Romains l'art de parler éloquemment leur propre langue. [c] Il s'acquit dans cette profession une reputation extraordinaire : *insignis maxime Plotius fuit*, dit Quintilien en faisant son éloge. [d] Rome ne feroit donc que lui rendre justice, en le regardant comme le Pere, ou le Maître de ses premiers Rheteurs, et de ses plus grands Orateurs jusqu'à Ciceron.

[e] Celui-ci, qui alors n'étoit encore qu'un enfant, se plaint avec amertume, de n'avoir pas eu l'avantage d'être disciple d'un homme si célebre. „ Je me souviens, dit-„ il, dans une de ses letres, dont il ne nous reste qu'un frag-„ ment, qu'en mon enfance un certain Lucius Plotius com-„ mença à donner des préceptes pour bien parler le latin. „ Comme je voïois qu'il enseignoit avec un concours pro-„ digieux d'auditeurs, car tous ceux qui avoient le plus „ d'amour pour les letres alloient prendre de ses leçons, „ j'étois bien fâché de ne pouvoir les imiter. Je me trou-„ vois retenu par de très-habiles gens, qui croïoient que le „ grec étoit plus propre pour former l'esprit de la jeunes-„ se ... [f] En effet ce fameux Orateur suivit tellement cet avis, qu'il plaida toûjours en cette langue jusqu'à sa Préture, et ne plaida en latin que sur ses vieux jours.

[g] Il ne tint pas à Marcus Cœlius, que notre Rheteur ne perdît la haute reputation qu'il s'étoit acquise. Cet Orateur indigné de ce que Plotius, comme il croïoit, avoit composé le plaidoïer qu'Atracinus prononça contre lui, en se portant pour son accusateur, le traita avec beaucoup de mépris, et même de la maniere la plus injurieuse, dans le discours qu'il fit pour sa défense. Mais cela n'empêcha pas que Plotius ne fut toûjours en grande estime à Rome. [h] Marius entre autres avoit pour lui une amitié toute singuliere.

a Lu... de laud. Fr.

b Hier. chr. l. ... Suet. l. 2. p. ... 147. Suet. cl. Rh. c. 2. p. 842.

c Quint. inst. or. l. 2. c. 4. p. 97.

d Bail. jug. ... c. 7. §. 7. p. 302.

e Cic. frag. p. 169. n. 1. ; Suet. ibid.

f Suet. ibid. c. 1. p. 840.

g c. 2. p. 842.

h Cic. pro Arch. n. 9. p. 515.

PLOTIUS.

dans l'esperance qu'il pourroit un jour emploïer ses talens à faire passer à la postérité les actions memorables de sa vie.

Il ne paroît point cependant que Plotius ait jamais tenté cet ouvrage, ni même qu'il en ait formé le dessein. ' Mais Quintilien nous aprend qu'il avoit écrit un Traité du geste de l'Orateur, qu'il témoigne avoir lû. Plotius y prescrivoit entre autres choses à son Orateur de porter la robe trainante, comme les Grecs portoient leur manteau. C'est tout ce que nous savons de cet écrit, qui ne subsiste plus depuis long-tems.

Quint. ibid. l. 11. c. 3. p. 711.

' Plotius vêcut jusqu'à une extrême vieillesse. Il est sans doute different ' de ce Lucius Plotius, qui selon Pline l'Historien, fut proscrit par les Triumvirs, et contraint de s'aller cacher à Salerne. Celui-ci étoit frere de Lucius Plancus deux fois Consul et Censeur. ' Velleius Paterculus le nomme Plancus Plotius, ' et Valere Maxime, Caïus Plotius Plancus. Ainsi Pline, qui paroît avoir tiré ce trait d'Histoire de Valere Maxime, pouroit fort bien avoir écrit un prénom pour un autre.

Suet. ibid.

Plin. hist. l. 13. c. 5.

Pater. l. 2. n. 67.

Val. Max. l. 6. c. 8. n. 5.

MARCUS ANTONIUS GNIPHO,

PROFESSEUR DE BELLES-LETTRES ET D'ELOQUENCE.

GNIPHON.

MARC ' ANTOINE GNIPHON naquit dans les Gaules d'une famille libre, plus d'un siécle avant notre Ere vulgaire. Peu de tems après sa naissance il fut exposé et abandonné par ses parens. Celui qui le trouva en ce malheureux état, et qui voulut bien se charger de son éducation, prit soin de le faire étudier, et lui rendit sa liberté. L'on prétendoit, au tems de Suetone, qu'il avoit été envoïé à Alexandrie, et qu'il y avoit été instruit des letres en la compagnie de Denys Scythobrachion. Mais cet Historien avoit de la peine à se le persuader, parce que les tems ne convenoient pas. Et pourquoi envoïer si loin Gniphon chercher des écoles? N'y avoit-il pas à Marseille une Aca-

Suet. ill. Gram. c. 7. p. 824.

GNIPHON

demie, qui passoit dès-lors pour l'une des plus célebres de l'Univers? Aussi croit-on que ce fut en celle-ci qu'il étudia. [2] Comme il avoit beaucoup d'esprit, et une memoire prodigieuse, il aprit parfaitement la langue gréque et la latine.

[illegible] Bail. t. 1. p. [illegible]
[2] Suet. ibid.

Avec de telles avances Gniphon alla à Rome, où il trouva Lucius Plotius son compatriote, qui y enseignoit l'eloquence depuis plusieurs années. Gniphon commença par y faire la profession de Grammairien: état incomparablement plus honorable et plus relevé en ces tems-là, qu'il ne l'est aujourd'hui. Par Grammairien on entendoit alors un homme versé dans la literature, qui savoit parler ou écrire sur quelque sujet, non seulement avec exactitude, mais aussi avec esprit et habileté.

ibid.
[illegible] 4. p. 822.

Les Grammairiens de ce genre enseignoient souvent la Rhetorique; quoiqu'ils ne laissoient pas de donner les principes pour parler correctement la langue en laquelle ils enseignoient. Gniphon paroit l'avoir fait lui-même. Au moins Quintilien le met-il au nombre de ces Grammairiens, qui se donnoient la licence de changer la terminaison de certains noms, tant au nominatif qu'aux cas obliques. Quelques-uns, dit cet Orateur, vouloient que l'on dit *robor* et *ebor*, pour *robur* et *ebur*: et la raison qu'ils en donnoient, est que le genitif de ces noms est en *oris*. Gniphon au contraire prétendoit que l'on devoit faire le genitif de ces noms en *uris*, parce que leur nominatif est en *ur*.

ibid.
Quint. inst. or. l. 1. c. 6. p. 51.

D'abord Gniphon enseigna dans la maison de Jule César, qui n'étoit encore alors qu'un enfant. Depuis, il établit son école dans l'endroit même où il faisoit sa demeure. Il y professa la Rhetorique avec tant de reputation, que les personnes les plus distinguées dans Rome, et Ciceron même qui étoit alors Préteur, se faisoient un plaisir de l'aller entendre. Mais quoiqu'il donnât tous les jours des leçons d'éloquence, on remarque qu'il ne déclamoit jamais dans son école. Seulement il le faisoit dans les lieux où l'on tenoit les foires et le marché.

Suet. ibid. c. 7. p. 824.
p. 825.

Au même-tems qu'il enseignoit ainsi dans cette capitale du monde, Valerius Cato un autre de ses compatriotes y faisoit aussi la même fonction. Il y avoit toutefois cette difference entre l'un et l'autre, que la methode de Gniphon tendoit à faire des Orateurs, et celle de Caton à former

c. 11. p. 828. Bail. jug. prej. c. 7. §. 9. p. [illegible]

des Poëtes. [a] Gniphon se distinguoit encore des autres Professeurs par sa douceur, son affabilité, son desinteressement. Il n'exigeoit de ses disciples pour son salaire, que ce que leur liberalité les pouvoit porter à lui donner. Et cette liberalité, remarque l'un de ses Panegyristes, lui valoit mieux que ce qu'il auroit pû exiger lui-même. Que ces heureux tems sont aujourd'hui changés!

GNIPHON.

[a] Suet. ibid. c. 7. p. 824.

' Gniphon ne vêcut pas au-de-là de l'âge de cinquante ans. Il ne laissa pas dans l'espace d'une vie aussi courte, et malgré le tems que lui emportoient ses leçons publiques, de composer plusieurs ouvrages. Néanmoins Atteïus le Philologue, qui avoit été l'un de ses éleves, ne lui atribuoit que deux volumes écrits en latin, et prétendoit que les autres qui avoient paru sous son nom, étoient de la composition de ses disciples.

p. 825.

On ne dit point de quoi traitoient ces ouvrages de Gniphon. Seulement ' Macrobe dit qu'il en avoit fait un sur ce que les anciens nommoient *Festra;* c'est-à-dire la petite ouverture du lieu consacré aux fausses Divinités du Paganisme. Macrobe ajoûte que l'Auteur avoit recüeilli dans ce Traité plusieurs choses très-curieuses de l'antiquité la plus reculée.

Macr. sat. l. 3. c. 12. p. 412. 413.

' Gniphon eut au moins un fils nommé Lucius Hermas, qui enseigna aussi à Rome, où il eut comme son pere, Atteïus le Philologue pour disciple. Celui-ci écrivit diverses letres à Hermas, dans l'une desquelles il lui recommandoit fortement de faire valoir auprès des savans leur ouvrage intitulé *Hyles.* Ce titre qui est grec, ne veut pas dire aparemment que l'ouvrage fût en cette langue, mais seulement qu'il contenoit une abondance de matières et de sentences. Aussi ces deux Auteurs y avoient-ils recüeilli en huit cens Livres tous les differens genres d'érudition et de literature.

Suet. c. 10. p. 827.

VALERIUS[1] CATO,

Poete et Grammairien.

§ I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Suet. ill. Gram. c. 11. p. 828.

Voici encore un savant que nos Gaules formerent pour la ville de Rome. On ne marque pas précisément quelle fut celle de nos Provinces qu'il eut pour patrie. Mais la présomption est en faveur de la Gaule Narbonoise, qui donna naissance à tous les savans, dont nous avons déja parlé, et presque à tous les autres, dont nous parlerons sur ces premiers tems.

ibid.

Valere Caton vint au monde un peu plus d'un siécle avant le commencement de l'Ere Chretienne. Quelques-uns le vouloient faire passer pour l'affranchi d'un certain Bursenus; mais il assûre lui-même qu'il étoit né libre. Etant encore jeune, et déjà orphelin, il se vit dépouillé de tous ses biens, et contraint, quoiqu'innocent, de se bannir lui-même de sa patrie, à l'ocasion d'une guerre civile qui s'y étoit élevée au tems du fameux Sylla.

ibid ; Epi. et poë. vet. l. 2. p. 64.

ibid.

Suet. ibid.

p. 828.

p. 829.

ibid. Epi. et poë. vet. l. 1. p. 58.

Après tant de pertes Caton se retira à Rome, comme le lieu le plus propre à se relever de sa mauvaise fortune, et y ouvrit une école publique. Bien-tôt il eut entre ses disciples plusieurs enfans des meilleures maisons de la ville, et s'acquit la reputation d'un excellent maître. Il passoit pour un très-habile Grammairien. Nous avons déjà marqué ailleurs l'idée que les anciens avoient de cette sorte de savans. Mais il étoit encore un plus grand Poëte. Il avoit sur tout un talent merveilleux pour former les autres à la Poësie. C'est ce qui a donné lieu à ces deux vers pompeux, qui suffiroient seuls pour faire son éloge. Ils sont du

Mor. C. p. 239. 1.

(1) Moreri, ou ses continuateurs donnent encore à Caton le prénom de Marcus; mais on ne voit pas sur quel fondement. Ni Suetone, ni le titre qui est à la tête des Poësies qui nous restent de Caton, ne lui donnent point d'autre prénom que celui de Valere. (X.)

Poëte

Poëte Marcus Furius Bibaculus, ami particulier de Caton. CATON.

Cato Grammaticus, latina siren,
Qui solus legit, ac facit Poëtas.

Valere Caton amassa d'abord quelque bien, en professant ainsi la grammaire et la poëtique, et se menagea une maison de campagne près de la ville de Tusculum. Mais ses affaires s'étant ensuite dérangées, ou par défaut d'œconomie, ou autrement, il fut obligé de ceder cette maison à ses créanciers, qui étoient en grand nombre. Ainsi dépoüillé de tout ce qu'il avoit de biens, il se retira dans un très-vil apartement. Il y vêcut jusqu'à une extréme vieillesse dans une grande pauvreté : sort ordinaire des gens de letres qui vivent sans se souvenir de faire fortune. Cet état d'indigence auquel se voïoit reduit un si grand homme, et qu'il soûtenoit avec une constance heroïque, quoique païenne, a fait l'admiration de ceux qui ont vêcu après lui. C'est à ce sujet que Bibaculus s'écrie, en comparant la constance de son ami à celle de Zenodote et de Cratès : Suet. ibid. p. 828. 829. | Epi. et poë· ibid. p. 36.

Catonis modo, Galle, Tusculanum
Tota creditor urbe venditabat.
Mirati sumus unicum magistrum,
Summum Grammaticum, Optimum Poëtam
Omnes solvere posse quæstiones,
Unum difficile expedire nomen.
En cor Zenodoti, en jecur Cratetis.

Le même Poëte, décrivant un peu auparavant la vie pauvre de Caton, nous en a laissé une triste peinture dans les huit vers suivans : ibid

Si quis forte mei domum Catonis,
Depictas minio assulas, et illos
Custodis videt hortulos Priapi,
Miratur, quibus ille disciplinis
Tantam sit sapientiam assequutus,
Quem tres cauliculi, et selibra farris,
Racemi duo tegula sub una
Ad summam prope nutriant senectam

CATON

[illegible]

Hor. l. 1. sat. 10. p. [illegible]

Colomiès [illegible]

Suet. ibid. c. 2. p. 829.

[a] On a cru assez long-tems qu'Horace faisoit mention de Valere Caton, dans huit vers qu'on lisoit autrefois au commencement de la dixiéme satyre de son premier Livre, et que l'on trouve encore dans quelques manuscrits des ouvrages de ce Poete. Caton y est representé comme un des admirateurs de Lucilius, quoiqu'il ne laissât pas de corriger quelques-uns de ses vers. [b] Mais Colomiès nous avertit que les plus habiles critiques ont retranché des œuvres d'Horace ces huit vers, comme n'étant point de ce fameux Poete. [c] Il est néanmoins vrai, selon Suetone, que Caton faisoit quelquefois ses delices de la lecture des poesies de Lucile. XLI.

§ II.

SES ECRITS.

Suet. ibid. c. 11. p. 828.

CATON [a] laissa plusieurs ouvrages de sa façon, tant en prose qu'en vers. Mais il nous en reste aujourd'hui peu de connoissance.

Ibid.

1°. [b] Dans la classe des premiers, Suetone marque divers Traités de Grammaire, ou qui concernent la Grammaire, *Grammaticos libellos*, dit cet Historien, sans en spécifier aucun en particulier. C'est peut-être autant pour ces écrits sur la Grammaire, que pour la profession de Grammairien qu'avoit exercée Caton, [c] que Messala Corvinus le qualifioit homme d'érudition, ***Literatore Catone***.

c. 4. p. 82?

c. 11. p. 828.

2°. [d] Valere Caton avoit encore composé divers poëmes, dont les plus estimés étoient ceux qui portoient pour titre *Lidia* et *Diana*. Le premier de ces deux poëmes meritoit, au sentiment du Poete Caïus Ticida, d'être lû des savans avec un soin extrême :

Lydia doctorum maxima cura liber.

Epi. et poë. vet. l. 2. p. 64.

C'étoit aparemment l'éloge, ou l'adieu que faisoit [e] Caton à sa chere Lydie, qu'il fut contraint de quiter avec sa patrie, ses parens, ses heritages, et dont le souvenir lui tenoit plus au cœur que toutes choses au monde, comme il s'en exprime lui-même ailleurs. On trouve des vers lyriques, qui commencent par ces mots, *Lydia bella puella*.

CATON.

Ils ont long-tems porté le nom de Cornelius Gallus; mais les critiques conviennent qu'ils ne sont pas de lui. Il ne paroît pas non plus qu'ils soient de Valere Caton.

3° ' Le poeme intitulé *Diana*, n'étoit ni moins beau ni moins estimable que le précedent, selon le jugement qu'en a porté un autre Poëte. C'est Caïus Helvius Cinna, qui en parle ainsi : Suet. ibid.

Sæcula permaneat nostri Diana Catonis.

4°, ' Valere Caton avoit fait un autre poëme, qui malgré le malheur des temps est venu jusqu'à nous. Il porte pour titre *Diræ*. Imprécations. ' Le Gyraldi auroit voulu substituer à ce titre celui d'*indignatio*, qui pouvoit signifier la même chose. ' Il me semble même qu'au tems de Suetone il étoit ainsi intitulé. Car il ne paroït pas y avoir lieu de douter que ce ne soit le même ouvrage qu'il marque sous ce même titre. Epi. et poë. vet. 1. 2. p. 61.-4. Gyr. poë. hist. dia. 4 p. 195. Suet. ibid

' Ce poëme avoit été précedé par quelques autres du même Auteur, et sur le même sujet, aparemment par celui de *Lydia*. C'est ce que font juger les deux vers suivans, qui sont à la tête du poëme. Epi. et poë. ibid. p. 61.

Battare, cycneas repetamus carmine voces.
Divisas iterum sedes, et rura canamus.

' L'Auteur y déplore le malheur de son sort, de se voir obligé malgré lui de quiter son païs et sa chère Lydie. Ecoutons-le parler lui-même sur ce triste sujet : p. 64.

Tuque inimica tui semper discordia civis.
Exul ego, indemnatus, egens mea rura reliqui,
Miles ut accipiat funesti præmia belli.
Hic ego de tumulo mea rura novissima visam :
Hinc ibo in silvas : obstabunt jam mihi colles,
Obstabunt montes, campos nec adire licebit.
Dulcia rura valete, et Lydia dulcior illis,
Et casti fontes, et felix nomen agelli.

On a long-tems atribué ce poëme à Virgile, entre les catalectes duquel il a presque toûjours été imprimé. Mais

CATON.

a Epig. et poem. vet. l. 2. p. 61.

b Mus. C. p. 289. 2.

les meilleurs critiques l'ont enfin rendu à son véritable Auteur. [a] Il est inséré sous son nom dans le recueil des anciennes épigrammes et petites poesies, qui parut à Paris l'an 1590 en un volume in-12. [b] On marque même une édition particuliere de ce poëme, faite à Leyde sous le nom de notre Poete, l'an 1632, avec les notes de Christophe Arnod.

c Suet. gram. c. 15. p. 831. 832.

Comme Pline l'ancien dans le dénombrement qu'il donne des Auteurs dont il s'est servi pour son histoire, nomme deux Catons, Cato Censorius, et Caton simplement dit, on pourroit croire que ce dernier est Valerius Cato. Ne seroit-ce point encore lui, [c] que Lenæus, affranchi de Pompée, auroit voulu désigner dans un de ses écrits ? C'est la satyre qu'il fit pour décrier les ouvrages de Saluste l'Historien, et où entre autres défauts il lui reproche d'avoir été un très-ignorant plagiaire des expressions de ceux qui avoient écrit avant lui, et nommément de Caton.

Q. ROSCIUS,

COMEDIEN.

ROSCIUS.

a Cic. de or. l. 1. p. 120. n. 29. Sym. misc. l. 10. p. 259. Crin. poe. lat. l. 2. c. 22.

Quintus [a] Roscius, le plus fameux Comédien qui ait paru dans toute l'antiquité, étoit Gaulois de nation, et selon toute aparence de la Gaule Narbonnoise. La nature l'avoit orné de toutes les qualités imaginables pour le theâtre : aussi passa-t-il pour un prodige en ce genre, seulement il avoit les yeux un peu de travers, et la vûë difforme. [b] Mais cela ne diminuoit rien de la bonne grace qu'il avoit à parler, et ne l'obligea jamais à se servir de masque.

b Cic. de n. d. l. 3. p. 295. n. 5.

c Sym. l. 1. ep. 25, l. 10. ep. 2.

d Quint. inst. l. 11. c. 3. p. 706.

Des Gaules, Roscius passa à Rome, comme le lieu le plus propre à exercer sa profession. [c] Il s'y trouva en même-tems qu'Esope, cet autre personnage si fameux pour les jeux de theâtre. Il s'y firent l'un et l'autre une réputation très-éclatante, mais qui ne fut pas égale : *Neque par Æsopo et Roscio fama processit*. Autant qu'Ambivius l'emportoit pour la déclamation au-dessus de Publius Pollio, autant Roscius l'emporta pour le theâtre au-dessus d'Esope. [d] Celui-ci qui ne représentoit que des piéces tragiques avoit plus de gra-

vité que Roscius; mais Roscius, qui ne jouoit que des comédies, avoit plus de feu qu'Esope. [a] L'un étoit un homme grave et serieux, selon Horace, et l'autre, selon le même Poëte, étoit un homme docte et ingénieux : *quæ gravis Æsopus, quæ doctus Roscius egit.*

ROSCIUS.

[a] Hor. l. 2 ep. 1. p. 837.

Tout est plein des éloges de Roscius. Ciceron entre autres semble avoir épuisé son éloquence à relever son merite et ses talens. ' Lorsqu'il paroissoit sur le theâtre, c'étoit toûjours avec un air et une grace qui charmoient tous les spectateurs. Ses discours, son geste, ses moindres mouvemens, tout étoit de la plus grande justesse et de la derniére regularité. C'est à ce Comédien, comme à un modèle achevé de ce que doit être un homme qui parle en public, que Ciceron renvoïe son Orateur. ' Et qui doute, dit-il, qu'en ce genre de personnage, un Orateur n'ait besoin d'imiter le geste, le port, la bonne grace de Roscius? ' Oüi, il faut qu'il sache comme lui, s'atirer de frequens aplaudissemens, exciter de frequentes saillies d'admiration, faire rire lorsqu'il veut, faire pleurer lorsqu'il lui plaît. De sorte que ceux qui ne le peuvent voir que de loin, comprennent néanmoins, sans savoir de quoi il s'agit, qu'il a le don de plaire, et que c'est Roscius qui est sur le theâtre.

Cic. de or. l. 1. p. 120. n. 10.

p. 134. n. 25.

de cla. or. p. 240. n. 20.

' On regardoit ce Comédien comme un homme si acompli dans sa profession, que pour relever le merite de ceux qui excelloient en quelque art que ce pût être, on disoit d'eux en espece de proverbe : C'est un autre Roscius. ' Ciceron ne fait pas difficulté de dire, qu'il auroit regardé ou comme effrontés ceux qui auroient osé représenter quelque piéce en presence de ce Comédien; ou comme gens qui auroient voulu risquer leur reputation, ceux qui se seroient émancipés d'entrer en lice avec lui. ' Il étoit en une estime si extraordinaire, que tous ceux qu'il formoit pour le theâtre, passoient pour savoir beaucoup plus qu'ils ne savoient effectivement.

de or. l. 1. p. 120. n. 20.

l. 2. p. 163. n. 20| pro Quint. n. 24. p. 92.

pro Ros. com. n. 10. p. 257.

Et ce qu'il y a de singulier ' pour Roscius, c'est que ce ne furent point les jeux de theâtre qui le rendirent célebre; mais ce fut plûtôt lui-même qui rendit célebres les jeux de theâtre. Car on remarque qu'il ne s'hazarda jamais de jouer aucun personnage, non pas même de faire un seul geste en public, qu'il ne s'y fût exercé en son particulier.

Val. Max. l. 8. c. 7. n. 7.

ROSCIUS.

Ce n'est encore là que la moindre partie de l'éloge de Roscius. Il ne possedoit pas seulement tous les talens pour le theâtre, il reunissoit aussi en sa personne toutes les qualités qui font l'homme d'honneur et de probité. Il ne lui en manquoit qu'une, sans laquelle les autres n'étoient rien aux yeux de Dieu : la grace de connoître l'Auteur de tous ces dons, et de lui en raporter toute la gloire. A cela

Cicer. pro Ros. com. n. 6. p. 242.

près ' les vertus interieures de Roscius étoient au-dessus de tous ses talens exterieurs. Il avoit encore plus de bonne foi que d'industrie, plus de sincerité que d'habileté, et passoit parmi les Romains pour plus grand homme de bien, qu'habile homme pour le theâtre. Autant que son industrie à jouer des piéces comiques le mettoit au-dessus de tout autre pour le theâtre : autant sa temperance le rendoit plus digne que tout autre de remplir une place dans

pro Quint. n. 25. p. 95. Aug. con. Ev. l. 1. n. 5.

le Sénat. En un mot, s'il étoit si habile Comédien qu'il sembloit être le seul digne de monter sur le theâtre, il étoit si grand homme de bien, qu'il sembloit être le seul

Cic. pro Ros. com. p. 243.

qui n'y dût jamais paroître. ' Personne ne passoit pour avoir ni des mœurs plus reglées, ni plus de pudeur, ni plus d'humanité, ni plus de zele pour obliger, ni plus de liberalité que Roscius.

n. 9. p. 247

' Il fit toûjours voir, même avant qu'il fût devenu riche, qu'il étoit et très-liberal et très-généreux. Mais il donna encore dans la suite de plus grandes marques de

Macr. sat. l. 2. c. 10. p. 340.

son desinteressement et de sa générosité. ' La République lui paioit par jour cent deniers de pension, sans y com-

Plin. hist. l. 7. c. 39. ibid.

prendre ce qu'elle donnoit à ceux de sa suite. ' Cette pension alloit par an, selon Pline, à une somme de sesterces qui faisoient environ cinquante à soixante mille livres de

Cic. ibid. | Plin. ibid. ibid. 109

notre monoie. ' Roscius fut dix ans de suite sans être paié de sa pension, et negligea ainsi d'amasser une somme de six cent mille livres, sans cesser néanmoins les representations de theâtre. C'est ce que Ciceron avec son éloquence ordinaire releve comme le trait de la plus grande générosité.

Val. Max. ibid.

' Tant d'excellentes qualités gagnerent à Roscius l'affection du Peuple, l'estime et les bonnes graces des Grands.

Cic. ibid. n. 6. p. 242, Macr. ibid. p. 329.

' Pison et Sylla entre autres avoient pour lui une estime singuliere ; et ce dernier, lorsqu'il étoit Dictateur, lui fit present d'un anneau d'or.

ROSCIUS.

[a] De même Ciceron, cet Orateur si célebre, avoit contracté une si étroite amitié avec Esope et Roscius, qu'il se faisoit un merite d'emploïer son éloquence pour les loüer ou les défendre en toute rencontre. On en trouve d'illustres preuves, dit Macrobe, tant dans ses epîtres, que dans ses autres écrits. ' Ce fut en consideration de Roscius, que cet Orateur entreprit de plaider la cause de Publius Quintius, qui avoit épousé la sœur de notre Comédien, contre ' Sextus Nævius pour qui Q. Hortensius devoit plaider.

' Il nous reste encore un autre plaidoïer de Ciceron en faveur de Roscius même, contre C. Fannius au sujet du differend qu'ils avoient entre-eux. Celui-ci avoit donné à l'autre un esclave pour le former aux jeux de theâtre, à condition que l'esclave leur apartiendroit en commun. L'esclave déja instruit, un nommé Q. Flavius Tarquinensis le tua et s'accommoda ensuite avec Roscius. Voilà le sujet du differend.

' Ciceron avoit coutume d'entrer agréablement en dispute avec Roscius, à qui des deux exprimeroit la même sentence en plus de differentes maniéres, ou l'un par ses gestes et le mouvement de ses yeux, ou l'autre par les divers tours de son éloquence. Cette émulation piqua noblement Roscius, et lui inspira une nouvelle estime pour son art. Il poussa même la confiance jusqu'à ce point, qu'il composa un Livre pour faire le parallele des jeux de theâtre avec l'éloquence. On ne nous aprend rien davantage de cet unique écrit, que nous sachions être sorti de la plume de Roscius.

' Cet homme si fameux mourut à Rome sous le Consulat de M. Puppius Piso Frugi, et de Marcus Valerius Messala Niger, 61 ans (1) avant le commencement de notre Ere vulgaire. Nous tirons cette époque d'un discours que Ciceron prononça cette même année, et dans lequel il pleure la mort de Roscius comme recente, et comme aïant été un sujet de douleur à toute la ville. Il ne craint pas d'y dire que bien que Roscius fût mort dans une heureuse vieillesse, il sembloit néanmoins qu'il ne dût jamais mourir, tant à cause de sa bonne grace à parler en public.

[a] Macr. ibid.

Cic. pro. Quint. n. 24. p. 92.

n. 2. p. 11. 12.

pro. Ros. com. p. 222-277.

Macr. ibid.

Cicer. pro. Arch. poë. d. 8. p. 309.

(1) ' La derniere édition du Dictionnaire de Moreri porte, que ce Comédien très-fameux florissoit vers l'an 50 de J. C. On a voulu dire sans doute 50 ans avant J. C. puisqu'il est constant que Roscius mourut assez long-temps avant Ciceron. (XII.)

Moreri R.p. 197. 1.

ROSCIUS

que de son habileté extraordinaire pour les jeux de théâtre.

DIVITIAC,

Philosophe.

DIVITIAC.

a Cic. de div. l. 1. n. 3. p. 270.

Ciceron, a qui avoit connu personnellement ce Philosophe, nous le représente comme un des plus savans entre ceux de la secte des Druides. En effet Divitiac avoit une connoissance particuliere des secrets de la Nature, et se mêloit même de pénétrer dans les secrets de l'avenir, tant par le moien des augures, que par les autres sortes de divinations. Il étoit un des premiers de la ville d'Autun, où son savoir, sa probité, son amour pour la patrie lui avoient acquis un grand credit.

b Ibid. Caes. de bel. Gal. l. 1. p. 16. 17.

c Caes. ibid. p. 30-33. l. 6. p. 223.

c Les Etats des Eduens dont Autun étoit la capitale, ne pouvant arêter les ravages des Germains, des Sequanois, et des Auvergnats lignés ensemble, se resolurent d'avoir recours aux Romains. Divitiac fut choisi pour aller à Rome implorer du secours. Il se chargea de la commission avec plaisir, et fit le voiage. d Arrivé à Rome, il fut introduit dans le Sénat, et le harangua apuïé sur son bouclier. On lui acorda l'effet de sa demande; et il fut ainsi le premier qui introduisit les Romains dans cette partie des Gaules, où ils n'avoient point encore pénétré.

d Pan. p. 237.

e Après que César y fut entré à la tête de dix legions, et qu'il eut vaincu les Helvetiens, presque toutes les principales villes des Gaules lui envoïerent des Ambassadeurs, qui étoient des premiers de leurs citoïens, pour congratuler ce General, et le prier de les délivrer des incursions des Germains, et des entreprises d'Arioviste leur chef, et de celles des Sequanois. f Divitiac, qui avoit si bien réussi dans sa premiere ambassade fut chargé de porter la parole pour tous les autres. Il prononça en cette ocasion un autre discours, dont César nous a conservé lui-même le précis, et qui est important pour ce point d'histoire. César touché des raisons de Divitiac, se prêta aux besoins des Eduens,

e Caes. ibid. l. 1. p. 28-30.

f p. 30-33. l. 6. p. 223.

Eduens,

DIVITIAC.

Eduens, et rétablit bien-tôt leurs Etats dans leur premiere splendeur.

' Ce fut dès-lors que ce Capitaine Romain connoissant tout le merite de Divitiac, voulut l'avoir toûjours près de sa personne. Il étoit celui de tous les Gaulois en qui César eût plus de confiance, et qui eût aussi plus de credit auprès de César. ' Il le logea chez lui à Autun, et fut son Panegyriste en toute rencontre.

Cæs. ibid. l. 6. p. 46.

Cic. ibid.

' Divitiac avoit un frere nommé Domnorix, esprit aussi inquiet et remuant, que son frere étoit tranquille et pacifique. Domnorix fit de grands mouvemens pour secouer le joug des Romains, et dominer à leur place dans les Gaules. De telles entreprises ne pouvoient qu'irriter l'esprit de César : ' mais à la consideration et à la priere de ce Divitiac, il pardonna généreusement et à Domnorix et aux autres Eduens qui avoient trempé dans sa revolte.

Cæs. ibid. l. p. 6. 16. 17. | l. 5. p. 161. 163.

p. 20.

'César, pressé par le grand nombre d'autres revoltes qui se faisoient dans la Belgique, confia à Divitiac les forces de son païs, pour entrer dans les Etats de ceux de Beauvais, tandis que lui César entreroit dans un autre païs. 'Divitiac en cette ocasion fit le metier de Capitaine contre ceux de Beauvais, et bien-tôt après le personnage d'entremetteur pour leur obtenir grace de César.

l. 2. p. 65. 66.

p. 74. 75.

On ne sait point ce que devint depuis ce grand homme, dont César ne parle jamais qu'avec éloge. Il ne le faut pas confondre au reste ' avec un autre Divitiac qui avoit regné peu de temps auparavant dans le Soissonois et dans la grande Bretagne.

p. 63

C. VALERIUS PROCILLUS,

Favori et Ambassadeur de Cesar.

PROCILLUS.

Caius [a] Valerius Procillus étoit le premier et le plus honête homme de la Gaule Narbonoise. [a] Il eut pour pere Caïus Valerius Caburus, qui avoit été fait citoïen Romain par Caïus Valerius Flaccus. A sa noblesse et à sa probité Procillus joignoit beaucoup d'éloquence et de courage. ' Toutes ces qualités le rendirent aimable à

[a] Cæs. bel. Gal. l. 1. p. 19. 60.

[a] p. 53.

p. 19. 60.

PROCILLUS César, qui l'aïant connu pour avoir logé chez lui, lui donna depuis toute sa confiance.

Cæs. bel. Gal. l. 1. p. 58. Comme Procillus possedoit parfaitement la langue gauloise, et qu'il étoit d'une fidelité éprouvée, César le choisit avec Marcus Muttius pour ses Ambassadeurs auprès d'Arioviste, Roi de ces Germains qui après avoir passé le Rhein, s'étoient établis dans la Sequanoise. Mais ce Roi, violant le droit des gens, fit charger de chaînes Procillus
p. 60. et son collegue, et les garda ainsi dans son camp. ' On jetta même jusqu'à trois differentes fois le sort en présence de ce noble Gaulois, savoir si on le feroit brûler sans delai, ou si on le reserveroit à un autre tems. Heureusement pour lui le sort voulut que son suplice fût
p. 59. differé. ' Au bout de quelque tems César aïant défait Arioviste, trouva son Ambassadeur en ce triste état, et l'en délivra avec autant de joïe, comme il le témoigne lui-même, qu'il en eut de triompher de son ennemi.

L'antiquité ne nous fournit rien davantage pour pousser plus loin l'histoire de Procillus. Seulement Pline l'ancien dans le dénombrement qu'il fait des Auteurs, dont il s'est servi pour composer son histoire naturelle, marque un Procillus, comme aïant profité de ses écrits pour son huitiéme et treiziéme Livre. Mais nous n'osons pas assûrer que ce soit le même dont nous venons de donner l'éloge; quoique la présomption soit en sa faveur.

Hard. ind. auc. Plin. p. 127. ' Pour ce qui est de ce Procillus, cité dans Varron au quatriéme Livre de la langue latine, et qualifié le plus excellent Grammairien de son siécle par Trebellius Pollio dans Emilien, il ne paroît pas y avoir de doute, qu'il ne soit different de Procillus le Gaulois, comme aïant fleuri assez long-tems avant lui.

TELON ET GYARE'E,

Astronomes et Mathematiciens.

LA 'nature avoit uni ces deux freres par tant de divers endroits, qu'il n'y a pas moïen de les séparer. Ils naquirent jumeaux en Provence, ou à Marseille même, vers le même-tems que Jule César à Rome. Il y avoit entre eux deux une si parfaite ressemblance, pour le corps, l'esprit et les manieres, que leurs propres parens prenoient souvent l'un pour l'autre. Lucan. bel. civ. l. 3. v. 603-608.

'Leur inclination, qui se trouvoit aussi la même, les porta l'un et l'autre à s'apliquer aux mêmes sciences. Ils firent leur étude particuliere des Mathematiques et de l'Astronomie, et excellerent sur-tout dans l'art de la Marine. C'est ce qui fait dire à Lucain, qui nous a conservé leur memoire, qu'ils firent la gloire de leur patrie, comme ils avoient fait la fécondité de leur mere. v. 592. 600.

> 'Stant fratres gemini fecundæ gloria matris. v. 603.

'Jusque-là, au sentiment de ce Poëte, l'on n'avoit point encore vû ni un plus savant Astronome, ni un plus habile homme de mer que Telon. v. 592-596.

> Dirigit huc puppim miseri quoque dextra Telonis,
> Qua nullam melius pelago turbante carinæ
> Audivere manum, nec lux est notior ulli
> Crastina, seu Phœbum videat, seu cornua Lunæ,
> Semper venturis componere carbasa ventis.

'Au commencement de la guerre entre Pompée et César, le premier aïant sû gagner les Marseillois, ceux-ci réfuserent d'ouvrir leurs portes à son competiteur. César Cæs. bel. civ. l. 1. p. 475. 476.

TELON et GYARÉE.

a Cæs. ibid. p. 494-499. l. 2. p. 526-529.

b Lucan. ibid. | Cæs. ibid. l. 1. p. 495 | l. 2. p. 527.

piqué de cet affront, résolut de s'en venger, et de faire le siége de Marseille. a Avant qu'il en vînt à l'execution, les Marseillois excités par Domitius, l'un des premiers Officiers de Pompée, voulurent tenter un combat naval. b Il y en eut même deux qui se suivirent d'assez près. c Telon et Gyarée eurent le commandement des vaisseaux de la ville, et se distinguerent à cette action avec toute la valeur des plus braves Capitaines, et la conduite d'hommes de mer les plus habiles et les plus experimentés.

Lucan. ibid.

c Déja Telon avoit considérablement endommagé quelques vaisseaux romains, lorsqu'il reçut un trait dans l'estomac. Gyarée qui s'en aperçut, voulant sauter dans le vaisseau de son frere pour le secourir, fut aussi percé d'une fleche, qui lui passant par les flancs, l'attacha à son vaisseau, et lui ôta la vie.

v. 629. 634

c Telon non-seulement survêcut à sa blessure, mais donna encore depuis dans le même combat des marques prodigieuses d'un courage et d'une valeur plus qu'heroïque. Car aïant ensuite perdu la main droite, il ne laissa pas de combatre encore et de manœuvrer. Il perdit peu après la main gauche ; et bien loin de se mettre à fond de cale, comme étant hors de combat, il voulut demeurer exposé aux traits des ennemis. En cet état, ne pouvant plus leur nuire autrement, il se jetta tout percé de coups dans un de leurs vaisseaux, comme si par le poids de son corps il eût voulu le couler à fond. Enfin il fallut ceder au sort. Le vaisseau faisant eau de toutes parts, périt, et fit périr tous ceux qui étoient dessus, Telon comme les autres. Le Poëte, tout païen qu'il étoit, faisant réflexion sur ce genre de

v. 691.

mort, c en prend ocasion de se rire de l'opinion de ceux qui croient que les freres jumeaux ont le même sort, comme nés sous la même constellation.

l. 3. v. 709-713

c Dans ce même combat naval, où Telon et Gyarée furent tués, un nommé Lygdame soldat Marseillois perdit

Gues. Mass. l. 1.

aussi la vie. c Le P. Guesnai, qui le nomme Lydan, nous le donne pour un Philosophe qui fit honneur à sa patrie par sa science dans les Mathematiques, comme excellent dans les fortifications et la composition des machines de guerre.

Lucan. ibid.

c Mais Lucain, qui est peut-être le seul des anciens qui nous fasse connoître ce Lygdame, ne nous le répresente que comme un homme très-adroit à jetter la fronde. Ce fut

avec cette sorte d'armes qu'avant que de recevoir le coup qui lui ôta la vie, il fit sortir les yeux de la tête à un soldat Romain, nommé Tyrrene.

TELON et GYARÉE.

CORNELIUS GALLUS,

POETE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

GALLUS.

CORNELIUS [a] GALLUS, l'un des plus célebres Poëtes de l'empire d'Auguste, naquit à Frejus (1) dans la Gaule Narbonoise, en la 178 Olympiade, vers l'an 688 de la fondation de Rome. ' Il étoit de basse condition; mais son merite et la faveur du Prince l'éleverent dans la suite à de grands honneurs.

[a] Hier. chr. p. 42.

Suet. Cæs. l. 2. n. 66.

' Gallus quitta sa patrie pour s'aller établir à Rome, comme en usoient alors tous ceux qui vouloient ou faire fortune, ou briller entre les beaux esprits. Il commença par y signaler son amour pour les gens de letres, en recevant chez lui avec beaucoup de bonté Quintus Cœcilius Epirota, Précepteur de la femme de Marcus Agrippa, qui avoit été disgracié. L'on fit depuis à Gallus un crime de cet acte de générosité envers Epirota, qui devint ensuite un célebre Professeur de Grammaire.

Ill. gram. c. 16. p. 832.

' Le principal talent de Gallus fut pour la Poësie. Il excelloit particulierement dans l'élegie et le poëme épique. Bien-tôt il s'acquit une estime generale, et passa pour un des plus grands favoris des Muses. En cette qualité ' il lia une étroite amitié avec les plus illustres Poëtes de son tems. Parthenius l'un d'entre eux, qui fleurissoit dès le

Virg. ecl. 6. v. 64-72 | Serv. in Virg. p. 40 | Crin. poë. lat. l. 3. c. 42.

Serv. ibid | Crin. ibid. l. 2. c. 31 | Voss. hist. gr. l. 2. c. 1.

(1) Comme le terme latin dont se sert S. Jerôme pour exprimer la patrie de Gallus, signifie et la ville de Frejus en Provence, et le Frioul en Italie, quelques Italiens suivis par quelques François modernes, l'ont entendu en cette derniere signification. Mais il paroit indubitable qu'il faut l'entendre de Frejus, qui étoit alors une colonie Romaine plus célebre que le Frioul. D'ailleurs, outre que le nom de Gallus supose un homme originairement Gaulois, S. Jerôme marque ici le lieu fixe de la naissance de ce Poete, plutôt que le nom general et indéterminé de son païs.

GALLUS

commencement de l'empire d'Auguste, lui dedia l'Ouvrage erotique que nous avons encore de lui, et qui est fort estimé de ceux qui aiment ces sortes de poëmes. C'est encore à Gallus que le Poete Bibaculus adresse les vers qu'il fit sur Valere Caton, et que nous avons raportés ailleurs.

Serv. ibid. Am. l. 17. p. 160.

Mais le plus intime, comme le plus illustre ami de Gallus entre les savans de profession, fut le Poëte Virgile. Celui-ci emploia sa plume en diverses rencontres, pour faire l'éloge de Gallus. Il y avoit consacré le quatriéme Livre de ses Georgiques, depuis le milieu jusqu'à la fin. Mais il fut obligé dans la suite par ordre d'Auguste, de substituer à cet endroit la fable d'Aristée. Il est néanmoins des Ecrivains, qui croient que c'est toûjours de Gallus sous le nom du pasteur Aristée, que Virgile y parle, en faisant allusion à la fable prise du 18e Livre de l'Iliade. De même quelques autres estiment, que c'est aussi de notre Poëte sous le nom de Melibée que prétend encore parler Virgile dans sa premiere églogue.

Hier. de P. p. 515.

Cru. ibid.

Après que Cytheris affranchie de Volumnius, et l'une des maitresses de Gallus, eut quité notre Poëte, pour s'attacher à Antoine, Virgile entreprit à ce sujet sa 10e églogue, afin d'adoucir la peine que cette infidelité causoit à son ami. Il fait encore de lui dans sa 6e églogue une mention beaucoup plus honorable, en nous le réprésentant comme un Poëte célebre, cheri des Muses, et comparable à Hesiode.

Serv. ibid.

Virg. ibid.

Auguste de son côté prit Gallus en une telle affection, qu'il l'éleva aux premieres charges de l'Empire. D'abord il lui confia le commandement de quelques troupes contre Marc Antoine, sur qui Gallus prit la ville de Paretoine, et dont il défit la flote qu'il avoit en mer. Aussi-tôt après la défaite d'Antoine et de Cleopatre, Auguste reduisit l'Egypte en une Province de l'Empire, et en donna le gouvernement à Gallus, la seconde année de la 187e Olympiade, lorsque commençoit la nouvelle Ere Egyptienne. Gallus eut ainsi l'honneur d'être le premier Préfet qu'eurent les Romains dans cette Province ; et son gouvernement fut de quatre ans.

Suet. Oct. l. 2. c. 66.

Dio. l. 51. p. 513. 514.

p. 520. 521 | Suet. ibid. | Hier. chr. p. 42 | Evag. l. 3. c. 41. p. 373.

Mais Gallus oubliant bien-tôt une faveur si signalée, se livra à son mauvais génie, et s'atira l'indignation de l'Empereur par une conduite indigne d'un favori de Prin-

Suet. ibid. | Dio. l. 53. p. 787.

GALLUS.

ce. [a] Non seulement il ne se servit de l'autorité que lui donnoit sa charge, que pour amasser des richesses, épuisant en particulier la ville de Thebes; [b] il se comporta encore comme s'il n'avoit point eu de Maître au-dessus de lui. Il se fit dresser des statuës par toute l'Egypte, fit graver ses grandes actions sur les pyramides, et répandit dans le public plusieurs choses injurieuses à son souverain. ' Il conspira même contre l'Empereur, s'il en faut croire Servius.

[a] Amm. l. 17. p. 159.
[b] Dio, ibid.
Serv. ibid.

' Auguste, qui ne pouvoit se livrer à tous les mouvemens de son indignation contre les personnes qu'il avoit une fois aimées, se contenta d'abord de bannir Gallus de tous ses Etats. Ensuite il l'abandonna à la discretion de ses acusateurs, et au jugement du Sénat, qui le condamna à mort. ' A cette nouvelle Gallus voulant sans doute éviter une mort et plus cruelle et plus honteuse, se tua de sa propre main. S. Jerôme place cet évenement en la seconde année de la 188e Olympiade, et la 40e de l'âge de Gallus, 26 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. ' Ovide et Porperce font mention de cette mort, qui avoit précedé celle de Tibulle, de Catulle, et de Calvus, trois célebres Poëtes du même-tems.

Suet. ibid. | Dio, ibid.
Dio, ibid. | Hier, ibid.
Ovid. am. l. 3. el. 9. v. 64 | Prop. l. 2. el. 34. v. 91. 92.

Sanguinis atque animæ prodige Galle tuæ,

dit Ovide.

Quelques modernes ont confondu par erreur notre Poëte avec C. Ælius Gallus, qui a écrit sur la signification des termes qui regardent le Droit Civil. ' Mais Strabon intime ami de cet Ælius Gallus, le distingue clairement de Cornelius Gallus. Celui-ci, selon Strabon, fut le premier à qui Auguste confia le gouvernement d'Egypte; et Ælius Gallus ne l'eut qu'aprés Caïus Petronius, qui avoit succedé à notre Poëte dans cette dignité. On l'a aussi confondu quelquefois, sans plus de fondement, avec les divers autres Gallus, dont parle Properce: ce qui lui a fait donner differens prénoms. Il est encore different d'un autre ' Cornelius Gallus, qui au raport de Valere Maxime, et de Pline l'ancien aprés lui, avoit été Préteur, et qui perdit la vie dans une action infame.

Strab. l. 17. p. 563.
Val. Max. l. 9. c. 12. n. 8 | Plin. hist. l. 7. c. 53.

§. II.

SES ECRITS.

LEs anciens Ecrivains qui parlent de Gallus, lui atribuent divers ouvrages. Mais il ne nous en reste peut-être rien aujourd'hui, ni en tout ni en partie ; quoique son nom paroisse à la tête de quelques piéces de poësies.

Serv. in Virg. p. 40.

Ovid. trist. l. 2. v. 445.

1°. ' Servius assure que Gallus avoit écrit quatre Livres de ses amours pour Cytheris, qu'il y nommoit Lycoris, afin de déguiser son nom au public. ' Ovide paroît marquer assez clairement cet Ouvrage, lorsqu'il dit :

Nec fuit opprobrio celebrasse Lycorida Gallo.

Am. l. 1. el. 15. v. 29. 30.

' Ce fut encore à l'ocasion de ces poësies de Gallus, que le même Poëte faisant l'éloge des plus illustres Poëtes, dont les écrits devoient être immortels, dit de Gallus en particulier :

Gallus et Hesperiis, et Gallus notus Eoïs :
Et sua cum Gallo nota Lycoris erit.

Mart. l. 8. epi. 73.

' Le même Ouvrage a fait naître à Martial la pensée, que c'étoit Lycoris qui avoit inspiré à Gallus le génie qu'il avoit pour la poësie.

Virg. ecl. 10 [not] Serv. in Virg. p. 27.

2°. ' Gallus mit de grec en vers latins une partie, ou même tout l'ouvrage d'Euphorion Poëte de Chalcide, Bibliothécaire d'Antiochus le grand, Roi de Syrie. On croit que c'est à cette traduction de Gallus, que Virgile fait allusion dans sa 10ᵉ églogue, où il fait ainsi parler notre Poëte :

Ibo et Chalcidico quæ sunt mihi condita versu
Carmina pastoris Siculi modulabor avena.

Crin. poë. lat. l. 3. c. 42.

Quint. or. l. 10. c. 1. p. 639.

3°. ' Gallus laissa un recueil d'élegies, où brilloient, dit-on, les beautés de son esprit et de son style. Nous avons déja observé qu'il avoit un talent particulier pour cette sorte de poësie ; et Diomede soûtient qu'il merite en cela d'aller de pair avec Tibulle et Properce. ' Quintilien néanmoins

GALLUS.

néanmoins n'est pas tout à fait de ce sentiment, avoüant que Gallus n'a pas la douceur et l'élegance de ces deux autres Poëtes: *Utroque durior Gallus.* Quoi qu'il en soit, ce recueïl d'élegies si vanté n'est peut-être autre chose que les quatre Livres des amours de Gallus pour Lycoris, qui ne se trouvent plus nulle part.

' On voit six autres élegies, avec des vers lyriques, qui commencent par ces mots, *Lydia bella puella:* le tout sous le nom de notre Poëte, et souvent imprimé à la fin des Oeuvres de Tibulle, Catulle, Properce, et ailleurs. ' Les modernes sont fort partagés de sentiment sur ces six élegies, tant pour leur merite propre, que pour la personne de leur Auteur.

Poë. lat. corp. p. 745. 748 | Gesn. bib. un. t. 1. p. 178. 2.

Bail. jug. poë. lat. p. 124-127.

' Quant à leur merite, le P. Rapin y trouve une grande pureté, beaucoup de délicatesse, et les juge mieux soûtenuës et plus rondes que celles et de Mecenas et de Catulle. ' Au contraire Scaliger le pere, outre plusieurs autres défauts, y remarque la dureté que Quintilien avoit déja observée dans les veritables poësies de Gallus. ' Il ne laisse pas toutefois d'avoüer, que cette dureté est moins desagréable à cause de certaines beautés, et de quelques graces que l'Auteur y a sû répandre. Pour les vers lyriques, il estime qu'ils ne peuvent venir que d'un Auteur fort impertinent et fort inepte des tems posterieurs.

ibid. p. 124.

p. 126. 127.

p. 126.

' Les autres critiques vont encore plus loin, et jugent que le Poëte qui a prêté sa plume à ces piéces, étoit un barbare, qui ne savoit pas la langue latine; qu'elles sont très-infames pour les choses qu'elles contiennent; que tout y est puerile, extravagant et peu correct.

p. 127.

On ne sauroit néanmoins disconvenir, qu'il n'y ait quelques beaux endroits dans ces élegies. Dans quel Auteur païen trouvera-t-on rien et de plus juste et de plus sensé que ce que ce Poëte dit sur la mort, et sur l'avarice? De même, la peinture qu'il fait de la vieillesse en un endroit, est aussi instructive qu'humiliante. Le Lecteur en jugera par lui-même.

GALLUS

[illegible]

SUR LA MORT.

Omnibus est eadem lethi via, non tamen unus
Est vitæ cunctis exitusque modus.
Hac pueri atque senes pariter juvenesque feriuntur
Hac par divitibus pauper egenus erit.

SUR L'AVARICE.

Quid mihi divitiæ quarum si demeris usum,
Quamvis largus opum, semper egenus ero?
Imo etiam pœna est, partis incumbere rebus,
Quas cum possideas, est violare nefas.
Non aliter sitiens vicinas Tantalus undas
Captat, et appositis abstinet ora cibis.

SUR LA VIEILLESSE.

Stat dubius tremulusque senex, semperque malorum
Credulus, et stultus quæ facit ipse timet.
Laudat præteritos, præsentes despicit annos.
Hoc tantum rectum quod facit ipse putat.

. . . .

Ortus cuncta suos repetunt, mortemque requirunt,
Et redit ad nihilum, quod fuit ante nihil.
Hinc est quod baculo incumbens ruitura senectus,
Assiduo pigram verbere pulsat humum.
Et numerosa movens certo vestigia passu,
Talia rugato creditur ore loqui :
Suscipe me genitrix, nati miserere laborum ;
Membra velis gremio fessa fovere tuo.

Mais il faut aussi avoüer que toutes ces beautés sont eclypsées par divers autres endroits, tout à fait indignes d'un lecteur qui a les yeux et le cœur chastes.

Fab. bib. lat. p. [illegible] ; Bail. ibid. p. 12 - 128.

A l'égard de l'Auteur de ces poësies, presque tous les modernes depuis le Gyraldi, s'acordent à dire qu'elles ne sont point de Cornelius Gallus. Il n'y a guéres que le P.

GALLUS.

Rapin, qui les supose de ce Poëte. On les donne le plus ordinairement à un certain Maximien peu connu d'ailleurs. ' C'est sous son nom que Pierre Pithou les fit imprimer en 1690, dans son recüeil des petites piéces de poësie des anciens. L'Auteur en divers endroits s'y represente comme un vieillard, et se plaint des incommodités de la vieillesse. En faudroit-il davantage pour refuser ces élegies à Gallus, qui finit ses jours à la fleur de son âge? D'ailleurs l'endroit qui traite de la mort, n'étant visiblement qu'une imitation des pensées suivantes d'Horace sur le même sujet, supose un Auteur posterieur au siécle d'Auguste. Voici les vers d'Horace qui ont fourni la matiere à ceux qu'on attribuë à Gallus.

Epi. et poë. vet. l. 2. p. 423.

——— sed una manet nox,
Et calcanda semed via lethi.
——— 'sed improvisa lethi
Vis rapuit, rapietque gentes.
——— ' æqua tellus
Pauperi recluditur,
Regumque pueris.
——— ' æquâ lege necessitas
Sortitur insignes et imos.

Hor. l. 1. od. 23.
l. 2. od. 10.
od. 18.
l. 3. od. 1.

' Il y a une autre élegie que M. Pithou dans le même recüeil a laissée sous le nom de notre Poëte, et qu'Alde Manuce avoit publiée long-tems auparavant sous le même nom. Mais on n'ose pas garantir qu'elle soit de l'ancien Gallus, quoiqu'elle paroisse faite sous l'empire d'Auguste, et qu'elle traite de Lycoris en particulier. Elle est plus entiere dans le recüeil de Pithou, que dans le chœur des Poëtes. Il y manque néanmoins plusieurs vers dans l'une et l'autre édition.

Chor. poë. t. 1. p. 3263. 3264. | Epi. et poë. vet. l. 2. p. 418-422.

' On trouve encore sous le nom de Cornelius Gallus une épigramme adressée à Auguste, au sujet de l'exil du Poëte Virgile, et à la loüange de son Eneïde. On l'a même mise à la tête de plusieurs éditions de ce Poëte. Mais on remarque qu'elle n'est pas de notre Gallus, n'étant qu'une imitation de Sulpice de Carthage.

Epi. et poë. vet. l. 1. p.70.

4°. ' Quintilien fait mention d'une harangue contre Pollio, que les uns attribuoient à Labienus, d'autres à

Quint. or. l. 1. c. 5. p. 35.

GALLUS.

Cornelius Gallus. C'est peut-être sur ce fondement, [a] que quelques Ecrivains donnent à Gallus la qualité d'Orateur avec celle de Poete. [b] L'Auteur dans cette piéce emploioit le terme gaulois *Casnar*, au lieu d'*Assectator*, pour signifier un homme qui recherche une fille pour lui ravir son honneur.

[a] Fab. ibid.
[b] Quint. ibid.

PUBLIUS TERENTIUS VARRO,

POETE ET HISTORIEN.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

VARRON.

PUBLIUS [a] TERENTIUS VARRO commença à paroître sur le Parnasse dès le tems de Jule César et des Triumvirs, et continua à fleurir plusieurs années sous l'empire d'Auguste. [b] Il étoit né à Atace petit bourg sur la riviere d'Aude, dans la Gaule Narbonoise, la seconde année de la 174e Olympiade, l'an 671 de la Fondation de Rome. C'est du lieu de sa naissance, que les anciens lui ont donné le surnom d'Atacinus, pour le distinguer de Marcus Terentius Varro, le Pere de l'érudition Romaine, avec lequel divers modernes l'ont confondu.

[c] Il s'est toutefois trouvé des Ecrivains, qui prétendoient que ce surnom de notre Poëte étoit Atratinus, et non pas Atacinus, comme étant descendu d'une ancienne famille de Rome nommée Atratina. Mais cette nouvelle opinion, remarque un Italien même, ne peut préscrire contre l'autorité de S. Jerôme et de Porphirion, qui le font natif d'Atace dans la province de Narbone.

[d] Varron étoit un très-bel esprit, et avoit des dispositions merveilleuses pour la poësie. Il s'y apliqua avec succès, et merita d'être mis au nombre de ceux qui excel-

[a] Voss. hist. lat. l. 1. c. 16.
[b] Hier. chr. p. 40.
[c] Gyr. hist. poë. dial. 4. p. 202.
[d] Crin. poë. lat. l. 2. c. 33 | l. 3. c. 53.

VARRON.

loient dans l'élegie et le poëme épique. [a] Mais il tenta en vain, selon Horace, de réussir dans la satyre.

[a] Hor. l. 1. sat. 10. v. 46.

Il quitta sa patrie pour aller à Rome, qui étoit alors le centre des beaux esprits, et le theâtre des savans. Il y fit connoissance, et lia même amitié avec les plus célebres Poëtes de son tems, Horace, Virgile, Ovide, Properce, qui ne parlent de lui qu'avec honneur. Virgile, le grand Virgile, faisoit en particulier tant d'estime de ce qui sortoit de la plume de notre Poëte, qu'il ne craignoit point de se deshonorer ' en imitant ses pensées et ses expressions, et en empruntant même quelques-uns de ses vers.

Frag. poë. p. 364. 365.

Varron ne se borna pas seulement à la poësie, il s'apliqua encore à l'étude de l'histoire; et par l'aplication qu'il y donna en écrivant en ce genre de literature, il joignit au titre de Poëte celui d'Historien. ' Afin de mieux réussir à imiter le génie et l'érudition des Grecs, il étudia leur langue, étant alors âgé de 35 ans. Un travail aussi ingrat auroit pu rebuter tout autre homme de cet âge, qui auroit eu moins d'ardeur de se perfectionner dans toutes les belles connoissances. On peut juger du progrès que fit Varron dans cette langue, par l'estime que les anciens témoignent des traductions qu'il fit de grec en latin.

Hier. ibid. | Crin. ibid. l. 2. c. 33.

Il vêquit encore plusieurs années depuis ce travail. Mais il semble qu'il n'étoit plus au monde, ' lorsque Properce disoit de lui

Prop. l. 2. el. 34. v. 85. 86.

> Hæc quoque perfecto ludebat Jasone Varro ;
> Varro Leucadiæ maxima flamma suæ.

Cette Leucadie étoit la Maîtresse cherie de Varron, en quoi il a fait voir qu'il étoit sujet aux mêmes foiblesses que les autres Poëtes païens. ' Velleïus Paterculus le compte parmi les plus grands génies qui illustrerent le regne d'Auguste: tels que furent Corvinus, Asinius Pollio, Saluste, Lucrece, Virgile, Rabirius, Catulle, Tibulle, Ovide.

Paterc. l. 2. n. 36.

VARRON.

§. II.

SES ECRITS.

A quelques vers près des poësies de Varron, qui se trouvent dans les anciens Auteurs, le malheur des tems nous a envié tout le reste. Nous n'avons même qu'une connoissance fort imparfaite des Ouvrages qu'on lui atribuë, et qui ne sont peut-être que la moindre partie de ceux qu'il avoit composés.

Voss. hist. lat. l. 1. c. 10.

a Cæs. bel. Gal. l. 6. p. 223.

1°. Il fit en vers l'histoire de la guerre des Sequanois. C'est aparemment de celle [a] dont parle César, lorsque les Sequanois ligués avec les Germains et les Auvergnats, ravagerent les Etats des Eduens : ce qui obligea ceux-ci à apeller les Romains à leur secours. [b] Priscien en cite le second Livre.

Voss. ibid.

ibid.

2°. [c] Varron traduisit de grec en latin le poëme qu'Apollonius de Rodes avoit composé en quatre Livres, sous le titre d'Argonautes, où il décrit la conquête de la Toison d'or par Jason. Ovide, Properce, Stace, Valerius Probus, et encore quelques autres, font mention de cette traduction par notre Poëte. Il paroit assez clairement par le texte de Properce que nous avons raporté plus haut, que cette traduction étoit en vers. [d] Ovide la marque en deux differens endroits de ses poësies.

Ovid. ar. am. l. 3. v. 335. 336.

> Dictaque Varroni fulvis insignia villis
> Vellera Germanæ, Phryxe, querenda tuæ.

Am. l. 1. el. 15. v. 21. 22.

> [e] Varronem, primamque ratem quæ nesciet ætas,
> Aurea Æsonio terga petita duci ?

Quint. [illegible] l. 10. c. 1. p. 637. 638.

[f] Quintilien parle aussi de cet Ouvrage de Varron avec quelque estime. Quoiqu'il ne le trouvât pas assez riche en expressions pour servir à former son Orateur, il ne laisse pas d'avoüer qu'il a fait honneur à son Auteur, et qu'il n'est pas à mépriser. *Atacinus Varro, per quæ est nomen assequutus, interpres operis alieni, non spernendus quidem*, etc.

Prop. l. 2. el. 34. v. 85. Crin. poe. lat. l. 2. c. 33.

3°. [g] On tire de Properce, que Varron avoit composé divers poëmes ou élegies à l'honneur de sa chere Leucadie. En effet ce Poëte témoigne en termes assez clairs, que

VARRON.

Varron avoit fait en faveur de Leucadie, ce que lui Properce avoit fait pour sa Cynthie, Gallus pour sa Lycoris, Catulle pour sa Lesbie, et Calvus pour sa Quintillie. Ainsi il n'y a pas lieu de douter que Varron n'ait écrit quelque Ouvrage érotique, dont nous sommes privés sans avoir fait une grande perte.

4°. ' Festus au raport de Vossius, cite de notre Poëte un autre écrit intitulé l'*Europe*. C'est-là tout ce que l'on nous en aprend, et que nous pouvons peut-être esperer d'en savoir.

Voss. ibid [Poë. lat. c. 2. p. 237. 1.

Il semble ' que c'est sous le nom de notre Varron, que Macrobe parlant des honneurs que les païens rendoient à Hercule, cite une satyre intitulée περὶ κεραυνοῦ de la foudre. Plusieurs raisons le font juger ainsi. 1°. Il est certain, selon Horace, que notre Poëte composa quelques satyres, quoiqu'il n'eût pas autant de dispositions pour ce genre de poësie que pour d'autres. 2°. Nous avons vû qu'il savoit le grec; ainsi il pouvoit exercer sa muse en cette langue, comme en sa langue naturelle. 3°. Macrobe en nommant l'Auteur de cette satyre, lui donne le prénom de Terentius; et lorsqu'il cite Varron le Romain, ou il lui donne le prénom de Marcus, ou il le désigne par d'autres endroits qui le font aisément connoître. Il paroît donc par Macrobe, que cette satyre apartient à Varron d'Atace.

Macr. saturn. l. 2.

On pourroit faire à peu près le même raisonnement ' sur deux autres satyres citées sous le nom de Varron par Pline l'ancien. Elles sont intitulées, l'une *Sesculysses,* comme s'il vouloit dire, Sesqui-Ulysses, et l'autre ***Flextabula***. Pline reprend l'Auteur de ce que dans la premiere il a fait trop serieusement de Furius Bibaculus un homme fin, adroit, poli, ingénieux, et d'avoir élevé au-dessus d'Ulysse, cet homme qui n'étoit que ce que porte son nom. Cette circonstance nous autorise à croire que ces satyres sont plutôt de Varron d'Atace, que de Varron le Romain. Car celui-ci étant beaucoup plus ancien que le Poëte Bibaculus, mourut sans doute avant lui. Et il y a bien de l'aparence que la satyre ***Sesqui-Ulysses*** étoit l'apotheose de ce Poëte, qu'aura faite Varron d'Atace qui le survêquit. ' Ces deux satyres se trouvent encore citées sous le nom de Varron par Nonius en divers endroits. ' Au reste la ressemblance des noms a fait souvent atribuer à l'un de ces Var-

Plin. hist. pr. p. 10.

not. p. 10. t. 2.

Voss. poë. lat. c. 1. p. 235.

VARRON.

rons, des écrits qui apartiennent à l'autre. Le Gyraldi est tombé lui-même dans cette faute, en donnant à Varron le Romain les deux vers suivans, qui sont de Varron d'Atace.

> Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo ;
> Pompeius nullo, credimus esse Deos ?

Il faut bien que les écrits de notre Poëte aïent été fort célebres dans l'antiquité, pour les voir ainsi cités par les anciens Ecrivains. Car outre ceux que nous venons de nommer, Probus, Seneque le pere, Priscien, Servius et quelques autres en font encore mention, et en raportent même des vers entiers. Pline l'Historien avoüe en avoir profité pour les Livres 3e, 4e, 5e, et 6e, de son Histoire naturelle. Ce n'est pas tout.

Senec. contr. l. 1. p. 248.

Julius Montanus, habile Poëte du tems de Tibere, témoignoit qu'il y a dans Virgile des vers imités sur ceux de Varron d'Atace. Seneque le pere, qui raporte le fait, raporte aussi les vers qu'il dit être excellens. Les voici.

> Desierant latrare canes, urbesque silebant.
> Omnia noctis erant placida composta quiete.

C'est en prenant la pensée de ces deux vers, que Virgile a fait les deux suivans.

> Nox erat, et terras animalia fessa per omnes,
> Alituum pecudumque genus sopor altus habebat.

Ovide portant son jugement sur les deux vers de Varron, prétendoit qu'ils auroient mieux valu, si l'Auteur en avoit retranché la fin, et qu'ils eussent fini par *Omnia noctis erant*. Mais Seneque soûtient le contraire, et prend contre Ovide la défense de leur beauté. Autre seroit, dit Seneque, la signification du vers ainsi coupé ; autre est la signification du vers entier. Ovide trouvoit sa pensée dans l'un ; Varron a fort bien exprimé la sienne dans l'autre.

Frag. poe. p. 364. poe. lat. corp. p. 510.

On nous a encore conservé de notre Poëte les sept vers suivans, que Virgile a aussi imités pour les pensées, et dont il

il a même copié un vers entier au second livre de ses Georgiques. VARRON.

Tum liceat Pelagi volucres tardæque paludis
Cernere inexpleto studio certare lavandi,
Et velut insolitum pennis infundere rorem.
Aut arguta lacus circumvolitavit hirundo,
Et bos suspiciens cœlum (mirabile visu)
Naribus aërium patulis decerpsit odorem :
Nec tenuis formica cavis non evehit ova.

L'on remarque encore que Virgile a emprunté de Varron d'Atace cet autre vers, qui se lit au même endroit de ses poësies. Frag. poë. p. 365 | Poë. lat. corp. ibid.

Frigidus et silvis aquilo decussit honorem.

Priscien voulant montrer la justesse des pensées de notre Poëte, en raporte ces trois vers, que l'on a recüeillis dans le corps des anciens Poëtes latins, et ailleurs. Crin. ibid.

Ergo inter solis stationem, et sidera septem
Exporrecta jacet tellus : huic extima fluctu
Oceani, interior Neptuni cingitur ora.

Ceux qui ont pris le soin de ramasser les petites piéces des anciens Poëtes, y ont inseré l'épigramme suivante, que l'on croit être de Varron d'Atace, et qui a beaucoup de raport aux trois vers précedens. Epi. et poë. vet. p. 483.

At quinque ætherius Zonis adcingitur orbis ;
Ac vastant imas hiemes, mediamque calores
Sic terræ extremas inter mediamque coluntur,
Quam solis valido nunquam vis auferat igne.

Priscien et Charisius citent du même Poëte les vers suivans, pour montrer que *mare* chez les anciens se disoit à l'ablatif. Frag. poë. p. 366 | Poë. lat. corp. ib.

Cingitur Oceano, Lybico mare, flumine Nilo.

De même, Charisius raporte de lui cet autre vers, pour

VARRON — prouver qu'*anguis* est du feminin : ce que fait aussi Nonius pour le même sujet.

Cujus ut aspexit torta caput angue revinctum.

TROGUS POMPEIUS,

HISTORIEN.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

TROGUE POMPÉE.

De tous les Savans dont nous avons parlé jusqu'ici, aucun n'a fait plus d'honneur à sa patrie que celui dont nous entreprenons l'éloge. Il tiroit son origine du païs des (1) Vocontiens, qui étoient alliés des Romains, et dont Vaison dans la premiere Viennoise étoit la capitale. Sa famille paroît avoir été une des plus distinguées des Gaules, tant par les charges honorables qu'elle avoit exercées, que par les grands services qu'elle avoit rendus à la République.

Just. l. 43. c. 5. p. 614.

Trogue aïeul paternel de notre Historien, se signala dans la guerre de Sertorius, et merita par sa valeur le droit de citoïen Romain. Cnée Pompée en l'élevant à cet honneur, lui donna le surnom de Pompée, qui passa depuis à ses descendans.

Ibid.

Les enfans de Trogue soûtinrent dignement la gloire de leur naissance. L'un fut Tribun ou General d'une partie de la cavalerie Romaine du tems de la guerre contre Mithridate sous le même Pompée. L'autre se vit Secretaire du cabinet, et fut emploïé en diverses ambassades sous Jule César. On sait que ces deux emplois demandoient beaucoup de savoir et d'éloquence, et suposoient un habile homme. C'étoit en particulier aux Secretaires d'Etat à dresser les letres, les rescrits, les harangues etc. des Souverains qui les emploïoient.

Ibid.

Bail. jug. prej. c. 7. § 9. p. 307.

(1) On voit par là que c'est sans sujet que Jean de Gironne a prétendu que Trogue Pompée étoit Espagnol.

[a] Ce fut de ce Secretaire que naquit Trogue Pompée notre Historien. Le fils n'eut ni moins d'éloquence, ni moins de savoir que le pere ; et s'il ne paroît pas avoir eu des emplois aussi éclatans, sa réputation le devint davantage. Il possedoit parfaitement l'ancienne Geographie, et savoit à fond la langue gréque comme la latine. Le goût qu'il avoit pour les sciences, le porta principalement à l'histoire. Avec tant d'avances, et le travail qu'il y joignit, il s'acquit la gloire d'un des plus célebres Historiens de son tems, où les belles letres étoient dans toute leur splendeur.

TROGUE POMPÉE

[a] Just. ibid.

[a] Il entreprit un dessein presque immense, qui demandoit beaucoup de travail et un grand courage, et qui paroît à Justin aussi hardi en son genre, que le fut l'entreprise d'Hercule. Ce dessein ne se borna à rien moins qu'à écrire une histoire generale de tout ce qui s'étoit passé dans le monde, depuis le commencement jusqu'au tems où il vivoit. [a] Pour y réussir il ramassa tout ce que les Grecs avoient écrit en différens tems sur cette matiére ; puis en aïant retranché tout ce qui lui parut inutile, il fit du reste le fonds de son histoire.

pref. p. 1.

p. 28.

[a] Un des motifs qui l'engagerent à se charger d'un travail aussi pénible, fut le desir de procurer au public la satisfaction de lire en latin l'histoire des Grecs, comme il avoit déja le plaisir de lire en grec l'histoire des Romains. Quelque vaste que fût l'entreprise de Pompée, [a] personne n'a mieux soûtenu que lui la dignité de l'histoire, tant par la gravité du sujet, que par la maniére de le traiter.

ibid.

Bail. ibid. p. 308.

[a] Trogue Pompée écrivoit sous Auguste, et vêquit au moins jusqu'après que cet Empereur eut vaincu les Espagnols, et reduit leur païs en une province de l'Empire. [a] Quelques savans le font contemporain de J. C. mais il y a plus d'aparence qu'il étoit mort quelques années avant la Naissance du Sauveur, ou au moins avant le commencement de notre Ere vulgaire. On ne doit donc point s'arrêter [a] ni à ceux qui ne le font vivre que sous Tite Antonin, [a] ni à ceux qui ne placent son pere que sous l'empire de Caligula. [a] Saluste et Tite-Live avoient néanmoins publié déja leurs ouvrages, lorsque Pompée mit le sien au jour ; puisqu'il les acuse l'un et l'autre d'inexactitude à suivre les regles de l'histoire.

Just. l. 44. c. 5. p. 625.

Voss. hist. lat. l. 1. c. 19.

Just. not. p. 2.

Quint. decl. pr. P.

Just. l. 38. c. 3. p. 553.

Il est peu d'Ecrivains dans l'antiquité, qui aïent reçu

TROGUE POMPÉE

de la part de ceux qui les ont suivis, des éloges plus magnifiques, qu'en a reçu notre Historien. [a] Pline l'ancien le qualifie un Auteur très-sévere, *et ipse auctor severissimus :* ce qui donne une grande idée et du jugement et de la critique de Trogue Pompée. Justin son abreviateur le nomme par excellence l'homme de l'ancienne éloquence, *vir priscæ eloquentiæ.* Vopisque dans la vie d'Aurelien n'a pas cru pouvoir mieux marquer l'estime qu'il en faisoit, que de le mettre de niveau avec les Historiens du premier ordre, Saluste, Tite-Live, Tacite.

a Plin. hist. l. 11. c. 114. p. 646.

Just. pr. p. 1.

Vop. vit. Aur. p. 2.

§. II.

SES ECRITS.

L'HISTOIRE que laissa Trogue Pompée, étoit sans doute un ouvrage très-considerable ; puisqu'elle comprenoit 44 Livres ou volumes, qui en faisoient la division. Il est aisé de juger du merite de ce grand ouvrage par tout ce que nous avons dit et des qualités de l'Auteur et du soin qu'il aporta à le composer.

Just. pr. p. 2.

Il y suivit l'ordre chronologique, et la suite des choses comme elles s'étoient passées. Il y marquoit les regnes des Rois, et les évenemens les plus remarquables qui étoient arrivés chez toutes les Nations de la terre, en remontant jusqu'aux premieres origines de toutes choses. Il y donnoit une description des Roïaumes et des Provinces, comme l'annonce le titre de son ouvrage, tel qu'il se lit dans quelques manuscrits et en plusieurs éditions.

ibid. p. 1. 2.

p. 3.

Pompée l'intitula les Histoires Philippiques, à l'imitation de Theopompe, qui avoit déja publié en grec un ouvrage sous le même titre. Trogue Pompée en usa de la sorte, parce que le regne de Philippe, à qui le Roïaume de Macedoine devoit son origine, étoit un des principaux sujets qu'il entreprenoit d'y traiter. Il y emploïoit effectivement depuis le 7[e] Livre jusqu'au 41[e].

Voss. hist. lat. l. 1. c. 19. Fab. bib. lat. p. 142.

De tout ce grand ouvrage il ne nous reste aujourd'hui que l'abregé qu'en a fait Justin. L'on ne sauroit trop en déplorer la perte ; et si l'abregé devoit faire périr l'original, comme il y a tout lieu de croire qu'il l'a fait, la posterité se seroit fort bien passée du travail de l'Abreviateur.

TROGUE POMPÉE.

[a] Le stile de cet abregé est néanmoins élegant et fleuri, et la diction plus pure que ne le sembloit permettre le siécle où vivoit Justin. Il ne faut pas s'en étonner. C'est un éfet sans doute des beautés de l'ouvrage de Pompée, que Justin aura retenues en partie. Quelque estimable au reste que soit cet abregé, il ne peut nous consoler qu'imparfaitement de la perte de son original. [b] Car outre les fautes sur l'histoire des Juifs en particulier, outre les négligences, les contrariétés qui s'y trouvent, et que l'on doit plûtôt mettre sur le compte de l'Abreviateur que de les rejetter sur notre Historien, les tems y sont tellement confondus, [c] que l'on n'y découvre aucune trace de l'ordre que Justin assure lui-même avoir été suivi par l'Auteur original. De sorte que si, selon la remarque d'un savant, la chronologie est l'œil de l'histoire, on peut dire que l'abregé de Justin est aveugle.

[d] Justin ne qualifie son abregé qu'un petit recüeil de fleurs, ou de ce qu'il y avoit de plus important dans le grand ouvrage de Trogue Pompée. Il a beau dire qu'il n'en a retranché que ce qu'il a cru ne devoir pas plaire à ses lecteurs, ou ne servir de rien pour leur instruction, il nous donne suffisamment à juger que les retranchemens qu'il a faits sont très-considerables. Pourquoi, par exemple, n'avoir rien inseré dans son abregé des sept premiers Livres de l'original, qui comprenoient, comme l'on croit, ce que nous annonce le titre de l'histoire [e] que Justin a retenu lui-même ?

Il est des Ecrivains qui, sans y faire attention, ont prétendu que ce Justin Abreviateur de Trogue Pompée, étoit son propre fils. Il est néanmoins comme certain qu'il n'a fleuri tout au plûtôt que sous l'empire de Tite Antonin, vers le milieu du second siécle de l'Eglise. [f] On supose même qu'il dédia son abregé à cet Empereur. [g] Mais d'autres qui paroissent avoir examiné la chose de plus près, soûtiennent que cette suposition ne vient que de ce que par une erreur assez grossiere on a confondu ce Justin avec l'illustre S. Martyr de même nom, qui vivoit effectivement sous Antonin le débonnaire, à qui il adressa une apologie pour les Chrétiens. Effectivement Jacques Bongars, au raport de M. Fabricius, a observé que l'inscription ou dedicace prétenduë de l'Abreviateur de notre Historien à cet

[a] Just. fr. pr.

[b] ibid. | Blou. cen. aut. p. 163.

[c] Just. fr. pr.

[d] Just. pr. p. 2.

[e] p. 3.

[f] Just. fr. pr.

[g] Fab. bib. lat. p. 142.

Empereur, ne se trouve dans aucun manuscrit. Ainsi l'on croit qu'il y a plus d'aparence qu'elle n'a point eu d'autre realité que dans l'imagination de ceux qui l'ont inventée.

Grand nombre d'anciens Ecrivains, tant ecclésiastiques que profanes, entre autres S. Jerôme, S. Augustin, Orose, Solin, Pline l'ancien, Priscien, Servius, Vopisque citent dans leurs écrits l'histoire de Trogue Pompée, et sous son nom. Il se pouvoit faire néanmoins que quelques-uns d'entre eux n'en eussent que l'abregé par Justin. Il semble en effet que S. Augustin ne l'avoit point autrement; puisque pour montrer que Ninus Roi d'Assyrie fut le premier qui fit la guerre à ses voisins, afin d'étendre les terres de ses états, il cite le commencement de cette histoire tel qu'il est dans l'abregé.

Il y a toutefois des preuves qu'elle subsistoit encore en son entier au commencement du cinquiéme siécle. S. Jerôme l'avait lûe avec l'abregé par Justin; et il s'en est servi pour expliquer le Prophéte Daniel.

Alde l'ainé et George Major prétendoient même au commencement du 16[e] siécle, que cette histoire originale se trouvoit encore alors chez un savant, qui faisoit esperer de la donner bien-tôt au public. Mais Vossius croit avec raison, que ce savant avoit imposé à ceux à qui il a fait naître cette esperance.

Trogue Pompée est un des Auteurs dont Pline l'Historien a le plus profité pour composer son histoire naturelle. Il avouë lui-même s'en être servi particulierement pour treize de ses Livres, depuis le 6[e] exclusivement jusqu'au 18[e] inclusivement et pour le 31[e].

Au septiéme Livre il raporte d'après Pompée, qu'en Egypte une femme avoit acouché de sept garçons à une seule fois. Solin dit la même chose d'après notre Historien. Pline copie ailleurs un assez long texte du même Auteur, touchant les indices ou présages que les anciens tiroient des traits du visage de l'homme. On observe que Pompée avoit pris cet endroit d'Aristote, qui dit la même chose et en mêmes termes au chapitre 9[e] du premier Livre de l'histoire des animaux. Quelque credule que fût Pline,

L. 17. il ne laisse pas de relever comme peu vrai-semblables certains endroits de l'ouvrage de notre Historien. Par exem-

ple, il ne peut croire ce qu'il y avançoit serieusement, en disant, que de semer des feüilles de palmier au païs de Babylone, il en naissoit des arbres. ' De même, Vopisque témoigne qu'il se trouvoit dans cette histoire bien des choses que Trebellius Pollio convainquoit de fausseté. Vop. vit. Aur. n. 2.

' On ne sait ce que signifie le titre d'un ouvrage, que nous donne Thomas James sous le nom de Trogue Pompée en ces termes: *Epitome historiarum per Trogum Pompeïum, libri IV.* James dit que cet ouvrage se trouve manuscrit dans la Bibliotheque du nouveau Collége d'Oxford. Voss. ibid. c. 32.

' Charisius cite le Livre des animaux par Trogue Pompée : ce qui joint à ce que notre Historien avoit emprunté d'Aristote, comme nous venons de le remarquer, fait juger qu'il avoit effectivement écrit sur cette matiere. Voss. ibid. c. 19 | Fab. ibid. p. 142.

§. III.

Editions de ce qui nous reste de ses Ecrits.

On ne sauroit disconvenir, que l'abregé que Justin nous a laissé de l'histoire de Trogue Pompée, n'apartienne encore plus à l'Auteur original qu'à son Abreviateur. C'est ce qui nous porte à en marquer les principales éditions, sans nous arrêter à presqu'une infinité d'autres de moindre conséquence, faites en divers endroits pour l'usage de la jeunesse qui suit le Collége.

' Les premieres éditions de cet ouvrage que l'on connoisse, sont celles de 1470, par Nicolas Jenson, et de 1472 par Sueinheim et Pannarts qui imprimoient à Rome en même-tems. ' Il y en eut une troisiéme édition en un volume *in-folio*. à Milan, l'an 1476, et une quatriéme en même volume, l'an 1479, à Venise, où elle parut de nouveau aussi *in-folio*, les années 1493, et 1494. [a] Denys Roce, Imprimeur à Paris sur la fin du quinziéme siécle, en publia une édition en un volume *in*-4°. sans nulle date. [b] On en trouve deux autres éditions faites aussi à Paris sans date comme la précedente: l'une en un petit *in*-4°. avec Lucius Florus et Sextus Aurelius Victor, chez Jean Petit. Celle-ci fut faite sur celle de Marcus Antonius Sabellicus, qui par conséquent avoit déja publié le même ouvrage. ' L'autre est aussi en un volume *in*-4°. chez Jean Petit,

Bib. an. et mod. t. 5. p. 232.

Fab. bib. lat. p. 143.

Bib. Lugd-Bat. p. 492. 2.

[a] Bib. ff. Præd. Laval.

[b] .... Cas. Ben.

.... ff. Præd. cen. Miss. cen.

TROGUE POMPÉE

mais l'Imprimeur fut Jean de Bonnemere. Elle paroit avoir été donnée par les soins de Jean Lermite de Montmirel, dont il y a une épigramme à la tête. On y a joint Lucius Florus, comme à l'autre; mais au lieu d'Aurelius Victor, on y a mis Sextus Ruffus.

[illegible] C'est de l'une de ces deux éditions que prétend parler l'Auteur de la bibliotheque ancienne et moderne, lorsqu'il dit qu'il s'y trouve des endroits plus corrects que dans les précedentes, mais qu'elle n'est pas fort bonne d'ailleurs.

[illegible] Celle que donna Sabellicus se trouve dans la bibliotheque du Vatican. On n'y voit ni date, ni nom d'Imprimeur, ni rien qui indique le lieu où elle a été faite. L'Editeur y a joint l'abregé de Lucius Florus. Ces deux abregés furent ensuite réimprimés à Venise chez Jean Tacuini en 1507, avant Pâques. Cette édition fut faite sur celle de Sabellicus; et l'on y a joint l'ouvrage de Strabon.

[illegible] Pierre Danès aïant revû le texte de Justin sur un manuscrit du Collége de Lisieux ancien de 300 ans ou environ, le fit imprimer avec Florus et Ruffus à Paris chez Antoine Assurde pour Jean Petit en un volume *in-folio*. L'édition qui est fort belle, se trouve sans date; mais on peut la prendre d'une letre de l'Editeur écrite à l'Imprimeur au mois de juillet 1519, et placée à la tête de l'édition. [S. Steph. Nv.] En 1524 Josse Bade réimprima ces trois mêmes Historiens en un volume *in-folio*.

[Just. pr.] L'année suivante les Juntes publierent à leur tour l'abregé de Trogue Pompée, en y joignant Cornelius Nepos et Velleïus Paterculus. Grævius fait beaucoup de cas de cette édition de Florence, et avoüe en avoir beaucoup profité pour celles qu'il donna dans la suite au public. [illegible] Alde imprima aussi l'abregé de Justin sous le titre *De externis historiis*. On ne caracterise pas davantage cette édition, qui nous paroît être une des trois de Venise, que nous avons déja remarquées. [illegible] Car celle qu'il publia en 1522 *in*-8°. porte pour titre : Abregé de l'histoire de Trogue Pompée.

[illegible] En 1526 parut à Hanaw chez Jean Seer en un volume *in*-4°. l'édition qu'avoit préparée Jean Major. Cet Editeur y a joint une liste de tous les divers Empires de l'antiquité, en y marquant le tems que chaque souverain a regné. [illegible] Major revit depuis l'ouvrage, le confronta avec les Historiens grecs et latins, et le fit réimprimer à Cologne chez

Jean

Jean Gymnicus l'an 1543 en même volume. Melanchton témoigne beaucoup d'estime pour cette édition. [a] Il y en eut une autre à Paris chez de Colines l'an 1530 en un volume *in*-8°.

[a] Bib. Colb. ibid.

[b] Jean Sichard de son côté, après avoir revû l'ouvrage sur divers imprimés, le donna au public avec de savantes scholies de sa façon. L'on ne marque point en quelle année il fut imprimé de la sorte pour la premiere fois; mais [c] il le fut pour la seconde fois en un volume *in*-8°. ou petit 4°. l'an 1532, à Lyon chez Melchior et Gaspar Trechel, [d] et pour la troisiéme fois en 1542 à Cologne chez Henri Petri.

[b] Gesn. ibid.
[c] Bib. ff. Præd. Laval.
[d] Gesn. ibid.

[e] La même année Simon Gryné fit paroître à Lyon en un volume *in*-8°. le même ouvrage, auquel il joignit Sextus Aurelius Victor. Cette édition sortit de la boutique de Sebastien Gryphe, [f] qui remit l'ouvrage sous la presse l'an 1551 en un volume *in*-16. [g] ce qu'il fit encore l'an 1573 en un volume *in*-8°. toûjours avec Aurelius Victor, et aparemment sur l'édition de Gryné.

[e] Bib. Cas. Ben.
[f] ... ff. Præd. Cen.
[g] ... S. Flor. Salm.

[h] A Paris Robert Etienne et Jean Loüis Tiletan publierent aussi l'abregé de Justin seul, l'an 1543 en un volume *in*-8°.

[h] ... S. Petr. Mon | ff. Præd. Laval.

[i] En 1553 parut à Bâle le même ouvrage avec les notes et les corrections de Sichard et de Major en même volume qu'à Paris. [k] Six ans après, c'est-à-dire en 1559, on le réimprima à Venise en un volume *in*-12. [l] Il y en eut une autre édition en même volume à Bâle l'an 1562, avec les notes de Henri Loriti Glareani. Une des meilleures éditions est [m] celle que Jacques Bongars donna à Paris en un volume *in*-8°, après avoir revû le texte sur les manuscrits de Cujas, de Du Puy et six autres. Cette édition, dont on ne marque ni la date ni le nom de l'Imprimeur, est enrichie de notes trés-savantes et de tables chronologiques très-utiles. [n] Denys Duval Imprimeur à Paris en fit paroître une autre fort belle édition, avec des notes, une chronologie et des Variantes, l'an 1581, en un volume in-8°. [o] Il y en eut une autre la même année à Strasbourg *in*-16.

[i] ... Barb. t. 1. p. 585. 2.
[k] ... Angel.
[l] Bodl. bib. hist. p. 46.
[m] Fab. ibid.
[n] Bib. D. de Lorch.
[o] ... Angèl.

[p] Après celle-ci vinrent celles que Jerôme de Marnef et la veuve Guillaume Cavellat publierent aussi à Paris en 1585, [q] et celle qu'Elie Vinet publia en 1590. On en produit deux autres l'une et l'autre de Francfort en 1587, et 1591. Celle-ci fut dirigée par François Modius, qui la re-

[p] ... S. Alb. And.
[q] Fab. ibid | Bodl. ibid.

TROGUE POMPÉE

vit dans la suite, et l'enrichit d'une table de toutes les monarchies. Après quoi elle parut de nouveau à Anvers l'an 1610, en un volume *in*-8°, comme la premiere fois. On la fit encore paroitre depuis à Lyon, à Cologne, et ailleurs.

[illegible] Il s'en trouve d'autres éditions faites à Lyon l'an 1593 en un volume *in*-8°, à Anvers 1600 en un volume *in*-12, à Strasbourg 1602 et 1613 en un volume *in*-8°, avec les notes de Victorinus Strigelius. Celle-ci vit encore le jour en divers autres endroits. En 1605 et 1610 on réimprima le même ouvrage à Cologne, en 1612 à Marpurg en un volume *in*-8°, avec les notes de Bongars, de Modius et de Gruter; et en 1616 à Francfort en un volume *in*-16, après que le texte eut été revû sur les manuscrits. Il y en a encore une édition en même volume faite à Amsterdam en 1621.

Fab. ibid. p. 143. Daniel Paré entreprit de publier à son tour l'abregé de Trogue Pompée, et le fit imprimer à Francfort l'an 1630 en un volume *in*-8°. L'année suivante il fut réimprimé à Strasbourg *in*-4°, par les soins de Matthias Bernegger ou Bernecer; et depuis en 1653, et 1666 encore au même endroit en un volume *in*-8°, avec les notes de Bongars, et de quelques autres savans, et la table de Jean Freinshemius.

Bib. Tell. ibid. A Amsterdam 1638 Jansson en donna une nouvelle édition *in*-16, dont le public est redevable à Boxhornius. Cette même édition y reparut de nouveau en même volume l'an 1680. En 1640 parut à Leyde en un volume *in*-12, celle que le savant Vossius avoit préparée. Elle fut renouvellée à Amsterdam en même volume les années 1650, et 1673. Au même endroit l'an 1644 la veuve Jean Libert en donna au public une autre édition *in*-16. On en trouve une de Paris chez les Cramoisi en 1654 *in*-12, avec des notes, sans nom d'Editeur.

Fab. ibid. Antoine Thysius dès 1650 fit remetre à Leyde l'ouvrage sous la presse, avec les notes de divers savans, en un volume *in*-12. Il y eut une autre édition à Amsterdam chez les Elzevirs l'an 1659, en un volume *in*-8°, avec les notes de Bernegger, de Bongars, de Vossius, de Thysius et autres.

Après cette édition vint celle de Grævius, qui la pu-

TROGUE POMPÉE.

blia à Utrecht l'an 1668, comme il le témoigne lui-même; [a] quoique M. Fabricius, qui l'estime comme très-correcte, ne la marque que de l'année suivante. [b] Cette même édition après avoir été revûë par Grævius parut de nouveau à Leyde chez Haak, l'an 1683 *in*-8°. [c] et à Amsterdam 1694 *in*-12. C'est sans contradiction une des plus belles et des plus utiles pour les savantes notes et observations de l'Editeur.

[a] Fab. ibid.
[b] Bib. S. Vin. Cen.
[c] Fab. ibid.

[d] Elle n'empêcha pas néanmoins que dès 1669 Cornelius Schrevelius n'en publiât une de sa façon, qui fut faite à Amsterdam en un volume *in*-8°, avec les notes de divers savans, (*variorum*) et renouvellée depuis à Leyde et à Breslaw en diverses années. Deux ans après, c'est-à-dire en 1671, [e] Tannegui le Fevre fit réimprimer à Saumur l'abregé de Justin, avec des éclaircissemens qui levent bien des difficultés. Cette édition parut chez René Pean, *in*-12. [f] Grævius fait beaucoup de cas du travail de le Fevre. [g] L'année suivante Jean Vorstius remit sous la presse à Leipsick le même abregé, en profitant des remarques de Grævius, dont il s'est fait honneur comme d'un bien propre. L'édition de Vorstius parut de nouveau à Berlin dès 1673, en un volume *in*-8°. En 1674, [h] un savant Anglois Anonyme en publia une autre à Oxford, de laquelle Grævius témoigne avoir tiré du secours pour retoucher celle qu'il nous donna en 1683. [i] C'est aparemment celle de cet Anglois qui fut renouvellée à Oxford en 1705, en un volume *in*-8°.

[d] ibid. | Blon. ibid.
[e] Bib. D. de Lorch.
[f] Just. pr.
[g] Fab. ibid.
[h] Just. pr.
[i] Bib. Kon. ibid.

[k] Le Pere Cantel Jesuite en publia une nouvelle à l'usage de M. le grand Dauphin. Cette édition, qui est acompagnée de savantes observations historiques et geographiques, parut à Paris chez Frederic Leonard l'an 1677, en un volume *in*-4°. [l] L'année suivante vit paroître en deux differens endroits, à Upsal et à Hambourg, en un volume *in*-8°. l'édition du même ouvrage que Jean Schefler avoit préparée avec de savantes remarques. Elle fut retouchée depuis sur celle qui avoit paru à Oxford. [m] On ne dit point de qui est celle qui fut faite à Utrecht *in*-8°. l'an 1708.

[k] ... S. Vin. Cen.
[l] Fab. ibid | Just. pr.
[m] Bib. Kon. p. 501.

[n] A Londres 1713 parut en un volume *in*-12. une nouvelle édition de Justin chez Tonson et Wats. Mais on remarque que ceux qui l'ont donnée, auroient dû imprimer les argumens ou sommaires des Livres de Trogue Pompée

[n] Bib. an. et mod. t. 5. p. 146. 150.

TROGUE POMPÉE

qui sont à la fin de l'abregé de Justin, sur les corrections qu'en a faites Dom Bernard de Montfaucon dans son *Diarium Italicum*.

M. Abraham Gronovius, fils du savant Jacques Gronovius, a publié une derniere édition de ce qui nous reste des écrits de Trogue Pompée, avec les notes de plusieurs savans, et les siennes propres. Cette édition, qui est assez correcte et bien conditionnée, est sortie de la boutique de Haak, Libraire à Leyde, en un volume *in*-8°, l'an 1719. Elle est faite sur differens manuscrits très-estimés, et sur les plus anciennes éditions de notre historien.

Bib. S. Flor. Salm.

Il y a eu en divers tems au moins quatre differentes traductions françoises de l'abregé de Justin. La premiere fut imprimée à Paris l'an 1540 en un volume *in*-8°, par Denys Janot pour Arnoul et Charles les Angeliers, sous ce titre : *Justin vrai Historiographe sur les Histoires de Trogue Pompée, contenant 44 Livres*. L'Auteur de cette traduction fut Guillaume Michel dit de Tours, dont le nom se trouve à la fin de l'ouvrage. Le privilege pour l'imprimer fut acordé dès 1537.

D. de Lorch.

Avant celle-là, Claude de Seyssel nommé à l'Evêché de Marseille, en avoit fait une qu'il dedia au Roi Loüis XII; mais qui ne fut imprimée qu'en 1559 en un volume *in-folio*, à Paris chez Vascosan.

S. Petr. Bur...

Le Sieur de Collomby Cauvigny donna au public une autre traduction du même abregé, qui fut imprimée plusieurs fois. Nous n'en avons encore pu voir que l'édition qui parut à Saumur chez Dominique François de Gouy l'an 1686, quelques années après la mort de Tannegui le Fevre, qui l'avoit retouchée.

S. Vinc Cen.

Enfin une habile plume, qui a caché son nom sous ces trois letres initiales D. L. M. s'est donné la peine de traduire de nouveau le même ouvrage en notre langue. Cette derniere traduction est imprimée à Paris chez Thomas Guillain l'an 1693, en deux volumes *in*-12. On trouve à la fin de chaque Livre des remarques fort judicieuses, tant pour redresser que pour éclaircir l'Abreviateur de Trogue Pompée.

Angel. | Vatic.

Les Italiens ont aussi voulu avoir le plaisir de lire Justin en leur langue maternelle. On en trouve une traduction Italienne imprimée à Venise l'an 1526 en un vol. *in*-12, et reimprimée au même endroit l'an 1590 *in*-4°, et dès 1560 en même volume. (XII.)

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

PREMIER SIECLE DE L'EGLISE

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES
en ce Siécle.

Ce seroit en vain que le titre que nous donnons à ce siécle, vous feroit naître l'esperance d'y voir traiter de quelque Auteur ecclésiastique, ou même de l'établissement de la Religion Chrétienne dans les Gaules. Quelques dispositions que parussent avoir nos Gaulois au-dessus de tant d'autres Nations, pour se rendre à la lumiere de l'Evangile, par la persuasion où ils étoient communément de l'immortalité de l'ame, Dieu néanmoins, dont les desseins sont impénétrables, ne leur fit pas si-tôt annoncer la parole de vie. Il est cependant vrai que plusieurs de

nos Ecrivains modernes ont prétendu, que dès ce siécle-ci la foi avoit eté prêchée et reçue dans nos Provinces. Mais c'est ce qu'ils ont avancé, sans que personne se soit mis en devoir de le prouver. Et comment auroit-on pu le faire? Bien loin qu'il se trouve quelques preuves positives pour l'établir, il y en a plusieurs qui la détruisent, et qui ne sont pas de peu de poids. Telles sont les autorités de S. Sulpice Severe, cet Ecrivain si célebre et si respectable; de l'Auteur des actes de S. Saturnin de Toulouse, qui écrivoit au moins dès le cinquiéme siécle de l'Eglise; et de S. Gregoire de Tours, que nous regardons comme le Pere de nôtre histoire. Il s'agit d'un fait; et tous les raisonnemens que l'on pourroit faire, ne sauroient l'établir, si le témoignage des anciens le dément (*).

(*) Voyez la note XXI. à la fin du volume.

II. Après vous avoir representé en un aussi grand détail que nous avons fait, l'état des letres dans les Gaules pendant les siécles précedens, il nous reste peu de choses à vous dire sur celui qui se presente. Les révolutions qui y arriverent dans la literature, ne furent pas à beaucoup près si sensibles que celles qu'on y vit arriver dans l'Etat. Les sciences néanmoins ne laisserent pas d'y souffrir quelque peu d'alteration. Et par quelle espece de merveille se seroient-elles entierement garanties des desordres que causerent dans tout l'Empire des regnes aussi fâcheux et turbulens, que ceux d'un Tibere, d'un Caligula, d'un Claude, d'un Neron, d'un Domitien? Car il y a toûjours eu, et il y aura toûjours une étroite liaison entre le gouvernement et l'Etat et la république des letres. Le lustre de celle-ci dépend de la gloire de l'autre. La tranquillité, les avantages, la splendeur de l'un et de l'autre sont entierement connexes. Il en est de même de leur affoiblissement et de leur décadence. Mais ce que les sciences eurent à souffrir ne fut pas encore considérable. Sur la fin du regne d'Auguste, et sous le regne entier de Tibere, les choses se maintinrent à peu près sur le même pied qu'auparavant.

III. Nos Gaulois voïant donc que les sciences continuoient à être la voïe ordinaire, pour parvenir aux charges de l'Empire, ils continuerent aussi à les cultiver avec une ardeur merveilleuse, et à les faire fleurir avec un nouvel éclat. Les écoles se multiplierent dans leurs Provinces, et y devinrent très-florissantes. Jamais il ne parut parmi eux un plus grand nombre d'Orateurs. Jamais ils ne fournirent à la ville de Rome plus de Maîtres d'éloquen-

ce, et à l'Etat plus de Magistrats, plus de Capitaines, plus de Financiers. Nous sommes en droit de comprendre tous ces Officiers au nombre des savans. On sait de reste que les charges qu'ils exerçoient, demandoient des hommes de letres et d'érudition, et qu'en ces heureux tems on n'y en mettoit point d'autres. Qu'est-il besoin d'en donner des preuves? L'histoire de ce siècle en fournit cent exemples. A peine vit-on sortir des Romains naturels plus de ces hommes de letres, qu'il en sortit des Gaulois. De sorte qu'on auroit été dès-lors en droit d'établir entre Rome et les Gaules ′ par raport aux belles-letres et aux plus hautes sciences, le paralléle qu'Ausone établissoit en son tems entre cette Maîtresse du monde et l'une de nos Provinces. Non, ce n'étoit pas seulement à Rome qu'il falloit chercher d'autres Catons, et des hommes qui parloient éloquemment la langue latine, non plus qu'à Athenes d'autres Aristides. Il s'en trouvoit en bon nombre dans nos Gaules et des uns et des autres.

Aus. mos. v. 381-388.

Æmula te latiæ decorat facundia linguæ.

....

Nec sola antiquos ostentat Roma Catones.

Aut unus tantum justi spectator et æqui

Pollet Aristides, veteresque illustrat Athenas.

IV. ′ C'est ce que l'Empereur Claude reconnoissoit lui-même, et dont il nous a laissé quelques preuves dans la harangue qu'il fit au Sénat, en faveur de l'entrée qu'il postuloit pour les Gaulois. On y en avoit déjà admis plusieurs de la Gaule Narbonoise ; et l'on y en admit encore plusieurs autres des villes de Lyon et d'Autun. Et tous ceux qui y furent reçus, ne firent pas moins d'honneur à cette auguste compagnie, que les naturels du païs. *Num Italicus Senator provinciali potior est?* ′ *Num pœnitet.... insignes viros e Gallia Narbonensi transivisse?* Entre ces illustres Gaulois, qui firent un des plus grands ornemens de Rome et de son Sénat, ′ Claude nous fait connoître un Lucius Vestinus l'un de ses plus chers favoris, qu'il emploïoit dans ses affaires domestiques, et dont il vouloit élever les enfans à la dignité du Sacerdoce, afin de les pousser ensuite à d'autres plus grands

Tac. an l. 11. n. 24. 25 | Inscr. antiq. p. 415.

Tac. ibid. n. 24.

Inscr. ibid.

honneurs. Il nomme encore un Persicus issu d'une des plus anciennes noblesses et son favori, qui avoit merité, comme ses ancêtres, d'avoir une statuë à Rome. Vestinus et Persicus étoient de la Viennoise. Latro, dont le nom a quelque chose de dur et d'odieux, puisqu'il signifie un voleur, étoit de la même Province. Il fit paroitre une adresse si surprenante en toutes sortes d'exercices, qu'elle le fit nommer le prodige des jeux. Il eut la gloire d'avoir mis le Consulat dans sa famille, avant que sa colonie eût acquis le droit de Bourgeoisie à Rome. Il avoit un frere qui est loué comme lui par l'Empereur Claude, comme un homme d'un merite extraordinaire, et qui auroit été un excellent Sénateur, sans le malheur qu'il eut de se voir l'entrée fermée dans le Sénat, par sa qualité d'étranger, avant que Vienne eût obtenu le droit d'y entrer.

Senec. de const. c. 18. Tac. an. l. 11. n. 1. Till. Emp. t. 1. p. 197. 215.

V. Il faut joindre à ceux-là Valerius Asiaticus, cet homme si célebre dans l'histoire pour son courage et sa probité. Il étoit de Vienne. Ses grandes alliances et ses richesses le rendirent puissant dans la Province. Il se vit à deux différentes fois élevé à l'honneur du Consulat. Caligula en fit un de ses plus intimes amis. Mais cet Empereur abusant de son autorité, deshonora depuis le mariage de ce fidele courtisan, et lui en faisoit ouvertement des railleries. Asiaticus, homme de cœur et de resolution, ne put souffrir long-tems cette injure, sans en tirer vengeance. Comme il étoit d'ailleurs fatigué du mauvais gouvernement de Caligula, il entra sans peine dans la conjuration contre ce Prince; et après sa mort il eut la fermeté de dire en plein Sénat, qu'il voudroit l'avoir tué lui-même. Il étoit si universellement estimé, que l'on songea à l'élire même Empereur à la place de Caligula. Cependant sa propre grandeur et ses grandes richesses furent cause de sa perte. Messaline jalouse de l'une, et envieuse des autres, trouva le secret de se défaire de ce grand homme, malgré la force avec laquelle il repoussa toutes les fausses acusations de cette méchante Princesse. On nous pardonnera, si nous nous sommes un peu étendus sur l'éloge de cet illustre Gaulois, et si nous en usons de même à l'égard de quelques autres. Nous n'aurons point d'autres ocasions de parler d'eux; et l'on nous pouroit blâmer de ne pas faire connoître de si dignes éleves des écoles Gauloises.

Id. p. 220.

p. 146. 147.

VI.

VI. ' Peu de tems après on vit briller dans les armées Romaines un autre Valerius Asiaticus, qui nous paroît avoir été fils du précedent. D'abord il fut un des principaux Officiers de l'armée de Vindex contre Neron, puis Gouverneur de la Gaule Belgique, et désigné Consul avec Mucien pour l'an 70. Lorsqu'Othon eut envahi l'Empire, Asiaticus se déclara des premiers pour Vitellius, qui fut bien-tôt Empereur, et qui lui promit, ou donna même sa fille en mariage. ' Caïus Julius Vindex, qui descendoit des anciens Rois d'Aquitaine, et soûtenoit sa naissance par de grandes qualités, exerça aussi vers le même tems une des principales charges de l'Empire. Il étoit Gouverneur de la Gaule Celtique sous le titre de Propréteur. Il avoit de la prudence, beaucoup de cœur et de hardiesse, une grande experience dans la guerre, et autant d'amour pour la gloire que d'aversion pour la servitude. Indigné des cruautés de Neron, qui tenoit alors l'Empire, il fut le premier qui se souleva contre lui, et se déclara pour Galba. Quoiqu'il n'eut point de troupes dans sa Province, il eut néanmoins bien-tôt amassé une armée de cent mille hommes, tant on étoit mécontent du regne de Neron. Mais il eut le malheur de sucomber sous le poids de cette entreprise. Il fut défait près de Besançon, et contraint de se tuer lui-même la derniere année de Neron, 68e de nôtre Ere commune.

Tac. hist. l. 1. n. 59 | l. 2. n. 94 | l. 4. n. 4.

Till. ibid. p. 161-357. 358 | Tac. t. 2. p. 3-5. 11. 12.

VII. ' Poppæus Vopiscus étoit en si grande consideration à Vienne sa patrie, que ce fut pour obliger cette ville que l'Empereur Othon lui ceda le Consulat. C'étoit, comme on sait, la premiere dignité de l'Empire pour un particulier, à laquelle on n'élevoit encore que des personnes de savoir et de merite.' En 69, lorsque Vitellius et Vespasien se disputoient l'Empire, Valerius Paulinus natif de Frejus, étoit Intendant de la Gaule Narbonoise. Il savoit parfaitement la guerre, et avoit beaucoup de credit parmi les Prétoriens, dont il avoit été autrefois l'un des Tribuns ou Colonels. Comme il étoit ami de Vespasien avant même son élevation, il avança considerablement ses affaires, en faisant déclarer pour lui la ville de Frejus, avec la côte de tous les païs voisins. ' Æbutius Liberalis, qui étoit de Lyon, se distingua aussi par une charge assez considerable qu'il exerça dans les troupes. ' Mais de tous les Gau-

Tac. hist. l. 1. n. 77 | Till. ibid. p. 414.

Tac. ibid. l. 3. n. 42. 43 | Till. ibid. p. 453.

Senec. ep. 91 | Till. ibid. p. 641.

Tac. an. l. 14 n. 40 | hist. l. 2. n. 86

lois qui parurent à la tête des armées, personne ne se signala ni avec plus de valeur ni avec plus de succès qu'Antonius Primus surnommé Bec de coq. Ces trois grands hommes savoient aussi bien manier la plume que l'épée, et ne firent guéres moins d'honneur aux letres, qu'aux armes qu'ils porterent. Nous aurons ocasion de parler plus amplement d'eux dans la suite.

Jul. Cap. Ant. vit. p. 2. [illegible]

VIII. Ici n'oublions pas Titus Aurelius Fulvius ou Fulvus, aieul paternel de Tite Antonin le meilleur et le plus équitable de tous les Empereurs paiens. Il étoit de Nisme dans la Gaule Narbonoise. Divers honneurs auxquels il fut élevé, le conduisirent jusqu'à la Préfecture de Rome, et au Consulat. Il remplit cette derniere dignité à deux differentes fois, la premiere en 85 avec Domitien, et la seconde en 89 avec Atratinus. Aurelius Fulvius son fils, loué pour l'integrité de ses mœurs, fut aussi Consul comme son pere, mais subrogé à quelque autre ; puisque son nom ne se trouve pas dans les fastes consulaires. Titus Fulvius avec toute sa famille quitta les Gaules, pour s'aller établir en Italie, et fut le premier des Gaulois qui en usa ainsi. Il choisit pour le lieu de sa demeure le village de Lanuvium. Ce fut là que Tite Antonin, depuis Empereur, prit naissance, et passa sa jeunesse sous la discipline de son aïeul. Il ne paroît pas y avoir lieu de douter, que Fulvius ne contribuât autant que tout autre, à former le jeune Antonin à cette rare éloquence, et à cette belle literature, que l'Auteur de sa vie loüa depuis en cet Empereur.

IX. Nous n'entreprenons pas de faire ici une énumeration exacte de tous les Officiers que les Gaules donnerent à l'Empire en ce siécle. Il s'en faut de beaucoup que l'antiquité nous les fasse tous connoître. Nous marquons ceux qui se presentent d'eux-mêmes, afin de faire juger que le nombre en doit avoir été considerable, pour que la connoissance de ceux-ci ait échapé aux injures des tems. Une autre consequence que l'on en doit tirer, et qui est plus importante pour notre sujet, c'est qu'il faut que les écoles Gauloises fussent encore alors bien florissantes. En effet, qui avoit formé tous ces grands hommes et tant d'autres, et les avoit rendus capables de remplir aussi dignement les premieres charges de l'Etat ? N'étoit-ce pas les academies publiques que nos Provinces avoient ouver-

tes à leur jeunesse? ' Aussi ce fut à ce dessein, que les Empereurs dans les siécles suivans prirent un soin particulier de rétablir dans nos Gaules les écoles qui étoient tombées en décadence, et de mettre à leur tête de dignes Moderateurs, qui formassent de dignes sujets pour les besoins de l'Empire. Quoique les illustres Gaulois, dont nous venons de faire le dénombrement, aient moins brillé dans les letres qu'à la tête des armées, dans le gouvernement des Villes et des Provinces, et dans l'administration des finances, ils ne laissent pas de nous être une preuve éclatante de l'aplication avec laquelle on cultivoit les sciences dans nos Gaules en ce siécle. Pan. B. p. 144. 145. n. 5.

X. A tous ces grands hommes de robe et d'épée nous devons joindre quelques Orateurs, qui pour n'avoir paru qu'en certaines occasions dans nos Provinces, n'en meritent pas moins de trouver place parmi nos hommes de letres. ' Tels furent Julius Auspex et Tullius Valentinus, qui donnerent quoique differemment quelques marques de leur éloquence dans l'assemblée des Gaules tenuë à Reims. C'étoit en l'an 70; et il s'agissoit de déliberer, s'il étoit à propos ou de profiter des divisions entre Vitellius et Vespasien pour se procurer la liberté, ou de demeurer dans l'obéissance. Valentin Orateur et député des peuples de Treves, aprés avoir préparé une harangue pompeuse, parla avec beaucoup de vehemence, et contre la domination des Romains, et en faveur de la guerre. Auspex au contraire, l'un des premiers de la ville de Reims et son Orateur, esprit aussi moderé et pacifique, que Valentin étoit remuant et emporté, parla à son tour avec tant de force et de sagesse des avantages de la paix, et des suites funestes de la guerre, que son avis fut suivi de la plûpart des peuples des Gaules, comme le plus sage et le plus utile. *Sapientissimum quemque*, dit Tacite en parlant de ce discours d'Auspex, *reverentia fideque*, *juniores periculo ac metu continuit*. Tac. hist. l. 4. n. 68. 69.

XI. ' Les Helvetiens, qui faisoient encore alors partie des Gaules, avoient en ce même-tems en la personne de Claudius Cossus un Orateur encore plus célebre que les précedens. C'étoit, selon Tacite, un homme d'une éloquence reconnuë. Cossus en sut faire usage pour le bien de sa patrie. La ville d'Avenche étant tombée avec le reste l. 1. n. 67. 69.

du païs au pouvoir de Cæcina, elle fut remise à la discretion de Vitellius. En cette extrêmité Cossus fut deputé vers le nouvel Empereur, à qui il parla avec tant d'éloquence en faveur des siens, que ce Prince auparavant irrité, se laissa flechir, et leur pardonna. ' L'on trouve un Claudius, qui a traduit de grec en latin les Annales Romaines de Caius Acillius. Mais, comme quelques-uns nomment ce Traducteur Clodius Licinius, nous ne prétendons pas assurer qu'il soit le même que l'Orateur Claudius Cossus. Celui-ci pouvoit être frere ' de Claudius Severus que les Helvetiens avoient choisi pour leur chef dans leur revolte. Ne seroient-ils point descendus l'un et l'autre ' d'un Claudius Paulus qui a écrit des Annales, comme nous l'aprend Appien dans son abregé de la guerre des Gaules? Ce Claudius Paulus relevoit dans son ouvrage les victoires que les anciens Tigurins avoient remportées sur l'armée de Pison et de Lucius Cassius: ce qui pouroit faire penser que cet Auteur étoit du païs des Helvetiens. Si l'on en avoit des preuves, cet Historien, quoique très-peu connu d'ailleurs, augmenteroit le catalogue de nos anciens Ecrivains Gaulois.

Fab. bib. lat. app. p. [illegible]

Tac. hist. l. 1. n. 68.

Appian. in l. Gal. p. 1192.

XII. Ce n'est encore là que la moindre partie des preuves que ce siécle nous fournit, pour vous montrer quel honneur y ont fait les Gaulois à la république des letres. Vous allez vous en convaincre à n'en pas douter, en considerant ceux qui ont fait une profession particuliere des sciences, et que nos Gaules ont presque tous prêtés à Rome, soit pour ses écoles, soit pour le barreau. Ici se presente des premiers ' Vibius Gallus qui fit l'admiration des plus célebres Orateurs dans cette Capitale de l'Univers. Oscus ou Oscius, quoique son éloquence ne fût pas du goût de tout le monde, à cause des pointes malignes dont elle étoit herissée, ne laissa pas d'y faire un des ornemens du barreau. ' Votienus Montanus, dont Seneque le pere ne parle qu'avec éloge, y parut avec éclat entre les hommes les plus éloquens. Au même-tems que celui-ci y brilloit par son éloquence, Julius Montanus son frere s'y distinguoit par son talent pour la Poësie. ' Julius Græcinus y fit autant d'honneur au Sénat par sa probité, qu'aux letres par ses écrits sur l'agriculture. Claude le plus savant Empereur qu'eut Rome en ce siécle, prit naissance, et re-

Senec. l. 1. cont. 3. 4. l. 2. cont. 9. 14. l. 3. cont. 20. l. 5. pr.

l. 3. cont. 20. l. 4. cont. 24-29.

Tac. vit. Agr. n. 4. | Senec. de ben. l. 2.

çut sa premiere éducation dans les Gaules. Petrone cet Écrivain si délicat, fit les délices de la Cour de Neron, par sa politesse et son bon goût pour les belles-letres.

XIII. Ne passons pas si legerement sur les Orateurs. En voici encore d'autres, qui ne firent pas moins d'honneur à la ville de Rome, qui fut le theâtre où ils parurent, qu'aux Gaules qui furent le lieu de leur naissance. ' Domitius Afer s'acquit dans cette grande ville la reputation du plus célebre Avocat qui y eût paru depuis l'empire d'Auguste, et s'y vit élevé aux premieres dignités de la République. ' Agrotas, qui semble n'avoir plaidé qu'en grec, s'y fit admirer au-dessus des Grecs naturels, sinon par la politesse du discours, au moins par l'énergie de ses sentences. ' Clodius Quirinalis y enseigna avec un si grand succès, qu'il merita de passer pour un des plus fameux Rheteurs de son tems. ' Julius Florus et Julius Secundus, oncle et neveu, dont Quintilien qui les avoit connus, releve l'éloquence par de grands éloges, n'y brillerent pas avec moins d'éclat. ' Sextus Julius Gabinianus y poussa sa reputation jusqu'à passer pour tenir le premier rang entre les Rheteurs de son siécle, comme Ciceron le tenoit entre les Orateurs de son tems. ' Marcus Aper un des plus beaux génies qu'on vît alors, y illustra le barreau autant que tout autre, et y merita d'aller de pair avec les Avocats les plus célebres. ' L'Orateur Ruffus, qui se piquoit de parler si purement que les écrits de Ciceron même n'étoient pas à couvert de sa censure, fit aussi quelque personnage sur ce theâtre des savans. ' N'oublions pas Artanus, ce Jurisconsulte de Narbone, dont Martial qui l'avoit connu à Rome, nous a laissé l'éloge.

Dio. l. 59. p. 753 | l. 60. p. 790 | Tac. an. 4. n. 52. 66.

Senec. l. 2. cont. 14. p. 212.

Hier. chr. l. 2. p. 160.

Dial. de or. n. 26.

n. 2. 10.

Juv. sat. 7. v. 213. 214 | Plin. l. 1. ep. 5.

Mart. l. 8. epi. 72.

XIV. Si de l'art de l'éloquence et de la science des loix nous passons à la Medecine, nous verrons que nos Gaulois y ont excellé comme dans les autres sciences, et que Rome a encore tiré des Gaules des secours considerables en ce genre. En effet ' Charmis et Crinas après le milieu de ce siécle y exercerent la Medecine avec un succès prodigieux; quoiqu'ils y suivissent une methode extraordinaire, et qu'ils s'y fussent fraïé des routes nouvelles. Demosthene autre Medecin célebre, ne s'acquit pas seulement de l'estime parmi les Romains, sa reputation s'étendit encore jusques chez les Grecs, où il a eu pour admirateurs

Plin. hist. l. 29. c. 5.

Galien l'un de leurs plus fameux Medecins, et quelques autres après lui. Pendant que ces doctes Gaulois faisoient un des plus grands ornemens de la ville de Rome par leur savoir, d'autres contens de briller dans leur propre païs, s'apliquoient à communiquer le leur à leurs compatriotes. L'histoire qui ne nous aprend pas tout, ne nous fait connoître qu'un Pacatus, un Castor, et un Statius Ursulus ou Surculus, qui enseignoient la Rhetorique: les deux premiers à Marseille, et le troisiéme à Toulouse. En un mot l'amour que les Gaulois avoient pour les sciences, jetta si loin son éclat en ce siécle, qu'il n'y eut pas jusqu'à la grande Bretagne, ce païs que la mer semble separer du reste du monde, qui ne se ressentît de ses effets. ' Agricole qui en fut Gouverneur sous Domitien, y établit les études avec tant de succès, que les peuples du païs, quelque barbares qu'ils fussent, devinrent passionnés pour l'éloquence.

Tac. vit. Agr. n. 21

XV. Il nous est aisé de juger par tous ces traits, combien les études étoient encore alors florissantes dans nos Provinces, et que leurs écoles n'avoient encore rien perdu de leur premiere splendeur. Oüi, encore alors Marseille passoit pour une des plus célebres, comme une des plus anciennes Académies du monde. Encore alors elle étoit le sejour des Muses, la source des beaux arts, la mere et la pepiniere des savans. ' Comme les Marseillois avoient égale les Lacedemoniens par leurs richesses, les Rhodiens par le nombre de leurs vaisseaux: aussi égaloient-ils les Atheniens par la profession de toutes les sciences. Encore alors on y cultivoit particulierement l'Astrologie, la Medecine, la Philosophie, la Jurisprudence, les Belles-Letres. Encore alors les Romains, cette Nation si polie, oublioient l'Athenes des Grecs, et quittoient Rome même, pour venir à Marseille l'Athenes des Gaules, aprendre à bien parler, et à bien vivre. On y conservoit encore en ce premier siécle cet amour des sciences et de la sagesse, que les Phocéens qui la fonderent, y avoient aporté du fond de la Gréce. Encore alors le luxe, le faste, la débauche, la licence, la comédie en étoient entierement bannis; et l'on y voioit regner la gravité, la modestie, l'honnêteté, la politesse, la frugalité. En un mot, ' Marseille étoit encore une école publique de sagesse et de science, où l'on aprenoit et à regler ses mœurs, et à devenir savant. C'est

Strab. l. 4. p. 125-127.

Tac. vit. Agr. n. 4.

autant à l'éducation qu'Agricole y avoit reçûë, qu'à son heureux naturel, que Tacite son gendre attribuë le merite et les vertus de son beau-pere.

XVI. Après Marseille ' Autun devint en ce siécle un lieu de très grand abord pour l'étude des belles-lettres. Cette ville passoit pour une des plus riches de toutes les Gaules, ' et se vantoit d'en être une des plus nobles, comme elle en étoit une des plus asservies aux superstitions idolâtres L'enceinte de ses murs étoit d'une fort grande étenduë. Nous avons parlé ailleurs de l'ancienneté de cette ville, et nous l'avons representée comme un lieu consacré aux sciences dés son origine, par la destination qu'en avoient fait nos anciens Philosophes pour y tenir leurs assemblées les plus ordinaires. ' Elle avoit ses aqueducs, son capitole, et les autres édifices publics, comme la ville même de Rome. ' Ses écoles, qu'on nommoit Menienes, étoient sur-tout fameuses tant par la magnificence et la beauté de leurs édifices, que par le grand concours des étudians. ' Elles se trouvoient situées à l'entrée de la ville entre le temple d'Apollon et le capitole, où il semble qu'il y eût aussi un temple dédié à Minerve la Déesse des sciences et des beaux arts. ' Dès l'empire de Tibere les enfans des meilleures familles des Gaules y alloient étudier en foule : *nobilissimam Galliarum Sobolem liberalibus studiis ibi operatam*. L'expression dont se sert ici Tacite, fait juger qu'on y enseignoit toutes les sciences en usage chez les Romains. Vous verrez dans la suite, ' que les Empereurs regardoient ces écoles comme étant d'un grand secours pour le gouvernement de l'Empire.

an. l. 3. n. 43.

Sur. 22. aug. p. 251.

Amm. l. 15. p 103.

Lips. in. Tac. l. 3. an.

Pan. B. p. 143. n. 3.

P. 152 n. 9 | 153. n. 10.

Tac. ibid.

Pan. B. p. 144. 145. n. 5.

XVII. L'histoire de ce siécle ne nous fournit rien de particulier touchant les autres écoles de nos Provinces. Mais quoique l'on ne nous en aprene rien, il ne laisse pas d'y avoir beaucoup d'aparence que le nombre en étoit déja grand. En effet il n'est pas croïable que des villes aussi illustres que l'étoient Narbone, Arles, Vienne, et tant d'autres, n'eussent imité Marseille et Autun en un établissement aussi honorable pour la patrie qu'avantageux pour le bien de l'Etat. Il en faut dire autant des colonies que les Marseillois avoient établies dans la Gaule Narbonoise. Le grand nombre de gens de letres sortis de divers endroits de cette Province en ces premiers siécles,

Strab. l. 4. p. 130. fortifie puissamment nôtre conjecture ' pour Toulouse, que la célébrité de son temple fameux rendoit depuis long-tems une ville de très-grand abord ; il n'y a guéres lieu de douter qu'elle n'eût dès ce tems-ci ses écoles. ' On trouve effectivement en ce premier siécle un Statius Surculus de Toulouse, qui enseignoit la Rhetorique dans les Gaules avec beaucoup de reputation. Ne peut-on pas faire le même raisonnement en faveur des autres endroits de nos Provinces, où nous avons vû paroître quelques Orateurs, comme à Avenche dans le pais des Helvetiens, à Treves et à Reims dans la Belgique?

Hier. chr. l. 2. p. 161.

XVIII. Il faut bien que Vienne cultivât les letres d'une maniere particuliere, pour avoir eu en ce siécle autant de savans qu'elle avoit de citoiens. ' C'est l'idée que le Poete Martial nous en donne, en nous aprenant que de son vivant même le recueil de ses poësies étoit fort répandu dans cette ville. On l'y voïoit entre les mains de tout le monde. Les femmes comme les hommes, les jeunes gens comme les vieillards, tous l'y lisoient, et en faisoient leurs délices. Un tel honneur flatoit extrêmement l'amour propre de ce Poete, qui témoigne l'avoir plus estimé que tout l'or que le Tage jette sur son rivage, et tout ce que l'Afrique et la Sicile ont de plus délicieux. Ecoutons-le s'en expliquer lui-même.

Mart. l. 7. ep. 87.

Fertur habere meos, si vera est fama, libellos
Inter delicias pulcra Vienna suas.
Me legit omnis ibi senior, juvenisque puerque,
Et coram tetrico casta puella viro.
Hoc ego maluerim, quam si mea carmina cantent
Qui Nilum ex ipso protinus ore bibunt :
Quam meus Hispano si me Tagus impleat auro,
Pascat et Hybla meas, pascat Hymettos apes.

Cet endroit de Martial en nous montrant que Vienne étoit remplie de gens de letres, nous montre aussi que le latin y étoit la langue vulgaire, comme nous avons dit ailleurs qu'il l'étoit dans toutes les Gaules.

XIX. Si dès les commencemens la ville de Lyon n'eut pas une *école reglée*, ' elle eut au moins l'avantage de voir en ce siécle-ci établir dans l'enceinte de ses murs des jeux literaires,

Suet. Cæs. l. 4. n. 20.

literaires, qui devoient inspirer une émulation merveilleuse pour les belles-letres. Dans ces jeux ou exercices, qui se faisoient en grec et en latin, les Orateurs s'exerçoient à qui réussiroit le mieux. Ils prononçoient leurs piéces d'éloquence en public ; et ceux qui étoient vaincus étoient obligés de fournir le prix dû aux victorieux, et de faire leur éloge. Ceux qui avoient tout à fait mal réussi, et que les auditeurs avoient sifflés, étoient condamnés à effacer leurs piéces ou avec une éponge, ou avec leur langue ; à moins qu'ils n'aimassent mieux subir la peine de la ferule, ou être jettés dans la riviere. Ces combats literaires se livroient ' à un des deux autels qui étoient dans le fameux temple consacré à l'honneur d'Auguste au confluant du Rhône et de la Saône. La honte dont étoient couverts ceux qui y réussissoient mal, et la peine à laquelle ils étoient condamnés, rendoient ordinairement ces Orateurs pâles et tremblans. ' C'est ce qui a fait dire à Juvenal :

Strab. l. 4. p. 132. 133 | Juv. sat. I. v. 44.

Juv. ibid. v. 42. 44.

——————————— et sic
Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

' Lyon fut redevable de l'établissement de ces exercices à l'Empereur Caligula, qui les y établit la troisiéme année de son regne, quarantiéme de notre Ere vulgaire. ' Le temple où ils se faisoient, avoit été dedié par Drusus l'an 742 de la fondation de Rome, quelques années avant la naissance de J. C. ' On croit qu'il étoit nommé *Athanacum*, pour *Athenæum*, qui signifie un lieu destiné aux exercices des letres, et que c'est au même endroit que fut bâtie dans la suite l'Abbaïe d'Aînai, qui porta le même nom latin, et qui a été convertie depuis quelques années en une Eglise collégiale.

Suet. ibid.

Till. H. E. t. 3. p. 597.

p. 26.

XX. Vous voïez donc que non-seulement Vienne, mais que nos autres principales villes aussi étoient remplies de gens savans, et que l'on cultivoit dans les Gaules ailleurs qu'à Marseille et dans la Narbonoise, la langue gréque avec la latine. Les combats literaires, dont nous venons de parler, en sont une preuve éclatante pour Lyon, et sans doute aussi pour le païs circonvoisin. On sait qu'avant

ce tems-ci cette ville étoit un lieu de très grand abord. L'assemblée qui se trouvoit à cette sorte de spectacle nouveau, ne pouvoit donc qu'être fort nombreuse. Or il falloit que les auditeurs sussent bien le grec et le latin pour juger, comme on supose qu'ils jugeoient, des piéces d'éloquence qu'ils entendoient prononcer en l'une et l'autre langue. Et jusqu'où de tels exercices n'en devoient-ils pas étendre la connoissance? Il arriva sur la fin de ce siecle un autre évenement, qui ne put qu'être préjudiciable à la ville de Rome pour les sciences; mais qui ne servit qu'à les répandre davantage dans quelques-unes de nos Provinces, qui ne paroissent pas s'y être fait beaucoup de reputation auparavant. Vers l'an 94 l'Empereur Domitien publia un édit contre tous les Philosophes, qui étoient alors en grand nombre à Rome, d'où se voiant expulsés, ils se disperserent en divers païs éloignés. Quelques-uns se retirerent dans les extrêmités les plus occidentales des Gaules, et y communiquerent les connoissances qu'ils avoient acquises.

Till. Emp. t. 2. p. 106. 107.

XXI. Autant que l'on s'apliquoit dans les Gaules à y cultiver les sciences, autant on y avoit soin d'y faire fleurir les beaux arts. Vous pouvez juger sur quel pied ils y étoient par ce que Pline l'Historien nous aprend de la cizelure, de la sculpture ou art statuaire. On ne voïoit point en ce siécle ni à Rome ni dans tout le reste de l'Empire d'aussi habiles maitres en ces arts qu'il y en avoit dans nos Gaules. Un certain Zenodore entre autres s'acquit la reputation d'un des plus excellens graveurs et sculpteurs qui eussent jamais paru. Il laissa divers ouvrages de sa façon, dont les anciens faisoient une estime extraordinaire. Il fit dans la capitale de l'Auvergne une statuë d'une grandeur énorme, qui representoit Mercure, et que l'on estimoit quatre millions de nôtre monnoïe. Zenodore emploïa dix ans pour finir cet ouvrage. Pendant qu'il y travailloit, il cizela avec tant de perfection deux coupes sur deux autres d'un prix infini, gravées par Calamide, qu'on ne trouvoit nulle difference entre la copie et l'original. La grande reputation où étoit Zenodore, porta l'Empereur Neron à l'apeller à Rome. Cet habile homme fit le fameux Colosse qu'on avoit résolu d'ériger à ce Prince, et qui fut ensuite dedié à l'honneur du Soleil, après que

Plin. hist. l. 34. c. 18.

Dieu eût delivré l'Empire d'un si méchant Empereur. C'étoit une piéce de cent dix, ' ou même six-vingt pieds de hauteur. a Les Romains se plaisoient fort à hanter le laboratoire de notre sculpteur, et ne pouvoient assez admirer son habileté à faire des figures de terre et d'osier, qui étoit la premiere maniere de travailler en cet art. Pline, qui nous aprend tous ces traits d'histoire, étoit lui-même un des admirateurs de Zenodore.

Suet. Cæs l. 6. n. 31.

a Plin. ibid.

XXII. Après tout, quelque florissantes que fussent les belles-letres dans nos Gaules et les autres Provinces de l'Empire en ce siecle, l'éloquence ne laissa pas d'y souffrir quelque alteration, en perdant quelque chose de ses premieres beautés. ' Ce seroit se tromper que de s'imaginer qu'il en a été de ce bel art comme de quelques autres, qui se sont perfectionnés par la suite des tems. ' A cette noble maniére de s'énoncer pure et sans fard, et qui bien loin d'avoir rien d'empoulé, savoit se soûtenir par sa beauté naturelle, ' on commença en ce siécle à lui substituer des expressions enflées, et une vaine cadence de mots, qui ne sont que des phantômes d'éloquence, et qui ne servent qu'à énerver la force du discours. ' Les choses allerent jusqu'à ce point, qu'au lieu de ces grands Orateurs qui par la beauté de leur génie, et la majesté de leur éloquence faisoient la gloire des siécles passés, à peine trouvoit-on en celui-ci quelqu'un qui méritât le nom de véritable Orateur. C'est de quoi se plaignoient amerement divers savans des regnes de Neron et de Vespasien. Le mal venoit de differentes causes qu'ils ont eu soin de marquer, et qui nous paroissent trop importantes pour ne les raporter pas ici d'après eux. Elles meritent d'autant plus d'être connuës dans tous les tems, qu'elles ont produit encore de plus mauvais effets dans le nôtre, qu'au siécle de ceux qui s'en sont plaints les premiers.

Quint. inst. or. l. 12. c. 11. p. 756.

Petr. sat. p. 8. 9.

p. 6.

Dial. or. n. 1.

XXIII. ' Le peu de soin que les parens prenoient de la premiere education de leurs enfans, fut la premiere cause de la décadence de l'art de bien parler en ce siécle. Autrefois les meres se faisoient un devoir indispensable de les nourrir elles-mêmes. Elles mettoient leur principale gloire à les élever, et à veiller sur leur domestique. Les Dames de la plus grande distinction ne s'en dispensoient pas plus que les autres. Nous en avons d'illustres exemples en la

n. 28.

personne de Cornelie mere des Gracques, d'Aurelie mere de César, et d'Attie mere d'Auguste. Aussi ce devoir est-il de droit naturel pour toutes les meres en general, et devient d'une double obligation pour des meres chrétiennes. Lorsque les enfans étoient sevrés, on les faisoit passer sous la conduite d'une sage matrone de la famille, dont la gravité imprimoit le respect à tous les domestiques, et la presence les tenoit dans le devoir. Cette matrone faisoit son capital de veiller sur toutes les paroles et les moindres actions de ses éleves, et ne leur souffroit rien qui pût blesser la plus severe honnêteté. Telle étoit dans les siécles passés la conduite que tenoient les parens envers leurs enfans dans leur plus tendre jeunesse.

Dial. or. n. 29 XXIV. ' En celui-ci au contraire, si-tôt qu'un enfant étoit né, on le donnoit à nourrir à quelque étrangere gréque ou autre, à laquelle on associoit un indigne laquais; et l'enfant suççoit avec le lait les vices du langage et les mauvaises maniéres de ses nourriciers. On le négligeoit tellement, que personne ne se mettoit en peine de lui donner en cet âge tendre la moindre leçon, soit pour bien parler, soit pour former ses mœurs. Ainsi les parens bien loin de l'acoûtumer de bonne heure à garder les regles de la modestie, et à prendre les premieres teintures de l'honnête homme, l'abandonnoient à un libertinage, qui avoit toûjours de très-fâcheuses suites. Une des premieres, c'est que ses nourriciers qui n'entendoient rien à l'éducation de la jeunesse, faisoient paroître leurs jeunes éleves au theâtre, aux combats des gladiateurs, aux courses des chevaux, et autres semblables amusemens. Qu'arrivoit-il de-là? L'esprit de l'enfant se remplissant de ces spectacles, se nourrissoit de leurs idées, ne se plaisoit qu'à en parler, et perdoit
n. 28. par-là presque toute aptitude pour les arts liberaux. ' On observe que le mal commença par l'Italie, et que de-là il se répandit bien-tôt dans les autres Provinces de l'Empire.

n. 29. XXV. 'Une autre cause de l'affoiblissement de l'éloquence vint de la part des Maîtres, et de leur maniere
Petr. sat. p. 3. 5. 6. d'enseigner. ' En effet les Rheteurs de ce siécle furent les premiers, qui commencerent à corrompre la vraie éloquence en acoûtumant leurs disciples à des expressions délicatement tournées, et à ne parler qu'avec un assortiment

de paroles qui n'étoit pas naturel. De sorte que bien loin de conduire dans le vrai chemin de l'éloquence ceux qui souhaitoient d'arriver à sa perfection, ils emploïoient des manieres si enflées, et une pompe de discours si vaine, qu'elles ne servoient à autre chose aux jeunes gens, lorsqu'ils entroient dans le Barreau, qu'à leur faire croire qu'ils étoient transportés dans un autre monde. Et comment ceux qu'on élevoit de la sorte, auroient-ils pû parvenir à la délicatesse du goût si nécessaire pour la belle éloquence? Ils étoient aussi peu capables de le faire, selon l'expression d'un Ecrivain fort poli, qu'il est possible de conserver une odeur gracieuse en frequentant les cuisines. ' D'ailleurs on ne voïoit plus en ces maîtres d'éloquence Dial. or. n. 29.
cette aplication, cette assiduité, cette émulation si loüable des anciens à connoître le fort et le foible de leurs disciples, à les exercer selon la portée de leur esprit, à s'entretenir avec eux pour les former. La plûpart, pour ne pas dire tous ceux qui se mêloient d'enseigner, avoient des disciples, moins pour les conduire selon les sages regles d'nne severe discipline, que pour s'attirer leurs saluts, leurs loüanges, leurs aplaudissemens.

XXVI. ' Anciennement un Orateur qui entreprenoit n. 34.
d'en former d'autres, ne les perdoit point de vûë. Non seulement ils assistoient avec assiduité à ses leçons particulieres; mais il vouloit encore qu'ils l'acompagnassent partout où il avoit à parler en public, au Barreau, et aux autres lieux d'assemblée. Il les obligeoit même de se trouver à ses disputes personnelles, et d'en recüeillir ce qu'ils pouvoient, afin qu'ils aprissent à combattre, pour ainsi dire, dans le combat même. Quels avantages n'en devoit-il point revenir à des jeunes gens, qui étudioient ainsi sous les yeux de tout le monde, et au milieu des dangers, où personne ne pouvoit avancer impunément aucune parole, soit mal à propos, soit à contre sens, qu'elle ne fût aussitôt ou rejettée par le Juge, ou relevée par la partie adverse, ou enfin sifflée par les autres Orateurs? Ils ne pouvoient manquer de se former bien-tôt le jugement, et d'acquerir en peu la hardiesse et les autres qualités nécessaires pour parler eux-mêmes en public. Quoiqu'ils ne suivissent qu'un Orateur, ils ne laissoient pas de connoître tous les autres, qui se trouvoient à ces fréquentes assemblées. Ils y étoient

témoins des divers jugemens que portoit le peuple, et qui leur faisoient aisement comprendre ce qu'il avoit goûté et ce qui lui avoit déplu. Ils avoient par-là un excellent maître, qui leur montroit non le phantôme, mais la réalité de l'éloquence. Des émules et des adversaires, ils etoient assurés de n'y en jamais manquer, qui savoient attaquer et se défendre en braves. Et afin qu'il n'échapât rien de ce qui s'y disoit de bon et de mauvais, il s'y trouvoit toûjours un auditoire composé de personnes bien et mal affectionnées.

Dial. or. n. 35. XXVII. ' En ce siecle au contraire, on se contentoit d'envoier les jeunes gens aux ecoles, où il seroit difficile de dire ce qui leur gâtoit le plus l'esprit et le jugement, ou le lieu, ou les condisciples, ou enfin les études. Le lieu, on n'y observoit ni ordre ni discipline, et il n'étoit ouvert qu'à des ignorans : les disciples, c'étoient des enfans avec d'autres enfans, des jeunes gens avec d'autres jeunes gens, qui parloient entre eux et s'entre-écoutoient avec la même assurance : les études, elles leur étoient nuisibles pour la plus grande partie. Car les Rhéteurs de ce tems se bornoient à des pieces, ou de dispute ou de persuasion. Ils occupoient les enfans à celles-ci, parce qu'elles demandoient moins d'esprit, et laissoient les autres à ceux qui étoient plus avancés. Mais quelles pieces pouvoient sortir de telles plumes ? On faisoit servir à cet exercice des sujets honteux, oposés à la verité, et par conséquent plus propres à gâter l'esprit qu'à le former. Tantôt c'étoit le prix accordé à des meurtriers de tirans, qu'il falloit relever par de grands discours. Tantôt c'étoit quelque autre sujet encore plus indigne,
Petr. sat. p. 4. 5. qu'il falloit amplifier par des raisonnemens imaginés. ' Ici c'étoient des pirates qui paroissent sur un rivage préparant des chaînes ; là des Tirans faisant des ordonnances cruelles ; ailleurs des réponses d'oracles qui ne respirent que le sang. On tomboit ainsi dans deux défauts essentiels, en aprenant d'une part à cette jeunesse ce qu'elle auroit dû ignorer, et de l'autre, en ne lui enseignant pas les choses qui sont de l'usage ordinaire.

p. 12. XXVIII. ' Il est vrai que, selon Petrone, le mal ne venoit pas tant des Professeurs d'éloquence, que des parens de la jeunesse. Ceux-là étoient contraints de suivre

la manie des jeunes gens qu'ils enseignoient, sans quoi leurs écoles se seroient trouvées désertes. ' Mais le mal venoit en particulier de la faute des parens, qui poussoient trop tôt leurs enfans au Barreau. ' Ils agissoient en cela avec tant de contradiction, que bien qu'ils avoüassent qu'il n'y a rien de plus grand que l'éloquence, ils en faisoient faire profession à des enfans qui étoient encore dans la premiére jeunesse, et qui n'avoient que des études mal digerées. ' Et c'est ce qui fait distinguer une troisiéme cause d'affoiblissement de l'éloquence en ce siécle. ' Les anciens avoient soin de faire précéder la leur par l'étude de tous les arts liberaux. Personne ne s'y apliquoit, qu'il n'eût apris auparavant la Grammaire, la Geometrie, la Philosophie, ou Dialectique, la Morale, la Musique même, et surtout la Jurisprudence. ' Lorsqu'un jeune homme possédoit toutes ces connoissances, et non plutôt, son pere ou ses proches le presentoient à l'Orateur, qui avoit le plus de reputation dans la ville; et le jeune homme le suivoit assiduëment, comme nous avons déjà dit, soit au Barreau, soit à son école, ou ailleurs, afin de se former sur son modéle et celui des autres Orateurs.

Petr. sat. p. 13. — p. 14. — Dial. or. n. 29. — n. 30. 31. — n. 34.

XXIX. ' On commença en ce siécle à s'écarter d'une si excellente methode. On apliquoit les enfans à l'étude de l'éloquence, avant qu'ils eussent pris une connoissance necessaire de l'antiquité, de la nature des choses, du caractere des hommes, de la proprieté des tems. ' On les poussoit au Barreau, sans qu'on les eût fait passer par les degrés du travail, et qu'on les eût rendus dociles par l'assiduité à la lecture, et maîtres de leurs passions par les préceptes de la Philosophie. On en vouloit faire des maîtres dans l'art de bien parler, avant qu'ils eussent apris à corriger sans complaisance les défauts de leurs compositions, ' à écouter long-tems les choses qu'ils avoient à imiter, enfin à mépriser ce qui est du goût ordinaire des jeunes gens. Ce fut pour avoir discontinué de suivre ce bel ordre des anciens, que l'on ne vit plus l'éloquence paroître avec la grandeur et le poids de cette majesté qu'elle avoit autrefois. ' Les Ecoliers de ce siécle traitoient l'étude comme un jeu, et n'y faisoient des progrès que très-superficiellement. Aussi se faisoient-ils siffler, lorsqu'ils

n. 29. — Petr. Sat. p. 14. — p. 15. — p. 16.

paroissoient au Barreau, où se trouvoient encore plusieurs de ces grands Orateurs formés sur le modéle des anciens. Telles furent les principales causes de l'alteration que l'éloquence eut à souffrir en ce siécle.

XXX. Il faut avouer que les gens de Letres de ce tems-là, s'étant fraié de nouvelles routes pour parvenir à l'éloquence, celle qu'ils acquirent, ne pouvoit qu'être Dial. or. n. 18. differente de celle des anciens. ' Et c'est de quoi l'un des plus zelés Partisans de la nouvelle éloquence, convenoit lui-même sans peine. Mais il prétendoit en même-tems, que celle-ci pour être nouvelle n'en étoit pas moins esti- n. 22. mable que l'autre. ' Il portoit même sa confiance jusqu'à la lui preferer, et à dire qu'il en étoit de cette nouvelle éloquence par raport à l'ancienne, comme de celle du tems de Ciceron à l'egard de celle des siécles précedens. Tout ce que l'on pourroit néanmoins accorder à celui qui raisonnoit de la sorte, c'est que l'on ne vit jamais plus de personnes qu'en ce siécle, courir après l'éloquence, parce n. 36. qu'elle étoit encore ' ou recompensée par des charges et des dignitez, ou suivie d'autres avantages très-considerables. En effet les Orateurs continuerent en ce siécle, comme auparavant, à se voir comblés d'honneurs, à entrer dans la faveur du Prince, à acquerir du crédit dans le Sénat, à gagner l'estime du peuple, à étendre leur réputation jusques chez les étrangers le plus éloignés. C'étoient eux qui remplissoient encore les places dans le Sénat. C'étoient eux qui le gouvernoient par leur conseil, et le peuple par leur autorité. L'on étoit encore persuadé que quiconque n'avoit point d'éloquence, étoit incapable de remplir les places honorables de la République, et même indigne du droit de citoïen Romain.

VIBIUS GALLUS,

ORATEUR.

VIBIUS [a] GALLUS, l'un des plus éloquens Orateurs de son tems, vint au monde dans les Gaules, sans qu'on sache précisement en quel endroit il prit naissance. Pour le tems, il paroît qu'il étoit plus âgé de quelques années que Seneque le pere, de qui nous aprenons le peu que nous savons de son histoire. Il naquit par conséquent au siécle de Ciceron, lorsque l'éloquence étoit dans sa plus grande splendeur. Mais il ne fleurit que sous l'Empire d'Auguste, où il commença à s'introduire divers changemens dans l'ancienne éloquence. Il fut néanmoins un de ceux qui lui firent plus d'honneur depuis Ciceron.

VIBIUS GALLUS.

[a] Senec. l. 7. cont. pr. p. 65. 67 | l. 2. cont. 9. p. 160 | Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 302.

Il alla à Rome hanter le Barreau, et y plaida avec distinction, au même-tems que les autres fameux Orateurs que Seneque suivit dans sa jeunesse: Porcius Latro, Marillius, Cestius Pius, Arellius Fuscus le pere, Junius Bassus, Albutius Silus, Argentarius, Pompeïus Silo, Fabianus, Triarius, Gorgias, Hispo Romanus, et tant d'autres, qu'il seroit trop ennuïeux de nommer ici. Il est aisé de juger et de l'affluence des cliens qui avoient recours à notre Orateur, et de la réputation qu'il s'acquit dans le Barreau, par le grand nombre des causes qu'il y plaida. Il parut avec éclat dans presque toutes celles qui s'y plaiderent pendant le jeune âge de Seneque. Celui-ci faisoit tant de cas de son éloquence, qu'il a cru devoir nous en conserver quantité de traits dont il a grossi le Recueil qu'il a dressé sur cette matiére pour laisser à la posterité quelque connoissance des grands hommes qui avoient illustré le Barreau de son tems.

Senec. l. 1. cont. 3. 4. p. 105. 113.

pr. p. 67.

Seneque, pour nous donner quelque idée du succès avec lequel plaidoit Vibius Gallus, a eu la complaisance de nous décrire avec quelque détail la maniére dont il défendit la cause d'un fils desavoüé par son pere. Il s'agissoit d'un homme, qui aïant desherité ses trois fils pour

l. 2. cont. 9. p. 148. 161.

VIBIUS GALLUS

certaines raisons, avoit demandé à un pauvre homme le fils unique qu'il avoit, afin de l'adopter à la place de ceux qu'il avoit deshérités. Le pauvre acorde volontiers son fils ; mais ce fils refusant constamment de se separer de son propre pere pour se donner à un étranger, son pere le desavoua. Vibius entreprit la defense du fils desavoué ; et quoique Fabianus eût plaidé la même cause avec beaucoup d'art le jour précedent, Vibius le surpassa : et par la force de son raisonnement, et par la douceur de son éloquence, il eut le secret de persuader à son auditoire tout ce qu'il voulut, et reüssit particuliérement à lui inspirer beaucoup de mépris, et même de l'horreur pour les richesses.

Senec. cont. l. 2. 9. p. 161. p. 162.

Dès lors notre Orateur fit paroître quelques traits de l'etat humiliant où il tomba depuis. En faisant la description des richesses, ce qu'il executa avec un grand flux d'éloquence, il lui échapa de dire souvent avec une espece de fureur : Je veux décrire les richesses. Prenant dans la suite cette espece de fureur pour un agrément de l'esprit, il la poussa si loin, et s'habitua tellement à cette maniére de s'écrier dans ses descriptions, qu'il ne plaisantoit point qu'il ne décrivît l'amour, et qu'à chaque trait de cette description il ne s'écriât avec un enthousiasme de furieux : Je veux décrire l'amour. Puis continuant sa description, il s'écrioit encore : c'est l'amour que je veux décrire. Enfin après avoir fait ainsi le furieux, il le devint réellement, et tomba dans un excès de folie, qui le rabaissa autant aux yeux des hommes, que l'éclat de son éloquence l'y avoit auparavant élevé. De sorte, remarque Seneque, qu'il devint fou par sentiment, au lieu que les autres ne le deviennent que par quelque accident fâcheux (XIII).

ibid.

p. 160.

OSCUS,

ORATEUR.

OSCUS, [a] ou OSCIUS selon d'autres, paroît par ses habitudes avoir été de Marseille, ou du voisinage de cette ville. ' Quelques modernes prétendent qu'il y enseigna d'abord la Rhétorique avec un grand concours, et qu'il fut ensuite la professer à Rome, où il prit des leçons d'éloquence du fameux Orateur Porcius Latro. Mais c'est de quoi les anciens auteurs qui nous font connoître Oscus ne nous aprennent rien. ' Ils démentent même cette derniere circonstance; et il est visible que les modernes qui l'avancent ont entendu d'Oscus ce qui est dit du Rhéteur Sparsus.

OSCUS. | [a] Senec. cont. l. 5. pr. p. 352. | Egass. Bul. t. 1. p. 20. | Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 303. | Senec. ibid. p. 353.

' Seulement il est certain qu'Oscus alla de Marseille à Rome hanter le Barreau, et qu'il y parut entre les plus célebres Orateurs de l'Empire d'Auguste et de Tibére. ' Mais il eut le malheur de ne s'y faire ni aimer ni beaucoup estimer, pour la passion qu'il avoit d'hérisser de pointes aiguës et malignes ses discours familiers, et même l'éloquence qu'il emploïoit dans ses déclamations. Nous ne pouvons mieux faire connoître son génie, qu'en copiant le jugement qu'en a porté Seneque le pere, qui l'avoit souvent entendu plaider.

ibid. p. 352 | Suet. 1. p. 2. | cont. p. 352.

» ' Oscus, dit-il, ne déclamoit pas mal; mais il fit beaucoup de tort à sa reputation, en ne prononçant jamais de » discours sans y mêler en mots couverts quelque chose de » piquant et de malin. Son style étoit mauvais, et denué de » figures. Un jour au matin que le Rhéteur Pacatus le ren- » contra à Marseille, il lui dit plaisamment en le saluant: » je pourrois bien dire avec raison *ave Osce.* » Pacatus faisoit par-là allusion, et aux impertinences qu'Oscus avoit acoutumé de débiter, et à son nom latin qui exprimoit un tel caractere. ' En effet, les anciens croïent que le terme *obscenus* est venu de celui d'Oscus, parce que les Osques étoient habitués à se servir de paroles obscenes.

ibid. | Fest. p. 316. 317.

OSCUS

a Senec. ibid.

« a Ce n'est pas sans sujet, ajoûte Seneque, que Paca-» tus traitoit Oscus de la sorte; puisqu'il étoit bien éloi-» gné de la vraie éloquence, et qu'il sembloit n'être né » que pour dire des injures à tout le monde. Quand une » fois il avoit noté quelqu'un en lui donnant un nom » odieux, celui-ci ne pouvoit plus éviter de porter une » telle qualification. C'est ainsi que le célébre Passienus » porta un nom infame, parce qu'Oscus avoit changé la

p. 53.

» premiere syllabe (*) de son nom. b En une autre occasion » Oscus fit une injure sanglante au Rhéteur Fulvius Spar-» sus, lui disant en public pour lui reprocher sa stupidité: » comment pourriez-vous entendre quelque chose à un » plaidoier, vous qui ne comprenez pas même, lorsque » vous levez de terre une tuile? »

p. 12.

c Après tout, quoique Seneque ne fît pas beaucoup d'estime de l'éloquence d'Oscus, comme l'on vient de

p. 347.

voir, d il ne laisse pas de le mettre au-dessus de plusieurs autres Orateurs de son tems, dont la réputation ne s'étoit pas etenduë au-delà des bornes de leur vie, et d'avoir inseré dans son Recüeil plusieurs traits de ses déclamations ou plaidoïers. Il paroît qu'Oscus n'étoit plus au monde, lorsque ce Rhéteur Romain parloit ainsi de lui à ses enfans, vers le milieu de l'Empire de Tibére.

(*) Les savans sont partagés sur le changement de cette premiere syllabe du nom de Passienus. On a inseré dans le texte qu'Oscus l'avoit changé en une syllabe greque. Mais d'autres pretendent qu'il faut lire *in Gras*, pour *in græcum*, et qu'au lieu de Passienus on diroit Grassienus, qui aprochoit de la signification d'*hircosus*.

AGROTAS,

ORATEUR.

ET

PACATUS,

RHETEUR.

AGROTAS et PACATUS.

Au [a] même-temps que Vibius Gallus et Oscus, dont nous venons de donner les éloges, hantoient le Barreau à Rome, Agrotas y parut aussi entre les autres Orateurs. Il étoit de Marseille, et ne plaidoit qu'en Grec, qui étoit la langue naturelle de sa patrie, comme nous avons dit ailleurs. Quoiqu'Agrotas ne la parlât pas si poliment que les Grecs naturels, son style étoit beaucoup plus nerveux et plus énergique que le leur. On reconnoissoit aisément par-là, remarque un ancien, que cet Orateur étoit né sujet des Romains, plutôt qu'en Gréce. Il semble néanmoins qu'il ne fut pas si emploïé dans le Barreau que les autres Orateurs de son temps. Car Seneque le pere, qui l'y avoit suivi, ne raporte dans son Recüeil qu'une seule sentence de ses déclamations ou plaidoïers.

[a] Senec. l. 2. cont. 14. p. 212.

Tout ce que l'on sait de bien certain sur l'Histoire de Pacatus, c'est qu'il étoit contemporain d'Oscus, et qu'il enseignoit la Rhétorique à Marseille. Cette ville, comme nous l'avons montré en son lieu, cultivoit encore alors toutes sortes de sciences avec une émulation merveilleuse. Il n'y a pas sujet de douter, qu'elle ne fût redevable en partie à ce Rhéteur de la réputation qu'elle conserva encore en ce siécle pour les letres, même chez les étrangers.

ibid. l. 5. pr. p. 332.

Mais on a peine à comprendre la raison pourquoi, certains critiques ne placent Pacatus que sous les regnes de Galba et de Vespasien. On vient de voir par Seneque le pere, qui vivoit de son temps, qu'il portoit déja le titre de Rhéteur, avant qu'Oscus dont la mort préceda celle

Bail. jug. préj. c. p. 7. §. 9. p. 304.

AGROTAS et PACATUS

de Seneque, quittât Marseille pour aller à Rome faire preuve de son éloquence. Ainsi puisque Pacatus étoit contemporain d'Oscus, il est plus conforme à la verité de le mettre sous Auguste et sous Tibere, que sous Galba et Vespasien, plus de cinquante ans après qu'il eut commencé à paroître sur le Théatre des savans.

Bul. puz. preq. ibid. Schot. Cl. Rh. p. 23. 1.

On fait une autre faute aussi énorme, en donnant à Pacatus le prenom de Minutius, parce qu'on paroît le confondre par-là, comme a réellement fait André Schot,

Suid. t. p. 4.

avec Minucius Pacatus Irenæus Grammairien Grec natif d'Alexandrie. Celui-ci a écrit par ordre alphabetique sept livres sur le dialecte des Alexandrins, ou sur le Grécisme; trois autres livres sur l'usage des Attiques; sur l'Atticisme: sur les proprietés du dialecte Attique et du Dorique; et plusieurs autres ouvrages. Il y a bien de l'aparence que le prenom de Minutius aura été donné à ce Grammairien

Egass. Bul. t. 1. p. 20.

pour la même raison qui le fit porter à Lucius Præconimus: c'est-à-dire, pour s'être trop attaché à des minuties dans ses écrits. Nous verrons encore reparoître le nom de Pacatus en la personne de plusieurs autres savans Gaulois des siecles suivans.

CASTOR,

RHETEUR.

CASTOR

a Egass. Bul. t. 1. p. 20. Bul. puz. pr. 7. § 9. p. 30.

Quelques [a] Ecrivains modernes nous donnent un Castor qu'ils font natif de Marseille, et qu'ils prétendent avoir enseigné la Rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de réputation. Mais, comme ils ne citent aucun ancien auteur pour leur garant, on peut légitimement douter, ce semble, de l'existence de ce Rhéteur. En effet on ne voit qu'incertitude et confusion dans tout ce qu'on en dit; et l'on a même poussé les choses sur ce sujet, jusqu'à tomber dans des anachronismes intolérables.

Egass. Bul. ibid.

S'il en faut croire un de ces modernes, Castor étoit fils de Secondaire, et fut le maître, ou même le pere du fameux Petrone. N'aiant reçu qu'une naissance obscure, il trouva le moien de la relever de la manière la plus

CASTOR.

glorieuse, en épousant la fille de Dejotare Roi de Galatie, qui le fit mourir dans la suite du temps. Mais qui ne voit que l'on confond ici un Rhéteur de l'Empire de Tibere, avec le gendre de Dejotare, qui vivoit près d'un siécle auparavant, du temps de Ciceron et de César, et qui ne put guéres vivre après, puisque son beau-pere le fit mettre à mort?

Ce n'est encore là que le moindre anachronisme. En voici un autre beaucoup plus monstrueux. ' Castor, cet éloquent Orateur laissa, dit-on, divers ouvrages de sa façon fort bien écrits: des traités sur Babylone, sur l'art de bien parler, sur la manière de persuader; un recueil d'ignorances chronologiques, et quelques autres écrits remplis d'érudition. Mais il est visible que l'on confond encore ici notre Rhéteur, avec un autre Castor plus ancien que lui d'environ deux cens ans. ' Joseph fait mention de celui-ci, qu'il qualifie Chronographe, et qu'il place après Timagenes et avant Apollodore pour l'ordre des tems. ' Aussi remarque-t-on que ce Castor auteur des ignorances Chronologiques vivoit tout au plus tard sous Ptolemée Evergete; puisque ses écrits sont cités par Apollodore qui fleurissoit alors, vers l'an de Rome 625. Or il ne paroît nulle part que ni ce Castor, ni le gendre de Dejotare aïent été de Marseille; et il est évident qu'ils ont vêcu l'un et l'autre fort long-tems avant le Rhéteur qui fait le sujet de cet article.

Egass. Bul. ibid.

Jos. l. 2. in Ap. p. 1065.

Bayl. D. p. 1048. I.

De tous ceux que l'on sait avoir porté le nom de Castor dans l'antiquité, nul n'aproche plus du tems de ce Rhéteur Gaulois, ' qu'un Antoine Castor célébre Botaniste, qui entretenoit un jardin des plus curieux et des plus riches en toutes sortes de simples. Il vivoit encore du tems de Pline l'ancien, âgé de plus de cent ans, sans avoir jamais été malade. Pline l'avoit connu personnellement, et avoit visité son jardin. Dira-t-on que cet Antoine Castor voisin de Pline, comme il paroît, soit le même que le Rhéteur de Marseille? Non sans doute; quoique le P. Hardoüin ait avancé à ce sujet un paradoxe aussi insoûtenable, en prétendant que cet Antoine Castor étoit le gendre de Dejotare, qui ne put vivre jusqu'au temps de Pline; puisque son beau-pere l'avoit fait mourir plus de soixante ans auparavant (XIV).

Plin. hist. l. 25. c 5.

GERMANICUS CÉSAR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

ON ne trouve nulle part dans les anciens quel fut le lieu de la naissance de Germanicus. Mais la suite de l'histoire fait juger qu'il naquit à Lyon, comme l'Empereur Claude son frère puis-né, pendant qu'Antonia leur mere y faisoit sa residence, environ l'an 740 de la fondation de Rome, et que Drusus leur pere étoit ocupé à domter les Grisons et les Germains. ' Du côté paternel il se trouvoit neveu de Tibere, et du côté maternel petit-fils de Marc Antoine, et petit-neveu d'Auguste. Il fut ensuite adopté dans la famille de l'Empereur, et donna lui-même un Souverain à l'Empire en la personne de Caligula l'un de ses fils.

Tac. an. l. 2. n. 43 | Suet Cæs l. 4. n. 1. 7.

' Germanicus vint au monde avec toutes les qualités qui font les plus grands Princes. On ne vit jamais tant de dons de la nature réunis ensemble, qu'il en parut en lui, soit pour l'esprit soit pour le corps. Il étoit parfaitement bien fait ; et l'on ne pouvoit assez admirer la bonne grace qu'on découvroit en son port et en ses discours. Bien different de Tibere, qui étoit un esprit altier et d'une humeur difficile : Germanicus dès son jeune âge se montra gracieux, poli, obligeant, officieux envers tout le monde, et fit voir qu'il avoit un talent merveilleux pour gagner les cœurs. Aussi fut-il uniquement aimé et chéri de tous les Romains, à qui tant d'excellentes qualités faisoient esperer qu'il rétabliroit un jour la République dans son premier lustre. Sa douceur étoit incomparable, et alloit jusqu'à tenir contre les injures les plus sanglantes et les plus mauvais services. Il n'avoit pas cependant moins de valeur et de courage, que de bonté et de clemence.

Dio l. 57. p. 705. | Suet ibid. n. 3 | Tac. ibid. l. 1. n. 33-72.

A tout

GERMANICUS CESAR.

[a] A tout cela se trouvoient joints tous les talents de l'esprit. Et comme il étoit né dans le siécle le plus florissant pour les letres, on eut soin de l'en faire instruire d'une maniére convenable à sa naissance. ' Il n'y a pas de doute qu'il ne fût un de ces petits-fils d'Auguste, à qui cet Empereur, selon le témoignage d'un de ses Historiens, se plaisoit d'enseigner lui-même les letres et l'art de l'écriture. ' Germanicus y fit des progrès proportionnés à la grandeur de son génie. Son inclination le porta particulièrement à l'éloquence et à la poësie en l'une et l'autre langue, la gréque et la latine. Il sut se servir de l'éloquence pour haranguer dans le Sénat et plaider dans le barreau, où il plaida même après avoir reçu les honneurs du triomphe. Il fit usage de la poësie, pour se délasser quelquefois des fatigues de Mars par ce doux et innocent amusement ; ' et il y réussissoit fort bien au jugement d'un des plus célebres Poëtes de son siécle.

[a] Suet. ibid. l. 2. n. 64. — l. 4. n. 3. — Ovid. Fast. l. 1. pr.

' Tel étoit Germanicus aux yeux de tous les Romains et d'Auguste même, qui connoissant mieux son merite que personne, pensa serieusement à l'adopter pour son fils et son successeur. Mais vaincu par les importunités de sa femme, il se trouva comme forcé à adopter Tibere. Il ne le fit néanmoins qu'à condition que Tibere adopteroit lui-même Germanicus, quoiqu'il eût déja un fils à lui. ' Cette double adoption se fit le 27 de Juin de la 25e année d'Auguste, et la 4e de nôtre Ere commune.

Dio, l. 55, p. 637 | Suet. ibid. n. 1. 4 | Tac. ibid. l. 1. n. 3 | l. 4. n. 57. — Paterc. l. 2. n. 103. 104 | Till. Emp. t. 1. p. 38.

' Bien-tôt Germanicus quoiqu'encore jeune entra dans les charges publiques. Il fut Questeur cinq ans avant qu'il eût ateint l'âge requis pour exercer cette charge. Elle lu fraïa la voïe au Consulat, auquel il fut élevé aussi-tôt après, ' l'an de Rome 765, douziéme de l'Ere vulgaire, avec C. Fonteïus Capito pour collegue. ' Soit avant ou après cette époque, Auguste l'envoïa commander les huit legions qui étoient sur le Rhin. Germanicus à la tête de cette puissante armée vainquit les ennemis de l'Etat, et en alla triompher à Rome. ' Il se signala ensuite dans la guerre de Dalmatie, où il s'acquit la réputation de grand Capitaine. ' De-là on le fit passer en Orient, toûjours à la tête des armées, pour y rétablir les affaires de la République. Il subjugua le Roi d'Armenie et réduisit la Cappadoce en une province de l'Empire. ' Tibere voulant en quelque

Suet. ibid. n. 1. — Dio, l. 56. p. 655. — Suet. ibid. | Tac. ibid. l. 1. n. 3. — Paterc. ibid. n. 116. — Suet. ibid. n. 3. — Dio, l. 57. p. 6.0.

GERMANICUS CÆSAR

sorte reconnoître tant de services, l'éleva pour la seconde fois au Consulat, en le prenant pour collegue dans cette dignité, l'an de Rome 772, dix-huitième de l'Ere Chrétienne.

Dio. [illegible] p. 70[illegible]; [illegible] 1. 2. n. 72.

Mais quelque glorieux que fussent pour Germanicus tous ces heureux succès, ils furent beaucoup au-dessous et de la modération avec laquelle il sut soûtenir la grandeur et le poids de la plus haute fortune, et de la sagesse qu'il fit paroître dans toute sa conduite. Il fut si prudent et si circonspect dans toutes ses démarches, qu'il évita toûjours de rien faire, ou que Tibere pût blâmer, ou qui fût capable de lui atirer l'envie de Drusus son fils.

Dio. ibid. p. 60[illegible]; Suet. ibid. n. 4.

Ce qu'il fit en ce genre à la mort d'Auguste, est du plus heroïque. A la nouvelle de cette mort, les legions qu'il commandoit en Germanie se mirent en devoir de le proclamer Empereur à la place de Tibere, et en vinrent presque à une sédition ouverte pour l'engager à y consentir. Mais ce Prince sage et moderé en tout ce qu'il faisoit, refusa constamment les offres de cette nombreuse armée, et sortit même des bornes de sa modération naturelle, pour arrêter un zéle, qui bien que juste en lui-même, lui paroissoit indiscret. On ne sauroit dire ce qui éclata le plus en cette ocasion, ou la modestie de Germanicus à refuser ainsi l'Empire, ou sa grandeur d'ame à concilier à Tibere l'affection des soldats. Exemple rare, et peut-être unique dans toute l'antiquité! Il eut l'adresse de donner aux troupes au nom du nouvel Empereur, comme s'il en eût reçu l'ordre de sa part, le double de ce qu'Auguste leur avoit légué par son testament.

Dio, ibid. p. 706.

Ce ne fut pas la seule rencontre où il auroit pu se faire Empereur, s'il l'avoit voulu. Mais il le méprisa toûjours; et ce mépris l'en rendoit encore plus digne.

Tant de signalés services rendus à la République, et à la personne de Tibere en particulier, ne furent point capables de mettre Germanicus à couvert des traits de la méchanceté de cet Empereur naturellement jaloux et défiant.

p. 7[illegible] 70[illegible]. Tac. [illegible] 71. 72; Suet. ibid. n. 1. 5. 6.

Aiant su gagner Pison et Plancine sa femme pour se défaire de ce grand homme, il se servit de leurs artifices pour lui donner un poison lent, qui lui ôta la vie en la 34e année de son âge, lorsqu'il étoit à Antioche en Syrie. Ainsi mourut cet excellent Prince, comparable en tout à Alexandre

le grand. Sa mort fut pleurée non-seulement de toute la province, mais aussi de tous les peuples des environs. Les nations mêmes les plus éloignées, comme les Parthes, et leurs Rois avec elles, en témoignerent leur regret par un deuil public. Rome en parut inconsolable, sans que ni les édits de l'Empereur pour prévenir les saillies de sa consternation, ni tout autre chose fût capable d'adoucir sa juste douleur. Tibere fut le seul à qui cette mort fatale donna de la joïe.

GERMANICUS CE'SAR.

' Germanicus avoit épousé Agrippine, fille de M. Agrippa et de Julie, et en eut neuf enfans. Deux moururent dans leur premiere enfance, et un troisiéme un peu plus âgé. Les autres survécurent le pere. Il y avoit trois garçons et trois filles. Les garçons étoient, Neron qui épousa Julie petite-fille de Tibere; Drusus, et Caligula qui fut Empereur. Neron et Drusus moururent de faim. Les trois filles étoient la fameuse Agrippine mere de l'Empereur Neron, Drusille qui épousa Lucius Cassius, et Liville, ou Julie selon Tacite, qui fut mariée à M. Vinicius. Les anciens Historiens sont pleins des éloges de Germanicus. ' Il n'y a que Velleïus Paterculus, qui bien qu'il lui rende justice en un endroit, en parle très-mal en un autre, par des vûes d'une politique qu'on ne sauroit lui pardonner. ' Voici son épitaphe telle qu'on nous l'a conservée de la façon d'un ancien Poëte.

Suet. ibid. n. ..

Paterc. ibid. n. 116. 125.

Epi. et poë. vet. t. 1. p. 97.

Parce hospes tumulo, Cæsar Germanicus hic sum :
 Sæpe etiam ignotis ipse dedi requiem.
Quod si quem tumuli nihil hujus gratia tangit,
 Admoneat patriæ fraude quod hic jaceo.
Sed jaceo, quamvis non vita et plenus honore :
 Hoc uno ingratus quod genui patriæ :
Testata est mores lacrymis plebesque patresque.
 Hæc sunt sinceri judicia ingenii.

§. II.

SES ECRITS.

QUOIQUE Germanicus fît sa principale ocupation du commandement des armées, il ne laissa pas de cultiver beaucoup les letres, et de leur faire honneur. C'est le

GERMANICUS CESAR.

[illegible]

[illegible]

témoignage que lui rendent presque tous les anciens qui parlent de lui. Ovide entre autres en lui dédiant ses Fastes, releve avec éloge la beauté de son génie, son éloquence, sa grande érudition, le talent qu'il avoit pour la poesie. Il laissa divers monumens de son savoir, entre lesquel Suetone marque des comédies en grec. Il ne paroît plus rien des piéces gréques de Germanicus, non plus que de ses harangues ou piéces d'éloquence. Il en avoit cependant prononcé plusieurs, tant au barreau que dans le Senat, et en d'autres ocasions. Il faut seulement en excepter certains petits fragmens de quelques-unes entre celles qu'il fit à la tête des troupes et au lit de la mort. Tacite qui semble les avoir vûes en entier, a pris soin de nous en conserver ce qui en reste.

[illegible]

Germanicus laissa aussi des épigrammes de sa façon. On en voit encore aujourd'hui quelques-unes latines sur divers sujets, tant dans le corps des Poëtes latins, que dans le recueil des épigrammes et petites poësies des anciens. Il y en a une fort ingénieuse sur un enfant de Thrace, qui se joüant un jour sur l'Ebre qui étoit glacé, rompit la glace et périt dans l'eau. L'on ne sait sur quel fondement on donne à Germanicus à la tête de cette épigramme le prénom de Caïus et la qualité d'Auguste. Une autre de ces épigrammes de Germanicus est faite pour orner le tombeau d'Hector. Elle est immediatement suivie de quatre autres sur Caton, et d'une cinquiéme sur Scævola, qui ne portant avec elles aucun nom d'Auteur, paroissent être du même Poëte. Toutes ces épigrammes sont en vers élegiaques.

Fab. Bib. lat. p. [illegible] Bib. Lug.-Bat. p. 173.

Le principal ouvrage qui nous reste de Germanicus, est une traduction latine des phénomenes d'Aratus de Cilicie. Ces phénomenes sont un poëme grec sur les constellations, dont S. Paul au 17[e] chapitre des Actes des Apôtres, où il parle aux Philosophes d'Athenes, cite le commencement du 5[e] vers : τοῦ γὰρ καὶ γένος ἐσμέν. Ciceron en sa jeunesse et Rufus Festus Avienus avoient déja traduit le même poëme. Mais la traduction de Germanicus a sur celles des autres l'avantage d'être enrichie de notes qui passent pour un commentaire. Elle est en vers hexametres et assez bien executée, quoiqu'avec un peu de liberté. Il s'y en trouve moins cependant que dans les tradu-

GERMANICUS CE'SAR.

ctions ni de Ciceron ni d'Avienus, que l'on ne regarde presque que comme des paraphrases.

Fab. ibid. p. 46. 47.

'Aux phénomenes d'Aratus se trouvent joints des fragmens de prognostiques, qui ne sont pas tant pris d'Aratus que des autres Astrologues Grecs, et qui ont été aussi traduits en vers latins par Germanicus. Divers critiques ont tenté d'ôter cette traduction à ce Prince, pour la donner à l'Empereur Domitien, qui porta le surnom de Germanicus pour avoir vaincu les Germains. Mais d'autres savans ont fait voir par des preuves convaincantes qu'elle apartient à notre Germanicus.

p. 47.

'Cette traduction des phénomenes et des prognostiques a été fort souvent imprimée. On en trouve une ancienne édition faite à Boulogne dès 1474, peu de temps après l'invention de l'Imprimerie. 'Il y en eut une autre à Venise sans le texte original, mais avec les notes ou le commentaire de Germanicus, la paraphrase d'Avienus, et quelques autres anciennes piéces. Cette édition est de l'an 1488 en un volume *in*-4°. 'La traduction de Germanicus acompagnée du texte grec d'Aratus et de la paraphrase d'Avienus, fut réimprimée au même endroit les années 1500 et 1502. On joignit à cette derniere édition le commentaire dont Germanicus avoit enrichi sa version ; mais on en retrancha celle d'Avienus.

Bib. Thua. t. 2. p. 64 | ... Lugd. — Bat. p. 64. 2.

... Barb. t. 1. p. 64. 2.

'Il semble que ce fut cette même édition de Venise qui servit de modele à celle qu'on vit paroître à Basle l'an 1549, en un volume *in*-8°, avec l'Astronomicon de C. Julius Hyginus.

... Lugd.-Bat. ib.

'Morel publia à son tour à Paris l'an 1559 en un volume *in*-4° la traduction de Germanicus et son commentaire. Il y joignit le texte grec de l'Auteur original, les traductions gréques de Theon et de Leonce le Mechaniste, avec les versions latines de Ciceron, d'Avienus, et l'Astronomicon d'Hyginus. 'Cette édition revûë par Morel fut renouvellée à Cologne l'an 1568 en un volume *in-folio*. 'On la vit renaître *in*-8° l'an 1589 chez Saint-André, qui n'y laissa avec le texte grec que l'ouvrage de Germanicus, et ce qui nous reste des paraphrases de Ciceron et d'Avienus; mais qui y ajoûta le Scholiaste de notre Poëte recouvré en Sicile, et quelques autres piéces étrangeres.

ibid.

Bib. Barb. ibid.

... Lugd.Bat. – ib. | Fab. ibid.

'En 1600 Hugues Grotius encore jeune publia sous la

Fab. ibid. p. 48.

GERMANICUS CESAR

direction de Joseph Scaliger un recueil des écrits d'Aratus, où il insera la traduction de ses phenomenes par Germanicus, avec des notes de sa façon, dont il enrichit ce recueil. L'edition qui est en un volume *in*-4°. et faite à Leyde, passe pour la plus parfaite et la plus entiere de toutes celles qui avoient vû le jour. La traduction de Germanicus fut encore imprimée à Lyon l'an 1608, avec le texte grec d'Aratus. (XV.)

Bib. Bar.

VOTIENUS MONTANUS,

ORATEUR.

VOTIENUS MONTANUS

a Mart. l. 8. epi. 72.

b Senec. l. 4. cont. 28. p. 335.

p. 335. 336

ibid l. 3. cont. 20. p. 264.

Cont. 23. p. 308.

Cont. 29. p. 340.

VOTIENUS[a] MONTANUS, l'un des grands hommes de Letres de son siecle, naquit à Narbone, quelques années avant le commencement de l'Empire d'Auguste. [b] Il avoit reçu de la nature un génie des plus heureux, mais il n'eut pas soin de le cultiver autant qu'il auroit été à souhaiter. C'est ce qui l'a fait qualifier par un ancien, qui l'avoit connu personnellement, *homo rarissimi, etiamsi non emendatissimi ingenii.* Il ne laissa pas néanmoins d'acquerir beaucoup d'éloquence, et de devenir un des plus habiles déclamateurs du regne d'Auguste et de celui de Tibere.

Il quitta sa patrie pour aller à Rome suivre le barreau, où il plaida avec une réputation peu commune; quoique son éloquence ne fût pas sans quelques défauts considérables. Son coup d'essai fut son plaidoïer pour Galla Numisia en présence de tout le Sénat. Montan y avança plusieurs traits si admirables d'éloquence, que Seneque le pere qui s'y trouva présent, a cru devoir les conserver en partie à la posterité. Car quand il vouloit s'en donner la peine, il traitoit son sujet d'une maniere majestueuse. Il avoit sur-tout le secret de faire sentir avec une adresse fine et polie le foible des persoñes; et il en faisoit quelquefois usage pour tourner en ridicule les inepties des Rheteurs.

VOTIENUS MONTANUS.

[a] Mais ces grandes qualités étoient un peu ternies par un défaut auquel il se trouvoit sujet, et que ses meilleurs amis n'ont pu lui passer. C'est qu'il gâtoit ses discours par trop de fréquentes répetitions des mêmes choses. Pour avoir negligé de s'en corriger d'abord dans ses harangues, où l'on s'en apercevoit moins, il le fit passer dans ses plaidoïers, où il étoit intolérable à cause de la précision que demandent ces sortes de piéces. Comme l'on reprochoit le même défaut au Poëte Ovide contemporain de Montan, le célébre Scaurus avoit pris de-là ocasion de surnommer Montan l'Ovide des Orateurs, et de qualifier Montaniana les répétitions d'Ovide.

[a] Senec. l. 3. cont. 28. p. 335.336.

[b] Montan poussoit ce défaut si loin, qu'il alloit quelquefois jusqu'à répéter même ce que d'autres avoient dit. On en remarque un exemple bien frapant. Un jour que cet Orateur fut acusé juridiquement devant l'Empereur, par Vinitius Avocat de la ville de Narbone sa partie adverse, il ne fit presque que répéter pour sa défense ce que Vinitius avoit dit contre lui : de sorte qu'on auroit pensé qu'il faisoit le personnage d'acusateur.

[b] l. 3. cont. 20. p. 264.265.

Ce défaut qui marquoit en Montan une grande stérilité, ne venoit, sans doute, que de la négligence qu'il avoit à se préparer, lorsqu'il étoit obligé à parler en public. Seneque son ami s'en étant aperçu, lui demanda un jour la raison d'une telle conduite. C'est, lui dit Montan entre autres choses, pour éviter une mauvaise coutume que je ne puis souffrir. En effet, ajouta-t-il, celui qui se prépare pour déclamer, le fait non pour gagner sa cause, mais pour plaire à son auditoire. Il laisse la force du raisonnement, parce qu'elle l'incommode, et qu'elle ne fournit aucune fleur d'éloquence, [c] et ne s'atache qu'à des sentences choisies et à des narrés ; parce qu'il sait qu'ils plairont. Il se contente de flater les oreilles et de se faire aplaudir, sans se mettre en peine du droit qu'il défend. Il ne recherche que des choses spécieuses, et laisse les nécessaires : ce qui est un défaut pernicieux dans le barreau. [d] Seneque le pere qui nous a conservé cette réponse judicieuse de Montan, mais qu'il ne faut prendre qu'avec ménagement et discretion, remarque à la loüange de cet Orateur, qu'il ne parla jamais en public par ostentation, ou pour se faire admirer. Bel exemple à imi-

l. 4. pr. p. 290.

[c] p. 291.

[d] p. 290.

VOTIENUS MONTANUS.

ter pour les Orateurs de nos jours, qui travailleroient d'ailleurs à éviter les défauts de Montan !

Tac. ann. l. 4. n. 42.

Ce grand homme, après avoir illustré assez long-tems le barreau, eut le malheur d'encourir l'indignation de Tibere. Le sujet de sa disgrace vint de ce qu'Emilius homme de guerre ne songeant qu'à montrer que cet Orateur étoit coupable, l'acusa d'avoir dit de ce Prince tout ce que l'on en disoit effectivement dans le secret. Il n'en fallut pas davantage pour charger Montan du crime de leze-Majesté. En punition il fut exilé aux isles Baleares, où il mourut quelque tems après, la 14e année de l'Empire de Tibere, 28e de notre Ere commune. C'est ainsi que ce méchant Empereur fit périr plusieurs des grands hommes qui avoient immortalisé le siecle d'Auguste.

Hier. [illegible] l. [illegible] p. 158.

Schott. [illegible] p. 21[illegible]

Tacite s'acorde avec Seneque pour nous représenter Montan comme un des beaux esprits de son tems. Quelques modernes en ont voulu faire un Poëte ; mais c'est pour l'avoir confondu avec Julius Montanus son frere, dont nous allons parler. Outre Seneque le déclamateur, Votienus Montanus avoit encore pour ami particulier l'éloquent Marcellus Marcius, dont il faisoit souvent mention dans ses écrits.

Tac. ibid. | Senec. l. 4. cont. 28. p. 335.

Senec. cont. 29. p. 344.

On voit par-là qu'au tems de Seneque il se trouvoit quelques ouvrages de notre Orateur. Il faut que ce fût autre chose que ses déclamations ou plaidoiers ; puisque nous avons montré qu'il ne les redigeoit jamais par écrit. On ne sait point au reste ce que ce pouvoit être ; et il ne nous reste plus de lui que quelques fragmens inserés dans le recueil de Seneque, tels qu'il se souvenoit de les avoir entendus au barreau de la bouche de Montan.

JULIUS MONTANUS,

Poete.

JULIUS MONTANUS.

C'est assûrement une preuve fort équivoque, que la seule identité de nom qui se rencontre en deux personnes differentes, pour les croire ou freres ou de la famille.

JULIUS MONTANUS.

mille. Mais lorsque cette preuve se trouve fortifiée par des circonstances qui la fixent, en ce cas on ne peut raisonnablement se refuser à la probabilité qu'elle établit. Ainsi de dire simplement que Julius Montanus étoit frere de Votienus Montanus, parce que l'un et l'autre portoient le même nom, ce seroit avancer une conjecture assez frivole. On pourroit penser la même chose de diverses autres personnes de même nom, comme de Montanus Hispo, Montanus Traulus, Curtius Montanus, Lucius Titius Montanus, et autres que nous omettons. Mais lorsqu'avec l'identité de nom on voit que deux personnes vivoient en même-tems, qu'elles suivoient la même Cour, qu'elles ont couru la même fortune, que la disgrace de l'une a été suivie de celle de l'autre : alors on convient sans peine, que ces deux personnes pouvoient être réellement freres. C'est aparemment pour ces raisons, ' que quelques modernes ont cru, et que nous le croïons après eux, que Julius Montanus étoit frere de Votienus, Montanus, dont nous venons de faire l'éloge.

Egass. Bul. t. 1. p. 35.

Sur ce principe, Julius étoit de la ville de Narbone, d'où il passa ensuite à Rome, le centre des gens de Letres et des beaux esprits. ' Il parut sur ce Theâtre des savans avec la plûpart de ces grands hommes qui illustrerent l'Empire d'Auguste et celui de Tibere. Son génie le porta à la poësie, dont il fit sa principale ocupation; et l'on soûtient qu'il y acquit beaucoup de gloire. En effet Seneque le pere ou le déclamateur, qui l'avoit connu personnellement à Rome, nous le donne pour un excellent Poëte, et un homme d'une grande politesse : *qui comis fuit, quique egregius Poëta.* ' De même, Ovide son contemporain, comme Seneque, le met au nombre des plus célébres Poëtes latins qui avoient paru jusqu'alors, et fait une estime particuliere de ses piéces en vers héroïques et elegiaques.

Ovid. pont. IV. el. 16. v. 11. 12| Senec. l. 3. cont. 16. p. 238.

Ovid. ibid.

Quique vel imparibus numeris, Montane, vel æquis
Sufficis, et gemino carmine nomen habes.

' Toutefois Seneque le fils ou le Philosophe ne portoit pas de Montan un jugement aussi avantageux. Il se contentoit de le regarder comme un Poëte du commun : *tolerabilis Poëta;* n'en jugeant sans doute, que par les

Senec. ep. 122. p. 610.

JULIUS MONTANUS

Senec. Ep. 57. poësies qu'il en avoit lûës. Car autre chose est de ne faire que lire les piéces des Poëtes : autre chose de les leur entendre prononcer. Dans leur bouche rien n'est plus harmonieux : hors de là, elles perdent presque toutes leurs beautés, et deviennent comme muetes. C'est Julius Montanus qui mettoit lui-même cette diférence entre les vers de Virgile sur le papier, et les mêmes vers en la bouche de ce Poëte. Il disoit à ce sujet, qu'il lui auroit volontiers enlevé certains endroits de ses poësies, s'il avoit pû lui enlever également sa voix, sa maniére de prononcer, et son geste.

ep. 122. p. 10. Nous aprenons du même Seneque, que l'Empereur Tibere fit d'abord paroître beaucoup d'amitie pour notre Poëte, mais qu'ensuite il eut pour lui autant d'indiference : *Et amicitia Tiberii notus et frigore*. Ce fut selon toute aparence à l'ocasion de la disgrace où tomba Votienus Montanus son frere, comme nous avons dit en son lieu. Crinitus paroit confondre les deux freres, atribuant à Julius les défauts de Votienus. [a] Tacite parle d'un Julius Montanus, qui fut contraint de se tuer lui-même au commencement de l'Empire de Neron, qui ne lui put pardonner d'avoir voulu s'oposer à ses violences. Mais ce Julius Montanus étoit de l'ordre des Sénateurs, et beaucoup plus jeune que celui qui fait le sujet de cet éloge : ce qui doit suffire pour l'en distinguer.

Crin. poe. lat. l. 3. c. 49.

[a] Tac. an. l. 13. n. 25.

Senec. ibid. De toutes les piéces de notre Poëte, il ne nous reste plus que six vers, que Seneque le Philosophe nous a conservés. Ils paroissoient avoir fait partie d'un poëme sur le jour et la nuit. Les voici, afin que le lecteur en puisse juger.

Incipit ardentes Phœbus producere flammas,
Spargere se rubicunda dies, jam tristis hirundo
Argutis reditura cibos immittere nidis
Incipit, et molli partitos ore ministrat
....
Jam sua pastores stabulis armenta locarunt ;
Jam dare sopitis nox nigra silentia terris
Incipit. . .

ibid. Montan prenoit tant de plaisir à réciter ses poësies,

JULIUS MONTANUS.

qu'il déclamoit volontiers depuis le matin jusqu'au soir. Cela déplaisoit beaucoup à ceux de ses auditeurs, qui aimoient mieux un bon repas qu'une piéce de poësie. Un jour qu'il récitoit le poëme dont nous venons de donner un fragment, Varus Chevalier Romain, homme de bonne chere, qui devoit aller souper chez Atilius Buta, interrompit brusquement notre Poëte, lorsqu'il en fut aux deux derniers vers cités, quoique ce ne fût qu'une partie de la piéce, et dit hautement qu'il étoit déja nuit, et qu'il alloit trouver Buta.

JULIUS GRÆCINUS,

Philosophe.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

JULIUS GRÆCINUS.

La [a] ville de Frejus, ancienne et illustre colonie des Romains dans la Gaule Narbonoise, fut le lieu de la naissance de ce grand homme. Il eut pour pere un Chevalier Romain, qui avoit été Procureur du Fisc, ou Intendant de province : charge qui consistoit à faire la recette et la mise des impôts et autres revenus de l'Empire. Græcinus fit une étude particuliére de ce que les honnêtes païens entendoient par l'amour de la sagesse; et il acquit assez de vertu pour se rendre odieux à ceux qui n'aimoient que le vice. Il s'apliqua aux belles Letres avec tant de succès, qu'il se fit la réputation d'homme éloquent, [b] et qu'il devint un des Ecrivains le plus poli de son siécle.

[c] Sa vertu lui mérita une épouse digne de lui pour sa rare chasteté. Elle se nommoit Julia Procilla, et avoit eu pour pere un autre Chevalier Romain, qui avoit aussi exercé la Charge d'Intendant de province. De ce mariage naquit le célébre Agricole, [d] qui se vit élevé aux premiéres dignités de l'Empire, et dont nous parlerons dans la suite de cette histoire.

[a] Tac. vit. Agr. n. 4.

[b] Colu. l. 1. c. 1. p. 77.

[c] Tac. ibid.

[d] n. 7-9. 18.

JULIUS GRÆCINUS

a Tac. ibid. n. 4

b Sen. de ben. l. 2. c. 21 | ep. 24 p. 109

[a] On sut reconnoître le mérite de Græcinus, en lui acordant une place dans le Sénat, à laquelle on peut dire qu'il fit autant d'honneur, qu'elle put lui en procurer elle-même. En effet il soûtint le rang de Sénateur [b] par une probité et une grandeur d'ame, dont on trouve peu d'exemples parmi les Paiens. Seneque le Philosophe en étoit si grand admirateur, qu'il ne parle jamais de Græcinus que comme d'un homme d'un mérite tout extraordinaire: *Vir egregius*, le qualifie-t-il en divers endroits de ses écrits. Il a même cru ne pouvoir mieux édifier la posterité, qu'en lui conservant quelques traits de la vertu et de la générosité de ce grand homme.

c Sen. ibid.

[c] Græcinus portoit l'une et l'autre jusqu'à ce point, qu'il ne pouvoit souffrir le vice, ni avoir aucune communication avec les personnes mal notées, non pas même rien recevoir de leur part, de quelque qualité qu'elles fussent. Un jour Fabius Persicus, homme Consulaire, lui aiant envoïé une grande somme d'argent pour fournir aux frais des jeux publics, que Græcinus devoit donner, celui-ci refusa constamment de l'accepter. Et comme ses amis le blâmoient de son refus, il leur fit cette réponse si judicieuse: « Voudriez-vous, leur dit-il, que je reçusse » une faveur d'un homme avec qui je rougirois de me » trouver à table? » Quelque tems après Rebilus, autre homme Consulaire, mais aussi mal noté que Persicus, lui envoïa à son tour une somme encore plus considerable que la précédente, avec de grandes instances pour l'engager à la recevoir. Mais Græcinus s'en défendit encore, en disant pour excuse: « Eh! je n'en ai pas même voulu » recevoir de Persicus; lui laissant inferer: à plus forte » raison n'en recevrai-je pas de vous, puisque vous êtes » une personne aussi infame, et d'une moindre nais- » sance. »

d ep. 29. p. 108 109.

[d] Seneque raporte un autre trait de l'histoire de Græcinus, qui montre le grand cas que l'on faisoit de son jugement. Les beaux esprits de Rome se trouvant embarassés à assigner une secte au Philosophe Ariston, qui ne sortoit jamais de la chaise où il se faisoit porter, soit pour disputer, soit pour composer ses ouvrages, s'adresserent à Græcinus pour savoir ce qu'il en pensoit. Scaurus avoit déja dit: « Assurément, Ariston n'est pas Peripate-

» ticien. » Græcinus consulté à son tour, répondit : « Je » ne puis vous en rien dire ; car je ne connois pas même » sa démarche. »

JULIUS GRÆCINUS.

'Græcinus se faisoit de plus en plus honneur par sa sagesse et sa probité, lorsqu'il devint la victime de celle-ci. L'Empereur Caligula, qui regnoit alors, et qui haïssoit autant la vertu qu'il aimoit le vice, lui commanda de se porter pour acusateur contre Marcus Silanus. Græcinus en eut horreur, et refusa généreusement de le faire. Il n'en fallut pas davantage pour porter ce Prince inhumain à lui faire ôter la vie, vers l'an 40 de notre Ere vulgaire, lorsque Græcinus étoit encore jeune,' puisque son fils n'avoit tout au plus que deux ans en ce tems-là. 'Seneque parlant avec indignation de cette mort, et proposant Græcinus pour le modéle d'un grand courage, dit que Caligula ne le fit tuer, que parce que Græcinus étoit meilleur qu'il ne convenoit à personne d'être à l'égard d'un tiran.

Tac. ibid.

n. 4. 44.

Senec. ben. ibid.

Telle fut la fin de cet excellent homme, à qui il semble qu'il ne manquoit que d'être Chrétien. Je ne sais si cette grace ne fut pas acordée peu de tems après à quelqu'un de sa famille, et si 'la célébre Pomponia Græcina, l'une des premieres Dames de Rome, [a] qui fut acusée comme Chrétienne l'an 57 sous Neron, n'étoit pas sœur ou proche parente de notre Sénateur. Il est au moins certain que la vertu dont cette famille Païenne faisoit profession, étoit une grande disposition pour embrasser le Christianisme.

Tac. an. l. 13. n. 32.

[a] Till. H. E. t. 2. p. 79.

§. II.

SES ECRITS.

COLUMELLE ' faisant d'abord l'énumération de ceux qui avoient écrit avant lui sur l'agriculture, puis venant à ceux qui l'avoient fait en son siécle, nous aprend que Julius Græcinus avoit laissé deux livres de sa façon sur la maniére de cultiver les vignes. Comme Cornelius Celsus avoit déja composé un traité particulier sur le même sujet, et que Græcinus en avoit profité pour son ouvrage, Columelle ajoute que celui-ci avoit imité Celsus, comme s'il avoit été son disciple.

Colu. l. 1. c. 1. p. 77.

JULIUS GRÆCINUS

a Plin. hist. l. 14. c. 4. p. 119.

[a] Pline l'Historien, qui avoit dans sa Bibliothéque les écrits de notre Auteur, pretend aussi qu'il avoit copié Celsus. Mais cela ne doit pas se prendre à la letre; et il est à croire que Græcinus n'avoit pas si littéralement copié Celsus, qu'il n'eut inseré dans son ouvrage bien des choses nouvelles. Cela est si vrai, que Pline lui-même, qui s'étoit servi de Celsus pour son histoire naturelle, avoue neanmoins avoir pris de l'ouvrage de Græcinus divers endroits, sur-tout pour ses livres 14, 15, 16, 17, et 18.

Colu. ibid.

Une autre difference remarquable entre les écrits de ces deux Auteurs, c'est que ceux de Græcinus l'emportoient de beaucoup sur ceux de Celsus, et pour l'agrément du style et pour l'erudition. On ne trouve plus depuis long-tems l'ouvrage de notre Ecrivain. Il est ou perdu, ou enseveli dans la poussiére de quelque Bibliotheque.

Plin. hist. l. 16. c. 90.

Græcinus y avançoit entre autres observations, que les vignes pouvoient durer soixante ans, sans être renouvellées.

CLAUDE,

EMPEREUR.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

CLAUDE

a Senec. de m. cl. p. 849; Suet. Claud. l. 5. n. 2.

Till. Emp. t. 1. p. 208.

Suet. ibid. n. 1.5| l. 60. p. 764.

CLAUDE, [a] depuis Empereur, naquit à Lyon dans les Gaules le premier jour d'Août, sous le Consulat de Julius Antonius et de Fabius Africanus, environ quinze ans aprés le rétablissement de cette ville, et dix ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. Il se nommoit Tiberius Claudius Drusus; et aprés que son frere aîné eut été adopté dans la famille de l'Empereur, il prit le surnom de Germanicus. [c] On trouve qu'il portoit encore le prénom de Nero avant celui de Drusus; mais il n'est gueres connu dans l'histoire que sous le nom de Claude, qui étoit celui de sa famille. [d] Par sa mere An-

CLAUDE.

tonia, il étoit petit-fils de Marc-Antoine, et d'Octavia sœur d'Auguste; et par son père Drusus, si célebre par la conquête de la Germanie et ses autres grands emplois militaires, il se trouvoit petit-fils de Livie femme d'Auguste, neveu de Tibere, et oncle de Caligula.

Suet. ibid. n. 3. 42 | Dio, ibid.

' Dès sa plus tendre jeunesse on l'apliqua aux études convenables à un enfant de sa naissance; et il donna souvent des marques publiques du progrès qu'il y faisoit. Il se rendit même assez habile, pour composer dans la suite divers ouvrages en grec et en latin. ' Quoiqu'il eût une difficulté de langue qui l'empêchoit de parler distinctement, néanmoins il ne déclamoit pas mal, au jugement de ceux qui s'interessoient le plus à son avancement dans les sciences.

Suet. ibid. n. 4.

Il s'en faut de beaucoup que l'on prît le même soin de former ce jeune Prince aux bonnes mœurs, que l'on avoit eu de le faire instruire dans les Letres. ' On lui laissa mener une vie privée en la compagnie des femmes, des affranchis, et des gens les plus débauchés; et cette mauvaise éducation en fit un Prince lâche, timide, effeminé, et presque imbecile. ' Comme il passoit pour n'avoir ni jugement ni capacité, cela fut cause qu'on le méprisa longtems, et qu'on le laissa dans le rang de simple Chevalier, jusqu'à l'âge de quarante-six ans. Alors l'Empereur Caligula le fit Sénateur, et le prit pour collégue dans le Consulat. A ces défauts Claude en joignoit d'autres beaucoup plus insuportables, et qui venoient peut-être de la même source. ' Il étoit fort sujet à toutes sortes d'excès de vin et de viandes et aux autres qui en sont la suite, et avoit une passion demesurée pour le jeu.

n. 5 | Dio, p. 764 765.

Suet. n. 2 | Dio, l. 59. p. 739.

Suet. n. 33.

' Tout cela néanmoins ne l'empêcha pas d'arriver à l'Empire. Il y fut élevé, lorsqu'il s'y atendoit le moins, par le ministere des soldats, le 25 de Janvier de l'an 41 de notre Ere vulgaire, après la mort de Caïus Caligula son neveu. Claude étoit alors en la cinquantiéme année de son âge. ' Avant son élevation il avoit épousé Valeria Messalina, si fameuse dans l'histoire pour ses crimes et ses débauches. C'étoit sa troisiéme femme, en aïant épousé deux autres qui lui donnerent divers enfans. Il avoit eu de Messaline une fille nommée Octavia, qui fut ensuite mariée à l'Empereur Neron. Claude déja parvenu à l'Em-

n. 10.

n. 25. 26.

CLAUDE

Dio. p. 773. pire en eut encore un fils, nommé d'abord Claudius Tiberius Germanicus, et depuis Britannicus César. ' Mais il eut la modestie de ne lui point donner, non plus qu'à sa
Suet. n. 26. mere, le titre d'Auguste. ' Non content de tant de mariages, il épousa encore, par un inceste sans exemple chez les Romains, Agrippine sa propre niéce, fille de Germanicus.

Le regne d'un tel Prince ne pouvoit être ni heureux
Senec. ib. p. 854. 857 | Dio. p. 774. 778. pour ses sujets, ni glorieux pour lui-même. ' Aussi ne fut-il gueres moins cruel et sanglant que l'avoient été ceux de Tibere et de Caligula; et l'on a dit de Claude qu'il tuoit des hommes comme un chien des mouches. L'on comptoit plus de cinq cens soixante personnes tant Sénateurs et Chevaliers qu'autres, à qui il avoit ôté la vie. Il en vouloit sur-tout à ses amis qu'il épargnoit moins que les autres.

Suet. n. 29. Tac. an. l. 11. n. 28 | l. 12. n. 3 | Dio. p. 764 | Phil. vit. Ap. l. 5. c. 8. p. 233. ' D'ailleurs sa timidité naturelle, qui alloit jusqu'à l'excès, le rendoit incapable de la fermeté necessaire pour remedier ou réprimer les desordres. Elle l'empêchoit de s'élever au-dessus de ceux qui abusant ou de sa simplicité, ou de sa foiblesse, changeoient souvent ce qu'il avoit reglé, mettoient tout à prix, et le dominoient entierement. Tels furent entre autres ses principaux affranchis, Mes-
Dio. p. 770. 786. saline et Agrippine ses femmes. ' De sorte que Claude étoit moins leur Prince, que le ministre de leur interêt et de leurs passions. Nous ne chargerons point cette histoire de toutes les infamies dont ses femmes et ses favoris ont deshonoré son regne. Il faut tirer un rideau sur tout ce qui ne peut ni instruire ni édifier.

p. 765 | Suet. n. 35. ' Sa timidité le porta, lorsqu'il fut parvenu à l'Empire, à ordonner que nul n'aprocheroit de sa personne, qu'on ne l'eût auparavant visité, pour voir s'il n'auroit point quelque poignard caché sous ses habits. Cette coutume
Dio. p. 764. s'observa jusqu'à Vespasien, qui l'abolit. ' Claude fut le premier entre les Romains qui se servit d'une chaise à porteurs qui fût couverte; et l'usage en passa dans la suite
p. 777. aux autres Empereurs, et aux personnes Consulaires. ' Il fut si prodigue du droit de bourgeoisie Romaine, que cet honneur qui coûtoit des sommes immenses, tomba alors en
Senec. ibid. p. 648. un très-grand mépris. ' On disoit par dérision qu'on l'avoit pour un verre cassé; et Seneque prétendoit que si ce Prince

CLAUDE.

Prince eut vècu un peu plus long-tems, il auroit fait citoïens Romains tous les Grecs, les Gaulois, les Espagnols et les Bretons.

Il faut pourtant dire à la louange ' de Claude, qu'il ne laissa pas de faire quelque bien, lorsque revenant à lui-même, il savoit se rendre maître de ses passions. ' On remarque même qu'il avoit de la douceur et de la bonté pour les peuples; Dieu lui aïant inspiré ce bon esprit, pour donner à son Eglise qui commençoit alors à se former à Rome, le loisir de croître et de se fortifier dans la paix et le repos. ' En effet S. Jerôme a cru que ce fut en la seconde année de l'empire de Claude, que S. Pierre alla prêcher l'Evangile dans cette capitale du monde.

Dio, p. 765.

Till. H. E. t. 1. p. 171.

Hier. chr. l. 2. p. 160.

' Sitôt que ce Prince se vit Empereur, il remedia à divers abus qui s'étoient introduits sous le regne précedent, reforma plusieurs choses mal établies, et rapella d'exil tous ceux qui y avoient été condamnés sans sujet. ' Il fit même paroître qu'il avoit quelque connoissance, et quelque amour pour la justice. Il s'apliquoit volontiers à vuider les procès, quoiqu'il ne le fit pas toujours avec la même atention et la même prudence. Les Avocats furent sous lui en leur regne. Les Jurisconsultes au contraire avoient alors peu de credit; parce qu'il étoit moins atentif à la rigueur des loix qu'à ce que l'équité demandoit dans les circonstances particulieres. ' Mais comme ceux-là faisoient un commerce sordide de leur éloquence, tirant de leurs parties de très-grandes sommes, il ordonna qu'ils ne pourroient exiger qu'un certain salaire qui leur fut marqué.

Dio, p. 766.

ibid. | Suet. n. 14. 15 | Senec. p. 856.

Tac. an. l. 11. n. 5-7.

Les vûes de Claude, quoique bornées, allerent encore plus loin pour le bien public. ' Il augmenta l'enceinte de la ville de Rome; ' il acheva avec de très-grandes dépenses l'aqueduc que Caligula avoit commencé, il entreprit avec des travaux immenses de sécher le lac Fucin; ' il fit construire auprès d'Ostie le fameux port qui retient encore aujourd'hui le nom de Porto : ouvrage digne de la grandeur et de la puissance Romaine.

l. 12. n. 23.

Suet. n. 20.

ibid. | Dio, p. 772.

Quoiqu'il ne fut ni grand capitaine, ni grand politique, il ne laissa pas néanmoins de se maintenir dans les conquêtes de ses prédécesseurs, ' et d'en faire de nouvelles. Il acheva de réduire la Mauritanie, qu'il divisa en deux

Dio, p. 770. 771.

CLAUDE.

a Tac. vit. Agr. n. 14.

Provinces, la Tingitane et la Césarienne. a Il eut encore l'avantage de conquerir la grande Bretagne, ce que Caligula n'avoit osé entreprendre.

Suet. n. 43. 44. Dio. p. 789-791.

Tel fut l'Empire de Claude, mêlé de bien et de mal, selon ceux qui le conseilloient. ' Enfin après avoir regné treize ans, huit mois, et vingt jours, il fut empoisonné par Agrippine, pour mettre sur le thrône Neron son fils, qu'elle avoit eu le credit de faire adopter, au préjudice de Britannicus, propre fils de Claude. Cette mort tragique arriva le 13e jour d'Octobre de l'an 54 de notre Ere vulgaire, lorsque Claude étoit en la soixante-quatrième année de son âge.

Dio, p. 792.

On croit que ce fut dans un ragoût de champignons qu'on avoit caché le poison qui lui ôta la vie. Et comme l'on ne craignit pas de vouloir mettre au rang des Dieux un homme qui étoit mort de la sorte, Neron son successeur en prit ocasion de dire ce bon mot, qui marque fort bien la folie d'une telle prétention : « Les » champignons, disoit-il, sont devenus la viande des » Dieux, puisque Claude est devenu Dieu pour en avoir » mangé. »

Senec. de m. Cl. p. 844-860.

' Mais rien n'aproche pour la dérision, de la plaisante apotheose que Seneque fit de ce Prince, et dans laquelle il le répresente proprement comme une bête, et le transforme en courge. La philosophie de ce prétendu sage n'étoit pas assez forte, pour l'empêcher de se venger parlà de l'exil auquel cet Empereur l'avoit condamné, peut-être sans sujet.

Suet. n. 30 ; Dio, p. 764.

' Claude étoit bien fait de corps, et avoit une taille avantageuse. Mais il lui étoit resté de ses grandes maladies une foiblesse qui lui causoit un tremblement de tête et de jambes, avec une espece de begaiement. D'ailleurs ses gestes et sa contenance étoient de mauvaise grace.

Till. Emp. t. 1. p. 210. 211.

Malgré ses défauts de corps et d'esprit, il ne laissoit pas d'avoir quelques bonnes qualités pour les mœurs. Il étoit au-dessus de l'avarice, et n'aimoit ni le faste ni la vanité.

Suet. n. 34.

Dio, p. 765-770. 773.

' Quoiqu'il ait passé pour un Prince cruel et sanguinaire, ' il avoit néanmoins de la bonté, point de fiel, ni de passion pour la vengeance. De sorte que ce n'est pas sans sujet, que l'on rejette sur Messaline et ses favoris les cruautés que l'on vit sous son regne. Il étoit populaire,

Till. ibid. p. 226.

' liberal sur-tout envers les soldats, et généreux à l'égard

des Princes. Exemt de jalousie, il ne mettoit point sa gloire à étouffer celle des autres, comme l'on avoit vû sous Tibere et Caligula.

' Il donna en plusieurs ocasions des preuves de sa modestie. En faisant jurer l'observation des loix d'Auguste, il ne voulut point qu'on fît la même chose pour les siennes. Il refusa plusieurs honneurs que le Sénat lui offrit, et ne se mit jamais en peine d'en faire ordonner ni pour lui ni pour les siens. ' Le Consul Vipsanius voulant qu'on lui donnât le titre de pere du Sénat, Claude s'oposa à son zèle, qui marquoit trop d'adulation. ' Il ne voulut pas même prendre le titre d'Empereur.

Till. ibid. p. 228.

Tac. an. l. 11. n. 25.

Suet. n. 12.

Exemple rare dans un Souverain ! ' Lorsqu'il donnoit des charges ou des emplois à quelqu'un, il ne pouvoit souffrir qu'on l'en remerciât; disant que c'étoit lui qui devoit être obligé, de ce qu'il se trouvoit des personnes qui voulussent bien porter avec lui une partie du poids de son gouvernement.

Dio, p. 772. 773

Nous ne pouvons mieux finir l'éloge de cet Empereur que par les quatre vers suivans, qui peuvent lui servir d'épitaphe. ' Ils sont du Poëte Ausone, qui y a fort bien pris le caractere de Claude.

Aus. Cæs. p. 219.

Claudius irrisæ privato in tempore vitæ,
In regno specimen prodidit ingenii.
Libertina tamen nuptarum et crimina passus,
Non faciendo nocens, sed patiendo fuit.

§. II.

SON SAVOIR ET SES ECRITS.

Si ' Claude a passé pour n'avoir aucun jugement, il n'étoit pas néanmoins sans quelque génie. [a] Jean de Salisberi prétend même, suposé que cela se doive entendre de Claude, que c'étoit un homme de beaucoup d'esprit, et de beaucoup de prudence. Mais cette opinion ne se peut soutenir. Seulement il est certain, comme nous l'avons montré, que ce Prince avoit assez bien réussi dans ses premieres études. ' Il avoit une grande connoissance du grec et du latin, et faisoit souvent des harangues publiques en

Suet. Cæs. l. 5. n. 40.

[a] Sares. polic. l. 8. c. 10.

Suet. ibid. n. 41. 4

CLAUDE.

l'une et l'autre langue. Il préferoit toutefois la gréque à la latine, et ne pouvoit s'empêcher de le faire paroitre en presque toute ocasion. Il possedoit si bien Homere, qu'il le citoit presque toujours dans ses jugemens. Il aimoit les

Tac. an. l. 11. n. 3.

belles-letres, et ceux qui en faisoient profession; ' et ses discours, lorsqu'il vouloit prendre la peine de les mediter, ne manquoient ni d'ornement ni de politesse.

Dio. l. 60. p. 781.

' Il n'étoit point ignorant dans l'astronomie. Il en donna une preuve publique, étant déja Empereur. Prévoiant une année qu'il devoit y avoir une éclypse de soleil le jour anniversaire de sa naissance, et craignant que cela ne causât quelque tumulte parmi le peuple, il l'annonça lui-même au public, en lui en détaillant les causes naturelles.

Suet. n. 41.

' Claude en sa jeunesse s'apliqua beaucoup à l'histoire, à la solicitation de Tite-Live; et avec le secours de Sulpicius Flavius il entreprit d'écrire en ce genre de literature. Il forma le dessein de deux histoires differentes. L'une commençoit après la mort de César, et comprenoit deux livres ou volumes. L'autre commençoit à la paix civile. Mais comme l'Auteur n'avoit pas la liberté de dire la verité en parlant de ceux qui étoient élevés au-dessus de lui, sa mere et l'une de ses aïeules tâcherent souvent de le détourner de son entreprise. Leurs remontrances néanmoins ni le peu de cas qu'on avoit paru faire de quelque essai de ses écrits, qu'il avoit soumis à la censure, ne l'empêcherent pas de pousser cet ouvrage jusqu'à 41 Livres.

n. 42.

' L'aplication qu'il donna à l'étude, lui fit inventer trois caracteres nouveaux, qui lui parurent être assez nécessaires pour meriter d'entrer dans l'ancien alphabet. Il composa même, lorsqu'il n'étoit encore que simple particulier, un traité sur cette matiere. Et lorsqu'il fut parvenu à l'empire, il fit une ordonnance pour faire passer ces trois

Tac. an. l. 11. n. 14. | Suet. ibid.

nouveaux caracteres dans l'usage commun. ' Il n'en vint à bout qu'avec peine; mais après sa mort on ne tint plus compte de son ordonnance. On voïoit encore du tems de Tacite et de Suetone ces trois caracteres en divers monumens propres à les conserver à la posterité.

Tac. not. ibid. | Quint. inst. or. l. 1. c. 8. not. p. 59.

' L'on convient que le digamme Eolique Ϝ, et l'ante-sigma Ↄ étoient deux de ces trois letres inventées, ou ajoûtées à l'alphabet latin par notre Empereur. On ignore la forme de la troisiéme; et puisque les anciens n'ont pas jugé à

propos de nous la conserver, pourquoi perdre du tems à en faire la recherche? ' Quintilien aïant trouvé de l'utilité dans l'usage du digamme, il est surprenant que l'on n'ait pas continué à s'en servir. Quint. ibid.

' Jean de Salisberi cite le Livre de l'Analogie sous le nom de l'Empereur Claude: ce qui désigne clairement le traité sur ces trois letres dont nous venons de parler. ' Mais M. Tristan soûtient qu'il s'est glissé une erreur dans le texte de cet Ecrivain par la faute des Copistes, et qu'au lieu de *Claudium Cæsarem*, il faut lire *Caïum Cæsarem*, Jule César pour Claude. ' Il est certain que César composa deux Livres de l'analogie des mots. Ainsi il y a plus d'aparence que c'est cet écrit que Jean de Salisberi a eu en vûë; puisqu'il donne à l'Auteur les titres d'homme de beaucoup d'esprit, et de beaucoup de prudence, ce qui ne convient nullement à l'Empereur Claude. Sares. ibid. Trist. com. hist. t. 1. p. 180. Quint. p. 60 | Suet. l. 1. n. 56.

' Suetone nous aprend que ce Prince, avant que de monter sur le thrône, avoit composé un traité du jeu des dez, qu'il aimoit à la fureur. ' Seneque en plaisantant sur sa mort, et faisant allusion à cette passion de Claude, le fait condamner aux enfers à continuer ce jeu avec un cornet percé par les deux bouts. Suet. l. 5. n. 33. Senec. de m. cl. p. 859. 860

Asinius Gallus avoit fait un ouvrage, dans lequel il établissoit le parallele d'Asinius Pollio son pere avec Ciceron, mais en élevant le premier au-dessus de l'autre. Claude ne put souffrir l'injure qu'on faisoit en cela au plus célebre Orateur entre les Romains. ' Il entreprit donc l'apologie de Ciceron contre l'écrit d'Asinius Gallus, et l'executa avec quelque érudition. Suet. n. 41.

' Aprés que ce Prince fut chargé du gouvernement de l'Empire, il ne discontinua point pour cela à donner toûjours du tems à l'étude. Il trouva même assez de loisir pour composer plusieurs autres ouvrages, qu'il avoit grand soin de faire lire devant les gens de letres. On nomme entre ces derniers écrits l'histoire de sa propre vie. ' Auguste et Tibere lui en avoient déja donné l'exemple, qui fut imité dans la suite par divers autres Princes. ' Cette vie de Claude étoit divisée en huit Livres. On y trouvoit de l'élegance, mais peu de jugement. ' Tous les ouvrages de Claude que nous venons de nommer, étoient écrits en latin. ibid. l. 2. n. 85 | l. 3. n. 61. l. 5. n. 41. n. 41. 42.

' Il en fit deux autres en grec: l'un intitulé Τυῤῥηνικῶν, n. 42.

CLAUDE

c'est-à-dire l'histoire de Tyr (*) ; l'autre Καρχηδονιακῶν l'histoire de Carthage. La premiere étoit divisée en vingt Livres, et la seconde en huit. Pour empêcher que ces deux ouvrages ne tombassent si-tôt ou dans l'oubli, ou dans le mépris, Claude fit ajoûter un nouveau Musée à l'ancien, établi comme l'on croit par Ptolemée Philadelphe, qui y avoit mis sa Bibliotheque. C'étoit un apartement dans le palais d'Alexandrie, ou étoient logés et entretenus des hommes de letres, partagés en plusieurs compagnies ou colléges, selon les sciences ou les sectes, dont ils faisoient profession. Ensuite Claude ordonna que ces deux histoires seroient lûes en entier à certains jours de chaque année, l'une dans l'ancien Musée, l'autre dans le nouveau, et que chacun des Academiciens feroit tour à tour cette lecture, comme en un auditoire reglé. Malgré cette précaution, il ne nous reste plus rien depuis long-tems de ces écrits de Claude, non plus que des autres du même Auteur. Il semble que ce soient particulierement les deux histoires gréques dont nous venons de parler, que Pline l'ancien a voulu marquer, lorsque dans l'énumeration des Auteurs dont il s'est servi pour son histoire naturelle, il témoigne en divers endroits avoir profité des écrits de cet Empereur pour la composer.

Till. Emp. t. 2. p. 205. 206.

Suet. ibid.

* ou plutôt Tyrrheniens Etrusques

Suid. δ p. 590

On est redevable en quelque façon à Claude de l'ouvrage de Dyctis sur la guerre de Troies. Car il prit soin d'en faire multiplier les exemplaires, après qu'on eut recouvré l'original dans l'ouverture d'un sepulcre, qu'un tremblement de terre avoit fait entre-ouvrir à Crete (XVI).

Tac. an. l. 11. n. 24.

Tacite nous a conservé la harangue que Claude, soit par inclination pour les Gaulois ses compatriotes, soit par quelque autre motif, prononça devant le Sénat, afin d'en tirer un decret, pour que les Peuples des Gaules, qui joüissoient déja du droit de citoïens Romains, pussent être reçûs au nombre des Sénateurs. C'est l'unique piéce qui soit venuë jusqu'à nous des productions de ce Prince. Elle eut son effet ; et dès-lors on admit dans le Sénat quelques Gaulois qui étoient d'Autun.

n. 25.

Au XVI siécle on trouva sur la côte S. Sebastien deux tables de cuivre, que l'on conserve à Lyon dans l'Hôtel de ville, et sur lesquelles est gravée en partie la harangue dont il est ici question. Mais elle n'y est pas en si beau style que

CLAUDE.

Tacite la met en la bouche de Claude. Guillaume Paradin l'a copiée d'après les tables de cuivre, pour la mettre à la tête de son histoire de Lyon, où elle se lit avec quelques fautes qui sont corrigées ' dans l'autre édition qu'il a donnée de cette piéce à la tête de ses anciennes inscriptions. Inscr. ant. p. 415

' Claude fit diverses loix et ordonnances pour établir le bon ordre dans l'Empire. Une des principales fut de défendre à toutes sortes de personnes de pratiquer la religion des Druides. Ce n'est pas à dire, comme nous l'avons expliqué ailleurs, qu'il abolit la secte de ces Philosophes. Il abolit seulement leurs sacrifices, où ils répandoient le sang humain, et leurs divinations, qui n'étoient pas moins cruelles que leurs sacrifices. 'Il travailla toutefois à conserver la vaine science des Aruspices, qui prétendoient trouver l'avenir dans les entrailles des bêtes. Suet. n. 25 | Dio p. 772. Tac. ibid. n. 15

JULIUS FLORUS,

Orateur.

JULIUS FLORUS.

On ne peut placer la mort de cet Orateur guéres plus tard qu'en ce tems-ci, c'est-à-dire vers le commencement de l'Empire de Neron. C'est de quoi l'on se convaincra sans peine par la suite de sa vie. ' Quintilien fait en deux mots l'éloge de Julius Florus, en lui donnant le glorieux titre de Prince de l'éloquence des Gaules. Quint. inst. or. l. 10. c. 3. p. 653.

Presque tous les modernes sur cet endroit de Quintilien, n'ont fait nulle difficulté de regarder Florus comme Gaulois de nation. Ce n'est pas sans sujet. Le texte cité le supose suffisamment (1); et nous ferons voir sur de bonnes

(1) Il est vrai que Quintilien semble ne qualifier de la sorte Florus, qu'à cause qu'il avoit fini sa vie en professant l'éloquence dans les Gaules : ce qui nous suffiroit pour lui donner place dans notre histoire. Mais le texte de cet Orateur bien entendu supose encore autre chose. Ce n'étoit du tout point la coutume de voir des Orateurs quitter la ville de Rome, qui étoit le centre des beaux esprits, et le lieu le plus propre à faire fortune, après qu'ils y avoient brillé ou dans le barreau, ou dans les écoles, pour venir ensuite dans les Gaules, à moins qu'ils ne fussent eux-mêmes Gaulois. Nôtre nation étoit assez féconde en cette sorte de savans, pour n'être pas obligée à en mandier d'ailleurs. Au contraire, c'étoit une chose fort commune de voir les Orateurs quitter leur patrie, pour aller à Rome ou y hanter le barreau, ou y ouvrir des écoles publiques. Nous en avons déja donné grand nombre d'exem-

JULIUS FLORUS. preuves que Julius Secundus, neveu par son pere de Julius Florus, étoit réellement Gaulois.

D'ailleurs nous ne voïons pas que rien puisse empêcher de croire que notre Orateur ne fût de la même famille, Tac. an. l. 3. n. 40. que cet autre Julius Florus son contemporain natif de Treves. Celui-ci descendoit de parens nobles, qui pour les grands services qu'ils avoient rendus à l'Empire, avoient été honorés du droit de bourgeoisie Romaine, ce qui étoit encore fort rare en ces temps-là ; puisque cela dut se faire n. 42. ou sous César ou sous Auguste. Mais ce Florus de Treves, aïant eu le malheur de se soûlever contre les Romains avec Julius Sacrovir d'Autun, vers la sixiéme ou septiéme année de Tibere, il prit le miserable parti de prévenir par une mort volontaire, la juste peine que meritoit sa rébellion.

Senec. l. 4. cont. 25. p. 301. Florus l'Orateur après ses premieres études, alla à Rome, où il se perfectionna dans l'éloquence sous la dis- Hier. chr. l. 2. p. 156. cipline du fameux Porcius (1) Latro. Il faut que cela soit arrivé avant la quatriéme année de la 194e Olympiade, et l'an de Rome 753, auquel tems S. Jerôme place la mort de ce déclamateur. On peut tirer de-là que Florus étoit né 18 à 19 ans auparavant, et ainsi environ 20 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. Il ne laissa pas de faire du fruit sous la discipline de Latro, mal- Senec. ibid. gré sa maniere assez bizarre d'enseigner. Car il étoit le seul entre les Latins qui vouloit que ses disciples se bornassent à l'écouter, sans qu'ils s'exerçassent eux-mêmes à la déclamation ; disant pour raison qu'il étoit non un maître, p. 311. mais un modéle. Enseigner de la sorte, dit plaisamment Seneque le pere, c'étoit vendre son éloquence, plûtôt que

ples, et l'on en verra encore beaucoup d'autres dans la suite. Il arrivoit quelquefois que ces Orateurs Gaulois, après s'être acquis de la reputation dans cette capitale de l'Empire, revenoient ensuite dans leur païs. C'est justement ce qui sera arrivé à Julius Florus ; et Quintilien a seulement voulu dire, qu'après que cet Orateur se fut fait admirer à Rome par son éloquence, il retourna finir ses jours dans les Gaules en continuant sa profession. Ce raisonnement soûtenu par celui que nous ferons sur la patrie de Julius Secundus, prouve de reste que Florus étoit réellement Gaulois. Nous avons cru devoir donner cet éclaircissement, pour ne laisser aucun lieu aux difficultés que l'on pourroit faire naître à ce sujet.

Schot. cl. Rh. p. 15. 2. (1) André Schot doute que notre Orateur soit le même que Florus disciple de Porcius Latro, parce que ce Latro étoit Espagnol. Mais que cela fait-il ? C'est à Rome où Latro enseignoit, comme il paroit par Seneque le pere, et non pas en Espagne, que Florus l'aura eu pour maître dans l'éloquence.

sa

sa patience et son travail. Ce fut pourquoi les disciples de Latro se nommerent auditeurs par derision : terme qui est passé depuis chez les Latins pour signifier un disciple. JULIUS FLORUS.

' Florus supléa de reste à ce foible secours, par la force de son génie, et par son aplication à l'étude. Bien-tôt il devint un des plus éloquens hommes de son siécle, et merita de passer pour un Orateur digne du tems des anciens : *inter paucos disertus, et dignus illa propinquitate.* ' Il parut avec distinction dans le Barreau, où il plaida sous Auguste et Tibere au moins. Seneque qui avoit assisté quelquefois à ses plaidoïers, nous a conservé quelques traits de celui qu'il fit contre Flaminius. ' Ce Préteur avoit été acusé du crime de leze-Majesté, pour avoir fait contre les loix executer un criminel pendant un festin, afin de plaire à une courtisane, qui disoit n'avoir jamais vû décoller personne.

Quint. ibid.
Senec. ibid.
p. 301. 311.

' Depuis, Florus revint dans les Gaules (1), où il continua jusqu'à la fin de ses jours la profession d'Orateur, soit en plaidant devant les Préfets du Prétoire, soit en enseignant publiquement l'art de bien parler. ' On prétend qu'il le fit dans l'école de Lyon, et que Julius Secundus, son neveu, autre Orateur fort célebre, dont nous parlerons ensuite, y avoit étudié. ' Celui-ci étoit encore sous la ferule, lorsque Florus le trouva un jour triste et pensif. Florus lui demanda la cause de son embaras. Secundus lui avoua, qu'il y avoit déja trois jours qu'il avoit beau mettre son esprit à la torture, et qu'il n'avoit pu néanmoins venir à bout de l'exorde du sujet qu'on lui avoit donné à traiter : ce qui lui faisoit beaucoup de peine, et le jettoit dans le desespoir pour la suite. Alors Florus lui dit en souriant : « Est-ce que vous prétendez mieux écrire que vous » n'êtes capable de le faire ? » En effet, ajoûte Quintilien, tout consiste à aporter ses soins pour réussir de son mieux ; mais au reste il le faut faire selon sa capacité.

Quint. ibid.
Egass. Bul. t. I. p. 62.
Quint. p. 653.

Florus ne pouvoit qu'être vieux, lorsqu'il mourut.

(1) Il seroit inutile de chicaner sur le texte de Quintilien, et de le vouloir entendre de la Gaule cisalpine par raport aux Romains, comme quelques modernes l'ont prétendu. Car cet Ecrivain se sert du nom plurier *Galliarum*. Or il seroit difficile de produire dans l'antiquité un exemple qui puisse apuier la prétention que *Galliæ* au pluriel signifie la Gaule cisalpine, que les anciens nomment presque toûjours *Gallia togata, Gallia cispadana, transpadana*, afin d'écarter toute équivoque.

I SIECLE.

Nous avons vû qu'il étoit né environ 20 ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne ; et il vêquit au moins jusques vers l'an 55 ou 56 de la même Ere ; ' puisqu'il vit Julius Secundus son neveu dans son adolescence, et que Secundus étant de l'âge de Quintilien, n'avoit alors guéres plus de 15 à 16 ans ' Plusieurs modernes ont cru que Lucius Julius Annaeus Florus, Auteur d'un abregé de l'histoire Romaine, étoit descendu de notre Orateur. C'est ce que nous examinerons plus à fond dans la suite. La Popeliniere au 6e Livre de son histoire page 364, a avancé sans y penser, que Florus l'Orateur étoit le même que Florus l'Historien, qui n'écrivit que sous l'empire de Trajan.

Quint. ibid.

Ibid. | Voss. hist. lat. l. 1. c. 30.

CLODIUS QUIRINALIS,

RHETEUR.

UN ' seul trait de l'histoire de ce Rhéteur, que nous aprenons de S. Jerôme, nous fait juger que c'étoit un très-grand homme de Letres. Mais ce ne sont pas toûjours ceux dont les actions nous sont plus connuës. Nous ne savons que très-peu de choses de celui-ci, ' par la perte que nous avons faite de la vie que Suetone en avoit écrite, avec celles de plusieurs autres Rhéteurs, qui ne sont pas toutes venuës jusqu'à nous, comme nous aurons encore ocasion de le remarquer plus d'une fois.

Hier. chr. l. 2. p. 160.

Suet. cl. Rh. not. p. 845.

' Quirinalis étoit natif de la ville d'Arles dans la Gaule Narbonoise. Il s'apliqua avec tant de succès à l'étude des belles Letres, qu'il se trouva en état de les enseigner aux autres avec honneur. ' On croit qu'il commença d'abord à le faire à Marseille, et qu'il fut un de ces Rhéteurs qui contribuerent à illustrer en ce siécle les écoles de cette ville. ' Mais il passa ensuite à Rome, où il professa publiquement la Rhétorique avec une réputation très-éclatante : *Romæ insignissime docet*. C'est ce que S. Jerôme place vers la seconde année du regne de Claude. ' Quelques-uns néanmoins ne le font fleurir que sous Vespasien, environ trente ans après : ce qui ne se peut soûtenir, puisqu'il paroit qu'il mourut dès les premieres années de l'Empire de Neron.

Hier. ibid.

Gues. an. Mass. p.

Hier. ibid.

Gues. ibid.

I SIECLE.

En effet il y a toute l'aparence possible, que notre Rhéteur est le même ' que ce Clodius Quirinalis, qui au raport de Tacite étoit Préfet ou Intendant des forçats que l'on entretenoit à Ravenne. On sait, et nous en avons donné divers exemples, on sait que les gens de Letres étoient alors presque toûjours élevés aux Charges et dignités de l'Etat. Quirinalis eut le malheur d'encourir l'indignation du Prince, pour les malversations commises dans sa charge. Afin de satisfaire son inhumanité, et de fournir à ses dépenses excessives, il exerça des concussions criantes sur l'Italie, comme si c'eût été la derniere et la plus méprisable province de l'Empire. Il fut donc envelopé dans la proscription que Neron fit de quelques Officiers. Mais Quirinalis évita la juste peine que méritoient ses crimes, en se faisant mourir lui-même par le poison. Tacite met cette mort sous le Consulat de P. Volusius et de P. Cornelius Scipio, qui se trouve lié avec la cinquante sixiéme année de notre Ere commune, et la seconde du regne de Neron.

Tac. an. l. 13. n. 30.

' Il y a dans Martial une épigramme sur un Quirinalis, que ce Poëte raille finement de ce que faisant profession du célibat, il ne laissoit pas d'avoir des enfans de ses esclaves, qui lui servoient de femmes. Comme Martial mourut fort âgé sous l'Empire de Trajan, après avoir passé sa jeunesse à Rome, et y avoir demeuré long-tems, on pourroit croire que cette épigramme regarde Clodius Quirinalis.

Mart. l. 1. epi. 85.

URSULUS
OU
SURCULUS,

RHETEUR.

Il nous reste peu de connoissance de l'histoire de ce Rhéteur. Suetone avoit écrit sa vie avec celles des autres illustres Rhéteurs ' que nous avons encore de lui. Mais cette vie est perduë, aussi-bien que celles de plu-

Suet. cl. Rh. not. p. 845.

sieurs autres, dont on trouve les titres à la tête de l'ouvrage de Suetone dans deux divers manuscrits. Notre Rhéteur y est nommé Lucius Statius Ursulus, ' S. Jerôme dans sa chronique lui donne le nom de Surculus, et le prénom seul de Statius. Personne ne doute néanmoins que ce ne soit le même Rhéteur, dont ces deux Ecrivains ont voulu parler.

Hier. chr. l. 2. p. 161.

' Surculus étoit de Toulouse : ce que les éditions de la chronique de S. Jerôme par Scaliger et le Mire expriment par *Tolosensis*. Mais l'édition par de Pontac porte *Tolosanus*, qui écarte l'équivoque, et tranche toute difficulté. Il enseigna la Rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de réputation, sous l'Empire de Neron, vers l'an 58 de l'Ere Chrétienne : *in Galliis celeberrime Rhetoricam docet,* dit S. Jerôme.

ibid.

' Pierre Pithou a même prétendu qu'Ursulus avoit exercé aussi la même profession à Rome ; et il y a toute aparence que cela s'est fait ainsi. La preuve se presente d'elle-même. S'il est vrai que Suetone ait écrit la vie d'Ursulus, comme l'on n'en peut guéres douter, c'est une marque que celui-ci avoit effectivement enseigné à Rome. ' Car Suetone s'est borné à ne donner les éloges que des Rhéteurs et des Professeurs des belles Letres, qui avoient brillé dans cette capitale de l'Empire. Il y a lieu de s'étonner de ce que S. Jerôme, qui est atentif à marquer ailleurs ces sortes de circonstances, ne l'ait pas fait ici.

Quint. decl. pr. p.

Suet. ill. Gr. p. 819. 820. cl. Rh. p. 839. 842. 843.

Le prénom de Statius que portoit Ursulus, ' et la qualité de Poëte qu'il joignoit à celle de Rhéteur, l'ont fait confondre mal à propos par quelques-uns, avec Publius Papinius Statius Auteur de la Thebaïde, que nous avons encore. Ce dernier étoit natif de Sella en Epire, ou de Naple selon quelques autres, et ne fleurissoit que sous l'Empereur Domitien à la fin de ce siécle.

Voss. poët. lat. c. 3. p. 26. Gyr. hist. poët. dia. 4. p. 241.

DOMITIUS AFER,

ORATEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

On vit en la personne de cet Orateur deux extrêmités fort oposées : beaucoup d'excellentes qualités, et beaucoup de grands défauts. ' Il avoit pris naissance à Nisme capitale du païs des Arecomiciens, qui fait aujourd'hui partie du Languedoc, environ quinze ou seize ans avant le commencement de l'Ere Chrétienne. ' Frontin, outre le prénom de Domitius, lui donne encore celui de Cnæus qu'il place le premier. ' Mais il ne le faut pas confondre avec un autre Cnæus Domitius Afer, qui vivoit sous Vespasien, et peut-être encore assez long-tems depuis; au lieu que celui qui fait le sujet de cet éloge, mourut sous Neron, comme nous dirons dans la suite.

Hier, chr. l. 2. p. 160.

Front. de aq. l. 2. p. 251.

Till. Emp. t. 1. p. 686. 2. 687. 1.

Afer au sortir des écoles de son païs, ' alla à Rome hanter le Barreau, où il passa pour un prodige d'éloquence. ' Il se vit même élevé aux premiers honneurs dans cette capitale du monde, et continua à y briller sous quatre Empereurs consécutifs; Tibere, Caligula, Claude et Neron. Il fut Prêteur sous Tibere, Consul subrogé sous Caligula, et Intendant des eaux sous Claude et Neron l'espace d'onze ans.

Quint. inst. or. l. 12. c. 11. p. 756.

Dio, l. 59. p.753 | Tac. an. l. 4. n. 52 | Front. ibid.

Au reste quelques honorables que fussent pour Afer ces Charges et ces dignités, il se seroit acquis encore plus de gloire par son éloquence, ' s'il n'avoit terni sa réputation par une horrible corruption de mœurs. Joignant, comme il faisoit, une vie licentieuse à une grande éloquence, il ne pouvoit manquer de faire dans le Barreau plus de mal que de bien. ' Aussi Dion assûre-t-il qu'il fut le plus puissant Avocat qu'eurent les criminels de son siécle. ' De même Tacite le blâme d'avoir fourni beaucoup plus par l'heureux succès de son éloquence, que par la regularité

Tac. ibid. n. 52. 66.

Dio, l. 60. p. 790.

Tac. ibid. n. 52.

I SIECLE

de sa conduite, le modéle à former les acusations, ou à defendre les criminels.

[illegible] Sous Tibere il ouvrit en quelque sorte la voie à la perte d'Agrippine, en acusant Claudia Pulcra sa cousine, [illegible] et lui reprochant ses crimes. Peu de tems après il se porta encore pour acusateur contre Varus Quintilius fils [illegible] de Claudia et proche parent de l'Empereur. Et après avoir donné en ces ocasions et autres semblables des preuves de son esprit, il tint bien-tôt un des premiers rangs entre les Orateurs, sur tout lorsqu'on vit que Tibere même lui donnoit le titre d'éloquent.

Quint. [illegible] Il meritoit justement cette qualité selon Quintilien, qui avoit été son disciple, et qui assûre que de tous les Orateurs qu'il avoit connus, il n'en avoit point trouvé de plus excellens que Domitius Afer et Julius Africanus. Mais le premier, à son avis, étoit préferable à l'autre, et pour l'arangement des expressions, et pour tout ce qui fait un bon Orateur. Il ne craignoit pas même de le mettre de niveau avec les plus grands Orateurs de l'antiquité. Dia. or. p. 15. Il faut pourtant avoüer avec un autre Ecrivain du même tems, que l'éloquence au siécle d'Afer avoit bien dégeneré de ce qu'elle étoit au siécle de Ciceron et d'Asinius. Quint. l. 12. c. 11. p. 756. 757. Quoi qu'il en soit, il est au moins vrai qu'Afer passoit sans nulle contradiction pour le premier homme du Barreau en son tems, et pour un Orateur acompli. Plin. l. 2. ep. 14. p. 122. 123. On observe que sa maniére de déclamer étoit grave et posée, Quint. l. 11. c. 3. p. 708. et qu'il y évitoit les gestes et trop frequens et trop vehemens.

Dio. l. 59. p. 752. Son éloquence toutefois pensa lui coûter bien cher sous l'Empereur Caligula. Ce Prince par une sotte vanité s'imaginant être le plus éloquent homme de son siécle, fit un crime à Domitius Afer, de ce que sa réputation lui disputoit cette gloire. Il prit ocasion de l'inquieter d'une inscription qu'Afer avoit fait mettre à une statuë qu'il avoit érigée à cet Empereur. L'inscription portoit que Caligula à vingt-sept ans avoit été Consul pour la seconde fois. Mais bien loin que cette action fût de quelque mérite pour Afer, et qu'elle lui atirât quelque récompense, il fut mis en justice sur cela même, comme s'il eut voulu reprocher à l'Empereur sa jeunesse et le violement des loix, qui défendoient d'entrer si jeune dans

les charges. Caligula voulut être lui-même son acusateur, et lut en plein Sénat un grand discours qu'il avoit fait contre lui. I SIECLE.

'Afer étoit perdu s'il y avoit voulu répondre. Aussi il s'en donna bien de garde. Mais il évita le coup par un tour des plus ingenieux. Il commença à loüer le discours du Prince, comme s'il n'eût pas été contre lui, et qu'il n'en eût été qu'un simple auditeur. Il lui donna de grands éloges, en admira la force et l'éloquence, en répeta tous les mots, les pesa chacun en particulier, en releva la beauté. Puis quand on lui eut ordonné de répondre, il n'emploïa que les suplications et les larmes. Enfin s'étant prosterné en terre, il demanda pardon à Caligula, moins comme à un Prince, que comme au maître de l'éloquence. L'Empereur s'imaginant qu'il lui cedoit volontairement la gloire de la parole, fut si aise de sa soûmission, qu'à la priere de Calliste son affranchi et ami d'Afer, il s'apaisa et laissa là cette affaire. C'est ainsi qu'Afer feignant d'avoir perdu l'usage de l'éloquence, évita sa condamnation. ibid.

'En son tems il s'introduisit dans le Barreau une maxime pernicieuse à l'éloquence. On s'avisa d'y donner des aplaudissemens publics aux Orateurs, lorsqu'ils plaidoient. On prioit, on gageoit même un certain nombre d'auditeurs pour cet effet. Cette nouvelle invention pour faire valoir les Orateurs devoit, disoit-on, son origine à Largius Licinius. Afer ne pouvant la souffrir, usa du stratagême suivant pour l'abolir. C'est Quintilien qui le racontoit à Pline le jeune son disciple, après en avoir été lui-même témoin oculaire. Plin. l. 2. ep. 14. p. 122. 123.

'Un jour Afer plaidant une cause devant le Sénat, entendit un bruit extraordinaire au tribunal le plus proche de celui où il plaidoit. Il faut savoir qu'il y en avoit quatre differens dans la sale où s'assembloient les Sénateurs. Afer parut étonné de ce bruit, et se tut. Le silence aïant succedé au tumulte, il reprit son discours. On fit encore du bruit; il se tut de nouveau: et après que le bruit eut cessé, il revint à son discours pour la troisiéme fois. Enfin il demanda qui plaidoit au tribunal voisin; on lui répondit: c'est Licius. Alors laissant-là le sujet qu'il traitoit, il s'adressa aux Juges, et leur dit: p. 123.

I SIECLE.

Messieurs, cet artifice n'est plus de saison. Et certes, ajoûte Pline, il commençoit réellement à tomber, dès qu'il paroissoit à Afer l'être déja.

ibid. p. 1 2.

Il n'en restoit presque plus aucun vestige au tems de Pline, qui ne le pouvoit souffrir non plus qu'Afer. Pendant qu'il fut en usage, il etoit inutile de prêter l'oreille aux plaidoïers des Avocats. On devinoit sans peine celui qui faisoit le plus mal. C'étoit toûjours celui qui recevoit le plus d'aclamations.

Quint. l. 12. c. 11. p. 7.. Tac. an. l. 4. n. 52.

Afer vêquit jusqu'à une extrême vieillesse. Il perdit alors beaucoup de la gloire qu'il avoit acquise; parce qu'aiant l'esprit et le corps usés par son grand âge, il voulut continuer à plaider, au lieu de renoncer à cet

Quint. ibid. p. 757.

exercice. ' Quintilien cite cet exemple pour autoriser ce qu'il établissoit touchant les qualités necessaires à un Orateur. Elles ne consistent pas, dit-il, ces qualités en une science qui se perfectionne à mesure qu'on avance en âge; mais elles consistent en la voix, la vigueur du corps, et une bonne poitrine. Si cela vient à manquer soit par vieillesse ou' maladie, il n'y a plus d'Orateur.

Tac. an. l. 14. n. 19.

' Tacite lie la mort d'Afer avec celle de Marcus Servilius, autre Orateur qui alloit de pair avec Domitius Afer, tant pour l'esprit et l'éloquence, que pour les honneurs ausquels ils avoient été élevés l'un et l'autre. Mais il y avoit cette difference entre ces deux Orateurs, que Servilius s'étoit rendu aussi recommandable par la regularité de sa vie, qu'Afer insupportable par la dissolution de la sienne. La mort de celui-ci eut quelque conformité

ibid. | Hier. chr. l. 2. p. 160.

avec sa vie. Car ' il mourut dans un repas pour y avoir mangé avec trop d'excès, sous l'Empire de Neron, et le Consulat de Caïus [1] Vipsanius et de Fonteïus Capito,

Plin. l. 8. ep. 18. p. 525. 527.

la cinquante-neuviéme année de notre Ere vulgaire. ' Il semble qu'il ne laissa point de posterité, puisqu'il avoit adopté pour ses fils Domitius Tullus et Domitius Luca-

nus

[1] Le dernier Dictionaire de Moreri place la mort d'Afer l'an 60 de J.-C. sous le Consulat de C. Cæsonius Pætus et de C. Petronius Turpilianus. Ce sont deux fautes à la fois. Car il est certain que ce Consulat est lié avec l'année 61e de J. C. ou plûtôt de notre Ere vulgaire; et il est visible par le texte de Tacite que cette mort arriva l'année à laquelle nous la raportons : ce qui se peut confirmer par Frontin.) (XVII.)

nus freres. Pline le jeune raporte quelques-unes de leurs avantures assez plaisantes. I SIECLE.

§. II.

SES ECRITS.

Domitius Afer ne se borna pas à faire usage de son savoir pour plaider seulement de vive voix; il sut encore l'employer à écrire divers ouvrages pour la postérité. Mais il y a long-tems qu'ils ne subsistent plus; et il ne nous reste de lui que quelques Sentences que l'on trouve dans Quintilien, Dion et Pline le jeune.

1° ' Il avoit fait un traité divisé en deux Livres sur les témoins que l'on doit oüir dans les causes. Quintilien traitant le même sujet dans les instructions qu'il donne à son Orateur, parle avec éloge de cet écrit d'Afer. Il ne fait pas difficulté de dire qu'il suffisoit pour prendre une entiere connoissance de cette matiere, sans qu'il fût besoin de rien écrire de nouveau sur ce sujet. Afer y établissoit comme un point fondamental que le principal devoir de l'Orateur à l'égard des témoignages qui regardent les causes qu'il doit plaider, est de s'instruire familierement de toutes les circonstances de l'affaire. Quin. inst. or. l. 5. c. 7. p. 269.

2° Du tems qu'écrivoit Quintilien, ' il se voïoit encore des recueils publics des bons mots de Domitius Afer. Ceux qui l'ont mieux connu, remarquent qu'étant fort poli et fort agréable, il avoit un talent particulier pour ces sortes de saillies d'esprit fines et enjoüées. ' Quintilien en étoit si charmé, et les trouvoit acompagnées de tant de grace et douceur, qu'il les donne souvent pour modéle à ceux qu'il entreprend de former à la belle éloquence. l. 6. c. 3. p. 378. p. 375. 378. 391. 392.

3° ' Il y avoit aussi de notre Orateur un recueil public de ses plaidoïers, dans lesquels on trouvoit quantité de ses bons mots, tant ils lui étoient familiers. p. 378 | l. 10. c. 1. p. 624.

' En général Quintilien fait beaucoup d'estime des écrits de Domitius Afer, et témoigne avoir beaucoup profité de leur lecture. Il y avoüe aussi n'avoir pas moins tiré de fruit des entretiens de ce grand Orateur, qu'il avoit fort cultivé dans sa jeunesse, lorsqu'Afer étoit déja l. 5. c. 7. p. 269 — l. 10. ibid.

I SIECLE

[illegible] avancé en âge. [a] Il raporte quelques préceptes touchant le geste de l'Orateur qu'il en avoit apris. Afer blâmoit les gestes trop frequens, aussi-bien que ceux qui marquent trop de vivacité. [b] L'on observe qu'il usoit souvent de transpositions dans ses pieces, particulierement dans ses exordes, non pour rendre ses periodes plus completes, mais pour rendre son discours plus simple, et ne pas devenir suspect à son auditoire par un art trop étudié.

[illegible] Dion raporte un des bons mots d'Afer qui peut trouver ici sa place. Une personne l'aiant prié de plaider sa cause dont l'Orateur Julius Galicus avoit refusé de se charger, Afer ne fit que lui répondre : « Qui vous a dit » que j'étois meilleur nageur que Galicus? » Par où il faisoit allusion à l'ordre que Claude avoit donné de jetter Galicus dans le Tibre.

PETRONE,

Poete.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Il n'est peut-être point d'Auteur parmi les anciens, qui ait plus partagé les modernes, que celui dont nous entreprenons l'éloge. Nous n'avons garde toutefois d'entrer dans le détail de tout ce qui s'est dit de part et d'autre, soit sur sa personne, ou sur ses écrits. Cette discussion demanderoit un autre personnage que celui que nous faisons ici. Nous nous bornerons simplement à en raporter ce qui nous paroîtra et le plus autorisé et le plus convenable à notre sujet.

[illegible] Tac. an. l. 16. n. 17. 18. [illegible] Petr. vie. p. 24. [illegible]

Petrone portoit le prénom de Tite, selon Pline l'ancien et Plutarque. [c] Neanmoins le texte vulgaire de Tacite le nomme Caius Petronius ; [d] mais on ne doute pas aujourd'hui que ce ne soit un vice des copistes, qui transcrivant les premiers manuscrits de cet Historien, auront mis un C. pour un T. Caius au lieu de Titus. [e] Les anciens et

I SIECLE.

les modernes s'acordent assez uniformément à lui donner le surnom d'Arbiter, sous lequel ils le citent presque aussi souvent que sous celui de Petrone. Cela lui sera venu sans doute ′ ou de ce qu'il passoit pour l'arbitre des plaisirs de Neron, ou de ce que Tacite le qualifie *elegantiæ arbiter*, comme étant l'homme le mieux fait et le plus poli de son tems. Tac. n. 18.

′ Il nâquit aux environs [1] de Marseille dans la Gaule Narbonoise, où son pere pouvoit alors exercer quelque charge. Car pour sa famille, il y a toute aparence qu'elle étoit la même ′ que celle des Petrones originaire des Sabins, qui a donné tant de grands hommes à la République. ′ Il pouvoit descendre en ligne directe de Publius Petronius, ′ qui succéda à Cornélius Gallus au Gouvernement de l'Egypte ′ et qui étoit Chevalier Romain : qualité que l'on donne également à notre Poëte. Sid. Car. 23. v. 155. 156. Petr. vie, p. 1. Pr. Strab. l, 17. p. 563. Petr. pr.

′ On ne doit pas douter que Petrone ne fut élevé avec tous les soins que l'on donnoit dans l'Empire à l'éducation des enfans de naissance. Il s'adonna particulierement aux belles Letres ; et ses écrits font juger qu'il s'atacha surtout au bon goût, qu'il acquit avec toute sa délicatesse. Après qu'il eut fini ses premieres études, on le vit paroître à la Cour de l'Empereur Claude, ′ Mais l'assiduité qu'il y fit voir, ne l'empêcha pas de se perfectionner dans les sciences. Il s'exerça à la déclamation , comme faisoient en ce tems-là les jeunes gens de la premiere qualité, afin de se former à parler en public. vie, ibid. p. 2.

Nous avons déja montré ailleurs quelle étoit la Cour de Claude. Il n'est pas étonnant ′ que Petrone qui étoit por- ibid.

(1) ′ Quelques Ecrivains pour infirmer l'autorité de S. Sidoine qui établit la naissance de Petrone aux environs de Marseille, s'expriment ainsi « : Il y a aparence, » disent ils, qu'Apollinaire dit que Petro- » ne étoit Marseillois de nation et par sa » liberté de parler peu honnêtement, se- » lon le proverbe ancien, *Massiliam na-* » *viges*. » Mais ces Ecrivains voudront bien que l'on observe qu'il n'ont pas fait assez d'atention a la force de ces deux vers de S. Sidoine : *Et te Massiliensium per hortos sacri stipitis, Arbiter, colonum* Le sens qu'ils y pretendent donner, pourroit se trouver dans le vers suivant : *Hellespontiaco parem Priapo*. D'ailleurs ils conviennent eux-mêmes que d'autres apliquent aux Massyliens peuples d'Afrique le proverbe ancien qu'ils aportent en preuve. Ce n'est pas sans raison ; puisque nous avons montré ailleurs, que l'on ne voioit point chez les paiens de mœurs plus reglées et plus édifiantes, que celles des anciens Marseillois. La remarque de ces critiques ne fait donc rien contre l'autorité de S. Sidoine, qui se trouve apuiée par une inscription deterrée en 1560. Selon cette inscription il semble que Petrone avoit donné son nom a un village du Diocese de Sisteron, dit *Petruis*, en latin *Vicus Petronis*. Mor. P. p. 894.

té aux plaisirs par temperament, devint insensiblement voluptueux dans un tel séjour. On remarque néanmoins [Petr. vie p. 3] qu'il n'aimoit pas les plaisirs de l'amour jusqu'à la brutalité, ni ceux de la table jusqu'à la crapule. Seulement il goûtoit les uns et les autres d'une maniere galante et délicate, qui satisfaisoit encore plus son esprit que ses sens.

[Tac. ibid. c. 18] De cette sorte il emploioit la plus grande partie du jour au sommeil, et donnoit toute la nuit aux plaisirs et aux af- [Petr. vie ibid.] faires. Sa maison étoit le rendez-vous de tous les honnêtes gens de Rome. Il passoit agréablement la vie avec ceux [Tac. ibid.] qui le visitoient. Et comme les autres se rendent célebres par intrigue, Petrone se mit en reputation par une agreable oisiveté. Il savoit si adroitement donner à ses manieres d'agir un air aisé et negligé, que plus elles étoient libres, et mieux elles étoient reçues sous cet air de simplicité aparente. Enfin il dépensoit son bien, non comme un débauché et un prodigue, mais comme un homme habile dans la science des voluptés.

[Ibid. Petr. vie p. 4] Cependant il se vit obligé de mettre vn intervalle à ses plaisirs, pour aller exercer la charge de Proconsul en Bythynie. Il en remplit les fonctions avec aplaudissement, et fit voir tout ensemble et l'étenduë de son esprit, et sa capacité pour les premiers emplois. Après son retour à Rome, Neron qui avoit succedé à Claude, voulant récompenser ses services le fit Consul, aparemment subrogé; car son nom ne paroît pas dans les Fastes consulaires. Cette nouvelle dignité donna à Petrone un grand accès auprès du Prince, qui l'honora d'abord de son estime, puis de son amitié. Petrone eut soin de cultiver l'une et l'autre par les fêtes galantes qu'il préparoit quelquefois à Neron, pour le délasser de la fatigue des affaires.

[Tac. ibid.] Il y réussit avec tant de succès, qu'il devint bien-tôt l'un des confidens de l'Empereur, qui ne trouvoit rien de bien entendu que ce que Petrone avoit ordonné. Et cette possession où il étoit de décider du bon goût, lui fit donner le surnom d'Arbiter, comme à celui qui en étoit le [Petr. vie p. 5] maître. Pendant que Petrone avoit ainsi l'intendance des plaisirs de Neron, ce Prince changea et à l'égard du gouvernement de l'Empire, et à l'égard de sa propre personne.

[p. 6.] Il écouta d'autres conseils que ceux de Petrone; et s'engageant insensiblement dans une débauche brutale, il s'a-

bandonna tout entier à ses passions, et devint un aussi méchant Prince, qu'il avoit auparavant paru doux et équitable. I SIECLE.

' D'ailleurs la faveur où Petrone étoit élevé, lui avoit atiré la jalousie de ceux qui prétendoient, aussi-bien que lui, aux bonnes graces du Prince, et entre autres celle de Tigillin, Capitaine des Gardes, qui étoit un dangereux rival. Cet homme de basse naissance, s'étant rendu maître de l'esprit de Neron, ' entreprit la ruine de son concurrent, qu'il savoit être un plus habile maître que lui en fait de volupté. Il en vint à bout, mais par les voïes les plus odieuses. Il commença par faire à Petrone un crime de l'amitié qu'il portoit à Scevin, et excita par ce moïen la cruauté du Prince, qui étoit la plus violente de ses passions. Il corrompit un esclave, pour s'en servir dans son dessein, ôta à Petrone tout moïen de se justifier, et fit jetter dans les fers la plûpart de sa famille.

Petr. vic, p. 7.

Tac. ibid.

' Petrone se vit bien-tôt après arrêté lui-même à Cumes par ses ordres, durant un voïage que l'Empereur y fit. ' Mais comme l'on fut quelque tems à déliberer, si l'on feroit mourir un homme de cette consideration, ' il se résolut à s'ôter lui-même la vie, sans atendre l'issuë bonne ou mauvaise qu'auroit son affaire. Neanmoins pour ne pas se donner une mort précipitée, il se fit ouvrir les veines, et ensuite se les fit bander, afin de laisser couler le sang à sa volonté, et d'avoir ainsi le tems de s'entretenir avec ses amis. En ces derniers momens qu'il s'entretint avec eux, il ne leur parla, et ne voulut qu'ils lui parlassent, ni de l'immortalité de l'ame, ni de ce qui lui pouvoit acquerir une constance heroïque, ni des axiomes des Philosophes; en un mot de rien de serieux, mais de certains vers legers, et de poësies galantes.

n. 19.

Petr. vic, p. 12.

Tac. ibid.

' Enfin pour mieux cacher son genre de mort, il continua ses fonctions ordinaires. Il entra dans le détail de son domestique, recompensa quelques-uns de ses esclaves, en fit chatier d'autres. Il prit même du sommeil, ou fit semblant d'en prendre. De sorte que sa mort, quoique violente, parut aux yeux de ses amis de même que si elle eût été naturelle.

ibid.

' Comme Petrone avoit en horreur les gens du caractere de Neron [a] et de Tigillin, il n'eut pas la bassesse d'imiter

Plin. hist. l. 37. c. 7.

a Tac. ibid.

I. SIECLE.

la complaisance de ceux qui mourant en ces tems-là par les ordres du Prince, le faisoient leur heritier, et remplissoient leurs testamens des éloges de ce tyran, et de son favori. Au contraire il brisa un vase très-précieux qu'il avoit, afin que Neron qui s'en seroit emparé après sa mort, ne le pût servir à sa table. Et il trouva à propos de ne lui envoier pour tout present que la satyre ingénieuse qu'il avoit composée contre les debauches de ce Prince. Ensuite il rompit son cachet avec lequel il l'avoit cacheté, de crainte qu'après sa mort on ne le fît servir d'instrument pour la perte de ceux entre les mains de qui on l'eût trouvé.

Plin. ibid. — Tac. ibid.

n. 20

Neron voiant que les infamies qu'il avoit cru dérober à la connoissance de Petrone, lui étoient connues, en eut un extrême chagrin. Après avoir porté ses soupçons sur ceux qui pouvoient lui avoir revelé ses secrets: il les arrêta enfin sur la femme d'un Sénateur nommée Silia, parce qu'elle étoit beaucoup des amies de Petrone. S'imaginant donc que par un chagrin particulier, elle s'étoit hazardée à découvrir ce qu'elle avoit néanmoins d'autant plus d'interêt de cacher elle-même, qu'elle y avoit eu la meilleure part, elle fut envoïée en exil. Petrone mourut sous le Consulat de Caius Suetonius Paulinus, et de L. Pontius Telesinus, l'an 66 de l'Ere Chrétienne.

[illegible] pr. 5. p. 13

Comme il ne seroit pas raisonnable de chercher un Chrétien en la personne de Petrone, on doit être satisfait si l'on y trouve un honnête païen, un homme de bon sens, qui ait raisonné et vécu suivant les veritables principes de la connoissance naturelle, qui ne laisse rien à esperer au-delà du trépas. C'est ce qu'un moderne a cru découvrir en la personne de notre Poëte, et il le justifie particulierement par la maniere dont il mourut. En effet, dit-il, cette mort est la plus belle de toutes celles que l'antiquité païenne a admirées. On ne peut y remarquer ni crainte, ni affection, ni désespoir, ni orgueïl.

p. 14. Tac. ibid. n. 18

Il est remarquable d'ailleurs que Tacite n'a pas osé dire que Petrone étoit voluptueux, mais seulement que sa conduite en avoit les aparences, par le desir de plaire à l'Empereur, *revolutus ad vitia, seu vitiorum imitationem.* On peut encore moins conclure que ses mœurs étoient corrompues, parce qu'il a fait des peintures libres des débau-

Petr. ibid.

ches de Neron et de sa Cour. Cette maniere d'écrire étoit en usage de son tems. On se donnoit par-là un air de Philosophe sévere, qui découvroit librement les vices, et qui nommoit chaque chose par son nom.

Il faut pourtant avouer que la conduite de Petrone, jointe à ses écrits, ne présente pas d'abord à l'esprit une idée aussi avantageuse de sa personne. Aussi ' s'est-il trouvé des Auteurs qui l'ont regardé comme un vrai Epicurien : ' ce qui pouroit se confirmer par l'éloge qu'il fait d'Epicure en le qualifiant le pere de la verité. Mais, puisqu'on a cru depuis devoir user d'indulgence à son égard, nous n'y contredirons pas.

Proleg. p. 20.

Sat. p. 482.

Au reste on ne peut disconvenir que Petrone ne fût un homme d'érudition, et un esprit élevé, vif, enjoué, qui savoit mêler avec art le plaisant avec le serieux. Il est même peu d'Ecrivains parmi les païens, ' qui soient plus polis, plus agréables, et plus dignes d'admiration en toutes choses; mais il en faut toûjours excepter ses obscenités.

Quenist. p. 63.

§. II.

SES ECRITS.

Quelque ocupé que nous aïons representé Petrone, soit à satisfaire ses passions, soit à remplir les fonctions de ses charges, il paroît néanmoins qu'il donnoit un tems considerable à l'étude et a la composition. Outre l'ouvrage qui nous reste de lui, il en avoit composé quelques autres dont nous sommes privés depuis long-tems.

' Fabius Planciades Fulgentius fait mention d'un de ses écrits intitulé *Eustion*, que l'on ne connoît point d'ailleurs. Petrone y qualifioit un certain Avocat le Cerbere du Barreau. ' Il semble que le même Auteur lui attribuë encore un autre ouvrage, qui avoit pour titre *Albutia*, et qui paroît avoir été une espece d'apologie pour justifier les femmes de leur trop grand parler. ' D'autres l'ont pris ou pour une satyre contre les amans d'Albutia, qui étoit une Dame que Petrone aimoit beaucoup, ' ou pour une piéce de vers tendres à la loüange d'Albucilla, si fameuse par ses amours sous l'empire de Tibere. ' Mais cette Albucilla aïant voulu se tuer elle-même, et s'étant

Fulg. Virg. cont.

Myth. l. 1. p. 23.

Petr. pr. fr. p. 16.

Saty. p. 516. not.

Tac. an. l. 6. n 48.

I SIECLE.

seulement blessée, fut mise en prison plus de trente ans avant la mort de Petrone, et par conséquent avant qu'il fût en âge de composer des écrits pour le public.

Gyr. hist. poe. dia. 4. p. 256.

[a] Servius au raport de Gyraldi témoigne que Petrone avoit fait un traité sur les mœurs des Marseillois. On n'a point d'autre connoissance de cette ouvrage. Seulement

Petr. sat. p. 511. 512.

[b] on trouve quelques traits sur cet matiére à la fin de la satyre qui nous reste de Petrone, lesquels on chercheroit inutilement ailleurs. Mais cela ne peut que foiblement insinuer qu'il ait traité ce sujet dans un ouvrage particulier.

De tous les écrits de Petrone, si l'on en excepte peut-être quelques petites poësies, nous n'avons aujourd'hui que sa fameuse satyre, qui a fait tant de bruit dans le

A. Gel. noc. att. l. 2. c. 18.

monde savant. Elle est du genre [c] de celles que Varron avoit composées à l'imitation de Menippe, en mêlant agréablement la prose avec les vers, et qu'il avoit intitu-

Petr. pr. fr. p. 17.

lées Satyres Menippées. [d] Ce genre d'écrire qu'on nomme aussi mixte ou mêlé, pour le distinguer des satyres composées toutes en vers de même mesure, se renouvella en France avec quelque éclat vers la fin du XVI. siécle.

ibid.

[e] Ce mot *Satyricon* qu'on lit à la tête de l'ouvrage de Petrone, et qui paroît y avoir été ajoûté par les premiers copistes, fait voir qu'ils l'ont consideré comme une veritable satyre. Jean de Salisberi n'en a point eu d'autre idée, lorsqu'il a dit au sujet de cet écrit : *Fere totus mundus ex Arbitri nostri sententia mimum videtur implere, ad co-*

Macr. som. Scip. l. 1. c. 2. p. 6.

mediam suam respiciens. [f] Avant lui Macrobe n'a point non plus regardé autrement l'ouvrage dont il est ici question, que comme un roman fait pour censurer les débauches de ce tems-là.

Petr. ibid.

[g] Il faut donc convenir que c'est un roman satyrique, qui nous represente Rome, ou pour parler plus juste, la Cour de Neron, sa propre personne, et sa vie cachée. C'est ce que l'Auteur de la traduction françoise qui parut de cette satyre sur la fin du dernier siécle, prouve fort bien et dans la préface qu'il a mise à la tête, et par la clef des principaux personnages qui paroissent dans la satyre.

Mais il suffit pour notre dessein d'en donner quelques

preuves

preuves tirées de l'ouvrage même, auxquelles il n'est pas possible que des personnes raisonnables se refusent. 'Petrone dans la description du festin de Trimalcion fait ainsi parler un homme, à qui il avoit demandé qui étoit une certaine femme agissante qu'il voïoit aller de côté et d'autre par la salle du festin : « C'est la femme de Trimalcion, lui » répond cet homme. Elle se nomme Fortunata, et me- » sure les écus au boisseau. Vous me pardonnerez si je » ne vous dis point ce qu'elle étoit, il n'y a pas long- » tems. Il suffit que vous n'eussiez pas daigné prendre » du pain qu'elle vous auroit presenté. Mais je ne vous » puis dire pourquoi ni comment elle est à present aussi » heureuse, que si elle étoit dans le ciel. C'est le tout de » Trimalcion. Enfin elle a un si grand pouvoir sur son » esprit, que si en plein jour elle lui disoit qu'il fait nuit, » il la croiroit. » Sat. fr. t. I. p. 191.

On ne peut s'y tromper. On reconnoît aisément dans ce portrait ' l'Histoire d'Acte sous le nom de Fortunata. p. 190. not. ' C'étoit une affranchie de Neron, qui l'aimoit si éperdûëment que voulant l'épouser à toute force, il gagna des personnes Consulaires pour assûrer le Sénat qu'elle étoit de sang Roïal. clef.

Ajoûtons pour finir son portrait ' ce que Petrone continuë à en dire. « Cette bonne ménagere, dit-il, a le soin » de tout; et elle est si agissante, que souvent elle se trou- » ve dans des lieux où l'on ne l'atend pas. Elle boit peu; » elle est sobre et de bon conseil; toutefois sa langue est » dangereuse. Quand elle a la tête sur le chevet, elle » cause comme une pie. Lorsqu'elle aime, elle aime bien; » mais elle haït de même ce qu'elle prend en aver- » sion. » Sat. fr. p. 193.

Il n'est guéres moins possible de ne reconnoître pas Neron au portrait que Petrone trace de lui sous le nom ingenieux de Trimalcion. ' Ce nom qui selon la force des deux mots grecs dont il est composé, signifie un homme consommé en toutes sortes de débauches, lui convient à merveille. On assûre même qu'on voïoit anciennement cet Empereur répresenté sur des Medailles avec ces mots : C. NERO. AUGUST. IMP. et sur le revers, TRIMALCHIO. « ' Cet homme, dit Petrone en nous le dépei- « gnant, a des fonds de terre d'une aussi grande éten- clef. Sat. p. 193.

I SIECLE.

» dire qu'un Milan en peut passer d'un vol. » Et un peu plus bas : « il est si riche, qu'il ne sait pas la quantité » des biens qu'il possede. Outre cela, il jouit de beau- » coup de rentes ; et même il y a plus d'argent dans la » loge de son portier, qu'aucun homme de la plus haute » fortune n'en possède de nos jours. Quant au nombre » de ses domestiques, hélas! il est si grand, que je crois » en vérité que la dixiéme partie ne connoit pas son » maitre. Enfin ils le craignent si fort, qu'il les feroit met- » tre dans un trou. » En voilà bien assez pour y recon- noitre un Empereur tel qu'étoit Neron, sur-tout si l'on y joint les traits d'extravagance et de folie, dont Pe- trone charge ce portrait dans toute la suite du festin.

Pr. fr. p. 23.

Après cela on a sujet d'être surpris de ce que certains modernes ont prétendu que le Petrone de Tacite n'est pas le même que l'Auteur de cette satyre, et qu'elle n'a point été composée pour Neron. Comment pouvoir dou- ter d'une chose aussi claire? En effet on y voit par-tout un parfait raport avec les mœurs de Neron, et les coûtu- mes de son tems. On y trouve Seneque, Lucain, Silia, Actée, et les affranchis de Neron. Comment refuser de

Tac. an. l. 16. n. 19.

reconnoître cette satyre dans le livre que Petrone, au raport de Tacite, envoïa à Neron, avant que de mou- rir, et dans lequel il décrivoit sous des noms de débau- chés et de femmes perdues les vices de ce Prince?

La plûpart des vers inserés dans cette satyre de Petro- ne sont d'une grande beauté, et font voir que l'Auteur avoit beaucoup de talent pour la poësie. Le poëme sur la guerre civile, ou le renversement de la République Romaine, est sans contredit la plus considerable de ces

Petr. sat. p. 417.

intercalations poëtiques. Petrone semble l'avoir fait pour critiquer celui de Lucain, qui lui paroissoit trop enflé et hors du naturel. Mais il lui est échapé à lui-même

p. 427, 428.

quelques vers où se trouvent les mêmes défauts. Ce sont ceux où il parle des tombeaux de César, de Pompée et de Crassus. Voici ses paroles :

Tres tulerat Fortuna Duces, quos obruit omnes
Armorum strue diversâ feralis Enyo.
Crassum Parthus habet, Libyco jacet æquore Magnus;
Julius ingratam perfudit sanguine Romam.

Et quasi non posset tot tellus ferre sepulcra
Divisit cineres; hos gloria reddit honores.

I SIECLE.

Or on demande où se trouvent dans ces deux derniers vers la justesse, la verité, ou au moins la vrai-semblance que l'on doit garder en quelque genre que l'on écrive? Il n'y a que trois tombeaux; et l'Auteur parle, comme s'il y en avoit une quantité prodigieuse, *tot*. Quel plus grand fardeau pour la terre de porter les cendres de ces trois Héros réünies ensemble, que de les porter divisées et séparées les unes des autres? Dira-t-on ou que l'idée de la grandeur de ces Maîtres de la terre, ou que la magnificence des monumens superbes érigés à leur mémoire, suffit pour justifier la pensée de Petrone? Mais qu'étoit devenuë leur grandeur après leur mort? Et qu'étoit-ce que les monumens qu'on leur avoit élevés? Crassus n'eut point de mausolée. Le tombeau de Pompée ne méritoit pas le nom de tombeau, ou pour mieux dire, il n'en eut point du tout, ' selon l'expression d'un ancien Poëte. Voss. poë. lat c. I. p. 235.

Marmoreo Licinus tumulo jacet, at Cato parvo,
Pompeïus nullo. ——————————

' Ce poëme de Petrone sur le renversement de la République Romaine a été démembré de la satyre dont il fait partie, et imprimé avec diverses autres piéces de poësie des anciens. On le trouve aussi à la fin de la traduction des œuvres de Lucain par Mr. de Maroles, imprimée à Paris en 1654. Il y est joint à la traduction Françoise qu'en a fait le même Traducteur, et dont les Savans connoissent assez les défauts. ' A la suite de ce poëme, dans le chœur des Poëtes on a mis les autres poëmes de Petrone qui se trouvent inserés dans sa prose.

Fab. bib. lat. p. 27 | Chor. poë. t. I. p. 3281. 3285.

Chor. poë. ibid. p. 3286-3299.

On ne doute presque point que la plûpart des petites poësies, qu'on a mises à la fin de la satyre de Petrone, et qui composent ce qu'on nomme le jeu sur Priape, ne soient de la façon de notre Poëte. Elles sont tout-à-fait de son génie. On porte le même jugement de plusieurs épigrammes qui se trouvent à la fin, particuliérement de celles qui ont en tête le nom de quelque Petrone. ' Quelques Savans prétendent néanmoins, qu'il y en a beaucoup qui apartiennent au Poëte Publius Optatianus Porphyrius.

Till. Emp. t. 4. p. 222.

I SIECLE

[a] Raphael de Volterre a atribué à notre Petrone quelques vers sur la Médecine. Mais Gesner croit avec raison que cet Ecrivain a confondu en cela Petronius avec Petrichus, [b] que Pline l'Historien assûre avoir écrit en vers sur la même matiére.

[a] Gesn. bib. un. t. 1. p. 542. 2.

[b] Plin. hist. l. 22. c. 40.

§. III.

SA MANIERE D'ECRIRE.

Tout [a] le monde n'a pas porté le même jugement de la manière d'écrire de Petrone. Quelques-uns ont envisagé son ouvrage comme un ramas de toutes sortes d'obscenités, que l'Auteur auroit écrites sans ordre, et sans d'autre but que de se satisfaire. Mais on ne peut s'empêcher d'avouer que ce jugement est outré. Ce que nous avons déja dit et de l'Auteur et de l'ouvrage, suffiroit pour détruire une telle idée.

[a] Petr. pr.

[b] D'autres au contraire ont non seulement fait l'apologie de ce Livre, mais ont encore poussé son éloge, jusqu'à dire qu'il n'y en avoit point de plus propre à donner l'intelligence de ce que Saint Paul dit des desordres des Romains et des Grecs dans ses Epîtres aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates. Penser de la sorte, c'est donner dans un autre extrêmité, et établir une opinion aussi outrée qu'elle est oposée à la précédente.

[b] Bou. prolog. p. 14. 15.

Nous croïons devoir tenir un milieu, en loüant dans Petrone ce qu'il y a de bon, et en y blâmant ce qu'il y a de mauvais. Mais assûrément le dernier l'emportera toûjours sur l'autre. Il faut convenir que le style en est beau, énergique, noble, élevé. Sa douceur, son élégance, sa delicatesse sont inimitables. Le tour aisé qu'il donne à ses pensées y ajoûte un prix que l'on ne sauroit trop estimer. [c] C'est ce qui l'a fait qualifier par quelques Ecrivains, *Eloquentissimus et doctissimus scriptor Petronius Arbiter :* et par d'autres, *purissimæ latinitatis impurissimus scriptor.* Toutefois malgré ces belles qualités, la lecture de Petrone sera toûjours dangereuse : à moins qu'armé d'une solide vertu, on ne le lise comme une satyre fine et ingenieuse, où l'Auteur ne décrit les vices que pour les

[c] Fur. t. r. t. p. 218 | Pon. not. a... p. 35.

rendre odieux. Encore y aura-t-il à craindre du côté de ses expressions trop vives et trop frapantes contre la pudeur.

Les anciens et les modernes, qui ont le mieux étudié Petrone, l'ont regardé dans ce même point de vûe. Nous en avons déja donné quelques preuves, auxquelles il ne sera pas inutile d'ajoûter celle-ci. ' Un ancien Poëte, dont on nous a conservé l'épigramme suivante, où la longueur du tems a laissé glisser quelques fautes, s'en explique de la sorte. Epi. et poé. vet. l. 1. p. 62.

Petroni carmen divino pondere currit,
  Quo Juvenum mores arguit atque Senum.
Quare ille * prœsa gaudet lasciva puella,
  At quoque delicias frigida sentit anus.
Nam * iter diri scripsitque Neronis amictu
  Abriter, arbitrio dictus et ipse suo.

' Petrone dans son ouvrage, remarquent quelques modernes, fait le personnage d'un jeune homme, quoiqu'il y paroisse avec toute l'expérience d'un vieillard. Comme un espion adroit il parcourt la mer et la terre, pour y observer tout ce qui s'y passe. Il entre dans toutes les parties de plaisir ; il se met de tous les voïages; il se mêle dans toutes les assemblées ; il se glisse à la Cour, au Barreau, dans les écoles, les cabinets d'étude, les sales de festin, les ménages, en un mot les lieux les plus secrets, et en raporte fidélement tous les desordres pour les censurer avec autant d'esprit que de délicatesse. Petr. pr.

Tantôt c'est une critique vive des injustices que commettoient les Juges, et des calomnies que faisoient entrer les Avocats dans les affaires qui se plaidoient au Barreau. Tantôt c'est une censure mordante des concubinages honteux des faux Prêtres, du luxe et des dépenses excessives des festins, de la légereté et de la coqueterie du beau sexe, des actions infames qui se passoient dans les bains publics. Ici c'est une déclamation pathétique contre l'hypocrisie et la dissimulation des Philosophes, les mœurs corrompues de ceux qui etoient préposés pour élever la jeunesse, la paresse et la négligence que l'on aportoit à cultiver les sciences et les beaux arts. Ailleurs c'est un Ibid.

SIECLE tour ridicule ingénieusement donné à la simplicité, ou plûtôt à la folie de certains testateurs, qui se laissant aller aux flatteries de gens avares, les rendoient leurs héritiers au préjudice de ceux qui devoient l'être naturellement; et aux supercheries, aux fraudes, aux duplicités, aux bassesses dont usoient ces avares pour se suplanter les uns les autres.

Pr. fr. p. 26. C'est ce qui a fait dire à un autre moderne, qu'il ne faut pas se récrier sur la maniére d'écrire de Petrone; puisqu'étant considerée du bon côté, elle censure plûtôt la débauche qu'elle ne l'autorise, et qu'elle est très-differente de celle des autres Poëtes, qui expriment les choses avec moins d'honnêteté que lui.
p. 15. 16. Dans les plus vives descriptions qu'il fait des débauches de l'Empereur et de ses favoris, il en adoucit toûjours les images par des termes dont l'honnêteté et la modestie ne peuvent être blessées. Jamais on ne le voit emploïer aucuns de ces mots grossiers, dont Catulle, Martial et tant d'autres semblables se trouvent remplis; quoique le latin permette une certaine liberté que la pudeur de notre langue ne peut souffrir.

p. 15. Il témoigne par-là que ce n'est point par un esprit de corruption qu'il a écrit, mais plûtôt par le chagrin d'un Courtisan philosophe, dont la vûë étoit blessée par les
p. 17. desordres de l'Empereur et de sa Cour. C'est une satyre, comme on l'a montré. L'ouvrage est donc assez distingué par-là de ceux qui sont faits pour flatter les vices; et le titre seul lui sert d'apologie.

p. 5. Tout est exquis dans cet ouvrage, au sentiment de l'Ecrivain moderne déja cité. Soit que l'Auteur ataque les défauts de l'esprit, soit qu'il combate les foiblesses du cœur, il se soûtient par-tout de même force, suivant les differens caracteres de ses personnages. Mais s'il est
p. 6. vrai de dire que les hommes ont rarement les mêmes pensées, comme ils se rencontrent encore moins dans la maniére de les exprimer, Petrone est encore plus distingué des autres Auteurs par le tour de l'expression, que par les pensées mêmes. Et au lieu que la plûpart sont lûs seulement pour les choses qu'ils ont écrites, celui-ci est également cheri et pour les pensées, et pour les manieres dont il les a exprimées. Il est le seul de tous les anciens

qui a connu la veritable galanterie, qui fait aujourd'hui un des caracteres de la politesse. Il a su la distinguer de la tendresse et de l'emportement; et comme elle consiste principalement dans les expressions, il a eu un soin particulier de choisir celles dont il s'est servi.

' Aucun Auteur de l'antiquité n'a écrit avec plus de pureté, plus de force, ni plus galamment. ' Son style est un style de Cour. Ses expressions sont fines, délicates, et la noblesse de sa latinité fort élevée. De sorte que pour l'entendre, il n'est pas si nécessaire d'être savant, que d'avoir le bon goût, afin d'entrer en le lisant dans le caractere de son esprit. Pr. fr. p. 19 p. 27.

Tant de beautés qui s'y presentent à ceux qui le lisent comme il faut, ' lui ont atiré une foule de partisans. Car dans l'opinion de quelques Ecrivains, Petrone n'est pas moins estimé aujourd'hui, qu'il l'étoit dans l'ancienne Rome. ' On prétend même que M. le Prince de Condé faisoit tant de cas de cet Auteur, qu'il entretenoit auprès de lui des hommes d'érudition pour lui en faire la lecture. p. 9 p. 10.

§. IV.

Histoire abregée de la découverte de ses derniers fragmens.

Une certaine destinée n'aïant pas voulu que l'ouvrage de Petrone passât d'abord tout entier jusqu'à nous, n'a permis qu'il y vînt que par morceaux, en nous en faisant de tems en tems des presens par de nouvelles découvertes. Jusqu'au dernier siécle on n'en avoit reçu de la premiere antiquité, que de simples fragmens, qui passoient pour des collections qu'un studieux avoit faites de quelques lieux choisis de cette satyre. Petr. pr. fr. p. 18

' En 1663 on en recouvra un autre fragment considerable, qui contient la suite du recit de ce repas magnifique, que Trimalcion donne à ses amis. On est redevable de la découverte de ce monument à Mr. Petit, qui ne se fit d'abord connoître que sous le nom suposé de Marinus Statilius. Il déterra ce fragment à Trau en Dalmatie dans la Bibliothéque de Nicolas Cippius. Mais à peine l'eut-on exposé au grand jour, qu'il excita parmi les Sa- not. p. 73.

I SIECLE. vans une fameuse dispute. Les uns se déclarerent pour, les autres contre. Les principaux entre ceux-ci furent Henri Valois, Mr. de Wagenseil et Thomas Reinesius, qui publierent divers écrits pour tâcher de montrer la suposition de la piéce nouvellement découverte. Adrien Valois vint à leur secours par une petite dissertation dont il fit present au public en 1666.

Ibid. Mr. Petit se voiant de si puissans adversaires sur les bras, pensa tout de bon à leur faire tête. Il prit la plume, et composa une apologie, pour défendre le nouveau fragment contre les injures dont on le chargeoit. Et pour faire voir qu'il n'imposoit pas au public, il envoïa le manuscrit nouvellement découvert à Mr. Grimani Ambassadeur de la République de Venise à la Cour de Rome,

p. 74 à dessein de le soûmettre à l'examen et au jugement des connoisseurs. Il y eut à ce sujet une assemblée à Rome le 28 d'Août 1668, dans laquelle le manuscrit fut reconnu pour être du XV siécle, au caractere de l'écriture et à la nature du papier. Ce manuscrit est passé depuis à la Bibliothéque du Roi.

En France il se tint quelques conférences sur ce célebre differend en presence de M. le Prince de Condé; et il paroît qu'elles ne furent qu'avantageuses aux prétentions de l'Auteur de la nouvelle découverte. Tout cela réveilla l'atention des Savans, dont quelques-uns se déclarerent publiquement en faveur de Mr. Petit. Mr. Mantel sous le nom de Caius Tilebomenus, qui est l'anagramme de son nom latin, se signala entre les autres. La cause de Mr. Petit prit le dessus; et le fragment de Trau se trouva victorieux de tous ceux qui lui avoient déclaré la guerre.

Aussi-tôt on l'insera dans l'ancien texte de Petrone, comme faisant naturellement partie de son ouvrage. Il y en eut toutefois avant et après differentes éditions particuliéres.

p. 73 D'abord il fut imprimé à Padoüe en 1663 avec beaucoup de fautes, et plus correctement l'année suivante au même endroit par les soins de Paulus Trambrottus. L'année suivante 1664, Mr. Mantel en donna une nou-

Fab. bib. lat. p. 83 velle édition à Paris, où il eut soin de faire encore réimprimer l'ouvrage l'an 1666 en un volume *in*-8° avec l'apologie de Mr. Petit. En 1665 Jean Scheffer le publia

à Upsal

I SIECLE.

à Upsal avec des notes de sa façon, et Thomas Reinesius à Leipsik en 1666 avec les mêmes notes, et de nouvelles observations critiques. ' Ce fragment parut encore à Nuremberg l'an 1667, avec un précis de ce que l'on avoit alors écrit pour et contre. ' En 1670 et 1671 il y en eut deux autres éditions à Amsterdam chez Jean Blaeu, auxquelles on joignit l'apologie de Mr. Petit. On en trouve aussi une édition faite à Rome, la même année que le manuscrit qui contient ce fragment y fut examiné.

Petr. not. ibid.

Fab. ibid. | Bib. S. Vin. cen.

Pendant que le fragment de Trau joüissoit ainsi des avantages de sa victoire, on crut recouvrer à Belgrade en 1688, le reste qui manquoït à l'ouvrage de Petrone. Nous aprenons les avantures de cette derniére découverte prétendue, d'une letre de Mr. Nodot à Mr. Charpentier Directeur de l'Academie Françoise, en date de Strasbourg le 12 d'Octobre 1690. Mr. Dupin Gentilhomme François, qui s'étoit engagé au service de l'Empereur dès le commencement de la guerre contre le Turc, se logea à la prise de Belgrade chez un Grec renegat. Ce fut là qu'il trouva parmi les manuscrits, dont ce renegat avoit hérité de son pere homme savant, les nouveaux fragmens dont il est ici question.

Sitôt que Mr. Nodot eut avis d'une si heureuse découverte, comme il pensoit, il mit tout en œuvre pour avoir une copie du manuscrit. Il y réüssit, et la communiqua sans délai à Mr. Charpentier, pour savoir ce que lui et les autres Savans en penseroient. Le jugement qu'en porterent d'abord quelques-uns, fut tout en faveur du manuscrit nouvellement récouvré. L'on crut y apercevoir un discours suivi et sans interruption, par-tout le même esprit qui conduit l'ouvrage, par-tout le même style, les mêmes pensées, les mêmes expressions, en un mot tout le génie de Petrone.

On ne tarda pas à donner au public sur la copie du manuscrit de Belgrade Petrone en son entier, ainsi qu'on le suposoit, esperant que les gens de Letres auroient un vrai plaisir de se voir ainsi en état d'admirer les beautés de cet ancien Auteur dans toute leur étenduë. Il y en eut qui se laissant éblouïr à la premiére lecture, ne firent nulle difficulté de prendre les nouveaux fragmens pour le vrai ouvrage de Petrone : tant les liaisons leur parois-

I SIECLE soient naturelles, et le style semblable entre ce que nous avions déja de cet Ecrivain et ces mêmes fragmens. L'ardeur qu'on montra à les avoir fut si grande, qu'on en fit aussi-tôt plusieurs éditions en France, en Alemagne, en Angleterre et en Hollande.

Cependant d'autres Savans moins crédules, et plus sur leurs gardes que les autres, ne pouvant se persuader que notre siécle fût assez heureux pour récouvrer les restes qui manquoient à l'ouvrage de Petrone, examinerent selon toutes les régles de la bonne critique les nouveaux fragmens, et reconnurent qu'ils n'avoient été fabriqués que pour imposer au public. Un d'entre eux entreprit d'en montrer la suposition, et l'exécuta par un assez long écrit sous le titre d'observations. Il y prouve par de puissantes raisons, que les derniers fragmens de Petrone ne sont rien moins qu'une production de la plume de cet Auteur, et qu'ils ont tout l'air de piéces suposées, comme pleins de Gallicismes et même de barbarismes. De sorte que ces observations furent prises pour le tombeau du faux Petrone de Belgrade. Cela n'empécha pas que Mr. Nodot environ six mois après n'y fit une réponse, qu'il donna au public comme le triomphe des nouveaux fragmens. Mais cet écrit n'a point eu l'effet que l'Auteur en atendoit ; et tout le monde savant ne regarde point autrement le prétendu Petrone de Belgrade, que comme une pure suposition.

Ce n'est pas à dire pour cela que Mr. Nodot, qui soûtient le contraire, après avoir été le premier qui a publié ces fragmens, soit le fourbe qui les a fabriqués pour duper le public. Il s'ensuit seulement que les aïant reçus d'une main étrangére, comme il l'assûre, il n'y a pas regardé d'assez près, et que sa bonne foi l'a empêché de soupçonner que d'autres fussent capables d'en manquer dans une chose de cette nature. Mais quel sera, dira-t-on, l'homme assez habile pour avoir assez bien pris et imité le génie et le tour des pensées de Petrone? Une lecture assiduë et meditée de cet Ecrivain étoit suffisante pour y réussir. De quelque maniére au reste que la chose ait pu se faire, les Gallicismes et les expressions barbares qui se trouvent dans cette piéce de raport, découvriront toûjours l'imposteur, et trahiront ses précautions.

§. V.

Editions de sa Satyre.

On ' compte jusqu'à plus de trente Grammairiens de toutes les Nations, qui ont éclairci la satyre de Petrone, ou par des notes, ou par des commentaires, et qui presque tous en ont donné différentes éditions. Petr. pr. fr. p. 22.

' On en trouve une *in*-4°. à laquelle on a joint les panegyriques de Pline et des autres anciens Orateurs. Elle est parfaitement belle ; mais on n'y voit ni marque du tems, ni nom du lieu où elle fut faite. Seulement on y lit le nom de l'Editeur qui fut François du Puits ou de Pouzzol, lat. *Puteolanus*. Si c'étoit ce François du Puits de Lyon, Docteur en l'un et l'autre droit, et ensuite Prieur de la grande Chartreuse vers 1530, cette édition auroit paru avant l'entrée de l'Editeur dans le cloitre, où il n'est pas juste de croire qu'il se fût ocupé à un travail de cette nature. Elle auroit été faite par conséquent avant la fin du XV siécle. Bib. Vatic.

' La premiere que l'on connoisse porter quelque date, est celle qui fut faite à Venise en 1499. Mais on ne dit point si le texte de Petrone parut seul, ou s'il fut acompagné de quelques notes dans cette édition, non plus que dans la suivante. Fab. Bib. lat. p. 80 | Petr 76. not.

' En 1500 il y en eut une autre édition à Leipsic chez Jâques Tanner. Celle-ci avoit été précédée d'une autre faite à Milan, mais dont on ne marque pas l'année. A Paris l'an 1520 Regnaud Chaudiere remit sous la presse l'ouvrage de Petrone, sur une des éditions précédentes, que l'on ne spécifie pas. Petr. proleg. p. 8. 9.

' Jean Sambucus le fit réimprimer à Vienne en Autriche l'an 1564, sur une édition faite à Paris, il y avoit plus de quarante-cinq ans : ce qui montre qu'elle étoit différente de celle de Chaudiere. Il revit le texte sur un manuscrit qui lui apartenoit, y corrigea quantité de fautes, et y joignit les notes de Pulman, d'Adrien du Jon ou Junius, et celles de sa façon. ' Cette édition ainsi ornée parut de nouveau l'année suivante 1565 à Anvers chez Christophe Plantin en un volume *in*-8°. ' Nous ne savons si ce fut sur celle de Paris ou sur celle de Vienne, que p. 28. | Bib. S. Serg. Aud. | ... Bar. t. 2 p. 196. 2.

I SIECLE. Robert Etienne réimprima à Paris l'ouvrage de Petrone dès 1564 en même volume.

' Jean de Tournes Imprimeur à Lyon donna au public en 1575 le texte seul de Petrone, sans aucunes notes en même volume. ' Cette édition fut suivie de près par celle qui se fit à Paris en 1577. Six ans après, c'est-à-dire en 1583, Jean Dousa ou de Doës en publia à Leide une de sa façon, qu'il enrichit de notes, ' et qui vit encore le jour au même endroit chez Jean Paets, avec des additions considerables, l'an 1585, en un volume *in*-8°. ' et à Paris deux ans après, en 1587. ' La même année on en vit paroître une autre à Paris chez Guillaume Linocier en même volume, par les soins de Jean Sichard qui l'acompagna de ses remarques.

' Jean de Woweren travailla à son tour sur le texte de Petrone, et en prépara une nouvelle édition qu'il dédia à Joseph Scaliger. Elle parut à Leide en 1595, ' puis à Paris chez Etienne Vallet en 1601, et encore à Leide en 1623 *in*-12. ' Il y en eut une autre à Francfort sur le Mein l'an 1610 en un volume *in*-8°. avec les observations de divers Savans. ' On l'atribuë à George Erhard, qui s'y est caché sous un nom emprunté.

En 1615 Paul Frellon Imprimeur à Lyon remit sous la presse l'ouvrage de Petrone, et y joignit les notes de plusieurs Auteurs, dont il fit avec le texte un assez gros volume *in*-12. Cette édition est belle, et a l'avantage sur les précédentes d'être et plus ample et plus correcte.

' L'année 1618, en enfanta deux autres éditions tout à la fois, l'une en un volume *in*-8°. à Leide chez Jean Marc, l'autre en même volume à Paris chez Isaac Mesnier, avec les commentaires de Jean Bourdelot. ' En 1621 il en parut encore une autre à Francfort en même volume avec des notes et des observations.

Ce que l'on avoit déja vu en 1618, on le vit encore en 1629 : deux éditions de notre Auteur tout à la fois. ' Pierre Lotichius prit soin d'en publier une à Francfort chez Wolfgang Hofman en un volume *in*-4°. avec les commentaires de Joseph Antoine Gonsale de Solas. ' L'autre a été faite chez Jean Mercier Imprimeur à Geneve. Elle est en même volume que la précédente, mais en très-mauvais papier. Theodore de Juges, qui a donné

Marginal notes: Sax. Hist. Sat. | p. 11. | Bib. Fab. II. p. 307. | Barb. ibid. | Cord. p. 409. | Petr. Proleg. p. 39. | Bib. Miss. cen. Petr. pr. | Bib. Cord. p. 520. | Petr. pr. | Bib. D. de Lorch. | Cord. ibid. | Fab. ibid. | Pet. pr. Bib. Cord. p. 471. | Bib. S. Vinc. Cen.

son travail à celle-ci, a trouvé le secret de la rendre plus ample qu'aucune autre qui ait encore vû le jour, par la préface, les longs prolegomenes, et la grande quantité d'observations dont il l'a chargée.

' En 1645 on réimprima à Leide l'ouvrage de Petrone avec les notes de Mr. Bourdelot. Les bons connoisseurs font beaucoup d'estime de cette édition. Bail. jug. poe. lat p. 385.

' Dix ans après, en 1654 Simon Abbes Gabbema en donna une, qui parut à Utrecht chez Gilbert Azill en un volume *in*-8°. On l'a enrichie de notes, et mis à la fin ce qu'on nomme le Jeu sur Priape, et d'autres semblables piéces, qu'il auroit mieux valu laisser ensevelies dans la poussiere d'où on les a tirées, que de les exposer au grand jour. Bib. Tell. ibid.

' On trouve une autre édition de la satyre de Petrone, faite à Amsterdam en 1663, avec les fragmens du même Auteur, sans doute ceux qui furent récouvrés cette même année à Trau, comme nous avons dit. ... Kon. p. 529.

' L'année suivante 1664 Michel Hadrianides fit imprimer encore cette satyre à Amsterdam chez Jean Blaeu en un volume *in*-8°. ' Elle fut réimprimée au même endroit l'an 1669 par les soins du même et en un même volume. Cette édition est la plus complete et la mieux assortie qu'aucune autre de celles qui avoient paru auparavant. On y a inseré en son lieu le fameux fragment trouvé à Trau; et on l'a enrichie de quantité de savantes notes choisies. A la fin se trouvent en façon d'appendice le Jeu sur Priape et les autres poësies de cette nature, dont on crut devoir accompagner Petrone. ' C'est sur cette édition et sur dix-neuf autres qui l'avoient précédée, que Jean Boschius en publia une autre en un petit *in*-24 l'an 1677, à Amsterdam chez Adrien Gaesbequius. Il la revit aussi sur quelques manuscrits. Cette édition acompagnée des notes de l'Editeur, dont la date est de l'année précédente, paroît fort rare en France. ... Tell. ibid. ... S. Vinc. cen. ... D. de Lorch.

' A Paris en 1677 sortit de la boutique de Claude Audinet en un volume *in*-12, une autre fort belle édition de Petrone, avec les notes de Bourdelot. Elle contient le fragment de Trau, et les poësies étrangéres à la satyre de Petrone, comme l'édition d'Hadrianides. ibid.

Depuis la prétenduë découverte faite à Belgrade de

ce qui manquoit à Petrone, on l'a remis plusieurs fois sous la presse tel qu'on suposoit l'avoir récouvré. ' Il fut, dit-on, imprimé de la sorte dès 1692, à Londres, à Roterdam et ailleurs. Il y en a une édition faite à Paris chez Jean-Baptiste Langlois en un volume *in*-12. l'an 1693, ' et une autre beaucoup plus ample faite à Utrecht chez Van de Water l'an 1709, en deux volumes *in*-4°. On est redevable de celle-ci à Mr. Burman, qui l'a enrichie des notes de Mrs. Heinsius et Goësius. Mr. le Clerc n'en parle pas avantageusement. Voilà ce que nous avons pû découvrir touchant les éditions du texte original de Petrone. Il ne nous reste plus qu'à parler des traductions que l'on en a publiées en notre langue, et auxquelles on a ordinairement joint le texte latin.

Mor. P. p. 894. t. | Bib. Casin.

Bib. Kon. p. 529.

Jusqu'à la traduction qu'en donna Mr. Nodot en 1694, ' ce qui avoit paru traduit de la satyre de Petrone, étoit très-imparfait. Les uns s'étoient bornés à en traduire ou paraphraser quelques morceaux. D'autres avoient poussé un peu plus loin. Mais personne n'avoit touché ni au festin de Trimalcion, ni aux vers intercalés dans la satyre, ni à ce qui se rencontre de plus difficile dans cet ouvrage. Mr l'Abbé de Marolles est celui qui en a plus fait que tout autre, au sentiment de Mr. Nodot. Mais son travail n'a pas eu un succès plus heureux que ses autres traductions. ' Il parut néanmoins en 1687, un an avant la découverte du manuscrit de Belgrade, une nouvelle traduction de Petrone, imprimée à Cologne chez P. Marteau en un volume *in*-12. Le Traducteur avoüe avoir trouvé dans son travail deux embarras particuliers : la crainte de salir l'imagination de ses Lecteurs, et la difficulté de bien entendre et d'exprimer plusieurs endroits de Petrone. Il a surmonté le premier en suprimant les ordures les plus grossieres, et l'autre en y supléant par des paraphrases : ce qui l'a obligé de faire des observations qu'il a mises à la fin de sa traduction. Il a aussi laissé deux poëmes de son Auteur sans les traduire.

Petr. t. 1. p. 2.

Bib. Till. ibid.

La traduction qu'en publia Mr. Nodot est entiére, aiant été faite sur l'édition du texte de Petrone imprimé à Cologne, tel qu'on avançoit l'avoir récouvré à Belgrade. Afin de mieux faire paroître et l'exactitude et la justesse de son travail, Mr. Nodot a mis le latin à

côté de son françois, rendant les vers latins par d'autres vers en notre langue : ce qui doit lui avoir beaucoup coûté. Il a orné les marges de sa traduction de notes latines, qui servent à expliquer les termes les plus difficiles de Grammaire; et au bas des pages il a mis des remarques historiques, qui éclaircissent plusieurs endroits de son Auteur par des faits tirés de l'antiquité.

Outre la vie de Petrone que le Traducteur a placée à la tête de l'ouvrage, après l'avoir puisée dans les meilleurs Auteurs, il y a encore mis une préface pour rendre compte de l'exécution de son dessein. Dans cette préface Mr. Nodot montre l'estime que l'on a toûjours faite de Petrone; et prouve fort bien que son livre est une veritable satyre des débauches de Neron et de ses favoris, et qu'il est facile de le justifier des reproches qu'on lui fait pour en empêcher la lecture. Après cette préface suit la clef pour donner l'intelligence des principaux personnages que l'Auteur a fait entrer dans sa satyre.

Cette traduction ainsi enrichie fut imprimée l'an 1694 en deux petits volumes *in*-12. à Cologne chez Pierre Groth, suivant l'inscription qui se lit au frontispice de l'ouvrage; mais plûtôt à Paris ou quelque autre ville de France, comme il est aisé d'en juger et par le papier et par les caractéres. Bib. S. Vinc. cen.

Mr. Nodot retoucha cette traduction dans la suite; et après y avoir fait quelques additions, il la donna de nouveau au public en deux volumes *in*-8°. C'est sur cette édition qu'a été faite ' celle qui a paru l'an 1713 en deux volumes *in*-12. sans nom ni de lieu ni d'Imprimeur. Celle-ci se trouve enrichie de plusieurs remarques et additions considerables, et de la contre-critique ou réponse aux observations du Censeur des fragmens de Petrone trouvés à Belgrade. ... D. de rch

Dès 1691, avant qu'eût paru la traduction de Petrone, ' par Mr. Nodot, Mr. Venette Médecin de la Rochelle entreprit le même travail à la solicitation de l'illustre Mr. Begon. Sa traduction fut imprimée à Amsterdam six ans après en 1697. Elle paroit fort rare; et quelques mouvemens que nous nous soïons donnés, il ne nous a pas été possible de la voir. Mr. Venette avoit aussi composé un Dictionaire raisonné pour mieux entendre Pe- Mss

I SIECLE

trone; mais cet ouvrage quoique plein d'érudition, est demeuré manuscrit. Nous aprenons tout ceci d'une personne d'esprit et de mérite de la Rochelle même, qui peut avoir connu ce Traducteur. (XVIII.)

DEMOSTHENE,

Medecin.

Trois Medecins Gaulois, que nous trouvons avoir fleuri ensemble sous l'Empire de Neron, font juger que nos Gaules en avoient produit bien d'autres en ces premiers tems. Ce n'est point là de ces conjectures hazardées. Le soin qu'aportoient et nos anciens Druides et les Marseillois à cultiver la Medecine avec les autres arts et sciences dont ils faisoient profession, autorise de reste nôtre conjecture. L'antiquité néanmoins jusqu'au II et IV siécle ne nous fait connoître que Demosthene, Charmis et Crinas entre ceux qui ont exercé la Medecine avec quelque éclat: Demosthene est devenu sans contradiction le plus célébre des trois.

Gal. rem. per gen. l. 5. c. 15. p. 511.

' Il étoit de Marseille, et se trouve quelquefois nommé simplement le Marseillois dans le texte original de Galien, de qui nous aprenons le plus de particularités de

diff. puls. l. 4. c. 4.

son histoire. ' Il eut pour maitre Alexandre surnommé

Strab. l. 12. p. 399.

Philalethe, c'est-à-dire ami ou amateur de la verité. ' Cet Alexandre du tems de l'Empereur Tibere, étoit à la tête d'une célebre école de Medecine de la secte d'Herophile, située prés de Laodicée en Phrygie. On juge de-là que Demosthene ne commença à briller que plusieurs années après, et qu'il continua à le faire jusques sous l'Empire de Neron.

L'on ne pouvoit nous mieux marquer combien il fut un

Gal. ibid.

digne ' disciple de son maitre, qu'en nous aprenant qu'il merita de porter comme lui le glorieux surnom de Phila-

Plin. hi. t. l. 26. c. 6. 8 | l. 29. c. 5.

lethe. La secte qu'ils suivoient l'un et l'autre, ' passoit pour la plus rafinée de toutes les sectes des Medecins; et il falloit être habile dans les letres pour pouvoir l'embrasser. Herophile, qui l'établit vers la 53 " Olympiade, fut le

le premier Medecin qui introduisit l'usage de commencer par rechercher les causes des maladies pour y remedier. En établissant sa secte, il fit tomber toutes les autres. Mais la sienne eut ensuite le même sort; et elle étoit presque tombée elle-même dès le tems que Pline écrivoit son histoire. Nous marquons ces circonstances, parce qu'elles servent à nous donner une idée avantageuse du savoir et de l'industrie de Demosthene. Les anciens qui l'ont suivi n'en font pas moins d'estime. Galien entre autres se déclare son partisan en divers endroits de ses écrits.

' Demosthene laissa de sa façon trois Livres sur les differentes maladies des yeux, et le secret d'y remedier. Il traitoit de la chassie, des inflammations, des fluxions, ou épanchement de quelque humeur sur les yeux; des pailles, des moucherons, ou autres choses semblables qui s'y jettent quelquefois; de la foiblesse ou débilité de la vûe; du renversement des paupieres; des abscès internes et externes qui s'y forment; des lagophthalmes, ou maladies des yeux, lorsqu'on ne peut fermer les paupieres comme les levres. En traitant de ces differentes sortes de maladies, notre Medecin avoit soin d'enseigner aussi la maniere de les guérir. Galien témoigne que cet ouvrage étoit fort estimé. Il nous en reste quelques fragmens considerables inserés parmi les écrits d'Aëce d'Amide. Demosthene avoit écrit en grec, qui étoit sa langue naturelle, et celle du païs où il avoit étudié, et peut-être aussi composé son ouvrage. Car il n'y a pas lieu de douter que ce fut plûtôt en Asie où il étoit allé voïager, qu'en son propre païs, qu'il étudia sous Alexandre.

Gal. ibid. c. 5 | Aet. l. 7. c. 12. 16. 44. 50. 71. 73. 74. 79.

' Oribase, parlant du collyre de l'invention de notre Medecin, le loue comme un remede specifique contre les indispositions inveterées de la vûë. C'est aparemment dans ses Livres sur les maladies des yeux, que Demosthene donnoit le secret de ce collyre. Mais on ne sauroit assurer si c'est du même ouvrage, plûtôt que de quelque autre qu'il auroit composé sur d'autres matieres de Medecine, ' que Galien a pris ce qu'il nous aprend des opinions et des secrets de ce Medecin. Touchant le pouls, il dit que Demosthene en donnoit la même définition qu'Alexandre son maître, et qu'il établissoit la difference des pouls dans la dilatation, ou la contraction du cœur ou des arteres se-

Orib. Syn. l. 4. p. 52.

Gal. ibid.

I SIECLE.

parément, et dans la dilatation ou la contraction des deux ensemble. [a] Ailleurs il raporte la composition de son emplâtre pour guerir les dartres ou feux volages ; [b] et en un autre endroit celle de son remede contre les charbons de peste, dont il ateste l'efficacité.

a [illegible] l. 5. p. 525.

b [illegible] l. 5. c. 5. p. 541.

' M. Menage dans son Anti-Baillet releve la bevue du Mazzoni, qui dans son commentaire sur la comédie de Dante, a confondu Demosthene le Medecin avec Demosthene de Bithynie, en atribuant au premier le poëme des Bithyniaques, qui apartient à l'autre.

Voir Bail. t. [illegible] p. 68.

CRINAS,

Medecin.

Plin. hist. l. 29. c. 5. p. 666.

CRINAS ' est mis par Pline l'Historien au nombre des Medecins, qui passent pour auteurs de sectes particulieres dans la medecine. Il étoit de Marseille, comme Demosthene dont nous venons de parler, et fleurissoit au même tems que lui.

p. 665. 666.

Après avoir professé quelque tems la medecine en son païs, ' il alla à Rome sous l'Empire de Neron. Il y trouva toute la ville éprise des nouveautés de Thessale, autre fameux Medecin, ' chef de la secte des Methodiques, [a] qui à force de déclamer contre les autres Medecins qui l'avoient précedé, s'étoit fait une telle réputation que tout le monde couroit à lui. ' Lors qu'il paroissoit dans les rues, il étoit suivi d'une multitude de peuple, comme si c'eût été ou un Comédien qui alloit au theâtre, ou un Athlete qui alloit au cirque.

Ibid.

a p. 665.

p. 666.

' Crinas ne fut pas long-tems, non-seulement à partager les pratiques de Thessale, mais aussi à s'atirer et plus d'estime et plus de confiance que ce fameux Medecin. Pour agir avec plus de précaution et moins de risque dans ses remedes, il avoit joint l'étude des mathematiques et de l'astrologie à la connoissance de la medecine. C'est pourquoi Pline semble le faire auteur d'une secte que l'on pourroit qualifier la secte des Iatromathematiciens. Il se regloit sur le cours des astres dans tout ce qu'il ordonnoit à ses mala-

Ibid.

des, jusqu'au boire et au manger: [a] maxime dont Juvenal dès ce tems-là ou peu après se rioit en la personne du Mathematicien Petosiris, qui la mettoit en pratique comme Crinas.

[a] Juv. sat. 6. 378. 379.

——————capiendo nulla videtur
Aptior hora cibo, nisi quam dederit Petosiris.

' Cela n'empêcha pas néanmoins que Crinas n'amassât des richesses immenses dans sa profession. Il legua par son testament dix millions de sesterces, ' qui font un million de notre monnoie, selon l'évaluation d'un savant, ' ou même douze cent mille livres suivant la suputation d'un autre, ' pour les fortifications de Marseille sa patrie. Et il n'en avoit guéres moins dépensé à faire fortifier d'autres villes.

Plin. ibid.

not. ibid.

Gass. t. 4. p. 532. 2.

Plin. ibid.

Il y avoit peu de tems que Crinas n'étoit plus au monde, lorsque Pline écrivoit son histoire sous le regne de Vespasien, vers l'an 74. C'est ce qu'il est aisé de juger par la maniere dont cet Historien parle de lui.

Si Crinas laissa quelques écrits de sa façon, comme il y a tout sujet de le croire d'un homme aussi célebre, que l'on nous répresente comme chef d'une nouvelle secte dans la medecine, l'antiquité ne nous en donne nulle connoissance.

CHARMIS,

MEDECIN.

DANS ' le même-tems que Crinas, dont nous venons de parler, et Thessale son émule partageoient entre eux presque toutes les pratiques de Rome pour la medecine, on y vit paroître avec un certain éclat Charmis autre Medecin de Marseille. Poussé ou par la passion de faire fortune, ou par le désir de s'acquerir de la réputation, il quita les Gaules, et acourut dans cette capitale de l'Empire y faire parade de ses nouveaux secrets.

Plin. hist. l. 29. c. 5 p. 666.

' En effet, il se distingua entre les autres Medecins en renversant leurs systêmes, et se fraïant dans son art des routes nouvelles. Il condamnoit les bains chauds, et or-

ibid.

I SIECLE

donnoit à ses malades des bains d'eau froide, même pendant les plus grands froids de l'année. J'ai vû moi-même, dit à cette ocasion Pline l'Historien, qui vivoit du tems de Charmis, j'ai vû des vieillards hommes consulaires se soûmettre aveuglement aux bizarres ordonnances de ce Medecin, et se faire gloire de prendre des bains froids dans la plus grande rigueur de l'hyver. Seneque, ajoûte Pline, s'en faisoit lui-même avec toute sa sagesse une espece d'honneur. ' On voit effectivement que ce Philosophe parle avec une certaine ostentation dans quelques-unes de ses letres, de ces bains froids dont il usoit au mois de Janvier.

[illegible] ep. [illegible] p. [illegible] 181. 310.

Pline jugeoit sans doute plus sainement de ces sortes de remedes, que ni Seneque ni ces anciens Consuls, lorsqu'il invectivoit avec feu contre une telle bizarrerie, et qu'il traitoit en vrais charlatans ceux qui en étoient les auteurs. Il avoit bien raison, puisqu'il étoit hors de doute que ces gens-là ne cherchoient par leurs nouveautés affectées, qu'à s'acquerir de la réputation, et à faire un profit sordide aux dépens de la vie des hommes.

[illegible] ibid. p. [illegible]

'On ne peut néanmoins s'empêcher de convenir, qu'il faut que Charmis eût et beaucoup d'industrie et un grand fonds d'éloquence, pour changer de la sorte les regles de la medecine, et faire ainsi prévaloir ses nouvelles ordonnances aux anciens avis de Chrisippe, d'Erasistrate, d'Herophile, d'Asclepiade, et des autres Medecins de l'antiquité tant Grecs que Romains.

[illegible] or. de laud. [illegible]

A dire le vrai, Charmis n'étoit pas le premier Medecin qui eût mis en usage les bains d'eau froide, en quelque saison que ce fût. Dès l'Empire d'Auguste ' Antonius Musa en avoit fait quelque experience en la personne d'Horace, à qui il avoit défendu les bains des eaux chaudes de Baies, et ordonné des bains d'eau froide au milieu même de l'hiver. C'est dequoi semble se plaindre ce Poëte, en se soûmettant néanmoins à une aussi cruelle ordonnance.

Hor. [illegible] l. 1. ep. 15. [illegible] 2-5.

Quoi qu'il en soit, il paroît que Charmis amassa de grands biens dans sa profession, ' et qu'il faisoit païer bien cher les soins qu'il prenoit de ses malades. Car pour avoir conduit un homme de province dans une maladie, et une rechûte qui la suivit, il en tira deux cens mille sesterces, ' ou vingt-mille livres de notre monnoïe.

[illegible] 8. p. 671.

[illegible] ibid.

On ne nous aprend point si Charmis écrivit quelque

chose pour soûtenir son nouveau systême. Il y a néanmoins tout lieu de le présumer. I SIECLE.

ÆBUTIUS LIBERALIS,

Philosophe.

ÆBUTIUS LIBERALIS étoit de la ville de Lyon. Il quita depuis les Gaules, et alla à Rome, soit pour se perfectionner dans les sciences, soit pour s'avancer dans les charges. Mais quelque éloigné qu'il fût de sa patrie, il conserva toûjours pour elle la tendresse et l'atachement d'un bon citoïen. Senec. ep. 91. p. 417.

A Rome il lia une étroite amitié avec Seneque le Philosophe, qui le choisissoit quelquefois pour son Mécene, en lui dediant quelques-uns de ses ouvrages. Cette union forma entre eux un commerce de literature, particulierement sur des matieres de philosophie, dont la posterité a tiré quelque fruit. ibid. | de ben. l. 1. c. 1 | l. 6. c. 6.

Liberalis meritoit à bon droit de porter la qualité de Philosophe, non-seulement parce qu'il s'ocupoit à l'étude de la philosophie, mais aussi parce qu'il avoit su faire passer dans ses mœurs les preceptes qu'elle donne pour bien vivre. C'étoit un homme incomparable, selon l'éloge que nous en a laissé Seneque son ami. Sa bonté lui avoit merité le glorieux titre de meilleur de tous les hommes. Sa liberalité, sa generosité, sa grandeur d'ame n'avoient point d'exemples. Personne n'avoit plus d'inclination à obliger et à rendre service; et lorsqu'il le faisoit, c'étoit non-seulement sans ostentation, et avec désinteressement, mais il vouloit encore paroitre rendre plûtôt ce qu'il avoit reçu, que d'acorder une faveur. de ben. l. 5. c. 1.

Autant qu'il se plaisoit à priser les moindres graces qu'il recevoit, autant il avoit de peine à entendre loüer celles qu'il acordoit aux autres. Il s'étoit fait une loi de rendre toûjours au-de-là de ce qu'il recevoit. Il regardoit même comme une chose indigne d'un cœur genereux de se laisser vaincre dans le genre d'obliger: *turpe est beneficiis vinci*, disoit-il souvent avec complaisance. Ce fut sans ibid. c. 2.

I SIECLE

doute autant en consideration de ces excellentes qualités, qu'à titre d'ami et d'homme de letres, que Seneque lui dedia son traité des bienfaits. Pouvoit-il trouver quelque autre personne à qui cette dedicace convînt mieux?

Senec. de ben. l. 1. c. 1.

Toutefois quelque constance et quelque courage dans les adversités que l'étude de la philosophie eût inspiré à Liberalis, il ne put tenir contre la nouvelle de l'embrasement de Lyon sa patrie, sans se laisser aller à une douleur extrême. Cet accident arriva vers 65, un peu moins de cent ans après que Plancus avoit rétabli cette ville. C'est ce que Seneque nous aprend dans une fort belle letre à Lucillus ami particulier de Liberalis et le sien. Il y prend de-là ocasion de décrire en Philosophe la fragilité des choses de ce monde, et le peu de cas que les hommes en doivent faire.

ep. 91. p. 415. — p. 421. — p. 417.

On trouve un Liberalis[1] Capitaine des Gardes de Tite qui fut depuis Empereur. Il y a toute aparence que c'est le même que celui qui fait le sujet de cet article. Liberalis exerçoit cette charge au moins dès l'an 70, auquel il se trouva avec ce Prince à la destruction de Jerusalem. Ce fut ce Capitaine qui eut ordre d'empêcher l'incendie de cette malheureuse ville, et de frapper sur les soldats qui refuseroient d'éteindre le feu, afin de pouvoir conserver le Temple. Mais les ordres de l'Empereur, et les soins du Capitaine furent inutiles; parce que c'étoit le Seigneur qui avoit allumé ce second feu, comme le premier qui reduisit en cendres la même ville au tems du Prophéte Ezechiel.

Jos. bel. Jud. l. 7. c. 16. — Ezech. 20. 48.

1 Le texte grec de Joseph nomme Liberalis [illegible] mais on sait que cet Historien se trompe quelquefois en semblables rencontres; comme de mettre Julie pour Livie, et ainsi de quelques autres noms propres.

GABINIEN,

RHETEUR.

Si l'antiquité nous fournit peu de chose pour l'histoire de ce Rhéteur, il faut s'en prendre à la négligence qu'on a eue de nous conserver la plûpart des vies des illustres Rhéteurs que Suetone avoit laissées à la posterité. Il

Suet. cl. Rh. p. 845.

avoit composé celle de Gabinien, qui n'existe plus aujourd'hui, non plus que celles de plusieurs autres. Il l'y nommoit Sextus Julius Gabinianus; et c'est par corruption qu'il se trouve nommé Gabinius dans quelques autres Ecrivains. Schot. el. Rh. p. 15. 2.

On ne dit point de quel païs étoit Gabinien, quoique la présomtion soit en faveur de nos Gaules. ' Seulement on nous aprend qu'il y enseigna la rhétorique environ vingt ans après le milieu de ce premier siécle sous l'Empire de Vespasien, et qu'il acquit dans cette profession une reputation très-éclatante: *celeberrimi nominis Rhetor*, dit S. Jerôme. ' C'étoit, selon le même Pere, un torrent d'éloquence; et ses discours passoient pour des piéces achevées. Hier. chr. l. 2. p. 163. in Is. pr. 8. p. 207.

' On peut même le regarder comme le Prince de l'éloquence du siécle qui suivit celui d'Auguste. C'est au moins l'idée que nous en donne un Auteur contemporain. Car si les Orateurs de ce tems-là, enflés de leur propre suffisance, et infatués de la nouvelle éloquence qui avoit pris la place de celle des anciens, ne faisoient pas difficulté de se mettre au-dessus de Ciceron, ils avoient au moins la modestie de ne se mettre qu'après Gabinien. Dia. or. n. 26.

' Il ne paroît nulle part aujourd'hui aucun écrit sous le nom de ce Rhéteur. ' Il est toutefois certain qu'au tems de S. Jerôme il se trouvoit un recueil de ses discours ou harangues; puisque ce Pere y renvoïe ceux qui aiment une éloquence féconde, et se plaisent à la délicatesse et à l'élegance du style. On doit même juger que ces écrits de Gabinien étoient fort estimés; car S. Jerôme les met de pair avec ceux de Ciceron, de Quintilien et de Gallion. *Qui si flumen eloquentiæ*, dit-il, *et concinnas declamationes desiderant, legant Tullium, Quintilianum, Gallionem et Gabinianum.* Hier. ibid.

JULIUS SECUNDUS,

ORATEUR.

Quint. or. l. 10. c. 1. p. 645. — JULIUS SECUNDUS, quoique mort dans un âge peu avancé, ne laissa pas de s'acquerir la reputation d'Orateur célebre. c. 3. p. 653. — Il étoit neveu par son pere de Julius Florus, dont nous avons donné l'éloge, et Gaulois [1] de nation comme lui. Mais on ne sait pas précisement quel fut le lieu de sa naissance. Egass. Bul. t. 1. p. 62. — On dit qu'il fit ses premieres études dans l'école de Lyon, où son oncle enseignoit l'art de bien parler. On ne peut au moins douter que ce ne fût dans les Gaules. Quint. ibid. — Nous avons raporté ailleurs l'embaras où il se trouva un jour, lorsqu'il étoit encore sous la ferule, et de quelle maniere son oncle l'en délivra.

Dia. or. n. 2. 5. — Secundus alla ensuite à Rome hanter le barreau. Il logea quelque tems avec Saleïus Bassus célebre Poëte de ce tems-là, dont il se fit un intime ami. Il contracta aussi une amitié très-etroite avec Marcus Aper son compatriote, et divers autres beaux esprits, Quint. ibid. l. c. 1. p. 645. — sur-tout avec Quintilien, qui étant de même âge que Secundus, s'étoit d'autant plus ataché à lui, qu'il avoit découvert de plus grands talens en sa personne.

Quint. or. l. 10. c. 3. p. 653. — 1 La preuve que Julius Secundus étoit Gaulois, se prend non-seulement de ce qu'il étoit neveu par son pere de Julius Florus, que nous avons montré être de la même nation, mais elle se tire encore des écoles où Secundus faisoit ses premieres études. Quintilien nous donne assez clairement à entendre que ces écoles étoient dans les Gaules. Car il dit d'une part que la derniere occupation de Florus fut d'y enseigner la rhetorique, et de l'autre que Secundus étant encore écolier fut repris par Florus de ce qu'il mettoit trop son esprit à la torture pour mieux réussir qu'il n'en étoit capable. Or ce dernier fait n'a pû arriver, que lorsque Florus enseignoit ou plaidoit dans les Gaules. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à raprocher les unes des autres les époques de l'age de l'oncle et du neveu. L'oncle avoit été disciple de Porcius Latro mort un an avant le commencement de notre Ere vulgaire; ainsi il devoit être né environ 18 à 19 ans auparavant. Le neveu étoit de même âge que Quintilien, comme celui-ci le dit lui-même; de sorte qu'en la 56e année de l'Ere Chrétienne il pouvoit avoir 15 à 16 ans, lorsque Florus son oncle en avoit 75 à 76. Celui-ci, selon Quintilien, a fini le cours de sa vie, qui ne peut gueres avoir excedé ce terme, en professant l'éloquence dans les Gaules. Donc c'est dans les Gaules que Secundus son neveu étudioit, avant que d'aller à Rome; et par conséquent on est en droit de le regarder comme Gaulois. Nous avons détruit ailleurs toutes les autres chicaneries que l'on pourroit faire sur le texte de Quintilien contre notre opinion.

[a] Secundus s'apliqua avec tant de succès à l'éloquence, qu'il y fit bientôt des progrès merveilleux, [b] et qu'il passa pour un des plus célebres Avocats de son siécle. Ses discours étoient élegans, concis, et aussi coulans qu'on pouvoit souhaiter; quoique de mauvais esprits eussent tenté de le faire passer pour un homme qui ne parloit pas aisément. ' On y trouvoit toutes les graces de l'éloquence réunies ensemble : la majesté et la politesse dans les termes, le choix dans l'invention, la netteté dans les pensées, la justesse dans le raisonnement, le bel ordre dans la division, enfin un style ou diffus ou serré, selon que le sujet le demandoit.

[a] Quint. c. 3. p. 653.
[b] Dial. or. n. 2.
n. 23.

' Quintilien se plaint seulement de ce que notre Orateur se donnoit trop de peine à travailler ses piéces, ' et de ce qu'il avoit plus d'égard à ses expressions qu'aux choses mêmes. Il jugeoit aussi qu'il n'avoit pas assez de feu. Mais c'étoient des défauts que Secundus tâchoit de corriger tous les jours; et il le faisoit avec tant de succès, que s'il eût joui d'une plus longue vie, il auroit acquis toutes les qualités qui font les plus grands Orateurs.

Quint. ibid.
c. 1. p. 645.

' L'Auteur du dialogue sur la corruption de l'éloquence ne laisse pas néanmoins de nous le répresenter comme un Orateur très-suivi, et de le faire paroître avec beaucoup de distinction dans cette savante dispute. ' Elle se passa la 6e année de l'Empire de Vespasien, 74e de l'Ere Chrétienne. ' Secundus vivoit encore alors, comme on le voit par-là. ' Mais il n'étoit plus au monde, lorsque Quintilien faisoit son éloge dans ses Livres de l'Orateur, ' qu'il composa entre les années 86 et 94. De sorte qu'on peut placer la mort de Secundus vers l'an 80 de nôtre Ere commune, lorsqu'il n'avoit environ que 40 ans.

Dial. or. n. 2. 3. 5. 14. 23. 28.
n. 9.
n. 2.
Quint. ibid.
an. n. 21. 22. 26.

' Vipsanius Messala l'un des personnages du dialogue, dont nous venons de parler, faisoit alors esperer au public divers ouvrages de la façon de Julius Secundus. Mais on ne nous a conservé la notion d'aucun de ces écrits, sinon de la vie de Julius Asiaticus, à laquelle notre Orateur travailloit dès-lors : encore ne sait-on s'il y mit la derniere main. C'est peut-être l'unique monument de l'antiquité, où il soit fait mention de cet ouvrage de Secundus.

Dial. or. n. 14.

MARCUS APER,

ORATEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Dial. c. n. 2. 7. 10. MARCUS APER, ' l'un des plus beaux génies du Barreau en son tems, étoit Gaulois de nation. L'endroit des Gaules, où il prit naissance, ne nous est désigné que par un lieu qui n'avoit pas encore été gratin. 17. tié du droit de Bourgeoisie Romaine. ' L'inclination d'Aper en son jeune âge le porta à voïager; et il la suivit quelque tems. Il poussa ses courses jusques dans la grande Bretagne, où il assûre avoir vu un homme qui avoit porté les armes du tems que César passa dans cette isle pour la subjuguer.

n. 7. Aper alla ensuite à Rome, où il paroît qu'il fixa sa n. 2. demeure. ' Il se mit d'abord à hanter le Barreau; et il s'y acquit beaucoup de réputation tant par la beauté de son n. 7. esprit, que par la force de son éloquence. ' Quoiqu'il fût reconnu à Rome pour étranger, il ne laissa pas de s'y voir élevé aux plus hautes dignités. Il fut Sénateur, Questeur, Tribun, et Préteur. Mais s'il l'en faut croire, tous les agrémens attachés à ces Charges honorables avoient moins d'attrait pour lui, que l'exercice de sa premiere profession.

n. 5. ' En effet il estimoit l'éloquence au-dessus de tout le reste, fondé sur ce principe, que tous nos desseins comme toutes nos actions doivent tendre à l'utilité publique. Or que peut-il y avoir de plus utile, disoit-il, que l'éloquence? Avec cet art admirable on est en état de proteger ses amis, de servir les étrangers, de secourir les oprimés, de se mettre au-dessus de ses jaloux, et de rén. 5. primer ses ennemis. ' C'est aparemment sur le même principe, qu'il ne pouvoit souffrir les Poëtes, dont les ocupations ne sont le plus souvent que de vains amusemens.

' Apliqué tout entier aux exercices du Barreau, Aper suivoit moins la maniere des anciens Orateurs, que celle des nouveaux Rhéteurs de son temps, ' dont il fut un partisan très-zélé. ' Outre la beauté de l'esprit, on remarquoit en lui du feu, de l'art, de l'érudition, du brillant, et un torrent d'éloquence. Dial. or. n. 14. n. 22. n. 24.

' Néanmoins quelque grande que fût sa réputation, ses jaloux ou ses ennemis ne laisserent pas de tenter à la faire échoüer. Pour y réüssir ils s'aviserent de semer dans le public, qu'Aper en étoit plus redevable à la trempe de son esprit et à l'heureux naturel de son génie, qu'au soin qu'il auroit pris de cultiver l'étude des belles Letres. Mais en quoi cela pouvoit-il nuire au mérite de notre Orateur? C'étoit déja faire son éloge que de convenir des grands talens qu'il avoit reçûs de la nature. Il est vrai qu'il sembloit affecter de mépriser l'érudition, quoiqu'il n'en manquât pas, à dessein de faire paroître davantage l'heureux caractere de son esprit, et de montrer qu'il tiroit tout de son propre fonds. n. 2.

' Cela n'empêchoit pas toutefois qu'Aper ne fût en une très-grande estime à Rome. On le suivoit non-seulement au Barreau, mais aussi en tous les lieux où il avoit à parler. On couroit même à ses leçons particulieres, afin d'en recueillir les plus beaux endroits. ibid.

'Aper est un des Orateurs qui brillent le plus dans le fameux dialogue sur la corruption de l'éloquence. ' Le principal but de la piéce est pour soûtenir l'opinion que notre Orateur défendoit en faveur des avantages de la nouvelle éloquence au-dessus de l'ancienne. ' Ce dialogue se tint la sixiéme année de l'Empire de Vespasien, soixante-quatorziéme de notre Ere commune. Ainsi Aper vêquit au-delà de cette époque; puisqu'il paroît qu'il étoit encore alors dans une grande vigueur. Mais il semble qu'on ne peut placer sa mort guéres plus loin qu'en l'année 85. Il faut se souvenir qu'il avoit vû dans la grande Bretagne un homme, qui avoit porté les armes du tems de César: circonstance qui porte à juger qu'il ne put faire ce voiage plus tard que vers l'an 30, lorsqu'il avoit environ vingt ans. n. 15-23. n. 17.

I SIECLE.

§. II.

SES ECRITS.

On a atribué pendant fort long-tems tantôt à Quintilien, tantôt à Tacite le fameux dialogue des Orateurs sur la corruption de l'éloquence. Mais les Savans qui ont examiné ce point de critique avec le plus de soin, conviennent aujourd'hui qu'il n'est ni de l'un ni de l'autre de ces deux célébres Ecrivains. Après avoir mûrement pesé toutes choses à notre tour, il nous paroit qu'il y a des preuves suffisantes pour donner cette piéce à Marcus Aper.

Till. Emp. t. 1. p. 37. Is. Quint. an. n. 28.

Ibid. n. 1.

1°. Elle est faite exprès pour établir le sentiment où étoit Aper, que l'éloquence de son tems méritoit la préférence sur l'éloquence des anciens. C'est par où débute l'Auteur du dialogue avec un espece de triomphe.

2°. L'opinion d'Aper y est soûtenuë avec plus de feu que celle de son adversaire. Que si les raisons de celui-ci paroissent plus solides, il faut l'atribuer à la bonté de la cause qu'il défend. D'ailleurs il manque à cette piéce, comme nous le dirons dans la suite, au moins une autre partie, qui devoit comprendre la replique d'Aper aux raisons de son adversaire.

n. 3. 5. 12. 24.

3°. Les personnes qu'on avoit prises pour Juges dans ce différend, comme Julius Secundus qui s'étoit déja déclaré pour les Poëtes, et Materne qu'Aper avoit d'abord ataqué, aplaudissent avec éloge à son raisonnement.

4°. Les particularités de la vie d'Aper sont beaucoup plus détaillées dans ce dialogue, que celles de l'histoire d'aucun autre des personnages qui y paroissent.

On pourroit à la verité répliquer, que les mêmes raisons pour lesquelles on refuse ce dialogue à Quintilien et à Tacite, empêchent qu'on ne l'atribue à Marcus Aper. Car il est faux que ce dernier, en la sixiéme année de Vespasien, à laquelle se tint ce dialogue, fût un jeune homme, et même un très jeune homme, *juvenis admodum*.

n. 1. 17.

Mais qui ne voit que cet endroit du dialogue est une pure fiction de l'Auteur, afin de se dérober à la connoissance du public? En effet est-il croïable que cet Ecrivain quel qu'on le puisse suposer, ait été long-tems après en

état de rédiger par écrit ce dialogue avec le secours de sa mémoire, *memoria et recordatione*, et avec tant d'exactitude qu'il n'y avoit rien oublié, *iisdem nunc numeris iisdemque rationibus,* pour y avoir seulement assisté à un âge aussi jeune qu'il veut le faire entendre? Assûrement cela paroît impossible; vû sur-tout la diversité des faits, des noms, des époques, et l'abondance d'érudition dont la piéce est remplie. Il faut donc avoüer qu'elle ne peut mieux convenir qu'à notre Orateur, qui l'aura entreprise pour faire triompher son opinion favorite à l'avantage des Orateurs de son siécle, que les personnes de meilleur goût mettoient beaucoup au-dessous des Orateurs de l'antiquité. C'est ce qui paroîtra encore mieux par l'œconomie du dialogue que nous allons donner.

' Justus Fabius s'étant plaint plusieurs fois en presence d'Aper, de ce que les Orateurs de leur tems étoient bien différens de ceux qui avoient brillé dans les siécles passés, et de ce qu'à peine quelqu'un méritoit le nom de véritable Orateur, Aper entreprit de répondre à ses plaintes par le dialogue dont il est ici question. Afin de l'exécuter avec plus d'agrément et de facilité, il a recours à la fiction suivante. Il promet de ne raporter précisément qu'une conférence à laquelle il s'étoit trouvé étant encore fort jeune, et dans laquelle en traitant doctement ce sujet, on avoit fait paroître beaucoup de mépris pour l'éloquence des anciens, et donné la préférence à celle des modernes. Dial. or. n. 1.

' Aper supose que l'ocasion de cette conférence fut telle. Materne célébre Avocat en ce tems-là avoit composé quelques tragédies. Son Caton entre autres faisoit beaucoup de bruit dans le public, comme si les puissances en avoient été offensées. Marcus, Aper et Julius Secundus en prennent ocasion de rendre visite à Materne ' et le trouvent ocupé à composer son Thyeste. Aper le voïant ainsi plongé dans la poësie, lui fait des reproches, de ce qu'aïant autant de talens qu'il en avoit pour le Barreau, il en négligeoit l'exercice, et préféroit une ocupation aussi vaine que celle de composer des tragedies, aux nobles et utiles fonctions d'Avocat. n. 2. n. 3-5.

' Ces reproches poussés vivement engagerent Materne à prendre la défense de l'exercice de la poësie; et les ré- n. 11-14.

ponses de celui-ci atirerent de nouvelles repliques de la
part de l'autre. La dispute s'échauffoit, lorsque parut
Vipsanius Messala, qui venoit aussi rendre visite à Mater-
n. 15. ne. On lui dit le sujet de la dispute, qu'Aper ranima
aussi-tôt, en la faisant tomber insensiblement sur ce qui fait
le principal sujet du dialogue.

n. 17-23. Il s'agissoit de savoir laquelle des deux sortes d'élo-
quence est preférable à l'autre, si c'est l'éloquence des
anciens, ou celle du siécle après Ciceron. Aper se de-
clara hautement en faveur de celle-ci, prétendant ne
faire que ce que Ciceron avoit fait lui-même avant lui.
Comme ce célèbre Orateur Romain avoit soûtenu que
l'éloquence de son tems étoit beaucoup au-dessus de celle
des siécles passés : de même Aper prétend qu'on doit porter
le même jugement de l'eloquence de son siécle, et la pré-
férer à l'éloquence des anciens. Il passe ensuite à critiquer
les principaux Orateurs du siecle de Ciceron ; puis il vient
à prouver son sentiment par tous les avantages qu'il croit
ataches à la nouvelle eloquence, et finit en donnant de
très-beaux préceptes pour y réüssir.

n. 24-26. Au contraire Messala prend la défense de l'éloquence
des anciens, et l'éleve au-dessus de celle des modernes
par divers raisonnemens très-solides. Après en avoir don-
n. 33-41. né les premieres preuves, il entre dans le détail des cau-
ses de la corruption de l'éloquence, et apuïe par-là le sen-
timent qu'il avoit entrepris de défendre.

Till. ibid. p. 88. Au reste ce dialogue est imparfait, et n'est que comme
une premiere partie, qui en demande au moins une se-
Dial. or. n. 42. conde. C'est ce qui paroit visiblement par la fin, qui en
n. 1. fait esperer une suite. D'ailleurs le dessein de l'Auteur
de la piece étant de donner la préférence à l'éloquence
de son siécle, et n'aiant fait qu'en aporter les premieres
preuves, contre lesquelles Messala en avoit donné d'au-
tres en faveur de l'opinion oposée, il restoit au premier à
repliquer aux raisons de l'autre, et à confirmer les sien-
nes ; ce qui ne se trouve pas dans ce dialogue.

La piéce est remplie d'érudition, et de faits importans
pour l'histoire. La critique qui y regne, est le plus sou-
vent juste et judicieuse. Le style en est beau et agréable,
quoi qu'on y trouve des expressions qui ne sont pas de la
plus pure latinité. On nomme cette piéce indifferem-

ment ou dialogue des Orateurs, parce que ce sont tous Orateurs qui y parlent ; ou dialogue sur la corruption de l'éloquence, parce qu'on y traite ce sujet fort au long, quoique par incidens.

Ce dialogue se tint la sixiéme année de l'Empire de Vespasien, comme nous l'avons déja dit, six vints ans après la mort de Ciceron. Comme on l'a long-tems atribué et à Quintilien et à Tacite, on le trouve ordinairement à la suite des œuvres de ces deux Ecrivains. Les meilleures éditions de cette piéce que nous connoissions, sont celles de Leide et de Roterdam, à la fin de Quintilien de l'année 1665 *in*-8° et d'Amsterdam, à la fin de Tacite de l'année 1685 en même volume. Nous avons une traduction en notre langue de ce dialogue, faite par Mr. Giry de l'Academie Françoise, qui n'y a pas mis son nom. Elle a été imprimée à Paris l'an 1626 en un volume *in*-4° avec une Préface, qui est de Mr. Godeau Evêque de Vence. (XIX.) Dial. or. n. 17.

ANTONIUS PRIMUS,

Poete.

Le genre de vie où Primus brilla davantage, fut la profession des armes. Il ne laissa pas toutefois d'étudier les belles Letres, et de s'atacher à ceux qui les cultivoient. Il mérita même leur estime et leurs éloges, autant pour son propre savoir que pour l'affection qu'il leur portoit.

Il nâquit à Toulouse après les premieres années de ce siécle ; et il fut selon Martial, un des grands ornemens de cette ville. Il se nommoit Marcus Antonius Primus, et avoit porté dans son enfance le surnom de bec de coq. Mart. l. 9. ep. 100 | Suet. cæs. l. 7. n. 18.

D'abord il fut honoré d'une Charge de Sénateur à Rome. Mais il fut chassé du Sénat sous Neron, pour avoir fait une fausseté. Il y rentra néanmoins dans la suite sous Galba, qui le fit Tribun de la septiéme Légion. Tac. hist. l. 2. n. 86.

Primus étoit un homme d'intrigue et d'exécution, Tac. an. l. 14. n. 40 | ibid. | l. 4. n. 90.

I SIECLE.

hardi de la langue et de la main, propre à décrier qui il vouloit, promt à piller et à prodiguer, impérieux et arrogant jusqu'à ne pouvoir souffrir d'égaux, pernicieux dans la paix, et de grand service dans la guerre. ' Il avoit d'ailleurs de l'éloquence et des manieres propres à toucher un peuple et des soldats.

Tac. hist. l. 3. n. 10.

' Avec toutes ces qualités tant bonnes que mauvaises, il se fit lui-même Général d'Armée, et s'offrit à Othon qui méprisa ses services. Primus voiant depuis le mauvais état de Vitellius, qui peu après avoit succedé à Othon, il prit le parti de Vespasien. Personne ne servit ce nouveau contendant à l'Empire ni avec plus de valeur, ni avec plus de succès que Primus. ' Il poussa si vigoureusement le parti de Vitellius, qu'en peu de jours il remporta plusieurs victoires, prit et brûla Cremone deux cens-quatre-vint-six ans après sa fondation, subjugua toute l'Italie, et se rendit enfin maitre de Rome, où Vitellius fut tué et tous ses gens défaits. Il donna sur-tout des marques prodigieuses de valeur à la bataille de Bedriac, aujourd'hui Caneto, où il fit tout ensemble le métier de capitaine et de soldat. Ce fut aparemment en reconnoissance de ses services, ' qu'il fut fait Consul, mais seulement subrogé, puisque son nom ne se trouve pas dans les fastes Consulaires.

l. 2. n. 86.

l. 3. n. 16. 34 | Jos. bel. Jud. l. 5. c. 13. p. 902 | Suet. ibid.

Tac. hist. l. 4. n. 4.

' Il paroît que Primus se retira ensuite dans le lieu de sa naissance, peut-être après que Domitien eut succedé à Tite fils et successeur de Vespasien. La principale, pour ne pas dire l'unique ocupation de Primus dans sa retraite, fut l'étude des belles Letres et l'exercice de la poësie. Il avoit toutes les qualités nécessaires pour y réüssir, beaucoup d'esprit, une grande éloquence, de l'érudition autant que tout autre. C'est l'idée que nous en donne Martial, qui l'avoit connu à Rome, et qui étoit lié avec lui d'une amitié très-étroite. Ce Poëte regarde Primus comme un de ses Mecenes ; et nous avons encore plusieurs de ses épigrammes qui lui sont adressées.

Mart. l. 1. epi. 6 | l. 9. epi. 100 | l. 10. epi. 23. 32. 73 | l. 6. epi. 11.

' Le retour de Primus à Toulouse ne fut point capable d'interrompre le commerce de literature qu'il avoit avec Martial. Celui-ci avoit soin de lui envoïer de Rome ses ouvrages, comme à un ami judicieux, et capable d'en juger sainement. Primus de son côté les lisoit avec com-

l. 6. epi. 11 | l. 9. epi. 100 | l. 10. epi. 73.

plaisance,

plaisance, et en savoit faire tout le cas possible, souvent même au-delà de ce qu'ils méritoient. Pour reconnoître le plaisir que Martial lui faisoit, il lui envoïa en une ocasion une robe de grand prix. Ce present acompagné d'un jugement aussi avantageux en faveur de ses ouvrages, flattoit extrêmement l'amour propre de Martial. C'est à cette robe que ce Poëte fait allusion dans plusieurs de ses épigrammes, où il en releve le prix jusqu'à dire que ni Apicius avec tout son faste, ni Mecenas avec toute sa magnificence n'auroient pas craint de se deshonorer en la portant (XX).

' Primus, selon Martial, vêquit au moins jusqu'à l'âge de soixante-quinze ans. S'il en faut croire ce Poëte, Primus étoit non-seulement un bel esprit, et un homme d'une valeur extraordinaire ; mais il étoit encore d'une probité si scrupuleuse, qu'il n'auroit jamais eu rien à se reprocher. C'étoit autant pour ces belles qualités, qu'à titre d'ami, que Martial gardoit précieusement son portrait. ' Mais un Historien qui connoissoit peut-être mieux le caractére de Primus que Martial, est bien éloigné de convenir de sa prétendue probité, et découvre en lui, comme nous avons déja vu, beaucoup de vices contraires.

Mart. l. 10. epi. 23. 32.

Tac. hist. l. 3. n. 49.

' Martial fait mention d'un recueil d'épigrammes de la façon de Primus. Mais il ne nous reste plus rien de ses écrits, ' que quelques harangues ou fragmens de harangues, et des letres que Tacite nous a conservées. [a] Le même Historien parle aussi de la relation que Primus dressa de ce qui s'étoit passé en Germanie avant la journée de Cremone, et qui fut apuïée de l'Edit de Cæcina.

Mart. l. 1. epi. 6.

Tac. hist. l. 3. 1. 20. 53.

a l. 4. n. 31. 32.

SATRIUS RUFUS,

ORATEUR;

ET

ARTANUS,

JURISCONSULTE.

Nous réünissons ensemble ces deux savans Gaulois, tant parce qu'ils fleurissoient en même-tems sous l'Empire de Vespasien, qu'à cause qu'il nous reste peu de

I SIECLE.

chose pour leur éloge. ª Juvenal met Rufus au nombre de ceux qui professoient de son temps les letres et l'éloquence à Rome. Rufus, selon l'ancien Scholiaste de ce Poëte, étoit Gaulois de nation. Il fit à Rome même successivement divers personnages. Il paroît qu'il y enseigna d'abord la jeunesse, en quoi il n'eut pas l'agrément qu'il auroit été en droit d'atendre de ses travaux. Non seulement les gens de letres, et nommément les professeurs, étoient alors mal récompensés; mais la jeunesse étoit encore si insolente, qu'elle se révoltoit impunément et insultoit à ceux qui prenoient soin de l'instruire. C'est ce qui a donné ocasion à la septiéme satyre de Juvenal, qui nous y représente Rufus comme un des plus maltraités.

ª Juv. sat. 7. v. 213. 214 | not. p. 236.

ʼ Rufus se mit ensuite à hanter le Barreau, où il acquit la réputation d'un des plus diserts Orateurs de son siécle. Il avoit tant de délicatesse pour l'éloquence, qu'il ne souffroit qu'impatiemment celle qui étoit en usage. Il poussa même la hardiesse à ce sujet, jusqu'à oser disputer la palme à Ciceron. ʼ En effet aux termes dont en parle Juvenal, il paroit qu'il se piquoit de parler si purement latin, que Ciceron n'étoit pas exemt de sa critique, le nommant un Allobroge ou un barbare à cause de certains termes qu'il ne pouvoit souffrir dans ses écrits.

Plin. l. 1. ep. 5. p. 13 | Juv. not. ibid.

Juv. sat. 1.1.

ʼ Il est vrai que Rufus n'étoit pas le premier qui eût trouvé à redire à l'éloquence de Ciceron. Calvus et Brutus long-tems avant lui y avoient repris des défauts considérables, ne le trouvant ni assez nerveux, ni assez bien soûtenu. Mais cela suffisoit-il pour autoriser la hardiesse de Rufus?

Dial. or. n. 18.

ʼ Nous avons deux letres de Pline le jeune sur divers sujets, adressées à un Rufus son ami, qui ne nous paroit pas different de celui dont nous donnons ici l'éloge.

Plin. l. 5. ep. 21 | l. 7. ep. 25.

ʼ Comme Pline le nomme ailleurs Satrius Rufus, on pourroit croire qu'il descendoit ʼ de ce Satrius Rufus qui succeda à Atteïus Capito dans la Charge d'Intendant des eaux à Rome, sous le consulat de L. Martius et d'Antistius Vetus, quelques années avant le commencement de notre Ere vulgaire. ʼ Un Savant s'est même persuadé que notre Orateur exerça lui-même cette Charge, et que c'est lui que Frontin nomme dans l'énumeration qu'il fait des Intendans des eaux. Mais le tems où Frontin place ce Satrius Rufus est bien éloigné de celui où fleurissoit notre Orateur.

l. 1. ep. 5. p. 13.

Front. de aq. l. 2. p. 241.

Plin. ibid. not.

I SIECLE.

[a] Artanus nous est representé comme un Jurisconsulte, qui par son savoir faisoit un des grands ornemens de son païs. [a] Mais nous avons la douleur de voir qu'il est du nombre de ceux dont le temps nous a envié les écrits, et dont il ne nous reste qu'une légere connoissance.

a Mart. l. 8. epi. 72.

Bail. jug. préj. 7. §. 9. p. 310.

[a] Il étoit né à Narbone, d'où il alla ensuite à Rome se perfectionner dans la Jurisprudence et les autres connoissances convenables à sa condition. Ce fut dans cette capitale du monde, qu'il se lia d'amitié avec le Poëte Martial, qui y brilloit alors sous l'Empire de Domitien. Artanus fut depuis rapellé dans le lieu de sa naissance pour y exercer quelque Charge de Magistrature, et y faire usage de la science des loix qu'il avoit acquise. A son départ Martial auroit bien souhaité de l'acompagner dans son voïage : mais il fut contraint de se borner à lui faire des vœux de prosperité. Et pour lui donner quelque marque de son attachement, il lui fit present d'un exemplaire de ses poësies, quoique l'ouvrage ne fût pas encore porté à sa perfection. On y lit l'épigramme suivante que Martial composa à ce sujet.

Mart. ibid.

Nondum murice cultus, asperoque
Morsu pumicis aridi politus,
Artanum properas sequi, libelle :
Quem pulcherrima jam redire Narbo,
Docti Narbo paterna Votieni
Ad leges jubet annuosque fasces :
Votis quod paribus tibi petendum est,
Continget locus ille, et hic amicus.
Quam vellem fieri meus libellus !

AGRICOLE,

Gouverneur de la Grande Bretagne.

Coenus [a] Julius Agricola, l'un des plus illustres Conquerans de la grande Bretagne, et le premier Instituteur de l'étude des letres dans cette isle, nâquit à Frejus, ancienne et célébre Colonie Romaine dans les Gaules. [a] Le texte de Tacite place cette naissance au treiziéme jour de Juin sous le troisiéme Consulat de Caligula ; [a] mais il faut lire sous le second, l'an 38 de l'Ere

Tac. vit. Agr. n. 4. 21. 33.

n. 44.

Till. Emp. t. 2. p. 528.

Chrétienne, comme il paroît par la (1) suite de cet Historien.

Tac. ibid. n. 4. ' Agricole eut pour pere le Sénateur Julius Graecinus, dont nous avons parlé en son lieu, et qu'il perdit, lorsqu'il n'avoit pas encore trois ans accomplis. Sa mere qui se rendit fort recommandable pour sa rare chasteté, se nommoit Julia Procilla. Après en avoir reçu la première éducation, il fut envoïé tout jeune à Marseille, pour y faire ses études. Strab. l. 4. p. 125. ' Les Romains, comme nous l'avons vu, préféroient depuis long-tems cette ville à Athénes pour cette sorte d'exercice. Tac. ibid. ' Elle étoit encore alors le Siége et la Maîtresse des sciences et des beaux arts; et l'on y voïoit encore regner une excellente police, avec toute la politesse des Grecs, soûtenue par la temperance Gauloise.

ibid. ' Ce fut là qu'Agricole, à la faveur d'un heureux naturel, d'un esprit élevé et pénétrant qu'il avoit aportés en naissant, fit de très-grands progrès dans la vertu, et dans la connoissance des belles Letres et des plus hautes sciences. Il se sentoit tant de passion pour arriver au faîte de la gloire, que si sa mere n'eût eu la prudence de le retenir, il auroit poussé dès sa premiere jeunesse l'étude de la Philosophie et de la Jurisprudence au-delà des bornes prescrites à un Romain et à un Sénateur. L'âge et la raison vinrent aussi au secours, et aiderent à corriger cette noble impetuosité pour l'étude, et à le garantir lui-même de l'ostentation assez ordinaire aux personnes qui savent beaucoup.

n. 5. ' Après ses études il suivit la profession des armes, et alla en faire le premier essai dans la grande Bretagne sous Suetonius Paulinus. Bien loin de se servir de cette profession pour mener une vie oisive et voluptueuse, comme en usoient la plûpart des jeunes gens, Agricole s'apliqua sérieusement à se former au métier de la guerre. Il se donna tout entier tantôt à prendre des leçons des plus habiles, et à imiter les plus estimés, tantôt à connoître la province, et à se faire connoître lui-même à l'armée autant par sa prudence que par sa bravoure.

n. 6. ' Lorsqu'il eut fait quelques campagnes avec la qualité de Tribun ou Colonel, il alla ensuite à Rome, pour entrer dans quelque Charge de Magistrature. Ce fut dans

ibid.

(1) En effet Tacite disant qu'Agricole vêquit 56 ans, et qu'il mourut sous le Consulat de Collega et de Prisque, c'est-à-dire l'an 93 de notre Ere commune, ce terme de 56 ans doit se compter, non du troisiéme Consulat de Caligula, qui tomboit en l'an 40, mais du second, deux ans auparavant. On ne voit point d'autre moïen de corriger le texte défectueux de Tacite.

I SIECLE.

ce voïage qu'il épousa à Rome même Domitia Decidiana, issue d'une famille illustre : alliance qui lui fraïa une voïe honorable pour arriver à une plus haute fortune.

ʹ Bien-tôt il repassa dans la grande Bretagne, où il eut le commandement de la vintiéme légion, et où il donna de nouvelles preuves et de sa sagesse et de sa valeur. ʹ A son retour à Rome l'Empereur Vespasien l'honora de la dignité de Patrice et lui donna le Gouvernement d'Aquitaine, qui lui faisoit esperer le Consulat, auquel le Prince l'avoit destiné. Il ne gouverna pas cette province trois ans entiers, ʹ et fut ensuite Consul subrogé l'an 77. Dès ce tems-là il promit sa fille [1] en mariage à Tacite l'Historien, ʹ et la lui donna effectivement après son Consulat.

Tac. n. 7. 8.
n. 9.
Till. ibid. p. 38.
Tac. ibid. n. 10.

ʹ Aussi-tôt après ce mariage en 78, vers le milieu de l'Eté, Agricole fut renvoïé dans la grande Bretagne avec le titre de Gouverneur. Quoique la campagne fût déja fort avancée, il ne laissa pas de gagner une bataille, et de réduire sous l'obéissance des Romains le païs de Nort-Galles avec l'Isle d'Anglesey qui y est jointe. Et dès sa troisiéme campagne il poussa ses conquêtes jusqu'au Golfe du Tay riviere d'Ecosse.

n. 9. 18.

ʹ Ces expéditions heureusement terminées, Agricole s'apliqua à établir dans le païs une bonne discipline. Afin d'y mieux réussir, il commença par sa propre maison : ce qui, selon Tacite, n'est pas moins difficile à quelques-uns que de gouverner une Province. Il eut grand soin de moderer la rigueur des impôts, et de les proportionner aux facultés d'un chacun. Il n'eut pas moins d'attention à retrancher toutes les vexations, que l'avarice a de coûtume d'y ajoûter. ʹ Par cette sage conduite il éloigna les revoltes, affermit et fit aimer la paix. Il fit encore plus ; il porta les peuples à suivre les mœurs des Romains, à faire passer à leur usage le bain, les festins, la splendeur des habits, la magnificence des bâtimens.

n. 19.
n. 21.

ʹ Quant aux études, il les y établit avec tant de succès, que les Bretons qui avoient auparavant en horreur la langue latine, devinrent passionnés pour la belle éloquen-

ibid.

[1] ʹ Le dernier Dictionaire de Moreri, outre plusieurs autres fautes qu'il fait dans l'article d'Agricole, brouille extrémement ce qui regarde le trait au sujet duquel nous faisons cette note. Il dit que Vespasien en faisant Consul Agricole, lui promit sa fille en mariage. C'est ce qui est certainement contraire au texte de Tacite, ʹ qui dit bien clairement que ce fut Agricole, déja marié et pére d'une fille nubile, qui lui promit à lui Tacite sa fille en mariage. (XXI.)

Mor. a. p. 181. 2.
Tac. ibid. n. 9.

ce. [a] C'est peut-être à cet évenement si honorable pour nos Gaules, que Juvenal fait allusion, lorsqu'il dit :

[a] Juv. sat. [illegible] v. 111. 112.

> Gallia Causidicos docuit facunda Britannos,
> De conducendo loquitur jam Rhetore Thule.

Tac. ibid. n. 29. [illegible]

[illegible]

n. 39.

' Agricole signala sa huitiéme campagne par la défaite des Caledoniens au mont Grampius ou Grantzbain : ce qui acheva de domter et de soûmettre toute la grande Bretagne. ' Ensuite il fit faire le tour de cette Province par sa flotte, et s'assûra par lui-même que la grande Bretagne est une Isle. ' Il dressa une relation de tous ces exploits : ce qui pouvoit comprendre un détail des divers évenemens de son Gouvernement, et former ainsi une histoire des guerres de la grande Bretagne pendant les huit ans qu'il la gouverna.

n. [illegible] 42.

' Domitien, à qui il l'envoïa, la reçut avec une joïe aparente, mais avec une inquiétude réelle. Cet Empereur jaloux et envieux de tant de victoires qu'Agricole avoit remportées, et de la haute réputation qu'il s'étoit acquise, le rapella à Rome l'an 85, et l'y reçut fort froidement. Belle recompense pour tant de signalés services qu'il avoit rendus à l'Empire ! Agricole se voïant ainsi reçu, eut besoin et de toute sa prudence et de toute sa modération, pour n'irriter pas la mauvaise humeur du Prince, qui le craignoit pour ses bonnes qualités, et qui se seroit inhumainement défait de lui, comme de tant d'autres. C'est ce qui le porta à refuser le Proconsulat d'Asie et d'Afrique qu'on lui offrit, et lui fit prendre le parti de passer le reste de ses jours en simple particulier. ' Il se lia alors avec divers Savans de Rome, et fit sans doute comme eux sa principale ocupation de la belle Literature. ' Ce grand homme mourut le vingt-troisiéme jour d'Août de l'an 93, dans la cinquante-sixiéme année de son âge.

Cros. poe. lat. l. 4. [illegible]

Tac. ibid. n. 44.

Nous avons sa vie écrite par Tacite son gendre ; et ce que nous en venons de raporter n'est qu'un abregé de ce précieux monument. On y a pu remarquer combien Agricole dès sa jeunesse aima les belles Lettres, et cultiva les plus hautes sciences. Ce qu'il fit dans la grande Bretagne en y établissant les études, est encore une preuve éclatante de son amour pour la Literature. Du reste nous n'avons aucun monument subsistant de son savoir, ' sinon une de ses harangues que Tacite nous a conservée dans sa vie.

n. [illegible]

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

SECOND SIECLE DE L'EGLISE

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES

en ce Siécle.

JUSQU'ICI nous n'avons encore vu dans nos Gaules, qu'une Philosophie purement humaine et des sciences toutes profanes. Mais le siécle où nous entrons, nous y va découvrir l'établissement de la véritable sagesse, et de la science qui fait les Saints. Nos Gaules n'avoient pas mérité d'être pré-

férées à tant d'autres païs qui avoient déja été instruits de la connoissance du vrai Dieu, et du mystere de la redemtion des hommes. C'est une grace qui ne dépent que de la pure misericorde de Dieu, qui la fait à qui il veut, et lorsqu'il lui plaît, sans que personne ait lieu de s'en plaindre, et de lui dire: pourquoi en usez-vous de la sorte? Mais au moins en ce siécle il voulut bien regarder d'un œil favorable nos vastes Provinces, et faire à quelques-unes une grace qu'il n'a pas encore accordée à tant d'autres païs éloignés de nous.

Act Mar. p. 110 n. 2.

' Après donc que la foi eut été annoncée peu à peu et comme par degrés dans l'Occident, elle se répandit, à mesure du progrès qu'elle faisoit, jusques dans les Gaules. On y vit alors des ouvriers Evangeliques, qui y répandant la lumiere de l'Evangile, en chasserent avec le tems les ténébres du Paganisme.

Sul. hist. l. 2. n. 46. p. 366.

' De sorte, dit le célébre S. Sulpice, que ce ne fut qu'un peu tard que le Christianisme s'établit en deçà des Alpes, et l'on ne commença à y voir des Martyrs que sous Marc Aurele (XXII).

Eus. l. 5. c. 1. p. 154. 159.

II. ' Mais, quoique dès ce siécle-ci l'on vît des Evêques et des Eglises formées dans les Gaules, on ne vit encore que très-peu de monumens de la science que les Chrétiens y professoient. Ce n'est pas qu'ils eussent, comme les Druides du Paganisme, la bizarre fantaisie ou de ne rien écrire, ou de se cacher dans les bois pour donner leurs leçons; mais c'est qu'ils s'apliquoient beaucoup plus à bien vivre, qu'à laisser après eux des marques de leur savoir. Ils ne manquoient ni de matiere ni de capacité pour faire usage de leur plume; mais ils avoient plus à cœur de pratiquer les vertus Chrétiennes pour former par leur exemple ceux qui vivoient de leur tems, que d'en écrire pour instruire une posterité éloignée. Ils ne laissoient pas néanmoins de le faire quelquefois, lorsqu'il y avoit necessité; et il est aisé de juger de ce qu'ils auroient été capables de mettre au jour, par le peu de leurs écrits qui nous a été conservé. Quoi de plus admirable, par exemple, que ce qui nous reste de la letre des Eglises de Lyon et de Vienne aux fidéles d'Asie et de Phrygie sur la mort de leurs premiers Martyrs? Le Paganisme a-t-il jamais produit un monument de literature, qui puisse entrer en parallèle avec celui-là, soit pour le sens, soit pour le style d'une noble simplicité?

III

III. Dieu se servit du ministére des Grecs pour communiquer à nôtre païs les premieres lueurs de l'Evangile, comme il s'en étoit autrefois servi pour y introduire les maximes et les coûtumes de la Gréce Païenne. Quelque chose que l'on puisse dire, ' S. Pothin sorti d'Asie, où il avoit pû être instruit par les Apôtres mêmes, et depuis premier Evêque de Lyon, S. Irenée son Prêtre, et ensuite son successeur, avec quelques autres disciples de S. Polycarpe, sont les premiers que nous sachions certainement être venus prêcher la foi dans les Gaules. ' S. Irenée en particulier travailla avec tant de zéle et tant de soin à l'étendre dans Lyon, qu'en peu de tems il rendit Chrétienne presque toute la ville entiere. ' Dès le tems de S. Pothin, sous l'Episcopat duquel parurent les premiers Martyrs que l'Eglise Gallicane ait enfantés, il y avoit aussi à Lyon un Chrétien nommé Alexandre, né en Phrygie et Médecin de profession, qui aïant reçu de Dieu quelque part à la grâce Apostolique, contribua beaucoup à l'œuvre du Seigneur. Imitant l'exemple d'Aquila autre laïque comme lui, si célébre dans les Actes des Apôtres et les Epîtres de S. Paul, Alexandre se distingua par son grand zéle envers Dieu, et sa généreuse liberté à annoncer la parole de vie.

Gr. T. h. F. l. 1. n. 27 | Till. n. 3. t. 3. p. 10. 599.

Gr. T. ibid.

Eus. l. 5. c. 1. p. 163 | Sul. ibid.

IV. De Lyon la prédication de l'Evangîle se répandit bientôt en divers autres endroits des Gaules. Avant l'Episcopat de S. Irenée il y avoit à Vienne une Eglise toute formée, et intimement unie à celle de Lyon, comme en aïant tiré son origine. ' D'un autre côté, S. Marcel, aparemment disciple de S. Pothin, remontant la Saône à main droite du côté de la Sequanoise, alla porter la foi aux environs de Châlons, où il souffrit le martyre. S. Valerien son compagnon en fit de même du côté du château de Trenorque, au pied duquel est aujourd'hui la ville de Tournus. S'il faut s'en raporter aux actes de S. Benigne et de ses compagnons, ce Saint accompagné de S. Andoche et de S. Thyrse disciple de S. Polycarpe, auxquels on joint S. Felix marchand de Saulieu au diocése d'Autun, allerent aussi prêcher l'Evangile dans ce dernier diocése. S. Benigne et S. Andoche étoient Prêtres, et S. Thyrse Diacre. ' D'Autun S. Benigne passa à Langres, et de-là à Dijon, où il scella de son sang la foi qu'il annonçoit.

Till. ibid. p. 35. 36.

P. 39. 41. 42.

V. Ce que les disciples de S. Polycarpe et de S. Pothin firent en faveur de la propagation de l'Évangile à Lyon, à Autun, et dans les autres lieux des Gaules que nous venons de nommer, ceux de S. Irenée le firent dans nos Gaules mêmes et en d'autres païs éloignés. S. Ferreol Prêtre, et S. Ferrutien Diacre, S. Felix Prêtre, S. Fortunat et S. Achillée tous deux Diacres, que le saint Evêque avoit formés pour les Gaules, allerent établir le Christianisme, les deux premiers à Besançon, et les trois autres à Valence en Dauphiné. De même Caius Evêque des Nations et Docteur de l'Eglise, et S. Hippolyte Evêque et Martyr, l'un des plus illustres Peres de l'Eglise au III siécle, tous deux disciples de S. Irenée, allerent porter la foi en divers endroits parmi les Nations étrangeres, ' sans avoir ni aucun peuple ni aucun diocése limité. Evenement tout-à-fait digne de remarque pour l'histoire de l'Eglise Gallicane! En effet on y peut observer qu'à peine nos Gaules eurent reçu les lumières de la foi, qu'elles devinrent une pepiniere d'illustres ouvriers Evangeliques, qui allerent dans les lieux éloignés comme dans les circonvoisins convertir les peuples idolâtres et les gagner à J. C.

Till. ibid. p. 174.

VI. ' « Ces hommes divins, pour parler d'après Eusebe, » imitant le zéle de leurs maîtres, élevoient l'édifice des » Eglises, dont les Apôtres avoient jetté les fondemens. Ils » travailloient avec une application infatigable à la prédi- » cation de l'Evangile, et répandoient par toute la terre » la semence divine de la parole. Car la plûpart de ceux qui » embrassoient alors la foi, étant remplis de l'amour d'une » sainte philosophie, commençoient par distribuer leurs » biens aux pauvres, et alloient ensuite en divers païs faire » les fonctions d'Evangelistes, annoncer J. C. à ceux qui » n'en avoient point encore oüi parler, et leur donner les » Livres sacrés de l'Evangile. Lorsqu'ils avoient ainsi posé » les fondemens de la Religion dans un païs d'infideles, ils » y établissoient des Pasteurs à qui ils confioient le soin des » ames qu'ils avoient acquises à J. C. et puis ils passoient » en d'autres païs. Dieu travailloit par-tout avec eux par » la force de la grace. Car le S. Esprit operoit encore alors » par ses serviteurs un grand nombre de Prodiges extra- » ordinaires. De sorte que dès qu'ils commençoient à prê- » cher dans un païs, on voïoit quelquefois des peuples en-

Eus. l. 3. c. 37. p.

» tiers embrasser tout d'un coup la croïance du vrai Dieu,
» et recevoir dans leur cœur les regles de la piété. »

VII. En voilà assez pour vous donner une juste idée de la maniere que la foi Chrétienne s'établit dans les Gaules, et du progrès qu'elle y fit dès ce second siécle. Ce progrès doit d'autant moins nous surprendre, que les Gaulois devoient avoir moins d'éloignement que les autres nations idolâtres pour embrasser le Christianisme. Ils étoient déja, comme nous l'avons observé ailleurs, dans l'opinion de l'immortalité de l'ame, et d'une vie éternelle dont celle-ci devoit être suivie. Et c'est ce que la doctrine de l'Evangile leur annonçoit, en leur en donnant des preuves incontestables, et leur en découvrant les suites avantageuses qui leur étoient inconnues. De sorte que les sciences que les Gaules cultivoient avec tant de soin depuis long-tems, ' entrerent dans le dessein que Dieu avoit de les apeller un jour à la vraïe Religion. C'est la pensée de S. Clement Alexandrin, qui soûtient que ce ne fut que par une providence particuliere de Dieu, que les Gentils s'adonnerent aux sciences, qu'il comprend sous le nom de philosophie, avant qu'on leur prêchât l'Evangile. En effet, dit ce Pere, les sciences furent pour les Gentils ce que la loi fut pour les Hebreux. Comme la loi a servi de conducteur à ceux-ci pour les conduire comme des enfans à J. C. il en a été de même de la philosophie et des autres sciences par rapport aux Gentils.

Clem. Alex. str. l. 1. p. 282.

VIII. Si les sciences profanes furent de quelque secours pour le progrès de l'Evangile, l'Evangile à son tour favorisa encore davantage le progrès des sciences. On se tromperoit beaucoup si l'on croïoit que l'établissement du Christianisme dans nos Gaules en eût chassé la politesse et les sciences que les étrangers y admiroient auparavant, et y venoient puiser des divers endroits fort éloignés. Non ; la veritable Religion ne préjudicie en rien à la politesse. Tant s'en faut. Comme elle enseigne les bonnes mœurs, elle enseigne par conséquent la seule politesse qui merite de justes louanges. De même, bien loin qu'elle soit contraire aux letres, elle ne fait que les perfectionner où elle les trouve déja établies, et sert à les établir et les répandre où elles ne sont pas encore connues. Combien pourrions-nous compter de nations, qui n'ont eu connoissance des letres

[illegible] Gal. p. [illegible] que par la prédication de l'Evangile? ' Les Alemands nos voisins avouent eux-mêmes qu'ils sont de ce nombre. Disons plus, jamais nos Gaules ne produisirent ni de plus grands hommes, ni en plus grand nombre, que depuis qu'elles furent éclairées des lumieres de la foi. C'est dequoi la suite de cette histoire fournira toutes les preuves necessaires.

IX. Il est vrai qu'il ne nous reste que très-peu de monumens de ce second siécle de l'Eglise. Nous n'entendons parler que de ceux qui ont vû le jour dans nos Gaules. Mais combien en est-il péri ? Combien avons-nous perdu d'actes de Martyrs et de Conciles, et d'autres ouvrages aussi précieux? Nous n'avons que la moindre partie de ceux qui sont sortis de la plume de S. Irenée, et de celle des Eglises qu'il gouvernoit. Néanmoins le [illegible] 2. n. 17. p. 75. peu qui nous reste est un thrésor inestimable. Encore ' est-ce un miracle que ce peu d'écrits nous ait été conservé au travers de quinze siecles, après tant d'inondations de peuples barbares, tant de pillages et d'incendies. Ajoûtés encore la fureur des infideles, la malice des hérétiques, l'ignorance de cinq à six des derniers siécles. N'importe, ce peu d'écrits avec la notion que nous avons des autres dont nous sommes privés, et de ceux qui ont paru dans la suite des siécles de l'Eglise, nous prouve de reste que le Christianisme n'a fait que favoriser les letres. Nous verrons même dans le cours de cette histoire, que sans lui elles seroient entiérement tombées, sans esperance de se relever jamais.

X. Les premiers ouvriers de l'Evangile qui parurent dans les Gaules, particulierement ceux qui s'arrêterent à Lyon, ne s'y trouverent pas tout-à-fait étrangers. On y parloit assez communément leur langue qui étoit la gréque. C'est dequoi il ne paroît pas que l'on puisse douter pour ce qui regarde Lyon et les lieux circonvoisins. Leur proximité du païs qu'on a depuis nommé Provence, et où l'usage de cette langue étoit établi depuis long-tems; le commerce continuel de Lyon avec Marseille, où le grec étoit la langue naturelle du païs, les jeux publics et les combats literaires qui se donnoient à Lyon en grec et en latin depuis l'Empereur Caligula, et dont nous avons déja fait la description; l'abord du grand monde de l'Em-

pire, que ces spectacles et la résidence des Gouverneurs atiroient dans cette ville : tout cela joint à ce que l'on sait que la langue gréque étoit alors fort connuë dans tout l'Empire Romain, ne permet pas que l'on revoque en doute qu'elle ne fût très-commune dans cette partie de nos Gaules en particulier. Ce n'est pas encore tout ; en voici d'autres preuves.

XI. La conduite qu'y tinrent ces hommes Evangeliques, ajoûte à tout ce que nous venons de dire un degré de force, auquel il est difficile de se refuser. En effet c'est une maxime ordinaire aux ouvriers de l'Evangile, lorsqu'ils vont annoncer la foi en quelque endroit, d'aprendre la langue qu'on y parle, s'ils ne la savent déja, et de faire leurs instructions en cette même langue. Or bien loin que non seulement S. Pothin, S. Irenée, et les autres Grecs qui vinrent à Lyon prêcher l'Evangile, mais encore leurs disciples qui étoient pour la plûpart du païs, s'y servissent ou de la langue gauloise ou de la latine, nous voïons au contraire que dans tout ce qu'ils font, et dont il nous reste ou quelque monument ou quelque autre connoissance, ils n'emploïent par-tout que la langue gréque. S'agit-il d'écrire l'histoire de ceux d'entre les fidéles que Dieu apelloit à lui par le martyre? C'est en grec qu'on l'écrit ; et cette histoire est autant pour l'instruction des Eglises de Lyon et de Vienne, que pour celles des autres Eglises qui parloient cette langue, et auxquelles elle est envoïée. Faut-il écrire ou au Pape ou à d'autres sur les affaires de l'Eglise? C'est encore la langue gréque qu'on emploïe ; et ceux qui écrivent sont des fidèles du lieu qui le font au milieu des fers. S. Irenée se trouve-t-il obligé d'écrire contre les hérésies ? Il le fait aussi en grec ; et son ouvrage n'est pas seulement pour réfuter les hérétiques, il est encore pour faire revenir de l'erreur jusqu'aux femmes qu'ils avoient séduites le long du Rhône. Iren. l. 1. c. 13 n. 7.

XII. Si à ces faits incontestables vous voulez joindre le raisonnement, vous aurez une nouvelle preuve du sentiment que nous établissons ici. Il est hors de doute que le premier but que se proposa S. Irenée en écrivant son ouvrage, fut d'instruire le peuple que Dieu avoit confié à ses soins. C'est à quoi l'obligeoit essentiellement sa charge Pastorale. Et cette raison a paru si puissante à quel-

ques écrivains, qui ne pensent pas comme nous sur la
Till. [illegible] p. [illegible] connoissance de la langue gréque à Lyon, qu'ils ont supposé que le saint Evêque fit traduire son ouvrage en latin, si ses autres ocupations ne lui purent pas permettre de le traduire lui-même. Mais cette prétendue traduction latine, que l'on se plaît à faire remonter si haut, est une pure fiction, comme nous nous flatons de le faire voir en son lieu. Si donc la langue gréque n'eût pas été commune à Lyon et dans le voisinage, lorsque S. Irénée y écrivit sur la fin de ce siècle, les fideles de cette Eglise, pour lesquels il composoit particulierement son ouvrage, auroient été frustrés du fruit de son travail. Eh! quelle dificulté après tout à croire que le grec étoit alors tout commun à Lyon, sachant qu'au IV et même au VI siècle il l'étoit encore à Arles? Car il faut bien que le peuple de cette ville l'entendit communément, puisqu'on lui fit en cette langue l'oraison funèbre de Constantin le
Cas. vit. not. p. 662. jeune mort en 340, et que sous S. Césaire on emploïoit la même langue dans les offices de l'Eglise. Ignore-t-on qu'en ces premiers siécles on se servoit dans les offices de l'Eglise de la langue la plus connue en chaque païs?

XIII. De ce que nous venons de dire il seroit aisé de conclure que le grec étant la langue naturelle des premiers ouvriers de l'Evangile à Lyon, et cette même langue y étant entendue communément, on l'auroit emploïée dans les offices divins, comme dans les affaires Ecclesiastiques. Mais nous ne prétendons pas, il est vrai, qu'on l'y parlât dans toute sa pureté. Au contraire il y a beaucoup d'aparence qu'elle y étoit fort corrompue parmi le peuple, qui parlant aussi le gaulois et le latin, pou-
Iren. l. 1. pr. n. 3. voit faire un mauvais mélange de ces trois langues. C'est pourquoi S. Irenée s'excusant sur son style, dit que s'il n'écrivoit pas assez purement, il faut s'en prendre à la résidence qu'il faisoit au milieu des Gaulois, avec lesquels il étoit obligé de parler un langage barbare. Paroles remarquables, qui fortifient ce que nous venons d'établir; puisqu'elles suposent une corruption dans la langue dont le saint Evêque se servoit, sans quoi son excuse n'auroit pas été valable. Jugeons-en par ces exemples. Une personne qui sait bien le latin, ne perd point la pureté de cette langue, non plus qu'un François qui possede bien

celle de sa nation, quoique l'un et l'autre se trouve obligé d'user d'une langue étrangére, quelque barbare qu'elle soit. Mais si ces deux personnes que nous suposons savoir bien, l'une le latin, et l'autre le françois, se trouvent en un païs, où l'on parle un latin ou un françois corrompu, il est aisé que l'une et l'autre ne conserve pas sa langue dans sa pureté. Il est encore à observer que S. Irenée ne dit pas que le langage barbare, auquel il étoit accoûtumé dans les Gaules, lui a fait oublier sa langue maternelle ; mais il dit seulement qu'il peut y avoir fait quelque altération. Il s'agissoit donc d'un grec corrompu.

XIV. Pour ce qui est de la langue latine, elle étoit aussi commune dans nos Gaules en ce siécle, que le gaulois même. Ce que nous avons déja dit ailleurs sur ce sujet, est plus que suffisant pour n'y laisser aucun doute. Si néanmoins vous en souhaitez de nouvelles preuves pour ce siécle en particulier, ' vous les trouverez dans les actes Eus. l. 5 c. 1. p. 161-163.
des premiers Martyrs de Lyon. Il y est expressément marqué que le Diacre Sanctus étant interrogé au milieu des tourmens, répondit toûjours en latin : ***Je suis Chrétien.***

De même le Martyr Attale obligé de parler au peuple au milieu des suplices de son martyre, lui parla aussi en la même langue. C'étoit encore en latin qu'on avoit mis les paroles de l'écriteau qui précedoit le saint Martyr, lorsqu'on lui fit faire le tour de l'amphiteatre pour le faire connoître au peuple, qui étoit extrêmement animé contre lui, parce que ce Saint s'étoit rendu très-célebre par son attachement et son zéle pour la Religion Chrétienne. On lisoit donc en latin sur cet écriteau les paroles suivantes : *C'est le Chrétien Attale*. Tout cela prouve de reste que les Gaulois entendoient communément alors la langue latine.

XV. Ajoûtez encore que le raisonnement que nous avons fait ailleurs à ce sujet par raport aux poësies de Martial, qui se trouvoient à Vienne entre les mains de tout le monde, nous le pouvons faire ici à l'égard des écrits de Pline le jeune et de divers autres Auteurs. Dès le commencement de ce siécle au moins ' il y avoit à Lyon Plin. l. 9. ep. 11 p. 556.
des Libraires qui y débitoient les livres des étrangers comme ceux des écrivains du païs. Pline en écrivant à Geminius son ami, qui y faisoit alors sa demeure, et qui

y composoit lui-même, se réjoüit beaucoup de ce que ses ouvrages étoient passés de Rome dans cette ville des Gaules, et qu'ils y avoient acquis la même estime qu'ils avoient déja en Italie. A cette occasion Pline temoigne beaucoup de sensibilité de savoir que les Gaulois faisoient autant d'honneur à ses écrits, que ses propres concitoiens. Il ajoûte qu'il ne pouvoit s'empêcher de regarder comme parfait en quelque sorte, ce que tant de gens s'acordoient à estimer. Voilà donc en ce siécle les ouvrages de Pline entre les mains des Gaulois, comme y étoient au siécle précedent ceux du Poëte Martial. Par conséquent les Gaulois de ce siécle, comme les Gaulois du siécle précedent entendoient également le latin, qui est la langue en laquelle ces écrits sont composés. Mais pourquoi tant s'arrêter à prouver un fait qui n'est déja que trop constaté? Revenons à l'utilité dont fut la Religion Chrétienne pour les letres dans les Gaules.

XVI. Autant qu'il s'y formoit d'Eglises particulieres, c'étoit autant d'écoles Chrétiennes qui s'y établissoient. ' L'histoire nous represente à Alexandrie une école de cette nature, établie au moins dès ce second siécle, et nous en aprend des choses merveilleuses. Elle étoit gouvernée par de très-habiles maîtres; et l'on y enseignoit l'Ecriture sainte, à quoi l'on joignoit une explication des dogmes de la Religion. Ces instructions se faisoient, selon Eusebe, tant par écrit que de vive voix. C'est de cette école qu'il sortit en ce siécle et le suivant tant de saints et savans hommes, dont quelques-uns furent la lumiere de l'Eglise. A la verité nous ne trouvons pas de vestiges d'écoles si célebres dans nos Gaules en ces premiers siécles. Mais il est hors de doute que les villes, où le Christianisme étoit établi, n'étoient pas sans instruction. Il y avoit des Catécumenes à instruire, et des Clers à former. On y faisoit donc en quelque maniere ce qui se pratiquoit à Alexandrie. Oui, l'on a des preuves que nos saints Evêques dès ces tems heureux ne se bornoient pas à faire avancer leurs disciples dans la vertu, mais qu'ils les portoient encore à s'avancer dans les letres. ' C'est ce qui paroît par l'exemple de S. Epipode et S. Alexandre disciples de S. Pothin, lesquels firent de grands progrès dans les letres, quoiqu'en un âge peu avancé. C'est ce qui parut avec encore

Eus. l. 5 c. 10. 11. p. 175.

Act. Mart. p. 63. n. 3, Till. ibid. p. 31.

core

core plus d'éclat dans la suite en la personne de Caïus et celle de S. Hippolyte, l'un et l'autre disciples de S. Irenée.

XVII. Les Eglises où les Fidéles s'assembloient étoient, à proprement parler, des écoles pour eux. Là les Evêques, et quelquefois les simples Prêtres, leur expliquoient les saintes Ecritures, après que les Lecteurs en avoient lû ce qui convenoit, et leur donnoient des instructions proportionnées et à leurs besoins, et ' à leur portée. Ils avoient une atention toute particuliere à les entretenir dans la doctrine de l'Eglise, à les précautionner et à les fortifier contre les hérésies, et à leur donner des régles pour la conduite et la correction des mœurs. De sorte que la morale et les hérésies du tems sont la matiere de tous les Sermons des Peres. Sans cette clef souvent on ne les entend pas, ou du moins on ne les peut goûter. ' Ils savoient raporter à leurs lectures, et faire entrer dans leurs discours tout ce qu'ils jugeoient le plus utile pour l'instruction de leur troupeau. C'est ce qui les obligeoit souvent à quitter le sens litéral de l'Ecriture, pour suivre le sens moral et allegorique, et revenir toûjours à certain point de doctrine. Comme ces instructions étoient frequentes, et que les Fideles étoient assidus à s'y trouver, il est aisé de juger du progrès qu'ils pouvoient faire dans la science convenable à des Chrétiens.

Fleu. dis. 2. n. 14. p. 69.

p. 70.

XVIII. ' Au reste les Peres étoient fort retenus sur les questions de Religion. Ils n'ignoroient pas qu'elles atirent trop souvent après elles des disputes qui ne servent qu'à aliener ou même aigrir les esprits, et à affoiblir la piété. Ils se contentoient donc de résoudre celles qu'on leur proposoit, sans en proposer de nouvelles. Ils reprimoient même avec soin la curiosité des esprits légers et remuans, et ne permettoient pas à tout le monde de disputer sur la Religion. ' Ils n'étudioient eux-mêmes ni pour satisfaire leur curiosité naturelle, ni pour s'atirer l'admiration qu'excite dans les ignorans la connoissance des choses rares. Ils étoient bien au-dessus de ces puerilités. Toute leur Théologie consistoit dans l'étude et la connoissance des saintes Ecritures. C'est là qu'ils alloient puiser la science des Saints. ' Elle n'étoit pas alors cette divine science ce qu'elle est devenuë depuis, un art méprisable, comme parle S. Gregoire

ibid.

n. 15. p. 71.

Gr. Naz. or. 3. p. 529.

de Nazianze, et un exercice bizarre de vaines subtilités, semblables à ces tours de mains dont les charlatans trompent les yeux d'une populace ignorante, sans se proposer d'autre but que de se faire admirer des spectateurs.

XIX. Quiconque portoit le nom de Chrétien, prouvoit les mystéres de la Religion, non par des raisonnemens de Philosophie, ni par des principes de Métaphysique, mais par l'autorité de l'Ecriture et de la tradition, par les paroles expresses de Jesus-Christ et des Apôtres, par la pratique constante établie dans l'Eglise. C'étoit-là les deux seules sources où les Fideles de ces premiers tems puisoient la science dont ils faisoient profession. Comme l'Ecriture étoit commune et aux Catholiques et aux hérétiques, ' ceux-ci en tiroient leurs objections, et les autres leurs réponses : et lorsque les premiers disputoient avec les autres, ils se bornoient au sens literal ; ou s'ils suivoient un sens figuré, c'étoit celui dont leurs adversaires convenoient. Dans ces disputes les Catholiques savoient aussi faire à propos usage de la tradition, qui leur fournissoit toujours des armes invincibles. C'est pourquoi ils avoient un soin extrême de la conserver cette tradition, et de la transmettre aux autres avec une entiere fidélité. ' Ils ont gardé, disoit S. Augustin en son tems, ce qu'ils avoient trouvé établi dans l'Eglise. Ils n'ont enseigné que ce qu'ils avoient apris ; et ils ont été atentifs à enseigner à leurs enfans ce qu'ils avoient reçu de leurs peres.

Fleu. ibid. n. 14. p. 70.

Aug. in Jul. l. 2. n. 34.

XX. Les écoles dont nous venons de parler, et les instructions que l'on y donnoit, étoient communes et aux Clers et aux simples Fideles. Mais cela n'empêchoit pas ' que les Evêques n'eussent d'ordinaire auprès d'eux un certain nombre de jeunes Clers, qu'ils instruisoient avec un soin particulier comme leurs enfans, et qui dans la suite devenoient maîtres eux-mêmes. ' Ces disciples, en aprenant la science Ecclesiastique, se formoient en même-tems sous les yeux de l'Evêque et aux bonnes mœurs et aux fonctions de leur ministere. C'est ainsi que se sont formés tous les grands Evêques et autres savants hommes, qui dans presque tous les tems ont éclairé nos Gaules et d'autres païs par la lumière de leur doctrine. S. Pothin sous S. Polycarpe, et peut-être même sous S. Jean l'Evan-

Fleu. ibid. n. 13. p. 67.

dis. 3. n. 21. p. 124.

geliste et S. Philippe l'Apôtre; S. Irenée sous S. Polycarpe et S. Pothin; le Prêtre Caïus et S. Hippolyte sous S. Irenée; et dans les siécles postérieurs S. Martin sous S. Hilaire de Poitiers, et sous S. Martin et S. Hilaire d'Arles la plùpart de saints Evêques qui illustrerent nos provinces aux IV et V siécles.

XXI. En ces premiers tems il n'y avoit donc presque point d'autres maîtres pour les Chrétiens que les Evêques. ' Ils étoient et les Prédicateurs et les Théologiens de leurs Eglises. Ils présidoient ordinairement aux assemblées des Fidéles, offroient le sacrifice, et l'acompagnoient de discours instructifs et édifians. Ils entroient, autant qu'il étoit possible, dans le détail de l'instruction des Catécumenes, de la conversion des pécheurs, de la conduite des pénitens, de la réfutation des héresies. Comme ils se rendoient les modéles du troupeau qu'ils gouvernoient, non par un honteux desir du gain, mais par une charité desinteressée, s'ocupant uniquement du spirituel, la Religion étoit merveilleusement soûtenue par leur conduite. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, soûtenue par l'autorité de leur place et de leurs vertus, que dans la bouche des simples Prêtres souvent étrangers ou mercenaires. La Théologie étoit traitée plus serieusement et plus noblement par ces Pasteurs si ocupés, qu'elle ne l'a été dans la suite des tems par des Docteurs oisifs, qui ne cherchoient qu'à subtiliser, et à rencherir les uns sur les autres par de nouvelles questions.

dis. 4. n. 10. p. 163.

XXII. Quels fruits ne devoient pas produire les instructions de si dignes maîtres? ' Les anciens ont défini l'Orateur, un homme de bien qui a le don de la parole. ' En effet la confiance fait la moitié de la persuasion. Celui qui passe pour méchant et artificieux, n'est pas écouté. L'on se défie de celui que l'on ne connoît pas. Pour écouter volontiers il faut croire celui qui parle, également instruit et bien intentionné. Il faut être persuadé qu'il est incapable de tromper et de ne rechercher que son intérêt propre. Sans cela il devient suspect, et ses discours ne font aucune impression. Il seroit l'homme le plus éloquent du monde, s'il ne réunit en sa personne toutes ces qualités, il ne viendra jamais à bout de per-

Senec. cont. l. 1. pr. p. 66.

Fleu. dis. 2. n. 16. p. 74.

suader personne. Après cela, que ne devoient point persuader des Evêques d'une vertu si éprouvée, d'une capacité si connue, d'une telle autorité? Ils n'avoient qu'à ouvrir la bouche, qu'à se montrer. On étoit convaincu qu'ils ne recherchoient que l'avantage de leur troupeau, et qu'ils ne parloient que pour le leur procurer. C'en étoit assez pour engager à les écouter, et à retenir ce qu'ils disoient.

XXIII. Dans la suite des siécles le nombre des Fidéles venant à croitre prodigieusement, chaque Evêque étendit bien loin au-delà de l'enceinte de sa ville Episcopale les limites de son Diocèse. Les Eglises Cathédrales prirent aussi leur acroissement et leur forme. Alors on y établit des écoles reglées, tant pour les Clers que pour ceux qui aspiroient à entrer dans le Clergé. L'on y enseignoit le chant et les letres humaines. Mais comme les Evêques n'auroient pû fournir à tant de fonctions, on choisit quelque personne du corps du Chapitre de ces Eglises pour prendre soin de ces sortes d'écoles. On nomma ce Moderateur quelquefois Ecolâtre ou Scholastique; d'autrefois Chancelier, Primicier ou Chefcier: dignités qui subsistent encore dans plusieurs Cathédrales, mais seulement de nom, quoiqu'il y ait des revenus considerables qui y sont atachés. Les Monasteres de leur côté ouvrirent aussi des écoles, qui de particulieres qu'elles étoient d'abord ne tarderent pas à devenir publiques. On vit ensuite se former divers Collèges, où l'on enseigna généralement toutes les sciences en usage, et dont on se servit depuis pour ériger ce que l'on nomme aujourd'hui Université. Mais comme ces établissemens ne se firent qu'à diverses reprises et divers tems, nous atendons à en parler avec quelque détail sur les siécles qui les ont vûs naître.

[illegible]

XXIV. Avant le IV siécle il ne paroît pas que les Chrétiens étudiassent, au moins dans les écoles publiques, les sciences profanes, la Rhétorique, la Poëtique, la Dialectique, et le reste de la Philosophie, la Géometrie et les autres Mathématiques. Ils les regardoient comme des études étrangeres à la Religion, parce que c'étoit les Paiens qui les avoient cultivées. Ils n'avoient point non plus encore alors de ces écoles publiques à leur usage pour ces sortes d'études. Les Païens ne l'auroient pas souffert.

Mais dès le IV siécle au moins nous voïons par Ausone que les Chrétiens comme les Païens fréquentoient ces écoles publiques, qui étoient alors communes aux uns et aux autres. Au reste, quoique les maîtres qui enseignoient parmi les Chrétiens se bornassent à la Théologie et à la morale, telle que nous les avons expliquées, ils ne laissoient pas ' de regarder les sciences humaines comme utiles à la Religion, et de quelques secours pour ceux qui vouloient joindre le raisonnement à l'autorité afin de s'affermir dans la foi. ' Ils alloient même plus loin, et les regardoient comme necessaires en certaines occasions. Oüi, disoit Tertulien, la connoissance de la Théologie Païenne, enseignée par les Poëtes et les Philosophes, est necessaire aux défenseurs de la verité, soit qu'ils agissent contre les Païens pour les réfuter et les combatre par leurs propres armes, ' soit qu'ils agissent contre les hérétiques, dont les Philosophes ont été les Patriarches.

Clem. Alex. str. l. p. 282.

Tert. test. an. p. 146. 1.

in Herm. p. 121.

XXV. ' Les Peres vouloient cependant qu'on y aportât une modération reglée par une prudence chrétienne. Et lorsqu'il dépendoit d'eux, ils faisoient toûjours passer l'étude des sciences profanes avant celle des Livres sacrés. La raison qu'ils avoient d'une telle conduite, étoit le danger où l'on se seroit exposé, en passant de celle-ci à celle des scienses humaines, à laisser corrompre sa foi, et à mêler les idoles du mensonge, comme parle Origene, avec les verités qu'on auroit puisées dans la parole de Dieu. ' C'est ce qui portoit S. Augustin à loüer Dieu de ce qu'il lui avoit fait lire d'abord les Philosophes, et ensuite les Livres sacrés, parce que s'il les eût lûs après avoir goûté dans les saintes Ecritures combien le Seigneur est doux, ils auroient peut-être détruit en lui le fondement de la piété. ' Les Peres ne faisoient donc point difficulté, lorsqu'ils trouvoient des esprits curieux et élevés, d'emploïer les sciences humaines, la Grammaire, la Rhétorique, la Geometrie, l'astronomie et la Musique même, pour les préparer à la vraie Philosophie. C'est ainsi qu'Origene instruisit S. Gregoire Thaumaturge ; et il semble que S. Irenée avoit aussi été instruit de la même sorte.

Orig. phil.l.13. p. 106. 110. 111.

Aug. conf. l. 7. c. 20. 21.

Orig. ibid. p. 106. 107.

XXVI. Ainsi ce ne pouvoit qu'être un avantage pour l'Eglise, lorsque la connoissance des sciences profanes se trouvoit en ceux qu'on élevoit au sacré ministére.

Fleu. dis. 2. n. 13. p. 67. 68.

Mais généralement parlant ' il n'étoit pas necessaire de les posseder pour être Prêtre ou Evêque. On savoit que les Apôtres et leurs disciples ne s'y étoient point apliqués; et l'on ne croioit pas devoir l'exiger de leurs successeurs. La connoissance des langues paroissoit encore moins necessaire. On faisoit par-tout les lectures, les instructions et les prieres publiques en la langue la plus commune du pais. Aussi la plûpart des Prêtres et des Evêques n'en savoient point d'autres: c'est-à-dire, le latin dans l'Occident, et le grec dans la plus grande partie de l'Orient, et dans quelques endroits de nos Gaules, comme nous l'avons fait voir. Toute la science que l'on demandoit à un Prêtre ou à un Evêque, étoit d'avoir lû et relû l'Ecriture sainte, jusqu'à la savoir par cœur s'il étoit possible; de l'avoir bien meditée pour y trouver les preuves de notre foi, et les regles des mœurs et de la discipline; de savoir les Canons, et d'en avoir soigneusement conservé

p. 69.

l'usage. ' Ces dispositions jointes et à une solide piété et à une grande prudence pour le gouvernement, suffisoient; et l'on n'en demandoit pas davantage à ceux à qui l'on confioit la conduite des ames et l'instruction des Fideles.

XXVII. Mais quoique les Peres de ces premiers siécles n'eussent pas étudié pour l'ordinaire les sciences humaines, il ne faut pas néanmoins s'imaginer qu'ils n'eussent

n. 15. p. 71.

ni science ni éloquence. ' Quand on prendroit le nom de science improprement, comme fait le vulgaire, en nommant savans ceux qui par une lecture assidue ont acquis la connoissance d'un grand nombre de faits; les anciens Peres ne manquoient pas de cette espece de science, ou plutôt d'érudition. Combien en voïons nous dans les écrits de S. Irenée, de Lactance, de S. Hilaire de Poitiers? Il est vrai qu'ils étudioient peu les langues étrangeres pour les raisons que nous en avons aportées. Nos Gaulois se bornoient au grec et au latin. Encore le grec n'étoit

p. 72.

guéres cultivé qu'en certaines Provinces des Gaules. ' Mais si nous avons égard à ce qui mérite proprement le nom de science, où en trouverons-nous plus que chez les Peres? Je dis cette vraie Philosophie, cette Philosophie subtile, sublime et solide, qui se servant d'une exacte dialectique remonte par la Métaphysique jusqu'aux premiers principes, et

à la connoissance du vrai bon et du vrai beau, pour en tirer par des conséquences sûres les régles des mœurs, et rendre les hommes fermes dans la vertu, et heureux autant qu'ils en sont capables? Les Ecrivains Ecclesiastiques qui ont paru dans nos Gaules, ne sont guéres inférieurs en cela à ceux des autres païs qui ont illustré l'Eglise. Qu'elle sublimité de pensées, quelle force de raisonnement ne trouve-t-on point dans leurs ouvrages?

XXVIII. ' Pour la méthode, les anciens Peres ne la découvroient point sans besoin, et la diversifioient selon les sujets. Il n'écrivoient que dans l'ocasion, ou même par necessité, pour répondre à quelqu'un qui demandoit instruction, ou pour réfuter les hérésies qui s'élevoient. Ainsi ils ne suivoient pas d'ordinaire la méthode Geometrique, ' qui ne s'atache qu'à l'ordre des verités en elles-mêmes, mais la methode dialectique qui s'acorde aux dispositions de celui à qui l'on parle, et qui est le fond de la véritable éloquence. Elle travaille cette méthode à ôter les obstacles que les passions, où les préjugés ont mis dans l'esprit de l'auditeur. Puis ayant netoïé la place, elle y trace la verité, profitant de ce qu'il connoît, et dont il convient, pour l'amener à ce qu'on lui veut persuader. ' Que si les Peres ne parlent pas le grec et le latin aussi purement que les anciens Orateurs, il n'en faut pas conclure qu'ils en soient moins éloquens. Il faut bien distinguer l'éloquence de l'élocution qui n'en est que l'écorce. Quelque langue que l'on parle, et quelque mal qu'on la parle, on sera éloquent, si l'on sait choisir les meilleures raisons, et les bien arranger; si l'on emploïe des images vives et des figures convenables; si l'on sait parler ou se taire à propos, de quoi il faut parler, et les mouvemens qu'il faut ou apaiser ou exciter. Le discours pour n'être pas plus poli, n'en sera pas moins persuasif, mais seulement moins agréable.

ibid

p. 73.

n. 16. p. 73.

XXIX. Après cela si nous passons à faire l'aplication de ces régles, elle ne pourra qu'être glorieuse pour notre nation. En effet qui les a mieux suivies ces régles que les anciens Ecrivains de l'Eglise Gallicane? Voïez l'usage admirable qu'en ont fait S. Irenée contre les héretiques de son tems, malgré les cahos et les épines de sa matiere; Lactance contre les ennemis de la Religion Chrétienne;

S. Hilaire de Poitiers contre les Ariens et leurs fauteurs; S. Prosper contre les Semipelagiens ces ennemis si rusés, quoique mitigés, de la grace de Jesus-Christ; S. Eucher dans son incomparable letre à Valerien pour le retirer de l'erreur. Et s'il s'agit même de l'élocution, ou politesse de la langue, qui a écrit plus poliment que le même Lactance, S. Severe Sulpice, et Salvien? Il faut convenir que l'on auroit bien de la peine à trouver dans toute l'Eglise latine des Ecrivains et plus polis et plus éloquens. Mais ce que nous ne disons ici qu'en peu de mots et par ocasion, nous le montrerons avec quelque détail en son lieu.

XXX. Outre la voie d'instruction que l'on emploïoit envers les Clers et les simples Fideles, la convocation des Conciles que l'on commença à mettre en usage dès ce siécle-ci dans l'Eglise des Gaules, fut encore un moïen pour y étendre et affermir la doctrine. Les Evêques avoient grand soin de se trouver à ces saintes assemblées, à moins qu'ils ne fussent retenus par des empêchemens insurmontables. ' Là se trouvant ensemble, ils s'entretenoient de leurs devoirs, et s'instruisoient mutuellement. On y examinoit avec atention et maturité les affaires Ecclesiastiques, ce qui regardoit le relâchement introduit dans la morale, dans la discipline, et les erreurs qui se glissoient dans le dogme. L'Ecriture et la tradition contenue dans les écrits des Peres et les Canons des Conciles qui avoient précedé, étoient les régles des jugemens que l'on prononçoit dans ces saintes assemblées. On les lisoit avant que d'opiner sur chaque article; et personne ne s'avisoit d'y faire prévaloir ses sentimens particuliers pour dominer sur la foi de ses confreres. Le premier Concile que l'on sache s'être tenu dans les Gaules, fut celui qui s'assembla au sujet du different sur le jour auquel on devoit celébrer la fête de Pâque. Reprenons les choses de plus haut, afin de mettre tous nos lecteurs plus au fait de cette fameuse dispute qui fut agitée en ce siécle avec beaucoup de chaleur.

dis 3 n. 20. p. 123.

XXXI. ' Une partie des Fideles croïoit qu'il falloit finir la jeûne du carême, et célebrer la fête de la Resurrection du Seigneur le quatorziéme de la Lune du premier mois, quelque jour de la semaine qu'il arrivât, conformément à l'usage des Juifs qui faisoient leur Pâque ce même jour.

Eus. hist. l. 5. c. 23 p. 190.

jour. Les Eglises d'Asie étoient les seules dans cette pratique, [c] et prétendoient suivre en ce point la tradition de l'Apôtre S. Jean. [a] Toutes les autres Eglises du monde Chrétien soûtenoient au contraire qu'on ne pouvoit finir le jeûne, et célébrer la Pâque que le Dimanche. [c] Dès le tems du Pape S. Anicet, vers l'an 158, S. Polycarpe Evêque de Smyrne fit un voïage à Rome pour régler sur ce point la discipline Ecclesiastique, et la rendre uniforme dans toutes les Eglises. Ces deux saints Evêques, après avoir conferé ensemble, ne purent s'acorder, aucun d'eux ne voulant se départir des usages établis dans son Eglise dès le commencement. Mais ils convinrent de ne point rompre les liens de la charité et de la communion pour ce point de discipline. Ils se séparerent en paix; et cette paix étoit commune à toutes les Eglises qui célébroient la Pâque ou le quatorziéme jour de la Lune, ou le dimanche d'après.

Eus. hist. c. 24. p. 193.
a c. 23. p. 190.
c. 24. p. 193.

XXXII. [c] Sous le Pontificat de S. Victor, vers l'an 194 ou 196, cette dispute se rechauffa, et fut agitée de part et d'autre avec beaucoup plus de chaleur qu'auparavant. On assembla sur cela plusieurs Conciles en diverses provinces, où il fut arrêté que l'on ne feroit point la Pâque le quatorziéme de la Lune comme les Juifs, mais toûjours le Dimanche. Les Eglises des Gaules que S. Irenée gouvernoit, assemblerent aussi leur Concile, dont nous donnerons l'histoire en son lieu, et se trouverent unies dans le même sentiment de ne célébrer que le Dimanche la fête de la Resurrection. S. Victor n'aïant pû engager Polycrate Evêque d'Ephese, ni les autres Eglises d'Asie à se départir de leurs anciennes coûtumes, il fut prêt de les déclarer excommuniés. Le zéle inconsideré de ce Pontife déplut à beaucoup d'Evêques. S. Irenée entre autres le blâma avec beaucoup de génerosité. Il lui écrivit au nom des Chrétiens des Gaules, dont il étoit le chef, une letre dans laquelle il tombe d'acord qu'il faut célébrer la Resurrection le Dimanche, mais que l'on ne doit point pour cela se séparer de la communion des autres Eglises. Il en écrivit aussi une autre intitulée *du Schisme*, à Blaste Prêtre de Rome, qui avoit voulu, ce semble, se conformer aux usages des Asiatiques. Comme Eusebe ne dit rien davantage de cette dispute, il est à

c. 23. 24. p. 191. 193.

croire que S. Irenée la calma par sa prudence, et qu'il arrêta le schisme qui etoit sur le point de diviser les Eglises d'Asie et d'Occident.

XXXIII. Dieu ne permet point de mal qu'il n'en sache tirer un plus grand bien ; et cela est de l'ordre de sa souveraine sagesse. On ne connoît point de plus grand mal que les heresies. Cependant elles procurent toûjours un très-grand bien dans l'Eglise. Car outre qu'elles servent à separer de la paille le bon grain, et à discerner ceux qui ont une vertu éprouvée, comme parle S. Paul, elles sont toûjours d'une grande utilité pour l'avancement et la perfection des sciences. Elles engagent à l'étude et ceux qui enseignent l'erreur, et ceux qui veulent s'en defendre et la combatre. De cet exercice il naît toûjours de nouveaux eclaircissemens pour mieux connoître la verité, et très-souvent des ouvrages considerables, qui servent à la perpetuer, après l'avoir mise dans un nouveau jour. C'est ce qui est arrivé dans l'Eglise des Gaules presque en tous les siécles, avec un avantage qui lui est glorieux dans l'esprit de tous ceux qui en savent connoître le prix. Ce siécle-ci et les trois suivans, sans descendre plus bas, en fournissent d'illustres exemples. A peine les hérésies de Valentin, de Novatien, d'Arius et des Semipelagiens y eurent-elles paru, qu'elles y furent puissamment ataquées et combatues par des ouvrages pleins de lumiere. Mais ne prévenons pas les tems, et ne nous atachons qu'au siécle que nous parcourons.

XXXIV. L'héresie des Valentiniens, que l'Orient
Iren. l. 3. c. 4. n. 3. avoit vû naître vers l'an 135, se répandit en Occident sur la fin de ce second siécle. Valentin auteur de cette secte fit un voïage à Rome du tems du Pape S. Hygin, et y demeura sous S. Pie, S. Anicet, et jusqu'au Pontifi-
Iren. l. 1. c. 13. n. 7. Hier. to. 4. l. p. 474. cat de S. Eleuthere son sucesseur. Un de ses disciples nommé Marc, natif d'Egypte, passa dans les Gaules, et y sema ses erreurs particulierement dans les provinces qu'arrose le Rhône. Il y séduisit plusieurs personnes, et sur-tout grand nombre de femmes. On nomma ses disciples Marcosiens ou Gnostiques. S. Irenée Evêque de Lyon, ne pouvant voir les peuples confiés à ses soins embrasser la nouvelle héresie, sans y aporter de remede, entreprit d'écrire son ouvrage contre les héresies, que nous avons en-

core. Il y ataque particulierement les Valentiniens, et y découvre d'une maniere admirable le ridicule de leur secte. C'est de quoi nous parlerons plus en détail au siécle suivant, au commencement duquel on raporte la mort du saint Prélat. Telle étoit la premiere constitution des letres parmi les Chrétiens des Gaules en ce second siécle de l'Eglise. Il nous reste à dire quelque chose de l'état où elles étoient en ce même siécle parmi les Païens.

XXXV. 'Depuis Pline le jeune, qui avoit travaillé avec succès à soûtenir l'éloquence Romaine, on la vit tomber à Rome dans presque une entiere décadence. Mais elle se maintint encore glorieusement avec la Gréque dans les principales villes des Gaules en ces premiers siécles. 'C'est pourquoi le Poëte Juvenal avant la fin du regne de Domitien, y renvoïoit ceux qui souhaitoient de se perfectionner dans l'art de bien parler. En effet nos Gaules eurent encore la gloire de fournir à l'Empire ses plus célebres Rhéteurs, ses Orateurs et ses Panegyristes les plus estimés. Qui ne sait que les deux Mamertins, Eumene, Nazaire, Arbore, Patere, Minerve, Alcime, Delphide, Ausone, Drepane, ces grands Maîtres d'éloquence étoient tous Gaulois? La suite de cette histoire vous en decouvrira bien d'autres, qui ' dédommagerent amplement l'Empire de la sterilité des autres provinces de l'Occident. De sorte qu'il est vrai de dire que nos Gaules furent le païs où l'éloquence se conserva le plus long-tems et avec le plus de splendeur. Ce que nous disons de l'art de bien parler, nous le pouvons dire aussi des autres sciences que l'on avoit acoutumé d'y cultiver.

Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 304.

Juv. sat. 7. v. 147. 148.

Bail. ibid.

XXXVI. Mais sans nous transporter hors du siécle qui fait le sujet de ce discours, nous sommes en droit de suposer, que les écoles établies dans les Gaules dès les siécles précédens, y subsisterent encore pendant celui-ci avec honneur, tant que nous ne les trouverons point tombées en décadence. Ainsi il y avoit encore des écoles florissantes à Marseille, à Autun, à Lyon, à Arles, à Narbone, à Toulouse et ailleurs. ' On n'en peut douter pour Autun, où le grand-pere de l'Orateur Eumene, natif d'Athenes, après avoir enseigné la rhétorique à Rome avec une très-grande réputation, vint s'établir, et exercer le même emploi ; ce qu'il continua à faire jusqu'au-

Pan. B. p. 157. 11 17.

de-là de l'âge de 80 ans. Bien davantage. Il y a tout lieu de croire que les écoles qui devinrent si célébres dans les deux siécles suivans à Treves, à Besançon, à Bourdeaux, à Auch, à Poitiers, à Angoulême, et en diverses autres villes, prirent leurs commencemens au moins dès ce second siécle. A l'égard d'une espece d'Academie ou Université, que l'on dit avoir été érigée à Orleans par les soins de l'Empereur Marc Aurele, c'est une pure imagination, qui n'est appuïée sur aucune preuve solide. Le Vigilus que l'on se plaît à mettre à la tête de cette Academie imaginée, est inconnu à toute l'antiquité.

Gay hist. d'Orl. t. 1. p. 41.

XXXVII. Au reste quelque nombreuses et florissantes que pussent être encore les écoles Gauloises, l'histoire ne nous fait connoître que très-peu de leurs éleves en ce siécle. Les premiers dont nous allons donner les éloges, avoient fleuri dès le siécle précédent, et continuerent à illustrer celui-ci. Mais si ceux qui ne furent formés, et ne commencerent à briller qu'en ce second siécle, se trouvent en petit nombre, leur mérite peut supléer à ce défaut. Il en est peu en tous les autres tems, qui aïent fait plus d'honneur à leur patrie par leurs grands talens pour les letres. Tel est un Sentius Augurinus, dont les poësies ont fait le sujet de l'admiration de Pline le jeune cet Ecrivain si poli. Tel est un Favorin le plus célebre Sophiste de son tems, qui après avoir fait preuve de son savoir dans les Gaules, alla se faire admirer et à Athenes et à Rome, où il ne se trouva que le seul Plutarque qui lui fût comparable pour le grand nombre d'écrits qu'il donnoit au pubic. Tel est un Marcus Cornelius Fronto, le second Maître de l'eloquence Romaine après Ciceron. Tel est encore Lucius Florus cet Historien si fleuri et si agréable ; car nous ferons voir que nos Gaules sont au moins autant en droit de le compter au nombre de leurs savants citoïens, que l'Espagne de le mettre au rang de ses Ecrivains.

XXXVIII. Comme l'on ne nous a conservé la connoissance que de peu d'hommes de letres de ce siécle, de même il ne nous reste que peu de productions de leur savoir. Mais il est certain qu'il s'en est perdu un très-grand nombre. Outre ce que nous avons déja remarqué au sujet des monumens ecclesiastiques, nous sommes privés de quantité d'écrits profanes, que ce siécle avoit vû sortir de la

plume de nos savans Gaulois. Nous n'avons rien ni des letres que Valerius Paulinus, Geminius et Trebonius Rufinus ont écrites à Pline le jeune leur ami commun, ni des discours, plaidoïers, harangues de ceux de nos Orateurs qui parurent en ce siécle. De même la multitude d'ouvrages dont Favorin avoit enrichi la république des letres, et qui auroient suffi pour composer une petite bibliothéque, est entierement perie, si vous en exceptez quelques endroits que l'on trouve cités dans les Ecrivains qui l'ont suivi de près. Le malheur des tems nous a aussi envié toutes les poësies de Sentius Augurinus. De sorte que ce qui est venu jusqu'à nous en genre de literature profane, se borne presque à l'histoire abregée de Florus. On voit par cet ouvrage, que la beauté de l'histoire et la majesté des belles letres se soûtenoient encore au commencement de ce siécle. ' Mais on remarque qu'elles commencerent à dégenerer après l'Empire des deux Antonins, et que l'on doit regarder la fin de ce siécle comme l'époque de la vieillesse et de la décadence de l'histoire.

Voss. hist. lat. l. 2. c. 1.

PAULIN,

Senateur.

' Valerius Paulinus fleurissait plusieurs années avant la fin du siécle précedent. Nous y avons déja donné quelques traits de son histoire. Il étoit de Frejus dons la Gaule Narbonoise, dont il fut Intendant dans la suite. Il exerça depuis la charge de Tribun ou Colonel dans les Prétoriens, et donna à Vespasien de grandes marques de son attachement, même avant qu'il fût reconnu pour empereur. ' On trouve vers le même-tems un Paulin Gouverneur d'Alexandrie, qui avoit succédé à Lupus. Mais on ne sauroit assurer si c'est le même que celui qui fait le sujet de cet éloge.

Tac. hist. l. 3. n. 42. 43.

(XXIII)

Jos. bel. Jud. l. 7 c. 30. p. 996.

Après que Paulin se fut distingué dans ces divers emplois, ' il se retira à Rome, où il fut reçu au nombre des Sénateurs. Il se fit beaucoup de réputation dans cette auguste compagnie par sa fermeté et son amour pour la justi-

Plin. l. 4. ep. 9. p. 231.

II SIECLE

ep. 16. p. 250 | l. 9. ep. 3. p. 554. 555.

ce. Le loisir que lui pouvoit laisser cette nouvelle charge, ' il l'emploioit à l'étude, ne s'ocupant jamais de rien que de grand et d'immortel. Mais c'est un Païen qui parle ainsi d'un autre Païen, et qui par conséquent ne connoissoit pas en quoi consiste la veritable grandeur et la veritable immortalité.

Mart. l. 2. ep. 14 | l. 4. ep. 78 | Plin. l. 2. ep. 2 | l. 4. ep. 16 | l. 5. ep. 19 | l. 9. ep. 3.

' Paulin entra en commerce avec les gens de letres qui brilloient de son tems à Rome, et se lia d'amitié particulierement avec le Poëte Martial et Pline le jeune. Le premier lui adressa quelques-unes de ses épigrammes, et l'autre plusieurs de ses letres. Il paroît que celui-ci et Paulin s'écrivoient reglément. Paulin aïant été quelque tems sans le faire, Pline lui porta ses plaintes d'une telle négligence, et lui déclara qu'il n'en recevroit point d'autre excuse qu'un grand nombre de très-longues letres. Il faisoit tant de cas du merite de Paulin, qu'il lui communiquoit comme à un ami sage et judicieux les réflexions qu'il faisoit tous les jours, afin de cesser d'en faire, si elles ne se trouvoient pas de son goût.

Plin. l. 4. ep. 16. p. 250.

' En une ocasion que Pline avoit plaidé durant sept heures avec un concours extraordinaire, il en donna avis à Paulin, et prit de-là ocasion de l'animer à travailler soit à quelques discours pour être prononcés de vive voix, soit à quelque ouvrage pour la posterité. ' Il lui proposoit pour motif l'honneur qui accompagnoit encore alors l'ocupation des gens de letres : *adhuc honor studiis durat*. Mais l'on ne trouve plus rien aujourd'hui, ni de ces écrits de Paulin, suposé qu'ils aïent jamais existé, ni du grand nombre de letres que produisit son commerce avec Pline et les autres Savans.

p. 249.

l. 9. ep. 37. p. 612. 614 | Till. Emp. t. 2. p. 177.

' L'Empereur Trajan ne faisoit pas moins d'estime du merite de Paulin, qu'en faisoit Pline lui-même; puisqu'il le désigna Consul, comme l'on croit, pour l'année 101[e]. Pline son ami, ne pouvant se trouver à la ceremonie de son entrée dans le Consulat, lui en écrivit pour s'excuser. On ne trouve point toutefois le nom de Paulin dans les fastes Consulaires; et l'on ne sauroit dire qu'il fut seulement Consul subrogé, parce que les termes de Pline ne peuvent s'entendre que de Consul ordinaire. On ne peut pas dire non plus que la mort empêcha que Paulin n'entrât dans cette dignité si honorable pour un particulier; car il pa-

roît assez visiblement qu'il vêquit au-de-là de l'époque que nous venons de marquer. II SIECLE.

ʹ Paulin, pour derniere preuve de l'amitié qu'il portoit à Pline, lui ceda à la mort le droit qu'il avoit sur ses affranchis; et Pline leur obtint de Trajan le droit de Bourgeoisie à Rome. Si les letres de Pline suivent l'ordre des tems, comme on le croit, celle où il parle de cette cession paroît écrite vers l'an 104, qui auroit été la dernière année de la vie de Paulin. Plin. l. 10. ep. 105. p. 730.

GEMINIUS,

Homme de Letres.

ʹ Geminius étoit un savant Gaulois, qui faisoit sa résidence ordinaire à Lyon, où aparemment il avoit aussi pris naissance. Il fleurissoit dès le siécle précédent, et continua à briller au commencement de celui-ci. De Lyon ʹ Geminius faisoit d'assez fréquens voïages en Italie, et à Rome même, soit pour y visiter ses amis, soit pour les affaires ou de quelque charge qu'il exerçoit, ou de sa propre famille. L'un des plus intimes comme des plus illustres amis qu'il acquit en ce païs-là, fut Pline le jeune, ʹ avec qui il avoit lié un commerce reglé de letres, tant sur la literature, que sur les affaires du tems. Nous en avons encore cinq de celles que Pline lui ecrivit : et il paroît par-là qu'il ne se passoit presque rien de considerable que Pline n'en donnât avis à Geminius. Celui-ci en usoit de même à l'égard de son ami. Plin. l. 9. ep p. 566. ep. 30. p. 602. l. 7, ep. 24 | l. 8. ep. 5. 22 | l. 9. ep. 11. 30.

ʹ Leur commerce étoit si reglé, que Pline n'aïant pas d'autre matiere pour une letre, prenoit quelque sujet de morale pour lui en servir, afin de n'être pas trop longtems sans écrire à Geminius. Et cette morale, quoique de Païen à Païen, seroit capable de confondre celle de plusieurs Chrétiens de nos jours. Comme elle servoit d'entretien à l'un et l'autre, il ne peut qu'être glorieux pour ces deux grands hommes, d'en raporter quelques traits choisis. l. 8. ep. 22. p. 539. 540.

« ʹ Je ne connois point de plus grande perfection, dit « Pline à son ami, que de pardonner avec autant de bon- ibid.

II SIECLE.

» té, que si chaque jour nous tombions en des fautes que » nous voudrions qu'on nous pardonnât, et de les éviter » avec autant de soin que si personne ne nous pardonnoit. « Nous ne devons avoir rien plus à cœur, ajoûte Pline, » dans toute la conduite de notre vie, soit dans notre do- » mestique, soit parmi le grand monde, que d'être inexo- » rables pour nous-mêmes, et indulgens pour les autres, » même pour ces sortes de gens qui ne savent excuser » qu'eux seuls. »

Plin. l. 9. ep. 30. p. 602. 603.

' Rien n'est plus édifiant que ce que Pline dit ailleurs à Geminius sur le détachement des richesses, et la maniere de les répandre. Geminius lui avoit fait l'éloge de la libéralité de Nonius son ami. Pline lui répond que la liberalité est toûjours digne de loüange, parce qu'elle est fort rare, l'avarice s'étant tellement emparée du cœur de l'homme, qu'il semble qu'il soit plus possedé par ses richesses qu'il ne les possede lui-même. Mais que la libéralité a ses regles. Qu'il faut d'abord être content de ce que l'on a, puis en aider ceux que nous savons en avoir plus de besoin. Que la veritable liberalité consiste, non à imiter ces personnes qui ne donnent qu'à ceux qui sont en état de rendre davantage, mais à donner à ceux qui sont réellement pauvres, entre lesquels on peut distinguer ses proches, ses alliés, ses amis, ses compatriotes, pour les préferer aux autres.

ep. 11. p. 566.

Ces traits de morale doivent nous faire regreter la perte que nous avons faite des letres de Geminius, qui en traitoient comme celles de Pline, ' et qui faisoient les délices de celui-ci. Nous n'avons rien non plus des autres écrits que Geminius préparoit pour le public, et pour la perfection desquels il avoit demandé des mémoires à Pline.

Hier. in Jov. l. 1. p. 170.

' On trouve un Varius Geminius [1], qui étoit un excellent Orateur, selon S. Jérôme, et dont le même Pere écrivant contre Jovinien, cite cette belle sentence : *Qui non litigat, cælebs est.* Il faut se résoudre à ne point prendre de femme, si l'on veut passer sa vie sans dispute et sans querelle. Mais nous n'avons point de preuve que cet Orateur, très-peu connu d'ailleurs, soit le même que Geminius, dont nous venons de faire l'éloge.

1 Les anciennes éditions de S. Jérôme le nomment ainsi, quoique la derniere porte Varius Geminus.

RUFIN.

RUFIN,

Orateur.

Trebonius ' Rufinus, autre ami de Pline le jeune, nâquit à Vienne capitale de la Viennoise, où il exerça depuis une des premieres charges de Magistrature de la ville. Il fleurissoit sous l'empire de Trajan, à la fin du siécle précedent, et au commencement de celui-ci. Pline n'en parle qu'avec éloge, et comme d'un homme d'un merite extraordinaire. Aussi réunissoit-il en sa personne toutes les qualités d'un bon citoïen, avec cette noble liberté et cette prudence qui faisoient le caractère des Romains de l'antiquité. Plin. l. 4. ep. 22. p. 258.

' Rufin avoit de l'éloquence, dont il semble qu'il avoit fait usage en hantant le Barreau à Rome. Ce fut là sans doute qu'il contracta une étroite amitié avec Pline. ' Ils entrerent depuis en commerce de letres, s'écrivant ordinairement l'un à l'autre ce qui se passoit de remarquable dans leurs villes. Ils en usoient ainsi, tant pour leur satisfaction mutuelle, que pour se former par la connoissance des évenemens divers. Ce sont les motifs que Pline proposoit à Rufin, pour l'engager à continuer cet aimable commerce. Mais de toutes les letres qu'ils s'écrivirent l'un à l'autre, il ne nous en reste qu'une seule de Pline, dans laquelle il raconte à son ami quelques avantures assez plaisantes des fils adoptifs de l'Orateur Domitius Afer. ibid. l. 8. ep. 18. p. 125-130.

Il se presenta sous Trajan une ocasion, qui fit voir que Rufin étoit un aussi grand homme de bien, que le pouvoit être un homme élevé dans le paganisme, et qui donna beaucoup de relief à sa vertu. ' En conséquence du testament d'une certaine personne, on avoit établi à Vienne des combats où des hommes tous nuds s'exerçoient à la lutte. Rufin s'apercevant que cet exercice infame étoit une source de corruption pour les mœurs de ses concitoïens, ' l'abolit sans détour, pendant qu'il exerçoit les fonctions du Duumvirat. C'étoit une charge établie dans les villes qui joüissoient du droit de Bourgeoisie Romaine. On la nom- l. 4. ep. 22. p. 257. 258. (XXIV). p. 258.

II SIECLE.

mot Duumvirat, parce qu'elle s'exerçoit par deux personnes conjointement.

De mauvais esprits firent à Rufin un crime d'une action aussi digne de louange, prétendant qu'il n'avoit pas pour cela une autorité suffisante. L'affaire fut portée à Rome devant l'Empereur. Rufin y alla, et plaida lui-même sa cause avec autant de succès que d'éloquence. Il parla avec tant d'énergie, de sagesse et de gravité, que non-seulement le Sénat aprouva ce qu'il avoit fait, mais que même quelques Sénateurs opinerent à ce qu'on en fit autant à Rome.

[illegible] l. 4. ep. 22. p. 257. p. 258.

ABASCANTE,

MEDECIN.

[illegible] l. 2. [illegible] 12. p. [illegible]

ABASCANTE exerçoit la Médecine à Lyon vers les commencemens de ce second siécle. Il paroit qu'il se rendit célebre dans sa profession. Galien qui ne fleurissoit que plusieurs années après lui, et dans des lieux assez éloignés de Lyon, a eu connoissance et de sa personne et de ses écrits. Il témoigne même en avoir fait quelque estime par l'honneur qu'il lui a fait de lui donner rang entre les Médecins, dont il avoüe avoir profité. Il est vrai qu'il en raporte peu de chose, ne nous aïant conservé que le secret de son antidote ou contre-poison.

On voit par-là qu'Abascante avoit écrit sur la Medecine ; mais on ne connoît point d'ailleurs ses ouvrages. Seulement on peut juger qu'ils étoient en grec, que nous avons montré avoir été une langue fort connuë à Lyon. Ce qui porte à en juger ainsi, c'est qu'il n'étoit pas ordinaire aux Grecs de lire et de citer des Auteurs latins. C'est tout ce que l'on sait et peut-être même tout ce que l'on peut se flater de savoir de certain touchant ce Medecin Gaulois. Le reste se reduit à de simples conjectures.

[illegible]

Un Ecrivain moderne a cru qu'il étoit le même que cet Abascante, en faveur de qui Pline le jeune écrivit à l'Empereur Trajan, pour lui en obtenir le droit de Bourgeoisie Romaine. Dans ce cas notre Medecin se seroit nommé Lucius Satrius Abascantius. Mais outre que Ga-

Plin. l. 10. ep. 12. p. 632.

lien ne lui donne que le seul nom d'Abascante, et non pas Abascance, Pline ne le qualifie point Medecin, quoiqu'il en use de même dans la même letre à l'égard de Posthumius Marinus. De sorte qu'il y a tout lieu de douter que ce soit notre Medecin dont parle Pline en cette ocasion.

' L'on nous a conservé une épigramme latine, qui porte le nom d'un Quintus Sulpitius Abascantus. Elle est sur la passion qu'il avoit conçuë pour une femme de mauvaise vie. Mais nous n'avons point d'autres preuves pour la croire d'Abascante qui fait le sujet de cet article, que l'identité de nom, ce qui est un assez leger fondement. Au reste cette piéce ne feroit pas honneur à sa mémoire, même devant d'honnêtes Païens. Epi. et poë. vet. l. 1. p. 140.

SALVIUS LIBERALIS,

Orateur.

Il n'y a point de preuves précises que cet Orateur ait été Gaulois de nation. Nous ne laissons pas néanmoins de lui donner place dans cette Histoire, sur ce qu'il nous paroit avoir été ou de la même famille qu'Æbutius Liberalis, ce Philosophe de Lyon, dont nous avons parlé ailleurs; ou le même ' que ce Salvius député ou Orateur d'Aquitaine, à qui l'Empereur Adrien adresse un rescrit, selon Calistrate. Plin. l. 2. ep. 11. p. 108. not.

Liberalis, de l'aveu de Pline le jeune, qui le connoissoit personnellement, et qui étoit bien capable d'en juger, avoit de l'éloquence, du feu, de la subtilité, et beaucoup d'ordre dans ses piéces. ' Il hantoit le Barreau à Rome dès l'Empire de Vespasien, et plaidoit dès lors avec quelque réputation. En une ocasion qu'il défendoit la cause d'un homme riche en présence du Prince, il lui échapa de dire avec vehemence : *Que cela fait-il à l'Empereur qu'Hipparque ait un million de bien?* Cette saillie toutefois, quoiqu'un peu hardie, remarque Suetone, ne déplut pas à Vespasien, qui étoit naturellement bon. Plin. ibid. Suet. Cæs. l. . . 13.

Liberalis continua à faire usage de son éloquence dans le Barreau sous trois autres Empereurs au moins : Tite Plin. ibid.

II SIECLE. Domitien et Trajan, l'espace de plus de quarante ans. On peut juger en quelle estime il étoit à Rome, par le choix que fit de lui Marius Priscus pour défendre sa cause contre le celébre Tacite, qui devoit plaider pour sa partie adverse.

Plin. l. 2. p. 101. Priscus avoit été Proconsul, ou Gouverneur d'Afrique, et y avoit fait des concussions criantes. Il en fut acusé par les Africains; et sans chercher d'autre voïe pour p. 105. se justifier, il demanda à paroitre en justice reglée. La cause fut plaidée par les plus habiles Avocats en presence de Trajan et de tout le Sénat. Liberalis ne pouvoit trouver une plus belle ocasion pour faire valoir son éloquence.

p. 108. Aussi, ajoute Pline, mit-il en usage tout ce qu'il avoit d'habileté. Mais cela n'empêcha pas que sa partie ne fut condamnée, comme elle le méritoit.

Si notre Orateur est réellement le même que Salvius, dont parle Calistrate, il aura vêcu jusques sous l'Empire [illegible] d'Adrien. On dit qu'il fut acusé sous Domitien, sans nous en apprendre le sujet. Il n'étoit alors que trop ordinaire de voir d'honnêtes gens mis en cause, sans qu'ils fussent coupables.

SENTIUS AUGURINUS,

Poete.

De tous les hommes de letres dont nous avons parlé jusqu'ici, il n'en est point qui ait reçu des loüanges plus pompeuses que le Poëte qui fait le sujet de cet article. Aussi a-t-il eu pour Panegyriste un des Ecrivains le Plin. l. 4. ep. 27. | l. 9. ep. 8. p. 265. 266. plus poli de son siécle. C'est Pline le jeune son ami particulier, à qui il sera peut-être arrivé d'en parler plûtôt selon les sentimens de son cœur, que suivant les lumieres de son discernement. Au moins a-t-il prévû lui-même qu'on pourroit l'en soupçonner.

p. 265. 267. Augurin, selon cet Auteur, faisoit dès sa jeunesse l'ornement de son siécle, et par la beauté de son esprit, et par l'éclat de ses vertus, qui n'étoient néanmoins que des vertus Païennes. Dès lors son mérite étoit si connu, et

rendoit sa personne si aimable, que les vieillards les plus respectables et les plus distingués dans Rome, se tenoient honorés de sa societé. En ce jeune âge il passoit son tems partie avec le célebre Vestricius Spurinna son allié, partie avec l'illustre Arrius Antoninus aïeul maternel de l'Empereur Tite Antonin. ' Il eut par-là un moïen favorable pour cultiver, pour perfectionner même les heureuses dispositions qu'il avoit pour les belles letres. Les deux illustres amis avec lesquels il étoit lié, en faisoient profession dans le repos honorable dont ils joüissoient alors, et passoient pour gens très-habiles dans l'une et l'autre langue, la gréque et la latine. Plin. l. 3. ep. 1 | l. 4, ep. 3. 18. p. 152. 153. 215-218. 253.

Outre les qualités du cœur et de l'esprit, Augurin avoit encore de quoi soûtenir ses liaisons, par le relief que lui donnoit sa naissance. ' Il étoit fils de Cnæus Sentius, Gaulois de nation, qui portoit le titre d'Illustre, le plus honorable parmi les Romains, et qui s'étoit signalé dans la guerre contre les Juifs et les Bretons. ' C'est sans doute le même Sentius que Pline l'ancien avoir vû exercer la Charge de Préteur. De même il y a tout lieu de croire que son fils dont nous parlons, est ce Sentius Augurinus qui fut Consul l'an 132 avec Arrius Severianus. not. p 265. Plin. hist. l. 14. c. 17. p. 144.

' Augurin hanta le Barreau, où il plaidoit quelquefois. Nous avons observé ailleurs, que les anciens Poëtes, jusqu'à Trajan, en usoient ainsi. ' Mais son talent particulier fut pour la poësie. Les premieres productions de sa Muse charmerent les Savans jusqu'à l'admiration. Il intitula ce premier Recueil *Poëmatia*, c'est-à-dire petites Poësies. Il y en avoit de toutes les especes, de délicates, de sublimes, de galantes, de tendres, de satyriques. Jusques-là, au jugement de Pline le jeune, on n'avoit rien vû de plus achevé en ce genre. ' Les pensées en étoient vives et ingenieuses, les aplications justes, les expressions énergiques, et tout l'ouvrage parfaitement soûtenu. Plin. l. 4. ep. 27. p. 266. p. 265. p. 267.

'Ces poësies n'avoient point encore paru dans le public, lorsque Pline en parloit avec tant d'éloge à Falcon son ami, à qui il en promettoit un exemplaire, sitôt qu'elles auroient vu le jour. Seulement Pline en avoit eu communication. ' Elles ne tarderent pas à devenir publiques, et nous avons encore une lettre de Pline à Augurin, pour le remercier de lui avoir donné une place honorable dans ibid. l. 9. ep. 8. p. 562.

II SIECLE.

son Recueil. Pline le felicite dans cette letre et sur la beauté de ses vers, et sur le soin extrême avec lequel il ecrivoit toujours en faveur de ses amis.

Plin. l. 4. ep. 27. p. 290. Poet. p. 114.

Pline nous a conservé lui-même l'endroit de ces poësies qui le regarde. On le trouve encore ailleurs plus correctement que dans cet Ecrivain. Le voici, afin que le Lecteur en puisse juger. Ce sont des vers de onze syllabes.

> Canto carmina versibus minutis
> His, olim quibus et meus Catullus,
> Et Calvus, veteresque; sed quid ad me?
> Unus Plinius est mihi prior (1) : is
> Mavult versiculos foro relicto,
> Et quærit quod amet : juvatque amare
> Illos. Plinius ille, quid Catones?
> I nunc, qui sapias amare noli. (XXV.)

On voit par-là que Pline aimoit mieux voir Augurin ocupé à faire des vers, qu'à suivre le Barreau. Il y a pourtant bien de la difference entre l'ocupation d'un Poëte et celle d'un Orateur.

Petr. ibid.

On trouve quelques autres vers d'Augurin parmi les petites poësies imprimées ordinairement à la fin de la satyre de Petrone sous le titre d'*Errones Venerei.* Mais comme ce ne sont que des vers érotiques, ils ne valent pas la peine que l'on s'y arrête. Nous ne savons point que l'antiquité nous ait conservé autre chose de toutes les productions de notre Poëte.

(1) On lit *priores* dans le texte de Pline, ce qui est une faute assez visible, que le dernier Editeur a suivie sans la corriger.

LUCIUS ANNÆUS JULIUS FLORUS,

HISTORIEN ET POETE

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Ici se presente à éclaircir une de ces contestations, que l'amour pour la gloire de la patrie fait quelquefois naître entre deux nations differentes, sans alterer la paix qui regne entre elles. En voici le sujet en peu de mots. ' Les Espagnols prétendent que Florus étoit de leur nation; et en conséquence ils l'ont mis au nombre de leurs Ecrivains. C'est ce que nous croïons être en droit de leur disputer, prétendant à notre tour qu'il étoit plutôt Gaulois qu'Espagnol. Il seroit fort inutile pour apuïer la prétention de nos Contendans, d'alleguer la possession où ils se sont mis de cet Historien. Un titre de cette nature est assez frivole, et toûjours insuffisant pour prescrire. Il s'agit d'une sorte de bien, qui ne souffre jamais de prescription. Lorsqu'on a droit d'y prétendre, on est toûjours reçu à le revendiquer. Bib. Hisp. t. 1. p. 79. n. 351.

Mais quelle est la prétention la plus légitime et la mieux fondée? Est-ce celle des Espagnols? Est-ce la nôtre? Le lecteur judicieux en va juger lui-même?

' D'abord nos Contendans conviennent que la leur n'est apuïée sur aucune preuve décisive. Nous convenons de la même chose par raport à la nôtre. Il ne se trouve rien ni dans le texte de l'Historien dont il est ici question, ni dans les Auteurs contemporains, ou ceux qui l'ont suivi de près, sur quoi l'on puisse se fonder pour le faire plutôt Espagnol que Gaulois, plutôt Gaulois qu'Espagnol. Jusqu'ici nous nous trouvons égaux en preuves de part et d'autre. n. 354.

Il y a deux autres choses qui peuvent aider à décider le

different : la tradition des siécles postérieurs à notre Historien, et les divers noms qu'il a portés. Pour la tradition, si nous la reprenons du plus loin, elle n'est pas assurément favorable aux Espagnols : et l'Auteur de la Bibliothéque de leurs Ecrivains l'a bien senti.

En effet depuis le regne de la critique, tous ou presque tous ceux qui ont parlé de notre Historien, ou l'ont pris pour Julius Florus l'Orateur, comme la Popeliniere ; ou pour Julius Secundus, comme Raphael Maffei de Volterre, et par conséquent l'ont regardé comme Gaulois : ou bien ils l'ont cru descendu de l'un de ces deux Orateurs Gaulois, comme Raphael le Roi, Turnebe, Vossius, ce qui revient à la même chose par raport au point que nous discutons. D'autres, comme Christophe de Longueil, qui fleurissoit dès le commencement du XVI siécle, sont encore allés plus loin, et n'ont point fait difficulté de compter Florus au nombre des Savans, que nos Gaules ont donnés à la République des letres. Ce n'est pas tout.

[illegible]

[illegible]

Cette tradition, à la bien prendre, remonte bien plus haut que le XV siécle, où vivoient quelques-uns des garants que nous en venons de citer. Car ou Florus portoit originairement le prénom de Julius que lui donnent les manuscrits, ou il ne lui a été donné que dans la suite des tems. S'il le portoit originairement, cela ne peut que favoriser notre opinion, puisque cet Auteur aura eu les deux noms que portoit la famille des Florus. S'il ne lui a été donné que dans la suite, on ne l'a fait que parce qu'on l'a cru descendu de cette même famille. Or comme les manuscrits où il porte ce prénom, sont anciens, la tradition qui le fait Gaulois de nation ne peut aussi être qu'ancienne.

Tout le fondement de la prétention des Espagnols se réduit donc au seul nom d'Annæus, que notre Historien se trouve avoir porté. L'on ne peut disconvenir que ce nom ne soit celui d'une famille Espagnole, qui étoit celle des Séneques. Mais l'on doit convenir aussi que le nom de Florus qu'il portoit également, et sous lequel il a toûjours été plus connu, est le nom d'une famille Gauloise. Nous voilà donc de ce côté-là aussi autorisés que les Espagnols à revendiquer cet Historien.

Mais quoi ! aura-t-il été et Gaulois et Espagnol ? Non, disent

disent nos Contendans. Le nom de Florus ne lui sera venu, que de ce qu'il aura été adopté dans la famille de ce nom, qui étoit Gauloise. On ne peut rien de plus ingenieux. Mais d'où sait-on ce fait sur lequel l'histoire garde un profond silence? Vossius, dit-on, le croit ainsi. Vossius est un habile homme; mais il est aussi un Auteur trop recent, pour le croire sur un fait qu'il n'a tiré que de son propre fonds, sans en avoir nulle preuve. De sorte que nous sommes autant, et peut-être plus en droit que lui, de dire que le prénom d'Annæus que porte Florus, lui sera venu de son adoption dans la famille d'Annæa, qui étoit Espagnole.

Nous disons que nous sommes peut-être plus en droit de faire cette conjecture, que Vossius la sienne. En voici la raison. C'est que depuis la fin de l'Empire d'Auguste presque tous ceux que l'on connoît avoir été adoptés par d'autres, prenoient pour prénom le nom de la famille de ceux qui les adoptoient. Les letres de Pline le jeune nous en fournissent plusieurs exemples. Or Florus avoit Annæus pour prénom, et paroît par conséquent avoir été plutôt adopté par les Annæus que par les Florus.

Peut-être trouvera-t-on mauvais que nous nous soïons si fort étendus sur cette dispute. Mais la crainte d'être soupçonnés de trahir en cette rencontre la cause de notre nation, n'a pu nous permettre de dissimuler ce qui nous a paru le plus vrai-semblable sur ce point de critique.

Florus étoit donc probablement Gaulois de nation. Il pouvoit descendre ou de l'Orateur de même nom, ou de Julius Secundus son neveu. ' Il fleurissoit dès l'Empire de Trajan, ' et continua à briller sous celui d'Adrien. Il paroît qu'il passa presque toute sa vie à Rome. [a] Il prenoit beaucoup de plaisir à la versification. Aussi le style de l'histoire qu'il nous a laissée, se sent-il d'un naturel porté à la poësie. ' Il est sans doute le même que le Poëte Florus, qui s'exerçoit avec l'Empereur Adrien à faire des vers. Ils en faisoient quelquefois l'un contre l'autre. Il nous en reste d'Adrien contre lui, lesquels ne sont pas honorables à sa mémoire. Florus y est representé comme un homme mal-propre qui hantoit les cabarets : ce qui étoit très-infame même parmi les Païens. ' Il ne laissa pas de se faire de la réputation par son talent pour la poësie, ' et encore

Flor. pr. p. 3.
Spar. vit. Adr. n. 16.
[a] Flor. pr. S.
Spar. ibid.
Flor. ibid.
Quint. Ibid | Bon. not. anc. p. 29.

II SIECLE.

plus par celui qu'il avoit pour écrire l'histoire. On le regarde communément comme le meilleur Historien qui ait paru depuis les siécles de la pure latinité.

§. II.

SES ECRITS.

Comme Florus étoit Historien et Poëte, il laissa divers ouvrages en l'un et l'autre genre de literature.

Flor. p. 3-190.

1°. Nous avons de lui un abregé de l'Histoire Romaine, depuis Romulus jusqu'à Auguste inclusivement. Il est divisé en quatre livres, dont le premier commence à Romulus, le second à la premiere guerre Punique, le troisiéme à la guerre de Jugurtha, et le quatriéme à celle de Catilina. L'Auteur avertit, qu'épouvanté par la grandeur et la diversité de sa matiere, qu'il se croïoit incapable de traiter avec étenduë, il a imité les Geographes, qui représentent en petit les vastes païs qu'ils ont découverts.

pr. p. 2.

Lips. elec. l. 2. c.

Ce n'est point un abregé de Tite Live, comme quelques Ecrivains l'ont avancé, et comme on l'a mis à la tête de quelques-unes des éditions de cet abregé; puisque souvent Florus ne s'accorde pas avec cet Historien. L'Abreviateur a puisé ce qu'il raporte, dans divers Auteurs qu'il a négligé de nommer.

Till. Emp. t. 2. p. 502 | Flor. not. p. 3 | Fra. Bib. p. p. 35. 2.

On ne s'acorde pas unanimement sur le tems auquel Florus a écrit son abregé. Les uns veulent que ce soit sous Trajan, d'autres sous Adrien; et quelques autres en reculent même l'époque jusqu'à l'Empire de Severe, à la fin de ce second siécle. Il faut avoüer que l'opinion de ces derniers trouve son fondement dans le texte même de notre Historien, qui ne compte guéres moins de deux cens ans depuis la mort d'Auguste jusqu'au temps qu'il écrivoit.

Flor. pr. p. 3.

n. 1.

Mais il y a toute apparence que cet endroit est corrompu, et qu'au lieu de cent, écrit originairement en chiffre Romain, les copistes peu atentifs auront mis deux cens.

pr. p. 3.

Cet endroit ainsi rétabli, et ce que Florus dit du lustre que reprenoit l'Empire sous le regne de Trajan, comme d'une chose qui se passoit actuellement alors, nous détermine à croire que notre Historien a fait son abregé sous

le regne de cet Empereur, vers l'an 110, environ quatre-vingt-quatorze ans après la mort d'Auguste. Voilà justement l'espace de guéres moins de cent ans qu'il compte lui-même selon la correction que nous venons de marquer, depuis Auguste jusqu'au tems qu'il travailloit à son ouvrage. On a beau raisonner, les paroles suivantes qui terminent la petite Préface de Florus, désignent nettement le regne actuel de Trajan, et ne peuvent souffrir toute autre opinion : *Nisi quod sub Trajano principe movet lacertos, et præter spem omnium, senectus imperii, quasi reddita juventute, revirescit*, — II SIECLE.

ʹ L'Abregé de Florus est fort estimé même des plus habiles connoisseurs. Le style en est concis, élegant, agréable ; et il y a beaucoup de choix dans la matiere. On blâme toutefois l'Abreviateur d'avoir renversé en quelques endroits l'ordre des tems, ʹ et de s'ocuper si entierement à loüer les grands exploits du peuple Romain, qu'il fait moins le personnage d'Historien que d'Orateur. On juge aussï que son style est trop fleuri, et qu'il aproche plus de celui d'un Poëte, que de celui d'un Historien.

Till. ibid. | Bon. not. auc. p. 29.

Fab. Bib. lat. p. 125.

2°. On n'est pas éloigné de croire que les abregés, ou sommaires des livres de l'histoire de Tite Live, qui se trouvent à la tête de cet Historien, et à la fin de plusieurs éditions de Florus, apartiennent à notre Abreviateur. Ils sont au nombre de cent quarante, et ainsi des Livres de Tite Live que nous avons perdus, comme de ceux qui nous restent. Il a pû néanmoins se faire que l'idée qu'on a, que ces sommaires sont l'ouvrage de Florus, ne soit venue que de l'opinion de ceux qui ont cru mal-à-propos que son histoire étoit un Abregé de celle de Tite Live.

p. 126 | Till. ibid.

3°. ʹ Il nous est resté quelques petites piéces de poësies de Florus. Spartien nous en a conservé trois vers badins contre l'Empereur Adrien, qui y répond par quatre autres. On a réimprimé ailleurs ces mêmes vers qui sont très-peu de chose.

Spar. vit. Adr. n. 16 | Ep. et poë. vet l. 1. p. 79.

ʹ Divers Savans croïent devoir donner aussi à Florus le petit poëme *de qualitate vitæ*, et l'épigramme (1) sur les roses. Pierre Pithou avoit d'abord publié le poëme sous le nom de Floride. Il se trouve ailleurs plus correct; et M.

Spar. not. p. 155 | Priap. p. 80. 87. 88 | Fab. ibid. p. 124.

(1) Cette épigramme est différente de l'Idylle d'Ausone sur le même sujet.

Serverius assûre que le manuscrit d'où il l'a tiré, l'atribue à Florus, aussi-bien que l'épigramme sur les roses. Il n'est pas même éloigné de croire que le *Pervigilium Veneris* est aussi de notre Poete. Vossius lui donne encore la tragedie intitulée Octavie, qui est la derniere de celles qui portent le nom de Seneque. Mais il n'en aporte point de preuve; 'et le P. Briet prétend que c'est faire injure à Florus que de lui atribuer cette piece.

Bib. Hisp. t. 1. p. 81. n. 150.

§. III.

EDITIONS DE SON HISTOIRE.

L'ESTIME qu'on a toûjours faite de l'abregé de Florus, nous en a procuré un grand nombre d'éditions; et l'usage qu'en fait la jeunesse qui suit le College, a beaucoup contribué à les multiplier. Mais la plûpart de celles-ci ne valent pas la peine qu'on s'y arrête. Ainsi nous les laisserons, pour ne parler que des plus considerables.

On ne sait pas précisément quelle a été la premiere édition de cet ouvrage, parce qu'il s'en trouve quatre differentes sans nulle date; quoiqu'elles paroissent ou de la fin du XV siécle, ou tout au moins du commencement du suivant. 'La premiere de ces quatre éditions est celle que Marc-Antoine Sabellicus donna au public, avec l'abregé de Trogue Pompée par Justin. Ni le lieu où elle parut, ni le nom de l'Imprimeur n'y sont point marqués. On lit à la fin une petite épigramme où l'on fait entendre sans sujet, que l'histoire de Florus est un abregé de Tite Live. 'La seconde de ces quatre éditions sans date est en un volume *in-folio*, sans nom ni d'Imprimeur ni de lieu où elle a été faite. 'La troisiéme sortit des presses de Jean de Bonnemere Imprimeur à Paris, et se débita chez Jean Petit. Elle est en un volume *in-4°*. dans lequel on a joint l'abregé de Justin et Sextus Rufus. L'Editeur paroît avoir été Jean Lermite de Montmirel, dont il y a une épigramme qui se lit à la tête du volume. 'La quatriéme se débita aussi à Paris chez Jean Petit en un volume *in-8°* avec Justin et Sextus Aurelius Victor. Il y est marqué qu'elle fut faite sur celle qu'avoit déja publiée M. Ant. Sabellicus.

Bib. Vatic.

Lugd.-Bat. p. 233. 1.

ff. Præd. Gen.

Cas. Ben.

'En 1510 Alde imprima à Venise l'ouvrage de Florus.

Hisp. t. 1. p. 81. 1.

On ne caracterise point autrement cette édition. Freinshemius en fait beaucoup de cas.

′ Deux ans après en 1512 parut à Paris en un volume *in-folio* celle dont Philippe Beroalde enrichit la République des letres. Bib. Lugd.-Bat. ibid.

′ Pierre Danès en fit present d'une autre au public, a laquelle il joignit l'abregé de Trogue Pompée et Sextus Rufus. Cette édition qui est aussi en un volume *in-folio,* fut faite à Paris chez Antoine Assurde pour Jean Petit l'an 1519. ... Cas. Ben.

′ A Venise Alde réimprima en 1521 l'ouvrage de Florus, avec cinq livres de l'histoire de Polybe, sur la revision qu'en avoit faite Nicolas Perotti. ′ Cette édition fut suivie de celle que Bade publia à Paris l'an 1524, avec Justin et Sextus Rufus, le tout en un volume *in-folio*. Gesn. Bib. uni. t. 1. p. 486. 2. Bib. S. Steph. Niv.

′ Jean Ricutius Vellini, Cordelier, surnommé Camers du lieu de sa naissance, revit l'abrege de Florus, qu'il enrichit de notes, et le fit imprimer à Strasbourg chez Jean Hervagius l'an 1528 en un volume *in*-8°. ′ L'Auteur de la Bibliothéque des Ecrivains Espagnols met par erreur cette édition à Basle, où l'ouvrage ne parut que l'an 1532, en un volume *in-folio* avec Sex. Rufus. Ce fut sur l'édition de Jean Camers, et avec ses notes que Florus fut réimprimé dans les villes suivantes: ′ à Cologne chez Gemnycus l'an 1537 en un volume *in*-8°: ′ à Maïence l'an 1547, en même volume, dans lequel se trouvent aussi Sex. Rufus et Messala Corvinus, ce dernier imprimé pour la premiere fois: ′ à Basle chez Henri Petri l'an 1557, avec C. Julius Solinus et Pomponius Mela, le tout en un volume *in-folio*: ′ à Paris chez Jerôme de Marnef l'an 1564. Mais au lieu de Solin et de Mela, cette édition qui est *in*-8° est accompagnée de Velleïus Paterculus, Sex. Rufus et Messala Corvinus. ... Cas. Ben | ... Hisp. ibid. ... Lugd-Bat. ibid. Gesn. ibid. Bib. S. Vin. Cen. ... ff. Min. Cen. ... S. Alb. And.

′ En 1533 les héritiers d'Alde réimprimerent à Venise en un *in*-8°, l'ouvrage de Florus, avec les sommaires de Tite-Live qu'ils placerent à la tête. ′ Cinq ans après en 1538 François Gryphe le remit aussi sous la presse à Paris. Cette édition est en un volume *in*-4° et parfaitement belle. ... S. Pet. Burg. ... ff. Min. Cen.

′ Il y eut une autre édition de Florus l'an 1542, encore à Paris chez Chrestien Wechel, qui y joignit Sex. Rufus, ... Hisp. ibid.

et une autre à Maïence l'an 1551 en un volume *in*-4°. [a] Celle-ci fut suivie d'assez près de l'édition qui parut à Paris chez Thomas Richard l'an 1556 *in*-4°.

a Bib. S. Vin. Cen.

[b] Elie Vinet à son tour donna aussi l'ouvrage de Florus, qu'il croioit être un abregé de Tite Live. Son édition parut à Poitiers en 1563, puis [c] à Paris l'an 1575 en un *in*-4° où il est marqué que c'étoit pour la troisiéme fois que l'Editeur avoit revu le texte. Nous n'avons pu découvrir l'autre édition de Vinet, qui semble avoir précédé celle-ci.

b Colb. t. 2. p. 8.

c Bodl. ibid.

[d] Après tant d'éditions de Florus, Jean Stadius Professeur d'histoire et de mathématiques à Paris, en prépara une nouvelle, qui parut d'abord chez Christophe Plantin à Anvers l'an 1567 *in*-8°. [e] Elle vit de nouveau le jour à Cologne en 1569. Depuis Jerôme Stadius, fils de l'Editeur, la revit après la mort de son pere, et la fit paroître derechef à Anvers chez Plantin en 1584, et à Cologne les années 1592 et 1600. [f] Elle fut encore renouvellée à Anvers chez Martin Natius l'an 1607 en même volume, [g] et à Oxfort l'an 1631 en un volume *in*-12.

d Bib. ff. Præd. Cen.

e Hisp. ibid.; Bodl. Bib. Leid. p. 179.

f Bib. Cord. p. 228.

g Bib. S. Pet. Mon.

Depuis la troisiéme édition de Stadius, l'abregé de Florus fut inseré dans le recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine imprimée differentes fois, comme à Francfort en 1588, à Geneve en 1609, à Hanaw en 1611, et encore à Geneve en 1653.

[h] Jean Gruter voulut aussi enrichir le public d'une nouvelle édition de Florus. Celle qu'il en prépara, parut chez Commelin l'an 1597 en un volume *in*-8°, [i] puis à Lyon chez Claude Morillon l'an 1606 en un volume *in*-16, [k] ensuite à Heidelberg chez Commelin l'an 1606 *in*-8°. On a joint dans cette derniere édition les notes de Saumaise à celles de Gruter. [l] La même édition vit encore le jour à Paris chez Sebastien Cramoisy l'an 1636 en un *in*-16 dans lequel on a uni à Florus, Sex. Rufus Festus revu par Pierre Pithou.

h Bodl. ibid.

i Bib. ff. Præd. Cen.

k Bib. Cord. ibid.

l Bib. S. Serg. And.

[m] On trouve encore d'autres éditions de Florus faites à Lyon en 1599 *in*-4°, à Cologne 1595 *in*-8°. [n] à Geneve chez Jean Vignon l'an 1606, avec les notes d'Elie Vinet, de Jean Camers, de Juste Lipse, de Gruter, et les sommaires de Tite Live avec les notes de Sigonius. [o] Florus a aussi été imprimé à Leyde chez Rafflenghen l'an 1607 *in*-8° avec

m Bodl. ibid.

n Bib. S. Vin. Cen.

o Bib. Cord. p. 230.

Velleïus Paterculus et quelques autres Historiens : [a] à Amsterdam chez Guillaume Jansson l'an 1625, [b] et au même endroit chez Jean Jansson l'an 1630 *in*-16. sans notes, mais avec les Historiens précédens : ' à Leyde chez Jean de Maire l'an 1632 en même volume et avec les mêmes Historiens et les notes de Marc Boxhorn-Zuerius : ' et dès 1631 à Rouen chez Jean de la Marc en un volume *in*-12. Cette édition est remarquable en ce qu'elle donne à Florus le prénom de Séneque.

II SIECLE.

[a] Bib. D. de Lorch.

[b] ... S. Flor. Sal.

...ff. Præd. Cen.

... S. Pet. Mon.

' Celle que Jean Freinshemius avoit préparée, parut à Strasbourg l'an 1632 en un volume *in*-8°. Elle est enrichie de notes, d'une chronologie et de tables très-utiles; et les Savans en font beaucoup de cas. Ce fut sur cette édition que l'on réimprima encore Florus les années 1636 ' et 1669 au même endroit chez Dolhophius, et en même volume.

... Bal. t. I. p. 760 | Fab. Bib. lat. p. 125.

Bloum. Cens. aut. p. 186.

Dès 1633 parut *in*-8° à Hardervik chez Nicolas de Viengen une autre édition de Florus avec les notes politiques de Jâques Zevecotius ; ' et depuis à Amsterdam chez Jansson en 1635 *in*-24, ' et encore à Hall en 1665 *in*-12.

Bib. Corp. p. 228.

... Hisp. ibid.

... Kon. p. 482.

' Il y en eut une autre édition avec Lucius Ampelius, et les notes de Saumaise et d'autres Savans. Celle-ci qui est en même volume que la précédente, fut faite en 1638 à Leyde chez les Elzevirs, ' qui remirent Florus sous la presse en 1648, et y joignirent les mêmes notes avec quelques autres nouvelles : le tout en un volume *in*-8°. Le texte de cette édition avoit été revu par Blanchard.

... S. Serg. And.

... Tell. p. 278.

' En 1655 on vit paroître au même endroit et en même volume celle que Saumaise avoit préparée en revoïant le texte sur un manuscrit ancien de huit cens ans. Elle est enrichie de notes, et fort estimée. ' Elle servit de modéle à celles qui furent faites au même endroit l'an 1657 *in*-12 avec Lucius Ampelius : à Roterdam l'an 1670 en même volume : ' et dès 1660 à Amsterdam chez les Elzevirs *in*-8°. ' Florus fut encore réimprimé à Paris chez Claude Thiboust en 1661 *in*-16 avec les notes de Jean Isaac du Pont. ' Rutger Hermand en donna une nouvelle édition à Nimegue en 1662. ' Ensuite Arnoul Leers réimprima à Roterdam l'Abregé de Florus avec les observations de Jean Minelli en 1664 et 1670.

... Lugd.-Bat. ib.

... Kon. ibid.

... Hisp. ibid.

... Miss. cent.

Fab. ibid.

Bib. Hisp. ibid.

L'année 1672 en vit deux differentes éditions, l'une qui fut faite à Amsterdam chez les Elzevirs avec les notes de divers Savans, et l'autre qui parut à Saumur chez René Pean *in*-16. par les soins de Tannegui le Fevre.

Deux ans après en 1674 Anne le Fevre sa fille, depuis Madame Dacier, donna la belle édition du même Florus à l'usage de M. le Dauphin. Celle-ci parut à Paris chez Frederic Leonard en un volume *in*-4° enrichi de notes fort judicieuses. La même année on vit éclore une autre édition, qui fut faite à Amsterdam chez les Elzevirs en un *in*-8°. Le texte a été imprimé sur l'édition de Commelin, et se trouve accompagné de L. Ampelius, et des notes choisies de Saumaise et autres Savans.

Bib. Bal. ibid.

Tant d'éditions de Florus n'empêcherent pas le docte M. Grævius de dérober quelques momens à ses savantes ocupations, pour nous en donner une nouvelle. Celle qu'il publia, parut à Utrecht chez Jean Ribbius l'an 1680 en un volume *in*-8° avec des médailles et les observations de l'Editeur. On la renouvella depuis à Amsterdam les années 1692 et 1702, toûjours en même volume; et l'on eut soin de l'enrichir des notes de Grævius, de Saumaise, de Jean Camers, de Stadius, de Vinet, de Gruter et de Freinshemius. Nous ne savons si ce ne fut point la même édition, qui servit de modéle à celle qu'on donna l'an 1715 à Londre chez Tonson et Walf en un volume *in*-12.

Bib. an. et mod. t. 6. p. 144.

Les François non contens d'avoir le texte original de Florus, ont voulu aussi le lire en leur langue maternelle. L. Constant le mit en François, et le publia l'an 1580 en un *in*-8°. Cette traduction fut imprimée avec celle d'Eutrope chez Jâques Berjon, et dediée au Vicomte de Turenne.

... Cord. p. 228.

Au siécle suivant Nicolas Coëffeteau Prédicateur ordinaire du roi Loüis XIII, en donna une nouvelle traduction, qui se débita chez Sebastien Cramoisy l'an 1618 en même volume que la précédente. Elle fut réimprimée depuis en 1625 et 1629, avec l'Histoire Romaine que le Traducteur composa, comme pour servir de suite à Florus, après l'avoir tirée de divers Historiens. Le tout est en un volume *in-folio.* Cette traduction de Florus par Coëffeteau fut encore imprimée, mais séparément en un

petit

petit *in*-16 [a] à Lyon chez Antoine Chard l'an 1628 [b] et à Paris chez Guillaume Buray l'an 1632 en un volume *in*-4° qui contient aussi l'Histoire Romaine du Traducteur.

[a] Bib. S. Serg. Anl.
[b] ibid.

Il y a eu une autre traduction de Florus en notre langue, mais qui est fort rare. On la donne à M. Philippe de France Duc d'Orleans, frere unique du roi Loüis XIV. Elle parut en un volume *in*-8° l'an 1661, sans nom de lieu ni d'Imprimeur. On y trouve le latin à côté du françois, avec une chronologie, et des remarques de François de la Mothe le Vayer le fils.

Bib. Colb. t. 3. p. 1111. 1112.

On trouve dans la Bibliothéque de M. le Cardinal Ottoboni à Rome, une traduction espagnole de l'abregé de Florus sous ce titre, *Compendio de las decadas de Tito Livio*. Elle fut imprimée à Strasbourg l'an 1550 en un volume *in*-8°. Le titre feroit juger que ce ne seroit qu'une traduction des Sommaires de Tite Live que l'on croit être de Florus. Mais comme cette traduction peut avoir été faite sur l'ancienne édition de notre Auteur, qui supose son histoire tirée de Tite Live, ainsi que nous l'avons remarqué, ce peut être réellement l'abregé même de Florus traduit en espagnol. (XXVI.)

Bib. Ottob.

FAVORIN,

Historien, Philosophe et Orateur.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Favorin, l'un des plus savans hommes de son tems, nâquit à Arles, entre le milieu et la fin du premier siécle de l'Eglise. Il commença à se faire de la réputation dès l'Empire de Trajan, et continua à briller sous le regne entier d'Adrien, et une partie de celui de Tite Antonin. On remarque qu'il vint au monde hermaphrodite, et que c'est pourquoi il n'eut jamais de barbe, même dans sa vieillesse, et qu'il avoit la voix aigue, comme l'ont ordinairement les Eunuques. On ne laissa pas toute-

Phil. vit. Soph. l. 1. p. 493 | Suid. p. 572. 573 | Till. hist. Emp. t. 2. p. 290.

II SIECLE. fois de l'accuser de crimes dont les hommes de cette espece semblent être incapables; ' et Lucien paroit avoir cru qu'il
Luci. Dem. p. 844. y avoit donné ocasion.

Mais si la nature avoit fait de Favorin une espece de monstre pour le corps, elle le dedommagea amplement du côté de l'esprit. On peut juger et de la beauté et de
Gal. opt. ... p. [illegible] ed. l'étendue de son génie par la grandeur de son savoir. ' Il se rendit très-habile dans le grec et dans le latin. Il étudia la Philosophie, et suivit la secte des Academiciens et des Pyrrhoniens, qui disputoient sur tout, sans prendre aucun parti. Il en poussa les sentimens si loin, qu'il alla jusqu'à enseigner l'incomprehensibilité de toutes choses. Il osoit même nier que l'on pût comprendre qu'il y a un Soleil qui nous éclaire.

Phil. ibid. ' L'étude de l'éloquence qu'il joignit ensuite à celle de la Philosophie, le rendit très-célébre entre les Sophistes.
p. 486. ' On nommoit ainsi dans l'antiquité ceux qui faisoient profession de la Rhétorique et de la Philosophie tout ensemble.

p. 491. ' Favorin parloit avec beaucoup de facilité et sans pré-
p. 540. 541. paration. ' Certains Philosophes jugeoient néanmoins qu'il étoit trop grand parleur. C'est ce qui faisoit dire de lui, par allusion à sa qualité d'Eunuque, qu'il étoit du caractere de toutes les vieilles femmes. Quoiqu'il en soit,
Gal. praecog. c. 5. p. 458. ' il avoit un génie si fécond, qu'il se trouvoit en état de disputer tous les jours sur quelque sujet qu'on pouvoit lui
Phil. ibid. p. 4[illegible]5 proposer. ' Lorsqu'il parloit en public il le faisoit avec grace et d'un air riant, mais cependant avec quelque né-
Luci. Dem. p. 862. gligence. ' On prétend aussi que son style non plus que son énonciation et sa cadence n'étoient pas assez graves
Bail. jug. prej. c. 7. §. 9. p. 309. pour un Philosophe. ' Mais cela n'empêcha pas qu'il n'effaçât les Geometres, les Rhétoriciens, les Astrologues, et qu'il ne passât pour un des plus savans Historiens de son siécle.

Avec tant d'avances Favorin entreprit de voïager dans les païs étrangers qui avoient le plus de réputation pour
Phil. ibid. p. 491-496. les sciences. Il passa en Asie, ' demeura assez long-tems à Athenes, à Ephese et puis alla se fixer à Rome. Il vit dans ses voiages les hommes les plus célébres de ce tems-là pour les Letres, et fit connoissance avec eux. Il se rendit disciple de Dion Chrysostome; quoiqu'au jugement de

Philostrate il fut aussi éloigné de l'imiter, que ceux qui n'avoient jamais pris de ses leçons. ' Il semble qu'il eut aussi pour maître le Philosophe Epictete. [a] Il se lia d'amitié avec Herodes Atticus le pere, fameux Sophiste d'Athenes, Plutarque et plusieurs autres. Il regardoit (1) le premier de ces deux grands hommes comme son pere et son maître. ' L'autre lui adressa dès le regne de Trajan un de ses ouvrages intitulé *De primo frigido*, et une letre sur l'amitié, qui est perduë.

II SIECLE.

Gell. noct. att. l. 17. c. 19.

[a] Phil. ibid. p. 494.

Jons. l. 3. c. 7 p. 245.

' Favorin ne fut pas aussi heureux pour gagner les bonnes graces de Polemon autre Sophiste comme lui. Il s'éleva entre eux deux une forte dispute, qui alla jusqu'à partager les esprits, ceux d'Iconie tenant pour Favorin, et ceux de Smyrne pour Polemon. ' Celui-ci ne mettant point de bornes à sa passion s'échapa de prononcer publiquement plusieurs discours contre le mérite et l'honneur de Favorin. Mais quoiqu'il fût obligé de lui en faire excuse dans la suite, comme font les enfans qui craignent la ferule, ' leur dispute qui avoit commencé à Ephese, ne laissa pas de s'aigrir encore davantage à Rome, et de faire tort à leur réputation. Car sur ce que les premiers de la ville se trouvoient partagés dans le jugement et l'estime que l'on faisoit de ces deux Sophistes, ils s'échaufferent de telle maniere l'un contre l'autre, qu'ils firent voir à tout le monde que leur vieillesse n'étoit exemte ni de jalousie ni de vaine gloire.

Phil. ibid. p. 495

p. 535.

p. 495.

' Cependant de tous les hommes de letres que l'Empereur Adrien affectoit d'avoir à sa suite, il n'y en avoit aucun qui disputât à Favorin l'honneur des bonnes graces de ce Prince. Aussi savoit-il le ménager en habile courtisan, faisant céder à propos la sincerité et la droiture dont se piquent les Philosophes, à la complaisance qu'inspire la politique. ' L'Empereur qui se croïoit plus savant que tout autre, l'aïant un jour repris de quelque expression comme n'étant pas assez pure, Favorin lui ceda sans disputer, quoiqu'il l'eût pu faire avec avantage. Et ses amis s'éton-

Spar. vit. Adr. n. 16.

n. 15

(1) Quelques écrivains consultant moins le texte original de Philostrate que la traduction latine, ont avancé que cet Herode avait été disciple de Favorin. [a] Mais le texte grec porte expressement que c'est Favorin qui regardoit Herode comme son maitre : Επιτηδειότατος μὲν ὂυν Ηρώδης τῷ σοφιστῇ εγένετο, διδάσκαλον τε ἡγουμένῳ, etc. On a confondu en ceci[b] Herode Atticus avec Herode son fils, qui fut reellement disciple de Favorin et son heritier.

[a] Phil. p. 494.

[b] Jons l. 3. c. 6. p. 240.

II SIECLE nant qu'il se fût rendu avec tant de facilité, il leur répondit en riant : « Est-ce que vous ne voulez pas que je croie qu'un » Prince qui a trente légions, est le plus habile homme du » monde ? »

Phil. ibid. 493. En une autre ocasion Favorin aïant été élu Grand-Prêtre par ses Concitoiens, il cessa de se mêler de Philosophie, conformément aux lois de son païs. L'Empereur lui en sut mauvais gré. Mais Favorin s'étant aperçu de son mécontentement, trouva le secret de l'apaiser par cette adresse. Il le fut trouver, et lui dit : « Je ne puis mon » Prince, me dispenser de vous faire part de ce qui m'est » arrivé en songe. Il m'a semblé voir Dion mon maître, » qui m'a recommandé de ne rien faire contre la justice, » m'avertissant que nous ne sommes pas seulement nés pour » nous-mêmes, mais encore pour nôtre patrie. C'est pour-» quoi, mon Prince, je ne puis ni refuser la sacrificature, ni » desobéïr à mon maître. » L'Empereur parut satisfait ; et l'on remarque qu'il en fut encore plus atentif qu'auparavant à consulter les Sophistes et les Philosophes.

Suid. a. p. 57. La complaisance de Favorin ne put néanmoins l'emporter sur la légereté d'Adrien, et la jalousie qu'il avoit contre ceux qui le surpassoient en quelque chose. Ce Prince se dégouta enfin de lui, et tâcha de le rabaisser par divers moïens, même en lui préférant des gens sans

Phil. ibid. p. 493. mérite. Sur le bruit qu'il n'étoit plus dans les bonnes graces de l'Empereur, les Magistrats et le peuple d'Athenes coururent abattre la statuë d'airain qu'ils lui avoient dressée. Favorin l'aïant apris, ne fit que dire sans s'émouvoir : Il eût été heureux pour Socrate si les Atheniens, » au lieu de lui donner du poison, se fussent contentés de » le traiter comme moi. »

p. 493. On ne sait si ce fut en cette ocasion que Favorin aïant eu dispute avec Adrien, il ne lui en arriva aucun mal : ce

Suid. ibid. que l'on regardoit comme fort extraordinaire. Car cet Empereur aïant la sotte vanité de vouloir passer pour le plus savant homme du monde, il ne pouvoit souffrir ceux

Phil. ibid. qui en savoient plus que lui. Cette circonstance de l'histoire de Favorin jointe à deux autres que nous avons déjà marquées, lui faisoit dire à lui-même, qu'il se trouvoit dans sa vie trois choses qui tenoient du prodige. 1°. De ce qu'étant Gaulois il se servoit de la langue grèque. 2°.

II SIECLE.

De ce que se trouvant Eunuque on l'avoit acusé d'adultere. 3°. De ce qu'aïant eu dispute avec un Empereur, tel qu'étoit Adrien, il ne lui en avoit pas couté la vie.

Durant le tems que Favorin enseigna à Rome, il y inspira à tout le monde une émulation merveilleuse pour les letres. Ceux mêmes qui n'avoient aucune connoissance de la langue gréque, ne laissoient pas d'assister à ses leçons et à ses discours. Ils y étoient attirés par l'harmonie de sa voix, et le langage de ses yeux, qui savoient annoncer à leur maniere ce qu'il exprimoit par la parole. Phil. ibid. p. 496

Entre les principaux disciples qu'il eut dans cette capitale de l'Empire, on compte le fameux Aulu Gellé, [a] et Herode fils du Sophiste Herodes Atticus. Le premier se trouvant un jour embarassé à prononcer sur une affaire que les Préteurs avoient laissée à sa décision, et où il craignoit de juger contre sa conscience, il alla consulter Favorin, à qui il avoit recours dans ses difficultés. Il s'agissoit d'un homme qui demandoit à un autre une somme d'argent, qu'il assûroit lui avoir prêtée. Le demandeur ne le prouvoit que par des indices fort foibles, n'aïant ni actes ni témoins. Mais c'étoit constamment un homme d'honneur, d'une vie irréprochable, et d'une intégrité reconnue. Sa partie qui nioit la dette, étoit au contraire un homme avare et sordide. Il y avoit même des preuves qu'il avoit été souvent convaincu de mensonge, de fraude et de perfidie. Sur cela Favorin lui raporta un endroit de Caton, qui dit qu'en cette sorte de rencontre, où il n'y a point de preuves, l'ancienne maxime des Romains étoit d'examiner lequel des deux étoit le plus homme de bien. Que s'ils l'étoient également, de juger en faveur de celui à qui l'on demandoit. De-là Favorin concluoit qu'entre les deux personnes si différentes, dont lui parloit Aulu Gelle, il n'y avoit point de difficulté à croire un homme de bien contre un méchant. Gell. noct. att. l. 14. c. 2. p. 761. [a] Jons. ibid. Gell. ibid. p. 757-765.

On met encore au nombre des disciples de Favorin Alexandre de Seleucie surnommé Peloplaton, qui fut depuis Secretaire de l'Empereur Marc Aurele en la langue gréque, et Demetre d'Alexandrie. Celui-ci avoit coûtume, comme son maître, de disputer publiquement tous les jours sur quelque sujet qui se présentât. Jons. l. 4. p. 331 Gal. ibid.

Favorin en mourant institua Herode son héritier, et Phil. ibid. p. 494. 495.

II SIECLE

lui légua ses livres avec la maison qu'il avoit à Rome, où il paroît avoir fini ses jours. Il y joignit un Indien extrêmement noir qu'il avoit à son service, et qui servoit de bouffon à l'un et à l'autre. Il semble avoir vêcu jusques après le Consulat de Cornelius Fronto, c'est-à-dire jusques bien avant sous le regne de Tite Antonin.

Gell. ibid. l. 2. c. 26. | Phil. ibid. p. 490.

La vie de Favorin a été écrite par Philostrate, qui parle de lui avec beaucoup d'estime. Grand nombre d'autres Ecrivains de l'antiquité n'en parlent aussi qu'avec éloge. ' Aulu Gelle nous le donne pour un des plus grands Philosophes de son siécle, et le plus fidéle à citer les anciens qui l'avoient précedé. ' Phrynicus Arabius, qui fleurissoit sous Commode, regardoit notre Sophiste comme un homme fait pour l'eloquence, ἀνὴρ λόγων ἄξιος et qui sembloit éclypser tous les Grecs. Diogene de Laerce témoigne assez le cas qu'il en faisoit par le grand usage qu'il a fait de ses écrits. Eusebe et Suidas n'en parlent que comme d'un homme très-célébre, et très-profond en toute sorte de literature.

Gell. ibid. l. 9. c. 8. | l. 10. c. 12.

Fab. Bib. gr. t. 4. p. 526.

Eus. chr. p. 212 | Suid. φ. p. 572.

§. II.

SES ECRITS.

Suid. φ. p. 573.

FAVORIN ' laissa un très-grand nombre d'ouvrages de sa façon. Il disputoit dit-on, avec Plutarque à qui en feroit davantage. Mais de cette multitude d'écrits aucun n'est venu jusqu'à nous. Il ne nous en reste que quelques endroits cités par les Ecrivains qui l'ont suivi, et les titres avec les notions que nous en allons donner d'après ceux qui nous les ont conservés. On voit que tous ces écrits étoient partie sur l'histoire, partie sur des matieres de morale ou de Philosophie, et qu'il s'y trouvoit quelques piéces d'éloquence. Le tout étoit écrit en grec.

Diog. vit. Ph. l. 2. n. 1. 20. | Steph. Byz. p. 157. 705.

1°. Un des principaux ouvrages de notre Sophiste étoit celui ' qui portoit pour titre, Παντοδαπὴ ἱστορία, Histoires diverses, ou Recueil de toutes sortes d'histoires, selon le titre que lui donne Etienne de Byzance. Cet Ecrivain et Diogene de Laërce ont tiré beaucoup de choses de cet ouvrage, ' qui contenoit au moins huit livres; puisque ce dernier en cite le huitiéme.

Diog. l. 3. n. 24 | l. 8. n. 12.

l. 2. n. 1. 20. | l. 3. n. 3. 19. 24.

' L'Auteur y avoit semé mille circonstances curieuses de

l'histoire des plus fameux Philosophes de l'antiquité, que le même Diogene a eu soin de recueillir en partie dans les vies qu'il en a écrites. Favorin y aprenoit à la posterité, qu'Anaximandre fut le premier qui composa une Geographie générale, et qui trouva le secret du *Gnomon*, dont il fit l'experience à Lacédemone. Que Socrate fut aussi le premier, qui avec son disciple Æschinès ouvrit une école pour former des Orateurs. Que Platon est le premier Auteur de la maniere d'écrire par dialogue. Il y detailloit plusieurs autres traits de l'histoire de ce Philosophe. ' Il en usoit de même à l'égard des Philosophes Bion, Carneadès, Demetre, Pythagore et Alcmæon. Il comptoit celui-ci pour le premier entre ceux qui avoient écrit sur la nature. ' Il y rapportoit que Démocrite, qui avoit eu Protogoras pour disciple, assuroit que les sentimens qu'Anaxagoras avoit publiés sur le Soleil et la Lune, n'étoient pas de lui, mais qu'il les lui avoit dérobés à lui Democrite.

II SIECLE.

l. 4. n. 54. 63 | l. 5. n. 5. 9. 77 | l. 8. n. 15. 83.

l. 9. n. 34. 50.

2°. ' Un autre ouvrage très-considerable de Favorin, et que l'on croit devoir distinguer du précédent, quoiqu'en même genre de literature, étoit ' ses Ἀπομνημονεύματα, c'est-à-dire ses commentaires. Diogene de Laërce a beaucoup profité de cet ouvrage, dont il cite les trois premiers livres avec le cinquiéme. On trouve plus de quarante passages tant de ces commentaires que des histoires diverses, inserés dans les écrits de cet Auteur. Favorin y touchoit comme dans l'ouvrage précédent plusieurs particularités de la vie des anciens Philosophes. Entre les principales qu'on nous a conservées, il prétendoit que le livre atribué à Platon sous le titre d'Alcyon, n'est point de ce Philosophe, mais d'un certain Leon. Il y marquoit la mort du premier en la treiziéme année du regne de Philippe Roi de Macédoine. Il y montroit que le discours de Polycrate contre Socrate étoit une piéce suposée, en ce qu'il s'y trouvoit des faits qui n'étoient arrivés que six ans après la mort de Socrate. Il y raportoit les chefs d'acusation contre ce Philosophe, que Diogene copie d'après Favorin, et quelques-uns des bons mots de Cratès.

Voss. hist gr. lat. l. 2. c. 10. p. 122. 1.

Diog. ibid. l. 1. n. 79 | l. 2. n. 23. 39. 40 | l. 3. n. 25. 40. 62 | l. 4. n. 5 | l. 5. n. 76 | l. 6. n. 89 | l. 8. n. 12 | l. 9. n. 23.

Peut-être est-ce dans l'un de ces deux ouvrages ' que Favorin disoit ce que nous en aprend Aulu Gelle au sujet d'un pigeon de bois de la façon d'Archytas de Tarente

Gell. noct. att. l. 10. c. 12. p. 525.

II SIECLE

Philosophe et Méchaniste. Ce pigeon voloit en l'air jusqu'à ce qu'il se posât ; mais sitôt qu'il se posoit, il ne pouvoit plus reprendre son vol.

Steph. Byz. p. 655.

3°. Etienne de Byzance, ou le Geographe, cite sous le nom de Favorin une histoire abregée de la Pamphylie, qui ne faisoit que la quatriéme partie d'un ouvrage.

p. 96.
a p. 82. 225.

4°. Il lui atribue aussi une histoire de Cyrene, et [a] le cite en divers autres endroits sans nommer ses écrits. Il ne dit pas d'où il a tiré, que Favorin assûroit qu'en Bisaltie Province de Macédoine, on prenoit des liévres qui presque tous avoient deux foïes.

Holst. in Steph. p. 16.

A l'égard du traité ou apparat aux noms des nations, que quelques-uns atribuent à notre Philosophe, suivant la citation d'Etienne au mot Ethiopien, cela ne vient que d'une leçon corrompue dans le texte original, et rétablie par Berkel, et encore mieux par Holstenius.

Diog. ibid. not. l. 3. n. 41.

5°. Il faut aparemment mettre aussi au nombre des écrits de Favorin sur l'histoire, celui qu'il composa περὶ τῆς Ἀκαδημαϊκῆς διαθέσεως, sur l'établissement de la secte des Academiciens. On croit que Favorin le fit pour répondre à celui que Plutarque avoit publié pour prouver, que Platon n'étoit point l'Auteur de cette secte. Il lui donna pour titre le nom du Philosophe auquel il répondoit. Galien fait mention de ce livre sous le même titre. Mais il semble qu'on a mal traduit le grec qui exprime le sujet dont il traitoit, en le rendant par ces mots latins *De affectione Academica*.

Gal. op. doc. gen. p. 59.

Phil. vit. Soph. l. 1. p. 495. Gell. noct. att. l. 11. c. 5. p. 585.

6°. Philostrate témoigne beaucoup d'estime pour les livres de morale et de philosophie, qui étoient sortis de la plume de Favorin. Il estime particulierement ceux qu'il composa sur les maximes des Pyrroniens. Il y en avoit dix qui étoient intitulés Πυῤῥωνείων τρόπων. Aulu Gelle assûre que cet ouvrage étoit écrit avec beaucoup d'art et de subtilité. Philostrate remarque que l'Auteur n'y ôtoit point aux Pyrroniens la faculté de juger des choses, quoiqu'ils fissent profession de ne se fixer à rien.

Gal. ibid.

7°. Il est aisé de juger combien ces sentimens tenoient au cœur à Favorin, par le grand nombre d'écrits qu'il a faits pour les apuier. Il composa un autre ouvrage divisé en trois livres, dont l'un étoit adressé à Adrien, l'autre à Dyson ou Dryson, et le troisiéme à Aristarque. Ils portoient

toient tous trois pour titre, *que l'imagination a la faculté de comprendre*. Mais malgré ce titre spécieux, il ne tendoit à rien moins qu'à y établir l'incomprehensibilité de toutes choses. Il y donnoit pour la meilleure maniere d'enseigner, celle des Academiciens, qui ne consistoit qu'en des problêmes continuels sans définir ou assûrer rien certainement, et à nier même quelquefois que l'on pût comprendre ce qui est le plus clair. II SIECLE.

8°. ' De même dans un autre ouvrage de même nature, adressé à Alcibiade, Favorin établissoit encore qu'il lui sembloit probable, que l'on ne peut savoir rien certainement. Gal. ibid.

9°. ' Il porta si loin le caprice Academicien, qu'il fit un écrit particulier pour prouver, qu'il n'est pas même possible de comprendre qu'il y a un Soleil qui éclaire la terre. p. 61.

' Ce fut pour détruire l'absurdité de ces principes, que Galien écrivit contre nôtre Sophiste son traité *de la meilleure maniere d'enseigner*, que nous avons encore. Comme Favorin tomboit quelquefois en contradiction avec lui-même dans ses écrits, admettant dans les uns certaines connoissances, loüant en d'autres ceux d'entre les Academiciens qui permettoient à leurs disciples de choisir ce qui leur paroissoit le plus vrai entre des opinions oposées : Galien sait profiter avec esprit de cette contradiction, et réfute par des raisonnemens très-solides, quoi qu'en peu de mots, le faux systême de son adversaire. p. 59-61.

10° ' Galien prit encore une autre fois la plume contre Favorin en faveur d'Epictete. Mais cet ouvrage ne paroît plus aujourd'hui. C'étoit aparemment pour répondre à celui que Favorin avoit adressé à ce Philosophe, et dans lequel il introduisoit Onesime valet de Plutarque disputant avec le même Epictete, à qui il pouvoit faire dire des choses qui ne plaisoient pas à Galien. On voit par-là que cet écrit de Favorin étoit une espece de dialogue. p. 59.

11°. ' Il ne paroît pas non plus que l'on nous ait conservé un autre ouvrage de Galien contre notre Sophiste en faveur de Socrate. ' Il semble que Favorin étoit un peu prévenu contre ce Philosophe; puisqu'il avoit affecté de recueillir dans ses commentaires les chefs d'accusation contre lui. De sorte qu'il pouvoit n'en parler pas avantageu- ibid. Diog. vit. Ph. l. 2. n. 40.

II SIECLE.

sement [a] dans un de ses écrits qu'il avoit intitulé *de Socrate et de son art d'aimer*.

a Suid. p. 675.

Ibid.

12°. Favorin laissa aussi de sa façon un *recueil de Sentences, ou de bons mots*. Aulu Gelle son disciple en raporte plusieurs dans ses Nuits Attiques. Une des plus remarquables est celle qui regarde les gens qui possedent beaucoup de choses. Favorin disoit d'eux, que plus ils ont, plus il leur manque. On en trouve jusqu'à quinze autres inserées dans la compilation de Jean Stobée. Il y a de l'esprit en quelques-unes. Mais on ne sait qui a pû porter le Compilateur à recueillir les autres, quoiqu'assez longues; car il n'y paroît ni sel ni beauté.

Gell. ibid. l. 9. c. 8. p. 475.

Suid. ibid.

13°. Outre tous ces écrits, Suidas atribue encore à Favorin les suivans : un traité *De la Philosophie d'Homere*, dont il ne nous aprend rien davantage.

ibid.

14°. Un autre traité *Sur Platon*, qui paroît devoir être distingué de l'ouvrage qu'il intitula *Plutarque*, et dont nous avons parlé plus haut.

ibid.

15°. Un troisiéme traité *Sur le genre de vie des Philosophes*, dont ni Suidas ni d'autres ne nous donnent point de plus grande connoissance.

Fabr. Bib. gr. t. 4. p. 526.

16°. Il faut compter aussi entre les écrits philosophiques de Favorin, celui que Phrynicus Arabius lui atribuë sous ce titre Περὶ ἰδεῶν, traité des idées, que l'on ne connoît point d'ailleurs.

ibid.

17°. Le même Ecrivain lui en donne encore un autre qu'il nomme Περὶ εὐχῆς, du souhait ou du desir, du vœu ou du suffrage; car le mot grec peut souffrir toutes ces interpretations.

Phil. vit. Ap. l. 4. c. 8. p. 181.

18°. Quant aux piéces d'éloquence de Favorin, Philostrate témoigne qu'au tems qu'il écrivoit, c'est-à-dire sous l'Empire de Severe, il y avoit un recuëil des harangues de nôtre Sophiste. Philostrate le cite lui-même au sujet de Demetre Philosophe de Corinthe, dont il y étoit parlé avec éloge.

Vit. Soph. l. 1. p. 495.

19°. On ne sauroit dire si les discours pour les gladiateurs, pour les bains et sur un avorton, que le même Ecrivain cite ailleurs, faisoient partie du recuëil précedent. Quoi qu'il en soit, Philostrate les reconnoît pour être veritablement des écrits de Favorin, pleins d'élegance. Mais il soûtient que ceux qu'on lui prétoit contre Proxene, n'é-

toient point de lui, n'aïant pu avoir pour Auteur qu'un homme ou yvre ou furieux. II SIECLE.

20°. Aulu Gelle nous a conservé un fragment de la harangue que Favorin prononça contre le luxe et les festins du soir. Comme l'on ne sait pas si cette harangue étoit entrée dans le recueil dont nous venons de parler, nous avons cru devoir lui donner un article à part. Gell. ibid. l. 15. c. 8. p. 809. 810.

21°. Une des plus belles piéces d'éloquence de Favorin étoit, au jugement d'un Auteur grec, celle qu'il avoit intitulée Περὶ τῆς Δημάδους σωφροσύνης, l'éloge de la sagesse, tempérance, ou modération de Démadès. Les beautés qu'Arabius trouvoit dans cet écrit, lui ont fait dire que Favorin y sembloit s'élever au-dessus de tous les Grecs. Fab. ibid.

22°. Non-seulement Favorin exerçoit sa plume à traiter des sujets graves et sérieux; mais il se plaisoit aussi quelquefois à écrire sur des matieres plaisantes et enjouées. Il en usoit de la sorte tant pour égaïer l'esprit, que pour avoir lieu d'éclaircir des difficultés, ou s'exercer à la dispute. Aulu Gelle dit qu'il composa en ce genre d'écrire *l'éloge de la laideur sous le nom de Thersitas* et *l'éloge de la fievre quarte*, qu'il traitoit non en Medecin, mais en Orateur ou Sophiste. Le même Ecrivain témoigne que Favorin avoit fait entrer dans ces deux écrits quantité de choses aussi rares qu'agréables. Gell. ibid. l. 17. c. 12. p. 961. 962.

Favorin au reste n'est pas le seul entre les anciens, qui se soit amusé à traiter des sujets de cette nature. Synese laissa l'éloge d'une tête chauve, Aristophanes celui de la pauvreté, Alcidamas celui de la mort. Philostrate fait mention d'un jeune homme, qui composa aussi les éloges de la goute, de la surdité et de l'aveuglement. De même parmi les modernes Passerat nous a donné à son tour l'éloge de l'aveuglement, Cardan celui de la goute, et Erasme celui de la folie. not. ibid. p. 992.

23°. Frisius remarque qu'Adrien du Jon cite l'ouvrage de Favorin intitulé *la corne d'abondance;* mais il ajoûte que cet écrit ne subsiste plus aujourd'hui. Il ne faut pas croire non plus qu'il existât, lorsque du Jon le citoit. L'on ne dit point où il avoit puisé la connoissance qu'il paroît en avoir eue. Fris. hist. Ph. p. 34. 2.

C'est-là tout ce que nous avons pû découvrir touchant les écrits de Favorin. Mais quoique le nombre en soit

grand, on peut dire que ce n'est encore qu'une petite partie de tous ceux qu'il composa. Si le 8e Livre des Nuits Attiques d'Aulu Gelle, dont il ne nous reste que les sommaires des chapitres, fût venu en son entier jusqu'à nous, peut-être nous auroit-il apris quelques autres particularités des ouvrages de Favorin. Gell. l. 8. p. 147. 153. Il est certain qu'il y parloit amplement de ce Sophiste, qu'il y raportoit diverses choses qu'il en avoit aprises, et qu'il y décrivoit la dispute enjouée qu'eut Favorin avec un autre sur l'ambiguité des mots.

MENECRATE,

JURISCONSULTE.

Luci. t. x. p. 41. MENECRATE, dont nous entreprenons de parler, ne doit pas être confondu avec les Historiens, les Poëtes, les Grammairiens et les Medecins qui dans l'antiquité ont porté le même nom. Il nâquit à Marseille d'une famille noble, qui lui laissa de grands biens, et remplit une place dans le Sénat de la ville. Gues. an. l. 3. c. r. 8. On dit qu'il se distingua par la science du droit parmi les Jurisconsultes, et qu'il étoit si habile dans la jurisprudence, qu'on le nommoit communément un second Scaevola. On croit même qu'il laissa quelques ouvrages de sa composition, mais dont les malheurs des tems nous ont privés.

Luci. ibid. Ce qu'il y a de plus certain dans son histoire, c'est qu'aïant eu le malheur de prononcer une sentence injuste, il fut dégradé de sa noblesse, et tous ses biens confisqués. Telle étoit alors la rigueur des loix de Marseille, et ce ne seroit qu'un bien qu'elles fussent encore aujourd'hui en vigueur dans tous les Etats. Menecrate se vit donc tout d'un coup déclaré infame, déchu d'une haute fortune et d'une condition brillante, et réduit à une extrême pauvreté.

Ibid. Pour comble de malheur, il se trouvoit chargé d'une fille déja nubile, mais très-laide, contrefaite, et presque acablée de deux differentes maladies très-fâcheuses. Neanmoins ce qui sembloit le rendre plus malheureux, fut contre son atente la source de son rétablissement. En

effet il trouva en la personne de Zenothemis un ami genereux, qui non seulement partagea ses richesses avec lui, mais qui oubliant encore et sa noblesse et sa fortune, pour se livrer tout entier aux nobles sentimens de l'amitié, voulut bien épouser sa fille malgré tous ses défauts. Luci. ibid. p. 59.

De ce mariage vint le plus bel enfant du monde, qui fut comme l'Avocat de son grand-pere auprès du sénat. Car un jour Menecrate aïant mis à cet enfant une robe noire et sur la tête une couronne d'olivier, afin d'exciter la compassion de tous ceux qui le verroient, il le porta au milieu des Sénateurs assemblés. L'enfant, bien loin de s'épouvanter de la gravité de ces Juges, se prit à leur soûrire, et sembla leur aplaudir en frapant des mains. Ce spectacle inopiné toucha si fort toute l'assemblée, qu'elle annulla la confiscation des biens de Menecrate, et le rétablit dans ses premiers honneurs. ibid.

TITE ANTONIN,

EMPEREUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

TITUS AURELIUS FULVIUS BOÏONIUS ANTONINUS, plus connu sous le nom d'Antonin le bon, étoit originaire de la ville de Nisme dans la Gaule Narbonoise, lieu de la naissance d'Aurelius Fulvius son pere, et de Titus Aurelius son aïeul, qui firent entrer à trois differentes fois le Consulat dans leur maison. Il nâquit le 19e jour de Septembre de l'an 86, à Lanuvium ou Lavinium dans la campagne de Rome, où sa famille s'étoit allée établir. La cause de cette transmigration fut peut-être le mariage d'Aurelius Fulvius avec Arria Fadilla, qui fut mere de nôtre Empereur. Elle étoit fille d'Arrius Antoninus, personnage aussi recommandable pour ses mœurs qu'illustre par son savoir et les grands honneurs auxquels il fut élevé; aïant été Proconsul d'Asie, et deux fois Consul ordinaire. Jul. Cap. vit. Ant. n. 1. ibid, Plin. l. 4. ep. 3. 18.

II. SIECLE.

a Jul. Cap. ibid.

[a] Antonin passa une partie de sa jeunesse sous les yeux de son aïeul paternel, qui ne contribua pas peu à cultiver en lui les excellentes qualités qu'il avoit aportées en naissant.

b n. 2.

[b] Il étoit un des hommes le mieux faits de son siécle. Il avoit un visage majestueux, une humeur agreable, des maniéres aisées, beaucoup d'esprit. Il étoit doux, liberal, ennemi des injustices, en un mot louable en toute sa conduite, et digne d'être comparé à Numa Pompilius

c Suid. a. p. 254. Jul. Cap. ibid.

[c] comme Trajan avoit merité de l'être avec Romulus. A mesure qu'il crût en âge et qu'il s'avança dans les charges, il donna de plus grandes preuves de cet heureux naturel. Il se rendit si aimable à tout le monde par sa bonté et ses bons offices, que dès qu'il fut Empereur, le Sénat lui donna le surnom de débonnaire ou de bon.

d Jul. Cap. ibid.

[d] A ces qualités naturelles il en joignit d'acquises, qui ne le rendirent pas moins recommandable. Il acquit sur-tout une rare eloquence et une grande connoissance de la belle literature : *singularis eloquentiæ, nitidæ literaturæ*, dit un de ses Historiens.

e ibid.

[e] Quoiqu'il aimât beaucoup la campagne, où il passa une grande partie de sa vie, il ne laissa pas d'entrer dans les emplois, et d'y réussir avec l'estime et l'aprobation de tout le monde. D'abord il fut Questeur, puis Sénateur, ensuite Préteur et Consul avec Catilius Severus l'an 120.

[f] Quelque tems après l'Empereur Adrien lui confia en qualité de Consulaire le gouvernement de la quatriéme partie de l'Italie, où Antonin possedoit de grands biens. Après quoi il le fit Proconsul d'Asie; et il exerça cette nouvelle charge avec encore plus de reputation, que n'avoit fait son aïeul maternel qui s'y étoit atiré l'affection des peuples.

g Jul. Cap. ibid. n. 1. Till. Emp. t. 2. p. 334.

[g] Antonin épousa Anna Galeria Faustina, tante paternelle de Marc Aurele son successeur à l'Empire. Il en eut deux fils et deux filles, dont l'aînée fut mariée à Lamia Silanus, et l'autre nommée Anna Faustina, fut femme de Marc Aurele son cousin germain. Quant aux deux garçons, il est à croire qu'ils moururent jeunes; puisqu'il n'en est jamais parlé dans l'histoire.

h Jul. Cap. n. 4.; Till. p. 339. 340.

[h] Antonin fut adopté par l'Empereur Adrien le 25 de Février 138. et eut dès-lors le titre de César, la puissance proconsulaire avec celle du Tribunat, et peut-être même

la qualité d'Empereur. En reconnoissance il prit les noms d'Ælius Adrianus, ' et adopta lui-même Marc Aurele et Lucius Verus, comme Adrien en étoit convenu avec lui. Spar. vit. Adr. n.

' Adrien étant mort le 10 de Juillet de cette même année, ' Antonin se vit seul maître de tout l'Empire. Ce fut alors qu'il donna de nouvelles marques encore plus éclatantes de sa bonté et de son atachement pour le bien public. Il conserva dans leurs charges tous ceux qu'Adrien y avoit établis, et eut soin d'envoïer tous les sept ou tous les neuf ans de bons Gouverneurs dans les provinces. Il eut plusieurs guerres, qu'il soûtint glorieusement par le ministere de ses Generaux. n. 25. Jul. Cap. n 5 | Suid. ibid.

' Il gouverna ses sujets avec autant d'aplication, et prit un aussi grand soin de tout ce qui leur apartenoit, que s'il eût été leur propre pere. Sous son empire les provinces furent plus florissantes que jamais. Il en bannit les concussions; et on ne vit point ces proscriptions cruelles et frequentes des gens de bien, qui avoient deshonoré tant de regnes précedens. ' Il fut un Empereur vraiment pacifique, aïant souvent à la bouche cette belle sentence de Scipion: « Qu'il aimoit mieux conserver un seul citoïen, que de mettre à mort mille ennemis ». Tant d'excellentes qualités lui meriterent ' le glorieux titre de pere de la patrie. Jul. Cap. n. 7 | Aur. vic. epit. p. 205. Jul. Cap. n. 9. Eus. chr. p. 212.

' Nul cependant de ses prédecesseurs n'eut ni plus de credit dans l'Empire ni plus d'autorité chez les étrangers. Ses letres seules suffisoient pour contenir les Princes voisins dans le devoir; et toutes les nations le regardoient plûtôt comme leur protecteur et leur arbitre, que comme un Empereur ou un Maître. ' Lorsqu'il s'élevoit quelque sedition, il la reprimoit non par l'effusion du sang, mais par sa modestie et sa gravité; ' et son plus grand plaisir étoit de suivre l'extrême inclination qu'il avoit à pardonner. Jul. Cap. n. 9 | Aur. vic. ibid | Suid. ib. Jul. Cap. n. 12 n. 10.

' Philostrate a cru édifier la posterité en lui en aprenant un trait qui merite de trouver ici sa place, Antonin se trouvant à Smyrne en Asie, lorsqu'il étoit Proconsul de la province, on le logea dans la maison du Sophiste Polemon, comme la plus belle de la ville. Polemon, qui étoit absent, arriva chez lui durant la nuit, et voïant son logis ocupé, cria si haut à l'injustice, qu'Antonin fut contraint d'aller loger ailleurs. Le Proconsul, bien loin de se venger Phil. vit. Soph. l. 1. p. 532.

II SIECLE.

d'une telle insulte, n'oublia rien pour montrer qu'il l'avoit entierement oubliée. Il voulut qu'on donnât à Polemon dans les édits imperiaux le titre de Conseiller d'Etat, et procura encore à ce Sophiste d'autres honneurs.

Phil. vit. Soph. l. 1. p. 534. Au bout de quelque tems un Comédien, qui etoit d'une tragédie que Polemon avoit fait representer aux Jeux Olympiques, s'étant allé plaindre à Antonin de ce que Polemon l'avoit chassé dès le commencement de son rôle, le Proconsul lui demanda : à quelle heure cela vous est-il arrivé ? Le Comédien lui répondit : environ midi. « Et moi repartit agreablement Antonin, j'ai été chassé à minuit, et néanmoins je n'en ai fait aucune plainte. »

Jul. Cap. n. 11. Cette moderation et cette bonté l'accompagnerent toûjours. Elevé sur le thrône, il vêquit avec ses amis, comme s'il n'eût encore été qu'une personne privée. En un mot il ne se servit de la souveraine dignité d'Empereur, que pour donner des marques plus éclatantes de sa generosité, de sa sagesse et de sa modestie.

n. 11. 12. Il avoit beaucoup d'estime pour les Rhéteurs et les Philosophes, et assigna des pensions et des privileges à ceux qui enseignoient dans les Provinces, comme à ceux de la ville capitale. Il retenoit près de sa personne plusieurs savans Jurisconsultes, par le conseil desquels il fit grand
n. 8. nombre de reglemens pour la police. Il rétablit ou éleva de nouveau plusieurs bâtimens publics à Rome, aux environs et ailleurs. Il fit construire le port de Gaïete, rétablit celui de Terracine, acheva le palais d'Agrippa et d'Adrien, avec le tombeau de celui-ci. Il bâtit le palais de Lorie, les bains d'Ostie, l'aqueduc d'Anzio ; et plusieurs autres villes se ressentirent de ses liberalités.

n. 12. Till. ibid. p. 351. Enfin cet Empereur, à qui il ne manquoit que d'être Chrétien, mourut dans le palais de Lorie le 7e jour de Mars de l'an 161. Et quoiqu'il eût regné 22 ans, 7 (1) mois et 26 jours, et qu'il eût vêcu au-de-là de 73 (2) ans, il fut regreté comme s'il fût mort à la fleur de sa jeunesse.
Jul. Cap. n. 13. Till. ibid. p. 313. On remarque comme une chose memorable et glorieuse pour

Eus. chr. p. 212. (1) Eusebe ne lui donne que 22 ans et trois mois de regne.

Hier. chr. l. 2. p. 169. (2) S. Jerôme prolonge sa vie jusqu'à l'âge de 77 ans. [a] Capitolin ne le fait que septuagenaire. [b] Aurelius Victor lui donne en un endroit 75 ans de vie, et en un autre seulement 72. Il y a encore diverses autres opinions sur ce fait historique.

[a] Jul. Cap. n. 12.
[b] Aur. Vic. Cæs. p. 172. Epit. p. 20.

lui, que non seulement il n'a fait aucune persecution contre les Chrétiens, mais qu'il est même presque le seul Empereur Païen qui ait vêcu sans répandre du sang soit de ses sujets, soit de ses ennemis, autant qu'il a pû l'empêcher. II SIECLE.

Jule Capitolin a écrit la vie de ce Prince, que nous n'avons presque fait qu'abreger dans ce que nous en venons de dire. ' Gordien qui prit le nom d'Auguste à Carthage l'an 237, et qui mourut la même année, avoit composé l'Antoniade. C'étoit un poëme où il répresentoit en 30 Livres les guerres d'Antonin et de Marc Aurele. Mais cette piéce ne subsiste plus aujourd'hui. ' Nous mettons ici en maniere d'épitaphe ce que dit Ausone de notre Empereur.

Till. ibid. p. 360.

Aus. Cas. p. 223.

Antoninus abhinc regimen capit : ille vocatu,
Consultisque PIUS, nomen habens meriti;
Filius huic fato nullus : sed, lege suorum,
A patria sumsit, qui regeret patriam.

§. II.

SES ECRITS.

Nous avons déja remarqué que Tite Antonin avoit beaucoup d'éloquence et d'érudition, et qu'il aimoit et protegeoit les gens de letres. ' Avant que Capitolin écrivît sa vie, on avoit publié divers discours sous le nom de cet Empereur, à qui cependant plusieurs les disputoient. Mais Marius Maximus, au raport du même Auteur, soûtenoit qu'ils étoient veritablement d'Antonin le bon.

Jul. Cap. Ibid. n. 11.

De tous les écrits de ce Prince ceux qui lui ont fait le plus d'honneur, sont les letres qu'il écrivit en faveur des Chrétiens. ' S. Justin fait mention de celle qu'il adressa à toute la province d'Asie en date de la 15e année de son Empire, et Eusebe de celles qu'il écrivit pour le même sujet aux Atheniens, aux Thessaloniciens, à ceux de Larisse en Thessalie, et à tous les Grecs. ' Il ne nous reste aujourd'hui que cette derniere letre, qui est la même que celle dont parle S. Justin. On la croit écrite en l'année 152, à peu près dans le tems que ce saint Martyr paroît lui avoir presenté son apologie, ' ou écrit contre les Gentils en faveur des Chrétiens, dont on ne voit point que l'Empereur

Till. ibid. p.

p. 418.

Hier. vir. ill. c. 33.

s'irritât, quoique le Saint y parlât avec autant de liberté que de force.

Till. ant. Ant. § 4. 13. p. 127.

Cette letre se trouve dans Eusebe, dans S. Justin à la fin de son apologie, dans la chronique d'Alexandrie et ailleurs. On la peut regarder comme la justification, ou plûtôt le panegyrique des Chrétiens, prononcé par la bouche d'un Prince idolâtre. Il est vrai qu'il y a quelques Savans qui atribuent cette letre à Marc Aurele; mais Mr. de Tillemont refute si solidement les raisons sur lesquelles ils apuient leur sentiment, qu'il lui ôte toute probabilité.

Till. ibid. p. 692.

p. 349.

S. Augustin cite sous le nom de l'Empereur Antonin un rescrit, qui ne peut être que de celui dont nous venons de faire l'éloge. Par ce rescrit Tite Antonin ordonne qu'un mari ne pourra poursuivre sa femme comme adultere, s'il ne lui donne lui-même l'exemple de la chasteté conjugale; que si l'on trouve par les informations que l'un et l'autre est coupable, ils seront aussi tous deux punis, étant tout-à-fait injuste, ajoûte ce Prince, qu'un mari veuille obliger sa femme à lui garder la fidelité, lorsqu'il ne la lui garde pas lui-même. Ce rescrit est raporté dans le second Livre des mariages illegitimes, où il est marqué qu'il se trouvoit dans le code Gregorien. Il se lit effectivement dans le peu qui nous reste de ce recueil; mais on croit qu'il y a été inseré, après avoir été tiré de S. Augustin. On en trouve aussi une partie dans Ulpien.

Aug. conj. adul. l. 2. n. 7.

Ibid. p. 40.

Il paroit par Capitolin qu'il y avoit beaucoup d'autres rescrits, loix, ordonnances de notre Empereur. Mais les malheurs des tems en ont privé la posterité.

Jul. cap. ibid. n. 12.

FRONTON,

ORATEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Gell. noct. att. l. 2. c. 26. l. 19. c. 8. 10. Pag. B. p. 176. n. 14.

MARCUS CORNELIUS FRONTO, homme Consulaire, passoit en son tems pour le second Maître de l'éloquence Romaine après Ciceron, ou plûtôt comme

égal à lui, quoiqu'en un autre genre : *Romanæ eloquentiæ non secundum, sed alterum decus.* ' Quelques-uns le font natif d'Auvergne, d'autres de Perigord, et quelques autres d'Aquitaine indeterminément. Quoiqu'il en soit, il semble qu'on ne peut guéres douter qu'il ne fût Gaulois de nation. ' Il est certain qu'à la fin du IV siécle et au commencement du V, il y avoit à Clermont en Auvergne une famille du nom de notre Orateur, et que S. Sidoine le compte au nombre des aïeux du docte Leon, qui étoit de Narbone, et Ministre du Roi Euric.

Egass. Bul. t. 1. p. 57 | Marcel. hist. t. 1. p. 282.

Sid. S. l. 4. ep. 21 | l. 8. ep. 3. p. 958. 959. 1055.

' Fronton passa la plus grande partie de sa vie à Rome, où son logis étoit comme le centre, ou le lieu d'assemblée des gens de letres et des beaux esprits. Aulu Gelle, qui s'étoit rendu son disciple, loue beaucoup son érudition et sa politesse. Il assure ne l'avoir jamais été voir, ce qu'il faisoit souvent en son jeune âge, sans y aprendre beaucoup.

Gell. ibid.

' Dès l'Empire d'Adrien, Fronton étoit regardé comme le plus célebre Avocat de Rome. [a] Il fut choisi pour enseigner l'éloquence à Marc Aurele et à Lucius Verus, qui furent ensuite élevés à l'Empire l'un et l'autre. ' Il fit même l'office de Philosophe à l'égard du premier. Ce Prince témoigne en effet avec reconnoissance, que Fronton lui avoit apris à détester cet esprit malin, envieux, trompeur, dissimulé, que l'on voit avec horreur dans les Tyrans, et à se défendre contre une certaine indifference trop ordinaire aux personnes de qualité pour leurs propres enfans.

M. Ant. l. 1. not. p. 14. 1.
a Jul. Cap. vit. M. Ant. n. 2 | vit. ver. n. 2.
M. Ant. l. 1. n 11.

' Marc Aurele poussa encore plus loin sa reconnoissance pour Fronton. Non seulement il le considera toûjours plus que tous ses autres maîtres ; mais il lui fit même décerner une statue par le Sénat, ' et le fit Consul pour deux mois, subrogé à quelque autre, sans qu'on en sache précisément l'année. ' On croit néanmoins que cela se fit dès le regne de Tite Antonin, c'est-à-dire avant l'an 160.

Jul. Cap. vit. M. Ant. n. 2.

Aus. Cons. p 714.

Till. Emp. t. 2. p 368.

' Fronton vêquit au-de-là de cette époque. Eusebe le fait particulierement fleurir sous l'Empire de Marc Aurele ; et S. Jerôme parle de lui sur l'an 164 comme d'un très-illustre Orateur. ' Quelques années avant sa mort il fut sujet à de grandes douleurs de pieds, qui l'obligeoient souvent à garder le lit. Il ne laissoit pas malgré son mal de donner

Eus. chr p. 214 | Hier. chr. l. 2. p 169.

Gell. ibid.

toûjours dans les conversations de grandes marques de son profond savoir et de sa belle éloquence. Les plus doctes personnages qui l'alloient visiter, ne pouvoient assez admirer l'un et l'autre.

Till. [illegible]

[a] La posterité de Fronton fut très-florissante. Aufidius Victorinus, qui paroît avoir été son gendre, Fronton son petit-fils, et Marcus Aufidus Fronto son arriere-petit-fils, furent tous trois Consuls avant la fin de ce siécle. [b] Catanée a confondu sans raison notre Orateur avec Fronto Catius celebre Avocat sous Trajan, dont Juvenal et Pline le jeune parlent avec éloge.

Plin. l. 2. ep. 11. not. p. 102.

[c] Fronton eut beaucoup de partisans de son éloquence, qui formerent une secte, et se firent gloire de porter son nom. Cela étoit assez ordinaire dans les bons siécles de la latinité, par raport aux gens de letres qui avoient le plus de reputation. [d] L'on sait que Virgile et Ovide parmi les Poëtes, Cassius et Proculianus parmi les Jurisconsultes eurent aussi leurs sectateurs, de même que les Orateurs les plus célebres.

Sid. S. l. 1. ep. 1. p. 838.

Ibid. ibid.

L'éloquence de Fronton differoit de celle des Orateurs qui l'avoient précedé, en ce qu'elle étoit et plus grave et moins fleurie. [e] C'est pourquoi Macrobe distingue quatre sortes de style, ou genres d'écrire : un style riche et diffus, dans lequel Ciceron a excellé ; un style concis, qui est propre à Saluste ; un style moueleux et et fleuri, auquel Pline le jeune s'est exercé ; et un style sec, sans figures et sans ornement qu'il dit avoir été celui de Fronton,

Macr. sat. l. 5. c. 1. p. 436.

§. II.

SES ECRITS.

On ne nous a conservé la connoissance que de peu d'écrits de Fronton. Encore nous reste-t-il très-peu de chose de ceux qu'on nous fait connoître.

Auct. ant. lat. p. 1327-1335.

[f] 1°. Nous avons de lui quelques extraits d'un traité sur la proprieté des mots. L'Auteur y fait voir de quelle maniere on doit se servir des mots propres, de peur que trompé par la ressemblance, on ne les confonde avec les synonymes. Il marque, par exemple, la difference qu'il y a entre *ultio* et *vindicta*, *præda* et *rapina*, *cur* et *quare*,

II SIECLE.

delictum et *peccatum*, sans garder autrement aucun ordre. ' On remarque qu'Ammonius parmi les Grecs a écrit sur la même matiere. Gesn. Bib. un. t. 1. p. 187. 2.

Il est aisé de reconnoître dans cet ouvrage tout le genie de Fronton, quand on a lu ' une dispute qu'il eut un jour avec un célebre Poëte de ses amis touchant la proprieté des mots. On ne peut guéres pousser plus loin la délicatesse sur ce sujet, qu'il faisoit dans cette dispute, dont Aulu Gelle nous a conservé la relation. Gell. noct. att. l. 19. c. 8.

' Ces extraits du traité de notre Orateur se trouvent dans les recueils des anciens Grammairiens et Auteurs de la langue latine, imprimés à Basle chez Adam Petri l'an 1537, et plusieurs autres fois ailleurs, nommément les années 1585 et 1595 en un volume *in-folio*. ' Frisius assûre qu'il y eut une édition particuliere faite à Leipsick en 1569. Gesn. ibid. Fris. hist. Ph. p. 34. 2.

' Raphael de Volterre raporte dans sa Geographie qu'en 1494, on trouva à Bobio en Italie les élegances latines de Cornelius Fronto. Mais Gesner croit avec raison, que cet écrit n'est pas different de celui que nous venons de marquer. ' Frisius n'a pas laissé néanmoins d'avancer peut-être sur la foi de Raphael de Volterre, que l'on voïoit encore manuscrites ces élegances de Fronton redigées par ordre alphabetique. Si cela étoit bien vrai, auroit-on manqué d'en faire present au public? Gesn. ibid. Fris. ibid.

2°. ' Fronton avoit laissé plusieurs discours de sa façon, qui subsistoient encore, au moins en partie, du tems de S. Sidoine, qui en loue la gravité. Mais il n'en paroît plus aucun aujourd'hui. Le plus estimé, au jugement des anciens, étoit celui contre Pelops. On prétend que Fronton qui surpassoit les autres Orateurs dans ses autres pieces d'éloquence se surpassa lui-même dans celle-ci: de même que Ciceron, qui s'étant élevé au-dessus de tous les Orateurs de son siécle dans ses autres oraisons, s'éleva au-dessus de lui-même dans celle qu'il fit pour A. Cluentius. On vit encore la même chose en la personne de Pline le jeune, qui s'acquit plus d'estime par son plaidoïer pour Attia Viriola, qu'il n'avoit fait par son excellent panegyrique de Trajan. S. Sidoine, qui porte ce jugement, en rend aussi-tôt raison. C'est, dit-il, que les habiles Orateurs font plus paroître leur esprit en traitant de petits sujets, que lorsqu'ils en traitent de grands. Sid. l. 4. ep. 3 | l. 8. ep. 10 | not. p. 1071.

a Pan. [illegible] n. 14. [illegible] p. 567.

a Eumene dans un de ses Panegyriques fait mention d'une autre harangue, que Fronton prononça a la louange de l'Empereur Tite Antonin, sur l'heureux succès de la guerre de la grande Bretagne. Cette guerre n'est apparemment autre chose que l'incursion des Brigantes qui ocupoient le Roiaume de Northumberland, et qui s'étant jetés sur les pais sujets aux Romains, furent vaincus par Lollius Urbicus Gouverneur de la province pour l'Empereur. C'est ce qui arriva au commencement du regne de Tite Antonin vers l'an 138.

M. Aur. [illegible] p. 14. [illegible]

On trouve dans Sosipater Charisius quelques mots d'une autre harangue, ou letre de Fronton à Marc Aurele, au sujet de sa reconnoissance envers ce Prince pour les honneurs auxquels il l'avoit élevé.

Macr. Sat. [illegible] Salis. [illegible]

3. Macrobe, selon Jean de Salisbery, comptoit Fronton au nombre de ceux qui ont écrit des questions pour servir d'entretien à table, en le joignant ainsi à Aristote, Plutarque et Apulée, qui l'ont fait. Mais à dire le vrai, il pourroit se faire qu'en cet endroit on prit un autre Fronton pour notre Orateur.

Min. Oct. p. [illegible]

4. Il y a dans Minutius Felix un assez long fragment d'un discours très-vehément et calomnieux à l'excès contre les Chrétiens, où l'Auteur leur fait les plus horribles reproches. Il y est d'abord cité sous le nom indeterminé d'un Orateur de Cirte, qui est une ville d'Afrique, puis sous le nom d'un Fronton Orateur. Ces expressions désignent assez naturellement Fronton de Cirte célébre au commencement du III siécle. Néanmoins plusieurs Savans prétendent qu'il les faut entendre de Cornelius Fronto dont il est ici question. (XXVII.)

[illegible] p. 89. [illegible] 303. [illegible] M. Ant. [illegible]

CHARMOLÆUS
ET
ZENOTHEMIS,

JURISCONSULTES.

On a déja vû à l'article de Menecrate quelques traits de l'histoire de Zenothemis. ' C'étoit un des premiers citoïens de la ville de Marseille, tant pour les richesses, que pour la naissance, et un des hommes le mieux faits de son tems. ' Il eut pour pere Charmolæus, que l'on nous represente comme un célébre Jurisconsulte, qui fit beaucoup d'honneur à son païs par sa science dans le droit. Zenothemis marchant en cela sur les traces de son pere, acquit aussi une grande connoissance des loix, et se distingua par son expérience et l'équité de ses oracles. Ils ne se contenterent pas l'un et l'autre de servir leur patrie seulement de vive voix; ils le firent encore, comme l'on prétend, par des écrits sur la Jurisprudence, qui malheureusement ne sont pas venus jusqu'à nous.

Luci. tox. p. 48.

Gues. an. l. 3. cor. 8 | Bail. jug. préj. c. 7. §. 9. p. 310. 311.

' Zenothemis en particulier a immortalisé sa mémoire en une autre maniere encore plus éclatante; faisant voir en sa personne une générosité d'ami, dont il seroit difficile de trouver beaucoup d'exemples. Il étoit intime ami de Menecrate, ce Sénateur dont nous avons parlé. Celui-ci se voïant tombé d'une brillante fortune dans un état très-pauvre, comme nous l'avons dit, trouva une source abondante de consolation dans l'amitié de Zenothemis. Ce qui rendoit Menecrate plus sensible à sa misere, c'est qu'il se voïoit chargé d'une fille nubile, âgée de dix-huit ans, contrefaite, percluse de la moitié du corps, ataquée d'une fluxion sur les yeux, et que l'on disoit épileptique.

Luci. ibid. p. 49.

' Menecrate répandant un jour dans le sein de son ami les justes sujets de son chagrin, Zenothemis, sincerement touché de sa peine, ne se borna pas à lui dire quelques paroles de consolation; mais il voulut encore lui montrer qu'il la partageoit réellement avec lui. Il prit donc Me-

ibid.

II SIECLE

necrate par la main, le conduisit à son logis, et le mit en possession de la moitié de ses biens. Ce ne fut encore là qu'une partie de la générosité de Zenothemis. [illegible] Il assembla une compagnie choisie, et après un somptueux festin il dit à Menecrate qu'il vouloit épouser Cydimaque, c'étoit le nom de sa fille. Menecrate frappé d'une telle proposition, répondit qu'il ne souffriroit jamais que son ami fît une telle folie. Mais il eut beau lui remontrer combien il seroit deshonoré par une telle alliance, toutes ses representations furent inutiles. Le mariage fut conclu; et Zenothemis qui pouvoit esperer d'épouser une fille qui auroit beaucoup de biens et de la beauté, méprisa l'un et l'autre pour l'amitié qu'il portoit à Menecrate, et voulut bien épouser sa fille, qui avec des biens immenses n'auroit pas osé prétendre s'allier avec le dernier des hommes d'une condition libre.

Ibid. ' Mais ce qui n'est ni moins charmant ni moins merveilleux, c'est que Zenothemis soûtint cette alliance avec la même générosité qu'il l'avoit contractée. Il eut toûjours pour sa femme la tendresse d'un bon mari, et ne faisoit presque point de voïage qu'elle ne fût de la partie: comme se faisant un honneur de montrer par son exemple, que l'amitié doit toûjours l'emporter et sur la beauté et sur les richesses. De cette femme si disgraciée Zenothemis eut le plus bel enfant du monde, qui servit, comme nous l'avons dit ailleurs, a rétablir la fortune de son aïeul maternel.

LES PREMIERS

MARTYRS DE LYON.

Till. H. E. t. 3 p. 2.

Salp. hist. l. 2. n. 46 p. 367.

a Act. Mar. p. 47. n. 3.

Les Saints Martyrs qui sont le sujet de cet article, sont peut-être ceux de toute l'Eglise dont l'histoire est plus belle, plus illustre, et en même-tems plus certaine. ' S. Severe Sulpice les compte pour les premiers qui aïent souffert dans les Gaules. (XXVIII) ' On fait communément monter leur nombre jusqu'à quarante-huit. Il y en avoit de tout sexe, de tout âge, et presque de toute condition.

Ils

Ils furent tous illustres par leur qualité de Martyrs, bien que quelques-uns, comme Sainte Blandine, soient aujourd'hui plus célébres par leur culte. Le plus remarquable pour sa dignité étoit sans contredit ' le bienheureux Evêque Pothin, âgé de plus de quatre-vint-dix ans. ' Il est reconnu pour le premier Evêque de Lyon, et pouvoit aisément avoir été disciple des Apôtres mêmes. Il fut de la sorte le Pontife de ce grand sacrifice de son peuple; ' et malgré son âge aussi avancé, et la foiblesse de son corps, il fit paroître un grand courage et beaucoup d'ardeur pour le martyre.

Eus. l. 5. c. 1. p. 159.

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 27 | Till. p. 10. 11.

Eus. ibid.

' Un des plus distingués par la naissance, étoit Vettius Epagathus, homme illustre par sa qualité. ' Leocade qui descendoit de lui, est qualifié par S. Gregoire de Tours le premier Sénateur des Gaules. On sait d'ailleurs que la famille de Vettes ou Vectes a été long-tems célébre à Rome. ' Mais il devint encore plus recommandable par une vie passée dans l'innocence, par son amour pour Dieu, par sa charité pour le prochain, par son zéle pour la Religion, qu'il ne l'étoit par sa naissance. On le nomma dans la suite l'Avocat des Chrétiens, pour avoir repris hautement la passion du Gouverneur, et avoir demandé permission de parler pour leur défense; promettant de prouver clairement qu'ils n'étoient coupables ni de crimes ni d'impieté.

p. 156.

Gr. T. ibid. n. 29.

Till. ibid. p. 5.

Eus. ibid. p. 155. 156.

' Tous ces saints Martyrs souffrirent à Lyon, non en la cent soixante-septiéme année de l'Ere Chrétienne, comme le prétend Dodwel, ou la cent soixante-quinzième, comme le veut Pearson son maître; mais en la cent soixante-dix-septiéme, la dix-septiéme de l'Empire de Marc Aurele, au commencement du Pontificat de S. Eleuthere. Leur genre de mort fut different, quoique la cause en fût la même. ' Les uns rendirent l'esprit dans la prison; d'autres furent exposés aux bêtes; et tous les autres eurent la tête tranchée, comme Citoïens Romains. Les Eglises de Lyon et de Vienne écrivirent aussi-tôt l'histoire de leur martyre, ainsi qu'on va incessamment le voir.

Act. Mar. p. 47. n. 2 | Till. ibid. p. 3. 597.

Act. Mar. ibid. n. 3.

L'hérésie des Montanistes troubloit alors l'Eglise; et les saints Martyrs de Lyon, plus sensibles à ce trouble qu'à leurs propres souffrances, oublierent tout le reste pour travailler à lui procurer la paix. Au milieu même

Eus. l. 5. c. 3. p. 168.

II SIECLE.

de leurs liens ils ecrivirent diverses letres sur ce sujet aux Eglises d'Asie et de Phrygie, que ce trouble regardoit particulierement; et au Pape Eleuthere, à qui ils députerent S. Irenée alors Prêtre et depuis Evêque de Lyon.

Eus. [illegible] 4. p. 168. [illegible] 5. p. 170.

On ne sauroit dire si ces Eglises, dont celle de Lyon tiroit, comme l'on croit, son origine, avoient consulté nos saints Martyrs; ou si ce fut la seule charité qui les engagea à prendre part à leurs maux. Ces letres, aussi-bien que celle qui étoit adressée au Pape, etoient écrites en grec, que nous avons montré avoir été une langue fort commune à Lyon. Elles furent toutes envoïées à Rome, avec celle qui contenoit l'histoire de leur martyre.

[illegible] p. 19. 20. — p. 28. — p. 29.

Assûrement c'est une grande perte pour l'Eglise, que la privation où elle est de monumens aussi respectables. Il ne nous en reste qu'un très-petit fragment qu'Eusebe nous a conservé. Ce fragment regarde la députation que les saints Martyrs avoient faite de S. Irenée à Rome vers le Pape S. Eleuthere. C'est le commencement de leurs letres à ce Pontife, et l'eloge abregé de S. Irenée, qui n'étoit alors que simple Prêtre, et qu'ils qualifient leur frere, leur collegue, et un zelé partisan de la loi de Jesus-Christ. Leur dessein étoit que ce saint Prêtre fût le porteur de leurs letres en Asie comme à Rome: mais il y a toute aparence que cela ne fut pas exécuté, à cause de l'élection que l'Eglise de Lyon fit de ce Saint pour son Evêque aussitôt après le martyre de S. Pothin.

[illegible] 4. p. 168. — [illegible] p. 170.

LES

ÉGLISES DE LYON

ET

DE VIENNE.

Eus. l. 5. c. 1. p. [illegible]

APRES que les saints Martyrs, dont nous venons de parler, eurent consommé leur sacrifice, les Fideles des Eglises de Lyon et de Vienne qui avoient été les témoins, et ce semble même les compagnons de leurs souffrances, se hâterent d'en aprendre l'histoire à leurs freres d'Asie et de Phrygie. Ils la dresserent en forme de letre qu'ils ecrivirent en grec, avec ce titre à la tête: *Les Ser-*

viteurs de JESUS-CHRIST qui demeurent à Vienne et à Lyon de Gaule, aux Freres d'Asie et de Phrygie, qui ont la même foi et la même esperance. Que J. C. notre Seigneur vous donne la paix, la grace et la gloire. II SIECLE

' Cette letre, comme l'on voit, est au nom des Fideles de Vienne et de Lyon, soit parce que la persécution avoit été commune à ces deux Eglises, et avoit envelopé les principaux membres de l'une et de l'autre; soit parce qu'étant les principales des Gaules et très-voisines, elles se joignoient ensemble dans les ocasions importantes. On croit que c'est particulierement ceux de Lyon qui l'ecrivirent, et qu'ils nommerent par civilité ceux de Vienne les premiers. ' On l'atribuë même à S. Irenée, alors Prêtre de l'Eglise de Lyon.

Till. H. E. t. 3. p. 28.

p. 2.

' Eusebe l'avoit inserée tout entiere dans son recueil des Actes des Martyrs, tant il la jugeoit digne d'une éternelle mémoire, comme il le dit lui-même. ' Il y a quelque lieu de croire qu'elle se trouvoit encore en son entier au tems de S. Gregoire de Tours. Mais aujourd'hui il ne nous en reste qu'une partie, qui paroît néanmoins la plus considérable. Nous en avons l'obligation au même Eusebe, qui la raporte aux chapitres 1, 2 et 3 de son cinquiéme livre; et c'est peut-être le plus bel endroit de son Histoire Ecclesiastique. ' Ce qui nous en reste, a été traduit en latin par Rufin et ensuite par Mr Valois. La traduction du premier se trouve au second jour de Juin dans le recueil des Continuateurs de Bollandus, et celle de l'autre entre les Actes choisis de Dom Ruinart. ' Il y en a aussi une traduction françoise, qui fut publiée en 1667 après la mort de Mr le Maître qui en est le Traducteur, avec la vie de S. Ignace Martyr traduite par le même, et quelques autres vies des Saints.

Eus. l. 5. c. 1 pr. | c. 4. p. 153. 168. 169.

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 26.

Boll. 2 jun. p. 162. 167 | Act. Mar. p. 48-58.

Till. ibid. p. 3.

' Les Fideles de Lyon et de Vienne relevent particulierement dans leur letre le mérite de Vettius Epagathus, la constance, le courage, la force de Sancte, Diacre de l'Eglise de Vienne, de Mature, Neophyte, d'Attale natif de Pergame, mais qui avoit toûjours été l'apui et le soûtien des Eglises de Vienne et de Lyon, et de Sainte Blandine, qui bien que d'une complexion fort délicate, fut la plus cruellement tourmentée. ' Malgré la violence des suplices, on ne put jamais tirer autre chose de Sancte,

Eus. l. 5. c. 1. p. 155-157.

p. 158.

II SIECLE.

sinon ces paroles qu'il proferoit en latin : *Je suis Chrétien.*

Eus. l. 5. c. 1. p. 156. Ils y parlent de la douleur la plus amere qu'ils eurent de voir environ dix des Confesseurs céder à la violence des tourmens. Mais leur nombre ne tarda pas à être rempli par d'autres qui etoient dignes de prendre leur place. (p. 159) Il paroit par la reponse de l'un des Martyrs, que les Chrétiens observoient encore la défense de ne point manger du sang des animaux.

p. 155. Ils nous y ont laissé des traits remarquables de leurs sentimens sur la toute-puissance de la grace. En y faisant la relation de ce que les saints Martyrs eurent à souffrir et de la constance qu'ils firent paroître dans leurs tourmens, ils disent, que c'est la grace de Dieu qui combattoit pour eux contre le démon ; que c'est cette même grace qui lui oposa les forts comme autant de colonnes inébranlables, et qui soûtint les foibles contre ses ataques.

c. 2. p. 166. On trouve encore dans cette excellente letre des vestiges remarquables de l'humilité profonde des saints Martyrs, qui bien qu'ils eussent souffert plusieurs differens genres de suplices, ne vouloient pas qu'on leur donnât le titre de Martyrs, ne prenant que celui de vils et méprisables Confesseurs. (p. 167.) On y voit des traits admirables de leur charité envers leurs freres tombés, qu'ils retirerent de la puissance du diable par l'ardeur et l'assiduité de leurs prieres.

c. 1. p. 162. Il y est fait mention des Foires solennelles qui se tenoient à Lyon et à Vienne, et auxquelles se rendoit une infinité de personnes de toutes sortes de nations.

pr. p. 154. Cette letre des Eglises de Lyon et de Vienne n'étoit pas seulement pour aprendre aux Chrétiens d'Asie et de Phrygie l'histoire de leurs Martyrs; elle contenoit encore des instructions importantes. (c. 3. p. 168.) Les Fideles des Gaules y donnoient aussi leur jugement touchant l'affaire des Montanistes. Eusebe n'exprime point quel étoit leur sentiment sur cela. Il se contente de dire seulement qu'il étoit très-sage, et conforme à la pieté et à la foi Orthodoxe. Cette partie de la letre nous manque.

Conc. sup. p. 1. A l'ocasion du jugement qu'on y portoit sur l'affaire des Montanistes, M[r] Delalande établit un Concile tenu dans les Gaules, et composé des deux provinces de Lyon et de Vienne. Mais on ne trouve rien dans Eusebe, qui

est le seul qui en parle, pour autoriser l'idée qu'on se forme d'une assemblée de cette nature.

Il seroit difficile de rencherir sur les éloges que l'on a faits du précieux monument dont il est ici question. ' Les plus habiles connoisseurs le regardent comme plein de pieté et d'une éloquence toute sainte. Le style, disent-ils, en est si grave, si saint, si édifiant, que toutes les pensées et les paroles respirent cette vigueur évangelique et cette vertu mâle et héroïque de l'Eglise primitive. Till. ibid. p. 2.

' Mr Bosquet, Evêque de Lodeve et ensuite de Montpellier, dans son Histoire Ecclesiastique de France, a témoigné l'estime extraordinaire qu'il faisoit de cette letre toute apostolique, en s'écriant comme par un transport d'admiration : « Qui est celui qui oseroit entreprendre » d'imiter l'éloquence de ces Peres? Le bienheureux esprit » de ces Martyrs est encore vivant dans ces paroles toutes » mortes qu'elles sont. Le sang répandu pour Jesus-Christ » y paroît encore tout boüillant. Ils ne parlent que des cho- » ses qu'ils ont vûes, qu'ils ont touchées, qu'ils ont endu- » rées; et ils ne raportent que des paroles qu'ils ont recueil- » lies de la bouche de ces Saints, ou celles qu'ils ont em- » ploïées pour les exhorter à remporter la victoire sur l'ido- » latrie. » Bosq. l. 2. c. 18. p. 83.

' Joseph Scaliger, quoique séparé du sein de la véritable Eglise, n'a pas laissé d'écrire ces paroles mémorables touchant les actes de S. Polycarpe et ceux des saints Martyrs des Gaules : « ' La lecture de ces saints Martyres, qui sont, » dit-il, les plus anciens de l'Eglise, édifie et touche telle- » ment l'esprit des Lecteurs devots et religieux, que l'on ne » s'ennuie jamais de les lire; et il n'y a personne qui parlant » selon les mouvemens de sa conscience, ne reconnoisse cet- » te verité. Pour moi, ajoûte-t-il, je puis dire que je n'ai » jamais rien lû dans l'histoire Ecclesiastique, qui m'em- » porte si fort hors de moi-même, qui me laisse si transpor- » té de zéle et d'ardeur pour la foi, et qui me change en une » autre personne que je ne suis. » Et parlant en particulier de l'histoire des Martyrs de Lyon. « Peut-on rien lire, » dit-il, dans les monumens de l'antiquité Chrétienne, qui » soit et plus auguste et plus digne de respect? » Till. ibid. p. 3. Eus. chr. not. p. 221.

F A U S T E,

Auteur des Actes de S. Andoche et de ses Compagnons, Martyrs.

Act. M. p. 69. n. 1. Boll. 17. jan. p. 72. n. 5.

Fauste étoit d'Autun et d'une famille illustre, qui donna dans la suite plusieurs Martyrs à l'Eglise. Il tenoit à Autun le rang de Sénateur avec les marques de

Till. H. E. t. 3. p. 38.

Préteur. C'est-à-dire aparemment qu'il étoit du nombre des Décurions qui formoient le conseil et le corps de ville, et qu'il en avoit été Duumvir, ou l'un des premiers

Act. Mar. ibid. p. 72. n. 7.

Magistrats. Dieu lui donna une épouse parfaitement digne de lui pour sa foi vive, et son zele pour le Christianisme. De ce mariage vint un fils nommé Symphorien, qu'ils eurent soin de faire instruire dans la connoissance des letres et dans la science des bonnes mœurs, et qui fut

Boll. ib. p. 74. n. 1.

depuis un des plus illustres Martyrs de nos Gaules. On donne aussi à Fauste pour sœur une sainte Dame nommée Leonille, qui demeurait à Langres, où elle se rendit célébre par son habileté dans l'art de la Médecine, et qui fut aïeule des trois martyrs connus sous le nom des trois Jumeaux.

p. 77. n. 5.

Fauste faisoit déjà profession de la Religion Chrétienne, mais seulement en secret, à cause de la violence de la persécution, lorsque S. Benigne, S. Andoche et S. Thyrse allerent prêcher la foi à Autun. Il les logea chez lui avec beaucoup de charité; et sachant qu'ils étoient Prêtres, il leur fit baptiser sa famille et quelques-uns de ses amis.

n. 6.

Il engagea ensuite S. Benigne à aller à Langres, rendre le même office de charité à la famille de Leonille, et faire dans la ville ce qu'ils avoient commencé à faire à Autun.

ibid.

Après le martyre de S. Andoche et de ses Compagnons, qui suivit d'assez près, et qui paroît être arrivé sous l'Em-

Till. ib. p. 40.

pire de Marc Aurele, Fauste avec Symphorien son fils prit soin d'enterrer leurs corps. Et afin de conserver à la postérité la mémoire de leurs souffrances, Fauste dressa l'histoire de leur martyre. C'est ce qu'on aprend des actes

p. 603. 1.

de ces Saints, qui nous restent aujourd'hui. Ils ne sont encore que manuscrits; peut-être ne valent-ils pas la peine de les imprimer. On en peut juger par ce trait. Ils

commencent par une aparition de S. Irenée, déja mort, à S. Polycarpe. Mr de Tillemont n'a pas laissé d'en tirer diverses choses pour l'histoire des saints Martyrs. Il semble que Mr du Saussay en ait vu d'autres differens de ceux-ci, mais qui ne valent peut-être pas mieux. On peut assûrer que ni les uns ni les autres ne sont point ceux que Fauste, dont nous parlons, laissa à la posterité. Son ouvrage doit être mis au nombre de ceux dont l'Eglise se trouve privée. C'est une vraie perte. Il auroit servi sans doute à eclaircir l'histoire, d'ailleurs fort obscurcie, de la premiere prédication de l'Evangile dans les Gaules.

I. CONCILE DE LYON.

IL ' est des Ecrivains qui mettent deux Conciles à Lyon sur la fin de ce siécle : l'un où Valentin et Marcion furent dit-on condamnés, et l'autre où il fut arrêté que la fête de Pâque ne se devoit célebrer qu'au jour du Dimanche. ' Le premier de ces Conciles est fort incertain selon le jugement qu'en portent les plus habiles connoisseurs. En effet on n'en a de connoissance que par le Synodique, livre de trop peu d'autorité pour y pouvoir fonder quelque certitude.

Eus. not. p. 108. 2|Conc. sup. p. 1.

Eus. ibid.

' L'opinion de Mr Valois est, que comme S. Irenée a écrit contre Valentin et les autres hérétiques de cette trempe, l'Auteur du Synodique en aura pris ocasion de suposer que le saint Evêque avoit assemblé un Concile pour condamner solennellement ces hérétiques. C'est-là aparemment tout le fondement de ce prétendu Concile : à moins qu'on ne l'établisse, ' comme fait Mr Delalande sur ce que dit Eusebe du jugement que les Eglises de Lyon et de Vienne portoient touchant l'affaire des Montanistes dans leur letre aux Fideles d'Asie et de Phrygie. Mais rien ne nous oblige à reconnoître ici l'assemblée d'un Concile en forme. Ces Eglises s'étant assemblées pour dresser une relation des souffrances de leurs Martyrs, y insererent, sans beaucoup de façon, ce qu'elles pensoient de l'héresie des Montanistes, et du scandale qu'elle causoit dans l'Eglise. Eusebe ne nous en donne point d'autre idée.

ibid.

Conc. sup. ibid. | Eus. l. 5. c. 3. p. 168.

II SIECLE.

a Eus. not. ibid.

a Il n'en est pas de même du Concile touchant le jour auquel il falloit célebrer la fête de Pâque. Ce Concile se trouve bien expressément marqué dans Eusebe. Nous n'entreprenons donc de parler que de celui-ci, que nous comptons pour le premier de Lyon, n'aiant aucune preuve certaine qu'il s'y en soit tenu quelque autre auparavant.

Eus. l. 5. c. 22. p. 189. 190.
c. 23. p. 190.

Sous l'Empire de Commode qui regnoit depuis dix ans, et le commencement du Pontificat de S. Victor, ' il s'eleva dans l'Eglise une grande dispute à l'ocasion du jour auquel on devoit célébrer la resurrection du Seigneur. Toutes les Eglises d'Asie apuïées sur une ancienne tradition, faisoient cette fête le quatorziéme de la lune, auquel les Juifs avoient reçu ordre d'immoler l'Agneau Pascal, quelque jour de la semaine que tombât ce quatorziéme. Elles finissoient par conséquent ce même jour le jeûne du Carême. Au contraire toutes les autres Eglises du monde Chrétien, sur une tradition qui venoit des Apôtres, ne célébroient cette solennité, et ne finissoient leur jeûne que le jour du Dimanche.

ibid.

' C'est ce qui fut confirmé dans plusieurs Conciles assemblés en divers lieux sur ce sujet : à Rome, en Palestine, ' dans le Pont, dans l'Osdroene, à Corinthe. Les Eglises des Gaules, qui avoient S. Irenée à leur tête, assemblerent aussi leur Concile, et confirmerent ces mêmes points de discipline. ' On voioit encore leur letre synodale au tems d'Eusebe, qui nous en a conservé un fragment considerable. Elle étoit au nom des Freres que S. Irenée gouvernoit dans les Gaules. ' Par le nom de Freres emploïé en cet endroit, quelques Savans croïent qu'il faut entendre des Evêques. Le P. Sirmond en compte jusqu'à treize, qu'il supose avoir composé ce Concile avec S. Irenée à leur tête. Mais ce que l'on peut dire de plus certain sur cela, c'est que l'on ne sait rien de leur nombre.

p. 191.
c. 24. p. 192. 193.
not. p. 105. 2.

Le Concile ne se borna pas seulement à établir que le mystere de la Resurrection du Seigneur ne se doit célébrer que le Dimanche ; il crut encore devoir interposer son credit et ses remontrances, pour procurer la paix à l'Eglise troublée à ce sujet. Car ' le pape Victor voïant que les Eglises d'Asie persistoient à suivre leur ancienne coûtume dans la célébration de ce mystere, il entreprit

l. 5. c. 24. p. 192.

aussi tôt

aussi-tôt de les excommunier. [a] Il les excommunia même effectivement si l'on s'en raporte à Eusebe et à Socrate. [b] Mais cette conduite aïant déplu à divers Evêques, ils écrivirent fortement au Pape, pour le porter à avoir des sentimens plus conformes à la paix, à l'union et à la charité Chrétienne.

[a] ibid.|Socr. l. 5. c. 22. p. 284.

[b] Eus. ibid.

[c] Le Concile de Lyon se signala en cette rencontre. Sans sortir du respect dû au souverain Pontife, il le pria de ne point séparer ainsi de la communion un aussi grand nombre d'Eglises, pour ne faire que suivre une coûtume qu'elles avoient reçue de leurs peres. Il lui representa au sujet du jeûne, qu'il ne s'agissoit pas seulement du jour auquel on le finissoit, mais encore de la maniere de jeûner. Que quelques-uns ne croïoient devoir jeûner qu'un jour, d'autres deux, quelques autres davantage. Qu'il s'en trouvoit même qui fixoient leur jeûne à quarante heures, [d] en y comprenant la nuit comme le jour. Que cette varieté de discipline étoit déja ancienne dans l'Eglise ; quoiqu'elle eût aparemment sa source dans la négligence des Pasteurs, et la simplicité des Fidéles. Que néanmoins ce n'avoit jamais été un sujet pour rompre la paix. Que même à le bien prendre, la varieté dans ce point de discipline servoit à relever l'unanimité de la foi dans le dogme.

[c] ibid.

[d] p. 193.

Et afin de persuader le Pape par des exemples domestiques, [e] le Concile lui rapelle la conduite de ses saints prédécesseurs Anicet, Pie, Hygin, Telesphore et Xyste, qui tous conserverent inviolablement la paix avec ceux des Eglises où l'on suivoit des pratiques differentes de celles qu'ils suivoient eux-mêmes. Jamais, dit le Concile, ils ne retrancherent de leur communion personne pour ce sujet. Ils continuerent toûjours à leur envoïer l'Eucharistie, comme une marque de leur union mutuelle. « Bien plus, ajoûte le Con- « cile, lorsque, sous le Pontificat de S. Anicet, S. Polycarpe fit « le voïage de Rome, ces deux Saints ayant eu entre eux quel- « que légere contestation sur certaines choses, ils se recon- « cilierent aussi-tôt, sans se mettre beaucoup en peine de la « diversité qui partageoit leurs Eglises sur ce point de dis- « cipline. Ni S. Anicet ne put persuader à S. Polycarpe de « quitter une coûtume qu'il avoit toûjours observée après « S. Jean l'Evangeliste et les autres Apôtres, dont il avoit « été disciple ; ni S. Polycarpe pareillement ne put ame-

[e] ibid.

II. SIÈCLE.

« ner S. Anicet à suivre sa pratique ; ce Pape se croiant obli-« gé à observer celle qu'avoient suivie ses prédecesseurs. Les « choses en demeurerent là ; et ces deux grands hommes com-« muniquerent ensemble sans difficulté. S. Anicet fit encore « davantage. Il acorda par honneur à S. Polycarpe d'offrir les « saints mysteres dans sa propre Eglise. Enfin ils se séparerent « en paix, conservant l'un et l'autre la communion avec l'E-« glise universelle, malgré la diversité de leurs pratiques. »

Telles sont en partie les remontrances que le Concile de Lyon fait au Pape S. Victor; et il y a tout lieu de croire qu'elles eurent leur effet. La letre synodale, qui les contenoit, fut dressée par S. Irenée comme le Président et l'ame du Concile. Les malheurs des tems nous ont envié cette piece en son entier. Nous n'en avons qu'une partie qui se trouve dans l'Histoire Ecclésiastique d'Eusebe. Ce peu qui nous en reste nous doit faire extrémement regreter ce qui s'en est perdu, et meritoit bien de trouver place dans la collection des Conciles de France, et dans les autres collections générales des Conciles. M. Valois avoit averti le P. Sirmond de ne le pas oublier dans son recueil. Mais ce Pere s'est contenté d'en dire un mot dans sa préface, et a commencé sa collection à Constantin le grand. Il est vrai que M. Delalande son neveu a suplée à son défaut, aïant inseré la version latine de ce précieux monument, dans ce qu'il a publié pour servir de suplément à l'édition des Conciles de son oncle. M. Baluze nous a aussi donné ce même fragment en grec, avec la version latine de Rufin et celle de M. Valois.

Eus. ibid. not. p. 10, 2.

Conc. sup. p. 2.

Bal. [illegible] p. 7-10.

On place ordinairement ce I Concile de Lyon vers l'an 198 de l'Ere Chrétienne. Cependant Eusebe témoigne que la grande dispute qui en ocasionna la tenuë, se passa dès le commencement du Pontificat de S. Victor, qui monta sur le S. Siége, comme l'on croit, en l'année 194. Il est vrai que la supputation d'Eusebe n'est pas exacte en cet endroit; puisqu'il lie cette époque avec la dixiéme année de l'Empire de Commode, qui fut empoisonné dès 192, après douze ans de regne. Mais il peut s'être trompé en cela, sans qu'il l'ait fait en mettant vers le commencement du Pontificat de S. Victor la dispute dont nous venons de parler. Et comme il paroit que l'on commença par tenir des Conciles pour éclaircir et constater la verité qui faisoit le sujet de la dispute, on pourroit avancer au moins de deux ans le Concile dont il est ici question, et le placer en l'année 196.

p. 6. [illegible] sup. p. 1.

Eus. l. 5. c. 22. 23. p. 189. 190.

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TROISIEME SIECLE DE L'EGLISE

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce Siécle.

Les œuvres de Dieu dans l'ordre des creatures ont leur commencement et leur progrès, comme celles des hommes ; avec cette difference toutefois, que la fin qu'il s'y propose, a toûjours infailliblement son effet, et qu'il pourroit faire tout d'un coup ce que sa souveraine sagesse ne juge à propos de faire que par degrès. Ne

soïez donc pas surpris de ne voir pas encore toutes les Gaules devenues Chrétiennes. Non, quelque heureux succès qu'y ait eu la prédication de l'Evangile au siécle précedent, et quelque progrès qu'elle continuât à y faire en celui-ci, elle n'y fut pas néanmoins embrassée de tout le monde. Une partie demeura opiniâtrement attachée aux erreurs damnables de son infidelité, pendant que l'autre se soûmit volontiers au joug salutaire du Christianisme. Ainsi l'on vit encore nos Gaulois former comme deux peuples distingués l'un de l'autre par les differentes religions dont ils faisoient profession. Les uns abandonnés à leurs propres tenébres, continuerent à vivre en Païens : les autres aïant ouvert les yeux à la lumiere de la foi, ne vêquirent plus qu'en disciples de l'Evangile. Ceux-ci ne cultiverent presque plus que les sciences qui convenoient au nouvel état qu'ils avoient embrassé : ceux-là ne s'apliquerent qu'à celles qui étoient connues dans le Paganisme. De sorte que pour vous donner une juste idée de l'état des letres dans les Gaules en ce siécle, il faut y distinguer deux genres de literature, la sacrée et la profane. Parlons d'abord de la premiere, ensuite nous passerons à l'autre.

II. La literature sacrée, ou les sciences ecclésiastiques se developerent et s'étendirent dans les Gaules à mesure que le Christianisme y prit ses acroissemens. Vous avez vû dans ce que nous avons dit sur le siécle d'où nous sortons, en quoi les Chrétiens faisoient consister ces sciences. Il ne s'agit ici que de vous montrer quel fut leur progrès dans nos Gaules en ce troisiéme siécle. Il seroit à souhaiter pour vous satisfaire pleinement, que nous fussions mieux instruits que nous ne sommes, de l'histoire particuliere de l'Eglise des Gaules. Nous n'en savons que très-peu de choses pour ce qui concerne ces premiers siécles; et nous en avons déja touché ailleurs quelques raisons. C'est que les Fidéles de l'Eglise primitive, tout occupés à pratiquer les préceptes de l'Evangile, se mettoient peu en peine d'écrire leurs annales. Que si quelques-uns l'ont fait, et que leurs écrits nous aïent été conservés, on voit qu'ils ne s'y sont presque attachés qu'à ce qui regardoit l'Eglise en general. Ou s'ils ont laissé quelque ouvrage qui regardât l'Eglise des Gaules en particulier, il n'est point venu jusqu'à nous. Tels sont les actes de S. Irenée, que l'on croit avoir été

écrits dès ce siécle, et qui ne se trouvoient plus du tems de S. Gregoire Pape. Tels sont encore les actes de S. Denys de Paris, et les vies des autres saints Missionnaires qui furent envoïés dans les Gaules avec lui. Quel secours ne tirerions-nous point de ces monumens pour notre histoire? Mais il faut se contenter du peu que la providence nous a conservé. L'on ne laissera pas d'y voir en partie les progrès que firent les sciences ecclésiastiques parmi les Gaulois en y considérant ceux qu'y fit la Religion Chrétienne.

III. Il est aisé de juger de l'état florissant où étoient les Eglises des Gaules au commencement de ce siécle, par les soins qu'aporta S. Irenée à les gouverner. Outre que le sang qu'y avoient répandu les Martyrs, étoit devenu une semence féconde, qui y avoit multiplié les Chrétiens, quels fruits n'y devoient pas produire les travaux qu'entreprit ce grand Evêque pour y étendre la foi, détruire les héresies, et former des disciples qui fussent capables d'en faire autant à leur tour? Quelles impressions n'y devoient pas faire les exemples éclatans qu'il y donna de son amour pour l'unité, de son zéle contre l'erreur et de son attachement pour la saine doctrine? Son amour pour l'unité se fit connoître dans tout ce qu'il entreprit pour procurer la paix aux Eglises divisées touchant le jour auquel on devoit célebrer la Pâque. Son zéle contre l'erreur se manifesta, non seulement par les livres qu'il écrivit contre les héretiques de son tems, qui tâchoient de séduire son troupeau, mais encore par la vigueur avec laquelle il la poursuivit jusques dans Rome même, où Florin et Blaste, qu'il terrassa par ses écrits, avoient la hardiesse de l'enseigner. Son attachement pour la saine doctrine se fit admirer par l'attention qu'il aporta à instruire son peuple de ce qu'il devoit croire, en même tems qu'il lui montroit ce qu'il devoit rejetter, par la réfutation qu'il faisoit des dogmes aussi ridicules qu'impies, que l'on osoit répandre dans le public.

IV. Non, ce saint et savant Evêque ne se bornoit point dans ses écrits à reprimer la licence des héretiques; il tâchoit encore d'y affermir la foi qu'il avoit prêchée, et de former les mœurs des Fideles. Dans le peu qui nous en reste on trouve établies presque toutes les verités fondamentales de la Religion Chrétienne : l'unité d'un Dieu en

trois Personnes; l'incarnation du Verbe dans le sein d'une Vierge; son éternité et son égalité avec son Pere; la verité de sa chair, de sa passion, de sa resurrection; la chute de l'homme, et les suites funestes de cette chute; la redemtion du genre humain par J. C. la necessité de sa grace pour le salut; la liberté de l'homme; le mystere de l'Eucharistie; la confession des pechés secrets comme des autres; le jugement dernier; la resurrection de la chair. On y trouve les regles et des exemples d'une sainte morale: autant d'humilité que de prudence, autant de charité que de zéle et de vigueur. En y enseignant la maniere de combatre les héresies, il y marque en même-tems l'obligation de le faire sans cesser d'aimer ceux qui les soûtiennent. Quelles instructions ne contenoient point tant d'autres Livres, dont il avoit enrichi l'Eglise, et dont nous avons le malheur d'être privés? C'est par-là que cette grande lumiere de tout l'Occident ne cessa point de luire et d'eclairer, même après que la tyrannie d'un Empereur Païen l'eut éteinte. C'est par-là que cet Oracle des Eglises des Gaules continua encore à parler, même après qu'on lui eut fermé la bouche par le martyre qu'on lui fit souffrir vers l'an 202.

V. Non seulement S. Irenée continua après sa mort à instruire les Eglises des Gaules par les écrits dont il les avoit enrichies; il le fit encore par le ministere des disciples qu'il avoit rendus les heritiers de sa doctrine et de son zéle. Nous avons déja touché quelques traits de ceux qu'il forma et pour des païs éloignés et pour quelques-unes de nos provinces. La connoissance que nous avons de ceux là, doit nous faire juger du merite des autres qui nous sont inconnus. On ne nous aprend rien de ceux qu'il retint près de sa personne. Mais il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne fussent de dignes éleves d'un aussi excellent maître. Sa place fut remplie selon toute aparence par quelqu'un d'entre eux, qui sut y enseigner ce qu'il avoit apris, et y con-
Cyp. ep. 67. tinuer ainsi la tradition de la doctrine des Apôtres. Il est au moins certain que vers le milieu de ce siécle le Siége de Lyon étoit encore ocupé par un S. Evêque, fort zélé pour
Eus. l. 5. c. 20. p. 187 la pureté de la doctrine de l'Eglise. Il a échapé aux injures des tems un trait précieux de la conduite que tenoit S. Irenée envers ses disciples, pour leur inspirer du respect

et de l'attention à conserver pure la tradition ecclésiastique. C'est ce que nous aprend l'instante priere qu'il faisoit à ses copistes, de transcrire ses ouvrages avec une exactitude la plus scrupuleuse. Précaution qui a paru si importante, qu'elle est passée de l'Eglise des Gaules dans les autres Eglises d'Orient et d'Occident; plusieurs Peres grecs et latins s'étant fait un devoir de l'imiter.

VI. Mais de tous les disciples qui sortirent de l'école de S. Irenée, nous n'en connoissons point qui le fissent mieux revivre après sa mort, que Cajus et S. Hippolyte. Formés l'un et l'autre sur cet excellent modéle, ils le copierent parfaitement. Il auroit été difficile de se tromper à reconnoître le maître dans ces deux disciples. Il est vrai que l'Eglise des Gaules qui les avoit élevés, ne jouit pas longtems des fruits de l'éducation qu'ils y avoient prise. Ils allerent les produire dans des terres étrangeres; soit que la violence de la persécution qui éclata sur-tout dans les Gaules au commencement de ce siécle, ne leur permît pas de se fixer dans nos provinces; soit que les limites des Gaules fussent trop étroites pour la grandeur de leur zéle; soit enfin que S. Irenée les eût destinés lui-même pour porter la foi dans les païs éloignés. Mais, quoique l'Eglise des Gaules n'ait pas toûjours joui de leur présence, on ne pourra jamais lui ravir la gloire d'avoir instruit et formé ces deux grands hommes. Il sera toûjours glorieux pour elle, de savoir que ce fut dans son sein qu'ils puiserent le premier fonds de cette profonde érudition, qui les fit regarder l'un et l'autre comme deux des plus célebres Docteurs de l'Eglise en ce siécle. Il sera toûjours vrai de dire que la source de cette éminente doctrine, qu'ils répandirent en tant de divers endroits par leurs prédications, et dont ils remplirent le grand nombre de Livres qu'ils laisserent à la posterité, remontoit jusqu'à l'Eglise de Lyon.

VII. Quels avantages ne tira point toute l'Eglise des travaux de ces deux grands Docteurs? Fideles imitateurs de celui qui les avoit formés, ils firent en presqu'une infinité de lieux, ce qu'il avoit fait le premier avec tant de succès dans les Gaules. Caïus imitant son zéle contre les heresies, [1] combatit celle des Montanistes en la personne de Procle ou Procule, [a] celle contre la divinité de J. C. dans les heretiques Artemon et Theodote, et les erreurs gros-

[1] Eus. l. 6. c. 20. p. 222.
[a] Phot. c. 48. p. 36. 37.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

steres des Grecs qui se prétendoient plus anciens que le Peuple de Dieu, en la personne d'un certain Alcinous. ' Il poussa même son zéle jusqu'à réfuter ceux qui abusant de l'endroit de l'Apocalypse, où il est parlé d'un calme de mille ans, établissoient un regne imaginaire et charnel de même durée pour J. C. et ses Elus. De sorte que si ce fut une tache pour l'Eglise des Gaules, d'y voir paroitre les erreurs des Millenaires, ce fut une plus grande gloire pour elle d'avoir formé un Docteur qui portât les premiers coups à ces erreurs naissantes. Ce ne fut pas une moindre gloire pour cette Eglise, d'avoir donné en la personne de S. Hippolyte un savant Interprête de l'Ecriture, qui servit et de motif et de modéle au grand Origene pour entreprendre le même travail. S. Irenée est le premier des Peres que l'on connoisse avoir travaillé à éclaircir quelque Livre de l'Ecriture. S. Hippolyte son disciple est allé bien plus loin, et a travaillé sur ce sujet peut-être plus qu'aucun des anciens. En effet il est peu de Livres de l'Ecriture sur lesquels il ne composât des commentaires, ou dont il n'expliquât les principales difficultés. Il confondit encore par ses écrits, comme S. Irenée avoit fait par les siens, tous les heretiques qui parurent depuis la fin du II siecle jusqu'à son tems.

VIII. Dieu ne fut pas long-tems sans dédommager l'Eglise des Gaules des deux éleves qu'elle avoit cedés à d'autres Eglises. Pour ces deux Missionnaires ' il lui en envoia sept autres, que l'on croit être tous venus de Rome. S. Gatien qui fixa son siege à Tours, S. Trophime à Arles, S. Paul à Narbone, S. Saturnin à Toulouse, S. Denys à Paris, S. Austremoine à Clermont en Auvergne, et S. Martial à Limoges. Ce fut par la prédication de ces grands Evêques, que la lumiere de l'Evangile, qui dès le siécle précedent s'etoit répanduë, comme vous l'avez vû, dans la Gaule Celtique par le ministere des disciples des Apôtres et des hommes Apostoliques de la Gréce, pénétra dans presque tout le reste des Gaules. De sorte que la doctrine que S. Pierre et S. Paul avoient enseignée en Occident, et celle que les Apôtres S. Jean et S. Philippe avoient prêchée en Asie, se trouverent réunies dans nos Gaules, pour y former ce que l'on nomme aujourd'hui l'Eglise Gallicane. Prérogative aussi avantageuse que remarquable !

Prérogative

Prérogative dont peu d'autres Eglises pourroient se vanter! Telles furent les sources d'où sortirent les ruisseaux de cette eau salutaire qui arrosa nos provinces. Telle est l'origine de la doctrine que l'on y enseigne encore aujourd'hui d'une maniere beaucoup plus pure qu'en tout autre païs, par le soin que l'on y a aporté dans tous les siécles à conserver dans sa pureté ce que l'on avoit reçu par le canal de ces Apôtres de nôtre foi.

IX. Comme ceux qui jetterent les premiers fondemens de l'Eglise des Gaules étoient Grecs, et qu'ils se servoient de la langue gréque, au moins dans les affaires ecclesiastiques, il y a tout lieu de croire qu'ils suivoient aussi le rit grec, tel qu'il se pratiquoit dans les Eglises d'Asie. Il en faut néanmoins excepter quelques points particuliers, comme de faire la Pâque le quatorziéme de la Lune. Sur le même principe il n'y a pas sujet de douter qu'ils ne se servissent aussi de l'Ecriture Sainte en grec, du texte original pour le nouveau Testament, et de la version des Septante pour l'ancien. Mais, lorsque les sept Evêques, dont nous venons de parler, y vinrent de Rome fonder de nouvelles Eglises, il est hors de doute qu'ils y introduisirent le rit latin, qui ne tarda pas à y prendre le dessus. De même il y a toute aparence qu'ils y aporterent dès-lors l'ancienne Italique, ou version latine de l'ancien et du nouveau Testament. Il est au moins certain qu'elle étoit en usage dans les Gaules au IV siécle. Delà il est tout naturel de conjecturer que cette introduction fit négliger le texte original, et tomber insensiblement l'usage de la langue gréque dans les Eglises où il s'étoit introduit. Delà il arriva encore que les Ecclesiastiques en particulier venant à négliger la langue gréque, négligerent aussi de conserver les ouvrages écrits en la même langue. C'est-là, comme il paroît, la source primitive des pertes irréparables qu'a fait l'Eglise des Gaules de plusieurs ouvrages grecs, nommément de ceux de S. Irenée, dont il ne nous reste en leur langue originale que ce que les Peres de l'Eglise gréque nous en ont conservé.

X. De la maniere que S. Gregoire de Tours parle de la Mission de ces sept Evêques, on s'imagineroit qu'ils seroient venus en même tems dans les Gaules. Mais cela ne s'est pas fait ainsi. Le but de cet Historien en plaçant

Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 28.

Act. Mart. p. 108. n. 2.

cette mission sous l'Empire de Dece vers 250, qui est l'époque de celle de S. Saturnin, n'est autre que de désigner le tems de la mission des six autres, qu'il croioit d'ailleurs l'avoir acompagné dans les Gaules. Il est au moins indubitable que S. Trophime y étoit venu, et avoit fixé son Siége à Arles assez long-tems avant S. Saturnin à Toulouse. On n'en peut douter, lorsque l'on fait atention ' qu'avant 253 il avoit pour successeur à Arles l'Evêque Marcien, engagé dès-lors dans l'hérésie de Novatien, et qu'entre S. Trophime et ce Marcien il y a eu au moins un autre Evêque, qui est S. Regule. C'est ce qui est clair et par les anciens catalogues des Evêques d'Arles, et par la soixante-septiéme letre de S. Cyprien au Pape S. Etienne, écrite avant leur différend au sujet de la rebaptisation. De sorte qu'il faut avancer de trente ans ou environ la mission de S. Trophime dans les Gaules. Il en peut aisément avoir été de même des autres cinq Evêques. Les uns seront venus plutôt, les autres plus tard; quoique nous n'aïons pas les mêmes preuves pour l'assûrer. Comme Arles étoit alors une des principales villes des Gaules, et des plus voisines d'Italie, il paroît fort naturel qu'elle fut une des premieres, où quelqu'un de ces saints Missionnaires établit son Siége.

Cyp. ep. 67. p. 115. 117. Gall. chr. nov. t. 1. p. 521.

XI. ' On ne doute point que ces sept Evêques ne fussent accompagnés de plusieurs autres Ministres inférieurs. On ne doit pas douter non plus qu'avant que de fixer leurs Siéges dans les Gaules, ils n'eussent prêché la foi en divers lieux sur leur passage ou autrement. ' Jusqu'alors la prédication de l'Evangile ne s'étoit répandue que foiblement dans nos provinces. On n'y voïoit que peu d'Eglises élevées en quelques endroits par la devotion des Fidéles, pendant que les temples des idoles fumoient de tous côtés par les sacrifices que l'on y offroit au démon. ' Mais après l'arrivée de ces saints Missionnaires, on vit les peuples auparavant Païens se convertir en foule à Jesus-Christ, et la lumiere de la foi pénétrer presque partout. Ces grands hommes ' après avoir baptisé leurs disciples, les instruisoient dans les choses de la Religion, et même dans les letres, lorsque les peuples les ignoroient. Ainsi en détruisant l'idolâtrie et les superstitions Païennes, ils n'interdisoient point les letres humaines et la Philoso-

Till. H. E. t. 4. p. 445.

Act. M. d. 110. n. 2

Gr. T. ibid

Till. H. E. t. 3. p. 303

phie. Ils ne faisoient que les perfectionner, en y ajoûtant la connoissance des sciences qui regardent le Christianisme. Il y eut donc alors dans les Gaules autant d'écoles Chrétiennes, qu'on y vit d'Eglises établies et formées. Et jusqu'à quel point ne s'y multiplierent-elles pas en peu de tems, malgré les efforts de Satan pour en empêcher le progrès? Ce ne sera point sortir de notre sujet, que d'entrer dans quelque détail. Vous vous souvenez de l'observation que nous avons déja faite. Le progrès de la prédication de l'Evangile dans les Gaules, prouve le progrès qu'y firent les letres.

XII. ' S. Saturnin aïant établi son Siége Episcopal à Toulouse vers 250, y forma avant que de souffrir le martyre plusieurs disciples qui, étant imbus de sa doctrine, allerent la répandre en d'autres lieux, et y fonder des Eglises. L'histoire ne nous les fait pas connoître tous. Mais on croit que S. Honorat son successeur immediat dans le Siége de Toulouse, S. Papoul, qui donna son nom à l'Eglise qu'il établit, S. Honeste, Prêtre de Nisme, Apôtre de la Navarre, et le B. Cerace premier Fondateur de l'Eglise d'Eause, furent tous disciples de S. Saturnin. Cette derniere Eglise étoit autrefois Métropole du païs que l'on a depuis nommé la Gascogne; mais le Siége en a été transferé dans la suite à Auch. On prétend même que S. Saturnin, soit après s'être arrêté à Toulouse, soit auparavant, avoit établi diverses Eglises en Espagne. ' Ses disciples formerent des éleves, dont Dieu se servit pour étendre le Christianisme en d'autres parties des Gaules. On met de ce nombre particulierement S. Firmin, qui après avoir été instruit par S. Honeste, et ordonné Evêque, alla prêcher l'Evangile en Albigeois, en Auvergne, en Anjou, d'où il passa à Beauvais, et de Beauvais à Amiens, dont il est considéré comme le premier Evêque, et où il reçut la couronne du martyre vers l'an 287. ' Il y a bien de l'aparence que l'Eglise d'Albi, qui fut fondée au moins dès avant la fin de ce siécle, eut pour Fondateur quelque éleve ou de S. Saturnin ou de ses disciples.

Till. ibid. p. 298 302. 303.

p. 303. 304.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 3.

XIII. Ce que vous venez de voir s'être fait par le ministere de S. Saturnin et de ses disciples, en faveur de la propagation de la foi dans les provinces voisines de Toulouse, les autres missionnaires et leurs disciples le firent de

Gr. T. ibid. n. 29 leur côté en d'autres endroits. C'est ce que S. Gregoire de Tours reconnoit en particulier au sujet de l'Eglise de Bourges, dont il raporte la fondation à un des éleves des Apôtres de nôtre foi. Gl. conf. c. 80. p. 961 Quoiqu'il dise ailleurs que le premier Evêque de cette Eglise reçut sa mission des Disciples des Apôtres mêmes, cela ne doit pas tirer à conséquence. C'est une maniere de parler, qui à la verité a été trop souvent prise a la letre, mais qui ne signifie autre chose dans la plupart des Ecrivains, que recevoir sa mission de Rome, qui est le Siége Apostolique. Hist. Fr. l. 1. n. 32 Dès l'Empire de Valerien et Gallien, peu après le milieu de ce siécle, il y avoit une Eglise à Gabales en Gevaudan, gouvernée par S. Privat. Celui-ci pouvoit être disciple de S. Austremoine, Gall. chr. nov. t. 2. p. 688 qui sans doute en forma bien d'autres, et dont le Puy en Velai, qui est une ancienne Eglise dans le voisinage d'Auvergne, put recevoir S. Gregoire son premier Evêque. De même les autres Eglises de l'autre partie de l'Aquitaine, eurent selon toute aparence leurs premiers Evêques de la main de S. Martial. Till. H. E. t. 4. p. 477 On croit en effet que S. Ausone premier Evêque d'Angoulême fut l'un de ses disciples. Rien n'empêche que les Fondateurs des Eglises de Bourdeaux, de Saintes, de Poitiers, de Perigueux et peut-être d'Agen, n'aient eu le même avantage. Il est au moins vrai que ces Eglises étoient trop célebres dès le commencement du IV siécle, pour n'avoir pas été établies dès le siécle précédent. Ce n'est pas encore tout.

XIV. Si nous continuons le détail, combien trouverons-nous d'autres Eglises fondées dans les Gaules en ce siécle? Celles de Chartres, de Senlis et de Meaux doivent Gall. Chr. nov. t. 1. p. 521 sans doute leur origine à S. Denys de Paris. La tradition porte effectivement que S. Regule ou Ricule son disciple fut Evêque de Senlis, après l'avoir été d'Arles. Il y a néanmoins plus d'aparence qu'il le fut d'abord de Senlis, et ensuite d'Arles, où la violence de la persécution qui emporta S. Denys, et fit tant d'autres Martyrs en ces quartiers-là, le contraignit d'aller chercher un azyle. De Paris la foi put aisément se répandre dans la Belgique, et le long de la Seine du côté de Roüen. L'Eglise de Cologne, qui avoit un Evêque fort célebre au commencement du IV siecle en la personne de S. Materne, est aparemment redevable de son établissement à quelqu'un des disciples

de S. Denys, ou des éleves de ses disciples. Il en faut dire autant des Eglises du Mans, d'Angers, et peut-être de quelques-unes de l'Armorique, par raport à S. Gatien premier Evêque de Tours. Il y a tout lieu de croire qu'il avoit instruit et ordonné S. Julien, que la premiere de ces Eglises honore comme l'Apôtre du Maine. De même enfin les villes les plus considérables du voisinage d'Arles et de Narbone, qui n'avoient point encore reçu la foi à l'arrivée de S. Trophime et de S. Paul dans les Gaules, ne tarderent pas à voir former des Eglises dans leurs enceintes par le ministere de ces deux grands Evêques. Vous aurez pû remarquer que si l'on avoit eu égard à l'ancienneté des Eglises pour les ériger en Métropoles, Paris, Clermont et Limoges auroient dû joüir de cette prérogative. Mais c'est le rang qu'elles tenoient dans le gouvernement civil qui a fait donner cette prééminence aux unes plutôt qu'aux autres.

XV. Outre le grand nombre d'Eglises, dont nous venons de faire l'énumeration, et où vous pouvez observer une succession de doctrine, il y avoit encore des Evêques dans presque toutes les autres principales villes des Gaules, où ils vinrent s'établir de divers endroits. ' Quelques-uns y furent envoïés de Rome, même comme les sept dont nous avons parlé. L'on met de ce nombre S. Peregrin, envoïé à Auxerre sous Sixte II en 257, ou 258, ' S. Genoul ou Genulfe à Cahors sous le même Pape, et sans doute plusieurs autres qui nous sont moins connus. D'autres y purent venir d'ailleurs. La plûpart enfin y furent ordonnés par ceux qui y étoient établis les premiers. ' On parle avec éloge de l'éloquence d'un nommé Eodal, l'un des Païens que S. Savinien premier Evêque de Sens convertit à la foi de Jesus-Christ. Si après tant d'établissemens d'Eglises dans les Gaules, il se trouva encore quelque païs où la lumiere de l'Evangile n'eût pas pénétré dès ce siécle-ci, Dieu se servit d'un autre moïen assez extraordinaire pour y porter le flambeau de la foi. Mais tout instrument réüssit en la main de ce souverain Maître. Divers peuples barbares firent en ce siécle de fréquentes irruptions dans les Gaules; et ce fut ces irruptions mêmes qui acheverent d'y étendre la Religion Chrétienne, et qui la firent passer à ces peuples, qui n'en

Till. ibid. p. 480.

Gall. Chr. ibid. p. 118.

Till. ibid. p. 482.

[illegible] avoient nulle connoissance auparavant. Parmi les prisonniers que cette multitude composée de diverses nations emmenoit avec elle, il se trouvoit plusieurs prêtres d'une vie irreprehensible, d'une vertu au-dessus de toute sorte de reproches, qui guérissoient même les malades, et délivroient les possedés par l'invocation de Jesus-Christ. Plusieurs de ces barbares, touchés par la sainteté et les miracles de ces Prêtres, les prirent pour leurs Docteurs, écouterent avec respect leurs instructions, reçurent le baptême, adorerent le même Dieu, et fonderent des Eglises.

XVI. Après vous avoir exposé le progrès du Christianisme dans les Gaules, il est de l'ordre de vous montrer quel y étoit l'état de la doctrine. Vers l'an 252, Cyp. ep. 67. p. 115. l'hérésie de Novatien trouva moien d'y pénétrer. Marcien Evêque d'Arles l'embrassa; mais il fut le seul d'entre les Evêques Gaulois, qui prit le parti de l'erreur. Contre le sentiment de tous les Evêques Catholiques il refusoit la paix aux pénitens. C'est ce qui reveilla le zèle et l'atention des Evêques de la province de Narbone, qui comprenoit alors et la Viennoise et la Lyonoise. Amm. l. 15. p. 102. [a] Plusieurs de ces Prélats instruits de la doctrine de l'Eglise, et zelés pour sa defense, n'aïant pu sans doute remedier au mal par eux-mêmes, ni vaincre l'obstination de leur confrere, s'adresserent à Rome pour en tirer quelque secours contre un mal si dangereux. S. Faustin de Lyon y signala son zele entre tous les autres. Non content d'avoir écrit au Pape avec ses collegues à ce sujet, il en écrivit encore au moins deux fois à S. Cyprien de Carthage. Celui-ci joignit ses instances à celles des Evêques Gaulois; et comme l'obstination de Marcien dans le schisme et l'hérésie étoit notoire, il prioit le Pape, qui étoit alors S. Etienne, de p. 116. prononcer lui-même l'excommunication, et d'engager les Evêques de la province à déposer Marcien, et les Fidéles d'Arles à élire un autre Evêque. p. 117. Il semble que Marcien avoit été déja jugé par les Evêques ses comprovinciaux, mais que n'aïant point été encore excommunié par le p. 118. Pape ni par les Evêques d'Afrique, il en étoit devenu et plus orgueilleux et plus insolent.

[a] Cyp. ibid.

XVII. On ne sait point au juste quelle fut l'issue de cette grande affaire. Il y a néanmoins beaucoup d'aparence que l'on fit porter à Marcien la peine que méritoit

son crime, et qu'il fut déposé ; car son nom ne se trouve point dans les plus anciens catalogues de l'Eglise d'Arles. On ne voit point d'ailleurs que l'hérésie qu'il avoit embrassée, fît alors aucun progrès dans les Gaules. Seulement il y a quelque sujet de croire, ou qu'il y en resta quelque germe qui servit à l'y reproduire dans la suite, ou qu'elle y fut introduite de nouveau par quelque autre moïen. En effet il ne paroît pas qu'il y eût de raison plus naturelle, que les suites de cette hérésie dans les Gaules, qui pût porter ' S. Retice Evêque d'Autun, l'un des plus illustres Prélats de l'Eglise des Gaules au commencement du IV siécle, à prendre la plume pour la combatre dès la fin de ce siécle-ci. C'est ce qu'il exécuta par un grand ouvrage, dont les anciens ne parlent qu'avec éloge. Cet écrit qui subsistoit encore du tems de S. Jerôme ' et de S. Augustin, ne se trouve plus aujourd'hui. Il ne nous en reste qu'un passage que cé dernier Pere a beaucoup fait valoir contre les Pelagiens, comme établissant clairement le péché originel et ses suites, ce que nioient ces hérétiques. S. Retice, en y parlant du baptême, disoit pour réfuter la prétention de Novatien, que c'est là la grande et principale indulgence qu'acorde l'Eglise, et qu'elle n'en exclud personne.

Hier. vir. ill. c. 82. p. 169.

Aug. in Jul. l. 1. n. 7 | Op. imp. l. 1. p. 899.

XVIII. L'ouvrage de S. Retice contre Novatien, n'est pas le seul monument ecclesiastique de ce siécle, que nous avons perdu. Nous n'avons point non plus ' le commentaire qu'il composa sur le Cantique des Cantiques avant la fin de ce siécle, comme il paroît, ' et dans lequel S. Jerôme reconnoissoit beaucoup d'éloquence et de travail, quoiqu'il y trouvât bien des fautes d'ailleurs. Et pour remonter plus haut, on ne nous a conservé aucune des letres que S. Faustin de Lyon et les autres Evêques de la Narbonoise écrivirent sur l'affaire de Marcien d'Arles. Il nous manque encore ' plusieurs écrits de S. Irenée : son livre contre Marcion, ses dialogues, ses letres, ses traités de la Monarchie, de l'Ogdoade, du Schisme, de la science contre les Gentils, de la discipline, de la prédication des Apôtres, ' et peut-être un traité pour faciliter l'intelligence des Epitres de S. Paul. De même nous avons perdu les ouvrages de Caïus contre Artemon, Theodote, les Montanistes, les Millenaires, Alcinoüs,

Hier. ibid.

ep. crit. p. 622. 623 | ep. 4. p. 6.

Eus. l. 5. c. 15. 20. 24. 26 | Hier. vir. ill. c. 35.

Iren. l. 3. c. 7 | diss. 2. n. 41.

et les erreurs de Platon. De plus de trente ouvrages que l'on sait être sortis de la plume de S. Hippolyte, il nous en manque plus de vingt en leur entier, la plupart sur l'Ecriture. Des autres, nous n'en avons que de simples fragmens; si néanmoins vous en exceptez peut-être le traité sur l'Antechrist et le cycle pascal. Voilà sans doute bien des écrits perdus. Mais on peut assûrer que ce n'est pas encore tous ceux que ce siécle avoit vûs naître dans l'Eglise des Gaules, ou sortir de la plume de ses éleves, et dont nous sommes privés. Ce n'en est même peut-être que la moindre partie; les malheurs des tems nous aïant enlevé jusqu'à la connoissance des autres.

XIX. Ceux qui nous restent, quelque précieux qu'ils soient, sont peu de chose en comparaison des autres dont nous souffrons la perte. Nous n'avons que les cinq livres de S. Irenée contre les hérésies. Encore ne les avons-nous pas en leur langue originale. On nous a aussi conservé, comme nous avons dit, quelques morceaux de ceux de S. Hippolyte, avec deux ou trois de ses opuscules. Mais c'en est assez avec la connoissance que nous avons de ceux qui n'existent plus, pour nous donner une idée du goût et du genie des Ecrivains Ecclesiastiques qu'ont produits nos Gaules en ce siécle. On y voit qu'ils traitoient dignement la Théologie, s'atachant à prouver par l'Ecriture et la tradition ce qu'ils vouloient persuader à ceux qui admettoient l'une et l'autre. On y voit qu'ils n'écrivoient ni par curiosité, ni par le desir de se produire, mais uniquement ou par ocasion ou par necessité: pour réfuter les hérétiques, convertir les Païens, instruire les Fideles. On y voit qu'ils savoient à propos faire usage des connoissances que l'on cultivoit dans le Paganisme, de la Theologie fabuleuse, et de tout ce qui entre dans l'érudition profane. Ne soïez point surpris au reste de ce que presque tous les livres que nous venons de nommer, fussent ou pour réfuter les hérésies, ou pour expliquer les livres sacrés. Il n'est point de siécles où il s'élevât plus de differens hérétiques qu'en celui-ci et le précédent. Et comme ils abusoient des saintes Ecritures pour apuïer leurs erreurs, il étoit important de les expliquer en un sens catholique. On voit cependant par le peu qui nous reste de ces explications, que

l'on

l'on donnoit beaucoup dans la figure. S. Hippolyte y donna le plus, et fraïa le chemin aux autres. Aussi croit-on qu'Origene, qui fut lui-même un si grand Figuriste, avoit été son disciple.

XX. Il s'en faut de beaucoup que la literature profane fît dans les Gaules en ce siécle le même progrès que la literature sacrée. On peut toutefois assûrer qu'elle s'y soûtint encore avec plus d'honneur qu'en nulle autre province de l'Empire. Vous avez déjà vû que l'on regarde communément la fin du second siécle de l'Eglise, comme l'époque de la vieillesse et de la décadence de l'histoire et des belles-letres. En ce siécle-ci le mal ne fit qu'aller en croissant. Ce n'est pas, (1) comme le remarque judicieusement un Savant moderne, que le vrai goût, la vraïe maniere d'écrire ne subsiste toûjours essentiellement; puisqu'elle n'est atachée qu'à l'idée que les hommes se doivent former de la justesse, de l'ordre et des bienséances du langage. Mais les hommes frapés de quelque autre chose ou plus sensible, ou plus séduisante, n'aportent pas toûjours le soin nécessaire pour se former cette idée. Mille incidens sont capables de les en détourner. Que ceux, par exemple, qui pourroient le plus contribuer à soûtenir les sciences, soit par l'estime qu'ils en feroient, soit par les récompenses qu'ils atacheroient aux soins que l'on prendroit de les faire fleurir, viennent à les mépriser : il n'en faut pas davantage pour que les autres négligent de prendre les moïens propres à les cultiver. Qu'il s'éleve des guerres civiles dans l'Etat; qu'il y arrive d'autres fâcheux évenemens, qui en troublent la tranquillité, et qui exposent la vie, les biens, la liberté des citoïens, c'en est assez pour leur faire oublier tout le reste, afin de ne penser qu'à ce qui les touche et les interesse. Voilà les principales causes de la décadence des belles letres en ce siécle dans nos Gaules comme ailleurs.

XXI. Quel progrès voudriez-vous qu'elles y eussent fait, par exemple, sous l'Empire d'un Caracalla? Ce Prince, qui bien que fils d'une mere très-savante, et bien qu'instruit lui-même par un des plus habiles Sophistes de son tems, n'avoit néanmoins que du mépris et de la hai-

(1) L'Auteur anonyme des letres à Mr. Houteville, [illegible] 2.

ne pour les gens de letres ; qui les faisoit même tuer cruellement, et qui avoit déclaré une guerre ouverte aux écrits des anciens ? De même, quel progrès pouvoient-elles faire dans ces tristes irruptions que firent dans les Gaules plusieurs nations barbares, à la faveur des guerres civiles qui s'y exciterent en ce siécle ? dans ces mouvemens continuels, et ce renversement presque général, toûjours funeste aux Muses ennemies du bruit et du tumulte ? Au lieu que chacun ne devoit agir que pour le bien commun, et concourir à la tranquillité de l'Empire, chacun ne songeoit ou qu'à se défendre contre les barbares, ou qu'à avancer sa propre fortune. Il n'y avoit presque point d'Officier d'armée, pour peu de crédit qu'il
Till. Emp. t. 3. p. 448. 479. eût sur les soldats, qui n'aspirât à l'Empire. ' Jamais on ne vit plus de tyrans à la fois. Les Gaules sur-tout furent étrangement divisés par ces factions, ce qui dura plusieurs années, après avoir commencé vers l'an 260. Postume y regna environ sept ans en qualité d'Empereur, et y eut des successeurs de sa tyrannie plusieurs années après lui. L'on peut aisément juger combien tous ces troubles étoient contraires à la tranquillité si nécessaire au progrès des sciences.

p. 521. 522. 552. XXII. Il y avoit treize ans que les Gaules étoient ainsi démembrées, lorsque l'Empereur Aurelien les aïant recouvrées, les réunit à l'Empire. Mais elles ne joüirent pas long-tems du calme que leur procura ce Prince. Dès 275 on y vit fondre les peuples d'Allemagne, les Lyges, les François, les Bourguignons, les Vandales ; qui rompant les barrieres que les Romains leur avoient oposées au-delà du Rhin, se jetterent dans nos Provinces, et y ocuperent en un ou deux ans soixante-dix villes les plus riches et les plus considerables. Ces barbares en demeurerent comme les maitres,
p. 565. ' jusqu'à ce que Probe les en chassa en 277, après les avoir vaincus en divers combats,
p. 573. et leur avoir tué quatre cens mille hommes. ' A ces troubles succeda la révolte de Procule et de Bonose, qui ne
t. 4. p. 9. 12. finit que par leur défaite en 580. ' Mais à peine commençoit-on à respirer, qu'arriva le soulevement d'Elien et d'Amand chefs des Bagaudes, dont on ne vit la fin que vers le milieu de l'année 287. Après quoi suivirent encore de nouvelles courses de la part des Allemans, des Bour-

guignons, des Herules, des Chaibons ou Cavions par terre, des François et des Saxons par mer. Parmi les maux que causerent aux Gaules ces fréquentes irruptions, elles ne laisserent pas de procurer un bien. Elles furent une ocasion de faire connoître Jesus-Christ à divers peuples idolâtres, qui n'en avoient jamais oüi parler. ' Elles atirerent même dans les Gaules, on ne sait comment, un Grammairien, qui y enseigna quelque tems, après y avoir épousé une femme du pais. Ce Grammairien devint sur-tout fameux, pour avoir donné naissance au tyran Bonose, dont nous venons de parler. Till. Emp. t. 3. p. 374.

XXIII. Autant que les irruptions des barbares dans les Gaules y furent préjudiciables aux sciences et aux beaux arts : autant leur y fut favorable la presence des Empereurs ; qui y vinrent faire leur séjour avant la fin de ce siécle. On sait de reste que la Cour Imperiale atiroit toûjours les gens de letres et les personnes habiles, qui y acouroient comme à la source des recompenses et des faveurs, avec plus ou moins d'empressement, à proportion de l'amour qu'avoient ces Princes pour les letres, et de l'estime qu'ils faisoient de ceux qui prenoient soin de les cultiver. Dans ce changement de résidence ils choisirent la ville de Treves pour leur séjour ordinaire, afin d'être plus à portée de repousser les ennemis au-delà du Rhin. 'Postume et Tetrice en userent ainsi. Maximien Hercule, et ceux qui regnerent dans les Gaules après lui, imiterent leur exemple. ' Ce fut là qu'en 289 et 291 Claude Mamertin prononça, en presence de cet Empereur, deux panegyriques à sa loüange. ' Treves étoit aussi le siége du Préfet des Gaules, qui avoit encore sous lui l'Espagne et la grande Bretagne. C'est pourquoi les Evêques de cette ville avoient un rang distingué et une grande autorité dans l'Eglise durant le IV siécle. Tout concouroit alors à faire de Treves une ville célébre et d'un grand abord. Mais dès le commencement du siécle suivant les barbares devenus les plus forts, la ravagerent plusieurs fois, et les Préfets furent obligés d'aller résider à Arles. t. 4. p. 15. Pan. B. p. 223. n. 14. Till. ibid.

XXIV. Treves étoit ainsi devenuë la ville capitale de l'Empire, lorsqu'en 292 Constance Chlore pere du grand Constantin y vint fixer sa demeure. C'étoit un Prince très-puissant, quoiqu'il ne fût encore que César. L'Em- p. 21. 23.

pire aiant été partagé entre les deux Empereurs et les deux Césars, il avoit eu pour son apanage les Gaules, la grande Bretagne, l'Espagne et la Mauritanie Tingitane, qui
p. 81. 82. étoit une dependance de cette derniere province. ' Jusques-là on n'avoit point encore vû de gouvernement ni plus paisible ni plus heureux que celui de ce Prince. Son regne, lorsqu'il eut succedé à l'Empire, eut les mêmes avantages. De sorte que sous lui les Gaules joüirent d'une paix profonde et d'une entiere liberté, tant pour l'exercice du Christianisme, que pour la profession des sciences et des beaux arts. Bien davantage; quoiqu'il n'eût pas étudié lui-même, il ne laissa pas de travailler à faire fleurir les sciences dans ses Etats, et de proteger les gens de letres. On peut juger de son zéle à cet égard, et par l'empressement avec lequel il sollicita Eumene à prendre soin de la jeunesse d'Autun, et à enseigner la Rhétorique dans cette ville, et par la générosité qu'il fit paroître dans les apointemens considérables qu'il lui assigna. Doit-on douter que ce Prince en fit moins pour Treves sa ville capitale, qu'il n'en fit en cette ocasion pour Autun?

XXV. Tout conspira donc en quelque sorte à faire de Treves, dès avant la fin de ce siécle, comme une autre Rome, comme le centre de la politesse, des sciences et
Vit. Max. p. 281-288. des beaux arts dont les Romains faisoient profession. ' Il est au moins certain qu'au siécle suivant cette ville avec son territoire étoit devenue une pepiniere de gens de letres et de beaux esprits, qui faisoient revivre les Aristides d'Athenes, les Catons et les Orateurs de l'ancienne Ro-
... 13. p. 644. ... me. ' Il n'est pas moins certain que ses écoles étoient alors en grande reputation, et qu'elles avoient de très-habiles Professeurs à leur tête. Cela ne se fit pas tout à coup. Ainsi il y a tout lieu de croire qu'elles commencerent dès ce siécle-ci à devenir célébres. En effet la résidence qu'y faisoient les Empereurs, étoit fort propre à y atirer de bons Maitres. Les Professeurs d'éloquence, de poëtique, de droit Romain, de Philosophie, assûrés de trouver dans une certaine ville et de l'ocupation et la récompense de leurs travaux, n'en cherchoient point d'autres. C'en étoit assez pour les y atirer. Or où pouvoient-ils mieux rencontrer ces avantages que dans la ville impériale? Les étudians de leur côté, assûrés d'y trouver de bons maî-

tres avec toutes les commodités de la vie, devoient s'y rendre en foule de toutes parts. Et combien la qualité de résidence ordinaire de la Cour, qu'avoit alors la ville de Treves, pouvoit-elle multiplier le nombre de ces étudians?

Parmi les Savans qui y brilloient à la fin de ce siécle, ' nous connoissons en particulier un Claude Mamertin, Pan. B. p. 109. 124.
qui y prononça publiquement, comme nous avons déja dit, deux panegyriques à la loüange de Maximien Hercule. On ne peut presque pas douter que Mamertin n'y enseignât l'éloquence, et qu'il n'y formât plusieurs autres Orateurs. ' Il est certain qu'au commencement du IV sié- p. 189. 238.
cle, on y en vit paroître au moins un autre, qui y prononça aussi publiquement deux panegyriques à la loüange de Constantin le grand, dont il se qualifie le panegyriste ordinaire. ' Or de la maniere que cet Orateur parle et de p. 232.
son païs et de son éducation, il paroît qu'il étoit de la Belgique, et qu'il avoit effectivement fait ses études à Treves. Lui et Mamertin ne furent pas les seuls panegyristes, que les Gaules donnerent dès-lors à l'Empire. Eumene le célébre Eumene, en augmenta le nombre, et mérita d'y tenir un des premiers rangs. Il nous reste encore de lui quatre panegyriques, deux desquels furent prononcés avant la fin de ce siécle. Il semble que ces trois panegyriques inspirerent tant d'émulation à leurs compatriotes, que ceux-ci se firent depuis une espece de devoir de ne point céder aux étrangers la gloire de cette noble fonction. En effet nos Gaules devinrent dès ce siécle-ci ce que Rome avoit été auparavant; la mere et la nourrice des Panegyristes de l'Empire, qui durant les IV et V siécles n'en eut presque point d'autres que ceux qu'elles lui fournirent.

XXVII. La résidence ordinaire que la Cour Imperiale faisoit à Treves, pouvoit en rendre les écoles plus brillantes, que n'étoient celles d'Autun. Mais il y a toutefois cette difference entre les unes et les autres, que nous sommes un peu mieux instruits de l'histoire de celles-ci, que de ce qui regarde celles de Treves. Autun, comme vous l'avez vû, étoit une des villes les plus considerables des Gaules. Ses écoles se soûtenoient encore avec éclat au siécle précédent ' sous la conduite du grand-pere d'Eume- p. 157. n. 17

ne, qui continua à les gouverner encore en ce siécle avec beaucoup de réputation. Etant mort âgé de plus de qua-
Pan. 8. p. 144. n. 3. tre-vints ans, on lui donna pour successeur un autre très-
p. 157. n. 17. habile homme, à qui en succeda un troisiéme qu'Eumene semble nommer Glaucus. Celui-ci n'étoit pas grec, comme le premier des trois; mais il possédoit parfaitement la langue grêque. Malgré l'habileté de ces grands maîtres
p. 144. n. 3. 4. d'éloquence, les écoles d'Autun ne laisserent pas de per-
p. 157. n. 17. dre en ce siecle une partie de leur ancienne splendeur. On discontinua même d'y enseigner, avant qu'Eumene entrât dans sa jeunesse, c'est-à-dire, vers l'an 270. Cette in-
p. 143. n. 3. 4. terruption vint sans doute, des ravages que les barbares,
Till. Emp. t. 4. p. 28. nommément les Bagaudes, firent dans la ville. Car l'histoire nous aprend qu'Autun fut ruiné sous l'Empire de Claude II, pour avoir invité ce Prince au recouvrement
Pan. ibid. des Gaules. Il paroît que les édifices du Collége, qui étoient magnifiques, ne furent pas plus épargnés que les autres.

p. 144. n. 4. XXVIII. Un Empereur avoit déjà fait travailler avec
Till. ibid. P. 29. quelque magnificence aux réparations de la ville, lorsque Constance Chlore entreprit de la rétablir dans sa premiere splendeur et la rendre comme la mere des au-
Pan. p. 144-146. 155. n. 5. 6. 14. tres. Ce Prince, qui n'étoit encore que César, touché des heureuses dispositions qu'il trouvoit dans la jeunesse Gauloise pour les sciences, n'oublia rien pour rétablir le College. Dans le dessein formé de le rendre aussi florissant que jamais en faveur de cette jeunesse, qui venoit de perdre un habile Modérateur, Constance s'adressa aux deux Empereurs, afin de mieux exécuter son entreprise. Il en obtint un rescrit adressé à Eumene, cet Orateur si recommandable par son éloquence et la probité de ses mœurs, pour l'engager à se charger de la conduite et de l'instruction des écoles d'Autun. Eumene exerçoit actuellement la Charge de Secretaire d'Etat, ou n'en étoit sorti que depuis peu. Mais on ne regardoit point alors la profession de Maître d'éloquence indigne d'un homme de ce rang. Au contraire les Empereurs jugeoient eux-mêmes qu'elle n'étoit propre qu'à lui donner un nouveau relief; n'y aïant rien, disent-ils, de plus grand, que de former la jeunesse dans les sciences et les bonnes mœurs pour les besoins de l'Etat. Aussi Eumene accepta-t-il volontiers la

chaire d'éloquence qu'on lui offroit. Et comme il joüissoit déja d'une pension considérable atachée à sa charge de Secretaire d'Etat, 'on lui doubla ses apointemens, qui montoient à plus de vingt-six mille livres de notre monoïe. Mais par un trait de générosité bien rare, il voulut que ce riche honoraire fût emploïé au rétablissement du College. Tout cela se passa en 296 et 297; et dès le commencement du siécle suivant, avant l'an 310, ces écoles étoient devenuës si florissantes, 'qu'elles avoient donné grand nombre de sujets de mérite, dont plusieurs brilloient dans le Barreau, et d'autres dans les premieres charges de l'Empire.

Pan. p. 154. n. 11

p. 217. n. 23.

XXIX. Nous avons observé dans le discours sur le siécle précédent, que dès-lors il pouvoit y avoir eu des écoles à Besançon. 'Elles y étoient au moins florissantes avant le milieu de ce III siécle, sous la conduite de Jule Titien, qui gouvernoit aussi celles de Lyon à l'alternative. Ausone nous le donne assez à entendre, en témoignant que Titien se fit plus d'honneur par cette profession, que par l'exercice du Consulat auquel il fut élevé. D'ailleurs la réputation où il étoit, et le grand savoir qu'il avoit acquis, font juger de reste qu'il soûtint dignement la gloire de ces deux écoles. 'On ne peut douter qu'il ne fût un des plus célébres Rhéteurs de son tems; puisque l'Empereur Maximin I le choisit pour enseigner l'éloquence au jeune Maximin son fils vers l'an 235. 'Titien n'étoit pas seulement Rhéteur; il étoit encore et Poëte et Geographe. Ce fut aparemment en faveur de la jeunesse qui hantoit ses écoles, qu'il mit de vers grecs en prose latine les fables d'Esope. Il laissa aussi particulierement sur la Geographie divers autres écrits, dont les anciens ne parlent qu'avec éloge. Tel étoit le Modérateur des écoles de Besançon et de Lyon en ce siécle; et l'on conviendra sans peine qu'elles ne pouvoient qu'être célébres sous la conduite d'un si savant homme. Ce n'est donc pas sans sujet que nous soûtenons que celles de Lyon en particulier, si celébres dès le premier siécle par ces disputes publiques qui s'y faisoient en grec et en latin, continuerent à se maintenir dans leur premiere splendeur.

Aus. Cons. p. 712 713|ep. 16. p. 636.

Jul. Cap. vit. Max. jun. n. 1.

ibid. | Aus. ep. 16. p. 636.

XXX. Rien n'empêche de croire la même chose des autres dont vous avez déja vû l'établissement aux siécles

passés. Il est même hors de tout doute, qu'il s'en établit encore beaucoup d'autres dans les principales villes de nos provinces, quoiqu'il ne nous reste pas d'anciens monumens pour le justifier. Si le commencement de celles de Bourdeaux, qui furent si florissantes au siécle suivant, et où l'on voioit en même tems plusieurs chaires de Professeurs en l'une et l'autre éloquence, la gréque et la latine, ne remonte pas plus haut, nous avons des preuves pour le placer au moins en ce III siécle. On y vit effectivement paroître un Eusebe, inconnu d'ailleurs, qui fit dès-lors à Bourdeaux, ce que tout le monde sait y avoir fait Ausone au siécle suivant, en y enseignant les belles letres. C'est ainsi que l'on croit devoir entendre ce qu'Ausone dit lui-même de cet Eusebe, dans l'éloge de Veria Liceria, arriere-petite-fille d'Eusebe, et femme d'Arbore neveu d'Ausone par sa sœur. Voici le texte de ce Poëte.

Aus. par. c. 16. p. 180 | Vin. in Aus. p. 121

——— procul et de manibus imis,
Arcessenda esset vox proavi Eusebii;
Qui quoniam functo jam pridem conditus ævo,
Transcripsit partes in mea verba suas.

Il seroit difficile de dire combien fut utile au progrès des sciences dans les Gaules l'institution de ces Colleges. Le zéle et l'émulation qu'elle y inspira pour les letres, faisoient étudier à l'envi et les maîtres et les disciples. Et cette émulation étoit d'autant plus grande, qu'il y avoit plus de maitres qui enseignoient comme à la vûë les uns des autres.

XXXI. Outre les hommes de letres, dont nous avons déja donné quelque notion dans ce discours, nous ne connoissons presque point d'autres éleves des écoles Gauloises, qui aïent paru en ce siécle avec quelque distinction. Mais on sait assez que l'antiquité ne nous a pas apris tout ce qui s'est passé sous ses yeux. Il faut toutefois joindre aux grands hommes que nous avons déja nommés, Jule Titien le pere, dont quelques modernes font un célébre Orateur, et à qui ils atribuent les ouvrages qui sont plus vraisemblablement de Jule Titien son fils. Quant aux autres personnes de marque que produisirent nos Gaules en ce siécle, l'on compte jusqu'à six ou sept Princes

qu'elles

qu'elles donnerent à l'Empire. Mais ils ne lui firent pas tous également honneur. Personne n'ignore quel fut Caracalla, qui étoit né à Lyon, et dont nous serons peut-être obligés de parler ailleurs. Carus, qui avoit pris naissance à Narbone, tient le milieu entre les bons et les mauvais Empereurs. Carin et Numerien ses fils et ses successeurs, étoient des esprits bien differens l'un de l'autre. Numerien devint aussi aimable que Carin se rendit odieux. Bonose fils de ce Grammairien, que vous avez vû être venu s'établir dans les Gaules, trouva le secret de se faire proclamer Empereur par les troupes qu'il commandoit sous l'empire de Probe. Mais après avoir joui quelque tems du titre qu'il avoit usurpé, il fut enfin vaincu, et termina sa vie par un genre de mort infamant. Saturnin, qui se trouva comme forcé à prendre la pourpre, auroit été un bon Prince, si la providence l'avoit placé sur le thrône, et qu'il n'y fût pas monté de lui-même.

XXXII. Il y a plus de choses à dire sur Carause, lesquelles ne reviendront pas ailleurs. ' Il passoit pour l'un des plus savans hommes dans la Marine, que l'on eût encore vû. Mais comme il avoit apris cette science plûtôt par un long et frequent exercice, que par l'étude des Livres qui en traitoient, nous ne parlons de lui avec quelque détail, que pour ne pas laisser absolument ignorer son histoire. Il étoit de fort basse condition, et avoit pris naissance, non dans le païs que l'on a depuis nommée la Hongrie, mais dans cette partie de la Gaule Belgique à laquelle on a donné le nom de Flandre ou de Brabant. Carause dès sa jeunesse s'étoit exercé à conduire des vaisseaux, pour avoir de quoi vivre. Il acquit par cet exercice une parfaite connoissance de la mer. Il fut ensuite emploïé dans les armées navales, où il parut avec éclat, sur-tout dans la guerre contre les Bagaudes. Mais étant devenu ou suspect ou odieux à Maximien Hercule, ce Prince donna ordre qu'on le fît mourir. A cette nouvelle ' Carause prit le titre d'Auguste en 287, passa dans la grande Bretagne, avec la flote qu'il commandoit pour défendre les Gaules, et trouva moïen de s'y faire reconnoître Empereur. Il soutint cette hardie entreprise avec autant de courage que d'habileté; ' et les deux Empereurs Diocletien et Maximien furent obligés de traiter avec lui, et de le laisser jouir 6 à

Pan. B. p. 120 not | Till. Emp. t. 4. p. 12. 13.

Eus. chr. p. 2[illegible]

Till. [illegible]

[1] 7 ans[1] du fruit de sa conquête, et du titre qu'il avoit usurpé. L'on voit encore une preuve de cet acord dans une medaille, qui porte pour inscription : *La paix des trois Augustes*. Carause fut tué dans la grande Bretagne par Alecte[2] un de ses Officiers, qui prit la pourpre, et regna environ trois ans.

XXXIII. Les écrits qu'enfanta dans les Gaules en ce siécle la literature profane, n'eurent pas un sort plus heureux que les ouvrages eclesiastiques. L'antiquité peu soigneuse pour l'avenir, s'est contentée d'en profiter, sans prendre de justes mesures pour les faire passer jusqu'à nous. L'on ne nous a rien conservé de tout ce que Titien ecrivit sur la Geographie, l'Agriculture, la Rhétorique et quelques autres sujets. On doit croire qu'il avoit beaucoup écrit ; puisque S. Isidore de Seville le compte entre les Orateurs qui avoient le plus contribué à soûtenir l'éloquence. Nous n'avons rien non plus des déclamations et des poesies de l'Empereur Numerien. Il nous manque aussi quelques pieces d'éloquence de Claude Mamertin. Voilà les écrits perdus dont nous avons quelque connoissance en genre de literature profane. Mais combien en est-il péri d'autres, dont il ne nous reste ni le moindre vestige ni la moindre notion? Tout ce que nous possedons aujourd'hui en ce genre de literature, se reduit à quatre panegyriques, deux de Mamertin et deux d'Eumene. Car pour les deux autres de cet Orateur, ils ne furent faits et prononcés qu'au siécle suivant. On voit par ce peu de monumens que l'éloquence, qui tomboit sensiblement dans les autres provinces de l'Empire, se conservoit encore avec quelque lustre dans nos Gaules. Elle étoit à la verité bien differente de celle des bons siécles. Au lieu de cet air aisé et naturel, qui fait le prix de l'éloquence comme de la poësie, au lieu de ces expressions nobles et majestueuses, au lieu de cette justesse et de ce bel arangement que l'on admire dans les écrits des siécles de Ciceron et d'Auguste : le génie des Orateurs de ce tems-ci étoit de s'exprimer par des pensées guindées, des tours de phrase embarassés, et un

Eus. ibid. p. 224. (1) Eusebe dit que Carause ne regna que trois ans ; ne comptant peut-être que le tems qu'il regna paisiblement.

ib. l. (2) Le même Historien nomme Asclepiodote cet Alecte qui tua Carause.

assemblage confus de mots qui souvent ne signifient pas grand'chose.

XXXIV. Les superstitions fondées sur l'Astrologie, ont presque toujours regné dans les Gaules et dans la France. On y a consulté les Devins en tout tems; et nous ne verrons presque aucun siécle, où cette superstition, ennemie de la verité, n'ait infecté la republique des letres. ' En ce siécle l'Empereur Alexandre Severe étant allé au-devant des Germains qui ravageoient les Gaules, une femme Druide lui prédit en quelque maniere sa mort, en lui disant en langue Gauloise : Allez, mais n'esperez pas la victoire, et ne vous fiez pas à vos soldats. Lampride met ces paroles entre les présages de la mort de ce Prince, qui fut tué en 235. ' L'Empereur Aurelien consulta d'autres femmes Druides, qui se mêloient encore dans les Gaules, comme la précedente, de deviner l'avenir, et leur demanda si l'Empire demeureroit dans sa famille. On tient qu'elles lui répondirent, qu'aucune famille ne seroit plus illustre parmi les Romains, que la posterité de Claude II. La prédiction fut acomplie en la personne de Constance Chlore pere du grand Constantin. ' De même une autre Druide prédit à Diocletien, qui n'étoit encore que simple soldat, qu'il seroit un jour Empereur. ' La profession dont se mêloient ces femmes Druides, a fait dire à Saumaise, qui veut qu'on les nomme Dryades, qu'elles n'étoient autres que ces Nymphes des bois, ou ces Fées, dont nos romans ont fait tant de contes fabuleux. Pomponius Mela nous les caracterise encore mieux, lorsqu'il nous les represente comme des Prêtresses Vierges Gauloises, qui usoient de charmes pour exciter des tempêtes sur mer, guérir les maladies qui paroissoient incurables, et prédire des choses avenir.

Lamp. Vit. Al. n. 60.

Vopi. vit. Aur. n. 44 | Till. Emp. t. 4. p. 78.

Vop. vit. Num. n. 14.

Vit. Aur. not. p. 533. 2.

S. IRENÉE,

Evesque de Lyon, Docteur de l'Eglise et Martyr.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

[illegible]

S. Irenée, la lumiere des Gaules et de tout l'Occident, comme le qualifie Theodoret, ' étoit Grec de nation. Il vint au monde vers l'an 130 [1] de nôtre Ere vulgaire, dans l'Asie mineure, peut-être à Smyrne même ou dans le voisinage. C'est ce que fait juger la maniere ' dont il parle de S. Polycarpe Evêque de cette ville. Il eut le bonheur d'être instruit dans la pieté dés sa premiere jeunesse par ce grand Maître, qui avoit été lui-même disciple des Apôtres. Dès cet âge si tendre il avoit un soin particulier d'observer tout ce qu'il voïoit en la conduite de ce saint Vieillard, pour le faire passer dans la sienne. Il écoutoit atentivement toutes ses paroles, les gravoit non sur des tablettes, mais dans le plus profond de son cœur, et les rouloit continuellement dans son esprit. De sorte qu'à un âge un peu avancé il avouoit les avoir plus présentes, que ce qui s'étoit passé depuis peu sous ses yeux. Tout cela fait croire que nôtre Saint nâquit de parens Chrétiens, et qu'il fut toûjours élevé dans la vraie Religion.

l. 3. c. 3. n. 4 | Eus. [illegible] p. 188.

Outre S. Polycarpe ' il eut encore pour Maître, comme il le témoigne lui-même, un Eleve des disciples des Apôtres, qu'il cite souvent sans le nommer, et dans la suite S. Pothin Evêque de Lyon. ' Par cet Anonyme quelques modernes entendent Papias. ' Mais Papias avoit été disciple

l. [illegible] l. 4. [illegible] n. 1 — vie, p. [illegible] — [illegible]

1 Quelques modernes font naître S. Irenée l'an 120 ou environ. D'autres ne placent sa naissance que 20 ans plus tard. Mais les premiers n'ont pas fait assez d'attention, que ce Saint disant que dès sa premiere jeunesse il avoit été disciple de S. Polycarpe, il donne pour preuve de ce fait que ce S. Martyr vequit jusqu'à un très-grand âge. Que cela signifie-t-il, sinon que S. Irenée étoit encore jeune, lorsqu'en 166 S. Polycarpe souffrit le Martyre? De ne mettre aussi la naissance de S. Irenée qu'en 140, c'est ce que les autres circonstances de sa vie ne permettent pas, comme on le verra par la suite.

des Apôtres mêmes; et lorsque notre Saint le cite, il le fait en le nommant. ' Cela n'empêche pas toutefois que S. Jerôme ne dise que S. Irenée fut effectivement sous sa discipline : ce qu'il n'aura peut-être avancé qu'en prenant lui-même Papias pour l'Anonyme dont nous venons de parler. Quoiqu'il en soit, ' on ne peut nier que S. Irenée ne fît depuis une étude particuliere de ses écrits, et qu'il n'y puisât les sentimens des Millenaires.

Hier. ep. 53. p. 581.

Iren. ibid.

' A la science ecclésiastique il joignit l'étude des letres humaines, et la connoissance de la théologie Païenne, comme on le remarque par les frequentes citations qu'il fait des Poëtes et des Philosophes le moins connus. ' C'est ce qui fait dire à Tertulien, que S. Irenée avoit aprofondi toutes les sciences avec beaucoup de soin et de lumiere : *Omnium doctrinarum curiosissimus explorator*.

diss. 2. n. 4.

Tert. in Val. c. 5. p. 291.

' Il est vrai que notre Saint avoüe lui-même n'avoir jamais apris à composer des Livres, ni étudié les regles de la rhétorique ; qu'il déclare ignorer la politesse du discours, et l'art de persuader adroitement. Mais il faut prendre cet aveu pour des sentimens que son humilité lui avoit inspirés, et lui faisoit croire très-veritables. D'ailleurs il pouvoit fort bien n'avoir pas étudié à dessein de devenir Auteur ; mais il ne laissa pas de se rendre très-habile et par les talens qu'il avoit reçus de la nature, et par l'aplication qu'il donna à l'étude. ' L'érudition profane, selon les Peres, étoit nécessaire pour refuter les erreurs des Païens ; et il n'y a pas lieu de douter que S. Irenée n'eût emploïé une partie de son tems à l'acquerir.

Iren. l. 1. pr. n. 2. 3.

diss. 2. n. 4.| Till. H. E. t. 3. p. 80.

' En effet quelque épineuse et embarassante que soit la matiere qu'il traite dans ses livres contre les héresies, et quelque barbares que soient et le peu du texte grec qui nous en reste, et encore plus la version latine que nous en avons, S. Jerôme n'a pas laissé d'y trouver beaucoup d'éloquence et d'érudition. De même les Connoisseurs y remarquent un génie vif, agréable, élevé : ce qui paroît dans les comparaisons dont il se sert, et dans quelques autres endroits où s'elevant au dessus de son sujet, il donne quelque liberté à son esprit.

Ibid. | Hier. ib.

' On ne sait ni quand ni à quelle ocasion S. Irenée vint dans les Gaules. On ignore également par qui il y fut envoïé. ' Seulement S. Gregoire de Tours rapporte cette Mis-

Iren. diss. 2. n. 5.

Gr. T. hist. Fr. l. 1. p. 27.

III. SIECLE.

[illegible]

sion à S. Polycarpe. ª D'autres ont conjecturé qu'Irenée aiant fait le voiage de Rome avec ce Saint en 157, on l'envoia de Rome à Lyon, sur les remontrances de S. Anicet à qui S. Pothin avoit demandé du secours pour son Eglise. Mais cette conjecture n'a nul fondement, et paroit démentie par la maniere [1] dont notre Saint parle de lui-même.

Eus. l. 5. c. 4. p. 168. | Hier. v. ill. c. 35.

Il y a plus d'aparence qu'il passa dans les Gaules avec quelques-uns de ces autres Grecs Asiatiques, qui y vinrent établir l'Eglise de Lyon, et peut-être avec S. Pothin même, quelque tems avant que S. Polycarpe entreprit son voiage de Rome. Irenée étoit alors encore jeune, n'aïant que 22 à 23 ans. Dans la suite ᶜ S. Pothin l'ordonna Prêtre, pour servir en cette qualité l'Eglise dont il étoit Evêque. Les premiers Martyrs de Lyon font en deux mots l'éloge de ce saint Prêtre, en disant que c'étoit un zélé partisan de la loi de J. C. Ils ne trouverent personne entre leurs freres et leurs collegues, qui fût plus propre qu'Irenée, pour porter en 177 les letres qu'ils écrivirent dans leur prison au Pape S. Eleuthere, ᵈ et aux Eglises d'Asie et de Phrygie sur l'héresie de Montan. ᵉ Ils le choisirent donc pour faire les voïages de Rome et d'Asie. Mais Dieu en disposa autrement, au moins quant à ce dernier et plus long voïage.

Eus. c. 3. p. 168.

c. 4. p. 168.

c. 5. p. 170 | Gr. T. ibid. | Phot. c. 120. p. 301.

ᶠ Après que S. Pothin eut souffert le martyre, ce qui arriva la même année 177, comme nous l'avons montré ailleurs, S. Irenée fut mis en sa place, et fut le second Evêque de Lyon. Cette élection ne permit pas sans doute qu'il abandonnât une Eglise affligée, persecutée et privée de son Pasteur, pour faire le voïage d'Asie auquel on l'avoit destiné. Il est néanmoins des Ecrivains qui prétendent le contraire. ᵍ Mais Mr. Valois refute solidement leur opinion, et soûtient même qu'il ne fit point le voïage de Rome. ʰ S. Jerôme l'assure néanmoins; et rien n'empêche qu'il ne l'ait effectivement fait, soit avant, soit après son élection. Il y a même quelque lieu de croire que ce fut à Rome

Eus. not. p. 92. 1.

Hier. ibid | Iren. diss. 2. n. 11. 12.

(1) En effet, comment S. Irenée qui pour autoriser ce qu'il avance, dit qu'il avoit vû dans sa plus tendre jeunesse le saint vieillard Polycarpe, ne diroit-il pas plûtôt qu'il avoit passé plusieurs années en sa compagnie, et jusqu'à l'âge de 36 à 37 ans qu'on lui donne alors ; et qu'il l'avoit accompagné dans ses voiages, si comme on le pretend, il avoit réellement fait le voiage de Rome, et conversé à un âge mûr avec cet homme Apostolique ?

qu'il reçut l'ordination épiscopale; quoiqu'il y ait plus d'aparence que ce fut dans les Gaules mêmes. III SIECLE.

' S. Irenée élevé à l'Episcopat, y brilla par une sainteté admirable; et en peu de tems il rendit par ses prédications la ville de Lyon presque toute Chrétienne. ' Il eut beaucoup à travailler, pour y reparer les ravages que la fureur des Païens y avoit causés. Mais ce travail ne fut point au-dessus de son zéle; ' et il ne borna pas ses soins à la seule Eglise, ni même au Diocése de Lyon. Il forma plusieurs disciples pour porter la lumiere de la foi en divers autres endroits. On le vit quelquefois lui-même aller chercher l'erreur jusques dans Rome, pour la combatre en la personne de Blaste et en celle de Florin.

Gr. T. ibid.

Iren. ibid. n.17.

Till. ib. p. 83.

' On lui atribue beaucoup de miracles pour la conversion des infideles. Cela peut être vrai; ' puisqu'il nous assure lui-même comme témoin oculaire, que de son tems il se faisoit grand nombre de merveilles dans l'Eglise, et qu'il auroit été impossible de faire l'enumeration des dons et des graces qu'elle recevoit de Dieu, et qu'elle répandoit encore tous les jours par toute la terre sur les Gentils au nom de J. C. crucifié.

p. 84.

Iren. l. 2. c. 31. n. 2 | c. 32. n. 4. 5.

' On sait peu de choses en détail de la vie de ce grand Evêque. Seulement il paroit qu'elle fut toute ocupée ou à soûtenir la verité en combatant les héretiques et de vive voix et par ecrit, ou à former les Eglises des Gaules en les instruisant de la doctrine apostolique. Mais autant qu'il avoit de zéle pour combatre l'erreur, autant il avoit de charité pour ceux qui l'enseignoient. ' Rien ni de plus touchant ni de plus instructif, que ce qu'il dit lui-même de cette charité sincere qu'il portoit aux héretiques.

Till. ib. p. 85.

Iren. l. 3. c. 25. n. 7.

' Ce fut autant l'effet de cette charité que le devoir de sa charge pastorale, qui l'engagea à écrire le grand nombre d'ouvrages dont il enrichit l'Eglise, et dont nous ferons le dénombrement en son lieu. Il ne nous en reste malheureusement que celui qu'il fit contre les héresies qui avoient paru jusqu'à son tems. Il eut une ocasion particuliere d'écrire sur ce sujet à cause des héretiques Marcosiens, ' ou Gnostiques, comme les nomme S. Jerôme, qui aïant d'abord séduit quelques femmes de qualité dans les païs qu'arrosent le Rhône et la Garonne, en firent de même en Espagne.

l. 1. pr. n. 2 | c. 13 n. 7.

Hier. in. Is. c. 64. p. 474 | ep. 53. 581.

III SIECLE.

[illegible]

Personne n'étoit ni plus propre ni plus capable de refuter ces héresies, que l'étoit S. Irenée. Non seulement [a] il avoit été instruit par les disciples des Apôtres; [b] non seulement Dieu l'avoit préparé à ce combat en lui donnant une foi très-pure et une lumiere très-pénetrante des plus grandes verités, et en le comblant de tous les dons célestes du S. Esprit, comme parle S. Epiphane; [c] mais il avoit encore une connoissance parfaite de toute la doctrine de ces héretiques, qu'il avoit étudiée à fond. [d] Aussi ne fait-il pas difficulté de dire lui-même, sans sortir des bornes de son humilité, que ceux qui avoient entrepris avant lui de la refuter, n'y avoient pas tout-à-fait réussi, parce qu'ils n'en avoient pas assez connu les faux principes.

A ce zéle ardent pour combatre l'erreur, si-tôt qu'elle osoit se montrer, [e] S. Irenée savoit joindre un amour extrême pour la paix. Il fit voir à tout le monde, dit Eusebe, que son nom qui signifie pacifique, n'étoit point démenti par ses actions. [f] Mais cet amour de la paix dans ce grand Evêque n'étoit point un amour du repos au préjudice de la verité. [g] Il en donna des preuves éclatantes dans les fameuses disputes au sujet du jour auquel on devoit célébrer la Pâque. Gardant en cette rencontre un juste temperament, si d'un côté il soûtint la verité de la tradition que les Asiatiques combatoient, de l'autre il s'oposa fortement au Pape S. Victor, qui vouloit troubler la paix en séparant de la communion de l'Eglise ces mêmes Asiatiques.

Eus. ib. c. 23. 24. p. 191. 192.

Nous avons raporté ailleurs avec quelque détail ce que fit S. Irenée en cette rencontre; et nous avons déja donné l'histoire du Concile qu'il assembla à ce sujet, et dont il fut l'ame, et conduisit toute l'action. [h] Outre la Letre Synodale de ce Concile, que l'on regarde comme l'ouvrage de notre Saint, il en écrivit plusieurs autres tant au Pape qu'aux Evêques pour assoupir cette dispute, en quoi il réussit heureusement.

[i] Les mouvemens qu'il se donna pour procurer la paix à l'Eglise, et le soin qu'il prit d'achever son grand ouvrage contre les héresies, furent des dernieres actions de sa vie. Il la finit par le martyre l'an 202, dans cette violente persecution qu'excita contre l'Eglise l'Empereur Severe la 12[e] année de son regne. La mort de notre Saint est marquée au 28[e] de Juin dans les anciens Martyrologes. [k] Son corps fut

Gr. T. Gl. Mar. l. 1 c. 50. p. 780.

III SIECLE.

fut inhumé entre ceux de S. Epipode et S. Alexandre sous l'Autel de l'Eglise de S. Jean.

La plùpart des anciens Peres de l'Eglise rencherissent les uns sur les autres en faisant l'éloge de nôtre saint Evêque. Tertullien le compte entre les Peres les plus recommandables pour leur sainteté et leur excellence, et qui ont refuté les hérétiques par les écrits les plus achevés. Eusebe et S. Epiphane le regardent comme un défenseur intrepide de la foi Catholique, qu'il a soûtenuë pendant toute sa vie avec une lumiere qui a dissipé toutes les illusions et les vaines chimeres des hérétiques, et triomphé de tous leurs efforts. S. Augustin le produit contre les Pelagiens sur le peché originel, en le qualifiant un ancien homme de Dieu, un défenseur de la verité, un Docteur célebre pour sa doctrine, devant qui les Pelagiens les plus obstinés eussent été contraints de rougir et de se rendre à la verité. Theodoret le nomme un homme apostolique, un homme admirable, qui a répandu la lumiere de la verité dans les Gaules et dans tout l'Occident.

Iren. pr. p. 163.

p. 164.

S. Irenée forma un nombre considerable de disciples, qui tous furent illustres ou par leur pieté, ou par leur savoir, et dont quelques-uns eurent le bonheur de verser leur sang pour la foi. Les plus célébres furent le Prêtre Caïus et S. Hippolyte, dont nous donnerons bien-tôt l'histoire, comme aïant été instruits, et peut-être étant nés dans les Gaules. Pour les autres, nous en avons déja parlé ailleurs en plus d'un endroit; et nous ne répéterons pas ce que nous en avons dit.

§. II.

Ecrits qui nous restent de lui.

De tous les ouvrages que S. Irenée laissa de sa façon, il n'est venu jusqu'à nous que ses cinq livres contre les hérésies. Encore ne les avons-nous pas tous en leur langue originale, ni peut-être même en tout leur entier. Au moins paroît-il quelques lacunes tant dans l'ancienne version que dans le texte grec du premier livre.

Iren. l. 1. c. 11. n. 4 | c. 12. n. 2.

Les motifs qui porterent l'Auteur à y mettre la main, étoient dignes et de son zéle et de sa charité. D'une part, il craignoit de voir périr par sa faute plusieurs Fideles, qui ne sachant pas discerner les loups sous la peau empruntée

l. 1. pr. n. 2.

III SIECLE. des brebis dont ils tâchoient de se couvrir, seroient devenus leur proie. De l'autre il desiroit de retirer de l'erreur grand nombre de femmes, que les disciples d'un certain Marc avoient seduit dans les provinces qu'arrose le Rhône. Ce Marc etoit un des plus insignes imposteurs de la secte de Valentin, et un homme très-habile dans l'art de la magie. S. Irenée ne fait pas difficulté de le qualifier le vrai précurseur de l'Antechrist. Avec ses charmes et ses prestiges il séduisit quantité de personnes de l'un et de l'autre sexe. Il s'attaquoit particulierement aux femmes, et en vouloit sur-tout à celles qui étoient et de qualité et les plus riches. Tel étoit le Maitre, et tels furent ses disciples.

Ce fut donc pour détruire en particulier les erreurs des Valentiniens et des Marcosiens, que S. Irenée entreprit ce grand ouvrage; se proposant tout à la fois d'en garantir les Fideles, et de confondre ceux qui les enseignoient, pour les faire revenir de leurs égaremens.

l. 1. pr. n. 2. Mais avant que d'y travailler, il prit toutes les mesures possibles pour y réüssir. Il eut soin de s'instruire à fond des sentimens de ses adversaires, tant par la lecture des ecrits des disciples mêmes de Valentin, que par des conferences qu'il eut avec eux. Ainsi ce ne fut qu'après avoir sondé la profondeur de leurs mysteres, comme il parle lui-même, qu'il entreprit d'en montrer et les extravagances et les impietés. En le faisant il se sert de leurs propres termes, afin d'en faire mieux sentir le ridicule.

pr. n. 3. Il marque expressément que ce fut dans les Gaules qu'il composa cet ouvrage. Mais il n'y mit la main qu'à differentes reprises. C'est ce qui paroit par les préfaces qu'il a mises à la tête de chaque livre. Les trois premiers furent achevés avant la mort du Pape S. Eleuthere, que l'Auteur compte pour le douziéme Evêque de Rome depuis les Apôtres. On croit que les deux autres livres ne furent faits que sous le Pontificat de S. Victor, et peut-être même les dernieres années de la vie de S. Irenée. Ils sont tous adressés à un ami intime du Saint, qui ne le nomme nulle part. Mais on ne peut presque pas douter que ce ne fût un Evêque, et un Evêque de merite. C'est ce qui paroît par le portrait qu'il nous en a tracé. Il lui parle comme à une personne qui avoit plus de savoir que

lui, qui étoit lui-même capable de refuter la doctrine des hérétiques, et qui devoit instruire les autres, et les garantir de l'erreur. S. Irenée avoit un autre motif de lui adresser son ouvrage ; puisque cet ami l'avoit souvent pressé de l'entreprendre.

Eusebe et Photius nous ont conservé en grec le titre de cet ouvrage, que [a] l'interprête de saint Irenée a traduit ainsi : *Exposition et renversement de la doctrine qui porte faussement le nom de science*. Le latin ajoûte encore, *ou contre les hérésies*, ce qui revient au même. Cet ouvrage est divisé en cinq livres, comme nous avons déja dit.

Eus. l. 5. c. 7. p. 171 | Phot. c. 120. p. 300.

a l. 2. pr. n. 2 | l. 4. pr. n. 1.

L'Auteur en fait lui-même l'analyse en peu de mots. Le premier livre, dit-il, contient les sentimens des hérétiques, leurs maximes, et les traits qui caracterisent leurs personnes. Dans le second on trouve renversées et refutées leurs impertinences et absurdités, après les avoir dévoilées et montrées telles qu'elles sont. Le troisiéme livre est emploïé à raporter les preuves de l'Ecriture oposées aux rêveries des hérétiques. Dans le quatriéme on les réfute par les propres paroles du Sauveur, et dans le cinquiéme par celles de S. Paul, expliquant en particulier quelques endroits de cet Apôtre dont les hérétiques abusent criminellement. Donnons à cette analyse un peu plus d'étendue.

Iren. l. 3. pr.

l. 4. pr. n. 1 | c. 41. n. 4 | l. 5. pr.

Dans le premier livre S. Irenée fait une exposition exacte des foles imaginations de Valentin et de ses disciples. Il leur opose ensuite la doctrine de toutes les Eglises du monde, qu'il explique brievement, et qu'il soûtient être la même dans chacune, quoique ces Eglises se trouvent éloignées les unes des autres, et qu'elles usent de differentes langues : au lieu que la doctrine des Valentiniens étoit diverse et changeante, y aïant parmi eux presque autant de differentes opinions, qu'il y avoit de sectateurs. Il met à la fin une énumeration de tous les hérétiques qui avoient paru jusqu'alors, suivant l'ordre des tems, depuis Simon le Magicien, qu'il regarde comme la tige d'où sont sortis tous les autres, jusqu'à Tatien disciple de S. Justin Martyr.

l. 1. c. 1-31.

S. Irenée emploïe le second livre à refuter par divers raisonnemens solides les rêveries et extravagances qu'il a détaillées dans le premier. Il y démontre qu'il n'y a

l. 2. c. 1-35.

III SIECLE.

qu'un seul Dieu, qu'il ne peut y en avoir davantage; que ce Dieu est un Être suprême et très-simple, le Pere de nôtre Seigneur Jesus-Christ, que c'est par son Verbe, et non par le Dieu de Marcion, ou par les Anges, que le monde a été créé. De là il passe à prouver que l'on ne doit point rechercher avec curiosité à savoir autre chose de Dieu que ce que nous en aprenent les saintes Ecritures, qui parlent de lui d'une maniere claire et sans ambiguité. Il donne ensuite de beaux préceptes pour l'intelligence de l'Ecriture, réfute la metempsycose, et établit l'immortalité de l'ame.

Dans le troisiéme livre S. Irenée prouve l'unité d'un Dieu Créateur du ciel et de la terre, l'unité et la divinité de Jesus-Christ, son incarnation dans le sein d'une Vierge, la verité de sa chair et de sa passion; qu'il y a un S. Esprit distingué du Pere et du Fils, qui nous a donné la grace et le secours necessaire pour le salut. Et comme les hérétiques convaincus de l'évidence de ces verités par les quatre Evangiles, se plaignoient de ce qu'ils avoient été corrompus, et en apelloient à la tradition, il leur montre que c'est dans l'Eglise Catholique que se trouve cette tradition pure et sans mélange, et que c'est-là qu'il faut chercher la verité; étant impossible que toutes les Eglises du monde se fussent accordées pour changer la doctrine des Apôtres. Aïant eu ocasion de parler d'Adam, il soûtint contre Tatien et ses sectateurs que Dieu lui avoit remis son peché, et fait misericorde.

Il établit dans le quatriéme livre l'inspiration des Livres sacrés, et emploie leur autorité pour continuer à prouver l'unité d'un Dieu, Auteur de l'ancien et du nouveau Testament. Il montre que c'est le même Pere, qui a été annoncé dans l'une et l'autre alliance; que le Verbe en se faisant voir aux anciens Patriarches et aux Prophetes, a fait connoître la divinité d'un seul Dieu, et que ce seul Dieu est son pere. Il a soin de raporter de tems en tems les objections des hérétiques pour les réfuter: ce qu'il fait quelquefois en se servant de leurs propres armes. Il y montre en particulier que c'étoit en vain qu'ils tâchoient de se servir des paroles de l'Evangile pour apuïer leur mauvaise cause. Après avoir donné ses preuves, il dit qu'il n'en faut pas davantage pour condamner les Juifs, les

Gentils, les Marcionites, les Valentiniens, et toute sorte de faux Prophetes, d'Hérétiques et de Schismatiques. Il finit en établissant la liberté de l'homme, et en réfutant l'opinion de ceux qui prétendoient que les hommes étoient les uns naturellement bons, les autres naturellement méchans.

' Il emploïe le cinquiéme livre à établir la Redemption des hommes par Jesus-Christ, dont il prouve l'incarnation et la divinité contre les Valentiniens et les Ebionites. Et comme ceux-là nioient la resurrection des corps, S. Irenée insiste sur cette verité qu'il prouve par divers raisonnemens invincibles. Il traite ensuite du jugement dernier, de l'Antechrist, de son nom, de son avenement, de son regne, de sa tyrannie, de l'état des ames après la mort. A cette ocasion il s'étend beaucoup sur le regne terrestre de Jesus-Christ et de ses Elùs, inventé par Papias chef des Millenaires.

l. 5. c. 1-36.

Les anciens ont fait beaucoup de cas des écrits de S. Irenée. On a déja vû avec quels éloges Tertullien, S. Epiphane, S. Jerôme, S. Augustin et d'autres en parlent en louant sa personne. ' Eusebe releve en particulier la vigueur et la constance avec lesquelles nôtre Saint va chercher les secrets les plus obscurs des hérétiques dans les antres et les ténébres où ils se cachent, pour les découvrir à la lumiere du jour, et pour que l'on ait de ces serpens l'horreur qu'ils méritent.

Eus. l. 4. c. 11. p. 124.

' Le même Auteur, S. Epiphane, Theodoret, S. Jean de Damas et autres, ont beaucoup lû l'ouvrage de S. Irenée, et en ont tiré plusieurs choses dont ils ont enrichi leurs écrits. C'est de-là que le premier a tiré le catalogue des Papes depuis les Apôtres jusqu'à S. Eleuthere inclusivement, et les preuves qu'il donne de la continuation des miracles, des dons de prophetie et des langues que l'on voïoit encore dans l'Eglise après le siécle des Apôtres. ' C'est encore là qu'il a puisé ce qu'il dit des quatre Evangiles, de l'Apocalypse, de l'Antechrist, et touchant divers autres points importans. ' De même S. Epiphane a copié de mot à mot une partie considerable du même ouvrage de S. Irenée.

l. 5. c. 6. 7. p. 170-172.

c. 8. p. 172. 173.

Gesn. bib. t n. t. 1. p. 221. 1.

' Dès le vivant même de nôtre saint Docteur ses écrits étoient devenus si célébres que S. Clement d'Alexandrie

Till. ib. p. 9..

III SIECLE.

son contemporain, en eut connoissance et en fit usage pour composer les siens.

Il est étonnant de voir que des Savans aient été partagés sur la langue en laquelle les cinq livres contre les héresies ont été écrits originairement. Il suffisoit de lire avec la moindre atention la version latine que nous en avons, pour juger certainement qu'ils n'avoient pas été écrits en latin. Ni le second ni le troisieme, nous pouvons même dire, ni le quatriéme siécle n'ont jamais rien enfanté de si barbare en cette langue. Que si ces livres n'ont pas été écrits en latin, il faut qu'ils l'aient été en grec; puisque ces deux langues étoient les plus usitées dans l'Empire en ces tems-là. Et c'est ce que devoit faire juger le grand usage que les Peres grecs, peu ou point du tout acoûtumés à citer les latins, ont fait de ces écrits aux IV et V siécles. D'ailleurs ignoroit-on que ce fut en cette même langue que les Fideles de Lyon et de Vienne, du nombre desquels étoit alors S. Irenée, que l'on croit même avoir tenu la plume en cette ocasion, avoient écrit les actes de leurs premiers Martyrs? Pourquoi donc n'auroit-il pas employé la même langue à écrire contre les hérésies? On peut se rapeller ce que nous avons dit ailleurs de l'usage tout commun de la langue gréque dans les Gaules en ces premiers siécles, surtout à Lyon et dans la Narbonoise.

Cependant malgré ces preuves qui se presentent d'elles-mêmes, Fab. bib. lat. app. p. 56 ' Erasme a douté si S. Irenée avoit écrit en grec ou en latin. Possevin et Feuardent ont cru qu'il s'étoit d'abord servi de la premiere de ces deux langues, puis de la seconde: ce qui revient à l'opinion Vig.-Marv. t. 2. p. 23-24 ' de M. Huet, qui semble avoir supposé que S. Irenée est lui-même Auteur de la traduction latine que nous avons de ses cinq livres. Mais tous les bons critiques sont aujourd'hui revenus de ces erreurs, Till. ib. p. 80 ' et conviennent que ce fut en grec qu'écrivit nôtre Saint. En effet il est visible que le texte grec de son ouvrage est un discours aussi naturel, que le latin est une traduction barbare et forcée.

Il ne nous reste plus de ces cinq livres en leur langue originale que le premier, qui s'est trouvé presque tout entier cité dans S. Epiphane. Il se trouve aussi quelques petits fragmens des autres livres dans Eusebe, S. Basile,

Theodoret, S. Jean de Damas, et dans les chaînes des anciens Peres grecs. [a] Quelques Savans, que la pieté dont ils faisoient profession rendoit croïables, avoient assûré qu'ils avoient vû dans la Bibliothéque de la République de Venise un exemplaire grec de l'ouvrage de S. Irenée. Mais lorsqu'eux-mêmes ou d'autres allerent l'y chercher, il ne s'y trouva plus. D'autres disent qu'on en a vû un autre exemplaire grec dans la Bibliothéque du Vatican : mais on ne doit plus y compter après toutes les recherches que le dernier Editeur de S. Irenée a fait faire dans cette Bibliothéque pour recouvrer ce précieux monument.

III SIECLE.

[a] Sand. vet. scri. eccl. p. 24.

' Quant à la traduction latine que nous en avons, Jean Cornaro reconnoît qu'elle est fort défectueuse, et assûre que l'on auroit pû plus aisément la corriger sur le texte de S. Epiphane, qu'elle n'auroit pû servir elle-même à entendre le texte grec de ce Pere. ' Quelques Savans la croïent plus ancienne que Tertullien ; mais la plûpart la jugent plus recente, quoiqu'ils prétendent qu'elle ait néanmoins précédé la fin du IV siécle. Quelques-uns, comme Dodwel qui a fait une dissertation sur ce point de critique, en fixent l'époque à l'an 385, à l'ocasion des Priscillianistes. Si c'est là faire honneur à cette traduction, ce n'est pas assûrement en faire beaucoup au siécle où on la place.

Gesn. ibid.

Iren. diss. 2. n. 53 | Fab. ibid. | Vig-Marv. ibid.

En effet, qu'il nous soit permis de demander que l'on produise quelque piece latine de ce siécle, ou même du suivant, écrite en un langage aussi corrompu que l'est cette traduction. Sans parler de la construction grammaticale et de l'arrangement des termes, dans quels monumens de ces tems-là trouvera-t-on des mots aussi barbares ' que ceux-ci et autres semblables qui se lisent en une infinité d'endroits de cet ouvrage : *Suadenter, blasphematio, quaternatio, mysterialiter, impudorate, præconare, perexivimus, adfationes, postremitas, fiens, efficabile, incapabilis ?* Il n'est presque point de page de cette traduction, qui ne pût fournir de semblables façons de s'énoncer. Que conclure de-là ? Sinon qu'elle n'aura été faite qu'après que la barbarie eut pris la place de la bonne latinité, c'est-à-dire au VI siécle, et tout au plûtôt avant la fin du Pontificat de S. Gregoire le grand. ' Peut-être la demande que fit à ce Pape Ethere de Lyon, en le priant de lui com-

Iren. l. 1. pr. n. 2 | c. 1. n. 1 | c. 3. n. 1 | l. 2 pr. n. 1. | c 17. n. 11 | c. 22. n. 4 | l. 3. c. 11. n. 8.

Gr. M. l. 11. ep. 56.

III SIECLE. muniquer les écrits de S. Irenée, et la réponse de S. Gregoire qui l'assura qu'il n'avoit encore pû les déterrer, quoiqu'il les eut cherchés, firent-elles naître le desir de les rechercher avec un nouveau soin, et l'ocasion de les traduire en latin. (XXIX.)

[illegible] On a beau dire en faveur de l'ancienneté de cette version, qu'elle se trouve citée dans Tertullien, S. Cyprien et S. Augustin : cette raison ne peut tenir contre celles que nous venons de donner. Il est vrai que ces trois Peres latins citent quelques endroits de S. Irenée ; mais outre qu'il ne les citent pas dans les mêmes termes qui se lisent dans la traduction latine, le Traducteur n'aura-t-il pas pû profiter de ce qu'il en aura trouvé de traduit dans ces Peres? De-là la conformité qui se trouve entre ces endroits cités et la traduction.

Il ne serviroit de rien d'alleguer l'ignorance de S. Cyprien et de S. Augustin, dans la langue gréque, pour donner à entendre qu'il faut qu'ils aïent eu une version latine pour citer ce qu'ils citent de S. Irenée. Car s'ils ne savoient pas assez de grec pour cela, n'ont-ils pas pu s'adresser à des personnes qui le savoient, comme cela s'est toûjours pratiqué, et se pratique encore aujourd'hui entre les Savans par raport aux langues étrangeres ?

Till. [illegible] p. 77. Il a semblé à un très-habile homme, que l'ouvrage de S. Irenée avoit été aussi traduit en Syriaque. Il établit cette opinion sur ce que, dans un discours sur la vertu, atribué à Ephrem, il en est raporté un assez long endroit, et que la langue syriaque est la seule qu'entendit S. Ephrem. Mais la remarque que nous venons de faire sur un sujet presque semblable à l'égard de S. Cyprien et de S. Augustin, détruit les preuves qu'on donne de cette opinion.

Au reste quelque barbare et défectueuse que soit la version latine des cinq Livres de S. Irenée, elle ne laisse pas d'être un monument très-précieux pour l'Eglise. Il est néanmoins vrai qu'elle nous fera toûjours regreter la perte que nous avons faite du texte original des quatre derniers Livres et de quelques chapitres du premier. Si l'on trouve tant de beautés dans cette version, par raport à la force du raisonnement, la justesse des comparaisons, l'élevation d'esprit, le choix des pensées, que seroit-ce si nous pouvions lire cet ouvrage en sa langue originale? Nous y

trouverions

trouverions sans doute autant [a] d'éloquence qu'y en trouve S. Jerôme.

III SIECLE.

[a] Hier. ep. 53. p. 581.

[b] Dupin. Bib, t. 1. p. 222.

[b] Les critiques ne laissent pas de juger du style de nôtre Saint par le peu qui nous reste de son texte grec. Ils le trouvent serré, net et plein de force, mais peu élevé. Aussi sa matiere ne demandoit point d'élevation dans le style ; et d'ailleurs ce n'étoit pas le genie des Auteurs ecclésiastiques en ces siécles de simplicité. [c] S. Irenée assure lui-même qu'il a traité son sujet sans art, et sans y rechercher autre chose qu'à faire connoître la verité telle qu'elle est. Que pour la beauté du style, il ne s'en est pas mis beaucoup en peine, se servant d'une langue vulgaire, qui n'étoit pas dans toute sa pureté dans les Gaules où il écrivoit. En effet les Gaulois, comme nous avons dit ailleurs, parlant la langue Gauloise, et la latine avec la gréque, pouvoient avoir corrompu considérablement celle-ci. En général on peut dire [d] après Erasme que les écrits de S. Irenée respirent cette ancienne vigueur de l'Evangile, et que son style marque un cœur tout préparé au martyre. Ils sont particulierement précieux, en ce qu'ils contiennent beaucoup de traditions que le Saint avoit aprises de S. Polycarpe, et des autres hommes Apostoliques, aussi-bien que de leurs disciples.

[c] Iren. l. 1. pr. n. 3.

[d] Gesn. ibid. p. 466. 2.

Entre les Auteurs ecclésiastiques qu'y cite S. Irenée, on remarque Hermas, S. Clement Pape, S. Ignace Martyr, S. Polycarpe, Papias, S. Justin Martyr, Joseph, quelques Anonymes disciples des Hommes Apostoliques, et entre les héretiques, Ptolemée Valentinien, et divers Anonymes. Entre les profanes il cite Homere, Hesiode, Pindare, Platon, Sophocle, Menandre, Antiphane.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

OUTRE les cinq Livres contre les hérésies, dont nous venons de parler, S. Irenée en composa plusieurs autres. Mais par un malheur que nous ne saurions assez déplorer, il ne nous en reste ou que de très-petits fragmens, ou même que les simples titres.

1°. [e] Il écrivit contre Florin un traité *De la Monarchie*,

[e] Eus. l. 5. c. 20. p. 187|Hier. vir. ill. c. 35.

III SIECLE

[illegible] c'est-à-dire d'un seul principe, pour montrer que Dieu n'est point auteur du mal. De-là on pourroit conjecturer, dit Mr Valois, que Florin admettoit deux principes, l'un auteur du bien, l'autre auteur du mal, suivant les erreurs de Marcion et de Cerdon. Mais il paroît par les paroles de S. Irenée même, que l'erreur de Florin étoit encore plus grave ; puisqu'il lui dit qu'aucun autre heretique n'auroit osé l'avancer.

[illegible] Nous avons dans Eusebe un précieux fragment de ce traité, ou letre, comme la nomment quelques anciens, d'où nous aprenons plusieurs circonstances remarquables de la vie de S. Irenée, de S. Polycarpe, et de Florin même. Celui-ci étant encore jeune, se trouvoit dans l'Asie mineure à la suite de quelque Officier de l'Empire, à qui il faisoit sa cour en bon politique. Frappé de la grande reputation de S. Polycarpe, qui vivoit encore, Florin se rendit son disciple. Ce fut une ocasion à S. Irenée, qui l'étoit aussi, de connoitre Florin. Dans la suite étant obligé d'écrire contre lui, il sut faire usage de cette circonstance, et lui reprocher la nouveauté de ses sentimens, bien differens de la saine doctrine qu'ils avoient puisée l'un et l'autre auprès de cet homme Apostolique. Il ne craint pas de lui dire, que si ce grand homme l'avoit entendu avancer des erreurs aussi étonnantes, il se seroit écrié, comme il avoit coûtume de faire en semblables rencontres : « O mon Dieu ! à quels tems m'avez-vous reservé, pour voir des choses aussi affligeantes ? » et se seroit enfui en faisant cette exclamation. Depuis Florin entra dans le Clergé, et fut fait Prêtre de l'Eglise de Rome. Mais l'obstination dans ses erreurs le fit déposer du Sacerdoce. On ne dit point quelle impression fit sur lui ce premier écrit de S. Irenée.

Id. p. 178

20. p. 187 2°. Seulement on sait qu'il embrassa ensuite l'hérésie de Valentin. S. Irenée qui avoit son salut à cœur ne se rebuta point et le suivit dans ses écarts. Il reprit la plume contre lui, et lui adressa un traité *De l'Ogdoade*, ou nombre de huit ; c'est-à-dire des huit premiers Eons de Valentin, qu'il ataquoit comme la base et le fondement de son ridicule systême. On croit que ce traité étoit comme le précis du grand ouvrage contre les hérésies, auquel S. Irenée travailloit peut-être dès-lors, ou auquel il mit bien-tôt après la main.

III SIECLE.

[a] Dans ce second écrit contre Florin, le Saint marquoit qu'il avoit touché à la premiere succession des Apôtres. Eusebe et S. Jerôme nous en ont conservé la fin, qui contient cette célebre et instante priere que l'Auteur faisoit pour reveiller l'exactitude de ses copistes. Il les conjure par J.-C. et son avénement glorieux, d'avoir un soin extrême de copier exactement son écrit, de collationner leur copie à l'original, et d'y ajoûter la même priere, afin que les autres copistes en usassent de même dans la suite, et que l'écrit pût passer dans sa pureté aux siécles à venir. C'est le même motif qui a porté Eusebe à nous conserver cette priere. Il déclare lui-même qu'en nous remettant ainsi sous les yeux la conduite de ces grands hommes de l'antiquité, qui passent sans contradiction pour les plus saints personnages de l'Eglise, il a dessein de nous laisser l'illustre exemple d'une exactitude scrupuleuse à copier les Livres des anciens.

[a] Eus. ibid. | Hier. ibid.

'Il a été lui-même des premiers qui l'ont imité, aïant mis à la tête de sa chronique la même priere pour ses copistes, que S. Irenée pour les siens, telle que nous la venons de voir. 'C'est aussi ce que quantité d'autres anciens Ecrivains ecclésiastiques ont imité; et Mrs Fabricius et Lilienthal nous ont donné plusieurs de leurs formules de prieres, l'un au 5e tome de sa Bibliothéque gréque, l'autre dans un traité de l'Exorcisme literaire, imprimé en 1715.

Eus. chr. pr. 3.

Hier. ibid. not. p. 105.

3°. 'S. Irenée écrivit encore contre Blaste, autre Prêtre de Rome, déposé comme Florin. Blaste étoit un Grec Asiatique, qui vouloit ramener le Judaïsme, et s'atachoit à célebrer la Pâque le 14e jour de la premiere lune. Il troubloit par-là l'Eglise, et y causoit des divisions pernicieuses. S. Irenée lui adressa un traité *Du Schisme*. On croit que cet écrit fut composé sur la fin du Pontificat de S. Eleuthere.

Eus. l. 5. c. 15. 20. p. 178. 187. | Iren. ibid. n. 59 | Hier. vir. ill. c. 35.

4°. 'A l'ocasion des disputes qui s'éleverent dans l'Eglise sous le Pape S. Victor, touchant le jour auquel on devoit célebrer le mystere de la résurrection du Sauveur, ce Pontife aïant voulu pour ce sujet séparer de sa communion ceux qui faisoient cette fête le 14e de la lune, S. Irenée lui adressa une letre au nom des Fideles qu'il gouvernoit dans les Gaules, pour le porter à avoir des sentimens

Eus. l. 5. c. 15. p. 190-193.

III SIECLE

plus conformes à la paix. Cette letre étoit comme le résultat du Concile que nôtre Saint assembla sur ce different, et dont nous avons donné l'histoire ailleurs. Eusebe nous a conservé un fragment considerable de cette letre, digne en toute maniere de celui qui l'avoit écrite. Elle nous aprend divers traits précieux d'histoire et de discipline.

Socr. l. 5. c. 22. p. 285

Socrate la regarde comme pleine de force et de vigueur, et dit que S. Irenée ne faisoit pas difficulté d'y blâmer la trop grande chaleur que fit paroître Victor en cette ocasion.

Hier. ibid. | Phot. c. 120. p. 301.

S. Jerôme et Photius comptent plusieurs letres de nôtre Saint au même Pape sur le même sujet. Le premier de ces deux Ecrivains témoigne qu'elles existoient encore de son tems.

Eus. ibid. p. 194.

Eusebe en reconnoît encore d'autres de S. Irenée à divers Evêques sur la même affaire.

Iren. ibid. n. 60 | Bibl. H. E. t. 3. p. 91.

On croit que c'est de quelqu'une de ces letres que l'Auteur des questions et des réponses aux Orthodoxes parmi les œuvres de S. Justin, parle sous le nom de S. Irenée, de la coûtume qu'avoient reçu les Chrétiens dès le tems des Apôtres, comme le saint Docteur le remarquoit, de ne se mettre point à genoux ni le Dimanche, ni les 50 jours du tems pascal, pour marque de la joïe que doit nous inspirer la grace de la résurrection du Sauveur.

Eus. c. 26. p. 191.

5°. Eusebe nous aprend encore que S. Irenée avoit composé un ouvrage très-court à la verité, mais très-nécessaire contre les Grecs, ou les Gentils, selon d'autres. Il avoit pour titre *De la Science*, et subsistoit encore du tems d'Eusebe.

Hier. ibid.

Il semble que saint Jerôme ait divisé ce titre, et d'un seul écrit en ait fait deux, qu'il nomme, l'un *Contre les Gentils*, l'autre *De la Discipline*.

Eus. ibid. | Hier. ibid.

6°. Mais ce Pere et Eusebe s'acordent en nous aprenant que S. Irenée avoit fait un autre ouvrage dedié à Marcien, que le Saint qualifioit son frere. Cet écrit étoit pour faire connoître quelle avoit été la prédication des Apôtres.

Hier. ibid. not. p. 105.

Quelques Savans ont crû mal à propos que cet ouvrage étoit contre Marcion, trompés d'une part par la presque ressemblance des noms de Marcion et de Marcien, et apuïés de l'autre sur ce que saint Irenée avoit promis d'écrire contre Marcion.

7°. Eusebe donne aussi à nôtre Saint un *Recueil de diverses disputes*, διαλέξεων διαφόρων dans lequel l'Auteur faisoit

mention de l'Epître aux Hebreux, de la Sagesse de Salomon, et en citoit quelques endroits. [a] S. Jerôme entend par cet ouvrage un recueil de divers traités, et Rufin des dialogues, ce qui plaît davantage. III SIECLE. [a] Hier. ibid. c. 35. Eus. not. p. 101. 1.

8°. ' S. Irenée avoit promis, comme l'on vient de voir, d'écrire en particulier contre Marcion, et de le réfuter par des raisonnemens tirés de ses propres écrits. On ne doit pas douter que le saint Docteur n'ait exécuté ce dessein projeté et digne de son zéle. Eusebe en effet le met au nombre de ceux qui ont fait des ouvrages considérables contre cet hérésiarque. Iren. l. 1. c. 27. n. 4 | Eus. l. 5. c. 8. p. 173.

9°. ' On conjecture avec fondement de ce que dit saint Irenée au chapitre 7[e] de son troisiéme Livre contre les hérésies, touchant la figure hyperbate emploïée souvent par saint Paul, qu'il avoit écrit quelque traité particulier sur ce sujet. Il assure effectivement qu'il avoit montré ailleurs fort au long, que cette figure étoit très-familiere à saint Paul. Or comme il n'en parle en nul autre endroit de ces Livres contre les hérésies, on est fondé à croire qu'il en aura fait quelque traité particulier. Iren. diss. 2. n. 41.

10°. ' S. Maxime Abbé et Confesseur cite de saint Irenée Evêque de Lyon des discours sur la foi, adressés à Demetre Diacre de Vienne, et en raporte le commencement et un autre endroit. C'est tout ce qui nous en reste. ' Car pour le fragment latin d'un autre discours au même Demetre raporté par Feuardent, les Savans le regardent comme fort suspect. Frag. p. 343. diss. ibid.

11°. Nous avons parlé ailleurs assez au long de la belle letre des Eglises de Lyon et de Vienne sur les souffrances de leurs premiers Martyrs. ' De très-habiles gens sont persuadés que saint Irenée en fut l'Auteur. Il est même difficile, disent-ils, qu'un autre que lui ait pû faire une piece aussi digne de sa piété, de son esprit et de sa science. ' Aussi l'on assure qu'elle est citée sous son nom dans le commentaire d'Oecumenius sur la premiere Epître de saint Pierre. Till. ibid. p. 82. ibid. | Iren. ibid. n. 60.

' Si l'on s'en raportoit à ce qu'on lit dans la chronique de saint Jerôme, et dans l'éloge qu'il a fait de saint Jean l'Evangeliste, on croiroit que saint Irenée auroit composé un commentaire sur l'Apocalypse. On ne sauroit dire comment cette faute a pû se glisser dans les deux endroits Hier. chr. l. 2. p. 164. | vir. ill. c. 9. p. 56.

III SIECLE. marqués de cet Ecrivain. Mais il nous suffit de savoir que ce qu'on y lit à ce sujet, est une faute. Que c'en soit une, cela est évident. Car outre que ni Eusebe, ni saint Jerôme même en donnant le catalogue des écrits de notre Saint, [illegible] ne font nulle mention de ce prétendu commentaire, le texte grec de la chronique d'Eusebe corrige l'endroit de celle de saint Jerôme, qui n'en est, comme l'on sait, qu'u- [illegible] ne traduction paraphrasée. Celle de ce dernier porte, que saint Jean relegué dans l'isle de Patmos, reçut la Révélation ou Apocalypse que saint Irenée interpreta depuis. Eus. ibid. Au lieu de ces dernieres paroles on lit dans le texte original d'Eusebe, ὡς φησιν ὁ Εἰρηναῖος comme le témoigne saint Irenée.

(1) De même ceux (1) qui prétendent que saint Irenée avoit formé le dessein de composer un commentaire sur l'Evangile et les Epîtres de saint Paul, n'ont pas mieux rencontré que les auteurs de la faute que nous venons de relever. L'endroit où ils croient avoir trouvé des vestiges de ce dessein, digne d'ailleurs de l'érudition et du zéle de saint Iren. l. 4. c. 41. n. 4. Irenée, c'est la fin de son 4e livre. Le Saint y dit à la verité qu'après avoir réfuté les hérétiques par les paroles du Sauveur, il va entreprendre de les combatre par celles de saint Paul, en expliquant sa doctrine, et montrant qu'ils ne l'entendoient pas, quoiqu'ils l'oposassent aux Catholiques. Qu'il y joindroit les paroles les plus précises et les plus claires de J.-C. sans y emploïer ses paraboles. Qu'il reservoit tout cela pour un autre Livre. Mais il s'agit du Livre suivant, qui est le cinquiéme de son ouvrage, et non de quelque commentaire particulier. C'est de quoi l'on conviendra sans peine, pour peu d'atention que l'on aporte à lire cet endroit des écrits de nôtre saint Docteur.

Phot. c. 48. p. 36. Photius témoigne que quelques-uns atribuoient encore à saint Irenée un Livre intitulé *De la nature de l'Univers, ou substance du monde*. Mais il assure en même tems que cet ouvrage étoit plûtôt de Caius Prêtre de Rome, disciple de saint Irenée.

Avant que de finir ce qui regarde les écrits de nôtre Iren. pr. p. 164. Saint, il est bon d'avertir, qu'il contribua autant que

1 Remarques sur la Bibliotheque des Auteurs ecclésiastiques de Mr. Dupin, to. 1, page 154

tout autre à conserver à la posterité l'histoire du martyre de saint Polycarpe. Peut-être même lui sommes-nous redevables de ce qu'elle est venuë jusqu'à nous. Car il prit soin de faire lui-même une copie de la letre de l'Eglise de Smyrne, où ce martyre étoit décrit; et sa copie se multiplia ensuite par le moïen de Caïus l'un de ses disciples, qui la transcrivit, et après celui-ci Socrate de Corinthe. III SIECLE.

§. IV.

Divers points particuliers de sa Doctrine.

Nous avons déja touché plusieurs points importans de la doctrine de S. Irenée, dans l'analyse que nous avons faite de ses cinq livres contre les hérésies; outre ceux-là il s'y en trouve encore d'autres dignes de remarque.

On y voit des vestiges de la confession des pechés cachés et secrets comme des autres. Car en parlant des femmes que Marc avoit séduites, S. Irenée dit qu'étant revenuës à l'Eglise, elles confessoient et les pechés de la chair qu'elles avoient commis avec lui, et l'excès de l'amour impur qu'elles lui portoient. Iren. l. 1. c. 13. n. 5.

On y trouve l'exemple d'une pénitence prolongée jusqu'à la mort, en la personne d'une femme d'un Diacre de Lyon, laquelle avoit eu le malheur de se laisser corrompre par le même imposteur. ibid

S. Irenée s'apuïant sur ce que les Juifs répondirent à J.-C. qu'il n'avoit pas encore cinquante ans, soûtient contre les Valentiniens, qui prétendoient qu'il n'avoit prêché qu'un an, et qu'il étoit mort à trente ans acomplis, qu'il avoit vêcu au-delà de quarante. Et il ajoûte que c'étoit le sentiment de S. Jean l'Evangeliste, des autres Apôtres et de leurs disciples. l. 2. c. 22. n. 5. 6.

Il dit que S. Matthieu écrivit son Evangile en hébreu, lorsque S. Pierre et S. Paul fondoient l'Eglise de Rome, en y prêchant la foi de Jesus-Christ. Il établit comme un principe incontestable, que c'est dans l'Eglise seule que se trouve la verité, et que c'est là que les Apôtres ont mis comme dans un riche thrésor tout ce qui concerne cette verité immuable. l. 3. c. 1. n. 1. c. 4. n. 1.

III. SIECLE.

[a] Iren. l. 1. c. 10. n. 2. l. 1. c. 10. n. 2.

[a] Il assûre que de son tems il y avoit parmi les nations barbares des Eglises qui se conservoient dans la pureté de la foi qu'elles avoient reçue des Apôtres, sans avoir nulle ecriture. Il fait mention des Eglises de Germanie et d'Espagne.

l. 4. c. 2. n. 7.

Il établit clairement le peché originel et ses suites, en disant que les hommes ne sont guéris de l'ancienne plaie du serpent, qu'en croiant en celui qui, aiant été élevé de la terre sur le bois de la Croix, selon la ressemblance de la chair du peché, a atiré tout à lui, et donné la vie à tous les morts.

Aug. in Jul. l. 1. n. 5.

C'est un des endroits de ce Pere que S. Augustin cite contre Julien disciple de Pelage, pour prouver le peché originel.

Iren. l. 3. c. 20. n. 3.

En un autre endroit S. Irenée reconnoît que le bien qui nous conduit au salut vient de Dieu et non pas de nous-mêmes.

Till. H. E. t. 3. p. 94.

Ceux qui ont étudié la matiere avec plus de soin, soûtiennent que hors le terme de consubstantiel, qui n'étoit pas encore en usage, aucun des Ecrivains qui ont défendu la foi de Nicée, sans en excepter S. Athanase, n'a parlé du Verbe d'une maniere plus digne de lui, que S. Irenée. De même aucun des anciens Peres n'a établi ni plus solidement ni plus clairement les autres grands mysteres de nôtre Religion, comme ceux de la Trinité, de l'Incarnation,

Iren. l. 4. c. 17. n. 5. | c. 18. n. 1-6. | c. 33. n. 2. | l. 5. c. 2. n. 2. 3.

et nommément celui de l'Eucharistie. Il insiste en plusieurs endroits sur celui-ci, comme contenant réellement le corps et le sang de Jesus-Christ. C'est ce qu'il prouve tant par les paroles du Sauveur, que par les préparations et dispositions qu'exige ce sacrifice, et par les effets qu'il produit.

A ces traits plus importans de la doctrine de S. Irenée, nous en pouvons ajouter d'autres qui le sont moins.

l. 4. c. 31. n. 2. l. 5. c. 23. n. 2.

Il excuse l'inceste des filles de Lot sur leur simplicité. Il a cru qu'Adam et Eve étoient tombés dans la désobéissance à pareil jour qu'ils avoient été créés; que ce jour étoit le sixiéme de la semaine, et que Jésus-Christ est mort à pareil jour.

c. 28. n. 3.

Il conjecture que comme le monde a été six jours à recevoir sa perfection, il subsistera autant de milliers d'années, avant que d'être détruit. Il établit sa conjecture sur ce que les milliers d'années sont figurés par les six jours. Ce n'est pas le seul endroit où S. Irenée donne dans la figure. Il s'en trouve beaucoup d'autres dans ses

écrits

écrits; mais nous ne nous arrêterons pas à les marquer. III SIECLE.

' Il confond l'Antechrist avec la Bête dont parle Daniel dans sa prophetie, et S. Jean dans son Apocalypse. Quant à son nom, qui doit comprendre le nombre de six cens soixante-six, il veut que l'on atende l'acomplissement de la prophetie, avant que de le déterminer. Il ne laisse pas de proposer trois divers noms, où se trouve le nombre marqué. ' Il soûtient avec S. Justin qu'il cite que Satan ignoroit sa condamnation avant l'avenement de Jesus-Christ.

Iren. l. 5. c. 28-30.

c. 26. n. 2.

' Etienne Gobare cité par Photius dit que S. Irenée ne reconnoissoit pas l'Epître aux Hebreux pour l'ouvrage de S. Paul. Mais outre que c'est un héretique qui parle ainsi, ' il est certain par Eusebe que S. Irenée regardoit cette Epître comme faisant partie des Livres sacrés, puisqu'il l'a citée comme Ecriture sainte. ' D'ailleurs quand il auroit été dans l'opinion que l'on prétend, elle ne lui étoit point particuliere; lui étant commune avec S. Clement Pape, S. Hippolyte et Eusebe. ' Mais ce qu'il y a encore de plus puissant pour repousser l'acusation de Gobare, c'est que nôtre Saint dans un de ses fragmens publiés en 1715 par Mr. Pfaff, cite sous le nom même de S. Paul un endroit pris du treiziéme chapitre de cette même Epître.

Phot. c. 232. p. 904.

Eus. l. 5. c. 26. p. 194.

Phot. ibid.

Hipp. t. 2. p. 65.

' On lui reproche au contraire de citer le livre d'Hermas comme Ecriture sainte. Mais plusieurs Peres grecs en ont usé de la sorte, comme il est aisé de le voir par les passages qu'en a publiés Mr. Cotelier à la tête de ce même livre. Il est vrai que les Latins n'ont jamais eu autant de vénération pour l'ouvrage d'Hermas; et c'est ce qui a fait voir qu'il n'y avoit point une tradition constante qu'il fût écrit par l'inspiration du S. Esprit.

Iren. diss. 3. n. 7.

D'autres Ecrivains, ceux-ci poussés par un certain interêt qu'ils ont d'affoiblir l'autorité respectable des Peres de l'Eglise, ceux-là faute d'avoir aporté toute l'atention requise à lire leurs ouvrages, ont imputé à S. Irenée d'autres erreurs beaucoup plus grossieres que les précédentes. Mais comme il en a été pleinement justifié par plusieurs habiles plumes, nous nous contenterons d'y renvoïer. On peut voir à ce sujet le P. Halloix dans la vie de S. Irenée; Mr de Tillemont dans la cinquiéme note sur l'histoire du même Saint; le premier volume des Remarques des Be-

nedictins de S. Vanne sur la Bibliothéque des Auteurs Ecclesiastiques de Mr du Pin; et sur-tout la troisiéme dissertation de Dom Massuet à la tête de l'édition qu'il a publiée des œuvres de S. Irenée, où il discute avec autant de soin que d'érudition et d'étenduë tous les divers points de la doctrine de nôtre Saint.

Il seroit à souhaiter qu'on le pût aussi bien justifier des erreurs qu'il a avancées sur l'état des ames après la mort.

Iren. l. 5. c. 31. n. 2.

Mais il n'y a pas moien d'y réussir. Il dit nettement que les ames des Justes au sortir de leur corps vont dans un lieu invisible que Dieu leur a assigné, et que là elles atendent la resurrection de leurs corps, qui se fera au dernier jour.

[illegible]

D'ailleurs frapé de l'autorité de quelques anciens, et sur-tout de Papias, qu'il savoit avoir été disciple de S. Jean l'Evangeliste, il embrassa le sentiment des Millenaires. Il établit clairement après cette vie et avant le jugement dernier un regne terrestre pour les Justes. Ce regne selon lui sera le commencement de leur incorruption et comme un essai de ce Roiaume éternel, où ils jouiront de la vûë de Dieu. Ils y feront, dit-il, comme un aprentissage de la gloire à laquelle ils seront un jour élevés avec les saints Anges.

Cette erreur ne fut pas long-tems sans être combatuë.

[illegible]

Caius disciple de S. Irenée même l'ataqua bien-tôt après, en réfutant un livre de Cerinthe qui avoit encheri sur ce que Papias en avoit debité. S. Denys d'Alexandrie en fit

[illegible] pr.

autant contre le même Cerinthe, ou selon S. Jerôme contre S. Irenée même. C'est sans doute à cause de cette erreur que nôtre Saint avoit établi dans les cinq derniers chapitres de son ouvrage, que l'on en avoit retranché ces mêmes chapitres dans la plûpart des manuscrits.

Au reste il faut se souvenir, que lorsque S. Irenée a avancé ces erreurs, les points de la doctrine catholique auxquels elles sont contraires, n'avoient pas encore été éclaircis, comme ils l'ont été dans la suite, et que l'Eglise n'avoit encore rien défini à ce sujet. D'ailleurs quelles qu'aient été ces erreurs, le saint Martyr les a suffisamment lavées dans le sang qu'il a répandu pour la foi de Jesus-Christ.

§. V.

Editions de ses Ouvrages.

On nous a donné dans l'espace d'un peu moins de deux siécles six principales éditions des cinq livres de S. Irenée contre les hérésies. Erasme fut le premier qui les tira de la poussiere. L'édition qu'il en prépara sur trois divers manuscrits, parut pour la premiere fois à Basle chez Jean Froben l'an 1526 en un volume *in-folio*. Mais quelque habile que fût cet Editeur, et quelque soin qu'il aportât à son travail, cette édition est si remplie de fautes et de lacunes, qu'en la lisant on cherche quelquefois S. Irenée dans S. Irenée même. Iren. pr. p. 5. 6.

' Deux ans après, c'est-à-dire en 1528, Erasme l'aïant revûë, la fit paroître de nouveau un peu plus correcte que la premiere fois, au même endroit, chez le même Imprimeur et en même volume. ' Elle y vit encore le jour pour la troisiéme fois aussi *in-folio* l'an 1534, ' et ensuite à Paris chez Vivant Gaultherot en 1545 *in*-8°. Bib. Cas. Ben. ...S. Sulp. Bib. ...ff. Min. Con.

' En 1548 Jerôme Froben et Nicolas Episcopius Imprimeurs à Basle, réimprimerent *in-folio* les œuvres de S. Irenée sur les éditions précédentes. ' Ils le firent encore les années 1554 et 1560 en même volume. [a] On en trouve aussi deux autres éditions faites sur celle d'Erasme, à Paris chez Oudin ou Audoin le Petit les années 1563 et 1567 en un volume *in*-8°. ...S. Vin. Cen. ... Barb. t. 1. p. 577. 1 | Fab. Bib. gr. t. 5. p. 67. [a] Bib. Tell. p. 27. 2.

' La seconde édition de S. Irenée fut publiée en 1570 à Geneve chez Jean le Preux, par les soins de Nicolas Gallais Ministre du même endroit. Erasme qui n'avoit consulté que trois manuscrits, a donné, comme nous l'avons dit, une édition peu exacte et pleine de fautes. Gallais les a copiées dans la sienne : ce qui fait voir qu'il n'a revû le texte de S. Irenée sur aucun manuscrit. Seulement il y a ajoûté de nouveaux sommaires, une traduction latine, mais peu fidele, des passages grecs cités par S. Epiphane, et des notes de sa façon, dans lesquelles il tâche de rendre S. Irenée favorable à Calvin. Iren. ibid. p. 6.

' La troisiéme édition est celle de Jean Jâque Grynée autre Calviniste. Celle-ci parut à Basle l'an 1571 en un ibid.

volume *in-8°*, et l'on ne voit point qu'elle ait été renouvellée depuis, non plus que celle de Gallais. Aussi n'en valoient-elles pas la peine ni l'une ni l'autre. Cette troisième édition n'est point differente de celles d'Erasme et de Gallais, si non en ce que l'Editeur a retranché la version latine des premiers chapitres du premier livre cités en grec par S. Epiphane, et y a substitué la traduction latine de Jean Cornaro sans y ajouter le texte grec.

Iren. ibid.

Nous sommes redevables de la quatriéme édition de S. Irenée à François Feuardent Cordelier Docteur de Sorbone, [a] qui la publia d'abord à Paris chez Sebastien Nivelle les années 1575 et 1576 en un volume *in-folio*. Il la donna, comme il dit lui-même, sur les trois précédentes et sur un ancien manuscrit. Il l'enrichit de la traduction latine des dix-huit premiers chapitres du premier livre faite sur le grec par Jâque de Billi, et ajoûta à la fin du cinquiéme livre les cinq derniers chapitres qui manquoient dans les autres éditions. Enfin il mit à la tête la vie de l'Auteur tirée de ses propres écrits et des meilleurs Historiens. Quelque imparfaite que fût cette édition, [b] l'on ne laissa pas de s'en servir pour réimprimer en un volume *in-8°*, le texte de S. Irenée à Paris l'an 1577, et à Cologne l'an 1595 *in-folio*.

a Bib. S. Vin. Cen.

b Sand. vet. script. eccl. p. 24.

[c] Depuis, Feuardent remit la main à son ouvrage, et revit le texte latin sur deux manuscrits, l'un du Vatican et l'autre encore plus ancien, par le moïen desquels il remplit plusieurs lacunes, et corrigea beaucoup de fautes. Il y joignit le texte grec des dix-huit premiers chapitres du premier livre raportés par S. Epiphane, et divers autres fragmens grecs qu'il tira des autres Peres, avec quelques fragmens de S. Polycarpe, la dispute entre Arnobe et Serapion, et les éloges de S. Irenée pris des anciens Ecrivains Ecclesiastiques qui en ont parlé. Il enrichit ce recueil des observations de Jâque de Billi et de Fronton le Duc, et des notes de sa façon. Cette édition ainsi ornée parut à Cologne chez Birckman pour Arnoul Milius l'an 1596 en un volume *in-folio*, et a servi de modéle à toutes celles qui sont venues depuis jusqu'en 1702.

c Iren. ibid. | Fab. ibid. p. 68 | Bib. Miss. Cen.

Ainsi ce fut sur cette derniere édition de Feuardent, [d] que les œuvres de S. Irenée furent réimprimées à Cologne chez Birckman pour Herman Milius l'an 1625 *in-*

d Bib. S. Serg. And.

folio. [a] ensuite à Paris au grand navire l'an 1639 en même volume. [b] En 1675 il y en eut une autre édition au même endroit aussi *in-folio*. Depuis on insera le texte de S. Irenée au second tome de la Bibliotheque des Peres de Lyon en 1677.

a... Tell. p. 181.
b... Miss. Cen.

[c] Quoique l'édition de Feuardent passât pour la plus complete qu'on eût encore vûë, il s'en falloit bien qu'elle ne fût parfaite. Les notes de l'Editeur, savantes à la verité, sont trop longues pour la plûpart; et le Lecteur y trouve peu de lumiere pour entendre le texte original. D'ailleurs ce texte est encore plein de fautes; et l'Editeur a negligé de l'acompagner des secours necessaires pour abreger le travail de ceux qui en voudroient faire usage.

Iren. ibid.

Toutes ces raisons avoient fait naître le dessein à divers Savans de donner une nouvelle édition de S. Irenée; [d] quoique M^r. du Pin l'eût jugé inutile, à moins que l'on ne recouvrât le texte grec de ce Pere. [e] Matthias Launoi Conseiller à Anvers avoit entrepris de l'exécuter; [f] et Dodwel avoit promis d'y mettre aussi la main. Mais ni l'un ni l'autre n'a exécuté son dessein projeté. Après ces tentatives [g] Jean Ernest Grabe de la Religion Anglicane, aïant reçu ce qu'avoit déjà preparé Dodwel, se chargea de l'entreprise, et nous donna une cinquiéme édition de l'ouvrage. Elle a paru à Oxford l'an 1702 en un volume in-folio, fort bien conditionnée pour le papier, le caractere et les ornemens du frontispice. [h] Grabe a enrichi cette édition de plusieurs fragmens nouveaux, et de notes fort étenduës. Mais on lui reproche avec raison d'y paroître trop partial, en s'y atachant moins à éclaircir le texte de son Auteur qu'a y faire voir contre l'évidence, les principes et les dogmes de la Religion qu'il professoit.

D pin, Bib. t. 1. p. 224.
Fab. ibid.
Bib. lat. app. p. 56.
Bib. S. Vin. Cen.
Iren. ibid.

[i] Enfin la sixiéme et derniere édition des œuvres de S. Irenée, est celle qu'a publiée Dom René Massuet Religieux Benedictin de la Congregation de saint Maur. Elle est sortie de l'Imprimerie de Jean-Baptiste Coignard Imprimeur Libraire à Paris l'an 1710 en un volume *in-folio* fort bien conditionné. L'Editeur l'a revûë sur les précédentes et sur trois manuscrits; dont l'un est ancien au moins de huit cens ans. Il l'a enrichie de nouvelles notes, dans lesquelles il s'est particulierement ataché à éclaircir le texte original. Il a mis à la tête trois dissertations aussi

Bib. S. Vin. Cen.

III SIECLE.

savantes que curieuses. Dans la premiere il fait connoître les hérétiques contre qui saint Irenée a écrit, et develope savamment leurs erreurs et leurs mystéres. Dans la seconde il traite à fond de la vie et des ouvrages de saint Irenée. La troisiéme est emploïée à examiner les divers points de la doctrine de ce Pere.

Ces dissertations sont suivies des témoignages que les anciens ont rendus et aux écrits et à la personne de saint Irenée. Après le texte des cinq livres l'Editeur a mis tous les divers fragmens qui nous restent des autres ouvrages de notre Saint, et ceux que l'on a cités sous son nom. Ensuite vient un recueil curieux de tous ceux des écrits des Gnostiques que l'on a pu ramasser. Les differentes préfaces, prolegomenes, notes, observations de tous ceux qui ont travaillé sur le texte de saint Irenée, terminent cette édition. A tout cela Dom Massuet a eu soin de joindre les glossaires et tables necessaires pour soulager le travail des Lecteurs. De sorte que l'on peut dire avec sujet, que cette édition est la plus exacte et la plus acomplie de toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

Tant de soins aportés pour lui donner ce degré de perfection, n'ont pas empeché que Mr. Grabe, et d'autres après lui n'aïent pris la plume pour la décrier. Casimir Oudin entre autres n'a pas rougi d'acuser Dom Massuet d'avoir inseré diverses choses dans le texte de son Auteur, en vûe de flatter le saint Siége, à qui ces changemens étoient favorables. Pour être en droit de former une acusation aussi grave, il falloit qu'Oudin eût examiné les manuscrits dont s'est servi Dom Massuet, et qu'il eût marqué les endroits changés ou alterés. Ne l'aïant pas fait, et ne donnant aucune autre preuve de son acusation, qui croira sur sa simple parole un homme qui a été capable de renoncer à la foi de ses peres et à la profession monastique qu'il avoit embrassée? Les traits dont lui et les autres ont voulu percer Dom Massuet, se sont tournés contre eux-mêmes; et le public, qui est un juge équitable et desinteressé, n'a point cessé de rendre justice au travail du dernier Editeur de saint Irenée. (XXX.)

Oud. ... t. 1. p. 208.

Bib. an. et mod. t. ... p. 449.

Depuis cette derniere édition, Mr. Pfaff a publié quatre fragmens des écrits de ce Pere, qu'il a trouvés dans quelques chaînes manuscrites de la Bibliothéque de Tu-

rin. Ces fragmens acompagnés des dissertations et remarques de Mr. Pfaff, ont paru à la Haye chez Scheurleer l'an 1715 en un volume *in*-8°. L'Editeur n'a pas oublié d'en prendre ocasion de relever l'opinion de sa secte touchant l'Eucharistie, et de faire valoir ses préjugés sur cette matiere, malgré la dissertation qu'il y a jointe sur les préjugés Théologiques, et qui dépose contre lui-même.

'Après Mr. Pfaff. Mr. Fabricius nous a donné en grec et en latin ces mêmes fragmens dans son spicilege des Peres du III siécle, qui passe pour le second tome des œuvres de saint Hippolyte, et qui parut à Hambourg en 1718. On ne peut douter que ces quatre fragmens n'aïent fait partie des ouvrages de saint Irenée. On y trouve la plûpart des caracteres de sa doctrine. Hipp. t. 2. p. 64. 65.

'Dans le premier saint Irenée établit en quoi consiste la vraïe science pour l'oposer à celle dont se glorifioient les Gnostiques. Il fait ensuite un abregé de la doctrine des Apôtres, et de la foi qu'ils ont laissée aux Fideles. « Cet » abregé, dit-il, est à la portée des gens grossiers comme des » Savans. Il consiste à éviter les génealogies qui n'ont point » de fin, et à s'apliquer avec soin à reformer ses mœurs ; de » peur que se rendant indigne des graces du saint Esprit, » on ne perde l'héritage céleste. Car la premiere chose né» cessaire est de se renoncer soi-même, et de suivre Jesus» Christ. Quiconque tient cette conduite, tend à la perfec» tion, et acomplissant ainsi la volonté du Sauveur, devient » fils de Dieu par la regénération spirituelle, et héritier du » Roïaume des Cieux. » S. Irenée, comme l'on sait, touche ces mêmes points dans ses livres contre les hérésies, nommément dans le quatriéme d'où il y a bien de l'aparence que ce fragment aura été tiré. p. 64.

De même, le second fragment paroît faire une suite naturelle du 17e chapitre du même Livre. Ce chapitre tel que nous l'avons dans les éditions de saint Irenée est seulement en latin ; et très-court dans quelques-unes. Il traite du même sujet que ce second fragment. 'Il s'y agit du sacrifice nouveau que J. C. a institué dans la nouvelle loi, selon la prédiction du Prophéte Malachie. S. Irenée l'entend et de l'Eucharistie et des prieres des Saints. 'En parlant de l'oblation de l'Eucharistie en particulier, il dit, « Qu'elle p. 64. 65.

II SIECLE » ne se fait point d'une maniere charnelle, mais toute spi-
» rituelle, en quoi elle est pure. On offre à Dieu, poursuit-
» il, du pain et le calice de benediction, en rendant graces
» au Seigneur de ce qu'il fait produire à la terre ces fruits
» pour nôtre nourriture. Après l'oblation nous invoquons
» le S. Esprit, afin que le pain et le vin deviennent le corps
» et le sang de J. C. et que ceux qui y participeront, reçoi-
» vent la remission de leurs pechés et meritent d'avoir part
» à la vie éternelle. »

Peut-on parler plus clairement du mystere de l'Eucharistie, tel qu'on l'a toujoûrs cru dans l'Eglise catholique? Que l'on se donne la peine de raprocher ici les autres endroits marqués plus haut, où saint Irenée établit la même verité en écrivant contre les héresies, et que l'on juge si c'est avec raison que M^r. Pfaff se prévaut de ce fragment en faveur de l'opinion de son Eglise sur l'Eucharistie.

ibid. C'est dans ce même fragment que saint Irenée cite sous le nom de saint Paul un endroit pris du 13e chapitre de l'Epître aux Hébreux.

ibid. Le 3e fragment roule sur les fêtes et les jeûnes que nous devons observer, et semble tout naturellement avoir fait partie de quelqu'une des letres qu'écrivit saint Irenée au sujet des troubles touchant le jour auquel on devoit faire la Pâque. « Nous faisons consister nos fêtes, dit ce Pere, » dans le levain de la malice et du peché : nous déchirons » l'Eglise de Dieu : nous observons des céremonies exte- » rieures et laissons des pratiques plus excellentes, comme » celles de la foi et de la charité. Ces sortes de fêtes et de » jeûnes, ajoûte S. Irenée, ne sont point agréables au Sei- » gneur. »

Hipp. ibid. Le 4e fragment semble avoir été tiré du 5e Livre de nôtre Saint contre les hérésies, et regarde les deux avénemens de J. C. « Il est venu, dit-il, la premiere fois dans » la plenitude des tems, afin de nous délivrer de la servitu- » de du peché, nous purifier par son sang, et nous représen- » ter sans tache à son Pere comme ses enfans, si néanmoins » nous nous rendons dociles à ce qu'il exige de nous. Il » viendra de nouveau à la fin des tems, pour détruire tou- » te sorte de malice, reconcilier toutes choses, et mettre fin » à toutes les iniquités. »

ANTONIN

ANTONIN CARACALLA,

Empereur.

SI dans l'histoire literaire il ne devoit entrer que des hommes de letres, le Prince qui se montre ici, devroit en être exclu. Mais comme l'on y parle de tout ce qui concerne la literature, il merite d'y trouver place pour les dommages qu'il lui a causés, et la guerre qu'il fit aux Savans et à leurs écrits. De sorte que son éloge sera ici à peu près ce qu'est l'ombre dans un tableau.

Spar. Vit. Sev. n. 3 | Aur. Vic. epit. p. 211 | Till. Emp. t. 3. p. 16. 108.

' Il nâquit à Lyon le 4e [1] jour d'Avril de l'an 188, lorsque Severe son pere, qui fut depuis Empereur, gouvernoit la Lyonnoise pour les Romains. Il eut pour mere la fameuse Julie, qui vouloit passer pour Philosophe, mais dont les mœurs ne répondoient nullement à cette qualité. Il porta d'abord le nom de Bassien, ' qui demeura aboli dans la suite, lorsque Severe lui eut donné ceux de Marc Aurele Antonin. ' Et après qu'il eut aporté des Gaules à Rome les Caracalles, sortes d'habits qui descendoient jusqu'aux talons, et que les Romains nommerent Antoninienes à cause de lui, il lui en revint à lui-même le surnom de Caracalla, sous lequel il est plus connu dans l'histoire.

Till. ibid. p. 44.

Spar. Vit. Carac. n. 9.

Till. ibid. p. 91 108.

' On croît que ce Prince eut une nourrice Chrétienne par le moïen de Procule Torpacion, qui faisoit profession du Christianisme, et qui après avoir guéri Severe d'une maladie, demeuroit dans son palais. On vit en lui quelques fruits de ce lait Chrétien, pendant ses premieres années. ' En effet il fit paroître alors les plus excellentes inclinations. Il étoit doux, clement, liberal, officieux, et se portoit avec ardeur à l'étude des letres. S'il voïoit quelques malheureux exposés aux bêtes, il en détournoit ses yeux, comme ne pouvant suporter la vûë d'un si cruel spectacle. De sorte qu'il se rendoit aimable à tout le monde.

Spar. ibid. n. 1

n. 2.

' Mais à peine fut-il sorti de l'enfance, que ces heureuses dispositions se changerent en autant de vices oposés, et qu'il devint aussi odieux, qu'il étoit chéri auparavant. Pour tout dire en un mot, il sembla rencherir sur les

[1] ' Selon d'autres le cinquiéme ou le [illegible] septiéme du même mois.

Trist. com. hist. t. 2. p. 148

III SIECLE

cruautés de Tibere, de Caligula et de Neron ; et ses propres Historiens ne le représentent eux-mêmes que comme l'horreur du genre humain. Il porta le caprice jusqu'à vouloir s'égaler à Alexandre le Grand. Il avoit continuellement à la bouche et le nom et les actions de ce Héros. Il affectoit même d'en imiter la contenance, et vouloit qu'on lui en donnât le nom.

Il ne manquoit pas d'esprit, quoiqu'il l'eût plus vif que solide. Il avoit beaucoup de conception, pensoit bien, et s'énonçoit avec facilité. Severe ne négligea rien pour cultiver de telles qualités qui faisoient beaucoup esperer. Il lui donna les plus habiles maîtres, et le fit instruire dans tous les exercices du corps et de l'esprit, et pour les mœurs et pour les sciences. Il lui faisoit même étudier la philosophie la plus grande partie du jour. Mais tout cela fut inutile. Caracalla, soit faute de jugement, soit par défaut d'aplication, ne fit aucun progrès dans les letres. Il avouoit lui-même son ignorance, qui étoit entiere, et qui lui faisoit mépriser toutes les personnes d'érudition.

En 196 il fut fait César ; et deux ans après il reçut la puissance du Tribunat. Dès la 13[e] année de son âge les soldats l'associerent à l'Empire avec son pere, [a] qu'il eut aussi pour collegue dans le Consulat en 202. Avant qu'il eût achevé la 5[e] année de sa puissance Tribunitienne, il épousa Plautille, fille de Plautien Préfet du Prétoire ; et il eut de ce mariage une dot, qui auroit suffi pour marier cinquante Reines.

Le 4[e] de Fevrier 211 il se vit maître de l'Empire par la mort de son pere, qu'il avoit avancée selon quelques Historiens. Mais il semble qu'il ne monta sur le thrône, que pour exercer plus impunément sa tyrannie. Il commença par faire tuer Gete son frere entre les bras de sa propre mere, afin d'avoir lui seul toute la puissance souveraine, et continua à se signaler par de semblables cruautés tout le reste de son regne. Il en vouloit sur-tout aux hommes de letres. Le célebre Papinien, que l'on regardoit comme un thrésor inépuisable de jurisprudence, et l'asyle de la science du droit, fut une des victimes qu'il immola à sa fureur. Il fit tuer de même presque tous les Medecins, parce qu'ils refusoient d'exécuter ses ordres sanguinaires, et de donner du poison à ceux dont il vouloit se défaire.

[a] Plautien, qu'il devoit respecter pour l'alliance qu'il avoit contractée avec lui, ne fut pas plus épargné que les autres. Il seroit difficile de faire l'énumeratïon de tous les autres meurtres qui souillerent son regne.

III SIECLE

a Till. ibid. p. 66. 68.

Ce n'étoit pas assez pour satisfaire la cruauté de ce méchant Prince, que de persécuter les personnes vivantes, il étendit encore sa fureur sur celles que la mort sembloit en avoir mis à couvert. Ne pouvant faire pis, il déclara une guerre ouverte à leurs écrits. Il se déchaîna particulierement contre ceux d'Aristote, parce qu'il s'imaginoit qu'il avoit été cause de la mort d'Alexandre le grand, dont il prétendoit que l'ame étoit passée dans son corps.

Jous. ibid.

[b] A tant de cruautés et de parricides il joignit encore, si l'on en croit plusieurs Historiens, l'inceste le plus détestable, en épousant Julie sa propre mere, après la mort de l'Empereur Severe.

Spar. ibid, vit. Carac. n. 10 | Hier. chr. l. 2. p. 175.

[c] Dieu arrêta enfin le cours d'une vie aussi odieuse, et permit qu'elle fût terminée par une mort funeste. Ce Prince qui avoit fait assassiner tant de monde, fut assassiné lui-même par Macrin, qui regna après lui. Il finit ainsi sa vie le 8[e] d'Avril 217, lorsqu'il n'avoit encore que 29 ans et 4 jours. [d] Spartien et Eusebe disent qu'il étoit dans la 43[e] année de son âge, lorsqu'il fut tué. Mais c'est une faute dans ces deux Ecrivains. [e] Ausone exprime assez bien le caractere de ce malheureux Prince dans les vers suivans, qui peuvent lui servir d'épitaphe.

Spar. vit. Carac. n. 6.7. | Till. ibid. p. 139.

Spar. ibid. n. 9 | Eus. chr. p. 218.

Aus. cæs. p. 225. 226.

Dissimilis virtute patri, et multo magis illi
Cujus adoptivo nomine te perhibes,
Fratris morte nocens, punitus fine cruento.
In risu populi tu Caracalla magis.

[f] Caracalla est le dernier des Empereurs, qui a fait mettre le titre d'Imperator sur ses medailles. Les Empereurs suivans ont negligé ce titre, qui servoit à donner quelque éclaircissement à l'histoire. [g] Il laissa un fils, qui regna dans la suite sous le nom de M. Antonin Heliogabale. Entre le peu de bonnes actions que fit Caracalla pendant son regne, on remarque une fort belle ruë qu'il fit faire de nouveau à Rome avec d'autres édifices. Mais on releve sur-

Till. ibid. p. 141.

Spar. ibid. [illegible]

III SIECLE

tout les thermes, ou bains publics qui portoient son nom, et où se voioient des choses qui paroissoient inimitables. On parle aussi avec éloge d'une galerie somptueuse, qu'il fit construire, et où étoient représentées les guerres, les triomphes et les autres grands exploits de l'Empereur son pere.

[Tert. ibid. p. 127 | Lam. ibid. p. 12]

'Il fit aussi quelques loix pour le gouvernement de l'Etat, et donna plusieurs rescrits, dont divers Ecrivains font mention.

CAIUS,

Evêque des Nations, et Docteur de l'Eglise.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

On ne sait pas précisement quel est le païs qui donna naissance à Caïus, dont nous entreprenons ici l'éloge.

[Var. Sacr. p. 937. 940.]

'Mr. le Moyne conjecture qu'il étoit Grec de nation, et né à Corinthe. C'est ce qu'il paroît établir sur un passage d'un certain Socrate de la même ville; et sur la connoissance particuliere qu'avoit Caïus de la langue gréque, en laquelle il a écrit tous ses ouvrages. Mais ces fondemens sont bien équivoques, pour y asseoir quelque probabilité. En effet, le témoignage de ce Socrate est plus contraire que favorable à la prétention de Mr. le Moyne: et ce que nous avons dit ailleurs de l'usage tout commun de la langue gréque dans quelques-unes de nos provinces en particulier, fait voir de reste que l'on pouvoit écrire en cette langue, sans être Grec de nation.

Il y a bien plus d'aparence à croire que Caïus étoit né dans les Gaules. Au moins la prévention est-elle en leur faveur; puisqu'elles furent le théatre, où Caïus fit son premier personnage.

[Ibid. p. 164.]

'Car il est certain par l'aveu du même Socrate, qu'il avoit été disciple de S. Irenée, non comme le fut dans la suite S. Prosper de S. Augustin qu'il

ne vit jamais en personne, mais en demeurant et conversant avec ce saint Evêque et Martyr, ὅς καὶ Συνεπολιτεύσατο τῷ Εἰρηναίῳ. Or cela ne put ariver qu'à Lyon, comme il est visible par l'histoire de saint Irenée, telle que nous l'avons donnée sur les monumens les plus autorisés. Ainsi il est au moins hors de doute, que Caïus puisa dans l'école de l'Eglise de Lyon la doctrine qu'il alla ensuite répandre ailleurs. Il ne nous en faut pas davantage pour être en droit de le mettre au rang de nos hommes de letres. III SIECLE.

On ignore à quelle ocasion, ou pour quel sujet Caïus se sépara de saint Irenée. On pourroit faire sur cela diverses conjectures, dont il n'y en auroit peut-être nulle de vraïe. Ce qu'il y a de certain, 'c'est qu'il se retira à Rome, où il passa quelque tems. S. Irenée pouvoit l'y avoir envoïé pour les affaires de son Eglise; et Caïus y aïant aparemment reçu la nouvelle de son martyre, et de la persécution qui ravageoit l'Eglise des Gaules, se détermina à s'atacher au Clergé de Rome. Il y brilloit sous le Pontificat de saint Zephyrin et l'Empire d'Antonin Caracalla, au commencement de ce III siécle. Il s'y distingua entre les Ecrivains Ecclesiastiques et par son zèle à défendre la foi Orthodoxe, et par son éloquence. Il y eut sur-tout une conférence avec Procle ou Procule, l'un des principaux chefs des Montanistes, laquelle contribua beaucoup à rendre son nom illustre. Eus. l. 2. c. 25 | l. 6. c. 20. p. 67. 222 | Hier. vir. ill. c. 59.

'Photius nous aprend qu'il fut élevé à la dignité du Sacerdoce, dont quelques-uns prétendoient qu'il avoit fait les fonctions dès le tems du Pape saint Victor. Dans la suite il fut ordonné Evêque des nations, 'pour aller porter la foi dans les païs des infideles, sans avoir aucun peuple ni aucun Diocése limité. Ainsi l'on ne doit pas s'arrêter à l'opinion de quelques modernes qui en ont voulu faire un Evêque de Milan. Phot. c. 48. p. 36. 37. Till. H. E. t. 3. p. 174. Vai. Sacr. p. 944.

L'histoire ne nous aprend rien du tems de la mort de Caïus. Seulement il paroît par ce que nous venons de dire, qu'il vêquit au-delà du regne de Caracalla, qui finit en 217. 'Il est étonnant de ne voir pas paroître le nom de ce grand homme, qui a tant travaillé pour l'Eglise, dans les Martyrologes Romains, où l'on en a placé beaucoup d'autres qui ne le méritoient peut-être pas à si juste titre. Till. ibid. p. 177.

Quoiqu'il fut disciple de saint Irenée, il ne le suivit point dans l'erreur des Millenaires. Il a même la gloire d'être le premier Ecrivain que nous sachions avoir combatu ce sentiment erroné. Mais il ne regardoit point, dit-on, l'Epître aux Hebreux comme l'ouvrage de saint Paul.

§. II.

SES ECRITS.

Caïus enrichit l'Eglise de plusieurs ouvrages de sa façon. Mais nous avons le malheur de nous en voir privés. Il ne nous en reste aujourd'hui, que certains traits que nous ont conservés Eusebe, saint Jerôme, Theodoret et Photius.

[illegible]

1°. Le plus célebre des écrits de Caïus, paroît avoir été la conférence qu'il eut à Rome avec Procle, comme l'on a déja vû. Eusebe en cite plusieurs endroits: et c'est l'unique des ouvrages de Caïus que saint Jerôme marque dans l'éloge qu'il nous a laissé de cet Auteur.

[illegible]

Caïus aïant convaincu son adversaire de la fausseté des nouvelles opinions de Montan, redigea par écrit la conférence qu'il

Eus. l. 3. c. 31. p. [illegible]

eut à ce sujet. L'ouvrage étoit en grec, et en forme de dialogue. Au moins Eusebe et Photius lui en donnent-ils le titre. Celui-ci en fait beaucoup d'estime, et témoigne que la piece étoit travaillée avec soin.

[illegible]

C'est de cet écrit qu'Eusebe raporte le beau passage touchant les tombeaux des Apôtres saint Pierre et saint Paul, dont l'un selon Caïus étoit au Vatican, et l'autre

[illegible]

sur le chemin d'Ostie. L'Auteur y réfutant la témerité qu'avoient les Montanistes de fabriquer de nouveaux écrits qu'ils donnoient pour l'Ecriture sainte, ne comptoit que treize Epitres de saint Paul, omettant celle aux Hébreux, comme ne la croïant pas de cet Apôtre. Ce sentiment au reste ne lui étoit pas particulier. Quelques Latins, dit Eusebe, pensoient la même chose.

[illegible]

2°. Theodoret assure que Caïus écrivit, aussi bien que S. Denys d'Alexandrie, qui ne fleurit que plus de trente ans après lui, un Livre contre Cerinthe auteur de l'opinion des Millenaires. De sorte que Caïus eut l'avantage de porter les premiers coups à cette erreur, peu de tems

après sa naissance. [a] Il s'étoit déja déclaré contre dans sa conférence avec Procle, comme on le voit par Eusebe qui en cite cet endroit. III SIECLE.

a Eus. l. 3. c. 28. p. 100.

3°. [b] Photius témoigne qu'il y avoit encore de Caïus un Livre particulier contre l'héresie d'Artemon, [c] ou Artemas disciple de Theodote le Corroïeur, qui soûtenoit que J. C. n'étoit qu'un pur homme. [d] Il paroît presque hors de doute que cet écrit est le même dont parle Eusebe, comme fait contre l'héresie d'Artemon et de Theodote, mais dont il ignoroît le nom de l'Auteur, qui n'étoit pas nommé dans son exemplaire. Cet Ecrivain en raporte quelques endroits fort remarquables. On y voit que Caïus combatoit Artemon par l'autorité des Peres qui l'avoient précedé, nommément de saint Justin, de Tatien, de saint Irenée, de saint Clement Alexandrin, de saint Miltiade et de saint Meliton. [e] Theodoret en parlant de cet ouvrage, le nomme *le petit Labyrinthe,* et dit que quelques-uns l'atribuoient à Origene, quoique le style fît assez voir qu'il n'en pouvoit être.

b Phot. ibid. p. 37.

c App. ad. Bib. Pp. t. 1. p. 339.

d Eus. l. 5. c. 28. p. 196-198 | Mol. ib. p. 176.

e Thdrt. ibid.

4°. [f] Photius parle aussi d'un Livre intitulé *le Labyrinthe*, que quelques Ecrivains donnoient au même Origene, et que d'autres assuroient être de Caïus Prêtre de Rome sous Zephyrin. On voit par-là que Theodoret et Photius marquent le même traité. Mais il y a cette difference entre ces deux Auteurs, que Photius paroît distinguer le Labyrinthe d'avec l'ouvrage contre Artemon : au lieu que Theodoret confond l'un avec l'autre. On ne nous fournit point d'autres lumieres pour débrouiller ce fait.

f Phot. ibid. p. 37-38.

5°. [g] L'Auteur du Labyrinthe témoignoit à la fin avoir composé un traité *sur la substance de l'Univers*. Mais ce traité se trouvant sans nom d'Auteur dans son origine, les uns le donnerent ensuite à Joseph à cause de la conformité de style, d'autres à saint Justin, quelques autres à saint Irenée, et d'autres enfin à Caïus. Photius, qui supose que le Labyrinthe étoit l'ouvrage de Caïus, ne croit pas lui devoir refuser le traité *De l'Univers*, ou *De la cause de l'Univers* ; car cet écrit portoit tous ces titres. Mais il n'ose pas assurer que celui qu'il a lû, soit le même que celui qu'avoit composé Caïus.

g ibid. p. 36.

[h] Quoi qu'il en soit, l'ouvrage dont parle Photius, étoit divisé en deux Livres. L'Auteur y montroit que Platon

h ibid.

III. SIECLE. n'étoit pas d'acord avec lui-même. Il y traitoit de la matiere, de l'ame, de la resurrection, et y réfutoit les faux raisonnemens et les absurdités d'un certain Alcinous. Il y établissoit ensuite ses propres sentimens, qu'il oposoit à ceux qu'il avoit entrepris de réfuter, et prouvoit que les Hébreux étoient beaucoup plus anciens que les Grecs. Il y traitoit encore de la création du monde, mais seulement en abregé. Il y parloit dignement de Jesus, lui donnant la qualité de Christ, et y etablissant fort bien la naissance ineffable, qu'il tire de son Pere : ce qui suffit pour ne pas atribuer cet ouvrage à Joseph. Seulement Photius juge que les sentimens de son Auteur sur la nature de l'ame, n'étoient ni conformes à la doctrine des Juifs, ni dignes des autres savans écrits qu'il avoit composés : puisqu'il atribuoit à l'ame la figure du corps humain.

not. p. 912. Hæschelius dans ses notes sur Photius nous a donné un fragment grec qu'on lui avoit envoïé d'Italie, comme une piece que l'on croioit faire partie du Livre *De l'Univers* atribué à Joseph. Il y est parlé de l'état des Justes et des Impies après la mort, de l'enfer et du paradis, comme en parleroit un Chrétien. L'Auteur avoit lû assurément l'Evangile et les Epitres de S. Paul, auxquelles il fait allusion en divers endroits, pour ne pas dire qu'il en cite les propres termes.

[illegible] Nous avons observé ailleurs que Caïus a contribué après saint Irenée son Maître à conserver à la posterité l'histoire du martyre de saint Polycarpe, par le soin qu'il eut d'en faire une copie sur l'exemplaire de saint Irenée.

S. HIPPOLYTE,

S. HIPPOLYTE,

Eveque, Docteur de l'Eglise, et Martyr.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Il est surprenant que l'on n'ait que peu de chose à dire sur l'histoire d'un Pere de l'Eglise aussi célébre, que l'a été saint Hippolyte. Mais ce n'est pas toûjours les plus grands hommes, dont les actions nous sont le plus connuës. Il fut disciple de saint Irenée Évêque de Lyon, auprés duquel il paroît qu'il passa un tems considerable. Il assuroit lui-même dans un écrit que nous n'avons plus, que tout ce qu'il avoit avancé dans un de ses principaux ouvrages, n'étoit qu'un abregé de ce qu'il avoit apris sur le sujet qu'il traitoit, de la bouche même de ce grand Prélat. Il s'est acquis par-là la qualité d'Eleve de l'Eglise de Lyon ; et l'on peut assurer que jamais personne n'a soûtenu plus glorieusement ce titre.

Phot. c. 121. p. 301.

Nul ancien Ecrivain ne parle du lieu de sa naissance. Mr. Basnage entre les modernes le fait naître en Orient, et le supose Prêtre établi en Arabie. Mais comme il ne nous donne aucunes preuves de son opinion, il est un Auteur trop recent pour l'en croire sur sa parole à l'égard d'un fait aussi éloigné de lui. Son sentiment paroît même oposé à ce que saint Hippolyte nous a apris de lui-même, et que nous venons de raporter.

Canis. B. t. 1. p. 3.

On est mieux fondé à dire qu'il nâquit dans quelque lieu de nos Gaules. Ce fut-là qu'il commença à se faire connoître dans le monde. Ni son nom qui est grec, ni la qualité de Sénateur Romain que lui donne saint Jerôme, ne seroient point des raisons pour empêcher de le croire. On sait, et nous l'avons remarqué ailleurs, que les noms propres grecs étoient fort communs dans les Gaules en ces premiers siécles, et que les Gaulois avoient entrée dans le Sénat de Rome dès l'Empire de Claude, et même auparavant. Ses ouvrages écrits en grec ne font rien non

Hier. ep. 83. p. 656.

II SIECLE

plus contre le sentiment que nous proposons. On a vû dans les siecles précedens plusieurs Gaulois, qui n'ont écrit qu'en cette langue.

Saint Hippolyte ne pouvoit faire que de grands progrès dans les sciences, sous la discipline d'un aussi habile Maître que saint Irenée. Aussi saint Jerôme assure qu'il se rendit très-eloquent, et qu'il acquit une grande connoissance de la Philosophie et des autres sciences profanes. On sait de reste que les plus grands hommes de l'Eglise ne regardoient point cette sorte d'érudition comme indigne d'un veritable Théologien. Pour ce qui est de la Literature sacrée, le grand nombre d'écrits qu'il composa en ce genre, est une preuve complette qu'il y étoit parfaitement versé. De même, les divers ouvrages qu'il fit pour trouver et déterminer le jour auquel on doit faire la Pâque, montre qu'il possedoit à fond la science des tems.

Comme il s'est trouvé plusieurs Saints illustres, qui ont porté le nom d'Hippolyte, on les a souvent confondus; et cela ne doit pas surprendre. Prudence, qui étoit assez près de leur tems, en a confondu lui-même trois tout à la fois. Mais l'on convient que le plus célebre dans toute l'antiquité, est celui qui fait le sujet de cet éloge, et qui a réuni en sa personne les qualités d'Evêque, de Docteur de l'Eglise et de Martyr.

Il quita l'Eglise de Lyon, sans que l'on puisse dire précisément pour quel sujet. Peut-être la violence de la persecution à la mort de saint Irenée, le contraignit-elle d'aller chercher ailleurs un asyle plus assuré. Peut-être aussi le desir d'annoncer J.-C. aux nations qui n'en avoient pas encore entendu parler, lui fit-il former le dessein d'aller porter le flambeau de la foi dans les païs étrangers. Il fut depuis élevé à l'épiscopat. Mais ceux qui étoient plus à portée de le savoir, ne nous aprenent point quelle Eglise il a gouvernée. De-là tant de diverses opinions entre les Ecrivains (1) des siécles suivans, qui ont entrepris

Ibid. ep. 83. p. 570.

Eus. l. 6. c. 22. p. 223. 224. | Hier. vir. ill. c. 61.

Act. Mar. p. 155. n. 1.

Till. H. E. t. 3. p. 238.

a p. 239.

Eus. l. 6. c. 20. p. 222. Hier. ibid.

Till. ibid. p. 239. 672. 673. | Cave, p. 62. 1.

Canis. B. ibid. p. 3.

(1) Le premier qui a fixé un siége à S. Hippolyte, est le Pape Gelase à la fin du V siecle. Mais ce Pontife en le faisant Metropolitain d'Arabie, n'a avancé cette opinion qu'en prenant mal le sens de Rufin, qui avoit mal traduit lui-même le texte grec d'Eusebe. Ce texte ne porte autre chose, sinon que Berylle étoit Evêque de Bostre en Arabie, et que S. Hippolyte avoit aussi gouverné une autre Eglise en certain lieu: ὁσαύτως δὲ καὶ Ἱππόλυτος ἑτέρας που καὶ αὐτὸς προεστὼς ἐκκλησίας. Voila donc cette premiere et plus ancienne opinion détruite par Eusebe même sur

de le deviner : entreprise qui a plus embrouillé le point d'histoire que l'on vouloit developer, qu'elle n'a servi à l'éclaircir. ' De sorte qu'on est encore aujourd'hui réduit à dire, qu'il est aussi certain que saint Hippolyte a été Evêque, comme il est incertain quel siége il a rempli. Et qui pourroit se flater de le savoir, ' après que saint Jerôme n'a pû y réussir, malgré toutes les recherches qu'il fit pour cela dès le IV siécle ?

Till. p. 239.

Hier. ibid.

Si Eusebe ne donnoit pas à saint Hippolyte une certaine Eglise quoiqu'indéterminée, nous croirions volontiers qu'il n'auroit point eu de siége fixe, et qu'il auroit été Evêque des nations, comme Caïus son condisciple, dont nous avons déja parlé. Cette opinion paroît sans contredit la plus naturelle, et s'acorde parfaitement avec l'histoire de nôtre Saint. Dans ce cas on ne seroit plus embarassé à rendre raison de ce qu'il paroît en Orient et en Occident, comme on le voit par le peu que nous savons de ses actions. Qu'il ait été en Orient, on n'en peut douter; ' puisque dans un de ses écrits il assuroit avoir eu Origene au nombre de ses auditeurs, ce qui n'a pû arriver en Occident. De même on ne peut revoquer en doute qu'il n'ait demeuré en Occident, depuis même qu'il eut quité l'Eglise de Lyon. La preuve en est sans replique; puisque l'on voit qu'il suivoit la suputation des tems à l'usage des Latins, préférablement à celle des Alexandrins que suivoient tous les Orientaux.

ibid.

qui l'on apuïoit. Les autres qui se sont formées dans la suite n'ont pas plus de fondement. En effet, celle qui fait nôtre Saint, Evêque de Porto, et qui paroît avoir été la plus généralement suivie en ces derniers siécles, n'est établie selon toute aparence que sur la confusion qu'on a faite du grand S. Hippolyte dont nous parlons, avec un autre Saint du même nom, qui souffrit le martyre à Porto, et dont Prudence a décrit l'histoire. Ce n'est que pour sauver l'opinion qui établit le siége de S. Hippolyte à Porto, [a] que Mr. le Moyne a avancé la sienne qui le fait Evêque du Port que les Romains avoient anciennement en Arabie. Il faut avouer que cette opinion est la plus ingenieuse; mais elle n'a pas plus de certitude que les autres. On ne trouve nulle part que ce Port des Romains eût un siége épiscopal en ces premiers siécles. De prétendre enfin que S. Hippolyte a été Evêque de Tivoli, parce qu'on a trouvé en ces derniers tems sa statue pres de cette ville, c'est s'apuïer sur un fondement bien ruineux. En effet, la découverte de cette statuë n'est point une marque certaine que le Saint qu'elle représente y eût été inhumé. Pourquoi ? c'est que l'on pouvoit fort bien l'avoir fait faire à l'ocasion de quelque chapelle érigée en son honneur. Quant à l'opinion qui fait S. Hippolyte Evêque de Rome, nous ne nous y arrêtons pas. Elle est aujourd'hui rejetée de tous les Savans. Mais comme ce sont les Grecs qui l'ont particulierement qualifiée de la sorte, on pourroit fort bien croire qu'ils ne l'ont fait que pour donner à entendre qu'ils le regardoient comme Evêque Latin, et non Grec. Car on sait qu'en leur langue les termes *Latin et Romain* sont synonymes.

[a] Var. Sacr. t. 1. 29. 30.

III SIECLE.

Quoi qu'il en soit, l'obscurité du siége que remplit saint Hippolyte ne s'est point étendue sur sa persone. Il est regardé comme l'un des plus illustres Peres de ce III siécle, au commencement duquel il fleurissoit. Il paroissoit avec éclat sur-tout en 228 entre les plus savans hommes de l'Eglise. Quelque peu de connoissance que nous aïons du grand nombre d'ouvrages qu'il composa, nous ne laissons pas d'en tirer assez de lumiere pour juger que toute sa vie fut emploïée ou à instruire les peuples que la providence avoit confiés à ses soins, ou à combatre les héresies de son tems, ou enfin à éclaircir les difficultés de l'Ecriture. Il est peu de Peres en ces premiers siécles, qui aïent plus travaillé sur les Livres sacrés que saint Hippolyte. Il faut même qu'il l'eût fait avec beaucoup de succès et d'aplaudissement: puisqu'Ambroise homme riche d'Alexandrie se servit de son exemple pour porter Origene à entreprendre le même travail.

La plûpart des anciens et tous les modernes s'acordent à donner à nôtre Saint le titre de Martyr. Mais on ignore et le tems et le lieu où il a souffert. On croit cependant qu'il a vêcu jusqu'en 235, et peut-être même jusqu'en 250. Mr. Basnage refuse de mettre son martyre sous l'Empire d'Alexandre, parce qu'il n'y eut alors aucune persécution contre les Chrétiens. Mais un soulevement de quelques Païens ne suffisoit-il pas pour lui ôter la vie? Il seroit plus porté à placer cette mort sous Maximin I successeur d'Alexandre, qui regna depuis la fin de l'Empire de celui-ci en 235 jusqu'en 238. Il ne laisse pas toutefois de suposer que nôtre Saint put vivre encore jusqu'au regne de Zenobie Reine de Palmyre: ce qui est prolonger sa vie au-delà d'un terme raisonnable.

L'estime et la vénération qu'ont eu les anciens pour saint Hippolyte, paroissent par les éloges qu'ils lui ont donnés. S. Chrysostome, ou un autre ancien Auteur sous son nom, lui atribuë un genie excellent et une éloquence très-suave, et ne fait pas difficulté de le mettre en parallele avec saint Ignace Martyr, et saint Denys de Corinthe ou d'Alexandrie. Theodoret le regarde comme une de ces fontaines spirituelles, par le moïen desquelles Dieu répand la source de ses lumieres sur son Eglise. Un saint Confesseur du VII siécle, c'est saint Anastase, le qualifie plu-

[illegible]

[illegible]	[illegible]	[illegible]	Δ	[illegible]	Β	Α
[illegible]	[illegible]	Β	Α	Ζ	Ϛ	Ε
[illegible]	Ζ	Ϛ	Ε	Δ	Γ	Β
[illegible]	[illegible]	Ε	Δ	Γ	Β	Α
[illegible]	[illegible]	Β	Α	Ζ	Ϛ	Ε
[illegible]	Ζ	[illegible]	Ε	[illegible]	[illegible]	Β
[illegible]	Ϛ	Ε	Δ	Γ	Β	Α
[illegible]	Γ	Β	Α	Ζ	Ϛ	Ε
[illegible]	Β	Α	Ζ	Ϛ	Ε	Δ
[illegible]	Ϛ	Ε	Δ	Γ	Β	Α
[illegible]	Γ	Β	Α	Ζ	Ϛ	Ε
[illegible]	[illegible]	Α	Ζ	Ϛ	Ε	Δ
[illegible]	[illegible]	Ε	Δ	Γ	Β	Α
[illegible]	Γ	Β	Α	Ζ	Ϛ	[illegible]
[illegible]	Β	Α	Ζ	Ϛ	Ε	Δ
[illegible]	Ϛ	Δ	Ε	Γ	Β	Α

4
ΙΟΥ
ΝΙΑΣ
ΔΑΜΙΟΥ
...ΤΡΙΜΥΘΟΣ
ΥΠΕΡ ΤΟΥ ΚΑΤΑ Ι
ΑΝΗΝ
ΕΥΑΓΓΕΛΙΟΥ ΚΑΙ ΑΠΟ
ΚΑΛΥΨΕΩΣ
ΠΕΡΙ ΧΑΡΙΣΜΑΤΩΝ
ΑΠΟΣΤΟΛΙΚΗ ΠΑΡΑΔΟ
ΣΙΣ
ΧΡΟΝΙΚΩΝ
ΠΡΟΣ ΕΛΛΗΝΑΣ
ΚΑΙ ΠΡΟΣ ΠΛΑΤΩΝΑ
Η ΚΑΙ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟΣ
ΠΡΟΤΡΕΠΤΙΚΟΣ ΠΡΟΣ ΣΕ
ΒΗΡΕΙΝΑΝ
ΑΠΟΔΕΙΞΙΣ ΧΡΟΝΩΝ
ΤΟΥ ΠΑΣΧΑ
ΚΑΤΑ ΕΝ ΤΩ ΠΙΝΑΚΙ
ΩΔΑΙ ΕΙΣ ΠΑΣΑΣ ΤΑΣ ΓΡΑ
ΦΑΣ
ΠΕΡΙ ΘΥ ΚΑΙ ΣΑΡΚΟΣ
ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ
ΠΕΡΙ ΤΑΓΑΘΟΥ ΚΑΙ
ΠΟΘΕΝ ΤΟ ΚΑΚΟΝ

In sede marmorea ... superficies ... Chronologiam Paschalem per Cyclum ... annorum 112 Julianorum ... anno 1 Severi Alexandri ... In sedis inflexione legitur ... curvatura marmoris in figura ... numero 4

1

2

ΕΤΕΙ Α ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ

ΤΩ ΑΡΧΗ

ΑΙ ΚΥΡΙΑΚΑΙ ΤΟΥ ΠΑΣΧΑ ΚΑΤΑ ΕΤΟΣ

ΑΙ Δ[illegible] ΠΑΡΑΚΕΙΝΤΑΙ ΕΝ ΑΠΟΥΣΙ ΤΗΝ ΔΙΣ ΠΡΟ ΕΞ

Α	Γ	Є	Ζ
ΙΑ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙS ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙΑ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙΘ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ
Η ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	S ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Δ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ
Є ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Ι ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Η ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Є ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
ΙЄ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	Α ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ΙΗ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙЄ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ
Δ ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Δ ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Γ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
ΙΗ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	ΙΓ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	ΙΑ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Θ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Θ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Δ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Α ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
Δ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Α ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Δ ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Є ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
ΙΑ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙΒ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙΒ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙЄ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ
Δ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Ζ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Є ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
ΙΗ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	S ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Γ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Θ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
ΙΗ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙS ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	Γ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
Η ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Γ ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ
ΙΑ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Θ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Ζ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	ΙΒ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
Δ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Α ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Ζ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Є ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
Δ ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Є ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Γ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ

Β	Δ	S
ΙΖ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙЄ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙΓ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ
Ζ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Є ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Α ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ
Α ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Θ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Ζ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
Ι ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ΙΖ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
Ι ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Α ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
Θ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	ΙΒ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Ι ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
Ζ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Є ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Γ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
Γ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	S ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
ΙΓ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙΑ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	Ι[illegible] ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ
Α ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Η ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	S ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
Ζ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Є ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Ι ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
ΙΖ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	ΙЄ ΚΑ ΜΑΙ ΚΥ	Α ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
Α ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Δ ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ	Α ΝΩ ΑΠΡ ΚΥ
Ι ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Η ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	ΙΓ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ
Γ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ	Γ ЄΙ ΑΠΡ ΚΥ
S ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Δ ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ	Α ΚΑ ΑΠΡ ΚΥ

1. Vetusta sedes marmorea S. Hippolyti ep. et Mart. cum fragmento ejusdem stat [...] inventis ex Fossa ad S. Laurentii extra muros Urbis in agro Verano anno 1551. et in Bibliothecam Vaticanam translata. 2. Expansio cy[clus] Pascalis S. Hippolyti annorum viz. per VII. Hecdecaeteridas Passus est S. Hippolytus ad Ostia Tiberina Sub Severo Alexandro Imp. XI. Kal. Septembris.

sieurs fois un grand et très-sacré Docteur, un fidele témoin de la verité, un organe du S. Esprit. [a] Leonce de Byzance le compte entre les plus illustres Peres de l'Eglise, qui ont fleuri depuis J.-C. jusqu'à l'Empire du grand Constantin.

[a] Hipp. ibid.

§. II.

Ecrits qui nous restent de lui.

Rien n'a plus contribué à rendre célebre le nom de saint Hippolyte dans toute l'antiquité ecclésiastique, que le grand nombre d'ouvrages dont il a enrichi l'Eglise. Il est aisé de juger de l'estime extraordinaire qu'on a fait de ses écrits, par les frequentes citations qu'on en trouve dans les Peres tant Grecs que Latins. Ils étoient si généralement estimés, qu'on en gravoit quelquefois les listes sur le marbre, pour en conserver au moins les titres à la posterité. Malgré cette précaution, les siécles d'ignorance et les autres malheurs des tems nous ont enlevé la plus grande partie de ces monumens précieux. Nous allons marquer d'abord, selon l'ordre que nous nous sommes prescrit, le peu qui nous en reste en son entier. Nous parlerons ensuite de ceux dont nous n'avons que quelques fragmens, ou seulement une simple notion.

1°. Entre ceux que l'on nous a conservés en leur entier, on peut mettre au premier rang son Cycle Pascal. Il ne nous restoit plus que le nom de ce Cycle, lorsqu'on le vit comme renaître en 1551. En fouillant alors dans les masures d'une ancienne Eglise dediée à un autre saint Hippolyte, sur le chemin de Tivoli du côté de Saint-Laurent, on trouva une statuë de marbre assise dans une chaise de même matiere. Aux deux côtés du bas de la chaise étoient gravés en letres gréques des Cycles de seize ans, les quatorziémes de la lune d'un côté, les Dominicales de l'autre. Ces Cycles commencent à la premiere année de l'Empire d'Alexandre Severe, qui étoit la 222[e] de l'Ere Chrétienne, et étant redoublés sept fois, regloient la fête de Pâque pour 112 ans, c'est-à-dire jusqu'en 333. Quoique le nom de saint Hippolyte ne paroisse pas sur ce rare monument, personne ne douta que ce ne fût et sa statue et son Cycle Pascal. On en fut particulierement convaincu, lors-

Hipp. [illegible] p. 4. Buch. p. 291. 292. Till. H. E. t. 3. p. 241.

II SIECLE.

qu'on vit à côté une table des titres de quelques ouvrages qui sont certainement de lui. La statue avec la chaise et ses inscriptions fut mise dans la Bibliothéque du Vatican, où elle fait encore aujourd'hui l'objet de la curiosité des Savans. Nous croions faire plaisir à nos Lecteurs de leur en mettre ici l'estampe sous les yeux, telle que nous l'avons reçue de Rome. Elle est même nécessaire à cause des titres qui s'y lisent de divers ouvrages de nôtre Saint.

Eus. l. 6. c. 22. p. 223. | Hier. vir. ill. c. 61.

Ce Cycle de seize ans ne faisoit qu'une partie de deux ou trois autres ouvrages de saint Hippolyte sur la Pâque, desquels nous parlerons dans la suite. Il est reconnu pour être de nôtre Saint, non seulement par Eusebe et saint Jerôme, 'mais encore par Anatole Evêque de Laodicée en Syrie, qui vivoit au même siécle que saint Hippolyte. 'C'est ce Cycle qui selon saint Jerôme donna ocasion à Eusebe d'en composer un autre de 19 ans. 'S. Isidore de Sevil-le l'a regardé comme le premier Cycle Pascal qui ait été jamais fait dans l'Eglise. 'Il est au moins le plus ancien que nous aïons.

Buch. p. 439

Hier. ibid.

Isid. ori. l. 6. c. 17. p. 37.

Till. ibid.

Gruter l'a inseré en grec avec la liste des titres d'ouvrages parmi ses anciennes inscriptions, et Joseph Scaliger dans la seconde édition de son grand ouvrage de la Correction des tems. 'Mr. Fabricius l'a mis ensuite avec la même liste dans le recueil qu'il a publié des écrits de saint Hippolyte. 'Scaliger a fait davantage. Après avoir expliqué l'un et l'autre par d'assez longs commentaires, il fit imprimer le tout à Leyde l'an 1595 en un petit volume *in*-4°. 'Après lui le P. Giles Boucher a mis ce Cycle en latin, et l'a expliqué dans sa collection des Cycles de Pâque. 'Depuis, Mr. Bianchini de Verone, dans une fameuse dissertation publiée à Rome en 1703, a expliqué de nouveau le Cycle de saint Hippolyte, et prétend que ni Scaliger, ni le P. Boucher ne l'ont pas bien entendu. Le P. Petau, Mr. Cassini et peut-être encore quelques autres, ont travaillé sur le même monument et en ont donné leurs explications. On peut joindre à ceux-là Mr. Vignoli Garde de la Bibliotheque du Vatican, qui a publié deux savantes dissertations sur la premiere année du regne d'Alexandre Severe, dont il est parlé dans ce Cycle.

Hipp. t. 1. p. 38-40.

Bib. S. Vinc. Cen.

Buch. p. 291-312.

Fab. Bib. gr. t. 5. p. 204.

2°. Un des plus célebres ouvrages de saint Hippolyte est son traité sur l'Antechrist. 'On savoit qu'il avoit tra-

Hier. ibid. | Phot. c. 202. p. 525.

vaillé sur ce sujet, par le témoignage de saint Jerôme et de Photius, qui avoient lû l'un et l'autre ce qu'il en avoit publié. 'Mais nous en avons été privés jusqu'en 1661, que l'écrit fut tiré de la poussiere des Bibliothéques de Reims et d'Evreux, et donné au public. Nous sommes redevables de cette heureuse découverte à Mr. Marquardus Gudius, non Hollandois comme quelques-uns l'ont qualifié, mais d'Holstein en basse Saxe, depuis Conseiller du Roi de Dannemark.

III SIECLE

Fab. ibid. p. 205 | Hipp. t. 1. p. 36.

'Les manuscrits d'où l'ouvrage a été tiré, lui donnent pour titre Ἀποδείξις περὶ Χριστοῦ καὶ Ἀντιχριστοῦ, Traité sur Jesus-Christ et sur l'Antechrist. Photius l'intitule de la même maniere. Mais comme l'ouvrage n'a paru à Mr. Gudius traiter que de l'Antechrist, il a cru en devoir retrancher la premiere partie du titre, qu'il regardoit comme une faute des Copistes, à laquelle Photius auroit donné ocasion ; aimant mieux s'en raporter à saint Jerôme qui ne l'intitule que de l'Antechrist.

Hipp. ibid. p. 2.

'S. Hippolyte le composa ensuite d'une conference qu'il avoit eue avec un nommé Theophile, qu'il qualifie son très-cher frere, et qui faisoit paroître une grande passion de s'instruire sur cette matiere. En lui adressant son ouvrage, 'il lui marque le soin infini que nous devons aporter pour ne rien changer à ce que nous aprenons de nos Maîtres. Ensuite il le prie de s'unir à lui pour l'aider par ses prieres auprès de Dieu, afin qu'il le conduise dans l'éclaircissement qu'il entreprend de donner aux passages de l'Ecriture qui parlent de l'Antechrist.

p. 4. n. 1.

p. 5. n. 2.

'Venant au dessein de son ouvrage, il dit qu'il va tâcher de montrer par l'Ecriture, quel sera l'avenement de l'Antechrist ; en quel tems précis, et de quelle maniere se manifestera cet impie ; d'où il sortira, de quelle tribu il prendra naissance ; quel sera son nom marqué par le nombre exprimé dans l'Ecriture ; comment il seduira les peuples en les assemblant des extrémités de la terre ; quels seront les maux et la persecution qu'il fera souffrir aux Saints ; comment il s'élevera comme s'il étoit Dieu ; quelle sera sa fin ; comment se fera la manifestation de J.-C. ; quand il viendra du ciel ; quel sera l'embrasement qui consumera l'Univers ; enfin quelle sera la roïauté glorieuse et céleste des Saints qui regneront avec J.-C. et le suplice que les méchans souffriront par le feu.

p. 7. n. 3.

III SIECLE.

[a] Entrant ensuite en matiere, il dit que l'Antechrist rétablira l'ancien temple de Jerusalem, [b] et qu'il naîtra de la tribu de Dan: ce qu'il tâche de prouver par les paroles que Jacob adressa à son fils de même nom, et par plusieurs endroits des Prophétes. Lorsqu'il en vient au nom de la Bête, il declare qu'il n'a ni la présomption, ni assez d'intelligence pour déterminer ce que l'Auteur sacré a voulu signifier par-là. Il propose néanmoins quelques noms, comme *Titan* et *Euanthas*, où se trouve le nombre 666. Mais il ajoûte aussi-tôt, que s'il s'agit d'un nom d'homme, ce sera un Latin, plûtôt qu'un Grec ou tout autre.

Saint Hippolyte ne fait que toucher succinctement les points qu'il s'est proposé de traiter. Il ne détermine point le tems auquel paroîtra l'Antechrist, quoiqu'il eût promis de le faire. Il confond avec l'Antechrist la premiere et la seconde Bête dont parle saint Jean; quoiqu'il paroisse par le texte même que ce sont des choses differentes. Au reste Mr. Gudius a été trop scrupuleux pour avoir retranché la premiere partie du titre de cet ouvrage. Il y est dit assez de choses de J.-C. pour porter le titre entier qu'il a dans les manuscrits et dans Photius. S. Hippolyte y donne beaucoup dans la figure.

p. 18 n. 36. p. 25. n. 50. Ibid. p. 245.

[c] Il y reconnoît en divers endroits l'Apocalypse pour l'ouvrage de saint Jean. [d] Mais on remarque qu'il y cite comme de l'Ecriture certaines paroles qui n'en sont pas. Il n'y parle au reste qu'avec beaucoup de reserve, comme en usoient plusieurs des anciens Peres, qui ne parloient de la verité qu'avec peine, de peur de n'en pas parler d'une maniere digne de Dieu et propre à édifier les autres.

Phot. ibid.

[e] Photius, qui avoit lû ce traité, témoigne que les pensées en sont simples, et qu'elles portent un caractere d'antiquité; mais qu'il y a des choses qui ne sont pas dans l'exactitude que l'on a gardée dans la suite.

Bib. PP. t. 27. p. 1-9. [a] Hipp. t. 1. p. 4-34.

Après l'édition que Mr. Gudius en publia à Paris en 1661, le P. Combefis en fit une traduction latine qu'il a mise au 27e volume de la Bibliothéque des Peres. [a] Mr. Fabricius en donnant de nouveau l'écrit au public à la tête des œuvres de saint Hippolyte, où il est en grec et en latin, l'a revû sur l'edition de Mr. Gudius, et y a corrigé plusieurs fautes qu'avoit faites le P. Combefis.

p. 273-277. Bib. PP. t. 9. p. 1-10. 2.

30. [f] Le même Editeur de saint Hippolyte nous a donné en

en grec et en latin une courte explication de l'histoire de Susanne, que le P. Combefis n'avoit publiée qu'en latin à la suite du traité sur l'Antechrist. Il ne paroît pas y avoir de doute que cet opuscule ne soit de nôtre Saint. On y remarque sans peine le caractere de son genie. Il y a surtout beaucoup de conformité entre l'explication mystique de cette histoire, ' et l'endroit du traité sur l'Antechrist, où saint Hippolyte explique les premiers versets du 18e chapitre d'Isaïe. ' D'ailleurs on sait par le témoignage de George le Syncelle, que nôtre Saint avoit écrit sur l'histoire de Susanne.

Hipp. p. 20. n. 59.

p. 272.

' Le petit commentaire dont il est ici question, explique cette histoire d'une maniere mystique. L'Auteur dit que Susanne étoit la figure de l'Eglise; Joachim, de J.-C. Que le Verger signifie la vocation des Saints, qui sont plantés dans l'Eglise comme des arbres fruitiers. Que les deux Vieillards sont le symbole des deux peuples, les Juifs et les Gentils, qui ne cessent de tendre des embuches à l'Eglise.

Bib. PP. ibid.

' Sur ce que l'histoire de Susanne se trouve à la fin du livre de Daniel, quoiqu'il soit constant qu'elle soit arrivée avant presque tous les autres faits raportés par le Prophéte, saint Hippolyte dit qu'il est assez ordinaire aux Ecrivains sacrés de renverser l'ordre des tems. Qu'ils en usent de même par un dessein particulier de Dieu, de peur que le Diable comprenant ce qui a été revelé aux Prophétes en paraboles, n'en prît ocasion de tendre de nouvelles embuches aux hommes pour les perdre. Cette pensée aproche beaucoup de celle que saint Jerôme attribuë à saint Ignace Martyr, touchant le mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph.

p. 9. 1.

Au reste ce petit écrit ne contient rien d'indigne de S. Hippolyte. Le tems même auquel il a été composé convient fort bien au siécle de ce Pere ; ' puisqu'on voïoit encore alors, comme il le marque, les Juifs et les Gentils conspirer contre l'Eglise, ' et des Chrétiens acusés d'aller contre les ordres des Empereurs, conduits aux tribunaux et condamnés à mort. ' Il paroît par la fin que cette petite explication est une homelie prêchée au peuple.

ibid.

p. 10. 1.

2.

4°. ' Nous avons encore de saint Hippolyte un discours ou homelie sur la Theophanie en grec et en latin. Elle

Hipp. t. 1. p. 261-264.

III SIECLE. commence par ces mots, Πάντα μὲν καλὰ καὶ καλὰ λίαν, *Toutes les œuvres de Dieu sont souverainement bonnes:* paroles qui paroissent prises du 39e chapitre de l'Ecclésiastique, et faire le texte de l'homelie. 'La version latine de cette piece est de Mr. Fabricius, qui en avoit reçu d'Angleterre le texte grec. Mr. Wolsius l'avoit tiré d'un manuscrit apartenant à Thomas Gale.

pr. p. 7

Cette homelie semble avoir été prononcée devant les Gentils. Elle traite particulierement du baptême de J.-C. et de ses effets, sur-tout par raport aux hommes. Tantôt l'Auteur s'y adresse à une seule personne, tantôt à plusieurs. On n'y trouve rien qui ne convienne et à la doctrine et au tems de saint Hippolyte. On y aperçoit même tout son style, et quelques façons de s'exprimer qu'il emploie dans d'autres ouvrages qui sont certainement de lui.

On pourroit croire avec quelques Savans, que cette homelie est la même 'que saint Jerôme marque entre les autres écrits de saint Hippolyte, sous le titre d'*Homelie à la louange du Sauveur*. Mais on n'y lit point ce qu'ajoûte saint Jerôme, savoir que nôtre Saint y disoit avoir eu Origene au nombre de ses auditeurs. 'Il est vrai que pour lever cette difficulté l'on prétend, que ce trait avancé par saint Jerôme n'est qu'une erreur, qui doit sa naissance aux paroles mal entendues du 23e chapitre de 6e Livre d'Eusebe, et que Mrs. Huet et Valois ont réfutée. Mais cela ne passe pas pour aussi constant qu'on le donne. S. Jerôme ne parle point ici d'après Eusebe. Il parle de Livres qu'il a lûs lui-même. Ainsi il y a toute aparence que l'homelie marquée par ce Pere est perduë comme plusieurs autres du même Auteur. C'est de quoi nous pourrons parler dans la suite.

Hier. ibid.

Fab. Bib. gr. t. 5. p. 203 | Eus. not. p. 124. 1.

3°. 'En 1606 Possevin publia dans son Apparat un petit traité latin contre les Juifs sous le nom de saint Hippolyte. François Turrien l'avoit déja tiré de la poussiere, sans donner le texte grec sur lequel il avoit fait sa traduction latine. 'Depuis Mr. Fabricius a inseré cette version dans le premier volume des œuvres de nôtre Saint. [a] Mais aïant ensuite recouvré le texte original par le moïen de Dom de Montfaucon qui l'avoit eu d'un manuscrit du Vatican, il nous a donné l'un et l'autre au 2e tome de son édition.

Poss. app. t. 2 p. 54-56

Hipp. t. 1 p. 218. 219.
a t. 2 p. 2-5

L'exemplaire grec ne qualifie saint Hippolyte que simple Evêque et Martyr.

' Cet écrit n'est que le fragment d'un plus long ouvrage. L'Auteur y commente succintement le Pseaume 68, qui contient plusieurs traits prophétiques de la passion du Sauveur, et s'en sert pour combatre les Juifs. ' Mr. Basnage regarde cet opuscule comme un ouvrage suposé à saint Hippolyte, sans néanmoins en donner de bonnes raisons. ' Mr. du Pin se contente de dire qu'il n'est pas certain qu'il soit de lui. Mais quiconque voudra le lire avec atention, n'y trouvera rien d'indigne de nôtre saint Docteur, ni de contraire à son siécle. On y apercevra même ses frequentes apostrophes, et la maniere dont il faisoit usage de l'Ecriture. ' Il y cite plusieurs fois le Livre de la Sagesse, sous le nom de Salomon : ce qui convient fort bien à un disciple de saint Irenée, qui en usoit de même, comme on l'a vû.

Canis. B. t. I. pr. p. 9.

Du Pin, Bib. t. I. p. 345.

Hipp. t. I. p. 219.

Il y a quelques autres petites pieces de saint Hippolyte, mais qui ne sont que des fragmens d'ouvrages perdus. C'est pourquoi nous remettons à en parler dans l'article suivant.

§. II.

SES ECRITS PERDUS.

Ce que l'on nous a conservé des écrits de saint Hippolyte, est bien peu de chose en comparaison de ce qui s'en est perdu. L'on va être surpris de la grandeur de nôtre perte, par la liste que nous allons faire, et la connoissance que nous allons donner d'après les anciens de tous les ouvrages que le Saint avoit composés, et qui ne se trouvent plus aujourd'hui. Il est peu de Livres sacrés sur lesquels il n'eût travaillé pour en aplanir les difficultés, et les rendre intelligibles. De même il avoit écrit sur quantité d'autres sujets interessans pour l'Eglise. Entrons dans le dénombrement.

1°. ' Eusebe et saint Jerôme nous assurent que saint Hippolyte avoit composé un Hexameron, ou traité sur les six jours de la création du monde. ' Mr. le Moyne prétend que cet ouvrage est le premier, qui se trouve marqué dans la table gréque, que l'on déterra avec la statuë de nôtre Saint, et qui contient les titres de plusieurs autres de ses

Eus. l. 6. c. 22. p 224 | Hier. vir. ill. c. 61.

Var. Sacr. t. 2. p. 989-992.

III SIECLE écrits. De sorte que de la fin de ce mot grec ΙΟΥΣ, et de celle du suivant ΜΑΣ, dont Scaliger fait ψαλμοὺς μετανοίας, Pseaumes de la penitence, cet Ecrivain voudroit que le premier fût le reste du mot ΠΡΩΤΟΠΛΑΣΤΟΥΣ, et le second le reste de ces mots-ci καὶ περὶ κοσμογονίας, ou ζωογονίας: ce qui feroit ce sens, sur l'état de nos premiers Peres, et sur la création du monde, ou les choses qui ont vie. Mais, quoique cette pensée soit et plus ingenieuse et plus naturelle que celle qui y trouve les Pseaumes de la pénitence, on peut dire qu'elle n'est pas plus assurée. Elle dépend uniquement de l'imagination; et une troisiéme personne qui voudroit tenter d'y trouver autre chose, y pourroit encore mieux réussir. ' Tels sont ceux qui croïent y découvrir la fin du mot Ἰουδαίους, qui pourroit être la fin du titre suivant, Ἀποδεικτικὴ πρὸς Ἰουδαίους, Demonstrations, ou traité contre les Juifs, dont nous avons parlé.

Hipp. t. 2. p. 2. ibid.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins vrai que saint Hippolyte avoit fait un Hexameron. ' S. Jean de Damas dans ses Paralléles nous a conservé un passage de cet écrit, qui contient la réfutation de ceux qui établissoient dans le ciel le paradis terrestre, et nioient qu'il fût du nombre des creatures de cet Univers. S. Ambroise, au raport de saint Jerôme, suivoit dans son Hexameron plus particulierement les sentimens que saint Hippolyte et saint Basile avoient avancés dans les leurs.

Damas paral. t. 1. p. 787.

Hier. ep. 41. p. 316.

2°. ' Outre l'ouvrage précedent, le même S. Jerôme témoigne que saint Hippolyte avoit aussi composé un Commentaire sur la Genese. Eusebe ne marque point cet ouvrage; mais on peut bien s'en raporter à saint Jerôme, qui assure l'avoir lû, comme les autres du même Auteur dont il fait l'énumeration. ' D'ailleurs il y a toute aparence qu'Eusebe a compris ce commentaire avec celui que saint Hippolyte composa, comme il dit lui-même, sur ce qui suit les six jours, c'est-à-dire assez naturellement sur le reste de la Genese. ' Mr. Valois néanmoins et Scaliger avant lui entendent cet endroit d'Eusebe, du second chapitre seulement de ce Livre.

vir. ill. c. 61.

Eus. ibid.

ibid. p. 123. 2.

' Mais il n'y a pas lieu de douter que le Commentaire dont il est ici question, ne fût sur toute la Genese, depuis que Mr. Fabricius nous en a donné en grec et en latin plu-

Hipp. t. 2. p. 22-31

sieurs fragmens. Il y en a sur le 1, le 3, et presque sur tout le 49 chapitre. [a] De plus, saint Jerôme entreprenant de donner quelque explication sur Melchisedech, dit qu'il a eu recours à saint Hippolyte. Ainsi il paroît témoigner par-là que nôtre Saint avoit écrit sur le 14[e] chapitre, où il est parlé de Melchisedech. ' Le même Pere cite encore de ce Commentaire un long passage sur Isaac et Rebecca, c'est-à-dire sur le 27[e] chapitre. ' Mr. Fabricius a tiré les fragmens qu'il raporte, d'un recueil de 88 Peres sur la Genese, lequel se conserve manuscrit dans la Bibliothéque de l'Empereur à Vienne en Autriche. Sur le 27[e] verset du 49[e] chapitre, qui contient les benedictions de Jacob à ses enfans, saint Hippolyte fait à saint Paul l'aplication de ce qui regarde Benjamin : aplication qui a été imitée dans la suite par saint Augustin, et d'autres Peres de l'Eglise.

III SIECLE.

[a] Hier. ep. crit. p. 570. 571.

p. 569.

Hipp. ibid.

3°. ' Saint Jerôme donne encore à saint Hippolyte un Commentaire sur l'Exode. ' qu'Eusebe peut avoir voulu marquer en général, lorsqu'il assure, comme nous venons de dire, que nôtre Saint avoit écrit sur ce qui suit les six jours dans les Livres de Moyse. ' Saint Jerôme avoit vû cet ouvrage; et nous ne devons pas douter qu'il n'ait existé. ' Cependant M[r]. le Moyne paroît être tombé dans ce doute; prétendant sans raison que saint Jerôme ne parle du Commentaire sur l'Exode, que pour avoir mal entendu les paroles d'Eusebe. ' Celui-ci, ajoûte M[r]. le Moyne, après avoir marqué l'Hexameron, dit que saint Hippolyte écrivit aussi sur ce qui suit les six jours εἰς τὰ μετὰ τὴν ἑξαήμερον : ' paroles, reprend M[r]. le Moyne, qui ne signifient que ce qui regarde Adam, Eve, le paradis terrestre, le serpent, l'arbre de vie et celui de la science. Mais ce Savant n'a pas pris garde que saint Jerôme ne parle point d'après Eusebe, ' mais comme aïant vû lui-même les Livres qu'il nomme : *E quibus*, dit-il, *hos reperi*, *in* ἑξαήμερον, *et in Exodum*. Cela est clair et ne souffre nulle difficulté.

Hier. vir. ill. c. 61.

Eus. l. 6. c. 22. p. 224.

Hier. ibid.

Var. Sacr. ibid. p. 990.

Eus. ibid.

Var. Sacr. ibid.

Hier. ibid.

4°. ' On trouve des preuves pour donner à saint Hippolyte un écrit ou commentaire sur les endroits du premier Livre des Rois, qui parlent d'Helcana pere, et d'Anne mere de Samuël. Theodoret dans ses dialogues nous a conservé quelques passages de cet écrit, raportés par M[r]. Fabricius dans l'édition des œuvres de nôtre Saint.

Hipp. t. 1. p. 267 | Till. H. E. t. 3. p. 243.

5°. ' De même S. Hippolyte avoit fait aussi un ouvrage

Hipp. ibid. | Can. p. 14.

III SIECLE.

sur les autres endroits du même livre de l'Ecriture, qui traitent de Saul et de la Pythonisse. On remarque à ce sujet qu'il lui étoit assez ordinaire de prendre ainsi quelque partie de l'Ecriture pour expliquer, plutôt que de composer des commentaires de suite. Ce que nous avons déja dit, et que nous dirons dans la suite, confirme cette pensée. L'ecrit sur Saül et la Pythonisse est marqué par saint Jerôme entre les autres ouvrages de nôtre saint Docteur.

Hier. ibid.

'L'on convient même qu'il est designé dans la table gréque par ce mot ΙΤΑΣ ΤΡΙΜΥΘΟΝ, dont on croit devoir faire ΕΓΓΑΣΤΡΙΜΥΘΟΝ, qui est le nom que les Septante donnent à la Pythonisse d'Endor, qui par son art magique fit paroître l'ombre de Samuël quelque tems après sa mort. Il paroît hors de doute que c'est plûtôt de cette Pythonisse, que de celle dont il est parlé au seiziéme chapitre des Actes des Apôtres; quoique Scaliger croïe qu'on peut l'entendre plus vraisemblablement de celle-ci.

Hipp. can. p. 14. | Var. Sacr. p. 992. 994. 1011. | Canis. B. t. 1. pr. p. 7.

6°. 'S. Jerôme continuant le catalogue des ouvrages de S. Hippolyte, marque un commentaire sur les Pseaumes. 'Mr. le Moyne dit qu'Eusebe donne aussi ce commentaire à S. Hippolyte; mais nous ne le trouvons ni dans le texte d'Eusebe ni dans la traduction. 'L'on convient qu'il est indiqué dans la table gréque par la fin de la troisiéme ligne qui porte ΑΛΜΟΥΣ, comme s'il y avoit eu originairement ΕΙΣ ΨΑΛΜΟΥΣ, sur les Pseaumes. 'De la maniere qu'en parle S. Jerôme, il semble l'entendre de tout le Pseautier. 'Scaliger et le Moyne n'en doutent nullement. Celui-ci prétend même que cela paroît incontestable par un passage qu'il raporte, tiré d'un manuscrit que l'on conserve dans une Bibliothéque de Florence. 'Theodoret cite des endroits de ce commentaire sur les Pseaumes 2, 22 et 23 (1). 'De même la Bibliothéque de Bodlei fait mention d'un manuscrit qui contient l'exposition de S. Hippolyte sur le neuviéme Pseaume.

Hier. ibid. | Var. Sacr. ibid. p. 992. | ibid. | Hipp. ibid. | Ier. ibid. | Hipp. ibid. Var. Sacr. p. 977. 992. | Hipp. t. 1. p. 268. 269. | Fab. Bib. gr. t. 5. p. 200.

'Outre ce commentaire sur tout le Pseautier, Scaliger

Hipp. can. p. 13.

(1) [a] Mr. Fabricius dit que Theodoret cite aussi le même Commentaire sur le Pseaume 118 selon nous, ou 119 selon les Hebreux : mais il ne l'avance qu'en entendant mal les paroles de ce Pere, [b] qui signifient non ce Pseaume, mais le Cantique des Cantiques.

[a] Hipp. t. 1. ibid.
[b] Eus. not. p. 123. 2.

lui en atribue encore un particulier sur les sept Pseaumes de la penitence. Mais comme ce sentiment n'est fondé que sur une interpretation forcée de la fin des deux premieres lignes de la table gréque, on ne peut s'y arrêter. Scaliger a bien senti lui-même qu'il n'étoit point naturel d'y lire μετανοίας, de la penitence; puisqu'il s'en prend au graveur, et l'accuse d'avoir fait une faute en mettant ΝΙΑΣ, pour ΝΟΙΑΣ. ' D'ailleurs y a-t-il la moindre aparence, remarque judicieusement Mr. le Moyne, que cette table marquant assez clairement à la troisiéme ligne un ouvrage sur les Pseaumes, en indique un autre à la premiere ligne sur le même sujet? On pourroit encore demander si au tems de saint Hippolyte on connoissoit déja les Pseaumes de la penitence sous ce titre? ' Il est vrai que Posside dans la vie de saint Augustin en fait mention; mais c'est peut-être le plus ancien vestige que l'on en trouve, et qui ne remonte pas au-delà du V siécle.

Var. Sacr. t. 2. p. 970.

Aug. vit. c. 31. p. 279.

7°. ' Eusebe et saint Jerôme comptent encore entre les ouvrages de saint Hippolyte un commentaire sur le Cantique des Cantiques; et Theodoret le cite dans son dialogue intitulé l'Eraniste. ' Ce Commentaire subsistoit encore au VII siécle; puisque saint Anastase le Sinaïte l'avoit lû. Il nous en a même conservé un passage considérable, raporté en grec et en latin par l'Editeur de saint Hippolyte. Le Saint y reconnoît le Livre de la Sagesse pour être de Salomon, comme le sont les Proverbes, l'Ecclésiaste, et le Cantique des Cantiques même. Il y dit qu'en donnant à ce dernier le titre qu'il porte, on a voulu faire entendre, qu'il comprend lui seul tout ce que Salomon avoit dit en cinq mille vers ou cantiques. Entreprenant à cette ocasion d'expliquer ce que raporte l'Ecriture, touchant le choix que les amis d'Ezechias firent de tous les écrits de Salomon, saint Hippolyte témoigne qu'ils choisirent et réserverent ce qui pouvoit servir à l'édification de l'Eglise. Que pour le reste qui consistoit en paraboles et cantiques sur les plantes, les animaux de la terre, les volatiles, les poissons, et les secrets pour guérir les maladies, Ezechias l'avoit entierement suprimé, de peur que le peuple grossier et peu instruit, n'y eût trop de confiance dans ses besoins, et ne negligeât de s'adresser à Dieu pour les lui demander. Suidas et quelques autres

Eus. p. 224 | not. p. 123. 2 | Hier. ibid.

Hipp. t. 1. p. 270.

 Ecrivains disent la même chose, et l'ont aparemment pris de saint Hippolyte.

Hier. ibid. 8°. ' S. Jerôme assûre qu'il avoit vû aussi un commentaire de nôtre Saint sur les Proverbes de Salomon. ' Suidas confirme la même chose. ' Mr. Fabricius nous a donné de ce commentaire quelques passages latins, qui se trouvent en leur langue originale entre les autres Peres Grecs qui forment la chaîne sur les Proverbes. Ces passages expliquent le titre du livre, et le onziéme ou douziéme verset du premier chapitre. ' Il y en a un autre encore plus considerable raporté par le même Editeur, et que Mr. Pfaff a tiré d'un manuscrit de la Bibliothéque de Turin. Il est en grec et en latin, et contient l'explication de saint Hippolyte sur le neuviéme chapitre des Proverbes. On y reconnoît toute la maniere d'expliquer l'Ecriture, que le Saint emploïe ailleurs.

Suid. J. p. 144 | Hipp. t. 1. p. 270 | p. 282

Hier. ibid. 9°. ' Au commentaire sur les Proverbes, saint Jerôme en joint un autre du même Auteur sur l'Ecclesiaste. Savoir si c'étoit un commentaire suivi, comme il paroît qu'étoit le précédent, ou s'il étoit seulement sur quelques parties de ce livre, selon la coûtume que suivoit quelquefois saint Hippolyte, c'est ce que nul des anciens ne nous a apris. Canis. B. t. 1. p. 9. Seulement ' on dit qu'il y a dans la Bibliothéque de l'Empereur un manuscrit qui contient des commentaires de saint Hippolyte sur les livres de Salomon. La chose vaudroit bien la peine d'être un peu plus dévelopée.

Hier. ibid. 10°. ' Nous aprenons de saint Jerôme, que saint Hippolyte avoit aussi écrit sur la prophetie d'Isaïe. Mais il ne dit point si nôtre Saint avoit commencé tout ce Prophete, Thdrt. dia. 1. p. 76. ou seulement une partie. ' Theodoret cite quelque chose de cet ouvrage sur le commencement de ce même Prophéte, sans nous en donner d'autre éclaircissement.

Hipp. t. 1. p. 271. ' Michel Glycas raporte l'opinion de saint Hippolyte touchant la longueur du jour, auquel se fit la retrogradation sur le cadran d'Achaz, en signe que Dieu prolongeoit la vie au Roi Ezechias, comme il est marqué au vingt-huitiéme chapitre d'Isaïe. Saint Hippolyte prétend Bib. Coisl. p. 245. que ce jour avoit duré trente-deux heures. ' Dom de Montfaucon aïant averti que dans un manuscrit cotté 193 de la Bibliothéque de Mr. Coislin, il se trouve un fragment de saint Hippolyte sur Ezechias, et quelque autre

tre chose contre le destin, [a] Mr. Fabricius y a eu recours, et nous a donné ce fragment en grec et en latin. C'est précisément le même qui est cité par Glycas.

III SIECLE.

a Hipp. t. 2. p. 31.

11°. ' Saint Hippolyte au raport d'Eusebe avoit aussi commenté quelques parties du Prophete Ezechiel. On ne nous en aprend pas davantage. ' On dit toutefois qu'il y a dans la Bibliothéque de Bodlei un manuscrit qui porte ce titre, *Hippolyti de dimensione templi Salomonis*. Traité d'Hippolyte sur les dimensions du Temple de Salomon, dont parle aparemment Ezechiel au 40e et 41e chapitre de sa Prophetie.

Eus. ibid. p. 224.

Hipp. t. 1. p. 271

12°. ' Mais Hippolyte avoit plus particulierement travaillé sur Daniel. S. Jerôme marque en général son commentaire sur ce Prophete. Photius qui l'avoit lû, en parle dans un assez grand détail, et dit que ce n'étoit pas une explication suivie de tout le texte, quoique l'Auteur ne laissât pas d'en éclaircir toutes les pensées.

Hier. ibid. | Phot. c. 202. p. 525.

' Puis venant à en porter son jugement, il ajoûte qu'il se trouvoit dans cet ouvrage diverses choses, qui se sentoient de ces premiers siécles, et qui n'étoient pas dans l'exactitude que l'on a gardée dans la suite. Mais il a soin d'avertir qu'il ne seroit pas raisonnable de le condamner pour cela. Il en donne la raison. C'est qu'à l'égard de ces personnes qui ont commencé à déveloper les secrets de l'Ecriture, bien loin de les blâmer de ce qu'elles n'ont pas entierement réussi, l'on doit au contraire loüer leur zéle qui leur a fait entreprendre une chose aussi difficile, et recevoir avec joïe et reconnoissance les éclaircissemens qu'elles nous ont donnés.

Phot. ibid.

' Photius ne peut cependant s'empêcher de blâmer l'Auteur de ce commentaire, de ce qu'il a osé déterminer à la fin de six mille ans depuis la création du monde, et de cinq cens ans depuis la venue du Sauveur, le tems auquel arriveroit le jugement dernier : ce que Jesus-Christ même n'avoit pas jugé à propos de découvrir à ses Apôtres. Le style de cet ouvrage étoit clair et net, quoique l'Auteur y eût negligé les regles de l'éloquence Attique. ' Theodoret dans son commentaire sur le même Prophete s'acordoit, selon Photius, en plusieurs choses avec saint Hippolyte, mais il en differoit aussi en divers autres points.

Ibid.

c. 203

III SIECLE.

a Hier. in Dan. c. 9. p. 1114.
b Hipp. t. 1. p. 278.
c Hipp. t. 1. p. 280.

Saint Jerôme écrivant sur Daniel raporte quelques sentimens de l'ouvrage de nôtre Saint dont il est ici question. [b]Œcumenius en fait aussi mention dans sa préface sur l'Apocalypse. [c] On trouve dans la chaine des Peres grecs sur les Psaumes et les Cantiques, un passage de saint Hippolyte sur le Cantique des trois jeunes Hebreux dans la fournaise. Or on sait que ce Cantique fait partie du troisieme chapitre de Daniel. De même [d]Eustrate Prêtre de Constantinople au VII siécle, raporte de S. Hippolyte un autre endroit sur le même Cantique. Il témoigne l'avoir tiré du second discours ou traité de saint Hippolyte sur Daniel. On cite aussi de saint Anastase le Sinaite un autre passage de nôtre Saint sur le même Prophete. Mais comme ce passage se lit en mêmes termes dans son traité sur l'Antechrist, nombre 26 et 43, on peut douter duquel des deux ouvrages il aura été tiré.

d t. 2. p. 32.

t. 1. p. 277.

Nous avons parlé ailleurs de la courte explication de l'histoire de Susanne, qui pouvoit faire partie du grand ouvrage sur Daniel. Après ce petit commentaire suit dans la Bibliothéque des Peres, un fragment latin d'un autre ouvrage plus considérable. Il est intitulé *Sanctissimi Hippolyti Romæ Episcopi.* [e] Mr. Fabricius nous l'a donné depuis en grec et en latin. C'est le commencement ou le prélude d'un Auteur, qui avoit promis d'écrire sur le tems de la captivité de Babylone, et de commenter le Prophete Daniel. Tout cela convient fort bien à S. Hippolyte. Aussi [f] Mr. de Tillemont juge-t-il ce fragment assez conforme à l'idée que Photius nous donne du commentaire de nôtre Saint sur Daniel. [g] Mr. du Pin prétend au contraire que ni ce fragment ni la petite explication de l'histoire de Susanne ne paroissent pas de ce tems-là. Mais quiconque voudra se donner la peine de comparer cette derniere piece avec le long passage de saint Hippolyte sur Isaac et Rebecca cité par saint Jerôme, y trouvera une entiere conformité et de genie et de maniere de s'exprimer.

Bib. PP. t. 27. p. 10. 2-12. 2.

Hipp. t. 1. p. 278. 279.

Till. ib. p. 247.

Du Pin, ibid.

Hier. ep. crit. p. 300.

Mab. iter It. p. 94.

Hipp. t. 1. p. 272.

[h]Enfin Dom Mabillon témoigne avoir vû dans un excellent manuscrit grec ancien de huit cens ans au moins, qui contient quelques livres des Prophetes, un commentaire de saint Hippolyte Evêque et Martyr sur le songe de Nabuchodonosor, qui fait comme l'on sait partie du livre de Daniel. [i] George le Syncelle cite aussi un passage

de saint Hippolyte sur le même Prophete, mais indéterminement. III SIECLE.

13°. 'Saint Jerôme atribuë encore à saint Hippolyte un commentaire sur Zacharie, le penultiéme des douze petits Prophetes. C'est tout ce qu'il en dit en cet endroit. 'Mais écrivant depuis sur le même Prophete, et aïant ocasion de parler de ce commentaire et de ceux d'Origene et de Dydime, il témoigne qu'ils étoient tous allegoriques, et qu'à peine ces Interprétes y touchoient quelques points d'histoire. Voilà ce que nous savons du travail de S. Hippolyte sur l'ancien Testament. Hier. vir. ill. c. 61. in Zach. pr. 1. p. 1706.

14°. Quant à ce qu'il a écrit sur le nouveau, Eusebe n'en dit rien; 'et saint Jerôme en donnant le catalogue des ouvrages de nôtre Saint, ne fait mention que de son commentaire sur l'Apocalypse. Mais ce Pere n'avoit pas encore vû selon toute aparence 'les opuscules du même Auteur sur saint Matthieu, qu'il cite dans quelques-uns des écrits qu'il composa dans la suite. Theodoret cite aussi les traités ou discours de saint Hippolyte sur la distribution des dix talens, et sur les deux Larrons. Il paroît donc par-là que nôtre Saint avoit écrit au moins sur quelques parties de l'Evangile de saint Matthieu, et sans doute aussi sur quelques endroits de celui de saint Luc, où l'histoire des deux Larrons est plus dévelopée. Vir. ill. ibid. Hipp. t. 1. p. 280. 281 | Till. ib.

15°. 'La table gréque déterrée avec le cycle Pascal, et déja si souvent citée, marque clairement que saint Hippolyte avoit écrit sur l'Evangile selon saint Jean et sur l'Apocalypse : ΥΠΕΡ ΤΟΥ ΚΑΤΑ ΙΩΑΝΗΝ ΕΥΑΓΓΕΛΙΟΥ ΚΑΙ ΑΠΟΚΑΛΥΨΕΩΣ. 'Saint Jerôme confirme ce dernier ouvrage, comme nous le venons de dire. 'On sait les contestations qu'il y eut sur ces deux Livres sacrés à la fin du II siécle de l'Église et au commencement du III, non seulement à cause de Cerinthe, mais aussi d'Artemon et ses semblables, qui nioient la divinité de Jesus-Christ. Ces hérétiques ne pouvant répondre aux preuves que l'on tiroit de ces livres contre leurs erreurs, 'prirent le parti d'en nier l'autorité. Ils ataquerent sur-tout l'Apocalypse. 'C'est pourquoi les Peres de l'Église de ces tems-là, comme saint Justin, saint Irenée, Theophile d'Antioche, saint Clement d'Alexandrie, saint Meliton de Sardes et saint Hippolyte eurent une atention parti- Hipp. can. p. 2. Hier. ibid. Var. sacr. t. 2. p. 1011. p. 1012. p. 1014.

culiere à défendre ce livre comme l'ouvrage de saint Jean. [Crit. B. t. 1. pr. p. 7] 'Mais de prétendre, comme le remarque judicieusement Mr. Basnage, que nôtre Saint auroit entrepris d'écrire sur ce livre pour cette raison, ce seroit vouloir deviner.

[Hipp. ibid. p. 14] Scaliger néanmoins paroit avoir été dans ce sentiment ; prétendant que l'écrit de saint Hippolyte sur l'Apocalypse, n'étoit autre chose qu'une apologie pour en défendre l'autorité contre les ennemis de la divinité de Jesus-Christ. [Cave ibid. Hipp. t. 1. p. 280] Hebed Jesus à la verite temoigne, au raport de Messieurs Basnage et Fabricius, que les Caldéens montroient une apologie de saint Hippolyte pour l'Apocalypse et l'Evangile de saint Jean. Mais quel fonds peut-on faire sur le témoignage d'un Rabbin ?

16°. Outre le cycle Pascal dont nous avons déja parlé, [Eus. l. 6. c. 22. p. 223. 224 | Hier. ib.] 'Eusebe et saint Jerôme atribuent encore à saint Hippolyte deux autres ouvrages sur le même sujet. Comme ils les distinguent clairement l'un de l'autre, nous devons aussi les distinguer après eux. Dans le premier de ces ouvrages saint Hippolyte faisoit une chronologie qu'il conduisoit jusqu'à la premiere annee de l'Empire d'Alexandre, c'est-à-dire jusqu'à 222 de l'Ere Chrétienne. [Eus. p. 223.] 'Il s'y bornoit selon Eusebe à décrire les tems, [Cal. | Hier. ibid.] 'mais toûjours par raport à la Pâque, afin de trouver le tems précis auquel on doit la célébrer. C'est pour cela que dans le même ouvrage il proposoit un cycle de seize ans. [Hipp. ... p. 2.] 'Cette chronologie peut fort bien être l'écrit marqué dans la table gréque en ces termes ΑΠΟΔΕΙΞΙΣ ΧΡΟΝΩΝ ΤΟΥ ΠΑΣΧΑ, Démonstration des tems de Pâque.

[Till. ibid. p. 241. 244] 17°. 'Mr. de Tillemont distinguant cette chronologie d'un autre écrit sur le même sujet, à qui il donne le nom de chronique, dit que saint Hippolyte marquoit dans celle-ci les Pâques sur les regles de son cycle. Il ajoûte qu'il y mettoit encore à la fin une table des jours, auxquels il croïoit que l'on devoit faire Pâque à l'avenir durant un certain nombre d'années. [Hier. ibid.] 'C'est ce que peuvent signifier les paroles suivantes de saint Jerôme au sujet de ce même ouvrage : *Rationem Paschæ temporumque canones scripsit.* [Till. ibid. 677] 'Ainsi cette chronique aura contenu probablement tout l'ouvrage sur la Pâque.

[Eus. ibid. | Hier. ib.] 'Après qu'Eusebe et S. Jerôme ont parlé du travail de saint Hippolyte sur le calcul des tems par raport à la Pâ-

que, et donné les titres de plusieurs autres ouvrages de nôtre Saint, ils marquent encore un écrit sur Pâque; seroit-ce la chronique que M[r]. de Tillemont distingue de la chronologie? ou ne seroit-ce point plûtôt quelque traité de morale? L'histoire ne nous fournit aucune lumiere pour le déterminer. ' Seulement on trouve que le Concile de Latran tenu en 649, cite un endroit de l'homelie de saint Hippolyte sur le Dimanche de Pâque. Hipp. t. 1. p. 281.

18°. ' Dans la suite du dénombrement que saint Jerôme fait des écrits de saint Hippolyte, il lui atribue un livre *sur la Resurrection*. ' Cet ouvrage se trouve marqué dans la table gréque, mais avec ce titre qui en donne plus de connoissance, ΠΕΡΙ ΘΕΟΥ ΚΑΙ ΣΑΡΚΟΣ ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ, de Dieu, et de la resurrection de la chair. ' M[r]. Fabricius raporte un fragment de saint Hippolyte sur ce sujet, qu'il a tiré de saint Anastase le Sinaïte, et qui y est cité sous le titre de la resurrection et de l'incorruption. ' M[r]. le Moyne croit que nôtre saint Docteur composa cet écrit contre Berylle et les autres Arabes, qui nioient l'immortalité de l'ame, et par conséquent la resurrection de la chair. Mais, comme cet Ecrivain n'apuïe son opinion que sur le long séjour que fit saint Hippolyte en Arabie, elle est très-incertaine. Hier. ibid. | Hipp. can. p. 2 | t. 1. p. 244. | Var. sacr. t. 2. p. 1112.

' Scaliger veut au contraire que cet ouvrage ne soit autre chose, que le traité des deux natures en Jesus-Christ composé par nôtre Saint, selon le témoignage de Theodoret. On ne voit pas bien la connexion qu'il peut y avoir entre la pensée de Scaliger, et le titre de l'ouvrage dont il s'agit ici. Il paroît qu'il l'a confondu avec l'écrit suivant qui étoit sur l'incarnation. Hipp. [illegible] p. 16

19°. ' Canisius et Messieurs Basnage et Fabricius après lui nous ont donné le premier en latin seulement, les deux autres en grec et en latin, huit passages tirés, selon le titre, d'un ouvrage de saint Hippolyte sur l'incarnation, contre les hérétiques Beron et Helicon (1), disciples de Valentin. ' Bullus, M[r]. de Tillemont, et M[r]. Fabricius ne font aucune difficulté de regarder ces extraits comme étant veritablement de saint Hippolyte. M[r]. du Pin doute qu'ils soient de lui. Le P. Alexandre, ' le P. Petau, Sandius et M[r]. Basnage soûtiennent qu'ils n'en sont pas. Les rai- Can. B. t. 1. p. 13-18 | Hipp. t. 1. p. 225-230. | Till. ibid. p. 249 | Fab. Bib. gr. t. 5. p. 207. | Sand. vet. scri. eccles. p. 27 | Cani. B. ibid. p. 10. 11

(1) On lisoit autrefois Felix et Helix.

sons qu'ils en aportent, consistent à dire, que l'Auteur y parle trop clairement d'une hérésie qui n'est née que long-tems après lui ; que l'on y découvre des endroits qui aprochent de l'erreur d'Eutichès, et quelques autres qui marquent le Sabellianisme ; que Theodoret qui cite contre les ennemis des deux natures en Jesus-Christ tant de passages des anciens, ne fait nulle mention de ceux-ci.

Hipp. t. 2. n. 31

Mais il est aisé de répondre à ces difficultés. ' En effet il est clair par le traité de Tertullien contre Praxeas, que l'erreur sur la confusion des deux natures en Jesus-Christ est aussi ancienne que le III siécle, et par conséquent anterieure à Apollinaire et à Eutichès. Tertullien dans ce livre s'exprime en latin sur ce sujet, à peu près de la même maniere que saint Hippolyte en grec dans ces fragmens.

Can. B. p. 12.

D'ailleurs Mr. Basnage avoüe lui-même que Theodoret raporte d'autres témoignages des écrits de nôtre Saint, qui ont quelque ressemblance avec ceux dont il s'agit ici : aveu qui seul peut suffire pour ne lui refuser pas ces derniers.

Till. ibid. p. 248.
Hipp. t. 1. p. 225.

Rien donc n'empêche que ces huit fragmens ne soient de saint Hippolyte. ' Nous en sommes redevables aux soins d'Anastase Apocrisiaire du Pape, mort en 666, qui les a garantis du naufrage où est péri le reste du traité. Cet illustre Confesseur de la foi des deux volontés contre les Monothelites, n'aïant pû transcrire tout le livre de saint Hippolyte, comme il souhaitoit, parce que les ennemis de la verité le lui avoient enlevé aussi-tôt, il fut contraint de se borner aux huit passages que nous en avons dans ses conferences. Ce seroit assûrément faire injure à sa memoire que de ne les pas regarder comme faisant partie de l'écrit de saint Hippolyte ; n'y aïant sur-tout aucune preuve positive pour détruire l'autorité d'un Ecrivain aussi respectable qu'Anastase, qui avoit le livre entier entre les mains.

Bib. PP. t. 3. p. 260-261.
a Canis. B. t. 1. p. 704-706.

Outre les endroits indiqués où se trouvent ces passages, ' on les a aussi inserés en latin dans la Bibliothéque des Peres ; a et Mr. Basnage à la fin du premier tome de sa belle édition de Canisius, nous a donné les remarques de Mr. Caperonnier Professeur Roïal à Paris, sur la traduction latine de ces mêmes fragmens.

Hipp. t. 1. p. 228.

' Beron, selon le témoigna-

ge de nôtre Saint, étoit un hérétique, qui aïant quité avec quelques autres les rêveries de Valentin, étoit tombé avec eux dans une plus grande impieté. Ils soûtenoient qu'après l'incarnation du Verbe, il s'étoit fait un tel mélange et une telle confusion en Jesus-Christ que la nature humaine avoit les mêmes opérations que la nature divine, et que celle-ci étoit sujette aux mêmes passions que l'autre. 'Anastase au reste fait beaucoup de cas de l'ouvrage de saint Hippolyte, qu'il qualifie un livre sacré, digne d'être recherché avec soin. Il en donne le titre en ces termes : contre Beron et Helix, ou Helicon.

III SIECLE.

Hipp. t. 1. p. 225.

'L'Editeur des œuvres de nôtre Saint raporte d'après M^r. Renaudot, deux autres passages sous le nom de saint Hippolyte, pris, l'un de son traité contre ceux qui combatoient l'incarnation du Verbe à cause de sa consubstantialité avec son Pere, l'autre du traité de l'union du corps de Jesus-Christ avec sa divinité. 'Mais cet Editeur soupçonne M^r. Renaudot d'avoir mis ici le nom de saint Hippolyte pour celui du Pape Jule.

Hipp. t. 2. p. 32.

pr.

20°. 'Un autre ouvrage de saint Hippolyte, qui paroît avoir été fort considérable, et qui lui est atribué par Eusebe et saint Jerôme, est son traité contre toutes les hérésies : c'est-à-dire sans doute toutes celles qui avoient paru depuis saint Irenée, jusqu'à son tems. 'Il se trouve encore cité sous le même nom par plusieurs autres anciens, [a] et subsistoit encore au tems de Photius, qui l'avoit lû, et qui en a porté son jugement selon sa coûtume. Saint Hippolyte y réfutoit trente-deux sectes, depuis celle des Dosithéens, jusqu'à celle de Noët, qui commença à se faire connoître sous l'Empire d'Alexandre, environ l'an 230. 'Il y témoignoit qu'il n'avoit dessein que d'y representer en abregé ce qu'il avoit apris des entretiens de saint Irenée et de ses discours au peuple contre les hérésies. Aussi y trouvoit-on divers points de la doctrine de ce Pere, qui l'avoit eu pour disciple. Il n'y reconnoissoit point l'Epitre aux Hebreux pour être de saint Paul. 'Il condamnoit fortement Nicolas l'un des sept premiers Diacres, que saint Irenée qualifie de Pere des Nicolaïtes.

Eus. l. 6. c. 22. p. 224 | Hier. vir. ill. c. 61.

Hipp. t. 1. p. 223-225.
a Phot c. 121. p. 301 | Till. ibid. p. 242.

Phot. ib.

Hipp. ibid. p. 225 | Till. p 244. 245.

'Il n'y a aucun lieu de douter que cet ouvrage ne soit le Memoire de saint Hippolyte, dont le Pape Gelase raporte deux passages, le premier desquels est fort long.

ibid.

III. SIECLE.

a Phot. ibid.

a L'Auteur, dit Photius, y traitoit son sujet avec précision et gravité : mais au reste sa maniere d'ecrire n'aprochoit pas des beautés de l'elegance Attique.

Bib. PP. t. 3. p. 264. 265.

Hipp. ibid. | Till. ib.

Cet ouvrage ne paroit plus aujourd'hui nulle part. Seulement nous avons dans la Bibliothéque des Peres un écrit sous le nom de saint Hippolyte Martyr, avec le titre d'*Homelie sur un seul Dieu en trois personnes et le mystere de l'Incarnation contre l'hérésie de Noët.* Les Savans qui ont examiné la chose avec plus de soin, sont persuadés que cet écrit n'est que le fragment d'un plus long ouvrage, et la conclusion du traité de nôtre Saint contre les hérésies. On y voit refutée celle de Noët, qui étoit la derniere des trente-deux, dont parloit saint Hippolyte, comme nous avons dit. On y trouve d'ailleurs tant de caracteres propres à ce saint Docteur, qu'il y a lieu de s'étonner de ce que Mr. du Pin nie qu'il soit de lui.

Du Pin. ibid.

Till. p. 265.

Mais une preuve bien puissante, et qui seule suffiroit pour ne le lui pas refuser, c'est que le premier des deux passages, que le Pape Gelase cite du Memoire de saint Hippolyte contre les hérésies, est pris entierement de la fin du fragment dont il est ici question. Toute la difference qu'il y a, c'est que Gelase pour abreger, a retranché en divers endroits quelques mots, qui n'étoient pas essentiels à son dessein. De même l'on observe que tout ce que saint Epiphane dit contre les Noëtiens, n'est presque que la premiere partie de ce fragment qu'il emploïe sans le citer, comme il fait encore en divers autres endroits. Voici quelques traits de ce reste d'ouvrage. L'idée qu'ils en donneront confirmera le sentiment que nous venons d'établir.

Hipp. t. 2. p. 6. n. 1.

p. 6. 7.

p. 8-20.

n. 3. 8. 9. 14. 15.

Noët et ses sectateurs, selon saint Hippolyte, prétendoient que Jesus-Christ étoit le même que Dieu le Pere, et que c'étoit celui-ci qui s'étoit fait homme, et qui avoit souffert. Ils établissoient leurs erreurs sur divers passages de l'Ecriture. Le Saint entreprenant de les réfuter, commence par expliquer quel est le vrai sens des passages dont ils abusoient, en les tronquant malicieusement, comme il s'en plaint. Ensuite il établit par l'Ecriture même les dogmes qu'ils avoient la témerité de nier. Il y adresse la parole à des personnes qu'il qualifie ses freres, et y cite l'Apocalypse sous le nom de saint Jean. Il y parle dignement du Verbe comme égal à son Pere en toutes choses,

choses, et du saint Esprit comme égal à l'un et à l'autre. Il ne nomme point d'hérétique plus recent que Noët; quoiqu'il dise qu'il en a paru grand nombre dans l'Eglise. ' Ainsi c'est avec raison que Sandius avoüe, qu'il ne trouve rien dans ce fragment qui ne convienne au tems de saint Hippolyte, au style et à la doctrine des Peres du III. siécle.

III SIECLE.

Sand. ibid.

Mr Fabricius en a fait passer de la Bibliothéque des Peres dans le premier tome des œuvres de saint Hippolyte, la version latine, qui est de Turrien. En aïant depuis recouvré le texte grec par la liberalité de Dom de Montfaucon qui l'avoit eu d'un manuscrit du Vatican, ' il a inseré l'un et l'autre dans le second tome de son édition. Il y porte ce titre, *Homelie de S. Hippolyte Archevêque et Martyr contre l'hérésie d'un certain Noët.* ' Ce fragment se trouve encore dans les Bibliothéques des Peres, éditions de Cologne et de Paris, et dans le premier tome du suplement de Morel. ' On l'a aussi imprimé dans un recueil *in*-4°. qui contient divers opuscules de Saint Gregoire Thaumaturge, de saint Basile et de saint Jean Chrysostome, et qui parut à Maïence en 1604, par les soins de Gerard Vossius, qui l'a enrichi des notes de sa façon.

Hipp. t. 2. p. 5-20.

Fab. bib. gr. t. 5. p. 206.

Bib. S. Vin. Cen.

21° ' Outre l'ouvrage contre les hérétiques en général, saint Hippolyte en composa un autre contre l'hérésiarque Marcion en particulier. Eusebe et saint Jerôme marquent expressément cet ouvrage, en le distinguant clairement de celui contre les hérésies; ' et Theodoret en parle comme d'un écrit où Marcion étoit très-bien refuté. L'on a vû d'ailleurs que S. Irenée avoit écrit contre le même hérésiarque.

Eus. ibid. p. 224 | Hier. ibid.

Thdrt. hær. l. 1. c. 25. p. 212.

22°. ' Il a semblé à quelques Savans que ce traité de saint Hippolyte contre Marcion, pourroit bien être ' celui qui est marqué dans la table gréque sous ce titre, ΠΕΡΙ ΤΑΓΑΘΟΥ ΚΑΙ ΠΟΘΕΝ ΤΟ ΚΑΚΟΝ, *Du bien et de l'origine du mal.* ' Scaliger veut au contraire que ce dernier ouvrage fût écrit contre le Prêtre Florin, qui enseignoit en ces tems-là que Dieu étoit auteur dn mal. ' Mais cette opinion est refutée par Mr le Moyne, qui soûtient que c'étoit plûtôt contre les disciples de Cerdon, de Marcion et d'Hermogene, que contre Florin. Celui-ci, comme nous avons dit sur S. Irenée, n'admettoit

Till. ibid. p. 244.

Hipp. can. p. 2.

p. 16.

Var. sacr. t. 2. p. 1117.

III SIECLE. qu'un Dieu et qu'un seul principe, à qui il atribuoit le mal et le bien : au lieu que les autres établissoient au moins deux principes, raportant le bien à l'un et le mal à l'autre. Au reste ce ne sont là que des conjectures, qui n'etablissent rien de certain. Il suffit, ce semble, pour distinguer ces deux ouvrages, de trouver deux titres differens, apuiés par des garans aussi autorisés que le sont Eusebe, saint Jerôme et la table grèque.

23°. La même table contient encore les titres de quelques autres écrits de saint Hippolyte, desquels Eusebe et saint Jerôme ne font nulle mention dans le catalogue qu'ils en ont dressé. Mais ce qui nous autorise à faire Eus. c. l. Hier. ill. fonds sur ceux que nous presente cette table, c'est que ces Auteurs avertissent qu'il y avoit bien d'autres ou-Hipp. an. p. 2. vrages de nôtre Saint qu'ils n'avoient pas lûs. Dans la suite de la table on trouve un traité intitulé ΠΕΡΙ p. 14. ΧΑΡΙΣΜΑΤΩΝ, *sur les dons*, peut-être sur ceux dont il est parlé au douziéme chapitre de la premiere épitre aux Corinthiens. Sur quoi Scaliger observe que cela prouve la maxime ordinaire à saint Hippolyte, de commenter plûtôt quelques endroits choisis de l'Ecriture, que des livres Till. ibid. entiers. Mr de Tillemont joignant le titre de cet ouvrage avec le suivant qu'il transpose en le mettant le premier, n'en fait qu'un des deux, et lui donne ce sens : De la tradition Apostolique sur les dons, aparemment pour réfuter les Montanistes. Ces titres ainsi réunis font un sens fort naturel, qui trancheroit beaucoup de difficultés, s'il étoit aussi certain qu'il est ingenieux. Mais l'ordre que suit la table, ne paroît pas souffrir cette transposition.

Hipp. ibid. p. 2. 24°. Après le titre du traité sur les dons, on y lit le suivant, ΑΠΟΣΤΟΛΙΚΗ ΠΑΡΑΔΟΣΙΣ, *La Tradition Apostolique*, ou des Apôtres. Les Savans sont partagés sur le Livre qu'annonce ce titre. Nous venons de voir de quelle map. 14. 15. niere l'entend Mr. de Tillemont. Scaliger croit que l'Auteur y traitoit le même sujet que saint Irenée ne fait que toucher dans le 2e et le 3e chapitre de son troisiéme Livre Var. Sacr. t. 2. p. 1062. contre les hérésies. Mr le Moyne ne s'éloigne pas de cette opinion, et pense que cet ouvrage traitoit de la doctrine ou tradition des Apôtres. Il s'apuie sur ce qu'au siécle de saint Hippolyte on voïoit divers écrits sur cette matiere, tant de la part des hérétiques que de celle des Orthodoxes.

III SIECLE.

Ceux-là se vantant de tenir des Apôtres les fausses maximes qu'ils suivoient, tâchoient de le prouver par des écrits de leur façon. Ceux-ci de leur côté y oposoient d'autres ouvrages, où ils montroient quelle étoit la vraie doctrine Apostolique.

Var. Sacr. t. 2. p. 1057.

' Le même Ecrivain a douté si l'écrit de saint Hippolyte, dont nous venons de donner le titre, ne seroit pas un petit traité qui porte son nom dans la Bibliothéque des Peres, et cette inscription : *Sur les douze Apôtres, en quel lieu chacun d'eux a prêché*. Ce qui lui a fait naître ce soupçon, c'est que cet écrit ne lui a pas paru ancien, se trouvant cité sous le nom de nôtre Saint par Theodore Metochite. Il est vrai que M[r] le Moyne a soin d'ajoûter avec raison, que l'on peut légitimement revoquer en doute si l'Hippolyte cité par ce Theodore est le même que le grand saint Hippolyte dont nous traitons ici. ' Il y a même tout lieu de croire que ce ne l'est pas. En effet l'Auteur du petit traité y parle de diverses choses, qui certainement ne sont pas du siécle de nôtre saint Docteur. D'ailleurs quand Theodore Metochite auroit atribué cet écrit au grand saint Hippolyte, cela seroit sans conséquence, parce qu'il est un Auteur trop recent pour meriter quelque creance sur ce point. p. 1058.

Fab. Bib. gr. t. 5. p. 208.

' D'autres ont cru que l'ouvrage annoncé par le titre de *Tradition Apostolique*, pourroit bien être le *Didascalia*, ou Doctrine de saint Hippolyte, dont il est fait mention parmi les manuscrits de Bodlei ; ou le manuscrit grec, qui dans Lambecius I. 8. p. 429 porte pour titre, *Constitutions des saints Apôtres par Hippolyte*. ' Pearson et Dodwel assurent que ce dernier écrit, pour la plus grande partie, est inseré dans le 8[e] Livre des Constitutions Apostoliques, à quelques differences près que M[r]. Grabe, de qui est cette observation, promettoit de donner (1) dans son Spicilege (1)

ibid. | Canis. B. t. 1. pr. p. 7.

(1) ' Mr. Grabe n'a point aquitté sa promesse. Mais Mr. Fabricius aïant reçu ce que l'autre en avoit recueilli avec sa version latine, il l'a inseré dans le premier tome des œuvres de S. Hippolyte. Il se trouve d'assez grandes differences entre l'édition de ce huitiéme chapitre des Constitutions Apostoliques, tel qu'il se lit dans le recueil de Mr. Cotelier, et ce qu'en a publié Mr. Fabricius. On lit à la verité le nom de S. Hippolyte dans deux manuscrits grecs à l'endroit qui traite des Ordinations en general. Mais tout ce que l'on en peut legitimement conclure, c'est ou que celui qui a dressé le recueil des Constitutions Apostoliques, aura tiré cet endroit des écrits de S. Hippolyte, ou que S. Hippolyte lui-même l'aura fait passer des Constitutions Apostoliques dans son ouvrage.

Hipp. t. 1. p. 245. 259.

III SIECLE.

des Peres du III siécle. [a] Mais à dire vrai, tout ce que les Critiques peuvent dire pour nous donner quelque notion de ce que contenoit le vrai ouvrage de saint Hippolyte, se bornera toûjours à de simples conjectures : à moins que la providence ne le fasse sortir de la poussiere, où elle l'auroit conservé jusqu'à présent.

[a] Caius. ibid.

Hipp. can. p. 2.

2 5°. La table gréque nous représente encore en quatre lignes le titre suivant, ΧΡΟΝΙΚΩΝ ΠΡΟΣ ΕΛΛΗΝΑΣ ΚΑΙ ΠΡΟΣ ΠΛΑΤΩΝΑ Η ΚΑΙ ΠΕΡΙ ΤΟΥ ΠΑΝΤΟΣ, Livre des chroniques contre les Gentils et contre Platon, ou de l'Univers. Scaliger et quelques autres Savans croient devoir diviser ce titre, et en faire plusieurs de divers ouvrages. Mais il paroît assez naturel de croire que ce n'étoit qu'un seul et même écrit, dans lequel saint Hippolyte avoit entrepris de réfuter la fausse antiquité que les Gentils s'atribuoient, et l'espece d'éternité que Platon donnoit au monde. Le Saint ne faisoit en cela que suivre l'exemple de saint Clement Alexandrin, son contemporain, de Caïus son condisciple, et de quelques autres anciens qui ont fait de semblables ouvrages. Dans la suite il a été imité lui-même par d'autres.

p. 15. | [illegible]

Var. Sacr. t. 2. p. 1078. | Caius. ibid.

Aujourd'hui il ne nous reste rien de cet ouvrage de saint Hippolyte qui devoit être fort considerable, si non peut-être un fragment, le même dont nous avons parlé à l'article de Caïus. Il se trouve sous le nom de Joseph dans les notes d'Hœschelius sur la Bibliothéque de Photius. Cet Editeur est le premier qui l'a publié en grec seulement. Depuis, Mr. le Moyne l'a inseré avec sa traduction latine dans ses *Varia sacra*, [a] d'où Mr. Fabricius l'a fait passer dans le premier tome des œuvres de saint Hippolyte. L'inscription porte qu'il est pris du *Livre contre les Grecs, qui est intitulé contre Platon de la cause de l'Univers*. C'est veritablement la fin d'un plus long ouvrage ; et l'on y découvre assez l'air et le style des autres écrits de nôtre Saint, avec quelques traits de la doctrine de saint Irenée. Aussi Mrs le Moyne et Fabricius croïent que l'on ne peut refuser ce fragment à saint Hippolyte, et soûtiennent qu'il ne peut être de Joseph.

Phot. not. p. 9-12.

Var. Sacr. t. 1. p. [illegible]

[a] Hipp. t. 1. p. 220-222.

Var. Sacr. t. 2. p. 930. 945. | Hipp. ibid.

L'Auteur y fait mention d'un autre ouvrage, où il avoit traité plus particulierement de J. C. en faveur de ceux qui recherchent la verité. Ce pouroit être ou le trai-

Hipp. ibid. p. 222.

té sur J.-C. et l'Antechrist, ou son homelie à la louange du Sauveur. [a] Il y établit l'immortalité de l'ame et la résurrection des corps, et y détruit la metempsycose. [b] Mais il s'y attache en particulier à faire une description de l'enfer. Il le représente comme divisé en deux parties, dont l'une est, dit-il, destinée pour le repos des ames des Justes, qui y sont detenuës, jusqu'à ce qu'elles passent au roïaume éternel qui leur est préparé. Il nomme cette partie le sein d'Abraham. Les Justes, continuë-t-il, y sont conduits à travers une lumiere, et en la compagnie d'Anges qui chantent des hymnes. Le lieu est très-lumineux, et les Justes y jouissent d'une espece de félicité, soûtenuë par l'esperance d'un nouveau bonheur qui leur est préparé et qu'ils ont toûjours présent à l'esprit. Ce sentiment, comme l'on voit, est presque tout semblable à celui de S. Irenée touchant l'état des ames après la mort. L'autre partie de l'enfer, selon l'Auteur du fragment, est un lieu très-obscur, où brûle un feu qui ne s'éteindra jamais. Les méchans néanmoins n'en souffrent pas encore la peine; mais ils sont extrémement tourmentés en diverses autres manieres par le ministere des démons, et surtout par l'attente du dernier jugement.

II SIECLE.

a Hipp. ibid. p. 220. 221.

b p. 220-222.

26°. ' Les deux lignes suivantes de la table gréque portent: ΠΡΟΤΡΕΠΤΙΚΟΣ ΠΡΟΣ ΣΕΒΗΡΕΙΝΑΝ, Letre d'exhortation à Sevérine. ' Theodoret raporte quelques endroits d'une letre de nôtre Saint écrite à une Reine. ' Cette circonstance jointe au nom de Sevérine a porté plusieurs Savans à croire qu'il s'agit ici de l'Imperatrice Sevére, femme de l'Empereur Philippe, à laquelle Origene a aussi écrit, et qui passe pour avoir été Chrétienne. Cette conjecture paroît d'autant plus vraisemblable, que le terme grec dont se sert Theodoret, peut aussi bien signifier une Imperatrice qu'une Reine.

Canis. p. 2.

t. 1. p. 91. *

Var. Sacr. t. 2. p. 1103. 1104 | Till. ibid. p. 243.

Quelque plausible néanmoins que paroisse cette opinion, elle ne laisse pas de souffrir plus d'une difficulté. L'inscription porte Sevérine, et non pas Sevére, et ne dit point qu'elle fût ou Reine ou Imperatrice. Que si Theodoret cite une letre de saint Hippolyte à une Reine, ce n'est point une preuve que ce soit celle à Sevérine. ' Le Saint avoit écrit à plusieurs personnes, soit Reines ou autres; car entre ses écrits que saint Alexandre Evêque de Jeru-

Eus. l. 6. c. 20. p. 222.

III SIECLE.

salem prit soin de ramasser, pour enrichir sa Bibliothéque, il est fait mention de ses letres comme faisant un recueil. Il faut ajoûter à tout cela qu'on n'a nulle preuve d'ailleurs, que saint Hippolyte ait vêcu au-de-là de l'empire de Sevére Alexandre.

Canis. B. t. 1. p. p. 8.

Mr. Basnage, qui fait plus valoir qu'un autre la premiere difficulté, bien loin de la resoudre, comme il prétend, ne fait que l'augmenter davantage, en prétendant que c'est à Zenobie Reine de Palmyre que saint Hippolyte adressoit la letre dont il est ici question. C'est ce qui non-seulement n'est apuïé sur aucune preuve, mais qui est encore contre toute aparence. Pour que cela fût probable, il faudroit que saint Hippolyte, qui avoit été disciple de saint Irenée mort en 202, eût vêcu jusqu'au regne de l'Empereur Aurelien en 270, qui est le tems vers lequel Zenobie commença à regner. De plus, il faut ou suposer que Zenobie portoit aussi le nom de Sevérine, ou rejetter l'inscription qui nomme ainsi la personne à qui la letre s'adressoit.

Hipp. t. 2. p. 32.

L'Editeur de saint Hippolyte raporte un endroit de la Letre Synodale de Jean d'Antioche à Mennas d'Alexandrie, où est citée une letre de saint Hippolyte à saint Denys Evêque de Chypre. L'endroit de cette letre est pris de l'histoire des Patriarches d'Alexandrie par Mr. Renaudot, qui a mis, dit-on, le nom de saint Hippolyte pour celui du Pape Jule.

Ib.

Can. p. 2.

27°. Nous trouvons encore dans la table grécque le titre d'un autre ouvrage que saint Hippolyte avoit composé, et qui est nommé, ΩΔΑΙ ΙΣ ΠΑΣΑΣ ΤΑΣ ΓΡΑΦΑΣ Cantiques sur toutes les Ecritures. Mr. le Moyne prétend qu'il y a faute dans l'inscription, et qu'il faudroit lire : Ouvrage contre toutes les hérésies. Mais qui ne sent que ce changement est trop notable pour souffrir une telle leçon? Celle qu'y substituë Mr. Basnage est beaucoup plus naturelle, et supose un changement moins considerable. Il voudroit qu'au lieu du mot grec qui signifie Cantiques, on lût ὁμιλίαι. Des homelies sur toute l'Ecriture. Assurément cette leçon ainsi retablie ne souffriroit aucune difficulté. Elle est même fortifiée par l'idée que présente le grand nombre d'écrits que saint Hippolyte composa sur diverses parties des Livres sacrés, comme on l'a vû. Mais

Var. Sacr. t. 2. p. 1086-1087.

Canis. ibid. p. 9.

enfin l'inscription ne la souffre pas;[a] et Mr. Basnage en voulant l'établir a oublié le principe qu'il avoit posé un peu auparavant, savoir : ou qu'il faut rejetter la table gréque comme pleine de fautes, et indigne de la moindre créance, ou qu'il n'y faut rien changer.

III SIECLE.

[a] Canis. ibid. p. 8.

Après tout, pourquoi se faire une difficulté, où il n'en paroit aucune? Quel inconvénient trouve-t-on à lire ᾠδαί, Des Cantiques? Et qui empêche que saint Hippolyte n'en ait fait en faveur, ou pour la défense des Ecritures, dont il auroit établi l'inspiration et la divinité?

28°. A l'égard de ses homelies, on ne peut douter qu'il n'en ait composé un très-grand nombre, qui n'est point venu jusqu'à nous. Nous avons déja observé, ' que nous n'avons point celle qu'il avoit faite à la louange du Sauveur, et que S. Jerôme spécifie entre les autres ouvrages de nôtre Saint, comme un écrit considérable. S. Hippolyte y témoignoit qu'Origene avoit honoré quelquefois son auditoire. S'il étoit bien vrai que le Saint eût jamais prêché en Arabie, il seroit aisé ' qu'Origene qui y passa quelque tems, se fût trouvé à quelques-uns de ses discours.

Hier. vir. ill. c 61.

Var. Sacr. t. 2. p. 1112.

' Le Concile de Latran tenu en 649 cite un endroit pris de l'homelie de S. Hippolyte Evêque et Martyr, sur le Dimanche de Pâque, et un autre tiré d'un de ses discours sur la théologie; c'est-à-dire, comme l'explique le Concile même, sur la Divinité. Ces deux homelies nous manquent, comme tant d'autres. Car il ne paroît point par les paroles que le Concile cite de la derniere, qu'elle soit la même que la conclusion du traité des hérésies, laquelle porte dans quelques manuscrits le titre d'homelie sur un seul Dieu en trois personnes.

Hipp. t, 1. p. 281. t. 2. p. 45.

29°. ' S. Jerôme répondant à un certain Lucinius, Espagnol, qui lui avoit demandé si l'on pouvoit jeûner le jour du Dimanche et recevoir tous les jours la sainte Eucharistie, comme cela s'observoit dans l'Eglise de Rome et celle d'Espagne, le renvoïe à ce qu'avoit écrit sur ce sujet S. Hippolyte avec son éloquence ordinaire. Au reste on ne sauroit dire précisément si nôtre Saint avoit composé un traité particulier sur ces points de discipline, ou s'il les avoit seulement touchés dans quelque autre ouvrage, comme dans celui de la tradition des Apôtres.

Hier. ep. 52. 579.

30°. De même l'antiquité ne nous fournit point assez de

lumiere, pour determiner si saint Hippolyte avoit fait un ecrit exprès sur le nombre impair, ou s'il n'en avoit fait que parler en traitant quelqu'autre matiere. Quoiqu'il en soit, saint Jerôme le met au nombre de ceux qui entre les Grecs et les Latins ont écrit sur ce sujet: comme saint Clement Alexandrin, Origene, saint Denys, Eusebe et Didyme entre les premiers; Tertullien, saint Cyprien, Victorin, Lactance et saint Hilaire de Poitiers entre les autres.

in Jovin. p. 241

31°. Leonce de Byzance a cité sous le nom de saint Hippolyte un traité *des benedictions de Balaam*. Mais cet Auteur est si infidelle à raporter les témoignages des anciens, qu'il ne merite pas beaucoup de créance. Il a pu se faire néanmoins que saint Hippolyte selon sa coûtume ait pris ces Benedictions pour le sujet de quelques-uns de ses traités ou homelies, d'où Leonce aura tiré ce qu'il en cite.

Canis. B. t. 1. pr. p. 9.

32°. Pallade dans son histoire Lausiaque raporte deux histoires, qu'il dit avoir tirées d'un Livre d'Hippolyte, qui avoit vêcu avec les Apôtres. C'est ce que l'on croit devoir entendre de nôtre Saint. Mais si l'on prend les choses à la letre, cela ne lui peut convenir; puisqu'il n'a été que disciple de ceux qui l'avoient été des hommes Apostoliques. On ignore au reste quel pouvoit être ce livre. Une de ces deux histoires regarde une Vierge de Corinthe.

Hipp. t. 1. p. 283. 284.

Voilà tout ce que nous avons pû trouver de plus autorisé touchant les écrits qu'on a atribués à S. Hippolyte comme veritablement de lui, et qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous avons cru devoir nous en tenir aux Ecrivains qui ont été plus proches de son tems, comme aiant eu plus de connoissance de ce qui concerne son histoire et ses ouvrages. Nous y avons joint ceux dont la table gréque deterrée avec sa statue nous fournit les titres. Ces autorités nous paroissent irréfragables; et nous ne comprenons pas comment Mr. Basnage voudroit tellement se borner aux écrits marqués dans cette table, qu'il ait osé avancer, qu'il faut absolument rejetter cet ancien monument, si l'on prétend attribuer à S. Hippolyte d'autres ouvrages que ceux qu'il nous presente. Quoi! il ne faudra avoir nul égard ni à Eusebe ni à saint Jerôme, qui lui en donnent plusieurs autres, et qui néanmoins ne

Canis. ibid.

ne font le dénombrement que de ceux qu'ils ont vûs! Assûrement cela n'est pas raisonnable; et Mr. Basnage a hazardé cette pensée sans y reflechir. D'ailleurs auroit-il voulu répondre que ceux qui ont dressé la liste des titres d'ouvrages qui se lit sur la table, eussent connu tous ceux qu'avoit composés saint Hippolyte? Ils y auront mis ou ceux qu'ils avoient entre les mains, ou ceux qu'ils savoient être de lui sans d'autres recherches, au tems que la table fut faite.

§. IV.

Ecrits qu'on lui a suposés.

Il y a d'autres ouvrages qui portent le nom de saint Hippolyte, mais qui lui ont selon toute aparence été atribués ou pour leur donner plus d'autorité, comme étant le plus illustre de ceux qui ont porté ce nom, ou pour remplacer quelques-uns de ceux que l'on savoit être sortis de sa plume, et que l'on ne voïoit plus paroître. C'est ce que nous entreprenons de discuter ici.

1°. Le plus fameux ouvrage que l'on a supposé à nôtre Saint, est celui qui porte pour titre, *Discours de saint Hippolyte Evêque et Martyr, sur la fin du monde, l'Antechrist, et le second avenement de Jesus-Christ.* Mr. Picot[1] Président aux Enquêtes et depuis Chanoine de Nôtre-Dame de Paris, le fit imprimer à Paris grec et latin avec le titre que l'on vient de lire, et qui se trouve a la tête du manuscrit grec de Venise, d'où il en vint une copie à l'Editeur. Cette édition est de 1567. L'ouvrage est passé depuis dans le douziéme tome de la Bibliothéque des Peres, derniere édition de Paris, et dans le troisiéme tome de celle de Lyon. [a] On le trouve aussi à la fin du premier tome des œuvres de nôtre Saint.

Sand. vet. scri. eccles. p. 27 | Till. H. E. t. 3. p. 678 | Hipp. t. 1. app. p. 3.

Bib. PP. t. 3. p. 253-259.
a Hipp. ibid. p. 4. 29.

Comme l'on savoit que saint Hippolyte avoit laissé un traité sur ce sujet, personne ne douta d'abord que ce ne fût-là son ouvrage. Mais on ne fut pas fort long-tems

1) Son nom latin est *Picus*, ce qui l'a fait nommer Pie en nôtre langue, par divers Savans, et qui l'a fait prendre pour Pie de la Mirande par Mr. du Pin. Mais son veritable nom françois est Picot, comme nous l'avons trouvé dans un privilege pour imprimer ses ouvrages.

Du Pin. Bib. t. 1. p. 541

[illegible] dans cette erreur. Dès 1612 André Rivet prouva fort bien que cet écrit étoit indigne de saint Hippolyte ; que ce n'étoit que l'ouvrage d'un ignorant, qui établissoit des absurdités grossieres ; qu'il meritoit peu d'estime par lui-même ; et qu'il n'avoit pas plus d'autorité que celui qui l'avoit composé. Tous les habiles Catholiques suivirent ce sentiment ; et l'on y fut confirmé, lorsque l'on vit paroître par les soins de Mr. Gudius le veritable traité de nôtre Saint sur l'Antechrist. Il suffisoit, ce semble, de lire des choses extraordinaires et contraires à la doctrine de saint Hippolyte dans l'écrit qu'on lui atribuoit d'abord, pour cesser de le lui donner.

Hipp. ibid. Telles sont entre autres les deux opinions que son Auteur établit touchant saint Jean l'Evangeliste et l'Antechrist. Il prétend que celui-là n'est pas mort, et qu'il doit venir avec Henoch et Elie un peu avant que l'Antechrist paroisse. Quant à celui-ci, il soûtient que ce ne sera point un homme, mais un démon, contre ce que nous en aprend saint Paul, qui le nomme le fils de perdition, [illegible] l'homme de peché. On trouve des sentimens tout contraires dans le veritable écrit de saint Hippolyte. Il y est dit nettement que saint Jean est mort comme Daniel, et que l'Antechrist sera un homme qui descendra de la tribu de Dan.

Riv. ibid. 2. 2°. Il faut porter le même jugement d'un autre ouvrage, qui approche de la nature du précedent, si néanmoins il en est different, et que l'on atribue encore à saint Hippolyte. Sixt. Bib. [illegible] C'est une espece de commentaire sur l'Apocalypse que l'on trouva à Basle, selon Sixte de Sienne, sous le nom de nôtre Saint, mais à qui il doutoit lui-même qu'on pût l'atribuer, à cause du peu d'érudition et du mauvais style de l'ouvrage.

Bib. PP. [illegible] 3°. Nous avons sous le nom de saint Hippolyte dans la Bibliothéque des Peres un très-petit traité qui y porte ce titre : *Des douze Apôtres, et des lieux où chacun d'eux a prêché, et fini sa vie.* Il se trouve sous le même nom parmi Hipp. [illegible] les manuscrits grecs de Mr. de Coislin ; [1] et on l'a mis ensuite en grec et en latin à la fin du premier tome des œuvres

1 Il en faut excepter ce que l'Auteur y dit de l'éternité du Verbe, du sacrifice du corps et du sang de J. C. ce qui pourroit fort bien convenir à S. Hippolyte.

de saint Hippolyte. On remarque qu'il est cité sous son nom par George Cedrenus et Michel Glycas. Mais cela n'autorise pas à le croire de lui. Il contient trop de choses incertaines et souvent inexcusables, pour ne pas dire fausses et absurdes, qui le rendent indigne de nôtre saint Docteur. III SIECLE.

4°. Ce que nous venons de dire du petit traité sur les douze Apôtres, il faut l'apliquer au petit écrit suivant, qui se trouve dans les mêmes manuscrits grecs, 'et que Mr. Fabricius nous a donné en grec et en latin : *Des soixante-dix Apôtres*, ou plûtôt Disciples. C'est très-peu de chose, n'étant qu'un catalogue mal concerté de 70 Disciples, avec leurs principales qualités, la plûpart imaginées, comme le sont aussi plusieurs noms de ceux à qui on les atribue. Par exemple, on y fait entrer plusieurs personnes qui ne furent converties à la foi, que du tems de la prédication de saint Paul, et qui par conséquent n'avoient jamais été en la compagnie du Sauveur. On y distingue deux Barnabés que l'on fait, l'un Evêque de Milan, l'autre d'Heraclée. On y donne à Crescent le titre d'Evêque de Calcedoine dans les Gaules.

Hipp. t. 1. app. 41. 42.

5°. 'On parle encore sous le nom de saint Hippolyte de quelques autres opuscules de même structure et de même merite que les deux précedens : d'une genealogie de saint Joseph et de toute sa famille ; d'un livre de la naissance et de la famille de la sainte Vierge, qui n'est qu'un extrait de l'autre. 'C'est sans doute ce que Mr. Basnage nous a donné dans ses observations sur la chronique d'Hippolyte de Thebes, comme des fragmens de l'ouvrage de cet Ecrivain, 'qui ne vivoit qu'après Metaphraste qu'il cite.

Till. ibid.

Canis. B. t. 3. p. 26-32.

Hipp. Th. chr. p 39. 40.

6°. 'On trouve dans Lambecius un fragment de cette chronique d'Hippolyte de Thebes, que Canisius nous a donné plus ample en grec et en latin. Des Auteurs qui n'ont pas assez distingué les personnes qui ont porté le nom d'Hippolyte, ni les tems où elles ont vécu, ont atribué ce fragment au Saint dont nous traitons ici ; croïant que c'étoient les chroniques marquées dans la table gréque. L'erreur cependant est assez grossiere pour se faire sentir par elle-même ; et il est surprenant qu'on ne l'ait pas d'abord aperçue. Il est visible que l'Auteur de ce fragment n'a

Var. Sacr. t. 2. p. 1080. 1081 | Canis. B. t. 3. p. 21. 34-40.

pas vécu au-dessus du X siecle. On ne pouvoit guéres s'y troniper ; puisqu'il cite souvent Metaphraste.

7°. On donne encore à nôtre Saint la premiere partie d'une autre chronique, publiée aussi par Canisius, réimprimée un peu plus complette par M^r^. Fabricius, et depuis en tout son entier par M^r^. Basnage. Elle va jusqu'au tems de Charlemagne. Mais il n'est ici question que de la premiere partie, où l'on remarque quelques petites differences dans les deux éditions de M^r^. Basnage et de M^r^. Fabricius. L'on convient qu'elle a été dressée sous l'empire de Severe Alexandre ; quoiqu'il fût plus vrai de dire qu'elle ne l'a été tout au plûtôt, que sous son successeur Maximin I : puisque selon l'exemplaire de M^r^. Fabricius elle marque tout le tems du regne d'Alexandre en ces termes : *Alexander annis tredecim, diebus novem.* Or ce terme nous conduit jusqu'à l'an 235 inclusivement, au-delà duquel il n'est pas certain qu'ait vécu saint Hippolyte.

Nous ne voïons rien d'ailleurs qui puisse nous porter avec quelque fondement à lui donner cette premiere partie de chronique. Il est vrai que nous aprenons d'Eusebe et de saint Jerôme, qu'il en avoit fait une, mais c'étoit par raport au jour de Pâque. Assurément ce n'est point celle dont il s'agit ici. L'on n'y aperçoit aucun trait d'un ouvrage de cette nature. Il est encore vrai que la table, qui contient plusieurs titres des ouvrages de saint Hippolyte, lui atribue un Livre de chroniques contre les Grecs et contre Platon. Mais celle qui fait le sujet de ce point de critique, ne présente rien qui puisse déterminer à croire que ce soit la même.

Il y a beaucoup plus d'aparence, et il est bien plus naturel de dire avec M^r^. Basnage, que cette premiere partie de chronique est de Jule l'Africain, qui fleurissoit sous l'empire d'Alexandre. Voici probablement tout le dénouement de la difficulté. L'on savoit en général que saint Hippolyte avoit composé une chronique : il a fallu en trouver une pour la lui donner. D'abord s'est presentée celle d'Hyppolyte de Thebes ; et on l'a faussement atribuée à nôtre Saint. Ensuite on s'est aperçu qu'elle ne pouvoit être de lui ; et l'on s'est avisé de lui donner celle de Jule l'Africain.

8°. Enfin M^r^. Fabricius a fait imprimer des extraits

d'une chaîne des Peres sur le Pentateuque Arabe. Le nom d'Hippolyte s'y trouve avec ceux de plusieurs autres Peres du III, IV, et V siécle; et il y a environ quarante endroits que cet Hippolyte a commentés. Mais il ne paroît en nulle maniere que ce soit le même que nôtre saint Docteur; et l'on peut assurer que ces fragmens ou extraits ne sont point de lui. Bien loin d'y apercevoir les caracteres et de son esprit et de sa doctrine, on y en trouve de tout oposés. On y voit beaucoup de traits du genie d'un Rabbin, et quelques rêveries de gens de sa sorte. D'ailleurs cet Hippolyte y est toûjours qualifié Commentateur ou Interprête du Targum, et jamais ni Martyr ni Evêque; quoique les autres Peres y aïent leurs qualifications convenables. S. Athanase, par exemple, y est qualifié Patriarche d'Alexandrie; S. Basile, Evêque de Césarée; S. Epiphane, Evêque de Chypre, ainsi des autres.

§. V.

Son érudition, sa doctrine et sa maniére d'écrire.

Il faut que saint Hippolyte eùt un grand fonds d'érudition, pour avoir autant écrit que nous venons de le montrer. Encore ne nous flatons-nous pas de connoître tous les ouvrages qui sont sortis de sa plume, encore moins de les avoir tous marqués. On voit au moins qu'il a écrit en presque tous les genres de literature ecclésiastique. De sorte qu'on pourroit à juste titre lui donner tout ensemble les qualités d'Interprête, de Canoniste, de Theologien, de Controversiste, d'Historien, de Chronologiste, d'Orateur et de Poëte Chrétien. Aussi saint Jerôme le compte-t-il sans difficulté entre les Peres de l'Eglise, dans les écrits desquels on ne sait ce qui paroît le plus digne d'admiration, ou la science ecclésiastique, ou l'érudition profane.

On a pu remarquer par ce que nous avons dit sur le peu qui nous reste de ses ouvrages, qu'il y a beaucoup de conformité entre sa doctrine et celle de saint Irenée son Maître. C'est ce qu'il ne faut pas atribuer seulement à la qualité de disciple, mais aussi à l'atention extrême qu'avoit nôtre Saint à ne rien changer à ce qu'il avoit apris de ceux (Hipp. t. 1. p. 5. n. 2.)

III. SIECLE.

qui avoient précédé. Comme saint Irenée, il a puissamment établi la divinité du Verbe éternel; et il est peu de Peres posterieurs même au Concile de Nicée, qui en aient parlé plus dignement. Presque tout ce qui nous reste de ses ouvrages, est parsemé de traits qui établissent clairement cette doctrine. On peut juger par-là de l'injure que lui a fait Sandius en l'acusant d'avoir donné dans des sentimens oposés. Mais Bullus l'a si pleinement justifié de cette fausse acusation, qu'il ne peut plus y avoir de difficulté sur cela.

Sand. hist. [illegible] p. [illegible].

Hipp. t. [illegible] p. [illegible]

S. Hippolyte a encore suivi la doctrine de son Maître en établissant l'immortalité de l'ame, et la résurrection des corps : deux verités de la Religion Chrétienne, qui étoient fort combatues en son tems. Il a aussi détruit l'opinion de la metempsycose, et soutenu l'autorité de l'Apocalypse, comme le vrai ouvrage de saint Jean l'Evangeliste. Il est même allé jusqu'à épouser le sentiment qu'on atribue à saint Irenée touchant l'Epître aux Hebreux, qu'il ne croïoit pas être de saint Paul. Ce n'est pas à dire néanmoins qu'il cessât de la regarder comme l'Ecriture sainte. Il paroît aussi qu'il embrassa au moins en partie son opinion sur l'état des ames après la mort, et sur la durée du monde, qu'ils fixoient l'un et l'autre à six mille ans.

Mais il a surpassé son Maître par son grand travail sur l'Ecriture sainte, et a fait voir par-là qu'il regardoit l'intelligence des Livres sacrés comme très-importante pour la Religion. Il a la gloire d'être le premier des Peres qui ont le plus écrit sur cette matiére, et d'avoir servi de motif et de modéle au grand Origene pour entreprendre un travail aussi utile à l'Eglise. Il est vrai que sans en excepter Origene même, aucun des Peres n'a plus donné dans le sens figuré que saint Hippolyte. C'est au moins l'idée que nous en donne le peu qu'on nous a conservé de ses Commentaires. Photius remarque même qu'il avançoit quelquefois des sentimens peu exacts, mais il l'entend de cette exactitude qui ne fut connuë que long-tems après qu'il écrivoit.

Phot. c. 202. p. [illegible]

Quant à sa maniere d'écrire, elle a tous les caracteres de cette aimable simplicité des premiers siécles. S. Jerôme ne laisse pas toutefois de lui atribuer une grande éloquence : ce qui est fort compatible avec la simplicité que

Hier. c. [illegible] p. [illegible]

nous remarquons dans ses écrits. Car on est éloquent, quelque simple que soit le style qu'on emploïe, lorsqu'on sait persuader ; et l'on persuade, lorsqu'on sait emploïer à propos les raisons les plus propres à exciter ou apaiser les mouvemens que l'on se propose. III SIECLE.

Du reste ' son style était grave, clair, net, concis, nullement embarassé de choses inutiles, et tout-à-fait convenable à un Interprête de l'Ecriture. Mais il n'avoit ni les beautés ni les agrémens de l'élegance des Atheniens ; et les regles de la politesse du discours y étoient quelquefois negligées. C'est ainsi, comme on a vû, qu'avoit écrit Saint Irenée, en se servant d'un style le plus commun. Phot. c. 121. 202. p. 301. 525.

§. VI.

Editions de ses Ouvrages.

Nous avons déja parlé en son lieu des éditions qui ont paru séparément de quelques opuscules de S. Hippolyte. Il ne s'agit ici que d'une édition de tout ce qui nous reste de ses écrits réunis ensemble.

' Personne jusqu'au commencement de nôtre siécle, n'avoit paru songer à recueillir ces précieux restes pour en faire présent au public. Mr. Millius est le premier que nous sachions en avoir formé le dessein. Mais la mort en prévint l'execution. Après son décès on faisoit esperer que Mr. Janus Docteur de l'Université de Wittemberg, qui avoit herité des mémoires de Mr. Millius, donneroit l'édition que celui-ci avoit projetée. Hipp. t. 1. pr. p. 5.

' Cependant Mr. Fabricius, Docteur et Professeur au College d'Hambourg, à qui la république des letres est redevable de plusieurs ouvrages pleins d'érudition, entreprit d'executer ce dessein, sans savoir quelle seroit l'issuë du projet de Mr. Janus. Aïant fait toutes les recherches possibles, pour recueillir ce qui a échapé des écrits de saint Hippolyte aux malheurs des tems. ' il en publia deux petits volumes *in-folio*, qui furent imprimés à Hambourg, l'un en 1716 chez Chrêtien Liebezeit, et l'autre en 1718 chez Liebezeit et Theodore Christophe Felginer. ibid. Bib. S Vin. Cen.

Le premier volume contient les ouvrages entiers, qui sont certainement de saint Hippolyte, et dont nous avons parlé au second article de son histoire. Le Cycle Pascal s'y trouve acompagné des principaux Commentaires, que les modernes ont publiés pour l'éclaircir. Aux ouvrages entiers l'Editeur a eu soin d'ajoûter tous les fragmens du même Pere, qu'il a pû déterrer dans les anciens Ecrivains. C'est de quoi nous avons parlé en detail, à mesure que l'ocasion s'en est présentée, en faisant le dénombrement des écrits perdus. Il y a joint encore une ancienne Chronique, comme étant de saint Hippolyte, mais que d'autres soûtiennent avec plus de vraisemblance, comme nous l'avons montré, être l'ouvrage de Jule l'Africain. A la fin du volume est un appendice qui comprend plusieurs écrits qu'on a faussement atribués à saint Hippolyte. Toutes ces pieces sont enrichies de notes et d'observations savantes et judicieuses, qui y répandent beaucoup de lumiere.

Pour le second volume, c'est moins une continuation des œuvres de saint Hippolyte, qu'un Spicilege des écrits des Peres de ce III siécle. Il y a néanmoins à la tête de précieux morceaux des ouvrages de nôtre Saint. Tels sont les textes grecs de ce qui nous reste des écrits contre les Juifs, et contre l'héresie de Noët. Tels sont encore les fragmens du Commentaire sur la Genese et de celui sur Isaie. Quant aux fragmens du Commentaire sur le Pentateuque Arabe, nous avons fait voir qu'ils ne sont point du grand saint Hippolyte, quoiqu'on les donne sous son nom dans ce recueil. (XXXI.)

TITIEN,

TITIEN,

GEOGRAPHE, ORATEUR ET RHETEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

JULIUS TITIANUS, [1] l'un des plus savans hommes de son tems, fleurissoit entre le commencement et le milieu de ce siécle. Il étoit fils d'un pere du même nom, à qui la plûpart des modernes raportent par erreur [2] un des principaux traits de l'histoire du fils. Quelques autres se sont encore plus trompés, en confondant nôtre Orateur, ceux-ci avec Titien Préfet des Gaules en 346, ceux-là avec Tiberius Fabius Titianus Consul en 391. L'erreur auroit été moins grossiere, si l'on ne fût pas sorti de ce III siécle, et qu'on l'eût pris pour Tiberius Fabius Titianus, qui exerça le Consulat en 245 avec l'Empereur Philippe. Jul. Cap. Vit. Max. jun. n. 1 | Isid. or. l. 2. c. 2. p. 11. 1. 1 2

L'antiquité ne nous fournit point assez de lumiere pour fixer le lieu de la naissance de Jule Titien. Mais les modernes étrangers et domestiques, qui ont touché ce point d'histoire, croïent que lui et les autres Titiens que nous venons de nommer, étoient tous Gaulois de nation. Vin. in Aus. §. 12.

La grande reputation où étoit nôtre Orateur, le fit choisir par l'Empereur Maximin I pour enseigner l'éloquence latine au Prince Maximin son fils. Ce fut selon toute aparence en 235, lorsque Maximin parvint à l'Empire, que Titien commença à exercer les fonctions de Rhéteur auprès du jeune Prince, qui pouvoit être alors dans la 17e Jul. Cap. ibid.

(1) On lit Tatianus dans le texte de Jule Capitolin. Mais tous les critiques conviennent qu'il faut lire Titianus. C'est ainsi qu'Ausone, S. Sidoine et les autres anciens le nomment.

(2) Cette erreur consiste a raporter a Titien le pere ce que dit Capitolin des écrits de Titien le fils; et elle est venue de la maniere dont s'exprime cet Historien. [a] En parlant des Maitres qu'eut Maximin le jeune dans les belles letres, il dit de Titien en particulier : *Usus est... Tatiano filio Tatiani senioris, qui provinciarum libros pulcherrimos scripsit.* Selon la construction ordinaire il faudroit raporter le *qui* a Titien le pere. Mais ce n'est pas là le sens de Capitolin, qui entreprend de faire l'éloge de Titien le fils, Maitre de ce Prince pour l'eloquence latine, comme il fait les eloges de ses autres Maitres pour l'éloquence gréque et la grammaire greque et latine. [b] C'est dans ce sens qu'Elie Vinet et le P. Sirmond entendent le texte de Capitolin; et ce que dit Ausone de Titien le fils, paroit le confirmer.

[a] Jul. Cap. ibid.

[b] Aus. ep. 16. p. 636. not. | Sir. in Sid. p. 83.

a Ar. Max. Sev. c. 2[illegible]

b Aus. Cons. p. 712. 713.

année de son âge. Il ne put les continuer long-tems; a le pere et le fils aïant été tués dès l'an 238 devant Aquilée qu'ils assiegeoient. b Il ne laissa pas d'en retirer l'honneur du Consulat, auquel ces Princes avant leur mort l'avoient élevé par reconnoissance. Mais souvent dès-lors cette haute dignité étoit plus de nom que d'effet, comme le témoigne Ausone en parlant de Titien même. Son nom ne paroissant point dans les fastes Consulaires, il est à croire qu'il ne fut que Consul subrogé.

p. 713.

p. 714.

Il s'acquit plus de gloire à gouverner les écoles de Lyon et de Besançon, auxquelles il présidoit à l'alternative. Il finit ses jours dans l'exercice de cet emploi, qui au reste étoit bien au-dessous du merite d'un aussi grand homme, qui s'étoit vû Consul et Précepteur d'un César. C'est ce qui a porté Ausone à dire de lui : *Non ætate quidem, sed vilitate consenuit*.

Jul. cap. vit. Max. jun. n. 1. Aus. ep. 16. | Sid. S. l. 1. ep. 1. | [illegible] Isid. or. l. 2. c. 2.

Les services que Titien rendit à la république des letres, ne se bornerent pas seulement à instruire un César, et à prendre soin des écoles de deux villes tout à la fois. Il enrichit encore la literature de divers ouvrages fort estimés, et travailla avec tant de zele sur-tout à faire fleurir le bel art de l'éloquence, qu'il a merité de partager les éloges qu'on a cru devoir donner aux plus célebres Orateurs de l'antiquité pour le même travail. En effet, dit S. Isidore de Seville, la rhetorique aïant été inventée par les Grecs, fut établie parmi les Latins par les soins de Ciceron, de Quintilien et de Titien. Ausone rend aussi témoignage au talent qu'avoit Titien pour l'éloquence. Mais comme il affectoit d'imiter tous les Orateurs qui l'avoient précedé, on le nomma le Singe de son tems. Titien doit cette qualification à la jalousie des partisans de Fronton l'Orateur.

Aus. ib.

Jul. cap. ibid. Sid. ibid.

§ II.

SES ECRITS.

Vossius et la plûpart des autres Ecrivains modernes, s'apuïant sur le texte de Capitolin, qu'ils prennent trop à la letre, atribuent à Titien le pere des ouvrages, qui sont plus vraisemblablement de Titien le fils, dont nous parlons ici. C'est ce qui paroît par l'observation que

nous avons déja faite sur ce texte, et qui nous autorise à rendre ces écrits à leur veritable Auteur. Elie Vinet et le P. Sirmond ont été dans le même sentiment que nous à ce sujet. Voici donc le catalogue des ouvrages que l'on sait être sortis de la plume de nôtre Orateur, mais dont il ne nous reste plus rien aujourd'hui. III SIECLE.

1°. Il laissa de très-beaux écrits sur la Géographie. C'étoit une Chorographie ou description des provinces de l'Empire. Servius sur le quatriéme livre de l'Eneïde cite cet ouvrage de Titien, qui put le composer à l'imitation de celui que Ciceron, au raport de Priscien, avoit fait dans le même genre et sous le même titre. On ne doute point que cet ouvrage de Jule Titien ne soit le même, que la Cosmographie de Jule l'Orateur, dont Cassiodore avoit fourni sa bibliothéque. Cet Abbé en faisoit beaucoup d'estime, et en recommandoit la lecture à ses Moines, comme d'un écrit très-propre à leur donner connoissance des divers lieux dont il est parlé dans l'Ecriture. L'Auteur, selon Cassiodore, divisoit son ouvrage en quatre parties, et y traitoit des mers, des isles, des montagnes les plus célebres, des provinces, des villes, des rivières et des differentes nations. Il y a toute aparence que c'est ce livre qu'avoit en vûë S. Isidore de Seville, lorsqu'il a cité Titien en parlant des Amazones. On remarque que le traité de Cosmographie que l'on atribuë à Æthique, porte le nom de Jule l'Orateur dans un manuscrit qui a apartenu à M^r. de Thou.

Jul. Cap vit. Max jun. n. 1.
Sav. in Sid. p. 3
Casd. inst. c. 25. p. 553. 1.
Isid. or. l. 9. c. 2 p. 57. 2.
Casd. ibid not

2°. Jule Titien composa aussi des letres sous le nom des femmes illustres, où il tâchoit d'imiter le style de Ciceron. Mais il ne réussit pas à en retenir les agrémens, s'il en faut croire saint Sidoine, qui paroît avoir lû l'ouvrage. Comme Titien affectoit d'imiter tous ceux qui avoient écrit avec reputation, il put aussi emprunter de Virgile plusieurs façons de s'exprimer. Au moins Servius le témoigne-t-il, en assurant qu'il en avoit même tiré tous les sujets qu'il avoit traités. Mais il n'y a pas lieu de douter qu'il n'eût pris pour modéle dans le dessein de cet ouvrage, le Poëte Ovide, qui avoit déja écrit de semblables letres sous le nom des Heroïnes. Ce fut cette affectation à imiter toutes choses, qui fit donner à Titien, comme nous avons dit, le surnom de Singe de son tems, selon Ca-

Sid. S. l. 1. ep. 1. p. 838.
Serv. in Virg. l. 10 v. 17
Voss. hist. lat. l. 2 c. 1.
Jul. cap. ib

III SIECLE.

pitolin, [a] ou le Singe des Orateurs, selon saint Sidoine. [b] Savaron a cru que ces letres de Titien n'étoient point differentes de sa Chorographie. Mais c'est ce qu'il a avancé sans preuves, et contre le sentiment des Savans qui l'avoient precedé, et ce qui a été rejeté par ceux qui l'ont suivi.

3°. Sur ce que nous avons raporté plus haut de saint Isidore de Seville, touchant le travail de Titien pour établir la Rhetorique parmi les Latins, les Savans jugent qu'il publia quelques regles pour l'art de l'éloquence. Mais ni les anciens ni les modernes ne nous font point autrement connoître cet ouvrage.

4°. On croit aussi qu'il avoit écrit sur l'Agriculture. On apuie cette opinion sur ce que Diomede et Pomponius Sabinus citent nôtre Orateur sur cette matiére. Sabinus raporte même un endroit de son ouvrage, où Titien dit qu'après que l'on eut trouvé le secret de faire porter à la terre les fruits qu'elle produit, les hommes commencerent à se gouverner par des loix.

5°. Nous aprenons d'Ausone, que Titien avoit mis de vers grecs en prose latine les fables d'Esope. Ce Poëte en les envoïant à Probe ainsi traduites, avec quelques vers de sa façon qu'il y avoit joints, en parle en ces termes:

Æsopiam trimetriam
Quam vertit exili stylo,
Pedestre concinnans opus,
Fandi Titianus artifex.

Et à la fin de cette même letre Ausone dit encore:

Sed jam ut loquatur Julius,
Fandi modum invita accipe
Volucripes dimetria.

Vossius ne faisant pas assez d'atention aux termes d'Ausone, a avancé que Titien avoit tourné ces fables en vers ïambiques, et en conséquence a donné rang au Traducteur entre les Poëtes Latins. Mais le terme *pedestre* qu'emploïe Ausone, ne peut souffrir cette interpretation.

FAUSTIN,

Evêque de Lyon.

Faustin merite à plus d'un titre de trouver place dans cet ouvrage. Non seulement il étoit en commerce de letres avec saint Cyprien, Evêque de Carthage en Afrique; mais il paroît encore avoir été un Prélat fort instruit de la doctrine de l'Eglise, et très-zélé pour en défendre la pureté. ' Il succéda à Helie dans le siége épis- Gall. chr. nov. 4. p. 13.
copal de Lyon vers l'an 250 au plus tard. On trouve peu de choses pour son histoire; mais la conduite qu'il tint dans la grande affaire que nous allons raporter, fait voir qu'il fut un digne successeur du grand saint Irenée.

Peu de tems après qu'il eut été élevé à l'épiscopat, l'hé- Cyp. ep. 67. p. 115.
resie de Novatien, qui avoit fait schisme sous le Pape saint Corneille, aïant penetré dans les Gaules, et Marcien Evêque d'Arles aïant eu le malheur de l'embrasser, Faustin se crut obligé à aporter du remede à un mal aussi dangereux. Pour y réussir il écrivit au moins une fois au Pape Etienne, ce que firent aussi les autres Evêques de la province, et deux fois à saint Cyprien. Les letres de Faustin ne subsistent plus; mais elles ont donné ocasion, et fourni la matiére à la 67[e] I. de saint Cyprien au même Pape, 1
dans laquelle on trouve le précis de ce qu'elles contenoient.

' Faustin y détailloit la chûte malheureuse de Marcien, p. 115. 116.

(1) [a] Mr. de Launoy a regardé cette letre comme suposée, et assure qu'elle ne se trouve point dans plus de dix manuscrits qui contiennent les autres ouvrages de S. Cyprien. Il faut avouer qu'elle ne s'acorde pas [b] avec ce que S. Gregoire de Tours nous aprend des premiers Evêques d'Arles, dont il ne place le premier qui est S. Trophime, que vers 250. Or ce fut vers ce même tems, ou peu après, que Marcien successeur de S. Trophime après S. Regule tomba dans l'héresie de Novatien. Car S. Cyprien dans la letre en question écrite avant sa dispute avec le Pape S. Etienne, dit qu'il y avoit déja quelques années que l'Eglise d'Arles gemissoit sous la tyrannie de Marcien, *annis istis superioribus*. [c] Mais tout cela n'empêche pas que les plus habiles critiques qui sont venus depuis, ne reconnoissent cette letre pour être veritablement de S. Cyprien, et ne soûtiennent que Mr. de Launoy n'a pas eu raison de la rejeter. En effet l'autorité de Gregoire de Tours en ce qui s'est passé aussi loin de son tems, n'en étoit pas une legitime. Les actes de S. Saturnin qu'il cite pour garant de l'époque qu'il assigna à la mission de S. Trophime, n'en disent rien. De sorte que, comme nous l'avons montré ailleurs, on peut sans nulle difficulté placer cette mission environ 30 ans plûtôt. (XXXII.)

[a] Lau. de 2. Dio. t. 2. p. 77.

[b] Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 28.

[c] Cyp. not. p. 486.

III SIECLE son schisme avec l'Eglise Catholique, sa separation du corps sacerdotal pour s'atacher au parti de Novatien, la dureté de sa conduite dans le refus qu'il faisoit d'acorder la penitence à ceux qui la demandoient par leurs gémissemens et leurs larmes, son obstination inhumaine à aimer mieux les abandonner en proie aux loups ravissans et au demon même, que de leur rendre la paix et la communion : obstination qui avoit été cause que plusieurs Fideles étoient morts depuis quelques années sans reconciliation, et qui faisoit que le troupeau de cette Eglise étoit ou dispersé, ou couvert de plaïes, sans que le Pasteur s'en mit en peine. Tel étoit le sujet des letres de Faustin ; et sans ces letres nous aurions ignoré un point important de l'histoire de l'Eglise des Gaules en ce siécle.

Till. H. E. t. 4. p. 142. On croit que ce qui obligea Faustin à s'adresser au moins une seconde fois à S. Cyprien, fut qu'il ne trouva pas dans le Pape toute la correspondance et tout le zéle qu'il esperoit. Mais saint Cyprien à la solicitation de Faustin sut ranimer la charité du Pontife. Il le pressa d'écrire des letres fortes aux Fidéles d'Arles et aux Evêques des Gaules, afin qu'ils déposassent Marcien, qui avoit été déja jugé par les Prélats de sa province, et qu'ils missent un autre Evêque à sa place.

Cyp. ibid. p. 115.

p. 116. 117.

Till. ibid. Il y a quelque aparence que nos Evêques l'exécuterent. Ce qui le fait juger ainsi, c'est que l'on ne trouve point le nom de Marcien dans une ancienne liste des Evêques d'Arles, comme aïant été effacé des diptyques, c'est-à-dire de la table où l'on mettoit les noms des Evêques morts dans la communion de l'Eglise.

S. MARTIAL,

Premier Evêque de Limoges.

Gr. T. hist. Fr. l. 1. c. 28. S. Martial, l'un de ces sept illustres Missionaires que la providence, selon saint Gregoire de Tours, envoïa en ce siécle dans nos Gaules, pour y annoncer l'Evangile, fixa son siége à Limoges, et en fut le premier Evêque. Nous avons nommé ailleurs les six autres Evêques qu'on

III SIECLE.

lui donne ordinairement pour collégues. [a] S. Gregoire de Tours dit qu'il fut envoïé par les Evêques de Rome, et que néanmoins il vint des parties d'Orient.

[a] Gl. conf. c. 27.

Lau. de 2. Dio. p 178-184.

On ne s'est pas toûjours acordé sur l'époque de sa mission. Il s'est formé à ce sujet deux fameux sentimens, qui en divers tems ont partagé les esprits. L'un qui est le plus ancien, place cette mission sous le Consulat de Decius et de Gratus l'an 250. C'est celui de saint Gregoire de Tours, et des siécles qui ont suivi jusqu'au IX. Alors, il se forma une autre opinion, suivant laquelle on prétendoit que le Saint avoit été envoïé par saint Pierre même. Quoique cette seconde opinion fut combatuë presque dès sa naissance, elle ne laissa point de prévaloir dans la suite, jusques vers le milieu du XVII siécle. Depuis on a fait revivre le premier sentiment, qui est le seul à suivre, comme étant le seul autorisé.

Il ne faut pas néanmoins prendre tellement à la letre le texte de saint Gregoire, que l'on fixe la mission de saint Martial dans les Gaules précisément à l'an 250. Il put aisément y venir quelques années plûtôt, ou même plus tard, comme nous l'avons montré ailleurs de quelques autres de ses collégues. L'époque marquée par saint Gregoire, n'est précise qne pour saint Saturnin de Toulouse.

Gr. T. ib.

Dieu donna tant de vertu aux travaux apostoliques de saint Martial, qu'en peu de tems il vint à bout de détruire le Paganisme dans la ville de Limoges. Il passa sa vie dans une grande sainteté, et tout ocupé à la conversion des peuples idolâtres. Enfin après avoir répandu en divers lieux la foi de J. C. il quita la terre pour aller au ciel avec le glorieux titre de Confesseur. Saint Gregoire raporte quelques miracles qui se firent à son tombeau.

hist. Fr. ib.

Gl. conf. c. 28. 29

Lorsqu'on eut établi l'opinion qui faisoit saint Martial contemporain des Apôtres, on s'avisa, peut-être à dessein d'affermir ce sentiment, de lui suposer deux fameuses letres écrites, l'une aux Bourdelois, l'autre aux Toulousains. On ne voit point que ces piéces aïent été connues avant l'an 1521, que Josse Bade les publia à Paris. Elles furent, dit-on, trouvées dans la sacristie de l'Eglise de saint Pierre de Limoges, enfermées dans une urne de pierre cachée dans la terre. Elles étoient, ajoûte-t-on, si rongées et si antiques, qu'on avait peine à les lire. On les a inserées

Riv. crit. l. 1. c. 7 p. 142. 2.

App. ad bib. PP. t. 1. p. 170.

depuis dans les Orthodoxographes et les Bibliothéques des Peres. Il y en a même eu encore plusieurs éditions particulieres. Elles ont été imprimées de la sorte à Venise en 1546; à Basle en 1550, à Cologne en 1570; à Paris en 1565, 1576, 1589, 1610; à Bourdeaux en latin et en françois l'an 1573; à Lyon chez Guillaume Rouille en 1584 avec les œuvres de saint Denys l'Areopagite et les letres de saint Ignace Martyr; avec les œuvres d'Abdias en 1571 et 1614; et la même année avec le traité de Gennade des dogmes ecclesiastiques et l'homelie d'un ancien Theologien, par les soins de Geverhart Elmenhorstius, non à Helmstad, comme dit Mr. du Pin, mais à Hambourg. Cet Ecrivain en marque deux autres éditions faites, l'une à Cologne en 1560, et l'autre à Basle en 1655. Mais nous ne pretendons pas les garantir. Enfin le sieur Poillevé célebre Avocat à Limoges mort dans le dernier siécle, eut la complaisance de mettre ces deux letres en vers françois, et les donna encore au public. Elles furent imprimées de la sorte à Limoges chez Antoine Voisin l'an 1694 en un petit volume *in*-12.

Riv. ib.
Bib. S. Vin. Cen.
App. ib.
Bib. Bal. t. 1. p. 168.
Du Pin, bib. t. 1. p. 562.

A la faveur de l'ignorance elles passerent d'abord pour être veritablement de saint Martial. Mais la critique venant à répandre ses lumieres, on s'apercut sans beaucoup de peine que ces letres ne pouvoient être que l'ouvrage d'un imposteur. Le premier qui tenta à en faire connoître la fausseté, paroît avoir été Jâques de Bordes Ministre Calviniste à Bourdeaux dans l'édition latine et françoise qu'il publia de ces letres en 1573. Bellarmin ne tarda pas à témoigner qu'il n'en pensoit pas autrement; et personne ne doute plus aujourd'hui que ce ne soit un ouvrage suposé.

ib.
p. 145. 1.

Les preuves de la suposition sont visibles, et se tirent des letres mêmes. L'Auteur s'y qualifie Apôtre, quoiqu'il soit constant qu'il ne le fût point. Il y parle d'un certain Sigebert, nom Allemand, qui n'étoit point encore en usage dans les Gaules. Il s'y représente comme aïant vêcu avec J. C., comme aïant été témoin de ses miracles, de sa mort, de sa sepulture, de sa resurrection, de son ascension : circonstances qui ne peuvent convenir à un homme qu'il conste d'ailleurs n'avoir vêcu qu'au III siécle. Il ajoûte qu'il étoit présent, lorsque Judas donna au Sauveur le baiser

ibid.
App. ad bib. PP. t. 1. p. 167. 168.

baiser de trahison : ce qui est contraire à l'Evangile, qui marque expressément que J.-C. n'avoit pris avec lui que les douze Apôtres, lorsqu'il se retira dans le jardin des Oliviers. Ce n'est pas encore tout. III SIECLE.

'L'Auteur supose que dès ce tems-là il y avoit des Rois dans les Gaules ; que l'on y éleva plusieurs temples à Dieu sur les ruines de ceux des idoles, et diverses autres choses contraires à la vérité de l'histoire. Il y cite quelquefois l'Ecriture selon nôtre vulgate, qui ne fut faite que plusieurs siécles après. Il y raporte même un texte, qui paroît pris du Symbole, atribué à saint Athanase. p. 168.

Il n'en faut pas davantage pour établir la suposition de ces deux letres. Elles semblent avoir eu le même Auteur que la vie de saint Martial, autre ouvrage qui porte avec lui encore plus de marques de suposition et d'imposture que les letres. Nous en pourrons parler ailleurs sur le siécle où nous croïons qu'elle a été fabriquée (XXXIII).

SATURNIN,

Tyran sous Probe.

'Sextus Julius Saturninus passe sans contradiction pour le plus célebre des Tyrans que l'on vit dans l'Empire en ce III siécle. Il étoit Gaulois de nation; et l'on ne le doit pas confondre ni avec Publius Sempronius Saturninus, qui se revolta sous Gallien, ni avec Firmus Saturninus Proculus, qui prit la pourpre sous Aurelien. 'Il étudia d'abord la rhétorique en Afrique où il avoit peut-être suivi son pere qui pouvoit y exercer quelque charge de l'Empire. C'est aparemment pour cela que Zosime le fait Maure d'origine ; car les Gaulois n'avoient pas de coûtume d'aller étudier en ce païs-là. D'Afrique, Saturnin passa à Rome, où il étudia encore les belles letres, dont il acquit une grande connoissance. *Fuit re vera non parum literatus*, dit l'Auteur de sa vie. Vop. vit. Sat. n. 7. 11 | Till. Emp. t. 3. p. 572. 573. Vop. ib. n. 10.

'Mais son talent particulier fut pour la guerre, où il parut avec éclat sous les regnes d'Aurelien, de Tacite et de Probe. Le premier de ces Empereurs connoissant tout n. 7.

III SIECLE.

le merite de Saturnin, le fit Général des frontieres de l'Orient: et l'on convenoit qu'il étoit le plus habile de tous
Vop ib. n. 9.
les Géneraux qu'emploiât ce Prince. Entre les grandes actions qui rendirent sa memoire célebre, il rétablit les Gaules, délivra l'Afrique des Maures qui s'en étoient mis
Eus. chr. p. 222
en possession, et donna la paix à l'Espagne. Eusebe nous aprend aussi, qu'avant de se revolter, il avoit commencé à faire une nouvelle Antioche: ce que l'on entend de quelque nouveau quartier seulement, qu'il avoit commencé à bâtir dans la grande Antioche de Syrie.

Vop. ib. n. 7. 9.
De Général plein de gloire et d'heureux succès, Saturnin se vit ensuite un Empereur infortuné. Quelque affaire l'aiant apellé à Alexandrie sous le regne de Probe, les Alexandrins, peuple naturellement vain et leger, le saluerent aussi-tôt par flatterie du nom d'Auguste. Saturnin qui paroît avoir été fort éloigné de cette injuste adulation, fit ce qu'un homme sage, tel qu'il étoit, devoit faire en pareille rencontre. Il quita promptement Alexandrie, et s'en retourna en Palestine.

n. 9
Mais s'imaginant qu'après ce qui étoit arrivé il ne pouvoit plus vivre en sûreté comme particulier, il se crut obli-
n. 10.
gé de prendre la pourpre et le titre d'Auguste, sinon pour sauver sa vie au moins pour differer sa mort. Probe toutefois étoit bien different de ces Empereurs qui ne sa-
n. 11.
voient point pardonner de semblables revoltes. Il écrivit à Saturnin plusieurs letres très-obligeantes, pour l'assurer de sa grace. Mais les soldats de celui-ci ne pouvant se fier à ces promesses, et d'ailleurs étant bien aises, comme il paroit, d'avoir pour Empereur un Général qu'ils aimoient, et dont ils atendoient quelque recompense, au
n. 10
lieu de la punition que Probe en auroit pû tirer, ils le forcerent en quelque maniére à soûtenir sa revolte involontaire.

n. 9. 10.
Saturnin sentant tout le danger auquel il s'exposoit, ne répondit aux acclamations de cette solennité que par ses gémissemens, ses larmes et ses plaintes. Rien n'est plus pathetique que le discours qu'il fit en cette occasion tant sur les perils qui acompagnent inséparablement la puissance souveraine, que sur le malheur qu'il prévoïoit fort bien devoir suivre sa proclamation à l'Empire.

Till. ibid. p. 573.
Probe ne tarda pas à faire marcher contre lui des trou-

pes, qui affoiblirent tellement son parti, que bien-tôt Saturnin se trouva assiegé dans le château d'Apamée, et fut enfin tué presque contre la volonté de Probe qui l'aimoit beaucoup. Sa mort éteignit entierement sa faction; et l'Orient se vit dans un calme entier. On ne convient pas précisément de l'année à laquelle commença la révolte de Saturnin, ni du tems qu'il a regné. Mr. de Tillemont place sa proclamation à l'Empire en l'an 280; ' et Eusebe dit qu'il fut tué aussi-tôt. Eus. ibid.

' Vopisque Historien de Saturnin nous a conservé un fragment du discours qu'il fit à son armée, lorsqu'elle le proclama Empereur. On voit dans ce fragment une éloquence digne des bons siécles. C'est à cette ocasion que Vopisque assure que Saturnin avoit un grand fonds de literature. Vop. ib. n. 9. 10.

CARUS,

Empereur.

' Marcus Aurelius Carus, originaire de Rome par ses ancêtres, étoit Gaulois de naissance, selon le grec de la chronique d'Eusebe. Il nâquit à Narbone, suivant le témoignage de la plûpart des meilleurs Historiens, et fit ses études à Rome. Il avoit beaucoup de cœur, un genie rare, et une habileté singuliere pour la guerre. Toutes ces grandes qualités étoient soûtenues par une conduite, qui faisoit revivre en sa personne cette ancienne integrité Romaine si louée dans l'histoire. En un mot il étoit tel qu'on auroit estimé heureuse la République, si elle avoit pû avoir plusieurs semblables citoïens. L'Empereur Probe se servit de lui avec succès dans ses expeditions militaires; et pour reconnoître son merite et sa probité, il lui fit ériger une statuë équestre, et bâtir une maison de marbre aux frais du public. Vop. vit. Car. n. 4-6 | Eus. chr. p. 222 | Hier. chr. l. 2. p. 178 | Sid. car. 23. v. 88-96 | Till. Emp. t. 3. p. 580. 581.

' Après avoir passé par les honneurs civils et militaires, avoir été Proconsul de Cilicie, Consul ordinaire ou subrogé, et Préfet du Prétoire, Carus fut enfin élevé à l'Empire, comme le plus digne de succéder à Probe. ' Cette Vop. ib. n. Till. ibid. p. 581.

III SIECLE. élection se fit par l'armée vers le commencement du mois d'Août l'an 282. Une des premieres actions du nouvel Empereur fut de venger la mort injuste de celui dont il remplissoit la place : et il le fit avec beaucoup de vigueur et de severité.

Quoique son regne ne fût que de très-peu de durée, il ne laissa pas de faire beaucoup de grandes choses pour l'avantage de l'Empire. ' Il vainquit les Sarmates, affermit l'Illyrie, se signala contre les Perses, subjugua les Segetans leurs voisins, et se rendit maître de la Mésopotamie. ' Dans le temps qu'il songeoit à pousser encore plus loin ses conquêtes, il fut arrêté dans sa course par un coup de foudre qui lui ôta la vie, ' peut-être en punition d'avoir souffert qu'on lui atribuât de son vivant par un horrible sacrilege le titre de Dieu. Tel fut le genre de mort de Carus, selon la plûpart des Historiens. ' Cependant Junius Calphurnius l'un de ses Secretaires dans une letre qu'on nous a conservée, assure qu'il étoit mort de maladie, et que comme dans ce moment il s'étoit élevé un orage furieux mêlé d'un grand tonnerre, on en avoit pris ocasion de faire courir le bruit que ce Prince avoit été frappé de la foudre. ' Sa mort arriva vers la fin de l'an 283 : de sorte que son regne ne fut environ que de seize mois.

Till. ibid. p. 582-584 | Vop. ib. n. 9.

Eus. t. et Sed. ibid. v. 90 96.

Till. ibid. p. 585.

Vop. ib. n. 8

Till. ibid.

' Carus, selon la remarque de l'un de ses Historiens, tient le milieu entre les bons et les mauvais Princes, quoiqu'il aproche plus des premiers. Il auroit encore passé pour meilleur, s'il n'eût pas laissé pour héritier de son sceptre un aussi méchant fils que Carin, qui lui succéda avec Numerien son autre fils, dont nous allons parler.

Vop. ib. n. 4. 9.

' On a de Carus diverses lois et rescrits pleins d'équité, que l'on a inserés dans le Code Justinien, et qui servent à enrichir le droit civil. ' Vopisque raporte quelques fragmens des letres et harangues de cet Empereur, et fait mention de quelques autres letres, où il déploroit son malheur d'avoir un aussi indigne fils que Carin.

Eras. Bul. t. 1. p. 38.

Vop. ib. n. 4. 5. 7.

NUMERIEN,

Empereur.

MARCUS AURELIUS NUMERIANUS, fils de l'Empereur Carus dont nous venons de donner l'éloge, et frere puîné de Carin aussi Empereur, nâquit à Narbone comme son pere. Il vint au monde avec des inclinations excellentes, et propres à en faire un Souverain vraiment digne de regner, si Dieu lui eût acordé une plus longue vie. Il fut apliqué à l'étude de très-bonne heure, et y fit des progrès si prodigieux, qu'il commença à déclamer étant encore tout jeune. C'est ce qui a fait dire de lui à un Poëte de son tems, qu'il s'étoit diverti à plaider entre les bras de sa mere : *maternis causam qui lusit in ulnis*. Hier. chr. l. 2. p. 178 | Sid. Car. 23. v. 88-90. Aur. Vic. Cæs. p. 167. Till. Emp. t. 3. p. 581 | Trist. com. t 3. p. 308. 309.

Carus son pere, après avoir été élevé à l'Empire en 282, le fit César avec Carin son frere; et lorsqu'il fut entré dans la seconde année de son regne, il leur donna à l'un et à l'autre le titre d'Auguste. Mais les inclinations et les mœurs de ces deux Princes étoient bien differentes. Carin étoit effeminé, voluptueux, fier, cruel, odieux à son propre pere, ne se signalant que par ses crimes, et ne se plaisant qu'avec ceux qui lui ressembloient. Numerien au contraire étoit un Prince tout aimable, très-bien instruit, éloquent, fort reglé en sa conduite, en un mot tout propre à regner, et faisoit les delices de Carus. Celui-ci l'auroit volontiers préferé à son aîné dans les emplois importans, si son jeune âge l'eût pû permettre. Mais il se borna à le mener avec lui dans ses expeditions de guerre; et Numerien eut quelque part aux victoires du pere sur les Perses. Vop. vit. Car. n. 7. | Till. ib. p. 582. Vop. ib. | vit. Car. n. 16. 17. vit. Car. n. 7 | vi. Num. n. 11.

Carus étant mort vers la fin de l'an 283, comme nous avons dit, les deux freres furent aussi-tôt reconnus Empereurs. Depuis Marc Aurele et Lucius Verus qui avoient regné ensemble, on avoit encore vû quelques autres exemples de deux Souverains legitimes à la fois dans l'Empire. On ne parle que des jeux magnifiques que les deux freres donnerent à Rome le 12 Septembre 284, comme de ce qu'il y a eu de plus memorable durant leur re- Eus. chr. p. 222 | Till. ib. p. 586. Vop. vit. Carin. n. 19 | Till. ib.

gne. Aussi fut-il très-court, et ne leur donna pas le tems de faire beaucoup de choses.

Vop. vit. Num. n. 12. 13. Eus. chr. p. 223.

Numerien avoit épousé la fille d'Arrius Aper Préfet du Prétoire, homme ambitieux et cruel, qui pour contenter son ambition, eut l'inhumanité de faire tuer secretement son propre gendre. Mais au lieu d'un Empire qu'il croïoit avoir de cette action barbare, il n'y trouva qu'une prompte et miserable mort, de la main même de Diocletien qui fut elu en la place de nôtre jeune Empereur. On croit que la mort de Numerien arriva peu de jours après les jeux qu'il donna à Rome, et avant le 17 de Septembre de la même année 284, à laquelle Eusebe la raporte.

Eus. ib.; Till. ib.

Till. ib. p. 287.

Ainsi son regne, depuis la mort de son pere, fut de 8 à 9 mois; quoique George le Syncelle ne lui donne que 30 jours, ce qui paroît aux Savans absolument insoûtenable. Nous avons une loi sous le nom de Carin et de Numerien en date du 12e de Janvier de cette même année, par où l'on voit qu'ils regnoient au moins dès ce tems-là.

Trist. com. t. 3. p. 405.

On ne trouve nulle part le tems de la naissance de Numerien; et l'on ne sait point par conséquent à quel âge il fut tué. Mais ses médailles le représentent comme un jeune homme, qui avoit au moins 25 ans. On se persuadera sans peine qu'il vêquit jusqu'à cet âge, et même au-delà, si l'on fait atention au grand savoir qu'on lui atribuë.

Vop. ibid. n. 11.

Il est vrai que dès un âge peu avancé il passoit pour un des plus savans hommes de son siécle. C'étoit un prodige d'éloquence. Mais il suivoit plus le style des Déclamateurs, que la belle maniere d'écrire des anciens Orateurs comme Ciceron. Il publia quelques-unes de ses piéces d'éloquence, qui subsistoient encore du tems de Vopisque l'Historien de sa vie, qui ne parle de ses écrits qu'avec éloge. Il fait en particulier mention d'une de ses harangues, qui aiant été envoïée au Senat, fut si estimée pour l'éloquence qui y brilloit, qu'il fut ordonné que l'on dresseroit à son Auteur une statuë dans la Bibliothéque de Trajan, non comme à un César, mais comme au premier Orateur de son tems, avec cette inscription : *Numeriano Cæsari Oratori temporibus suis potentissimo.*

ibid.

Pour la Poësie, Numerien l'emportoit aussi sur tous les Poëtes de son siécle. Il entroit quelquefois en lice avec

Olympius Numerianus, [a] qui passoit pour un très-bel esprit, et celui de tous les Auteurs d'Afrique qui écrivoit avec le plus de politesse et d'élégance ; [b] et toutes les fois qu'il lui disputa la palme, il le fit avec avantage. De même, Aurelius Apollinaris, autre Poëte fort célebre, aïant composé un poëme sur la vie de l'Empereur Carus, Numerien entreprit de traiter le même sujet, et son poëme éclipsa entierement celui d'Appollinaire. Aujourd'hui il ne nous reste plus rien de tous les écrits de ce jeune Empereur.

III SIECLE.

[a] Fab. bib. lat. p. 151.

[b] Vop. ib.

S. EUGENE,

MARTYR.

[l] S. EUGENE, dont nous ne parlons ici que parce qu'on lui atribuë quelques poësies Chrétiennes, étoit compagnon ou disciple de saint Denys premier Evêque de Paris. Quelques actes des Saints le font venir de Rome dans les Gaules avec saint Denys, saint Quentin, saint Lucien et autres. Mais comme ces actes ne sont point originaux, ni conformes à la verité en plusieurs points, on pourroit aussi bien croire que nôtre Saint fut un de ceux que saint Denys convertit dans les Gaules par ses prédications. Nous dirons peu de choses de lui, parce qu'il y en a peu d'assûrées. Après avoir aidé saint Denys dans les fonctions du ministere de la parole de l'Evangile, [l] il souffrit le Martyre pour J.-C. au village de Deuil près de Montmorency, peu de tems après ou même avant saint Denys, vers l'an 286. L'Eglise de Deuil porte encore son nom ; et celle de Paris l'honore comme Martyr le 15[e] de Novembre. Son corps fut depuis porté en l'Abbaïe de S. Denys ; et vers 920 les Moines en donnerent une partie à saint Gerard Abbé de Brogne au diocése et Comté de Namur.

[l] Dans la suite des tems on a fait nôtre saint Martyr Evêque de Tolede en Espagne, mais sans nul fondement legitime. Tous les Ecrivains Espagnols, jusqu'à l'année 1148, n'ont reconnu que deux Eugenes Evêques de Tolede, tous deux de beaucoup posterieurs à saint Denys et

Lau. de 2. Dio. t. 2. p. 293-295 | Till. H. E. t. 4. p. 717.

Till. ibid. p. 453.

p. 117.

III SIECLE

a ibid. | Laun. ibid. p. 301. 302.

à ses compagnons de Martyre. [a] Voici selon toute aparence la source de l'erreur. Le second des deux Eugenes de Tolede aiant fait diverses poësies publiées en 1619 par le P. Sirmond, et l'Abbé Hilduin aiant cité une hymne de cet Eugene sur saint Denys, on en aura pris occasion de donner à saint Eugene martyrisé au Diocése de Paris, la qualité d'Evêque de Tolede, sur-tout depuis qu'on a atribué à ce saint Martyr quelque poësies Chrétiennes, où il s'en trouve sur saint Denys.

Mol. SS. Bel. p. 263. 1. 2

[b] Ces poësies consistent en une priere à Dieu comprise en 22 vers hexametres, que Molanus rapporte entiere, et une hymne sur saint Denys l'Areopagite et Martyr. Ces deux pieces, au raport de Molanus, se trouvoient au tems qu'il écrivoit, dans un très-ancien manuscrit de saint Eugene apartenant à l'Abbaïe de Brogne. La priere est très-edifiante et très-instructive, et ne peut être que l'effusion d'un cœur Chrétien, qui pénetré de ses besoins s'adresse à Dieu pour le prier de les remplir. Il y demande tout ce qui est nécessaire pour passer tranquillement et saintement la vie. Mais quel que soit le merite de cette piece, elle nous paroît avoir moins l'air des ouvrages du III siécle, que celui des écrits des siécles suivans. Aussi se lit-elle entre les poësies d'Eugene de Tolede. Il a pû aisément se faire que l'equivoque du nom de l'Auteur, ait fait atribuer cette piece à un autre Eugene.

Laun. ibid. p. 294. 295. 301. 302.

[c] Quant à l'hymne qui commence par ces mots : *Cœli cives applaudite*, elle ne se trouve point parmi les poësies d'Eugene de Tolede ; mais on l'a vûë autrefois dans un manuscrit de Reims, qui contenoit la vie de saint Eugene le Martyr dont nous parlons, et à qui cette hymne est attribuée. C'est la même aparemment que l'Abbé Hilduin cite sous le nom d'Eugene de Tolede. Mr. de Launoy la regarde comme une piece suposée à l'un et à l'autre. Nous n'avons point de preuves pour contredire son sentiment. Au contraire, [d] l'hymne étant sur saint Denys de

p. 295 | Mol. lib. 1.

Paris et le confondant avec l'Areopagite, ou le Sophiste, comme porte le manuscrit dont parle Molanus, et qui semble n'être pas different de celui de Reims, c'est un puissant préjugé de suposition de la piece (XXXIV).

CLAUDE

CLAUDE MAMERTIN,

Orateur.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

On ne trouve rien pour l'histoire de cet Orateur, que ce qu'on en tire de deux Panegyriques qui nous restent de lui. Ils furent faits environ dix ans avant la fin de ce siécle. On voit par-là en quel tems a fleuri leur Auteur. ' Mamertin les prononça dans les Gaules, et à Treves même, qui comme nous l'avons déjà dit, étoit devenuë le séjour ordinaire des Empereurs, lorsqu'ils étoient dans les Gaules. ' Il y a toute aparence que Mamertin étoit né dans cette ville, ou au moins qu'il y enseignoit alors les belles letres. En effet c'est là qu'on le voit paroître sur le theâtre des Savans, et donner les premieres preuves que l'on sache de son éloquence. Il est certain qu'il parle dans ses écrits comme un naturel du païs, et qu'en y parlant du Rhein il le nomme nôtre riviere : *fluvius hic noster*.

Pan. B. p. 109. 123. n. 14.

p. 116. 121. 123.

Ce fut donc aux soins de Mamertin en particulier que les écoles de Treves furent redevables, sinon de leur institution, au moins du lustre qu'elles acquirent sur la fin de ce siécle. Ce fut encore sur son modéle, et peut-être aussi sous sa discipline, que se formerent ' les Orateurs que l'on vit briller dans cette ville au commencement du IV. siécle, et dont quelques-uns devinrent les panegyristes ordinaires du grand Constantin. Mais pour Claude Mamertin, il a l'honneur d'être le premier Panegyriste de l'Empire, que l'on connoisse avoir exercé cette profession dans les Gaules, et avoir fraïé la voïe aux autres Gaulois ses compatriotes pour remplir à leur tour une aussi glorieuse fonction. Son exemple eut un heureux succès. Nos Gaulois se porterent avec tant d'émulation à l'imiter, que depuis ce tems-là jusqu'au V siécle inclusivement, ce fut des Gaules que sortirent presque tous les Panegyristes de l'Empire.

p. 188. 230.

a Mamertin a merité les éloges d'un pieux Cardinal, qui
a Bar. not. auct. p. 30.
le qualifie un Panegyriste illustre et elegant : *Mamertinus eleganus et insignis*. Il avoit veritablement de l'éloquence, mais de cette éloquence telle qu'elle étoit en son siécle, après qu'elle avoit perdu la plûpart de ses anciennes beautés. Pour la religion, Mamertin montre en plusieurs endroits de ses écrits, qu'il ne reconnoissoit que Jupiter pour le souverain Dieu.

Pan. p. 115. 116. 120. 127. 130.

Comme l'on vit paroître dans l'Empire, mais plus de 70 ans après, un autre Claude Mamertin, Panegyriste de Julien l'Apostat, quelques Savans, éblouis par l'identité de nom et de profession, semblent les avoir confondus l'un et l'autre. Le P. de la Baune a hésité lui-même, savoir s'il en falloit faire deux differens Orateurs, ou dire que Mamertin d'après le milieu du IV siécle est le même que celui qui fait le sujet de cet article. Mais il paroit assez visiblement que le long espace de tems qu'il y a entre l'un et l'autre, doit lever toute difficulté, et qu'il suffit de reste pour les distinguer. Quel Orateur pour parler en public, qu'un homme qui auroit près de cent ans, ou même davantage ! C'est néanmoins l'âge aprochant qu'auroit eu en 392 le Panegyriste dont nous parlons, s'il étoit réellement le même que celui de Julien l'Apostat, qand même on ne lui donneroit que 30 ans, lorsqu'il prononça son second Panegyrique. Non il n'étoit point le même ; mais il pouvoit fort bien être le fils de celui de la fin de ce siécle, comme nous dirons plus amplement en son lieu.

p. 109. 1.

p. 282. 2.

§. II.

SES ECRITS.

Nous avons de Claude Mamertin, comme nous l'avons déja dit, deux Panegyriques, qu'il prononça en divers tems à la louange de Maximien Hercule. C'est ce qui porte l'Auteur à établir dans ces deux piéces une comparaison presque continuelle entre cet Empereur et Hercule, ce Héros si fameux dans les poëtes. On tire de-là une preuve que ces deux piéces sont sorties de la même plume: ce que persuade aussi la ressemblance du style jointe à plusieurs autres circonstances. L'Auteur du second Panegy-

Pan. B. p. 110. 139.

not. p. 108. 1. 110. 2.

p. 129. n. 5.

rique dit bien clairement, qu'il en avoit déja prononcé un autre en présence du même Prince. En faut-il davantage pour convenir que l'un et l'autre sont du même Auteur et que cet Auteur qui ne se trouve nommé que dans le premier, est Claude Mamertin? III SIECLE.

1°. Pour garder l'ordre chronologique en parlant de ces deux piéces d'éloquence, ' la premiere fut prononcée à Treves, ainsi qu'on l'a dit ailleurs, le jour anniversaire que l'on célebroit la fondation de Rome. Le P. de la Baune attache ce jour au 11e des calendes de Mars, ou le 19e de Fevrier de l'année 292. ' Mais ce fut plûtôt le 21e d'Avril 289, ou l'année suivante au plus tard, comme l'observe Mr. de Tillemont. ' En effet ce fut le 21e jour d'avril que la ville de Rome fut fondée. Ainsi il faut lire dans les remarques du P. de la Baune *XI. Kal. Mai.* et non pas *Mart.* p. 109. 2. Till. Emp. t. 4. p. 601. Lab. chr. t. 2. p. 13.

' Mamertin semble diviser ce premier Panegyrique en deux parties. Dans la premiere qu'il ne fait que toucher, sans presque s'y arrêter, il parle de ce qu'avoit fait Maximien, avant que de parvenir à l'Empire; et dans la seconde, qui est la principale, de ce qu'il fit depuis. ' La piéce fut prononcée en présence de l'Empereur même, dont on y releve la suffisance, qu'il avoit fait paroître tant dans les fonctions du Consulat, que dans celles du commandement des armées. En faisant l'éloge de ses exploits militaires, l'Auteur loue particulierement ce Prince d'avoir défendu les Gaules contre les incursions des Bourguignons, des Alemans, des Chaibons ou Cavions et des Erules, et d'avoir étendu les limites de l'Empire au-delà du Rhein, qui sembloit en devoir borner l'étenduë, comme il bornoit celle des Gaules de ce côté-là. Pan. p. 109. p. 111. 115. p. 114. p. 115.

Il a soin de reserver quelques éloges pour Diocletien, qui regnoit avec Maximien Hercule, et le loue d'avoir poussé ses conquêtes au-delà de l'Euphrate, comme celui-ci les siennes au-delà du Rhein, et d'avoir vaincu les Perses, comme Maximien avoit subjugué les Germains. Il passe ensuite à la bonne intelligence qui étoit entre les deux Empereurs, et prend ocasion de les comparer à ces deux fameux freres jumeaux, qui avoient regné ensemble à Lacedemone. ' Il parle des préparatifs de la flote qu'ils destinoient pour combatre Carause, que nôtre Orateur ne désigne que par le nom général de Pirate. Mamertin finit p. 116-119. p. 120. p. 123.

III SIECLE sa piece en apostrophant la ville de Rome, qu'il dit être plus heureuse sous le regne des deux Empereurs, qu'elle ne le fut jamais sous celui de Remus et Romulus.

p. 121. 2°. Le second Panegyrique ne porte point dans les anciens manuscrits le nom de Mamertin. On ne laisse pas toutefois d'être persuadé qu'il est de lui, comme le précedent. Nous en avons déja donné les preuves. Il est encore à la louange de Maximien Hercule, en présence de qui il fut prononcé à Treves en l'année 292, selon le P. de la Baune, qui dit que le jour en est certain. Mr. de Tillemont lui assigne le 21e de Juillet de l'an 291. On paroit avoir été partagé pour savoir si ce fut ou le jour de la naissance de l'Empereur ou celui auquel il commença son regne. Le titre de *Genethliacus*, que porte ce Panegyrique, et qui signifie qu'il est sur l'horoscope de ce Prince, est trop équivoque pour lever la difficulté. Mais l'Auteur la leve lui-même en marquant expressément qu'il a fait cette piece pour le jour de la naissance des deux Empereurs Maximien et Diocletien, qu'il ne sépare point l'un de l'autre.

p. 136. — p. 124. — Till. ib. p. 15. 601. — Pan. p. 126. 139. et. — p. 124. — ibid

Mamertin y loue leur piété envers leurs faux Dieux, et le respect qu'ils se portoient mutuellement. C'est ce qui fait le sujet de la premiere partie du discours. Dans la seconde il releve la felicité des deux Princes, et conclud par dire que cette grande felicité est le fruit de leur piété commune. L'Auteur au reste dans ce Panegyrique non plus que dans le premier, ne fait que toucher en général les grands exploits de ces deux Empereurs. Tel il s'est montré dans l'un, tel il se montre dans l'autre, c'est-à-dire un vrai Païen.

p. 138.

p. 126. 3°. Mamertin dans ce second Panegyrique fait mention d'un troisiéme qu'il avoit composé pour la 5e année de l'Empire de Maximien, qui tomboit en 290. Mais n'aïant pû le prononcer alors, il témoigne qu'il esperoit le faire la 10e année de son regne. On ne sait point s'il fit ce qu'il esperoit; et nous n'avons point ce 3e Panegyrique. Ce n'est peut-être pas le seul de cet Orateur que nous avons perdu. Rhenanus par une espece de dédomagement lui a atribué le premier de ceux qu'Eumene prononça à la louange de Maximien Hercule et de Constance Chlore au nom de la ville d'Autun : ce qui est une faute inexcusable.

§. III.

ÉDITIONS DE SES ECRITS.

Les deux discours qui nous restent de Claude Mamertin, ont été fort souvent imprimés avec ceux des autres célebres Panegyristes de l'Empire, presque tous Gaulois. Ces autres Panegyristes sont Pline le jeune, Eumene, Nazaire, deux Anonymes, un autre Claude Mamertin, Drepane, Ausone, et quelquefois S. Ennode de Pavie. ' La premiere édition que l'on en connoisse, est celle que l'on trouve en un volume *in*-4°. sans date ni nom de lieu et d'Imprimeur. On en est redevable à François du Puits ou de Pouzzol, lat. *Puteolanus*, qui a fait aussi imprimer la Satyre de Petrone. ' Il parut une autre édition des pieces de Mamertin et des autres Panegyristes à Bruges l'an 1486, en un volume *in*-8°. La troisiéme édition fut celle que ' Beatus Rhenanus publia à Basle chez Froben l'an 1520, en un petit *in*-4°. ou grand *in*-8°. Cette édition est remplie de fautes, et ne suit aucun ordre pour placer les Panegyriques. Elle confond même les Auteurs, atribuant à quelques-uns des pieces qui apartiennent à d'autres. La plûpart de ces fautes peuvent venir du défaut de manuscrits, dont l'Editeur avoüe lui-même avoir manqué.

Bib. Vatic. | ... Angel. | .. S. Vin. Cen.

' Au même siécle Henri Estienne faisant imprimer, ou imprimant lui-même les letres de Pline, mit à la suite les pieces d'éloquence de ces Panegyristes. L'édition est en un volume *in*-16. sans date. Elle a été faite sur celle de Rhenanus, comme il paroît en ce que l'on y a copié les mêmes fautes. ' Il y en eut une autre à Venise l'an 1576, en un volume *in*-8°.

ibid. | Bib. Barb. t. 1. p. 159. 1.

' En 1599, Jean Livineïus de Gand donna au public une autre édition de ces Panegyristes. Elle parut à Anvers chez Jean Moret en un volume *in*-8°. Quoiqu'elle soit encore fort défectueuse, elle n'a pas laissé de corriger plusieurs fautes considerables des deux précedentes, surtout par raport à l'atribution des pieces aux Auteurs de qui elles sont veritablament, et à l'ordre chronologique, qui y est assez exact. ' Le P. de la Baune la marque comme aïant paru dès 1594. Peut-être est-ce une faute de l'Imprimeur. ' On en trouve deux autres éditions, l'une *in*-4°. faite à

Bib. D. de Lorch. | Pan. B. pr. p. 1 | Bib. Barb. ib. 1. 2.

Geneve en 1602, l'autre *in*-8°. à Francfort en 1605, avec les notes de Livineius et d'autres critiques.

Fab. Bib. lat. p. 124. | Bib. Mss. t. c. i.

Jean Gruter en 1607 fit réimprimer les mêmes discours en un volume *in*-12. au même endroit chez Nicolas Hoffman, avec les notes de Livineius, de Valens Acidalius, de Conrad Rittershusius, et celles de sa façon. Le P. de la Baune dit que cette édition fut publiée 17 ans après celle de Livineius : ce qui ne s'acorde ni avec la date qu'il assigne à celle-ci, ni avec celle que nous en avons marquée.

Pan. ibid.

ibid.

p. 2

Claude du Puy Conseiller au Parlement de Paris, comprenant que toutes ces éditions étoient imparfaites, travailla à en donner une nouvelle qu'il collationna sur divers manuscrits, et qu'il enrichit des notes des Savans que nous avons déja nommés, et de celles de Marie Catanée, d'Herman Rayan, de François Baudoin, de Juste Lipse, de Pierre Fabri, de San-Jori, de François Juret, de Theodore Pulman, et d'Antoine Schonovius. Du Puy y en joignit de nouvelles de sa façon, et mourut avant que de publier son édition, qui ne parut qu'en 1643 en deux volumes *in*-12. Les mêmes Panegyriques se trouvent encore imprimés, hors ceux d'Ausone et de S. Ennode, à la fin des letres de Pline dans les éditions *in*-8°. faites à Francfort sur l'Oder les années 1650 et 1665.

Fab. ibid.

Pan. B. p. 1. 2

Bib. S. Vin. Cen.

Ce fut sur les éditions de Rhenanus, de Livineïus, de Gruter et de Mr. du Puy, que le R. P. Jâques de la Baune Jesuite en publia une nouvelle, qui parut à Paris chez Simon Benard l'an 1677 en un volume *in*-4°. à l'usage de Mgr. le Dauphin. L'Editeur l'a enrichie de notes choisies et nécessaires pour mieux entendre le texte, avec de courtes interpretations des endroits qui en ont le plus de besoin. Il a eu soin de mettre aussi à la tête de chaque Panegyrique un abregé chronologique de la vie de chaque Empereur, à la louange desquels ces harangues ont été prononcées, à quoi il a joint les medailles de ces Princes. Il y a mis ensuite ce qu'il a trouvé de plus remarquable sur la vie des Auteurs de ces Panegyriques, qu'il a placés suivant les tems auxquels ils ont éte prononcés. De sorte qne cette édition est sans contredit la plus belle et la plus parfaite de toutes celles qui ont paru jusqu'ici.

Pan. B. pr. p. 4.

Elle ne contient que douze Panegyriques, savoir le premier de Trajan par Pline le jeune ; le second par Claude

Mamertin pour l'Empereur Maximien Hercule; le 3e. du même Orateur à la louange du même Prince; le 4e. d'Eumene pour le rétablissement des écoles d'Autun; le 5e. du même Orateur à la louange de Constance Chlore César; le 6e. d'un Anonyme à la louange de Valere Maximien et de Constantin; le 7e. d'Eumene à la louange de Constance Chlore; le 8e. action de graces du même Eumene au nom des citoïens d'Autun à l'Empereur Constantin; le 9e. à la louange du même par un Auteur inconnu; le 10e. de Nazaire pour le même Empereur; le 11e. de Claude Mamertin pour remercier Julien l'Apostat de l'avoir élevé à la dignité de Consul; enfin le 12e. de l'Empereur Theodose par Latinus Pacatus Drepanius. III SIECLE

' Depuis cette édition par le P. de la Baune il y en a eu une autre faite à Vienne en Autriche chez Martin Endter l'an 1694 en un volume *in*-12. Celle-ci contient les mêmes Panegyriques, mais dans un ordre bien different. On y a ajouté aux douze déja nommés celui d'Ausone à Gratien, et l'oraison funebre que Jule César Scaliger prononça sur la mort de son fils Audecte. ' Le P. de la Baune remarque avec raison que chaque édition assigne un ordre different à ces Panegyriques. Il faut en excepter celle de Livineïus, qui retient presque le même ordre qu'a suivi le P. de la Baune (XXXV). Bib. S. Vin. Cen. Pan. B. pr. p. 3.

S. GENÈS,

Martyr a Arles.

' Avant que de devenir illustre dans l'Eglise, S. Genès se rendit célebre dans le monde par son talent particulier d'écrire en notes. Il étoit originaire et peut-être natif de la ville d'Arles dans la Gaule Narbonoise, dont il devint ensuite le glorieux Patron par le merite de la mort qu'il souffrit pour la foi. Quoiqu'encore jeune il se trouvoit engagé dans des emplois qui regardent l'administration de la Justice. La charge qu'il y exerçoit, étoit celle de Greffier ou Notaire. En cette qualité il écrivoit les plaidoïers des Avocats, mais avec tant d'habileté, que par la vîtesse de sa main et le secret de ses notes il égaloit la rapidité de leurs paroles. ' De sorte qu'on peut à juste titre lui apliquer ce Paul. vit. Gen. n. 1. 2. Man. ast. l. 4. v. 197-199.

III SIECLE.

qu'un Poëte païen disoit à ce sujet environ 300 ans avant le S. Martyr.

> Hic et Scriptor erit velox cui litera verbum est,
> Quique notis linguam superet, cursimque loquentis
> Excipiat longas nova per compendia voces.

Enns. II. 50. p. 324. 2.
Paul. ib. n. 2.
Enns. ibid.
ibid. Paul. ib.

Ce fut l'exercice de cet emploi qui fit naître à S. Genès l'ocasion de son martyre. Obligé par sa charge à être présent devant le tribunal des Juges, il y étoit témoin des arrêts de sang que l'on prononçoit et des tourments que l'on faisoit souffrir aux Martyrs de J.-C. La rigueur des suplices qui portoit la crainte et la terreur dans l'ame des bourreaux mêmes, bien loin d'épouvanter Genès, lui inspira une sainte générosité. Il eut horreur de tracer sur la cire des paroles sacrileges, et empêcha sa main de rien écrire contre J.-C. comme de sacrifier au démon. Il jetta ses registres aux pieds du persécuteur, condamnant hautement ses édits et ses arrêts impies avec toute la liberté d'un Martyr, et déclarant en même tems qu'il étoit Chrétien. Il n'étoit cependant que simple Catécumene, et n'avoit point encore reçu le Baptême qu'il désiroit ardemment, pour s'affermir de plus en plus dans la foi qu'il professoit déja. Mais quelque mouvement qu'il se donnât pour parvenir à cette grace, il ne fut point autrement baptisé que dans son propre sang.

Enns. ib. p. 323. 2. 324. 1.
Paul. ibid. n. 2. Enns. p. 324. 1.
Til. H. E. t. 5. p. 572.

Le Juge irrité de la déclaration de Genès, rougit de voir sortir un défenseur de la foi du milieu des ennemis de la foi même, et de ce que l'Eglise aïant acoutumé d'envoïer les Martyrs aux tribunaux des Juges, le tribunal du persécuteur donnoit au contraire un Martyr à l'Eglise. Il tourna donc toute sa fureur contre Genès, et tous les efforts des infidéles furent emploïés pour sa perte. Cependant le saint Martyr pour se conformer à l'Evangile avoit pris la fuite. Enfin après avoir passé d'une ville à une autre, et être revenu à Arles, l'exécuteur lui ôta la vie d'un coup d'épée dont il lui trancha la tête. On ignore le temps précis de son martyre, bien que quelques-uns le mettent sous Diocletien. Mais le jour de sa fête est marqué au 25[e] d'Août, et dans le Martyrologe qui porte le nom de S. Jerôme et dans ceux du IX siécle.

FIN de la premiere Partie.

NOTES

ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME PREMIER.

I.

TITRE.

L'adjectif *literaire*, ou *littéraire*, étoit assez nouvellement introduit dans la langue françoise quand parut ce premier volume. On le devoit à l'ingénieux Père Bouhours qui, en 1701, avoit terminé le premier tome des *Mémoires de Trévoux*, par une sorte de revue qu'il intituloit *Nouvelles Littéraires*. Le mot fut aussitôt jugé nécessaire et admis sans contrôle ; mais on ne s'accorda pas avec les Jésuites de Trévoux sur l'ortographe du nouvel adjectif. On écrivit souvent avec un seul *t literal* et *literature*, comme Richelet dans l'exemple qu'il avoit proposé : « Monsieur Arnaud est un homme de grande *literature*.» D'ailleurs les latins écrivoient *literæ*, *literarius*, *literatura*, bien que dans les éditions modernes l'usage du *t* redoublé ait prévalu. Il faut voir l'indignation du bon Calepin, édition de 1578, contre les fauteurs de cette innovation : « Superflua anxietas eorum potest videri qui primam hujus dictionis (*litera*) « syllabam producere non audent, nisi gemina consonante. Insignis illorum « temeritas qui eam nullo veterum exemplo corripiunt, frivoloque atque in- « certo etymo freti, ab unanimi omnium consensu non dubitant discedere. »

On remarquera dans l'ortographe, dans la ponctuation et dans l'accentuation de l'*Histoire Littéraire* plus d'une habitude surannée ou même particulière aux auteurs. Ainsi, une disposition générale à suprimer les consonnes redoublées, comme dans *ocasion*, *aplaudir*, *raport*, *apareil*, etc., etc. Quelquefois cependant ils redoublent quand nous avons cessé de le faire. Dom Rivet parlant en son nom, et employant dans ce cas, la première personne

du pluriel, ne s'astreint pas au solécisme moderne, qui supprime au participe le signe de ce pluriel. Il dit : « Nous sommes *obligés*, et non pas : nous sommes *obligé*. » Il emploie certaines expressions qu'on retrouve ailleurs rarement, comme « *tempérie de l'air*, » que justifieront assez bien le bon mot *intempérie*. Il est vrai qu'en revanche nous disons *tempéré*, en excluant *intempéré*. Dans le premier volume, *dialecte* est féminin ; D. Rivet est revenu, dans le second, à l'usage plus général qui le fait masculin. *Volume* a presqu'exclusivement chez lui le sens de *format*. A tout prendre, cependant, on voit que pour l'accentuation et la ponctuation, Dom Rivet a souvent hésité, souvent varié; par exemple, ses virgules sont distribuées plutôt pour marquer les repos de l'orateur que pour distinguer les parties et les incidences de la phrase. Nous avons cru devoir modifier rarement cette disposition que suivent encore aujourd'hui, de préférence, les écrivains allemands. Il nous suffit d'en faire ici la remarque. (NOUVEL ÉDITEUR.)

II.

PRÉFACE. Page II, note.

Un autre écrivain plus moderne.

Sans doute le Père Niceron, qui avoit déjà donné vingt volumes des *Mémoires pour servir à l'histoire des Hommes illustres de la République des Lettres*. Paris, 1727-1732, in-12°. Les ouvrages du Père Labbe, du Père Louis Jacob auxquels se rapporte la première ligne de la note sont la *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum*, *Parisiis* 1657, et le *De Claris Scriptoribus Cabillonensibus*, in-4°. — Les deux auteurs de la fin du XVIe siècle qui avoient frayé la route à une si généreuse entreprise doivent être La Croix du Maine et Duverdier. (N. E.)

III.

ÉTAT DES LETTRES AVANT J. C. Page 9, ligne 25.

Que les Gaulois aient ou non reçu leur croyance à l'immortalité de l'âme de Japhet et des premiers patriarches, le raisonnement de dom Rivet n'en sera pas moins rigoureux. Un peuple qui s'élève à la distinction de l'âme et du corps dans la personnalité humaine, doit avoir pu facilement descendre de là à l'étude des sciences qui ne sont que du ressort des sens, ou de la reflexion produite par l'exercice des sens. (N. E.)

IV.

IBID. Page 14, ligne 12 (fin de l'alinéa).

Il faut avouer que l'assertion de Bouteroue pouvoit être combatue par de meilleures raisons. L'ancien usage des caractères grecs se prouve aussi bien par les anciennes monnoies gauloises que par le texte de César. Et, chose remarquable, celles qui offrent un ensemble de lettres grecques ou un melange de lettres grecques et latines appartiennent non-seulement aux colonies massiliennes dont plus d'une fois les types disputent de pureté avec les plus belles medailles grecques ; mais encore aux provinces qui reconnurent le plus facilement la domination romaine. Ainsi, ces caractères sont des plus ordinaires dans les monnoies des *Remi* et des *Suessiones*. Le beau Divitiacus roi de Soissons est bilingue : d'un côté les lettres grecques, de l'autre les lettres latines. Le *Galba*, autre prince du même territoire, est seulement en grec. Pour les pièces des Arvernes, elles n'ont pas generalement de legende; la figure d'un renard, dont le nom celtique etoit *Luarn*, fait aujourd'hui reconnoître aux numismates les pièces qui appartiennent au célèbre Luerne, roi des Arvernes, dont il est parlé plus loin, page 27.

Mais il ne faut pas conclure de l'usage primitif de l'alphabet grec dans les Gaules, à l'usage général de la langue grecque. Le passage si controversé de César où l'on voit qu'il a recours aux lettres grecques pour correspondre sûrement avec Ciceron, n'offriroit pas même de difficulté sérieuse, si l'on vouloit admettre qu'il eût, en ce cas, recours à la langue grecque, et non pas seulement à l'alphabet grec.

Amaury Duval, dans le Tome XVIIe p. 409, a attribué à dom Rivet, en renvoyant à cette page 14, une opinion que dom Rivet n'a jamais exprimée. (N. E.)

V.

IBID. Page 16, ligne 8.

Paul Aringhi ayant, en 1651, inseré cette inscription dans sa *Roma subterranœa*, 2 vol. in-f°, dom Rivet a dû naturellement la croire à l'abri de toute incertitude : on a depuis acquis la preuve de sa supposition. De prétendus antiquaires chargés par je ne sais quel voyageur étranger de faire de nouvelles recherches dans les catacombes, avoient pris le parti, pour obtenir un salaire plus élevé, d'inventer eux-mêmes des inscriptions et de les tracer sur plusieurs pierres de ces antiques souterrains. Au nombre de celles qu'ils

fabriquèrent étoit l'epitaphe de Gordien reproduite par dom Rivet. Aujourd'hui que la fraude est devenue manifeste par le procès qui fut intenté aux coupables, procès dit des *Periti*, la plus legère attention nous fait reconnoitre la supposition : les caractères grecs semblent tracés par la main inhabile de quelque écolier de collége. Je dois ces précieux renseignements à M. Edmond le Blant, le judicieux et savant auteur du Recueil des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Paris 1856, in-4°. (N. E.)

VI.

Ibid. Page 23, ligne 15.

De CODEX *est venu le nom françois de* CAHIER.

Telle étoit aussi l'opinion de Robert Estienne et de Nicot, préférable en tous cas à celle de Menage, qui fait venir *cahier* de *scopus*. Mais il est plus naturel de demander l'origine de ce mot à *quaternus*, réunion de quatre feuillets (*quaer-cahier*.) Le mot latin en a produit au moins deux françois : *carne* du jeu de trictrac, et *cahier*. *Quaternio*, qui avoit un sens analogue, avoit fait autrefois *quareignon* ou *careignon* : mot dont le sens avoit été mal saisi par l'éditeur de la chanson d'Antioche ; I. v. 71.

> Oi l'avés conter en une autre chanson,
> Rimée est de novel et mise en *quareignon*. (N. E.).

VII.

Ibid. Page 60, ligne 36.

Les deux exemples : *kalaaux* et *enphounil* sont bien contestables. Kalaaux, ou *caillaux*, se retrouve dans la plupart des autres dialectes françois avec ce même sens de *noix* : on peut l'entendre *fruit à écaille* ou *coque* ; car on dit aussi *caller*, *ecaler*, *ecailler* des noix. — *Enphounil* peut s'entendre pour *enfournil*, ustensil à entonner, *enfourner*.

Fauriel, *Histoire de la Poésie Provençale* I. p. 198, et Ampère après lui ont dressé une liste de plus en plus longue des mots provençaux venus directement du grec, et de l'ancien usage du grec dans le midi de la France. Ces listes donneroient assurément lieu aux mêmes réserves. (N. E.)

VIII.

Pytheas, pages 71 - 78.

Un savant, apparemment de Marseille, ou de quelque autre endroit de Provence, nous a témoigné trouver mauvais *que nous nous en soïons plus rapportés à Polybe et à Strabon qu'à Gassendi, pour sçavoir ce qu'il faut penser de Pythéas*. Mais quand cela seroit aussi vrai qu'on le prétend, nous n'aurions fait que suivre les règles de la bonne critique. Polybe et Strabon avoient en main les écrits de cet illustre Cosmographe, et pouvoient en juger plus sainement que Gassendi, qui ne les avoit pas. Cependant, si l'on veut bien relire avec un peu d'attention cet article, qu'on déclare *n'avoir fait que parcourir*, on verra que nous n'avons rien négligé de ce que Gassendi et d'autres modernes ont dit pour la justification de ce premier Écrivain Gaulois. Nous avons encore fait davantage. Nous y avons joint les témoignages de ses plus anciens partisans, et n'avons pas tellement donné dans la censure de Polybe et de Strabon, que nous n'aïons fait remarquer qu'il y a trop de passion, de chicane et de fausse subtilité. (Dom Rivet, tome II. 1735. Avertissement, p. X et XI.)

— Dans la première partie du 1er volume, Dom Rivet a parlé de Pythéas, le plus ancien écrivain des Gaules que nous connoissions; il a remarqué que Polybe et Strabon ont maltraité cet auteur sur sa Cosmographie. Un savant académicien a donné depuis des *éclaircissements sur la vie et les voyages de Pythéas* qui sont très curieux et très intéressants. Pythéas y est vengé par M. de Bougainville contre les reproches de Polybe et de Strabon, qui semblent avoir pris plaisir à décrier cet auteur et ses ouvrages; et contre Bayle, qui souscrit au jugement rigoureux de ces deux anciens auteurs. Nous invitons nos lecteurs à avoir recours à ces solides et judicieux eclaircissements qui ont été insérés dans les Memoires de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. T. XIX, p. 146 — 165. (Doms Poncet, Colomb, Clemencet et Clement, Tom. XI. Avertiss., p. II).

— Depuis le mémoire de Bougainville, lu dans une assemblée publique de l'Académie en 1746 et publié en 1753, d'autres recherches sur la navigation de Pythéas à Thulé ont été communiquées à la même compagnie par d'Anville et imprimées dans son recueil en 1774, tome XXXVII. p. 436-442. Au T. XLV, depuis la p. 26, M. de Keralio fait encore l'apologie de Pythéas. La nouvelle série des Mémoires, T. 1, p.138 et suiv., présente aussi l'extrait des travaux de M. Gosselin sur ce navigateur, plus développés dans la Géographie des Grecs analysée et dans les Recherches sur la Géographie systématique des Anciens. En 1775, avoit paru dans les nouveaux Mémoires de la

Société de Gettingen, t. VI. p. 59 et suiv. celui de J. P. Muray, *de Pythea Massiliensi.* On peut consulter encore, outre les ouvrages généraux sur la littérature grecque, sur la Géographie ancienne et sur l'histoire de Marseille d'autres dissertations particulières dont Pythéas est le sujet. *Pytheae massiliensis fragmenta, variis ex auctoribus collegit et commentariis illustravit Andr. Arv. Arwedson, Upsal,* 1824 in-4°. Maximil. Fuhr, *de Pythea massiliensi dissertatio*, Darmstadt, 1835 in-8°; traité de 148 pages, qui commence par la longue énumération de ceux qui ont parlé, même indirectement, de Pythéas; Joachim Lelewel, *Pythéas de Marseille*, ou la *Géographie de son temps*, publiée par Jos. Straszewitz, Paris 1836. in-8°, etc. — V. L. C. — (Victor Leclerc, tom. XI, nouvelle édition. Paris 1841, p. 1).

— Le *Supplément au Dictionnaire de Moréri*, 2 vol. 1735, rédigé presque en entier par l'abbé Gouget, après avoir reconnu que l'article Pythéas de l'édition de 1732 étoit trop superficiellement écrit, n'a fait que résumer, pour y suppléer, l'excellente notice de dom Rivet, en conservant même la plupart des phrases du savant Bénédictin. Il en a usé à peu près de même pour les notices suivantes. Ce n'est donc pas à Gouget que peuvent s'adresser les reproches mérités par les Dictionnaires et Biographies modernes, qui ont trop souvent pris de seconde main connoissance de notre *Histoire littéraire*. (N. E.)

IX.

Euthymenes, pages 78-80.

Une autre personne fort versée dans la belle Litérature, *paroît surprise que nous ayons placé Pythéas avant Euthymenes.* La raison qu'elle en allègue, *c'est qu'Hérodote fait mention du système de celui-ci touchant le débordement du Nil:* d'où l'on conclud *qu'il est vraisemblable qu'Euthymenes est même plus ancien qu'Hérodote.* Cela seroit effectivement et Euthymenes auroit vécu plus d'un siècle avant Pythéas, s'il étoit vrai qu'il eût écrit avant Hérodote et que celui-ci eût pris de lui le système qu'il rapporte. Mais c'est ce qu'il est impossible de prouver ni par son texte ni par aucun autre ancien monument. Il est incontestable qu'Hérodote ne nomme Euthymenes nulle part, et qu'il ne fait, liv. I, n° XIX, XXII, que rapporter les trois différents sentiments qui partageoient les Grecs sur la cause du débordement du Nil, sans les attribuer nommément à aucun auteur en particulier. Il est seulement vrai que la premiere de ces opinions, qu'il réfute comme les deux autres, est la même qu'Euthymenes épousa dans la suite. C'est là tout ce qu'on peut tirer à ce sujet de l'autorité d'Hérodote. (D. Rivet. Tome II. Avertiss., p. XI.)

X.

VALÉRIUS CATON, page 88. *Note.*

La méprise reprochée à Moréri a été reconnue dans le *Supplément* de 1735; et l'abbé Gouget, profitant comme à son ordinaire de la notice de l'Histoire littéraire, corrige la date donnée p. 92, par dom. Rivet, ou plutôt par son imprimeur, à l'édition du poëme de Caton, *Dirae*, Leyde 1652, non 1632. — La nouvelle *Biographie universelle* dans le résumé, d'ailleurs bien fait, de ce que l'on avoit recueilli sur Valérius Caton, dit « qu'on avoit prétendu qu'il étoit d'origine gauloise, et l'affranchi d'un certain Bursenus : mais que lui-même s'étoit défendu de cette dernière assertion, dans un poëme intitulé : *Indignatio.* » De ce qu'il avoit réclamé contre son affranchissement, cela ne prouve pas qu'il eût en même temps répudié son origine gauloise. D'ailleurs on semble faire à tort, dans cet article, deux poëmes de l'*Indignatio* et du *Dirae*. (N. E.)

XI.

ROSCIUS, page 95. *Note.*

Cette autre faute de Moréri a de même été corrigée dans le Supplément de 1735 qui reproduit en l'abrégeant, la notice entière de Dom Rivet.

La notice suivante, sur *Divitiacus*, est de même fidèlement reproduite, sauf un membre de phrase très malheureux, ajouté par Gouget : « Il se mêloit de vouloir pénétrer dans les secrets de l'avenir, par les augures et par les autres sortes de divinations, *ce qui fait de l'honneur à la justesse de son esprit.* » Je suppose que l'abbé Gouget a voulu dire : *peu d'honneur*. (N. E.)

XII.

TROGUE POMPÉE, pages 1191-24.

Depuis que notre premier volume est sorti des presses, il a paru en France un ample catalogue de livres imprimé à La Haye en 1732 sous ce

titre : *Bibliotheca exquisitissima insignium et præstantissimorum librorum* etc. Nous y trouvons quelques éditions de l'abrégé de Trogue Pompée et de quelques autres auteurs, que nous avions omises, et qu'un savant de nos amis avoit eu la bonté de nous indiquer, avant que ce catalogue fût venu jusqu'à nous.

Outre les trois premières éditions de Venise in-folio que nous avons marquées, il nous en présente une quatrième faite au même endroit et en même volume, l'an 1477. Celle qui suit, aussi in-folio, et qui est sans date et nom de lieu et d'imprimeur, nous paroît la même que celle de Sabellicus, dont nous avons parlé. Il semble que c'est la même, qui fut renouvelée à Venise, en même volume, l'an 1503. Le catalogue que nous parcourons nous donne, page 248, une autre édition du même ouvrage, faite à Milan, chez Christophe Valderser l'an 1476 in-4°. C'est la même que nous avons marquée in folio sur l'autorité de M. Fabricius. Nous y en trouvons une autre de Basle in-4°, de l'an 1539, que nous ne connoissions point auparavant. A celle-ci se trouvent joint Florus et Sextus Rufus. On apprend du même catalogue, tome 2, p. 91, que l'abrégé de Trogue Pompée, revu par Isaac Vossius, et publié d'abord à Leyde en 1640, puis à Amsterdam, comme nous l'avons dit, fut réimprimé en ce dernier endroit, chez les Elzévirs, les années 1656 et 1673 en un volume in-12. L'édition que nous en avons marquée d'Utrecht en 1708, est la même que celle de Grævius, qui avoit déjà paru en 1683, ainsi que nous l'avons observé, et qui suivant la remarque d'un savant de nos amis, fut renouvellée à Amsterdam l'an 1694 in-8°. Nous apprenons de la même personne que dès 1602 il y en eut une autre à Ursel en Allemagne. Le texte de celle-ci avoit été revu par Cujas, du Pin et autres ; et on l'a accompagnée des commentaires de Victorius Strigellius.

Aux différentes traductions du même ouvrage dont nous avons déjà parlé, il en faut joindre une autre faite en Allemagne et imprimée à Ausbourg l'an 1531 in folio. La première édition de la traduction françoise du sieur Colomby dont nous avons parlé fut faite à Tours, 8° en 1616. (Dom Rivet, tome II. Avertissement, p. XI et XII.)

— A ce que nous avons dit des traductions de l'abrégé de Trogue Pompée, tant à la page 124 de la premiere partie de notre premier volume qu'à la page 12 de l'avertissement à la tête du second, il faut ajouter que la traduction qu'en avoit faite Claude de Seyssel fut réimprimée in-12 à Paris, chez Claude Micard, l'an 1577.

Du Verd. Bibl. p. 195, 196.

Journ. des savans 1737, p. 64, 138. — *de Trev.* 1737, p. 315. — *Observations sur les ecrits mod.* t. 7, p. 242.

Dom Favier, ci-devant Augustin Déchaussé, aujourd'hui religieux Benedictin, prédicateur du Roi, et prieur de Sainte-Vaubourg, vient d'en publier une nouvelle, enrichie de deux cartes géographiques des païs dont parle l'auteur, et d'un petit dictionnaire de ces mêmes païs, suivant l'ancienne et la moderne géographie. Les critiques sont partagés sur le mérite de cette traduction. L'ouvrage est imprimé à Paris chez G. le Mercier, cette année 1737, en deux volumes in-12. (D. Rivet., tom. IV, 1738. Avertissement, p. XXXVII.)

— Sans essayer de remplir les lacunes peu importantes que peut présenter la longue liste des éditions de Justin, antérieures à la publication de notre premier volume, nous nous contenterons de signaler les plus importantes de celles qui ont parues depuis ce temps-là.

D'abord celle de 1760, in-8° «curante Abrah. Gronovio.» Lugd. Batav. destinée à la collection Elzévirienne *Variorum*.

— Celle de Barbou, 1770, in-12, donnée avec les soins de Capperonnier.

— Historiæ, textum grævianum, passim refinxit, argumentis et tabula chronolog. præmissis, notis crit. et histor. subjectis, indicibusque illustravit J. Ch. F. Wetzel. Lignitiæ, Siegert, 1806, in-8°.

Eædem, cum notis et interpretatione ad usum Delphini, notis variorum variis lect. et indice locupletissimo, accuratè recensita. *London*, Valpy. 1822. 2 vol. in-8° (n°s 43 et 44, de la Collection des *ad usum* dédiés au Régent d'Angleterre.)

— Eædem, textum Wetzelianum, tabulas chronologicas, argumenta, prologos, notas, indices rerum et verborum, novis additamentis illustravit N. E. Lemaire. *Parisiis*, Lemaire, 1823, 8°.

— Eædem, secundum vetustissimos codices prius neglectos, recognovit, brevi adnotatione critica et historica instruxit Fr. Deubner. Accessit index rerum locupletissimus. Lipsiæ, Deubner, 1831, 8°. (Dans cette édition importante, le texte est revu sur quatre manuscrits de Prague, Gotha et Cracovie.)

— Les *Historiæ* de Justin ont été traduites deux fois pour le moins en grec. La première fois en 1686, in-4°; Venise. — La seconde fois en 1817, in græco vulgari, a Demetrio Philippide. *Lipsiæ*; Tauchovitz, in-8°.

Aux trois traductions italiennes, publiées à Venise en 1526, in-12, en 1560 et 1590, in-4°, il faut joindre encore celle qui fut faite « a l'espesse di Johanne de Colonna et Johanne Gheretzen, » 1477, petit in-folio. Elle est accompagnée d'une épître d'Hieronymo Squrzafico, l'auteur présumé de cette traduction.

Enfin, parmi les traductions françoises il faut encore distinguer celle de l'abbé Paul, avec des notes critiques et historiques. Paris, Barbou, 1774, 2 vol. in-12, et celle de Jules Pierrot et Boitard. Paris, Panckoucke, 1829, 2 vol. in-8°. (N. E.)

XIII.

Vibius Gallus, page 146.

Il devint fou par sentiment, au lieu que les autres le deviennent par quelque accident facheux. Il semble que Seneque ait voulu dire que Vibius

ne dut accuser de sa folie que lui-même et non quelqu'accident fortuit sans lequel il eût conservé sa raison. « Hinc accidisse uni scio, ut in insaniam non casu incideret, sed judicio perveniret. » — Vibius Gallus n'a pas d'article dans nos *Biographies universelles*. (N. E.)

XIV.

Castor, page 151.

La *Nouvelle Biographie universelle*, 1854, donne au grammairien Castor le surnom de Rhodien, et ajoute qu'il « étoit *sans doute* de Rhodes, de Marseille ou de la Galatie. » Il faut convenir que voilà un *sans doute* bien douteux. (N. E.)

XV.

Germanicus, pages 152-158.

Journ. des Sçav. 1717, page 424, 425.

A la fin de l'article Germanicus, il faut ajouter ce qui suit : En 1715, on a imprimé à Cobourg en Franconie, chez Maurice Hagen, les œuvres poétiques tant grecques que latines de Germanicus, in-8°; et l'on y a joint quelques vers de Jules César, d'Auguste et de Néron, avec les Notes entières de Grotius, de Morel, de Turnebe, de Joseph Scaliger, de Saumaise, etc. On est redevable de cette édition à M. Schwarts, qui y a ajouté de nouvelles notes de sa façon. Il n'a mis dans son recueil que deux épigrammes latines sous le nom de Germanicus; quoiqu'il paroisse, comme nous l'avons observé, que les cinq suivantes sans nom d'auteur dans les autres recueils dont nous avons parlé, appartiennent au même Poëte. Les deux latines sont suivies de trois autres grecques. (D. Rivet, tom. II. Avertiss., p. xii et xiii.)

— La traduction d'Aratus par Germanicus a été insérée, depuis, dans l'édition grecque et latine des *Phænomena et diosemeia*, donnée par Joan.-Theoph. Buhle, *Lipsiæ*, 1793-1801, 2 vol. in-8°. — En 1838, parut à Londres une nouvelle édition des œuvres attribuées à Germanicus, sous ce titre : *Germanici Cæsaris, inclyti ducis, poetæ elegantis quæ extant omnes, ex recensione et cum notis Jo. Gasp. Orellii; additis præterea notis omnibus Gasp. Barthii, Jani Brækhusii, P. Burmanni secundi, Hug. Grotii, H. Meyeri, Guill. Morelli, Cl. Salmasii, Jos. Scaligeri, J.-C. Schwarzii, H. Turnebi, Jani Ultitii, et aliorum : quibus etiam scholia vetera auctoris*

incerti, ex editione Buhliana, adjunxit Jo. Allen Gilis. 8°. Cette édition, dit M. Brunet, n'a été tirée qu'à cent exemplaires.

A la page 156 lig. 37, il eût été plus exact, à notre avis, de dire « mais « *les manuscrits de* la traduction de Germanicus ont l'avantage d'être en- « richis d'anciénnes scholies, qui tiennent lieu de commentaire. » Autrement on seroit tenté de penser que les scholies sont encore l'œuvre de Germanicus, et non celle d'un ancien rhéteur anonyme. La collection Lemaire a inséré les traductions d'Aratus, accompagnées des anciennes et des modernes scholies dans le VI[e] volume des *Poetæ minores;* Paris, 1826; tome 83[e] de la Collection.

La Bibliothèque Impériale de Paris possède un precieux manuscrit de la traduction d'Aratus qui nous semble remonter au IX[e] siècle. Il provient du cabinet de Pierre Pithou, et porte aujourd'hui le n° 7886. Le texte est accompagné d'un simple commentaire, sans doute celui qu'a signalé dom Rivet. On doit remarquer le titre du poëme : *Claudii Cæsaris Arati phænomena.* Et dans tous les cas, il ne paroît pas avoir été consulté par les divers éditeurs du poëme. Ainsi le vers 70 des éditions :

Clara ariadneos qua sacrata est igne corona,

est ici précédé d'un vers inédit :

Tum fessi super costas atque ardua terga,
Clara ariadneos sacrata est igne corona ;
Hunc illi, etc. (N. E.)

XVI.

CLAUDE, page 174, ligne 24.

Le premier auteur du récit mensonger de la découverte du manuscrit original de Dictys, dans le tombeau de ce Dictys, rapporte la découverte à la treizième année du règne de Néron. On ne devoit donc pas blamer ou louer Claude d'avoir multiplié les exemplaires de ce curieux apocryphe. (N. E.)

XVII.

DOMITIUS AFER, page 184. *Note.*

Il étoit facile à l'abbé Gouget, dans le *Supplément* du Moreri de 1732, de redresser la méprise signalée par dom Rivet, et à la *Nouvelle Biographie*

Universelle, d'emprunter à notre auteur la date de la mort d'Afer. Ils ne l'ont fait ni l'un ni l'autre. (N. E.)

XVIII.

Petrone, pages 186-208.

Diverses personnes de piété et de sçavoir nous ont fait quelques reproches, pour avoir parlé trop favorablement de Pétrone et de ses écrits. Il nous semble néanmoins que pour sa personne, nous ne l'avons représenté que comme un véritable épicurien : ce que nous avons montré pouvoir se confirmer par l'éloge qu'il fait d'Épicure, en le qualifiant le père de la vérité. A l'égard de ses écrits, nous avons cru devoir tenir un juste milieu, en y louant ce qu'il peut y avoir de bon, et y blâmant ce qu'il y a de mauvais. MAIS, ASSURÉMENT, avons-nous ajouté aussitôt, LE DERNIER L'EMPORTERA TOUJOURS SUR L'AUTRE. C'est sur ce même principe que nous disons ensuite que LA LECTURE DE PETRONE SERA TOUJOURS DANGEREUSE. D'ailleurs, quelque éloge que nous fassions de sa manière d'écrire, surtout en vers, nous n'avons point dissimulé qu'il sort quelquefois du naturel. Qu'on se donne la peine de lire la petite critique que nous faisons à ce sujet, aux pages 194 et 195.

Nous avons marqué une édition de Pétrone faite à Paris, en 1693; mais on nous donne avis que, la même année, il en parut une autre à Rotterdam, en même volume, qui est un in-12. On nous avertit aussi que le poëme de Pétrone sur la guerre civile avec le supplément de Thomas Maïus, se trouve joint à Lucain, de l'édition d'Amsterdam chez les Elzevirs, de l'année 1658, 8°. Nous avons encore oublié de dire qu'il a paru à Paris, chez Ganneau, depuis peu d'années, une belle traduction du festin de Trimalcion, par M. de Lavau.

Un sçavant de La Haye, dont la modestie nous dérobe le nom, a bien voulu interrompre ses travaux literaires pour nous donner avis qu'il a vû une édition de la satyre de Pétrone, en assez beau caractère, de l'an 1476, en un vol. petit in-4°, où l'on a réuni les anciens panegyriques avec la vie d'Agricola par Tacite. Cette édition ne porte aucun lieu ni nom d'imprimeur. (D. RIVET; tome II, 1735. Avertiss., p. XIII, XIV.)

Journ. des Sçav. 1736. p. 569

— En 1736, trois ans après que notre premier volume où nous parlons de Pétrone et de sa fameuse satyre étoit entre les mains du public, a paru à Londres, chez J. Osborn, les œuvres de cet écrivain en prose et en vers, traduites du latin en anglois par le célèbre M. Addisson. L'édition est en un volume in-12, dans lequel on a joint la vie de l'auteur et le caractère de ses écrits, par M. de Saint-Evremont. (D. RIVET, t. IV, 1738. Avertiss., p. XXXVII.)

— A la suite de la traduction du poëme de Pétrone sur la Guerre civile,

par l'abbé de Marolles, il faut en ajouter une nouvelle, faite par le président Bouhier, imprimée en Hollande, in-4°, l'an 1737. Elle a été remise sous presse l'année suivante, et publiée à Paris, in-12, sous ce titre : *Recueil de traductions françoises, contenant le Poëme de Pétrone*, etc., par le Président Bouhier. (DD. PONCET, COLOMB, CLEMENCET et CLEMENT. Tome XI, 1759. Avertissement, p. 11.)

— Au grand nombre d'éditions de la satyre de Pétrone que nous avons détaillées, il faut ajouter celle qui sortit, en 1596, des presses de Plantin, et parut à Anvers, chez François Rapheling, dans le format *in*-16, avec les notes de différens critiques. Le catalogue imprimé de la Bibliothèque du Roi nous a fait aussi connoître trois traductions de cet ouvrage différentes de celles que nous avons déjà rapportées tant à l'article Pétrone que dans l'avertissement du XI[e] volume. La première, qui est en vers, par M. L. D. B., fut mise au jour, à Paris, chez Claude Barbin, l'an 1667. La seconde en prose, ouvrage de M. de Lavaur, fut publiée dans la même ville l'an 1726, chez Ganneau. La troisième pareillement en prose, attribuée à M. de Boispréaux, maître des requêtes, pseudonyme de Dujardin, fut imprimée en deux volumes à La Haye, l'an 1741, avec de savantes notes critiques. Ces trois traductions sont dans le format in-12. (DOM FR. CLEMENT. Tome XII. 1763. Avertiss., p. VI)

— A la suite de la réimpression du XII[e] volume, faite en 1830 par les soins de la Commission de l'Institut chargée de la continuation de l'Histoire littéraire, on trouve la liste pour ainsi dire innombrable de toutes les éditions de Petrone postérieures à l'année 1763, date de ce douzième volume. Les principales ont été : celles de Leipsig, 1781; d'Altembourg, 1782; de Berlin, 1785; des Deux-Ponts, 1790, toutes in-8°; celle de Renouard, Paris, 1797, 2 vol. in-18.

De Guerle, en 1798, en avoit donné une traduction en vers françois, in-8°; elle fut réimprimée en 1814 et 1816. Durand en fit une nouvelle en prose en 1803, 2 vol. in-8°. La Porte du Theil en avoit fait une autre, accompagnée de notes savantes; mais il en détruisit tous les exemplaires qui alloient paroitre en 1800. Cette dernière année, fut publié à Bale un prétendu *Fragmentum Petronii*, avec une traduction françoise de Lallemand. L'auteur de cet opuscule qui prétendoit l'avoir trouvé à Saint-Gall se nommoit Marchena.

Les éditeurs de l'Académie ont également complété la liste des éditions plus anciennes, donnée par Dom Rivet et ses successeurs; mais ils ont eu tort de compter parmi celles qui avoient échappé à la recherche des Benedictins l'édition princeps de 1476, mentionnée dans l'avertissement du second volume; le volume publié par le président Bouhier, en 1736 et 1737, signalé dans le l'avertissement du XI[e] volume; et la traduction en vers d'Addisson, indiquée dans l'avertissement du tome IV. Comment éviter toutes les méprises, quand des savans scrupuleux, tel que Daunou, viennent ainsi relever, dans l'ouvrage même qu'ils réimpriment et continuent, des omissions que l'on n'y doit pas regreter!

Enfin M. Victor Leclerc, dans les notes ajoutées en 1841 à la réimpression de notre tome XI, complète ainsi la notice de Pétrone :

« Ni les confrères de D. Rivet ni leurs continuateurs n'ont dit à quel « ouvrage il fait allusion, tome Ier, p. 202, en s'exprimant ainsi : *Un d'entre « eux entreprit de montrer la supposition du fragment de Belgrade, et « l'exécuta par un assez long écrit sous le titre d'Observations.* » Voici le « titre de cet écrit : « *Observations sur le Pétrone trouvé à Belgrade, en* 1688, « et imprimé à Paris, chez la veuve Daniel Hortmels, 1694, in-12 de « 214 pages. L'auteur est Claude-Ignace Brugier, sieur de Barante, qui s'est « fait appeler, dans le Privilége du Roi, Georges Pellissier...

« L'édition de Pétrone, commencée par La Porte du Theil, n'a pas été en- « tièrement détruite : les restes qui s'en conservent dans la Bibliothèque de « l'Institut comprennent le texte latin et des observations en français sur « l'Introduction, qui s'arrêtent à la page 320. Quelques détails sur ces frag- « ments du tome II de l'ouvrage, imprimé à Paris, chez Baudouin, de 1796 à « 1800, se trouvent dans les Nouvelles Recherches bibliographiques de « M. Brunet ; Paris, 1834. T. III, p. 47. »

Ajoutons que l'abbé Gouget, dans le *Supplément* du Moréri de 1735, a complété l'article Pétrone par la reproduction littérale de ce que lui fournissoit la notice de nos Bénédictins. Il en convient, tout en remarquant que « ces ha- » biles écrivains disent que M. Nodot envoya sa copie du manuscrit de Bel- » grade à M. Charpentier ; mais que M. Nodot dit, *au contraire*, qu'il n'en » envoya qu'une partie à cet académicien. Ils disent encore, ajoute-t-il, que » la traduction de M. Nodot a été imprimée en 1694 en 2 vol. in-12 sous le » titre de *Cologne*. Ces savans religieux ont ignoré sans doute l'édition in-8° » faite à Paris, 1694, chez Moëtte, avec des figures. Nous ne connoissons » pas l'édition donnée sous le titre de Cologne. » Tant pis pour Gouget, s'il ne la connoissoit pas. Il eût mieux fait de dire qu'en signalant l'édition annoncée comme étant de Cologne, D. Rivet avoit fait observer qu'elle étoit plutôt de Paris, ou de quelque autre ville de France, comme il étoit aisé d'en juger et par le papier et par le caractère. Il y a toute apparence qu'il y eut de cette édition trois tirages pour le moins, l'un avec le nom du libraire Pierre Groth, l'autre avec celui de Pierre Marteau, que j'ai sous les yeux ; le troisième, enfin, auroit été tiré à Paris en grand papier pour Moëtte ; c'est la seule édition dont l'abbé Gouget eût connoissance.

Remarquons enfin que c'étoit une opinion tout à fait gratuite que celle des savants allégués par D. Rivet, et qui auroient parlé d'une médaille du règne de Néron, portant le nom de *Trimalchio*. Jamais les antiquaires n'en ont entendu parler. (N. E.)

XIX.

MARCUS APER, pages 218-223.

On ne sçauroit dire comment il s'est fait que la traduction du Dialogue des Orateurs, par M. Giry, se trouve marquée de 1626 ' au lieu de 1630, qui est la véritable année où elle fut imprimée. Quatre-vingts ans après celle-ci, en 1710, il en parut une autre sous le nom de M. de Maucroix, chanoine de l'Eglise de Rheims, et avec l'approbation de M. Despreaux. Mais des personnes instruites assurent qu'elle est l'ouvrage de M. l'abbé d'Olivet. Cela n'a pas empêché qu'au bout de douze ans, M. Morabin n'ait publié une troisieme traduction du même dialogue. Elle a paru à Paris, chez François Fournier, l'an 1722, en un vol. in-12. *Hist. de l'Acad. franç. t. 1. p. 403. — Journ. des Sçav. 1723, p. 170.*

' Le traducteur y a joint le texte latin à côté du françois, après y avoir fait passer les leçons que les plus habiles critiques ont substituées à des mots barbares et estropiés qu'on y lisoit dans les éditions précédentes. Entreprise au reste qui doit paroître un peu hardie, puisqu'on ne dit point qu'elle soit appuiée de quelque bon manuscrit! ' A la tête se lit une assez longue préface, où M. Morabin tache de decouvrir quel est l'auteur de ce dialogue. Après avoir parcouru et refuté les differentes opinions sur ce sujet, il en propose une nouvelle ' qu'il s'efforce de prouver par plusieurs raisons, qui tendent à donner l'ouvrage à Materne, un des interlocuteurs. Mais nous osons dire avec tout le respect que nous devons à cet habile Écrivain, que celles que nous avons établies en faveur de Marcus Aper, qui y fait un des principaux personnages, merite la préference, comme étant et plus fortes et plus naturelles. Au reste, nous n'avions nulle connoissance de l'opinion de ce savant, lorsque nous avons proposé la nôtre; et il est glorieux pour nous de nous trouver penser comme lui sur l'attribution de ce Dialogue, qui certainement est l'ouvrage d'un des Orateurs qui y parlent, plutôt que ni de Suetone, ni de Tacite, ni de Quintilien, auxquels on l'a donné indifferemment. (DOM RIVET, t. II, 1735. Avertiss., p. XIV, XV.) p. 174. p. 171. p. 172. 173.

— Jusqu'à présent, la traduction du Dialogue des *Orateurs*, publiée parmi les œuvres posthumes de Maucroix, ne lui étoit pas contestée; cependant l'opinion de dom Rivet, qui pouvoit fort bien tenir la reserve qu'il exprime de l'abbé d'Olivet lui-même, merite une grande consideration. Il est vrai qu'il eût fallu que ce fût un ouvrage de la première jeunesse de d'Olivet, d'ailleurs assez peu scrupuleux quand il s'agissoit de pretendre une part dans les œuvres d'autrui. L'approbation donnée à cette traduction par Despreaux, qui étoit en relations suivies avec Maucroix et non pas avec l'abbé d'Olivet, est encore un préjugé favorable au chanoine de Reims.

M. Brunet cite encore parmi les éditions de ce *Dialogue* celle de d'Ericus

Benzelius, *cum notis integris Schelii, Pithæi, Lipsii, etc, selectis vero Mureti, Pichenæ et Acidalii.* Upsal, 1706, 8°, et celle de J. H. Schultze, Lips 1788, 8°. Enfin les traductions françoises de Bourdon de Sigrais, Paris, 1782, in-12, de Dureau de La Malle, dans la 2ᵉ edition de sa traduction de Tacite, Paris, 1805, in-8°, et de Ch. Dallier, Reims et Paris, 1809, in-8°. La *Nouvelle Biographie* place Marcus Aper un siècle avant l'ère vulgaire ; c'est une évidente méprise. (N. E.)

XX.

Antonius Primus, page 217 *, ligne 3.

Il lui envoya en une occasion une robe de grand prix.

Cette occasion avoit été préparée par Martial, dans l'Epigramme 11 du 6ᵉ livre, qui fait plus d'honneur à son esprit qu'à son caractère. Si tu veux que je t'aime, lui dit-il, partage avec moi ton opulence. Je te cherirai en proportion de tes dons.

Quod non sit Pylades hoc tempore, non sit Orestes,
    Miraris ! Pylades, Marce, bibebat idem.
Nec melior panis, turdusve dabatur Oresti :
    Sed par, atque eadem cœna duobus erat.
Tu lucrina voras : me pascit aquosa peloris :
    Non minus ingenua est mihi, Marce, gula.
Tu cadmea Tyros, me pinguis Gallia vestit ;
    Vis te purpureum, Marce, sagatus amem ?
Ut præstem Pyladem, aliquis mihi præstet Orestem,
    Hoc non fit verbis; Marce ut ameris ama. (N. E.)

XXI.

Agricola, page 221 *. *Note.*

L'abbé Gouget n'a pas corrigé en 1735 cette méprise du Moreri de 1732. Les deux Biographies universelles, Michaut et Didot, accusent Domitien d'avoir

fait mourir Agricola. On ne voit rien de pareil dans Tacite, auquel nous devons tout ce que l'on sait d'Agricola, son beau-père. (N. E).

XXII.

Etat des Lettres, IIe siécle, page 224, ligne 15.

De sorte, dit le celebre S. Sulpice, que ce ne fut qu'un peu tard que le Christianisme s'etablit en deça des Alpes ; et l'on ne commença à y voir des martyrs que sous Marc-Aurèle.

C'est là comme on sait la thèse ardemment soutenue par les Benedictins et par Launoy. Les travaux de la critique moderne tendent aujourd'hui à demontrer d'une façon plus satisfaisante, que le Christianisme fut apporté dans les Gaules plus d'un siécle avant Marc-Aurele, à une époque assez rapprochée de l'apostolat de Saint Pierre. Nous n'avons pas l'intention de traiter ici cette grave et intéressante question ; il doit nous suffire de renvoyer au très remarquable travail de M. l'abbé Darras, *Saint Denis l'Areopagite, Etudes sur les origines chretiennes des Gaules.* Paris, L. Vivès, 1863, in-8°. D'ailleurs le passage cité de Sulpice Severe n'est pas aussi decisif que le pensoit Dom Rivet. Le voici : *Sub Aurelio deinde Antonii filio, persecutio quarta agitata. Ac tum primum, intra Gallias, martyria visa, serius trans Alpes, Dei religione suscepta.* »

Sulpice avoit dit dans la phrase precedente que la paix de l'Eglise n'avoit pas été troublée sous Antonin le pieux, prédécesseur de Marc-Aurele. Les premiers martyrs dans les Gaules ont donc pu fort bien ne pas être les premiers *apôtres des Gaules*. J'irai même au delà de MM. Darras, d'Arbelot et de Bausset-Roquefort, en proposant de rapporter le *Serius* de Sulpice aux persécutions qui auroient frappé assez tard sur la Gaule, déjà convertie au Christianisme. C'est ainsi, je le pense, que l'eût entendu dom Rivet lui-même s'il n'eût pas écouté dans la discussion des faits de cet ordre une passion regretable. Chose singulière ! le savant benedictin veut (p. 138) que l'édit de Domitien rendu en 94 contre les philosophes ait fait refluer aussitôt dans les Gaules les études philosophiques, et il n'admet pas que les nombreuses persécutions faites contre les Chrétiens durant les deux premiers siécles aient fait refluer dans les Gaules les Chrétiens chassés de Rome, et les predications evangeliques. Bien qu'ici l'opinion particulière du nouvel editeur n'ait aucune autorité, il se croit obligé d'avouer qu'il a longtemps professé les mêmes sentiments que Sirmond, Tillemont et dom Rivet sur les origines asiatiques du Christianisme ; mais les nouveaux arguments presentés par les soutiens de l'opinion contraire l'ont completement ramené à la conviction que Rome où le Christianisme faisoit chaque jour de nouveaux progrès depuis le regne de Neron, Rome qui avoit déjà fait aux partisans de la foi nouvelle quatre grandes persécutions suc-

cessives, Rome étoit dans un rapport trop immédiat, trop continuel avec les Gaules pour que les prêtres et les confesseurs chrétiens, obligés de lutter dans le cirque contre les lions et les tigres, ou de se réfugier dans les catacombes, n'eussent pas fréquemment passé dans les Gaules, pépinière constante de rhéteurs, de philosophes et de grammairiens, qui ne cessoient d'aller et venir de Rome à Lyon, Arles, Marseille, Toulouse, Nismes et Narbonne. Non, cela nous semble aujourd'hui moralement impossible : car nos grandes cités gauloises vivoient de la vie, des sentiments, des mœurs de la Rome impériale ; et supposer que le Christianisme qui avoit déjà envahi les Germanies et l'Espagne n'eût pas alors assez de retentissement pour que le bruit en arrivât dans les Gaules, c'est aller contre le sentiment de Senèque, de Pline et de Tacite ; c'est fermer les yeux à la lumière de l'histoire. (N. E.

XXIII.

PAULIN, page 245, ligne 24.

Il étoit de Fréjus, dans la Gaule narbonnoise.

Cela est incontestable; Sacy, le traducteur des lettres de Pline le jeune, s'est donc mépris quand il a traduit le nom de cette ville par celui de Frioul. C'est dans la lettre 19ᵉ du Vᵉ livre, quand Pline avertit son ami Paulin de l'intention qu'il a d'envoyer Zosime, un de ses affranchis, dans la Gaule narbonnoise pour y rétablir sa poitrine malade, comme en pareil cas on le fait encore aujourd'hui. Voici le passage : Cet affranchi *veteris infirmitatis tussiculâ admonitus, rursus sanguinem reddidit. Qua ex causa destinavi eum mittere in prædia tua, quæ Forojulii possides. Audivi enim te sæpe referentem, esse ibi et aerem salubrem, et lac ejusmodi curationibus accomodatissimum.* « Pour essayer de le guérir, » traduit M. de Sacy, » j'ai résolu de l'envoyer à « votre terre de *Frioul.* »

Les deux épigrammes de Martial adressées à Paulin tendent à nous donner de celui-ci l'opinion d'un gastronome. Dans la première, le poëte raille le parasite Selius des peines qu'il se donne pour être invité à la table de Paulin; la seconde, liv. III, p. 79, contient un jeu de mots sur le nom de Palinure, dont on va comprendre le sel.

Minxisti currente semel, Paulline, carinâ ;
Meiere vis iterum, jam Palinurus eris.

La postérité, je pense, n'auroit pas regreté la perte d'un pareil distique. (N. E.)

XXIV.

RUFIN. Page 249, ligne 31.

Des combats où des hommes tout nuds s'exerçoient à la lutte.

Cette circonstance ne se trouve pas indiquée dans la lettre de Pline, qui se contente de signaler le danger moral des jeux supprimés dans Vienne par Rufus : *Placuit agona tolli qui mores Viennensium infecerat, ut noster hic omnium.*

La nudité des hommes, on le voit assez dans Martial, Apulée, Suetone, etc., n'étoit pas le seul danger redoutable pour les bonnes mœurs dans les jeux publics de la Rome imperiale. (N. E.)

XXV.

SENTIUS AUGURINUS. Page 254, ligne 9.

On ne s'accorde pas sur le meilleur texte de cette petite pièce d'Augurinus. Le quatrième vers peut aussi bien se lire. (J'en demande pardon à Dom Rivet) :

Unus Plinius est mihi priores.

Le sixième et le septième sont ainsi donnés dans l'édition des Lettres de Pline de 1829, in-12, t. 1, p. 274.

Et quærit quod ames, putatque amari ;
Ille, o Plinius ille ! Quid, Catones !

Mais ici la leçon de D. Rivet nous semble bien préferable et dans tous les cas plus latine.

XXVI.

FLORUS. Pages 255-265.

Outre les éditions de l'abregé de cet historien, que nous avons déjà marquées, [1] le catalogue cité plus haut nous en fournit encore quelques autres. Il y en eut une à Trevise en Italie, chez Jean de Verseil, en 1485, en un vol.

[1] *Bibliotec. exquisitiss. insign. et præstant. librorum.* La Haye. 1722 t. 1. p 76.

in-folio, dans lequel on a joint Tite-Live à Florus. Ces deux Historiens furent reimprimés ensemble à Paris, chez Josse Bade, l'an 1520, en même volume, avec les notes de Sabellicus et de Bade. En 1531, Florus fut encore mis sous la presse à Paris, chez Vascosan, en un volume in-4°, où se trouvent réunis Sextus Rufus et Messala Corvinus. Florus, dans cette édition, est enrichi des notes de Jean Camers. On le trouve aussi dans l'édition de Tite-Live, *in-folio*, faite à Paris en 1573. C. A. Rupert fit des observations sur Florus, qui furent imprimées, en 1659, à Nuremberg, in-8°. Il y a encore quelques autres éditions du même historien qui nous ont échappé. Telle est celle qui parut à Venise en 1696, in-8°, avec les notes de De Pont ; telle est aussi celle de Leipsick, en 1704, avec les observations de Juncker, in-8°. On nous avertit que dès 1519 il y en eut une à Venise, en même volume, où l'on a joint Tite-Live ; mais nous ne la trouvons point ailleurs. La traduction de Florus en notre langue dont nous avons parlé, comme attribuée à M. Philippe de France, duc d'Orleans, frère unique du Roi, est, dit-on, l'ouvrage de M. l'abbé Le Vayer, dont nous avons observé qu'étoient la chronologie et les remarques. Il y en a une édition faite à Lyon, dont on ignore la date. (Dom Rivet, t. II, 1735. Avertiss., p. XV.)

— Lorsque D. Rivet a rendu compte, p. 265, des traductions faites en notre langue, de l'abregé de l'Histoire Romaine de Lucius Annæus Julius Florus, il n'a pas manqué de faire connoitre celle qu'on donne à Philippe de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis le Grand. Mais il s'est glissé une faute considerable sur l'année que cette traduction a parue. Il est dit que ce fut en 1661, au lieu qu'il falloit mettre 1656. C'est là sa véritable époque, telle qu'elle est marquée dans la bibliothèque de Colbert, conformément à l'imprimé, dont nous avons vu un exemplaire dans la bibliotheque de Beaulieu, près le Mans, sous ce titre : *Epitome de l'Histoire Romaine fait en quatre livres, par Lucius Annæus Florus, et mise en françois sur les traductions de Monsieur frere unique du Roi*, à Paris, chez Augustin Courbé, 1656, in-8°. Cette traduction est suivie de la table chronologique de Florus et des remarques sur la traduction, qui sont de M. de la Mothe Le Vayer, fils unique du precepteur de ce prince. Le texte original est imprimé d'un côté et la traduction de l'autre. (D.D. Poncet, Colomb et Clemencet, Tome X, 1756, *Additions et corr.*, p. IX.)

— Les principales éditions faites depuis le travail de nos Bénédictins sont : *Florus et Lucius Ampelius, cum integris Salmasii, Freinshemii, Grævii et selectis aliorum animadversionibus, recensuit, suasque adnotationes addidit Car. And. Dukerus*. Lugd. Batav., 1744, in-8°. Bonne édition, qui toutefois n'est guères que la reproduction de celle que le même éditeur avoit donnée en 1718. — Nouvelle édition plus ample, Leipsig, Koeler, 1832, 2 vol. in-8°.

Florus, ex recensione Grævii, cum animadversationibus ejusdem, accessit præter Ampelium libellumque variarum lectionum præfatio, F. J. Fischeri, Lipsiæ, Fritch, 1760, in-8°.

L'edition in-18 de la collection du Prince Regent, Londres, 1818. — L'autre

edition de la nouvelle collection du Regent, in-8°, 2 vol., Londres, Valpy, 1822. — L'édition de la collection Lemaire, Paris, Jules Didot, 1827, in-8°.

Diverses traductions françoises doivent être ajoutées aux listes precedentes. Celle de l'abbé Paul, Paris, Barbou, 1774, in-12. — Celle de F. Ragon, avec une notice de M. Villemain, Paris, Panckoucke, 1827, in-8°. — Celle de M. Ch Du Rozoir, Paris, Belin, 1829, in-8° ; et enfin celle de Camille Paganel, Paris, Verdiere, 1833. (N. E.)

XXVII.

Fronton. Pages 282-286.

En 1815, Angelo Maï, plus tard cardinal et associé étranger de notre Academie des Inscriptions, découvrit dans un manuscrit, sous les actes du concile de Chalcedoine, les vestiges d'autres caractères qui présentoient des fragments considérables et entièrement inédits de Fronton. M. Maï s'empressa de publier cette découverte sous le titre suivant : *M. Cornelii Frontonis opera inedita, cum epistolis item ineditis Antonii Pii, M. Aurelii, L. Veri et Appiani, nec non aliorum veterum fragmentis... Adduntur edita seu cognita ejusdem Frontonis opera.* Mediolani, typis regiis, 1815. 2 parties in-8°.

Les morceaux déjà connus et qu'on retrouve dans cette édition sont : 1° les fragments de cinq chapitres d'Aulu-Gelle, où Fronton prend part à des discussions sur les noms des couleurs et sur divers mots grecs ou latins; 2° le livre *De Differentiis verborum*, inseré dans la collection des anciens grammairiens; 3° des extraits de Terence, Ciceron, Salluste, Virgile, etc., sous le titre d'*Exempla locutionum*, extraits de plusieurs manuscrits attribués à Volusianus ou Arusianus, et qui sont ici reproduits sur une leçon de la Bibliothèque Ambrosienne, plus correcte que celle qu'on avoit jusqu'à present suivie. C'est apparemment l'ouvrage dont parle Dom Rivet sur la foi de Raphael de Voltere sous le nom d'*Elegances de Fronton.*

Les fragments découverts par Angelo Maï enlevent malheureusement tous les droits que pouvoit avoir l'histoire littéraire de la France sur les ouvrages de Fronton. Lui-même s'est proclamé originaire de Cyrta, en Numidie, dans la dernière de ses epitres adressées aux citoyens de cette ville, qu'il se flatte d'avoir honoré au moins par les fonctions publiques dont il a été revêtu. Ailleurs, dans une lettre grecque adressée à la mère de Marc-Aurele, Fronton s'excuse d'écrire incorrectement dans cette langue. « Lybien que je suis, » dit-il, « je ressemble au philosophe Anacharsis, non en sagesse, mais en bar« barie. » Il ne reste donc plus le moindre doute sur la patrie de Fronton. Et quant aux fragments retrouvés et publiés par Angelo Maï, on peut lire l'excellent compte rendu qu'en a donné M. Daunou, dans le *Journal des Savans*, septembre 1816.

XXVIII.

Les premiers Martyrs de Lyon. Page 288.

Severe Sulpice les compte pour les premiers qui aient souffert dans les Gaules.

Je suis obligé de remarquer que Sulpice Severe ne parle nulle part des martyrs de Lyon, et qu'il se contente de la phrase rappelée precedemment page 224. *Sub Aurelio Antonini filio, primum intra Gallias martyria visa, serius trans Alpes, Dei religione suscepta.*

A la page suivante, ligne 6, D. Rivet cite Gregoire de Tours pour établir que S. Pothin « est reconnu pour le premier evêque de Lyon. » Gregoire de Tours dit seulement que le premier des martyrs de Lyon fut Pothin, evêque de Lyon. C'est ainsi que l'a entendu M. Guadet, le dernier traducteur de cet historien : *In Galliis multi pro Christi nomine sunt martyrum gemmis cœlestibus coronati... Ex quibus, et ille primus, Lugdunensis ecclesiæ Pothinus episcopus fuit... Beatissimus vero Irenæus hujus successor martyris, qui a beato Polycarpo ad hanc urbem directus est, admirabili virtute enituit...* (Lib. I, § 27.) Remarquez cette distinction entre saint Pothin et Irenée, son successeur. C'est le dernier seulement que saint Polycarpe auroit envoyé dans les Gaules ; non pas saint Pothin qui s'y trouvoit avant lui. Gregoire de Tours cité precedemment, page 225, ne dit assurément pas que saint Pothin fût « venu d'Asie. »

Dom Rivet, page 290, pense que les lettres des martyrs de Lyon adressées au pape étoient écrites en grec, comme celles que reçurent les Églises d'Asie et de Phrygie. Cette présomption ne semble fondée sur aucun témoignage historique et n'est réellement pas vraisemblable. On conçoit (sans en avoir la certitude) que les relations envoyées aux églises de l'empire grec fussent écrites en grec : on ne devine pas pourquoi le clergé de Lyon, écrivant au Pape, n'auroit pas écrit dans la seule langue que l'on parlât à Rome et qu'assurément ce clergé connoissoit et parloit lui-même. Ces efforts persistans de rattacher aux seuls confesseurs grecs la conversion des Gaulois de la Lyonnoise entraînent malgré lui notre auteur au delà de la critique severe qui lui est ordinaire.

Page 294. — La defense encore observée par les Chretiens de manger de la chair des animaux, est en effet justifiée par ces paroles de Sainte Blandine aux bourreaux, paroles qui rappellent les odieuses accusations faites aux chrétiens : « Vous errez grandement povres gens, pensant que ceux mangent « les entrailles des enfans, qui ne mangent pas tant seulement de la chair « des bestes brutes. » (*Euseb.*, liv. x, § 1, traduct. de Cl. de Seyssel.)

Je réunis ici tout ce que j'entends repondre à la thèse soutenue par dom Rivet et par tous ceux qui cherchent le fondement de ce qu'on appelle les libertés de l'Église Gallicane dans l'origine asiatique de la predication Evangelique en Gaule :

A la page 295, à propos du *Premier* Concile de Lyon, dom Rivet pense que l'existence d'un Concile antérieur, présidé par Saint Irenée, n'est justifiée que par le Synodique, livre de peu « d'autorité. » Elle est mieux justifiée encore par Eusebe, qui donne la substance d'une lettre de Saint Irenée : « Irenée, » dit-il, « dans la lettre qu'il écrit au nom de ses frères, *dont il presidoit la* « *réunion*, etc. » Et le père Sirmond, un des champions les plus ardents des origines asiatiques, ne met pas même en doute ce premier concile. « Je « sais, » dit-il, « qu'il y eut dans les Gaules des conciles anterieurs au « siécle de Constantin. Le premier, qui condamna les héresies de Valentin et « de Marcion, se composa suivant la tradition de *douze évêques ;* treize assis- « tèrent au second qui decreta que la fête de Paques devoit être célebrée le « dimanche. » Des reunions de douze et treize évêques presidées par l'un d'entre eux, n'est-ce pas des conciles de la nature de tous les premiers conciles ? Et si dès l'année 190, S. Irenée put réunir treize évêques, admettra-t-on que ces évêques fussent tous venus d'Orient, et que les villes de Lyon et de Vienne fussent les seules chez qui la lumière de l'Evangile fût encore parvenue ?

Ce qu'on doit encore remarquer, c'est que le premier acte public de cette réunion d'évêques, institués sous l'influence pretendue de l'Eglise d'Orient, est de s'écarter de la tradition suivie en Orient, sur le jour où l'on devoit celebrer la fête de Pâques.

Enfin, on peut assurément tirer l'induction de la predication de la foi nouvelle dans les Gaules, à une époque plus rapprochée des Apôtres, dans ce passage cité par D. Rivet, p. 344, de la quatrième lettre de saint Irenée : « De notre temps encore, y dit-il, il ya des contrées barbares, telles que l'Espagne, la Germanie, qui se conservent dans la pureté de la foi qu'elles ont reçue des apôtres, et sans le secours d'aucune écriture. » Et dans le livre *Contra Hæreses, l.* I, § 10 : *Et si in mundo loquelæ dissimiles sunt, virtus traditionis una et eadem est. Et neque aliter credunt quæ in Germania sunt fundatæ ecclesiæ, neque quæ in Iberis, neque quæ in Celtis sunt.* A qui fera-t-on croire que la Gaule seule eût échappé pendant près de deux siécles à ces traditions, à ces predications qui se faisoient en Espagne, en Germanie *et in Celtis ?* (N. E.)

XXIX.

SAINT IRENÉE. Pages 335 et 336.

On pourroit, il me semble, tirer de la demande d'Ethere de Lyon, à Saint Grégoire une conséquence contraire. Ethere assurément n'eût pas été capable

de lire un livre grec ; s'il recherche donc les œuvres de Saint Irenée, c'est parce qu'il les croyoit écrites en latin, et l'on en doit conclure que la traduction latine (si toutefois l'original étoit grec) étoit anterieure au VIe siècle. Voici d'autres motifs de penser que Saint Irenée dut ecrire ses livres en latin. A qui les destinoit-il ? Aux chrétiens des Gaules d'abord, à ceux de Rome ensuite. Or la langue assurement la plus répandue, sinon, comme je penche à le croire, la seule usitée de son temps en Gaule et en Italie, étoit la langue latine. La barbarie grammaticale de ces livres ne doit pas surprendre chez un Grec d'origine ; mais ce Grec parloit assurément et pouvoit écrire en latin. Comment auroit-il alors, voulant écrire pour l'instruction des fidèles, préferé la langue qu'on parloit si peu, si toutefois on la parloit, dans les pays dont il avoit la direction spirituelle ? L'argument des citations latines de ces ouvrages par Saint Augustin, Saint Cyprien et Tertulien, a d'ailleurs plus de force que ne veut leur en reconnoître Dom Rivet. (N. E.)

XXX.

IBID. Pages 350, ligne 38.

La bonne edition des œuvres de Saint Irenée, due à Don Massuet, fut suivie en 1734 d'une seconde, en deux volumes in-f°, dans lesquels furent ajoutés les fragments retrouvés par Pfaff. La critique la plus violente que l'on ait faite du travail de Dom Massuet parut in-4° à Leipsig, en 1721, sous le titre : *Sal. Deylingii Irenæus à Ren. Massueti pravis explicationibus vindicatus.* On l'a reimprimée plusieurs fois. (N. E.)

XXXI.

SAINT HIPPOLYTE. Page 400.

Ce saint martyr a fait un traité de l'Antechrist, dont notre prédécesseur a parlé, page 366 ; mais il a oublié une traduction françoise de ce traité, faite sur le grec sous ce titre : « Vrai discours du règne de l'Antechrist, de la « consommation du monde, des misères et calamités qui adviendront aux « derniers temps, et du second avenement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, « traduit du grec de Saint Hippolyte, par L. N. C. Robert Coulombet, 1579. » Le traducteur a mis à la tête un court avertissement dans lequel il dit : « qu'il lui a semblé bon et expédient de faire voir de rechef cet ouvrage au « public, » (ce qui suppose au moins une édition precedente) « demandé par « plusieurs personnes, et en particulier par les dames religieuses de Chelles, « qui avoient interessé pour cet effet leur procureur et receveur qui étoit son

« ami. » (DD. PONCET, COLOMB, CLEMENCET et CLEMENT. T. XI, 1759. Avert., p. 111.)

— Depuis l'édition des œuvres de Saint Hippolyte donnée par Fabricius en 1716-1718, elles n'ont été réimprimées qu'une fois, en 1766, à Venise, par André Gallandi, dans la Bibliothèque des Pères, t. II, p. 409, 530, avec des prolegomènes, p. XLIV-XLIX. En 1762, C. Chr. Woog avoit publié à Leipsig, in-4°, un fragment des Scholies d'Hippolyte sur les Proverbes, IX, 1-3. Plus récemment, en 1825, M. Maï a donné aussi des fragments du même ouvrage, dans sa nouvelle collection, in-4°, d'ecrivains anciens d'après les manuscrits du Vatican, t. I, seconde partie, p. 223.

Plusieurs ecrits de Saint Hippolyte et des Pères de l'Église qui suivent, comme Lactance, Saint Hilaire, etc., font partie de la *Collectio S. S. Ecclesiæ Patrum*, publiée à Paris depuis 1829 en latin seulement, dont il a déjà paru plus de cent volumes in-8°, et qu'il suffit d'indiquer une fois. Ce Père n'a qu'une très courte Notice dans la Bibliothèque choisie des Pères de l'Eglise grecque et latine, par M. l'abbé Guillon, Paris, 1824-1829, 26 vol. in-8°; mais la plupart des autres y sont traduits en abregé.

Parmi les écrivains qui s'étoient occupés de Saint Hippolyte, et qui étoient déjà fort nombreux en 1759, nos prédecesseurs ont oublié Christophe Aug. Heumann, auteur d'une dissertation publiée à Gottingen en 1737, in-4°. *Ubi, et qualis episcopus fuerit S. Hippolytus.* Il faudroit y joindre aujourd'hui : Ehr. Andr. Fraumann, *Interpretationes Novi Testamenti ex Hippolyto collectæ;* Cobourg, 1763, in-4°.; De Magistris, *Acta martyrum ad ostia Tiberina*, Rome, 1795, in-f°. Ern. Jul. Kimmel, *De Hippolyti vita et scriptis*, Iena, 1839, in-8°; M. Greppo, correspondant de l'Academie des Inscriptions, Notes historiques, biographiques, archéologiques et littéraires concernant les premiers siécles chrétiens, Lyon, 1841, in-8°, p. 167-186.

La statue de Saint Hippolyte, placée au Vatican vis-à-vis celle du rheteur Aristide, est fort celèbre. Winckelmann, qui en dit quelques mots dans l'*Histoire de l'Art*, éd. de Rome. t. II, p. 404, est un de ceux qui la croient du temps d'Alexandre Sévère. Un habile archéologue, notre confrère, M. Raoul-Rochette, nous communique la note suivante sur ce monument d'antiquité chrétienne : « La statue de Saint Hippolyte, qui se voit dans la « bibliothèque du Vatican, et qui a été publiée plusieurs fois, en dernier « lieu par M. d'Agincourt, dans l'*Histoire de l'art par les monuments,* — « *Sculpture*, pl. III, n° 1, édition italienne, paroît bien réellement un ouvrage « du IIIe siécle, quoique, sous le rapport de l'exécution, par la roideur de son « attitude et par le style de la draperie, elle soit inférieure aux sculptures ro- « maines de ce temps, et qu'elle annonce une décadence plus prononcée. « C'est ainsi qu'en a jugé d'Agincourt, dont l'opinion me paroît très-juste. « Winckelmann, qui cite cette statue dans son *Histoire de l'Art*, l. XII, c. 2, « § 25 (t. III, p. 905, éd. de Prato), la regardoit comme le plus ancien ouvrage « de sculpture chrétienne, en ronde bosse, qui fût venu jusqu'à nous, et, à cet « égard, il pouvoit avoir raison; mais, du reste, il n'avoit pas examiné ce mar-

« bre avec beaucoup d'attention, puisqu'il ne parle pas de la tête, qui est mo-
« derne. Sur ce point, il ne sauroit y avoir de difficulté. C. Fea, le savant com-
« mentateur de Winckelmann, le déclare positivement ; M. d'Agincourt est du
« même avis, et c'est l'opinion que j'ai moi-même exprimée dans mon *Discours*
« *sur les types imitatifs de l'art du christianisme*, p. 55, 2, sans qu'il se soit
« élevé, que je sache, la moindre contradiction. Il y a longtemps, d'ailleurs,
« que Vignoli a donné tous les renseignements qui concernent cette statue, la
« découverte qui en fut faite en 1551, près de Saint-Laurent-hors-des-Murs, sur
« la route de Tivoli et la dénomination qu'elle porte encore, non moins
« certaine que l'antiquité de ce monument et sa véritable valeur, comme sculp-
« ture chrétienne du IIIe siècle de notre ère. » (Vict. Le Clerc, réimpression du tome XI, 1841. *Note des nouveaux éditeurs*, p. 2. 3.)

XXXII.

Faustin. Page 405, Note.

Voilà bien prise sur le fait la critique passionnée de Launoy. La soixante-septième lettre de saint Cyprien atteste l'antiquité de l'église d'Arles, et prouve qu'il ne faut pas ajouter foi au célèbre passage de Grégoire de Tours, qui semble rapporter seulement au milieu du IIIe siècle l'épiscopat de Saint Trophime ; que fait Launoy? il déclare la lettre supposée. Dom Rivet montre ici plus de loyauté, plus de critique : il fait même un grand aveu, c'est que l'autorité de Grégoire de Tours « n'en étoit pas une légitime. » Mais toutefois le passage de la lettre de saint Cyprien : *Facere et te oportet plenissimas literas ad coepiscopos nostros in Gallia constitutos*, prouve que le christianisme étoit alors en plein exercice dans les Gaules, ce qui contredit mieux encore le passage isolé de Grégoire de Tours. (N. E.)

XXXIII.

Saint Martial. Pages 406-409.

On peut, à l'occasion de cette notice, consulter le livre remarquable de l'abbé d'Arbelot : *Dissertation sur l'apostolat de saint Martial*, Paris, V. Didron, 1855, 8°. Pour contrôler le sentiment de dom Rivet, M. d'Arbelot, entre autres témoignages de la tradition bien antérieure au IXe siècle, qui fait de Saint Martial un juif disciple soit des apôtres, soit de Jésus-Christ même, allègue des vers de Fortunat qui auroient pu trouver place dans cet endroit de l'Histoire littéraire. Ces vers qu'on a reconnus dans un manuscrit du VIIIe

au IXe siécle, du couvent de la Minerve à Rome, avoient d'abord été imprimés en 1782 d'après un autre manuscrit du XIIe siécle de la Bibliothèque Laurentienne, avec le nom de Fortunat, dont ils rappellent d'ailleurs parfaitement le style maniéré :

Quanti sit meriti praeclarus apostolus iste
Dicere vel prosa vel pulchri carmine metri...
Tullius atque Maro veniant : sit lingua faceta
Versibus aut currens, aut prosae mella retexens,
Non tua, sancte pater, poterunt depromere gesta.
Tellus te romana, quibus te gallica tellus
Post Petrum recolunt juniorem, parte secunda,
Cum Petro recolunt aequalem sorte priori.
Benjamita tribus te gessit sanguine claro,
Urbs te nunc retinet Lemovica corpore sancto.

Voilà donc un témoignage plus ancien même que Grégoire de Tours pour faire du premier évêque de Limoges un juif de race et un collègue de Saint Pierre.

Quant aux lettres imprimées dans le XVIe siécle sous le nom de Saint Martial, y a longtemps que tous, catholiques, gallicans ou ultramontains, en avoient reconnu la grossière supposition. Il étoit peut-être inutile d'en faire le fonds de toute la notice consacrée à Saint Martial. (N. E.)

XXXIV.

Saint Eugène. Page 416.

Dom Rivet a toute raison de ne pas attribuer à Saint Eugène martyr, l'hymne en l'honneur de Saint Denis aréopagite ; mais il a tort de se contenter de l'opinion de Launoy pour regarder cette hymne comme une pièce supposée. Plusieurs manuscrits du VIIIe ou du IXe siécle s'accordent à l'attribuer à un Eugène, sans doute Eugène III, évêque de Tolède au VIIe siécle. MM. Darras et d'Arbelot ont rompu de bonnes lances en faveur de cette attribution qui ne peut plus guère être contestée, et qui prouve une fois de plus que la tradition qui confond l'évêque de Paris Denis avec Denis l'aréopagite remonte au delà du IXe siécle. (N. E.)

XXXV.

Claude Mamertin, pages 417-423.

Aux différentes éditions des anciens panégyristes de l'Empire, dont nous faisons le dénombrement à l'article de Claude Mamertin, il faut joindre la sui-

vante, que nous avons oubliée. En dernier lieu, M. Lau. Patacol, Vénitien, a publié une nouvelle édition des mêmes harangues, qu'il a accompagnées d'une traduction italienne, et enrichies de notes historiques et de médailles, sur le modèle, ou à l'imitation de celles du P. de la Baune. Cette dernière édition a paru à Venise, chez Pizzana, l'an 1708, en un volume in-8°.

L'observation suivante n'a pas autant de fondement que celle qui précède. On observe que le catalogue imprimé de 1708 de la Bibliothèque des Augustins de Rome, ne fait nulle mention de l'édition des anciens panégyriques, dont nous parlons à la page 421, comme faite à Bruges en 1486, et se trouvant dans cette bibliothèque. Ce n'est point sur la foi de ce catalogue que nous indiquons cette édition, mais sur les mémoires d'un ami qui assure en avoir vu un exemplaire dans la bibliothèque même. (D. Rivet, t. II, 1735, Avertiss., p. XV-XVI.)

— A toutes les différentes éditions des Panégyriques, ou harangues faites aux Empereurs, dont nous avons fait l'énumération, tant aux pages 421-423 de la premiere partie de notre premier volume qu'aux XV et XVI de l'Avertissement à la tête du second, il faut en ajouter encore une autre. Elle fut faite au Mans chez Jérôme Olivier en 1653, pour l'usage du collége de l'Oratoire de la même ville. Cette édition est in-12° et ornée de notes choisies; mais elle ne comprend que les panégyriques de Pline, de Pacatus Drepanius, les deux de Mamertin et ceux d'Ausone. Il est surprenant qu'en si peu de temps les exemplaires en soient devenus d'une rareté extrême, dans la ville même où elle a été faite. (D. Rivet, Tom. V, 1740. Avertiss., p. I.)

— En mentionnant la première édition des Panégyristes, due à François Putéolanus « qui a fait aussi imprimer la satyre de Pétrone, » Dom Rivet entend dire que les fragments alors connus de Pétrone et la *Vita Agricolæ* de Tacite faisoient partie du même volume. Elle passe pour avoir été imprimée à Milan vers 1482, suivant M. Brunet dont l'article est fort loin de rendre inutile la notice biographique de D. Rivet.

D'autres éditions des Panégyriques parues depuis nos volumes de l'*Histoire Littéraire* méritent d'être signalées : 1° celle de Nuremberg, 1778, 2 vol. in-8° offrant la récension des remarques de Wolfg. Jeager, à laquelle il faut joindre un *Appendix observationum*, publié en 1790, dans la même ville; 2° la grande édition de Henry Arntzenius, *cum notis et animadversionibus virorum eruditorum*. Traject. ad Rhen, Wild et Alter, 1790-1797, 2 vol. gr. in-4°; 3° celle de Londres, Valpy, 1828, 4 parties en 5 vol. in-8°.

On doit un essai de traduction des Panégyristes à l'abbé Coupé, sous le titre de *Spicilege de littérature ancienne et moderne*. Tomes 1 et 2, Paris, 1802, in-8°. (N. E.)

FIN DES NOTES.

Paris. — Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

TOME I. PARTIE II.

HISTOIRE
LITERAIRE
DE LA FRANCE

OU L'ON TRAITE

DE L'ORIGINE ET DU PROGRES, DE LA DECADENCE

et du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois et parmi les François : Du goût et du génie des uns et des autres pour les Letres en chaque siécle : De leurs anciennes Ecoles ; De l'établissement des Universités en France : Des principaux Colleges ; Des Académies des Sciences et des Belles Letres : Des meilleures Bibliothéques anciennes et modernes ; Des plus célebres Imprimeries ; et de tout ce qui a un rapport particulier à la Literature.

AVEC

Les Eloges historiques des Gaulois et des François qui s'y sont fait quelque réputation, Le Catalogue et la Chronologie de leurs Ecrits ; Des Remarques historiques et critiques sur les principaux Ouvrages ; Le dénombrement des différentes Editions : Le tout justifié par les citations des Auteurs originaux.

PAR DES RELIGIEUX BENEDICTINS DE LA CONGREGATION DE S. MAUR.

TOME I. PARTIE II.

Qui comprend le quatriéme Siécle de l'Eglise.

NOUVELLE EDITION ENTIEREMENT CONFORME A LA PRECEDENTE

Par M. PAULIN PARIS, Membre de l'Institut.

A PARIS

Librairie de VICTOR PALMÉ, 22, rue Saint-Sulpice.

M. DCCC. LXV

PARIS. — Imprimerie Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

HISTOIRE

LITERAIRE

DE LA FRANCE

QUATRIEME SIECLE DE L'EGLISE

ETAT DES LETRES DANS LES GAULES en ce Siecle.

LE siecle où nous entrons, est sans contredit plus brillant pour les Sciences, qu'aucun autre que nos Gaules nous aient encore présenté, et qu'elles nous présenteront de long-tems dans la suite. Ne vous atendez pas néanmoins à y voir revivre cette beauté dans l'éloquence, cette élévation et cette delicatesse dans la poësie, cette majesté dans

l'histoire, en un mot, ce goût fin et delicat pour les Belles-Letres, qui a fait le caractere des siécles passés. Non. Le regne d'Auguste ne reviendra plus; et nul autre ne nous ramenera qu'imparfaitement le lustre qu'il donna aux sciences et aux beaux arts. A cela près, jamais les etudes ne furent plus florissantes dans nos Gaules qu'en ce siécle. C'est le jugement qu'en ont porté à la gloire des Gaulois, les étrangers mêmes qui étoient le plus capables d'en juger. *Studia Galliarum*, disoit de ce tems-ci S. Jérôme, *quæ vel florentissima sunt*. En effet, on y vit les collèges se multiplier, et grand nombre d'illustres Professeurs travailler comme à l'envi des uns des autres à y soûtenir les sciences, et à etendre leur regne dans toutes nos principales villes. De sorte qu'alors les Gaules sembloient être devenues, comme autrefois Rome et Athenes, une pepiniere de Savans; d'où les autres provinces de l'Empire, où les sciences tomboient sensiblement, tiroient souvent des Professeurs de grammaire et d'éloquence. Mais avant que d'entrer dans le détail d'evenemens aussi glorieux pour nôtre nation, il est de l'ordre de marquer ce qui fraïa les voies à cet heureux progrès des sciences dans les Gaules.

II. L'ardeur qu'avoient naturellement nos Gaulois pour les letres, fut sans doute ce qui contribua le plus à les leur faire cultiver en ce siécle avec un nouvel éclat. Mais à quelque point qu'ils eussent pu porter cette noble inclination, elle auroit été assez sterile, si Dieu n'eût levé les obstacles qui en auroient empêché les heureux effets. Ils consistoient d'une part ces obstacles dans le trouble et les ravages que les Barbares causoient dans les Gaules, et de l'autre dans les persecutions et la tyrannie que les Payens exerçoient contre nos Eglises. Ceux-là avoient banni de nos provinces le calme et la tranquillité si necessaires aux sciences toûjours ennemies du tumulte. Ceux-ci troubloient nos Evêques et les autres Ecclésiastiques dans les fonctions de leur ministere, et les simples Fidéles dans l'exercice de leur religion. La divine Providence qui a toûjours des ressources pour remedier aux maux de ceux qu'elle protege, sut lever tous ces obstacles d'une maniere qui merite d'être admirée. En apellant les Empereurs dans les Gaules pour y faire leur residence plus ordinaire pendant tout ce siécle, elle en eloigna les Barbares qui les troubloient, et en convertissant ces mêmes Empereurs à la foi de Jesus-Christ, elle donna à l'Eglise une paix charmante, qui ne fut troublée que par la guerre

que se firent les Chrétiens entre eux ; mais qui bien loin de préjudicier aux Sciences, ne fit que les favoriser.

III. ' Constance Chlore, Prince sage et religieux selon les principes du Paganisme, vint dès la fin du III siécle, comme vous l'avez vu, fixer son séjour à Treves. Quoiqu'il n'eût pas encore toute l'autorité souveraine, il ne laissa pas d'établir la paix dans les Gaules, et d'y faire d'excellens reglemens pour la police. Il y ramena même l'ardeur qu'avoient les Gaulois pour les letres, et que les incursions des Barbares avoient ou ralentie ou interrompuë. La tranquillité et le bon ordre qu'il y établit dès la fin de l'autre siécle et au commencement de celui-ci, y furent heureusement maintenus par Constantin son fils et son successeur à l'Empire. ' Ce nouvel Empereur ne songea qu'à faire regner dans ses Etats la paix, la douceur, la politesse, l'équité. Il repoussa et vainquit les Barbares ; et les victoires qu'il remporta sur eux arêterent pour quelque tems leurs courses dans les Gaules. ' Il semble qu'il eut sa Cour et son Palais à Arles, où lui naquit en 316 un fils de sa femme Fauste. ' Mais il faisoit souvent sa residence à Treves, lieu du séjour ordinaire de Constance son pere. Vers 389 il fit réparer les murailles de cette Ville, et l'orna de plusieurs édifices publics, qui annonçoient sa magnificence. On y voïoit des Basiliques, un grand Cirque, une belle Place, un Palais pour la Justice : et tout cela étoit un effet de sa liberalité imperiale. Ce qu'il avoit fait en faveur de la ville de Treves, ' il le fit ensuite pour celle d'Autun, dont il répara les ruines et devint le second Fondateur. ' Tous les autres endroits par où il passoit, soit dans les Gaules ou ailleurs, se sentoient des effets de sa generosité. Il est aisé de juger par-là du lustre que prirent nos Provinces sous son empire.

Vop. vit. Caro num. 18.

Till. Emp. t. 4. p. 97.

p. 168.

p. 111.

p. 119.

p. 111.

IV. Mais tout cela fut peu de chose en comparaison des avantages qu'en retira le Christianisme. ' L'aparition miraculeuse de la Croix, dont Dieu gratifia cet Empereur dans les Gaules mêmes, et dont toute son armée fut témoin oculaire ; la conversion de ce Prince et de presque toute la Famille Imperiale qui suivit de près ; les victoires qu'il remporta sur ses ennemis par un secours particulier du Ciel : tout cela contribua beaucoup à y assûrer la tranquillité, à y étendre et affermir la Religion Chrétienne. ' Aussi Lactance temoigne-t-il que ce fut en faveur de son établissement, que Constantin commença à faire usage de sa nouvelle autorité, et qu'il publia sa

p. 126. 128.

p. 97.

premiere Ordonnance. De si heureux commencemens ne pouvoient avoir que d'heureuses suites. Nos Gaulois naturellement studieux se voiant jouir d'une tranquillité si desirée, en surent profiter pour faire fleurir tout de nouveau les sciences, dont ils faisoient profession depuis long-tems. La Theologie en particulier prit chez eux de nouvelles perfections. Elle commença à y être traitée avec plus d'exactitude et de profondeur que jamais. Le grand nombre d'étrangers que la Cour Imperiale atiroit dans les Gaules, et parmi lesquels il se trouvoit plusieurs personnes de letres, concourut à y exciter une émulation merveilleuse pour les sciences. [a] Le celebre Lactance, que Constantin y apella pour prendre soin des Etudes de Crispe son fils aîné, y brilla entre tous les autres par son esprit, ses lumieres, sa pieté, son savoir et ses écrits.

[a] Til. Emp. t. 4. p. [illegible]

V. Ce que fit Constantin en faveur des sciences en particulier, contribua encore plus directement que tout le reste à étendre leur regne dans toutes les provinces de l'Empire Romain. Comme ce Prince étoit lui-même fort savant, il ne negligea rien pour inspirer à ses Sujets du goût pour les letres, et leur procurer les moïens de les cultiver. Divers Empereurs depuis long-tems avoient ataché certains privileges à la profession de Medecin et de Rhéteur. Mais personne n'étendit davantage ces prérogatives que Constantin. [b] Nous avons de lui plusieurs Loix qu'il publia à cet effet. Dès 321 il ordonna que les Medecins, les Professeurs des Belles-Letres, et generalement tous ceux qui enseignoient la jeunesse, seroient exems eux et leurs biens de tout impôt ou autre charge publique. Qu'on seroit exact à leur païer leur salaire. Qu'ils ne pourroient point être mis en justice. Que ceux qui leur feroient quelque tort, paieroient une amende très-considerable. Qu'ils pourroient, si c'étoit de leur goût, être élevés aux honneurs de la Republique; mais que l'on ne pourroit point les y contraindre, s'ils y avoient quelque repugnance. Par une autre Loi en date du 27 de Septembre 333, le même Prince étendit ces privileges d'immunité jusqu'aux femmes et aux enfans des Medecins et de tous les Professeurs des Belles-Letres. Le motif qu'il aporte de cette exemption, fait voir combien est loüable le but qu'il s'y proposoit. C'est, dit-il, afin qu'ils aïent plus de facilité d'enseigner à un plus grand concours d'Etudians les Arts et les Sciences qu'ils professent : *Quo facilius liberalibus studiis memoratis artibus multos instituant.* Rien ne pouvoit mieux

[b] Cod. Th. l. 13. t. 3. l. 1. 3. p. 23. 27.

inspirer une noble émulation et aux Professeurs et à ceux qui étudioient sous eux.

VI. Nous avons observé ailleurs que les superstitions fondées sur l'Astrologie, toûjours ennemies de la verité, étoient fort enracinées dans les Gaules. Constantin voulant les détruire peu à peu comme un reste de Paganisme, ' fit une Loi le 15 de Mai 319 pour défendre sous de très-grieves peines de consulter les Aruspices dans aucune maison particuliere, ne le permettant que dans les lieux publics. ' L'Empereur Constance son fils alla beaucoup plus loin par deux autres Loix très-severes, qui tendoient à abolir entierement toutes ces superstitions. La premiere, qui est du 25 de Juillet 357, condamne au dernier suplice ceux qui auroient consulté les Augures, les Aruspices, et quelque autre sorte de Devins. Par l'autre Loi, qui est en date du 13 de Juillet de l'année suivante, Constance déclare que les Magiciens, les Astrologues, les Augures, et généralement tous ceux qui se mêlent de deviner, doivent être regardés comme ennemis du genre humain, et que ceux de ce métier qui se trouveront à la Cour d'un Prince, pourroient être regardés comme criminels de leze-Majesté. ' De même l'Empereur Valentinien I, étant à Treves en 370, fit à son tour une autre Loi pour ordonner de faire le procès à tous les Magiciens. Toutefois malgré des Loix aussi rigoureuses, il ne fut pas possible de déraciner entierement ces foles superstitions, tant nos Gaulois y étoient attachés. C'est pourquoi Valentinien fut obligé d'excepter de son Ordonnance l'Art des Aruspices, qu'il déclare n'avoir pas dessein de condamner absolument.

Cod. Th. 9. t. 16. l. 1. p. 114.

l. 4. p. 119 | l. 6. p. 121.

l. 10.

VII. ' Après que Constantin le Grand eut quitté les Gaules pour passer en Illyrie et de-là en Orient, il envoïa Constance son fils les gouverner vers 331 ou 332. Et lorsque le même Empereur eut partagé l'Empire entre ses trois fils, Constantin le jeune vint pareillement faire son séjour dans les Gaules, qui lui étoient tombées en partage avec la grande Bretagne, l'Espagne et une partie de l'Afrique. De sorte qu'avant le milieu de ce siécle nos Gaulois virent encore au milieu d'eux une Cour Imperiale ; ces deux Princes y ayant fait successivement leur residence plus ordinaire. Mais leurs regnes furent bien differens l'un de l'autre. Constance aïant eu le malheur de se laisser seduire par les Ariens, sembla n'être parvenu à l'Empire que pour troubler l'Eglise et l'Etat par la persecu-

Till. ib. p. 261, 325.

tion ouverte qu'il exerça contre tous ceux qui refusoient de professer l'Arianisme. Vous en verrez quelques tristes effets dans la suite. Constantin au contraire toûjours inviolablement ataché à la foi orthodoxe, ne regna en quelque sorte, que pour la proteger et la faire regner elle-même. Il en donna des

[illegible] 87. marques éclatantes à l'égard de S. Athanase le ferme soûtien de la verité. Ce grand Evêque aïant été exilé à Treves, Constantin l'y reçut avec tous les témoignages possibles d'estime et de veneration, et eut toûjours pour lui tous les égards ima-

[illegible] ginables. Cet exil qui dura près de deux ans et demi, depuis la fin de l'an 335. ou le commencement de l'année suivante, jusqu'au 17 de Juin 338. ne put qu'être avantageux pour l'Eglise des Gaules. En effet les grands Hommes, sur tout les Saints Docteurs de l'Eglise sont comme le soleil. Ils ne paroissent point qu'ils n'éclairent les lieux où ils se montrent.

Eunap. ib. p. 125. VIII. Constant après la mort de Constantin son frere, dont les Etats lui étoient tombés en partage, vint comme lui habiter et gouverner les Gaules. On voit par plusieurs Loix et quelques traits de la vie de saint Athanase, qu'il avoit choisi la Ville de Treves pour son sejour ordinaire. C'étoit un Prince fort religieux, ennemi des Païens, des Ariens et des Donatistes. Son regne fut non seulement pacifique ; mais il procura encore divers avantages et à l'Eglise et aux Letres. En diverses occasions ce Prince se fit un merite de consoler celle-là des afflictions que lui causoit l'Empereur Constance, et fit

p. 360. 364. 365. voir qu'il aimoit et protegeoit les Savans. Il apella dans les Gaules Proërese Sophiste très-celebre à Athenes, mais qui preferoit la gloire d'être Chrétien à celle de posséder la belle élo-

Eun. p. 126. quence. Eunape son Disciple ne rend pas justice aux Gaulois, en disant que n'étant pas capables d'estimer l'esprit et l'éloquence de ce Sophiste, ils se contenterent d'admirer sa haute taille, sa bonne mine et sa patience à endurer les plus grands froids de leur païs. Proërese put bien être dans les Gaules un sujet d'admiration pour ses grandes qualités ; mais il est faux qu'il s'y trouvât comme dans une terre où l'on n'auroit sû ni priser ni cultiver l'éloquence. La plûpart de nos villes en ce temps-là auroient pû le disputer sur ce point à la Gréce même. C'est de quoi vous aurez des preuves suffisantes avant la fin de ce discours.

Fel. ib. p. 37. 358. IX. Cette heureuse tranquillité, dont avoient joüi les Gaules pendant plus d'un demi siécle, fut malheureusement trou-

blée par la mort funeste de Constant. Magnence l'aïant fait cruellement massacrer l'an 350, envahit ses Etats, et y exerça sa tyrannie. ' Dès l'année suivante cette révolte fut suivie de l'incursion des Allemans, qui ravagerent nos principales villes, et les reduisirent en un état déplorable, ce qui dura jusqu'en 357. ' Deux ans avant cette dernière époque, Julien depuis si fameux par son Apostasie, aïant été envoïé dans les Gaules en qualité de César par Constance son cousin, y rétablit la paix, et les délivra des ravages qu'y faisoient sans cesse les Barbares depuis plusieurs années. D'abord le gouvernement de ce nouveau Prince parut assez favorable à l'Eglise et aux Letres. Il rendit généreusement la liberté aux Eglises, en les affranchissant de la tyrannie des Ariens; ' et aidé des sages conseils de Saluste Préfet des Gaules, il fit beaucoup de bien dans le païs. Il y rétablit la justice; il y fit cesser les vexations qu'y exerçoient ses Ministres avec inhumanité, ' et paroissant lui-même à la tête d'une troupe de Savans, il voulut faire voir en quelque sorte qu'il n'avoit procuré la paix à ses Etats, que pour pouvoir s'apliquer plus tranquillement à cultiver les sciences.

Till. ibid. p. 370.
p. 424 | H. E. t. 6. p. 497.
Emp. ib. p. 505.
p. 499.

X. Paris qui est devenu depuis la capitale du Royaume, et le centre des Sciences et des beaux Arts, ' étoit alors peu de chose. ' Il avoit néanmoins des Fauxbourgs et une place pour ses exercices, à peu près comme Rome son champ de Mars, et Constantinople son Hebdomon. ' Ce fut la ville que Julien choisit pour sa résidence dans les Gaules : ce qui commença à la rendre celebre, et lui procura divers acroissements. Avant que ce Prince y fut proclamé Empereur en 360 par les troupes qu'il commandoit, ' il en avoit déja fait comme un theatre de Savans. Car comme il s'y apliquoit à la Philosophie d'une maniere particuliere, ceux qui faisoient profession des Sciences, y acouroient de toutes parts. ' Un des plus fameux qu'il y atira, fut le Medecin Oribase, qui s'y fit particulierement connoître par l'abregé des Ouvrages de Galien, qu'il y publia, et qui servit à y perfectioner la Medecine. ' La vie dure et austere que Julien en qualité de Philosophe menoit dans les Gaules, étoit fort du goût des gens du Païs, qui n'aimant que les ocupations serieuses, ne connoissoient point la folie des Theatres, ni les crimes abominables qui en sont les suites funestes, et regardoient comme des fous et des furieux ceux qui s'amusoient à danser. C'est le témoignage que Julien rend lui-même au caractère des Gaulois de son tems.

p. 425.
Amm. not. p. 440.
Till. ibid.
p. 499.
Orib. med. col. pr. p. 205.
Jul. misop. p. 359. 360.

XI. Mais si la conduite de ce Prince parut d'abord favorable au progrès des sciences dans nos Gaules, elle leur fut incomparablement plus préjudiciable dans la suite. Il est hors de doute que nos provinces se ressentirent comme tout le reste de l'Empire, de cette fameuse mais très-injuste Ordonnance, qu'il fit pour tâcher d'éteindre la connoissance des letres, et d'introduire une ignorance entiere dans tout le monde Chrétien. Non seulement il défendit d'y enseigner la Grammaire et la Rhetorique ; il fit encore défense d'y donner des leçons de Medecine, et d'y faire les fonctions de Sophiste : profession qui consistoit à former les jeunes gens pour les mœurs comme pour l'éloquence. ' Julien fit cette Loi dès le commencement de son empire ; et elle s'étendoit même jusqu'à défendre aux Chrétiens d'aprendre les letres humaines, et d'étudier les Auteurs Paiens comme les autres. ' Ce n'est donc pas sans sujet que S. Augustin comptoit cette fatale défense entre les plus cruelles persecutions que l'Eglise avoit eu à souffrir de la part des Empereurs. Mais Dieu dans sa misericorde abregea un regne aussi pernicieux à la religion qu'il l'étoit pour les letres, et qui ne tendoit qu'à ramener le Paganisme en introduisant l'ignorance.

Amm. l. 22. p. 222. Jul. ep. 42. p. 422. 424.

Till. [illegible] t. 7. p. 344. 345.

Aug. civ. l. 18. c. 52. n. 2.

XII. Julien aïant été proclamé Auguste, quitta les Gaules ; mais elles ne furent pas long-tems sans avoir encore une Cour Imperiale. Valentinien I, Prince severe pour le maintien de la Discipline et du bon ordre, les choisit pour le lieu de son séjour, presque aussi-tôt qu'il fut pervenu à l'Empire. ' Après avoir passé à Paris et à Reims une partie des années 365 et 366, il alla fixer sa residence à Treves, où il passa presque tout le reste de sa vie. Ce fut-là qu'il apella le célebre Ausone pour instruire le jeune César Gratien son fils. ' Entre les loüables Ordonnances que publia cet Empereur pour le bien de l'Etat, il y en eut quelques-unes en faveur des letres et de ceux qui les cultivoient. Une des premieres fut pour rendre aux Ecoles Chrétiennes la liberté que leur avoit ôtée Julien l'Apostat. Ainsi dès le mois de Juin 364 il ordonna que ceux qui auroient les qualités réquises pour enseigner la Jeunesse, c'est-à-dire assez de politesse et de probité dans les mœurs, et une éloquence suffisante, ou reprendroient l'exercice de leur premiere profession, ou pourroient ouvrir une nouvelle ecole. Quoique les Gaules en ce siécle l'emportassent sur Rome pour l'art de l'éloquence, nos Gaulois ne laissoient pas de fréquenter

Till. Emp. t. 5. p. [illegible] 2. 2.

Cod. Th. l. 13. t. 3. [illegible]

cette

cette ville pour y étudier la Jurisprudence Romaine : ce qui se pratiqua jusqu'au V siécle inclusivement. Valentinien atentif à tout, et desirant de prévenir tout ce qui auroit pû rendre cette sorte d'étude ou infructueuse, ou moins utile, fit une autre ordonnance, qui contient de sages reglemens pour la jeunesse. ' Par cette loi, qui est du mois de Mars 370, et donnée à Treves, il est défendu aux étudians d'assister trop souvent aux spectacles, et de se trouver frequemment aux festins. De plus, injonction leur est faite de vivre dans la regle et la modestie, qui convient à ceux qui font profession des arts liberaux, sous peine d'être foüetés publiquement et renvoïés en leur païs.

Cod. 55. 14. t. 9. | 1. p. 197.

XIII. ' Gratien comme son pere fit sa demeure ordinaire à Treves ' qu'il qualifie dans une de ses loix une ville très-illustre, pour avoir été le lieu du séjour de tant d'Empereurs. Nul d'entre eux ne fut plus favorable aux letres, que le fut ce Prince. Comme il avoit été parfaitement instruit par un des plus habiles hommes de son siecle, il n'oublia rien pour les faire fleurir, sur-tout dans les Gaules. Il voulut qu'il y eût dans toutes les principales villes d'habiles maîtres pour instruire la jeunesse, c'est-à-dire, des Rhéteurs pour l'éloquence, et des Professeurs des belles-letres en l'une et l'autre langue ; la Gréque et la Latine. Et afin de les atacher davantage à leur profession, il leur assigna des apointemens fixes sur son épargne, ne voulant pas que leur salaire dépendît du caprice des villes où ils enseignoient. C'est ce qu'il regla par une loi célebre en date du 23 de Mai 376. Après que le Tyran Maxime eut usurpé le titre d'Empereur, et envahi les Gaules avec quelques autres provinces de l'Empire, il choisit encore la ville de Treves pour la capitale de ses états. De même Valentinien II, aïant défait ce Tyran, passa aussi les dernieres années de sa vie dans les Gaules. ' Mallius Theodorus homme docte et éloquent en étoit Préfet vers la fin de ce siécle. Les sciences eurent en lui un zelé et généreux protecteur. Non seulement il favorisoit les gens de letres ; il se faisoit encore un merite de travailler à empêcher que de son tems et dans la posterité, on pût se plaindre qu'il y eût eu de son vivant plus d'ignorance et moins de personnes habiles que dans les autres siécles. Tels furent les moïens qu'emploïa la Providence pour ranimer en celui-ci l'ancienne ardeur des Gaulois pour les sciences, et les rendre parmi eux plus florissantes que jamais.

Till. ib. p. 144. 146.
Cod. Th. 13. t. 3 l. 11. p. 39. 40.
Till. ib. p. 507.

XIV. Après tout cela il ne doit pas vous paroître étrange, que Treves entre nos autres principales villes arrivât alors à ce point de lustre et de gloire, auquel nous avons commencé à vous la représenter dès le siécle précedent. Rien n'est plus pompeux, quoiqu'il puisse y avoir quelques traits un peu flattés, que le Portrait qu'un Poete de ce tems-là, qui devoit la bien connoître, nous a tracé de sa splendeur. Non seulement 'elle passoit alors pour la sixiéme ville entre les plus illustres de l'Univers, et pour la force de l'Empire à qui elle fournissoit et les armes et les autres munitions de guerre : 'mais elle étoit encore regardée en quelque sorte au-dessus de Rome même, et comme la mere et la nourrisse des Jurisconsultes, des Orateurs et de toute sorte de gens habiles à remplir les premieres places de la Robe et de l'Epée. Elle avoit son Sénat particulier, qui paroît avoir été une compagnie aussi integre qu'auguste, éclairée et brillante. 'Il sembloit même que la nature conspirât à rendre les citoiens de cette ville propres aux grandes choses, en leur donnant un genie aisé et des mœurs qui rapelloient l'ancienne severité de celles des Romains. Pour l'éloquence latine, nous avons deja dit ailleurs, qu'elle étoit à Treves et dans le païs d'alentour presque ce qu'elle étoit autrefois à Rome même; c'est au moins l'idée qu'en donnent les vers suivans:

Aus. urb. c. 4. p. [illegible]

Mos. v. [illegible] 411

v. 382-385.

> Te clari proceres, te bello exercita pubes,
> Æmula te Latiæ decorat facundia linguæ.
> Quin etiam mores, et lætum fronte severa
> Ingenium natura tuis concessit alumnis.

Sym. l. 9. ep. 52.

XV. C'est sans doute à Treves que l'on voïoit cette école Gauloise du Palais, si célebre dans Symmaque. Tout le monde ne convient pas de sentiment sur la nature de cette école. Mais il paroît assez visiblement que ce n'étoit qu'un lieu particulier dans le Palais, où pendant la residence des Empereurs dans les Gaules on tenoit les assemblées et les conferences. Il y avoit de ces sortes de lieux pour les Questeurs et leurs Secretaires. Il y en avoit aussi pour les autres Officiers, soit de Finance ou de Judicature. Il y en avoit enfin pour le conseil particulier de l'Empereur. Cette sorte d'école étoit une voie propre à parvenir aux honneurs et aux dignités. 'Ammien Marcellin nous donne à entendre, que c'étoit particulierement les Avocats qui en soûtenoient les exercices. Aussi ne vit-on

Amm. l. 14.

jamais dans les Gaules le Barreau plus hanté qu'il l'étoit alors. La raison en est bien naturelle. ' C'est que l'on ne montoit aux dignités de la République et du Sénat, qu'après avoir passé par les honneurs; et qu'on n'arivoit aux honneurs que par les exercices du Barreau. C'est de-là qu'on tiroit ordinairement les Consuls, les Gouverneurs de province, les Questeurs, et les autres Officiers à qui la connoissance des letres étoit nécessaires pour les fonctions de leurs charges. On ne trouve rien dans l'Histoire touchant la Bibliotheque du Palais Imperial à Tréves. Mais il n'y a pas lieu de douter qu'il n'eût la sienne, comme avoient les autres Palais des Empereurs à Rome et à Constantinople. On peut juger des autres par celles de cette derniere ville. ' Elle paroît avoir été fort considerable sous l'Empereur Valens. Outre le Bibliothecaire on y entretenoit sept Scribes ou Copistes, quatre pour le Grec et trois pour le Latin, afin de faire transcrire les livres nouveaux qui paroissoient, et de renouveller les anciens.

Sir. in Enn. p. 1473.

Cod. Th. 14. t. l. 2. p. 202.

XVI. Comme le Barreau étoit une pepiniere d'où l'on tiroit les divers Officiers de l'Empire : de même les colléges étoient des seminaires où se formoient les sujets ponr le Barreau. ' Le collége de Tréves étoit sur-tout florissant en ce siécle. Ausone qui n'en parle que comme le connoissant par lui-même, assûre qu'on y enseignoit alors l'éloquence avec tant d'éclat et de succès, qu'il pouvoit aller de pair avec la fameuse école de Quintilien.

Aus. ib. A 403. 404.

Quos prætextati celebris facundia ludi
Contulit ad veteris preconia Quintiliani.

Dès la fin du dernier siécle vous y avez vû briller quelques Orateurs celebres. ' Au commencement de celui-ci il y en parut au moins un autre, qui étoit le Panegyriste ordinaire de Constantin le Grand, et qui faisoit sans doute les fonctions de Professeur de Rhétorique. La présence de la Cour Imperiale, et celle du savant Ausone, qui après avoir enseigné 30 ans les Belles-Letres à Bourdeaux, fut apellé à Tréves pour y instruire le jeune César Gratien, purent beaucoup servir à inspirer dans les écoles de cette ville une nouvelle émulation pour les letres. Mais rien n'y contribua davantage, ' que la loi que Gratien alors Auguste publia en faveur de l'instruction de la jeunesse de Tréves en particulier. Afin d'y attirer les plus ha-

Pan. B. p. 190. 230. 232.

Cod. Th. 3. t. 3. l. 11. p. 39. 40.

biles Rhéteurs et Professeurs des Belles-Letres tant en Grec qu'en Latin, il ordonna qu'ils auroient de plus grands apointemens que les Professeurs des autres villes, et qu'ils leur seroient paiés sur les revenus de son fisc. ′ Ausone nous fait connoitre deux de ces Professeurs qui enseignoient alors à Tréves : Harmonius qui passoit pour un des plus savans hommes de son siécle, et Ursule qu'il qualifie l'illustre Collégue d'Harmonius.

[Aus. ep. 18 p. [illegible]]

XVII. Ce fut sans doute autant la réputation où étoient ces écoles que la qualité de Ville Imperiale qu'avoit Treves, ′ qui y atira vers 371 S. Jerôme et Bonose son ami. Le motif de leur voiage paroit avoir été ou de lier connoissance avec les Savans qui y brilloient, ou de perfectionner leurs études qu'ils venoient de finir à Rome. ′ Pendant le séjour qu'ils firent dans cette capitale des Gaules, S. Jerôme y copia de sa propre main deux des principaux ouvrages de S. Hilaire de Poitiers : son livre des Synodes, et son Commentaire sur les Pseaumes. Mais le progrès dans les sciences ne fut pas le seul avantage qui lui revint de son séjour dans cette ville. Il en retira encore un autre beaucoup plus excellent. Nous entendons parler de sa conversion. ′ En effet ce fut à Tréves qu'il commença à sortir de l'égarement où il avoit été jusqu'alors, et à vouloir se consacrer tout entier au service de J. C. De-là on peut légitimement conclure que le libertinage si ordinaire dans les autres colleges en tous les tems, étoit banni de celui de Tréves, et que ceux qui le hantoient, comme ceux qui se mêloient d'y enseigner, n'inspiroient pas moins le goût pour la pieté Chrétienne que l'amour pour les letres. ′ Aussi l'intention des Empereurs étoit-elle que les Professeurs préposés pour instruire la jeunesse devoient être aussi reglés dans leurs mœurs, que versés dans l'éloquence : *vitâ pariter et facundiâ idoneus.*

[Hier. ep. 1 p. 3.] [... 1 p. 6 ... in Gal. pr. 2.] [ep. 1 p. 3] [Cod. Th. 13 t. 3. l. 6. p. 32.]

XVIII. ′ Selon la Loi de Gratien, que nous avons déja citée, il devoit y avoir d'habiles Professeurs de Rhétorique et des Belles-Letres, tant pour le Grec que pour le Latin dans toutes les villes les plus peuplées de nos provinces : *Optimi quique erudiendæ præsideant juventuti, Rhetores loquimur et Grammaticos Atticæ Romanæque doctrinæ.* Cet endroit seul suffit pour faire juger que le nombre des colleges étoit alors fort grand dans les Gaules. Mais nous ne sommes point instruits de l'Histoire de chacun en particulier. Ce qu'on nous aprend de quelques-uns, se réduit à peu de chose. En général on sait ′ qu'on ne souffroit point que personne y enseignât qu'il ne fût reconnu

[l. 11 p. 39 40.] [l. 6. p. 32.]

pour homme de bien, et qu'il ne possedât le don de la parole. On n'y voit point paroître en ces premiers siecles aucun Professeur ni de Philosophie ni de Droit Romain. Ces sciences ne s'enseignoient encore publiquement qu'à Rome pour l'Occident ; et ce ne sera qu'après les premieres années du V siécle que vous verrez quelques vestiges de leçons publiques de Philosophie dans les Gaules. En celui-ci l'on s'y bornoit à donner la connoissance des Belles-Letres, et à enseigner l'éloquence. Outre les Professeurs qui s'aquitoient de ces fonctions dans chaque college, il y avoit de plus un Principal ou Moderateur, qui enseignoit quelquefois lui-même, et un Sous-principal. Au moins les choses étoient-elles ainsi établies dans le college de Bourdeaux.

XIX. Ce college étoit sans contredit un des plus brillans que l'on vit alors dans les Gaules. C'est l'idée qu'Ausone, qui en fit un des plus beaux ornemens, nous en donne par les éloges qu'il nous a laissés des Professeurs qui y enseignoient en ce siécle. Il nous en fait connoître au moins une trentaine, tant Rhéteurs que Grammairiens, Grecs et Latins, presque tous d'un merite distingué. Par le terme de Grammairien, comme nous l'avons déja remarqué ailleurs, on n'entendoit pas simplement alors un homme qui donne des préceptes pour parler et écrire correctement une langue. On y atachoit une idée plus relevée ; et on l'emploïoit pour signifier un Professeur des Belles-Letres. C'est pourquoi l'on donnoit quelquefois à ces Grammairiens les noms de Philologues, ou gens d'érudition. Le college de Bourdeaux s'étoit fait une réputation si éclatante, que les Savans des païs étrangers y venoient quelquefois chercher de l'emploi, et que les autres villes des Gaules et même celles de Rome et de Constantinople, vouloient avoir ou de ses Professeurs, ou au moins de ses Eleves pour enseigner chez elles. Il seroit trop ennuieux de vous faire ici le dénombrement de tous les éleves de merite, qui sortirent alors de ce college. Vous en pourrez remarquer plusieurs dans la suite de l'Histoire de ce siécle et du suivant. Il paroît par ce que nous en trouvons dans Ausone, que le college étoit commun et aux Chrétiens et aux Païens, et que le beau sexe y prenoit quelquefois des leçons publiques.

XX. Vous pouvez sans peine vous rapeller qu'elle étoit la situation et de la ville et des écoles d'Autun au siécle pré-

cedent. En celui-ci il paroît que l'on avoit rétabli les édifices du collége. Mais on n'avoit point encore relevé toutes les ruines de la ville. Cet ouvrage étoit réservé à la magnificence et à la generosite de l'Empereur Constantin, qui en 331 visitant cette ville, lui remit une partie des impôts, afin qu'elle pût être en état de travailler à son parfait rétablissement. Autun sensible à une faveur aussi signalee, députa Eumene à Treves, pour rendre à ce Prince par une piece d'eloquence les actions de graces de toute la Ville. Ce fut par les soins que prit cet illustre Orateur de continuer à y enseigner la Rhétorique, que le collége d'Autun recouvra son ancienne splendeur. Dès-lors plusieurs de ses éleves se distinguoient et dans le Barreau et dans les premieres charges de l'Empire. Il est vrai que depuis le tems d'Eumene on ne trouve plus rien pour l'Histoire de ce college. Mais s'il ne paroit pas avoir si bien soûtenu sa réputation pendant tout le cours de ce siécle que celui de Bourdeaux, il a au moins l'avantage sur ce dernier, d'avoir commencé avant lui à devenir célébre. Il vous souvient sans doute combien il l'étoit sous l'Empire de Tibere, et même dès long-tems auparavant, lorsque nos anciens Druides faisoient d'Autun le lieu le plus ordinaire de leurs conférences académiques.

Pan. B. p. 196. 217.

p. 140. 1.

p. 217. n. 23.

XXI. A Toulouse, les écoles que vous y avez vûës établies aux siécles précédens, étoient florissantes en celui-ci, sur-tout pour l'art de bien parler. Ausone qui en son jeune âge y avoit étudié, nous aprend qu'Arbore son oncle maternel, après avoir plaide avec réputation devant les Préfets des Gaules et d'Espagne, alla enseigner l'éloquence dans cette ville sous l'empire du Grand Constantin. Après Arbore, Exupere autre habile Rhéteur donna aussi des leçons de Rhétorique dans le même college. Sedatus y exerça les mêmes fonctions vers le milieu de ce siécle; et ses enfans après lui y remplirent encore une chaire d'éloquence. De Toulouse Exupere passa à Narbone, où il continua d'exercer sa profession de Rhéteur, et où il eut la gloire de voir au nombre de ses disciples les Princes Dalmace et Annibalien. Presque au même tems qu'Exupere y donnoit des leçons d'éloquence, Marcel y enseignoit les Belles-Letres. Quoique l'antiquité ne nous aprenne pas autre chose de ce collége, on ne doit pas douter qu'il ne répondit à la reputation de la ville, l'une des plus peuplées et des plus illustres des Gaules. Il en faut dire autant d'Auch

Aus. par. c. 3. p. 113. 114.

Prof. c. 17. p. 177.

c. 19. 179. 180.

c. 17. p. 177.

c. 18. p. 178.

c. 20. p. 180. 181.

dans la Novempopulanie, où l'on ne voit paroître en ce siécle qu'un seul Professeur de Rhétorique, mais qui passoit pour un très-savant homme, et qu'Ausone regardoit comme son pere et son Maître.

XXII. Si jusqu'ici Poitiers n'avoit point eu d'écoles publiques pour l'instruction de sa Jeunesse, il en eut au moins vers le milieu de ce siécle. Avant que Gratien eût donné la loi dont nous avons parlé, touchant l'institution des Professeurs, on y voïoit comme dans les plus grandes Villes, une chaire pour les Belles-Letres et une autre pour l'éloquence. ' La premiere étoit remplie par un certain Anastase, qui n'aïant qu'un fort médiocre savoir, ne s'y fit pas beaucoup de réputation. ' Le Rhéteur Rufus, qui n'étoit guéres plus habile qu'Anastase, ocupoit la chaire d'éloquence sans la remplir. Mais il ne faut pas juger du merite de ce collége par celui de ces deux Professeurs. L'éloquence que l'on vit en S. Hilaire de Poitiers, est une preuve que l'on faisoit de bonnes études dans cette ville dès le commencement du siécle. ' Quelques Ecrivains modernes prétendent que ce Saint avant son Episcopat y avoit enseigné lui-même les Belles-Letres, et formé plusieurs disciples, qui se rendirent célebres dans la suite. Mais c'est ce que l'on avance sans aucune preuve certaine. Vers la fin de ce siécle ' on trouve des vestiges d'un collége à Angoulême, dont l'origine remonte sans doute plus haut. Tetrade qui avoit un talent particulier pour la poësie satyrique, y faisoit les fonctions de Professeur des Belles-Letres. Quoique l'Histoire de ce siécle ne nous aprene rien des autres colléges autrefois si fameux à Marseille, à Arles, à Lyon, à Besançon, il ne faut pas croire pour cela qu'ils en fussent moins brillans, encore (*) qu'on y eût cessé d'enseigner.

prof. c. 10. p. 169.

ep. 51. p. 36.

Egas. Bul. t. 1. p. 55. 56.

Aus. ep. 15. p. 626.

(*) *Peut-être faut-il lire : encore moins.*

XXIII. En général les écoles Gauloises étoient alors si célebres, que les païs étrangers, où l'on cultivoit même les études avec le plus de soin, en tiroient souvent des Professeurs pour soûtenir la gloire de leurs colléges. ' On sait que Patere, l'un de nos plus illustres Rhéteurs de la fin de l'empire de Constantin le Grand, enseigna à Rome où il forma plusieurs grands hommes à l'éloquence, *Doctor potentum Rhetorum*, dit Ausone. ' Quelque tems après vers 353, Tiberius Victor Minervius, après avoir donné des leçons publiques de Rhétorique à Constantinople, alla continuer la même profes-

Prof. c. 4 | Hier. ep. ad Hed. p. 168.

Hier. chr. t. 2. p. 184 | Aus. ibid. c. 1.

Aus. par. c. 3. p. 114. sion à Rome, où il s'acquit une très-grande réputation. ' Æmilius Magnus Arborius fut aussi apellé à Constantinople par l'Empereur Constantin, pour instruire les Princes ses enfans. Aus. prof. l. 4. c. 14. n. 2 | l. 6. n. 21. not. ' A Rome on vit encore une chaire d'éloquence remplie par Icaire ou Hiere, homme très-éloquent en Grec et en Latin, Aus. prof. c. 12. et fils de Théodore Secretaire d'État, illustre Gaulois. ' Les enfans du Rhéteur Sedatus enseignoient aussi la Rhétorique à Rome, lorsqu'Ausone faisoit l'éloge de leur pere. C'est selon Sym. l. 9. ep. 84. toute aparence sous Minervius ' que le célebre Symmaque l'Orateur se forma à l'art de bien parler. A cette ocasion Symmaque se déclare grand partisan de l'éloquence Gauloise et allié de nos écoles. Il a même cru devoir aprendre à la posterité, qu'il étoit redevable de tout ce qu'il avoit d'éloquence à ce vieux Professeur d'Aquitaine, comme il le nomme.

Ibid. XXIV. ' Symmaque au même endroit parle avec éloge d'un autre savant Gaulois, dont il ne nous a pas conservé le nom, mais qu'il désigne assez clairement comme different d'Ausone pour qui on le pourroit prendre. Cet Anonyme étoit chargé de l'instruction d'un jeune Empereur plusieurs années avant la fin de ce siécle, ce qui ne peut mieux s'entendre que L. 1. ep. 1. 88 | l. 3. ep. 50 | l. 6. ep. 34. de Valentinien II. Quelque-tems après ' les Gaules donnerent encore à Rome deux habiles Professeurs de Rhétorique : Pallade dont Symmaque releve beaucoup l'éloquence, et un autre Gaulois sans nom, qu'Eusebe ami de Symmaque avoit Aus. prof. c. 23. p. 186. apellé. ' Avant que ces Rhéteurs enseignassent à Rome, Dynamne natif de Bourdeaux professoit les Belles-Letres à Lerida en Espagne. Voilà une partie des grands hommes que fournirent nos écoles en ce siécle, pour soûtenir celles des pays étrangers. Mais si l'antiquité ne nous fait connoître que ceux-là, on n'aura pas de peine à croire qu'il y en eut beaucoup d'autres qui eurent le même avantage, et que les révolutions de tant de siécles ont dérobés à notre connoissance. De cet empressement des pais étrangers à tirer de nos écoles tant de Professeurs de Belles-Letres, il s'ensuit naturellement que la réputation de ces colléges devoit atirer dans les Gaules grand nombre d'Etudians de toutes les diverses Provinces de l'Empire. De sorte qu'il n'y a pas lieu de douter que plusieurs autres étrangers passionnés pour les letres, n'imitassent saint Jerôme et Bonose son compagnon, que vous avez vus venir à Tréves hanter nos Savans.

XXV. Après tout, ce n'est encore là que le moindre en-

droit

droit par où l'on peut connoître le mérite éclatant des écoles Gauloises en ce siécle. Pour en prendre quelque juste idée, il faut entrer dans le détail des poëtes, des orateurs et autres grands hommes de letres qu'elles formerent pour leur propre païs. Entre les orateurs on vit briller dès le commencement du siécle Eumene, cet illustre moderateur du collége d'Autun, et l'orateur anonyme panegyriste ordinaire du Grand Constantin, qui reviennent encore ici l'un et l'autre sur les rangs. Peu de tems après, Nazaire, qui avoit une fille qui ne lui cédoit en rien dans l'art de bien parler, se fit beaucoup de réputation par son éloquence. Tiberius Victor Minervius étoit non-seulement un très-habile rhéteur ; il excelloit encore pour le panegyrique, et possedoit tous les talens qui font les bons orateurs. De même Censorius Atticus Agræcius passoit pour un des hommes d'éloquence le plus acompli qu'on vît dans les Gaules en son tems. Alcime qui paroît avoir été le panegyriste de Julien l'Apostat et de Saluste préfet des Gaules, surpassoit tous les autres par la force de son éloquence. Claude Mamertin fils d'un autre orateur de même nom, fut aussi un des panegyristes de l'Empire. Delphide, selon S. Jérôme, fit l'ornement des Gaules, tant par son éloquence, que par son talent pour la poësie. Ausone mérite aussi d'être compté entre les bons orateurs, aussi-bien que Drepane l'un des panegyristes du Grand Théodose. Axius Paulus ami d'Ausone n'étoit pas moins bon orateur qu'habile poëte. A tous ces orateurs latins joignez l'orateur grec panegyriste de Constantin le jeune.

XXVI. Nos poëtes en ce siécle n'étoient ni moins nombreux ni moins illustres que les orateurs. La plûpart de ceux-ci se mêloient de poësie comme d'éloquence. Delphide commença dès sa plus tendre jeunesse à faire des vers, et remporta la palme pour la poësie à un âge peu avancé. Alcime étoit encore un excellent poëte. Citarius, qui étoit de Sicile, mais qui enseignoit à Bourdeaux, s'acquit la réputation de poëte comparable à Simonide pour la beauté de ses poësies gréques. L'Empereur Gratien, que nos Gaules sont en droit de regarder comme l'un de leurs plus illustres éleves, et qui savoit manier la plume comme l'épée, ne réüssissoit pas moins à faire des vers qu'à remporter des victoires. Syagre qui fut consul en 382, passoit aussi pour un poëte célebre. Axius Paulus excelloit dans le genre de pieces dramatiques, et Tetrade dans la

Satyre. Les pieces de celui-ci, au jugement d'Ausone, étoient comparables à celles de Lucille. Drépane que nous avons compté entre les orateurs, n'avoit pas moins de talent pour la poësie, que pour l'éloquence. Procule méritoit encore le titre d'habile poëte, quoiqu'il travaillât plus pour sa propre satisfaction que pour le public, à qui il avoit de la peine de communiquer les productions de sa muse. Theon qu'Ausone railloit finement quelquefois sur sa muse champêtre, ne laissa pas de passer pour assez bon poëte, puisque ses pieces étoient fort du goût d'Ausone. Mais le plus connu de tous nos poëtes de ce siecle, et celui sur lequel nous avons de quoi porter un jugement assuré, fut Ausone lui-même. Nous pouvons encore metre au nombre de nos poetes Gaulois le fameux Rufin ministre d'État sous Theodose l'ancien, pour la fable de Pasiphaé en vers, que nous croions être de lui. [illegible]

XXVII. Quant aux historiens qui se formerent dans nos colléges en ce IV siécle, on n'en connoit que très-peu, quoique le nombre en ait pu être considerable. Nous pouvons cependant y comprendre Eutrope, qui nous a laissé une histoire romaine, et que nous montrerons avoir été Gaulois. Les fastes consulaires d'Ausone, ses éloges des professeurs de Bourdeaux, avec ceux des principales personnes de sa famille, et les quatrains sur les vies des Empereurs, depuis Jules Cesar jusqu'à son tems, meritent à leur auteur le titre d'historien. On croit aussi qu'Alcime fut l'historien de Julien l'Apostat ; quoiqu'il y ait plus d'aparence qu'il ne fut que son panegyriste. On peut joindre à ce peu de nos historiens de ce siécle, S. Severe Sulpice et Protade qui commencerent à y fleurir, et qui dès ce tems-là entreprirent le dessein, l'un de son histoire sacrée, l'autre d'une histoire des Gaules, dont on ignore l'issuë. Pour ce qui est des médecins, on ne nous a conservé la mémoire que d'un très-petit nombre. Il est néanmoins certain d'ailleurs que nos anciens Gaulois étoient fort adonnés à la medecine. Outre Julius Ausonius pere du poëte Ausone, et le premier médecin de l'Empereur Valentinien I, ce siecle ne nous présente qu'Avitien son autre fils, homme d'esprit, mort à un âge peu avancé, et Marcel surnommé l'Empirique. Mais comme ce dernier vécut jusques dans le siecle suivant, nous y renvoions son histoire.

XXVIII. A tous ces grands hommes que nos colléges formerent en ce siecle pour la république des letres, nous

en pouvons joindre divers autres, qui pour n'avoir pas porté les titres pompeux de poëte et d'orateur, n'en ont pas moins fait d'honneur à leur patrie par leur éloquence et leur savoir. ' Arbore aïeul maternel d'Ausone étoit habile astronome, et possedoit par consequent les Mathématiques. ' Nepotien qu'Ausone nous donne pour un célebre rhéteur, avoit aussi la réputation de grand philosophe. ' Tiberien qui étoit d'Aquitaine, et qui fut préfet des Gaules en 337, passoit pour un des plus éloquens hommes de son siécle. ' Saluste, autre préfet des Gaules sa patrie sous Julien l'Apostat, s'y fit admirer par la connoissance qu'il avoit des loix, et par ses ordonnances pleines d'équité. ' Hellesponce philosophe Gaulois méritoit au raport d'Eunape le second rang entre tous les sophistes de son tems, n'y aïant au-dessus de lui que le seul Chrysante. ' Victorius sousprincipal du collége de Bourdeaux avoit tout ce qui est nécessaire pour faire un savant, s'il avoit eu plus de goût et de discernement dans son genre d'étude. ' Théodore sécretaire d'Etat fut toûjours par son savoir et ses autres grandes qualités, au-dessus de toutes les dignités ausquelles il fut élevé. ' L'Empereur Valentinien II, l'un des plus illustres éleves de nos Gaules, qui l'eurent ensuite pour Souverain, avoit beaucoup d'éloquence, et avoit acordé aux muses une place honorable dans son palais. Mais vous jugerez encore mieux du merite de tous ces grands hommes, lorsque vous verrez leurs éloges en entier dans le cours de cette histoire.

Aus. par. c

Pros. c. 15.

Hier. chr. p. 182 | Quint. decl. pr. P.

Amm. l. 21. p. 274 | Till. Emp. t. 4. p. 505.

Eunap. p. 283. 207.

Aus. pros. c. 22.

Amm. l. 29. p. 548. 549.

Sym. l. 4. ep. 56.

XXIX. Aussi ne faisons-nous que vous les indiquer dans ce discours. En voici néanmoins deux sur lesquels nous ne devons pas passer si légerement, aïant diverses choses à dire sur leur sujet, qui ne reviendront plus dans la suite. ' C'est Phronéme et Euphrase tous deux Gaulois, qu'Ammien Marcellin nous répresente comme deux hommes très-recommandables pour la grande connoissance qu'ils avoient des sciences et des beaux arts. *Institutis bonarum artium spectatissimi*. Sans nous faire connoître autrement l'honneur qu'ils firent aux letres, il nous aprend que Phronéme après l'invasion de Procope fut élevé à la dignité de préfet du Prétoire de Constantinople à la place de Césaire, et qu'Euphrase fut établi maître des offices. ' Ces deux Gaulois ne furent pas long-tems sans porter la peine de leur rebellion, en s'atachant à un usurpateur de l'Empire. Ils furent exilés dans les Gaules et abandonnés à la

Amm. l. 26. p. 462.

p. 471.

discretion de Valentinien I. Euphrase toutefois obtint sa grace. Mais il n'y en eut point pour Phronéme, parce qu'il avoit eu part aux bonnes graces de Julien l'Apostat ; et il fut relegué dans la Chersonese. Nous ne disons encore rien des grands Hommes de letres, qui parurent dans l'Eglise des Gaules. Nous reservons à le faire plus à propos, lorsque dans peu nous vous exposerons l'état de cette Eglise en ce siécle.

XXX. Vous jugez sans peine que tant de savans en tout genre de literature ont dû laisser à la posterité quantité de monumens de leur savoir. Votre jugement est juste, et quoique nous n'aions pas connoissance de tous ceux qu'ils ont laissés, ce que nous en connoissons, suffit pour le justifier. Mais il ne nous reste que très-peu de ces précieux monumens. Outre l'histoire d'Eutrope et le recueil des œuvres d'Ausone, nous n'avons de ce siecle en genre de literature profane, que quelques panegyriques. On nous en a conservé deux de l'orateur Eumene, qui sont les deux derniers qu'il prononça ; les deux autres de cet orateur apartenant au III siécle, comme nous l'avons déja dit. Nous avons encore deux autres panegyriques d'un Anonyme à la louange de Constantin le Grand, et un troisiéme de Nazaire à la louange du même Empereur. L'Antiquité nous a aussi transmis l'oraison funebre de Constantin le jeune, prononcée en Grec par un Anonyme d'Arles. Il est encore venu jusqu'à nous deux autres panegyriques : l'un de Claude Mamertin panegyriste de Julien l'Apostat, et l'autre de Latinus Pacatus Drepanius panegyriste de Théodose l'ancien. Ce n'est là que la moindre partie de toutes les productions de la plume de nos savans Gaulois en ce siécle. Vous en allez être convaincu par le denombrement de celles que nous savons s'être perduës, sans parler de celles que nous ne connoissons pas.

XXXI. L'orateur Nazaire avoit prononcé au moins un autre panegyrique qui ne paroît plus aujourd'hui. Il ne nous reste rien des poësies gréques et latines de Citarius, ni de celles d'Alcime, non plus que des pieces d'éloquence de ce dernier, sur-tout celles où il louoit l'Empereur Julien et Saluste préfet des Gaules. Jule Ausone, Sibure et Eutrope avoient fait quelques écrits sur la médecine, qui nous manquent comme les précedens. Nous avons aussi perdu les diverses poësies de Procule et de Theon. De même l'on ne voit plus rien de celles de l'Empereur Gratien, qui se délassoit quelquefois des travaux de Mars par les dou-

ces ocupations des Muses. L'Antiquité s'est contentée de profiter des poësies d'Afranius Syagrius, sans nous en avoir conservé aucunes, non plus que des pieces dramatiques d'Axius Paulus, et de ses harangues ou déclamations. Il y avoit autrefois des satyres de Tetrade, que l'on ne trouve plus nulle part. Gregoire Préfet des Gaules avoit publié quelques pieces d'éloquence fort loüées par Symmaque, mais que nous n'avons point. Il s'est encore perdu plusieurs letres et diverses poësies du poëte Ausone. Il nous manque aussi les fastes qu'il avoit composés et conduits jusqu'à son tems. Nous n'avons point non plus quelques pieces de poësie qu'avoit laissées l'orateur Drepane. A tous ces ouvrages perdus ajoûtons encore les poësies profanes de S. Paulin de Nole avant sa pénitence, et le panegyrique de l'Empereur Théodose, qu'il composa dans sa retraite avant la fin de ce siécle.

XXXII. Vous voïez par l'énumeration de tous ces écrits quel étoit le génie dominant de nos Gaulois de ce siécle pour la literature. On se portoit particulierement à l'éloquence et à la poësie. L'une et l'autre n'étoient plus ce qu'elles avoient été dans les bons siécles. Elles se sentoient considérablement aprocher de leur vieillesse. L'éloquence ne laissoit pas néanmoins de conserver encore quelques traits de sa premiere beauté, mais elle étoit presque entierement déchue de cet air aisé, de cette maniere de s'exprimer noblement, de ce tour fin et délicat qu'on y découvroit autrefois et pour les pensées et pour l'arangement des termes. De même la poësie conservoit encore du feu et de l'élevation, comme il paroît par quelques pieces d'Ausone, sur-tout par sa Moselle. Mais quelle différence entre les vers de ce poëte et ceux d'Horace et de Virgile ! Quelle douceur, quelle harmonie, quelle délicatesse dans ceux-ci ! Quelle dureté, quelle mauvais son, quelle rudesse dans les autres ! L'histoire est le genre de literature qui se soûtint le mieux en ce siécle. Il avoit à la verité déja perdu de son ancienne majesté ; mais il ne laissa pas de retenir plus de ses premieres beautés que tout autre genre d'écrire. C'est de quoi il est aisé de juger et par l'histoire d'Eutrope, et par la vie de S. Martin que composa Saint Severe Sulpice avant la fin de ce siécle. On doit porter le même jugement du style épistolaire.

XXXIII. Vous avez aussi sans doute observé que nos Gaulois cultivoient encore avec quelque soin la langue Gré-

que. Il y en avoit des professeurs publics dans presque toutes les grandes villes des Gaules. Il est certain qu'à Bourdeaux en particulier il y eut des chaires pendant tout ce siécle pour des grammariens grecs comme pour les latins. On trouve même des preuves qui font juger que cette langue étoit communément entendue à Arles ; puisqu'en quelques occasions les orateurs l'emploïoient en parlant en public. Pour la langue Latine, elle étoit encore la langue vulgaire dans toutes nos Gaules. Les femmes l'entendoient et la parloient comme les hommes. C'est en cette langue que S. Hilaire et S. Sulpice écrivoient, l'un à sa fille à Poitiers, l'autre à sa belle-mere à Treves. Vous faut-il d'autres preuves de cette verité? Le fait
[illegible] suivant suffira pour la constater.[a] Saint Sulpice décrivant de quelle maniere Défenseur Evêque d'Angers, celui des prélats assemblés qui s'oposoit le plus à l'élection de S. Martin pour remplir le Siége Episcopal de Tours, fut confondu en présence de tout le peuple, raporte ce trait d'histoire qui est devenu si fameux. Le lecteur du jour ne se trouvant point pour lire, un des assistans prit le Pseautier, et à l'ouverture du livre il lut ces paroles : *Ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem propter inimicos tuos, ut destruas inimicum et defensorem.* C'est ainsi qu'on lisoit alors ce verset du Pseaume 8, suivant l'ancienne Italique. A ces derniers mots le peuple, qui les entendoit par conséquent, s'écria tout d'une voix, voïant que Dieu se déclaroit d'une maniere si admirable en faveur de l'élection qu'il venoit de faire, et qu'il confondoit ceux qui s'y oposoient opiniatrément.

XXXIV. Apres avoir exposé quel fut le progrès des sciences dans les Gaules en ce siécle, par raport à la literature prise en elle-même, il nous reste à montrer quelles en furent les suites par raport à l'Eglise. Il est hors de doute que l'Eglise n'en pouvoit tirer que de grands avantages ; car si la réligion a quelquefois servi à établir la connoissance et l'amour des letres, les letres à leur tour ont contribué à étendre et affermir la réligion. C'est un secours mutuel qu'elles se sont prêté en tous les tems dans nos Gaules comme ailleurs. Les letres y étant donc en ce siécle plus florissantes que jamais, l'Eglise y fut aussi dans sa plus grande splendeur. Les grandes villes qui n'avoient point encore eu d'Evêques, en eurent alors ; et le christianisme, qui étoit ordinairement concentré dans l'en-
[illegible] p. 458 ceinte des villes,[b] se répandit dans la campagne par l'éclat

des vertus et la solicitude des Evêques. C'est ainsi que saint Martin, par exemple, remplit d'Eglises ou de Monasteres les environs de Tours, où regnoit auparavant une idolatrie grossiere. ' Embrun qui jusqu'ici avoit été sans Evêque, en eut un peu après le milieu de ce siécle. S. Marcellin étant venu d'Afrique dans les Gaules prêcher l'Evangile, en fut ordonné premier Evêque par S. Eusebe de Verceil. Il y convertit beaucoup de monde à la foi, et envoïa de-là deux de ses compagnons de voïage Domnin et Vincent fonder l'Eglise de Digne. ' Saint Domnin en fut le premier Evêque, et eut S. Vincent pour son successeur. Ces exemples suffisent pour faire juger de ce qui se passa dans les autres endroits des Gaules.

Boll. 2 c. apr 751

Till. H. E. t. 7. p. 563.

XXXV. Pendant que la lumiere de l'Evangile y achevoit de dissiper les tenebres du Paganisme, la réligion s'y fortifioit d'une maniere admirable dans les lieux où elle étoit déja établie. L'Eglise Gallicane s'aquit alors une si grande réputation et pour la science et pour l'integrité de la foi, ' que les Donatistes du parti de Majorin en Afrique voulurent avoir de nos Prélats, pour juges du different qu'ils avoient avec Cécilien de Carthage. Ils présenterent à cet effet en 313 une requête à l'Empereur Constantin, qui aïant choisi Saint Retice d'Autun, S. Materne de Cologne et S. Martin d'Arles, ' les envoïa à Rome pour terminer cette grande affaire avec le Pape S. Miltiade. Là s'assembla un Concile, où après ce Pontife nos Evêques Gaulois eurent la meilleure part à ce qui se fit. Les Donatistes y furent condamnés, et Cécilien absous. ' Ces Schismatiques mécontens de l'issuë du Concile de Rome, et ne voulant point se soûmettre à son jugement, demanderent un autre Concile plus nombreux, et prierent Constantin de le convoquer dans les Gaules. On leur acorda leur demande; et le Concile se tint à Arles le premier jour d'Août 314. Il s'y trouva 33 Evêques des diverses provinces qui obeïssoient alors à Constantin parmi lesquels on compte 16 prélats Gaulois. Cécilien y fut encore absous, et ses acusateurs condamnés. On y regla plusieurs autres choses importantes, comme l'on verra dans l'histoire de ce Concile que nous donnerons en son lieu, et qui fournira de nouvelles preuves de la doctrine et de la suffisance de nos anciens Evêques.

Opt. l. 1. n. 22.

Eus. l. 10. c. 5 p. 391.

p. 392 | Aub. c. 43. n. '

Cons. t. 1. p. 142' 1430.

XXXVI. Seulement il paroît tout-à-fait étrange que de tant de prelats célebres qui gouvernoient les Eglises des Gaules au commencement de ce siecle, et dont plusieurs avoient brillé

[illegible] dans l'affaire des Donatistes, il ne s'en trouvât qu'un seul au Concile de Nicée, qui se tint onze ans après celui d'Arles. C'est de quoi l'on ne sauroit rendre raison. Il paroît toutefois bien naturel qu'un de ces Evêques aïant fait le voiage pour se trouver à cette Sainte assemblée, plusieurs autres pouvoient également le faire. Cependant Nicaise que l'on croit avoir été Evêque de Die dans la Viennoise, fut le seul prélat Gaulois qui y assista. Il porta dans les Gaules la definition du Concile. Mais [illegible] on eut si peu de soin de l'y répandre, que 25 ans après le symbole de Nicée n'y étoit plus connu. Il est au moins vrai que S. Hilaire de Poitiers n'en entendit parler qu'en Phrygie, où il fut relegué en 356. Ici revient assez naturellement ce que disoit le même Saint Hilaire en une autre ocasion differente. [illegible] « L'Eglise Gallicane, c'est ainsi qu'il parloit, aïant eu le bon« heur et la gloire de conserver pure dans son cœur la foi qu'« elle avoit reçuë des Apôtres, ne se mettoit point en peine « des professions de foi écrites sur le papier. Ses Evêques n'a« voient pas besoin de la letre, eux qui possedoient l'esprit de « ce qu'elle contenoit. Il n'avoient que faire de rien écrire, « parce qu'ils professoient hautement de bouche pour le salut « ce qu'ils croïoient dans le cœur pour la justice. Il leur étoit « inutile de lire étant Evêques ce qu'ils avoient apris n'étant « encore que Neophytes. » Ils pouvoient donc se passer de la définition du Concile de Nicée, puisqu'ils croïoient et faisoient profession de tout ce qu'elle contenoit.

XXXVII. Telle étoit la situation de l'Eglise Gallicane, lorsque l'hérésie d'Arius, qui prit naissance à Alexandrie vers 320, et qui depuis fit de si terribles ravages en Orient et en Occident, s'efforça de répandre son venin dans les Gaules. Mais elle y trouva nos Evêques munis contre ses traits empoisonnés, et eut en eux de puissans adversaires. A quelques-uns près foibles ou interessés qui souscrivirent à l'erreur, les autres fermes dans la foi, et généreux dans la défense, n'abandonnerent jamais les interêts de la verité ni le parti de S. Athanase son illustre defenseur. Il faut pourtant en excepter la chûte fatale qu'ils firent au Concile de Rimini, mais dont ils ne furent pas longtems sans se relever. Entrons dans quelque détail, autant que notre dessein le pourra permettre. S. Athanase aïant été banni à Tréves, comme nous l'avons déja dit, il y fut reçu avec beaucoup d'honneur et de charité par S. Maximin Evêque du lieu, qui le consola dans son exil, et l'imita depuis dans la défense

de

de la foi. ' Ce fut pour soûtenir les interêts de ce S. Prélat, et de la vérité persecutée en sa personne, que S. Maximin assista en 347 au Concile de Sardique, à la convocation duquel il avoit eu beaucoup de part. ' Là son zéle pour la foi de la consubstantialité lui fit mériter les excommunications et les anathemes des Eusebiens. ' C'est pourquoi S. Athanase plus par justice que par reconnoissance, le met au nombre des hommes Apostoliques de son tems, dont la foi étoit à l'épreuve et de l'erreur et de la foiblesse.

Conc. t. 2 p. 670-679.

p. 697. 698.

Ath. ep. ad. episc. Æg. n. 8.

XXXVIII. Paulin son successeur dans le siége episcopal de Tréves, ne fit paroître ni moins de zéle ni moins de fermeté. En 353 l'Empereur Constance aïant fait assembler un Concile à Arles pour y faire condamner S. Athanase, ce Prince y assista lui-même en personne, afin d'imprimer plus de terreur par sa présence, menaçant même d'exil ceux qui refuseroient de souscrire la condamnation de ce grand Evêque. Vincent de Capoue légat du pape Libere, et les autres prelats intimidés par la présence et les ménaces de l'Empereur, signerent la condamnation d'Athanase. Paulin seul refusa généreusement d'y souscrire ; et pour prix de sa fermeté il fut relegué en Phrygie, où il mourut en 358. Préferant ainsi l'exil à une lâche complaisance pour un Prince qui pouvoit tout ce qu'il vouloit, et aïant ainsi résisté le premier à la tyrannie des Ariens, il eut l'avantage de donner à tout l'Occident l'exemple d'une générosité vraiment episcopale. Ce Concile qui mérite à juste titre le nom de brigandage, fut comme le signal ou le coup d'essai de la persecution Arienne contre l'Eglise latine. Bien-tôt elle se trouva dépouillée de tout ce qu'elle avoit d'Evêques saints et généreux. L'Italie se vit enlever le pape Libere, S. Denys de Milan, S. Eusebe de Verceil, Lucifer de Cagliari, qui furent bannis aux extrémités de l'empire. De même l'Espagne se vit aracher plusieurs de ses prélats, entre autres le grand Osius, le plus bel ornement de cette Eglise. Nous omettons ce que Saint Athanase et tant d'autres Evêques d'Egypte et d'Orient souffroient depuis plusieurs années pour la même cause.

XXXIX. Pendant que toute l'Eglise combattoit ainsi pour la divinité de J. C. l'Eglise Gallicane eut le bonheur d'entrer dans ces saints combats. Animée et soûtenuë par l'exemple et le courage de S. Paulin de Tréves et de S. Hilaire de Poitiers, elle eut encore la gloire de soûtenir presque seule tous les efforts des Ariens, et l'on peut dire qu'elle fut celle de toutes

les Eglises qui se signala contre eux avec le plus de zéle et le plus de succès. Saturnin Evêque d'Arles, bien loin de suivre les traces de ces illustres Confesseurs, se rangea du côté des Ariens. Ce prélat devoué à toutes les volontés de l'Empereur, et aussi corompu dans les mœurs que dans la doctrine, aiant juré comme les autres Ariens la perte de saint Athanase, il le condamna dans un Concile de plus de 380 Evêques assemblés à Milan au commencement de l'année 355. Comme il avoit des liaisons étroites avec Ursace et Valens, deux des principaux chefs des Ariens, la plûpart des Evêques des Gaules, S. Hilaire à leur tête, se separerent de sa communion. Saturnin cherchant à se venger de cet affront comme il pretendoit, trouva moien de faire assembler un Concile à Besiers en 356. S. Hilaire toûjours plein de zéle pour les interêts de la foi, ne manqua pas de s'y trouver; et sa présence y fut d'un grand poids. Il y denonça avec beaucoup de fermeté les protecteurs de l'heresie, et invita les Evêques assemblés à en prendre connoissance.

XL. Mais les Héretiques qui craignoient de se voir confondus publiquement, ne voulurent point souffrir que S. Hilaire fût écouté. Ils allerent encore plus loin. S'apercevant sans peine qu'ils auroient toûjours en lui un adversaire puissant et incommode, ils formerent le dessein de le mettre hors d'état de leur nuire. Pour y mieux réüssir, ils eurent recours au mensonge et à l'imposture, ressources ordinaires aux ennemis de la verité. Saturnin que la dénonciation faite par S[t] Hilaire regardoit personnellement, dressa une fausse rélation de ce qui se pàssoit dans l'assemblée, et l'envoia à l'Empereur Constance le protecteur déclaré des Ariens. Cet artifice lui réüssit. Il obtint du Prince, à qui il avoit fait entendre tout ce qu'il avoit voulu, un ordre pour bannir S. Hilaire et l'envoier en Phrygie, ce qui fut éxécuté sans retardement. Ce saint prélat ne se trouva pas le seul dans le Concile, qui s'oposât à l'héresie. Rodane Evêque de Toulouse s'y déclara généreusement aussi pour la foi orthodoxe trahie et persecutée, et mérita le même sort que S. Hilaire. Il fut banni avec lui, et mourut dans son exil comme S. Paulin de Tréves. Vous verrez dans la suite bien d'autres marques du zéle et de la générosité de nos Evêques contre l'erreur.

XLI. En effet, quoique les Eglises des Gaules eussent perdu par le banissement de S. Hilaire leur plus illustre ornement

et leur plus ferme apui, elles ne laisserent pas de se conserver dans la pureté de la foi, et de fermer toutes les avenuës à l'héresie. ' Les Evêques Gaulois unis en esprit avec lui, et toûjours attachés à la même foi, rejetterent constamment la communion de Saturnin auteur de son éxil. Ils rejetterent avec la même fermeté la seconde formule de foi dressée à Sirmich en 357 par les Ariens, formule que saint Hilaire qualifie de blasphéme d'Osius et de Potame, parce qu'on l'atribuoit particulierement à celui-ci, et que l'autre avoit eu le malheur de la souscrire. Le venin de l'erreur s'y montroit de lui-même; et les bons Catholiques n'eurent pas de peine à l'y découvrir. On y établissoit ouvertement et sans détour l'héresie d'Arius, en retranchant le mot non-seulement de *consubstantiel*, mais encore celui de *semblable en substance*, et ' en soûtenant comme un dogme de l'Eglise catholique, que le Pere est plus grand que le Fils en honneur, en dignité, en gloire, en majesté. ' Que s'il s'y trouvoit quelques termes communs et à la verité et à l'erreur, il y en avoit beaucoup d'autres dont l'impieté paroissoit visiblement. En un mot la perfidie d'Ursace, de Valens et de Potame s'y faisoit sentir d'une maniere palpable. ' Il couroit aussi d'autres écrits manifestement impies de la part de quelques-uns de ceux qui avoient envoïé cette formule dans les Gaules.

Hil. de syn. n. 2 10.

Pheb. p. 302. 2.

p. 300. 2.

p. 304. 1.

XLII. Quand elle n'auroit pas été si visiblement mauvaise, nos Evêques n'auroient eu garde de la recevoir. Il auroit suffi, ou qu'ils y eussent aperçu une duplicité envelopée, ' qui auroit donné lieu à interprêter en mal des termes qui étoient susceptibles d'un bon sens, ou qu'ils y eussent trouvé quelque chose contraire aux dogmes catholiques. Car ils étoient persuadés que recevoir un seul article de cette nature, ç'auroit été perdre entierement la foi. ' Ils ne se contenterent donc pas de resister à ce dernier effort que l'héresie faisoit pour les abatre avec la même vigueur qu'ils avoient déja fait paroître contre ses premieres ataques; ils eurent encore la force de condamner hautement cette indigne formule de Sirmich. Ce fut dans un Concile assemblé en 358, que les Evêques des Gaules la rejetterent et anathematizerent. Mais nous n'avons ni la letre synodique, ni les autres actes de ce Concile. On ne sait pas même en quel endroit il fut tenu, ni quels Evêques y assisterent. ' Mr Delalande le met à Vaison, et le compte pour le premier Concile tenu en cette ville. Il nomme entre les Evêques

p. 302. 1.

Hil. ibid. n. 2. 3.

Concil. supp. p. 3 1.

qu'il prétend y avoir assisté Nectaire de Vienne, S. Phebade d'Agen, S. Servais de Tongres, et Gavidius qu'il fait Evêque de Perigueux. Mais tout cela est avancé sans aucune preuve certaine, et ce Gavidius que nous verrons paroître au Concile de Rimini, ne pouvoit être alors Evêque de Perigueux, dont le siege etait rempli par Paterne fameux Arien.

[illegible] p. [illegible]

Pheb. p. 300 305.

p. 305. [illegible]

XLIII. Au défaut de la letre synodique et des autres actes de ce Concile, il nous reste un traité de S. Phebade Evêque d'Agen, qui est un illustre monument du courage de nos Evêques de ce tems-là. On y trouve réfutée avec beaucoup d'esprit, de solidité et d'érudition cette seconde formule de Sirmich, ' qu'il dit meriter la qualification non de profession de foi, mais de perfidie. Il y parle autant au nom des autres Evêques Gaulois, qu'en son nom propre, et y découvre d'abord avec beaucoup de pénétration les subtilités étudiées, les équivoques affectées, et les expressions tortueuses, sous lesquelles ils cachoient le venin de l'erreur. Ensuite il passe à montrer qu'ils la proposoient même en quelques endroits sans détour ni ménagement. Enfin après y avoir établi par les passages de l'Ecriture les dogmes catholiques de l'Incarnation et de la Trinité, S. Phebade conclut ainsi : « ' C'est ce que nous » croïons, c'est ce que nous professons, parce que c'est ce que » nous avons reçu des Prophétes, ce que nous annoncent les » Evangelistes, ce que nous ont enseigné les Apôtres, ce que » les Martyrs ont confessé dans leurs souffrances. Nous sommes » si fortement atachés à cette foi, que si un Ange même du » ciel nous annonçoit le contraire, nous lui dirions anathême. » Et comme l'on objectoit à nos Evêques la chûte du grand Osius, afin de leur faire quelque impression, S. Phebade répond judicieusement, qu'un tel exemple ne peut prescrire contre tant de preuves incontestables. D'ailleurs tout le monde sait, ajoûte-t'il, ce qu'il a cru jusqu'ici, et avec quelle constance il a toûjours condamné les Ariens. Que s'il a été près de 90 ans dans l'erreur, je ne croirai jamais qu'à un si grand âge il ait rectifié ses sentimens. Que s'il ne commence qu'aujourd'hui à être dans la vraïe foi, que doit-on penser de ceux qui sont déja morts dans la même croïance? Et qu'auroit-on pensé de lui-même, s'il eût quitté le monde avant l'assemblée de Sirmich où il est tombé?

Hil. de Syn. n. 3.

XLIV. ' Bien-tôt l'éclat de cette générosité épiscopale se répandit dans les Eglises des païs éloignés, et y eut un heu-

reux succès. Aïant pénetré en Orient, il y reveilla les esprits de quelques prélats; et leur inspirant de la honte d'avoir si long-tems souffert l'acroissement de cette héresie, sans y résister, il les porta à y oposer quelques decrets en faveur de la verité. ' Ce fut en cette ocasion que Basile d'Ancyre et quelques autres Evêques qui passoient pour demi-Ariens, tinrent un Concile à Ancyre en 358, un peu avant Pâque. D'abord ils y firent un anathême contre la Consubstantialité, mais ils le suprimerent bien-tôt après; et ils condamnerent les blasphêmes les plus grossiers de l'Arianisme. Ils obtinrent même de Constance la supression de la seconde formule de Sirmich, et l'exil des principaux et des plus impies entre les Evêques Ariens. ' Pour revenir à nos prélats Gaulois, ils persisterent constamment à refuser leur communion à Saturnin d'Arles; et toûjours inviolablement atachés à S. Hilaire, ils lui écrivirent des letres de communion, pour lui témoigner qu'ils prenoient part à son exil par l'union d'une même foi et d'un même esprit. Ils lui aprirent en même tems ce qu'ils avoient fait contre la formule impie de Sirmich, dont nous venons de parler.

Till. ibid. n. 7. p. 444.

Hil. ibid. n. 2.

XLV. C'est ainsi que la foi se conservoit et triomphoit même dans l'Eglise des Gaules par le zéle de nos Evêques, tandis qu'elle tomboit en Orient par la perfidie des Eusebiens et la lâcheté des Orientaux. ' C'est sur quoi S. Hilaire les felicite dans son livre des synodes qu'il écrivoit en Phrygie, et qu'il leur adressa du lieu de son exil, pour leur aprendre ce qui se passoit en Orient. « Les Eglises orientales, leur dit-il, sont » dans un tel peril, qu'il est rare d'y trouver même parmi les » Evêques cette foi que je vous raporte. Je vous parle com- » me savant de ce que j'ai ouï et de ce que j'ai vu moi-même. » Hors l'Evêque Eleuse et quelques prélats avec lui, la plus » grande partie des dix provinces d'Asie où je suis, ne con- » noissent point Dieu, ou ne le connoissent que pour le blas- » phémer... Tout est plein de scandales, de schismes et d'in- » fidelité... Au milieu de ce désastre, que vous êtes heureux » d'avoir conservé dans sa pureté la foi apostolique, d'avoir » ignoré jusqu'ici ces professions écrites, et de vous être con- » tentés de professer de bouche ce que vous croïez de cœur ! » ' O qu'il vous est glorieux de ne vous être jamais départis de » la véritable foi! Que votre réligion établie sur la solidité de » la pierre vous fait d'honneur, et qu'il est beau pour vous d'être

n. 63.

num. 2.

» demeurés fermes et inébranlables au milieu des tempêtes! »

XLVI. Helas! qui se seroit atendu qu'une foi aussi pure, aussi animée, aussi triomphante se seroit un jour éclipsée? Cela n'est pourtant que trop vrai. Le Concile de Rimini tenu en 359, au même tems que celui de Seleucie en Isaurie, fut le nuage fatal qui obscurcit, quoique pour peu de tems, cette brillante lumiere. Nos Evêques firent un personnage trop éclatant dans cette assemblée, pour n'en pas rapeller ici quelques traits. Nous suivrons dans ce que nous en allons dire, S. Severe Sulpice, qui savoit ce qui s'y passa de la bouche même d'un des Evêques qui y avoient assisté. ' Ce Concile fut convoqué des Evêques d'Italie, d'Illyrie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules et de la Grande Brétagne, c'est-à-dire, de tout l'Occident, au nombre de 400 ou environ. Le dessein qu'avoit l'Empereur dans cette convocation, étoit de réünir tous les Evêques dans le même point de croïance. Afin que personne ne pût s'excuser d'assister à cette assemblée sous prétexte de la depense, le Prince fournit aux frais du voiage. Mais les Evêques d'Aquitaine piqués d'une noble générosité, ne voulurent point profiter de cette faveur. Entre ceux-ci se trouvoient ' S. Phebade ou Fegade d'Agen, et Gavidius dont on ignore le siége. Des autres Evêques Gaulois on ne nomme que Saint Servais ou Servation de Tongres. ' Parmi tous les Prelats qui composoient le Concile, il n'y en avoit d'Ariens déclarés tout au plus que 80. Tous les autres étoient Catholiques, aussi atachés à la foi, que ces 80 étoient livrés à l'héresie.

Sul. hist. l. 2. n. 67 p. 399-401.

n. 39. p. 405.

n. 37 p. 403.

XLVII. ' D'abord les Catholiques ouvrirent une voie qui réüssit mieux à leurs adversaires qu'à eux-mêmes. Ils firent une députation de dix d'entre eux vers l'Empereur, pour lui répresenter que les sentimens des uns et des autres étant aussi différens sur la foi, il n'y avoit pas moïen de communiquer avec des Héretiques. Ceux-ci à l'imitation des Catholiques députerent aussi dix de leur cabale vers Constance. Mais plus avisés que les autres, ils choisirent pour cet effet les plus anciens d'entre eux, gens rusés, pleins d'artifices, et acoutumés depuis long-tems à la perfidie. Ils n'eurent pas de peine à trouver par-là plus de credit sur l'esprit du Prince, déja tout à leur devotion, que les députés Catholiques, qui étoient de jeunes Prélats sans experience et peu sur leurs gardes. ' L'Empereur en renvoïant ceux-ci, les chargea d'une formule de foi envelopée sous des termes trompeurs, qui montroient en apa-

p. 403

n. 39. p. 407.

rence un sens orthodoxe, mais qui en effet contenoit tout le venin de l'héresie. Car sous une raison specieuse cette formule abrogeant le terme de substance comme ambigu, témerairement emploïé par les Peres, et non usité dans l'Ecriture, elle tendoit à empêcher que l'on ne crût le Fils de la même substance que le Pere. De sorte que la formule établissoit bien la ressemblance entre l'un et l'autre ; mais la fraude qui y étoit artificieusement cachée, consistoit en ce que faisant le Fils semblable au Pere, elle ne le faisoit pas égal à lui. (*)

(*) *Errat.* Semblable.

XLVIII. ' Les Députés ainsi renvoïés avec injonction de s'unir de communion avec les Ariens, le préfet Taurus modérateur du Concile reçût ordre de ne le point dissoudre, ' que tous les Evêques n'eussent signé la formule. L'ordre ajoûtoit que s'il s'en trouvoit qui refusassent de souscrire, on les exilât, pourvû néanmoins que leur nombre n'allât pas au-delà de 15. Les Députés qui paroissent avoir été gagnés les premiers, eurent beau prier les Evêques assemblés de ne pas irriter la colere de l'Empereur ; ce fut en vain. Les Catholiques persévérerent à refuser de communiquer avec les Ariens. Mais cela ne dura pas. Si-tôt que l'on eut connoissance des ordres menaçans du Prince, le trouble commença à saisir les esprits. Au trouble succeda la crainte, et la deroute ne tarda pas à suivre. Bien-tôt la plûpart des Catholiques se laissant vaincre peu à peu, soit par pusillanimité, soit par l'ennui de se voir éloignés de leurs Eglises, se rangerent du parti de leurs adversaires, dont le nombre grossissoit tous les jours depuis le retour des Députés. Et aïant une fois commencé à lâcher pied et à perdre courage, ils se joignirent par troupes aux Ariens, sans rougir de leur désertion criminelle.

Sul. hist. l. 2. n 59. p. 406. 407
p. 408.

XLIX. ' De tant d'Evêques ennemis de l'Arianisme qui composoient ce Concile, il ne s'en trouvoit plus que vingt qui demeurassent fermes. Mais plus ils voïoient leur nombre diminuer, plus ils s'armoient de courage. S. Phebade et Saint Servais se signaloient entre tous les autres par leur constance et leur fermeté. ' Le modérateur du Concile, homme ambitieux et adroit pour venir à bout de ses vûës, à qui l'Empereur avoit promis le consulat pour prix de son adresse à faire tomber les Orthodoxes, ' voïant ses esperances presque tombées, fit tous les persohages qu'il crut propres à mériter la récompense qu'on lui avoit promise. N'aïant pu intimider ce peu de bons Evêques ni par la crainte ni par les menaces, il s'efforça

Ibid.
p. 400.
p. 408.

de les atendrir par ses prieres et ses larmes. Et cet artifice ne lui aiant pas reussi, il vint à faire le philosophe, ou si l'on veut le théologien, afin d'essaier de convaincre par le raisonnement ceux qu'il ne pouvoit ni fléchir ni abatre. Il leur proposa l'exemple de la multitude, et prétendoit que le grand nombre devoit être une autorité suffisante pour les déterminer. ' Mais tout ce qu'il sut metre en œuvre fut inutile. S. Phebade à la tête des autres declara généreusement qu'il ne recevroit jamais de formule dressée par les Ariens ; qu'il étoit tout disposé à aller en exil, et à subir tout autre suplice que l'on voudroit. Heureux s'il eut persévéré dans cette sainte résolution !

(Sul. hist. l. 2. n. 44. p. 409.)

L. Mais que la foiblesse de l'homme est grande ! ' Quelques jours s'étant passés à combatre de la sorte, celui qui avoit si généreusement resisté aux efforts et aux artifices d'un préfet armé de toute l'autorité de l'Empereur, se laissa aller aux persuasions frauduleuses d'Ursace et de Valens. ' Ces deux fourbes pour le gagner, lui proposerent d'ajoûter à la formule ce que lui et les autres Evêques de son sentiment jugeroient à propos, et promirent de passer leur addition. Les Catholiques fatigués de la longueur du Concile, et desirant de metre fin à cette grande affaire, trouverent la proposition raisonnable et l'accepterent. S. Phebade et S. Servais se mirent donc en devoir de dresser des formules, dans lesquelles ils condamnoient Arius avec toute son héresie, et déclaroient le Fils de Dieu égal au Pere, et Eternel comme lui. Alors Valens faisant l'homme officieux, leur suggera d'y ajoûter les mots suivans, qui renfermoient la fraude, sans la montrer : Que le Fils de Dieu n'est point une créature comme les autres créatures. La fraude eut son effet ; et nos Evêques donnerent dans le piége sans s'en apercevoir. Car en niant que le Fils fût une créature comme les autres, on ne laissoit pas de le reconnoître réellement pour créature, mais pour une créature plus excellente. ' C'est ainsi que finit ce Concile, heureux dans son commencement, et déplorable dans sa fin. ' Après tout, nul des deux partis n'avoit sujet ou de se croire vaincu, ou de se flater d'être victorieux. En effet, si les souscriptions étoient pour les Ariens, tant de formules rejettées, où se montroit l'héresie, déposoient en faveur des Catholiques. ' Cependant la clause que Valens avoit fait ajoûter n'étant pas d'abord entenduë, ce ne fut qu'après un certain tems qu'on s'aperçut de la fraude qu'elle cachoit.

(Ibid. — p. 410. — p. 411. — p. 410. — p. 411.)

LI. L'issuë du Concile de Seleucie ne fut gueres plus heureuse.

reuse, que la conclusion de celui de Rimini. Seulement St. Hilaire de Poitiers, dont il semble que Dieu n'avoit permis l'exil, que pour le mettre dans l'ocasion de se trouver à cette assemblée d'Evêques Grecs et Orientaux, y soûtint toûjours avec autant de constance que de zéle la verité orthodoxe abandonnée par presque tous les autres. La chûte de tant d'Evêques à la fois dans l'un et l'autre Concile tenu en même tems, ' fit apercevoir au monde entier, selon l'expression de St. Jerôme, que sans y penser il étoit devenu Arien. ' C'est ce qui a fait dire aussi à Vincent de Lerins, que le poison de l'Arianisme aïant infecté presque tous les Evêques de l'Occident, il s'étoit répandu non dans une petite partie de la terre, mais dans presque tout l'univers. L'Eglise ne laissoit pas néanmoins de briller au travers de cet obscurcissement presque général de la foi. Elle brilloit dans ce peu de généreux Evêques, qui aïant préferé leur devoir à leur répos, et l'exil aux bonnes graces d'un Empereur Arien, souffroient une persécution ouverte, sans y succomber. Elle brilloit dans ces pieux solitaires de l'Egypte formés par le grand Antoine l'ennemi implacable de l'Arianisme. ' Elle brilloit enfin dans une multitude de simples fidéles, qui conservoient avec toute la diligence imaginable la foi de leurs peres, tandis que leurs Pasteurs ou l'abandonnoient par foiblesse, ou la sacrifioient honteusement à leurs propres interêts.

n. 58. p. 404. 409 | Hier. in Lucif. l. . num. 6. | Vinc. Lir. n. 4. p. 319. | Sul. ibid. n. 55 p. 391.

LII. Graces à Dieu un si grand scandale ne dura pas longtems, et l'Eglise des Gaules eut la gloire d'être la premiere qui y aportât un remede salutaire. Dès l'année suivante 360, S. Hilaire de retour à son Eglise, où l'Empereur crut devoir le renvoïer, pour éloigner de l'Eglise d'Orient le fleau le plus terrible des Ariens, ' il travailla à rapeller tout le monde à la pénitence. Quelques autres étoient d'un avis différent, ne voulant pas que l'on admît à la communion ceux qui avoient eu le malheur de se laisser aller à la séductîon. Mais le sentiment de S. Hilaire prévalut, comme le plus sage et le plus conforme à l'esprit de l'Eglise. Ce grand Evêque assembla donc à cet effet plusieurs Conciles dans les Gaules, où l'on condamna ce qui s'étoit fait à Rimini. De sorte que presque tous les Evêques reconnurent et retracterent l'erreur où ils étoient malheureusement tombés. De tous ces Conciles nous ne connoissons que celui qui se tint à Paris en 361, et dont vous aurez l'histoire dans la suite. Au même tems que l'on travailloit

n. 60. p. 417. 415.

à réparer le scandale de Rimini, il se présenta un autre mal très-dangereux, qui tiroit son origine des maximes outrées de quelques Evêques, sur-tout de Lucifer de Cagliari, dont le zéle mal reglé tendoit à faire autant de désesperés qu'il y avoit de pénitens. Il falut donc remedier à ce second scandale. C'est ce qu'entreprit l'Evêque Paul, qui nous paroît le même que le prélat de ce nom qui gouvernoit alors l'Eglise de Paris, et qui publia un traité pour tâcher de consoler les penitens, et les exhorter à ne se laisser pas aller au désespoir par un excès de tristesse mal entenduë.

LIII. Depuis que les Evêques des Gaules se furent relevés de leur chûte, ils témoignerent plus de zele que jamais contre l'héresie d'Arius, et ne laisserent passer aucune ocasion sans le signaler. Nous verrons ailleurs ce que fit Saint Hilaire contre Auxence de Milan. Dans la suite deux autres Evêques d'Italie Pallade et Secondien continuant à soûtenir l'Arianisme, l'Empereur Gratien assembla contre eux en 381 un Concile à Aquilée. Nos évêques Gaulois voulurent y prendre part, et y députerent Saint Just Evêque de Lyon, Constance d'Orange, Procule de Marseille, Théodore d'Octodure ou Martigni dans le Valais, Domnin de Grenoble et Amance de Nice. S. Valerien d'Aquilée présida au Concile; mais Saint Ambroise en fut l'ame, et conduisit toute l'action. L'héresie d'Arius y fut solennellement proscrite, et les deux Evêques Ariens avec un prêtre nommé Attale condamnés et déposés du sacerdoce. Le Concile écrivit sur cela aux Evêques des Gaules une letre très-glorieuse à leur mémoire, pour les remercier des députés qu'ils lui avoient envoïés. Cette letre se trouve parmi celles de S. Ambroise; et ce grand Evêque qui l'avoit écrite au nom du Concile, y dit que l'atachement qu'ont toûjours eu les Evêques des Gaules pour l'ancienne doctrine, a donné beaucoup de poids et d'autorité aux décisions de l'assemblée. *Præscripta majorum sequentes non mediocre addidistis pondus sententiis nostris, cum quibus etiam vestræ Sanctitatis convenit professio.*

LIV. S. Ambroise se trouvoit si bien des lumieres de nos Evêques Gaulois, qu'il étoit atentif à en profiter dans les ocasions. La fameuse héresie de Jovinien l'aïant obligé d'assembler en 390 un Concile à Milan, où se trouvoient alors Théodore d'Octodure et Constance d'Orange, dont nous venons de parler, le S. Prelat voulut qu'ils fussent de l'assemblée, et

qu'ils eussent part à la condamnation de l'erreur et au triomphe de la verité. Leurs noms se lisent avec ceux de S. Ambroise et des autres peres du Concile dans la letre écrite au pape Sirice à ce sujet. C'est sans doute les mêmes Evêques Gaulois, avec lesquels le même S. Ambroise dit ailleurs qu'il tenoit un autre Concile, lorsqu'on lui aporta la nouvelle du meurtre de Thessalonique. Cette derniere assemblée, dont parle ici S. Ambroise, regardoit la grande affaire des Ithaciens, comme nous dirons dans peu. Ce n'étoit pas seulement dans les Conciles et les Conférences familieres, que ce grand Evêque de Milan consultoit nos Evêques Gaulois ; il le faisoit encore par écrit. On sait qu'il avoit lié commerce de letres avec quelques-uns, nommément S. Phebade d'Agen et S. Delphin de Bourdeaux. L'histoire ne nous a pas conservé la connoissance des autres.

ep 51. n. 6.

LV. A peine les Evêques des Gaules commençoient-ils à respirer, après tous les mouvemens et les fatigues que leur avoit causé l'Arianisme, qu'ils se virent engagés derechef dans de nouveaux combats pour le maintien de la verité. L'héresie des Priscillianistes aïant commencé à se faire connoître sur la fin de ce siécle, leur fit naître l'ocasion d'exercer le zéle qu'ils avoient si souvent fait paroître pour la défense de la foi. ' Cette héresie se répandit particulierement en Espagne par les artifices d'un certain Marc Egyptien, qui séduisit une femme nommée Agape, et ensuite un rhéteur nommé Elpide. Ceux-ci instruisirent Priscillien homme noble 'et riche, dont cette secte prit le nom. [a] Ils l'ordonnerent depuis Evêque de Labine, ou Labile que l'on croit être Avila compris alors dans la Galice.' Hygin ou Adhygin Evêque de Cordouë fut le premier qui poursuivit ces héretiques. Mais il se laissa depuis honteusement corrompre, et les reçut à sa communion. Pour arrêter le cours de cette héresie, qui avoit déja infecté la plus grande partie de l'Espagne et même quelques Evêques, nommément Instantius et Salvien, nos Evêques d'Aquitaine, qui étoient alors du département de l'Espagne, s'assemblerent à Saragoce en 380, avec les Evêques Espagnols. ' Parmi les Evêques Gaulois qui se trouverent à ce Concile, les plus distingués étoient S. Phebade d'Agen, qui est nommé le premier, et S. Delphin de Bourdeaux. On y condamna Elpide et Priscillien laïque, et les Evêques Instantius et Salvien. On y excommunia Hygin de Cordouë, qui avoit reçu les héretiques

Sul. ibid. n. 61. p. 417. 419.

Pros. chr. p. 734.

a Sul. ibid. n. 63.

n. 62. p. 420. 422.

Conc. t. 2. p. 1009. 1231. Sul. ibid. | Till. H. E. t. 8. p. 499.

après les avoir dénoncés le premier. On y fit aussi huit Canons dans lesquels on établit une doctrine et une discipline oposées aux erreurs des Priscillianistes.

LVI. Après l'Espagne, les Gaules furent le theatre où cette secte fit plus d'éclat. [illegible] Elle étoit caracterisée par un mélange confus et horrible de toute sorte d'impietés, qui s'y étoient ramassées comme dans un cloaque. [illegible] 'Ceux qui la suivoient, étoient tout ensemble Gnostiques, Manichéens, Marcionites, Sabelliens, Photiniens. [illegible] A la corruption dans le dogme, ' ils joignoient des mœurs aussi corrompuës que leur doctrine, quoique sous un extérieur reglé, modeste et même severe.

n. 63. p. 122. 123. ' Après leur condamnation dans le Concile de Saragoce, dont nous venons de parler, Priscillien et quelques-uns de ses principaux sectateurs allerent en Italie y chercher de l'apui. Ils prirent leur route par l'Aquitaine, où aïant été fort bien reçus par les ignorans, ils y répandirent les semences de leurs erreurs, sur-tout à Eause, dont le peuple étoit comme naturellement porté à la pieté. S. Delphin Evêque de Bourdeaux, qui les connoissoit pour ce qu'ils étoient, les empêcha d'entrer dans sa ville épiscopale. [illegible] ' Mais aïant trouvé un hospice dans les terres d'Eucrocie veuve du célebre orateur Delphide, ils y passerent quelque temps, et y infecterent diverses personnes. Eucrocie elle-même et Procule sa fille furent de ce nombre, et n'eurent pas honte d'acompagner avec une troupe d'autres femmes aussi peu retenuës, Priscillien et ses associés, lorsqu'ils partirent de chez elle pour se rendre à Rome.

Ibid. p. 125. LVII. ' Leur voïage fut sans fruit. Le pape S. Damase ne voulut pas même les écouter. S. Ambroise n'en témoigna pas moins d'horreur. Frustrés de leur esperance de ce côté-là, ils eurent recours à l'Empereur; et à force de présens et de solicitations auprès des Ministres de Gratien ils furent rétablis dans leurs Eglises. Ithace leur principal acusateur fut même contraint à sortir d'Espagne, et à venir chercher un asyle dans les Gaules. [illegible] 'Ce fut lui qui après la défaite et la mort de Gratien obtint de Maxime qui avoit usurpé l'empire, la convocation du Concile de Bourdeaux contre ces héretiques. On se préparoit à leur y faire bonne justice, comme vous le verrez par l'histoire que nous en donnerons, lorsque Priscillien, pour en éviter le jugement, apella à l'Empereur Maxime, et évoqua l'affaire à son tribunal. Mais cet apel lui fut plus funeste qu'il ne s'y seroit atendu. Sul. ibid. p. 127. 'Lui et ses complices furent donc

conduits à la cour, qui étoit alors à Tréves, où Idace et Ithace leurs acusateurs les suivirent, ' et les pousserent avec trop de chaleur. Ces malheureux y furent jugés et punis avec la severité que tout le monde sait, plusieurs aïant été décollés, et les autres relegués dans les isles éloignées. A Bourdeaux on étoit si indigné contre ceux de cette secte, que la populace lapida une femme nommée Urbique, parce qu'elle ne vouloit pas renoncer à son impieté.

Sul. n. 65. p. 431. 432 | Pros. ibid.

LVIII. Quoique cette affaire fut évoquée au tribunal de l'Empereur, cela n'empêcha pas qu'après le Concile de Bourdeaux, S. Martin et divers autres Evêques des Gaules ne témoignassent même par un jugement solennel, comme ils semble, qu'ils ne pouvoient regarder Priscillien et ses sectateurs que comme des héretiques. Un tel jugement supose la convocation d'un Concile que l'on ne connoît point d'ailleurs. Seulement ' un auteur du XII siécle, et par conséquent fort éloigné de ces tems-ci, nous aprend que Maxime assembla plusieurs Evêques, entre lesquels se trouverent S. Ambroise et S. Martin, et qu'ils tinrent un Concile pour condamner cette héresie. Mais quel qu'ait été ce Concile, ce ne fut pas assurément lui qui décerna la peine que l'on fit porter aux Priscillianistes. D'aussi Saints Evêques que S. Ambroise et Saint Martin n'auroient eu garde d'aprouver, encore moins d'ordonner une telle cruauté. Ils étoient trop instruits de l'esprit de l'Eglise, qui a toûjours eu en horreur l'effusion du sang, même de ses plus cruels persecuteurs. ' C'est ce que S. Martin en particulier témoigna par ses instances auprès de Maxime pour épargner à ces malheureux le genre de suplice auquel ils furent condamnés. C'est ce qu'il blâma encore hautement en présence de cet Empereur et d'Ithace même. ' S. Ambroise en fit autant, et fut suivi par le Pape Sirice et par le I Concile de Turin, comme nous le dirons ailleurs.

Idat. p. 294.

Spic. t. 12. p. 205.

Sul. ibid. p. 428. 429 | dia. 3. n. 15. p. 562. 565.

Amb. ep. 24. n. 12.

LIX. L'opinion contraire ne laissa pas néanmoins de trouver des partisans. Ithace le principal auteur de la mort de ces héretiques, en fut le chef, et leur donna son nom. De-là se forma le parti des Ithaciens, qui causa de si étranges divisions dans l'Eglise des Gaules. ' L'autorité de la justice, l'aparence du bien public, et peut-être encore plus que tout le reste l'apui que l'Empereur donnoit à Ithace et à ceux de son parti, empêcherent d'abord qu'on ne les traitât comme le meritoient des Evêques qui avoient procuré la mort à des personnes,

Sul. hist. l. 2. n. 65. p. 432 | dia. 3. n. 15. p. 561.

quoique criminelles. ' Cela se passoit non en l'année 386, comme le supose Baronius, mais dès l'année precedente. ' Peu de tems après, c'est-à-dire en 388, on agit tout de bon contre les Ithaciens, qui selon S. Prosper furent privés de la communion de l'Eglise. On croit que ce fut les Evêques des Gaules qui porterent cette sentence, et qu'au mois d'Avril 390 ils allerent à Milan pour la faire confirmer par S. Ambroise. ' Ce Saint prelat parle effectivement d'un Concile qu'il tint vers ce tems-là à l'arivée des Evêques Gaulois. A Tréves cependant se fit une assemblée d'autres Evêques, ' où Ithace fut declaré innocent. Il semble qu'elle fut composée des prélats qui étant allés dans cette ville pour l'Ordination de Felix, communiquoient tous les jours avec Ithace, de sorte que sa cause leur étoit devenuë commune avec lui. Mais elle paroissoit si odieuse aux yeux du public, que les Païens mêmes la blâmoient avec des traits de reproches qui ne faisoient pas d'honneur à ces Evêques. Nous en pourrons raporter quelques-uns en un autre endroit.

LX. Une conduite aussi oposée entre nos Evêques causa dans les Gaules ' une discorde continuelle, qui pendant plus de 15 ans y eut des suites très-fâcheuses, sans que l'on pût trouver le moien de l'éteindre. Presque toutes choses, dit S. Sulpice, étoient troublées et confonduës par les divisions de ces Evêques, qui regloient, ou pour mieux dire, qui perdoient tout en suivant, au lieu de la justice, les impressions de leur haine ou de leur affection particuliere, et ne se conduisoient que par des mouvemens de crainte, d'inconstance, d'envie, de faction, d'avarice, d'arrogance, etc. On voïoit le plus grand nombre résister aux bons avis des autres, pour n'écouter que leurs folles imaginations, sans d'autre motif qu'une opiniatreté deraisonnable. ' On portoit l'injustice et la licence jusqu'à taxer d'hérétiques les gens à la seule vûë. Il suffisoit de voir un visage pâle, et un habit de certaine figure, aparemment plus modeste que celui du commun, pour y atacher la note d'hérésie. Cependant le peuple de Dieu et les personnes vertueuses servoient de joüet à la malice et à l'insolence des autres. Ces funestes divisions n'étoient point encore entierement apaisées en l'an 400, qu'écrivoit Saint Sulpice qui nous en a laissé le triste recit. ' S. Ambroise qui ne les voïoit pas de si près, ne laissoit pas de les déplorer lui-même; et il nous aprend que souvent elles furent cause qu'il s'excusa de se trouver

Till. ibid. p. 541. 542.
Pros. ibid.
Till. ibid.
Amb. ep. 51. n. 6.
Sul. dia. 16 p. 562. 564. 566.
Hist. l. 2. n. 66. p. 434.
Dia. ibid. p. 561.
Hist. ibid.
Amb. de ob. Val. n. 25.

aux Conciles que tenoient les Evêques des Gaules.

LXI. On ignore quels furent ces Conciles dont parle ici Saint Ambroise. Seulement il en designe un comme tenu vers le mois de Mai 392, l'année de la mort de Valentinien II. Ce pourroit bien être ' celui qui se tint à Nîmes, et auquel Saint Martin refusa de se trouver, mais des décisions et de la conduite duquel il fut aussitôt instruit par un Ange. C'est ce que nous examinerons plus particulierement ailleurs. Il manqueroit au reste quelque chose à l'abregé de l'histoire des Ithaciens que nous venons de faire, si l'on ne trouvoit pas ici le portrait d'Ithace leur chef que nous a tracé un historien du tems. ' Ithace, dit cet Ecrivain, étoit un homme sans souci, en qui l'on ne voïoit aucune marque de la sainteté du caractere épiscopal dont il étoit revêtu. Grand parleur, plein de faste, audacieux jusqu'à l'impudence, il n'avoit de goût que pour la bonne chére, et poussoit l'indiscretion, pour ne pas dire la folie, jusqu'à donner le nom odieux de Priscillianistes à ceux qui s'apliquoient à l'étude, ou qui faisoient profession d'une vie austere et pénitente. Il ne rougissoit pas même d'enveloper sous cette odieuse qualification le grand S. Martin, qui passoit pour un homme comparable aux Apôtres. Tel étoit le fameux Ithace, le pere des Ithaciens; et l'on a pu s'apercevoir par le peu que nous avons dit de ses partisans, qu'ils ne lui ressembloient pas mal.

Sul. dia. 2. n. 15. p. 548.

hist. l. 2. n. 64. p. 428.

LXII. Ce n'étoit pas seulement avec S. Ambroise que nos Evêques et les autres personnes studieuses des Gaules entretenoient un commerce de literature en ce siécle. Ils avoient encore de semblables liaisons avec les personnages les plus célebres des autres païs étrangers. Ils en avoient avec S. Jerôme en Palestine, S. Augustin en Afrique, S. Paulin d'abord retiré à Barcelone et depuis à Nole. Ils en avoient avec le fameux Orateur Symmaque à Rome, et sans doute avec beaucoup d'autres dont l'antiquité nous a dérobé la connoissance. Comme ce noble commerce continua encore au siécle suivant, nous en parlerons alors dans un plus grand détail. Dès ce siécle-ci il produisit quantité d'écrits, comme letres, traités, pieces de poësie, et autres. Mais il en est peu qui aïent échapé aux injures des tems. La plûpart des autres précieux monumens dont ces grands Evêques des Gaules, ou nés dans les Gaules, que vous avez vu paroître dans la suite de ce discours, avoient enrichi l'Eglise, ont eu le même sort, et ne

se trouvent plus aujourd'hui. De sorte qu'outre quelques actes de Conciles, et un ou deux traités de S. Phebade d'Agen, il ne nous reste de toutes ces richesses, que ce que nous en avons dans les recueils de S. Hilaire de Poitiers, de S. Ambroise de Milan, et de Lactance. Nous mettons ce dernier au nombre de nos savans Gaulois pour l'assez long séjour qu'il fit dans les Gaules, où il publia ses principaux ouvrages.

LXIII. Mais quelques estimables que soient ces précieux restes, ils ne peuvent nous empêcher de déplorer la perte qu'a fait l'Eglise par la privation où elle est de tant d'autres écrits, ou ensevelis dans la poussiere, ou entierement perdus. Il est certain que Lactance, S. Hilaire et S. Ambroise avoient laissé plusieurs autres ouvrages de leur façon, que ceux qu'on nous en a conservés. Nous ne nommerons ici que les plus considerables. Quelle perte que celle des commentaires de S. Hilaire sur Job et sur le Cantique des Cantiques, de ses letres à diverses personnes, de son traité des mysteres, et du recueil de ses hymnes! Quelle perte encore que celle des commentaires de S. Ambroise sur les proverbes, sur Isaïe et les Prophétes, de ses courtes remarques sur les épîtres de S. Paul, et de son traité des sacremens, ou de la philosophie! Nous avons aussi perdu ce que S. Maximin de Tréves et S. Paulin son successeur avoient écrit, au raport de S. Athanase, contre l'héresie d'Arius. De même S. Servais de Tongres, que nous montrerons être ce Sabbatius Evêque Gaulois, dont parle Gennade, avoit composé un traite sur la foi contre divers hérétiques, lequel s'est perdu comme les précedens. On ne nous a point conservé non plus ni l'ouvrage de Paul Evêque de Paris, dont nous avons deja parlé, ni le traité des principes du prêtre Heliodore compagnon d'étude de S. Hilaire de Poitiers.

LXIV. Et si nous entrions dans un entier détail, combien découvririons-nous d'autres monumens ecclésiastiques, qui n'existent plus aujourd'hui? Combien d'actes de Martyrs et de vies des Saints nous ont été enlevés, ou par l'injure des tems, ou par la negligence, et peut-être la malice des hommes? Combien avons-nous perdu d'actes de Conciles? Vous avez pu remarquer dans ce discours qu'il s'en étoit tenu un grand nombre dans les Gaules, tant au sujet de l'Arianisme, que sur les grandes affaires des Priscillianistes et des Ithaciens: cependant il ne nous reste presque rien de tous ces Conciles. Combien encore de letres particulieres perdues? Nous n'avons rien

rien de toutes celles que nos Evêques écrivirent à S. Hilaire dans son exil, et qui étoient sans doute des monumens dignes de passer à la postérité la plus reculée. Ce qui se fit pour appuïer l'erreur, s'est perdu comme le reste. Il ne paroît plus rien ni des écrits de Saturnin d'Arles en faveur de l'hérésie arienne, ni des divers libelles que Vigilance publia tant contre la réputation de S. Jerôme, que pour établir ses nouvelles erreurs. Quoique nous raportions avec quelque étenduë l'histoire de cet hérésiarque au siécle suivant, nous ne pouvons pas nous dispenser d'en dire quelque chose dès ce siecle-ci, où il commença à se faire connoître et à éclater.

LXV. L'Eglise des Gaules, qui jusqu'ici avoit été en garde contre les erreurs étrangeres qui pouvoient corrompre la pureté de sa foi, eut la douleur de voir naître l'héresie dans son propre sein vers la fin de ce IV siecle. ' Vigilance, le premier monstre, dit S. Jerôme, que les Gaules aïent produit, débita plusieurs erreurs contre la religion et les pieuses pratiques établies et autorisées dans l'Eglise. Il blâmoit comme Jovinien la profession de la continence. Il condamnoit le respect que l'on rend aux reliques des Martyrs, et donnoit à ceux qui les honorent la qualification odieuse de Cendriers et d'Idolâtres. Il traitoit de superstition païenne l'usage d'allumer en plein jour des cierges en leur honneur. Il soûtenoit qu'après la mort on ne pouvoit plus prier les uns pour les autres. Il disoit que les miracles qui se faisoient aux sépulcres des Martyrs, n'étoient que pour les Infideles. Il condamnoit les veilles publiques dans les Eglises, excepté la nuit de Pâques. Il blâmoit ceux qui vendoient leur bien pour le donner aux pauvres, et qui embrassoient la vie monastique. Nous dirons ailleurs de quelle maniere cette héresie fut découverte par les soins de deux prêtres de l'Eglise des Gaules, Ripaire et Didier, et ensuite combatuë et refutée par la plume de S. Jerôme.

Hier. in Vig. p. 281. 282.

LXVI. D'abord elle fut suivie par les personnes crédules et charnelles, parce qu'elle favorisoit leurs passions. ' Mais on ne voit point qu'elle ait eu de suite ; et S. Augustin n'en fait aucune mention dans le dénombrement des autres hérésies. On croit qu'elle fut moins étouffée par les écrits qu'y oposa S. Jerôme, et par les soins des Evêques, que par les ravages affreux que firent les Barbares dans les Gaules au commencement du V siécle, tant en punition de cette hérésie même,

Till. ibid. t. 12. p. 268.

que pour châtier les Gaulois à cause de leurs autres crimes. On ne voit point non plus qu'on ait eu besoin d'aucun Concile pour la condamner, tant elle étoit contraire à la tradition de l'Eglise universelle. [illegible] Gennade néanmoins près d'un siécle depuis ne laissoit pas d'y faire allusion, lorsque dans ses dogmes catholiques il parle ainsi : « Nous croions, dit-il, que « les corps des Saints, et particulierement les reliques des SS. « Martyrs doivent être honorées avec sincerité, comme les « membres de J. C. Nous croions que les basiliques qui por- « tent leur nom, doivent être visitées avec un sentiment de « pieté et une devotion entiere, comme étant des lieux desti- « nés au culte de Dieu. Quiconque est dans une autre croïan- « ce, nous le regardons comme un disciple, non de J. C. « mais d'Eunome et de Vigilance. » C'est ainsi que parloit à la fin du V siécle un prêtre de l'Eglise de Marseille, en rendant compte de sa foi au pape S. Gelase.

LXVII. Nous finirons ce discours par ce qui se présente à dire sur l'institut de l'ordre monastique, dont Dieu se servit pour garantir les letres d'une entiere décadence, et contribuer à conserver la pureté de la religion. L'on sait de reste en effet que les monasteres ont presque toûjours été autant d'écoles et pour la pieté et pour les letres. L'on commença à en voir dans les Gaules peu après le milieu de ce siecle. [illegible] Le premier que l'on sache y avoir été établi, doit son origine à S. Martin depuis Evêque de Tours. Ce Saint le bâtit à Ligugé, à une petite distance de la ville de Poitiers, lorsqu'il se fut mis pour la seconde fois sous la discipline de S. Hilaire, après que ce S. prélat eut éte renvoïé a son Eglise en 360. S. Martin en fit le lieu ordinaire de sa retraite jusqu'à son épiscopat, et pendant qu'il l'habitoit. Dieu l'illustra par un miracle éclatant, en ressuscitant un mort à la priere de son serviteur. Ce monastere continua a être célebre dans les siécles suivans, et nous en verrons sortir quelques personnes de letres. Enfin après avoir servi à l'instruction et à la sanctification de quantité de Moines, il est passé en ces derniers tems aux Jesuites de Poitiers, qui en on fait leur maison de plaisance, où ils vont ordinairement se délasser des fatigues inséparables du soin qu'ils prennent d'instruire la jeunesse.

[illegible] LXVIII. S. Martin aïant été élevé sur le siége épiscopal de Tours, ne perdit rien de son amour pour la solitude. C'est ce qui le porta à bâtir à une demie lieuë de la ville un autre

monastere, qui est aujourd'hui la célebre abbaïe de Marmoutier. En peu de tems il y assembla jusqu'à 80 Moines, qui vivoient en Cénobites. L'austérité y étoit grande et pour la nourriture et pour le vêtement ; quoique plusieurs de ces solitaires fussent de famille noble, et eussent été élevés d'une maniere bien différente. Mais ce qui étoit dur à la nature, les atraits de la grace le leur rendoient doux et aimable. Ce monastere étoit tout à la fois et une pepiniere d'Evêques et une école pour les letres. Il n'étoit point d'Eglise, dit S. Sulpice, qui ne voulût avoir pour la gouverner, un sujet formé dans ce saint lieu. Tout le travail des solitaires consistoit à copier des livres. On n'y emploïoit toutefois que les plus jeunes ; les anciens n'aïant point d'autre ocupation que la priere. Entre les grands hommes qui se formerent en ce sanctuaire, même avant la fin de ce IV siécle, ' nous connoissons S. Heros Evêque d'Arles ; ' Eusebe à qui Saint Sulpice adresse une de ses letres, et qui fut aussi élevé à l'épiscopat, S. Severe Sulpice lui-même qui y passa quelques années du vivant de S. Martin, et encore plus de tems après sa mort ; ' Victor l'un des Saints qui étoient associés avec S. Paulin de Nole ; S. Clair le disciple cheri de S. Martin ; ' Gallus qui parle presque toûjours dans les dialogues de S. Sulpice, et le prêtre Evagre dont nous parlerons plus amplement ailleurs. On pourroit encore metre de ce nombre ' le célebre S Patrice Apôtre de l'Hibernie, qui peu après la mort de S. Martin se retira près de ses disciples, et y passa au moins trois ans.

Pros. chr. p. 739.

Sul. ad Eus.

Paul. ep. 23. num 1 3.

Sul. dial. 1. n. 4. 20 | dial. 2. n. 3.

Bail. 17. mars p. 216.

LXIX. Presque aussi-tôt que ce monastere eut été formé, il devint comme une ruche féconde, d'où il sortit plusieurs essains mystiques qui se répandirent ailleurs. C'est de-là sans doute que S. Martin tira les premiers Moines qu'il envoïa peupler ' les nouveaux monasteres, dont il remplit les environs de Tours, selon l'expression de l'auteur de sa vie. De sorte que dès-lors Marmoutier aquit la qualité de chef d'ordre : ce qui lui fit donner depuis le nom latin de *majus monasterium*, dont on a formé celui qu'il porte aujourd'hui. ' Aux environs de Tréves on vit aussi avant l'an 385 les commencemens d'un autre monastere, par le soin qu'y prirent quelques serviteurs de Dieu de se retirer dans une cabane pour y mener une vie ascetique. Ce fut chez eux que l'on trouva un des premiers exemplaires de la vie de S. Antoine, qui eussent encore paru dans les Gaules. Il vous est aisé de juger par ce que

Sul. vit. M. n p. 458.

Aug. conf. l 8 n. 15.

nous venons de dire, que l'ordre monastique, au moins dans nos Gaules, fit dès sa premiere origine une profession particuliere de cultiver les letres. Le travail à copier les livres, qui dès lors faisoit une des principales ocupations des moines, se continua toûjours chez eux dans la suite, jusqu'à la découver-
[illegible] 49 te du secret admirable de l'imprimerie. Aussi les historiens les plus equitables rendent-ils aux anciens moines la justice de reconnoitre que c'est à leurs soins et a leurs travaux que nous sommes redevables de ce qui nous reste des livres de la bonne antiquité ecclésiastique et profane.

EUMENE,

ORATEUR ET RHETEUR.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

EUMENE cet illustre orateur et professeur d'éloquence, dont nous avons déja fait si souvent mention, fleurissoit
Pan. 1. p. 157 sur la fin du III siecle et au commencement du IV. Il étoit originaire d'Athenes, d'où son aïeul passa à Rome, et y enseigna la rhetorique avec beaucoup de réputation. De Rome il vint à Autun, dont les citoïens lui témoignerent tant d'ardeur pour l'eloquence, qu'il fixa sa demeure dans cette ville, et y continua sa profession de rhéteur jusqu'à l'âge de 80 ans et au-delà.

p. 152. 222 Ce fut à Autun qu'Eumene prit naissance, quelques années après le milieu de ce siecle; puisqu'il étoit encore enfant sous l'empire de Claude II vers l'an 269. Il ne tarda pas à faire voir que l'éloquence étoit un bien héreditaire dans sa fa-
p. 152. 154. 157. mille. Il l'enseigna, comme son aïeul, à la jeunesse d'Autun: et de cette chaire d'éloquence, il fut élevé à la charge de
p. 165. sécretaire d'Etat. Après l'avoir exercee quelque-tems, on lui permit de se retirer, et d'aller vivre en repos à la campagne.
p. 144. 146 Il y goûtoit avec plaisir les douceurs de la retraite et de la vie champêtre, ocupé des études particulieres d'un de ses enfans, lorsque le college d'Autun vint à perdre son modérateur ou principal. Aussi-tôt Constance-Chlore jetta les yeux sur Eu-
p. 154. 155. mene, par l'estime qu'il faisoit non-seulement de son éloquen-

ce, mais encore de la dignité de ses mœurs, pour remplir cette place vacante. IV SIECLE.

' Ce Prince n'étant alors que César, eut recours à l'autorité des Empereurs Maximien Hercule et Diocletien, afin d'engager Eumene à se charger de l'administration du collége et du soin d'y enseigner de nouveau la rhétorique. Il en obtint une letre ou rescrit adressé à Eumene même, et aussi glorieux à sa mémoire qu'honorable à la jeunesse d'Autun, en qui l'on voïoit les plus belles dispositions du monde pour les sciences. Comme Eumene joüissoit encore de la pension de sécretaire d'Etat, les Empereurs la lui doublerent, et l'assurerent qu'il ne perdroit rien du rang ni des privileges que ses autres emplois lui avoient acquis. Pan. B. Ibid

' Ce grand homme se rendit à de si puissantes solicitations, et accepta la chaire d'éloquence avec les apointemens que l'on y atachoit. Ils étoient considérables, faisant plus de vingt-six mille livres de notre monnoïe. Mais par un trait de détachement et de générosité que l'on ne sauroit assez loüer, il ne voulut point en profiter, et les apliqua au rétablissement du collége d'Autun. C'est ce que nous aprenons d'un discours qu'il fit devant un des gouverneurs des Gaules, pour demander que ce collége fût compris dans les édifices publics que Constance faisoit rebâtir, afin de rendre à Autun sa premiere splendeur. p. 153. 154.

' Eumene dans un autre de ses discours prononcé en 310, semble dire qu'il n'étoit alors que dans la 50[e] année de son âge. p. 201.
' Il avoit néanmoins dès lors un de ses fils qui étoit avocat du fisc. Il se voïoit quatre autres enfans, qu'il recommande à Constantin le Grand dans le même discours. ' On ne sait point s'il vêquit au-delà de l'an 311, où nous conduit ce qui nous reste de ses écrits, ni s'il renonça au Paganisme dont il faisoit profession, pour embrasser la foi de J. C. à l'exemple de Constantin, le dernier des Empereurs sous lesquels il fleurissoit. p. 217. p. 140. 2.

§. II.

SES ECRITS.

Eumene n'a pas seulement mérité la qualité de rhéteur, pour avoir si long-tems et si dignement enseigné l'art de bien parler. Il s'est encore acquis le titre d'orateur et de panégyriste de l'empire par l'usage qu'il a fait lui-même de l'élo-

IV SIECLE.

quence dans plusieurs panégyriques qu'il a prononcés en public. Il ne nous en reste neanmoins aujourd'hui que quatre de sa façon.

Pan. B. p. 141-160. Le premier fut prononcé à Autun en faveur du collége de cette ville, et en presence du gouverneur de la Gaule Celtique ou Lyonoise, que l'on croit avoir été Rictiovare. Eumene le divise en deux parties. Dans la premiere, il montre combien il est juste, utile et avantageux pour le public de rétablir dans leur premiere splendeur les écoles d'Autun, qui étoient autrefois si magnifiques par leurs édifices, et si célebres par le concours des étudians. Il emploïe la seconde partie pour faire voir que l'on pouvoit executer ce dessein, sans être à charge au public, en prenant les moïens qu'il propose, s'offrant genereusement à ceder pour ce grand ouvrage tout ce qu'il retiroit de la liberalité des Empereurs.

p. 143. 144. Il y parle des dommages qu'Autun venoit de recevoir tout de nouveau, sur-tout par les incursions des Bagaudes. Il y touche la magnificence qu'un Empereur avoit déja fait paroître dans les réparations de cette ville, et le soin que les Empereurs regnans prenoient de les faire continuer, en y emploïant des ouvriers qu'ils avoient fait venir d'au-delà la mer,

p. 153. 154. c'est-à-dire, de la grande Bretagne. Eumene y fait mention de sa charge de secretaire d'Etat, et des apointemens qui y

p. 157. étoient atachés. C'est dans ce même discours qu'il nous fait

p. 160. connoître son aïeul. Il le finit en priant le gouverneur devant qui il le prononçoit, d'écrire aux Empereurs, et de leur faire agréer le dessein qu'il proposoit de rétablir le collége

p. 140; Till. Emp. t. 4. p. 41. d'Autun. On croit que ce discours fut prononcé en 296; quoique d'autres, peut-être avec raison, ne le placent que

Pan. p. 154. 155. deux ans plus tard en 298. On y trouve inserée la letre que les Empereurs Maximien Hercule et Diocletien écrivirent à Eumene, pour l'engager à se charger une seconde fois d'instruire la jeunesse d'Autun, comme nous l'avons déja dit.

p. 165. 181. Le second discours de notre orateur est à la loüange de Constance Chlore, qui n'étoit encore que César, et en presence de qui il fut prononcé à Tréves, au nom de la ville d'Autun. Eumene y releve les victoires de ce Prince. Mais le sujet principal qu'il y traite, est la conquête de la grande Bretagne, après la defaite de Carause qu'il qualifie le chef des Pirates, et d'Allecte qui s'étoit élevé à sa place.

p. 140; Till. ibid. p. 37. 111. Les critiques ne conviennent pas entre eux de l'année à

laquelle ce panégyrique fut prononcé. Les uns le placent le premier des quatre qui nous restent d'Eumene; et les autres ne le comptent que pour le second. On trouve dans les deux pieces de quoi apuïer l'un et l'autre sentiment. Le P. de la Baune met celui dont il est ici question en 296, après que Constance Chlore eut recouvré les isles Britanniques, et avant la victoire de Langres, dont il n'y est pas dit un mot. Il ne laisse pas de ne le metre que le second des quatre. Mr de Tillemont, qui le compte pour le premier, le raporte à l'année suivante, sur ce qu'il y est parlé du premier jour de Mars, auquel Constance avoit été fait César, et que l'on peut présumer qu'il fut prononcé à la solennité de sa cinquiéme année, qui finissoit en 297. ' Il y est fait mention, comme dans le premier, des ouvriers que Constance emploïoit au rétablissement de la ville d'Autun, après que ce Prince les eut amenés de la grande Bretagne. Pan. p. 181.

' Rhenanus a atribué ce second discours à Claude Mamertin, ou à quelque autre auteur de la Gaule Belgique. C'est pourquoi dans son édition au lieu du terme latin ***Heduensium***, il a mis *Cliviensium*, lieu inconnu alors. Mais il est certain qu'outre la ressemblance de style entre ce panégyrique et le précédent, Eumene y est si bien caracterisé, qu'on ne peut le lui refuser. p. 140. 2.

' Le troisiéme fut encore prononcé à Tréves l'an 309 ou 310, en présence de Constantin le grand, au jour qu'il célebroit la fondation de cette ville. Ibid | Till. ibid. p. 111. ' Il roule particulierement sur les victoires de ce nouvel Empereur, et sur l'éloge de Constance-Chlore son pere, qu'il place bien haut dans le ciel, quoique mort dans le paganisme. Pan. p. 201. 217. Eumene témoigne que ce fut Constantin lui-même qui le chargea de ce panégyrique, et qu'il le fit sur le champ. En parlant des victoires de ce Prince, il releve particulierement celles qu'il avoit remportées sur les François, dont il avoit défait les Rois ou les Ducs. Il fait mention du siége qu'il avoit mis devant Marseille en 308, et de sa marche contre Maximien Hercule, à qui il reproche avec véhémence de ce que s'étant jusqu'à trois fois volontairement démis de l'Empire, il l'avoit repris autant de fois. Eumene y donne des marques non équivoques de la religion Païenne qu'il professoit. Il dit que les mauvaises actions des hommes sont des suites du destin, et leurs vertus des dons de la divinité.

Pan. p. 216. 217. Sur la fin de ce discours il invite Constantin à honorer d'une de ses visites la ville d'Autun, et l'exhorte à achever de la retablir. Mais il n'ose pas se promettre que son âge avancé lui permette de voir ce retablissement. Il semble néanmoins par un trait de cette piece, qu'Eumene n'avoit alors que 50 ans. Il finit en recommandant à l'Empereur cinq enfans qu'il avoit, dont l'un servoit ce Prince en qualité d'avocat du fisc, et ses disciples dont plusieurs étoient déja emploïés dans les premieres charges de la Cour et de l'Etat.

p. 219. 220. Le quatriéme et dernier panégyrique d'Eumene est un remerciment a l'Empereur Constantin de la part des citoïens d'Autun. C'est pourquoi le titre latin porte qu'il a été prononcé *Flaviensium nomine*, parce que cette ville sensible aux bienfaits de ce Prince, avoit pris le nom de *Flavia*, qui étoit celui de la famille de Constantin. En effet sur la fin de l'an 311, cet Empereur passant par Autun, déchargea les Bourgeois d'une partie des impôts qu'ils païoient, et leur fit quelques autres gratifications. Si-tôt qu'il fut de retour à Tréves, où il faisoit sa residence ordinaire, la ville d'Autun lui députa Eumene pour lui rendre leurs actions de graces. On faisoit alors à Tréves la cérémonie des cinq ans de l'empire de Constantin, et tous les seigneurs des environs et les ambassadeurs des Princes s'y étoient rendus pour cette solennité. Ce fut en cette occasion qu'Eumene prononça son quatriéme discours.

(Margin notes: p. 140. 2. | Till. ib. — Pan. p. 220.)

p. 219. 220. Il y parle d'abord de l'ancienne noblesse d'Autun, et de son alliance avec les Romains, qui leur ouvrit la voïe à la conquête des Gaules. Il passe ensuite à ce que fit cette ville pour le service de l'Empereur Claude II, dont Constantin étoit issu du côté des femmes ; et delà à ce que fit Claude pour reconnoître les services d'Autun. Il y fait une description du triste état auquel cette ville avoit été réduite dans la suite des tems, et des faveurs dont cet Empereur venoit de la gratifier.

En faisant le caractere de l'éloquence telle qu'elle étoit en usage aux III et IV siécles, nous avons donné une idée suffisante de celle qui se trouve dans ces quatre panégyriques. On peut voir par les traits que nous en avons raportés, qu'ils sont encore plus considérables pour les faits historiques qu'ils contiennent, que pour l'éloquence.

Ils ont été imprimés plusieurs fois avec les autres harangues des anciens panégyristes de l'Empire. Nous en avons déja marqué les differentes éditions à l'article de Claude Mamertin,

IV SIECLE.

tin, et il seroit inutile de les répeter ici. Dans l'édition qu'en publia Rhenanus en 1520, outre le défaut d'ordre chronologique entre ces quatre harangues, il n'y a que la premiere qui porte le nom d'Eumene. La seconde est atribuée à Mamertin, et les deux autres à des inconnus. Mais il n'y a qu'à les lire avec atention, pour convenir qu'elles sont d'un seul et même auteur, et que cet auteur est l'orateur Eumene. C'est aussi de quoi tous les modernes conviennent aujourd'hui.

Il y a eu une édition particuliere du premier de ces quatre panégyriques d'Eumene, c'est-à-dire, de celui qui est fait pour le rétablissement du collége d'Autun. Il fut imprimé avec celui de Latinus Pacatus Drepanius à la loüange du grand Théodose, par les soins de François Baudoin, qui les enrichit d'observations de sa façon. Cette édition parut à Paris chez Sebastien Nivelle, l'an 1577 en un volume *in*-4°.

Bibl. S. Jul. Tur.

MASSUS,

EVEQUE DE PARIS.

LES fastes de l'Eglise de Paris, au raport du P. Dubois[a] qui en a fait l'histoire, ne nous aprennent rien de cet Evêque que son nom seul. [b] On nous le donne communément pour le successeur immédiat de Mallo, qui avoit succedé immédiatement à Saint Denys premier Evêque de cette Eglise. L'épiscopat de Massus fut fort tranquille sous le gouvernement de Constance Chlore, Prince pacifique, à qui les Gaules obéissoient alors.

a Dub. hist. eccl. Par. c. 6. n. 9.

b Gall. Chr. vet. t. 1. p. 403. 1

Dub. ibid.

Un ancien catalogue des Evêques de Paris, raporté par de Mouchy ou Democharès, et depuis inseré dans la Gaule Chrétienne, porte que Massus avoit écrit les actes du martyre de S. Denys et de ses compagnons S. Rustique et S. Eleuthere. Ces actes, suposé qu'ils aïent réellement existé, doivent passer pour originaux. Leur auteur, comme l'on voit par ce que nous venons de dire, pouvoit avoir vêcu du tems de S. Denys même, non dès le premier siécle de l'Eglise, ainsi que ce catalogue l'établit, mais sur la fin du III. Il pouvoit remplir le siége épiscopal de Paris avant la fin de ce même siécle, et continuer à l'occuper pendant les premieres années du siecle suivant, jusques vers 312. Car entre Massus et Paul qui étoit Evê-

Monch. de miss. 2. c. 18. p. 301. 2 | Gall. Chr. ibid.

IV SIECLE.

que de la même Eglise au tems du premier Concile de Paris en 361, on ne met que trois autres Evêques.

Pour ce qui est des actes qu'il laissa, ce n'est assurément pas ceux que nous avons dans Mr Bosquet. L'auteur de ceux-ci avoue lui-même qu'il étoit bien éloigné des tems de Saint Denys ; puisqu'il dit qu'il a composé son histoire, moins sur ce qu'il avoit apris dans les monumens anciens, ou qu'il avoit vû lui-même, que sur ce que portoient les traditions de son tems. Nous parlerons ailleurs plus amplement de ces derniers actes. Il suffit d'observer ici que les savans qui en jugent le plus favorablement, ne les croient pas plus anciens que le VI siecle, et que d'autres les renvoient au VII. et même au VIII. Il y a tout lieu de croire que lorsqu'ils furent faits, ceux que Massus avoit écrits, comme on le supose, n'étoient plus connus, et même qu'ils étoient perdus entierement.

Nous ajoûtons, comme on le supose, parce que les monumens qui atestent que Massus écrivit ces actes, paroissent un peu suspects, en ce qu'ils font S. Denys disciple de S. Paul, et par consequent le même que l'Areopagite.

ANONYME,

Panegyriste de l'Empire.

232.

L'ORATEUR Anonyme qui fait le sujet de cet article, étoit d'un païs où l'on parloit à la verité la langue latine, mais où elle n'étoit pas naturelle. C'est dire bien nettement qu'il n'étoit pas Romain de naissance, mais de quelque province de l'Empire, ce que l'on ne peut mieux interpreter que de la Gaule Belgique. En effet, comme il fleurissoit à Tréves au commencement de ce siécle, et que ce fut-là qu'il prononça les pieces d'eloquence que nous avons de lui, il y a tout lieu de croire qu'il avoit pris naissance dans cette ville ou aux environs, et qu'il étoit un des éleves de Claude Mamertin, qui y enseignoit sur la fin du siecle precédent. Il put y professer lui-même l'éloquence après Mamertin, et être un de ces rheteurs qui soûtinrent en ce siecle la réputation de cette école.

Sigonius n'a pas laissé de croire que cet Anonyme etoit plûtôt d'Autun que de Tréves. Mais c'est de quoi il n'aporte aucune raison.

Notre orateur se donne lui-même pour le panégyriste ordinaire de l'Empereur Constantin le Grand : *Qui semper res à numine tuo gestas prædicare solitus essem*. Cet endroit porte naturellement à croire qu'il avoit fait et prononcé plusieurs panégyriques. Nous n'en connoissons cependant que deux de sa façon, et on nous les a conservés l'un et l'autre. IV SIECLE. Pan. G. p. 232.

Le premier fut prononcé à Treves en présence de Maximien Hercule et de Constantin le Grand. Celui-ci y est qualifié un nouvel Empereur, *Oriens Imperator* : Ce qui fait voir que ce fut en 307, lorsque Constantin fut déclaré Auguste. p. 188-190. L'auteur semble diviser son discours en deux parties. L'éloge de Constantin fait le sujet de la premiere, et celui de Maximien la matiere de la seconde. p. 189-191. Il fut fait à l'ocasion du mariage de Fauste fille de ce dernier Empereur avec Constantin, qui sans doute avoit alors perdu Minervine sa premiere femme. Till. Emp. t. 4. p. 100.

L'orateur y releve les victoires de Constantin sur les François, et y fait mention de la 20e année de l'empire de Maximien, de son abdication et de son retour au gouvernement de l'Etat. Pan. p. 192. p. 195. Il y parle de la mort de Constance Chlore pere de Constantin, et ne fait pas difficulté de le placer bien haut dans le ciel. p. 193. Il paroît par tout le cours de la piece que son auteur étoit Païen.

Le second discours de notre panégyriste fut encore prononcé à Treves en Janvier 313, en présence de l'Empereur Constantin, qui y étoit dès le mois de Novembre et Decembre de l'année précédente. p. 230. 1. | Till. ibid. p. 147. Il est fait particulierement pour célebrer la victoire de ce Prince sur Maxence, Pan. p. 230. 2. ce que plusieurs autres orateurs avoient déja fait tant à Rome que dans les Gaules. p. 231. L'auteur semble avoir eu dessein de diviser sa piece en deux parties. Il emploïe la premiere à relever la valeur de Constantin contre Maxence; la seconde, à montrer l'heureux succès de cette victoire, qui fut suivie de la reddition de Suse, de Turin, de Milan, de Verone, d'Aquilée, et de son entrée triomphante dans Rome.

On trouve en divers endroits de cette piece des vestiges de la religion de l'auteur, qui étoit le paganisme, comme on l'a déja vû. p. 233. 249. Il y fait mention de la posterité qu'avoit Constantin, ce que l'on croit devoir entendre de la naissance de Constantin le jeune, not que cet Empereur auroit déja eu de son mariage avec Fauste. Mais nous dirons ailleurs que ce Prince

IV SIECLE. ne nâquit qu'en 316. Ainsi ou c'est Crispe, fils aîné de Constantin le grand, que notre orateur désigne en cet endroit, ou c'est quelque autre enfant qui nâquit à ce Prince avant Constantin le jeune.

Quelques écrivains ont voulu atribuer ce panégyrique à l'orateur Nazaire. Mais ni les circonstances que nous avons marquées ci-dessus, ni la nature du style ne permettent pas de le donner à d'autre qu'à l'orateur Anonyme dont nous parlons. Il y fait paroître comme dans le précédent, un fonds d'érudition et quelque élévation dans la plûpart des pensées. Le style de l'un et de l'autre est assez coulant et assez poli pour le siécle. Les antitheses sont la figure qui y domine.

Ces deux panégyriques ont été imprimés avec ceux de Claude Mamertin, d'Eumene et des autres anciens panégyristes de l'Empire. On en peut voir les differentes éditions à l'article du premier de ces orateurs.

I. CONCILE D'ARLES.

§. I.

HISTOIRE DE SA CONVOCATION ET DE SA TENUE.

Op. ... I ... 23-25. Après le Concile de Rome tenu en 313, où Cécilien de Carthage avoit été absous, et les Donatistes ses adversaires condamnés par 19 Evêques, le Pape S. Miltiade à leur tête, ces Schismatiques, mécontens de l'issuë de ce Concile, eurent encore l'audace d'en demander un autre à Constantin. ... 1421. 1423. Ils coloroient de divers prétextes leur mécontentement et leurs murmures. Ils se plaignoient de n'avoir pas été entendus sur tout ce qui concernoit leur affaire ; que leurs Juges avoient été en trop petit nombre ; qu'ils s'étoient comme cachés ; qu'ils avoient précipité leur jugement ; et qu'ils y avoient moins suivi les regles de la justice que les vûes de leur propre interêt.

1421. 1422. L'Empereur fatigué par les plaintes de ces esprits inquiets et turbulens, résolut d'assembler un Concile plus nombreux à Arles. Il ordonna à cet effet à Elien vicaire d'Afrique d'y faire venir par la route la plus courte et les voitures publiques Cécilien avec quelques personnes qu'il choisiroit, et d'autres

Evêques de toutes les provinces d'Afrique, savoir de la proconsulaire, de la Byzacene, de celle de Tripoli, des Numidies et des Mauritanies. Il eut soin de marquer qu'il falloit qu'il y en eût aussi quelqu'un du parti contraire à Cécilien, et que chacun pourroit amener avec lui ceux qu'il jugeroit à propos. IV SIECLE.

' Il écrivit en même tems une letre circulaire à tous les Evêques d'Italie, d'Afrique, d'Espagne, des Gaules et de la grande Bretagne, c'est-à-dire, de toutes les provinces de l'Empire qui étoient de son obéissance, ' afin qu'ils eussent à se rendre à Arles pour le premier jour d'Août, chacun avec deux personnes du second ordre qu'il choisiroit. Constantin dans sa letre expliquoit le sujet de la convocation de cette assemblée. C'est, dit-il, pour examiner avec un nouveau soin le differend scandaleux qui divise les Evêques d'Afrique, et le terminer par l'unanimité des suffrages de tant d'Evêques respectables, à l'édification de l'Eglise, le bien de la religion et la bonne intelligence dans l'épiscopat. Conc. t. I. p. 1424. 1429. 1430. p. 1424.

' Les Evêques s'assemblerent donc à Arles au jour nommé, sous le consulat de Volusien et d'Aniane, c'est-à-dire, l'an 314. Mais il ne s'y trouva que 44 Eglises, la plûpart par leurs Evêques en personne, les autres par les députés du second ordre. Il y eut en tout 33 Evêques, 14 Prêtres, 26 Diacres, 7 Exorcistes et deux Lecteurs, dont les noms se lisent dans les souscriptions du Concile. ' Le Pape S. Silvestre ne pouvant y assister, parce que sa présence étoit nécessaire à Rome, y envoïa deux prêtres Claudien et Vite, avec deux diacres Eugene et Cyriaque. p. 1426. 1429. 1430. p. 1426. 1429.

' Entre les Evêques du Concile, le nombre des Gaulois fut le plus grand. On y en voit douze, tant parmi les signatures que dans l'inscription de la letre synodale : Marin d'Arles, Agrece de Treves, Vocius de Lyon, Verus de Vienne, Retice d'Autun, Imbetause de Reims, Materne de Cologne, Avitien de Roüen, Oriental de Bourdeaux, Daphnus de Vaison, Orese de Marseille, et Mamertin d'Eause ou de Toulouse selon d'autres. Outre ces Evêques Gaulois, les Eglises d'Orange, de Nice, d'Apt et de Gabale, aujourd'hui Mande, y envoïerent les unes des prêtres, les autres des diacres. p. 1425. 1429. 1430.

' Marin d'Arles, dont le nom se lit le premier à la tête de la letre synodale, ' présida à l'assemblée. On commença par examiner la cause de Cécilien qui étoit présent. Les Donatistes avançoient contre lui deux chefs d'acusation, l'un person- p. 1425. Opt. hist. Don. p. 15.

IV SIECLE. nel d'avoir empêché de porter la nourriture aux Martyrs qui étoient en prison. L'autre chef d'accusation étoit que les ordinateurs de Cécilien avoient livré les écritures. Les Evêques

Conc. p. 1425. du Concile ne trouvant aucune preuve des crimes prétendus, declarerent Cécilien absous, et condamnerent ses accusateurs.

Opt. [illegible] On croit que ce Concile, pour établir une paix durable entre les Catholiques d'Afrique et les Donatistes, ordonna la même chose que celui de Rome de l'année précédente. Ce réglement consistoit en ce que les clercs ordonnés par les Donatistes demeureroient dans leurs grades. Qu'à l'égard des Evêques, s'il ne s'en trouvoit qu'un seul du parti de Majorin dans une Eglise, il y continueroit ses fonctions d'Evêque. Que s'il s'y en trouvoit deux, l'un de la communion de Cécilien, l'autre de celle de Majorin, celui qui y auroit été établi le premier, continueroit à la gouverner, et que l'on donneroit à l'autre une nouvelle Eglise; ou bien qu'il demeureroit dans la premiere avec le titre et la dignité d'Evêque, jusqu'à ce que son collégue venant à mourir il en prît la place.

§. II.

SES REGLEMENS.

Conc. p. 1425. Le sujet qui avoit fait assembler le Concile, étant terminé comme nous venons de le dire, les peres avant que de se séparer firent divers réglemens de discipline compris en 22 Canons.

p. 1426. 1427. Le premier regarde la fête de Pâques. Les Evêques veulent que partout elle soit célebrée le même jour, afin que les fidelles ne soient pas divisés dans un des plus importans devoirs de notre religion. Ils demandent à cet effet que l'Evêque de Rome écrive à tous les autres selon la coutume, à quel jour il la faudra faire chaque année.

p. 1427. Le second canon fait voir l'union de toute l'Eglise, à vouloir que les ecclésiastiques demeurent dans les endroits où ils ont été ordonnés.

Ibid. Le troisiéme sépare de la communion les soldats qui quittent les armes durant la paix;

p. 1428. c'est-à-dire ceux qui abandonnent la milice sans congé des capitaines, et sans y être obligés par la nécessité de sauver leurs ames, comme cela arrivoit auparavant sous les Empereurs Païens, durant la guerre des persécutions. On peut croire aussi que les Evêques dans ce

canon eurent en vûe d'empêcher les soldats Chrétiens de quiter le service, de peur que leur désertion ne diminuât le zéle que Constantin nouvellement converti à la foi témoignoit pour la religion chrétienne.

Le quatriéme canon prive de la communion les fideles qui conduiront les chevaux dans les jeux du cirque, tant qu'ils seront dans cet exercice. Conc. p. 1427.

Le cinquiéme ordonne la même peine contre ceux qui montent sur le théatre. Ibid.

Le sixiéme enjoint d'imposer la main à ceux qui, étant malades, veulent embrasser la foi ; ce qui paroit ne vouloir signifier, sinon que quand un malade demande à se convertir, il faut le faire catécumene, sans atendre ou qu'il soit guéri pour aller à l'Eglise recevoir l'imposition des mains, ou qu'il soit en danger de mort. Ibid. Till. H. E. t. 6. p. 52.

Le septiéme veut que les fideles qui sont élevés aux charges et aux gouvernemens, prennent des letres de leur Evêque, pour atester qu'ils sont de la communion de l'Eglise catholique, et que néanmoins l'Evêque du lieu où ils seront, prenne soin d'eux, et puisse les séparer de la communion, s'ils font des fautes. Conc. ibid. p. 1428.

Le huitiéme canon regarde les Africains qui avoient de coutume de rebaptiser les hérétiques, et ordonne que si quelqu'un quitte leur hérésie et revient à l'Eglise, on l'interroge sur le Symbole. Que si l'on reconnoît qu'il a été baptisé au nom du Pere, du Fils et du S. Esprit, on lui imposera seulement les mains, afin qu'il reçoive le S. Esprit. Mais si étant interrogé il ne reconnoît pas le mystere de la Trinité, on le rebaptisera. Ibid.

Les Africains, qui font le sujet de ce canon, sont les Donatistes, dont le Concile taît ici le nom par charité et menagement. On sait que ces Schismatiques rebaptisoient ceux qui avoient reçu le baptême dans l'Eglise Catholique, les regardant comme impurs. Ainsi ce Concile termine la célebre question de la rebaptisation des hérétiques, en définissant que tout baptême, donné selon la forme usitée dans l'Eglise catholique, est bon et ne doit pas être réiteré, quand même on l'auroit reçu dans les sectes des hérétiques. C'est sur ce canon que se fondent avec sujet ceux qui soûtiennent que c'est de ce I Concile d'Arles que parle S. Augustin contre les Donatistes, en le qualifiant un Concile plenier, un Concile de l'Eglise universelle. p. 1433.

IV SIECLE.

Le neuviéme canon ôte aux confesseurs aussi bien que le vingt-cinquiéme du Concile d'Elvire, le droit qu'ils usurpoient de donner aux fideles des letres de communion qu'ils devoient recevoir des Evêques.

[illegible] p. 973. 1428. Ibid.

Le dixiéme ordonne que l'on porte autant que l'on pourra les fideles à ne point se remarier, lorsqu'ils auront surpris leurs femmes en adultere, tant que ces femmes vivront.

[illegible] ib. p. 1428.

L'onziéme ordonne de séparer pour quelque tems de la communion les filles qui épousent des Païens.

Ibid.

Le douziéme se fondant sur l'ordre de Dieu, prive de la communion les clercs usuriers.

Ibid.

Le treiziéme ordonne d'abord que ceux qui seront convaincus d'avoir livré les écritures ou les vases sacrés, ou d'avoir décélé ceux qui les avoient, seront tous dégradés de la clericature. Il ajoûte qu'il faut que le crime soit certifié par des actes publics et non point par de simples paroles. C'est qu'il y en avoit beaucoup qui, contre la regle de l'Eglise, prétendoient se rendre dénonciateurs sur des dépositions de témoins qu'ils avoient achetées.

Ibid.

Le quatorziéme canon porte que ceux qui accuseront faussement leurs freres, ne seront admis à la communion qu'à la mort.

Ibid.

Le quinziéme défend aux diacres d'offrir le sacrifice, ce qu'ils entreprenoient en divers endroits.

Ibid.

Le seiziéme ordonne que ceux qui auront été privés de la communion en un endroit, ne pourront y être rétablis que dans le lieu même.

p. 1429.

Le dix-septiéme défend aux Evêques de se troubler les uns les autres, en usurpant les droits qui apartiennent à leurs confreres.

Ibid. [illegible] p. [illegible].

Le dix-huitiéme défend aux diacres des villes de rien faire sans la participation des prêtres, qu'ils doivent respecter.

Ibid.

Le dix-neuviéme veut que les Evêques qui vont dans les villes de leurs confreres, puissent y offrir le sacrifice.

Ibid.

Le vingtiéme établit qu'un Evêque soit ordonné par sept autres, ou tout au moins par trois, et jamais par un seul. Le Concile excepte sans doute les cas de nécessité, suivant l'ancien usage établi dans l'Eglise.

Ibid.

Le vingt-uniéme canon porte que les prêtres et les diacres qui ne voudront point se réduire à servir les lieux où ils sont atachés, seront déposés.

Ibid.

Dans

' Dans le vingt-deuxiéme enfin, qui est très-sévere contre ceux qui aïant renoncé à la foi, n'en font point pénitence, mais atendent qu'ils soient malades pour se présenter à l'Eglise, et pour demander la communion ; le Concile ordonne qu'on la leur refusera alors, et qu'on ne la leur acordera qu'en cas que revenant en santé, ils fassent de dignes fruits de pénitence. Conc. ibid.

' Les Peres du Concile jugerent à propos d'adresser ces canons au Pape S. Silvestre, afin que ce fût lui particulierement qui les fît savoir à tout le monde. C'est pour cela que le Concile lui écrivit une letre que nous avons encore, mais très-imparfaite et fort corrompuë. Les autres actes n'en sont point venus jusqu'à nous. p. 1425. 1426.

' Voilà ce qui nous reste de ce grand Concile, le plus illustre que l'Eglise eût vû jusqu'alors. Car si ce n'étoit pas un Concile général de toute l'Eglise, c'en étoit un au moins de tout l'Occident et de tous les païs qui obéissoient alors à Constantin. Aussi l'on voit qu'il prend l'autorité de regler même ce qui regardoit l Eglise Romaine; puisque les dix-huitiéme et dix-neuviéme canons paroissent la regarder plus qu'un autre. ' Le P. Sirmond ne fait pas même difficulté de dire que c'est le Concile le plus considérable que l'Eglise ait encore après les Conciles œcumeniques, soit pour l'importance des choses qui y ont été reglées, soit pour l'étenduë des provinces dont il étoit composé. C'est par ce Concile que ce Pere commence la collection qu'il nous a donnée de ceux qni se sont tenus en France. Till. ib. p. 48. 53. Conc. ibid. 1433.

' Quelque respectable que fût l'autorité de cette assemblée, elle ne fut point capable de fixer l'esprit brouillon et remuant des Donatistes, qui eurent encore l'audace d'en apeller à l'Empereur. C'est de quoi ce Prince se plaint lui-même dans la letre de congé qu'il écrivit aux Evêques du Concile pour les renvoïer à leurs Eglises. ' S. Augustin long-tems après lui se plaignoit de la même chose. Les Donatistes, dit-il, persistant toûjours dans leur schisme détestable, et n'aïant aucun égard au Concile de Rome et à celui d'Arles, voulurent que Constantin connût lui-même de leur affaire. ' C'est-à-dire, comme s'explique ce saint docteur, que n'aïant pu oprimer Cécilien dans ces deux Conciles, ils voulurent le traîner devant le tribunal de cet Empereur. p. 1431. Aug. ep. 43. n. 4. ep. 185. n. 6.

IV SIECLE.

ARBORE,

Astronome et Philosophe.

Cecilius Argicius Arborius, aieul maternel du poete Ausone, étoit de la ville d'Autun. Sa famille passoit pour une des plus considérables du païs, et se trouvoit alliée avec plusieurs maisons nobles des environs. Mais son pere et son aieul aiant été proscrits dans les troubles qui agiterent les Gaules, du tems que M. Aurelius Piauvonius Victorinus y usurpa l'Empire vers 264, ils se virent dépouilles de leurs grands biens. Arbore fut alors obligé de s'enfuir à l'extrémité des Gaules vers Dax et Baione. Là il épousa Æmilia Corinthia Maura, qui ne lui aporta pour dot que de quoi s'entretenir dans une honnête médiocrité. Pour comble de malheur, il perdit un œil dans sa vieillesse. Mais la grandeur future d'Ausone son petit-fils qu'il présagea dès sa naissance, lui fut un grand sujet de consolation au milieu de tant de traverses.

Il mourut âgé de plus de 90 ans, et laissa un fils et trois filles : Æmilius Magnus Arborius illustre rhéteur, dont nous parlerons dans la suite : Æmilia Æonia, qui fut mere d'Ausone : Æmilia Dryadia, qui mourut sans alliance et prête à marier : et Æmilia Hilaria qui préfera l'amour de la virginité au mariage, et devint célebre par sa vertu et par la connoissance de la médecine. On peut juger par-là qu'Arbore étoit chrétien, et que sa famille faisoit même profession de pieté. Aussi Ausone, en finissant son éloge, ne fait pas difficulté de dire qu'il étoit entré dans l'héritage des Saints.

Cependant une des sciences qu'il professoit, n'étoit guéres propre à l'y introduire. Il savoit fort bien l'Astronomie, ce qui supose la connoissance des mathématiques, et se mêloit aussi de l'astrologie judiciaire. Mais il avoit la discrétion de ne s'y apliquer qu'en son particulier. Il avoit tiré l'horoscope d'Ausone qu'il craignoit de montrer, et qui seroit demeuré caché sans l'industrie de la mere de ce poëte, qui sut le découvrir. Ausone a justifié la vérité de cet horoscope par les charges qu'il exerça dans la suite. Voici de quelle maniere il parle du savoir d'Arbore.

IV SIECLE.

'Tu Cœli numeros et conscia sidera fati
Callebas, studium dissimulanter agens.
Non ignota tibi nostræ quoque formula vitæ :
Signatis quam tu condideras tabulis;
Prodita non nunquam. Sed matris cura retexit
Sedula, quam timidi cura tegebat avi.

Aus. pan. c. 4. p 117

S. RETICE,

EVEQUE D'AUTUN.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

'RETICE étoit d'une maison très-noble dans les Gaules, où il fleurissoit au commencement du VI siécle sous l'empire du grand Constantin. Il se rendit et fort recommandable par les excellentes qualités de son esprit, et illustre par la connoissance des letres. Après avoir passé sa premiere jeunesse dans la pratique de la pieté chrétienne, il épousa une femme qui n'étoit ni moins noble, ni moins riche, ni moins vertueuse que lui. 'La qualité de vierge que S. Gregoire de Tours donne à cette femme, même après sa mort, fait juger qu'elle vécut avec son mari dans une parfaite continence. 'Ce qu'il y a de certain, c'est que leur societé parut toute sainte, et établie sur l'union du cœur et de l'esprit. Ils passerent plusieurs années dans cette aimable union : et peu de tems après la mort de cette pieuse femme, Retice fut fait Evêque d'Autun.

Hier. Vir. ill. c. 82 | Gr. T. gl. conf. c 75. p. 955.

Gr. T. ib. p. 955.

p. 955.

'Il remplit avec tant de zele et d'exactitude tous les devoirs d'un bon pasteur, 'que S. Augustin le loue comme un homme de Dieu, et un prélat qui étoit de très-grande autorité dans la maison du Seigneur. S. Jerôme en parle aussi comme d'un Evêque des plus savans de son siécle.

p. 956.

Aug. op. imp. l. 1. p. 899 | in Jul. l. 1. n. 7.

'En 313 S. Retice, à la priere de l'Empereur Constantin, alla à Rome pour terminer dans un Concile l'affaire des Donatistes. A ce Concile auquel présida le Pape S. Miltiade, assisterent Materne de Cologne, Marin d'Arles, quinze Evêques d'Italie, Cécilien de Carthage avec dix Evêques catholiques,

Eus. l. 10. c. 5. p. 391 | Opt. l. 1. n 23. 24.

IV SIECLE. dix Evêques du parti de Majorin, à la tête desquels étoit Donat de Cases-noires, et S. Retice, qui y eut la premiere place après le Pape. Cécilien y fut absous, et son ordination confirmée. ' S. Retice se trouva aussi l'année suivante au Concile d'Arles assemblé pour la même affaire, ' où Cécilien fut encore absous, et ses acusateurs condamnés.

Conc. t. 1. p. 1429. | p. 1425.

Quelques écrivains ont prétendu que S. Retice fut le premier qui instruisit dans la foi l'Empereur Constantin après la vision miraculeuse qu'il avoit euë de la croix en 311 ou 312. Mais c'est ce qu'ils ont avancé sans aucun fondement solide. On ne sait rien de l'histoire de ce saint prélat, que ce que nous en venons de raporter. On ignore même l'année de sa mort, et il n'y a point de preuve constante qu'il ait vêcu au-delà de l'an 314. qui est l'époque du Concile d'Arles auquel il assista. Le rang qu'il tint dès l'année précédente au Concile de Rome fait juger qu'il étoit dès lors fort ancien dans l'épiscopat. Cela n'empêche pas que quelques savans ne lui prolongent la vie jusqu'en 334. Mais les raisons sur lesquelles il s'apuïent, ne nous paroissent pas suffisantes pour contrebalancer celle que nous venons de marquer.

Gall. chr. vet. t. 2. p. 28. | ... t. 4. p. 329.

Quoi qu'il en soit, ' S. Retice arriva enfin à sa derniere heure par les divers degrés des graces spirituelles dont Dieu le remplissoit, et par la pratique constante de toutes les vertus. ' Son corps, selon S. Gregoire de Tours, fut mis dans le même sepulcre que celui de sa pieuse femme, ainsi qu'elle l'avoit souhaité en mourant ; afin qu'après avoir conservé la chasteté dans un même lit, ils pussent avoir la consolation d'être réünis dans un même tombeau. S. Gregoire raporte quelques circonstances assez extraordinaires de cet enterrement, ' qui se trouvent néanmoins autorisées par un poëte contemporain dont nous pourrons parler dans la suite.

Gr. T. ibid. | p. 955. 956. | Bibl. PP. t. 27. p. 127. 1. 2.

' On voit encore aujourd'hui dans l'Eglise paroissiale de S. Pierre de l'Etrié sous une petite voûte pratiquée dans le mur, le tombeau de S. Retice, avec cette inscription d'une main assez récente :

Gr. T. ibid. not.

SCS RHETITIUS EPS ÆDUENSIS. CCCXIV.

§. II.
SES ECRITS.

On ne trouve nulle part aucun des ouvrages que S. Retice avoit laissés à la posterité. Il en avoit au moins laissé deux qui étoient encore fort connus au V siécle de l'Eglise, comme il paroît par S. Jerôme et S. Augustin.

1°. L'un de ces écrits, que nous croïons devoir regarder comme la premiere production de la plume de S. Retice, ' est son traité contre Novatien, que S. Jerôme nous donne pour un grand ouvrage, *grande volumen*. Nous avons déja observé ailleurs que S. Retice pouvoit l'avoir composé avant la fin du III siécle. En effet, nous ne connoissons point d'ocasion plus capable de lui avoir fait former ce dessein, et de l'avoir porté à l'executer, ' que le mal que l'hérésie de Novatien avoit alors causé dans nos Gaules. On sait, et nous l'avons déja dit, on sait que Marcien Evêque d'Arles avoit embrassé cette hérésie, et qu'à la faveur et par le crédit de ce prélat, elle s'étoit répanduë en divers endroits, et avoit causé de grands scandales. Quelques remedes que l'on y aportât, il n'est peut-être que trop vrai qu'elle y eut des suites fâcheuses. Ce fut donc, ce semble, pour éteindre les restes de cette hérésie, que S. Retice publia l'ouvrage dont il est ici question, et que nous ne connoissons guéres d'ailleurs.

Hier Vir. ill. c.82.

Cyp. ep. 67. p. 115.

' On croit néanmoins que c'est de ce traité que S. Augustin a pris un célebre passage qu'il cite en deux differens endroits de ses écrits contre Julien, pour lui prouver le peché originel et la nécessité du baptême. Ce grand homme, s'écrie S. Augustin en citant S. Retice entre divers autres premiers peres de l'Eglise, S. Irenée, S. Cyprien, S. Hilaire de Poitiers, S. Olympe et S. Ambroise, ce grand homme aïant ocasion de parler du baptême, s'exprimoit en ces termes : « Personne « n'ignore que le baptême ne soit la premiere indulgence dont « l'Eglise use envers nous. C'est là que nous nous déchargeons « de tout le poids de notre ancien crime. C'est là que nous « nous lavons des anciennes souillures de notre ignorance cri- « minelle. C'est là enfin que nous nous dépouillons du vieil « homme avec ce qu'il aporte de criminel en naissant. »

Aug. in Jul. l. 1. n. 7 | op. imp. l. 1. p. 899.

Selon ces expressions, on pourroit croire que l'ouvrage de S. Retice que cite S. Augustin, étoit plûtôt un traité du baptême que tout autre ouvrage. Mais à bien prendre la chose,

V SIECLE. cela ne fait rien contre l'opinion de ceux qui croïent que cet endroit est pris du traité contre Novatien, dans lequel S. Retice avoit eu ocasion de parler du batême, comme de la plus grande marque de tendresse de l'Eglise envers ses enfans, et comme d'un exemple tout naturel, qui condamnoit la dureté inouie de Novatien envers les penitens.

Hier. ibid. ep. 4 p. 6. 2°. L'autre ouvrage dont S. Retice enrichit l'Eglise, étoit un commentaire sur le cantique des cantiques, écrit d'un style sublime. S. Jérôme en aiant eu connoissance, s'adressa à Florent par une letre écrite en 366, pour le prier de demander à Rufin cet ouvrage, parce qu'il avoit dessein de le faire transcrire. Alors S. Jérôme en faisoit beaucoup de cas. Mais ce même pere dans une autre letre écrite à Sainte Marcelle vers l'an 383, porte un jugement peu avantageux de ce commentaire. Voici comme il en parle.

ep. 123. p. 622. 623.

Ib. t « Comme je lisois dernierement, dit-il, les commentaires « de Retice Evêque d'Autun sur le cantique des cantiques, ou- « tre plusieurs endroits qui n'ont rien que de fade et d'insipide. « je fus fort surpris de voir qu'un homme comme lui, qui d'ail- « leurs est éloquent, ait pris le nom de *Tharsis* pour la ville de « Tarse, d'où l'apôtre S. Paul étoit natif, et l'or d'*Ophaz* pour « S. Pierre, à cause que cet apôtre est nommé Cephas dans « l'évangile... Il y a dans ces commentaires plusieurs autres « explications qui font pitié. Il est vrai que le style de cet au- « teur est étudié, rapide et même sublime ; mais convient-il « à un interprete qui doit écrire, non pour faire un pompeux « étalage de son érudition et de son éloquence, mais seule- « ment pour faire comprendre à ses lecteurs les choses de la « même maniere qu'il les entend lui-même ? Les autres In- « terpretes lui manquoient-ils ? Ne pouvoit-il pas consulter « quelqu'un qui sût l'Hebreu, et lui demander l'explication de « ce qu'il n'entendoit pas ? Mais il a eu assez mauvaise opi- « nion des autres pour croire qu'il n'y auroit personne capa- « ble de decouvrir ses fautes. Il est donc inutile que vous me « demandiez ces commentaires, où je trouve bien plus de « choses à redire qu'à aprouver. »

Quelque mepris que S. Jérôme [1] témoigne dans cette le-

Mor. R. p. 95. 2. [1] Les derniers Editeurs de Moreri marquent par erreur que S. Augustin ne fait pas grand cas des commentaires de S. Retice. Ils ont sans doute voulu dire S. Jérôme au lieu de S. Augustin, qui ne parle nulle part de cet ouvrage.

tre, et pour l'ouvrage de S. Retice et même pour sa personne, il ne laissa pas dans la suite de donner de grands éloges à notre Saint Evêque dans son catalogue des hommes illustres. On remarque qu'il se trouve un endroit de ces commentaires de S. Retice dans l'apologie d'un certain Beringer, que l'on ne nous fait point connoître autrement.

IV SIECLE.

Vir. ill. ibid.

Conc. t. 1. p. 1571.

DIVERS GRAMMAIRIENS

A BOURDEAUX.

Entre les professeurs qui enseignerent la grammaire latine au collége de Bourdeaux vers le commencement de ce siécle, Ausone nous fait connoître Thalasse, Phœbitius, Concordius, Macrinus et Sucuro. On peut se souvenir de l'observation que nous avons faite ailleurs touchant l'idée que les anciens atachoient au terme de Grammairien. Dans l'antiquité, un Grammairien et un homme qui enseigne les Belles-Letres, étoit la même chose. C'est ce qui fait qu'Ausone donne indifferemment à ceux dont nous entreprenons de parler ici, le titre de Grammairiens et de Philologues. Aus. prof. c. 10. 12.

Thalasse commença à donner des leçons de grammaire dès la fin du III siécle, et continua à le faire dans le siécle suivant. Ausone, qui a cru en devoir conserver la mémoire à la posterité, étoit alors si jeune, qu'il ne se souvenoit point de l'avoir vû, et qu'il ignoroit quelle étoit sa famille et le lieu de sa naissance. Il paroît par tout ce qu'il en dit, que ce professeur s'étoit acquis si peu de réputation, que tout ce qu'on savoit de lui, c'est qu'il avoit commencé fort jeune à enseigner. c. 12. p. 172.

Etas nil de te posterior celebrat
Grammaticum juvenem tantum te fama ferebat.

Vers la fin de ce siécle, il y eut un Thalasse qui fut gendre d'Ausone, et qui est qualifié proconsul d'Afrique dans deux loix du 30 de Janvier 378. Il avoit sans doute succedé immédiatement dans cette charge à Hespere, dont il étoit beau-frere, et l'avoit exercée avant la mort de Jule Ausone aïeul de sa femme. On pourroit croire que ce Thalasse étoit descendu du professeur dont nous parlons, si ce

Sym. l. 1. ep. 19.

Till. Emp. t. 5. p. 149.

Aus. epic. p. 301.

n'est qu'Ausone n'en dit rien dans l'éloge qu'il en a fait.

[a] Phœbicius, pere d'un fils de même nom et du rhéteur Patere, dont nous parlerons dans la suite, étoit de Baïeux, et grand prêtre du dieu Apollon, que les Gaulois adoroient sous le nom de Belenus. Il descendoit des anciens Druides, comme on le croioit au tems d'Ausone; et c'est-là peut-être un des derniers vestiges que nous trouvions de ces philosophes dans les Gaules. Sur la fin de ses jours, Phœbicius ne retirant plus aucun profit de sa dignité de grand prêtre, sans doute à cause de la conversion des Païens à la foi de J. C. il se trouva contraint d'embrasser une autre profession qui lui donnât de quoi vivre. Patere son fils, qui s'étoit acquis un grand crédit par son savoir, lui obtint une chaire de grammaire à Bourdeaux, où Phœbicius enseigna au commencement de ce siécle, mais avec beaucoup moins de réputation que son propre fils.

[a] [illegible] 6. 10. Ver[illegible] 165; Pat[illegible] subs. l. 1. [illegible]

Aus. ibid. c. 10. p. 169.

[b] Concordius aïant été chassé de son païs, qui nous est inconnu, vint enseigner la grammaire à Bourdeaux, où il paroît n'avoir acquis ni bien ni réputation.

> Et tu, Concordi,
> Qui profugus patria,
> Mutasti sterilem
> Urbe alia cathedram.

C'est-là tout ce qu'Ausone nous aprend de ce professeur.

Ibid.

[c] Macrinus, le premier maître qu'eut ce poëte dans son enfance, fut plus heureux dans sa profession que Concordius. Il a rendu sa mémoire immortelle par la douceur et par la discrétion dont il usoit envers les enfans qu'il enseignoit, et par le progrès qui leur faisoit faire dans l'étude des letres.

> Sit Macrinus in his,
> Sobrius in pueris,
> Et puerorum
> Utilis ingeniis.
> Huic mea principio
> Credita pueritíes.

Ibid.

[d] Pour Sucuro, tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il étoit de condition servile, et qu'aïant été affranchi, il se mit à enseigner les premiers principes de la grammaire à la jeunesse de Bourdeaux.

Au même-tems que ces professeurs donnoient des leçons de grammaire latine dans le collége de cette ville, Corinthe. Sperchée et Menesthée son fils y faisoient la même fonction pour le grec. Ils faisoient paroître tous trois beaucoup de zele dans l'exercice de leur profession. Néanmoins ils y firent peu de fruit, et n'eurent qu'un petit nombre d'étudians. Ausone qui eut les deux premiers pour maîtres dans la langue gréque, témoigne n'avoir fait sous eux qu'un médiocre progrès : ce qu'il atribuë toutefois plûtôt à son peu de disposition et à la mauvaise coutume qu'ont les enfans de negliger cette langue, qu'à quelque défaut de la part de ces grammairiens, dont il ne parle qu'avec éloge.

IV SIECLE.

c. 8. p. 166.

LACTANCE,

Orateur et défenseur de l'Eglise.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Nous joignons ici l'éloge de Lactance à ceux de nos savans Gaulois, non que nous aïons des preuves pour le faire Gaulois lui-même, mais parce qu'il est mort dans les Gaules, après les avoir illustrées plusieurs années par sa pieté, son savoir et les écrits qu'il y publia. S. Jerôme ne lui donne que les noms de Firmianus Lactantius ; mais les plus anciennes éditions de ses ouvrages, comme les autres, y ajoûtent les prénoms de Lucius Cœlius ou Cœcilius. Gesner remarque qu'on y joint aussi quelquefois celui de Codus, sans nous dire néanmoins sur quel fondement on le fait.

Hier. vir. ill. l. 80.

Gesn. bib. uni. t. 1. p. 486. 1.

On ne sait rien de la famille de Lactance. Quant à son païs, il y a de puissans indices pour le croire Africain de nation. En effet ce fut en Afrique qu'il fit ses premieres études, sous la discipline d'Arnobe l'ancien, qui y enseignoit dans la ville de Sicque. Lactance fit tant de progrès dans les letres, qu'il devint ensuite le plus savant homme de son tems, et l'un des plus éloquens qu'ait eu le christianisme. Il n'étudia cependant l'éloquence qu'autant qu'il étoit nécessaire, pour se rendre capable de l'enseigner aux autres, et n'en fit jamais usage dans le barreau. Aussi ne fait-il pas difficulté d'avoüer lui-mê-

Till. H. E. t. 6. p. 204. 727.

Hier. ibid. t. 79. 80.

chr. p. 180.

Euch. ad. Val. p. 20.

Lact. inst. l. 3. n 13. p. 137.

me par un trait d'humilité, qu'il n'étoit pas éloquent, et que s'il paroissoit tel dans ses écrits, il falloit l'atribuer à la bonté de la cause qu'il y défend.

[illegible] Sous l'empire de Diocletien, c'est-à-dire, vers 301, on le fit passer d'Afrique à Nicomedie, pour y professer la rhetorique. Il y trouva peu d'écoliers, parce qu'on y parloit plus grec que latin, et qu'il n'enseignoit qu'en cette derniere langue. Mais il sut profiter de ce loisir pour s'apliquer à écrire. Cela n'empêcha pas neanmoins qu'il ne professât long-tems, soit à Nicomedie ou ailleurs. [illegible] D'abord il enseignoit à ses disciples non à connoître et à aimer la vertu, mais à devenir habiles et rusés à faire le mal. [illegible] Il paroit par-là qu'il n'étoit pas encore chrétien ; mais il ne tarda pas à le devenir. Mr de Tillemont prouve assez bien qu'il l'étoit au moins du tems de la persecution de l'Empereur Dioclétien, qui éclata en 303. C'en seroit une preuve complete, s'il étoit vrai que ce fût vers ce tems-là que Lactance publia son traité *De l'ouvrage de Dieu*, [illegible] dans lequel il parle avec éloge de la pureté de conscience d'un de ses disciples nommé Demetrien, qui malgré les embaras des emplois civils, où il étoit engagé, avoit soin d'élever son esprit aux choses du ciel.

[illegible] Lactance commença dès lors à mépriser et presque à condamner absolument la profession de rheteur, résolu de consacrer désormais son tems et sa plume à la défense de la religion. [illegible] Il avoue cependant que sa profession lui fut d'une grande utilité dans la suite pour défendre la vérité, qui s'insinue, dit-il, dans les esprits, avec d'autant plus de succès, que les ornemens de l'éloquence la rendent et plus claire et plus agreable, quoiqu'elle puisse se soûtenir sans le secours de tous ces apuis étrangers.

Ce fut par ces voies que Dieu, dont la providence sait faire réussir toutes choses pour sa gloire, prépara Lactance à devenir un des plus puissans défenseurs de l'Eglise. [illegible] Détrompé enfin de la vanité de l'éloquence profane qu'il professoit, il y renonça sans détour, et se donna tout entier à la recherche de la vraie sagesse. Il s'aplaudit lui-même d'y être entré comme dans un port assuré, qui faisoit ses plus cheres délices.

[illegible] On croit qu'il demeura à Nicomedie, qui étoit alors le siége de la cour de Diocletien pendant tout le tems de la persecution de cet Empereur, c'est-à-dire, jusqu'en 313, et qu'il y fut témoin oculaire des cruautés barbares que l'on y exerçoit

contre les Chrétiens. Il est au moins vrai qu'il parle de la destruction des Eglises, comme d'évenemens arivés sous ses yeux. IV SIECLE. Lact. ibid. l. 5. n. 2. p. 238.

De Nicomedie, il fut apellé dans les Gaules par l'Empereur Constantin, qui lui confia l'instruction de Crispe son fils aîné, déja César. Lactance lui montra l'éloquence latine; et il étoit dès lors dans un âge fort avancé. Mais quelque éclatante que pût être aux yeux du monde cette qualité de précepteur d'un César, et du fils aîné d'un Empereur, Lactance néanmoins ne parle nulle part de cet emploi, qu'il ne devoit qu'à son mérite, et ne fait mention d'aucune autre chose qui pût le relever devant les hommes. De même, quelque liberal que fût Constantin, sur-tout envers ceux qui étoient à son service, et quelque délicieux que pût être le séjour à la cour, tout cela n'empêcha point Lactance d'honorer et de pratiquer la vertu. Il porta la pauvreté jusqu'à manquer, non-seulement des commodités de la vie, mais aussi des choses les plus nécessaires. Hier. Vir. ill. c. 80 | chr. p. 180. Till. ibid. p. 206. Hier. chr. ibid.

Il avoit cette vertu en si grande recommandation, qu'il semble ne rien oublier pour en inspirer l'amour aux autres, par les témoignages glorieux qu'il lui rend dans ses écrits. Entre les avis qu'il donne à Demetrien son disciple, il a soin de lui en recommander la pratique et le mépris de toute la prosperité du siécle, pour ne pas tomber dans ses piéges, qui sont, dit-il, d'autant plus dangereux qu'ils paroissent avoir plus de charmes. Lact. inst. l. 6. n. 12. p. 317. 319. Opif. n. 1. p. 456.

On peut juger des autres vertus de ce grand homme, par l'excellent abregé d'une conduite chrétienne qu'il trace à la fin du sixiéme livre de ses institutions. Car on ne peut douter qu'il n'a prescrit aux autres en cet endroit que ce qu'il pratiquoit lui-même. Il y demande entre autres choses une profonde humilité, une crainte sincere de Dieu, une pieté solide; et l'on voit par tous ses écrits, et par les motifs qui les lui firent entreprendre, qu'il possedoit éminemment toutes ces vertus. Inst. l. 6. n. 25. p. 349. 350.

Ni les incommodités de la pauvreté, ni les ocupations qu'il pouvoit avoir d'ailleurs, ne l'empêcherent point de consacrer tous ses talens à réfuter toutes les vaines subtilités des philosophes de son siecle, et à éclaircir la verité de notre religion. Opif. n. 20. p. 495.

Il regardoit à la vérité cette entreprise comme au dessus p. 496.

de ses propres forces ; mais il esperoit en venir à bout par celles qu'il attendoit de Dieu. Persuadé d'ailleurs que son travail et sa vie même ne pouvoient être mieux emploiés qu'à retirer quelques personnes de l'erreur, et les conduire dans le chemin du ciel, il esperoit au moins qu'il lui seroit plus glorieux de succomber sous le poids d'une si haute entreprise, que de manquer de zéle pour la défense de la religion.

Telle fut en partie la vie de ce grand homme, et l'on peut juger de ses autres actions que nous ne savons pas, par celles que nous venons de raporter. On croit qu'il vêquit jusqu'en l'année 325, et qu'il mourut vers le même tems que Crispe [1] son disciple, plûtôt à Treves qu'en tout autre lieu ; puisque c'étoit alors la principale ville des Gaules, et le séjour le plus ordinaire de la Cour, comme nous l'avons dit ailleurs. De sorte que Lactance passa onze à douze ans dans nos Gaules.

Bar. ann. t. 2. p. 161.

§. II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

LACTANCE laissa à la posterité un assez grand nombre d'écrits dont la plûpart ont eu le même sort que tant d'autres des premiers ecrivains ecclésiastiques, qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Nous allons d'abord donner le catalogue de ceux qui nous restent, puis nous ferons le denombrement de ceux qui sont perdus.

1° Le traité *De l'ouvrage de Dieu*, auquel S. Jerôme donne aussi le titre de la formation de l'homme, paroît à quelques savans être le premier fruit de la pieté de Lactance, et composé en 303, lorsque la persecution de Dioclétien étoit déja ouverte. Il est au moins certain qu'il est le premier des ouvrages que nous avons de son auteur, et qu'il fut fait avant les institutions, où il se trouve cité. De la maniere que Lactance en parle lui-même, on voit qu'il y avoit peu de tems qu'il avoit fini ce traité, lorsqu'il mettoit la main à ses institutions. *Quia nuper proprium de ea re librum ad Demetrianum auditorem meum scripsi*. Ce sont ses propres termes. Or, comme les institutions ne furent achevées que vers 320 ou 321, quoique Lactance eût pu y travailler dès 316, il s'ensuivroit que le traité de l'ouvrage de Dieu auroit été plûtôt composé vers 310, ou

Hier. Vir. ill. c. 80.
Till. H. E. t. 6. p. 208.
Lac. inst. l. 2. n. 10. p. 96.

[1] S. Jerôme marque la mort de Crispe sur l'an 326 de notre ére vulgaire, et Sozomene la place en la vingtiéme année de l'empire de Constantin : ainsi vers 325, puisque Constantin commença à regner dès 306.

Hier. chr. p. 181. Soz. l. 1. c. 5. p. 406.

même 314, qu'en 303. auquel tant d'autres le placent. IV SIECLE

' L'auteur adresse ce traité à Demetrien l'un de ses disciples, à qui il parle comme à un chrétien, quoiqu'engagé dans les emplois civils. Il entreprend d'y expliquer la nature de l'esprit et du corps de l'homme, et de prouver qu'il a été créé de Dieu, afin d'établir sur ce principe la foi de la providence. Il y fait une courte description de chaque partie du corps humain, en releve les proprietés, les proportions et l'harmonie qu'elles ont entre elles, pour de là conduire à l'admiration de l'habileté et de la grandeur de celui qui l'a formé. Il y dit beaucoup de choses sur l'esprit de l'homme. Puis venant à son ame, il en établit l'immortalité. Il dit que les philosophes ne s'étoient point encore acordés et ne s'acorderoient peut-être jamais sur la nature de l'ame, qu'il prouve néanmoins être immortelle et incorporelle. Opif. p. 455. 496.

' Lactance nie que l'ame vienne par transfusion, assurant qu'elle ne peut tirer son être qu'immédiatement de Dieu, ' qui l'a créé pour animer le fruit, aussi-tôt que Dieu l'a formé dans le sein de sa mere. ' Car la conception et la formation du corps, dit-il, l'inspiration de l'ame qui doit l'animer, l'enfantement même, et tout ce qui concourt à la conservation de l'homme, tout vient de Dieu, et ne peut être qu'un effet de sa bonté infinie. n. 19. p. 493. n. 17. p. 491. n. 19. p. 493

' Dès le commencement du traité, l'auteur avertit qu'il entreprend d'y traiter avec quelque étendue ce que Ciceron n'avoit fait que toucher dans plusieurs de ses écrits. ' Cela n'empêche pas que S. Jerôme écrivant à Magnus, ne lui dise qu'il trouvera dans ce livre de Lactance et dans l'autre du même auteur intitulé de la colere de Dieu, un abregé des dialogues de Ciceron. Il seroit au reste bien difficile de donner une bonne raison de la pensée de S. Jerôme. n. 1. p. 457. Hier. ep. 83. p. 656.

' A la fin de ce traité, Lactance promet à Démetrien de lui enseigner un jour plus amplement et avec plus de solidité la vraïe philosophie; lui témoignant qu'il est résolu de travailler le plus qu'il pourra en faveur de la verité. Il y a aparence que Lactance avoit dès lors dessein d'entreprendre ses institutions, ou qu'il désigne les letres qu'il écrivit depuis à Démetrien. Lact. ibid. n. 20. p. 495.

' On trouve plusieurs éditions de ce traité de l'ouvrage de Dieu, faites séparement des autres écrits de Lactance. Il y en a une édition en un volume *in*-8°. qui parut à Paris chez Vi- Bib. S. Per. de Cult.

[illegible]

done pour Gilles Gourmont l'an 1529. avec le traité d'Erasme intitulé *la veuve Chretienne*. L'ouvrage fut encore imprimé la même année et en même volume en deux differens endroits : à Bâle chez Froben, et à Cologne avec les scholies d'Erasme. En 1542 il fut réimprimé à Strasbourg et à Francfort avec les observations de medecine de Josse Willich, et le traité d'Hipocrate *de Semine*, traduit par l'éditeur, le tout en un volume *in-8°*.

[illegible]

2°. Lactance selon S. Jerôme composa aussi un livre de la persecution. C'est tout ce que nous en savions jusqu'en l'année 1679, que Mr Baluze nous le donna sous le titre *de la mort des persecuteurs*, dans le second volume de ses Miscellanées, sur un manuscrit ancien de 800 ans ou environ. ' Aussi-tôt des protestans Anglois se hâterent de le faire réimprimer comme une piece très-authentique et très-importante. Nous ne croions pas en effet que personne puisse raisonnablement douter que ce ne soit un veritable ouvrage de Lactance.

Mr de Tillemont en pensoit ainsi peu de tems avant sa mort, ne prévoiant pas ce qui arriva environ douze ans après. Alors Dom Nicolas le Nourry, fort connu dans la république des letres, donna une nouvelle édition de ce livre faite à Paris en 1710, sous le nom de Lucius Cœcilius, qu'il prétend être different de Lactance, quoique presque son contemporain. Pour affermir cette nouvelle opinion, Dom le Nourry eut soin de mettre depuis à la fin du 2 volume de son Aparat imprimé en 1715, une assez longue dissertation à ce sujet. ' Mais les savans n'ont pas trouvé ses raisons assez fortes pour les déterminer à ôter ce livre à Lactance, et le donner à un auteur inconnu. Le témoignage de S. Jerôme, qui atribuë à Lactance un livre de la persécution, et le style du traité dont il s'agit ici, en tout semblable au style des autres écrits de cet orateur chretien, sont des preuves suffisantes pour ne pas douter qu'il en est le veritable auteur.

[illegible]

' Comme Lactance y fait mention de la mort funeste de la femme et de la fille de Diocletien, ' on doit croire qu'il ne le composa au plûtôt qu'à la fin de l'année 314. ' Cela pourroit se confirmer par la fin du traité, où l'auteur parle de la paix que Dieu avoit donnée à son Eglise depuis dix ans : c'est-à-dire, peut-être depuis l'année 305, lorsque Diocletien et Maximien abdiquerent l'empire le premier jour de Mai de la même année. Lactance adresse cet ouvrage à un confesseur nom-

mé Donat, sorti de prison au mois de Mai 311, après y avoir demeuré six ans pour la foi de J. C. IV SIECLE.

ʹ Le dessein de l'auteur n'est pas d'y faire une histoire suivie de la persecution, ʹ mais seulement de faire adorer la justice de Dieu dans la punition et la mort des Princes païens, qui avoient été les auteurs de la persécution contre la religion chrétienne. ʹ Il s'y étend particulierement sur les vices et les cruautés de Dioclétien. ʹ Il assure qu'il n'y avance rien qu'il ne sache certainement, et qu'il a entrepris cet ouvrage, tant pour empêcher que de si grands évenemens ne tombassent dans un éternel oubli, que pour prévenir les fautes que pourroient faire ceux qui tenteroient d'écrire les mêmes choses, sans se mettre en peine de le faire comme il conviendroit.

Bal. ibid. p. 352. Lact. ibid. n. 1. n. 7. 11. n. 52.

ʹ Il y place la mort de J. C. au 23[e] jour de Mars sous le consulat des deux Geminus, et dit que 25 ans après S. Pierre alla à Rome, où il établit la religion chrétienne sous l'empire de Neron, et où il fut ensuite ataché à une croix, et S. Paul mis à mort par l'ordre de cet Empereur. ʹ En faisant le portrait des autres Princes païens qui ont persecuté l'Eglise, il rend justice à la probité de Constance Chlore, qu'il dit n'avoir point ressemblé aux autres, et qu'il assure avoir été le seul digne de l'Empire.

n. 2. n. 8.

ʹ Les critiques conviennent que ce traité de Lactance est écrit avec beaucoup de netteté et de force, et qu'on peut le regarder comme une histoire très-agréable de la revolution de l'Empire, pendant les regnes de ces Empereurs, dont il y découvre la politique, les desseins et la vengeance que Dieu en a tirée. On y trouve peu de choses touchant la doctrine des Chrétiens; mais l'auteur y raporte divers faits inconnus jusqu'à sa publication, et en éclaircit plusieurs autres.

Du Pin, Bib. t. 1. p. 640.

ʹ Après la premiere édition de ce traité publiée en 1679 par les soins de Mr Baluze, comme nous l'avons déja dit, les Anglois en donnerent une nouvelle, qui parut à Oxford l'an 1680 en un volume *in*-12, dans lequel on joignit de courtes remarques, et les actes de S[te] Perpetuë et de S[te] Felicité. Ce fut sur cette édition que Jean Colombi donna la sienne avec de savantes notes, à Abo en Suede l'an 1684 en un volume *in*-8°. L'année suivante Thomas Sparck ʹ insera ce traité dans son édition de Lactance faite à Cantbrige, et y ajoûta des notes tirées de celles de Mr Baluze, avec la chronologie de l'empire de Dioclétien.

Hier. not. ibid. Lact. mor. per. p. 521. 574.

[illegible] Cinq ans après, c'est-à-dire en 1690, Mr Toinard fit imprimer à Paris chez Arnoul Seneuse des notes sur le même traité en un volume *in*-12. Depuis, Paul Bauldri les recueillit avec celles de Mr Baluze, de Cuper, de Colombi, de Sparck, de Grævius, d'Elie Bohereau, de Pierre Allix, de Paul Colomiès, et les fit imprimer avec le texte de Lactance, et de nouvelles remarques de sa façon. Cette édition parut à Utrecht chez Broedelet en un volume *in*-8°, l'an 1693. [illegible] Mr Fabricius nous avertissoit en 1718 que Ludolphe Buneman principal du collége de Misden préparoit une nouvelle édition du même ouvrage, qui paroitroit enrichi des notes de Gerard Von Mastricht et de Miegius.

[illegible] T. II p. [illegible] Dès 1680, Mr Maucroix chanoine de l'Eglise de Reims, publia une traduction françoise de ce traité imprimée à Paris, chez Muguet en un volume *in*-12. Gilbert Burnet en donna une autre à Londres en 1686, laquelle fut réimprimée à Utrecht l'année suivante en un volume *in*-8°.

3°. Le principal ouvrage de Lactance et le troisiéme de ceux qui nous restent de lui, selon les tems ausquels ils ont été [illegible] composés, sont ses *institutions divines*. Il les composa à l'imitation des jurisconsultes, mais par des motifs incomparablement plus relevés que ceux qu'ils pourroient se proposer eux-mêmes. p. 2. Le desir de remedier à deux erreurs générales, la source de toutes les autres, fut ce qui le porta à entreprendre ce grand ouvrage. L'une de ces erreurs consistoit en ce que la connoissance de la verité, qui est un don de Dieu, étoit devenue méprisable aux yeux des savans, parce qu'on ne l'acquiert que par des raisonnemens conformes à sa nature. L'autre erreur consistoit en ce que cette connoissance étoit devenue odieuse aux ignorans, à cause de l'austerité dont elle est toûjours inséparablement acompagnée, et que la nature de l'homme portée au vice ne peut souffrir. De-là il arrivoit que la vertu se trouvant mêlée d'amertume, et le vice de volupté, les hommes rebutés de l'une et atirés par les amorces trompeuses de l'autre, couroient au précipice, et y trouvoient leur perte. Ce fut donc pour rapeller les savans à la vraïe sagesse, et les ignorans à la vraïe religion, que notre auteur mit la main [illegible] p. 236. à la plume. Que si son dessein n'avoit pas cet heureux effet, il se flatoit qu'il serviroit au moins à affermir dans la verité les chrétiens chancelans et foibles dans leur foi.

[illegible] p. 114. Lactance nous assure qu'il ne s'est point porté à executer son

son entreprise par une présomption que lui auroit inspiré son éloquence, mais par la confiance qu'il avoit en la force de la verité. Il reconnoissoit au contraire qu'elle étoit au-dessus de ses propres forces; mais il esperoit que Dieu supléeroit à ce qui lui manquoit. Il se consoloit sans peine de n'avoir qu'un esprit et une éloquence médiocre à emploïer à une telle entreprise, parce que la verité n'a pas besoin d'ornemens pour se montrer et se faire goûter, et que son plus grand brillant consistant dans sa simplicité, elle n'est jamais plus aimable que lorsqu'elle paroît toute nuë. IV SIECLE.

On ne doute point que ces institutions n'aïent été faites pour executer le dessein qu'avoit pris Lactance dès sa conversion au christianisme, de répondre à tous ceux qui avoient déja ataqué notre religion, et qui pourroient l'ataquer dans la suite. Mais comme il ne pouvoit répondre à chacun en particulier, il assortit tellement son ouvrage qu'il se flatoit d'y renverser tout ce qu'avoient écrit ceux qui avoient déja paru, et d'ôter à ceux qui viendroient dans la suite, tout moïen de le faire avec succès. Till. ibid. p. 208. Lact. ibid. n. 4. p. 243.

Lactance cependant n'exécuta ce grand dessein que plusieurs années après, et lorsqu'il étoit déja dans les Gaules à la cour impériale. C'est ce que prouvent assez clairement divers endroits de l'ouvrage, dans lesquels l'auteur adresse la parole au grand Constantin, et sur-tout celui où il déclare que ce fut sous les auspices de ce Prince, le premier Empereur qui eût connu et adoré le vrai Dieu, qu'il commença à y mettre la main. Ceux qui ont examiné de plus près cette difficulté qui a partagé les savans, fixent l'époque de la perfection de cet ouvrage à l'an 320 ou 321; quoique Lactance eût pu y travailler quelques années auparavant. Rien n'empêche que nous ne suivions cette opinion, qui nous paroît la mieux apuïée, sans qu'il soit nécessaire de distinguer deux différentes éditions de cet ouvrage, l'une faite en Bithynie, et l'autre dans les Gaules, que l'auteur auroit adressée à Constantin. l. 1. n. 1. p. 3 | l. 4. n. 1 | l. 5. n. 1. Till. ibid. p. 208. 728. 729. Bal. ibid. p. 348.

Il le divisa lui-même en sept livres, comme nous l'avons encore aujourd'hui. Il avertit qu'il y recueillera en abregé une infinité de choses que lui présente son sujet, et que ce qu'il y dira sera si clair et si facile à comprendre que, bien loin d'avoir de la peine à le lire, on y trouvera du plaisir. Il donne à chaque livre son titre particulier, qui marque le sujet qu'il y traite. Lact. ibid. l. 1. n. 1. p. 4.

p. 1. 60. Le premier est intitulé de la fausse religion, et est emploié à prouver la fausseté et le ridicule de la religion Païenne. Pour préparer ses lecteurs à ce qu'il y doit dire, il y établit pour principes qu'il n'est point de nourriture plus agréable à l'esprit que la connoissance de la vérité, et que l'abregé de cette connoissance est enfermé en ces deux mots : Qu'on ne doit embrasser aucune religion qui ne soit établie sur la vraie sagesse, et qu'on ne doit reconnoître pour vraie sagesse que celle qui est inséparable de la vraie religion : *Ut neque religio ulla sine sapientia suscipienda sit, nec ulla sine religione probanda sapientia.*

l. 2. p. 61. 112. Le second livre a pour titre de l'origine de l'erreur. Lactance y découvre toutes les causes qui ont contribué à tromper les hommes, pour leur faire croire d'abord qu'il y avoit d'autres divinités que le seul Dieu vivant, et à leur persuader ensuite à continuer de leur rendre un faux culte. Il y promet un traité particulier sur la colere de Dieu, qu'il composa depuis, comme nous le dirons en son lieu.

l. 3. p. 113. 172. L'auteur donne pour titre à son troisiéme livre, de la fausse sagesse, afin qu'aïant découvert dans le premier la fausseté de toutes les religions, et dans le second la source de toutes les erreurs, il montre dans ce troisiéme combien vaine et fausse est la philosophie des Païens. Il s'y propose de prouver effectivement que les raisonnemens de ces prétendus philosophes sont pleins de folie, comme l'écriture nous en assure ellemême.

l. 4. p. 173. 231. Le quatriéme livre est intitulé de la vraïe sagesse ; et l'auteur entreprend d'y montrer qu'elle est inséparable de la vraïe religion. Aprés avoir prouvé que les prétendus sages du paganisme n'étoient rien moins que sages, et avoir établi l'unité d'un seul Dieu, il emploie les chapitres suivans de ce livre depuis le 5e jusqu'au 30e, à faire une exposition de la foi des chrétiens, qu'il apuie sur les écritures et sur les oracles des Sibylles, en prévenant les objections que l'on y pourroit faire, et refutant celles qu'on y faisoit dès lors.

p. 232. Il conclud cette exposition par ces paroles remarquables : « Il n'y a, dit-il, que l'Église catholique qui retienne la vraie « religion. C'est-là que se trouve la source de la vérité. C'est « cette Église qui est le domicile de la foi et le temple de Dieu. « Ceux qui n'y entrent point, comme ceux qui en sortent, s'é- « loignent de l'esperance de la vie et du salut éternel. Il est

« donc de la derniere conséquence, continue-t'il, que per« sonne ne s'amuse à disputer opiniatrément, puisqu'il s'agit de « choses aussi interessantes. » Pour discerner l'Eglise catholique, il dit que c'est celle où se trouvent la confession et la pénitence, qui sont les remedes salutaires contre les péchés ausquels la foiblesse humaine est sujete.

Le cinquiéme livre porte pour titre, de la justice. Lactance y fait voir que la veritable justice ne se trouve point chez les Païens, mais seulement dans la religion chrétienne. Ce qui le porta à intituler ainsi ce livre, fut le dessein qu'il avoit de convaincre d'injustice les écrivains du paganisme, et de les forcer à rendre plus de justice aux Chrétiens. Entre ces écrivains, il parle de deux en particulier, gens fort éloquens à la verité, mais encore plus ignorans, qui avoient écrit sous ses yeux, et qu'il refute en abregé dans les premiers chapitres de ce livre. l. 5. p. 234. 236.

Le sixiéme est intitulé, du vrai culte. L'auteur y enseigne de quelle maniere et par quelle sorte de sacrifice il faut honorer Dieu, en quoi, dit-il, consiste le devoir essentiel de l'homme, le point capital de toutes choses, et tout ce qui contribue à la félicité de la vie. Il ajoûte que cet Etre souverain n'exige de l'homme que l'innocence et la pureté des mœurs, et que celui qui a le bonheur de lui offrir ce sacrifice, satisfait à tout ce que demandent la pieté et la religion. Lactance ne parle ici que d'un chrétien, qui par conséquent connoît Dieu et J. C. son Fils, et qui est instruit de ses mysteres. l. 6. p. 287. 350.

Il finit ce sixiéme livre par un excellent abregé d'une conduite chrétienne. Il veut que notre religion, pour être agréable à Dieu, soit établie sur une profonde humilité, une crainte sincere de Dieu et une pieté solide et éclairée. Il demande une profonde humilité, de peur, dit-il, qu'aïant trop de confiance en la pureté de sa vie, l'homme ne tombe dans le crime de présomption, et ne perde le don de la vertu. Il veut encore que l'homme, pour être agréable et pur aux yeux de Dieu, implore continuellement sa misericorde, et que toutes ses prieres tendent à demander pardon pour ses péchés, quand même il n'en auroit point commis ; parce que s'il a besoin d'autres choses, il n'est pas nécessaire de le demander à celui qui connoit parfaitement tous les desirs de notre cœur. Il exige outre cela, que lorsqu'il arrive à l'homme quelque p. 349. 350

IV SIECLE.

chose d'agréable, il en rende graces : que si au contraire il lui arrive quelque chose de fâcheux, il l'atribue à ses péchés, et qu'il ne laisse pas d'en remercier Dieu. Que dans l'adversité comme dans la prosperité il soit toûjours content, toûjours le même, toûjours uniforme dans sa conduite. Qu'il ne s'imagine pas qu'il soit seulement obligé à remplir tous ces devoirs dans l'Eglise ; mais qu'il y est encore tenu dans son domestique et les lieux les plus secrets. Qu'enfin il porte toûjours Dieu dans son cœur, parce qu'il en est le temple. C'est en cela, ajoûte Lactance, que consiste la perfection de la justice chrétienne.

L. 7. p. [illegible]-[illegible]09. Le septiéme et dernier livre des institutions est intitulé, de la vie bienheureuse ou de la béatitude. C'est-là, dit l'auteur, le terme où conduit tout ce que j'ai dit dans les livres précédens ; et sans ce terme la connoissance de tous les sujets que j'y ai traités, deviendroit inutile. Il commence ce septiéme livre par montrer contre le sentiment de Platon et d'Aristote, que le monde a eu un commencement, et qu'il aura une fin. Dans les derniers chapitres, il fixe cette fin du monde à six mille ans, comme nous avons vû que la fixoit S. Irenée. Au bout de ce terme, selon Lactance, viendra le regne de mille ans, qui ne sera que pour les élus du Seigneur, et après lequel Dieu renouvellera le monde. Le ciel sera plié comme une chose que l'on roule ; la terre sera changée, et les hommes transformés à la ressemblance des Anges, seront toujours en la présence de Dieu, et le serviront éternellement. Lactance à la fin du livre prescrit d'excellens avis pour se préparer à ce dernier jour.

[illegible] 407. 408. Entre le dernier chapitre et l'épilogue du même livre, se lit dans quelques éditions une espece de compliment à l'Empereur Constantin. Mais on observe que cet endroit ne se trouve point dans plusieurs manuscrits. Il n'est point non plus dans l'édition de Lactance, faite à Paris en 1509.

Hier. [illegible] E[illegible] c. 10. p. 77[illegible] [illegible] p. 208. S. Jerôme parlant de ces institutions, en releve le mérite comme d'un excellent ouvrage ; et les plus habiles des derniers siecles en ont témoigné faire une estime extraordinaire. Au moins on peut assurer que personne n'a défendu l'Eglise et combattu l'idolatrie avec un style et plus beau et plus éloquent que le fait Lactance dans ces sept livres. C'est ce qui a porté à les mettre si souvent sous la presse. Mais comme ils n'ont été imprimés qu'avec les autres écrits de notre orateur, nous n'en marquerons les différentes éditions qu'après avoir

parlé de tous ses ouvrages. Seulement nous dirons ici ' que les institutions ont été traduites en notre langue par René Fame notaire et secretaire du Roi François I, à qui il les dédia. Cette traduction fut imprimée après la mort du traducteur, par les soins de Claude Chappuis bibliothecaire et valet de chambre du Roi, d'abord à Paris chez Pasquier le Tellier pour Etienne Bosset, l'an 1546 *in*-8°, puis à Lyon chez Balthazar Arnouillet, pour Guillaume Gaseau l'an 1547 en un volume *in*-4°. ' Elle fut depuis réimprimée en un volume *in*-16. l'an 1563 au même endroit, chez Jean de Tournes, ' et encore à Paris en un volume *in*-12. l'an 1581. ' Elle l'avoit été dès 1555 à Lyon, chez de Tournes et Gaseau en même volume.

Bib. Miss. Cen. | App. ad Bib. PP. t. 2. p. 655.

Bibl. ff. præd. Cen.

Sim. let. choi. t. 2. let. 25. p. 155.

Bib. Miss. Cen.

4°. ' Nous aprenons de S. Jerôme que Lactance avoit réduit lui-même le grand ouvrage de ses institutions en un abregé compris en un seul livre, qu'il nomme *acephale*; soit que dès ce tems-là il fût sans titre, ou que le commencement y manquât. ' On peut néanmoins remarquer que Lactance dans son traité de la colere de Dieu, cite lui-même cet abregé comme l'original sous le titre d'institutions. ' Ce que nous en avons dans toutes les éditions de Lactance qui ont été faites jusqu'en 1712, ne commence qu'au seiziéme chapitre du cinquiéme livre de l'original. Alors Mr Pfaff nous donna l'abregé en entier, augmenté des 55 premiers chapitres, tel qu'il l'avoit trouvé dans un ancien manuscrit de la bibliotheque roïale de Turin. Il fut imprimé ainsi augmenté en un volume *in*-8°. à Paris la même année 1712. Lactance l'adresse à un certain Pentadius qu'il qualifie son frere.

Hier. vir. ill. c. 80.

Lact. de ira, n. 11. p. 429.

Hier. ibid. not. p. 166.

Il est peu d'écrits entre ceux des anciens qui soient et plus instructifs, et plus remplis d'onction que cet abregé. Il respire par-tout la pieté de son auteur. Lactance y a semé presque une infinité de préceptes ou de conseils d'une morale la plus pure. ' Le détail qu'il y fait des œuvres de misericorde est admirable; et les motifs qu'il propose pour nous en faire aimer la pratique, ne le sont pas moins. ' Ce qu'il y dit de la pénitence, est encore tout-à-fait digne de remarque. « C'est, « dit-il, un grand secours et une grande consolation que la « pénitence. C'est le remede à nos blessures et à nos péchés. « C'est elle qui est l'esperance et le port du salut. Quiconque « s'aviseroit de la retrancher, se fermeroit la voïe qui conduit à « la vie; parce qu'il n'est personne, pour juste qu'il puisse être. « à qui la pénitence ne soit nécessaire. » Il faudroit transcrire

Lact. inst. epist. n. 7.

n. 8. p. 510.

IV SIECLE

presque tout le livre entier, si nous voulions raporter tout ce qui s'y trouve de remarquable. Nous nous bornerons à cet autre trait. « La vertu, dit Lactance en prouvant par-là l'immortalité de l'ame, est quelque chose de si grand que, lorsqu'il s'agit de la foi ou de la justice, elle ne craint ni la disette, ni l'exil, ni la prison, ni la torture, ni la mort même. »

n. 10, p. 51.

Au reste, comme c'est un abregé des institutions, on ne doit pas être surpris d'y lire à la fin l'erreur des Millenaires, qui se trouve dans l'original.

Inst. l. 2, n. 17, p. 109, 110.

5°. Lactance en travaillant à ses institutions, avoit promis un traité particulier sur la colere de Dieu, à l'ocasion de l'objection qu'il se faisoit à lui-même, en se demandant pourquoi Dieu souffre toutes les erreurs qu'il venoit de detailler, et qu'il permet que le bien soit combattu par le mal, la vertu par le vice ? A quoi il repond qu'il est impossible qu'un Etre infiniment parfait ne soit aussi infiniment patient. Mais qu'il n'en faut pas néanmoins conclure qu'il n'y ait en lui ni justice ni colere, ce qui detruiroit entierement la verité et la religion.

De ira, p. 410, 454.

C'est ce dessein projetté que notre orateur exécuta dans son livre *De la colere de Dieu*, que nous avons encore. En traitant ce sujet, Lactance a soin de prévenir ses lecteurs et de les avertir qu'il n'a pas la présomption de se glorifier d'avoir decouvert par la force de son esprit les verités dont il entreprend de parler ; mais qu'il ne fera que suivre ce que Dieu nous en a apris lui-même, n'y aïant que lui seul qui puisse savoir et enseigner des secrets de cette nature.

n. 2, p. 412.

Avant que d'entrer en matiere, il pose pour principe que l'on n'arrive à la connoissance de la verité que par trois degrés. Le premier, dit-il, est de savoir discerner les fausses religions, et rejetter tout culte des Dieux qui vient de l'invention de l'homme. Le second degré consiste à comprendre qu'il n'y a qu'un seul et souverain Dieu, qui a créé le monde par sa toute-puissance, et qui le gouverne par une providence toute divine. Le troisiéme degré supose la connoissance de celui que ce Dieu a envoïé au monde comme son ministre et son interprete, afin de nous delivrer par sa doctrine des erreurs où nous etions engagés, et que nous aïant formés au culte du vrai Dieu, nous aprenions quelle est la vraïe justice.

Ibid.

Il dit que dans le second livre de ses institutions, il a refuté l'ignorance de ceux qui pechent contre le premier degré. Que dans le quatrieme livre du même ouvrage il a aussi refuté

en partie ceux qui pechent contre le troisiéme degré, et qu'il les refutera encore plus particulierement dans l'écrit qu'il médite de composer contre toutes les hérésies. Qu'enfin le traité de la colere qu'il entreprend, est destiné pour combattre ceux qui pechent contre le second degré qu'il vient de prescrire. ' Il refute ensuite avec sa solidité ordinaire les sentimens des anciens philosophes touchant la clémence et la rigueur, la misericorde et la justice qui sont en Dieu.

IV SIECLE.

Lact. c ira, n. 3. 10.

' S. Jerôme parle de ce traité de Lactance comme d'un très-bel ouvrage, *pulcherrimum de ira Dei librum*. ' Il dit ailleurs que l'auteur y fait voir autant d'érudition que d'éloquence, et que cet écrit peut seul suffire pour la matiere qu'il traite. Lactance y citant ses institutions et leur abregé, comme on l'a vû, c'est une preuve qu'il ne fut composé qu'après ces deux autres ouvrages. Ainsi ce fut dans les Gaules que Lactance le publia. ' Il l'adresse à un Donat, que M. Baluze prétend être le même que celui à qui il avoit déja dédié son traité de la mort des persécuteurs. ' Cependant la maniere dont l'auteur parle à ce Donat dans le premier chapitre du livre de la colere de Dieu ne présente pas l'idée de l'illustre confesseur de ce nom, dont il est fait mention dans l'autre ouvrage.

Hier. ibid.
in Eph. l. 2. c. 4. p. 373.

Bal. ibid. p. 352.

Lact. ib. n. 1.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

Les ouvrages qui nous restent de Lactance, et dont nous venons de faire le dénombrement, ne sont que la moindre partie de ceux qu'il avoit et composés et projettés, mais qui se trouvent perdus aujourd'hui, ou qui n'ont jamais reçu l'être, ni vu le jour. Encore ne parlons-nous que de ceux dont nous avons connoissance. Il paroît assez visiblement qu'il en composa quelques autres, dont les anciens ne nous aprennent rien en particulier. ' En effet S. Jerôme nous disant que Lactance s'apliqua à écrire pendant qu'il enseignoit la rhétorique à Nicomedie, et que le peu d'écoliers qu'il y avoit lui en laissoit le loisir, il désigne divers ouvrages autres que ceux qu'il avoit vus lui-même, et qu'il nous a fait connoître.

Hier. vir. ill. c. 80.

1°. ' On compte pour la premiere production de sa plume le traité qu'il laissa sous le titre de *Symposium*, c'est-à-dire, le Banquet. Il le composa étant encore tout jeune, et frequentant encore les écoles d'Afrique, comme le porte l'édition

Ibid. | Ti l. H. E. t. 6. p. 727.

IV SIECLE des hommes illustres de S. Jerôme par Aubert le Mire. Personne ne nous aprend de quoi traitoit cet écrit.

Hier. ibid. 2°. Lactance composa en vers hexametres une relation de son voïage d'Afrique à Nicomedie, qu'il intitula ὁδοιπορικόν. Ce titre grec raporté par S. Jerôme même, et le lieu où l'écrit fut composé, et où l'on parloit la langue grèque, pourroit faire naître la pensée que ce poëme auroit été fait en la

Ibid. même langue. Jacques Gaddius semble l'avoir pris pour un ouvrage qui seroit imprimé.

Hier. ibid. Till. ibid. p. 297. 3°. Notre orateur composa un autre ouvrage sous le titre *de grammairien*. M. de Tillemont en raporte la composition au même tems que le précedent, qui suivit aparemment de près l'arrivée de l'auteur à Nicomedie. Il étoit assez naturel que Lactance y étant allé enseigner publiquement, commençât par donner quelques écrits pour mieux disposer ses disciples à profiter de ses leçons. Ces trois écrits que nous n'avons

Hier. ibid. plus subsistoient encore du tems qu'écrivoit S. Jerôme, qui témoigne les avoir eus dans sa bibliothéque, avec les autres du même auteur dont il fait le catalogue.

Ibid. 4°. Entre ces ouvrages de Lactance, il y en avoit deux, dont S. Jerôme ne donne point le titre, n'en parlant qu'en général comme de deux livres. Ils étoient adressés à Ascle-

Till. ibid. p. 730. piade, different du S. Martyr de ce nom Evêque d'Antioche, qui a précédé Lactance de tout un siecle, et que néanmoins un commentateur de Lactance même a confondu avec

Lact. inst. l. 7 n. 4. p. 562. l'autre. Celui dont il est ici question étoit ami de notre orateur, et lui avoit lui-même dédié à son tour un ouvrage, où de l'aveu de Lactance, qui est le seul qui nous le fasse connoître, il traitoit fort bien la matiere de la providence de Dieu. Nous n'avons plus cet écrit d'Asclepiade; et c'est-là tout ce que nous en savons.

Hier. ibid. 5°. Outre tous ces ouvrages, Lactance composa plusieurs volumes de letres. S. Jerôme fait mention de huit volumes, dont il y en avoit quatre adressés à Probe, deux à Severe, et deux autres à Demetrien son disciple, le même sans doute

Lact. opif. n. 1. 20. p. 495. à qui il avoit déja adressé son traité de l'ouvrage de Dieu, et à qui dès-lors il avoit promis quelque autre écrit encore plus instructif.

Hier. ep. crit. p. 561. 562. Le même S. Jerôme avoit envoïé au moins en partie ces letres de Lactance au Pape S. Damase, qui n'en faisoit pas grand cas, et ne les lisoit pas volontiers. Il en donne la raison.

C'

C'est, dit-il, qu'outre la longueur de la plûpart, qui va au-delà de mille versets, ou lignes, elles traitent rarement des matieres de la religion, ce qui dégoûte de les lire. Quant à celles qui sont courtes, elles ne parlent que de mesures, de la situation des païs, de questions philosophiques, et conviennent mieux à des Avocats et gens qui font profession des letres qu'à des personnes de notre état. ' Peut-être Lactance en avoit composé la plus grande partie avant sa conversion à la foi, et lorsqu'il enseignoit la rhétorique, ce qui l'obligeoit à y traiter ces sortes de questions. Quoi qu'il en soit, et des sujets dont traitoient ces letres, et du peu d'estime qu'en faisoit S. Damase, le style seul de Lactance leur atireroit aujourd'hui un acueil favorable, si par un coup de la providence on pouvoit les recouvrer.

IV SIECLE.

Till. ibid. p. 211.

' Adrien du Jon s'étoit flaté de cette esperance au moins en partie. En effet, il témoigne au raport de Mr Fabricius, que vers 1573 il se trouvoit encore deux livres de ces letres de Lactance entre les autres rares manuscrits de l'abbaïe d'Egmond de l'ordre de S. Benoît. Mais il ajoûte que malheureusement, lorsque l'on pensoit à lui envoïer ce recueil pour le donner au public, on découvrit qu'il avoit été furtivement enlevé. Plus de 150 ans qui se sont écoulés depuis, sans qu'on ait vu paroître ce trésor qu'on n'avoit nul interêt de cacher, font soupçonner que l'on avoit imposé à cet écrivain d'ailleurs un peu crédule.

Hier. Vir. ill. ibid. not.

6°. ' Lactance aïant ocasion de parler de l'incredulité et de l'aveuglement des Juifs dans le septiéme livre de ses institutions, promettoit d'écrire contre eux un ouvrage particulier, dans lequel il devoit les convaincre et d'erreur et du crime qu'ils avoient commis en faisant mourir l'Auteur de la vie. Comme personne des anciens ne parle de cet écrit projetté, il y a tout lieu de croire que Lactance ne l'a jamais ni fini, ni peut-être commencé.

Lact. inst. l. 4. n. 1. p. 355.

7°. ' Dès qu'il travailloit à ses institutions, et depuis en composant son traité de la colere de Dieu, il témoignoit avoir dessein d'écrire en particulier et à fonds contre toutes les hérésies. Mais il paroît hors de doute qu'il fut prévenu par la mort, avant que de pouvoir exécuter une entreprise aussi généreuse qu'elle étoit loüable. Un ouvrage de cette nature n'auroit pas manqué de devenir célebre, s'il fut véritablement sorti de la plume de ce grand homme ; et néanmoins on n'en trouve aucun vestige dans l'antiquité.

l. 4. n. 30. p. 233 | de ira. n. 2. p. 413

IV SIECLE ' S. Jerôme met Lactance au rang de ceux qui entre les Peres grecs et latins ont écrit sur le nombre impair. Mais on ne sauroit dire s'il fit quelque traité particulier sur ce sujet, ou s'il en avoit seulement parlé par ocasion dans quelqu'un de ses ouvrages que nous n'avons plus aujourd'hui.

§. IV.

ECRITS QU'ON LUI A SUPOSÉS.

C'est assez peu de chose que les écrits que l'on a suposés à Lactance, si l'on n'a égard qu'à la grandeur du volume. Il est surprenant qu'après les lumieres que la critique a répandues dans les XVI et XVII siécles, on ait encore persisté à lui atribuer des pieces où l'on ne trouve aucun trait des beautés de ses véritables ouvrages. D'ailleurs il semble qu'il auroit dû suffire, pour ne lui pas donner ceux dont il est ici question, de voir que S. Jerôme qui avoit une connoissance particuliere des écrits de cet orateur chrétien, n'en parle aucune part.

1°. Entre ces pieces suposées qui se trouvent imprimées à la fin des œuvres de Lactance dans presque toutes les éditions, quoique les anciens manuscrits ne les contiennent pas, il y a un poëme en vers élegiaques sur l'histoire du phénix. ' Sixte Betuleïus, Aubert le Mire, Nicolas Heinsius et Pierre Lambecius ne font aucune difficulté de le donner à Lactance. Le dernier de ces écrivains croit qu'il l'aura composé dans sa jeunesse, ce que Mr Fabricius regarde comme très-probable. ' Mais d'autres critiques jugent avec raison que cette élegie n'est digne ni de l'éloquence ni de la réputation de notre orateur. ' Aussi Barthius et Samuel Bochart l'atribuent-ils à Fortunat, et le P. Sirmon à Theodulfe d'Orleans.

2°. ' L'élegie sur la resurrection de notre Seigneur, autre écrit suposé à Lactance, dont on chante encore aujourd'hui une partie en quelques Eglises, est le neuviéme poëme du troisiéme livre de Fortunat, à qui le donnent les manuscrits. C'est donc sans aucune preuve solide qu'on a voulu l'atribuer à Lactance. Auguste Buchner l'a fait imprimer séparement, avec des notes en 1627, en un petit volume *in*-8°.

3°. Le poëme sur la passion de J. C. qui porte aussi le nom de Lactance, est fort beau, et pourroit lui être acordé, s'il étoit certain que de son tems on mît, comme nous en usons aujourd'hui, un crucifix au milieu des Eglises. Dans le recueil

Hier. ep. 41. p. 344.

Fab. Bib. lat. app. p. 13.

Till. H. E. t. 6. p. 267.

Fab. ib.

Ibid. p. 41. | Till. ibid. p. 344.

Till. ibid.

Fab. ib. p. 42. 43.

de George Fabricius, il porte un titre différent de celui qu'il a ailleurs. Cet éditeur s'est émancipé d'y changer un vers qui établit l'adoration de la croix, parce que cette cérémonie n'étoit pas de son goût. Quelques écrivains donnent ce poëme à Cælius Firmianus Symposius. Il ne se trouve point dans les premieres éditions de Lactance; et ceux qui en ont publié les dernieres ont eu soin de l'en retrancher avec les deux autres précédens sur le phénix et la resurrection.

4°. Mr Baluze nous a donné au second tome de ses Miscellanées un passage sur le dernier jugement qu'il croit être de Lactance. La raison qu'il en allegue dans sa préface, c'est qu'il l'a trouvé dans un manuscrit entre les institutions et le traité de la colere de Dieu par le même auteur. Mais cette raison est bien foible, pour atribuer à Lactance un fragment où l'on n'aperçoit rien digne de lui, et qui est très-peu de chose.

Bal. misc. t. 2. p. 46.

5°. Enfin, quelques-uns donnent aussi à notre orateur, mais sans aucune preuve, des argumens ou sommaires sur les métamorphoses d'Ovide et des notes sur la Thebaïde de Stace. Mais ces pieces sont de Lactance Placide grammairien de profession, qui ne vivoit que long-tems après notre Lactance.

Fab. ib. p. 51. 101 | app. p. 23 | Dup. Bibl. t. 1. p. 641.

§. V.

SON STYLE, SA MANIERE D'ECRIRE ET DIVERS TRAITS DE SA DOCTRINE.

Un des plus éloquents Peres de l'Eglise Latine, qui étoit bien capable d'en juger, regardoit Lactance pour le style comme un autre Ciceron, qui avoit su faire passer dans ses écrits le fleuve d'éloquence qu'on admire en cet orateur Romain. Les critiques modernes n'en jugent point autrement. Il y en a même qui lui donnent la préférence sur Ciceron. Mais c'est aller un peu trop loin. Il suffit de dire que son style est pur, égal, naturel, semblable à celui de Ciceron, et que c'est à bon droit qu'il mérite le nom de Ciceron chrétien, non seulement à cause de la pureté de ses termes, mais aussi à cause du tour de la phrase et la maniere d'écrire. On ne peut néanmoins disconvenir qu'il ne soit au-dessus de Ciceron pour les pensées, parce que les matieres dont il traite sont infiniment au-dessus des maximes et de la doctrine des philosophes du Paganisme. On ne peut non plus lui refuser la

Hier. in Is. pr. 8. p. 207 | ep. 49. p. 567.

Dupin, Bibl. t. 1 p. 641.

IV SIECLE justice d'avouer qu'il est le plus éloquent et le plus poli de tous les auteurs ecclésiastiques.

A l'éloquence et la politesse Lactance a su joindre une érudition peu commune. Il avoit fait une lecture particuliere des écrits de Minutius Felix, de Tertullien et de S. Cyprien ; et le jugement qu'il en porte fait voir qu'il les possedoit à fond. Neanmoins il les cite rarement ou presque point du tout, non plus que les autres peres de l'Eglise qui l'avoient précédé. Mais on compte jusqu'à plus de 35 auteurs profanes les plus célebres entre les Paiens, dont il raporte une infinité de passages, afin qu'après avoir fait sentir par-là le ridicule des superstitions du Paganisme, et refuté ses absurdités, il puisse ensuite établir plus solidement la verité de la religion Chrétienne. Il insiste beaucoup sur les oracles des Sibylles, parce qu'ils étoient d'un grand poids parmi les Païens, et que leur autorité se trouvoit établie dans les écrits de leurs principaux auteurs.

A l'égard de la doctrine, les ouvrages de Lactance ne sont pas exemts de fautes. C'est ce qui les a fait mettre au rang des apocryphes par le Concile de Rome sous le Pape S. Gelase. On a mis à la tête des premieres éditions de cet auteur une liste des erreurs que l'on a cru découvrir dans ses écrits. Mais c'est peu de chose que cette liste. Il y en a une autre un peu plus longue à la fin de l'édition de Cantbrige, dans laquelle on a fait entrer beaucoup de minuties. Nous n'entreprendrons point d'entrer dans le détail de toutes ces erreurs, soit réelles ou suposées. Ceux qui souhaiteroient un pareil détail peuvent avoir recours à la longue dissertation que Dom le Nourry a publiée sur les écrits de Lactance dans le second volume de son Apparat. Nous nous bornerons ici à dire quelque chose des principales erreurs qu'on a atribuées à cet écrivain.

Thomasius l'un des éditeurs de ses œuvres, avertit qu'elles avoient été considerablement corrompues par les hérétiques. Le Manicheisme en particulier y étoit, selon lui, si manifestement établi que l'on auroit cru que c'étoit moins Manès que Lactance même qui en auroit été l'auteur. Mais cet éditeur, à l'aide des plus anciens manuscrits, a purgé le texte de Lactance avec tant de succès qu'à peine y paroît-il aujourd'hui le moindre trait de cette hérésie. On soupçonne toutefois Thomasius d'avoir moins suivi en cela les regles de la

bonne critique, que les vûes et les maximes du Pape Pie V, par l'ordre duquel il travailloit, et qui avoit formé un nouveau plan pour rendre orthodoxes, autant qu'il se pourroit, les auteurs ecclésiastiques. IV SIECLE.

' On acuse encore Lactance de parler un peu obscurément de la divinité du Verbe. On dit, par exemple, en citant plusieurs endroits de ses écrits, qu'il ne reconnoît que le Pere pour le Souverain Dieu, qui est de toute éternité. Qu'il y a eu un tems où le Fils n'a pas été. Qu'il a été fait, produit, créé par le Pere, et autres choses semblables. Sand. enuc. hist. eccl. l. 1. p. 130.

Si ces endroits de Lactance touchant la divinité du Verbe sont un peu obscurs, il y en a d'autres où il s'explique clairement sur ce sujet. Ainsi la bonne critique veut que l'on explique les premiers par les autres. ' Dans un de ceux que l'on objecte, Lactance reconnoît nettement le Fils pour vrai Dieu, pour le Roi des Rois, pour le Seigneur des Seigneurs, à qui toutes les nations et tous les peuples sont assujetis, à qui apartient l'honneur, le regne et l'empire. Que cela signifie-t-il dans le sentiment de Lactance, qui prouve l'unité d'un Dieu? ' Il dit ailleurs qu'y aïant une relation essentielle entre le Pere et le Fils, l'un et l'autre ne peut avoir que la même intelligence, le même esprit et la même substance. Lact. inst. l. 4. n. 12. p. 191. 192. n. 19. p. 230.

Nous avons fait voir ailleurs que Lactance n'avoit sur l'origine de l'ame que des sentimens orthodoxes. ' Cela n'a pas empêché que Rufin ne l'ait acusé d'erreur sur ce sujet. Mais S. Jerôme eut soin de l'en justifier dans la suite. Hier. in Ruf. l. 2. 3. p. 395. 465.

Il seroit impossible de l'excuser de même de l'erreur des Millenaires qu'il établit fort au long dans les chapitres 24, 25, 26, du septiéme livre de ses institutions. Au reste c'est une erreur qui lui est commune avec plusieurs peres des premiers siécles, comme nous l'avons déja remarqué.

' Quant au jugement que porte de lui S. Jerôme, en l'acusant d'avoir douté comme les Juifs, sur-tout dans ses letres à Démetrien, si le S. Esprit étoit une troisiéme personne, et de l'avoir confondu tantôt avec le Pere, tantôt avec le Fils; ' il se peut faire que Lactance n'ait rien voulu dire par-là, sinon que le nom d'Esprit dans l'écriture est commun au Fils et au Pere. D'ailleurs on ne trouve point ces erreurs dans aucun des ouvrages qui nous restent de lui. ep. 41. p. 345. Dupin. ib. p. 642.

' Lactance a pensé aussi que les Anges qui avoient été envoïés pour la garde des hommes, s'étoient perdus étant trom- Lact. ibid. l. 2. n. 14. p. 104.

pés par le diable, et qu'aiant aimé les femmes, ils en avoient eu des démons terrestres. Dupin. ibid. Mais c'est une opinion qui lui est particuliere, ou pour mieux dire, c'est une pure imagination sans fondement.

Tout cela n'empêche pas néanmoins que Lactance ne soit très-estimable, et qu'il n'y ait bien à profiter de la lectu- Til. H. E. t. 6. p. 211. 212. re de ses ouvrages. En effet, on y trouve bien des verités saintes dévelopées d'une maniere claire, vive, elevée, agréa- Dupin. ibid. ble, éloquente. Il refute avec beaucoup de force la fausse religion des Paiens, et etablit solidement la religion Chretienne. Il parle de Dieu d'une maniere très-sublime, et decrit la creation du monde et le dernier jugement avec des traits les plus vifs. Plein d'excellens préceptes de morale, il enseigne clairement les vertus, et en recommande fortement la pratique. Decouvrant aux hommes le chemin de la justice, et les détournant de la voie de l'iniquité, il leur aprend à honorer Dieu d'un culte veritable, et à faire pénitence de leurs pechés.

Hier. ibid. C'est pour tout cela même que S. Jerôme conseilloit la lecture de Lactance; quoiqu'il soit celui de tous les peres ep. 4. p. 567. qu'il a le plus critiqué. Il témoigne néanmoins que Lactance n'est pas si heureux à prouver les verités Chretiennes que ep. 41. p. 345. puissant à détruire le mensonge et l'impieté, comme il l'a fait, dit-il, dans ses institutions, où il a refuté avec force les Sid. l. 4. ep. 3. p. 246. rêveries du Paganisme. Aussi S. Sidoine lui atribue-t-il le don de refuter les erreurs, comme étant son caractere particulier. Til. ibid. p. 212. On convient effectivement que ce n'est pas un auteur que l'on puisse alleguer sur des matieres contestées, parce qu'il paroit avoir été plus orateur que theologien, et que peu instruit de la doctrine de l'Eglise, il a traité la théologie d'une maniere trop philosophique.

§. VI.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

Il est peu d'écrivains Ecclésiastiques dont les ouvrages aient été aussi souvent mis sous la presse que ceux de Lactance. Mais il en est peu aussi dont les éditions ne soient et Sim. let. ch. t. 2 let. 25. p. 150. 151. plus entieres et plus uniformes. La liberté que les copistes et reviseurs des exemplaires de cet ecrivain se sont donnée dès les premiers tems, ou d'en retrancher les erreurs qu'ils ont cru y trouver en matiere de religion, ou de retoucher ces en-

droits, a fait que nous n'avons pas ses ouvrages tout-à-fait tels qu'ils sont sortis de sa plume. D'ailleurs chacun aïant fait ces retranchemens suivant son goût, il est arrivé que la plûpart des manuscrits se sont trouvés différens les uns des autres. Ensuite les éditions qui ont été faites sur ces manuscrits se sont ressenties de leur diversité. Nous allons entreprendre l'énumeration de celles qui sont le plus connuës ; et nous aurons soin de remarquer ce qui méritera de l'être, à mesure que le sujet s'en présentera.

' L'on compte communément pour les premieres éditions des œuvres de Lactance, celles qui parurent à Rome en 1468, par Conrard Suweynchein et Arnoul Pannarts *in folio*, et en 1470. ' Mais il y en eut une dès 1465, faite à Sublac en un volume *in folio*, dont il se trouve un exemplaire dans la bibliotheque de M. le Cardinal Barberin. ' Celles de Rome paroissent être la même chose, et ont servi de modéle à la plûpart des autres qui ont suivi jusqu'à celle de Manuce.

p. 153 | App. ad. bib. t. 2. p. 652.

Bib. Barb. t. 1. p. 594. 1.

Sim. ibid. p. 153. 154.

' A Venise parut une autre édition de Lactance l'an 1472, ' et une au même endroit chez Jean de Colonia et Jean Manthen l'an 1478 en un volume *in folio*. ' Avant celle-ci on en publia deux à Rome en 1474 et 1475 *in fol.* et une à Rostock en 1476 *in* 4°. On en vit ensuite d'autres éditions à Venise les années 1483, [a] 1490, [b] 1493, chez Vincent Benali en un volume *in folio*, [c] et 1497, chez Belvilaqua en même volume.

Dupin, ibid.

Bib. Imp. p. 278. 2.

Cave, p. 103. 2 | Sand. vet. scri. p. 45.

[a] Sim. ibid.
[b] Bib. ff. Min. Cen.
[c] Gesn. Bib. uni. t. 1. p. 486. 1.
[d] Bib. S. Serg. And.

[d] En 1502, Jean Tacuini imprimeur au même endroit remit sous la presse les œuvres de Lactance en un volume *in folio*, dans lequel il ajoûta le poëme de la resurrection sous le nom de Lactance avec l'apologetique de Tertullien. Dans cette édition le dernier livre des institutions est intitulé *De divino præmio*, ce qui est autorisé par le commencement de ce livre, où Lactance se sert de ces termes : *divinum præmium beatitudinis æternæ.*

' Il y eut une autre édition de notre auteur à Paris, chez Jean Petit, l'an 1509, en un volume *in* 4°. sans notes. Gilles Masieres qui prit soin de cette édition, y ajoûta le poëme du phenix et celui de la resurrection, l'un et l'autre sous le nom de Lactance, avec l'apologetique de Tertullien, et trois autres petites pieces de divers auteurs.

...S. Vin. Cen.

' On remarque que les éditions de 1472, 1490, 1502 et 1509, faites à Venise, et les autres publiees en France et en Allemagne, n'ont point été revûes sur de nouveaux manuscrits.

Sim. ibid. p. 154. 156.

V SIECLE.

On supose par-là qu'en 1509 il y eut à Venise comme à Paris une édition de Lactance. Il y en eut une au moins en 1510 chez Pierre Tacuini. C'est ce que fait juger une letre de cet imprimeur datée de la même année, et raportée à la tête de l'édition de Paris de 1525, que l'on marque avoir été faite sur celle de Venise. Dom le Nourry en marque une de Venise en 1511, qui peut être celle que nous croions de 1510.

[illegible]

L'année 1513, on vit paroître deux éditions à la fois : l'une à Paris en un volume *in* 4°. avec les opuscules que l'on a joints à celle de 1509, et l'autre à Florence. Alde Manuce en publia une nouvelle à Venise l'an 1515 en un volume *in* 8°.

[illegible]

En 1521, il y en eut aussi deux différentes éditions. L'une parut à Venise, chez Jean de Tridino surnommé Tacuini, en un volume *in folio*, avec les opuscules étrangers déja nommés. Il est marqué au frontispice de cette édition, qu'elle a été faite sur celle de Jean Parasius, que l'on ne nous fait point connoître d'ailleurs. L'autre vit le jour à Basle, où elle fut renouvellée l'an 1523, en un volume *in* 4°. Dès 1522, il en parut une autre à Lyon *in* 12.

[illegible]

A Paris Jean Petit remit sous la presse les ouvrages de Lactance, qui en sortirent l'an 1525 en un volume *in fol.* avec l'apologetique de Tertullien et les autres opuscules acoutumés. Cette édition fut faite, comme on l'a marqué au frontispice, sur celle de Tacuini. Ainsi c'est la même que celle de Venise de 1502.

[illegible]

André Cratandre et Jean Bebelius imprimeurs à Basle publierent à leur tour les mêmes ouvrages en un volume *in folio* l'an 1523. Ils y joignirent pour la premiere fois, comme il semble, le poëme sur la passion de J. C. On en trouve une autre édition *in* 8°. faite la même année à Anvers, chez Jean Graphæus. Elle est en caracteres Italiques, sans nom d'éditeur. Gesner en marque une troisième à Lyon de la même année, chez Gryphe en un volume *in* 8°.

[illegible]

Alde Manuce avoit fait travailler à une nouvelle édition de Lactance un certain Honorat Fasitelius, dont on releve beaucoup le grand savoir. Cette édition fut publiée à Venise l'an 1535, en un volume *in* 8°. par Paul Manuce après la mort d'Alde son pere. On a eu soin de mettre entre deux étoiles, pour ne pas imposer aux lecteurs ce que l'on a cru devoir ajoûter à cette nouvelle édition, conformément à d'anciens manuscrits de la bibliothéque du Mont-Cassin. Les éditions que Gryphe

Gryphe publia à Lyon en 1541 et 1543 en même volume, sont faites sur celle des Manuces. IV SIÉCLE.

' Lactance fut aussi imprimé à Anvers chez Plantin, l'an 1539 encore *in* 8°. ' et à Cologne chez Pierre Quentel, l'an 1544, en un volume *in folio*, avec les notes d'Erasme, ' qui avoit, dit-on, commencé à revoir l'édition précédente d'Anvers. ' Pierre Gaultier imprimeur à Paris le remit sous la presse en 1545. Cette édition qui est *in* 8°. sans notes, fut debitée chez Jean Barbé et Claude Garamont. Sand. ibid. Bib. Barb. ibid. App. ibid. p. 153. Bib. S. Petr. Belv.

' L'année suivante 1546 en enfanta deux autres éditions, l'une à Paris chez Pasquier le Tellier pour Etienne Roffet et Galliot du Pré en un volume *in* 8°. ' et l'autre à Basle, où il en parut encore une nouvelle en 1553, qui fut ensuite revûë et corrigée par Fasitelius. ... ff. Min. Gen. App. ibid.

' Dès 1548 et en 1553 il y en eut deux éditions *in* 8°. à Lyon, chez Jean de Tournes et Guillaume Gaseau. Elles furent faites sur celles de Venise. ' Lactance fut encore imprimé à Anvers chez Plantin en 1555 et 1556, et à Basle chez Henri Petri la derniere de ces deux années. ' La même année il fut inseré dans le recueil intitulé héréseologie. Bib. S. Flor. Sel. Cave, ib. ; App. ib. Hæreseol. p. 591. 557.

' Sixte Bethuleius principal du collége d'Ausbourg avoit préparé de longs commentaires sur Lactance, pour les publier avec le texte de cet auteur. Mais le malheur des guerres et la mort prématurée de Bethuleius priverent plusieurs années le public de son travail. ' Quoiqu'il fût fini dès 1545, comme il paroît par la date de l'épitre dédicatoire, il ne vit le jour qu'en 1563, par les soins d'Emmanuel Bethuleius fils du Commentateur. C'est un *in folio* imprimé à Basle par Henri Petri. ' Bethuleius n'aiant aucun manuscrit pour son édition, a suivi celle de Gryphe de Lyon, qui avoit été faite, comme nous l'avons dit, sur celle de Manuce de Venise. ' Aussi son édition n'est recommandable que par les commentaires dont il l'a enrichie, et par la préface où il agite cette question : S'il est utile aux jeunes gens de lire dans les écoles les livres de Lactance ? Il soûtient l'affirmative. ' Cave marque une édition de Lactance faite à Paris la même année que celle de Basle, dont nous venons de parler. ' En 1567 il en parut une autre à Lyon, de laquelle Sandius fait beaucoup de cas. Elle n'est pourtant qu'en un volume *in* 16. App. ibid. Bib. ff. Min. Gen. Miss. Gen. Sim. ibid. p. 153. p. 155. Cave, ibid. Sand. ibid.

' Après toutes ces différentes éditions, Michel Thomasius travailla à en donner une nouvelle au public. Il revit le texte App. ibid. | Sim. ib. p. 150. 151. 157 158.

IV SIECLE.

de Lactance sur plusieurs manuscrits, dont l'un avoit près de mille ans d'antiquité. Jusques-là on n'avoit point encore rendu à Lactance un service si nécessaire. On reconnoit que cet éditeur a réussi à corriger plusieurs endroits par le moïen des manuscrits. Mais on avoue en même tems que malgré ce travail il a encore laissé quantité de fautes dans son édition. On le blâme aussi d'avoir negligé d'inserer dans ses notes ce qu'il ne jugeoit pas à propos de mettre dans le texte de son auteur : et nous avons déja vu qu'on le soupçonne d'y avoir eu plus d'égard au dessein qu'avoit le Pape Pie V de rendre orthodoxes les auteurs ecclesiastiques, qu'aux regles de la bonne critique. Cette édition ainsi revûe et corrigée fut publiée à Anvers chez Christophe Plantin les années 1570 et 1587 en un volume *in* 8°. C'est sur cette édition que les ouvrages de Lactance ont été inserés dans les diverses bibliotheques des Peres.

Bibl. Maj. auct. Lect. ibid.

On vit plusieurs autres éditions du même auteur en divers endroits : à Lyon les années 1570, [a] 1579 chez Jean de Tournes en un petit *in* 8°. sans notes, [a] 1587 et 1594, [b] à Rome en 1574 et 1583 ; et à Anvers en 1579 et 1582. Mais on ne nous aprend point si toutes ces éditions furent faites sur celle de Thomasius comme la meilleure qui eut encore paru.

Bibl. Barb. ibid.
S. Petr. Burg.
[a] Sand. ibid.
[b] Cave, ibid. Dupin. ibid.

On en publia une nouvelle à Geneve l'an 1613 en un volume *in* 16. Plusieurs critiques la regardent comme très-exacte ; mais d'autres n'en conviennent pas. Lactance fut encore remis sous la presse au même endroit et en même volume l'an 1630, et auparavant à Lyon l'an 1616 *in* 16 et à Basle l'an 1624 *in* 4°.

Cave, ibid. | App. ibid. p. 654.
Sand. ibid.

Joseph Isæus ne regardant aucune de toutes ces éditions comme parfaite, travailla à en donner une nouvelle au public. Il revit le texte de Lactance sur les éditions des Manuces, ou plûtôt de Fasitelius, celles de France, d'Italie et d'Espagne, nommément celles de Rome de 1474, de Venise de 1493, 1511, 1521, et de Florence 1513, et sur douze manuscrits du Vatican. A l'aide de tant de monumens il corrigea, de son aveu, environ trois cens endroits de son auteur, et en retrancha ce qui lui parut y avoir été corrompu par les hérétiques. Il enrichit son édition de savantes remarques, dans lesquelles il adoucit, autant qu'il lui est possible, les erreurs de Lactance, qui selon lui n'en est pas l'auteur. Cette édition ainsi ornée parut à Cesene les années 1644 et 1646 en un volume *in folio*, puis à Rome l'an 1650 en même volume. Mr

Sim. ibid. p. 150. | App. ibid.
App. ibid. Sand. ib.
Sim. ibid.

Simon fait beaucoup d'estime du travail d'Isæus. Seulement il le blâme de s'être jetté sur des matieres de controverse.

IV SIECLE.

App. ib. | Sand. ib.

' Quel que soit le mérite de l'édition dont nous venons de parler, elle n'empêcha pas qu'Antoine Thysius professeur d'éloquence dans l'université de Leyde, n'en publiât une autre au même endroit l'an 1652 en un volume *in* 8°. Mais cet éditeur avouë lui-même que sans toucher au texte, il n'a rien fait que d'y joindre ses remarques et ses conjectures.

Ibid | Def. de Lact. c. 3. p. 10. 39. 40 | Bib. Miss. Cen.

' L'édition de Thysius fut suivie de celle de Servais Gallæus Ministre de Zireczée en Zelande, qui fut publiée à Leyde, chez François Hackius et Pierre Leffen en un volume *in* 8°. l'an 1660. Gallæus déclare que ce fut-là le premier de ses travaux literaires, et que son principal dessein a été de rétablir sur les meilleurs manuscrits le texte de Lactance dans sa pureté. ' Ce qu'il y a néanmoins de meilleur dans son édition, a été pris de celle d'Isæus. ' Il est même tombé dans le défaut que l'on reproche à celui-ci, en se jettant trop sur des matieres de controverse, disputes qui ne devroient jamais paroître dans cette sorte d'ouvrages. Il y a aussi inseré plusieurs minuties purement grammaticales et certaines étymologies absolument inutiles.

Sim. ibid. p. 157.

p. 158.

Def. de Lact. ibid

' Mais ces défauts sont peu de chose auprès de la faute énorme que Gallæus a introduite à la 84e page de son édition. Le texte de Lactance au quinziéme chapitre du premier livre de ses institutions porte selon toutes les éditions : *Nam de legibus, quo (Cicero) in opere Platonem sequutus, leges voluit ponere quibus putaret usuram esse justam et sapientem civitatem, de religione ita sanxit.* Gallæus pour apuïer l'opinion qu'il établit dans ses notes en faveur de l'usure, quoique Lactance la condamne en divers endroits de ses écrits, a jugé à propos de retrancher de ce passage le mot essentiel *civitatem*. Par ce retranchement il a pris et fait prendre à ses lecteurs le mot *usuram* pour usure, au lieu que dans le texte que nous venons de copier, il signifie se servir.

Cette faute qui paroît affectée, jointe aux autres endroits où Gallæus établit l'usure comme légitime, a paru si considérable à Mr Bulteau de la Congrégation de S. Maur, qu'il a cru rendre service à l'Eglise en la faisant connoitre au public, et relevant les faux raisonnemens de ce ministre. C'est ce qu'il a executé en 1671, par un petit volume *in* 12. qu'il a publié à Paris sous ce titre : *Défense des sentimens de Lactance sur le*

sujet de l'usure, contre la censure d'un ministre de la religion pretendüe reformée.

Après l'édition de Lactance par Gallaeus, sont venues celles d'Oxfort en 1684, de Cantbrige en 1685, et de Leipsick en 1715, l'une et l'autre en un volume *in* 8°. Celle de Cantbrige, qui est en même volume, est de l'imprimerie de Jean Hayes. Elle a eté faite sur celles de Basle 1532, d'Anvers par Thomasius 1587, et de Leyde par Thysius 1652, et sur deux manuscrits très-nouveaux, l'un de 1424, et l'autre de 1465. On a eu soin de mettre à la tête les differentes leçons de ces deux manuscrits, et à la fin une assez longue liste de ce qui a paru reprehensible a l'editeur dans les écrits de Lactance. Du reste, on s'est particulierement ataché à donner pur le texte de l'ouvrage, sans l'éclaircir par des notes. On s'est borné à en mettre au traité de la mort des persécuteurs. Nous sommes redevables de celle-ci à Thomas Sparck, et de la derniere de Leipsick a Jean-Georges Walchius.

De toutes ces editions Sandius préfere celles de Rostoch 1476, de Venise 1509, d'Anvers 1539, et de Basle 1521, à l'édition du même endroit 1563, et celle-ci à l'édition de Lyon 1567. A son avis les plus défectueuses de toutes sont celles de Rome 1475, et de Paris 1513. Celles de Thomasius et de Thysius, selon lui, sont exactes. On ne trouve point dans l'une ni dans l'autre le mot *Ariani*, qui se lit mal-à-propos dans les autres éditions au dernier chapitre du quatriéme livre des institutions de notre auteur. On ne le trouve point non plus dans celles d'Isaeus et de Cantbrige. C'est avec raison que l'on a retranché du texte de Lactance ce mot qui n'est point dans les anciens manuscrits, et qui n'y doit pas être ; puisque cet auteur avoit écrit avant qu'eût paru l'hérésie d'Arius. (III.)

NAZAIRE,

ORATEUR ET RHÉTEUR.

On sait peu de chose de l'histoire de Nazaire, quoiqu'il paroisse s'être fait une grande réputation. En effet, S. Jerôme nous le represente comme un des plus célebres rheteurs de son tems. Ausone de son côté ne croïoit pas pouvoir mieux relever l'éloquence d'Agricius qu'en la com-

parant à celle qui fit de Nazaire et de Patere deux illustres professeurs de rhétorique. On voit par-là que Nazaire enseigna avec éclat l'art de bien parler ; mais personne entre les anciens ne nous aprend en quel endroit il exerça cette profession. Au titre de rhéteur il joignit encore celui d'orateur et de panégyriste de l'Empire, par diverses pieces d'éloquence qu'il prononça en public, comme nous l'allons dire.

' Quant au païs qui lui donna naissance, on le fait communément d'Aquitaine. Si néanmoins on avoit égard à ses habitudes, on jugeroit qu'il étoit de Provence. Au reste personne ne disconvient qu'il ne fût Gaulois de nation. ' L'on trouve un Nazaire lecteur que le clergé de Marseille députa avec l'Evêque Oreste au premier Concile d'Arles en 314. Mais il n'y a guéres d'aparence que ce soit l'orateur qui fait le sujet de cet éloge. Si cela étoit, on liroit infailliblement dans les écrits qui nous restent de lui, des traits non équivoques de sa religion. ' Il est vrai qu'il y a laissé quelques vestiges, qui peuvent le faire regarder comme chrétien. ' Mais à en lire quelques autres endroits, on jugeroit qu'il auroit encore été engagé dans le Paganisme.

Quint. decl. pr. P. | Bail. jug. prej. c. 7. § 9. p. 304.

Conc. t. 1. p. 1430.

Pan. B. p. 256. 268.

p. 261.

' Nazaire brilloit par son éloquence au moins dès l'année 321, à laquelle il prononça le panégyrique qui nous reste de lui. ' S. Jerôme parle avec éloge de cet orateur sur l'an 325, et dans la suite, d'une fille du même Nazaire, comme égale à son pere pour la réputation qu'elle s'étoit acquise par son éloquence. ' Arnauld de Pontac, sur l'autorité de quatre manuscrits du Vatican, donne à cette éloquente fille le nom d'Eunomie, avec le glorieux titre de vierge chrétienne.

Till. Emp. t. 4. p. 180.

Hier. p. 181. 182.

not. P. p. 743.

' Le panégyrique que nous avons de Nazaire fut prononcé à Rome le premier jour de Mars 321, à la solemnité de la cinquiéme année des trois jeunes Césars fils des Empereurs Constantin et Licinius. Cette cinquiéme année concouroit avec la quinziéme de l'Empire du grand Constantin ; et on lui faisoit des vœux pour la vingtiéme. Nazaire prend de-là ocasion de diviser son discours en deux parties. La premiere roule sur les louanges des Césars Crispe et Constantin le jeune, sans faire mention du fils de Licinius. La seconde est emploïée à faire l'éloge de l'Empereur Constantin pere des deux jeunes Césars, qui n'étoit pas présent à cette déclamation. L'orateur y releve la bravoure de ce Prince, son activité, sa prudence, le soin qu'il avoit pris de faire des loix pour le reglement des

Pan. B. p. 251. 277

IV SIECLE mœurs, les victoires qu'il avoit remportées, sur-tout dans le recouvrement de l'Italie. Il dit que les peuples des Gaules parloient encore des armées qui s'étoient miraculeusement aparues à cet Empereur. Il veut sans doute signifier par cette expression la vision celeste du signe de la croix qu'eut Constantin dans les Gaules. Enfin il releve la paix profonde, la prosperité, la fertilité, l'abondance qui regnoient alors dans tout l'Empire Romain.

On voit par-là que cette piece contient divers évenemens qui peuvent servir à l'histoire des premieres années de ce IV siecle. On y trouve de l'éloquence, mais avec les défauts qui s'y étoient dès lors introduits. Le style en est un peu diffus. Elle a été imprimée avec les autres harangues des anciens panégyristes de l'Empire. Nous en avons marqué les différentes éditions à l'article de Claude Mamertin.

Nazaire avoit prononcé au moins un autre panégyrique, Pan. B. p. 270 qui n'est pas venu jusqu'à nous. ' Celui-ci fut prononcé un jour avant l'autre dont nous venons de parler, et contenoit un éloge plus détaillé des grandes actions de l'Empereur Constantin.

p. 230. 1. 2. ' Sur cela Mr Dupuy croit que ce panégyrique de Nazaire, que nous suposons perdu, est le neuviéme entre les douze que nous a donné le pere de la Baune. Il apuïe son sentiment sur la ressemblance du style, et sur un endroit du panégyrique de Nazaire, où l'auteur dit qu'il ne parlera point des victoires de Constantin remportées sur le Tibre, parce qu'il en avoit parlé assez au long le jour d'auparavant. Or, poursuit Mr Dupuy, l'auteur par ces dernieres paroles marque le panégyrique dont il est ici question, et dans lequel il traite fort p. 231. 1. 2. au long de la defaite de Maxence par Constantin. ' D'ailleurs ce panégyrique qui est sans nom d'auteur, se trouve dans les manuscrits immédiatement avant celui que nous avons de Nazaire.

Mais on aura beau dire tout ce que l'on voudra, ces raisons ne nous persuaderont jamais que le neuviéme panégyrique dont il s'agit ici, et que nous avons montré ailleurs être l'ouvrage de l'anonyme panégyriste ordinaire de Constantin, soit de l'Orateur Nazaire. 1°. La ressemblance du style sur laquelle on s'apuie, n'est pas si grande qu'on la supose. Le style de Nazaire est assurément plus diffus que celui de l'anonyme. 2°. L'endroit cité du panégyrique de Nazaire prouve le contraire de ce que l'on prétend. On sait que cette piece fut pro-

noncée en 321, et que le neuviéme panégyrique le fut dès 313. Or le même auteur auroit-il pû dire en 321 d'un discours qu'il auroit fait dès 313 ces paroles ci : ' *quod et pridie prolixius mihi dicta sunt, ce que je traitai hier avec plus d'étenduë?* ' Il est vrai que le pere de la Baune, qui a épousé le sentiment de Mr Dupuy, voudroit après quelques autres, qu'au lieu de *pridie*, on lût *pridem*. Mais ni lui ni aucun autre ne justifiant cette conjecture par l'autorité des manuscrits, elle demeure pure conjecture. 3°. Que le panégyrique anonyme précéde dans les manuscrits immédiatement celui de Nazaire, cela prouve plûtôt qu'on ne l'a pas cru de cet orateur, que ce que l'on en prétend tirer. Il n'en seroit pas de même, s'il le suivoit immédiatement, et que cette preuve ne fut pas combattuë par d'autres. 4°. Enfin le panégyrique anonyme et celui de Nazaire touchent l'un et l'autre plusieurs des mêmes faits : ce qui ne convient pas ordinairement au même orateur, qui parle deux jours de suite.

IV SIECLE.

Pan. B. p. 270. not. ibid.

ANONYME,

POETE CHRÉTIEN.

' ENTRE les divers monumens dont on a formé le suplément à la bibliotheque des Peres de Lyon, il se trouve un poëme intitulé, *de laudibus Domini,* qui apartient à un écrivain Gaulois. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à en lire le commencement. On verra même qu'il y a toute l'aparence possible, que ce poëte étoit d'Autun ou du voisinage. C'est ce qui paroît par la description qu'il fait du païs, et par le trait d'histoire qui semble lui avoir fait naître l'ocasion de composer son poëme.

Bib. PP. t. 27. p. 527. 7. 528. 1.

Mais afin de se mieux mettre au fait de ce que la contrainte de la poësie lui a fait exprimer un peu obscurement, il faut lire le 75e chapitre de la gloire des Confesseurs par S. Gregoire de Tours. En conférant ces deux endroits l'un avec l'autre, on s'aperçoit sans peine que le premier decrit en poëte ce que l'autre raporte en historien. Quelques circonstances en sont un peu différentes, mais le fonds en est le même. Cette histoire regarde le mariage de S. Retice Evêque d'Autun avant son épiscopat, et la merveille qui arriva à sa sepulture, lorsqu'il

IV SIECLE fut inhumé avec sa chaste épouse dans le même tombeau, comme ils en étoient convenus de leur vivant.

Notre poëte ne nomme point le Saint prélat ; mais il est aisé de le reconnoître aux traits qu'il raporte de son histoire. A une circonstance près, S. Gregoire et lui conviennent presque de tout le reste. Seulement ils different en ce que S. Gregoire dit que ce fut S. Retice, qui sur le point d'être mis en terre avec son épouse inhumée depuis long-tems, reprit ses esprits, et lui parla pour lui annoncer leur reunion : au lieu que le poëte témoigne que ce fut celle-ci qui etendant la main vers le corps de son chaste époux, donna des signes de vie.

Au reste cette différence sert à faire voir que ces deux auteurs ne se sont pas copiés l'un l'autre. Il paroît effectivement par-là que S. Gregoire n'avoit aucune connoissance du poëme dont il est ici question. Pour notre poëte, il est certain qu'il n'a pu copier S. Gregoire, puisqu'il vivoit plus de deux cens ans avant lui, et qu'il étoit contemporain ou presque contem-
Bib. PP. p. 527. 1. porain de S. Retice. Deux traits pris de son propre poëme ne permettent pas d'en douter. 1°. En raportant l'histoire de ce Saint Evêque, il en parle comme la sachant ou par lui-même, ou de témoins oculaires :

Conjugium memini summa pietate fideque.

p. 528. 1 2°. Il y fait mention de Constantin le grand, comme nouvellement victorieux, aparamment de Licinius, et de ses enfans comme étant jeunes, leur souhaitant qu'ils pussent marcher sur les glorieuses traces de leur pere.

p. 527. 2 Après avoir décrit la merveille de la sépulture de S. Retice, notre poëte en raporte la gloire à Dieu, à qui seul il apartient, dit-il, d'operer de tels prodiges. De-là il prend ocasion de le louer des autres merveilles qu'il a fait éclater dans la création de l'univers, et qu'il continue de renouveller sans cesse
p. 528. 1. par ce qui se passe dans la nature. Il y touche aussi l'incarnation du Verbe, les grands avantages qu'elle a procuré aux hommes, la resurrection des morts, la récompense des bons, la
p. 527. 1. punition des méchans. C'est pourquoi l'on a intitulé ce poëme, *de laudibus Domini*, des louanges du Seigneur. Il contient environ 160 vers hexametres. Quoiqu'il s'y trouve quelques fautes par la negligence des copistes, on ne laisse pas d'y découvrir des beautés qui ne sont pas indignes des bons siécles.

On

On en peut juger par les vers suivans, qui sont comme l'exorde de la piece. IV SIECLE.

Quis queritur sera virtutis dote juvari?
Quis promissa Dei lento procedere passu?
Quis fine humano metitur judicis urnam
Perpetui, tardumque putat quod sæcula debent
Accelerare diem meritis qui præmia reddat?
Nobilis ingenti testatur gloria facto.

ARBORE,

RHETEUR.

ÆMILIUS [a] Magnus Arborius, oncle maternel du poëte Ausone, l'un des plus célebres rhéteurs de son siecle, étoit originaire d'Autun. Mais il nâquit dans cette partie des Gaules qu'on nommoit la Novempopulanie, du côté de Dax et Baïone, vers l'an 270. Il eut pour pere Cæcilius Argicius Arborius, dont nous avons déja parlé, et pour mere Æmilia Corinthia Maura, l'un et l'autre de noble extraction. L'on peut voir plus en détail ce qui regarde sa famille dans l'éloge que nous avons fait de son pere.

[a] Aus. par. c. 3. 4 5 | prof. c. 16.

La suite de la vie d'Arbore fait juger qu'il fut très-bien instruit dans les letres, et qu'il y fit de grands progrès. Il se maria de bonne heure, et épousa une femme qui avoit de la noblesse, et qui lui aporta une riche dot. Il passa ensuite à Toulouse, où il eut une chaire d'éloquence, qu'il remplit avec beaucoup de réputation. Dès les premieres années qu'il y enseigna, il s'acquit l'amitié des trois Princes Dalmace, Jules Constance et Annibalien, tous trois freres de Constantin le grand, qui étoient alors à Toulouse en une espece d'exil. Arbore entre ses disciples eut Ausone son neveu, dont il prit un si grand soin, que ce poëte le regardoit comme un second pere, et reconnoissoit lui être redevable de tout ce qu'il savoit.

Ibid. | Prof. ibid. | par. c. 3.

Et mihi qui fueris quod pater et genitrix;
Qui me lactantem puerum, juvenemque virumque
Artibus ornasti, quas didicisse juvat.

ᵃ De Toulouse, il semble qu'Arbore alla à Narbone y enseigner aussi la rhétorique. Il est au moins certain qu'il plaida avec beaucoup d'eclat dans plusieurs endroits de la Gaule Narbonoise, de la Novempopulanie et de l'Espagne, où il y avoit des tribunaux pour la justice. Après avoir ainsi illustré les Gaules et les païs voisins, la réputation de son eloquence le fit connoître dans toute l'Europe. C'est ce qui le fit apeller à Constantinople par l'Empereur Constantin, pour enseigner à l'un de ses enfans l'art de bien parler. Arbore s'acquita de cet emploi avec beaucoup de gloire, et y amassa de grandes richesses. Il mourut dans cette nouvelle Rome comblé d'honneurs, vers l'an 335. L'Empereur pour marque de la consideration qu'il avoit pour lui, même après sa mort, envoia son corps à ses parens pour être inhumé dans le tombeau de ses ancêtres.

Aus. prof. ibid. — Ibid. prof. ibid. — prof. ibid.

Outre l'éloquence, Ausone louë encore en la personne de notre rhéteur l'erudition, la vivacite de l'esprit, la beauté de la mémoire, la science de l'astrologie. S. Sidoine, qui semble avoir vû quelques-uns des discours d'Arbore, lui atribuë une exacte regularite, comme un caractere propre qui le distinguoit des autres orateurs. Nous n'avons aucune connoissance de ses écrits. Mais pour mieux faire comprendre de quel mérite ils pouvoient être, et quelle étoit la reputation que leur auteur s'étoit acquise, il ne sera pas hors de propos de raporter quelques traits originaux de l'éloge qu'on nous en a laissé.

par. ibid. — Sid. l. 5. ep. 2.

> Te sibi palladiæ antetulit toga docta Tolosæ :
> Te Narbonensis Gallia præposuit,
> Ornasti cujus latio sermone tribunal,
> Et fora Hiberorum quæque Novempopulis.
> Hinc tenus Europam, fama crescente, perito
> Constantinopolis rhetore te viguit.
> Tu per mille modos, per mille oracula fandi
> Doctus, facundus, tum celer atque memor.

S. Severe Sulpice parle de la guerison miraculeuse d'une fille d'Arbore, par l'aplication d'une simple letre de S. Martin : ce qui porta le pere à la consacrer à la virginité, et il voulut que ce fût le S. Evêque lui-même qui la consacrât. Cet Arbore étoit illustre et par sa pieté et par la dignité de préfet qu'il avoit remplie. Il descendoit par les femmes de la fa-

Sul. vit. M. n. 20. p. 463. 464. — Aus. par. c. 18.

mille du rhéteur dont nous venons de faire l'éloge, et se trouvoit son petit-neveu, fils d'une sœur d'Ausone. On remarque qu'il fut préfet de Rome en 380. On ne trouve rien de la posterité du rhéteur son grand oncle; et il y a toute aparence qu'il n'en laissa point.

IV SIECLE.

Till. H. E. t. 10. p. 320.

CONSTANTIN LE JEUNE,

EMPEREUR.

CONSTANTIN, [a] surnommé le jeune pour le distinguer du grand Constantin son pere, étoit fils de Fauste seconde femme de cet Empereur. Il naquit à Arles dans les Gaules, comme l'on croit avec beaucoup de fondement, le septiéme jour d'Août de l'an [1] 316. Dès l'année suivante il fut fait César avec Crispe son frere aîné, et Licinius ou Licinien, leur cousin germain, fils de leur tante paternelle et de l'Empereur Licinius. Cette promotion se fit le premier jour de Mars, et fut ensuite publiée dans toutes les armées et toutes les villes, afin que chacun rendît aux trois jeunes Césars les respects qui leur etoient dûs. En 320, lorsque notre jeune Prince n'étoit encore que dans la quatriéme année de son âge, il fut nommé Consul pour la premiere fois avec l'Empereur son pere, et continua de l'être les années 321, 324 et 329.

a Till. Emp. t. 4. p. 168. 638.

p 170. 639. 640.

p. 175.

p. 179. 211. 229.

Il étoit né avec un génie heureux, qui l'élevoit au-dessus de l'enfance, et avoit reçu de la nature bien d'autres grandes qualités, qui donnoient de lui des esperances encore plus grandes pour le bonheur de l'Empire. Dès ses plus tendres années, on ne doutoit presque point qu'il ne fît un jour revivre l'Empereur son pere, ce Prince si cheri des peuples, et si dès lors il ne pouvoit pas encore marcher sur ses traces, il faisoit au moins déja paroître les mêmes sentimens. Un de ses panégyristes ne faisoit pas même difficulté de dire en 321, lorsque ce jeune Prince n'avoit pas encore cinq ans acomplis, qu'il savoit déja écrire, et qu'il avoit fait des progrès prématurés dans les letres. Il est vrai que ce n'est pas un historien, mais un orateur qui parle ainsi.

Pan. B. p. 254. p. 276.

Pour le courage, Constantin fit voir qu'il étoit né avec lui;

p. 254.

(1) D'autres mettent cette naissance en 312, et paroissent autorisés par l'orateur Anonyme, panégyriste ordinaire de Constantin le grand, dont nous avons parlé.

Trist. Com. hi t t. 3. p. 579.

IV. SIECLE.

Amm. l. p. 476. et il n'étoit encore que dans la seiziéme année de son âge, qu'il donna des marques extraordinaires de sa valeur. Au mois d'avril 332 marchant contre les Gots, il les defit, et les soûmit à l'Empire.

De si heureux commencemens le firent sans doute recevoir avec joie dans les Gaules, lorsqu'il vint les gouverner en qualité de leur souverain. Ce fut en 335 que l'Empereur son pere les lui donna pour son apanage, avec la grande Bretagne, l'Espagne et une partie de l'Afrique. Tous ces états passoient pour le tiers de l'Empire, et avoient fait le partage de Constance Chlore, aïeul paternel de notre jeune Prince, comme ils firent dans la suite celui de Gratien.

[Margin: [illegible] p. [illegible]. — [illegible] p. 261. [illegible] H. E. t. 10. p. 80.]

A peine y fut-il y arrivé, qu'il reçut à Tréves, lieu de son séjour ordinaire, le grand S. Athanase, que Constantin son pere, dont les Ariens avoient surpris la religion, y exila en la trentiéme année de son empire. C'est ici le plus bel endroit du regne de notre jeune Empereur. Non seulement il eut soin de faire fournir à ce Saint persécuté tout ce qui lui étoit necessaire; mais il eut encore une atention religieuse à le traiter toûjours avec respect. Il est aisé de juger de l'estime et de la vénération qu'il portoit à ce Saint docteur, par la letre où il fait l'eloge de sa vertu et de son mérite, et qu'il adressa aux fideles d'Alexandrie, lorsqu'après la mort de Constantin le grand il fut renvoïé à son Eglise. C'étoit en l'année 338; et l'on croit que notre jeune Prince allant en Pannonie pour conferer avec ses freres sur le partage de l'Empire, mena avec lui S. Athanase.

[Margin: Ath. apol. [illegible] Theod. l. 1. [illegible] p. [illegible]. — Ath. [illegible]. — Ibid. Socr. l. 2. c. 82. — Till. H. E. t. 8. p. [illegible]. 671. 672.]

Dès-lors les trois freres portoient le titre d'Empereur; le Sénat de Rome les aïant declarés Augustes, aussi-tôt qu'il eut apris la mort de Constantin leur pere. Après celle de Dalmace et d'Annibalien leurs cousins germains, les trois Empereurs partagerent leurs états. De ce partage Constantin, qui étoit l'aîné de Constance et de Constant, eut au moins la Thrace et quelque chose de l'Afrique. Il eut même la ville de Constantinople, dont il fut maître pendant un an, ou quelques mois. Mais il ne joüit pas long-tems de ces grandes possessions. Le desir de les étendre les lui fit toutes perdre avec la vie.

[Margin: Eus. vit. Const. l. 4. c. 68. 69. — Till. Emp. t. [illegible] p. 317. [illegible]. — Theod. l. 2. c. 1. p. [illegible]. — Till. ibid.]

Sous prétexte de la peste qui ravageoit alors les Gaules, où il faisoit son séjour ordinaire, mais en effet dans le dessein d'aller combattre Constant son frere, il en sortit à la tête de

[Margin: [illegible] p. 2. — Socr. l. 2. c. [illegible] p. 83.]

son armée. [a] Il tira du côté d'Italie et s'avança jusqu'à la ville d'Aquilée, où il fit la guerre sans précaution et en homme qui n'avoit rien à craindre Le sujet de son mécontentement étoit que Constant ne lui vouloit rien relâcher de ce qui lui étoit échu par le dernier partage de l'Empire. [a] Till. ibid. p. 328. 329.

' Au bruit de sa marche, Constant qui étoit alors en Dacie, envoïa une partie de son armée pour lui faire tête. Celui-ci fut servi à merveille; car ses généraux aïant atiré Constantin dans une embuscade, taillerent ses troupes en pieces, et le tuerent lui-même. Le corps de ce malheureux Prince fut indignement jetté dans la riviere d'Alse, aujourd'hui Ansa, d'où il fut néanmoins retiré, ' puis porté dans la ville Impériale, où il fut inhumé. Après cette défaite on fit courir le bruit que Constantin étoit mort de peste à Aquilée. ' La ville où on lui donna la sépulture, n'est autre, comme l'on croit, que Constantinople, où long-tems après on montroit son tombeau proche de celui de son pere. ' Sa mort arriva avant le 9[e] d'avril 340, sous le consulat d'Acindyne et de Procule, en la 25[e] année de son âge et la 3[e] de son Empire. p. 329. Monod. p. 2. 4. 6. 10. 12. Till. ibid. p. 328 | Socr. ibid.

' Constantin ne laissa point de posterité, et ne contracta même jamais d'alliance. Mais lorsqu'il fut tué, il avoit envoïé en Espagne, pour en amener une fille qu'il avoit dessein d'épouser, et que l'on ne nous fait point connoître autrement. Monod. p. 13.

' Un orateur de ce tems-là prononça à Arles son oraison funébre en grec, que nous avons encore. ' Selon ce qu'il dit de ce Prince, il possedoit plusieurs belles qualités de l'esprit et du corps. Il avoit sur-tout un grand soin de se nourrir de l'Ecriture, et beaucoup d'ardeur à en rechercher les mysteres. Mais il eut le malheur de n'y pas conformer ses mœurs et sa conduite. ' L'action où il perdit la vie, en est une triste et fatale preuve, et le fera toûjours paroître coupable d'ambition et d'interêt, jusqu'à oublier les devoirs les plus naturels, l'amour du prochain, sur-tout d'un propre frere, et l'horreur des suites malheureuses et necessaires de la guerre. ' On voit neanmoins qu'il ne manquoit pas d'une certaine bonté de cœur, et qu'il l'avoit fait sentir dans son gouvernement; puisque son panégyriste nous assure qu'il fut fort regreté de ses sujets. Till. ibid. p. 329. Monod. p. 7. 8. Till. ibid. p. 329. 330. Monod. p. 1. 2.

' La letre qu'il écrivit en faveur de S. Athanase, est devenue fort célebre, et se trouve dans presque tous les historiens ecclésiastiques. Elle est tout à la fois un monument glorieux pour la mémoire de ce généreux défenseur de la consubstan- Thdrt. l. 2. c. 2. p. 69. 70 | Socr. l. 2. c. 3. p. 82 | Ath. apo. in Ar. n. 87.

IV SIECLE.

tialité du Verbe, et un témoignage non suspect de la pureté de la foi de son auteur. Bien loin que Constantin se laissât prévenir contre ce grand Evêque, comme Constantin son pere et Constance, on voit par cette letre qu'il avoit une sainte indignation pour ses calomniateurs, et une veneration singuliere pour son merite. Il l'y qualifie un prophete et un prelat de la loi adorable de J. C. et dit que la bonne odeur de sa vertu s'étoit repandue par tout le monde. Cette letre est datée de Treves le 17ᵉ jour de Juin. L'année n'est pas marquée ; mais on ne doute point qu'elle ne soit de l'an 338.

Till. H. E. t. 8. p. 671. 672.

Outre ce monument digne d'un Empereur Chretien, nous avons du même Prince dans le code Theodosien diverses loix pour la police et le bon ordre de l'Empire. Les unes lui sont propres et les autres communes avec ses freres Constance et Constant. On ne sait point s'il laissa quelques autres monumens de son savoir. Il étoit neanmoins, selon son panegyriste, aussi savant philosophe que grand monarque. On trouve dans les anciens monumens, qu'il portoit les noms de Flavius Claudius Constantinus.

Morel p. 8.
Trist. ibid.

ORATEUR ANONYME.

APRÈS la mort fatale de l'Empereur Constantin le jeune, dont nous venons de parler, un orateur qui a eu la modestie de nous cacher son nom, prononça en grec l'oraison funebre de ce Prince. Nous avons encore cette piece sous le titre de *Monodie ou oraison funebre de Constantin le jeune.* Le public en est redevable au savant M. Godefroi, qui la fit imprimer à Paris chez Federic Morel l'an 1616 en un petit volume *in*-12.

Morel p. 7. 9. 11. 14.

On voit par cette piece que son auteur faisoit profession du Christianisme, et qu'il avoit même quelque pieté. Mais son éloquence tient un peu de la nature de celle des Grecs : c'est-à-dire, qu'elle est un peu trop ampoulée. Ce seroit vouloir deviner, que d'entreprendre de dire autre chose de la personne de cet orateur. Il est des savans qui croïent qu'il avoit été precepteur du Prince même, dont il fait l'eloge funebre ; et il ne paroit point y avoir de difficulté que cela ait

Trist. com. hist. t. 3. p. 782.

été. Mais il y a encore plus d'aparence qu'il étoit un de ces grammairiens qui enseignoient la langue Gréque dans les principales villes des Gaules, comme nous en avons déja vû à Bourdeaux dès le commencement de ce siécle.

' L'Anonyme prononça son discours devant les sujets de Constantin, lorsque la nouvelle de sa mort n'étoit pas encore répanduë dans tout l'Empire. ' On ne doute point que ce ne fût dans les Gaules, et à Arles même. Il n'y avoit guéres de lieux plus convenables à cette déclamation que cette ville. Elle avoit été quelque tems le séjour de la Cour imperiale, et le lieu de la naissance du jeune Constantin. D'ailleurs la langue Gréque y étoit communément entenduë, et continua même à l'y être jusques dans le VI siécle, comme l'on verra par la suite.

Monod. p. 5. 14.

Till. Emp. t. 4. p. 329.

' Cet orateur semble flater excessivement le portrait de son héros, lui atribuant beaucoup de belles qualités d'esprit et de corps, qu'il n'avoit pas au degré qu'il veut faire entendre. Il est néanmoins vrai qu'il ne le flate pas en tout; ' aïant assez de sincerité pour avoüer qu'on l'acusoit de n'avoir pas cultivé, autant qu'il auroit dû, la paix avec Constant son frere.

Monod. p. 7. 8. 11. 14.

p. 8.

' Le titre de la piece porte, que ce fut par des meurtriers envoïés de la part de celui-ci, que Constantin perdit la vie. ' En cela ce titre favorise l'historien Zosime, qui parlant de cette mort, dit que Constant avoit fait assassiner son frere par surprise. Mais il contredit tous les autres historiens, S. Jerôme, Socrate, Sozomene, les deux Victors, Eutrope, Zonare. Aussi l'on soupçonne que ce titre a été pris de Zosime même après coup. Le silence de la piece sur cette circonstance rend ce soupçon bien fondé.

p. 1.

Till. ibid. p. 669.

' Néanmoins la piece ne s'acorde pas elle-même en cela avec les autres historiens. On sait de quelle maniere Constantin finit sa vie; ' et la piece ne laisse pas de dire qu'après la bataille donnée entre les deux freres, et lorsqu'ils étoient près de se reconcilier, ' ce jeune Empereur mourut de peste dans une ville où il se trouvoit. ' Peut-être avoit-on fait courir ce bruit pour sauver l'honneur des deux freres. Ainsi notre orateur l'aura suivi, ou à dessein dans la même vûë, ou ce qui paroît plus vraisemblable, parce qu'aïant composé sa piece, lorsque la nouvelle de la mort de Constantin n'étoit pas encore répanduë, il ne savoit pas encore au juste les circonstances de cette mort.

Ibid.

Monod. p. 10.

p. 3.

Till. ibid.

^a Si cette faute lui est pardonable, on ne lui passe pas de même celle que l'on prétend qu'il a faite, ^b en disant que Constantin fut conduit au tombeau par l'Imperatrice sa mere. ^c Car cette Princesse, qui étoit Fauste, comme nous l'avons dit, n'étoit plus au monde dès 326, quatorze ans auparavant. Mais nous croïons devoir, après un savant, justifier notre orateur de la prétendue faute qu'on lui impute ici. Il est vrai que le terme de mere se lit dans son texte, mais les circonstances dont il y est revêtu, font manifestement voir que la Princesse dont il parle, n'étoit point Fauste, mais Eutropie mere de Fauste et aïeule maternelle du jeune Empereur. Que s'il lui donne la qualité de mere plûtôt que d'aïeule, c'est que depuis la mort de Fauste, elle tenoit lieu de mere à Constantin, et que ce Prince la cherissoit et la respectoit en cette qualité. D'ailleurs il n'est pas sans exemple que des aïeules et des belles-meres mêmes aïent porté le titre de mere à l'égard de leurs beaux-fils. Au reste on ne peut douter que ce ne soit de l'aïeule de Constantin, plûtôt que de sa mere, que notre Anonyme ait dessein de parler, puisqu'il parle de sa grande vieillesse, ce qui n'auroit pû convenir à Fauste, suposé qu'elle eût encore vêcu.

Sur la fin de la piece l'auteur pour consoler son auditoire dit que la mort du Prince dont il fait l'éloge funebre, n'a été qu'un passage à une cité permanente, dont la magnificence surpasse toutes les beautés des plus illustres villes de la terre. Il ajoûte qu'il s'y voit en la compagnie de l'Empereur son pere, de Crispe son frere et des autres Princes ses parens. Mais il ne parle point de Fauste, quoique déja morte, sans doute parce que ses crimes connus la rendoient indigne de trouver place dans la cité des Saints. (V.)

TIBERIEN,

Préfet des Gaules.

On vit dans les premieres années de ce siécle plusieurs personnes illustres, qui portoient le nom de Tiberien. Il y avoit un Junius Tiberianus, qui exerça le consulat, et deux fois la préfecture de Rome. Ce fut celui-ci qui engagea Vopisque dès la fin du III siécle à écrire la vie de l'Empereur

Aurelien.

Aurelien. [a] Il y avoit encore un Annius Tiberianus Comte d'Afrique en 326 ou 327. Enfin on vit paroître un autre Tiberien, que l'on ne trouve point avoir porté d'autre nom, et qu'il ne faut pas confondre avec les précédents. C'est de ce dernier que nous entreprenons de parler ici.

[a] Till. ibid. p. 215. 263.

Il a paru à Mr Pithou avoir été d'Aquitaine, et cet écrivain ne fait pas difficulté de le compter au nombre de ces illustres Gaulois, qui par leur habileté dans les letres ont fait la gloire de cette province. S. Jerôme en effet releve avec éloge l'éloquence de Tiberien. Il n'étoit pas sans doute moins versé dans la jurisprudence et la connoissance des loix, qu'il étoit éloquent, puisqu'il mérita d'être élevé aux premieres charges de judicature de l'Empire. Dès 336 au moins, sous le regne du grand Constantin et de son fils de même nom, Tiberien fut Vicaire du préfet d'Espagne. De-là il passa à la préfecture des Gaules, qu'il paroît avoir exercée dès l'année suivante 337. On ne nous aprend point ce qu'il devint dans la suite. Seulement on assure qu'il s'acquitta des fonctions de cette charge avec autant de sagesse et d'integrité, que de suffisance.

Quint. decl. pr. p.

Hier. chr. p. 182.

Till. ibid. p. 263.

Hier. ibid.

Quint. ibid.

Divers critiques ont cru que notre préfet est le même que ce Tiberien célebre dans Servius et dans Planciades Fulgentius; et nous ne voïons rien qui contredise leur sentiment. Dans cette suposition Tiberien avoit laissé divers écrits de sa façon, dont ces deux anciens auteurs nous ont conservé quelque connoissance.

Gyr. hist. poët. dial. 4. p. 255 | Voss. poët. lat. c. 4. p. 247. 2.

Servius témoigne qu'il avoit suposé une letre aportée des antipodes par le moïen du vent, avec cette inscription : *Superi inferis salutem*. A cette ocasion, dit Servius, Tiberien traitoit de la communication qu'on disoit être entre les antipodes et notre hemisphére.

Gyr. ibid.

Fulgence de son côté fait mention d'un livre que Tiberien avoit composé sous le titre de *Promethée*, et dans lequel il avançoit que les Dieux avoient donné à l'homme ce que chacun d'eux possédoit. Ailleurs il lui atribue un autre livre sur Socrate, dans lequel Tiberien raportoit que Diogene le cynique s'étant emparé de la succession de Platon, il n'y trouva autre chose qu'une langue d'or. Fulgence cite encore de Tiberien quelques vers, ce qui feroit juger qu'il auroit été poëte.

Fulg. myth. l. 3. n. 7.

Virg. cont. p. 154. 155.

exp. ser. ant. p. 183.

LEONTIUS, JUCUNDUS ET GLABRIO,

GRAMMAIRIENS.

Si ces grammairiens trouvent place dans cette histoire, ce n'est point qu'ils se soient fait une certaine réputation par leur savoir, non plus que quelques autres dont nous avons déja parlé, ou dont nous pourrons parler dans la suite. Il suffit pour la mériter, qu'ils aient travaillé, comme ils ont fait, à étendre ou soûtenir l'Empire des letres dans les Gaules. C'est pour cela qu'Ausone n'a pas jugé lui-même en son tems leur mémoire indigne de passer à la posterité.

Aus. prof. c. 7. Leontius fleurissoit avant le milieu de ce siécle, et enseignoit dès-lors la grammaire à Bourdeaux. Il ne s'y acquit pas beaucoup de gloire; n'aiant de savoir qu'autant qu'il en falloit pour exercer cette profession. Il possedoit si parfaitement le caractere d'homme plaisant, agréable et enjoüé, qu'on lui en fit porter le surnom de lascif. (VI.) Mais quoique la conduite de sa vie ne meritât pas cette qualification odieuse en elle-même, il ne s'en défendit néanmoins jamais, parce qu'elle plaisoit à ses amis. Il etoit beaucoup plus âgé qu'Ausone: ce qui n'empêcha pas qu'il ne fût le compagnon inséparable de ce poëte en sa jeunesse, comme il le témoigne lui-même par ces deux vers:

> Tu meæ semper socius juventæ,
> Pluribus quamvis cumulatus annis.

cap. 9. Leontius avoit un frere nommé Jucundus, qui exerçoit la même profession que lui, et dans la même ville. Celui-ci avoit encore et moins de savoir et moins de capacité que l'autre, et ocupoit ainsi une chaire de grammaire, sans la remplir. Il passoit même communément pour ne pas mériter le titre de

Vin. in Aus. 153. grammairien. Vinet a cru que ces deux freres pouvoient descendre de cette ancienne famille des Leontius, moins illustre par sa vertu et son propre merite, que par les faveurs dont elle fut comblée, comme nous l'aprenons de Plaute.

IV SIECLE.

[a] Acilius[1] Glabrio étoit fils d'Aquilinus, et issu d'une illustre famille, qui tiroit son origine de l'ancienne Troïe. [b] Eunape dans la vie de Porphyre fait mention d'un Aquilinus, qui avoit étudié à Rome avec ce fameux philosophe vers la fin du III siécle, et dont il dit qu'il y avoit quelques écrits, mais peu estimés. ' Il y avoit aussi un Vettius Aquilinus consul en l'année 286 avec Junius Maximus. On ne sauroit dire si ces deux Aquilinus ne sont qu'une même personne, ni assurer si l'un ou l'autre fut le pere de notre grammairien. Quoiqu'il en soit, ' il paroît assez croïable qu'il descendoit d'un autre Glabrio, qui fut consul avec Commode, et qui selon Hérodien étoit un illustre Senateur, et faisoit remonter l'origine de sa famille jusqu'à Enée. Savoir comment les descendans de cette ancienne maison passerent à Bourdeaux, d'où il semble que Glabrio étoit natif, c'est ce que personne ne nous aprend.

[a] Aus. ibid. c. 24.
[b] Eunap. p. 16.
Idat. fast. p. 332.
Vin. ibid. §. 169.

' Glabrio fit ses études avec Ausone ; et celui-ci aïant eu ensuite une chaire d'éloquence, Glabrio en eut une de grammaire dans la même ville qui étoit Bourdeaux. Il s'acquit de la réputation dans sa profession de grammairien, qu'il relevoit par plusieurs excellentes qualités. Il étoit humain, affable, complaisant, enjoüé, tempérant, aussi disposé à donner conseil, que retenu à s'en glorifier après l'avoir donné. Il hanta quelque tems le barreau, où il plaida quelquefois. Il avoit du goût pour l'agriculture, qui servoit à le délasser de tems en tems de ses ocupations plus sérieuses. Il se maria, et eut des enfans. Mais lorsqu'il commençoit à soûtenir la gloire de ses ancêtres, et à faire l'ornement de sa patrie, une mort prématurée l'emporta à la fleur de son âge. C'est ce qu'Ausone décrit encore mieux dans les vers suivans, qu'il a consacrés à la mémoire de Glabrio.

Aus. ibid.

Doctrinæ vitæque pari brevitate caducum,
  Glabrio, te mœstis commemorabo elegis.
Stemmate nobilium deductum nomen avorum,
  Glabrio Aquiline, Dardana progenies.
Tu quondam puero compar mihi discipulus : mox
  Me de hinc facto rhetore, grammaticus.

[1] ' Le prénom de Glabrio dans les manuscrits et dans les premieres impressions d'Ausone est Atilius : mais Joseph Scaliger croit qu'il faut lire Acilius, parce que les Glabrions se trouvent dans la famille Aciliene : et l'on 'a suivi cette leçon dans les dernieres impressions.

Scal. in Aus. l. 1. c. 15.

Inque foro tutela reis, et cultor in agris,
Digne, tuis patriis qui fruerere bonis.
Commode, læte, benigne, abstemie, tam bone dandis
Semper consiliis, quam taciturne datis.
Tam decus omne tuis, quam mox dolor, omnia acerbo
Funere præreptus, Glabrio, destituis.
Uxore et natis, genitore et matre relictis,
Eheu quam multis perdite nominibus!
Flete diu nobis, numquam satis, accipe acerbum,
Glabrio in æternum commemorate, vale.

I CONCILE DE COLOGNE.

Conc. t. 2. p. 615. 18.

a On nous produit les actes d'un Concile tenu à Cologne, qui étoit alors une ville des Gaules, le douzième jour de Mai après le consulat d'Amance et d'Albin, ce que l'on raporte à l'an 346. Le sujet de la convocation de ce Concile fut, disent les actes, la déposition d'Euphrate Evêque de la même ville. Ce prélat se trouvant acusé par ses propres diocésains de soûtenir que J. C. n'étoit pas Dieu, mais seulement un pur homme, ce qui formoit l'hérésie de Photin ; et ses blasphèmes étant venus à la connoissance de tout le monde, le Concile s'assembla pour le juger.

Il s'y trouva, dit-on, quatorze [1] Evêques : S. Maximin de Tréves, qui est nommé le premier, comme aïant présidé à l'assemblée ; Valentin d'Arles, S. Donatien de Châlons-sur-Saone, Severin de Sens, Optatien de Troïes, Jessé de Spire, Victor de Vormes, Valerien d'Auxerre, S. Simplice d'Autun, Amand de Strasbourg, Justinien de Basle, Euloge d'Amiens, S. Servais de Tongres, et Dyscole de Reims. Outre ces 14 prelats, il y eut encore, continuent les actes, dix députés d'autant d'autres Eglises, de Maience, de Metz, de Langres, de Besançon, de Verdun, de Paris, de Cambrai, de Soissons, de Roüen et d'Orleans.

p. 615. 617.

Après la lecture de la letre du Clergé de Cologne, les peres du Concile dirent leur avis, et conclurent tous à la dé-

Conc. ibid. p. 1803. 1805.

[1] Le P. Sirmond donne ailleurs les souscriptions de 34 Evêques Gaulois comme aïant assisté à ce Concile. Mais ce nombre ne s'acorde pas avec les actes.

position d'Euphrate. Quelques-uns opinerent même à le priver de la communion laïque. Telle est en peu de mots l'histoire de ce Concile, qui est devenue célebre en ces derniers siécles par l'embaras qu'il a causé aux savans, pour concilier les faits qu'il nous présente avec le reste de l'histoire de ce tems-là.

Il s'y rencontre effectivement tant de difficultés et si insurmontables, que le plus sûr parti seroit peut-être de le rejeter entierement. ' C'est ce qu'a fait le P. Alexandre; et Mr de Tillemont ne paroît pas en faire plus de cas, comme il est aisé d'en juger par tout ce qu'il dit. ' Après avoir fait sentir toutes les difficultés qu'ont à lever ceux qui veulent en soûtenir les actes, ' il remarque ailleurs avec son discernement ordinaire, qu'ils ne sont apuïés que d'une vie de S. Servais de Tongres, faite par un très-mauvais auteur, qui aïant ignoré tout ce qu'il y a de plus vrai dans l'histoire de ce Saint, paroît n'en avoir guéres su davantage, que ce qu'il y a inseré de faux. ' Le P. Sirmond avoit déja observé de son côté, qu'il n'avoit pû trouver ces actes dans aucun manuscrit. ' Un autre savant est dans l'opinion que les noms des Evêques que l'on fait paroître dans ce Concile, ont été copiés sur les signatures des peres du Concile de Sardique tenu en 347, ce qui paroît par la conformité qu'il y a entre les uns et les autres. Enfin les plus habiles ne croïent pas qu'il soit parlé de celui de Cologne dans aucune histoire avant le VIII siécle; et il n'y a presque pas lieu de douter qu'il n'a pas été connu de Flodoard, puisque dans l'histoire qu'il a faite de l'Eglise de Reims, il ne parle aucune part de Dyscole qui paroît dans ce Concile entre les autres Evêques.

Till. H. E. t. 6. p. 764. 2.
p. 762. 764.
t. 8. p. 769. 770.
Conc. ibid. p. 622.
Till. ibid. t. 6. p. 764. 2.

Nous craindrions d'ennuier nos lecteurs, si nous entreprenions de toucher les autres difficultés que les actes de ce Concile font naître. Nous dirons seulement que cet Euphrate condamné dans cette assemblée comme hérétique et pire qu'un Arien, se trouve non-seulement au Concile de Sardique l'année suivante, mais se trouve encore député par ceux-mêmes qui l'avoient déposé un an auparavant, pour aller en Orient obtenir de Constance le rétablissement de S. Athanase. C'est assurément ce qui est très-contraire à la discipline des premiers siécles de l'Eglise. ' On établira, si l'on veut, deux personnes de même nom, Evêques de Cologne l'un après l'autre. Mais l'on tombe par-là dans d'autres difficultes qui ne sont guéres moins insurmontables que celle que l'on prétendoit lever en

p. 762. 763.
p. 764.

IV SIECLE raisonnant de la sorte, sans néanmoins avoir de preuves pour un tel raisonnement.

S. MAXIMIN,

Evêque de Tréves.

a Till. H. E. t. 7. p. 248.

[a] Le personnage que fit S. Maximin dans l'Eglise, et les grands services qu'il lui rendit, le font regarder comme le premier Evêque qui fût de son tems dans les Gaules. Il étoit d'une ancienne noblesse de Poitou, et frere de S. Maxence Evêque de Poitiers avant S. Hilaire. La tradition du pays porte qu'il nâquit à Sile village près Loudun, dont l'Eglise paroissiale est dédiée sous son nom. Il reçut une education conforme à sa naissance, et fut très-bien instruit dans la religion Chrétienne. Il quitta depuis sa patrie, et se retira à Tréves, attiré par la reputation de la sainteté d'Agrece Evêque du lieu. Il fut quelque tems sous sa discipline, ensuite mis au nombre des clercs de son Eglise, et enfin elu pour son successeur par le suffrage unanime du peuple.

Sur. 29. Mai. p. 427. Till. ibid. Sur. ibid.

Boll. 29. Mai. p. 21. 2.

Un des auteurs de la vie de notre Saint, met son ordination en la 27[e] année de l'empire du grand Constantin, c'est-à-dire en 332; mais on ne peut point compter surement sur cette autorité. Ce qu'il y a de certain, c'est que S. Maximin étoit Evêque avant le commencement de l'an 336. Ce fut alors qu'il reçut à Tréves S. Athanase exilé par les intrigues et les fourberies des Ariens. S. Jerôme parle avec eloge du respect avec lequel notre Saint traita cet illustre persecuté pendant son exil: exil où l'un trouva autant d'avantage que l'autre de consolation. Car si S. Maximin servit beaucoup à S. Athanase pour adoucir les amertumes de sa disgrace, S. Athanase fut d'un grand secours à S. Maximin, en lui servant d'exemple dans la défense de la foi. Notre Saint l'imita avec d'autant plus de succès, qu'il avoit plus d'autorité pour s'oposer aux ennemis de l'Eglise. Treves étoit alors le séjour ordinaire des Princes, lors-qu'ils residoient dans les Gaules; et ses Evêques avoient par-là une autorité éminente au-dessus des autres de la même nation.

Till. ibid. p. 248. 695. Hier. chr. p. 185. Till. ibid. p. 258.

S. Maximin s'en servit avec avantage, et pour rejeter les députés et les erreurs des Eusebiens, et pour faire rétablir les

Ibid.

Evêques Catholiques qu'ils avoient chassés de leurs sieges. C'est ce qu'il fit entre autres, non seulement à l'égard de S. Athanase, mais aussi à l'égard de S. Paul de Constantinople. 'Il avoit eu la même ocasion de connoître tout le mérite de celui-ci, et de lui rendre les mêmes devoirs qu'à l'autre, lorsqu'aïant été expulsé de son Eglise par la faction des Ariens, il se retira à Tréves, où S. Maximin lui tint lieu de tout.

IV SIECLE

Bail. 29. Mai. p. 453.

'En 342, les Ariens tâcherent de surprendre la religion de l'Empereur Constant. A cet effet ils députerent dans les Gaules quatre de leurs plus habiles Evêques, qui lui aporterent une déclaration captieuse de leur doctrine. S. Maximin instruit de l'intrigue, s'oposa fortement à leur dessein ; et tout le fruit de leur voïage fut que Constant demeura persuadé de l'innocence de S. Athanase, et des autres qu'ils persecutoient, et se déclara dans la suite ouvertement leur protecteur.

Till. Emp. t. 4. p. 335.

' Trois ans après, en 345, S. Maximin se trouva au Concile de Milan, où les députés des Eusebiens furent encore rejetés. ' Il eut la consolation de revoir en cette ville S. Athanase que l'Empereur Constant y avoit fait venir de Rome. Ces deux grands prélats, qui desiroient ardemment de voir l'Eglise en paix, furent les premiers qui soliciterent auprès de Constant un Concile général, comme le sûr moïen pour établir cette paix si désirable.

Bail. ibid. p. 454.

Ath. apo. ad. Cons. p. 297.

' Le Concile fut effectivement convoqué à Sardique, où il se tint en 347. S. Maximin y assista avec plusieurs autres Evêques Gaulois. ' S. Athanase y fut rétabli de nouveau, et les plus zelés des Eusebiens déposés. ' Ceux-ci indignés de voir que leurs intrigues n'avoient pas le succès qu'ils en atendoient, se retirerent de Sardique, et allerent à Philippople tenir un conciliabule, qu'ils qualifierent Concile de Sardique, pour tâcher par cette équivoque d'abolir la mémoire du veritable Concile tenu dans cette ville. Ils y excommunierent nommément S. Maximin avec le Pape Jule, Osius de Cordouë et plusieurs autres Saints Evêques. Entre les prétendus crimes dont ils chargeoient notre saint Prélat, mais qui ne servoient qu'à faire son éloge, ils l'acusoient de n'avoir pas voulu recevoir à Tréves les quatre députés qu'ils avoient envoïés vers Constant ; d'avoir communiqué le premier avec Paul de Constantinople, et d'avoir été cause de son rétablissement dans son siege.

Conc. t. 2. p. 679.

Hil. fr. 2. n. 8.

Conc. ibid. p. 697. 698.

' Au zele et à la pieté par lesquels il releva son épiscopat, Dieu joignit le don des miracles, ' et le rendit puissant en

Sur. ibid. p. 429.

Gr. T. his. Fr. l. 1. n. 35.

a [illegible] ad [illegible]
b [illegible]

toutes sortes d'œuvres de sainteté. a Un mérite aussi éminent et aussi généralement reconnu b porta S. Athanase à mettre notre Saint peu de tems après sa mort, au nombre des hommes Apostoliques de son tems, dont la foi étoit à l'épreuve et de la foiblesse et de l'erreur.

Comme l'on ignore l'année précise de l'ordination de S. Maximin, on ne sait point non plus precisément l'année de sa mort. Une de ses vies porte qu'aïant rempli le siege de Tréves 17 ans et 30 jours, il mourut dans son païs, où il étoit allé faire un voiage. Les continuateurs de Bollandus raportent cette mort au douziéme de Septembre 349. c Les martyrologes de l'Eglise de Tréves la marquent au même jour; quoiqu'elle se trouve au 29e de mai dans ceux de Bede et dans les posterieurs.

Boll. ibid. p. 22. 1.
p. 2. 1.
Till. ibid. p. 249.

S. Maximin ne servit pas seulement l'Eglise par les mouvemens qu'il se donna en faveur de la vérité d et de l'innocence oprimée, il y emploïa aussi sa plume. Il est clair par la maniere qu'en parle S. Athanase, qu'il avoit fait quelques écrits que l'on ne connoît point d'ailleurs. Il paroit seulement que c'étoient quelques traités pour la défense des points de foi que combatoient alors les Ariens. Voici de quelle maniere ce saint Docteur s'en explique. Nous suivons le texte grec, qui est plus expressif que la traduction latine. « Si les écrits qu'ils « publient, dit-il en parlant des Ariens, venoient de la part « des orthodoxes, tels que seroient ceux du grand confesseur « Osius, de Maximin de Gaule, ou de son successeur, de Phi- « logone, ou d'Eustathe.... il n'y auroit aucun sujet de s'en « défier. Car la maniere d'écrire de ces hommes apostoliques « est exemte de toute fourberie et duplicité. »

Ath. ibid.

C'est sur ce témoignage que Josias Simler a mis au nombre des Auteurs ecclesiastiques S. Paulin de Tréves désigné ici sous le nom de successeur de S. Maximin. Il est vrai que Simler ou son imprimeur par une erreur grossiere ne le met qu'au XV siécle, comme nous le dirons dans la suite.

LUCIOLUS

LUCIOLUS, MINERVIUS
ET STAPHYLIUS,
RHETEURS.

Luciolus ' étoit du nombre de ces professeurs qui enseignoient publiquement l'éloquence à Bourdeaux avant le milieu de ce IV siecle. Ausone loue beaucoup la douceur et la régularité de sa conduite : qualités nécessaires à ceux qui sont chargés de l'instruction de la jeunesse. D'abord il fut condisciple d'Ausone. Il devint ensuite son maître, aïant eu une chaire d'éloquence avant lui. Enfin ils se trouverent tous deux collegues, enseignant l'un et l'autre à Bourdeaux dans le même tems. Luciolus fut emporté par une mort violente, et laissa un garçon et une fille, qui ne soûtinrent pas le rang de leur naissance. Il étoit aussi bon maître que bon ami et fidele époux, et avoit des manieres honnêtes, prévenantes et gracieuses envers tout le monde. Il excelloit tant en prose qu'en vers, et l'on jugeroit qu'il auroit laissé quelques pieces en l'un et l'autre genre d'écrire, par la maniere qu'Ausone parle de son éloquence et de son érudition. Aus. prof. c. 3.

Facundum doctumque virum seu lege metrorum
Condita, seu prosis solveret orsa modis.

' Alethius Minervius autre professeur d'éloquence, et fils du célebre Rhéteur Tiberius Victor Minervius, nâquit à Bourdeaux entre le commencement et le milieu du IV siecle. Il vint au monde avec toutes les qualités qui font les grands hommes. Dès sa jeunesse il mérita une chaire de rhétorique, et enseigna dans le lieu de sa naissance avec une réputation qui égala dès lors celle de son pere. Il épousa malgré celui-ci une fille de condition, qui lui aporta de grands biens. Mais une mort prématurée l'enleva au monde et à sa patrie, dont il commençoit à faire l'ornement et la gloire. Il mourut avant son pere, et ne laissa point de posterité. cap. 6.

' Staphylius est le seul professeur étranger à l'égard de Bourdeaux, dont Ausone nous ait laissé l'éloge. Tous les autres dont il parle, ou avoient pris naissance dans cette ville, ou y cap. 20.

IV SIECLE avoient enseigné. Staphylius naquit à Auch dans la Novempopulanie, et y professa la rhétorique après les premieres années du IV siecle. C'étoit un genie rare et d'une profonde érudition. Il possedoit parfaitement l'histoire gréque et la latine, et meritoit pour son savoir d'aller de pair avec le docte Varron, si l'on en croit Ausone. Il avoit toutes les qualités requises pour un parfait orateur : la parole gracieuse et animée, la prononciation grave, ni trop précipitée, ni trop lente, et ce qui est le principal, le don de persuader. Pour les belles lettres, il égaloit les Scaures et les Probes, les plus habiles grammairiens de l'antiquité.

Aus. prof. ibid. Ausone ne nous aprend point quels services il avoit reçus de Staphylius : mais il nous dit qu'il le regardoit et comme un autre pere, et un autre Arbore son oncle maternel, qui avoit pris soin de l'elever et de l'instruire. Notre Rhéteur vêquit jusques dans une heureuse vieillesse, dont il ne sentit jamais les incommodites. Jamais il ne fut sujet à la colere, et passa toûjours pour un homme d'une droiture à l'épreuve. Sa mort fut aussi douce que la vie qu'il avoit menée. Voici les propres termes avec lesquels Ausone nous a fait son portrait.

Hactenus observata mihi lex commemorandi
  Cives, sive domi, seu docuere foris.
Externum sed fas conjungere civibus unum
  Te, Staphyli, genitum stirpe Novempopulis.
Tu mihi quod genitor, quod avunculus, unus utrumque
  Alter ut Ausonius, alter ut Arborius.
Grammatice ad Scaurum, atque Probum, promtissime Rhetor,
  Historiam callens Livii et Herodoti,
Omnis doctrinæ ratio tibi cognita, quantam
  Condit sexcentis Varro voluminibus.
Aurea mens, vox suada tibi, tum sermo quietus;
  Nec cunctator eras, nec properante sono.
Pulcra senecta, nitens habitus, procul ira dolusque,
  Et placidæ vitæ congrua meta fuit.

II CONCILE D'ARLES.

Après le concile de Sardique en 347, et le conciliabule de Philippople, les divisions que l'Arianisme avoit causées dans l'Eglise, s'aigrirent plus que jamais. Ce fut pour tâcher de les appaiser ' que l'on convint d'assembler un Concile à Aquilée. Il y avoit déja du tems que l'on avoit formé ce dessein, ' lorsqu'au commencement de Novembre 353 l'Empereur Constance se trouva à Arles, où il passa le printems de l'année suivante. ' Pendant qu'il y étoit, le Pape Libere lui envoïa Vincent de Capouë, Marcel de Campanie et quelques autres prélats, pour lui demander la convocation du Concile dont on étoit convenu. Il s'y rencontra encore plusieurs autres Evêques d'Italie, que le même sujet y avoit conduits. ' Ursace avec ses complices, qui sans doute étoient en grand nombre, et qui avoient de coutume de suivre la cour, s'y trouverent aussi. L'Empereur voïant tant d'Evêques tout rendus à Arles près de sa personne, en prit ocasion d'y assembler le Concile que l'on demandoit.

Hil. fr. b. n. 3.

Amm. l. 14. p. 8. 23.

Hil. fr. 5. n. 2 | fr. 6. n. 3.

Sul. hist. l. 2. n. 55. p. 388. 389.

' Les circonstances du tems n'étoient néanmoins guéres propres à faire rien espérer de bon de cette assemblée. Constance indigné depuis quelques tems de voir quantité d'Evêques communiquer avec S. Athanase, avoit oublié toutes les protestations qu'il avoit faites, et à l'Empereur Constant son frere, et à S. Athanase même de ne le plus troubler dans la suite, et mettoit tout en œuvre ' pour detacher tout le monde de la communion de ce grand Prelat. Ce n'étoit que letres menaçantes et courriers envoïés dans toutes les villes pour soliciter les Evêques et les magistrats sous peine d'exil, de prison, de perte de ses biens, à s'unir aux Ariens, et souscrire à la condamnation d'Athanase. Et de peur que les courriers du Prince ne négligeassent leur commission, Ursace et Valens oubliant leur caractere d'Evêques, avoient bien voulu se charger de veiller sur eux, et de dénoncer à l'Empereur les magistrats qui s'y porteroient avec moins de zele. Ceux-ci, qui se voïoient menacés d'une grosse amende, s'ils n'engageoient leurs Evêques à se rendre aux volontés du Prince, usoient de beaucoup de violence dans la crainte d'être traduits comme

Ath. ep. ad. mon. n. 30. 31.

num. 31.

IV SIECLE s'ils les eussent epargnés. On leur entendoit dire de toutes parts aux Evêques avec un ton menaçant : ou souscrivés, ou quittés vos Eglises ; l'Empereur le veut ainsi.

Ibid. n. 33 Constance agissant aussi de son côté, et faisant venir quelquefois les Evêques en sa presence, il leur disoit la même chose. Et lorsque ceux qui etoient plus attachés à la vérité qu'à leur repos ou à leur fortune, lui répondoient que les loix de l'Eglise ne leur permettoient pas de se prêter à ce qu'il exigeoit, il leur repliquoit : « ce que je veux, doit passer pour loi ; et » les Evêques de Syrie (il entend les Eusebiens) n'en disconviennent pas. Obeïssez donc, ou attendez-vous à être exilés... » Comme si l'on pouvoit, s'écrie S. Athanase, faire goûter la » verité par la violence, et non par la voïe de persuasion et » de raisonnement. Et y a-t-il lieu à la persuasion, où tout retentit des menaces du Prince ? »

Telle etoit la triste situation de l'Eglise, lorsqu'on assembla le II Concile d'Arles. Ainsi l'on ne doit pas être surpris,

Hil. fr. 5. n. 1 ; Sul. ibid. de ce que les Ariens voulurent que l'on y commençât par contraindre les Evêques à condamner Athanase. Les Catholiques au contraire demanderent conformément à la letre du Pape à l'Empereur, qui contenoit les mêmes prieres, qu'avant que d'exiger cette condamnation, on traitât la cause de la foi qui étoit bien plus importante. Mais on le demanda en vain. Les Ariens n'eurent pas la hardiesse d'entrer en dispute sur les matieres de la foi.

Ath. ibid. n. 31. L'Empereur qui étoit présent à cette assemblée, et qui appuïoit ouvertement les hérétiques, ne manqua pas d'y faire tout ce qu'ils lui suggérerent ; ou pour mieux dire, ils y firent eux-mêmes tout ce qu'ils voulurent, et mirent tout le monde sous leurs pieds, par la puissance Impériale dont ils se trou-

Hil. ibid. n. 5 voient autorisés. De sorte que les légats du Pape cedant à leurs violences, demeurerent d'accord d'acquiescer à la volonté des Orientaux, et firent cette offre par écrit. Mais ce ne fut qu'à condition que ceux-ci condamneroient de leur côté l'hérésie d'Arius. On mit l'affaire en délibération ; et après l'avoir examinée, on dit aux légats pour toute réponse, que l'on ne

Ibid. Socr. l. 2. c. 36. p. 131. pouvoit condamner la doctrine d'Arius, mais qu'il falloit priver Athanase de la communion, et que c'étoit la seule chose que l'on demandoit. Socrate, qui confond ici ce qui se passa à ce Concile avec ce que l'on fit à celui de Milan qui le suivit de près, ajoûte que le dessein des Ariens étoit d'empê-

cher Saint Athanase de retourner jamais à son Eglise. IV SIECLE.

' Les Evêques Catholiques s'apercevant que la manœuvre des Ariens tendoit au renversement de la foi, s'écrierent avec véhémence qu'une telle conduite cachoit des artifices pernicieux à la religion Chrétienne ; que les acusations formées contre saint Athanase étoient autant de faussetés, et n'avoient été inventées que pour détruire la foi. ' S. Paulin de Tréves entre autres s'offrit bien à la verité de souscrire à la condamnation de Photin et de Marcel ; mais pour celle de S. Athanase, il déclara qu'il ne pouvoit en aucune maniere l'aprouver. ' Il fit paroître en cette ocasion tant de zele et de fermeté pour la défense de la foi, tant d'horreur de la conduite des Ariens, et d'éloignement pour prendre aucune part à l'hypocrisie et à la perte des autres, qu'il fut exilé en Phrygie par ordre de l'Empereur.

Socr. ibid.

Sul. ibid. p. 384.

Hil. fr. 1. n. 6 | ad Const. l. 1. n. 8 | Sul. ibid.

C'est-là ce que nous savons de principal de ce II Concile d'Arles, qui ne fut proprement qu'un conciliabule, où la verité fut abandonnée et trahie par le plus grand nombre. ' Il se tint, comme l'on a pû l'observer, ou à la fin de l'an 353, ou au commencement de l'année suivante. On voit par S. Sulpice qu'on y faisoit souscrire la condamnation de Photin et de Marcel d'Ancyre conjointement avec celle de S. Athanase. Nous n'avons point les actes de cette assemblée, qui ne nous est connuë que par ce qu'on en trouve dans les auteurs que nous venons de citer. ' S. Hilaire en avoit fait l'histoire, et commençoit par-là l'ouvrage contre Ursace et Valens, comme l'on croit, duquel il ne nous reste plus que des fragmens.

Till. H. F. t. 6. p. 360.

Hil. fr. 1. n. 6.

I CONCILE DE BEZIERS.

Les Ariens malgré toutes leurs violences, n'aïant pu contraindre tous les Evêques Catholiques, ni dans le Concile d'Arles dont nous venons de parler, ni dans celui de Milan qui le suivit de près, à souscrire à la condamnation de S. Athanase, ils en firent assembler un troisiéme, qui fut comme une suite des deux autres. ' Il se tint à Beziers dans la Gaule Narbonoise avant le mois de Juin de l'année 366. Saturnin Evêque d'Arles, l'un des faux apôtres de ce tems-là, comme parle S. Hilaire, c'est-à-dire, l'un des plus dévoüés à l'Arianisme, qui en cette qualité avoit tout crédit auprès de

Hil. in Const. n. 2 | Till. H. E. t. 6. p. 396 | t. 7. p. 441. 749.

IV SIECLE.

l'Empereur Constance, eut le plus de part à la convocation de cette assemblée. Il ne la procura, ce semble, que pour tâcher de se dédommager de ce que lui et la mauvaise cause qu'il défendoit, avoient perdu auprès des Evêques des Gaules. Car ceux de la Belgique, de la Lyonoise, de l'Aquitaine, avec Rodane de Toulouse et les Evêques de la grande Bretagne, toûjours atachés à la verité, s'étoient séparés de la communion de Saturnin et de ses complices, Ursace et Valens. Le but de ce Concile étoit encore la condamnation de S. Athanase, que l'Empereur vouloit faire souscrire à tous les Evêques.

Hil. de Syn. p. [illegible] Hil. [illegible] n. 2.

Sulp. Sev. l. 2. [illegible]

Hil. in Const. n. 2. [illegible]

Entre ceux qui composerent l'assemblée, on ne connoît nommément de la part des Catholiques, que S. Hilaire de Poitiers et Rodane de Toulouse; du côté des Ariens Saturnin d'Arles, qui paroît y avoir présidé, et Paterne de Périgueux. Comme les actes de ce conciliabule ne sont pas venus jusqu'à nous, on ignore tout ce qui s'y passa. On juge néanmoins par le peu de connoissance que nous donne S. Hilaire, que les Ariens y firent autant de mal, qu'ils avoient de puissance. Et jusqu'où ne la portoient-ils pas, puisque l'Empereur les apuïoit en tout? Ils y trouverent toutefois deux généreux adversaires en la personne de S. Hilaire et celle de Rodane.

Hil. de syn. n. 2. Hil. Const. n. 2.

Celui-là sur-tout y agit avec toute la vigueur d'un zele vraiment épiscopal. Il s'y oposa ouvertement aux blasphêmes des hérétiques, et s'y rendit dénonciateur des fauteurs de l'Arianisme. Il présenta même des témoins contre eux, et s'offrit de justifier qu'ils étoient dans l'hérésie. Il y dit beaucoup de choses importantes qui découvroient les ruses et les damnables intentions des ennemis de la foi. Il prouva qu'ils tendoient à sapper l'Evangile par ses fondemens, à renverser la religion, et à deshonorer J. C. par leurs blasphêmes sous prétexte de lui rendre témoignage. Mais on lui refusa la liberté de parler avec toute l'étendue, l'ordre et la netteté que le sujet demandoit. Plus il pressoit qu'on lui donnât audience, plus les ennemis de la verité s'obstinoient à la lui refuser. Ils craignoient de se voir confondus à la lumiere du public. Ainsi ils refuserent d'écouter ce que ce grand Evêque vouloit leur dire, dans la fausse pensée qu'une ignorance volontaire pourroit les justifier devant Dieu de ce qu'ils devoient faire dans la suite avec connoissance de cause.

Fr. 2. n. 5.

in Const. n. 2.

Fort. ibid. p. 441.

Il n'en fallut pas davantage pour atirer à S. Hilaire toute

l'indignation des Ariens, qui le déposerent, s'il en faut croire le fameux Auxence Evêque de Milan l'un d'entre eux. Non contens de leurs propres violences, ils tromperent Julien alors César, qui étoit venu dans les Gaules à la fin de l'année 355, ' et l'engagerent à donner quelque ordre contre cet invincible Prélat ; quoiqu'il eût été témoin de l'injustice avec laquelle on l'avoit traité. Enfin sur une fausse relation de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée, que l'on avoit eu soin d'envoïer à Constance, ce Prince relegua S. Hilaire en Phrygie. ' Rodane de Toulouse eut le même sort, et fut exilé dans la même province, où il mourut bien-tôt après.

Hil. ad Const. l. 2. n. 3.

Soz. ibid.

' Une tyrannie aussi criante contre deux des plus grands Evêques des Gaules, et tant d'autres vexations exercées contre les Catholiques et des Eglises entieres, ' ne furent point capables d'intimider nos autres Prélats Gaulois. Ils eurent assez de courage et de générosité pour excommunier Saturnin et les autres plus zelés partisans de l'Arianisme, et persévererent constamment à leur refuser leur communion, et à s'atacher à S. Hilaire. De sorte que le conciliabule de Beziers n'eut point l'effet que les Ariens s'en étoient promis, non plus que ceux d'Arles et de Milan, ' qui ne servirent de même qu'à faire des confesseurs de la consubstantialité du Verbe ; S. Denys de Milan, S. Eusebe de Verceil et Lucifer de Cagliari aïant été exilés dans ce dernier, et S. Paulin de Tréves dans l'autre, pour s'être oposés aux ennemis déclarés de ce dogme de foi.

Hil. in Const. n. 11.

n. 2 | de syn. n. 2.

Ath. p. ad. mon. n. 33.

GENNADE,

ORATEUR ;

CRISPUS, URBICUS, HERCULANUS,

GRAMMAIRIENS.

Il n'y a aucune preuve certaine pour croire ce Gennade Gaulois de nation, ou même d'origine. Nous ne laissons pas néanmoins de lui donner place dans cette histoire, parce qu'un écrivain moderne le fait natif d'une de nos provinces. C'est Aubert le Mire, qui dans l'édition de la chronique de

V SIECLE.

S. Jerôme qu'il a donnée au public, fait cet orateur du païs de Forès au diocèse de Lyon. Il établit sa prétention sur un des termes dont se sert S. Jerôme pour faire l'éloge de Gennade. Les voici : *Gennadius forensis orator Romæ insignis habetur*. Le Mire prétend que *forensis* ou *foronensis*, comme porte son édition, signifie un homme de Forès, qui faisoit autrefois partie de la province des Segusiens. C'est ce qu'il explique lui-même à la marge par *Forosegusianus*. Mais on peut assurer que ce n'est pas-là la signification du terme de S. Jerôme. Le Forès ne paroît pas avoir été dès-lors connu sous ce nom, et ne s'exprimoit pas très-certainement par le mot latin dont le Mire fait venir *Foronensis*.

´ De Pontac dans ses notes sur la même chronique qu'il a donnée aussi au public, remarque que dans deux manuscrits de cette chronique, au lieu de *forensis*, ou *foronensis*, on lit *forojuliensis*, de Fréjus. Cette leçon peut être la veritable. Car il paroît assez inutile que S. Jerôme eût joint le terme de *forensis* à celui d'orateur ; puisque la principale ocupation des orateurs de ces tems-là étoit de hanter le barreau et d'y plaider. Après tout il pourroit fort bien nous avoir voulu faire entendre par-là que Gennade ne faisoit point d'autre usage de son éloquence que dans le barreau. Ainsi c'étoit un avocat célebre à Rome peu après le milieu de ce IV siecle.

Au même tems que Gennade brilloit à Rome par son éloquence, ´ Crispus et Urbicus illustroient le college de Bourdeaux, où ils enseignoient ensemble la grammaire gréque et latine. Ils étoient l'un et l'autre de condition libre ; mais ils manquoient de preuves pour le justifier. ´ De-là quelques savans conjecturent que ces deux grammairiens avoient été exposés par leur parens, et élevés par des étrangers, comme il est arrivé à plusieurs autres hommes de letres. ´ Ils avoient toutes les qualités nécessaires pour soûtenir dignement leur profession. Ils étoient fort versés dans la lecture des bons auteurs ; particulierement des poëtes, et possedoient parfaitement l'histoire et la fable. Ils joignoient à tout cela une grande facilité à en faire usage dans les ocasions.

´ On remarque d'Urbicus en particulier, qu'il réunissoit en sa personne les trois genres d'éloquence que les poëtes ont loués en trois fameux Héros de l'antiquité, Menelaüs, Ulysse et Nestor : c'est-à-dire, la brieveté, la rapidité et la douceur du discours. Il negligea dans la suite la langue latine pour se

donner tout entier à la gréque dans laquelle il excella. [a] L'on trouve un Urbicus, qui avoit lié commerce de letres avec l'orateur Symmaque. Mais celui-ci étoit beaucoup plus jeune que le grammairien, dont nous venons de faire l'éloge.

[a] Sym. l. 8. ep. 32.

′ Pomponius Maximus Herculanus enseigna aussi quelque tems la grammaire à Bourdeaux en même tems que Crispus et Urbicus. ′ Il étoit neveu du poëte Ausone par sa mere Julia Dryadia, et fils de Pomponius Maximus, qui mourut à la fleur de son âge, et fut fort regreté du sénat de Bourdeaux, où il semble qu'il remplissoit une place. ′ Il avoit pour frere le jeune Arbore, dont nous avons dit ailleurs quelque chose, ′ et pour sœur Megentrie, qui épousa Paulin intendant de Libye, puis gouverneur de la province Taraconoise. ′ Herculanus joignoit à un génie heureux toutes les qualités du bel homme. Il avoit beaucoup de vivacité, une grande discrétion dans ses paroles, savoit la musique, et possedoit la bonne éloquence. ′ Dès sa premiere jeunesse Ausone le regardoit comme devant faire un jour l'ornement et la gloire de sa famille. Après avoir fait ses études sous le même Ausone, il se trouva ensuite son collegue dans la même école, et auroit hérité de sa chaire d'éloquence, si une mort prématurée n'avoit fait avorter ce dessein, comme elle fit tomber les grandes esperances que l'on avoit conçûes de son merite extraordinaire.

Aus. par. c. 17 | prof. c. 11.

par. c. 12. 15.

c. 16.

c. 23. 24.

c. 17.

prof. c. 11.

S. PAULIN,

Eveque de Tréves et Confesseur.

On sait peu de chose de l'histoire de ce grand Evêque ; mais le peu qu'on en sait, nous donne une haute idée de son merite. Il fut le premier confesseur qui souffrit en Occident pour la divinité de J. C. et l'un des plus zelés défenseurs de l'innocence de S. Athanase, dont la cause étoit inséparable de celle de la foi : traits glorieux qui suffiroient seuls pour faire son éloge.

′ La vie de S. Agrece nous represente Paulin comme le fils spirituel de S. Maximin, et natif du même païs que lui, c'est-à-dire de Poitou, ainsi qu'on l'a vû. ′ Après la mort de S. Maximin en 349, Paulin fut élu à sa place ; et l'on peut dire que l'on ne pouvoit mieux réparer la perte que venoit de faire le siege métropolitain de Tréves. Ses premieres actions, dès

Boll. 13. jan. p. 780. n. 35.

29. mai. p. 23. 1 | Sur. 29. mai. p. 429.

qu'il eut été élevé à l'épiscopat, furent en faveur de la foi, alors étrangement ataquée par les Ariens. Il semble qu'aussi-tôt il fit à cet effet un voiage à Rome, et que ce fut de-là qu'il envoia à S. Athanase l'acte de retractation d'Ursace et de Valens.

Ath. apol. ad Ar. [illegible]

En 353, l'Empereur Constance aiant convoqué à Arles le Concile dont nous avons parlé, S. Paulin s'y trouva en personne, et s'y signala entre les autres Evêques Catholiques par son zele tout de feu pour la défense de la foi et de l'innocence oprimée. Ni la chute de Vincent de Capoue legat du Pape Libere ne fut point capable de l'affoiblir, ni la présence de l'Empereur de l'intimider, ni les caresses dont ce Prince usa envers lui, de le corrompre. Non-seulement il s'oposa comme un mur d'airain aux blasphèmes les plus grossiers des Ariens ; mais il eut encore la générosité de faire tête à un Empereur qui vouloit violer impunément les loix de l'Eglise, et donner ateinte aux droits sacres de l'épiscopat.

[illegible]

Ath. ad Const. [illegible]

Ath. ibid.

Ursace et Valens toûjours inséparables et zelés pour faire le mal, oubliant la retractation qu'ils avoient envoiée au Pape Jule, par laquelle ils desavouoient les calomnies dont ils avoient chargé S. Athanase, et malgré leur réunion avec ce Saint persecuté, ne laisserent pas dans la suite de faire revivre ces anciennes calomnies. Il paroît même qu'ils lui imputerent de nouveaux prétendus crimes dans le Concile d'Arles. Saint Paulin à la tête des autres Evêques qui étoient demeurés fermes dans la verité, representa avec une sainte vigueur qu'Ursace et Valens s'étant une fois retractés, ne meritoient plus aucune créance. A ces mots l'Empereur (1) se leva et prit la parole. « C'est moi, dit-il d'un ton de Souverain, c'est moi « qui suis l'acusateur d'Athanase ; et vous devez par respect « pour moi ajoûter foi a ce qu'ils disent contre lui. » Les bons Evêques, entre lesquels S. Athanase nomme toûjours S. Paulin le premier, lui firent voir l'injustice de sa pretention, et la différence qu'il y a entre un jugement purement civil, où l'on pourroit s'en raporter à la décision du Prince, et un jugement ecclésiastique, où il s'agissoit de l'honneur d'un Evêque que l'on ne pouvoit juger sans l'entendre.

apol. ad Ar. ibid.

ep. ad Mon. ibid.

De si justes remontrances ne firent qu'aigrir l'esprit du Prince. La cabale des Ariens à la faveur de la crainte qu'inspiroit la presence de l'Empereur, prit le dessus ; et l'on con-

[illegible] hist. l. 2. n. [illegible] p. [illegible]

(1) S. Athanase pourroit bien confondre ici ce qui se passa à Milan avec ce qui se passa à Arles, quoiqu'il nomme S. Paulin, qui étoit exilé avant le Concile de Milan.

clut à la condamnation de S. Athanase. S. Paulin soûtenant toûjours le caractere d'Evêque, à qui la vérité étoit plus précieuse que toutes choses au monde, refusa constamment de se prêter à une injustice aussi criante. Lorsqu'on lui présenta la formule du Concile à souscrire, il déclara qu'il consentoit volontiers à la condamnation de Photin et de Marcel, mais que pour celle de S. Athanase, il ne pouvoit en aucune maniere l'aprouver. ′ Il témoigna à cette ocasion toute l'horreur qu'il Hil. fr. 1. n. 6. avoit des Ariens, et son éloignement infini de prendre part à la dissimulation et à la perte de ceux qui consentoient à leur perfidie.

′ Cette sainte générosité digne du siecle des apôtres, lui ati- Ibid. ra l'indignation des Evêques Ariens qui le déposerent, et celle de l'Empereur qui l'exila. (1) ′ Son exil fut d'autant plus dur, in Const. n. 11. que Constance s'efforça davantage de lasser sa patience, en le releguant sans cesse d'un lieu en un autre jusqu'à sa mort. Il eut même la cruauté de l'envoïer dans des païs où le nom Chrétien étoit inconnu, et dans d'autres où il n'y avoit que des Montanistes, afin qu'il fût reduit ou à mourir de faim, ou à se nourrir de viandes souillées par l'hérésie. Ainsi l'Eglise de Tréves se vit privée de ce grand Evêque, qui dans cette persécution publique et génerale de l'Eglise, acquit le premier en Occident le titre glorieux de confesseur, et merita par-là la qualité d'homme bienheureux dans ses souffrances, que lui donne S. Hilaire de Poitiers.

′ Il mourut en Phrygie l'an 359, après cinq ans ou environ Hier. chr. l. 2. p. 185. d'exil. Il y a quelque lieu de croire qu'il n'étoit plus au monde dès le mois de septembre de la même année; puisqu'il ne fut point apellé au Concile de Seleucie, qui se tint alors, comme le fut S. Hilaire exilé dans la même province.

Telle fut la fin ′ de cet excellent Evêque, de ce prédicateur Ath. apo. fug. n. 4 | ep. ad Ep. Æg. n. 8. de la verité, de cet homme apostolique, comme le qualifie S. Athanase, de ce confesseur intrépide de la divinité du Verbe, dont tout le crime consistoit à s'être refusé à l'impieté Ariene, et à avoir pris la défense de l'innocence reconnuë. ′ Un écrivain Notk. int. Scri. c. 12. p. 14. du IX siecle ne fait pas difficulté de regarder S. Paulin comme comparable aux plus grands hommes que l'Orient a donnés

(1) S. Jerôme marque l'exil de S. Paulin avec ceux de Rodane, de S. Eusebe, de S. Denys et de Lucifer sur l'an 356; quoiqu'il soit constant que notre Saint fut exilé aussitôt après le IIe Concile d'Arles tenu au plus tard en 354. Mais c'est que S. Jerôme, comme presque tous les autres écrivains des IV et V siecles, a confondu ce qui s'est passé dans les Conciles d'Arles, de Beziers et de Milan. p. 184.

à l'Eglise, et de le compter entre les plus brillantes lumieres de l'Eglise d'Occident. Sa fête se célebre le 31ᵉ d'Août, auquel jour son nom est marqué dans les martyrologes anciens et modernes, comme d'un confesseur mort en paix dans son exil.

Nous avons déja remarqué en parlant de S. Maximin de Tréves, que S. Paulin son successeur avoit laissé comme lui quelques traités de sa façon en faveur de la verité alors combatue par les Ariens. C'est ce qui paroit manifestement par un endroit de la letre de S. Athanase aux Evêques d'Egypte et de Libye. Comme nous avons deja raporté cet endroit à la fin de l'éloge de S. Maximin, nous ne le répeterons pas ici.

Josias Simler, qui met S. Paulin de Tréves au nombre des écrivains ecclesiastiques, en lui atribuant un livre pour l'affermissement de notre foi contre les hérétiques, ne paroit point avoir eu d'autres fondemens pour le faire, que ce que nous en aprend S. Athanase dans l'endroit cité. Mais il s'est glissé une faute grossiere dans le texte de Simler, où l'on fait vivre S. Paulin au XV siecle, au lieu du IV, auquel il fleurissoit effectivement.

Ath. ep. ad Ep. Æg. p. 1.

Siml. p. 542.

PATERE,

RHÉTEUR.

Aus. prof. c. 4. 5.

ATTIUS Patera, l'un des plus célebres Rhéteurs de son tems, étoit fils du Grammairien Phœbicius, dont nous avons parlé, et pere de l'orateur Delphide, dont nous donnerons l'éloge dans la suite. Son nom de Patere semble être plûtôt un nom apellatif qu'un nom propre, suivant la force de ces deux vers d'Ausone :

> Tibi Pateræ; sic ministros nuncupant
> Appollinaris mystici.

Ibid. c. 10.

Sa famille étoit de Baïeux dans l'ancienne Armorique, et ses ancêtres de l'académie des Druides (VII). Au moins le croïoit-on ainsi au tems d'Ausone.

Ce fut aparemment la réputation des écoles de Bourdeaux, qui l'atirerent dans cette ville. Il y enseigna la rhétorique après les premieres années de ce siecle ; et c'est pour cela qu'Ausone lui donne rang entre les professeurs de ce college.

Ibid.

[a] Il eut le crédit d'y faire donner une chaire de grammaire à Phœbicius son pere, qui ne trouvoit plus le moïen de vivre dans sa dignité de grand prêtre d'Apollon. ' Patere se fit admirer dans Bourdeaux et par la régularité de sa vie et par ses grands talens. Il avoit beaucoup de mémoire, et personne en son tems n'avoit ni plus d'érudition ni plus d'éloquence. Ses discours étoient coulans, polis, pleins d'ornemens et de sel, mais exemts de ces pointes piquantes qui sentent le satyre.

[a] ibid | c. 10.
c. 4.

' Ausone en faisant l'éloge de notre Rhéteur, insiste particulierement sur son éloquence, comme sur le talent qui lui donnoit le plus de relief : *Patera fandi nobilis.* ' Voulant ailleurs faire connoître quelle gloire s'étoit acquise Agricius par son éloquence, il ne fait que la comparer à celle que Nazaire et Patere s'étoient acquise eux-mêmes par la leur. ' S. Jerôme convient aussi que Patere et Delphide son fils excelloient et dans l'art de bien parler et dans la connoissance des sciences profanes. Mais ils eurent le malheur avec tout leur savoir de ne pas sortir des ténebres du Paganisme où ils étoient nés. C'est ce que le même pere témoigne assez clairement dans une de ses letres écrite à Hédilie Dame de pieté et de merite, qui étoit de la famille de ces Rhéteurs.

Ibid.
c. 14.
Hier. ep. ad Hed. p. 168.

' De Bourdeaux Patere alla à Rome, où il continua à enseigner la Rhétorique avec une réputation extraordinaire : *Patera Rhetor Romæ gloriosissime docet.* Il y brilloit dans l'exercice de cet emploi dès avant la naissance de S. Jerôme, et même dès l'an 337 au moins. ' On remarque entre les autres principales circonstances de sa vie, qu'il forma tant à Rome que dans les autres endroits où il enseigna, d'habiles Rhéteurs : *Doctor potentum Rhetorum.* Il parvint jusqu'à une heureuse vieillesse, dont il ne sentit jamais les incommodités, ' et vêcut assez pour voir la disgrace de Delphide son fils, dont nous parlerons bientôt. ' Quoique Patere ne fût qu'un païen, Ausone n'a pas laissé de trouver dans sa pudeur et sa tempérance matiere à son éloge. Nous en allons copier une partie, afin de mieux connoître ce grand homme.

Ibid | chr. l. 2. p. 182.
Aus. ibid. c. 41.
n. 5.
c. 4.

Doctrina nulli tanta in illo tempore,
Cursusque tot fandi et rotæ.
Memor, disertus, lucida facundia,
Canore, cultu præditus,

Salibus modestus, felle nullo perlitus,
Vini cibique abstinens,
Lætus, pudicus, pulcher, in senio quoque, ut
Aquilæ senectus aut equi.

MINERVIUS,

Orateur et Rheteur.

Aus. prof. c. 1. 'Tiberius Victor Minervius est le premier, non par son ancienneté, mais par son merite, dont Ausone fait l'éloge entre les professeurs de Bourdeaux. Il naquit dans cette ville tout à la fin du III siecle, et aporta en naissant de très-grandes qualités. Il avoit une mémoire si heureuse, qu'il n'oublia jamais ce qu'il avoit ou lû ou entendu une seule fois, et qu'il le savoit à pouvoir s'y fier aussi sûrement qu'aux livres mêmes. Il etoit d'une humeur douce, agréable et enjouée dans la conversation, et railloit finement sans savoir piquer. Son éloquence étoit vive, pure et abondante. Il possedoit éminemment, ajoûte Ausone, tout ce que Demosthene demande pour faire un parfait orateur, et n'avoit pas moins de talens pour bien écrire, que pour bien parler. Il excelloit dans le panégyrique et le genre de declamation, en quoi on le jugeoit comparable à Quintilien.

Ibid. 'D'abord Minerve enseigna la rhétorique à Bourdeaux, delà à Constantinople, puis à Rome, d'où il revint dans le lieu de sa naissance y continuer le même emploi. Hier. chr. l. 2. p. 184. 'A Rome en particulier, où il enseignoit vers 354, il brilla, selon S. Jerôme, avec un éclat tout extraordinaire. Aus. ibid. 'Il ne fit pas moins d'honneur aux écoles de cette grande ville, qu'il s'acquit de gloire à lui-même. Mais ce ne fut pas sans y ressentir les traits malins de l'envie, qui n'en veut ordinairement qu'aux gens d'esprit et de merite. c. 6. 'C'est ce qui a fait dire de lui à Ausone :

Ille superbæ
Mœnia Romæ,
Fama et meritis,
Non sine morsu
Gravis invidiæ,
Inclytus auxit.

[a] Minerve savoit soûtenir par une vie reglée la gloire que son éloquence lui avoit acquise. Sa table étoit propre, mais frugale, et telle que Pison même n'auroit pas fait difficulté de l'aprouver. Que si quelquefois il se trouvoit obligé de donner quelque fête, il le faisoit avec une générosité proportionnée à son petit revenu.

[a] Aus. ibid. c. 1.

Tant de riches talens et de rares qualités réunies en la même personne, ont fait regarder Minerve comme un des principaux ornemens de la ville et du college de Bourdeaux. Il y mourut à l'âge de 60 ans, regreté de tout le monde, comme l'est un propre pere, ou comme s'il ne fût mort qu'à la fleur de son âge. Divers traits de son éloge font juger qu'il laissa quelques pieces d'éloquence de sa façon; mais on ne les connoît point d'ailleurs. Il eut un fils nommé Alethius Minervius aussi Rhéteur dont nous avons déja parlé; mais il eut la douleur de le voir mourir avant lui.

Ibid.

c. 6.

EXUPERE,

Rhéteur,

ET CITARIUS,

Grammairien.

Exupere étoit natif de Bourdeaux; et c'est pour cela qu'Ausone a fait son éloge entre ceux des professeurs de cette ville, quoiqu'il n'y eût pas enseigné. Il avoit tous les talens qui font les grands orateurs, et les soûtenoit par plusieurs autres belles qualités. Il étoit parfaitement bien fait, grave dans sa démarche, et avoit les manieres les plus aimables du monde. Il enseigna d'abord la rhétorique à Toulouse; mais il n'y fut pas long-tems. Aïant été obligé d'en sortir, il se retira à Narbonne, où il continua à donner des leçons d'éloquence. Pour le peu de tems qu'il enseigna à Toulouse, il eut l'honneur d'y instruire dans les letres les deux Princes Dalmace et Annibalien, petits-fils de Constance Chlore, et neveux par leurs peres de même nom qu'eux, de l'Empereur Constantin alors regnant. Ces deux Princes, dont l'un fut fait César en 335, et l'autre Roi de Pont et d'Armenie, reconnurent le soin qu'Exupere avoit pris de leur instruction par la

Aus. prof. c. 17.

IV SIECLE

charge de gouverneur d'Espagne qu'ils lui procurerent. Exupere après l'avoir exercée quelque tems, et y avoir amassé de grandes richesses, revint dans les Gaules, et alla s'établir à Cahors, où il mourut en paix.

[illegible] Aus. [illegible]

Divers écrivains sont tombés dans des erreurs de confusion presque impardonnables à l'égard de ce Rhéteur. Les uns l'ont pris pour le prêtre ou œconome de l'Eglise de Bourdeaux de même nom que lui, dont S. Paulin de Nole fait mention dans ses letres; et l'ont fait Evêque de Toulouse. D'autres ont cru que c'est le même qu'Exupere Evêque de Cahors en ce IV siecle. Mais ce sont quatre personnes réellement distinctes les unes des autres, quoique de même nom. Il est certain que notre Rheteur n'est point le même que S. Exupere Evêque de Toulouse qui vivoit encore en 409 ou même 411, comme il paroît par S. Jerôme, puisqu'il étoit mort lorsqu'Ausone faisoit son éloge, et qu'Ausone n'étoit plus lui-même au monde à la fin du IV siecle. On doit faire le même raisonnement à l'egard d'Exupere prêtre de Bourdeaux. On ne peut pas dire non plus qu'il soit l'Evêque de Cahors de même nom. Car il n'est pas croïable qu'Ausone qui étoit si bien instruit de l'histoire de sa vie, et qui en releve des traits qui n'en valent pas la peine, eût oublié son épiscopat dans l'éloge qu'il nous a laissé de ce Rhéteur.

Aus. prof. [illegible] 13.

Vers le même tems qu'Exupere professoit l'éloquence à Narbone, ou qu'il joüissoit des avantages que lui avoit procurés sa profession, Citarius enseignoit la grammaire gréque à Bourdeaux. Il étoit natif de Siracuse en Sicile. Mais aparemment la réputation du college de Bourdeaux l'atira dans cette ville. Il contribua beaucoup à y faire fleurir les sciences tant par son aplication à instruire la jeunesse que par son talent à faire des vers. Ausone qui avoit été son ami le compare à Aristarque et à Zenodote pour l'érudition, et à Simonide pour la beauté de sa poësie gréque, dans laquelle il excelloit même dès sa jeunesse. Scaliger croit que l'épigramme que nous avons sur les pasteurs, est de ce grammairien. Citarius épousa à Bourdeaux une femme noble et riche, et y mourut sans enfans. Voici l'éloge entier qu'Ausone a consacré à sa mémoire.

Scal. lect. in Aus. l. 1. c. 12.

Aus. ibid.

Et Citari dilecte mihi memorabere, dignus
Grammaticos inter qui celebrere bonos.

Esset

Esset Aristarchi tibi gloria Zenodotique
  Graiorum, antiquus si sequeretur honos.
Carminibus, quæ prima tuis sunt condita in annis,
  Concedit Cei Musa Simonidei.
Urbe satus Sicula, nostram peregrinus adisti :
  Excultam studiis quam prope reddideras.
Conjugium nactus cito nobilis et locupletis,
  Invidia fati non genitor moreris.
At nos defunctum memori celebramus honore,
  Fovimus ut vivum munere amicitiæ.

I CONCILE DE PARIS.

On ne convient pas unanimement de l'année en laquelle se tint ce Concile. Quelques-uns le placent dès l'an 360, d'autres le renvoïent en 362, et quelques autres le rejetent encore plus loin. Mais l'opinion la mieux fondée est celle qui le met en 361. ' En effet il paroît certain qu'il fut un de ceux qu'assembla S. Hilaire de Poitiers aussi-tôt après son exil, d'où il revint avant la fin de l'an 360, comme on le verra dans la suite. Till. H. E. t. 8. p. 456.

' On a un juste sujet de présumer que ce grand Evêque, que Dieu par un miracle tout extraordinaire de sa providence avoit rétabli dans son siege au même tems qu'on chassoit les autres des leurs, n'eut rien de plus pressant que de réparer le tort qu'avoit fait à la foi le Concile de Rimini. ' S. Jerôme dit expressément qu'en cette même année les Gaules condamnerent les fourberies de ce faux Concile. ' D'ailleurs la révolte de Julien, qui vers ce même tems prit le titre d'Auguste dans les Gaules, put bien faciliter cette condamnation, et donner aux Evêques de l'Eglise Gallicane le moïen de se rendre en cela l'exemple de toute l'Eglise. Sul. hist. l. 2. n. 60. p. 415 | Bar. ann. 362. n. 245. Hier. chr. l. 2. p. 185. Till. ibid.

' D'abord S. Hilaire ne savoit à quoi se résoudre, parce que la plûpart étoient d'avis de n'admettre point du tout à la communion ceux qui avoient aprouvé le concile de Rimini. Mais pour lui, il jugea plus à propos de rapeller tout le monde à la pénitence. Il assembla donc à cet effet, dit S. Sulpice, plusieurs Conciles dans les Gaules. Là presque tous les Evêques aïant reconnu l'erreur où il étoient tombés, S. Hilaire fit Sul. ibid. p. 413. 415.

IV SIECLE. condamner ce qui s'étoit fait à Rimini, et rétablit ainsi la foi de l'Eglise en l'etat où elle étoit auparavant.

On voit par-là quel fut le motif de la convocation du Concile de Paris et une partie de ce qui s'y passa. 'Ce fut aparemment dans cette même assemblée que Paterne de Perigueux homme lâche, qui refusoit de reconnoître qu'il avoit pris part à la perfidie Ariene, se vit déposé de l'épiscopat. On y confirma l'excommunication déja portée contre Saturnin d'Arles, convaincu d'hérésie et devenu odieux pour ses crimes. Ce coup, qui priva les Ariens de leur chef dans les Gaules, y affoiblit considerablement leur parti. L'on pardonna aux autres Evêques qui eurent assez d'humilité pour reconnoître leur faute.

Sul. ibid. p. 415.

Nous ignorons quels furent les Evêques qui composerent cette assemblée et en quel nombre il s'y trouverent. 'Il paroît néanmoins indubitable que S. Hilaire, qui aux termes de S. Sulpice eut le plus de part à sa convocation, y assista en personne, et en fut même comme l'ame. Tout le monde convenoit effectivement que ce fut par les soins de ce grand Evêque, que nos Gaules furent purgées du crime de l'hérésie Ariene. On a aussi un légitime sujet de croire que S. Servais de Tongres et S. Phébade d'Agen, qui avoient eu le malheur de tomber à Rimini, saisirent l'ocasion du Concile de Paris pour se relever de leur chûte, et qu'ainsi ils augmenterent le nombre des Evêques qui le composerent. 'Nous sommes redevables à S. Hilaire de la letre synodale de ce Concile, qu'il avoit inserée dans son grand ouvrage sur le progrès de l'Arianisme en Occident, et que nous avons encore parmi les fragmens qui nous restent de cet ouvrage.

Ibid.

Hil. fr. 11. p. 1355. 1356.

'Cette letre est comme la réponse à une autre letre des Evêques d'Orient, déposés et bannis par le Concile de Constantinople au commencement de l'an 360. 'Ce qui le persuade, est la teneur même de la letre. Les Evêques des Gaules y parlent du Concile de Rimini comme d'une chose recente, et s'en retractent comme ne l'aïant point encore fait jusqu'alors. Ils s'y justifient du soupçon des erreurs de Sabellius, dont les Orientaux les croïoient tachés, ainsi qu'il paroît par la justification que S. Hilaire fut obligé d'en faire au Concile de Seleucie. 'Ces Prélats donc, qui un an auparavant avoient admis S. Hilaire comme Evêque dans ce dernier Concile, et qui avoient connu son courage à Constantinople, 'lui écri-

Till. ibid. p. 457. 754.

Hil. ibid. n. 2.

Sul. ibid. n. 59. 60. p. 405. 412.

Till. ibid.

virent à dessein peut-être de se soûtenir dans leur opression, par la societé et l'union de ce grand Evêque et des autres Occidentaux. ' Par leur letre ils aprouvoient le terme de substance, et demandoient, 1°. que l'on tînt pour excommuniés Auxence, Ursace, Valens, Caïus, Megase et Justin; 2°. que l'on rejetât aussi tous les Evêques apostats mis à la place de ceux que l'on avoit chassés; 3°. que l'on condamnât quelques propositions qu'ils avoient jointes à leur letre. Hil. ibid. n. 4.

' Les peres du Concile de Paris répondant à ces Evêques d'Orient, rendent d'abord graces à Dieu de les avoir délivrés eux-mêmes de l'hérésie, et de leur avoir fait connoître les véritables sentimens des Orientaux. ' Ensuite faisant une profession ouverte de leur foi, avec une retractation du Sabellianisme, et une explication très-claire de la consubstantialité, sans rejeter néanmoins le terme de semblable au Pere, ' ils revoquent et retractent tout ce qui s'étoit fait par ignorance contre leur devoir. Ils promettent de plus d'exécuter tout ce que les Orientaux demandoient d'eux, sous peine de déposition et d'excommunication contre ceux qui y contreviendroient dans les Gaules, sur tout au sujet de l'excommunication d'Auxence et des autres. Ils finissent en les avertissant que Saturnin d'Arles avoit été excommunié par tous les Evêques des Gaules, qui avoient déja écrit deux letres touchant son excommunication. n. 1. n. 2. 3. n. 4.

' Cette letre synodale porte pour titre: *Incipit fides catholica exposita apud Fariseam civitatem ab Episcopis Gallicanis ad Orientales Episcopos.* ' Et finit ainsi: *Explicit fides catholica exposita apud Fariseam civitatem, etc.* Mais depuis que cette piece a paru dans le public, personne n'a douté qu'il ne falût lire *Parisiam,* pour *Fariseam.* Nicolas le Févre est le premier qui la publia entre les fragmens de S. Hilaire. Le P. Sirmond l'aïant trouvée depuis dans un ancien manuscrit de S. Remi de Reims, l'insera dans sa collection des Conciles de France, d'où elle est passée dans les autres collections générales des Conciles, ' et dans l'histoire de l'Eglise de Paris par le P. Dubois. p. 1353. p. 1356. Conc. t. 2. p. 823. Dub. hist. ecc. par. c. 7. n. 6.

PAUL

Evêque de Paris.

Avancer des conjectures sans en donner de raisons, ou au moins les apuier de quelques vraisemblances, c'est s'exposer à ouvrir une voïe aux contestations, plûtôt que de fournir un moïen propre à decouvrir la verité. Mais on évite cet inconvenient lorsqu'apuïé sur un fondement légitime, quoique seulement aparent, on avance une opinion pour tâcher d'arriver à la connoissance d'une chose qui n'est pas encore connue. Alors la conjecture doit être admise, jusqu'à ce qu'il vienne de nouvelles lumieres suffisantes pour éclaircir entierement le fait dont il est question. C'est sur ce principe que nous donnons ici une conjecture au sujet de Paul Evêque de Paris.

Genn. Vir. ill. c. 31

Gennade entre les premiers Ecrivains ecclésiastiques qui composent son catalogue, parle d'un Evêque nommé Paul, qui avoit écrit un traité *de la pénitence*. Dans cet opuscule l'auteur prescrivoit pour regle aux pénitens, de concevoir une telle douleur de leurs péchés, qu'ils ne se laissassent point emporter par un excès de tristesse dans l'abyme du désespoir. C'est-là tout ce que Gennade nous aprend de cet auteur et de son ouvrage, qui ne subsiste plus aujourd'hui.

Il est sans difficulté que le nom et la dignité de cet Ecrivain conviennent à l'Evêque, qui fait le sujet de cet article. Le tems n'y convient pas moins, comme l'on va s'en convaincre. Ce Prélat est compté pour le septiéme entre ceux qui ont gouverné l'Eglise de Paris depuis S. Denys son premier Evêque. Il vivoit du tems du Concile de Paris, dont nous venons de parler, c'est-à-dire en 361 ; et il n'y a pas de doute qu'il ne fût du nombre des peres qui le composerent. Or il paroît que ce fut en ce même tems, ou peu après que fut composé l'ouvrage en question. C'est ce que fait juger le principal sujet dont il traitoit. Selon les termes de Gennade, il étoit fait en particulier pour munir les pénitens contre le désespoir. Cette précaution convenoit parfaitement dans les Gaules en ce temslà. Elle y étoit même nécessaire.

Monch. de mis. l. 2. c. 18. p. 300. 2 | Gall. chr. vet. t. 1. p. 403

Ici il faut se rapeller qu'alors la conduite pleine de dureté,

IV SIECLE.

et les écrits peu mesurés de Lucifer de Cagliari ne tendoient à rien moins qu'à faire autant de désesperés qu'il y avoit de pénitens. Les maximes outrées de cet Evêque firent de l'éclat particulierement dans les Gaules. ' Non seulement il blâma la charité et la condescendance dont S. Hilaire de Poitiers avoit usé dans son traité des Synodes; ce qui engagea ce S. Prélat à en faire l'apologie; ' mais il publia aussi vers ce même tems, c'est-à-dire en 360, un ouvrage que nous avons encore sous ce titre : *Qu'il ne faut point épargner ceux qui péchent contre Dieu.*

Hil. de syn. pr. n. 9.

Bib. PP. t. 4. p. 227| Till. H. E. t. 7. p. 516.

Qui nous assurera que Lucifer n'ait pas également blâmé ' le pardon que l'on acorda dans les Conciles des Gaules aux Evêques tombés à Rimini? Il est certain, selon S. Sulpice, qu'il se sépara de leur communion. Il y a même beaucoup d'aparence que c'étoit sur ses principes que plusieurs Prélats Gaulois, dont nous avons parlé au sujet du Concile de Paris, ne vouloient pas que l'on rapellât à la pénitence ceux qui étoient tombés. Au moins sa conduite le fait-elle légitimement présumer. Tout cela fut d'autant plus capable de jetter la terreur dans les consciences timorées, que Lucifer avoit alors et plus d'autorité et plus de réputation, en qualité de confesseur de la foi de la consubstantialité. L'on peut donc aisément croire ' que nos Evêques tombés à Rimini, mais rapellés à la pénitence par S. Hilaire, et relevés de leur chûte dans le Concile de Paris, ne furent pas insensibles aux traits de la doctrine de Lucifer, et qu'ils eurent besoin d'être consolés par quelque écrit qui les rassurât contre ses maximes outrées.

Sul. hist. l. 2. n. 60. p. 415. 416.

p. 414.

C'est justement ce que semble avoir fait l'auteur du traité dont il est ici question. De sorte qu'il n'y a point de tems auquel on puisse mieux le raporter, qu'au tems que nous venons de marquer, ni de lieu où il fût plus nécessaire que dans nos Gaules. Son auteur étoit un Evêque, et se nommoit Paul; l'Evêque de Paris, qui vivoit alors, portoit ce nom, et pouvoit mieux que bien d'autres être instruit de toutes les circonstances marquées : on peut donc conclure que de tous les Evêques, qui en ce IV siécle ont porté le nom de Paul, nous n'en connoissons point à qui l'on puisse plus légitimement atribuer ce traité de la pénitence qu'à Paul Evêque de Paris.

Que cet auteur au reste ait vêcu dans le siécle où nous le plaçons, cela est certain par le rang que lui assigne Gennade.

IV SIECLE

Car bien que cet Ecrivain ne garde pas un ordre exactement chronologique entre les auteurs dont il parle, il est néanmoins vrai que les 38 premiers chapitres de son catalogue ne contiennent que des auteurs qui ont fleuri ou commencé à fleurir dans le IV siecle, et que le 31e traite de l'auteur dont il s'agit ici.

Apo des PP. p. 21.

Autre observation qui confirme admirablement notre conjecture. Elle est du savant Auteur de l'Apologie des Peres. Gennade en dressant son catalogue, l'a particulierement composé des Ecrivains ecclésiastiques des Gaules, comme lui étant plus connus. Ainsi l'on est fondé à regarder comme Gaulois plûtôt que comme étranger, l'Evêque Paul qu'il y a inseré.

Genn. ibid. not. p. 17.

Il n'importe que quelques manuscrits de l'ouvrage de Gennade à l'article de ce Paul le nomment Paulin. Les plus anciens manuscrits, comme celui de Corbie qui a près de mille ans d'antiquité, retiennent constamment la leçon que nous suivons. La faute des autres ne sera aparemment venuë que de l'inadvertance de quelque copiste, qui sachant que S. Paulin de Nole avait écrit un traité de la pénitence, et ne prenant pas garde que Gennade lui donne son titre dans la suite, se sera imaginé qu'en cet endroit il aura voulu désigner S. Paulin de Nole.

SATURNIN,

Eveque d'Arles.

Ce Prélat a fait un trop grand personnage dans le parti des Ariens, pour ne pas raporter ici ce que l'on sait de son histoire. D'ailleurs il composa quelques écrits, qui quelque mauvais qu'ils fussent, ne nous permetent pas de l'oublier dans le recueil de nos Ecrivains.

Gall. chr. nov. t. 1. p. 523.

Il succeda dans le siege épiscopal d'Arles à Valentin, dont le nom se lit entre ceux des autres Evêques qui ont souscrit au Concile de Sardique tenu en 347. Mais il semble qu'il ne fut ordonné qu'après le fameux conciliabule d'Arles en 353 ou 354; puisqu'on ne l'y voit point paroître.

Hil. fr. 11. n. 2 | Sul. hist. l. 2. n. 56. 6. p. 397. 415.

Autant que nos bons Evêques témoignerent de zele pour la défense et le maintien de la foi catholique, autant Saturnin fit voir d'ardeur pour acréditer l'Arianisme auquel il s'é-

toit livré. C'étoit un très-méchant homme, d'un esprit entierement corrompu, qui à l'infamie de l'hérésie avoit ajoûté plusieurs crimes énormes. Factieux et emporté, il tyrannisoit les Eglises des Gaules, tandis que les autres Evêques s'efforçoient de les défendre contre la fureur des Ariens. ' Pour intimider tout le monde il emploïoit les menaces, les violences et la crainte des Magistrats. En un mot il étoit dans les Gaules pour l'Arianisme, ce qu'Ursace et Valens étoient en Illyrie et dans tout l'Orient. ' Uni de sentimens et de conduite avec ces deux fameux Ariens, il fut un des plus ardens persecuteurs de S. Athanase. ' En cette qualité il avoit tout crédit auprès de l'Empereur Constance, aussi ataché aux Ariens qu'ennemi de ce saint Docteur.

Hil. de syn. n. 3. | fr. 2. n. 18. | Gall. chr. ibid. p. 525.

' La conduite scandaleuse et tyrannique de Saturnin étant venuë à la connoissance de tout le monde, S. Hilaire et grand nombre d'autres Evêques, particulierement ceux des Gaules, se séparerent de sa communion. Ces derniers publierent même son excommunication par leurs letres. ' Saturnin et ceux de sa faction, ne pouvant souffrir cette flétrissure sans en tirer vengeance, firent assembler à Beziers en 356 le Concile ' dont nous avons donné l'histoire. Notre Prélat y assista en personne avec d'autres Evêques Ariens. Il y a même quelque aparence qu'il y présida, puisque ses partisans faisoient courir le bruit qu'il y avoit condamné S. Hilaire de Poitiers.

Hil. de syn. n. 2 | in Const. n. 2 | fr. 11. n. 4. | in Const. n. 2 | in Aux. n. 7.

Mais ils n'y firent pas tout le mal qu'ils voulurent, sans y trouver de fortes opositions. ' Le même S. Hilaire s'y oposa ouvertement aux blasphêmes des hérétiques, et s'y rendit dénonciateur contre les fauteurs de l'Arianisme, s'offrant de justifier que Saturnin entre autres étoit coupable d'hérésie. Les Ariens ne se défendirent que par les fourberies et les violences, leurs armes ordinaires. Saturnin au nom du Concile dressa une fausse relation de ce qui s'y étoit passé, et l'envoïa à l'Empereur pour le tromper, et en obtenir l'exil de S. Hilaire. Ce projet d'iniquité réüssit, et le Saint fut relegué en Phrygie. ' On lui associa Rodane de Toulouse, qui l'avoit imité, en resistant dans le même Concile aux ennemis de la foi.

de syn. n. 2 | in Const. n. 2. | Sul. ibid. n. 55. p. 393.

' En 355 Saturnin se trouva aussi au Concile de Milan, et eut sans doute part aux vexations des Eusebiens, qui y dominerent. Une des suites de cette assemblée fut l'exil de S. Eusebe de Verceil, de S. Denys de Milan et de Lucifer de Cagliari, tous défenseurs intrépides de la consubstantialité du Verbe.

Bar. an. 355. n. 6.

D'Occident Saturnin passa en Orient, pour trouver plus d'ocasion de signaler son faux zele en faveur de l'Arianisme. En 360 il assista au Concile de Constantinople, qui ne fut guéres moins fatal à la foi et à ses défenseurs que celui de Milan. ' Ce fut en cette ocasion que S. Hilaire, qui au retour du Concile de Seleucie se trouvoit à Constantinople, présenta une requête à l'Empereur pour avoir une conférence reglée avec Saturnin, s'offrant de le contraindre à avouer les faussetés qu'il avoit avancées. Mais le rusé Prélat éluda un si juste défi.

Hil. ad C... l. 2. n. 2. 3.

' Ni ses artifices, ni ses violences, ni tout ce qu'il sut mettre en usage, ne furent point capables d'ébranler la fermeté des bons Evêques des Gaules. Ils persisterent toûjours constamment à lui refuser leur communion. ' Ils firent encore davantage. Car après qu'il eut été convaincu d'hérésie et de plusieurs crimes abominables que l'on dissimuloit depuis longtems, il fut déclaré indigne du nom d'Evêque dans le Concile de Paris en 361, déposé, chassé de l'Eglise, et dénoncé comme tel aux Evêques Orientaux. ' C'est sans doute pour ces raisons que le nom de ce Prélat, non plus que celui de Marcien l'un de ses prédécesseurs, ne se trouve point dans une ancienne liste des Evêques d'Arles que l'on croit tirée des diptyques de cette Eglise. On ignore ce que Saturnin devint dans la suite.

de syn. n. 3.

... f. 11. n. 4.

Mab. ana. t. 3. p. 4.

Outre la fausse relation de ce qui s'étoit passé dans le Concile de Beziers, dressée par ce Prélat, comme nous avons dit, ' la letre synodale du Concile de Paris nous aprend en général qu'il avoit encore composé d'autres écrits, mais qui ne respiroient que l'impieté de la nouvelle hérésie des Ariens. Ainsi il nous importe peu de savoir en détail quels étoient ces écrits; et ce n'est pas une grande perte pour l'Eglise de ce qu'ils ne subsistent plus aujourd'hui.

Hil. f. 11. n. 4.

ALCIME,

Historien, Orateur et Poete.

' Alcime que l'on devroit plûtôt nommer Aléthe, puisqu'il portoit les noms de Latinus Alcimus Alethius, et que le dernier nom des personnes qui en avoient plusieurs, étoit leur nom propre, passoit pour l'un des plus doctes et des plus

Aus. pr. f. c. 2.

plus éloquens hommes de son siécle. [a] Il étoit de l'Agenois, ou de la ville même d'Agen, selon S. Sidoine. [b] Ausone le met au nombre des professeurs qui ont enseigné publiquement l'éloquence à Bourdeaux, et lui donne le second rang, non pour l'ancienneté, mais pour le merite. ' S. Jerôme dit en en effet qu'Alcime et Delphide avoient professé la rhétorique en Aquitaine avec une très-grande réputation.

[a] Sid. S. l. 8. ep. 11. p. 1072. 1079.
[b] Aus. ibid.
Hier. chr. l. 2. p. 184.

'Dans l'éloge qu'Ausone nous a laissé d'Alcime, il ne sait ce qu'il doit le plus loüer, ou l'integrité de ses mœurs, ou ses divers talens pour les letres. Il releve beaucoup sa modestie, sa douceur, sa gravité, sa liberalité envers les indigens, sa vie exemte d'ambition et toûjours reglée jusqu'à la mort : qualités qui passerent même à ses enfans. Pour les letres, Alcime n'étoit pas moins habile dans le Grec que dans le Latin, ni moins bon Poëte que grand Orateur. Il ne se borna pas seulement à enseigner l'éloquence aux autres, il en fit lui-même usage dans le barreau, où il brilla avec autant d'éclat que sur le Parnasse. En un mot Alcime seul, au jugement d'Ausone, égaloit tous les anciens tant Grecs que Romains.

Aus. ibid.

Opponit unum quem viris prioribus
  Ætas recentis temporis.
Palmæ forensis et Camœnarum decus,
  Exemplar unum in literis ;
Quas aut Athenis docta coluit Græcia,
  Aut Roma per Latium colit.

'Alcime composa quelques ouvrages, où il parloit avec tant d'éloge de Julien l'Apostat et de Saluste préfet des Gaules sous son regne, qu'Ausone ne craint pas de dire qu'ils étoient plus propres à immortaliser Julien que la pourpre dont il avoit été revêtu, et qu'ils faisoient plus d'honneur à Saluste que le consulat même auquel il avoit été élevé.

Ibid.

Et Julianum tu magis famæ dabis,
  Quam sceptra quæ tenuit brevi.
Sallustio plus conferent libri tui,
  Quam consulatus addidit.

On ne sait pas au reste quels étoient ces écrits d'Alcime. ' Scaliger croit que c'étoit l'histoire de son tems, c'est-à-dire

Scal. lect. in Aus l. 1. c. 9.

IV SIECLE

de l'Empire de Julien. Le terme dont se sert Ausone, fait juger que ce pouvoit être quelque gros ouvrage. Sans cela on seroit porté à croire que ce n'étoit que quelque panegyrique ou même quelque poeme. Il ne nous reste plus rien de tous ces écrits. Ce que nous avons sous le nom d'Alcime, est d'un autre auteur bien different, avec lequel néanmoins quelques Ecrivains n'ont pas laissé de confondre notre poëte. Il faut pourtant en excepter l'épigramme sur Homere et Virgile, qui porte le nom d'Alcime, et qui nous paroît être celui qui fait le sujet de cet éloge. La voici.

Ep. et poet. vet. l. 1. p. 5.

Maeonio Vati qui par aut proximus esset,
Consultus Pean risit, et haec cecinit :
Si potuit nasci quem tu sequereris, Homere,
Nascetur qui te possit, Homere, sequi.

SEDATUS,

Rhéteur.

Aus. prof. c. 19.

Sedatus, dont Ausone son compatriote nous a aussi conservé la mémoire; nâquit à Bourdeaux à la fin du III siécle, ou tout au plus tard au commencement du suivant. Il y fut instruit dans la connoissance des belles letres, et alla ensuite les enseigner ailleurs. D'abord il ne fit qu'errer d'un endroit à un autre, sans avoir de lieu fixe; mais enfin une chaire d'éloquence le fixa à Toulouse, où il s'acquit la réputation d'un des plus célebres Rhéteurs de son siécle.

Et fama magno qualis est par Rhetori.

Il se maria dans cette ville, et y amassa des biens considérables, dont il joüit jusques dans une heureuse vieillesse.

Ibid.

Après que ce Rhéteur eut paié le tribut à la nature, ses parens et les autres citoïens de Bourdeaux firent transporter son corps dans le lieu de sa naissance, afin que n'aïant pû joüir de sa présence pendant sa vie, ils eussent au moins la consolation de posseder sa dépouille après sa mort.

In. in Aus. 2. 163.

Mais pour marquer d'une maniere plus éclatante l'estime qu'ils faisoient du merite de ce grand homme, et en conserver la mémoire à la posterité, ils firent tirer son portrait en pierre. On voïoit en-

core cette figure à Bourdeaux au lieu que l'on nomme le puide-Paulin, du tems que Vinet et Scaliger écrivoient, c'est-à-dire après le milieu du XVI siécle. C'étoit un buste qui représentoit un homme vénerable, vêtu d'une robe de professeur, et tenant de la main un livre sur sa poitrine, avec cette inscription: IV SIECLE.

D. M.

SEDATUS.

Le savoir de Sedatus ne mourut point avec lui. Outre le grand nombre de disciples qu'il forma en divers lieux, surtout à Toulouse, il laissa des enfans héritiers de sa science et de sa profession, qui lorsqu'Ausone faisoit l'éloge de leur pere, travailloient avec succès à soûtenir l'empire chancelant des belles letres à Rome et à Narbone. C'est ce que ce poëte a voulu dire dans les deux vers suivans: Aus. ibid.

Est tua nunc soboles : moremque sequuta parentis
Narbonem ac Romam nobilitat studiis.

S. HILAIRE,

EVEQUE DE POITIERS, DOCTEUR DE L'EGLISE ET CONFESSEUR.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

S. Hilaire, qui a toûjours été regardé comme l'un des plus zelés défenseurs de la foi orthodoxe contre les hérétiques, nâquit à Poitiers vers le commencement du IV siécle, d'une des meilleures familles des Gaules. [a] Plusieurs croïent qu'il étoit né Païen. D'autres à qui les raisons n'en paroissent pas convaincantes, pensent le contraire, et s'autorisent de Fortunat auteur de la vie de notre Saint. Le premier des deux sentimens est néanmoins le plus commun, comme le mieux apuïé; et nous ne faisons pas difficulté de l'embrasser.

Aug. in Jul. l. 1. n. 9.

Hier. in Gal. l. 2. pr. p. 255 | Boll. 13. jan. p. 790.

a Hil. vit. n. 3. 6 | Till. H. E. t. 7. p. 433. 747.

Ce que les anciens nous aprennent de l'éloquence et de l'érudition de S. Hilaire, et les écrits qui nous restent de lui,

IV SIECLE

montrent qu'il avoit étudié les belles letres, et qu'il y avoit fait de grands progrès. Nous avons fait voir ailleurs combien elles étoient alors florissantes dans les Gaules.

Hil. de Trin. l. 1. n. 1. 12. S. Hilaire se convertit à la foi par la lecture des livres sacrés, et reçut ensuite une nouvelle naissance par le baptême. ep. n. 7. ' Il étoit marié; et il eut de son mariage au moins une fille nommée [1] Abra. Sa femme et sa fille embrasserent comme lui la foi de J. C. soit après ou avant sa conversion.

de syn. n. 91. ' Depuis le baptême de S. Hilaire jusqu'à son épiscopat, il se passa un assez long espace de tems, dont il ne nous a rien Till. ibid. p. 438. apris. Peu d'années avant son exil, qui arriva en 356, ' il fut élevé sur la chaire épiscopale de Poitiers, ce que l'on rapor-Boll. ibid. te à l'an 350, peut être un peu trop tôt. ' Sa pieté, son érudition, une conduite réguliere, un merite universellement reconnu lui atirerent les suffrages de toute la ville. On se porta d'autant plus volontiers à l'élire pour Evêque, qu'il paroissoit plus digne de l'être. Car n'étant encore que laïque et engagé dans le mariage, il sembloit posseder déja la grace du sacerdoce.

Mais si par sa vertu il mérita les honneurs de l'épiscopat, il sut encore mieux en remplir les devoirs par son zele et sa vi-Aug. doct. Chr. l. 2. c. 40. gilance. Ce fut alors qu'il fit un merveilleux usage ' pour la construction de l'Arche, des trésors de l'Egypte, dont il s'étoit enrichi dans le Paganisme, c'est-à-dire, de tout ce que les au-Boll. ibid. p. 791. teurs Païens contiennent de meilleur. ' Bien-tôt sa réputation se répandit au-delà des Gaules, et même par toute la terre. Sul. vit. M. h. 4. p. 446 | dial. 3. n. 21. ' Elle atira près de sa personne, et au nombre de ses disciples le grand S. Martin, qui devoit être après lui la gloire et l'ornement de l'Eglise Gallicane, et qui fut dans les Gaules le premier instituteur de la vie monastique.

Bar. an. 355. n. 72. ' Dès l'an 355. lorsque l'Eglise étoit horriblement troublée par l'Arianisme, S. Hilaire commença à se déclarer par une Hil. ad Const. l. 1. n. 1. 2. 4. requête qu'il envoïa à l'Empereur Constance. ' Il y conjure ce Prince d'arrêter les persécutions que souffroient les Eglises Catholiques de la part de plusieurs Evêques; de défendre aux juges séculiers de se mêler des affaires de l'Eglise; de ne donner aucun apui aux Ariens; de rapeller les Evêques exilés; de permettre aux fideles d'écouter la parole de Dieu, et de célé-Till. ibid. p. 439. 440. brer les saints mysteres avec leurs pasteurs. ' C'est ainsi que S. Hilaire en qualité d'Evêque se considerant comme le pere de

Mor. H. p. 602. 1. [1] ' Les derniers éditeurs de Moreri ont confondu le nom de la fille de S. Hilaire avec celui de sa femme que l'on ignore.

toute l'Eglise, crut devoir s'oposer comme un mur pour la maison d'Israël. Et certes il étoit digne de lui de ne pas atendre qu'on le vînt ataquer, mais de prévenir l'ennemi, et de s'exposer lui-même au péril pour tâcher d'en tirer les autres. IV SIECLE.

' L'année suivante 356, le zele de ce grand Evêque parut encore avec plus d'éclat dans le Concile de Beziers, dont nous avons donné l'histoire en son lieu. S. Hilaire s'y oposa ouvertement aux blasphêmes des hérétiques, et s'y rendit dénonciateur devant les Evêques des Gaules contre ceux qu'il croïoit être les fauteurs de l'Arianisme. ' Il s'offrit de justifier comment ils étoient hérétiques. Il representa que sous le nom de S. Athanase on ne prétendoit rien moins que de condamner la verité orthodoxe. Il fit voir que l'on corrompoit l'Evangile, que l'on ruinoit la foi, et qu'à la faveur d'une fausse confession du nom de J. C. on introduisoit le blasphême dans l'Eglise.

Ibid. | Hil. de syn. n. 2. | in Const. n. 2 | fr. l. n. 4. 5.

' Mais l'iniquité prévalut. Au sortir du Concile S. Hilaire fut banni par les ordres de Constance, que des hommes sans religion avoient prévenu, en lui envoïant une fausse relation, où ils chargeoient ce grand Evêque, quoiqu'il eût pour témoin de son innocence Julien même alors César. ' Non seulement il accepta volontiers son exil, mais il eût encore été ravi d'y finir sa vie, si par-là il eût pu contribuer à éclaircir la verité qu'il défendoit. ' Il auroit pu, comme il le dit lui-même, pour peu qu'il eût voulu se fermer les yeux sur ce qui se passoit, et se prêter à la corruption de la verité évangelique, vivre comme tant d'autres Evêques dans l'abondance de toutes les commodités du siécle, joüir en paix de ses délices, avoir part aux faveurs de la Cour, et se rendre formidable par-tout. Mais il aima mieux s'exposer à souffrir toute sorte de mauvais traitemens pour la cause de Dieu, que d'aspirer à cet état de félicité aparente et de fausse élevation, en trahissant aussi criminellement et sa conscience et sa foi. ' La Phrygie fut le lieu de son exil. 'Il y eut pour associé Rodane Evêque de Toulouse, qu'il avoit merveilleusement soûtenu par son exemple et son union avec lui à resister aux ennemis de la verité.

in Const. n. 2. | ad Const. l. 2. n. 2 | Hier. chr. l. 2. p. 184. | Hil. de syn. n. 78. | fr. l. n. 3. | Hier. ibid. | Sul. hist. l. 2. n. 55. p. 393.

' Sur la fin de l'an 357 S. Hilaire reçut des nouvelles de l'atachement que les Evêques des Gaules conservoient pour lui et pour la foi de l'Eglise. Le saint Confesseur de son côté prit soin de leur écrire le plus souvent qu'il lui fut possible, afin de les informer des mesures qu'il prenoit avec les bons Evê-

Hil. de syn. n. 2 | Till. ibid. p. 7.0. | Hil. ibid. n. 1.

IV SIECLE ques d'Orient pour la défense de la verité. [a] Ce lui étoit un grand sujet de consolation de se voir ainsi en communion avec toutes les Eglises des Gaules, et de penser que bien qu'exilé il ne laissoit pas de distribuer encore l'Eucharistie à son troupeau par le ministere de ses prêtres. Ce fut aussi en ce même tems qu'il reçut des letres de sa fille Abra, à laquelle il fit réponse en lui envoiant deux hymnes, l'une pour le matin, l'autre pour le soir.

Entre les Evêques Gaulois qui lui écrivirent, quelques-uns le prioient de leur expliquer quels étoient les desseins des Orientaux dans tant de diverses professions de foi qui couroient par-tout, et de leur faire savoir ce qu'il en pensoit lui-même. S. Hilaire sensible à leur priere, écrivit son livre des Synodes pour satisfaire leur juste desir. ' Cet ouvrage fut suivi de près, s'il ne fut pas même precedé des douze livres de la Trinité, qui sont, comme l'autre, un fruit de l'exil du Saint Confesseur.

Il y avoit déja plus de deux ans, ou même plus de trois, selon S. Sulpice, que S. Hilaire étoit exilé, lorsqu'au mois de septembre 359, il fut apellé avec les autres Evêques au Concile de Seleucie en Isaurie. ' L'Empereur n'avoit point donné d'ordre en particulier de l'y envoïer : mais le Vicaire du Préfet et le Moderateur du Concile sur la commission générale qu'ils avoient d'y assembler tous les Evêques, l'obligerent à s'y rendre, et lui firent fournir ce qui étoit nécessaire pour le voïage. Dieu, remarque S. Sulpice, le voulut ainsi par un dessein particulier de sa providence, afin qu'un Evêque si bien instruit de la théologie se trouvât présent aux disputes que l'on auroit sur la foi dans cette assemblée. Arrivé à Seleucie, on lui fit un acueil extraordinaire, et si-tôt qu'il y fut connu, il gagna tous les cœurs.

' A ce Concile se trouverent 160 Evêques, 105 demi-Ariens, 19 Anoméens, et autant de blasphémateurs qu'il plut à Constance d'y en assembler. S. Hilaire fut le seul avec quelques-uns de ceux d'Egypte, qui y soûtinrent généreusement la consubstantialité du Verbe. ' D'abord il commença par rendre un témoignage authentique à la foi des Occidentaux, qui n'étoient pas encore tombés au Concile de Rimini, qui se tenoit alors, assurant qu'ils n'avoient point d'autre foi que celle du Concile de Nicée. Ensuite il fut mis au nombre de ceux qui devoient opiner dans l'assemblée. ' Mais il eut la douleur d'y entendre des blasphêmes si horribles, qu'il ne peut les raporter

[a] ad Const. l. 2. n. 2.
ep. n. 1. 7.
de syn. n. 5.
de trin. l. 10. n. 4.
Sul. ibid. n. 58. | Till. ibid. p. 450.
Sul. ibid.
Hil. in Const. n. 12.
Sul. ibid.
Hil. ibid. n. 13. 14.

sans exécration. [a] L'on ne laissa pas néanmoins d'y déposer quelques Evêques qui furent jugés les plus coupables, et qui se retirerent aussi-tôt à Constantinople auprès de l'Empereur, où ils savoient trouver une protection assurée.

a n. 15 | Sul. ibid.

' S. Hilaire après le Concile, alla lui-même à Constantinople avec ces Prélats, pour savoir ce que Constance ordonneroit de lui. Il eut encore la douleur d'y voir comme à Seleucie, la verité entierement oprimée par le crédit des purs Ariens qui dominoient à la Cour. ' Là se rendirent presque en même tems les députés du Concile de Rimini avec une relation de tout ce qui s'y étoit passé. A ces nouvelles S. Hilaire se crut obligé d'oposer une profession publique de la divinité du Verbe. Il soûtint donc publiquement que J. C. est veritablement Dieu, que Dieu est veritablement son pere, qui l'a engendré avant tous les tems. Mais cette généreuse confession ne fit qu'irriter les hérétiques qui l'entendirent; et ces miserables s'éleverent avec de grands cris contre le saint Evêque, en donnant une explication toute Ariene à l'éternité du Fils de Dieu.

Sul. ibid. n. 60.

Hil. ad Const. l. 2. n. 2 | fr. 8. n. 4 | fr. 10. n. 2. 3.

' Ce fut en cette ocasion que S. Hilaire présenta à l'Empereur une seconde requête célebre dans l'antiquité, pour obtenir de lui une conférence reglée avec l'auteur de son exil. C'étoit Saturnin d'Arles, qui se trouvoit alors à Constantinople. ' Il s'y promettoit d'obliger son adversaire à avoüer les faussetés qu'il avoit mises en œuvre pour le perdre; s'engageant luimême à vieillir dans la pénitence au rang des simples fideles, si l'on pouvoit prouver qu'il eût commis quelque chose d'indigne non seulement de la sainteté d'un Evêque, mais de la probité même d'un laïque.' Il suplioit ensuite l'Empereur de lui acorder une audience, où il pût traiter de la foi selon les Ecritures, tant en sa présence de lui Empereur, que de tout le Concile, et même à la vûë de tout le monde. Mais les Ariens empêcherent le Prince de lui rien acorder. Et comme ils connoissoient la force des armes du saint Confesseur, et qu'ils en redoutoient les coups, ils prirent le parti de le faire renvoïer dans les Gaules, comme un homme qui troubloit la paix de l'Orient.

ad Const. l. 2 | Hier. Vir. ill. c. 100.

Hil. ibid. n. 2. 3.

n. 8. 10 | Sul. ibid. p. 412.

' Alors S. Hilaire voïant et que sa requête et que toute la modération dont il avoit usé jusques à présent, étoient inutiles, crut qu'il ne devoit plus rien ménager. ' Il écrivit donc le livre, ou plûtôt l'invective contre Constance que nous avons encore. ' et dont le style n'est propre qu'à un homme

Bar. an. 360. n. 8

Hil. in Const.

Till. ibid. p. 153.

IV SIECLE.

qui a le martyre dans le cœur, ᵃ comme témoignoit l'avoir notre Saint par les paroles suivantes de cet endroit : *Ad martyrium per eas voces exeamus.* ᵇ On croit que ce fut aussi vers ce tems-là qu'il composa, ou plûtôt qu'il commença à composer son ouvrage contre Ursace et Valens, où il faisoit l'histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini.

ᵃ Hil. ibid. n. 1. 4. fr. p. [illegible]

Après avoir donné dans l'Orient des marques aussi éclatantes de son zele, ce généreux Confesseur revint à Poitiers en 360, ou tout au plus tard ᶜ au commencement de l'année suivante 361. Il y fut renvoïé, dit S. Sulpice, sans que l'on revoquât l'ordre qui l'avoit d'abord exilé. Il put aussi se faire que Constance se repentant de l'avoir banni, ce repentir le portât ensuite à le renvoïer. ᵈ Quoiqu'il en soit, on peut juger quelle joie eut toute l'Eglise des Gaules, et celle de Poitiers en particulier, du retour de ce saint Evêque. ᵉ Il y fut reçu, selon l'expression de S. Jerôme, comme un victorieux qui revenoit triomphant du combat.

Hier. chr. l. 2. p. 185.
Sul. ibid. | vit. M. n. 4. p. 448.
Till. ibid. p. 454. 455.
Hier. in Lucif. p. 301.

Un de ses premiers soins fut de travailler à rapeller à la pénitence ceux qui avoient eu le malheur de tomber. Pour cet effet il assembla divers Conciles dans les Gaules, où il fit retracter ce qui s'étoit fait à Rimini. ᶠ L'on ne doute point que l'un de ces Conciles ne soit celui de Paris, dont nous avons la letre synodale dans les fragmens de notre Saint, qui s'y trouva présent. ᵍ De sorte que tout le monde a reconnu que nos Gaules furent redevables à S. Hilaire seul du bonheur qu'elles eurent de se voir délivrées de l'hérésie.

Sul. hist. n. 60. | Hier. ibid.
Bar. an. 362. n. 345. 346. | Till. ibid. p. 754.
Sul. ibid.

ʰ L'état de la religion ainsi affermi dans les Gaules, le Saint voulant procurer le même avantage à l'Italie, y passa l'an 363. Là de concert avec S. Eusebe de Verceil, autre Confesseur de la consubstantialité du Verbe, il y rétablit la foi de Nicée et la paix des Eglises. ⁱ Il y étoit encore, lorsque Valentinien, élu Empereur le 26 de février 364, se trouva à Milan vers le mois de novembre de la même année. Ce Prince qui aimoit la paix, ᵏ fit un édit très-fâcheux, mais coloré du prétexte de l'amour de l'unité, par lequel il obligeoit tout le monde à se soumettre à Auxence Evêque de Milan, afin de réünir cette Eglise divisée. S. Hilaire ne put le souffrir ; et sans craindre de passer ou pour téméraire ou pour importun, il présenta une requête à l'Empereur, par laquelle il dénonçoit Auxence comme blasphémateur et ennemi caché de J. C.

[illegible]
Till. ibid. p. 459. 460.
Hil. in Aux. n. 7.

ˡ Valentinien touché de cette déclaration, ordonna qu'Hilaire

Ibid.

laire et Auxence conféreroient ensemble avec dix autres Evêques, en présence du Questeur et du grand Maître du palais. Auxence se trouva étrangement embarassé ; et voïant le danger qu'il y avoit à se déclarer contre la foi catholique, il aima mieux dire qu'il croïoit que le Fils est vrai Dieu, et qu'il a la même substance et la même divinité que le Pere. On fit écrire cette profession ; et de peur que la mémoire de ce qui s'étoit passé, ne vînt à se perdre, S. Hilaire en dressa une relation. Il la présenta aussi-tôt à l'Empereur, et la joignit au livre qu'il écrivit incontinent après contre Auxence. (IV SIECLE.)

'Toute l'assemblée fut aussi d'avis que ce Prélat fît une confession publique de ce que contenoit sa déclaration. Mais il s'en acquitta d'une maniere si tortueuse et si enveloppée, ' que sous le son de termes catholiques il eut le secret de cacher tout le venin de l'hérésie, et de tromper l'Empereur par cet artifice. 'Ce Prince qui le croïoit sincere, s'atacha à sa communion. Mais S. Hilaire ne fut pas long-temps sans démasquer l'hypocrite, et découvrir le mystere d'iniquité. C'est ce qu'il manifesta au grand jour, en se plaignant hautement qu'Auxence se joüoit et de Dieu et des hommes. (Mab. ana. ibid. | n. 7. 8. | n. 9)

'Cependant comme S. Hilaire troubloit la fausse paix dont on étoit bien aise de joüir, ' on lui signifia un ordre qui lui enjoignoit de sortir de Milan. Il obéit ; mais ce ne fut qu'après avoir adressé à tous les Evêques et les peuples catholiques un écrit contre Auxence, par lequel il leur aprend ce qui s'étoit passé en cette ocasion. L'apui et le crédit que cet Evêque Arien avoit trouvé auprès de l'Empereur, et à la faveur desquels il soûtenoit son hérésie, donnent sujet à notre Saint d'inserer dans cet écrit d'excellens avis, qui sont de tous les tems. C'est sur-tout par ces derniers travaux qu'il a merité ' les qualités de restaurateur de la saine doctrine dans les Gaules et l'Italie, et de défenseur invincible de la foi de Nicée, que lui donnent Socrate et Sozomene. (Till. ibid. p. 462 | Hil. ibid | Socr. ibid | Soz. ibid.)

Depuis ce tems-là on ne trouve plus rien de ce qu'a fait S. Hilaire jusqu'à sa mort. Seulement il est à présumer qu'il emploïa le reste de ses jours à instruire son troupeau de vive voix, et à composer pour toute l'Eglise une partie de ses ouvrages. 'Enfin arrivé à une plénitude de foi et de sainteté, il mourut à Poitiers sous l'empire de Valentinien et de Valens, le 13e jour de janvier de l'an 368. [1] Sa fête est marquée en ce (Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 36 | Hier. Vir. ill. ibid | chr. ibid | n. 186 | Till. ibid. p. 463. 464)

[1] La plûpart des écrivains ne s'acordent pas sur l'année de cette mort. S. Sulpice

jour dans le martyrologe qui porte le nom de S. Jerôme, et généralement dans tous les latins. S. Hilaire a cela de particulier avec S. Martin son disciple, qu'ils sont les deux premiers Confesseurs connus dont l'Eglise a fait l'office public. On voit même par un très-ancien missel à l'usage de la France, écrit après le commencement du VI siecle, mais qui est passé de France dans la bibliotheque de la Reine de Suede, que l'on faisoit mention de ces deux saints Confesseurs dans le canon de la messe après S. Côme et S. Damien. ' Dieu gratifia notre saint Evêque du don des miracles et pendant sa vie et après sa mort. On dit même qu'il ressuscita un enfant mort sans baptême. Mais tout ce que Dieu fit par son ministere en faveur de la foi de l'Eglise, est encore un plus grand miracle.

Mab. lit. l. 1. p. 177. n. 6.

Boll. ibid. p. 792. 793.

S. Hilaire reünissoit en sa personne toutes les excellentes qualités qui font les grands Evêques. ' A un naturel doux et paisible, à un don particulier de s'insinuer dans les esprits et de persuader, ' il joignoit une sainte vigueur, qui a servi de digue aux hérésies naissantes. [a] S'il a fait admirer sa prudence dans le gouvernement de l'Eglise, il y a fait éclater aussi, lorsque l'occasion l'a demandé, un zele et une fermeté apostolique que rien ne pouvoit abatre. ' Oui, dit l'abbé Cassien, S. Hilaire a possedé toutes les vertus avec tout ce qui peut relever le merite d'un homme incomparable. Il n'a pas été moins illustre par sa vie que par son éloquence. Comme il étoit le Docteur et l'Evêque des Eglises, il a ajoûté aux fruits de sa propre justice ceux que ses instructions et ses écrits ont produits dans les autres. Il a été si ferme et si immobile parmi les tempêtes des persécutions, que la force de sa foi toujours invincible, lui a acquis le glorieux titre de Confesseur, ' pendant que tant d'autres ne méritoient que la qualité de lâches et d'apostats.

Ruf. l. 1. c. 31. p. 249.

Fulg. de gr. l. 4. n. 42.
[a] Fac. in Moc. p. 568.

Cass. de inc. l. 7. c. 24. p. 1117-1118.

Till. ibid. p. 433.

Tant de rares vertus l'ont fait connoître et réverer depuis la Grande Bretagne jusqu'aux Indes. [a] Non, ajoûte S. Augustin, il n'est personne qui puisse ne pas connoître cet Evêque si vénérable, ce défenseur si invincible de l'Eglise catholique contre l'hérésie, en un mot ce Prélat si relevé entre tous les autres par ses merites, si célebre et si illustre dans tout le mon-

Fort. l. 6. c. 7. p. 151.
[a] Aug. in Jul. l. 1. n. 9.

la met en la sixiéme année après que le Saint fut revenu de Phrygie. Robert du Mont suivi de Vincent de Beauvais et de Guillaume Cave, la place en 369. Tritheme la renvoie à l'année 371 ; et Mr Fleuri la met dès 367. Dans cette diversité d'opinions nous avons cru devoir nous en tenir à S. Jerôme, comme le plus ancien, qui la place en 368.

de. »[a] Ne vous semble-t-il pas, dit S. Jerôme à Ste Eustoquie » qu'Hilaire cet insigne confesseur de notre tems, et S. Cy- » prien ce martyr si disert et si éloquent, qui ont été l'un et » l'autre comme deux grands cedres dans le siecle, ont le plus » contribué à élever l'édifice de l'Eglise de Dieu? » On n'a point d'épitaphe originale de S. Hilaire. Mais les vers suivans, qui sont de Fortunat de Poitiers, peuvent lui en servir. Ils representent assez bien son principal caractere, et tiennent même quelque chose du genre de l'épitaphe.

IV SIECLE.

[a] Hier. in Is. c. 60. p. 452.

Si Hilarium quæris quis sit cognoscere, lector :
  Allobroges referunt Pictaviis genitum.
Cum populum regeret divina mente sacerdos,
  Servabat legis fœdera sollicitus.
Improbus ut vidit plebes quod scinderet error,
  Græcorum virus protulit in medium,
Vipereo promunt semper qui ex corde venena,
  Filius ut dicant quia est creatura Dei.
Queis magis auxilium præstat sapientia mundi,
  De ingenito genitum quæ negat esse Deum;
Quam male complexus, cupiens calcare Prophetas,
  Arrius infelix, cum retinet, crepuit.
Egregius Doctor veterum monimenta sequutus,
  Quem Stephanus vidit, comprobat esse Deum.
Vinctus amore Dei, contemto principe mundi,
  Intemerata fides pertulit exsilium.
In Patre, qui omnipotens Deus est, cognoscere Natum,
  Divinis tantum vocibus insinuat.
Perpetuum lumen Christum, Dominumque Deumque
  Bissenis populos edocet esse libris.

Fort. l. 2. c. 16. p. 63.

§. II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

S. Hilaire n'a pas seulement été utile à l'Eglise pendant sa vie par ses lumieres, sa sagesse et son courage; il l'a encore servie après sa mort par ses écrits, qui l'ont toujours fait honorer comme l'un de ses plus illustres Docteurs et de ses Peres. Nous en avons déja touché quelque chose dans l'histoire de sa vie; mais c'est ici le lieu d'en parler avec quelque détail.

Till. H. E. t. 7. p. 463.

IV SIECLE.

1°. a Son *commentaire sur l'Evangile de S. Matthieu* paroît être selon l'ordre des tems le premier des ouvrages qui nous restent de lui. b S. Jerôme dans son traité des hommes illustres le lui attribue positivement, et en fait mention avec éloge en divers autres endroits. On le croit écrit vers l'an 352. Il y a au moins tout sujet de croire qu'il le fut avant que S. Hilaire eût oui parler des Ariens, ou qu'il eût connu leurs subtilités, et par consequent avant les faux Conciles d'Arles et de Beziers. C'est ce que fait juger la maniere dont il explique et le temoignage que le Pere Eternel rendit à J. C. dans son baptême, et la confession de S. Pierre. En ces deux endroits non plus qu'ailleurs, il ne dit rien qui ait rapport à l'Arianisme, comme il fait dans les autres écrits qui ont suivi ce commentaire.

a Hil. in Matt. p. ... b Hier. Vir. ill. c. ... Hil. Pict. ... n. ...

Si S. Hilaire n'est pas le premier Pere Latin qui ait écrit sur S. Matthieu, son commentaire est au moins le plus ancien de tous ceux qui nous restent des Ecrivains de l'Eglise Latine sur cet Evangeliste. c Il y a même bien de l'aparence que nul autre Latin ne l'avoit commenté avant lui. Sans cela il ne l'auroit pas entrepris. C'est ce qu'il paroît témoigner lui-même en avertissant qu'il ne dit rien sur l'Oraison Dominicale, qui en fait partie, parce qu'il savoit que S. Cyprien et Tertullien l'avoient expliquée.

c Can. 7.

d Le style de cet ouvrage est serré, concis et nerveux, l'Auteur y disant beaucoup de choses en peu de mots. Il faut pourtant avoüer qu'il s'y rend souvent obscur, à force de vouloir être court, et que l'on a quelquefois de la peine à entendre ce qu'il veut dire à moins que l'on n'ait lu auparavant le texte qu'il commente. On remarque aussi qu'il ne s'est pas toûjours ataché scrupuleusement aux regles de la grammaire. Son but principal est d'y découvrir le sens spirituel et caché sous la letre. Car il reconnoît lui-même qu'outre le sens literal, le S. Esprit en a eu encore un autre en vûe, e et que les faits raportés dans l'Evangile contiennent des figures de ce qui devoit arriver dans la suite. f Mais il a soin d'avertir que dans le genre d'ecrire qu'il a choisi, il n'a point suivi son esprit particulier, ni accommodé son texte à sa maniere de penser, mais sa maniere de penser à son texte. *Non nos intelligentiam fingimus, sed gesta ipsa intelligentiam impertiuntur.* Il y a inseré plusieurs excellentes remarques historiques et morales.

d Can. 3. ... 21. n. 1. e 19. n. 4. f 7. n. 8.

g Ce Commentaire se trouve porter divers titres dans les

g ... n. ...

manuscrits. Dans les uns il est intitulé *Traités*, dans d'autres *Exposition*, et enfin dans la plûpart *Commentaires*. Ce dernier titre est celui sous lequel S. Jerôme en parle; 'et il semble par un endroit de l'ouvrage que c'est aussi celui que S. Hilaire avoit emploïé lui-même. 'Il avoit mis à la tête de ce Commentaire une préface que Cassien avoit luë, et dont il cite quelques endroits. 'Nous ne l'avons plus aujourd'hui. Mais au lieu de cette préface on trouve dans les anciennes éditions une liste des articles contenus dans l'ouvrage avec ce titre *Elenchus Canonum* au nombre de 33. Dans la nouvelle édition l'on a substitué à ce titre celui-ci *Capitula*, conformément aux meilleurs manuscrits.

Hil. ibid. c. 5. n. 1.
Cass. de inc. l. 7. c. 24.
Hil. ibid. adm. n 11.

2°. L'autre écrit de S. Hilaire qui suivit de plus près celui dont nous venons de parler, 'est sa premiere requête à l'Empereur Constance. Il la lui presenta, comme nous l'avons dit ailleurs, dès l'an 355. Il est certain qu'elle ne peut avoir été faite plûtôt; 'puisqu'il y est parlé du Concile de Milan tenu la même année. 'S. Hilaire y parle dans le commencement au nombre plurier, pour avoir peut-être porté plusieurs Evêques des Gaules à la signer, ou à la présenter, afin qu'elle eût plus de force. 'Mais sur la fin il y parle au nombre singulier. [a]C'est ce qui peut servir à confirmer l'opinion de quelques Savans, qui croïoient ou qu'il manque quelque chose à cet écrit, ou qu'il aura été mêlé avec quelque autre, auquel on l'aura joint dans la suite. Il est clair par ce qu'il dit du Concile de Nicée au nombre huitiéme, qu'il en avoit déja parlé dans le même écrit. Cependant on n'en lit rien dans tout ce qui précéde. 'Quoiqu'il en soit, cette piece se trouve avec cette imperfection dans les plus anciens manuscrits. 'Ce peut être de cette requête qu'a été pris le passage qu'Arnobe le jeune raporte de S. Hilaire d'après le Pape S. Celestin I. et que l'on trouve entre les fragmens de notre Saint.

Hil. ad Const. i. 1. p. 1217-1224.
num. 8.
n. 1. 4 | Till. H. E t. 7. p. 749.
Hil. ibid. n. 8.
a adm. n. 4.
num. 5.
fr. p. 1367.

'L'endroit de l'écrit qui supose que S. Hilaire y parloit du Concile de Nicée, raproché 'de la fin de son traité des Synodes, où il dit qu'il n'avoit oui parler de ce Concile qu'à la veille de son exil, ne seroit-il pas un sujet légitime de juger que la requête ne fut faite et présentée qu'en 356, peu avant le Conciliabule de Beziers? Peut-être n'y a-t'on pas encore fait assez d'atention. Nous n'avons pas laissé néanmoins de suivre l'opinion commune qui lui assigne l'année précédente.

l. 1. n. 8.
de Syn. n. 91.

'Le dessein de S. Hilaire dans cet écrit, est d'engager l'Em-

ad Const. l. 1. n 4.

IV SIECLE. pereur à interposer son autorité pour faire cesser les violences et les persécutions des Ariens, et à accorder quelque protection aux Catholiques qui les souffroient en paix. Afin de faire plus d'impression sur l'esprit du Prince, il lui represente d'une maniere pathetique la grandeur des maux que ces hérétiques faisoient à l'Eglise, et des scandales qu'ils y causoient.

ad Const. l. 1. n. 8. S. c.

num. 7.

» Ils sont si grands, ajoûte S. Hilaire après en avoir fait la » peinture, que si l'histoire nous raportoit de semblables cho- » ses des tems passés, nous ne pourrions les croire. Et ce qu'il » y a de plus déplorable, c'est qu'ils n'usent de tant de vio- » lences, que pour contraindre tout le monde non à se ren- » dre Chrétien, mais à devenir Arien. »

num. 6.

De cette violence qu'emploïoient les hérétiques, S. Hilaire prend ocasion de représenter à Constance qu'une telle conduite est tout-à-fait contraire et à l'esprit de Dieu et à la pratique de l'Eglise. Il lui dit que Dieu n'a point extorqué, mais enseigné lui-même la connoissance de sa divinité. Qu'en rendant ses préceptes dignes de créance par ses œuvres toutes célestes qui ont atiré l'admiration des hommes, il a montré qu'il rejettoit une volonté qui le confesseroit et le reconnoîtroit malgré elle. Que si l'on s'avisoit d'user de pareille violence pour forcer à embrasser la vraïe foi, les Evêques Catholiques sauroient bien la reprimer, en y oposant la doctrine de l'Eglise.

num. 3.

A la peinture des violences des Ariens, S. Hilaire joint une courte description de leurs ruses et de leurs artifices : de leurs ruses à séduire les simples sous le voile d'expressions recherchées et l'aparence du nom Chrétien, afin de les faire donner dans leurs filets, et de les envelopper avec eux dans leur perte : de leurs artifices à gagner la faveur de la Cour, à surprendre la religion du Prince, à en obtenir des ordres pour sévir contre ceux qui refusoient de se soûmettre.

num. 6.

Hier. Vir. ill. c. 100.

S. Jerôme paroit n'avoir pas connu cette premiere requête de S. Hilaire à Constance. Il est au moins vrai qu'il n'en dit rien dans le dénombrement de ses autres écrits ; quoiqu'il y fasse mention de la seconde et de la troisiéme, dont nous parlerons dans la suite.

Hil. de Syn. p. 1149-1206.

pr. n. 1.

3°. *Le livre ou traité des Synodes ou de la foi des Orientaux*, suit selon l'ordre des tems la premiere requête à l'Empereur. Erasme et Scultet prétendent que S. Hilaire le composa ou dans le Concile de Seleucie, ou après ce Concile lorsqu'il

étoit à Constantinople, ou même après qu'il fut revenu de son exil. Mais ils se trompent en toutes ces différentes opinions. Il est constant par plusieurs traits de cet écrit qu'il fut fait après le mois d'Août 358, et avant le mois de Mai de l'année suivante, par consequent et durant l'exil de S. Hilaire, et avant le Concile de Seleucie qui ne se tint qu'au mois de Septembre 359. Il n'y a qu'à lire le nombre 8 de ce traité pour ne pas douter un moment de ce que nous avançons.

L'ouvrage est adressé aux Evêques des Gaules, des deux Germanies, de la grande Bretagne, au Clergé de Toulouse, dont l'Evêque Rodane étoit alors exilé, et aux peuples de la province de Narbone, où Saturnin d'Arles fameux Arien dominoit. Ce furent, comme nous l'avons remarqué ailleurs, les Evêques des Gaules qui firent naître à S. Hilaire le dessein et l'ocasion de composer cet écrit. Ils l'avoient prié durant son exil de leur expliquer ce que prétendoient les Orientaux par tant de différentes formules de foi qu'ils publioient depuis le Concile de Nicée. (de Syn. p. 1150.) (num. 5. 7.)

Outre le desir de satisfaire à leur demande, S. Hilaire avoit deux autres puissans motifs qui le porterent à mettre la main à la plume. L'un étoit d'éclaircir les différens soupçons que les Evêques des Gaules et ceux d'Orient avoient les uns contre les autres. Car ceux d'Orient étoient ou coupables ou au moins suspects d'Arianisme; et les Ariens acusoient ceux des Gaules d'être dans les sentimens des Sabelliens. [a] L'autre motif qu'avoit S. Hilaire d'entreprendre cet ouvrage, étoit de préparer et d'instruire les Evêques auxquels il l'adresse, pour les Conciles à venir. Il avoit apris que bien-tôt il s'en devoit tenir deux, l'un à Ancyre, d'où néanmoins il fut transferé à Seleucie où il se tint, l'autre à Rimini, où l'on devoit convoquer tous les Evêques des Gaules, ou au moins deux de chaque province. Il étoit bien aise qu'ils fussent en état d'y paroître avec honneur, et d'y briller même entre les autres Prélats. Ainsi il souhaitoit qu'ils n'ignorassent pas même jusqu'à l'interpretation des nouveaux termes qu'on mettoit en usage, afin qu'ils pussent se soûtenir dans l'unanimité de sentimens où ils étoient sur la foi qu'ils avoient reçûe des Apôtres, sans s'en écarter le moins du monde. (num. 8.) (Till. ibid. p. 445.) (Sul. hist. l. 2. n. 58 p. 405.) (a Hil. ibid.)

Entrant en matiere S. Hilaire commence par faire l'éloge de l'integrité de leur foi, et de leur générosité à la soûtenir. Puis passant à l'explication de ces formulaires des Orientaux, (num. 2 3 7)

il les soûmet à leur jugement, en déclarant néanmoins que s'il y a des fautes, il ne prétend point en répondre, parce qu'il
Hil. ibid. n. 10. 11. ne fait que raporter ce qui s'est passé. Sans garder l'ordre des tems où les choses se sont faites, il raporte quatre formulaires ou professions de foi des Orientaux : 1. la seconde de Sirmich, qu'il qualifie toûjours le blasphême des Ariens, et
num. 12. 13. quelquefois nommément d'Osius et de Potamius, ' et à laquelle il opose les Anathématismes du Concile d'Ancyre, qu'il
num. 28. 29. a soin d'expliquer : 2. ' celle qui fut dressée au Concile d'Antioche à l'ocasion de la dédicace de cette Eglise en 341 : 3.
num. 33. 34. ' celle du Concile de Sardique assemblé en 347 de plusieurs
num. 38. provinces de l'Empire : 4. ' enfin celle qui fut signée au Concile de Sirmich contre Photin en 351.

Til. ibid. ' Comme ce traité n'est pas fait pour soûtenir la foi contre les heretiques, mais pour en éclaircir les difficultés, S. Hilaire y fait paroître toute la modération et toute la douceur que les Historiens lui atribuent. Il y donne un bon sens à tout ce qui en est susceptible ; il y excuse tout ce qui se peut excuser ; il y justifie tout ce qui n'est pas absolument mauvais. Il en usoit ainsi sans doute, et pour tâcher de diminuer le nombre des ennemis de la verité, et pour faire en sorte de réunir les
Hil. ibid. n. 6. 32. esprits, au cas que cela se pût, sans préjudice de la foi. ' Mais il a soin d'avertir plus d'une fois, que l'on ne juge point de son sentiment que par la fin de son livre, qui en est la plus belle partie, où il se déclare ouvertement pour la consubstantialité du Verbe.

Hil. ibid. n. 6. 52. Il conclut en demandant pardon à ses confreres, d'avoir entrepris de traiter une matiere aussi relevée et aussi difficile. Mais il ajoûte qu'il n'a pu le refuser ni à l'amitié qu'il avoit pour eux, ni à ce qu'il devoit en qualité d'Evêque et à l'Eglise et à la verité. Enfin il les exhorte à se souvenir de lui dans leurs prieres, et à conserver toûjours leur foi dans sa pureté, comme ils avoient fait jusqu'alors.

pr. n. 4. ' Scultet après Gillot a avancé, l'on ne sait sur quel fondement, que ce traité des Synodes avoit été traduit de latin en grec. Erasme au contraire soûtient que S. Hilaire l'a traduit lui-même de grec en latin. L'un est aussi peu vrai que l'autre. Seulement S. Hilaire a mis de grec en latin les formules de
De Syn. n. 9. foi qu'il y raporte : ' ce qu'il dit avoir déjà été fait auparavant de mot à mot, d'où il pouvoit naître, comme il l'avoit aperçu lui-même, quelque obscurité, à cause de la différence qui

se trouve entre le génie de l'une et l'autre langue. IV SIECLE.

'S. Jerôme en plusieurs endroits reconnoît cet écrit pour un véritable ouvrage de S. Hilaire. Il l'avoit même copié de sa propre main, lorsqu'il étoit à Tréves, tant il en faisoit d'estime. A cette ocasion il le nomme un très-long traité, *prolixum valde de Synodis librum*. Cet écrit est néanmoins assez court; et l'on n'y trouve plus aujourd'hui de quoi justifier la prolixité que lui atribuë S. Jerôme. C'est ce qui feroit soupçonner qu'il y avoit anciennement quelque autre chose qui faisoit comme une seconde partie de ce traité, et qui se sera perdue dans la suite. 'On trouve dans les fragmens de S. Hilaire dequoi apuïer ce soupçon. L'on voit en effet par-là, que ce S. Docteur avoit fait touchant ce qui s'étoit passé en Occident dans la grande affaire de l'Arianisme, un ouvrage à peu-près semblable au traité des Synodes qui traite de ce qui s'étoit passé en Orient. Mais il y avoit cette différence entre l'un et l'autre, qu'il parloit dans le second avec autant de vigueur, qu'il avoit usé de modération dans l'autre. Il commençoit ce dernier écrit par ce qui s'étoit passé au faux Concile d'Arles en 353. 'Il y avoit inseré, comme il le dit lui-même, les actes originaux de ce qui s'étoit fait et par les Evêques assemblés, et par les particuliers. 'C'est ce qui paroît par la letre synodale du Concile de Paris, par les diverses letres du Pape Libere, et par quelques autres monumens, qui se trouvent sans ordre dans les manuscrits parmi les fragmens dont nous parlons. Nous ne disons rien des autres pieces qui y sont contenues, et qui peuvent être les débris de l'ouvrage contre Ursace et Valens, comme nous le dirons ailleurs.

Hier. ibid | ep. 4. p. 6.

Hil. fr. 1. n. 4. 6

fr. 1. n. 7.

fr. 4 6. 11. 12.

De sorte que l'écrit que nous suposons sur un fondement aussi légitime, traitant des Conciles en Occident, comme le livre des Synodes traite de ceux d'Orient sur le même sujet, il pouvoit être assez étendu, et passer pour faire une suite, ou même la seconde partie de l'autre. Par-là il est aisé de comprendre que S. Jerôme les joignant ensemble, aura eu sujet de nommer l'ouvrage un très-long traité.

4°. 'A la fin du livre des Synodes, nous avons une espece de petite apologie de ce même écrit. Ce ne sont cependant que de courtes notes marginales que S. Hilaire ajoûta dans la suite aux endroits que certaines personnes en avoient blâmés. 'Elles n'avoient point encore paru dans le public. Nous en sommes redevables à Dom Pierre Coutant dernier éditeur de

apo. p. 1206 1208

de Syn. pr. n. 7. 8

IV SIECLE. S. Hilaire, qui les aiant trouvées dans divers anciens manuscrits, les a jointes à la nouvelle édition des œuvres de ce Pere. Elles y portent ce titre, *Apologetica ad reprehensores libri de Synodis responsa*.

Till. ibid. p. 447. Dans ces notes S. Hilaire parle avec le même esprit de paix et de douceur, qui l'avoit porté à ménager les Orientaux dans le corps de l'ouvrage. Il y fait néanmoins sentir qu'avec ces ménagemens il n'a pas prétendu les aprouver, ni eu dessein de les louer ; puisqu'il dit expressement qu'il les a épargnés, et que leur declarant qu'ils donnoient une grande aparence de rétablir la vraie foi, il leur a dit assez ouvertement qu'ils n'y étoient pas encore. Il s'y adresse quelquefois à un Lucifer, avec des termes qui font juger qu'il étoit Evêque. Aussi croit-on que c'est le même que l'Evêque de Cagliari de ce nom ; et la conduite qu'il tint dans la suite, ne laisse aucun lieu d'en douter.

5°. Nous avons encore de S. Hilaire une letre qu'il écrivit du lieu de son exil à sa fille Abra, comme il paroît par les premieres lignes. Erasme n'a pas craint toutefois de dire que cette piece est la production d'un homme ignorant et oisif qui cherche à badiner : *nugamentum hominis otiose indocti*. Gillot, Scultet et M. Dupin la donnent à Fortunat. Mais il est plus juste d'en croire Fortunat lui-même, qui l'atribue à S. Hilaire, et qui assure que de son tems, c'est-à-dire deux siecles après la mort du Saint Docteur, on la gardoit encore à Poitiers écrite de la main de S. Hilaire même. Cette letre est pour détourner sa fille, sous une allegorie aussi pieuse qu'ingénieuse, de prendre d'autre époux que J. C. Il est vrai que le style n'en est pas relevé comme celui des autres ouvrages de S. Hilaire. Mais il ne s'y trouve rien de bas et d'indigne de la noblesse, de l'esprit et de la pieté de ce S. Evêque. D'ailleurs il faut se souvenir que c'est un pere qui parle à sa fille, qui est representée comme fort jeune. On voit par la fin de la letre que la mere de cette enfant, femme de S. Hilaire, vivoit encore.

6°. A cette letre le S. Docteur avoit joint deux hymnes pour servir de prieres à sa fille, l'une pour le matin, l'autre pour le soir. Nous avons encore la premiere, à laquelle il paroit néanmoins qu'on a ajoûté après coup la derniere strophe, qui contient la doxologie. Quant à l'autre hymne qui étoit pour le soir, elle n'est pas venue jusqu'à nous. A sa place on en trouve dans quelques manuscrits une autre, que

Marginal notes: ap. ibid. — Till. ibid. p. 447. — Hil. ibid. n. 4. 10. — n. 5. 6. — de Syn. pr. n. 9. — ep. p. 1209-1212. — a Im. — ep. ibid. — Till. ibid. p. 741. — Hil. ibid. n. 7. — Ibid. — p. 1213-1214.

Dom Coutant n'a pas laissé de nous donner. Mais il avertit qu'elle ne lui paroît pas être de S. Hilaire.

7°. ' Le principal ouvrage de S. Hilaire sont ses *douze livres de la Trinité*, qu'il composa pour la défense de la foi contre les Ariens. L'on ignore quel titre précis l'Auteur leur donna d'abord. C'est sans doute pourquoi ' ils s'en trouvent porter tant de différens dans les manuscrits et les autres monumens de l'antiquité. ' S. Jerôme les intitule les livres contre les Ariens. Ailleurs il ne les nomme que les douze livres de S. Hilaire, dans lesquels, dit-il, il a suivi le nombre de ceux de Quintilien, comme il y a imité le style. ' Après tout il n'est pas croïable que S. Hilaire, qui bien qu'il ait entrepris cet ouvrage contre les Ariens, a néanmoins pris à tâche de ne les y jamais nommer, lui ait fait porter le titre que lui donne S. Jerôme.

Hil. de Trin. p. 765-1144. | pr. n. 2-5. | Hier. Vir. ill. c. 100 | ep. 83. p. 657. | Hil. ibid. n. 8

' On pourroit avec autant de sujet l'intituler contre tous les hérétiques, ou contre toutes les hérésies, que contre les Ariens ou l'Arianisme ; puisque non seulement S. Hilaire y refute les principales de celles qui avoient déja paru, mais qu'il y donne encore les principes pour combattre toutes les autres. ' Aussi se trouve-t'il intitulé de la sorte dans quelques manuscrits ; ' et l'exemplaire que l'Abbé Ansigise en avoit mis dans sa bibliotheque de S. Germer au commencement du IX siecle, portoit pour titre, *Contre les hérétiques*.

n. 5 | n. 3. | Spic. t. 3. p. 241.

On vient de voir par le témoignage de S. Jerôme, que dès le siécle même de S. Hilaire ces livres étoient constamment regardés comme l'ouvrage du Saint Evêque. ' Cela n'a pas toutefois empêché que quelques Ecrivains ou Copistes du moïen âge ne les aïent atribués à S. Athanase. Mais depuis long-tems personne ne doute qu'ils ne soient de S. Hilaire.

Hil. ib. n. 1.

' Il n'y a pas non plus lieu de douter qu'ils ne soient un fruit de son exil. Il le dit si clairement, ' que l'on ne peut assez s'étonner de ce que Mr. Dupin [1] prétende le contraire.

l. 10. n. 4. | Dupin, bib. t. 2. p. 286. 2.

[1] ' M. Dupin prétend que S. Hilaire composa ses livres de la Trinité avant son exil. Et pour le prouver, il cite un passage tiré du dixiéme livre n. 4, ' où S. Hilaire fait voir que l'état malheureux où se trouvoit alors la religion, étoit un accomplissement de cette prophétie de l'Apôtre S. Paul : *Erit tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros etc.* Voici le passage de S. Hilaire : *Sed licet nunc a multis, coacervantibus sibi secundum desideria sua magistros, sana doctrina exsulet ; non tamen a Sanctis quibusque prædicationis veritas exsulabit. Loquemur enim exsules per hos libros, et sermo Dei, qui vinciri non potest, liber excurret, de hoc eodem apostolicæ prophetiæ admonens tempore : ut cum auditus veritatis impatiens deprehenditur, et secundum desideria humana coacervati magistri reperiuntur jam de tempore non ambigatur ; sed in eo coexsulare, exsulantibus sanæ fidei prædicatoribus, veritas intelligatur. Ac de temporibus non queremur*

Ibid. | Hil. ibid. n. 4.

IV. SIECLE. Nous en faisons juges les Lecteurs. Qu'ils se donnent la peine de lire le passage que nous renvoïons dans la note, et ils verront si l'on peut dire avec ce Savant que ces livres sont écrits avant l'exil du S. Docteur. Il paroît qu'ils l'ont été à différentes reprises ; mais il seroit difficile d'en fixer les époques. Tout ce qu'il y a de certain, c'est que l'Auteur y a travaillé pendant son exil, et qu'ils étoient finis avant l'an 360.

Hil. trin. l. 2. n. 2. 3. ' Entre les motifs qui porterent S. Hilaire à les entreprendre, il marque d'abord la necessité qu'il y avoit de resister aux hérétiques, qui par leur fausse et pernicieuse doctrine mettoient en danger la foi de l'Eglise. ' Ensuite il dit qu'il l'a fait par l'obligation que l'Eglise en l'élevant à l'épiscopat, lui imposoit de prêcher la verité, et par le desir qu'il avoit de servir au salut de plusieurs ames, dans la confusion et le peril où l'impieté de l'hérésie les avoit jettées.

l. 6. n. 2.

l. 2. n. 2. 5. ' Comme il entreprend d'y traiter des choses qui sont infiniment au-dessus de la portée ordinaire de l'homme, ' il reconnoît avec humilité qu'il est incapable d'y réüssir sans la grace, la miséricorde et les lumieres de Dieu. Et pour les obtenir, il lui adresse une priere d'autant plus touchante, qu'elle est plus humble. Il la finit par le prier de lui éclairer l'entendement, afin de comprendre la signification des termes, et de parler d'une maniere propre à faire honneur à son sujet ; de lui acorder la grace de croire la verité qu'il va annoncer, et celle de l'annoncer conformément à sa croïance.

l. 1. n. 37. 38.

On ne sauroit assez admirer avec quel respect il traite sa matiere, et s'atache scrupuleusement à la foi de l'Eglise en la traitant. ' Il déclare que ce qu'il y avance, il ne le tire point de son propre fonds, mais de la doctrine des Apôtres : Ailleurs il avertit que lorsqu'il est question des choses de Dieu, il faut s'en raporter à lui-même pour ce qui regarde sa connoissan-

l. 7. n. 3.

l. 1. n. 18.

quin etiam gaudebimus, quia iniquitas se per hoc exsilii nostri tempus ostenderit, quo veritatis impatiens sanæ doctrinæ prædicatores, ut secundum desideria sua coacervet sibi magistros, relegat : exsilio nostro lætantes et exultantes in Domino, constitutis in nobis plenitudinem apostolicæ prophetiæ.

pr. n. 21. Ceux qui soûtiennent que S. Hilaire composa ses livres de la Trinité pendant son exil pourroient-ils prouver leur sentiment par un passage plus clair et plus expressif que celui-ci ? L'on auroit beau dire qu'en cet endroit S. Hilaire parle de l'exil de S. Paulin de Tréves, relegué en Phrygie dès 353, de celui de S. Eusebe de Verceil et de Lucifer de Cagliari, bannis en 355, et du sien propre comme devant bien-tôt arriver : cette explication est forcée, et n'ôte rien de la force du passage.

' On a été si persuadé dans l'antiquité que cet ouvrage fut composé dans l'exil de S. Hilaire, que plusieurs anciens manuscrits le portent expressément.

ce. Qu'il n'y a qu'à se soûmettre avec un respect acompagné de pieté, à ce qu'il lui plaît de nous en aprendre. Qu'il sait bien se rendre témoignage à lui-même, et que ce n'est que par lui seul qu'on le connoît. « C'est ce que j'ai apris, dit-il « encore en faisant le détail de quelques points de notre foi ; « c'est ce que j'ai cru, et j'y suis si fortement ataché, que je ne « veux, ni ne puis même avoir d'autre croïance. »

IV SIECLE.

l. 6. n. 20.

Le premier des douze livres est comme la préface de tout l'ouvrage, et contient des sommaires des onze livres suivans. D'abord S. Hilaire y décrit par quels degrés il est parvenu à la connoissance de la verité, et instruit par-là les autres à y arriver en prenant la même route. Il raporte et réfute les divers sentimens des philosophes et ceux de la populace touchant la béatitude et la Divinité, et montre que c'est dans les livres sacrés qu'il en faut puiser la vraïe connoissance. De la connoissance d'un seul Dieu tout-puissant, il passe à la connoissance de l'incarnation du Verbe ; et de l'une et de l'autre il conclud l'immortalité de l'ame et sa vraïe béatitude. Mais il a soin d'avertir que ces sublimes connoissances ne sont pas du ressort de l'esprit humain, et que l'on n'y peut ateindre que par la foi. Il fait observer que c'est pour avoir voulu les mesurer sur la petitesse de l'esprit de l'homme, que sont venues les hérésies. Il se propose d'en combattre deux en particulier, celle d'Arius et celle de Sabellius. Il donne ensuite d'excellentes règles pour lire la parole de Dieu, et finit par la priere dont nous avons déja parlé, et que nous avons raportée en partie.

l. 1. n. 1-38.

Ce qu'il dit de la maniere de lire la parole de Dieu, peut s'apliquer à toute autre lecture, et ne devroit être ignoré de personne. « Un Lecteur, dit S. Hilaire, fait voir qu'il sait « lire comme il faut, lorsqu'à mesure qu'il lit, il prend le sens « des paroles au lieu de leur donner le sien, et que bien loin « d'y substituer sa pensée, il prend au contraire celle de l'au- « teur. Il ne doit pas non plus vouloir à toute force y décou- « vrir ce que ses préjugés auroient voulu y trouver, avant que « de le lire. »

num. 12.

Le second livre est emploïé à traiter de la foi de la Trinité en général, et de chacune des Trois Personnes en particulier. Il debute par dire qu'il suffiroit aux Chrétiens d'en avoir la connoissance qu'ils en ont reçûë dans le baptême, par les paroles de l'Evangile que l'on y emploïe. Mais que les héré-

l. 2. n. 1-35.

IV SIECLE. tiques le forcent par leurs blasphêmes à expliquer avec plus d'étendue des mysteres qui sont au-dessus de l'esprit humain. De-là il passe à l'origine des heresies, et dit quelque chose en particulier de celles qui ataquoient la foi de la Trinité. Il nomme Sabellius et Hebion ; mais il ne fait que désigner les Ariens, sans les nommer. Après avoir raporté ce qu'il croit du Pere, il montre qu'il est impossible d'expliquer par des paroles la grandeur de cet Etre souverain. Il vient ensuite à parler du Fils. Il avoue que sa génération est incomprehensible, et reprend séverement ceux qui voudroient l'expliquer. Il fait voir quelle seroit leur témerité de le tenter, vû qu'il y a tant de choses dans l'ordre de la nature, dont ils ne sauroient rendre raison. Il montre néanmoins que bien qu'elle ait été inconnuë aux Sages du siecle, aux Juifs et aux hérétiques, elle se trouve pourtant dévelopée dans l'Evangile de S. Jean. Enfin il passe à l'existence du S. Esprit, dont il établit la divinité et la distinction entre le Pere et le Fils. Il parle avec quelque détail de ses effets, de ses dons, du besoin que nous en avons, et finit par exhorter à le demander avec instance, à tâcher de le meriter, et à le retenir par la foi et l'observation des commandemens de Dieu.

L. 3. n. 1-26. Dans le troisiéme livre S. Hilaire y établit la génération éternelle du Verbe, sur-tout par ces paroles de J. C. prises de S. Jean : *Je suis dans mon Pere, et mon Pere est dans moi.* Après quoi il fait voir par le changement de l'eau en vin, et la multiplication des pains raportée dans l'Evangile, que Dieu peut faire beaucoup de choses, que l'esprit humain ne peut comprendre. Il raporte ensuite le raisonnement que l'on faisoit pour prouver qu'il ne peut y avoir de naissance en Dieu, et le réfute par plusieurs raisons : 1. parce que ce raisonnement ne vient que de la prudence de la chair, que Dieu dans ses Ecritures a promis de détruire : 2. parce qu'il vaut mieux s'en raporter à J. C. qui s'est fait homme pour nous instruire des choses divines : 3. parce que ne pouvant même comprendre les actions extérieures de J. C. il nous est à plus forte raison impossible de comprendre sa génération éternelle : 4. enfin parce que c'est le propre de la nature humaine, entant qu'elle est créée et imparfaite, de ne pouvoir comprendre son Créateur qui est un Etre parfait et infini. Il passe de-là à loüer la sagesse des fideles, qui renoncent à leurs propres lumieres et à la raison même, pour s'en raporter à la toute-puissance de Dieu en ce qui le regarde.

IV SIECLE.

[a] S. Hilaire emploïe le quatriéme livre à munir la simplicité des fideles contre les ruses et les artifices des ennemis de la divinité du Verbe, dont il prend la défense. Afin de mieux faire sentir le foible et le ridicule de leurs faux raisonnemens, il les raporte en détail, et y joint la profession de foi qu'Arius, qu'il s'abstient néanmoins de nommer, et ceux de son parti envoïerent à Alexandre Evêque d'Alexandrie. Il refute ensuite les mauvais sens qu'ils donnoient aux endroits de l'Ecriture dont ils se servoient pour apuïer leurs erreurs, et declare que l'Eglise les déteste et ne les connoît point. Il s'atache en particulier à réfuter le tour artificieux qu'ils donnoient à l'endroit de Moyse, qui établit l'unité d'un Dieu, et montre par plusieurs passages de l'ancien Testament, que bien que Dieu soit un par sa nature, il n'est pas néanmoins un Dieu solitaire, puisqu'il a un Fils qui participe à sa nature et à sa divinité. Dans ce quatriéme livre comme dans le suivant, S. Hilaire apuïe beaucoup sur les aparitions faites aux Patriarches, prétendant avec plusieurs autres Peres de l'Eglise que c'est le Fils qui s'est rendu visible aux hommes dans ces rencontres.

[a] l. 4. n. 1-49.

[b] Le cinquiéme livre est une continuation du sujet traité dans le livre précédent. Sur la fin S. Hilaire y prouve que le Pere et le Fils ne sont qu'un seul Dieu en deux Personnes distinctes l'une de l'autre. Il répond par-là au sophisme des Ariens, qui nioient que le fils fût Dieu, sous prétexte d'éviter et l'erreur qui fait deux Dieux du Pere et du Fils, et l'hérésie de Sabellius qui de l'un et de l'autre ne faisoit qu'une même Personne. Dans ces deux livres S. Hilaire n'emploïe que des passages pris de l'ancien Testament. [c] Il donne en un endroit une regle qu'il seroit à souhaiter que l'on eût toûjours observée dans les écoles. « Il faut bien se donner de garde, « dit-il, de parler autrement de Dieu, qu'il nous a apris lui-« même à en parler en s'acommodant à notre portée. »

[b] l. 5. n. 1-39.

[c] n. 21

[d] Après avoir touché dans le sixiéme livre quelque chose du progrès de la nouvelle hérésie et de ses pernicieux effets, et découvert quelques-uns des motifs qui lui ont fait prendre la plume pour la combattre, il transcrit de nouveau la profession de foi d'Arius ; afin que l'aïant réfutée dans les livres précédens par le témoignage de la Loi et des Prophétes, il la réfute dans celui-ci par l'autorité de l'Evangile et des écrits des Apôtres. Il passe ensuite à établir la foi de l'Eglise sur la divinité du Fils. Et comme il avoit déja prouvé qu'il est le vrai

[d] l. 6. n. 1-52.

Fils du Pere, il montre ici qu'il n'est point Fils adoptif, mais Fils naturel de Dieu. C'est ce qu'il execute en se servant du temoignage du Pere, de celui du Fils même, de l'aveu des Juifs, des Gentils et même de celui des démons. n. 1 Dès le commencement du livre il y taxe d'impudence la hardiesse qu'avoient les Ariens de se prévaloir de leur grand nombre, et de s'en servir pour acréditer leur secte, en le donnant pour preuve du parti où se trouve la verité, et en faisant entendre qu'il y a moins de danger d'errer avec la multitude.

l. 7. n. 1-41 S. Hilaire avertit lui-même que le septieme livre peut être regardé comme le premier, ou le principal des six autres précedens pour l'importance du sujet qu'il y traite. Il y decrit d'abord en peu de mots les ruses, les subtilités, les artifices dont usoit la nouvelle herésie pour se faire des partisans, et touche en passant les motifs qui le portent à la combatre. Il montre ensuite le risque que l'on court en réfutant les ennemis de la Trinité. Car lorsqu'on en réfute les uns, on semble favoriser les autres. Il fait néanmoins voir que leurs erreurs par leur contrarieté et leur oposition entre elles, se combattent et se détruisent les unes les autres à l'avantage de l'Eglise qui demeure triomphante de leur victoire. *Victoria enim eorum Ecclesiæ triumphus ex omnibus est.* « Oui, dit-il, la « force de la verité est si grande, que bien qu'elle puisse se « faire connoître par elle-même, elle ne devient toutefois ja- « mais plus brillante que lorsqu'on lui resiste. Toûjours im- « mobile de sa nature, elle ne fait qu'acquerir tous les jours « un nouvel affermissement par les ataques qu'on lui livre. « En effet, ajoûte-t-il, c'est le propre de l'Eglise de vaincre, « lorsqu'on la blesse ; de se faire connoitre, lorsqu'on lui in- « sulte ; de demeurer victorieuse, lorsqu'on l'abandonne. « Elle voudroit bien à la verité que tous les hommes lui fussent « unis, et demeurassent dans son sein : elle souhaiteroit n'avoir « jamais la douleur de voir les uns s'y perdre, et d'être obligée « d'en chasser d'autres qui se rendent si indignes de la societé « d'une telle mere, et de les priver de la paix qu'ils y goûtoient. « Mais lorsqu'il arrive que les hérétiques en sortent d'eux- « mêmes, ou qu'elle les en chasse, autant qu'elle perd par-là « en se voiant privée de l'ocasion de leur communiquer le salut, « autant elle gagne par un autre endroit en faisant connoitre à « l'avantage de la foi, que c'est en elle seule qu'on trouve le « vrai bonheur. » Le reste du livre est pour établir l'unité de

nature

nature entre le Pere et le Fils. C'est ce que S. Hilaire prouve par la naissance que le Fils tire du Pere, et par son égalité avec lui. Il prouve ensuite cette naissance et cette égalité par le nom de Dieu qui est donné au Fils dans tout le nouveau Testament, et par ce qui est raporté de sa naissance, de sa puissance, de ses actions, qui sont les mêmes par raport au Fils que par raport au Pere. IV SIECLE.

' Le huitiéme livre est emploïé à détruire d'abord les subtilités dont les Ariens se servoient pour tâcher d'établir entre le Pere et le Fils une union seulement de volonté et de sentiment; et ensuite à soûtenir le dogme catholique qui y reconnoît une unité d'essence et de nature. S. Hilaire y prouve cette verité par onze raisonnemens démonstratifs. Mais en y établissant l'unité essentielle du Fils avec le Pere contre la nouvelle hérésie, il a soin d'y établir aussi la distinction des personnes pour éviter de paroître donner dans le Sabellianisme. ' Entre les raisonnemens dont il se sert, il en emploïe un tiré de la présence réelle de J. C. dans l'Eucharistie; ce qui est remarquable. ' Nous ne devons pas passer non plus sans le remarquer, ce qu'il dit des principales qualites necessaires aux Pasteurs de l'Eglise. S. Hilaire veut après S. Paul qu'il cite et qu'il explique, qu'ils réünissent en leur personne la sainteté de vie avec la science ecclésiastique. L'une sans l'autre ne suffit pas. Car s'ils n'ont que de la pieté, sans avoir de la science, ils ne seront utiles qu'à eux seuls : de même s'ils n'ont que du savoir sans avoir de la pieté, leur doctrine sera sans poids, et par consequent sans fruit. « Il faut donc, conclud S. Hilaire, « que le savoir dans un Evêque soit relevé par la sainteté de sa « vie, et que la sainteté de sa vie donne du relief à son savoir : « *ut et vita ejus ornetur docendo, et doctrina vivendo* » l. 8. n. 1. 56. num. 19. num. 1.

' Après avoir établi dans le livre précédent l'unité d'essence et de nature entre le Pere et le Fils, S. Hilaire emploïe le neuviéme à réfuter les objections qu'y oposoient les herétiques. Elles consistent en cinq fameux passages tirés de l'Evangile dont les Ariens abusoient pour soûtenir leur hérésie. S. Hilaire y répond par ordre l'un après l'autre, et en découvre le sens véritable et naturel, bien différent de celui qu'y atachoient les Ariens. Mais avant que d'en venir-là, il pose deux principes incontestables qui sont comme des réponses générales : 1. que pour prendre le sens propre et naturel de l'Ecriture, il ne faut pas en expliquer les endroits en les détachant du reste, mais l. 9. n. 1. 75.

en les joignant à ce qui suit et à ce qui precéde, et en aiant égard au sujet dont ils traitent : 2. qu'il ne faut pas confondre en J. C. les deux natures qui y sont réunies, l'une selon laquelle il est Fils de Dieu, l'autre selon laquelle il est Fils de l'homme.

[illegible] Dans le dixieme livre S. Hilaire entreprend de résoudre les objections, que les Ariens tiroient en faveur de leur hérésie, des passages de l'Ecriture où il est dit que J. C. a été sujet à la faim, à la soif, à la tristesse, à la douleur, etc. Le Saint y répond par un genre de raisonnement qui dans l'opinion où étoient ces hérétiques, devoit à la verité leur fermer la bouche, mais où il se trouve certaines expressions, qui ne paroissent pas d'abord tout-à-fait conformes au sentiment de l'Eglise. Mais il faut faire ici ce que l'Auteur prie que l'on fasse dans son livre des Synodes, c'est-à-dire, ne juger de son sentiment que
[illegible] par la fin du livre. On y voit en effet qu'il s'y explique très-exactement, en raportant les souffrances de Jesus-Christ à la nature humaine, qui est unie en lui avec la nature divine, qui y a fait en même tems remarquer ses opérations. C'est ce qui lui fait dire : *Habes in conquerente ad mortem relictum se esse, quia homo est : habes eum qui moritur, profitentem se*
[illegible] *in paradiso regnare, quia Deus est.* A l'egard de la sueur de sang et de l'Ange qui aparut pour fortifier Jesus-Christ, comme S. Luc le raporte, S. Hilaire observe que cet endroit ne se trouve point dans plusieurs exemplaires grecs et latins de cet Evangeliste. Ainsi il n'ose avancer ou qu'il manque dans ceux-là,
[illegible] ou qu'il soit de trop dans les autres. Aiant eu ocasion de parler de l'origine de l'ame, il enseigne qu'elle ne vient point par transfusion, mais qu'elle est immediatement créée de Dieu. Il y enseigne aussi par ocasion la doctrine touchant le peché originel.

[illegible] Dans l'onzieme livre S. Hilaire fait d'abord observer qu'il n'y a qu'une foi, comme il n'y a qu'un Dieu et un baptême, et que cette foi qui est une, ne se trouve point chez les Ariens. Qu'ils se servent de l'incarnation du Fils de Dieu pour lui disputer sa divinité; prenant ainsi d'un mystere qui a operé le salut du monde, des sujets d'établir une impieté monstrueuse. Il vient ensuite à détruire les objections que les Ariens tiroient de divers passages de l'Evangile et des écrits des Apôtres, qui regardent J. C. ressuscité et glorieux. S. Hilaire y répond de maniere à montrer que ces endroits de l'Ecriture établis-

sent tout le contraire de ce que prétendoient ces hérétiques, et qu'ainsi la verite se trouve dans ce qu'ils emploïent même pour la combattre : *ut illic veritas reperiatur, ubi negatur.* ' En citant un passage de l'Epître aux Ephesiens, il a recours au texte grec, comme plus énergique que la vulgate. ' En un autre endroit il donne d'excellens avis pour ne pas rougir de changer de sentiment, lorsqu'on s'aperçoit en avoir de contraires à la verité. IV SIECLE. num. 17. num. 24.

' Le douziéme et dernier livre est emploïé à défendre la naissance éternelle et toute divine de J. C. contre ces fameux axiomes des Ariens : Que le Fils n'étoit point avant que de naître : Qu'il a été tiré des choses qui n'avoient point l'être : axiomes qu'ils avoient toûjours à la bouche, et qu'ils apuïoient sur ce passage des Proverbes, c. 8. v. 22. où la Sagesse parlant d'elle-même dit : *Dieu m'a créée, le commencement de ses voies.* [1] S. Hilaire expliquant cet endroit de l'incarnation du Verbe, montre par ce qui précéde et par ce qui suit dans le même chapitre, qu'il n'y a jamais eu un seul instant où cette sagesse n'ait été et qu'elle possede tous les mêmes caracteres de divinité que le Pere. Sans affoiblir en rien les autres objections des hérétiques qu'il combat, il les met dans toute leur force, et les réfute avec la même solidité qu'il a fait toutes les autres dans les livres précédens. Il finit celui-ci par une profession de foi touchant le Pere, le Fils et le S. Esprit. Il y joint une courte priere pour demander à Dieu qu'il conserve sans tache dans son cœur jusqu'au dernier soûpir cette même foi qu'il vient de professer, et qu'il avoit déjà professée dans son baptême : « afin, dit-il à Dieu, que je vous adore, vous qui « êtes notre Pere, et votre Fils avec vous, et que je merite de « recevoir votre S. Esprit qui procede de vous par votre Fils « unique. » l. 12. n. 1. 57.

' Comme S. Hilaire entreprend dans ce douziéme livre d'établir et de défendre la divinité du S. Esprit, quelques Savans en ont pris sujet de juger que l'ouvrage ne fut fait qu'après que Macédonius eut commencé à dogmatiser. ' Mais d'autres prétendent qu'il n'y agit que contre les Ariens, comme dans les autres livres, et soûtiennent qu'il étoit de son dessein d'établir contre eux la divinité du S. Esprit, après avoir prouvé celle Till. ibid. p. 449. Hil. ibid. pr. n. 18

[1] C'est ainsi qu'on lisoit cet endroit au tems de S. Hilaire, conformement à la version gréque : au lieu que notre vulgate porte : *Le Seigneur m'a possedée au commencement de ses voies*, ce qui exprime mieux le texte hebreu.

IV SIECLE.

du Verbe, sans quoi il ne les auroit pas entierement réfutés et vaincus.

Lib. ibid. p. 456.

Les Peres tant grecs que latins ont fait beaucoup d'estime de cet ouvrage, et s'en sont souvent servis contre les Nestoriens et les Eutychiens. Cassien et S. Ephrem d'Antioche les nomment les livres de la foi, ou sur la foi. Cassiodore reconnoît qu'ils sont écrits avec autant d'éloquence que de pénétration. Cet Ecrivain y compte treize livres, sans doute parce qu'il joignoit aux douze ordinaires, le livre des Synodes, comme quelques copistes en ont usé dans d'anciens manuscrits de plus de mille ans, où ce traité est mis immédiatement après les douze livres de la Trinité, et compté pour le treizième. S. Augustin admire la maniere lumineuse avec laquelle S. Hilaire explique dans le neuvieme livre ces paroles célebres de l'Evangile : que *le Fils de l'homme ne sait pas le jour du jugement*. Et S. Jerôme renvoie à l'onzième livre le prêtre Amand qui l'avoit prié de lui expliquer comment le Fils, après que toutes choses lui auront été soumises, seroit lui-même soumis au Pere. C'est une question, dit-il, que S. Hilaire a fort bien éclaircie dans son onzieme livre contre les Ariens.

Cassiod. inst. c. 16. p. 549. 2.

Hil. ib. n. 35.

Aug. ep. 180. n. 3.

Hier. ep. crit. p. 163.

Le même S. Jerôme, comme on l'a déja remarqué, reconnoissoit dans cet ouvrage de S. Hilaire le même style dont s'étoit servi Quintilien. Mais quelques modernes n'en jugent pas de même, et n'y croient apercevoir d'autre ressemblance qu'en ce qui regarde une certaine affectation de subtilité. Il y a néanmoins cette différence entre la subtilité de ces deux Ecrivains, que celle de Quintilien peut être affectée ; mais que celle de S. Hilaire ne vient que de l'élevation naturelle de son esprit. Ce seroit lui faire injure que de penser autrement, et de croire qu'il eût écrit comme il a fait, pour faire parade d'une vaine éloquence. Etant le premier des Latins qui a écrit contre les Ariens, doit-il paroître étrange qu'il se soit exprimé en des termes differens de ceux qui sont aujourd'hui à notre usage, quoiqu'il pensât comme nous sur nos mysteres ? S. Augustin observe que S. Hilaire s'est étudié entre autres choses à y être court ; mais il s'y est encore plus apliqué à y garder de l'ordre et de la méthode.

ep. 83. p. 657.

Hil. ibid.

8°. La seconde requête de S. Hilaire à l'Empereur Constance suivit d'assez près les douze livres de la Trinité. Elle fut faite et présentée à Constantinople, où le Saint se trouvoit

L. 2. ad Const. p. 1225. 1232. | Hier. Vir. ill. ibid.

au retour du Concile de Seleucie. Nous avons marqué ailleurs IV SIECLE.
quels furent le motif, le dessein et l'ocasion de cet écrit. S.
Hilaire y parle tout à la fois en exilé et en défenseur de la
foi de l'Eglise, en sujet plein de respect pour son Prince, et
en Evêque qui ne sait rien craindre que de manquer à son de-
voir.

' Il commence par déclarer qu'il est un Evêque catholique num. 2.
des Gaules, exilé non pour aucun crime, mais par les brigues
d'hommes sans foi et sans religion. ' Ensuite il demande deux num. 3.
graces à l'Empereur : une conference publique avec Saturnin
d'Arles auteur de son exil, afin de le convaincre des fausses
acusations dont il l'avoit chargé ; ' et une audience en pré- num. 8.
sence du Concile qui se tenoit alors, afin de pouvoir parler en
faveur de la foi conformément à la parole de Dieu. ' Comme num. 3.
la premiere grace le regardoit personnellement, il n'insiste
pas pour l'obtenir. ' Mais il demande l'autre avec beaucoup num. 3. 8.
d'instance, comme regardant le bien public, l'avantage de
toutes les Eglises, et celui de l'Empereur même. ' Afin de num. 10.
mieux engager ce Prince à la lui acorder, il lui proteste
qu'aïant à parler devant lui et en présence d'un Concile divisé
sur une affaire de cette importance, il ne dira rien qui ne soit
à l'honneur de son Empire et de sa religion, et qui ne tende
à l'union et à la paix de l'Orient et de l'Occident. ' Et pour num. 8. 10.
ne le pas laisser douter de la parole qu'il lui donne, il l'assure
qu'il n'emploïera que les expressions propres de l'Ecriture.

' Il ne laisse pas néanmoins de lui representer dans cet écrit num. 4. 7
d'une maniere aussi vive qu'admirable, la confusion, le désor-
dre, le danger où mettoient la foi tant de différens symboles
et formulaires que l'on fabriquoit tous les jours. « ' Quand num. 4.
« une fois, dit-il, on a pris le parti de faire de nouvelles for-
« mules de foi, au lieu de s'en tenir à celles qu'on avoit re-
« çuës de ses peres, on ne se met plus en peine de défendre
« celles-ci, et l'on ne tient pas fortement aux autres. De sorte
« que la foi est devenue la foi des tems plùtôt que la foi de
« l'Evangile : *Et facta est fides temporum potius quam Evan-*
« *geliorum*. C'est ce qui arrive pour vouloir faire tous les ans de
« nouveaux symboles, au lieu de s'en tenir à la foi que nous
« avons professée au baptême. C'est une chose tout-à-fait déplo-
« rable que le danger qui nous menace. On voit aujourd'hui au-
« tant de ces differens symboles qu'il plait aux particuliers d'en
« proposer. Nous sommes aussi partagés sur la doctrine, que dif-

IV SIECLE.

« férens en nos manieres d'agir. Autant de reproches que l'on « se fait, autant de sources de blasphêmes.... De sorte qu'à « force de varier sur la foi, l'on commence à n'en avoir au« cune.

num. 6. « On la cherche ensuite cette foi, comme si nous n'en avions « point. On la rédige par écrit, comme si elle n'étoit pas déja « écrite dans notre cœur. Après avoir reçu par la foi une nou« velle naissance, on veut nous remettre à aprendre notre foi, « comme si cette nouvelle naissance avoit pu se faire, sans que « nous fussions instruits de ce que nous devons croire. On veut « nous instruire sur Jesus-Christ après notre baptême, comme « s'il pouvoit y avoir un baptême [1] sans la foi et la connoissance

num. 5. « de Jesus-Christ. Hélas! tandis que l'on se bat sur des termes, « que la nouveauté partage les esprits, que l'on fait servir ce « qui a un double sens à entretenir ses divisions, que tout re« tentit des plaintes que l'on fait contre ceux qui écrivent, que « l'on fait les difficiles pour s'acorder, que l'on se traite mutuel« lement d'hérétique, on est bien près de voir que personne ne « sera à J. C. »

num. 11. Il faudroit copier l'écrit en entier, si nous voulions en raporter tous les traits dignes de remarque. S. Hilaire le termine par une belle profession de foi sur la consubstantialité du Verbe.

in Const. p. 1237. 1250. 9°. Le livre ou l'invective contre l'Empereur Constance fut fait aussi-tôt après la seconde requête à ce Prince, et à l'ocasion, comme il paroît, du refus qu'il fit d'écou-

Hier. Vir. ill. c. 100. ter la priere de Saint Hilaire. Saint Jerôme prétend néanmoins, et quelques autres après lui, qu'il ne fut composé qu'après la mort de cet Empereur. Mais il n'y a qu'à lire le commencement de cet écrit pour se convaincre de l'époque

Hil. ibid. n. 2. que nous lui assignons. S. Hilaire y compte clairement cinq années commencées depuis que lui et les autres Evêques des Gaules s'étoient séparés de la communion de Saturnin d'Arles, d'Ursace et de Valens : ce qui revient à l'an 360, lorsque le Saint étoit encore à Constantinople.

Till. ibid. p. 751. 752. D'ailleurs il seroit hors de toute aparence qu'un homme aussi grave et aussi sincere que S. Hilaire, eût été capable de faire un livre tel que celui-là après la mort de Constance,

[1] S. Hilaire parle ici du baptême tel qu'on le conferoit de son tems. Alors on ne le donnoit presque qu'aux adultes, que l'on avoit grand soin d'instruire auparavant des mysteres de notre foi.

lorsque tout ce qu'il y dit auroit été faux, et n'auroit plus subsisté. Mais ce qui a pu tromper S. Jerôme, c'est que S. Hilaire ou par le conseil de ses amis, ou par d'autres motifs aura pu suprimer ce livre jusqu'après la mort de cet Empereur. ' En effet on croit qu'il ne le publia qu'après la mort de ce Prince; et plusieurs doutent qu'il soit achevé. ' Cependant le dernier Editeur des ouvrages de S. Hilaire assure qu'il est entier, quoiqu'il paroisse avoir reçu des additions considerables par des endroits des livres de la Trinité que l'on y a joints, depuis le nombre 28 jusqu'au 33 : additions que cet Editeur a mises en caracteres differens de ceux du reste de l'ouvrage, pour marquer qu'elles lui sont étrangeres.

Fleu. H. E. t. 3. p. 617.

Hil. ibid. diss. n. 15.

' S. Hilaire parle dans cet écrit avec beaucoup de feu, et y déclame avec véhémence contre la conduite de l'Empereur. En y décrivant la persécution qu'il faisoit à l'Eglise, il ne craint pas de dire qu'elle surpassoit celles qu'elle avoit autrefois souffertes de la part des Nerons, des Deces, des Maximiens. Il va même jusqu'à traiter plusieurs fois Constance d'Antechrist. De sorte que l'on ne peut nier que le style de cet écrit ne soit très-vif et très-véhément.

in Const. n. 7. 8. 11. 25. 27.

' Mais les circonstances des tems le demandoient. La persécution s'échauffoit de nouveau; et un style froid et plus moderé n'auroit produit aucun fruit. Les esprits étoient frapés de la terreur que jettoient par-tout les edits du Prince; et il falloit crier pour se faire entendre. Ce seroit faire injure à un S. Evêque aussi brûlant de charité, aussi rempli de douceur, et aussi porté à la modération, que l'etoit S. Hilaire, comme il paroît par tout ce que nous en avons dit jusqu'ici, que de croire que le feu et la vivacité qu'il fit paroître en cette ocasion, fussent l'effet de quelque passion dereglee, comme de son ressentiment contre Constance qui l'avoit exilé, ou du mépris qu'il auroit fait des puissances séculieres.

diss. n. 7.

' Il a eu soin de prévenir lui-même ces deux fausses idées que l'on auroit pû prendre de son écrit. Il dit à l'égard de la premiere, que si l'on fait atention à l'injure qu'il a reçue par l'exil qu'il souffre en paix depuis tant d'années, et au silence qu'il a gardé depuis ce tems-là, de peur qu'il ne passât pour un homme qui ne pensant qu'à lui seul auroit cherché à se justifier, personne qui fera usage de sa prudence ordinaire, ne jugera que ce soit ni l'impatience ni la colere qui le fasse parler de la sorte. ' Ce n'etoit pas non plus le mépris pour les

in Const. n. 2. 3.

fr. 1. n. 5.

IV SIECLE puissances, puisqu'il étoit persuadé, comme il l'enseigne lui-même, que l'on ne peut avoir trop de respect pour son Sou-

in Const. n. 6 verain, la roïauté étant d'institution divine. Il est vrai qu'il a senti lui-même que c'étoit pousser bien loin la hardiesse, et que l'on pourroit le taxer de témérité, que d'oser donner à Constance la qualification d'Antechrist. Mais il prouve en même tems que de le faire dans les circonstances et dans le dessein qu'il le faisoit, cette espece de témérité n'étoit que l'effet d'une constance soutenuë par la foi, et une saillie de sagesse, non de légereté; de confiance, non d'emportement.

num. 1 Il n'y eut donc que de saints motifs qui le porterent à parler avec tant de force et de liberté. Il nous les découvre lui-même ces motifs, et ils valent bien la peine d'être remarqués. Ce fut 1. le desir de justifier son silence sur les maux de l'Eglise, silence qu'il regardoit comme une marque de défiance et de pusillanimité plûtôt que comme un effet de modération et de retenuë; parce, dit-il, qu'en ce cas il n'y a pas moins de peril à se taire toujours, qu'à toujours parler: *quia non minus*

num. 3. 9 *periculi est semper tacuisse, quam nunquam*. 2. L'obligation où il se croïoit être de parler, et de parler pour la défense de la cause

num. 1 de J. C. *cum ex reliquo me intelligo debere, ne taceam*. 3. L'amour de la vérité qui lui faisoit craindre que manquant à l'annoncer, comme il s'y sentoit interieurement porté, il ne fût entraîné dans le mensonge par l'esprit d'erreur: *et per Spiritum Sanctum sequamur veritatem, ne per spiritum erroris credamus mendacio*. 4. Enfin l'ardeur qu'il avoit pour le martyre, ce qu'il exprime par ces paroles toutes de feu: *ad martyrium per eas voces exeamus... commoriamur Christo*.

De sorte que cet écrit, à le bien prendre, n'est qu'une justification du silence que S. Hilaire se reprochoit d'avoir gardé si long-tems, malgré la nécessité de parler, et un effet du juste zele qui l'animoit pour la défense de la foi, qu'il voïoit

diss. n. 2 ataquée si puissamment de toutes parts. Au reste quelque difference qu'il y ait entre le style de cet écrit et celui du traité des Synodes, il ne faut pas croire pour cela que S. Hilaire eût changé ni de dessein ni de sentiment, ou qu'il eût moins dans le

in Const. n. 2. cœur l'amour de la paix. Il y declare expressément qu'il étoit toujours disposé à écouter les justes propositions qu'on pour-

de t. ibid. roit lui faire. Seulement la face des choses étant changée, il s'étoit trouvé engagé à changer aussi sa maniere de parler.

Cet écrit contient plusieurs faits curieux et interessans, qui regardent

IV SIECLE

regardent l'histoire, sur-tout les vexations des Ariens contre les Catholiques. Et l'on y doit d'autant plus faire de fonds, ' que l'auteur proteste plus solennellement ne rien avancer qui ne soit certainement vrai. L'on y trouve aussi quelques particularités touchant le Concile de Seleucie, que l'on chercheroit inutilement ailleurs. Le Saint y a encore inseré divers raisonnemens qu'il opose à la plûpart des subtilités qu'emploïent les Ariens pour soûtenir leur hérésie. C'est ce qui a donné occasion d'y faire des additions prises des livres de la Trinité, dont nous avons déja parlé. ' Il est à observer que S. Hilaire y cite comme Ecriture sainte le second livre des Maccabées, et qu'il donne le titre de Martyr à l'un de ceux dont il porte le nom.

in Const. n. 6. 11. 12.

num. 6.

Cet opuscule de S. Hilaire contre Constance et ses deux requêtes au même Prince, sont placés de suite dans la nouvelle édition de ce Pere, suivant l'ordre que nous leur donnons, et qui est le plus naturel. Mais dans les éditions précédentes cet ordre est si renversé, que le livre contre Constance y tient le premier rang.

10°. ' Nous avons de S. Hilaire un autre ouvrage, ou plûtôt les débris d'un, ou même de deux autres ouvrages, sous le titre de *Fragmens*. La suite du titre porte que ces fragmens sont tirés du livre de S. Hilaire de Poitiers dans la province d'Aquitaine, qui explique entierement de quelle maniere, pour quelles raisons, et à l'instance de qui l'on assembla sous l'Empire de Constance le Concile de Rimini contre le symbole de Nicée qui avoit réprimé toutes les hérésies. On a abregé ce titre au haut des pages, où on lit les fragmens de l'ouvrage historique de S. Hilaire, ' conformément à ce qu'on trouve dans les manuscrits à la fin d'un des fragmens.

fr. p. 1279-1364.

adm. num. 2.

' Personne ne doute que ces précieux débris n'aïent fait autrefois partie de quelque ouvrage de S. Hilaire. Quelque confusion qu'il s'y trouve, sur-tout dans les manuscrits, et quelques défigurés qu'en soient certains endroits, on y reconnoît encore tout le génie du S. Docteur. Il ne faut même que lire le premier fragment pour découvrir tous ses caracteres.

n. 4. 5.

' On ne fait pas non plus difficulté de croire que l'ouvrage d'où ces fragmens ont été pris, ne soit ' l'écrit contre Ursace et Valens, qui contenoit l'histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini, et que S. Jerôme compte entre les autres ouvrages de S. Hilaire. La plûpart des pieces que contient le

n. 12 13.

Hier. ibid.

IV SIECLE recueil dont nous parlons, justifient de reste cette idée, par raport au Concile de Rimini. Mais il n'y paroît rien pour assurer la même chose du Concile de Seleucie. Il ne faut peut-être s'en prendre qu'à l'Abréviateur, qui aura pris ce qui aura été de son goût, et laissé le reste. Car il y a toute aparence que ce recueil de fragmens n'est autre chose qu'un abregé mal assorti, que quelque personne peu habile et de mauvais goût aura dressé dans les siecles d'ignorance, où les gros livres n'étoient ni lûs ni goûtés, pour quelque dessein particulier qu'il avoit en vue. Ensuite cet abregé aura fait negliger et perdre l'original, comme il est arrivé à tant d'autres. Après tout si l'on se fût bien passé du travail de l'Abréviateur, on doit néanmoins lui avoir obligation pour les pièces originales qu'il a inserées dans son abregé.

Quoiqu'il en soit, outre l'ouvrage contre Ursace et Valens que l'on reconnoît en partie dans ces fragmens, on y aperçoit encore le dessein et des débris d'un autre ouvrage encore plus considérable. C'est ce qui paroît assez visiblement et par la préface dont on a fait le premier fragment, et par divers autres endroits de la suite. N'importe que le titre ne fasse mention que d'un seul écrit. Il est clair que ce titre est arbitraire, et ajoûté après coup. La préface en particulier annonce quelque chose de plus que l'histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini.

Hil. fr. 1 n. 4. En effet S. Hilaire y promet un ouvrage d'importance et de très-grande étenduë, *opus tento grave et multiplex* : un ouvrage qui souffroit de grandes difficultés, et qui demandoit beaucoup d'esprit, à cause des ruses diaboliques dont les héretiques s'étoient servi dans le personnage qu'ils avoient joüé : un ouvrage contre lequel la dissimulation de plusieurs et la crainte des autres feroient naître de forts préjugés, et qui surprendroit dans les lieux mêmes où les choses s'étoient passées, et où lui qui le composoit, se trouvoit actuellement, parce que l'on ne s'atendoit pas à une telle production : un ouvrage qui devoit contenir des choses déjà passées depuis long-tems, mais que le silence que l'on avoit gardé, rendoit nouvelles : un ouvrage dont à l'ocasion d'une paix masquée concluë depuis long-tems, on avoit presque oublié le sujet qu'il se proposoit d'y traiter, mais que d'insignes trompeurs faisoient revivre par une fourberie recen-

num. 5. te et pleine d'impiété : un ouvrage où il alloit examiner avec un soin tout particulier toute la grande affaire de l'Arianisme,

propensiore cura rem omnem hoc volumine placuit exponere:[a] un ouvrage enfin qui devoit commencer par ce qui s'étoit passé au Concile d'Arles en 353. et où l'on trouveroit les actes de ce grand nombre de Conciles tenus sur cette affaire, avec les letres écrites sur le même sujet. Voilà l'idée juste que S. Hilaire donne lui-même de son ouvrage : idée magnifique qui doit nous faire extrêmement regreter la perte d'un monument aussi précieux. IV SIECLE.

[a] Hil. fr. 1. n. 6. num. 7.

Il est clair, sans qu'il soit besoin de s'arrêter davantage à le prouver, que tous ces caracteres suposent autre chose qu'une simple histoire des Conciles de Seleucie et de Rimini, qu'ils ne présentent rien de moins à l'esprit que l'idée d'une histoire entiere de l'Arianisme en Occident. Nous disons en Occident : 1°. parce que cette histoire commençoit par le Concile d'Arles, qui fut le premier coup d'éclat des Ariens dans cette seconde partie du monde : 2°. parce que S. Hilaire parlant des lieux où les choses s'étoient passées, et où il demeuroit lorsqu'il les écrivoit, et nommant ensuite la ville d'Arles, il designe l'Occident : 3°. parce qu'il avoit déja fait pour la plus grande partie l'histoire de ce qui s'etoit passé en Orient dans son traité des Synodes.

Ici l'on ne sauroit légitimement nous oposer le silence de S. Jerôme, comme s'il n'avoit pas connu l'ouvrage de S. Hilaire dont il est question. Nous avons montré ailleurs qu'il est très-probable que ce Pere en a eu connoissance, et que l'aïant pris pour une suite, ou même pour la seconde partie du livre des Synodes, parce qu'il traitoit en particulier des Conciles tenus en Occident dans l'affaire de l'Arianisme, c'est pour cela ' qu'il nomme le livre des Synodes un très-long traité, *prolixum valde de Synodis librum*. S. Jerôme auroit-il pû avec verité nommer ainsi cet écrit, qui est très-court tel que nous l'avons, s'il n'avoit pas eu une suite ou une autre partie encore plus considerable? Hier. ep. 4. p. 6

Il doit donc demeurer pour constant que les fragmens qui nous restent de S. Hilaire, outre l'ouvrage contre Ursace et Valens, suposent encore une histoire entiere de l'Arianisme en Occident. ' S. Hilaire entreprit celui-là, comme l'on croit, et commença à y travailler dès qu'il étoit à Constantinople en 360. Mais il ne le continua que par intervalles, et n'y mit la derniere main que plusieurs années après. Hil. fr. p. 1. n. 13.

' A l'égard de l'autre ouvrage, S. Hilaire ne le composa fr. 1 n. 3. 4.

IV SIECLE qu'après son exil, mais du vivant de l'Empereur Constance : ce que l'on doit raporter à l'an 361. C'est ce qui paroît par la preface que l'on nous en a conservée en son entier, comme
Ibid. fr. 1. n. 1. 2. il semble, et qui est vraiment digne de son Auteur. S. Hilaire y parle d'abord des avantages de la foi, de l'espérance, de la charité, et de l'excellence de celle-ci au-dessus des au-
num. 3. tres. Il dit que c'est par la force de cette charité qu'il a eu le bonheur de rendre, avec plusieurs autres, témoignage à la verité persecutée, de demeurer attaché à J. C. de mépriser les pompes, les délices, les commodités même de la vie présente, et de leur préférer son devoir.

num. 4. 5. Il fait ensuite une courte mais vive peinture de la persécution que Constance continuoit de faire à l'Eglise.

num. 5. S. Hilaire se plaint encore dans cette préface de ce que Constance interposoit son autorité dans les jugemens des Evêques ; de ce qu'il jugeoit lui-même sans connoissance de cause ; de ce qu'il avoit fait condamner par force S. Athanase,
num. 4. quoiqu'absent. Il y traite d'erreur l'opinion où étoit presque tout le monde, à l'égard des Evêques exilés pour avoir refusé de souscrire à la condamnation de ce grand Evêque, en prétendant que cela ne valoit pas la peine qu'ils s'exposassent à
num. 6. l'exil. Il y rend un illustre et magnifique témoignage à la générosité que fit paroître S. Paulin de Tréves dans le Concile
num. 7. d'Arles en 353. S. Hilaire finit cette belle préface par exhorter à lire son ouvrage d'un bout à l'autre avec une serieuse atention, et par montrer qu'il en vaut bien la peine. « Il s'y « agit, dit-il, de la vraie connoissance que l'on doit avoir de « Dieu, de l'esperance des biens éternels, du point précis où « l'on pourra trouver la verité sans alteration. Il est donc bien « juste, conclut-il, que s'agissant de choses aussi importantes, « chacun ne neglige rien pour s'en instruire, afin qu'il soit en « état de s'en tenir à son propre jugement, sans être obligé de « s'en rapporter à l'opinion des autres. »

Les autres principales pieces contenuës dans ce recueil sont la letre synodale du Concile de Sardique en 347, celle du Conciliabule de Philippople la même année, plusieurs letres du Pape Libere, quelques-unes d'Ursace et de Valens, divers monumens qui concernent le Concile de Rimini en 359, la letre synodale du I Concile de Paris en 361.

Nicolas le Fevre fut le premier qui tira de la poussiere ce recueil de fragmens. Il le publia à Paris en 1598, sur un ma-

nuscrit de la bibliotheque de Pierre Pithou, avec une savante préface de sa façon, et des commentaires du même Pere sur quatre Pseaumes qui n'avoient pas encore vû le jour. Dans la suite ces fragmens ont été joints aux autres écrits de S. Hilaire dans les éditions qui en ont été faites. Les pieces qui les composent y sont placées fort confusément. Dom Coutant dans la derniere édition de ce Pere a cru les devoir mettre selon l'ordre chronologique : ce qui y répand beaucoup de lumiere. IV SIECLE.

11°. ' *L'écrit ou Manifeste contre Auxence Evêque Arien de Milan* est adressé aux Evêques et à tous les peuples qui demeurent dans la foi de leurs peres, et qui détestent l'hérésie Ariene. ' S. Jerôme en parle comme d'une fort belle piece, *elegans libellus*. ' S. Hilaire la composa en 364, lorsqu'il étoit à Milan, comme nous l'avons déja dit. Toutefois Baronius et Blondel trompés par une fausse leçon, ont cru qu'il ne l'avoit faite qu'en 369 ; mais il y avoit un an que le Saint n'étoit plus au monde. ' Elle est diversement intitulée dans les manuscrits. Les uns lui donnent pour titre Letre aux Catholiques touchant Auxence ; d'autres, Traité ou Livre contre les Ariens ou Auxence de Milan.

Hil. in Aux. p. 1263-1272.
Hier. Vir. ill. ibid.
Hil. ibid. adm. n. 1. 2.
num. 9.

' Comme l'Empereur Valentinien I, qui avoit d'ailleurs du Christianisme, avoit publié un fâcheux édit pour rétablir la paix dans l'Eglise de Milan entre les Catholiques et les Ariens, et que ceux-ci se couvroient du spécieux prétexte de paix pour se maintenir, ' S. Hilaire débute par établir en quoi consiste une paix véritable. Il soûtient qu'il n'y en a point d'autre que celle de J. C. et que cette paix supose un acord parfait de l'Eglise avec l'Evangile. Il ajoûte que c'est cette paix ou troublée ou même bannie qu'il a tâché de rapeller et de suivre; mais que les désordres de son siecle lui ont envié ce merite, et que les mauvais ministres de l'Eglise précurseurs de l'Antechrist y ont formé un obstacle insurmontable.

in. Aux. n. 7.
num. 1.

' Il déplore ensuite les malheurs de son temps, où l'on croïoit les secours humains nécessaires pour soûtenir la cause de Dieu, et où l'on emploïoit à force la puissance temporelle pour défendre l'Eglise de J. C. Il montre qu'il n'en a pas été de même du tems des Apôtres et de leurs successeurs. ' C'est pourquoi il exhorte ceux à qui il adresse son écrit, de ne pas rechercher la protection des Rois de la terre ; parce que l'Eglise ne s'est acruë qu'au milieu de leur haine et de leurs persé-

num. 3. 4. 5.
num. 3. 4.
num. 3.

IV SIECLE.

cutions. [a] Il les conjure de ne pas faire consister la paix dans des bâtimens de bois et de pierre, de peur de tomber dans l'heresie, en s'atachant avec excès à ces Eglises materielles, où l'Antechrist doit s'asseoir un jour.

a Hil. in Aux. n. 12.

num. 6. S. Hilaire y refute aussi, mais en peu de mots, quelques-uns des Sophismes des Ariens, et s'atache plus particulierement à refuter la profession de foi d'Auxence. Il en pese les termes, en decouvre les ruses et les subtilites affectées, en fait sentir le venin ; et afin que tout le monde en puisse juger par

num. 13-15. la lecture, il la raporte en son entier à la fin de son écrit. [a] Il

a num. 7. y avoit joint aussi la relation de ce qui s'etoit passé dans la conference qu'il eut avec cet Evêque Arien, mais elle ne s'y trouve plus aujourd'hui. Peut-être y avoit-il ajoûté encore la requête qu'il présenta à l'Empereur pour obtenir cette conference.

Il faut avouer qu'Auxence n'est point épargné dans tout cet écrit. Il n'y a pas au reste de quoi s'en etonner. S. Hilaire fait voir qu'il etoit un Arien dangereux, et qu'il y alloit du salut de beaucoup de monde de le faire connoître pour ce qu'il étoit. Il y avoit plus de preuves qu'il ne falloit, que c'étoit un

num. 8. Arien declaré. Il avoit eté ordonné Prêtre dans la secte même d'Arius à Alexandrie sous le fameux Gregoire usurpateur

fr. 11. n. 4. du siege du grand Athanase ; et il y a toute aparence que c'est ce même Auxence que le Concile de Paris en 361, excommunia avec Ursace, Valens, et Caïus, à la priere des Evê-

in Aux. n. 5. ques d'Orient. Ce qui le fait croire, c'est que S. Hilaire compte Auxence avec ces mêmes insignes Ariens, qu'il lui associe, pour autant de successeurs d'Arius.

in Ps. p. 1-596. 12. Enfin nous avons de S. Hilaire un commentaire sur

adm. n. 2. les Pseaumes, que l'on regarde comme l'un des derniers fruits de ses veilles. Il est au moins certain qu'il fut composé après

in Ps. 67. n. 15. ses livres de la Trinité, qu'il indique en écrivant sur le Pseaume 67, où il touche les heresies d'Ebion, de Photin, d'Arius

adm. ibid. et de Sabellius. On croit même trouver dans l'ouvrage de quoi prouver que S. Hilaire ne le fit qu'après son retour de

num. 22. 23. Milan en 364. On donne aussi d'assez bonnes preuves pour nous persuader, qu'il aura d'abord prononcé ce commentaire devant son peuple en forme d'homélies ; après quoi il le redigea en la forme que nous l'avons en y faisant quelques changemens.

in Ps. p. 1-596. Nous n'avons aujourd'hui dans ce commentaire que les

explications de 79 Pseaumes : des 1, 2, 9, 13, 14, depuis le 51[e] jusqu'au 69[e], du 91[e], et depuis le 118 jusqu'au dernier. 'S. Jerôme, qui parle souvent de cet ouvrage, et qui l'avoit à lui, dit qu'il consistoit, selon ce qu'il en avoit dans son recueil, en un commentaire sur les mêmes Pseaumes que nous venons de marquer, hors les 9, 13, 14, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, et 91. 'Cassiodore ne reconnoit pareillement de S. Hilaire que des explications de quelques Pseaumes.

Hier. Vir. ill. ibid. | ep. 4. p. 6.

Casd. inst. c. 4. p. 541. 2.

'Mais cela n'empêche pas que l'on ne croïe que notre Saint a commenté tout le Pseautier. C'est ce qui paroit tant par les commentaires sur plusieurs Pseaumes que nous avons, et qui manquoient à S. Jerôme, que par plusieurs auteurs, dont S. Hilaire fait lui-même mention en divers endroits de ses écrits. 'Aussi Fortunat Auteur de la vie de ce Saint dit-il en parlant de cet ouvrage, que c'étoit une explication complete de tous les Pseaumes : *librum Psalmorum*, ou *Scripta Davidici carminis sermone cothurnato per singula reseravit.* 'S. Jerôme même, qui depuis qu'il avoit fini son traité des Ecrivains Ecclésiastiques, avoit peut-être recouvré ce qui lui manquoit de ce commentaire, reconnut dans la suite qu'il étoit entier. C'est dans sa letre 74[e] à S. Augustin, où faisant l'énumération de ceux qui ont écrit sur les Pseaumes, et ne prétendant parler que de ceux qui ont expliqué tout le Pseautier, *sed nunc de integro psalmorum corpore dicimus*, met expressément S. Hilaire de ce nombre, *apud Latinos autem Hilarius Pictaviensis*.

Hil. in Ps. adm. n. 4. 5.

num. 7.

Hier. ep. 7. p. 627.

On ne peut donc raisonnablement douter que S. Hilaire n'ait commenté tous les Pseaumes. C'est ce que supose assez manifestement la préface qu'il met à la tête de son ouvrage. Il n'y a qu'à la lire avec atention pour en convenir de bonne foi. 'En effet après qu'il y a éclairci en peu de mots les principales difficultés qui regardent les Pseaumes en général, il dit sans user de restriction qu'il va les expliquer eux-mêmes. Cependant nous n'avons point ces commentaires entiers, comme l'on vient de voir. Il nous en manque plusieurs traités, qui sont ou perdus, ou cachés dans les bibliotheques. Peut-être en sortiront-ils peu à peu. Le dernier Editeur de S. Hilaire en a encore recouvré deux, et le commencement d'un troisiéme, qui n'avoient pas encore paru. C'est l'explication des Pseaumes 9[e], 91[e], et des premiers versets du 13[e].

Hil. in. Ps. pr. n. 23.

'S. Hilaire dans sa préface ne reconnoît point tous les Pseaumes pour être de David. Il atribuë ceux qui portent un autre

num. 1. 2.

 nom dans le titre, aux Prophétes qui y sont nommés. C'est pourquoi il ne voudroit pas que l'on dit, les Pseaumes de David, mais le livre des Pseaumes conformément au titre que
num. 3. 4. lui donnent les Actes des Apôtres. Il prétend sur une ancienne tradition qu'il dit dans la suite être venuë d'Esdras, que les Pseaumes qui sont sans nom d'Auteur, apartiennent au Pro-
num. 2. phéte qui est nommé à la tête de celui qui précede. Il remarque cependant que ceux qui portent dans quelques exemplaires les noms de Jeremie, d'Aggée et de Zacharie, ne sont point de ces Prophetes. La raison qu'il en donne, est qu'ils ne portent point ces noms dans les meilleurs exemplaires de la version des Septante, qu'il regarde comme authentique, ni dans quelques autres exemplaires grecs et latins.

num. 5. 6. Il soûtient que tout ce que contiennent les Pseaumes, regarde la nouvelle alliance : qu'il n'y faut chercher que J. C. ses mysteres et son Eglise : qu'on ne peut en avoir l'intelligence qu'en l'entendant de cette sorte : et que c'est pour cela que
num. 12. les Pseaumes sont un livre scellé par les gens charnels. Il fait mention de la coutume qu'observoient les fideles de ne point jeûner ni se prosterner dans la priere les jours de Dimanche.

num. 8. Il marque croire sur la tradition que ce fut Esdras qui recueillit en un volume les Pseaumes auparavant épars. Mais il soûtient que ce fut les Septante qui les mirent dans l'ordre qu'ils ont, et qui les diviserent comme nous les avons aujourd'hui.

in Ps. 1. n. 6. Sur le second verset du premier Pseaume, il observe que le Prophéte exige autre chose que la crainte pour l'observance de la loi de Dieu. C'est pourquoi, dit-il, heureux est l'homme
num. 7. qui y demeure ataché non par crainte, mais par amour. Il y explique admirablement de quelle maniere on peut méditer jour et nuit cette sainte Loi, et prier sans cesse suivant le précepte de S. Paul. On s'acquite de ses devoirs, dit-il, si le jour et la nuit on se conduit conformément à cette loi, et que l'on ne fasse rien que d'agréable à Dieu, et qui tende à sa gloire.

in Ps. 2. n. 23. En commentant le second Pseaume, il parle avec beaucoup d'éloge et du savoir des Septante, et de leur version grèque de l'Ecriture. Il dit qu'ils étoient les dépositaires des mysteres les plus secrets de la Loi, et que ce dépôt étoit passé de
num. 16. main en main depuis Moyse jusqu'à eux. Dans la suite du

commentaire

commentaire il établit fort bien la liberté de l'homme, et rejete toute prémotion nécessitante. ' Il y parle des deux natures en J. C. presque comme l'on a fait depuis l'hérésie qui les a confondues. ' Sur la fin il enseigne clairement qu'aussi-tôt après la mort les méchans sont précipités dans l'enfer, et les justes conduits par les Anges dans le séjour des bienheureux. *Nihil illic dilationis aut moræ est.* num. 25. num. 48.

' Le traité sur le neuviéme Pseaume ne contient, tel que nous l'avons, que l'explication du titre seul. On y trouve à la fin de quoi justifier ce que nous avons avancé, savoir que S. Hilaire avoit d'abord prononcé ces traités devant son peuple, avant que de leur donner la forme de commentaire. ' La même preuve se rencontre à la fin du treiziéme Pseaume. in Ps. 9. n. 1. 4. in Ps. 13. n. 6.

Saint Hilaire l'expliquant y montre d'abord avec quel respect on doit ou traiter, ou entendre la parole de Dieu. ' Il y parle ensuite de la chûte du genre humain, des péchés qu'elle a atirés après elle, et de la nécessité où il étoit d'un souverain Médecin. « Ni Moyse, dit il, ni Elie, ni les autres Prophétes « ne l'avoient pû donner. Toutes les œuvres de la loi étoient « trop impuissantes pour guérir de si grands maux. Il falloit un « Médecin qui par un seul et même remede pût guérir un si « grand nombre de diverses maladies dont tout le monde est « infecté. » num. 1. num. 3-5.

' Sur le quatorziéme Pseaume il enseigne que hors de l'Eglise il n'y a point de ciel à esperer, ' et que les meilleures actions sans la foi ne rendent point saints ceux qui les font. ' Il y parle du mensonge officieux comme utile en certaines ocasions, par exemple, pour tromper un malade que l'on ne peut guérir autrement; ' mais il est à croire que S. Hilaire avoit pris ce sentiment d'Origene, comme on l'a marqué à la marge dans l'une des premieres éditions de ses ouvrages. ' Dans la suite il condamne fortement l'usure comme tout-à-fait indigne d'un Chrétien. Ce qu'il dit à ce sujet, est très-pathétique. in Ps. 14. n. 4. num. 8. num. 10. not. ibid. num. 15.

' Sur le 51ᵉ Pseaume il enseigne que quelques bonnes œuvres qu'on puisse avoir faites, et quelque sainteté qu'on ait acquise, on a toûjours besoin de la misericorde de Dieu, qui est un plus grand mérite que tout le reste. in Ps. 51. n. 23.

' En expliquant le Pseaume suivant, il parle du renoncement de S. Pierre, comme ne lui aïant pas fait perdre la foi et la résolution de confesser Jésus-Christ jusqu'à l'effusion de son sang. ' Au verset troisiéme de ce Pseaume il fait une sortie in Ps. 52. n. 12. num. 13.

IV SIECLE.

sur ces Pasteurs qui mangent le peuple de Dieu, comme porte ce verset; « qui selon l'expression de l'Apôtre, font leur « Dieu de leur ventre; qui convertissent leur ministere en un « negoce honteux; qui s'enrichissent des offrandes et des dons « du peuple; qui se font faire des festins somptueux sous pré« texte de religion, qui remplissent leurs caves et leurs greniers « de ce que la pieté des fideles leur fait offrir, sans qu'ils en « aient besoin, et qui devroit servir, suivant l'institution des Apô« tres, à la nourriture journaliere de ceux qui renoncent au mon« de, ou qui sont dans l'indigence. »

1 n. 7. 8.

En expliquant le Pseaume 118e, il dit que tout ce monde est rempli d'Anges, et qu'il n'est rien à quoi leur ministere ne s'étende. Qu'ils sont témoins non seulement de toutes nos actions, mais aussi de nos plus secretes pensées. De-là il tire cette belle reflexion morale, qui si l'on craint de faire le mal, lorsqu'on a quelqu'un pour témoin de son action, l'on doit à plus forte raison craindre de commettre le moindre péché sous les yeux de ces bienheureux Esprits à qui rien n'échape.

Nous passerions les bornes que nous nous sommes prescrites, si nous poussions plus loin ces extraits. En voilà assez pour faire juger du merite de l'ouvrage. Il est parsemé de mille autres traits sur le dogme, la morale et la discipline, semblables à ceux que nous venons de raporter, et touchés avec une lumiere qui éclaire l'esprit, une pieté qui embrase le cœur, une onction qui inspire du goût et de l'amour pour les verités qui y sont énoncées.

Aug. in Jul. l. 2. n. 26. 28.

Hier. ep. crit. p. 712.

in Mich. l. 2. pr. p. 1526 | ep. 74. p. 627 | apo. l. 1. p. 351.

ep. 33. p. 251.

'Les Peres Latins ont fait beaucoup de cas de ce commentaire de S. Hilaire. S. Augustin en a emploié plusieurs passages contre les Pélagiens. De même, 'quoique S. Jerôme paroisse y reprendre quelques fautes, il ne laisse pas d'en parler avec éloge en plusieurs endroits. 'Il est vrai qu'il reconnoît que S. Hilaire s'y est beaucoup servi d'Origene, et qu'il en a pris quantité de choses, ce qu'il dit aller à près de quarante mille versets, tant pour ce commentaire sur les Pseaumes, que pour celui qu'il composa aussi sur Job. 'Mais il avoüe lui-même en même tems que S. Hilaire s'est tellement servi des écrits d'Origene pour composer ceux-là, que sans s'assujetir servilement à la letre, comme feroient des ignorans, il s'est rendu maitre de son Auteur, et en a pris ce qu'il a jugé à propos en l'acommodant au génie de la langue en laquelle il écrivoit : *sed quasi captivos sensus in suam linguam victoris jure*

transposuit. [a] Et ailleurs S. Jerôme louë ces endroits que S. Hilaire a fait passer des écrits d'Origene dans les siens, comme traduits non avec la contrainte d'un interprete, mais avec la liberté d'un Auteur qui compose de son propre fonds. 'En un mot S. Hilaire imita de telle sorte Origene dans son commentaire sur les Pseaumes, que de l'aveu même de S. Jerôme il y ajouta diverses choses de sa propre invention. 'C'est de quoi le dernier Editeur de S. Hilaire donne des preuves plus que suffisantes.

IV SIECLE

[a] ep. 41. p. 340.

Vir. ill. ibid.

Hil. in Ps. adm. num. 14. 16.

'Les critiques observent que parmi les sermons imprimés plusieurs fois sous le nom de Zenon de Verone, il s'en trouve quelques-uns qui apartiennent à S. Hilaire. 'Sixte de Sienne en particulier assure que ceux qui sont sur les Pseaumes depuis le 126[e] jusqu'au 130 inclusivement, ont été pris de mot à mot du commentaire des Pseaumes de ce Pere.

in Ps. 411. 414 | Till. Emp. t. 3. p. 429. 696.

Six. bib. l. 4. p. 333.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

Ce que nous venons de dire des ouvrages qui nous restent de S. Hilaire, joint à l'édification et au fruit qu'en tire tous les jours l'Eglise, doit nous faire beaucoup regreter la perte de ceux qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Voici le dénombrement de ceux qui ont été connus des anciens, et dont le malheur des tems nous a privés.

1°. 'S. Jerôme en plus d'un endroit fait mention d'un opuscule que S. Hilaire composa contre un médecin nommé Dioscore, et dans lequel il montroit quelle étoit son érudition, *quid in literis posset ostendit.* Dans les éditions des œuvres de notre Saint cet écrit se trouve intitulé, contre le Préfet Saluste, et contre Dioscore médecin. 'C'est ce qui a fait croire à Baronius que ce livre étoit écrit contre les violences de Saluste préfet des Gaules sous l'Empire de Julien l'Apostat, et que Dioscore étoit son Vicaire ou Lieutenant de la Préfecture. 'Mais comme Théodoret témoigne que Saluste persuada à cet Empereur de faire cesser la persécution contre les Chrétiens, 'il est à croire qu'il étoit ennemi de la cruauté, et que S. Hilaire s'adressa à lui pour se plaindre de Dioscore, qui peut-être exécutoit avec trop de rigueur les ordres du Prince. Ainsi cet ouvrage n'étoit pas intitulé contre Saluste, mais à Saluste contre Dioscore, comme porte un très-ancien manuscrit de

Hier. Vir. ill. c. 100 | ep. 83. p. 657.

Bar. an. 362. n. 287.

Thdrt. l. 3. c. 11. p. 133.

Hil. pr. n. 19.

IV SIECLE.

Corbie, sur lequel Dom Martianay a donné le traité des Ecrivains Ecclesiastiques par S. Jerôme; et cette leçon a été retenue dans les éditions qui en ont paru dans la suite. [a] S. Hilaire le composa, lorsque Julien avoit été déjà déclaré Auguste: ce que M. l'Abbé Fleury raporte en l'an 362, ajoûtant que cet écrit etoit aparemment pour la défense de la religion Chrétienne.

Hier. Vir. ill. ibid. not. p. 188.
a Fleu. H. E. t. 4. p. 71.

2°. Saint Jerôme nous aprend encore que S. Hilaire avoit laissé de sa façon un recueil entier d'hymnes, dans l'une desquelles il traitoit d'indociles les Gaulois ses compatriotes. Notre Saint passe véritablement pour le premier entre les Latins, qui ait exercé sa plume à cette sorte de poësie Chrétienne. Nous aprenons du treizieme Canon du IV Concile de Tolede tenu en 633, que lui et S. Ambroise en avoient composé plusieurs pieces à l'honneur de Dieu et sur les triomphes des Apôtres et des Martyrs. Il est même probable que l'on en emploioit quelques-unes dans l'office de l'Eglise.

Hier. Vir. ill. ibid.
in ep. Gal. l. 2. pr.
Isid. off. l. 1. c. 6.
Hil. pr. n. 20.
num. 21.

C'est aparemment sur ces principes qu'en 1480 on imprima à Paris avec un commentaire un recueil d'hymnes sous le nom de S. Hilaire, qui fut réimprimé à Rouen en 1505. Mais on est persuadé aujourd'hui que ce recueil n'est point, et ne contient peut-être rien qui apartienne à notre S. Evêque. Il faut porter le même jugement des cinq hymnes, qui se trouvent sous son nom à la fin du Pseautier de Thomasius et parmi les collections de Barthius. Toutefois quelques Ecrivains n'ont pas laissé de croire que l'hymne de S. Jean qui commence par ce vers: *Ut queant laxis, etc*, et celle de la Passion: *Pange lingua gloriosi prælium certaminis*, sont de la façon de S. Hilaire. Mais nous ferons voir en son lieu que la derniere apartient à Mamert Claudien Prêtre de l'Eglise de Vienne.

Lip. bib. t. 2. th. p. 51.
Boll. 13. Jan. p. 788.

Alcuin et plusieurs autres qui l'ont suivi en cela, prétendent que S. Hilaire est encore Auteur de l'hymne *Gloria in excelsis*, que nous chantons à la messe. Mais on ne voit point sur quoi Alcuin apuie cette opinion. Il semble même que cette hymne est plus ancienne que S. Hilaire, puisqu'elle se trouve dans les Constitutions Apostoliques. Elle est aussi dans le livre de la Virginité atribué à S. Athanase. Abbon Abbé de Fleuri à la fin du X siecle dans ses reponses à quelques questions de certains Moines d'Angleterre, atribuë encore à S. Hilaire le celebre cantique, *Te Deum laudamus*. Mais on le donne à tant d'autres anciens Auteurs, qu'il est difficile de

Mab. lit. l. 3. c. 4. p. 341.
Till. H. E. t. 8. p. 467.
Ann. ben. t. 4. app. p. 688.
Till. ibid. t. 13. p. 963.

savoir de qui il est précisément. De sorte que nous sommes obligés d'avoüer que de toutes les hymnes que S. Hilaire a pu composer, nous ne sommes point assurés d'en avoir d'autre que celle qu'il adressa à sa fille, et dont nous avons déja parlé.

3° ' S. Jerôme continuant le catalogue des ouvrages de S. Hilaire, nomme encore un livre des Mysteres, qui paroît par-là avoir été un écrit d'importance. ' Mais il ne nous en reste plus que ce titre. On peut néanmoins croire que l'ouvrage aura été inseré, ou en tout ou en partie, dans les offices de l'Eglise. Il sera ensuite arrivé que par les divers changemens qu'on y a faits, le nom de Saint Hilaire aura disparu. Presque la même chose est arrivée au Sacramentaire de Saint Gregoire, qui pour avoir été acommodé à l'usage propre de chaque Eglise, se trouve à peine retenir le nom de son Auteur dans quelques exemplaires.

Hier. Vir. ill. ibid.

Hil. pr. n. 23.

4°. ' Nous aprenons encore de S. Jerôme qu'il y avoit des letres de S. Hilaire à diverses personnes. ' Il paroît en effet par quelques endroits de S. Hilaire même, qu'il en avoit écrit plusieurs ; et le personnage qu'il a fait pendant plus de dix ans dans l'Eglise ne permet pas d'en douter. ' S. Severe Sulpice fait mention de ces letres de S. Hilaire, et dit que le Saint y raportoit la chûte d'Osius alors âgé de plus de cent ans. La maniere dont en parle cet Historien, feroit juger qu'il y en avoit un recueil. Il ne nous reste cependant que celle à sa fille Abra. L'on voit à Rome dans la bibliotheque de M. le Cardinal Ottoboni un manuscrit qui pourroit tromper par son aparence ceux qui desireroient recouvrer ce précieux monument de S. Hilaire. Il porte en tête ce titre spécieux, le même que l'on trouve dans Saint Jerôme : *Epistolæ S. Hilarii ad diversos*. Mais ce manuscrit sous un si beau dehors ne contient que la letre à Abra, et quelques autres pieces de peu d'autorité.

Hier. ibid.

Hil. de Syn. n. 1.

Sul. hist. l. 2. n. 56. p. 398.

5° Un des plus célebres, comme peut-être un des plus considerables écrits de S. Hilaire, entre ceux que nous avons perdus, ' sont les traités sur Job. C'est ainsi que S. Jerôme nomme cet ouvrage dans son catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques, où il dit que S. Hilaire les avoit traduits du grec d'Origene, dont il avoit pris le sens, sans se laisser asservir par la letre. Ailleurs il donne à cet ouvrage le titre d'homelies ; ' et c'est sous ce nom que S. Augustin le cite contre Julien le Pé-

Hier. ibid | apo. l. 1. p. 351 | ep. 36. p. 276

Aug. in Jul. l. 2. n. 27.

IV. SIECLE.

a [illegible] 72.

b Hil. fr. p. 1363. 1366.

lagien. Ce dernier Pere en cet endroit, [a] et dans le 62e chapitre de son livre de la nature et de la grace, nous a conservé deux passages de ces homelies, [b] que l'on a eu soin de raporter à la fin de la nouvelle édition de S. Hilaire après les autres fragmens. S. Hilaire dans le premier de ces passages établit clairement le peché originel et ses suites, et releve la bonté ineffable de Dieu d'avoir avantageusement réparé les pertes que nous avons faites en Adam, et de faire tourner par sa misericorde la malice même du Diable à notre sanctification.

Cass. inst. c. 6. p. 543. 1.

Cassiodore parle d'un livre anonyme sur Job, qu'il jugeoit par le style pouvoir être de S. Hilaire, et dont il recommande la lecture à ses Moines. On ne sait point d'ailleurs ce que pouvoit être cet écrit.

Mab. it. ital. p. 208.

Dom Mabillon dans le cours de son voyage d'Italie trouva à Polironne ou San-Benedetto abbaïe de Benedictins près de Mantoue, un manuscrit qui contient trois homelies sur Job, tirées d'Origene avec une préface. Il y est marqué que ces livres ont été traduits par l'Evêque Hilaire. Mais Dom Mabillon ne juge pas que ce soit là son style ; et il assûre que l'on n'y trouve point le passage cité par S. Augustin.

Hil. pr. n. 25.

M. Huet, au raport de Dom Coutant, témoigne même que cet Auteur rejete le terme de consubstantiel, et donne de grands eloges à S. Lucien dont les premiers Ariens se disoient les disciples : ce qui est fort oposé et à la foi et à la doctrine de S. Hilaire.

Vit. n. 44.

Quelques Savans croïent que ce fut pendant son exil que ce Pere travailla à son commentaire sur Job. La raison qu'ils en donnent est qu'entre tous les livres de l'Ecriture sainte, il n'en est point dont la méditation soit plus utile et plus propre à inspirer du courage, et à soûtenir la constance au milieu des peines inseparables de l'exil. Mais peut-être S. Hilaire eut-il assez d'ocupation du traité des Synodes et des livres de la Trinité qu'il composa pendant ce tems-là ; sans parler des letres qu'il fut obligé d'écrire, et des autres distractions que lui atirerent et le Concile de Seleucie et les besoins des Eglises du païs. D'ailleurs le titre d'homelies que S. Jerôme et S. Augustin donnent à ce commentaire, fait tout naturellement naître l'idée que c'étoit un recueil des instructions que S. Hilaire avoit faites à son peuple, à mesure qu'on lui lisoit le livre de Job, suivant l'usage de ces premiers siecles.

Hier. apo. l. 1. p. 331. ep. 33. 41. p. 251. 346.

Ce que S. Jerôme a pensé du commentaire de S. Hilaire sur les Pseaumes, par raport à l'usage qu'il y avoit fait des

écrits d'Origene, il l'a pensé aussi de ses Homelies sur Job. Ainsi l'on doit juger de ce dernier ouvrage par l'idée que nous avons donnée de l'autre. ' Au reste quelque chose que S. Hilaire prit d'Origene, il eut soin de n'en prendre que ce qui étoit utile et irreprehensible. C'est ainsi qu'Eusebe de Verceil et S. Jerôme même qui le raporte, en userent : *Uterque nostrûm,* dit ce Pere, *noxia quæque detruncans, utilia transtulit.* Il semble néanmoins que S. Hilaire en particulier avoit traduit quelques homelies sous le nom même d'Origene ; ' puisqu'il l'avoit fait de maniere que le bien et le mal qui s'y trouvoit, ne pouvoit être atribué au Traducteur, mais à l'Auteur original. ' De-là on conjecture que l'une des causes pour lesquelles nous avons perdu tant d'ouvrages de S. Hilaire, est qu'en son siecle et les suivans on étoit persuadé qu'il avoit traduit et imité dans ses écrits beaucoup d'endroits d'Origene, dont le nom étoit alors odieux.

IV SIECLE.

ep. 36. p. 276 | ep. 39. p. 337.

Ruf. l. 3. p. 237.

Hil. pr. n. 29.

6°. ' S. Jerôme marque aussi un ouvrage sur le Cantique des Cantiques, qu'il n'avoit pas vû à la vérité, mais que quelques-uns atribuoient à S. Hilaire. C'est-là tout ce que l'on nous en aprend ; et peut-être ne devons-nous pas nous atendre à en savoir davantage. Après tout il y a quelque difficulté à croire que ' S. Hilaire qui n'a pas voulu expliquer l'Oraison Dominicale, parce qu'il savoit que Tertullien et S. Cyprien l'avoient fait avant lui, ait entrepris d'écrire sur le Cantique des Cantiques, ' que S. Retice d'Autun avoit commenté en notre langue quelques années auparavant.

Hier. Vir. ill. ibid.

Hil. in Matt. c. 5. num. 1.

Hier. ibid. c. 82.

7°. ' Le même S. Jerôme citant les Peres tant Grecs que Latins qui avoient avantageusement parlé du nombre impair, nomme entre autres S. Cyprien et S. Hilaire. Puis il ajoûte, comme le portent les anciennes éditions de ses œuvres, que S. Hilaire a fait voir dans son livre à Fortunat quelle estime il faisoit du nombre de Sept : ce qui se trouve dans le livre de l'exhortation au martyre par S. Cyprien, chapitre 11. C'est sur cette autorité que Marianus Victorius atribuë à S. Hilaire cette exhortation au martyre. De-là naissent naturellement deux questions : la premiere, savoir si ce traité qui a toûjours porté le nom de S. Cyprien, doit être atribué à S. Hilaire, comme le prétend Victorius l'un de ses Editeurs ? la seconde, savoir si S. Hilaire n'a pas aussi écrit sur le nombre impair ?

ep. 30 p. 241 | Hil. pr. n. 26 | Till. ibid. t. 4. p. 639.

' Quant à la premiere question, elle ne souffre plus de difficulté, dit le dernier Editeur de S. Cyprien, depuis l'éclair-

Cyp. not. p. 592.

IV SIECLE.

cissement qu'en ont donné Dom Coutant et Dom Martianay. [a] En effet ces deux Editeurs l'un de S. Hilaire, l'autre de S. Jerôme, ont fait voir que Marianus Victorius avoit été trompé par une leçon corrompue ; puisque tous les anciens manuscrits que l'on a consultés pour la nouvelle édition de ce dernier Pere, portent, *quorum Cyprianus*, au lieu de, *quorum Hilarius*, comme on lit dans les anciens imprimés. [b] D'ailleurs il est impossible, remarque M. de Tillemont, d'avoir lû le traite dont il s'agit ici, sans reconnoître que le style, l'air et les pensées sont entierement de S. Cyprien ; et ni Bellarmin ni Rivet ne disent pas même que ce livre lui soit contesté.

A l'egard de l'autre question, savoir si S. Hilaire n'a pas aussi ecrit sur le nombre impair ? [c] C'est de quoi S. Jerôme ne laisse aucun lieu de douter. Il le nomme expressément entre les Grecs et les Latins, qu'il assure avoir écrit sur ce sujet. Mais nous manquons de preuves, pour assurer que S. Hilaire ait composé là-dessus quelque traité particulier. Peut-être S. Jerôme en parlant ainsi de S. Hilaire, n'a-t'il eu en vûë [d] que ce qu'il avoit lû de lui touchant le nombre de sept dans son explication du Pseaume 118. S. Hilaire y releve beaucoup ce nombre, et donne diverses raisons pour le regarder comme un nombre sacré.

8°. [e] Hariulfe Moine de S. Riquier dans le Ponthieu, Auteur du XI siecle, témoigne que depuis plus de deux cens ans l'on conservoit dans la bibliotheque de son monastere les questions de S. Hilaire sur le Pentateuque, avec celles de S. Cyprien, de S. Jerôme, de S. Augustin, et de S. Avite sur les mêmes livres. Comme cet Ecrivain dans le même article et immediatement auparavant nomme les livres de la Trinité de notre S. Docteur, il ne laisse aucun lieu de douter qu'il ne désigne S. Hilaire de Poitiers plûtôt que tout autre. Au reste l'on ignore absolument quel pouvoit être cet ouvrage ; et S. Jerôme ne l'a point connu.

9°. [f] Le douzième canon du II Concile de Seville fait mention de l'explication d'une des Epîtres de S. Paul à Timothée, faite par S. Hilaire. On y en a même inseré un passage que l'on trouve à la fin des œuvres de ce Pere entre ses autres fragmens. Cela feroit croire que S. Hilaire auroit écrit sur les Epîtres de S. Paul, au moins sur une des deux à Timothée. Mais l'on n'en a point d'autres preuves ; et S. Jerôme n'en parle nulle part.

[a] Hil. ibid. | Hier. ibid. not.

[b] Till. ibid.

[c] Hier. ep. 30. p. 24.

[d] Hil. in Ps. 118. 3. 21. n. 5.

[e] Spic. t. 4. p. 483.

[f] Hil. fr. n. 27.

IV SIECLE.

10°. Trithéme, qui est néanmoins un Ecrivain trop moderne pour faire quelque autorité de poids en des choses aussi éloignées de son siecle, sur-tout lorsqu'il ne parle point d'après les anciens, ' atribuë encore à S. Hilaire un livre sur les hérésies. D'abord on pourroit croire que par ce dernier ouvrage il entend les livres de la Trinité, ou l'écrit contre Ursace et Valens, ou même celui contre Auxence de Milan, qui est aussi intitulé contre les Ariens, ou enfin le traité des Synodes. Mais Trithéme éloigne lui-même cette idée, puisqu'il spécifie tous ces ouvrages dans le catalogue qu'il fait de ceux de S. Hilaire. Tout ce qui paroît avoir trompé cet Ecrivain, c'est que les livres de la Trinité ont porté dans quelques manuscrits, comme nous l'avons déja remarqué, cet autre titre, contre toutes les hérésies. De sorte que Trithéme, n'y regardant pas autrement de trop près, aura divisé cet ouvrage en deux à cause de ses deux différens titres. La même chose lui est arrivée à l'égard de l'écrit contre Auxence, dont il en a fait deux, l'un contre Auxence, l'autre contre les Ariens. Pour ce qui est du livre de Chroniques qu'il donne à S. Hilaire, on n'en trouve nul vestige dans toute l'antiquité.

Trith. script. eccl. c. 70.

' L'on ne sauroit dire précisément de quel ouvrage perdu de S. Hilaire a été pris ce beau passage qu'en raporte le IV Concile de Tolede. C'est une explication de ces paroles de l'Evangile : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*. « Qu'est-ce, dit S. Hilaire, que Dieu desire davantage, « sinon que J.-C. qui est le pain de vie, le pain qui est descendu « du ciel, demeure tous les jours en nous ? Ainsi comme cette « priere est pour chaque jour, on prie pour obtenir ce pain « aussi chaque jour. »

Hil. fr. p. 1368.

§. IV.

SES ECRITS SUPOSÉS.

On est si convaincu depuis long-tems que les ouvrages dont il est ici question, n'apartiennent point à S. Hilaire, qu'il seroit presque inutile d'en parler. De peur néanmoins qu'il ne parût manquer quelque chose à son histoire, nous en allons faire l'énumeration, sans nous y arrêter beaucoup.

1°. ' Louis le Mire dans l'édition de S. Hilaire qu'il publia en 1544, y inséra sous son nom un poëme sur la Génese qu'il avoit tiré de la bibliothèque de S. Victor. Depuis il a été imprimé plusieurs fois encore sous le nom du même Pere. Mais

Hil. app. p. 1369. 1374 | Riv. crit. l. 3. c. 12. p. 301. 1.

IV SIECLE

on a peine à comprendre comment on a atribué une piece à S. Hilaire de Poitiers, à la tête de laquelle on voioit paroitre le nom du Pape S. Léon à qui elle est adressée. C'est ce qui l'a fait donner à S. Hilaire d'Arles. Si c'est avec plus d'aparence, ce n'est peut-être pas avec plus de verité. Nous en parlerons plus amplement en faisant son histoire.

Fab. bib. p. 198. 210.

2°. En 1605, le P. du Bosc Célestin publia encore sous le nom de S. Hilaire un poeme sur le martyre des Maccabées. Il est vrai qu'il marque avoir douté si cette piece apartient à S. Hilaire de Poitiers plutôt qu'à S. Hilaire d'Arles, quoiqu'il leve aussi-tôt son doute en déclarant que le style aproche plus de celui du premier. Il en juge par sa conformité avec le style du poëme précédent sur la Génese, ce qui ne prouve rien. Aussi convient-on que ni l'un ni l'autre de ces poëmes n'est de notre S. Docteur.

Hil. ibid. p. 1373-1376. Mar. ibid. p. 83. 2 | Riv. ibid. p. 257. 1.

3°. On porte le même jugement des petits traités qui ont paru sous son nom avec les titres de l'unité et de l'essence du Pere et du Fils. Dès 1535 qu'on mit le premier sous la presse, on s'aperçut que ce n'étoit qu'une rapsodie formée de divers endroits du second, et particulierement du neuviéme livre de la Trinité, avec une addition tirée d'ailleurs sur les divers noms de J.-C. Le traité de l'essence contre les hérétiques n'est non plus qu'un tissu assez mal assorti de divers endroits des douze livres de la Trinité.

Hil. ibid. p. 1377. 1380.

4°. On donna aussi en 1578 sous le nom de S. Hilaire un fragment de sermon, comme l'on croioit, dont on avoit fait des leçons pour la fête de la Trinité. Leunclavius l'avoit trouvé en grec sous le nom du S. Evêque. Mais on a reconnu depuis que ce n'est autre chose que ce qu'on nomme la foi d'Alcuin. Dès le IX siecle Enée de Paris l'avoit citée sous ce titre en la donnant à son véritable Auteur.

Riv. ibid.

5°. Enfin l'on a cru pendant quelque tems que les deux letres qui portent le nom d'Hilaire, et qui sont adressées à S. Augustin, étoient de S. Hilaire de Poitiers. L'erreur étoit assez grossiere pour se faire sentir par elle-même. En effet ces letres portent avec elles toutes les marques nécessaires, pour y reconnoitre un Auteur qui n'est venu que long-tems après lui. Elles sont adressées à S. Augustin, qui ne commença à fleurir qu'à la fin du IV siecle; et il y est parlé des suites de l'hérésie de Pélage qui ne fut connuë qu'au siecle suivant.

§. V.

SA MANIERE D'ECRIRE, SON ERUDITION ET SA DOCTRINE.

Après ce que nous avons déjà dit des ouvrages qui nous restent de S. Hilaire, et les extraits que nous en avons donnés, l'on seroit en état de juger de sa maniere d'écrire. En parlant de son commentaire sur S. Matthieu, nous avons observé que le style en est serré, concis, nerveux, et que l'Auteur y a trouvé le secret d'y dire beaucoup de choses en peu de mots. Tels sont, ou peu s'en faut, les caracteres du style qu'il a emploïé dans ses autres écrits. Seulement il est un peu plus diffus dans son commentaire sur les Pseaumes. Le grand usage qu'il a fait d'Origene pour composer cet ouvrage en est peut-être la cause. Peut-être aussi S. Hilaire en aura-t'il usé de la sorte pour se rendre plus intelligible à son peuple, devant qui il y a toute aparence qu'il prononça ces explications des Pseaumes, avant que de leur donner la forme de commentaire.

En général les expressions de S. Hilaire sont nobles, énergiques, convenables à son sujet, quoiqu'elles ne soient pas toûjours bien latines. Il y a beaucoup de justesse dans ses pensées, de force dans ses raisonnemens ; et le tour ingénieux dont il les acompagne, leur donne un nouveau prix. Ses descriptions sont vives et pathétiques, ses instructions lumineuses et pleines d'onction, sa critique sévere, mais juste et bien soûtenuë, ses figures fréquentes et pour l'ordinaire placées à propos. En un mot son éloquence est telle qu'elle frappe, qu'elle étonne, qu'elle abbat, qu'elle instruit, qu'elle presse ; et il est difficile que l'esprit et le cœur ne se laissent entraîner par sa force et sa rapidité. C'est ce qui a fait dire à S. Jerôme que S. Hilaire étoit non seulement très-éloquent, et l'homme le plus disert de son siecle, mais qu'il étoit même un torrent de l'éloquence latine, *latinæ eloquentiæ Rhodanus*, et que par sa rapidité il s'étoit rendu célebre dans tous les païs, où le nom Romain étoit connu. C'est pour cela encore qu'il renvoïe aux écrits de S. Hilaire les personnes qui recherchent un fleuve d'éloquence, et qui aiment le bel ordre et l'arrangement dans le discours. A cette ocasion il ne fait pas difficulté de mettre de niveau les écrits de notre Saint avec ceux des plus célebres

Hier. ap. l. 2. p. 415 | ep. crit. p. 712 | in Gal. pr. 2. p. 255.

in Is. pr. 8. p. 207.

IV SIECLE

Orateurs du Paganisme, et des plus éloquens Peres de l'Eglise. Rufin n'en fait pas moins de cas pour la noblesse et les grandes beautés du style.

Ruf. l. 1. c. 31. p. 240.

Entre tous ces traits d'éloquence, S. Sidoine découvroit une élevation merveilleuse, qu'il marque comme un caractere propre à l'éloquence de S. Hilaire. En effet l'élevation de style lui est si naturelle, que c'est ce qui peut contribuer à le rendre moins clair. Car bien que S. Jerôme reconnoisse qu'il a imite le style de Quintilien, il avoue néanmoins ailleurs qu'il est un peu enflé, et que les longues periodes qu'il y mêle selon le genie Gaulois avec les beautes de la Gréce, embarassent son discours, et le rendent moins intelligible à ceux qui n'ont qu'une érudition médiocre. Cela n'empêchoit pas au reste qu'il ne jugeât ses écrits à la portée du sexe le moins letré, à qui il en conseille la lecture.

Sid. l. 4. ep. 3. p. 90.

Hier. p. 93. p. 6.7. ep. 13. p. 567.

ep. 57. p. 596.

'S. Hilaire paroit avoir eu quelque legere teinture de la langue hébraique. 'Mais il etoit bien éloigné de la posseder, selon S. Jerôme. Il étudia la gréque avec plus de succès; quoiqu'au jugement du même Pere il ne la sût pas à fonds. Il ne laissa pas d'entreprendre, comme on l'a vû, de traduire divers ouvrages d'Origene; 'et il le fit de maniere à s'atirer l'aprobation des Savans. 'Il est vrai que S. Jerôme qui lui rend ce témoignage, dit que S. Hilaire fut aidé dans ce travail par un Prêtre de ses amis nommé Heliodore. Quoiqu'il en soit, en raprochant les endroits de S. Jerôme les uns des autres, on sera toûjours en droit d'avancer que S. Hilaire savoit assez bien le grec.

Hil. in Ps. 2. n. 2.

Hier. ep. crit. p. 712.

ep. 33. p. 251.

ep. crit. ibid.

'Pour la literature profane, S. Augustin reconnoît qu'il s'en étoit enrichi, et qu'il l'avoit fait servir à l'édification de l'Eglise. On voit en effet par la lecture de ses écrits, qu'il n'avoit pas negligé les meilleurs Auteurs profanes. L'usage qu'il a fait des écrits d'Origene, doit faire juger qu'il avoit à cœur de s'instruire de ce que les Peres tant Grecs que Latins, qui l'avoient précédé, avoient laissé à la posterité sur la doctrine. Outre Origene il avoit au moins lû Tertullien et S. Cyprien. Cependant il ne grossit point ses ouvrages par les citations de ceux qui avoient écrit avant lui. Parfaitement instruit de l'Ecriture et de la tradition, il tire de ces deux sources tout ce qu'il avance, et renvoïe continuellement ou à l'une ou à l'autre, et souvent à toutes les deux.

Aug. doct. chr. l. 2. c. 40.

'Une érudition de cette nature lui a acquis les titres de Pere de

de Trin. . n. 11.

l'Eglise, qui avoit une autorité particuliere, soit en expliquant l'Ecriture, soit en établissant les dogmes de la foi ; 'd'homme docte, qui avoit un talent particulier pour la dispute ; 'de Docteur subtil et profond ; d'Interprete sage et discret des Écritures, qui en sonde avec respect les divins abymes, qui avec le secours de la lumiere de Dieu dévelope clairement les paraboles et les énigmes, ' qui pénetre et aprofondit les choses divines d'une maniere toute lumineuse.

IV SIECLE.

in Jul. l. 2. n. 28. Cass. inst. c. 18. p. 550. 2.

in Ps. pr. c. 12. p. 5. 2.

Si de l'éloquence et de l'érudition de S. Hilaire nous passons à sa doctrine, nous verrons qu'elle est encore plus admirable. Il n'est point de dogme dans notre religion qu'il n'ait ou établi, ou défendu contre ceux qui les ataquoient. Personne n'a expliqué plus clairement que lui le mystere de la Trinité, la distinction des Personnes, la divinité du Fils et du S. Esprit. Personne non plus n'a parlé de Dieu et de ses divins atributs d'une maniere plus sublime, plus noble, en un mot plus digne de cet Etre suprême. Il avoit une si haute idée de sa grandeur, 'qu'il veut que nous reconnoissions que non seulement la premiere lueur de notre salut vient de Dieu ; mais qu'il n'y a même en nous aucun bien qui n'émane de cette source comme de son principe. 'Qu'il y a autant de folie que d'impieté à ne pas reconnoître que nous ne vivons que dépendamment de Dieu et sous son souverain domaine, et à aimer mieux nous confier en nos propres forces, qu'en cet Etre tout puissant de qui nous vient tout ce que nous avons. 'Que puisque toutes choses nous viennent de lui, et qu'en toutes choses nous avons besoin de sa misericorde, nous n'avons par consequent aucun sujet de nous glorifier en nous-mêmes.

Hil. in Ps. 118. 8. 6. n. 4.

in. Ps. 51. n. 20.

in Ps. 123. n. 2.

On sait que S. Hilaire est le premier entre les Latins qui a pris la défense de la consubstantialité du Verbe, et que ce fut pour cela qu'il écrivit ses douze livres de la Trinité. Il a encore établi le mystere de l'Incarnation dans toutes ses parties, la Conception de J.-C. la réalité de sa chair prise dans le sein d'une Vierge, la vérité de ses souffrances et de sa mort, sa présence réelle dans l'Eucharistie, la distinction des deux natures et leur union hypostatique. Il soûtient l'immortalité de l'ame, sa nature spirituelle et différente de celle du corps ; la chûte d'Adam, le péché originel et ses suites ; la necessité d'un Médiateur, le dogme du libre arbitre et le merite des bonnes œuvres, la necessité de la grace non seulement pour éclairer l'entendement et avoir l'intelligence de la loi, mais aussi pour

IV SIECLE. faire agir la volonté, pour acomplir les préceptes, pour repousser les tentations, en un mot pour acquerir la vie éternelle.

On a deja vû qu'il reconnoît que les justes et les reprouvés aussi-tôt après leur mort sont heureux ou malheureux : aussi il n'a point donné dans les erreurs des Millenaires. Il fait consister la beatitude dans la vûe de Dieu. Il parle admirablement en plus d'un endroit du ministere des Anges ; et ce qu'il en dit, inspire beaucoup de respect pour ces bienheureux Esprits et une grande confiance en leur protection. Il louë l'invocation des Saints et la vénération de leurs reliques. Il recommande la pénitence, le jeûne, la mortification des sens, et éleve le célibat au-dessus du mariage.

Sa morale est aussi exacte que sa theologie, et la discipline qu'il enseigne, aussi sainte que sa morale est exacte. Il condamne, et déclame souvent contre le luxe, la mollesse, l'avarice, l'insensibilité pour les besoins des pauvres, l'usure, la simonie, etc.

Aug. in Jul. l. 2. [illegible] C'est pour sa doctrine en particulier, que dès le siecle qui suit immédiatement sa mort, il merita les glorieux titres d'homme de Dieu et d'illustre Docteur de l'Eglise, que lui donne S. Augustin. S. Jerôme rend un insigne témoignage à la doctrine de S. Hilaire, lorsqu'écrivant à Læta et lui conseillant à elle et aux autres personnes de son sexe la lecture des écrits de ce Pere, il lui dit qu'elle les peut lire avec la même sureté que ceux de S. Athanase, sans craindre d'y rien trouver qui puisse blesser ou affoiblir sa foi : *Athanasii epistolas, et Hilarii libros inoffenso decurrat pede.* Le Concile de Rome tenu en 494 sous le Pape S. Gelase, et composé de 70 Evêques, n'en avoit pas une idée moins avantageuse. En effet cette assemblée faisant le dénombrement des écrits que reçoit l'Eglise pour regle de sa foi, marque ceux de S. Hilaire avec ceux de S. Cyprien, de S. Athanase et des autres anciens Peres de l'Eglise.

Hier. ep. 57 p. [illegible]

Conc. t. 4 p. 1262.

Malgre des aprobations aussi respectables en faveur de la doctrine de S. Hilaire, on n'a pas laissé de voir s'élever certains Censeurs, qui l'ont jugé répréhensible en divers points. De sorte qu'oubliant les regles qu'il donne lui-même pour lire les écrits des autres, et dont la premiere est de bien prendre le sens de l'Auteur au lieu de lui prêter le sien, ils se sont imaginé de voir dans ses ouvrages des endroits qui leur ont paru s'éloigner de la saine doctrine, mais qui ne leur auroient

Hil. de Trin. l. 1. n. 18.

pas paru tels, s'ils se fussent donné la peine de les bien entendre.

' On lui reproche, 1°. d'avoir cru que J.-C. n'avoit point reçu de la Sainte Vierge la matiere dont son corps étoit formé. (Hil. pr. n. 41.) 2°. ' D'avoir dit que les Fideles étoient une même chose avec le Pere et le Fils par nature, et non point par adoption, ou par conformité de sentiment et de volonté. (num. 76.) 3°. ' D'avoir nié que J.-C. ait été sujet à la faim, à la soif, à la crainte, à la douleur, etc. (num. 98.) 4°. ' D'avoir avancé qu'avant que J.-C. eût expiré sur la croix, le Verbe s'étoit séparé du corps auquel il s'étoit uni. (num. 160.) 5°. ' Que dans J.-C. ressuscité et glorieux il ne restoit plus rien de l'homme, parce que la nature humaine dans cet état de gloire avoit été entierement changée et transformée en la nature divine. (num. 182.) 6°. ' Qu'à la fin des siecles les Fideles ne subiroient point le Jugement, parce que leur foi n'étoit pas douteuse, et que les Infideles n'y seroient point admis, parce qu'ils étoient déjà jugés, et que leur infidelité étoit constatée. (num. 220.) 7°. ' De n'avoir reconnu pour livres canoniques de l'ancien Testament que les vingt-deux que recevoient les Juifs, et d'avoir rejeté ceux que l'on nomme deuterocanoniques. (in Ps. pr. n. 15.)

Voilà les principales erreurs que quelques Ecrivains ont imputées à S. Hilaire. Mais Dom Piere Coutant dernier Editeur des œuvres de ce Pere, montre clairement que ces imputations ne viennent que faute d'avoir bien pris sa pensée et bien entendu ses termes. C'est ce qu'il fait voir et dans la belle préface qu'il a mise à la tête de son édition, et dans les savantes notes dont il a orné le corps de l'ouvrage. Il y justifie S. Hilaire sur tous ces points d'une maniere si solide et par des passages si précis, qu'il ne paroît plus aucun doute sur la foi et la doctrine de ce grand Évêque. Après tout s'il y en avoit encore, ' il seroit dissipé, dit excellemment un ancien et celebre Auteur, par la gloire de ses souffrances; et tout ce que l'on pourroit reprendre en lui, ne diminueroit jamais rien de son mérite. (Cl. M. de an. l. 2. c. 9. p. 1065. 1.)

§. VI.

ÉDITIONS DE SES ŒUVRES.

La premiere édition des ouvrages de S. Hilaire fut faite par les soins de George Cribellus; mais on ne marque point en quelle année, ni en quel volume elle parut. Elle comprenoit seulement les livres de la Trinité et des Synodes, les (Hil. pr. n. 5.)

IV SIECLE.

opuscules adressés à Constance avec ceux que S. Hilaire composa contre cet Empereur et contre Auxence de Milan. Jean Solidus de Cracovie donna ensuite le commentaire sur les Pseaumes.

Ibid. ; Bibl. Cas. Ben.

En 1510 [1] avant Pâques Josse Bade publia une autre édition de S. Hilaire en un volume *in-folio*, qui outre ces premiers ouvrages là comprenoit encore la letre à Abra et les commentaires sur S. Matthieu, que Guillaume le Petit confesseur du Roy avoit tiré de la bibliotheque de S. Benigne de Dijon. Ce fut Robert Fortunat de S. Malo qui travailla à cette édition.

Cave. p. 135.

Six ans après en 1516 Erasme en publia une autre en même volume, mais peu exacte. Elle fut faite à Basle chez Froben, où elle parut de nouveau en 1523. Erasme y fit quelques corrections sur les livres de la Trinité ; mais il ne toucha presque point aux autres ouvrages. Il mit à la tête de cette édition une préface dans laquelle il maltraite étrangement S. Hilaire, et lui atribue plusieurs erreurs pour avoir sujet d'excuser les adversaires du S. Evêque. Aussi cette préface si injurieuse à la memoire de ce S. Docteur a-t-elle été censurée et par l'Inquisition de Rome, et par la Faculté de Théologie de Paris. Cela n'empêcha pas que Henri Petri Imprimeur au même endroit ne donnât de nouveau cette même édition au public en 1526. C'est ce que Froben fit encore en 1535, en y joignant un petit traité faussement atribué à S. Hilaire sous ce titre, de l'unité du Pere et du Fils.

Hil. ibid. p. 6 ; Bib. Cas. Ben.

Fris. bibl. ph. p. 64. 2.

Hil. ibid. ; Bib. Casan.

En 1550 cette même édition parut tout de nouveau au même endroit chez le même Imprimeur. Elle fut revûë par Martin Lypsius, qui y corrigea quelques fautes d'impression, mais qui se mit peu en peine de la revoir sur les manuscrits, ni même sur celle de Paris dont nous allons parler :

Hil. ibid. p. 8 ; Bib. S. Vin. Cen.

Celle-ci fut dirigée par Louis le Mire, et publiée à Paris chez la veuve Charlotte Guillar en un volume *in-folio* dès l'an 1544. Elle est beaucoup plus exacte et plus correcte que celle d'Erasme. Elle est aussi devenuë fort rare. On l'a cherchée inutilement dans la plûpart des Bibliotheques de Paris. Elle se trouve dans celle du grand Couvent des Carmes. Il s'en trouve aussi deux exemplaires dans le Maine, l'un à l'Abbaïe de N. D. d'Evron, l'autre chez les Dominicains du Mans. Le

Hil. ibid. p. 7 ; Bib. B. M. de Ebr. Bib. ff. Prad. Cens.

Dupin. bibl. t. 2. p. 284. 285.

1 M. Dupin, qui fait quelques autres fautes en parlant des éditions de S. Hilaire, met celle de Josse Bade en 1500.

Mire

Mire y ajoûta le traité de l'essence du Pere et du Fils ; le Poëme sur la Genese ; et les deux letres à S. Augustin : ouvrages supposés, que nous avons observé n'être pas de S. Hilaire. IV SIECLE.

' Cette édition de le Mire parut derechef à Basle chez Eusebe Episcopus l'an 1570 en un volume *in-folio*. L'on mit à la tête une vie de S. Hilaire composée par Jean Jâques de Grigny, ce que personne n'avoit encore fait. Mais cette vie est pleine de fautes. Une des plus grossieres est que de Grigny atribue à S. Hilaire Evêque de Poitiers ce que S. Jerôme dit contre le Diacre Hilaire qui rejetoit le baptême des hérétiques, et que ce Pere nomme par ironie le Deucalion de l'univers. Hil. ib. n. 9.

' En 1572 Jean Gillot fit remetre sous la presse les œuvres de S. Hilaire à Paris chez Nivelle et Michel Sonnius en un volume *in-folio*. Il refuta à la verité ce qu'Erasme dans sa préface et de Grigny dans la vie de S. Hilaire avoient avancé contre ce grand Evêque ; mais il ne corrigea rien dans le texte original de ce pere. Les Imprimeurs ont même par leur négligence laissé glisser plusieurs fautes dans cette édition, qui d'ailleurs est fort bien conditionnée pour le papier et les caracteres. n. 10 | Bib. fct. Min. Cen

' Les Libraires de Paris en 1605 donnerent une nouvelle édition de S. Hilaire, dans laquelle on insera les fragmens publiés dès 1598. ' Elle fut renouvellée à Cologne l'an 1617 ches Antoine Hierat en un volume *in-folio*, où il est marqué qu'elle est faite sur celle de Gillot. ' Elle parut tout de nouveau à Paris les années 1631 et 1652 en même volume. Quoique les Imprimeurs qui la donnerent au public, fissent retoucher le texte sur les manuscrits, néanmoins elle est fort défectueuse, et moins exacte que celles qui ont été faites à Basle. n. 11. 12. Bib. S. Alb. And Hil. id. | Bib. S. Serr. And.

' Enfin la derniere édition des ouvrages de S. Hilaire, est celle que publia Dom Pierre Coûtant Religieux de notre Congregation l'an 1693 en un gros volume *in-folio*, chez François Muguet Imprimeur à Paris. C'est sans contredit la plus belle, la plus exacte, la plus parfaite de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent ; et elle a merité à juste titre l'estime et l'aprobation de tous les Savans de l'Europe. Bib. S. Vin. Cen.

L'Editeur a eu soin de revoir ou par lui-même ou par ses amis le texte original tant sur les imprimés que sur les meilleurs manuscrits de France et d'Italie, et de marquer au bas

IV SIECLE

des pages les differentes leçons qui en valent la peine. Il a même augmenté son edition de quelques opuscules de S. Hilaire qui n'avoient pas encore vû le jour, comme des traités sur quelques Pseaumes et la petite apologie pour le livre des Synodes. A la tête de l'edition se voit une belle et savante préface de plus de 80 pages, dans laquelle Dom Coûtant traite à fond tout ce qui regarde et les écrits et la doctrine de son Auteur. Cette préface est suivie d'une nouvelle vie de S. Hilaire tirée de ses propres ouvrages et des Auteurs les plus dignes de foi. Après quoi l'on trouve la vie qu'en a écrite Fortunat au VI siecle. Hors le commentaire sur les Pseaumes qu'il a placé le premier, afin de faire préceder ce qui regarde l'Ecriture Sainte, dans le reste des ouvrages il a presque suivi l'ordre chronologique. Outre ce qu'il en dit dans sa préface générale, il a encore poussé son travail et son atention, jusqu'à mettre à la tête de chaque écrit en particulier un avertissement ou petite préface, qui y répand une nouvelle lumiere. La même érudition qui se fait admirer dans la grande préface et les autres plus courtes, brille encore dans les savantes notes dont il a orné le bas des pages aux endroits qui demandent quelque éclaircissement. Enfin pour rendre son travail plus parfait et abreger celui de ses lecteurs, il s'est donné la peine de dresser une table très-ample et très-exacte de toutes les matieres, qu'il a mise à la fin, et qui peut passer pour une espece de concordance de l'ouvrage. (VIII.)

HELIODORE,

Prêtre a Poitiers.

Hier. ep. crit. p. 712.

On ne connoît la personne de cet Ecrivain que par la dignité du Sacerdoce dont il étoit revêtu, et par ses liaisons avec S. Hilaire de Poitiers. C'est deja un grand préjugé en faveur de son merite, que son union avec un aussi Saint et savant Evêque. S. Hilaire pendant son exil en Phrygie aïant pris un goût particulier pour les ouvrages d'Origene, forma le dessein d'en traduire quelques-uns, et l'executa après son retour à Poitiers. Il en fit même passer plusieurs endroits dans ses propres écrits. Pour y réussir il falloit qu'il possedât la langue gréque. Il en avoit sans doute une connoissan-

ce plus que médiocre avant son exil. Nous avons montré ailleurs qu'on l'enseignoit publiquement dans nos principales villes, et qu'elle étoit même aussi commune que la latine en divers endroits des Gaules. Ce qu'il en savoit déja, il eut ocasion de le perfectionner par le frequent commerce qu'il eut pendant son exil avec les Orientaux, qui ne parloient presque point d'autre langue. Mais ne la possedant pas encore à fond, il choisit le Prêtre Heliodore, comme y étant plus habile, et se l'associa dans son genre d'étude. Ce fut avec son secours qu'il composa ses commentaires sur Job, sur les Pseaumes, et peut-être aussi sur le Cantiques des Cantiques, en y faisant entrer beaucoup de choses d'Origene, comme nous avons dit en son lieu.

IV SIECLE.

' S. Jerôme qui ne s'exprime pas toûjours de la même maniere en parlant des mêmes faits, reprend en un endroit quelques fautes dans le Commentaire sur les Pseaumes, et les rejete sur Heliodore. ' Mais à s'en tenir à ce qu'il dit ailleurs et de cet ouvrage et des autres pour lesquels S. Hilaire s'étoit servi d'Origene, on voit qu'il n'en parle que très-avantageusement; et cet éloge retombe sur Heliodore, comme y aïant eu beaucoup de part.

Hier. Ibid.

op. 33. 41. p. 251. 346.

' Quelques savans modernes suposent qu'Heliodore étoit associé avec S. Hilaire pour ses études dès avant son exil, et qu'il suivit ce Saint Evêque relegué en Phrygie. Ce seroit un nouveau sujet d'éloge pour lui. Néanmoins, comme les traductions de grec en latin que S. Hilaire fut obligé de faire des formules de foi, inserées dans son traité des Synodes qu'il composa alors, sont d'un style embarassé et peu naturel, il est à croire que cela ne seroit pas arrivé, si dès lors Heliodore avoit été associé avec lui, et qu'il l'eût suivi dans son exil. ' D'autres ont cru que cet Heliodore est le même que celui qui fut depuis Evêque d'Altino. Mais cette opinion est insoutenable. Ce dernier n'étoit pas même encore clerc en 373, plusieurs années après la mort de S. Hilaire, du vivant duquel l'autre étoit déja Prêtre.

Till. H. E. c. 7. p. 748.

.468.

' Gennade nous aprend qu'un Prêtre nommé Heliodore avoit composé un livre intitulé, *De naturis rerum exordialium*, Des principes. C'est ce que Gennade raporte dès le sixiéme chapitre de son traité des hommes illustres. C'est par conséquent une preuve que cet Ecrivain fleurissoit assez long-tems avant la fin du IV siecle. On en a vû la raison à l'article de Paul Evêque de Poitiers.

Gen. vir. ill. c. 6.

IV SIECLE

Nous ne connoissons point d'Heliodore à qui ces traits conviennent mieux qu'au compagnon d'etude de S. Hilaire. Il y en avoit à la verité deux autres, qui vivoient dans le même siecle. Mais l'un avoit un titre plus relevé que celui de Prêtre, [illegible] puisqu'il étoit Evêque d'Altino ; l'autre étoit un Prêtre d'Antioche, que Gennade a eu soin de distinguer [1] lui-même de [illegible] PP. 21 celui qui fait le sujet de cet article. On pourroit apuier ces raisons de la remarque que nous avons faite ailleurs après l'Auteur de l'apologie des Peres. C'est que les Ecrivains, dont Gennade a composé son traité des hommes illustres, sont presque tous Gaulois.

[illegible] Heliodore dans son ouvrage montroit qu'il n'y a qu'un seul principe. Qu'il ne peut y avoir rien qui soit coëternel avec Dieu. Qu'il est tellement le Createur de tous les biens, qu'il a aussi créé la matiere, c'est-à-dire l'homme, qui s'est porté au mal, après que la malice s'est introduite dans le monde ; mais qui n'est point pour cela auteur du mal. Qu'il n'est rien de materiel qui ne soit redevable de sa creation à Dieu, et qu'il n'y a point d'autre Createur des choses que lui-même. Que Dieu sachant par sa science éternelle que l'homme tomberoit dans la mort, l'avoit averti par avance de ce châtiment. On voit par-là que cet écrit étoit pour refuter quelques restes des erreurs de Cerdon, de Marcion, d'Hermogene.

Genn. ib. c. 6. [illegible] [1] Gennade distingue bien expressément ces deux Heliodores, puisqu'il leur assigne à chacun son chapitre particulier : le sixième au Prêtre Heliodore Auteur du livre des principes, et le vingt-neuvième à Heliodore Prêtre d'Antioche. Celui-ci avoit laissé de sa façon un excellent traité de la Virginité. Une distinction si bien établie n'a pas empêché que les derniers Editeurs de Moreri n'aient confondu ces deux Prêtres. Nous ne nous arrêtons pas ici à raporter ce que l'on trouve d'un Heliodore Prêtre, dans le catalogue des douze Docteurs faussement atribué à S. Jérôme et au venerable Bede, parce que tout ce que debite cet Auteur, ne merite aucune creance.

Mor. II p. [illegible] Corrigé dans l'édit. de 17[illegible]

SALUSTE,

Préfet des Gaules.

[illegible] p. 257 SALUSTE, l'un des plus integres Officiers des regnes de Constance et de Julien l'Apostat, étoit Gaulois de nation. Constance le donna à Julien, lorsque celui-ci vint gouverner les Gaules en qualité de Cesar à la fin de l'an 355, et le chargea de l'administration de la justice. C'est-à-dire, comme l'ateste

Tillem. [illegible] p. 133

IV SIECLE.

Theodoret, que Saluste fut fait Préfet du Prétoire. Quoi qu'élevé à cette premiere charge de magistrature, dont l'exercice demandoit son homme tout entier, ' il ne laissa pas de trouver du tems de reste pour le donner aux mêmes études qui faisoient la principale ocupation de Julien. Il joignit ainsi à la science des loix celle de la philosophie, ' et les autres connoissances encore plus vaines, qui amusoient criminellement ce Prince. Saluste y prit lui-même tant de goût, que Julien lui dédia deux de ses ouvrages en ce genre de literature : l'un sur les Saturnales, qui est perdu, ' l'autre sur le Soleil, que nous avons encore.

Jul. or. 8. p. 247. 248.

or. 4. p. 157.

p. 130.

' Le premier dessein de Constance sur Saluste en le donnant à Julien, étoit qu'il l'observeroit, comme l'on observe un ennemi, et qu'il veilleroit à ce qu'il ne se portât à quelque fâcheuse entreprise. ' Mais Saluste se rencontrant dans les mêmes sentimens et les mêmes inclinations que Julien, ce Prince ' en sut si bien profiter, que de son espion, il en fit son meilleur ami et son confident le plus intime. C'est tout dire ; il se forma entre l'un et l'autre la même amitié et la même union, qu'autrefois entre Scipion l'Africain et le celebre Lælius. ' Julien en tira de grands secours dans la conduite des affaires, et ne faisoit rien sans consulter Saluste, à qui il s'ouvroit avec une confiance parfaite.

ad. Ath. p. 277.

or. 8. p. 241. 242.

p. 244. 248.

p. 241. 242.

De-là il est aisé de juger que Saluste n'avoit point d'autre religion que celle de Julien, et qu'ils étoient Païens l'un et l'autre. ' Theodoret le dit expressément. Néanmoins malgré le Paganisme qu'il professoit, il ne laissoit pas d'avoir de la clémence et de grands égards pour les Chrétiens. L'on remarque même qu'il travailla à faire cesser la persecution contre eux. ' C'est pourquoi S. Hilaire lui adressa un écrit pour se plaindre des violences du Medecin Dioscore contre les Catholiques déja vexés par les Ariens.

Thdrt. ib.

Hil. fr. n. 19

' A la clemence et la douceur Saluste joignoit une grande prudence et beaucoup de franchise. Non seulement il donnoit de bons conseils à Julien, mais il le reprenoit aussi avec une entiere liberté, qu'il savoit assaisonner d'amitié et de tendresse, et où il ne paroissoit jamais ni fierté ni aigreur. Desorte que l'on atribuoit à ses avis tout ce que ce Prince faisoit de bon, ' et que Julien le regardoit comme son maître et son précepteur, ou comme un autre Pericle, un autre Anaxagoras.

Jul. 15. p. 243.

p. 245. 246.

IV. SIECLE.

a p. 242.
b p. 243. 247. 251. p.

c ad Ath. p. 282.
d or. 8. p. 240-252.

e Amm. l. 21. p. 274. l. 23. p. 262. … Till. Emp. t. 4. p. 520.

f Amm. l. 25. p. 429. 430.

a Une union si étroite excita la jalousie des autres Officiers, qui rendirent Saluste suspect à Constance. b Cet Empereur se laissant aller à ces sinistres impressions, retira Saluste d'auprès de Julien sur la fin de 357 pour l'emploïer quelque tems ou en Thrace ou en Illyrie, c et lui donna Lucien pour successeur. d Julien sentit vivement cette separation, et composa à ce sujet un discours que l'on nous a conservé. En y disant adieu à son ami, il en fait un éloge magnifique, et lui donne les plus grandes marques de sa tendresse et de son atachement.

e Quelques années après Saluste revint dans les Gaules, où il se trouvoit dès l'an 361. Julien y aiant été déclaré Auguste l'année précédente, y laissa Saluste en qualité de Préfet. En 363 cet Empereur le prit pour Collégue dans le Consulat ; et il parut nouveau qu'un Prince fût Consul avec un particulier. En effet cela ne s'étoit point vû depuis les Consulats de Diocletien et d'Aristobule en 285, de Maximien et de Janvier en 288. Saluste, soit qu'il eût quelque pressentiment de la défaite de Julien, soit qu'il crût que les affaires de l'Etat ne demandoient pas une si grande précipitation, écrivit à cet Empereur à Cereuse en Mesopotamie, pour l'engager à differer son expedition de Perse. Ce fut inutilement. Julien couroit à sa perte ; et il fut tué la même année dans cette guerre. f Après sa mort Nevite, Dagalaiphe et les plus distingués d'entre les Gaulois, s'acorderent à élire Saluste pour Empereur. Mais il s'en excusa sur ses maladies et sur sa vieillesse. On ne trouve point ce qu'il devint dans la suite. Au reste il ne le faut pas confondre avec Salustius Secundus Préfet du Prétoire d'Orient.

CLAUDE MAMERTIN,

Orateur.

a Pan. B. p. 282. 2.

Dès 289 on a vû paroître sur le theatre des Savans, un autre Orateur de même nom que celui qui se montre ici. a Cette identité de nom et de profession a fait douter à quelques modernes si ce ne seroit pas une même et seule personne. Mais il n'y a nulle aparence à le croire, si l'on a égard au long espace de tems qui s'est passé depuis 289, que l'un commença à se faire connoitre, jusqu'en 361, que l'autre commença à figurer dans le monde. Plus de 70 ans qui se trouvent d'une épo-

que à l'autre, suffisent assûrément de reste pour distinguer ces deux Orateurs. IV SIECLE.

' On ne trouve nulle part en quel païs avoit pris naissance celui qui fait le sujet de cet éloge. Le P. de la Baune a penché pour le faire de Messine. Sa conjecture paroît sans fondement. Il y en a davantage à le croire fils de l'autre Orateur de même nom, et par consequent Gaulois de nation comme lui. Il est certain qu'en ces premiers tems les noms de Mamert et Mamertin ont été assez communs dans nos Gaules. On en a déja vû des preuves ; et l'on en verra encore plusieurs autres dans la suite. D'ailleurs il n'est pas moins certain que cet Orateur étoit né en Occident, et qu'il avoit passé quelques années auprès de Julien, lorsque ce Prince faisoit sa residence ordinaire à Paris. Pan. B. p. 282. 1.

' Mamertin a eu soin de se peindre lui-même en partie dans ce qui nous reste de ses écrits. Il n'étoit pas riche des biens de la fortune. Mais, s'il l'en faut croire, il l'étoit beaucoup en vertu, telle qu'on la voïoit chez les Païens. Il avoit de la generosité, du desinteressement, une douceur à l'épreuve des injures, et une constance qui avoit toûjours tenu contre l'envie. Jamais il n'avoit usé ni de flaterie ni de bassesse. Jamais en un mot il n'avoit rien fait d'indigne d'un homme d'honneur. Ce fut pour toutes ces belles qualités que Julien l'éleva aux premieres charges de l'Empire. Il le fit Thresorier general de son épargne, Préfet du Prétoire et enfin Consul. Mamertin avoüe qu'il n'auroit pas osé porter ses prétentions au-delà de la Préfecture, lorsqu'on lui vint annoncer qu'il étoit désigné pour remplir le Consulat. Il étoit déja vieux ; et quoiqu'il eût desiré dès son enfance cette haute dignité, il proteste neanmoins ne l'avoir jamais recherchée ni demandée, ce qu'il dit être sans exemple. ' Il paroît qu'il avoit quelque naissance, puisqu'Ammien Marcellin reproche à Julien de lui avoir donné pour Collegue Nevite qui n'en avoit point. p. 283. 298. Amm. l. 21. p. 277.

' Ce fut peu de tems après son avenement à l'empire et dès 361, que Julien donna à Mamertin la charge de Thresorier general de son épargne et la Préfecture d'Illyrie. Il y ajoûta depuis celles d'Italie et d'Afrique ; et Valentinien I, qui succeda à Julien en 364, le conserva dans ces trois Préfectures. ' Comme il avoit suivi Julien à Constantinople, ce Prince l'associa avec quelques autres à Saluste Second, Préfet du Prétoire d'Orient, pour l'exercice de la chambre de justice qu'il avoit l. 21. 20. p. 274. 283-453. l. 22. p. 296.

IV SIECLE.

[Marginal note, mostly illegible:] l. 2. 21. 22. 26. p. 285. 305. [illegible]

établie. Cela se passa en 361. * L'année suivante Mamertin se vit élevé au Consulat. Il étoit alors à Constantinople, où il prononça le jour de la cérémonie un discours à la louange de l'Empereur, et où il donna les jeux du cirque le troisième jour de Janvier et les deux suivans.

[Marginal note:] l. 27. p. 491. Till. Emp. t. 5. p. 29.

Malgré sa prétendue probité, Mamertin ne laissa pas d'être acusé de peculat en 367 par Avitien autrefois Vicaire d'Afrique. Il fut mis en justice; et il ne paroît pas qu'il se soit justifié de cette acusation. On ne voit pas non plus ce qu'il devint dans la suite. Mais il est visible qu'aiant vecu au moins jusqu'en 367 il ne peut pas être cet autre Orateur qui figuroit dès 289, et peut-être auparavant.

[Marginal note:] Pan. B. p. 283 | 298.

Nous avons encore le discours que fit Mamertin le jour qu'il entra dans le Consulat. C'étoit le premier de Janvier 362. Il fut prononcé en présence de Julien, et à Constantinople même, que l'Auteur nomme le lieu de la naissance de ce Prince. La premiere partie est emploïée à faire l'éloge de Julien, et la seconde à lui marquer la reconnoissance de Mamertin, pour l'avoir élevé au Consulat et aux autres charges dont nous avons parlé. Les louanges excessives qu'il donnoit à cet Empereur idolatre, qu'il ne craint pas de répresenter comme un Prince exemt des vices des autres hommes; l'éloge qu'il fait de son genre de philosophie, qui étoit la magie la plus détestable, et des mysteres d'Eleusine qu'il avoit rétablis; l'impieté par laquelle il atribue à Jupiter ce qui ne convient qu'au vrai Dieu: tout cela fait voir que ce Panégyriste n'avoit point d'autre religion que celle du Prince, qui étoit le Paganisme. Du reste ce discours contient peu de faits, hors ceux qui regardent l'histoire de l'Orateur, et où il paroît un amour propre excessif, avec une assez grande éloquence, mais telle qu'elle

[Marginal note:] p. 296.

étoit alors en usage. On ne sauroit se tromper à l'atribuer à Claude Mamertin, puisqu'il a eu soin d'inserer lui-même ses deux noms dans le corps de la piece. Elle a été imprimée avec celles de l'autre Mamertin et des autres Panégyristes de l'Empire. On en peut voir les differentes éditions à l'article du premier de ces Orateurs.

HELLESPONCE,

Orateur et Philosophe.

HELLESPONCE fleurissoit au même tems que le fameux Chrysanthe, après le milieu du IV siecle. Il étoit Gaulois de nation, ou avoit au moins pris naissance dans les Gaules. On ne dit pas en quel endroit. Comme la langue gréque lui étoit fort familiere, on pourroit croire que ce fut en quelque lieu de l'ancienne Narbonoise. Eunape, qui l'avoit connu personnellement, assûre qu'il réunissoit en sa personne toute sorte d'excellentes qualités. Il acquit une si grande réputation pour son savoir et l'integrité de ses mœurs, qu'il passoit sans difficulté pour le second Sophiste de son tems; n'y aïant que Chrysanthe qui pût lui disputer la palme. Eunap. p. 203.

Poussé par le desir de trouver quelqu'un plus habile que lui, et la passion de faire de nouvelles découvertes dans la philosophie, il entreprit une infinité de voïages, et parcourut presque toute la terre. Il trouva enfin à Sarde de Lydie en la personne de Chrysanthe ce qu'il cherchoit depuis long-tems. Si-tôt qu'il eut entendu raisonner ce fameux Sophiste, il fut si épris de la beauté de ses discours, qu'il ne lui en falut pas davantage pour fixer ses courses. Il quita toute autre entreprise, s'atacha à ce nouveau Maître, et se rendit son disciple. Comme il étoit déja avancé en âge, il croïoit rajeunir en écoutant ses leçons. Il s'imaginoit découvrir de si excellentes choses dans sa doctrine, qu'il déploroit le tems qu'il avoit perdu à d'autres recherches. Son atachement pour Chrysanthe alloit jusqu'à ce point, que voïant un jour qu'on lui avoit tiré du sang un peu trop en abondance pour un vieillard de son âge, il entra en une espèce de fureur contre Eunape, qui avoit fait l'opération. Mais s'apercevant ensuite que le vieillard ne s'en portoit que mieux, il reprit son calme de Philosophe, et loua le Medecin. Il avoit des assiduités particuliéres auprès de ce Sophiste, et n'entreprenoit rien sans le consulter; Eunape semble même dire qu'il le soulageoit dans le soin qu'il prenoit d'instruire ses disciples. Ibid. p. 207. p. 206.

Sur la fin de ses jours Hellesponce fut ataqué d'une colique

IV SIECLE.

fâcheuse, qui l'obligea à se retirer à Apamée en Bithynie. Ce fut là qu'il mourut avant Chrysanthe son Maître. En mourant il recommanda fort à Procope son compagnon d'étude, de ne point s'atacher à d'autre Maître que ce Sophiste, comme étant le plus habile qu'il sauroit jamais trouver. Ce Chrysanthe, quoique Philosophe de la secte des Pythagoriciens, n'étoit cependant qu'un Magicien outré, qui n'avoit d'autre religion que le Paganisme. Hellesponce paroît avoir suivi en tout le genie de son Maître; et l'on ne voit point qu'il ait rien écrit non plus que lui.

Ibid. Jns. l. 1. 14.

AGRICE,

Rhéteur.

Scal. in Aus. l. 1. c. 12. Vin. in Aus. p. 158.

Censorius Atticus Agricius, ou Agrœtius, ne doit pas être confondu, comme quelques Savans semblent l'avoir voulu faire, avec Argicius aïeul du Rhéteur Arbore, et bis-aïeul maternel du Poëte Ausone. Il est environ le vingtiéme des Professeurs de Bourdeaux, dont celui-ci nous a laissé les éloges. Mais, quoiqu'il ne le place qu'après plusieurs autres, il avouë neanmoins qu'il auroit merité pour la beauté de son éloquence de tenir un des premiers rangs.

Aus. prof. c. 14.

> Eloquii merito primis æquande, fuisti,
> Agrici, positus posteriore loco.

Ibid.

Agrice étoit issu d'une famille aussi illustre par sa noblesse qu'il le devint ensuite lui-même par la gloire qu'il s'acquit dans l'art de bien parler. Il possedoit parfaitement toutes les beautés de la langue gréque et de la latine, et pouvoit à juste titre aller de pair en ce genre de literature avec Nazaire et Patére, ces celebres Professeurs de rhétorique, dont nous avons parlé.

> Tam generis tibi celsus apex, quam gloria fandi
> Gloria Athenæi cognita sede loci;
> Nazario et claro quondam delata Pateræ,
> Egregie multos qui excoluit juvenes.

Sid. l. 5. ep. 10. p. 344.

C'est ainsi qu'Ausone s'en explique. S. Sidoine de son côté

voulant relever le merite des écrits de Sapaude, qui faisoit un des plus grands ornemens des Gaules pour les letres au V siecle, dit que l'on y voïoit toute la regularité du discours que l'on avoit admirée dans Agrice.

'Le même siecle, qui avoit vu naître ce Rhéteur, le vit mourir. Il pouvoit être né vers 315, et il paroît qu'il n'étoit plus au monde vers 370. Il laissa une veuve et des enfans, dont il n'y avoit qu'une fille qui fût établie. On trouve peu après le milieu du siecle suivant 'un Agréce Evêque dans les Gaules, qui aida de ses liberalités S. Rustique pour faire bâtir l'église de Narbone. Il pouvoit descendre de la famille de nôtre Rhéteur.

Aus ib.

Lcr. p. 784.

'Nous avons sous le nom d'un Agréce un traité, ou fragment de traité de la proprieté et de la difference de la langue latine. Cet Agréce est sans difficulté le même que celui dont parle S. Sidoine; et il ne paroît pas y avoir lieu de douter que celui de S. Sidoine ne soit l'Agricius d'Ausone. Agréce dans ce traité examine la difference qu'il y entre les termes qui paroissent synonymes : par exemple, entre *temperantia*, *temperatio* et *temperies*. Il avertit que le premier se dit des personnes, le second des choses, et le troisiéme de l'air et des vents. De même entre *percussus* et *perculsus*. On se sert, dit-il, du premier lorsqu'il s'agit du corps ; et de l'autre, lorsqu'on parle de l'esprit. Il appuïe ce qu'il avance de l'autorité des meilleurs Auteurs latins, comme Terence, Ciceron, Horace, Tite-Live et Virgile. On voit par-là combien il étoit versé dans la lecture des Auteurs de la belle latinité.

Auct. ant. lat. p. 1346. 1352.

'Ce reste de traité a été imprimé plusieurs fois avec les anciens Grammairiens, qui ont écrit sur le même sujet. George Fabricius fut le premier qui le donna au public. Ensuite Bonaventure Vulcanius le fit reimprimer à Basle l'an 1577, à la fin des origines de S. Isidore de Seville. Il parut encore à Hanaw en 1605 par les soins d'Elie Putschius, toûjours avec les anciens Grammairiens latins. Dès 1585 Denys Godefroy l'insera dans son gros recueil des anciens Auteurs de la langue latine, qui a été souvent mis sous la presse. (IX.)

Kon. bib. vet. etc. nov. p. 16. 2 | Fab. bib. lat. app. p. 88.

DELPHIDE,

Rheteur, Orateur et Poete.

Aus. prof. c. 4. 5. Attius Tiro Delphidius étoit fils du Rhéteur Patere, dont nous avons donné l'éloge. Il tiroit son nom de la ville de Delphe ; comme Phœbicius son aieul paternel et un de ses oncles de même nom tiroient le leur d'Apollon, à qui cette ville étoit consacrée. Delphide vint au monde avec d'excellentes qualités. Il avoit l'esprit vif, agréable, enjoué, une grande facilité à parler et à écrire, et un talent merveilleux pour la poësie. Il sut soûtenir ces qualités naturelles par une éloquence et une érudition qui le rendirent celebre dans les païs éloignés comme dans sa propre patrie.

Celebrata varie cujus eloquentia
Domi forisque claruit.

Ibid. Dès les premieres années de son âge il réussit à faire des vers ; et il n'étoit pas encore sorti de l'enfance, lorsqu'un de ses poëmes remporta le prix, et lui mérita un des premiers rangs sur le Parnasse. Bientôt cet heureux succès lui inspira de plus hauts desseins. Il entreprit le genre de poëme epique ; et l'on convient que personne n'avoit plus de dispositions que lui pour cette sorte de poësie. Heureux s'il se fût borné à cette douce et tranquille ocupation des Muses ! Il auroit garanti sa reputation de diverses taches qui la ternirent dans la suite.

Ibid. Mais peu content de sa fortune, il voulut s'avancer dans les charges. Il entra dans le barreau, et y exerça la profession d'Avocat. Ce nouvel emploi lui fut plus nuisible qu'avantageux. Car il y ménagea si peu le monde, qu'il s'attira la haine publique. Amm. l. 18. p. 156. En 358 il acusa de péculat devant Julien alors César, Numerius Gouverneur de la Narbonoise. Celui-ci nia les faits qu'on lui objectoit. Delphide, ne pouvant les prouver, s'écria avec sa véhémence ordinaire : « Quel coupable, illustre César, ne passera pas pour innocent, s'il suffit de nier ses crimes ? » Surquoi Julien lui fit sur le champ cette réponse si sage, remarquée par plusieurs Historiens : « Et quel innocent ne passera pas pour coupable, s'il suffit d'être acusé ? »

Aus. ib. Delphide déja odieux au public par son ambition, courut

risque de se perdre sans ressource, en croïant s'élever dans le parti d'un Tyran près duquel il semble qu'il eût obtenu quelque charge. 'On croit que ce Tyran est Procope qui se revolta sous Valens en 365. 'Mais Delphide fut sauvé de sa perte par les larmes de Paterius son pere.

Till. Emp. t. 4. p. 47.
Aus. ib.

'Toûjours mécontent de son état et toûjours passionné de passer de lui-même à un autre, sans l'atendre de l'ordre de la providence, il ne fit que courir après les charges, sans en posseder aucune, quoiqu'il eût merité d'en posseder plusieurs, s'il avoit eu plus de conduite. Enfin se voïant le jouet de son ambition, il prit le parti de se mettre à professer l'éloquence. Il étoit né pour cet emploi ; 'et il l'exerça avec une très-grande réputation, selon S. Jerôme. 'Ausone témoigne néanmoins qu'il n'y donna pas toute l'assiduité qu'il devoit : ce qui l'empêcha de faire d'aussi bons écoliers qu'il y avoit sujet de l'atendre.

Ibid.
Hier. chr. p 184.
Aus. ib.

'Delphide fut arrêté au milieu de sa course par une mort prématurée, qui lui épargna la douleur de voir le suplice d'Eucrocie sa femme et la honte de Procule sa fille. Celle-ci s'étant laissée surprendre par les Priscillianistes vers l'an 380, on l'acusa de s'être abandonnée à Priscillien même que sa mere avoit reçu dans une de ses terres, et d'avoir étouffé son fruit par des médicamens. Eucrocie s'étant engagée dans les mêmes erreurs, eut la tête tranchée à Treves vers l'an 385 avec plusieurs autres personnes de cette secte. 'Son suplice à la verité fut desaprouvé par les Chrétiens les mieux instruits des regles de l'Eglise, et par les Païens mêmes. Pacatus l'un d'entre ceux-ci, qui écrivoit quelques années après, ne s'arrêtant qu'à la profession exterieure d'une vie plus austere que faisoient les Priscillianistes, entreprend la justification d'Eucrocie en ces termes : « Quels étoient, dit-il les crimes atroces de cette Da-
« me veuve d'un illustre Poëte, qui meritoient qu'on la traînât
« au suplice avec un croc ? On ne l'acusoit que d'être trop reli-
« gieuse ; on ne lui reprochoit qu'un trop grand atachement au
« culte de la Divinité. »

Ib. Sul. his. l. 2. n. 63. 65. p. 424. 431 | Prof. chr. p. 736.
Pan. p. 268.

Il paroît par ce qu'en dit S. Jerôme, que Delphide étoit Païen comme Paterius son pere. Mais s'il eut le malheur de ne point sortir des ténebres du Paganisme, et d'avoir une femme et une fille engagées dans l'herésie, sa famille eut la gloire de donner avant la fin de ce siecle un excellent sujet en la personne d'Hedibie, célebre au siecle suivant. C'étoit une veu-

Hier. ep. ad Hed. p. 168.

IV SIECLE. ve d'une pieté exemplaire, qui paroît avoir été instruite des belles letres, et qui s'apliquoit particulierement à la lecture des livres saints. Ce fut elle qui proposa à S. Jerôme douze questions sur l'Ecriture, qui ont fourni la matiere à la belle letre que le Saint lui écrivit.

Hier. ibid. Il ne nous reste plus aujourd'hui aucun des ouvrages de Delphide. Il est néanmoins certain qu'il en avoit composé plusieurs en prose et en vers. C'est ce qui fait dire de lui à S. Jerôme : *omnes Gallias prosæ versuque suo illustravit ingenio.* Sid. l. 5. ep. 10. 344. S. Sidoine reconnoissoit dans les écrits de Delphide une abondance, qui en faisoit comme le caractère distinctif.

ANASTASE,

GRAMMAIRIEN,

ET RUFUS,

RHÉTEUR.

Aus. prof. c. 10. AMMONIUS Anastasius nâquit à Bourdeaux vers le commencement du IV siecle. Il y enseigna quelque tems la grammaire. Comme il avoit et peu de capacité et peu de merite, il ne s'acquit pas dans cet emploi une grande réputation. Se rapellant peut-être l'avis de l'Evangile, que nul n'est Prophete en son païs, et se flatant qu'il pourroit faire fortune ailleurs, il quita sa patrie pour se retirer à Poitiers. Il y professa la grammaire comme à Bourdeaux, mais avec aussi peu de fruit ; de sorte qu'il avoit bien de la peine à y subsister. Il y mourut pauvre et presque sans nom, dans un âge fort avancé. Le peu d'honneur qu'il fit aux letres malgré sa profession, a fait declarer à Ausone, qu'il ne parle de lui, que pour ne pas laisser son nom enseveli avec ses cendres.

Ce que nous venons de dire d'Anastase, fait voir à la letre epi. 136. en sa personne l'acomplissement d'une épigramme d'Ausone, où ce Poëte prétend que l'on ne vit jamais un Grammairien faire fortune et devenir heureux selon le monde, et que s'il est arrivé que quelqu'un le soit devenu, c'est un de ces phénomenes extraordinaires.

Felix Grammaticus non est, sed nec fuit unquam :
Nec quisquam est felix nomine Grammaticus.

At si quis felix præter fatum exstitit unquam,
Is demum excessit grammaticos canones.

' Au même tems qu'Anastase enseignoit la grammaire à Poitiers, un nommé Rufus y professoit la rhétorique. Mais ce Rhéteur y acquit encore moins de réputation que le Grammairien. C'étoit un homme sans nul talent pour la profession qu'il exerçoit. Elle consistoit à enseigner l'art de bien parler; et il étoit presque aussi muet qu'une image. C'est ce qu'Ausone a assez ingenieusement exprimé dans les deux épigrammes suivantes: epi. 51 | Egas. Bul t. 1. p. 56.

Ore pulcro et ore muto, scire vis quæ sim? Volo.
Imago Rufi Rhetoris Pictavici.
Diceret sed ille vellem Rhetor hoc mî. Non potest.
Cur? Ipse Rhetor est imago imaginis.
/ Hæc Rufi tabula est. Nil verius. Ipse ubi Rufus? Aus. epi. 47.
In cathedra. Quid agit? hoc quod et in tabula.

' Ce sujet faisoit tant de plaisir à la Muse d'Ausone, qu'il en prit ocasion de composer huit épigrammes que nous avons encore. epi. 45 52.

Il n'y a donc nulle aparence suivant ce portrait de Rufus, ' qu'il soit le même que Sextus Rufus Auteur d'un abregé de l'histoire Romaine, qui présenta son ouvrage à Valentinien I. C'est néanmoins ce qu'ont cru quelques Ecrivains, au raport de Mr du Boulay, qui ne paroît pas éloigné du même sentiment. Egas. Bul. ib.

URSULUS ET HARMONIUS,

Grammairiens.

Ursulus et Harmonius enseignoient ensemble la grammaire à Treves sous l'empire de Valentinien I. Les écoles, comme nous l'avons remarqué ailleurs, y étoient alors très-florissantes. La cour y faisoit son sejour ordinaire, et contribuoit à y attirer les plus habiles Professeurs et grand nombre d'étudians. Ausone qui la suivoit alors, en qualité de Précepteur du jeune Gratien depuis Empereur, étoit fort lié avec les deux Grammairiens dont nous parlons, et se faisoit un plai- Aus. ep. 18. 644. 549.

IV SIECLE. sir de leur rendre service dans les rencontres. C'est ce que nous aprenons d'une de ses letres à Ursulus.

Vin. in Aus. p. 117. Depuis fort long-temps les Empereurs avoient de coûtume de donner au commencement de chaque année des étrenes aux personnes qu'ils honoroient de leur bienveillance. Les Professeurs qui prenoient le soin d'instruire la jeunesse, avoient ordinairement part à cette sorte de liberalité, sur-tout lorsqu'ils étoient à portée. Aus. ib. p. 644. Il arriva cependant qu'une année Ursulus fut oublié dans la distribution qui se fit des largesses de l'Empereur. p. 645. 646. Il eut recours à Ausone son ami, alors Questeur de l'Empire, qui lui obtint une somme assez considerable. C'est ce qui fait le sujet de sa letre à Ursulus. p. 646. 648. Mais la maniere entortillée dont Ausone s'explique sur le nombre des écus qu'il fit donner à Ursulus, a fort embarassé les Savans. Il paroît néanmoins que toutes ses differentes expressions étudiées ne signifient que le nombre de douze. Après tout, ce qu'il y a de plus remarquable dans cette letre pour l'histoire d'Ursulus, c'est qu'il donnoit six heures de son tems chaque jour à l'instruction de la jeunesse dans les belles letres.

p. 644. Harmonius son collegue dans la même profession passoit pour un homme d'une érudition consommée. S'il en faut croire Ausone, il n'étoit pas indigne d'aller de pair en genre de literature avec les Scaurus, les Claranus, les Varrons et les autres Savans les plus celebres de l'antiquité. Il possedoit parfaitement le grec et le latin ; et il y a toute aparence qu'il donnoit des leçons en l'une et l'autre langue. Ne pouvant plus suporter le triste état où il voïoit les poësies d'Homere, qui se trouvoient alors fort negligées, il entreprit d'en faire un recueil : ce qu'il executa en y ajoutant des notes de sa façon, pour faire observer ce qui s'étoit glissé d'étranger dans le texte de cet ancien Poëte. C'est en partie à ses soins que nous sommes redevables de ce que nous avons d'Homére aussi entier qu'il est aujourd'hui. Pour ne rien ôter au portrait que l'on nous a laissé d'Harmonius, nous allons donner ici les propres traits avec lesquels Ausone l'a peint en écrivant à Ursulus son Collegue.

Ursule Collega nobilis Harmonio,
Harmonio, quem Claranus, quem Scaurus et Asper,
Quem sibi conferret Varro priorque Crates :
Quique sacri lacerum collegit corpus Homeri,
Quique notas spuriis Versibus apposuit :

Cecropiæ

Cecropiæ commune decus, Latiæque Camœnæ,
Solus qui Chium miscet et Ammineum.

I. CONCILE DE VALENCE.

' EN 374 le douziéme jour de Juillet sous le Consulat de Gratien et d'Equice, on tint un Concile à Valence dans la Viennoise. Il s'y trouva vint et un Evêques, ou même trente s'il faut s'en raporter à un manuscrit. ' Il y en avoit de plusieurs provinces des Gaules; mais la plûpart étoient de l'ancienne Narbonoise. ' De sorte que l'on peut regarder cette assemblée comme un Concile general de toutes les Gaules.

Conc. t. 2. p. 904. 906.

p. 1807.

Till. H. E. t. 8. p. p. 551.

' Les noms des Prélats qui y assisterent, se trouvent et dans l'inscription des letres de ce Concile et dans les signatures qui se lisent au bas. Mais ils y sont avec un ordre bien different, dont on n'a pu encore donner de bonnes raisons. Il n'y est point marqué de quelles Eglises ces Prélats étoient Evêques. ' M[rs] de Sainte-Marthe croïent que S. Florent, Evêque de Vienne, présida à ce Concile, comme tenu dans sa province. Les autres principaux Evêques qui y assisterent, ' furent S. Phébade d'Agen, qui est nommé le premier dans l'inscription des letres sous le nom de Fœgadius, et qui paroît par-là y avoir présidé plutôt que S. Florent de Vienne; Emilien Evêque de Valence, qui l'a aussi été de Die selon quelques-uns; Emere, ou Eumere, ou bien Evemere de Nantes; Arteme d'Embrun, qui avoit succedé depuis peu à S. Marcellin; S. Paul de Tricastin ou Troischasteaux; Simplice de Sens, ou plutôt d'Autun; S. Just de Lyon; S. Euvert d'Orleans; Britton, ou Brittanne, ou même Pritane de Treves; Concorde d'Arles; Nicet de Maïence; et Constance d'Orange.

p. 800.

Gall. Chr. Vet. t. 1, p. 792.

Conc. ib. p. 1807 | Till. ib. p. 554.

' Le sujet de la convocation de ce Concile fut quelque division arrivée dans l'Eglise Gallicane. Mais on n'a pas jugé à propos d'en conserver la connoissance à la posterité. Cette affaire heureusement terminée, divers Prélats proposerent de remedier à quelques désordres trop criminels pour être soufferts, mais aussi trop communs pour être condamnés avec la severité qu'ils meritoient. ' Les Peres du Concile firent donc quatre Canons pour éloigner de l'Eglise, comme ils parlent eux-mêmes, les scandales qui la deshonoroient, et y maintenir la sainteté de mœurs qui lui convient.

Conc. ibid. p. 904. 1887.

p. 905.

IV SIECLE.

a Aus. ibid. c. 15.

[a] On ne nous dit point quel fut le lieu de la naissance de Nepotien. Mais on sait qu'il étoit un des plus célebres Professeurs du College de Bourdeaux après le milieu du IV siecle. Il y enseigna d'abord la grammaire, et y donna ensuite des leçons d'éloquence. Il réünissoit en sa personne toutes les qualités qui font l'homme de merite et l'homme de letres.

Ibid.

Naturellement doux, poli, honnête, on n'entendit jamais sortir de sa bouche que des paroles obligeantes et gracieuses. Quoique d'une humeur enjoüée et agréable, qu'il conserva jusqu'à la vieillesse, il parloit très-peu. Mais lorsqu'il le faisoit, c'étoit avec une grace qui charmoit tous ceux qui l'entendoient, et qui montroit combien il étoit habile dans l'art de savoir mêler le sérieux avec l'agréable : *Tam seriorum quam jocorum particeps.* Il joignoit à tout cela beaucoup de retenue et de modestie. Il étoit économe, frugal, sobre, et d'une probité reconnuë. Ausone son ami inséparable, qui l'avoit logé chez lui, témoigne qu'il faisoit ses plus cheres délices de sa compagnie, et qu'il ne connoissoit point d'homme d'un meilleur conseil.

Ibid.

Pour les letres, Nepotien pouvoit à juste titre aller de pair avec les plus savans hommes de son siecle. Il savoit par cœur tous les écrits des célebres Scaurus et Probus, qui ont traité à fond de la grammaire. Il possedoit parfaitement la dialectique, et ne cédoit à nul autre Rhêteur pour bien écrire : *Facunde, nulli Rhetorum cedens stylo.* Il avoit la mémoire si heureuse, qu'Ausone ne fait pas difficulté de le comparer en ce point au fameux Cineas Ambassadeur du Roi des Epirotes,

Vin. in Aus. §. 159.

qui le lendemain de son entrée dans Rome salua tous les Sénateurs et tous les Chevaliers chacun par son nom.

Aus. ibid.

Nepotien vêcut jusqu'à l'âge de 90 ans, et laissa deux fils, que l'histoire ne nous fait pas autrement connoître. Il paroît par le vers suivant qui fait partie de son éloge, qu'il avoit exercé quelque charge dans la Préfecture ou le gouvernement de quelque province, et qu'il s'y étoit acquis beaucoup de gloire.

Honore gesti præsidatus inclytus.

S. JUST,

Disciple de S. Hilaire de Poitiers.

' Entre les disciples de S. Hilaire de Poitiers, que l'on connoît peu, si l'on en excepte S. Martin, on nomme un S. Just que l'on assure avoir écrit la vie de ce S. Docteur. C'est ce qui nous engage à parler ici et de la personne et de l'ouvrage de cet Ecrivain. ' On raporte beaucoup de choses de sa personne. Nous n'en dirons néanmoins que très-peu; parce qu'il y en a peu ou même point du tout d'assurées. Il fut, dit-on, ordonné Prêtre par S. Hilaire même, ' puis envoïé en Périgord, où il mourut, et fut inhumé à quatre lieues de Limoges. ' M. du Saussay dans son martyrologe de France marque sa fête au 25 de Novembre. ' Mais tout ce que lui et Jean Bouchet nous en débitent, dépend des pieces qu'ils ont vûës, et que nous n'avons point. Car pour leur autorité seule, quelque respectable qu'elle soit sur d'autres faits, ils sont des Ecrivains trop modernes, pour s'y arrêter en ce qui regarde des tems aussi éloignés d'eux.

Bouch. ann. l. 1. c. 10.

Mar. gall. p. 930.

Bouch. ibid. c. 14.

Mar. Gall. ibid.

Till. H. E. t. 7. p. 468.

' Quant à l'histoire de S. Hilaire que l'on atribuë à S. Just, et que l'on disoit, il y a plus de deux siécles, se conserver à Poitiers dans le thrésor de S. Hilaire le grand, on en raporte des choses si étranges, que l'on ne peut avoir égard à tout ce que l'on en cite. D'ailleurs cette piece ne paroît point; et les faits extraordinaires que l'on dit s'y trouver, suffisent seuls pour faire juger qu'elle n'est pas d'un disciple de S. Hilaire. ' Il ne faudroit même que la fable plus qu'insoûtenable d'une dispute entre S. Hilaire de Poitiers que l'on confond ici avec S. Hilaire d'Arles, et entre S. Leon, pour prouver que l'histoire où elle se trouve, est une piece suposée. C'est en vain que Bouchet cite Fortunat pour apuïer cette fable. Il est certain qu'il n'en dit pas un mot. Que si elle se trouvoit dans la vie qu'il nous a laissée de S. Hilaire, cette vie seroit à rejeter comme celle qu'on atribuë à S. Just.

Ibid.

p. 757.

Outre cette mauvaise piece que l'on voit clairement ne pouvoir être l'ouvrage d'un disciple de S. Hilaire, ' Bollandus lui donne le premier livre de celle qui a été écrite par Fortunat. Il prétend que S. Just l'aura composé aussi-tôt après la

Boll. 13. Jan. p. 785.

IV SIECLE. Mais autant qu'il avoit de discretion pour ne rien dire d'imprudent, autant il avoit de liberté à parler, lorsque l'ocasion ou la necessité le demandoient. En un mot il réunissoit en sa personne tant d'excellentes qualités, qu'il parut toûjours au-dessus des grandes charges qu'il remplit, et qu'il se rendit aimable à tout le monde.

Amm. ibid. p. 548. ' Tous ces avantages de l'esprit et du corps le firent choisir par l'Empereur Valens pour son second Secretaire. C'étoit une charge qui demandoit un homme de beaucoup d'esprit et de savoir, et qui donnoit tout accès et un grand credit auprès du Prince. p. 548. 554. ' Il y avoit déja quelque tems que Theodore la remplissoit avec honneur, lorsque les Païens ennuiés du regne de Valens, conspirerent contre lui, et voulurent savoir par la magie qui lui succederoit. Hilaire et Patrice fameux Magiciens furent emploïés pour le découvrir. Il leur parut que ce seroit Theodore dont nous parlons. p. 548. ' Et certes, dit Ammien Marcellin, il étoit bien digne de l'Empire. Theodore étoit Païen. Ainsi il n'est pas surprenant qu'un Auteur Païen parle de lui aussi avantageusement. p. 554. ' Quoique d'abord il ne sût rien de ce qui se passoit, l'ambition ne laissa pas ensuite de trouver entrée dans son cœur, et de le faire consentir sans peine à ce dont les prétendus oracles le flatoient. Mais la conspiration aïant été bien-tôt découverte, il fut convaincu de trahison, sur-tout par les letres qu'il avoit écrites furtivement à ce sujet à Hilaire, l'un des deux Magiciens dont on s'étoit servi pour la divination. p. 555. ' Theodore porta donc la peine de son ambition, et découvrit par-là la fausseté des oracles. Il eut la tête tranchée avec ses complices Till. ib. p. 107. ' l'an de J. C. 374, le onziéme de l'Empire de Valens. Il laissa un fils nommé Iquere ou Hiere, qui se rendit celebre par son savoir. Nous en parlerons en son lieu.

AUSONE,

MEDECIN.

Aus. epic. p. 297. 298 | par. c. 1. p. p. 110. ' JULIUS Ausonius nâquit à Basas en Aquitaine vers l'an 287. Il alla depuis s'établir à Bourdeaux, et y exerça la medecine qui étoit la profession qu'il avoit embrassée. Il s'acquit dans cet art beaucoup de réputation, et merita de passer pour

un des premiers Medecins de son tems.[a] Sans s'arrêter à la methode ni d'Hippocrate ni de Galien, ni d'aucun autre Medecin de l'antiquité, il s'y fraïa des routes nouvelles,[b] qui eurent un heureux succès. Mais quoiqu'il ne suivît pas la methode d'Hippocrate, il imitoit néanmoins son exemple, ' en exerçant gratuitement la medecine envers tout le monde. Ainsi il n'amassa point de richesses dans cette profession, et demeura toûjours dans une honnête mediocrité des biens de la fortune, *non opulens, nec egens.*

a Vin. in. Aus. § 102.
b. Aus. par. ib.
epic. p. 298.

' Il étoit encore jeune, lorsqu'il se maria ; et ses enfans auroient pû être ses freres. ' Il épousa Æmilia Æonia fille d'Arbore d'Autun. ' De ce mariage, où ils passerent 45 ans avec une union et une fidelité inviolable de part et d'autre, sortirent quatre enfans, deux garçons et deux filles. Le Poëte Ausone, dont nous parlerons en particulier, fut l'aîné des garçons, et le plus illustre de toute la famille. Avitien homme d'esprit et de grande esperance fut le second. Il embrassa la profession de son pere; mais il fut enlevé de ce monde dès la fleur de son âge. Æmilia Melania l'aînée de tous mourut étant encore à la mamelle. Julia Dryadia la plus jeune des filles, qui est loüée pour ses mœurs et son savoir au-dessus de son sexe, épousa Pomponius Maximus Senateur à Bourdeaux, qui la laissa veuve de bonne heure.

ep. 1. p. 568.
par. c. 1. 2.
epic. p. 300 | par. c. 12. 13. 15. 29.

' Jule Ausone ne se rendit pas seulement celebre par son habileté dans l'art de la medecine, il le devint encore davantage par une regularité de conduite, où brillerent toutes les vertus morales. ' Sa sagesse étoit si universellement reconnue, que son siecle le regardoit sans difficulté comme l'un des sept sages de l'ancienne Gréce. On disoit tout communément de lui : « Comme Ausone n'avoit personne qui pût lui « servir de modele dans son genre de vie, de même il n'a per- « sonne qui l'imite aujourd'hui. »

epic. p. 297. 300.
par. c. 1.

Si le portrait qu'on nous a laissé de ses vertus, n'est point flaté, Ausone pouvoit à juste titre passer pour le Philosophe le plus acompli de son tems. ' Toujours égal à lui-même, il fut toute sa vie uniforme en sa table, ses habits et ses manieres. ' Comme il étoit naturellement vif et porté à la colere, il avoit un soin infini pour en retenir les saillies ; et s'il lui arrivoit quelquefois de se laisser surprendre, il s'en punissoit severement lui-même. Infiniment éloigné de tout esprit de faction et de cabale, il passa toute sa vie sans procès et sans con-

epic. p. 298.
p. 300.

IV SIECLE. sagesse et de puissance. Ensuite craignant d'entrer dans le détail des grandes actions de ce Prince, Symmaque dit à Eutrope que l'exécution de son histoire est reservée à sa plume préférablement à celle de tout autre Ecrivain, parce qu'il a un talent tout particulier pour écrire : *Sed hæc stylo exsequenda tibi ante alios, cui pollet Minerva, concedimus.*

On a été fort long-tems en peine pour trouver dans l'antiquité les caracteres personnels d'Eutrope l'Historien. C'est ce qui a fait naître sur ce sujet divers sentimens aussi peu fondés les uns que les autres. Eutr. pr. 2. ' Les uns, comme Elie Vinet, ont cru que cet historien étoit de Constantinople, ou Grec de Nation. Suid. E. p. 912. ' D'autres, comme Suidas, voïant bien par son histoire qui est en latin et en un style bien différent de celui des Grecs, que son Auteur n'étoit point Grec lui-même, en ont fait un Sophiste Italien. Jusqu'ici ces deux opinions ont partagé tous les Savans. Mais quiconque voudra bien se défaire de tout préjugé, et faire atention à ce que nous venons de raporter de la vie d'Eutrope, y reconnoîtra sans peine la personne de l'Historien.

Pour s'en convaincre davantage, il n'y a qu'à raprocher de la fin de l'histoire d'Eutrope écrite avant l'an 375, ce que Symmaque lui écrivit en 378, et que nous venons de copier. Il est visible que Symmaque dans sa letre fait allusion à cet endroit d'Eutrope. Eutr. l. 10. p. 140. ' Eutrope en effet y avertit, qu'aïant poussé son abregé d'histoire jusqu'à Valentinien et Valens, il reserve celle de l'Empire de ces deux Princes pour la traiter en particulier et avec plus de soin. C'est justement pour le faire ressouvenir d'acquiter sa promesse et peut-être le porter à y joindre l'histoire de Gratien, que Symmaque sous le regne florissant de celui-ci, lui parle comme on vient de le voir.

Mar. ibid. ' Quoique Marcel témoigne s'être servi des écrits qu'Eutrope avoit laissés sur la médecine pour composer ceux que nous avons de lui, ce n'est pas à dire pour cela qu'Eutrope fût Médecin. Marcel a soin d'avertir lui-même que tous ceux qui avoient écrit sur cette matiere, et dont il avoit tiré du secours, ne faisoient pas néanmoins profession de médecine. Tels sont entre autres les deux Plines qu'il nomme.

Divers Ecrivains prétendent qu'Eutrope étoit Chrétien. Mais ce n'est peut-être qu'en le confondant mal-à-propos avec un Prêtre de même nom, comme on le verra dans la suite. A en juger par l'ouvrage qui nous reste de lui, il seroit diffi-

IV SIECLE.

cile de dire précisément quelle religion il professoit. [a] En effet il paroît d'une part qu'il n'aprouvoit pas le Paganisme ; et de l'autre il n'est pas assez clair qu'il suivit la religion Chrétienne. ' Il est vrai qu'en parlant de Julien l'Apostat, qu'il louë néanmoins excessivement, il remarque qu'il poursuivit les Chrétiens avec trop d'animosité. Mais il n'est point d'Historien Païen qui se piquant de fidelité dans l'histoire, n'en dît autant. Ammien Marcellin peut servir d'exemple en ceci. ' D'ailleurs si Eutrope avoit été véritablement Chrétien, il n'auroit pû s'empêcher de se déclarer en parlant de Dioclétien et de Constantin le grand.

[a] Eutr. pr. 5.
l. 10. p. 139.
Till. Emp. t. 5. p. 135.

' Il dit lui-même qu'il suivit la profession des armes sous Julien, et qu'il se trouva avec lui à la guerre de Perse, où cet Empereur perdit la vie. On ignore quel rang Eutrope tint dans les armées, et à quels autres honneurs il fut élevé dans la suite. Il est néanmoins certain, comme on l'a déja vû, qu'il exerça des charges assez considérables. ' On lui donne à la tête de quelques éditions de ses ouvrages le titre de Clarissime, qui étoit celui des Sénateurs. Il paroît qu'après la mort de Julien et de Jovien, dont le regne fut de peu de durée, Eutrope suivit la Cour ou l'armée de Valens. ' Ce fut en effet à la priere de cet Empereur qu'il composa l'abregé d'histoire que nous avons de lui.

Eutr. ibid. p. 138.
Till. ibid.
Eutr. l. 1. p. 2.

' Sigonius et Balthasar Boniface donnent à cet Historien le prénom de Flavius. Mais il y a toute aparence qu'ils l'ont fait de leur autorité privée. Ni les imprimés de son ouvrage qui avoient paru avant ces deux Ecrivains, ni les manuscrits que les Savans en ont vus, ne le nomment de la sorte.

pr. 4. 5 | not. ibid.

Pour avoir negligé de prendre connoissance de l'histoire de sa vie, on l'a confondu avec plusieurs autres personnes de même nom. ' Les uns ont cru qu'il étoit le même qu'Eutrope Proconsul d'Asie et Préfet du Prétoire d'Orient, célebre dans S. Gregoire de Nazianze et dans le Sophiste Libanius. ' D'autres par une erreur intolerable l'ont pris pour le prêtre Eutrope dont parle Gennade, et qu'il leur a plû de faire disciple de S. Augustin, sans penser que cette circonstance trahissoit leur opinion. ' Codin au contraire le fait vivre un siecle auparavant, et dit qu'il vit la fondation de Constantinople, et qu'il en a même laissé quelque écrit. Si cela est, il faut qu'il fût bien jeune alors ; puisqu'il ne commença guéres à se faire connoître que près de 50 ans après, du tems que fleurissoient le Poëte

Amm. l. 29. p. 555. not.
Eutr. pr. 3. | Genn. Vir. ill. c. 49.
Eutr. ibid.

IV SIECLE. grande Bretagne, où il avoit amassé de grands biens par son trafic. L'autre vêcut jusqu'à la vieillesse, mais sans bien et sans avoir figuré dans le monde. Ni l'un ni l'autre ne laisserent de postérité. ' Il avoit aussi deux Sœurs, Julia Venera et Julia Cataphronia. Celle-ci préfera l'amour de la virginité au mariage, et passa toute sa vie dans les exercices de la pieté Chrétienne. ' L'autre fut mariée, et eut, ce semble, de son mariage Julia Idalia, que le Poëte Ausone qualifie sa cousine, fille de sa tante maternelle. ' Il y avoit entre Ausone et le pere de S. Paulin, depuis Evêque de Nole, une étroite amitié, qui fut le principe de l'union mutuelle qui se forma entre leurs deux fils, comme l'on verra par la suite.

Aus. ib. c. 26. 27.

c. 28.

ep. 24. p. 687.

par. c. 1.

' Jule Ausone ne manquoit ni d'érudition ni de noblesse dans ses pensées; quoiqu'il se fût beaucoup plus apliqué à imiter les mœurs des Anciens, qu'à acquérir leur savoir et leur éloquence. ' Il avoit quelque difficulté à parler la langue latine. Mais il possedoit parfaitement et parloit de même la gréque; parce aparemment que l'étude de la médecine l'avoit engagé à la cultiver plus que l'autre, qui devoit lui être plus naturelle. (X.)

epic. p 298.

Mar. de med. pr. p 242.

' Il laissa quelques écrits sur la médecine, dont les malheurs des tems nous ont privés. Nous n'en avons d'autre connoissance que ce que nous en aprend Marcel surnommé l'Empirique, qui écrivoit au commencement du V siecle, et qui témoigne s'en être servi pour composer les siens. Ceux-ci sont venus jusqu'à nous au moins en partie. Mais on n'y découvre point autrement ce que Marcel a pris de ceux d'Ausone. ' Seulement à l'article des remedes propres à guérir la sciatique, il est fait mention d'un qu'Ausone avoit éprouvé sur lui-même avec succès, et dont il avoit fait usage à l'égard d'autres personnes, qui ne pouvant se remuer qu'avec des douleurs extrêmes, avoient été guéries dans l'espace de sept jours par la vertu de ce remede.

c. 25. p. 353.

MARCEL

MARCEL,

Grammairien;

ET NEPOTIEN,

Grammairien et Rheteur.

MARCEL et Nepotien paroissent avoir fleuri en même tems, quoiqu'en différens lieux. C'est pour cela en partie que nous réünissons leurs éloges. Le premier nâquit à Bourdeaux quelques années après le commencement de ce siecle. Il étoit fils d'un pere de même nom que lui. Sa mere, qui meritoit mieux la qualité de maratre cruelle, n'aïant jamais pu le souffrir, le chassa enfin de la maison paternelle, et lui fit quitter la ville. La bonne fortune de Marcel le conduisit à Narbone. Là Clarentius l'un des premiers Citoïens de la ville, touché de son malheur, le reçut généreusement dans sa maison, et lui fit ensuite épouser une de ses filles. Bien-tôt Marcel ouvrit une école de Grammaire, où il enseigna avec un grand concours d'étudians. Il amassa dans cette profession des richesses considérables. Mais son peu de conduite, son mauvais génie, et d'autres défauts qu'Ausone n'a pas jugé à propos de relever, lui firent tout perdre à la fois.

Aus. prof. 15. 18.

c. 18.

Quelques Ecrivains prétendent que ce Grammairien étoit fils de Marcel célebre Médecin, et l'un des premiers Officiers de l'Empereur Théodose le grand. Ils pouvoient à la verité sortir de la même famille, puisqu'ils étoient de Bourdeaux l'un et l'autre; mais l'opinion de ces Ecrivains est contre toute aparence. Ce seroit plûtôt le Médecin qui auroit pû être fils du Grammairien. Car celui-ci étoit déja mort depuis quelques années, lorsqu'Ausone faisoit son éloge vers 386 : au lieu que Marcel le Médecin n'écrivoit qu'au commencement du V siecle. et ne commença à être célebre que vers l'an 395. (XI.)

Vin. in Aus. §. 162| Marcel hist. t. 1. p. 296.

Du temps de Marcel qui fait le sujet de cet article, vivoit un autre Grammairien de même nom, avec lequel il ne le faut pas confondre. Celui-ci portoit le prénom de Nonius, et a laissé un ouvrage de sa façon sur la proprieté des termes latins. Le titre de son livre nous aprend que l'auteur étoit de Tivoli.

Till. Emp. t. 4. p 476.

IV SIECLE.

Conc. ibid.

ʹ Le premier Canon regarde ceux qui aïant été mariés deux fois, ou qui aïant épousé des veuves, étoient élevés à l'état ecclesiastique. Le Concile declare que cela n'est jamais permis, non pas même quand ces mariages auroient précedé le baptême. Mais il ne dépose point ceux qui auroient été élus de la sorte, s'ils n'avoient fait quelqu'autre faute qui les auroit rendus indignes de leur ministere.

Ibid

ʹ Le second Canon ne veut pas même que l'on acorde aisément la penitence aux jeunes femmes, qui après s'être consacrées à Dieu, étoient passées volontairement à l'état du mariage. Il ajoûte que si on la leur acorde, elles ne doivent point être admises à la communion, qu'elles n'aïent pleinement satisfait à Dieu.

Ibid

ʹ Dans le troisiéme les Peres du Concile se fondant sur celui de Nicée, acordent à ceux qui étoient tombés dans l'idolatrie, ou qui s'étoient fait rebaptiser, la grace de pouvoir satisfaire à l'Eglise par la pénitence canonique. Il semble qu'ils avoient en vûe le treiziéme Canon de Nicée. Mais au lieu que le onziéme du même Concile acorde aux apostats la communion après douze ans de pénitence, les Peres de Valence n'en fixent le terme qu'au dernier jour de la vie. Encore n'est-il pas clair s'ils leur acordent la communion à la mort. Aussi c'étoit un bien plus grand crime d'abandonner la foi victorieuse et triomphante que de la renoncer, lorsqu'elle étoit persecutée.

Till. ibid. p. 552.

Conc. ib. p. 905. 906.

ʹ Le quatriéme Canon est remarquable. Il se trouvoit des personnes qui pour éviter l'état ecclesiastique, qui leur paroissoit redoutable, se declaroient chargés de quelque peché mortel, qui les en excluoit selon les Canons. Les Peres du Concile louent leur modestie et leur fraïeur religieuse. Mais voïant d'un côté avec regret que cet aveu laissoit de mauvaises impressions dans l'esprit du peuple, toûjours porté à croire le mal; et de l'autre qu'ils ne pouvoient pas se condamner eux-mêmes non plus qu'une tierce personne, ils ordonnerent que ceux qui se trouveroient dans le cas, seroient crus sur leur parole. En consequence ils les excluent du Sacerdoce, comme coupables ou du crime dont ils s'acuseroient, ou de mensonge contre eux-mêmes.

p. 906. 907.

ʹ Pendant la tenuë de ce Concile les Peres eurent une ocasion de mettre cette ordonnance en pratique. L'Eglise de Fréjus avoit élu depuis peu tout d'une voix pour son Evêque une

personne nommée Accepte, qui se trouvoit justement dans le cas du Canon. Concorde l'un des Evêques du Concile en rendoit un très-bon témoignage à l'assemblée. Mais les Peres ne crurent pas devoir violer le Canon qu'ils venoient d'établir. Ils prirent le parti d'écrire à l'Eglise de Fréjus une letre, par laquelle ils lui rendent compte de leur ordonnance.

' Nous avons encore cette letre avec une autre du même Concile, dans laquelle sont inserés les quatre Canons dont nous venons de parler. C'est tout ce qui nous reste des actes de ce Concile. La letre qui contient les Canons, est adressée à tous les Evêques des Gaules, ' et à ceux des cinq provinces : c'est-à-dire à ceux de la Lyonoise et de la Belgique, qui sont proprement ce que l'on nommoit alors les Gaules ; de l'Aquitaine, qui ne faisoit encore que deux provinces ; et de la Narbonoise, qui pouvoit bien n'être encore divisée qu'en trois. ' On cite quelques autres Canons ou decrets du Concile de Valence ; mais ils ne sont pas assez autorisés pour les compter entre ses veritables décisions.

Conc. ibid. p. 904. 907.

p. 1807 | Till. ibid. p. 553.

Conc. ibid. p. 907.

THEODORE,

Secrétaire d'Etat.

' THEODORE, dont nous entreprenons l'éloge, est fameux dans les écrits de S. Chrysostome et d'Ammien Marcellin. Il est certainement le même dont parlent l'un et l'autre, quoiqu'en dise le Cardinal Baronius. Mais il ne le faut pas confondre avec un autre Theodore Consul en 399, à qui Symmaque adresse plusieurs letres de son cinquiéme livre. Selon S. Chrysostome, Theodore étoit né en Sicile, où son pere pouvoit exercer quelque charge, lorsque sa mere le mit au monde. Mais Ammien Marcellin assûre qu'il étoit Gaulois de nation, et que sa famille tenoit dans les Gaules un rang distingué par l'ancienneté de sa noblesse.

Amm. l. 29. p. 549 | not. ibid. | Till. Emp. t. 5. p. 702.

' Theodore reçut une éducation conforme à sa naissance. Dès sa premiere jeunesse il fit paroître beaucoup de modestie, de prudence, de bonté et de politesse. Il s'apliqua à l'étude des belles letres avec tant de succès, qu'il s'y rendit très-habile, *literis ornatissimus*. Il étoit parfaitement bien fait en sa taille et sa figure ; et personne ne savoit mieux que lui retenir sa langue.

Amm. ib.

IV SIECLE. mort du Saint, et qu'ensuite Fortunat l'aura retouchée en son tems, et y aura ajoûté le second livre. ' Mr Baillet est presque dans la même opinion, et soûtient que Fortunat, dont le nom se lit à la tête de cette vie de S. Hilaire, en est moins l'Auteur original, que le Paraphraste et le Continuateur.

Bail. 13 jan. tab. crit.

Mais si l'on y fait de sérieuses reflexions : pourra-t'on se persuader qu'un disciple de S. Hilaire entreprenant d'écrire sa vie, y auroit oublié les plus beaux traits de son histoire? Ne se senton aucune difficulté à croire qu'il n'y auroit parlé ni du Concile de Beziers, où S. Hilaire fit un si beau personnage, ni de l'affaire de Saturnin d'Arles, à laquelle il eut tant de part, ni enfin de ce qui se passa à Milan entre lui et Auxence, et qui fit tant d'éclat dans l'Eglise d'Occident? C'est de quoi néanmoins l'écrit que l'on veut donner à S. Just, ne fait nulle mention. Il est donc plus raisonnable de dire que S. Just n'est pas plus l'Auteur du premier livre de la vie de S. Hilaire qui porte le nom de Fortunat, qu'il l'est de celle que lui a voulu prêter Jean Bouchet. (XII.)

EUTROPE,

HISTORIEN.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Le nom d'Eutrope fut fort commun dans l'Empire en ce siecle-ci et le suivant. Il y parut plusieurs grands hommes qui le portoient : ce qui dans la suite a donné ocasion de les confondre les uns avec les autres. Nous tâcherons d'éviter ici le même écueil.

Mar. de mel. pr. p. 242.

' Celui dont nous entreprenons l'éloge, étoit de même païs que Jule Ausone, dont nous avons déja parlé, c'est-à-dire, ou de Bourdeaux, ou de quelque autre endroit d'Aquitaine du côté de Basas. ' Symmaque ami particulier d'Eutrope confirme ce sentiment, en disant qu'il avoit des terres contigues à celles du Consul Ausone fils de Jule [1]. On voit par-là qu'Eu-

Sym. lib. 3. ep. 53.

1 Il est visible qu'il s'est glissé une faute dans la letre où Symmaque rend ce témoignage. On y lit : *Ausonius vir Consularis, admirator tuus, scripto ex Asia nuper allato mutilari agros suos qui tuis conjunguntur, accepit.* Il est certain qu'Au-

trope fleurissoit au même tems qu'Ausone le fils, qui étoit un de ses grands admirateurs, et du fameux Symmaque, dont nous avons un recueil de letres. 'C'est ce qui s'acorde parfaitement avec ce que nous en aprend Marcel le Médecin, qui écrivoit au commencement du V siecle. Celui-ci ajoute qu'Eutrope fut élevé à de grands honneurs, sans néanmoins nous les faire autrement connoître. Sur cette idée on pourroit prendre aussi Eutrope ' pour le Proconsul d'Asie de même nom, dont parle Ammien Marcellin sur les années 371 et 373, et qui fut Préfet du Prétoire en 380 et 381. Mais on sait d'ailleurs que ce Proconsul étoit neveu et disciple d'Acace, et Sophiste Grec de nation : ce qui ne convient pas à celui dont nous faisons l'histoire ; quoiqu'il pût fort bien exercer aussi vers le même tems quelque charge considérable en Orient. Il n'étoit du tout point nouveau de voir en même tems deux personnes de même nom dans les premieres charges de l'Etat. On avoit déja vû sous Constance et Julien un Saluste Préfet d'Orient, et un autre Saluste Préfet des Gaules.

IV SIECLE

Mar. ibid.

Amm. l. 29. p. 554 | not. ibid.

'Eutrope étoit, ce semble, à la Cour, qui faisoit sa résidence hors d'Italie, [1] lorsque le Rhéteur Pallade, par qui Symmaque lui adressa une de ses letres, y fut apellé de Rome. Il semble aussi qu'il y exerçoit quelque charge. 'Symmaque dans cette letre comme dans les sept autres qu'il lui a écrites, lui parle toujours comme à un homme d'un savoir éminent. ' Il y en a une entre autres, où il nous a fait plus particulierement son caractere par rapport à son talent pour les letres. C'est la 47 du 3e livre. Elle fut écrite sous le regne de Gratien, et selon toute aparence en 378, après que cet Empereur eut défait les Allemans.

Sym. ibid. ep. 50.

l. 3. ep. 47. 50. 52. 53.

ep. 47.

' D'abord Symmaque reproche agréablement à Eutrope de se donner du loisir et d'aporter de la negligence à continuer d'écrire, en un tems où l'on voïoit l'empire auparavant chancelant reprendre sa premiere vigueur sous Gratien, qui avoit autant de bonheur à le gouverner, qu'il y faisoit paroître de

Ibid.

sone n'eut jamais de bien fonds en Asie, et que ses terres étoient situées et en Saintonge et pres de Basas. Comment donc auroit-il apris d'Asie qu'on envahissoit une partie de ses terres? D'ailleurs on verra par la suite qu'Eutrope à qui Symmaque mande cette particularité, étoit lui-même en Asie. Il faut donc lire dans ce texte : *ex Auscia* d'Auch métropole de Basas, et non pas *ex Asia*.

1 Il y avoit alors deux Cours impériales, celle de Valens en Orient, l'autre de Gratien à Treves dans les Gaules. C'est plûtôt de la premiere que de la seconde qu'il s'agit ici.

IV SIECLE. testation, et n'entra jamais dans aucun jugement, sur-tout contre les coupables. Aussi reservé à mentir qu'à jurer, il eut encore une horreur extrême et pour la calomnie et pour la médisance. Toûjours atentif à répondre à la bonne opinion qu'on avoit de lui, il ne manqua jamais aux devoirs mêmes de la bienseance, et sut toujours rendre ce qu'il devoit aux personnes selon leur rang et leur qualité. Il garda toûjours à ses amis une fidelité sincere et inviolable. Jamais la curiosité, les vaines esperances, les solicitudes pour l'avenir ne troublerent son esprit. Jamais non plus ni l'envie ni l'ambition ne trouverent entrée dans son cœur. Indifferent pour les richesses, mais œconome sans avarice, il conserva le bien qu'il avoit reçu de ses peres sans l'acroître. Il eut toûjours de l'aversion pour le tumulte, les cohues, les fausses amitiés des Grands. Il se trouvoit par-là exemt de flaterie. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'est qu'il passoit pour un homme acompli aux yeux des autres, sans en avoir de vaine complaisance en lui-même.

Aus. epi. p 299. 300 ' Ses maximes de morale étoient aussi édifiantes que sa conduite. Il faisoit consister l'honneur à ne rien faire contre son devoir, et à prévenir les loix par les bonnes mœurs. Il estimoit heureux, non celui qui a ce qu'il désire, mais celui qui ne

par. c. 1 désire point ce qu'il n'a pas. ' Il fit lui-même consister en cela son propre bonheur. Tout ce qu'il voulut, lui réussit ; et tout ce qu'il souhaita, il le vit arriver comme il l'avoit souhaité, parce qu'il ne souhaita jamais rien que dans l'ordre.

Dans tout cet éloge, où le Poëte Ausone nous répresente son pere comme un grand Philosophe, il ne dit pas un mot de son Christianisme. On ne peut pas néanmoins douter qu'il

2. 26. ne fût Chrétien ; ' puisque l'on a des preuves que sa famille faisoit même profession de pieté.

epic. p 297 | Vit. ' Un merite aussi éminent joint à sa science dans la médecine, valut à Ausone la dignité de premier Médecin de l'Empereur Valentinien I, à laquelle il fut élevé. Son fils étoit alors Précepteur du jeune Gratien ; et peut-être que son crédit auprès du Prince contribua beaucoup à l'élevation du pe-

epic. p. 302. – Till. Emp. t. 5. p. 148. 149 re. Quoiqu'il en soit, Ausone ne tarda pas ' à se voir encore élevé à d'autres honneurs. Car bien qu'il ne les recherchât pas, il ne les refusa pas non plus, lorsqu'on les lui offrit. Il fut fait Préfet de l'Illyrie, aparemment après Probe, qui exerça longtems cette charge sous Valentinien I, avec la Préfecture de

l'Italie. [a] Il n'étoit point alors étrange de voir les personnes de la profession d'Ausone, sur-tout les premiers Médecins, monter aux plus hautes charges de l'Empire. Sous le regne de Gratien, Vindicien fut Proconsul et Vicaire des Préfets. On en pourroit nommer beaucoup d'autres. ' Mais il semble qu'Ausone n'avoit seulement comme honoraire, que le titre, le rang et les apointemens de Préfet. ' Il fut de même Sénateur honoraire dans deux différens Sénats à Rome et à Bourdeaux.

a Cod. Th. t. 3. p. 498 | t. 5. p. 44 | Aug. Conf. l. 4. c. 3.

Aus. ib. | Till. ib.

Aus. ib. p. 298.

' Arrivé enfin à une heureuse vieillesse, il mourut paisiblement, après avoir vû les deux Préfectures de son fils aîné , et le Proconsulat d'Hespere son petit-fils, qui l'exerça en 376 et partie de 377. Mais il ne vit point le Consulat du premier en 379, ni la Préfecture du second en 378. Ainsi sa mort arriva en 377, lorsqu'il achevoit la 90e année de son âge. ' Il est marqué ailleurs qu'il ne vêcut que 22 Olympiades, qui font 88 ans. Mais il y a aparence que la contrainte des vers en cet endroit n'a pas permis que l'on exprimât les deux années de la 23e Olympiade commencée. Le Poëte Ausone nous a laissé deux différens éloges de notre Médecin. Nous n'avons proprement fait que copier le plus long, (*) et nous donnons l'autre ici en son entier, pour lui servir d'épitaphe.

p. 300. 301. 303.

par. c. 1

(*) Dans ce qu'on vient de lire.

ibid.

Cura Dei, placidæ functus quod honore senectæ,
Undecies binas vixit olympiades.
Omnia quæ voluit, qui prospera vidit : et idem
Optavit quidquid, contigit ut voluit.
Non quia fatorum nimia indulgentia, sed quod
Tam moderata illi vota fuere viro.
Quem sua contendit septem Sapientibus ætas,
Quorum doctrinam moribus excoluit :
Viveret ut potius, quam diceret arte Sophorum,
Quamquam et facundo non rudis ingenio.
Præditus et vitas hominum ratione medendi
Porrigere, et fatis amplificare moras.
Inde et perfunctæ manet hæc reverentia vitæ,
Ætas nostra illi quod dedit hunc titulum :
Ut nullum Ausonius, quem sectaretur, habebat,
Sic nullum, qui se nunc imitetur, habet.

' Jule Ausone avoit deux freres, Claudius Contentus et Julius Calippo. Le premier mourut à la fleur de son âge dans la

c. 7

IV SIECLE. Ausone et l'Orateur Symmaque vers 374. On ne voit pas [a] que ce que d'autres raportent d'Eutrope, en le faisant Sécretaire d'Etat sous Constantin le grand, ait un fondement plus solide. ' Enfin il ne faut pas confondre notre Historien avec un Grammairien de même nom que lui cité par Priscien.

[a] Fab. bib. lat. p. 170.

Eutr. ibid.

§. II.

SES ECRITS.

Suid. E. p. 912.

' EUTROPE, selon Suidas, laissa divers écrits de sa façon. Le plus connu, et l'unique qui nous reste de lui, est un abrégé de l'histoire Romaine, divisé en dix livres. Le premier commence à Remus et Romulus; le second à l'an 365 de la fondation de Rome ; le troisiéme à la premiere guerre Punique; le quatriéme à celle contre Philippe Roi de Macédoine; le cinquiéme à la défaite des Consuls Marcus Manilius et Quintus Cæpio par les Cimbres, les Teutons et les autres; le sixiéme au Consulat d'Æmilius Lepidus et Quintus Catulus l'an de Rome 675 ; le septiéme à la mort de César et à l'avenement d'Auguste à l'Empire ; le huitiéme au regne de Neron ; le neuviéme à celui de Maximin I ; le dixiéme enfin à celui de Constance Chlore et de Galere Maxime, et finit à Jovien inclusivement.

Eutr. l. 1. p. 2 | l. 10. p. 140.

' Ce fut sous l'Empire de Valentinien et de Valens, et par l'ordre de celui-ci qu'Eutrope composa cet abregé. Il l'avoit fini par consequent avant 375, qui est l'année de la mort de Valentinien. On lit à la tête une petite préface en forme d'Epitre dédicatoire à Valens, par laquelle il paroît que ce Prince ignoroit entierement l'histoire de l'Empire qu'il gouvernoit, et que c'étoit pour s'en instruire qu'il avoit demandé cet ouvrage. Eutrope lui promet de lui donner en peu de mots une suite chronologique des principaux évenemens arrivés dans l'Empire, soit par raport au gouvernement civil, soit par raport à la guerre, et d'y joindre les actions les plus mémorables des Princes qui l'ont gouverné.

p. 3. 4.

' Eutrope a fort bien exécuté son dessein, et l'on voit peu d'abregés d'histoire plus parfaits. Non seulement il nous y a donné un abregé suivi de toute l'histoire Romaine jusqu'à son tems, mais il y a encore inseré des faits pris de Saluste et de Tite-Live qui ne subsistent plus dans les originaux. ' On croit aussi y trouver des endroits d'autres Historiens plus corrects.

Gesn. bibl. uni. t. 1. p. 238. 1.

qu'ils ne sont pas dans les éditions de leurs propres ouvrages. IV SIECLE.
A tous ces avantages Eutrope a encore joint celui de bien prendre le caractere des personnes dont il parle.

' Quant à son style, Vossius et Sigonius y trouvent peu d'élegance. ' Il est vrai qu'Eutrope n'a pas la politesse des anciens Ecrivains de l'histoire Romaine, et que souvent même ses expressions sont peu latines. Mais quoiqu'il soit un des derniers, et qu'il use quelquefois de termes barbares, il n'a pas écrit avec moins d'éloquence que les anciens. Et s'il en faut croire Sconhovius, il les a même surpassés pour le jugement. D'ailleurs sa maniere de raporter les choses en les abregeant, est aussi agréable que commode. En un mot cet Historien, bien que concis, est clair et point embarassé. On y sent regner un certain air aisé qui plaît, et en fait aimer la lecture. Sa chronologie est au moins aussi exacte que celle d'aucun autre Historien. ' On remarque toutefois qu'il ajoûte trois ans de plus à l'époque commune de la fondation de Rome.

Eutr. ibid. pr. 5.

l. 10. p. 139. 140. not.

' C'est pour tous ces avantages que l'on juge Eutrope préférable et à Aurelius Victor et à Florus. Quiconque voudroit entreprendre de les lire tous trois, devroit commencer par Eutrope. Il tireroit ensuite plus de fruit des deux autres. ' Les Latins ont toûjours fait beaucoup d'estime de cet Historien. S. Jerôme le copie souvent dans sa chronique; et divers autres Auteurs le citent aussi. ' Mr Valois entre les modernes regarde Eutrope comme un Historien très-assuré, et même très-élegant, malgré le jugement qu'en ont porté Vossius et Sigonius. Les Grecs n'en ont pas fait moins de cas. C'est ce qui paroît par les deux traductions qu'ils ont eu soin d'en faire en leur langue, comme nous dirons en son lieu.

pr. 1.

Till. Emp. t. 5. p. 134.

Eus. not. p. 270. 1.

Il y avoit plus de quatre cens ans que l'ouvrage d'Eutrope conservoit toutes ses beautés, ' lorsque du temps de Charlemagne Paul Winfroy Diacre d'Aquilée les lui fit perdre en croïant l'embellir. Ce fut à la priere d'Adilberge fille de Didier Roi des Lombards et femme d'Archus ou Arichis Duc de Benevent, qu'il rendit à Eutrope ce mauvais service. Car aïant entrepris de le retoucher, il le fit de maniere qu'il en renversa toute l'œconomie. Il en retrancha beaucoup de choses, en transposa beaucoup d'autres, et y en ajoûta encore davantage de son cru. Il ne se contenta pas de retoucher ainsi les dix livres d'Eutrope, il entreprit encore de le continuer. On a recueilli sa continuation dont on a fait huit livres, qui con-

Fab. bibl. lat. p. 171 | Eutr. pr. 5.

IX SIECLE duisent jusqu'à l'Empereur Léon l'Isaurien, et à la déposition de S. Germain Patriarche de Constantinople, après les premieres années du VIII siecle. A l'exemple de Winfroy Landulphe Sagax, ou un autre Auteur inconnu, entreprit aussi de continuer cette histoire, et y fit des additions qui vont jusqu'à l'an de J. C. 806. L'ouvrage ainsi refondu et augmenté contient 24 livres, et porte le titre d'histoire mêlée. Il fut imprimé séparement à Paris en 1531, et à Basle en 1569. Canisius et Gruter l'ont inseré depuis, l'un dans ses anciennes leçons, l'autre dans le recueil d'Historiens qu'il fit imprimer à Hanaw l'an 1611. On l'a fait entrer aussi dans le treiziéme tome de la bibliotheque des Peres, édition de Lyon; et Mr Muratori l'aïant revû sur d'anciens manuscrits l'a mis à la tête des Historiens d'Italie.

Fab. ibid.

L'ouvrage d'Eutrope aïant perdu par-là son plus grand merite, fut fort negligé dans la suite des tems. Ce ne fut qu'au XVI siecle qu'il regagna l'estime qu'il avoit perduë, après que divers critiques lui eurent rendu sa premiere pureté. Antoine Sconhovius passe communément pour y avoir travaillé le premier. Mais Jean-Baptiste-Egnatius y avoit mis la main avant lui; et Elie Vinet acheva ce que les deux autres avoient heureusement commencé. C'est ce que nous dirons plus en détail en faisant le dénombrement des éditions de cet Historien.

Fab. bibl. lat. p. 174

Outre l'abregé de l'histoire Romaine jusqu'à Valentinien et Valens, Eutrope au raport de Suidas fit aussi un abregé de Tite-Live, que Capiton de Lycie traduisit en grec. On ne connoît point d'ailleurs ce second abregé d'Eutrope, et Sylburge soupçonne que Suidas n'ait ici nommé Eutrope au lieu de Florus, qui avoit déja fait des abregés ou sommaires des livres de Tite-Live.

Suid. k. p. 240.

Rom. his. scri. t. 3 p. 903. 1.

Marcel l'Empirique ateste aussi qu'Eutrope avoit composé quelques ouvrages sur la médecine, quoiqu'il ne fût pas Médecin lui-même. Mais il ne nous en donne point d'autre connoissance que de dire qu'il s'en servit pour écrire ce qu'il nous a laissé sur la même matiere; et cet ouvrage d'Eutrope ne paroît aujourd'hui nulle part, non plus que celui de Jule Ausone dont Marcel avoit aussi tiré quelque secours.

Mar. de med. pr. p. 242

Eutrope en finissant son abregé de l'histoire Romaine promettoit d'écrire en particulier et avec plus d'étenduë et de soin celle de l'Empire de Valentinien I. et de Valens son frere.

Eutr. l. 10. p. 140.

Mais on ne voit point qu'il ait acquité sa promesse, ni qu'il ait entrepris celle du regne de Gratien, à quoi Symmaque semble l'avoir voulu porter, comme on l'a déja vu. — IV SIECLE.

' Il parut à Paris chez Robert Etienne l'an 1544 en un volume *in*-8°. sous le nom d'Eutrope un abregé de la guerre des Gaules, tiré des écrits de Suetone qui ne sont pas venus jusqu'à nous. ' Cet abregé fut encore imprimé ailleurs dans la suite sous le nom du même Auteur, nommément à Francfort l'an 1575, et à Leyde en 1593. ' Mais les Savans ont remarqué que cet abregé est de Paul Diacre, et non pas d'Eutrope.

Bibl. Bal. t. 2. p. 760.
... Barb. t. p.387
... Colb. t. 3. p. 1113.
... Bal. ibid.

§. III.

EDITIONS DE SON HISTOIRE.

On ne vit point d'édition du texte pur d'Eutrope, jusqu'à celle qu'en publia Jean-Baptiste Egnatius. Toutes celles qui en parurent jusqu'alors, et même quelques autres depuis, contiennent son ouvrage défiguré, tel que l'avoit rendu Paul Diacre en le retouchant. Les premieres éditions de cet abregé ainsi travesti ' furent faites à Rome en 1471, à Venise 1480 en un volume *in-folio*, et à Cracovie 1510 en un volume *in*-4°, par les soins de Michel Coccinius. ' Gesner fait mention d'une autre faite à Venise chez Alde en un volume *in*-8°. avec les huit livres de la continuation de Paul Diacre et les commentaires de César, mais il n'en marque pas l'année.

Fab. bibl. lat. p. 170.
Gesn. bibl. uni. t. 1. p. 238. 1.

' En 1512, Nicolas Maillard de Roüen fit réimprimer à Paris chez Gilles Gourmont pour Geofroi de Marnef l'histoire d'Eutrope avec les huit livres d'additions de Paul Diacre. Cette édition que quelques-uns marquent de l'année 1513 est en un volume *in-folio*. ' Il y en eut une autre *in*-8°. à Venise chez Alde, avec Suetone et Aurelius Victor en l'an 1516.

Bibl. ff. Præd. Cen.
... Colb. t. 3. p. 1110.

Jean-Baptiste Egnatius aïant recouvré quelque manuscrit de l'abregé d'Eutrope, tel qu'il étoit sorti de sa plume, avant que Paul Diacre y mît la main, le fit imprimer dans sa pureté. L'édition en parut à Venise l'an 1520. ' Dès l'année suivante Eutrope fut réimprimé chez Alde au même endroit et sur la même édition, en un volume *in*-8° dans lequel on a joint à Eutrope Paul Diacre son Continuateur, Suetone et Aur. Victor. ' La même édition servit encore de modele pour donner Eutrope dans la suite entre les autres Ecrivains de l'histoire Romaine. ' En 1531 Simon de Colines le remit séparément

Fab. ibid. p. 172.
Bibl. Tell. p. 279. 1.
Fab. ibid
Bibl. ff. Min. Cen

IV SIECLE. sous la presse à Paris, et le publia en un volume *in*-8°.

...Tell p. 275. 1. Froben Imprimeur à Basle en fit de même l'année suivante 1532, et joignit à Eutrope les six livres de Paul Diacre de l'histoire des Lombards, avec les vies des Empereurs Grecs. Cette édition qui fut revûë par Sigismond Gelenius, est en un volume *in-folio*, et ne contient pas le texte pur de notre Historien. ' Elle est si ample, dit Elie Vinet, qu'il y a dix fois plus de matiere que n'en contient l'original d'Eutrope. ' Simon de Colines redonna en 1539 celle qu'il avoit publiée en 1531, en même volume que la premiere fois.

Eutr pr. 2.

Bibl. S. Serg. And.

' En 1545, on réimprima à Basle l'abregé d'Eutrope ; et cette édition fut regardée comme la plus correcte de toutes celles qui avoient paru jusqu'alors. Le public en est redevable à Antoine Sconhovius qui donna dans cette édition le texte de son Auteur purgé de toutes les additions, changemens et altérations qui y avoit faites Paul Diacre. Sconhovius se servit pour rendre ainsi à Eutrope sa premiere integrité, d'un manuscrit de l'Abbaïe de Saint Bavon à Gand. Ce fut sur son édition qu'Eutrope entra dans le recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine, qui parut à Paris chez Henri Estienne l'an 1568 en 4 volumes *in*-8°. ' et qu'il fut réimprimé séparément en même volume à Lyon 1594. Paul Merula prit soin de cette édition, et l'enrichit des notes de Henri Glarean et d'Elie Vinet. ' On vit encore paroître au même endroit deux autres éditions d'Eutrope, l'une *in*-12°. en 1552, l'autre *in*-8°. en 1596 ; mais on ne marque point celle qui leur avoit servi de modele, ni ceux qui y ont mis la main.

Bold. bibl hist. p. 168 ; Eutr. p. 5.

Fab. ibid.

Bold. ibid.

Ce qu'Egnatius et Sconhovius avoient déja fait en faveur du texte d'Eutrope, ' fut porté à sa perfection par les soins d'Elie Vinet. Ce critique se servit pour cela d'un manuscrit de la bibliotheque des Dominicains de Bourdeaux, sur lequel il donna la meilleure édition d'Eutrope qui eût encore vû le jour. C'est conformément à ce manuscrit qu'il fit porter à l'ouvrage le titre de *Breviarium*, qu'il a retenu depuis. L'édition de Vinet parut pour la premiere fois à Poitiers l'an 1553, ' puis à Basle les années 1554 et 1559 en un volume *in*-8°. dans lequel on a joint les notes de Henri Glarean à celles de Vinet. 'Elle fut encore renouvellée à Paris en un volume *in*-12°. l'an 1560. ' et derechef quatre ans après au même endroit chez Jerôme de Marnef. Cette derniere édition qui est *in*-16. contient et les notes de Vinet et la continuation de Paul Diacre.

Eutr. pr. 2

Bibl. Lug. Bat. p. 2381 ... Barb. t. 1. p. 387.

Fab. ibid.

Bibl. S. Serg. And.

IV SIECLE.

[a] Mais la plus belle de toutes les éditions d'Eutrope qui ont paru, ou par les soins de Vinet, ou sur celles qu'il avoit publiées, est l'édition de Poitiers de la même année 1564, après que Vinet eut revû le texte de l'Auteur. Elle est sortie des presses d'Anguilbert de Marnef en un volume *in*-4°. 'En 1620, Jean Libert Imprimeur à Paris donna encore le texte d'Eutrope sur une des éditions de Vinet, en un petit volume *in*-24 dans lequel il ajouta les Césars d'Ausone.

a ... ff. Min. Cen.

... ff. Præd. Cen.

Après tant de différentes éditions de l'abregé d'Eutrope, on le vit passer dans le recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine, imprimé à Francfort chez les héritiers d'André Wechel en trois volumes *in-folio*, les années 1588, 1589 et 1590. Il se trouve dans le premier et le troisiéme volume. Dans celui-ci on l'a acompagné de la version gréque de Pæanius, de laquelle nous parlerons bien-tôt. ' Frederic Sylburge, qui prit soin de l'édition de ce recueil, avant que d'y inserer le texte original d'Eutrope, le revit sur un excellent manuscrit du college de Fulde, et sur les éditions de Sconhovius et de Vinet, les meilleures qui eussent encore paru.

Rom. hist. t. 3. p. 62. 902. 2.

' Denys Godefroi le fit aussi entrer dans la collection des mêmes Historiens qu'il fit imprimer à Lyon l'an 1591. Ceux qui se chargerent de publier les divers autres recueils d'Ecrivains de l'histoire Romaine, tels que celui qui vit le jour à Leyde chez Raphelenghe en 1607 *in*-8°. et ceux qui parurent à Géneve les années 1609 et 1653, le premier en un et l'autre en deux volumes *in-folio*, y ont encore inseré l'ouvrage d'Eutrope. On le trouve aussi avec Florus, Velleïus Paterculus et plusieurs autres semblables Ecrivains imprimés à Amsterdam chez Guillaume et Jean Jansson les années 1625 et 1630, et à Leyde chez Jean le Maire 1632 en un volume *in*-16. Dans cette derniere édition Eutrope est acompagné des notes de Marc Boxhorn-Zuerius.

Fab. ibid. app. p. 63-64.

Outre ces éditions communes à Eutrope et à d'autres Historiens, il y en a encore eu plusieurs particulieres faites en divers tems. ' Il fut imprimé de la sorte dès 1592 à Leyde chez les Elzevirs en un volume *in*-8°. que l'on a grossi de la continuation de Paul Diacre. ' Il fut ensuite remis sous la presse à Francfort l'an 1617 en un volume *in*-4°. avec les notes de divers Savans. ' Christophe Cellarius aïant joint au texte original d'Eutrope la version gréque qui nous en reste, publia l'un et l'autre à *Ciza* l'an 1678 en un volume *in*-8°. qu'il a eu soin

Bibl. Cord. p. 224.

Bold. ibid.

Fab. bibl. lat. p. 173.

IV SIECLE. d'enrichir et des différentes leçons et de notes choisies. [a] Cette édition gréque et latine d'Eutrope parut de nouveau à Oxfort l'an 1703 en même volume.

[a] Kon bibl p 479

Bibl S Vin Cen. Vingt ans avant que celle-ci vît le jour, Mademoiselle le Fevre, depuis Madame Dacier, donna au public celle qu'elle avoit préparée pour l'usage de Mr le grand Dauphin. Elle est faite à Paris chez Antoine Cellier l'an 1683 en un petit volume *in*-4°. et acompagnée de divers ornemens et de savantes remarques, où l'on aperçoit sans peine l'érudition du pere mêlée avec celle de la fille. Cette édition d'Eutrope est sans contredit la plus parfaite que l'on ait encore vuë, et peut-être aussi la plus utile. Kon. ibid. ' En 1705 on réimprima encore cet Historien à Londres en un petit volume *in*-18°.

Eutr. pr. 1. 6. ' Les Grecs, comme nous l'avons dit, ont voulu avoir en leur langue l'abregé d'Eutrope. On prétend même qu'ils en ont eu deux différentes versions. La premiere fut faite, dit-on, par les soins de Capiton de Lycie, et l'autre par Pæanius homme peu versé dans la langue latine, que le célebre Cujas a néanmoins confondu avec Capiton, croïant que ce n'etoit qu'un seul et même Traducteur. Il ne nous reste plus rien de la version du premier. On croit que c'est celle-là dont s'est servi Jean d'Antioche pour faire passer dans ses écrits divers endroits d'Eutrope; et l'on juge par ce qu'il en cite que cette version étoit plus élégante que celle de Pæanius. Mais à dire le vrai, l'on peut légitimement douter si elle a jamais existé. Suid. K. p. 240. En effet on ne l'établit que ' sur ce qu'en dit Suidas. Or Suidas ne dit point que Capiton ait traduit en grec l'abregé de l'histoire Romaine par Eutrope, mais seulement l'abregé de Tite-Live, qui est un ouvrage tout différent de l'autre. Et comme Jean d'Antioche, dans ce qu'il cite d'Eutrope, ne nomme point ce Capiton, ses citations n'établissent point la version gréque dont il s'agit ici. Eutr pr. 1. ' D'autres Savans remarquent même que l'on ne sauroit dire au juste si cet Ecrivain a puisé dans quelque version gréque plûtôt que dans l'original latin.

Rom. hist. ibid. p. 62. ' Quant à la version de Pæanius, qui est venuë jusqu'à nous, Sylburge la croit presque aussi ancienne qu'Eutrope même. Néanmoins elle n'en est pas plus fidele. Pæanius y a changé et omis plusieurs différentes choses importantes, et en a détourné d'autres en un sens éloigné de celui de son Auteur et de la verité de l'histoire. Sylburge est le premier qui a publié cette version. Il la tira de la bibliotheque de Mr Pithou, et la

donna dans le troisiéme tome de son recueil des Ecrivains de l'histoire Romaine imprimée à Francfort en 1590, avec le texte latin à côté, comme nous l'avons déja dit. Elle a été depuis réimprimée de la sorte en un volume particulier à *Ciza* et à Oxfort. Outre les défauts de cette version que nous avons marqués, et qui lui viennent du Traducteur Grec, il y manque quelque chose après le commencement du sixiéme et septiéme livre. La fin y manque aussi, c'est-à-dire, ce qui regarde les regnes de Jovien, de Julien, et partie de celui de Constance.

Les François ont voulu comme les Grecs avoir le plaisir de lire Eutrope en leur langue. ' Il en parut une traduction françoise avec celle de Florus l'an 1580 chez Jacques Berjon en un volume *in*-8°. On en est redevable à L. Constant, qui la dédia à Henri de la Tour Vicomte de Turene. ' Depuis quelques années il y en a eu une autre incomparablement meilleure, imprimée l'an 1717 à Paris chez les freres Barbou en un volume *in*-12. Elle est de Mr l'Abbé Lezeau, qui l'a enrichie de notes et d'une belle dissertation, qui donne une idée générale du génie des Romains et de leur Empire. On en trouve aussi une traduction Italiene imprimée à Venise *in*-8°. en 1544. (XIII.)

Bibl. ff. Min. Cen.

...S. Germ. Par.

VICTORIUS,

GRAMMAIRIEN,

ET DYNAMIUS,

RHÉTEUR.

' VICTORIUS, qu'il ne faut pas confondre avec plusieurs autres grands hommes qui de son tems portoient le même nom, fleurissoit après le milieu de ce IV siécle. Il étoit Sousprincipal du College de Bourdeaux : ce qu'Ausone, qui nous le fait connoître, exprime par les termes latins de *Subdoctor* et *Proscholus*. Il y donna aussi pendant quelques tems des leçons de Grammaire. Mais il s'acquit peu de réputation dans l'exercice de cet emploi. Ce n'est pas néanmoins qu'il manquât de talens. Il avoit de la mémoire, du feu, de l'ardeur et

Aus. prof. c. 22.

IV SIÉCLE. de l'assiduité au travail. Il étoit par conséquent en état de faire honneur à sa profession, s'il n'avoit mieux aimé tourner tous ses travaux à l'étude de l'antiquité, mais d'une antiquité stérile et méprisée, qui n'étoit pas du goût de son siecle, comme Ausone le lui reprochoit après sa mort. Les loix fabuleuses de Themis et de Minos, l'ancien droit des Atheniens et des Lacedemoniens, les généalogies des Sabins, les privileges et les usages de leurs Prêtres avant Numa Pompilius second Roi de Rome, l'histoire des Rois barbares par un certain Castor, et autres semblables monumens faisoient toute l'ocupation de Victorius, et lui tenoient lieu des bons Auteurs. Ce Grammairien aïant entrepris un voïage en Sicile, alla ensuite du côté de Rome, où il mourut quelque tems avant qu'Ausone composât son éloge, que nous n'avons fait qu'abreger. (XIV.)

Ibid c. 23.

Dynamius nâquit à Bourdeaux, et fleurit au même tems que Victorius. Il exerça d'abord l'emploi d'Avocat. Mais aïant été acusé d'adultere, il quita Bourdeaux vers 360, et se retira à Lerida en Espagne, où il épousa une femme fort riche. De peur d'être découvert il changea de nom, et prit celui de Flavinius. C'est sous ce nom suposé qu'il enseigna la Rhétorique à Lerida. Après une assez longue absence il revint à Bourdeaux, mais il n'y fit pas long séjour. Il retourna en Espagne, et mourut à Lerida. Il étoit intime ami d'Ausone, qui nous a conservé sa mémoire. Au reste il ne faut pas le confondre avec un autre Dyname fameux par ses fourberies sous l'Empereur Constance, qui l'en récompensa par le gouvernement de Toscane, quoiqu'il n'eût auparavant que le soin de tenir le regître des bêtes de somme.

Amm. l. 15. p. 76. 81

Melchior Goldast dans son recueil d'anciennes exhortations nous a donné une letre qui porte le nom d'un Dynamius Grammairien à son disciple. Il témoigne l'avoir trouvée dans deux divers manuscrits avec cette inscription : *Dynamius Grammaticus ad discipulum suum ait*. Elle est fort courte, mais elle est assurément digne d'un homme animé de l'esprit de l'Evangile ; et son style n'est pas éloigné de celui des pieces du IV siecle. L'Auteur débute par déplorer amérement la condition des hommes, qui méprisent l'invitation d'un Dieu qui les apelle au ciel, pour suivre aveuglément les suggestions du Démon, qui ne cherche qu'à les précipiter dans l'enfer. Dyname conclud en établissant la nécessité de nous atacher uniquement à l'auteur de notre salut.

Paræ. ver. p. 148. 149. 157.

Goldast

IV SIECLE.

[a] Goldast et Vossius qui l'a suivi, placent ce Dyname à la fin du V siecle, et le confondent avec Dyname le Patrice, qui a écrit la vie de S. Maxime Evêque de Riez. Mais cette confusion détruit le sentiment qui fait vivre cet Auteur dès le V siecle, puisqu'il est constant que Dyname Ecrivain de la vie de S. Maxime ne fleurissoit qu'à la fin du VI, comme on le verra en son lieu. L'on peut assurer que la lettre dont il s'agit ici, est d'un style beaucoup au-dessus de celui de la fin du VI siecle. Ainsi le Dyname dont elle porte le nom, est plûtôt Dyname le Rhéteur dont parle Ausone, que Dyname le Patrice qui a composé la vie de S. Maxime.

[a] not. p. 157 | Voss. hist. lat. l. 2. c. 18.

GRATIEN,

Empereur.

'Gratien, l'un des Princes le plus acomplis qui eussent jusqu'alors gouverné l'Empire, nâquit en l'année 359. On ne convient pas du jour précis. Les uns sont pour le 18[e] d'Avril, les autres pour le 23[e] du mois suivant. 'La ville de Sirmich en Pannonie fut le lieu de sa naissance. Mais nos Gaules sont en droit de le revendiquer et de le compter au nombre de leurs éleves. En effet y aïant été porté dès son enfance, il y passa presque tout le reste de sa vie, et y finit ses jours. 'Il eut pour pere Valentinien I, qui fut déclaré Empereur cinq ans après en 364,' et pour mere Valeria Severa.

Till. Emp. t. 5. p. 136.

Vict. epit. p. 231.

Till. ibid.

pag. 2.

'Il aporta en naissant d'excellentes dispositions, qui donnerent de lui de grandes esperances pour l'avenir. Il avoit surtout reçu de la nature un génie heureux pour les letres, et un talent particulier pour l'éloquence. On croïoit voir revivre en lui et le feu de Publius Sulpicius, cet Orateur si célebre dans Ciceron, et la gravité de Gracchus l'ancien. Autant qu'il avoit de dispositions pour les letres, autant il eut d'ardeur à les cultiver; et il le fit avec un succès égal à son ardeur. Il devint bon Poëte et bon Orateur, et acquit beaucoup d'habileté dans les affaires. Aussi se plaisoit-il à démêler les plus embrouillées. Lorsqu'il parloit dans le conseil, c'étoit avec une sagesse et une éloquence qui charmoient ses auditeurs. 'Ce fut le Poëte Ausone qui prit soin de l'instruire et de diriger ses études. Il eut soin à son tour de l'en recompenser en

Amm. l. 27. 31. p. 488. 490. 638 | Vict. ibid. | Aus. Cons. p. 727. 728 | ep. 1.

Aus. Cons. p. 701. 736 | pr. 2. v. 28. 38.

IV SIECLE.

grand Prince, l'élevant lui et ses proches aux premieres charges de l'Empire.

Amm. l. 27. p. 489 | Secr. l. 4. c. 11. p. 219. Hier. chr. l. 2. p. 186.

'Gratien ne faisoit que d'entrer dans la neuviéme année de son âge, lorsque le 24e d'Août 367 l'Empereur son pere le fit déclarer Auguste à la tête des armées. Chacun se porta à l'envi à reconnoitre pour son Souverain un Prince qui bien qu'encore enfant donnoit dès lors à connoître ce qu'il seroit un jour. La cérémonie s'en fit à Amiens selon S. Jerôme. 'Dès l'année suivante Valentinien le mena avec lui dans ses expéditions; et quoique le jeune Gratien fût encore en un âge trop tendre pour suporter les fatigues de la guerre, 'il ne laissa pas d'en profiter pour se former au mêtier. Il devint par-là un Prince belliqueux, adroit dans les exercices militaires, prompt et vigilant dans la guerre. 'De sorte que se distinguant dès lors entre les plus anciens Capitaines, on reconnoissoit en lui le courage et la valeur de son pere, et qu'on le regardoit comme un des plus fermes apuis de l'Empire. C'est ainsi qu'Ausone son maître en parloit à Valentinien en se servant des expressions de Virgile.

Amm. ibid. p. 498. 499.

l. 31. p. 638.

Aus. edy. 13. p. 508.

> Tuque, puerque tuus, magnæ spes alter Romæ,
> Flos veterum, virtusque virûm, mea maxima cura,
> Nomine avum referens, animo manibusque parentem.

Till. ibid. p. 139. p. 136.

'Valentinien étant mort le 17e de Novembre 375, Gratien se trouva chargé du gouvernement de tout l'Empire d'Occident. C'est proprement à cette époque qu'il faut raporter le commencement de son regne. Il n'avoit pas encore dix-sept ans acomplis; et malgré cette grande jeunesse il étoit dès lors en état de commander lui-même ses armées. En montant sur le thrône, il fit voir qu'il étoit bien éloigné d'y faire monter avec lui cette jalousie qui avoit tyrannisé tant d'autres Empereurs qui l'avoient précédé. 'Il commença par associer à l'Empire son jeune frere Valentinien II, pour qui il eut toûjours les mêmes égards et la même affection que s'il eût été son propre fils. 'Mais comme celui-ci n'étoit pas encore en âge d'agir, Gratien tant qu'il vécut, gouverna seul l'Occident. 'Ensuite il rapella près de sa personne sa mere Valeria Severa que son pere avoit répudiée pour épouser Justine, et se servit utilement de ses conseils. Vers le commencement de l'an 376, Valens Empereur d'Orient et oncle paternel de Gratien,

Aus. Cons. p. 701 | Hil. ibid. p. 187.

Till. p. 707. 709. 141.

[a] lui députa dans les Gaules Themistius célebre Philosophe. On parloit alors du mariage de notre jeune Empereur avec la fille de Constance, nommée Constancie qu'il épousa effectivement, mais qui mourut avant lui.

IV SIECLE.

a Them. or. 13. p. 163. 165. 167.

Gratien signala les commencemens de son regne par des lois célebres, qui font voir quel étoit son amour pour l'Eglise et pour les lettres. ' Le 17 de Mai 376 il en adressa une à divers Evêques qui lui avoient écrit, et qui tenoient alors un Concile. Par cette loi qui est aussi adressée à Arteme, l'Empereur déclare que les affaires au sujet de la religion doivent ètre jugées sur les lieux par les Conciles de la province, c'est-à-dire comme l'on croit devoir l'expliquer, du département d'un Vicaire de Préfet. Mais si c'est quelque action criminelle qui regarde les loix, le Prince veut qu'elle soit portée devant les Juges civils. ' La même année il rendit une ordonnance que nous n'avons plus, mais qui est marquée dans quelques loix, pour défendre aux Donatistes, et généralement à tous les hérétiques, de tenir aucune assemblée Ecclésiastique ; voulant que tous les lieux ou il s'asembleroient hors les Eglises fussent confisqués. ' Il confirma cette ordonnance à l'égard de tous les hérétiques par une autre en date du 22[e] d'Avril de l'an 378. Dés l'année précédente il en avoit publié uue autre du cinquiéme de Mars, pour exemter des charges personelles tous ceux du Clergé, même les Soudiacres, les Exorcistes, les Lecteurs et les Portiers. Il fit encore durant son regne plusieurs autres reglemens pour l'avantage de l'Eglise et de ses Ministres, mais il seroit trop ennuieux de les rapporter en détail.

Cod. Th. ibid. t. 2. l. 23. p. 52. 56.

t. 6. p. 114. 115. 194.

t. 6. t. 5. l. 4. p. 114.

' La loi en faveur des lettres dans les Gaules est du 23[e] de Mai 376. Elle porte que l'on augmentera ce que l'épargne avoit accoutumé de donner aux Professeurs dans toutes les Métropoles, et particulièrement à la trés-illustre ville de Tréves. Celle-ci est specifiée en particulier avec éloge, parce que depuis long-tems les Empereurs d'Occident en faisoient le lieu de leur résidence ordinaire.

13. t. 3. l. 11. p. 39. 40.

En ' 378 Gratien marcha contre les Allemans, et les défit prés de Colmar et de Brissac en Alsace. Il donna par-là en une seule année la paix aux frontieres du Rhin et du Danube. ' De-là il mena son armée au secours de l'Empereur Valens son oncle contre les Gots. Mais avant qu'il le joignit, ce malheureux Empereur ' périt à la journée d'Andrinople le neuvié-

Till. ibid. p. 150. 714 | Aus. ibid.

Amm. l. 31. p. 641.

Till. ibid. p. 151 154.

IV SIECLE.

me d'Août de la même année. Cette mort rendit Gratien maître de l'Orient, et lui ouvrit la voie pour tirer l'Eglise Orientale de l'oppression où elle étoit. ′ Il se hâta aussi-tôt d'aller à Constantinople. Là voulant faire éclater la piété qu'il avoit dans le cœur, et montrer combien il étoit indigné des vexations que Valens avoit faites au Catholiques, il rappela les Evêques bannis au gouvernement de leurs troupeaux, rendit les biens et la liberté aux autres exilés, et répara les dommages qu'ils avoient soufferts. Il fit ensuite une loi pour permettre à tous ceux qui professoient quelque religion, de tenir librement leurs assemblées, exceptant néanmoins de ce nombre les Eunomiens, les Photiniens, et les Manichéens. ′ Le trouble où étoit alors l'Empire, ne lui permit pas de faire cette fois là davantage pour l'Orient.

Cod. Th. 16. t. 5. l. 5. p. 116 | Thdrt. l. 5. c. 2. p. 199. Socr. l. 5. c. 2. p. 260. Suid. 9. p. 465.

Till. ibid. p. 154.

′ Mais pour l'Occident, dés le 17[e] d'Octobre de la même année il publia une autre loi contre les Donatistes, qui tendoit à détruire entierement les restes de cette Secte. Par la même loi il déclara généralement qu'il ne prétendoit point que l'on enseignât d'autre doctrine que celle qui est conforme à la foi de l'Evangile et des Apôtres, et à la tradition de l'Eglise.

Cod. ibid. t. 6. l. 2. p. 194.

′ Les Gots continuant leurs ravages en Orient, Gratien y envoïa d'Espagne le jeune Théodose à la tête d'une armée pour les combattre. Ce Général remporta sur eux une victoire si complete qu'il les contraignit de repasser le Danube. Après cette glorieuse expédition, Gratien plus passionné d'avoir un Collégue d'une fidélité reconnuë, que d'étendre sa puissance, sentant d'ailleurs que le poids d'une si vaste domination étoit trop pesant pour lui, il se résolut par une sagesse qui passoit de beaucoup son âge, d'associer Théodose à l'Empire. Son choix, dit Aurele Victor, fut aplaudi de tout le monde. ′ Il le déclara Auguste à Sirmich le 19[e] de Janvier 379, et lui ceda l'Orient, la Thrace et l'Illyrie Orientale.

Thdrt. ibid. c. 5. p. 204. Pros. chr. p. 733.

Prosp. ibid. | Aug. de civ. l. 5. c. 25 | Thdrt. ibid. c. 6. p. 205 | Vict. ibid.

Till. ibid. p. 157. 716. 717.

′ Au retour de ce voïage Gratien passa par l'Italie, où il eut enfin la consolation de joüir de la compagnie de S. Ambroise. ′ Il portoit à ce S. Evêque un respect infini. Le Saint avoit reciproquement pour lui une tendresse et un atachement sans bornes. Sa foi, sa vie et sa gloire faisoient la joïe de son ame. Il le suivoit dans toutes ses démarches. Il ne perdoit point de vüë ses armées, veillant continuellement sur elles par ses prieres. Dès l'année précédente Gratien persuadé que la victoire dépend plus de la foi du Prince, que du courage de ses sol-

p. 158. 159.

Amb. ep. 1. n. 1-2. de fid. l. 1. pr. n. 1-4.

IV SIECLE.

dats avoit engagé S. Ambroise à lui écrire un ouvrage sur la foi, [a] afin de se munir de ce bouclier contre la puissance formidable des Barbares qu'il vainquit effectivement. [a] Dans la visite qu'il rendit à Milan, il l'engagea encore à ajouter aux deux premiers livres trois autres sur la même matiere. [a] Et comme l'un ne se lassoit point de travailler pour la religion, ni l'autre de recevoir ce que le Saint écrivoit; [a] Gratien exigea encore de lui qu'il écrivît sur la divinité du S. Esprit : ce que S. Ambroise exécuta pour satisfaire aux pieux desirs de ce Prince.

de fid. l. 2. c. 16. n. 135.
a l. 3. c. 1.
Conc. t. 4. p. 126.
Amb. de Sp. l. 1. c 1 | ep. p. 751.

[a] Gratien se trouvoit dans les Gaules et à Tréves même sur la fin de l'année 379. Ce fut-là et en sa présence qu'Ausone prononça son panégyrique, pour le remercier des honneurs auquels il l'avoit élevé. Cet Empereur paroît avoir été assez libre d'ennemis les deux années suivantes. Il profita de cette tranquilité pour le bien de l'Eglise, qu'il semble avoir eu plus à cœur que sa propre gloire. [a] Il fit ou renouvella diverses loix en faveur de la religion : les unes pour protéger les Catholiques, d'autres pour absoudre les criminels, et quelques autres pour regler les mœurs des Chrétiens. [a] Il convoqua, ou donna les ordres pour convoquer le Concile d'Aquilée, qui se tint en 381 contre les Ariens.

Aus. Cons. p. 734-736.
Cod. Th. 15. t. 7. l 4. p. 365. 370. 371.
Chr. p. 104 | Amb. act. Ag. n. 1. 3.

[a] Une de ses plus éclatantes actions fut de faire ôter l'autel de la Victoire, et d'en confisquer au profit de l'épargne les revenus destinés aux frais des sacrifices et à l'entretien des Pontifes des idoles. Cet autel faisoit revivre le Paganisme au milieu de Rome. Le détruire c'étoit remporter une victoire éternelle sur le Démon ; c'étoit offrir ses dépouilles à J. C. et élever à Dieu un trophée de pieté.

Amb. ep. 17. n. 5. 16.

[a] Pendant que Gratien travailloit ainsi pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, Maxime songeoit à le détrôner. Il étoit Lieutenant pour les Rômains dans la grande Bretagne. S'y étant revolté en 383, il passa aussitôt dans les Gaules et y usurpa l'Empire. [a] Dès lors il ne songea à d'autres ennemis qu'à Gratien, et marcha contre lui avec une nombreuse armée. Gratien se disposant à lui faire tête, fut inhumainement trahi par celui à qui il avoit confié le soin de ses provinces. Il se vit ensuite abandonné de ses troupes qui se rangerent du parti de Maxime, et fut contraint de se sauver par la fuite. [a] Dans cet état d'abandon il proferoit ces paroles touchantes qu'il avoit aprises de celui auquel il s'étoit consacré : Mon ame n'est-elle

Pros. T. chr. p. 209. Pros. chr. p. 735.
Till. ibid. p. 177-179.
Amb. in Ps. 61. n. 17.

IV SIECLE.

pas entre les mains de Dieu seul? Vous pouvez tuer mon corps, mais vous ne pouvez nuire ni à mon ame ni à ma vertu. Toutefois Dieu voulant peut-être ou purifier ce Prince des fautes qu'il avoit commises, ou le preserver de celles qu'il n'auroit pu éviter dans un état aussi dangereux que celui d'un Empereur, permit qu'étant arrivé près de Lyon, il fut pris et tué par Andragathius le 25 de Juillet sous le consulat de Merobaude et de Saturnin, c'est-à-dire l'an 383. Gratien avoit alors 24 ans passés, et en avoit regné huit moins trois à quatre mois, depuis la mort de son pére. Son corps fut porté depuis à Milan, où il fut inhumé.

Till. ib. p. 179

p. 180. 724. Pros. 725. | Socr. l. 5. c. 11. p. 270.

Amb. de ob. Val. n. 79.

Il avoit épousé en premieres nôces Constancie qui mourut avant lui. Il épousa ensuite Laeta; mais en mourant il ne laissa point d'enfant pour lui succeder. Tous les Historiens qui parlent de ce jeune Empereur, ne le font qu'avec éloge. C'étoit un Prince parfaitement bien fait et pour la taille et pour les traits du visage, brave et vaillant dans la guerre, qui à ces avantages extérieurs réunissoit toutes les qualités d'un excellent cœur et d'un bon esprit, et qui savoit relever toutes ces perfections par une grandeur d'ame et une liberalité digne d'un Souverain. Il avoit de la bonté, de la moderation, de la douceur, de la prudence, de la piété; et la maniere dont il gouverna les peuples, n'annonce autre chose. Non seulement il recevoit avec affabilité ceux qui s'adressoient à lui; mais il les exhortoit aussi à lui parler avec une entiere liberté, et prévenoit ses amis dans les civilités ordinaires. Il poussoit l'humanité jusqu'à visiter dans leurs maladies les simples soldats comme les personnes de distinction, et à leur rendre toute sorte de bons offices. Ennemi des excès du vin et de toute autre debauche, il étoit frugal en ses repas, et parfaitement reglé en toute sa conduite. Aussi chaste de corps qu'il l'étoit de cœur, il ne connut jamais d'autre femme que la sienne propre. Pour la piété l'on a vu par son histoire jusqu'où il la portoit. C'étoit un Prince fidele au Seigneur, qui dès son enfance n'avoit jamais rien entrepris sans implorer le secours de Dieu. En un mot il étoit, selon le sentiment d'un Païen même, pour égaler les plus grands Princes de l'antiquité, si Dieu lui eût accordé une plus longue vie. Il est vrai, et il ne le faut pas dissimuler, qu'il eut près de lui des personnes dont la mauvaise conduite fit tort à ses bonnes qualités, qui n'étoient pas encore ni assez mûres ni assez affermies à cause de son jeune âge.

Till. ibid. p. 181.

Theod. l. 5. c. 12. p. 216. Vict. ibid. Amm. l. 27. 31. p. 499. 638. Aus. ib. p. 718. 727. 728.

Amb. de ob. Val. n. 74. 79.

Aus. ib. p. 726.

Amm. ib.

IV SIECLE.

Gratien fit un très-grand nombre de loix tant en faveur de l'Eglise, que pour maintenir le bon ordre dans l'Etat, comme on l'a pu remarquer dans ce que nous avons raporté de son histoire. On a enrichi le Code Theodosien de toutes celles que l'on a pu recouvrer; et elles font aujourd'hui partie de l'ancien droit Romain.' Symmaque parle aussi d'un discours ou déclaration de Gratien en faveur du Senat. Ce Prince l'avoit faite pour remedier à un desordre qui se glissoit dans le gouvernement, et délivrer les Senateurs de la mort dont la tyrannie du Préfet Maximin les avoit menacés.' On a aussi un rescrit de lui pour achever de soumettre le parti d'Ursin Contendant du Pape S. Damase.

Sym. l. 10. ep. 2.

Conc. It. ep. p. 746. 752.

C'est à la foi et à la pieté de Gratien que nous sommes redevables, comme on l'a vu des cinq livres sur la foi et des trois sur le S. Esprit que S. Ambroise composa, et que nous avons encore. 'La letre que cet Empereur lui écrivit à ce sujet, se trouve à la tête de celles de ce grand Evêque. 'Elle merite à juste titre les éloges qu'il lui donne; et les Savans y reconnoissent autant d'esprit et d'élegance, que le Saint y admiroit de foi, de pieté et d'humilité.

Amb. ep. p. 3.

ep. 1. n. 3. 4 | Til. ib. p. 158.

Aussi avons-nous montré que ce Prince avoit été fort bien instruit dans les belles letres, et qu'il y avoit fait des progrès proportionnés à l'heureux caractere de son genie et à l'habileté du Maître qui dirigeoit ses études. 'Un Orateur du tems ne fait pas même difficulté de le qualifier, *eruditissimus Imperator.*' Gratien prenoit tant de plaisir aux exercices des Muses, qu'il savoit toûjours trouver du tems pour l'y emploïer, malgré les embaras de la guerre, et quoique souvent environné des Gots, des Huns et des Sarmates. Presque toûjours aussi-tôt qu'il avoit quité les armes, il prenoit la plume pour faire des vers, et y réussissoit autant qu'à remporter des victoires. C'est ce qu'Ausone, qui en étoit et le témoin et le juge, décrit assez agréablement dans une epigramme qui merite de trouver ici sa place.

Sym. l. 1. ep. 13.

Aus. epit. p. 2. 4.

Bellandi fandique potens Augustus, honorem
Bis meret : ut geminet titulos, qui prælia Musis
Temperat, et Geticum moderatur Apolline Martem.
Arma inter Chunosque truces, furtoque nocentes
Sauromatas, quantum cessat de tempore belli,
Indulget Clariis tantum inter castra Camœnis.

Vix posuit volucres stridentia tela sagittas,
Musarum ad calamos fertur manus, otia nescit,
Et commutata meditatur arundine carmen.
Sed carmen non molle modis, bella horrida Martis.
Odrysii, Thressaque viraginis arma retractat.
Exsulta Eacide, celebraris vate superbo
Rursum: Romanusque tibi contingit Homerus.

I. CONCILE DE BOURDEAUX.

On a déjà vû quel étoit le caractere des Priscillianistes, qui donnerent ocasion à ce Concile, et de quelle maniere ils furent traités en Espagne, où ils avoient pris naissance. (Sul. his. l. 2. n. 63. p. 422.) 'Malgré la condamnation portée contre eux au Concile de Saragoce en 380, ces héretiques remuerent encore plus dans la suite qu'ils n'avoient fait auparavant. Bien loin de se soumettre à l'autorité de l'Eglise, ils chercherent ou à l'éluder, ou même à se fortifier contre elle. (p. 424. 425.) 'Ils y réussirent par le moïen de quelques personnes puissantes à la cour, qui y rendoient toutes choses venales. Une grosse somme d'argent donnée à Macedone Grand-Maître du palais, leur obtint de l'Empereur Gratien un rescrit favorable à leurs desseins. De sorte qu'Ithace leur plus vif adversaire fut contraint de sortir d'Espagne, et de venir chercher un asyle dans quelqu'une de nos provinces.

(n. 64. p. 426 | Pref. chr. p. 735.) 'Vers ce même tems, ou peu après, Maxime aïant pris la pourpre dans la grande Bretagne, entra dans les Gaules, et y agit en Souverain. Lorsqu'il fut à Treves, Ithace qui s'y trouvoit, lui présenta une requête, où il exposoit avec beaucoup de véhémence les crimes de Priscillien et de ses sectateurs. Maxime en fut si touché, qu'il envoïa ordre au Préfet des Gaules et au Vicaire d'Espagne, de faire conduire à Bourdeaux tous ceux qui suivoient cette secte, afin qu'ils y fussent jugés par le Concile qui devoit bien-tôt s'y assembler. (Flen. H. E. t. 4. p. 500. Till. H. E. t. 8. p. 505. 793.) 'Il s'y assembla en effet dès l'an 383, selon Mr. l'Abbé Fleuri, 'mais plus vraisemblablement l'année suivante 384; car il y a toute aparence que Maxime ne le convoqua qu'après que les troubles de l'Empire furent appaisés. Or Gratien, comme on l'a

vû,

vû, ne fut tué que le 25 d'Août 383 ; et il fallut bien quelque tems aux Evêques pour s'y rendre. On ignore les noms de ceux qui s'y trouverent, parce que l'on n'en a jamais publié les actes. ' Idace le Chronologiste semble dire que S. Martin de Tours y assista. Mais S. Sulpice ne le disant point, on a tout lieu, remarque Mr de Tillemont, de douter de ce fait. ' Cependant Dom Luc d'Acheri assure comme une chose certaine, qu'il paroît avoir aprise du P. Vignier de l'Oratoire son ami particulier, qui avoit entre les mains les actes de ce Concile, que S. Martin s'y trouva en personne, et que S. Delphin Evêque du lieu y présida.

Till. H. E. T. 8 p. 793.

Spic. t. 5. pr. p. 11.

' Ce qu'il y a d'incontestable, c'est qu'Instance et Priscillien y furent amenés. Le premier ayant eu ordre de parler pour sa défense, se justifia si mal, que le Concile le déclara indigne de l'épiscopat. Priscillien jugeant bien qu'il seroit traité de la même maniere, refusa de répondre, et en apella à l'Empereur. ' Comme ses crimes étoient certains et notoires, les Peres du Concile, observe avec raison S. Severe Sulpice, ne devoient avoir aucun égard à son oposition ; ou s'ils étoient suspects, ils devoient reserver la connoissance de cette cause à d'autres Evêques, sans la renvoïer au jugement du Prince. Ils eurent néanmoins la foiblesse de déferer à cet apel : ce qui eut de fâcheuses suites, ' et qui fut blâmé depuis comme une chose inoüie et sans exemple, par S. Martin en parlant à l'Empereur même.

Sul. ib. | Pros. ib. p. 736.

Sul. ib. p. 427.

n 65. p. 429.

' Priscillien et ses complices furent donc conduits à Maxime. Idace et Ithace, leurs accusateurs trop passionnés, les y suivirent de près. ' A la solicitation de ceux-ci et de leurs associés, l'affaire s'engagea jusqu'à répandre le sang de ces hérétiques contre l'esprit de l'Eglise. Ce fut en vain que pour leur sauver la vie, S. Martin qui se trouvoit alors à Treves, où étoit la Cour, emploïa ses remontrances et ses réprimandes auprès d'Ithace, son credit et ses prieres auprès de l'Empereur. Ce Prince après les avoir convaincus de diverses infamies, ' fit trancher la tête à Priscillien et à quelques autres de ses sectateurs vers l'an 385. Cette cruauté exercée à la poursuite d'Ithace et de ses partisans, donna naissance à la secte des Ithaciens, comme nous avons dit ailleurs. Telles furent les suites du Concile de Bourdeaux, qui nous sont plus connues, que ce qui se passa dans l'assemblée même.

n. 64. p. 427

n. 65. p. 429

p. 430 | Pros. ib

' On prétend que le P. Vignier de l'Oratoire en avoit les

Spic. ib. | Till. ib. p. 505

IV SIECLE.

actes, et qu'ils ont passé depuis entre les mains de Mr Faure Grand-Vicaire de Reims. Ce seroit un présent à faire au public, qui n'a rien autre chose de ce Concile, que ce que S. Severe Sulpice et S. Prosper nous en ont conservé, l'un dans son histoire sacrée, l'autre dans sa chronique.

S. SERVAIS,

Evêque de Tongres.

Sul. hist. l. 2. n. 59. | Gr. T. hist. Fr. l. 2. c. 5. not. ib. | Ath. apo. ad. Const. n. 9 | Conc. Genn. Vir. ill. c. 25 | 2. p. 679 | Boll. 13. mai. p. 215. n. 18.

On ne connoît point de nom qui soit exprimé en tant de diverses manieres, que l'est le nom latin de ce Prélat dans les anciens auteurs qui ont parlé de lui. Les uns, comme S. Severe Sulpice, le nomment *Servatio;* d'autres, comme S. Gregoire de Tours, *Arvatius*, *Aravatius* et même *Asavatius:* Ceux-ci, comme S. Athanase et la letre synodale du Concile de Sardique, *Sarbatius;* ceux-là, comme Gennade, *Sabbatius:* enfin tous les autres le nomment *Servatius*, dont nous avons formé le nom vulgaire qu'il porte.

Genn. ib.

Gall. Chr. nov. t. 3. p. 811. 816.

Ce qui paroitra ici nouveau, et qu'il est important de prouver, est que Sabbatius [1] dont parle Gennade, soit le même que S. Servais Evêque de Tongres. Rien cependant n'est plus plausible; et voici les raisons qui ne permettent pas d'en douter: 1°. la qualité d'Evêque et d'Evêque de l'Eglise Gallicane, que lui donne Gennade; 2°. la ressemblance du nom de Sabbatius avec celui de Sarbatius, que tout le monde convient être le même que Serbatius. On voit qu'entre Sarbatius et Sabbatius il n'y a qu'une seule letre changée, peut-être pour en adoucir la prononciation. 3°. La troisiéme raison est fondée sur le tems auquel Gennade place Sabbatius, qu'il met entre les Ecrivains du IV siecle. Car bien que cet Auteur, comme nous l'avons déja observé ailleurs, ne suive pas une exacte chro-

Sul. Vit. M. n. 25. p. 471.

Genn. ib. not. p. 15.

Conc. t. 4. p. 1265.

1 On trouve dans S. Severe Sulpice un Sabatius disciple de S. Martin Evêque de Tours, à Marmoutier. Mais outre que nous ne savons point si celui-ci fut jamais élevé à l'episcopat, tous les caracteres sous lesquels l'autre Sabbatius nous est représenté, conviennent trop naturellement à S. Servais de Tongres, pour les rapporter à un autre. Le Concile de Rome sous S. Gelase en 494 fait mention d'un autre Sabbatius héretique, dont il condamne les écrits avec execration, comme ceux des premiers héretiques, Cerinthe, Marcion, Valentin, etc. Ainsi l'on voit par-là que cet héretique n'est point Sabbatius dont parle Gennade. Latinus Latinius dans sa bibliothéque sacrée et profane a pris celui-ci pour S. Phébade d'Agen.

nologie, il est néanmoins certain que les trente-huit premiers chapitres de son catalogue des hommes illustres, ne traitent que de ceux qui ont fleuri, ou commencé à fleurir au IV siecle et que le vingt-cinquiéme chapitre est emploïé à parler de Sabbatius. 4°. Enfin le sujet que Sabbatius avoit entrepris de traiter dans son ouvrage contre Valentin et Marcion, Aëtius et Eunomius, est une matiere qui convient fort au IV siecle, et à S. Servais en particulier comme défenseur de la Consubstantialité du Verbe, dont l'ouvrage traitoit.

IV SIECLE.

Quelque long qu'ait été l'épiscopat de S. Servais, et quelque grand personnage que le Saint ait fait dans l'Eglise, on n'a toutefois que peu de faits certains pour son histoire. ' Ses plus anciens actes cités par un Auteur du XI siecle, portent qu'il étoit issu d'une ancienne noblesse, et qu'il avoit reçu une éducation encore au-dessus de sa naissance. Son merite l'éleva ensuite sur le siége épiscopal de Tongres dans la Belgique; mais on ignore en quelle année. Il est compté pour le dixiéme Evêque de cette Eglise : ce qui est sans doute ou faire remonter trop haut l'établissement de la foi dans ce diocèse, ou donner trop peu de tems à l'épiscopat de ses premiers Evêques. (XV.) Boll. ib

' Il y avoit déja quelque tems que S. Servais gouvernoit l'Eglise de Tongres, lorsqu'en 347 il se trouva avec plusieurs autres Prélats Gaulois au Concile de Sardique, où S. Athanase fut absous. Notre Saint eut part à cette bonne œuvre, et aux autres reglemens qui se firent dans cette assemblée pour le bien de l'Eglise. ' Il faut qu'il se fût rendu bien recommandable par son merite, pour que le Tyran Magnence ne jugeât personne plus propre que lui à lui ménager les bonnes graces de l'Empereur Constance, après qu'il eût ôté la vie et ravi l'Empire à l'Empereur Constant son frere. Il le députa donc en Orient vers ce Prince, et lui donna pour associés un autre Prélat Gaulois nommé Maxime, et deux laïcs de distinction Clemence et Valens. ' S. Servais se comporta en cette occasion à l'égard de Magnence, comme firent depuis S. Ambroise et S. Martin à l'égard du Tyran Maxime après l'assassinat de l'Empereur Gratien. Le repos de l'Eglise dépendoit de ces usurpateurs. Ces Saints dans cette vûë leur obéïrent comme à leurs Princes légitimes. On ignore quelle fut l'issuë de l'ambassade de S. Servais. ' Seulement on sait qu'elle lui procura la consolation de voir S. Athanase en passant par Alexandrie. C'est ce qui fournit aux ennemis de ce Saint un faux

Conc. t. 2. p. 679. Ath. ib. n. 6. 9. Boll. ib. p. 211. n. 5. Ath. ib

IV SIECLE. prétexte de le calomnier de nouveau, en l'acusant auprès de Constance d'avoir des intelligences avec le Tyran. Ceci se passa en 351.

Sul. ib. p. 408. Huit ans après en 359 ' S. Servais assista avec divers autres Evêques des Gaules au fameux Concile de Rimini. Lui et S. Phebade d'Agen furent les deux Prélats Catholiques qui y firent paroître et plus de zéle pour la foi de Nicée, et plus de constance à la soûtenir. Ils virent presque tous les autres Evêques Catholiques ceder au tems et abandonner lâchement la verité, sans en être ébranlés. Ils n'en devinrent même que plus fermes. Ce fut en vain que le Préfet Taurus Modérateur du Concile, pour les faire sucomber comme les autres, emploïa les prieres et les larmes, les raisonnemens et les menaces. ' Mais ils manquerent malheureusement ou de force ou
p. 410. de lumiere pour tenir également contre les artifices et les ruses d'Ursace et de Valens. Malgré la sage précaution qu'ils eurent de dresser eux-mêmes des formules particulieres de foi, pour éviter de signer celles des Ariens, ils ne laisserent pas de se laisser tromper par ces deux fourbes, en y insérant par leur suggestion, Que le Fils n'est pas une créature comme les autres. C'étoit néanmoins le reconnoître pour créature, mais pour créature plus excellente que les autres ; et c'est en cela que consistoit la fraude et qu'étoit contenu le venin de l'Arianisme.

Il n'y a pas lieu de douter que S. Servais s'étant ensuite aperçu de l'erreur, comme tant d'autres Prélats Gaulois, ne retractât ce qu'il avoit fait en cette ocasion. Nous avons parlé ailleurs de ce que l'on fit dans les Gaules pour réparer le scandale de Rimini. S. Servais y contribua sans doute. On peut même assurer qu'il ne manqua pas de se trouver à quelqu'un des Conciles convoqués à cet effet, et peut-être même à celui de Paris tenu en 361. Voila ce que l'on sait de certain touchant l'histoire de S. Servais. Ce que l'on en dit de plus, auroit besoin de meilleurs garans que les Auteurs dont on le tire.

Toutefois, après ce que nous en venons de raporter, on
Gr. T. ib. ne doit pas faire difficulté ' d'en croire S. Grégoire de Tours, lorsqu'il nous représente S. Servais comme un Prélat d'une sainteté éminente, qui par ses veilles, ses jeûnes, ses prieres
Ib. not. p. 52. | Boll. ib. p. 213. n. 12. acompagnées de larmes, imploroit sans cesse la misericorde de Dieu pour les besoins de son troupeau. ' L'on prétend que

sur les alarmes des incursions des Huns, ou plutôt des Vandales, il quita la ville de Tongres, pour se retirer à Mastricht sur la Meuse, et qu'il y mourut le treiziéme de Mai 384,[1] après un épiscopat de plus de 37 ans. D'autres ajoûtent que ce fut lui-même qui y transfera le siege episcopal ; quoique cela ne se fit qu'au siécle suivant, après qu'Attila eut détruit la ville de Tongres. De Mastricht ce siege a été depuis transferé à Liege. IV SIECLE. I

S. Servais étant le même que Sabbatius dont parle Gennade, comme nous l'avons prouvé, a merité par ses écrits, quoiqu'il ne nous en reste plus rien, d'être mis au rang des Auteurs Ecclésiastiques. A la priere d'une Vierge Chrétienne, il composa un ouvrage sur la foi contre Valentin et Marcion, Aëtius et Eunomius son disciple. S. Servais l'avoit divisé en deux parties. Dans la premiere contre Valentin et Marcion, il démontroit par la raison et l'autorité de l'Ecrilure, qu'il n'y a qu'un seul principe de la Divinité et non pas deux, comme ces hérésiarques l'avoient enseigné. Qu'il n'y a qu'un seul Dieu. Que ce Dieu est auteur de l'éternité, et a créé de rien le monde que nous voïons. Venant à J. C. S. Servais prouvoit qu'il a eu un veritable corps sujet aux mêmes foiblesses que le nôtre, à la nécessité de manger et de boire, à la lassitude, à la tristesse, aux souffrances, à la mort même. Qu'il est ressuscité dans ce corps, et que par là il a fait voir qu'il étoit un vrai homme, contre l'opinion damnable de ces hérésiarques, qui prétendoient qu'il n'avoit eu que l'aparence de la chair. Genn. ib.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, S. Servais faisoit voir contre l'hérésie d'Aëtius et d'Eunomius, que le Pere et le Fils ne sont point de deux natures différentes. Qu'ils n'ont l'un et l'autre qu'une seule et même essence. Que le Fils procéde du Pere, et lui est néanmoins coëternel. Ibid.

Tritheme ajoûte que S. Servais avoit encore composé quelques autres ouvrages, qui n'étoient pas venus à sa connoissance. Cela peut être vrai, et le grand personnage qu'a fait S. Servais dans l'Eglise ne permet guéres d'en douter ; mais l'autorité seule de Tritheme ne suffit pas pour l'assûrer positivement. Thrith. Scr. eccl. c. 168.

[1] La derniere édition du dictionaire de Moreri prolonge la vie a S. Servais jusqu'à l'an 403, auquel elle place sa mort. C'est donner à ce Saint un épiscopat de plus de 56 ans : ce qui non-seulement n'est fondé sur aucune autorité, mais qui est encore contre toute aparence. Mor. S. p. 467. I

SIBURE,

Préfet du Pretoire.

Mar. de med. pr. p. 242 | Sym. l. 3. ed. 44. 45 | Cod. Th. chr. p. 100.

'Sibure étoit de même païs qu'Eutrope et Jule Ausone, dont nous avons parlé, c'est-à-dire, ou de Bourdeaux ou de Basas. On nous le représente comme un grand homme de letres, fort ataché à la vénérable antiquité. Il fleurissoit du tems d'Eutrope sous l'Empire de Gratien, qui l'éleva à de grands honneurs. Il fut au moins Préfet du Prétoire en 379, comme il paroît par une loi du troisiéme de Decembre de cette même année. On ne nous aprend point quelle Préfecture il exerça. Ce n'étoit pas celle des Gaules, qui étoit alors ocupée par le Poëte Ausone et son fils Hespere conjointement. Mais il y a toute aparence que c'étoit celle de l'Italie.

Sym. ib. ep. 43.

Dès qu'il fut en charge, 'Symmaque son ami lui écrivit pour le congratuler de ce qu'il étoit entré à la satisfaction generale de tout le monde dans des emplois dignes de son merite, se flatant qu'il surpasseroit encore toute l'esperance que le public en avoit conçue. 'Néanmoins quelque homme de bien que pût être Sibure, il ne fut pas en son pouvoir d'éviter de se voir chargé d'acusations injustes. Mais il s'en justifia si parfaitement que le public fut pleinement convaincu de son innocence. C'est de quoi Symmaque se rejoüit dans une de ses letres. Il lui marque en même tems la peine que lui causoient ses fréquens voïages, qui l'obligeoient de s'éloigner de Rome, où il désiroit extrémement de le revoir reprendre les nobles ocupations du cabinet, la lecture et la composition.

ep. 45.

ep. 44. 45.

'Il paroît que Sibure et Symmaque s'écrivoient souvent l'un à l'autre. Celui-ci releve beaucoup la politesse du style qui regnoit dans les letres de son ami. Mais nous en sommes malheureusement privés; et nous n'en pouvons juger par nous-mêmes. Outre cet Orateur Romain, Sibure étoit aussi en commerce de letres avec le fameux Sophiste Libanius, dont il nous reste quelques-unes des letres qu'il lui adressa. 'Il y avoit déja du tems que Sibure n'étoit plus au monde, lorsqu'au commencement du V siecle Marcel l'Empirique écrivoit son traité des remedes, dans la préface duquel il parle de lui avec éloge. De sorte que nous pouvons placer sa mort vers l'an 388.

Mar. ib.

'Nous aprenons du même Auteur que Sibure avoit laissé quelques écrits de sa façon sur la médecine ; quoiqu'il ne fit pas profession de cet art. Mais il ne nous en donne point d'autre connoissance que de dire qu'il en avoit tiré du secours pour composer son ouvrage. IV SIECLE. Mar. ibid.

'Sur cela Jean Cornaro avoit d'abord penché à croire que Siburius dont nous parlons, étoit le même que Scribonius Largus, dont Marcel a inseré les écrits en entier dans les siens. Ainsi il soupçonnoit qu'il y avoit faute de la part des Copistes à écrire Siburius pour Scribonius. Mais s'étant ensuite aperçu que Scribonius vivoit du tems de l'Empereur Claude I, et même dès l'Empire de Tibere, et que Marcel assûre que Sibure ne fleurissoit qu'au siecle qui avoit immédiatement précedé celui auquel il écrivoit, il a mieux aimé dire que Sibure a été l'interprête de Scribonius ; qu'aïant traduit de grec en latin l'ouvrage de Scribonius, il en avoit retranché le nom de l'Auteur original, et qu'il y avoit mis le sien. ep. ded. p. 240.

Mais la conjecture de Cornaro, touchant la traduction de l'ouvrage de Scribonius de grec en latin par Sibure, ne peut se soûtenir. 'En effet Scribonius dit lui-même qu'il a écrit en latin, et assûre qu'il n'étoit point Grec. 'Son ouvrage est intitulé, *De la composition des remedes*, et se trouve entre les écrits des autres principaux Médecins, qui ont écrit depuis Hipocrate et Galien. Pour ce qui est de l'ouvrage de Sibure, il paroît entierement perdu, hors ce que Marcel en a inseré dans le sien, mais qu'il seroit impossible de démêler. Comme Sibure étoit un homme de cabinet, selon Symmaque, il peut avoir laissé encore d'autres écrits qui seront également perdus. Scrib. com. med. pr. p. 188. 189. Med. ar. prin. t. 2. par. 2. p. 187. 205.

THEON ET PROCULE,

POETES.

'THEON étoit d'Aquitaine. Il faisoit sa demeure ordinaire à Medoune ou Medoc entre l'Ocean et la Garonne. C'est ce qui fait dire à Ausone en parlant de lui, qu'il cultivoit des sables le long de la mer. Il paroît que c'étoit un bon esprit, qui entendoit parfaitement raillerie. Son génie pour les letres se porta particulierement à la poësie. Aus. ep. 4. p. 574 | Vin. in. Aus. ž 430.

'Dès sa jeunesse il fut lié d'amitié avec le poëte Ausone, Aus. ep. 7. p. 595.

IV SIECLE.

qui dès-lors lui communiquoit les productions de sa Muse. [a] Si-tôt que celui-ci eut été choisi pour précepteur de Gratien, il eut soin d'en donner avis à Theon par sa quatriéme letre, qui fait encore l'admiration des Savans, tant pour l'érudition que pour la galanterie qui y regnent. Il est vrai qu'à la prendre à la letre, elle seroit très-piquante; puisque Theon y est traité de païsan, d'esprit rustique et de plagiaire. [b] Mais Ausone nous avertit ailleurs que ce n'est-là qu'un jeu et une ironie continuelle. Comme Theon faisoit sa demeure à la campagne, et qu'il y donnoit plus de tems à la chasse, à la pêche et aux autres ocupations de la vie champêtre qu'aux letres, et sur-tout à la poësie qu'il sembloit avoir choisie pour l'objet de ses amusemens, Ausone lui en fait un reproche enjoué, qui marque une grande familiarité entre ces deux amis.

[c] Il en use de même dans ses autres letres à Theon. Si celui-ci lui envoïoit des vers de sa façon, Ausone ou les condamnoit comme mauvais, [d] ou acusoit Theon de les avoir pillés du Poëte Clementinus. C'est-là le veritable sens d'Ausone; [e] quoique Scaliger ait cru que Clementinus fût le surnom de Theon. C'étoit un Poëte different du nôtre, et aparemment Gaulois comme lui, mais que l'on ne connoît que par cet endroit. [f] Ausone ne fut pas de retour en son païs, aprés avoir quité la Cour, qu'il renouvella son ancien commerce de literature avec Theon. Il lui écrivoit souvent, et le pressoit autant de fois ou de lui rendre visite, ou de lui envoïer de ses vers.

[g] Cette longûe liaison entre deux Poëtes donna sans doute ocasion à beaucoup de pieces de poësies de part et d'autre. Mais il ne nous en reste plus rien que quatre letres d'Ausone à Theon. La premiere, qui est la plus considérable, est pour lui aprendre qu'il étoit précepteur de Gratien. C'est ce qui fait qu'Ausone donne à Theon la qualité de païsan, parce qu'il faisoit sa résidence à la campagne, et que lui Ausone étoit à la Cour de l'Empereur. Ausone prend de-là ocasion de plaisanter, et de tourner en ridicule les Muses de Theon. Dans la seconde Ausone se plaint de ce que Theon avoit été trois mois entiers sans le venir voir. Ausone avoit alors quité la Cour, et s'étoit retiré à sa maison de Lucaniac près de Condate. La troisiéme letre est peu de chose, et ne contient que six vers. Ausone y plaisante encore sur les poësies de Theon. La quatriéme enfin est pour se plaindre de ce que Theon ne répondoit pas à ses plaisanteries, et de ce qu'il cessoit de faire

des

[a] Aus. ep. 4. 574. 575.
[b] ep. 7. p. 594.
[c] ep. 6. p. 594.
[d] ep. 4. p. 576. 588.
[e] Scal. in. Aus. lect. l. 2. c. 12.
[f] Aus. ep. 5. 7. p. 593. 595.
[g] ep. 4. 7. p. 574. 595.

des vers. Ausone prit ocasion de la lui écrire, lorsque Theon lui envoïa une trentaine de belles huitres. IV SIECLE.

'Plusieurs de nos Ecrivains modernes, qui ont entrepris de parler du Poëte qui fait le sujet de cet éloge, l'ont confondu avec le Sophiste Theon Grec de naissance, qui fleurissoit sous Julien l'Apostat, et dont nous avons un ouvrage sur la rhétorique écrit avec beaucoup de politesse et de jugement. Quint. decl. p. Egas. 61 gar. Bul t. 1. p 62.

'Entre les autres hommes de letres dont Ausone nous a conservé la mémoire, et qui faisoient l'ornement des Gaules en son tems, il nous fait connoître un Procule, qui au talent d'écrire et de parler avec grace et politesse joignoit celui de faire aisément des vers. Les termes dont se sert Ausone en faisant son éloge, suposent qu'il exerçoit quelque charge considérable. 'C'est ce qui a fait croire à Vinet que ce Procule est le même que celui qui est qualifié Préfet du Prétoire dans divers rescrits des Empereurs Valentinien, Theodose et Arcade. Il pouvoit descendre d'Aurelius Proculus Gouverneur de la Sequanoise en 295, et compter, entre les grands hommes sortis de sa famille, Procule Proconsul d'Afrique en 340, et Valerius Proculus Préfet de Rome en 351 et 352. Ce qu'il y a de moins douteux, c'est qu'il paroît être le même que Procule à qui Ausone adresse la troisiéme épigramme sur ses fastes. Ausone dans cette petite piece flate Procule du Consulat, lui faisant esperer qu'il y seroit bien-tôt élevé. L'on ne trouve point néanmoins son nom dans les fastes publics entre ceux des Consuls ordinaires. 'Autant que Procule avoit de facilité à faire des vers, autant il avoit de retenuë à les publier. C'est pour blâmer sa timidité ou sa negligence; et lui inspirer plus d'émulation, qu'Ausone lui adressa l'épigramme suivante: Aus. epi. 34. Vin. ib. p 80 Aus. ep. 149. epi. 34.

Irascor Proculo, cujus facundia tanta est
    Quantus honor: scripsit plurima quæ cohibet.
Hunc studeo ulcisci, et promta est hæc ultio vati:
    Qui sua non edit carmina, nostra legat.
Hujus in arbitrio est, seu te* juvenescere cedro,
    Seu jubeat duris vermibus esse cibum:
Huic ego, quod nobis superest ignobilis oti,
    Deputo: sive legat quæ dabo, sive tegat.

* Libelle

PARMENIEN,

EVEQUE DONATISTE DE CARTHAGE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Opt. l. 1. n.

l. 2. n. 7.

PARMENIEN, l'un des plus fameux Evêques qu'ait eu le parti de Donat, étoit étranger à l'égard des Africains. S. Optat le met assez clairement au nombre des proselytes que faisoient les Donatistes en courant la mer et la terre ; et la suite de son raisonnement fait voir qu'il étoit ou d'Espagne ou des Gaules. Nous ne le trouvons point dans la bibliothéque Espagnole : ce qui nous donne un nouveau droit de le placer dans cette histoire au rang de nos hommes de letres. Au reste c'est moins pour faire honneur à notre nation que nous en usons ainsi, que pour satisfaire à l'exactitude que nous nous sommes prescrite.

Dup. hist. don. p. 30 | not. p. 105. 1.

Opt. l. 3. n. 3.

Tout inconnu qu'étoit Parmenien à l'Eglise de Carthage, il en fut ordonné Evêque vers l'an 355. C'étoit néanmoins violer les canons qui défendoient d'ordonner Evêque ou Prêtre un étranger. Mais les Donatistes n'étoient pas si religieux observateurs des loix de l'Eglise. La cérémonie de son ordination se fit, non à Carthage, mais dans le lieu où les Evêques Donatistes ses consécrateurs étoient alors exilés. C'est au moins le sens que présentent les expressions de S. Optat.

Aug. in Par. l. 3. n. 11. 18 | pet. l. 2. c. 17 | hist. don. ib | Till. t. 6. p. 123. 713.

Aug. ser. 46. n. 17 | hær. 41.

Parmenien succeda dans le siege de Carthage immédiatement au grand Donat, qui étoit mort dans son exil peu de tems auparavant. Tout le monde ne convient pas néanmoins de ce fait, quoiqu'il paroisse suffisamment constaté. Il faut sans doute que Parmenien eût de bien éminentes qualités, pour être ainsi choisi par les Donatistes à la place de leur Coryphée. Au moins fit-il voir par son zele à entretenir leur schisme, qu'il n'étoit pas tout-à-fait indigne de ce choix. Il se rendit même si celebre parmi eux, qu'ils en porterent quelquefois le nom de Parmenianistes.

Il est certain qu'ils n'eurent point d'Evêque en qui il parut et plus de savoir et plus d'éloquence. Il composa divers écrits

en faveur de sa secte. Il en fit et contre l'Eglise Catholique et contre ceux même des Donatistes qui ruinoient les principes du parti. ' Il semble même qu'il eut l'avantage d'être le premier entre ceux de sa communion qui osa prendre la plume pour en défendre la cause. Mais il trouva deux puissans adversaires, l'un en la personne de S. Optat, l'autre en celle de S. Augustin, qui réfuterent avec avantage tout ce qu'il avoit écrit, le premier du vivant même de Parmenien, et l'autre après sa mort. Till. ibid. p. 160.

' Dès avant l'an 392 le fameux Primien avoit succedé à Parmenien dans le siege Donatiste de Carthage. De sorte que l'on peut mettre la mort de celui-ci en 390, après qu'il eut passé environ 35 ans dans l'épiscopat. Il est au moins vrai qu'il y avoit déja plusieurs années qu'il n'étoit plus au monde, ' lorsque S. Augustin réfuta son écrit contre Ticone : ce qu'il fit vers 399 ou l'année suivante. ' Pendant que Parmenien gouverna l'Eglise de Carthage pour les Donatistes, les Catholiques eurent successivement pour Evêques dans la même Eglise S. Restitute et Genethle. Till. ibid. p. 160. Aug. in Par. l. 1. n. 9. Opt. hist. don. p. 30.

§. II.

SES ECRITS.

' On ne connoît que deux ouvrages de la façon de Parmenien. Quoiqu'ils fussent écrits pour affermir l'erreur, et qu'ils ne subsistent plus depuis long-tems, ils n'ont pas laissé de devenir très-fameux par la réfutation qu'en ont faite S. Optat et S. Augustin. Parmenien dans ces deux ouvrages traitoit des sujets differens. Aussi n'y suivoit-il pas la même division ni la même methode. Mais dans l'un et dans l'autre c'étoient les mêmes invectives contre l'Eglise Catholique. Opt. pr. n. 2.

1°. Celui qui paroît avoir été écrit le premier, étoit divisé en cinq livres ou articles. ' Les Donatistes en relevoient beaucoup l'éloquence, mais on ne nous en a pas même conservé le titre. ' Dans le premier livre Parmenien faisoit de grands éloges du baptême ; et voulant en prouver l'unité, il raportoit plusieurs figures ou comparaisons de ce sacrement, comme le déluge et la circoncision. A l'injure près qu'il faisoit à la chair sacrée de J. C. ' qu'il disoit avoir été une chair pécheresse, mais qui avoit été purifiée par son immersion dans le Jour- l. 1. n. 6. Aug. in Cres. l. 1. n. 3. Opt. ibid. n. 5. 6. num. 8.

IV SIECLE. dain, [a] cette partie de l'ouvrage de Parmenien étoit assez exacte. Aussi S. Optat lui fit voir qu'elle favorisoit plus les Catholiques que les Donatistes.

a Opt. ibid. n. 6.

Ibid. [b] Parmenien emploïoit le second livre à montrer qu'il n'y a qu'une seule Eglise, de laquelle les hérétiques sont exclus. Mais il avoit évité de marquer où se trouvoit cette Eglise unique.

Ibid. [c] Dans le troisiéme il chargeoit d'acusations graves les Traditeurs, sans prouver néanmoins qu'aucun eût été convaincu du crime qu'il prétendoit.

Ibid. [d] Le quatriéme livre étoit pour décrier ceux qui avoient travaillé à rétablir l'union, [e] c'est-à-dire Paul et Macaire, qui par ordre de l'Empereur Constant avoient tâché de ramener les Donatistes à l'Eglise Catholique.

not. p. 163. 2

l. 1. n. 6 [f] Enfin dans le cinquiéme livre Parmenien traitoit en particulier de l'huile et du sacrifice du pécheur : [g] expressions qui marquent tout ce qui regarde les fonctions du sacerdoce. [h] Les autres Donatistes s'étoient contentés de défendre seulement de vive voix la cause de leur secte : Parmenien de peur de parler en l'air et sans fruit, comme ils avoient fait, s'avisa de mettre ses sentimens par écrit, en suivant le plan que nous venons de marquer.

not. ibid.

l. 1. n. 2

Ibid. [i] Son ouvrage étoit déja entre les mains de beaucoup de personnes, lorsque S. Optat Evêque de Mileve entreprit de le réfuter. C'est ce qu'il executa en six ou sept livres que nous avons encore sous ce titre : *Du Schisme des Donatistes.* Nous disons six ou sept, parce que tout le monde ne convient pas que le septiéme soit de lui. S. Optat dans cette réfutation traite toûjours avec honneur la personne de Parmenien, le qualifiant son frere et son collegue dans l'épiscopat. [k] Il lui reproche toutefois de n'avoir eu d'autre dessein dans tout son écrit, que d'insulter indignement à l'Eglise Catholique. « Mais « votre ouvrage, lui dit-il, a trahi votre dessein ; puisque tout « ce que vous y avancez, ne nous est pas contraire, y aïant plu- « sieurs choses qui nous sont favorables. »

num. 5.

Ibid. Il l'acuse ensuite d'avoir été mal instruit des faits qu'il touche, et d'avoir cru trop témerairement ce qu'il n'avoit pas vû. A cela près, il lui promet de lui montrer que son ouvrage contient des choses qui favorisent les Catholiques, et qui préjudicient à la cause dont il a pris la défense. Qu'il s'y en trouve d'autres qui font autant pour l'Eglise que pour le par-

ti de Donat. Qu'enfin il y en a avancé d'autres par ignorance, V SIECLE
qui combatent entierement les principes de sa secte. De sorte, ajoûte-t'il, que si l'on retranchoit de l'ouvrage de Parmenien les calomnies et les injures, il seroit tout Catholique.

' S. Optat lui reproche encore de s'être étendu à pure perte à faire dans son premier livre une description ennuieuse et des hérétiques qui avoient erré sur le baptême, et de toutes leurs réveries à ce sujet ; vû que leurs noms comme leurs erreurs paroissoient être ignorés dans toute l'Afrique. ' Ce fut en 370 que S. Optat réfuta l'ouvrage de Parmenien, qui pouvoit par consequent l'avoir publié l'année précédente. num. 9 pr. n. 1

2°. ' L'autre écrit de Parmenien fut une letre, qu'il écrivoit à Ticone pour tâcher de le corriger et le rapeller à ses premiers sentimens. Ce Ticone étoit un Donatiste, qui frapé par l'éclat des grandes verités qu'il lisoit dans toutes les pages des livres sacrés, se réveilla et aperçut l'Eglise de Dieu repanduë par toute la terre. Pénetré de cette verité fondamentale, il entreprit de la prouver contre les principes de sa propre secte, et l'exécuta avec beaucoup de force par un grand nombre de raisons et de passages clairs et précis. Son ouvrage contenoit le détail de quelques autres verités, qu'il établissoit comme la précédente, sans néanmoins sortir des ténebres du Schisme pour suivre la lumiere qu'elles lui présentoient. Aug. in Par. l. 1 n. 1.

' Ce fut pour réfuter ces écrits que Parmenien mit pour la seconde fois la main à la plume. ' Mais il n'oposoit à la force éclatante des passages allegués par Ticone, que l'autorité de son propre témoignage : comme si elle eût dû, remarque S. Augustin, l'emporter sur celle de Dieu. ' Parmenien dans cet ouvrage, au raport du même Pere, faisoit paroître une arrogance et un orgueil insuportable, prétendant contre l'autorité de l'Ecriture et des Peres de l'Eglise, que le grain étoit déja séparé de la paille, ce qui ne doit se faire qu'au dernier jour. Ibid. num. 2. in Cres. l. 3. n. 93.

' Il y usoit de menaces envers Ticone, et n'osoit néanmoins contester les faits que celui-ci avoit allegués. Il n'y avoit qu'un point sur lequel Parmenien le pressoit jusqu'à l'étouffer. C'est que si l'Eglise devoit être repanduë par tout le monde, et que personne n'y fût souillé par les pechés des autres, comme Ticone le prétendoit, il avoit grand tort de demeurer dans le parti de Donat, et de rejeter la communion de leurs adversaires communs à cause des Traditeurs. En cela Parme- ep. 93. n. 43. 44

IV SIECLE. nien raisonnoit conséquemment et convainquoit Ticone de ne pas agir conformément à ses lumieres.

Till. H. E. t. 6 p. 718. On met l'écrit de Ticone vers l'an 372. La réfutation qu'en fit Parmenien semble avoir suivi de près, et doit être Aug. to Pat. p. 9-78. placée en la même année ou la suivante. ' Ce ne fut qu'en 399 ou 400, que S. Augustin réfuta à son tour l'écrit de Parmenien, contre lequel il composa un ouvrage divisé en trois livres que nous avons encore. Il emploïe le premier livre à détruire les injures dont Parmenien chargeoit les Catholiques, et les deux autres à examiner les passages de l'Ecriture dont il abusoit, et à montrer quel en est le veritable sens. l. 1. n. 1. ' Il débute par déplorer amerement l'obstination de Parmenien et des autres Donatistes, qui bien loin de se rendre aux verités que Ticone leur montroit si clairement, aimerent mieux les combatre avec opiniatreté, que de reconnoître que les Catholiques avoient raison. c. l. 2. c. 17. ' S. Augustin témoigne ailleurs traiter et resoudre dans ce même ouvrage contre Parmenien cette grande question, savoir si dans l'unité et la communion des mêmes sacremens les méchans ne souillent point les bons, et faire voir qu'ils ne les souillent point en effet.

Telle est l'idée que S. Optat et S. Augustin nous donnent des ouvrages de Parmenien. Il ne nous en reste plus rien aujourd'hui, que ce que ces Peres nous en ont conservé dans la réfutation qui en a été faite.

S. JUST,

Evêque de Lyon.

Sur. 2. Sept. p. 6. ' S. Just fut d'abord Diacre de l'Eglise de Vienne. De-là Till. H. E. t. 8. p. 546. il passa ensuite à la dignité d'Evêque de Lyon, ' qui étoit alors la Metropole de tout ce qui portoit le nom de Gaule Celtique. Il est compté pour le treiziéme des Evêques qui ont rempli ce siege, et passe pour le plus illustre qu'ait eu cette Eglise depuis S. Irenée jusqu'à S. Eucher. On ne nous aprend point en quelle année il fut ordonné Evêque. Seulement on tient qu'il succeda à Verissime, Ibid. n. 2. n. 1. 15. ' dont on trouve la souscription dans la letre synodale du Concile de Sardique assemblé en 347. Sur. ibid. ' et qu'il passa plusieurs années dans l'épiscopat.

IV SIECLE.

[a] En 374 il assista au Concile de Valence dans la Viennoise, et eut part aux reglemens qui s'y firent pour la discipline Ecclesiastique. ′ On ne fait aucun doute que ce ne soit ce Just, à qui sont adressées deux letres de S. Ambroise, ′ qui suposent une grande union entre ces deux Saints Prélats.

a Conc. t. 2. p. 906.
Till. ibid.
p. 547.

′ S. Just releva son épiscopat par beaucoup d'autres endroits. Une pureté exemplaire dans les mœurs, une integrité exemte de reproches, une humble modestie, une patience à l'épreuve, un soin particulier des besoins des pauvres, une fidelité exacte à acomplir la loi de Dieu, une aplication infatigable aux fonctions de sa charge et à l'avancement de son peuple, furent autant de vertus qui le rendirent célebre parmi les plus illustres Pontifes du Seigneur.

Sur. ibid.

′ Mais s'il fut grand dans l'épiscopat, il le devint encore davantage par l'abdication volontaire qu'il en fit. ′ Une faute qu'il crut avoir commise en livrant au peuple de Lyon un meurtrier qui s'étoit refugié dans l'Eglise, et à qui ce peuple contre sa promesse et son serment ôta aussi-tôt la vie, fut la cause de son abdication. ′ Il exécuta le dessein qu'il en avoit formé, après qu'il fut de retour du Concile d'Aquilée, où il assista au mois de Septembre 381, en qualité de député de la Gaule Celtique, et où il condamna des premiers Pallade Evêque Arien. ′ Revenu dans les Gaules, il évita de retourner à Lyon de peur que l'affection de son troupeau ne l'y retînt, et alla s'embarquer à Marseille, d'où il passa en Egypte. Là il se mit au nombre des Saints Ermites, qui y étoient alors en une si haute réputation de sainteté. Et afin de pouvoir plus aisément pratiquer l'humilité, qui étoit le principal sujet de sa fuite, il eut soin de leur cacher et son nom et sa dignité d'Evêque. Ce pieux artifice lui réussit, jusqu'à ce qu'une personne des Gaules étant allée visiter les Solitaires de ce païslà, reconnut le Saint Evêque, et le fit connoître aux autres pour ce qu'il étoit.

p. 7.
p. 6.
p. 7 | Amb. act. Ag. n. 76 | Till. ib. p. 548. 799.
Sur. ibid.

′ Après avoir passé plusieurs années dans le désert à mener une vie presque angelique, S. Just quita la terre pour aller au ciel le 14e jour de Septembre vers l'an 390. ′ Les citoïens de Lyon ne tarderent pas à aller chercher son corps, qu'ils raporterent en leur païs. ′ Il fut inhumé dans une Eglise qui porta depuis le nom de notre Saint, et qui étoit fort célebre dès le V siecle. Les Evêques Catholiques qui en 499 tinrent à Lyon une conférence, où les Ariens furent confondus, atri-

Ibid.
p. 8.
Sid. l. 5. ep. 17. p. 351 | Spic. t. 5. p. 110.-116.

IV SIECLE.

Gall. Chr. vet. t. 1. p. 293.
[a] Till. ibid. p. 546. 551.

buerent particulierement à l'intercession de S. Just la victoire que Dieu leur acorda en cette ocasion. ' L'on trouve encore son épitaphe telle que nous la donnons ici. [a] Elle paroît assez bien faite pour être du IV ou V siecle. Peut-être est-elle du même Auteur qui écrivit la vie du Saint Evêque, et que l'on croit être le célebre Constance Prêtre de l'Eglise de Lyon.

Gall. Chr. ibid.

Hic patris antiqui condigno nomine JUSTI,
In spe perpetuæ requiescunt pignora vitæ;
Membra beata satis, quæ semper dedita Christo.
Per varios semet cruce confixère labores,
Ut melius celeri rapiantur in aëre nube
Cum cælo adveniens Judex effulserit ipse.
Hic fuit egregius primum Levita Viennæ,
Inde gregem Domini doctrina insignis et actu,
Conspicuus Præsul LUGDUNI pavit in urbe.

Post anachoreticæ vitæ flammatus amore,
Longinquæ Ægypti sitiens deserta petivit,
Quo senibus sacris pietatis fœdere junctus
Cum miram extremo clausisset lumine vitam,
Plebis amore suæ patriam revocatus ad urbem,
Cum Viatore pio Christi tumulatur ad aram:
Ut quos pervigili vivens pietate nutrivit,
Continuis precibus foveat per sæcula natos.

Ibid.
Amb. ep. 7. 8.
ep. 7. n. 1.

'Cette épitaphe, comme on le voit, nous represente S. Just comme un Prélat célebre par sa doctrine. Outre les marques qu'il en donna dans les divers Conciles auxquels il assista pendant son épiscopat, ' nous en trouvons encore d'autres plus particulieres dans les letres de S. Ambroise. avec lequel il étoit en grande relation. ' Ce S. Docteur nous y aprend que S. Just l'avoit prié de consentir qu'ils quitassent les discours ordinaires dont on remplit les letres, et qu'ils fissent des Saintes Ecritures le sujet de leurs entretiens. Paroles remarquables, qui suposent et une grande pieté dans S. Just, et un frequent commerce de letres entre ces deux SS. Evêques. De toutes les letres qu'ils s'écrivirent cependant, il ne nous en reste plus que deux. Elles sont toutes deux de S. Ambroise, qui y répond aux éclaircissemens que S. Just lui avoit demandés sur certains endroits de l'Ecriture. On voit par-là que notre Saint suivit exactement le plan qu'il avoit lui-même tracé.

[a] Dans la premiere S. Ambroise éclaircit un endroit de l'Exode, dont S. Just lui avoit demandé l'explication. [b] Dans l'autre letre S. Ambroise montre que bien que les Ecrivains sacrés aïent écrit selon la grace et conformément à ce que le S. Esprit leur inspiroit, ce qui est au-dessus de tout art, l'Ecriture néanmoins ne manque point de l'art qui lui est nécessaire. C'étoit pour répondre à la demande que S. Just lui avoit faite, savoir s'il étoit vrai, comme quelques-uns le prétendoient, que les Auteurs sacrés eussent écrit sans art?

IV SIECLE.

a Amb. ep. 7. n. 1. 22.
b ep. 8. n. 1-15.

' Notker le Begue qui vivoit à la fin du IX siecle et au commencement du X, atribuë à nôtre S. Evêque un Commentaire sur le Cantique des Cantiques, qu'il dit être un ouvrage fort sententieux, quoique fort court. ' Mais il y a toute aparence que Notker confond ici S. Just de Lyon avec Just Evêque d'Urgel en Espagne, ' qui selon S. Isidore de Seville a veritablement composé un semblable Commentaire que nous avons encore. De maniere qu'il ne nous reste plus aujourd'hui aucun monument du savoir de S. Just, suposé qu'il en soit sorti d'autres de sa plume que les letres qu'il écrivit à S. Ambroise.

Pez. anecd. t. 1. pr. p. 57 | Notk. de int. Scri. c. 2.

Rayn. t. 8. p. 72.

Isid. Scri. c. 21.

ICAIRE,

Comte d'Orient.

ICAIRE l'un des plus savans hommes de son siecle, étoit fils de Théodose Sécretaire de l'Empereur Valens, dont nous avons donné l'histoire. Il eut pour mere une personne de merite et de condition, qui à la mort funeste de son mari aïant perdu ses biens et sa liberté, se vit réduite à servir pour pouvoir subsister. Nous parlons de cet Icaire comme étant le même, ainsi qu'il y a tout lieu de le croire, qu'Icherius ou Hierius, [1] Professeur de Rhétorique à Rome et célebre dans S. Augustin. ' Son pere étoit certainement Gaulois. Mais on ne sauroit précisément dire si Icaire nâquit dans les Gaules, ou en Orient. ' S. Augustin lui donne le surnom de Syrien, par-

Aug. Conf. l. 4. 6. 14. n. 21 | Till. Emp. t. 5. p. 107. 108. 70.

1

Amm. l. 29. p. 549.

Aug. ib.

1 C'est ainsi qu'il est nommé dans la derniere édition des œuvres de S. Augustin. Mais dans les éditions de Bale, d'Amerbach, d'Erasme et dans quatre anciens manuscrits du même Pere, il est nommé Icherius. S. Gregoire de Nazianze et Libanius, qui ont écrit en Grec, le nomment Ἰκάριος, qui est le même nom différemment exprimé et dont nous avons fait Icaire.

IV SIECLE.

ce qu'il étoit né, ou avoit été elevé en Syrie, lorsque son pere y exerçoit quelque charge.

Aug. ibid.

Icaire aprit en perfection la langue grèque et toutes les beautés de l'éloquence latine. Il enseigna celle-ci à Rome, au même tems que S. Augustin exerçoit le même emploi à Milan. Il passoit pour être tout ensemble et un maitre incomparable et un des plus savans Philosophes de son siecle. S. Augustin ne l'avoit jamais vû, mais il l'aimoit pour la réputation de son savoir éminent. Aiant oui raporter de lui quelques paroles qui lui avoient paru fort belles, il conçut le desir d'être connu de ce Professeur, pour qui il avoit une si haute estime. Son genre d'étude et un ouvrage qu'il venoit de finir lui fournirent le moïen de venir à la connoissance de cet homme si célebre. Il lui adressa donc ' ses livres De la bienséance et de la beauté, qu'il avoit composés vers l'an 380.

c. 13. n. 20

A la faveur de son savoir Icaire s'avança dans les charges de l'Empire. ' Il en exerçoit quelqu'une en Orient dès l'année 382. Car dès-lors il écrivit avec Olympe de la part de l'Empereur à S. Gregoire de Nazianze pour l'engager à retourner à Constantinople, où il avoit déja refusé de se trouver. S. Gregoire lui fit réponse pour s'en excuser de nouveau.

Greg. Naz. ep. 76.

Till. ibid. p. 227.

' Vers 384 ou 385 Precule Comte d'Orient aïant été déposé, Icaire fut mis à sa place. Cette dignité étoit considérable et avoit de grandes prérogatives. Elle donnoit entrée dans le Conseil du Prince et la premiere part aux faveurs et à l'autorité. En quelque degré d'élevation qu'elle mît Icaire, il ne laissa pas de lier avec le fameux Sophiste Libanius une étroite amitié, qui se trouvoit soûtenuë par la profession qu'ils faisoient l'un et l'autre des mêmes sciences, et peut-être de la même religion. Il est au moins vrai que si Icaire n'étoit pas Païen comme Libanius, Théodore son pere l'avoit été, ainsi qu'on l'a vû dans son histoire.

p. 228.

' Libanius paroît s'être tenu fort honoré d'une telle union. Il fit à la louange d'Icaire un discours qui est perdu, et lui en adressa au moins un autre que nous avons encore. Mais si ce Sophiste y releve les bonnes qualités d'Icaire, comme de ne s'être jamais laissé vaincre ni à l'avarice, ni au sommeil, ni aux atraits des femmes, il n'y tait pas ses défauts. Il l'acuse sur-tout d'avoir été un esprit défiant et soupçonneux: ce qui l'empêchoit de profiter des bons conseils de ses amis, et qui lui faisoit donner sa confiance à des gens de néant, qui le trom-

poient et lui faisoient faire de grandes fautes. Icaire manqua aussi et de conduite et de compassion dans la famine qui affligea la ville d'Antioche, lorsqu'il entra en charge. IV SIECLE.

On ne nous aprend point si un homme aussi habile dans les sciences et aussi éloquent laissa quelque monument de son savoir.

SYAGRE,

POETE.

Afranius Syagrius étoit ou de Lyon même, ou du voisinage de cette ville. Sa famille où il fit entrer les premieres dignités de l'Empire, fut long-tems en très-grand honneur dans les Gaules. Aux deux noms d'Afranius Syagrius qu'il portoit, Onuphre a encore ajoûté celui de Postumius. Mais les savans conviennent que c'est sans nul fondement. On ne nous aprend rien de l'éducation de Syagre. Seulement il paroît par le peu que l'on sait de son histoire, qu'il fut fort bien instruit dans les belles letres, et qu'il cultiva particulierement et avec succès l'éloquence et la poësie. Sid. S. l. 1. ep. 7 | l. 5. ep. 17 | not. p. 856. 971 | Sym. l. 1. ep. 96.

Ce furent sans doute encore plus son savoir et son merite que le benefice de sa naissance, qui l'éleverent aux premiers honneurs de la république. Il se vit trois fois Préfet du Prétoire et une fois Consul avec Antoine, qui pouvoit être le beau-pere de l'Empereur Théodose. En 380 et 382 il exerçoit la Préfecture d'Italie, et en 381 celle des Gaules. Sur la fin de la même année il alla à Milan, comme il semble, pour y commencer son Consulat au premier de Janvier 382. Comme Flavius Syagrius avoit été Consul l'année précedente, cette circonstance jointe à la ressemblance des noms a fait confondre ces deux Consuls, et a fait dire que Syagre dont nous parlons, l'avoit été deux fois. Mais c'est ce qui étoit alors très-rare pour des particuliers, et sans exemple dans deux années de suite. Sid. l. 1. ep. 7, l. 7. ep. 12 | not. p. 1039 | Till. Emp. t. 5. p. 167. 720. Till. ibid. p. 719.

Le mérite de Syagre et le rang qu'il tenoit, lui donnoient beaucoup de crédit à la Cour. Il n'avoit gueres moins de bonté à s'en servir en faveur des autres. C'est un des sujets de son éloge dans Symmaque, qui connoissant les nobles et genereuses dispositions de son cœur, savoit les metre souvent à Sym. l. 1. ep. 88-101.

IV SIECLE. l'épreuve en lui recommandant la cause de diverses personnes de ses amis. Il y avoit une étroite amitié entre ces deux grands hommes, quoique de différente religion. Car Syagre étoit Chrétien, et Symmaque, comme l'on sait, un Païen zélé. Il nous reste encore quatorze letres de leurs mutuelles relations. Elles sont toutes de Symmaque, et les dernieres de son premier livre. On y trouve divers témoignages de l'éloquence de Syagre. Symmaque lui adressoit quelquefois ses plaidoïers, comme à un homme d'un profond examen et d'une critique severe; et il paroît que l'estime qu'il en faisoit, inspiroit à Symmaque une nouvelle émulation.

Aus. pr. 2. v. 39. 44. ' Entre les autres amis de distinction et gens de letres avec lesquels Syagre étoit uni, Ausone semble avoir tenu un des premiers rangs. Ce poëte faisoit tant de cas du savoir du Syagre, qu'en publiant le premier recueil de ses poësies, il le choisit pour son Mecene, et voulut que son nom parût à la tête de ses ouvrages. Il en usa de la sorte, comme il le dit lui-même, afin que l'on pût aussi-tôt les atribuer à Syagre qu'à leur vrai Auteur.

Sid. l. 5. ep. 5. p. 972. ' Syagre publia lui-même des poësies de sa façon, qui se lisoient encore plus de 70 ans après sa mort. S. Sidoine qui les avoit entre les mains, en releve la beauté avec éloge. Il dit à ce sujet que le savoir et l'habileté de ce Poëte lui auroient fait ériger des statuës, si les grandes dignités dont il avoit été revêtu ne lui eussent déja procuré cet honneur. Aujourd'hui il ne nous reste plus rien des productions de sa Muse. ' Nous aprenons du même Ecrivain que Syagre fut inhumé près de l'Eglise S. Just, à quelque distance de la ville de Lyon, où l'on voïoit encore son tombeau après le milieu du V siecle. De-là on pourroit conjecturer que Syagre ne seroit mort que plusieurs années après S. Just, et après qu'on lui eût bâti une église. Mais celle où il fut enterré existoit déjà auparavant, et portoit le nom des Maccabées. Ce ne fut que dans la suite qu'elle prit celui de S. Just. Ainsi rien n'empêche que Syagre n'eût quité cette vie la même année que ce Saint Evêque de Lyon, ou peu après.

ep. 17. p. 990. 991.

VALENTINIEN II,

Empereur.

Valentinien II du nom, qui auroit fait un des plus grands ornemens de l'Eglise et de l'Empire, si Dieu lui eût acordé une plus longue vie, nâquit dans les Gaules ' sur la fin de l'an 371. Le lieu de sa naissance fut très-probablement la ville de Treves. C'étoit-là que l'Empereur Valentinien I son pere faisoit sa résidence la plus ordinaire, depuis qu'il eut partagé l'Empire avec son frere Valens, et qu'il eut passé les années 365 et 366 en diverses villes des Gaules. Il eut pour mere l'Imperatrice Justine, qui lui donna trois sœurs, Justa, Grata et Galla. Celle-ci fut seconde femme de l'Empereur Theodose; et les deux autres vêcurent toujours dans le célibat. Valentinien eut aussi pour frere l'Empereur Gratien; mais d'une premiere femme de son pere, comme nous l'avons dit ailleurs.

Till. Emp. t. 5. p. 37. 684.

' Il vint au monde avec un riche naturel, des inclinations comme naturellement portées au bien, et avec toutes les qualités qui font les grands Princes. ' Il n'avoit encore que 4 ans, lorsqu'au mois de novembre 395 il perdit son pere, et que les principaux Officiers de l'armée le déclarerent Empereur. Cette proclamation se fit en Illyrie.' Gratien, qui étoit alors dans les Gaules, la confirma peut-être sans le savoir, en associant ce jeune Prince à l'Empire, par une affection et une tendresse qui le lui firent toûjours regarder comme s'il eût été son propre fils.

Soz. l. 7. c. 22. p. 739.

Amm. l. 30. p. 610. 611 | Socr. l. 4. c. 31. p. 249.

Aus. Cons. p. 701.

' Dès l'année suivante Valentinien fut fait Consul avec l'Empereur Valens son oncle. On ne sait rien de bien positif touchant son éducation ; mais on ne doit pas douter qu'elle n'ait été conforme à sa naissance. Il passa toute sa jeunesse en Illyrie et en Italie, ' qui avec l'Afrique devinrent son apanage dans la suite. Nous disons, dans la suite ; parce que Gratien ne partagea l'Empire avec lui, ' quoiqu'ils portassent l'un et l'autre le titre d'Empereur, qu'en 379 après la mort de Valens, lorsqu'il fit Theodose Empereur, à qui il ceda l'Orient.

Till. ib. p. 113

p. 157.

p. 176. 707

' Comme Valentinien étoit encore enfant, Justine sa mère avoit toute l'autorité, et regnoit sous le nom du fils. Mais si-

p. 224

IV SIECLE

a Amm. ib.
b Till. ib.

tôt qu'il eût atteint l'âge de 12 à 13 ans, aïant alors perdu Gratien [a] qui malgré sa jeunesse lui tenoit lieu de père, [b] il ne manquoit gueres dans les ocasions un peu importantes de consulter Theodose. Les conseils de ce pieux Empereur lui furent aussi salutaires, que le secours qu'il lui prêta contre le Tyran Maxime lui fut avantageux. ' En effet Theodose le guérit d'abord des plaïes que la doctrine impie de Justine sa mere, Ariene déclarée, avoit faite à son âme, et le fit rentrer dans la foi des Peres. ' Ensuite aïant armé puissamment contre Maxime, qui non content d'avoir envahi la grande Bretagne et les Gaules sur Gratien, à qui il avoit fait inhumainement ôter la vie, vouloit encore depouiller Valentinien, ce génereux Empereur ' défit entierement l'Usurpateur, et rétablit nôtre jeune Prince dans ses États et dans ceux que son frere avoit possedés.

Thdrt. l. 5 c. 15. p. 218

Till. ib. p. 284.

p. 295. 298.

p. 298

' Presque en même tems Valentinien perdit l'Imperatrice sa mere. Il se vit alors en une pleine liberté pour ne se conduire que par les impressions de Theodose et sur-tout de S. Ambroise. Ce fut par leurs avis qu'il rétablit la foi Catholique dans l'Italie et dans les autres provinces de son Empire. Depuis cette mort il aima et s'atacha S. Ambroise avec d'autant plus d'affection, qu'il l'avoit autrefois persecuté avec plus d'injustice à la persuasion de Justine. ' S. Ambroise de son côté avoit pour cet Empereur un atachement tendre et sincere ; et les éloges qu'il nous en a laissés en divers endroits de ses écrits, montrent assez quelle estime il faisoit et de sa vertu et de ses talens.

Amb. de ob. Val. n. 1. 5. 75. 80.

' Avec les instructions de ce Saint Docteur Valentinien devint un Prince vraiment Chrétien, aimé de Dieu et chéri des peuples ; et quoique dans un âge encore jeune, il avoit déja les mœurs et la gravité d'un vieillard, et l'ardeur de sa foi le rendoit un homme parfait. ' Sa foi et sa pieté éclaterent particulierement dans le refus généreux qu'il fit au Senat de l'autel de la Victoire, malgré l'avis de quelques-uns de ses Conseillers, qui bien que Chrétiens opinoient à le rendre, et à faire ainsi revivre le Paganisme dans Rome. ' Autant que ce jeune Prince avoit de religion, autant il avoit d'équité et de tendresse pour ses sujets. Plein de lumiere et de vigueur, jamais nulle considération ne l'empêchoit d'aller droit à ce qu'exigeoit la justice. Se regardant comme le pere et le protecteur de ses peuples, il ne voulut jamais souffrir qu'on les

n. 3. 19 | ep. 17. n. 3 | ep. 18. n. 1

de ob. Val. n. 19. 20. 55.

Till. ib. p. 346. 34 .

IV SIECLE.

chargeât de nouveaux impôts. [a] Il aimoit ses amis jusqu'à souhaiter de mourir plutôt que de les exposer pour lui. [b] Il avoit beaucoup de modération et d'amour pour la paix et la tranquillité. Mais il n'avoit pas moins de courage ; et il en donna des preuves en diverses ocasions contre les Sarmates et les François.

a Till. ib. p. 34?.
b p. 309. 340. 349.

' Tel étoit le jeune Valentinien, orné de toutes les qualités de l'esprit et du corps, qui le rendoient parfaitement digne de regner, ' lorsque le Comte Arbogaste Général de ses armées, par une cruauté la plus barbare le fit étrangler, pour s'emparer de l'Empire, et le ceder au Tyran Eugene. C'est ce qui s'exécuta près de Lyon, ou à Vienne même où Valentinien étoit venu depuis quelques années. ' Ce Prince vraiment digne d'un meilleur sort, perdit la vie le 15 de Mai veille de la Pentecôte de l'an 393, étant alors dans la vingt-et-uniéme année de son âge, après avoir porté 16 ans et quelques mois le titre d'Auguste.

p. 348. 354.

p. 355 | Pros. chr. p. 737 | Philon. l. 11. n. 1 | Hier. ep. 35. p. 273.

Till. ib. p. 356.

' Comme il n'étoit que Catécumene, il avoit écrit à S. Ambroise pour l'engager à venir lui donner le baptême, qu'il désiroit recevoir de sa main. Mais il fut prévenu par la mort, avant qu'il pût recevoir cette consolation. ' Son corps fut porté à Milan et enterré auprès de celui de l'Empereur Gratien. ' A la cérémonie de ses obseques S. Ambroise prononça son oraison funebre, que nous avons encore. Entre les éloges qu'il y fait du merite et de la vertu de ce Prince, il ne craint pas de nous assûrer de son salut, quoique mort sans baptême. Il en donne aussi-tôt la raison. C'est, dit-il, qu'il l'avoit demandé ; et que s'étant purifié dans sa foi, il avoit reçu de J. C. même ce qu'il n'avoit pu recevoir par le ministere des hommes.

Amb. ep. 53. n. 2. 3.

Till. ib. p. 360.

Amb. de ob. Val. n. 1. 75. 77.

Valentinien aimoit les letres et ceux qui les cultivoient. C'est sur cette considération que divers Auteurs de son regne le choisirent pour leur Mecene. ' Sextus Rufus Festus Avienus lui adressa un abregé des victoires et des provinces du peuple romain. Flavius Vegetius Renatus lui dédia un abregé d'instructions pour la guerre. ' Symmaque releve beaucoup son éloquence, et le loüe d'avoir acordé dans son palais une place honorable aux Muses. La letre où cet Orateur s'exprime de la sorte, est sans inscription. Mais elle paroit écrite à Valentinien, qui y est qualifié un jeune Empereur.

Fab. bib. lat. p. 193. 195. 196.

Sym. l. 4. ep. 56.

[a] Nous avons dans le Code de Theodose et dans l'appen-

a Till. ib. p. 246. 260. 309 | Cod. Th. app. p 722. 723. 724. 738

dice qu'en a donné le P. Sirmon, plusieurs loix que Valentinien publia pour le reglement de l'Empire. Il s'y en trouve quelques-unes qui portent des marques éclatantes de sa pieté et de son amour pour l'Eglise et pour ses Ministres. Une de celles qui lui acquit le plus d'estime est l'Ordonnance générale et perpétuelle qu'il fit pour délivrer les prisonniers tous les ans à Pâque. Il en excepte néanmoins les sacrileges, les adulteres, les faux monnoïeurs, les empoisonneurs, les homicides, les criminels de leze-majesté, et ceux qui étoient coupables de rapt et de maléfices. Cette loi d'indulgence et de bonté fut publiée à Milan le 25 de Fevrier 385.

Till. H. E. t. 10. p. 164.

Il paroît par l'histoire de Valentinien qu'il écrivit grand nombre de letres tant à S. Ambroise et à Theodose, qu'au Senat et à ses Officiers. Mais de toutes ces letres on n'en trouve plus qu'une que Baronius nous a conservée. Elle est écrite à Saluste Préfet de Rome, pour faire rebâtir l'Eglise de S. Paul auprès de la ville. C'est à nôtre Empereur que s'adressent presque toutes les letres qu'écrivit Symmaque étant Préfet de Rome, et qui font la plus grande partie de son dixiéme livre, quoique plusieurs portent une autre inscription.

Emp. ib. p. 737. 738.

I. CONCILE DE NISMES.

Nous avons déja fait plus d'une fois une observation que nous ne saurions trop répéter. Les malheurs des tems nous ont enlevé tant d'actes, et même dérobé la connoissance de tant de Conciles tenus dans les Gaules comme ailleurs, que les moindres particularités qui ont échapé du naufrage, nous en deviennent très-précieuses. C'est ce qui nous porte à recueillir ici avec soin le peu que l'on trouve de l'histoire d'un Concile tenu à Nismes vers la fin de ce IV siecle.

Sul. dial. 2. n. 13. p. 548.

Tout ce que l'on en sait de certain, se tire de S. Severe Sulpice. Cet Ecrivain nous aprend donc que S. Martin y aïant été invité refusa constamment de s'y trouver. Mais que comme le Saint Prélat désiroit fort néanmoins de savoir ce qui s'y passeroit, il en fut instruit par un Ange, lorsqu'il étoit en un voïage par eau avec le même S. Sulpice: Qu'enfin ses disciples après la tenuë du Concile s'étant exactement enquis de ce qui s'y étoit fait, reconnurent que tout étoit conforme pour le jour de l'assemblée et pour les decrets que l'on y

avoit arrêtés, à ce que l'Ange en avoit apris à S. Martin. IV SIECLE.

' On ne convient point de l'année en laquelle se tint cette assemblée. Quelques-uns lui assignent l'an 389. ' D'autres la rejetent jusqu'en 393, et même encore plus loin. ' Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que dès 386, S. Martin à son retour de Treves, où il avoit été obligé malgré lui de communiquer avec les Ithaciens, avoit pris la résolution de ne plus assister à aucun Concile, et qu'il vêcut plusieurs années depuis sans s'y trouver. Ainsi il est hors de doute que celui de Nismes auquel il refusa d'aller, se tint dans cet espace de temps-là.

Conc. t. 2. p. 840. Till. H. E. t. 10. p. 332. Sulp. dial. 3. n. 15. p. 565. 566.

Mais on peut douter si ce n'est pas ' ce Concile dont parle S. Ambroise dans l'oraison funebre de Valentinien le jeune, et qui se tenoit vers le tems de la mort de cet Empereur, c'eest-à-dire vers le mois de mai 392. S. Ambroise décrivant l'empressement avec lequel Valentinien désiroit qu'il le vint trouver dans les Gaules, où étoit alors ce Prince, pour recevoir le baptême de sa main, dit qu'il l'avoit assûré que s'il lui faisoit tant d'instances pour venir, ce n'étoit point pour assister au Concile des Evêques des Gaules, mais seulement afin qu'il le baptisât. Ces paroles marquent bien clairement qu'il se tenoit alors, ou devoit bien-tôt se tenir un Concile dans les Gaules. Or comme ce Concile ne nous est point connu d'ailleurs, et que l'on sait que celui de Nismes se tint vers ce même tems, on peut croire que c'est le même dont parle S. Ambroise. Au reste il étoit à propos que Valentinien voulant atirer ce Saint Prélat, l'avertît que ce n'étoit pas pour se trouver à ce Concile qu'il le mandoit, parce que le Saint s'étoit souvent excusé d'assister aux assemblées des Evêques Gaulois, à cause de leurs trop fréquentes divisions.

Amb. de ob. Val. n. 25.

On ignore et le sujet de la convocation de ce Concile et ce qui y fut decidé. Il paroît néanmoins par ce que nous en avons raporté d'après S. Sulpice, que S. Martin en avoit instruit ses disciples, et qu'eux-mêmes l'avoient apris d'ailleurs. Il est fâcheux que Gallus, qui étoit du nombre, et qui parle par la plume de S. Sulpice, n'en ait rien dit dans sa rélation. Après tout, il semble qu'il n'y ait pas lieu de douter que ce ne fût pour l'affaire des Ithaciens, qui causoit alors tant de troubles dans l'Eglise des Gaules, que l'on assembla ce Concile. 'Ce fut-là le sujet de plusieurs autres assemblées, ou conferences d'Evêques sur-tout à Treves, dont on a voulu faire

Conc. ib. p. 1036. 1037.

IV SIECLE. quelques Conciles reglés ; mais elles paroissent avoir été trop irregulieres pour meriter le nom de Concile.

S. PHEBADE,

Evêque d'Agen.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

On ignore quelles furent et la naissance [1] et l'éducation de S. Phebade. [2] On ne sait point non plus en quelle année il fut élevé à l'épiscopat. Mais le peu que l'on nous a conservé de son histoire, nous aprend qu'il devint un des plus illustres Prélats de l'Eglise Gallicane en ce IV siecle, et un des plus zéles défenseurs de la foi Catholique contre les Ariens.

Il ocupa long-tems le siége d'Agen, pour lequel la providence l'avoit formé. ' Son nom ne paroît point entre les souscriptions des autres Evêques Gaulois au Concile de Sardique tenu en 347. On juge de-là qu'il ne fut fait Evêque qu'après ce tems-là. Il l'étoit au moins dès 357, ' lorsqu'on envoïa dans les Gaules la seconde formule de Sirmich, fabriquée par Potamius Evêque de Lisbone et signée par Osius de Cordouë. S. Phébade ne se contenta pas de la rejeter et la condamner avec les autres Prélats de l'Eglise Gallicane ; ' il la réfuta encore d'un bout à l'autre avec beaucoup d'esprit et de solidité.

Till. H. E. t. 6. p. 427.

Hil. de Syn. n. 2. 3. 10.

Phoeb. p. 300. 304.

Après avoir donné en cette ocasion des marques aussi éclatantes de son juste zéle contre l'Arianisme, ' il alla avec les autres Evêques des Gaules au Concile de Rimini assemblé en 359. L'Empereur vouloit fournir aux frais du voïage ; mais S. Phébade et les autres Evêques d'Aquitaine refuserent généreusement de profiter de cette faveur. C'étoit non-seulement marquer du désintéressement ; c'étoit encore faire voir qu'ils désiroient de joüir d'une entiere liberté. Leur desir ne fut pas

Sul. hist. l. 2. n. 57. 59.

1 Quelques Ecrivains ont tenté de le faire Espagnol de nation. Mais outre qu'ils n'en donnent aucune preuve solide, son nom qui est grec supose qu'il étoit ou de la Gaule Narbonoise ou d'Aquitaine. On a vu combien cette sorte de noms et la langue greque même étoient communs dans ces deux provinces.

2 Son nom se trouve differemment exprimé dans les anciens monumens, où il est nommé Segace, Sebade, Fegade, Fitade. Il est aujourd'hui connu sous le nom de Fitri parmi le peuple du païs

IV SIECLE.

acompli. S. Phébade se lia d'une maniere plus particuliere avec S. Servais Evêque de Tongres. ' Le Concile étant ouvert, eux et les autres Prélats Catholiques y soûtinrent la foi du Concile de Nicée avec beaucoup de zéle et de fermeté, et déposerent Ursace, Valens et les autres Evêques Ariens, qui ne voulurent pas s'y soûmetre.

Ath. de. Syn. p. 722. n. 9.

' Cependant l'Empereur envoïa à Rimini une nouvelle formule signée à Nice en Thrace par les Députés du Concile, et entierement conforme à la seconde de Sirmich, excepté qu'elle déclaroit le Fils semblable au Pere, sans ajoûter en toutes choses. ' Constance avoit acompagné cette formule d'un ordre qui enjoignoit aux Evêques d'y souscrire et de ne se point séparer sans l'avoir signée. La plûpart des Evêques vaincus, partie par foiblesse, partie par ennui d'un si long séjour dans un païs étranger, se soûmirent à ce que l'on demandoit d'eux ; et les Catholiques, qui faisoient d'abord le plus grand nombre, se virent réduits à vingt. A leur tête étoient S. Phébade et S. Servais, qui montroient d'autant plus de courage qu'ils se voïoient moins soûtenus des autres.

Thdrt. l. 2. c. 19 p. 615 | Socr. l. 2. c. 37. p 141.

Sul. ib. p. 407. 409.

' Alors le Préfet Taurus Modérateur du Concile, s'appercevant qu'ils étoient à l'épreuve de la crainte et des menaces, les ataqua par ses prieres, ses larmes, ses raisonnemens. Rien ne put ébranler la constance de S. Phébade en particulier. Il protesta hautement qu'il aimoit mieux souffrir l'exil et la mort même que de souscrire à la formule de foi des Ariens. Il tint ferme. Mais au bout de quelques jours Ursace et Valens lui aïant persuadé de dresser lui-même une formule de sa façon, ' le desir de terminer cette grande affaire lui fit prendre cette voïe. S. Phébade et S. Servais dresserent donc leurs formules dans lesquelles ils condamnoient sans détour la personne et l'héresie d'Arius, et reconnoissoient non seulement l'égalité du Fils avec le Pere, mais encore son éternité.

p. 408.

5. 410.

' Valens, à qui comme aux autres Ariens, cette formule ainsi conçuë auroit enlevé tout sujet de triomphe, engagea nos deux Evêques à y ajoûter, Que le Fils n'est pas une créature comme les autres créatures. ' Cette proposition artificieuse renfermoit tout le venin de son héresie, sans le montrer. Car sous prétexte de distinguer ainsi le Fils des créatures, c'étoit en faire une véritable créature, seulement relevée au-dessus des autres.

Ibid.

Ib. | Amb. de fid. l. 3. c. 16 n. 132.

' S. Phébade et les autres Evêques qui pensoient comme lui, n'y soupçonnant aucune ruse, se laisserent surprendre par cet

Sul. ib. Amb. ib. n. 129-131.

IV SIECLE

artifice. Ils avoient, dit S. Ambroise, la simplicité de la colombe ; mais ils manquoient de l'adresse du serpent. Trompés par le son des paroles, ils n'aperçurent pas le piége qu'on leur tendoit ; et ne songeant qu'à s'atacher à la foi, ils eurent le malheur de prendre l'hameçon de l'hérésie.

Hil. ib. p. 157. 159.

' On croit que les professions de foi dressées en cette ocasion par S. Phébade et S. Servais ne sont autre chose que les anathêmes raportés par S. Jerôme. Ce Pere dit les avoir tirés des actes mêmes du Concile de Rimini, tels qu'ils étoient alors dans les archives de toutes les Eglises, mais qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

Sul. ib. p. 411.
Hier. in Lucif. l. 1 n. 6.

' On fut quelque tems sans ouvrir les yeux sur la fourberie des Ariens. ' Mais enfin on se reveilla sur-tout au bruit qu'ils publioient hautement que la foi de Nicée avoit été condamnée. Alors tout le monde se vit avec étonnement devenu Arien, sans y penser, et gemit de cette surprise. ' Aussi-tôt les Evêques des Gaules, et sans doute S. Phébade des premiers, comme un des plus atachés à la foi de la Consubstantialité, avoüerent presque tous leur erreur, et condamnerent ce qui s'étoit fait à Rimini. ' C'est ce que l'on a vû dans l'histoire du Concile de Paris, où nos Evêques confesserent que leur simplicité avoit été abusée par les fourberies de ceux qui leur avoient fait suprimer le terme de Substance.

Sul. ib. n. 50.

Hil. fr. 11.

Thdrt. ib. c. 17. p. 618.

' On vit même paroître un écrit composé à ce sujet. Les Evêques, dit Theodoret qui nous aprend ce fait, y déclaroient qu'ils avoient été surpris, et qu'ils avoient regret de ce que l'on avoit abusé de leur simplicité, n'aïant jamais eu intention de rien faire contre les décisions du Concile de Nicée. Si cet écrit n'est pas un ' de ceux dont S. Phébade enrichit l'Eglise, il est au moins presque certain, comme nous le montrerons daus la suite, ' qu'il en publia un autre que nous avons encore, pour combatre le Concile de Rimini, et relever l'autorité de celui de Nicée, dont il raporte et explique le symbole.

Hier. vit. ill. c. 108.

Amb. app. p. 345. 358.

S. Phébade ainsi relevé de sa chûte, fut depuis en quelque sorte dans l'Eglise d'Occident ce qu'étoit Osius avant la sienne dans toute l'Eglise Catholique, un des principaux apuis de la foi et le pere des Conciles.' Il se trouva à ceux de Valence et de Saragoce : l'un tenu en 374 au sujet de quelque differend arrivé dane cette Eglise, l'autre en 380 contre les Priscillianistes. Il est même à croire qu'il présida à l'un et à

Conc. t. 2. p. 904. 1009. 1807.

l'autre. Au moins est-il nommé le premier dans les souscriptions, quoique S. Delphin de Bourdeaux son Metropolitain fût présent à celui de Saragoce. ' C'est un rang que la dignité de son siége ne lui pouvoit donner. Mais le respect pour son âge, sa pieté et sa science le lui auront procuré, comme autrefois à Osius au Concile de Sardique. La même chose se fit encore, selon S. Basile, à l'égard de Musone Evêque de Césarée dans le Pont.

Till. ib. p. 128 | t. 8. p. 554.

' S. Phébade étoit lié par une sainte amitié avec S. Delphin et S. Ambroise. Celui-ci leur écrivit quelquefois à l'un et à l'autre. Mais leur union étoit si étroite, qu'ils ne vouloient pas même qu'il separât leurs noms. De sorte que ses letres, dont il ne nous reste plus qu'une seule, étoient adressées à tous les deux ensemble. Ils en usoient de même de leur côté, lorsqu'ils écrivoient à S. Ambroise, le faisant par une même letre qui leur étoit commune.

Amb. ep. 87.

' Il paroît que S. Phébade gouverna l'Eglise d'Agen prés de 40 ans au moins; ' puisqu'il vivoit encore, mais dans un âge décrepit, en 392. C'est ce que nous aprenons de l'éloge que nous en a laissé S. Jerôme, qui écrivoit alors son traité des Auteurs Ecclésiastiques. ' L'Eglise d'Agen fait aujourd'hui mémoire de notre S. Evêque le 25 du mois d'Avril.

Till. ib. t. 6. Hier. ib. Boll. 25. apr. p. 366. n. 5.

§. II.

SES ECRITS.

S. Phébade ne se borna pas à défendre et soûtenir de vive-voix la foi de l'Eglise; ' il le fit encore par ses écrits. Il en composa plusieurs, selon le témoignage de S. Jerôme, qui néanmoins n'en avoit encore lû qu'un seul en 392, lorsqu'il en parloit. Les autres nous sont absolument inconnus, si toutefois nous en exceptons un, que nous croïons devoir rendre à nôtre Saint, comme aïant des preuves suffisantes pour montrer, qu'il lui apartient plutôt qu'à tous les autres Auteurs à qui on le donne. C'est ce que nous examinerons. après que nous aurons parlé de celui que personne ne lui dispute.

Hier. vir. ill. c. 108.

1°. ' L'unique ouvrage qui porte aujourd'hui le nom de S. Phébade, est un traité contre les Ariens, et le même, ce semble, qu'avoit lû S. Jerôme; puisqu'il lui donne le même titre. S. Phébade le composa pour l'oposer à la seconde formule de Sirmich, qu'il y réfute d'un bout à l'autre. Il y établit en par-

Phœb. p. 300. 305

IV SIECLE. ticulier par des passages choisis de l'Ecriture le mystere de la Trinité. Il y releve l'autorité des Peres de Nicée, et soûtient qu'il n'y a en Dieu qu'une substance, et qu'il faut conserver ce terme et celui de Consubstantiel que l'on avoit retranché de la formule qu'il combat.

Phæb. p. 301. 1. ' Il y traite aussi, mais en passant, du mystére de l'Incarnation. Il en prit ocasion d'une letre de Potame de Lisbone, envoïée par tout l'Orient et l'Occident, et remplie d'erreurs grossieres. Cet Evêque Arien y disoit entre autres impertinences, que la chair et l'esprit de J. C. étant unis par le sang de Marie, et réduits en un seul corps, Dieu étoit devenu passible: en sorte que de l'esprit de Dieu et de la chair de l'homme il s'étoit formé, je ne sais quelle troisiéme chose, qui n'étoit proprement ni Dieu ni homme. S. Phébade montre donc par l'Ecriture les proprietés differentes des deux substances en J. C. Voilà une idée génerale de ce Traité. Mais il s'y trouve divers traits particuliers qui ne sont pas indignes de remarque.

p. 300. 1. ' D'abord S. Phébade déclare que ce qui l'a obligé à prendre la plume, est le péril extrême où il voïoit la foi. L'hérésie, dit-il, a tellement gagné presque tous les esprits, qu'ils faut y souscrire et l'embrasser nous-mêmes, si nous voulons que l'on nous donne le nom de Catholiques. Il se promet néanmoins que son écrit sera un témoignage de sa foi et le fera reconnoître pour orthodoxe par ceux qui se seront mis au-dessus de la crainte et de l'ambition du siecle.

Ib. ' Venant ensuite à la formule de foi qu'il entreprend de réfuter, il la qualifie la perfidie des Ariens, et montre qu'elle est pleine d'artifices et de fourberies en ce qu'elle contient même de meilleur en aparence. Qu'elle ne parle pas même de l'unité d'un Dieu, et n'en exclut pas toute pluralité, sans cacher
28. 303. 1. quelque fraude sous ces expressions catholiques. ' Que si les Ariens d'alors n'y parloient pas si ouvertement que ceux qui les avoient precédés, ils n'en pensoient pas moins que le Fils étoit une pure créature. Qu'ils n'usent de plus de subtilité, que
p. 300. 2. pour mieux séduire les simples et les ignorans. ' Qu'il est aisé de reconnoître dans cette piece le langage et les artifices d'Ursace, de Valens et de Potame.

Ib. ' De-là S. Phébade passe à expliquer les endroits de l'Ecriture dont les Ariens abusoient pour tâcher de prouver que le Fils est inférieur au Pere. Il leur fait voir qu'ils confondent

dans ces textes les deux états, ou differentes natures qui sont en J. C. la nature humaine selon laquelle il est inférieur au Pere, et la nature divine qui le rend égal à lui. ' Et comme ils insistoient sur ce que le Pere est plus grand que le Fils en honneur, en gloire, et en majesté ; S. Phébade y réponds par ces raisonnemens invincibles. « Si cela est, dit-il, pourquoi Dieu « nous ordonne-t'il d'honorer le Fils comme le Pere ? Si cela « est, nous proferons des blasphêmes autant de fois que nous « rendons graces, ou que nous offrons le sacrifice ; puisque ces « actes de religion s'adressent au Fils comme au Pere... La « majesté qui convient à un seul Dieu, dit-il encore, ne peut « être que parfaite. Or elle ne sera point telle, ajoûte-t-il, si « elle est inégale par raport au Pere et par raport au Fils ; et « elle devient inégale, si-tôt qu'elle est moindre dans le Fils : ce « qui est la détruire entiérement. » IV SIECLE. Phœb. p. 302. 2.

' A l'égard d'un commencement d'être que les Ariens vouloient donner au Verbe, S. Phébade les réfute de la sorte. « Prouver, dit-il, que le Fils n'a pas été avec le Pere et dans « le Pere avant tout commencement, c'est prouver que le Pere « a pû être un tems sans sa Sagesse, sans son Verbe, sans Rai- « son, sans sa Puissance, sans son Esprit. Tout manque au Pere, « si quelque chose lui manque. Or il lui manque quelque chose, « s'il y a eu un tems où son Fils, c'est-à-dire la plénitude de sa « Puissance n'avoit pas été. » p. 303. 2.

' Il acuse ses adversaires de travailler à détruire la verité pour établir sur ses ruines le mensonge, qui ne savoit se soûtenir sans cela. Mais cette verité, ajoûte-t'il, est incorruptible par sa nature ; il est impossible de la détruire. Elle subsistera toûjours, et punira les mains sacrileges qui auront osé atenter sur elle. p. 301. 1.

' Il y touche et réfute en divers endroits l'hérésie de Sabellius, qui ne faisoit du Pere et du Fils qu'une seule et même Personne sous deux noms différens. ' Il soûtient que J. C. a détruit et cette hérésie et celle d'Arius tout ensemble par cette seule parole : *Je suis dans mon Pere, et mon Pere est en moi.* p. 302. 2. 304. 2. 305. 1. p. 303. 1.

' S. Phébade dans cet écrit suit la maniere de parler de Tertullien, nommant corps tout ce qui subsiste : nom qu'il étend jusqu'aux êtres spirituels et invisibles, sans en excepter Dieu même. ' Il y cite le livre de la Sagesse sous le nom de Salomon. ' Il adresse son ouvrage à ses très-chers freres, que l'on croit avec beaucoup d'aparence être les autres Evêques des Gaules. p. 301. 2. p. 302. 2. p. 300. 1

IV SIECLE.

Phœb. p. 310. 5.

' Il le finit par établir le mystere de la Sainte Trinité, un Dieu en trois Personnes réellement distinctes, le Pere, le Fils et le S. Esprit, qui toutes trois néanmoins ne font qu'un seul et même Dieu. Ensuite il dit, que c'est-là sa foi et celle des autres Catholiques ; que cette foi est fondée sur les Prophétes et les Evangelistes, et atestée par les souffrances des Martyrs. Après quoi il prononce anathéme contre quiconque s'émanciperoit d'en enseigner une autre, fut-il un Ange même. Enfin il répond à l'objection que l'on auroit pu tirer de la chûte d'Osius. Mais nous avons déjà rapporté ailleurs ce qu'il répond à ce sujet.

Du Pin, bib. t. 2. p. 310.

Cet ouvrage fut fait en 357 ou 358 au plus tard. Il est écrit avec justesse et précision, sans ce que la brieveté que l'Auteur s'y est prescrite le rende obscur, ou diminue la force des raisonnemens. ' Les Critiques observent que le style en est clair, net, assez poli, et le sujet traité d'une maniere fort dégagée. Qu'il s'y trouve de tems en tems des saillies d'esprit, qui font voir que l'Auteur avoit beaucoup de feu et de facilité.

Amb. app. p. 345.

' L'ouvrage fini, S. Phébade le communiqua à un de ses amis, qui l'aïant trouvé de son goût, en prit une copie. Il le pria ensuite de le faire savoir aux Savans, sans néanmoins en faire connoître l'Auteur, afin que par leur avis il pût en retrancher ce qu'ils y trouveroient de superflu, ou y ajouter ce qu'ils jugeroient y manquer. Que si toutefois l'ouvrage leur

p. 346.

paroissoit exact, il pourroit en ce cas le donner au public. ' Cela arriva ; l'ouvrage fut généralement aplaudi de tout ceux qui le lurent. Mais comme quelques-uns en le lisant avec plus d'attention, y trouverent certaines choses qui leur parurent mériter quelque éclaircissement, l'Auteur reprit la plume et composa un autre écrit pour les satisfaire. Voilà l'origine de l'autre ouvrage que nous soûtenons apartenir à S. Phébade, comme nous l'allons montrer, après avoir parlé des differentes éditions du premier.

Bib. Tell. p. 28. 1 | Hier. vir. ill. c. 108. not

' Dès 1570 Beze le publia avec les quatre livres de S. Basile contre Eunomius, les dialogues de la Trinité sous le nom de S. Athanase et quelques autres anciens opuscules. Ce recueil fut imprimé par Henri Estienne en un volume *in*-8°. Depuis cette édition, l'ouvrage de S. Phébade est passé dans toutes les Bibliothéques des Peres, tant de Paris, que de Cologne et de Lyon.

' En

IV SIECLE.

[a] En 1586 Pierre Pithou le donna de nouveau au public parmi les écrits des divers anciens Theologiens Gaulois, et sous le titre suivant que l'on ne voit point autrement fondé : *Liber contra epistolam, sive edictum, sub nomine Constantii emissum in Synodo Mediolanensi*. Cette édition est faite à Paris chez Nivelle en un volume *in*-4°. [b] Mr du Pin la marque de 1589 ; mais il y a toute apparence que c'est une faute d'Imprimeur, qui aura mis un 9 pour un 6. [c] Gaspar Barthius revit depuis l'ouvrage de S. Phébade, et l'aïant enrichi de notes de sa façon, il le fit reimprimer separément en un volume *in*-8°. à Francfort chez Wechel l'an 1623. [d] Enfin Mr Delalande dans son suplément des Conciles de France imprimé en 1666, nous a donné le même ouvrage, à la place des actes qui nous manquent du Concile où les Evêques des Gaules rejeterent la formule de Sirmich.

a Bib. Tell. ib. 27. 2 | Hier. ib.

b Du Pin, ib. p. 315.

c Bib. Tell. p. 32. 2. | Hier. ib.

d Conc. Supp. p. 3-9.

2. Outre l'écrit dont nous venons de parler, et que personne ne refuse à S. Phébade, il y en a un autre qui ne porte point son nom, et que nous sommes néanmoins persuadés être de lui. Le Lecteur judicieux verra lui-même si c'est à tort ou avec raison. Nous le faisons juge de nos preuves. Cet écrit est le quarante-neuviéme discours entre ceux de S. Gregoire de Nazianze. D'abord il paroît étrange qu'on se soit avisé de donner à un Pere Grec, comme originairement écrit en cette langue, un ouvrage dont la simple lecture supose un Auteur Latin à l'exclusion d'un Grec. La même surprise saisit, lorsque l'on voit attribuer à Rufin comme une traduction faite sur le grec, une piece originairement latine. La chose est si palpable par elle-même, que plusieurs depuis long-tems s'en sont desabusés, et ont attribué cet ouvrage à S. Ambroise. Il se trouve effectivement imprimé sous son nom dans quelques-unes des premieres éditions de ses œuvres ; et il est à croire qu'en cela on a suivi les manuscrits.

La critique s'étant perfectionnée dans le dernier siecle, [e] on a fait voir que l'écrit en question n'est d'aucun de ces deux Peres. En effet, il ne convient point à leur tems, et paroît devoir se rapporter à la fin du regne de Constance. Il combat le Concile de Rimini, et ataque assez clairement Ursace et Valens, qui vivoient et troubloient encore l'Eglise par la puissance imperiale. D'ailleurs en parlant du S. Esprit, ce qu'il fait avec exactitude, il ne dit rien des contestations que ce point avoit fait naître au tems de S. Ambroise et de S. Gre-

e Amb. ib. p. 343. 346 | Till. ib. t. 9. p. 727.

IV SIECLE. goire de Nazianze, et en condamnant les héresies d'Arius, de Sabellius et de Photin, il ne fait nulle mention de celle de Macedonius. De sorte que tous ces caracteres, et beaucoup d'autres que l'on verra dans la suite, montrent que cet écrit fut fait en 360 ou 364 au plus tard, peu de tems après le Concile de Rimini.

Amb. t. p. 316. Mais après que l'on a ôté cet ouvrage à ces deux Peres de l'Eglise, et que l'on s'est mis en devoir de lui assigner un Auteur, les Critiques se sont partagés à ce sujet. Les uns, comme le P. Chifflet, ont tenté de le donner à Vigile de Tapse. D'autres, comme le P. Quesnel, l'ont atribué à Gregoire d'Elvire. Les uns et les autres ont allegué diverses raisons pour apuïer leurs sentimens. Celles des premiers ne paroissent pas avoir persuadé personne. Aussi sont-elles très-foibles. Celles des autres ont fait plus d'impression sur les esprits. Mais nous osons dire que celles-ci comme les autres, ne sont que de simples conjectures, qui ne sauroient tenir contre la solidité des preuves que nous allons donner, pour rendre à S. Phébade comme à son véritable Auteur l'ouvrage dont il est question. La plûpart même de ces conjectures favorisent nos preuves; et celle qui entre les autres paroît la plus forte, ne l'est qu'en aparence. On en va juger.

Lec. hist. 4. p. 719. 720. Elle est établie sur une citation que fait S. Augustin de l'autorité de S. Gregoire de Nazianze touchant l'invisibilité de Dieu par sa nature, au moment même qu'il se faisoit voir aux Patriarches. De-là on conjecture que comme ce sentiment se trouve établi dans l'ouvrage en question, c'est le même que S. Augustin a eu en vûe, et qu'ainsi il faut que dès le tems de ce Pere il portât le nom de quelque Gregoire. Voilà la plus forte conjecture. Car pour celle que l'on fonde sur le titre que porte l'ouvrage, et sur l'autorité de Gennade qui témoigne que Gregoire d'Elvire en avoit composé un sous le même titre, elle est très-équivoque. En effet cet ouvrage n'a pas toûjours porté le même titre. Ici il est intitulé *De la foi ;* ailleurs il a pour titre *De la divinité et consubstantialité du Fils*. De plus, la conjecture que l'on tire du témoignage de Gennade en faveur de Gregoire d'Elvire, on la peut tirer également en

Gen. vir. ill. c. 108. faveur de S. Phébade; puisque cet Ecrivain assûre qu'il avoit laissé divers écrits de sa façon, dont il avoit lû celui qui étoit contre les Ariens.

Quant à la citation de S. Augustin dont on s'autorise, il

est très-facile d'y répondre, et d'y répondre sans replique. 1°. ' Ce Pere ne marquant point nommément l'ouvrage de Saint Gregoire de Nazianze, dont il a pris le sentiment qu'il en raporte, on ne peut point dire qu'il l'ait pris du 49e discours, par exemple, plûtôt que d'un autre où ce même sentiment se trouveroit. ' Or il se trouve clairement établi dans le 34e discours ; et ce discours est incontestablement de S. Gregoire de Nazianze. 2° S. Augustin étoit et trop habile et trop atentif, pour citer sous le nom d'un Pere Grec un ouvrage qui porte sur son front tous les caracteres et toutes les marques qu'il a été originairement écrit en latin. Cela posé, venons aux preuves qui ne permettent pas de refuser cet ouvrage à Saint Phébade.

IV SIECLE.

Aug. ep. 148. n. 10.

Greg. Naz. or. 34. p. 548.

1°. ' L'Auteur dit qu'il y avoit déjà du tems qu'il avoit publié un autre écrit contre les Ariens : *Jam pridem adversus Arianos libellum edideram.* C'est ce qui, pris à la letre, convient parfaitement à S. Phébade, comme on l'a vu, et ne peut s'apliquer à Gregoire d'Elvire.

A . ibid. p. 345.

2°. Le style de l'écrit contesté est le même que celui du traité de S. Phébade. Il n'y a qu'à les lire l'un après l'autre pour s'en convaincre. C'est la même maniere de citer, et de se servir des citations de l'Ecriture. C'est le même tour et la même force de raisonnement. Ce sont enfin souvent les mêmes termes. Dans l'un et dans l'autre écrit le symbole de Nicée est nommé *Nicœnæ synodi tractatus,* ou *Nicœnus tractatus.*

3°. Non seulement c'est le même style dans les deux écrits ; mais c'est encore la même doctrine. Dans l'un et dans l'autre c'est la même maniere de s'expliquer sur la vûë de Dieu par raport à Moyse. Que l'on se donne la peine de confronter la seconde colonne de la 303e page du premier traité avec la 355e du second. Dans l'un et dans l'autre le livre de la Sagesse est cité sous le nom de Salomon. Dans l'un et dans l'autre on joint la condamnation de l'hérésie de Sabellius à la condamnation de celle d'Arius : circonstance remarquable qui désigne un Auteur Gaulois plûtôt qu'un autre. Il n'y a qu'à se souvenir de ce que nous avons dit ailleurs au sujet de l'acusation de Sabellianisme que l'on portoit contre nos Evêques Gaulois, et du soin qu'ils avoient de se justifier de cette fausse imputation. Nous pourrions aporter plusieurs autres traits de conformité de doctrine entre les deux écrits, si cela n'étoit et trop long et trop ennuieux. Nous dirons cependant enco-

IV SIECLE. re que dans le premier écrit on insiste beaucoup sur l'autorité du Concile de Nicée. Dans le second on le fait encore davantage; et tout ce qu'on y dit, n'est proprement qu'une explication du symbole de ce Concile.

Amb. ibid. p. 346. 4°. ' L'écrit contesté supose manifestement le premier de S. Phébade, et en est un éclaircissement. C'est l'Auteur qui le déclare lui-même. Et afin qu'on ne prenne pas le change en l'entendant de tout autre ouvrage, il a soin de le caracteriser par tant de traits ressemblans, qu'il est presque impossible de le méconnoître. ' Il dit que ce premier écrit étoit contre les Ariens. ' Qu'il y avoit condamné l'hérésie de Sabellius: ce que l'on y trouve effectivement en trois endroits bien marqués. Qu'il y avoit établi la distinction des Personnes suivant leurs dénominations, en se servant du texte, *Ego et Pater unum sumus*: ' C'est ce qui s'y lit expressément. Nous omettons beaucoup d'autres traits, qui reviendront dans la suite.

p. 345.

p. 347

Phæb. p. 304

5° Enfin dans l'un et dans l'autre écrit c'est le même Auteur qui combat les mêmes adversaires. On ne peut s'y tromper; puisqu'il les peint avec les mêmes couleurs. Dans l'un et dans l'autre ce sont des hérétiques qui veulent retrancher et abolir le terme de substance, non pas tant parce qu'il ne se trouve pas dans l'Ecriture, qu'à cause que sa signification les incommode: des hérétiques qui se servent artificieusement d'autres expressions orthodoxes, afin de mieux séduire les personnes simples.

En faut-il davantage pour restituer à S: Phébade l'ouvrage contesté? Il seroit peut-être bien difficile de trouver entre deux autres écrits d'un même Auteur autant de conformité, que nous en venons de marquer entre le traité que tout le monde acorde à S. Phébade, et celui que nous soûtenons lui apartenir. Ce que nous en allons extraire, fortifiera encore nôtre juste prétention, et ne permettra pas de douter que celui-ci ne soit un fruit de ses veilles aussi-bien que l'autre. ' Comme il y ataque en particulier ceux qui avoient retranché le terme de Consubstantiel, pour lui substituer celui de semblable en substance. ' il y a toute aparence que S. Phébade le composa pour se relever de la faute qu'il avoit faite à Rimini.

Amb. p. 348.

Till. ibid.

Amb. ibid. p. 345. 348. ' L'écrit en lui-même est proprement un commentaire ou une explication du symbole de Nicée que l'Auteur a mis en son entier à la tête de l'ouvrage. Mais comme il y agit contre des adversaires qui niant que le Fils fût de la même substance

que le Pere, rejetoient le terme de Consubstantiel, quoiqu'ils admissent celui de semblable en substance, et qui prétendoient que le Fils n'étoit point invisible et immuable par sa nature, puisqu'il s'étoit fait voir aux Patriarches : l'auteur s'atache particulierement à réfuter ces deux erreurs. Il montre donc que les Ariens par le retranchement du terme de Consubstantiel renouvelloient l'hérésie d'Arius en tout son entier. Après quoi il répond aux faux raisonnemens qu'ils faisoient pour s'autoriser à rejeter ce terme; leur prouvant que le mot de substance se trouve emploïé dans l'Ecriture, et que bien qu'on ne puisse ni comprendre ni expliquer clairement cette unité de substance entre le Pere et le Fils, on ne doit pas néanmoins la rejeter. Il passe ensuite à prouver que le Fils pour s'être rendu quelquefois visible, n'avoit rien perdu de son invisibilité et de son immutabilité. Qu'il l'avoit fait d'une manière proportionnée à la foiblesse de l'homme, sans rien perdre de Sa Majesté, ni changer son essence en nulle maniere. A tout cela il a soin de joindre une exposition de sa foi touchant la distinction des Personnes, afin d'éloigner de lui tout soupçon de Sabellianisme. Il enseigne donc à ce sujet qu'il y a en Dieu trois Personnes distinctes l'une de l'autre, sans que néanmoins cette distinction établisse une pluralité de Dieux.

IV SIECLE.

Après avoir raporté le symbole de Nicée, et avant que d'entrer en matiere, l'Auteur a fait une petite préface, dans laquelle il nous aprend d'abord quel fut le sort de son premier ouvrage, comme nous l'avons raporté d'après lui. Il entreprend ensuite d'expliquer certains endroits de ce même ouvrage, qui avoient paru souffrir quelque difficulté. L'on avoit jugé que le terme de Verbe dont il s'étoit servi dans son premier écrit pour exprimer la personne du Fils, pourroit s'entendre comme l'entendent les Grammairiens. Il commence par montrer que ce n'a point été là son sens. On s'étoit imaginé en second lieu, qu'en se servant de l'expression d'un seul Dieu, il sembloit nier la pluralité des Personnes. C'est ce qu'il prouve n'être nullement fondé, et rapelle à ce sujet les raisonnemens qu'il avoit emploïés dans son premier écrit et la condamnation expresse qu'il y fait de l'hérésie de Sabellius. On avoit cru aussi qu'il prétendoit que le Fils étoit une extension et une partie du Pere. Il nie encore que ce soit là sa pensée, et donne une profession claire et précise de sa foi touchant la Trinité; reconnoissant un seul Dieu en trois Person

Amb. ibid. p. 345. 347.

IV SIECLE. nes, qui ont la même essence, la même majesté, la même puissance, et qui néanmoins ne font qu'un seul Dieu.

Tel est le sujet de cette préface qui fournit des preuves non équivoques que ce second écrit est l'ouvrage de S. Phébade. Pl. 5. p. 302. 1. Dans le premier il avoit emploié ce premier verset du Pseaume 44 : *Eructavit cor meum verbum bonum.* C'est justement ce qui put faire naître la pensée qu'il réfute d'abord dans sa préface. De même, pour établir la naissance éternelle du Fils, il s'etoit servi de ce passage de S. Jean : *Ego de Patre exivi et de sinu Patris.* De-là sera venu le soupçon de l'extension prétenduë qu'on lui imputoit.

Amb. de p. 352. 1. Dans le corps de l'ouvrage l'Auteur cite, comme nous l'avons déja remarqué, le livre de la Sagesse sous le nom de Salomon, et la prophétie de Baruch sous le nom de Jeremie.

p. 351. Il y raisonne de la grandeur de Dieu à peu près comme l'on a vû que S. Hilaire de Poitiers en raisonnoit lui-même. On n'en a, dit-il, une digne idée, que lorsque l'on comprend qu'il est incomprehensible. p. 352. Il faut croire qu'il est tout ce qu'il a voulu qu'on le crût être, et tout ce qu'il est par lui-même. Il ajoûte que d'entreprendre d'établir des comparaisons entre Dieu et les créatures pour juger de cet Etre suprême, c'est moins rendre raison de ce qu'il est, qu'entretenir les disputes et nourrir les altercations.

Ibid. En raportant les divers noms que l'Ecriture donne au Fils de Dieu, par exemple, lorsqu'elle le nomme la pierre de l'angle, l'agneau, le lion, etc., il dit que ces noms lui sont donnés improprement, non pour signifier ce qu'il est par lui-même, p. 355. mais pour marquer ses opérations divines. En acordant qu'il s'est rendu visible aux Patriarches, il dit que les diverses formes sous lesquelles il leur a aparu, étoient des figures de ce qui devoit arriver dans l'Eglise. S'il s'est montré à Abraham, dit-il, et à Jacob sous la forme d'un homme, c'étoit pour annoncer qu'il se feroit homme dans les derniers tems. S'il s'est fait voir aux Israëlites dans une nuée pendant le jour et dans une colonne de feu pendant la nuit, c'étoit pour figurer le baptême par la nuée, et le don du S. Esprit par le feu.

p. 347. Il avoit déja prié ses Lecteurs dans sa préface, que si après les éclaircissemens qu'il y donne, ils trouvoient encore quelque ambiguité dans ses termes, ils eussent la bonté de les confronter avec ses sentimens, afin d'en avoir la véritable intelligence. p. 356. Dans le corps de l'ouvrage il les prie encore au

nom de Dieu de ne point donner un tour d'ambiguité à la simplicité de ses sentimens, et de ne point prendre ce qu'il dit en un autre sens qu'il n'a intention de le dire.

'Il finit en condamnant expressément les hérésies d'Arius, de Sabellius, de Photin, et s'il y en a, dit-il, quelques autres semblables et contraires à la regle de la verité. 'Il avoit déja condamné plus haut celle de Sabellius, 'et avoit rapellé dans sa préface la condamnation qu'il en avoit portée dans son premier écrit. 'Il ajoûte tout à la fin du second, que lui et les autres Catholiques s'atachent de toute leur force au symbole de Nicée, comme fait pour repousser toutes les hérésies, et rendre la verité triomphante.

Amb. ibid. p. 357. 358.

p. 354.

p. 347.

p. 358.

'Il a eu soin de marquer la situation où se trouvoit l'Eglise, lorsqu'il écrivoit. Elle étoit encore troublée et agitée par les vexations des Ariens. *Qui etiam nunc,* leur dit-il, en s'adressant à un d'entre eux, *vi, ambitione et potentia exagitant, turbant omnia :* ce qui montre que l'écrit fut fait au tems où nous le plaçons, c'est-à-dire vers la fin du regne de Constance.

p. 351.

Pour ce qui est du style de cet ouvrage, nous avons déja remarqué qu'il est semblable à celui du premier traité de S. Phébade. Seulement les apostrophes et les saillies d'esprit y sont plus vives et plus fréquentes que dans l'autre.

'Celui dont il est ici question a été imprimé séparément deux differentes fois sous ce titre, *De la foi.* Il parut pour la premiere fois à Strasbourg en 1508, puis à Leipsich en 1522. 'Ensuite on l'insera parmi les œuvres de S. Gregoire de Nazianze, dont il fait encore aujourd'hui le 49e discours. [a]On le trouve aussi, mais mutilé, entre les écrits de S. Ambroise, à qui l'on a cru long-tems qu'il apartenoit. 'Le dernier Editeur de ce Pere l'a donné en son entier, mais comme une piece qu'on lui a suposée. C'est pourquoi il l'a renvoïée dans l'appendice de son édition, où elle est divisée en huit chapitres avec ce titre, *de la foi orthodoxe contre les Ariens.* Au lieu de ce titre elle portoit dans les autres éditions celui-ci, *De la divinité et de la consubstantialité du Fils.* Autrefois on en a détaché un fragment pour le coudre au traité de l'unité du Pere et du Fils, qui a porté le nom de S. Hilaire, et au 113 sermon entre ceux de l'appendice de S. Augustin. On doit juger par-là de l'estime que l'on a faite de cet ecrit, pour l'avoir ainsi atribué à tous ces Peres de l'Eglise.

Leo. ibid. p. 719.

Greg. Naz. or. 49. p. 727-736.

[a] Amb. app. p. 345.

p. 345-35?.

3°. Il y a encore un autre petit écrit que nous croions être

IV SIECLE. en droit de revendiquer pour le rendre à S. Phébade. [a]C'est le 50e discours entre ceux de S. Gregoire de Nazianze. Les Savans conviennent que cet opuscule, qui est intitulé *De la foi de Nicée,* n'est ni de ce Pere, ni d'aucun autre Auteur Grec, mais que c'est la production d'un Ecrivain Latin. Sur cela le P. Quesnel prétend et prouve fort bien qu'il est du même Auteur que le 49e discours qui le précede dans le même recueil de S. Gregoire de Nazianze. Or comme nous avons montré d'une maniere qui nous paroît convaincante et sans replique, que ce 49e discours apartient, non à Gregoire d'Elvire, ainsi que le supose le P. Quesnel, mais à S. Phébade; par conséquent le 50e discours est également de lui. Cet écrit est très-court, ne contenant qu'une page in-4°. C'est proprement une profession de foi, qui contient avec quelques courtes explications la foi de Nicée. Elle paroît assez visiblement tirée du discours précédent, qui n'est, comme on l'a vû, qu'une plus ample explication de la même foi. Seulement dans la plus courte il y a à la fin un article sur la resurrection des corps, qui ne se trouve pas dans l'autre. A cela près, la plus courte est un précis ou un abrégé de la plus ample.

[a] Leo, ibid.

p. 720. 722.

721. 722. Il est vrai que le P. Quesnel, après avoir parfaitement bien prouvé que ces deux pieces sont du même Auteur, ne réüssit pas également à montrer que la plus ample n'a été faite que pour expliquer la plus courte. De sorte que celle-ci seroit l'ouvrage que l'Auteur dit dans sa préface avoir publié quelque tems auparavant contre les Ariens. Ici l'Editeur de S. Leon emploïe avec esprit beaucoup de raisonnemens pour prouver son opinion.

Mais tout ce qu'il dit, montre fort bien que le petit discours est un précis de l'autre, mais non pas que l'ouvrage marqué dans le plus ample soit ce plus petit discours. Deux raisons seules en vont convaincre.

1°. Il est hors de doute, pour peu que l'on veuille faire atention aux termes et les peser, que l'Auteur en disant qu'il avoit déja composé un traité contre les Ariens, désigne non une simple profession de foi aussi courte que l'est le petit discours en question, mais un ouvrage polemique, où il s'atachoit à réfuter l'Arianisme en particulier. Or on trouve à la letre dans le traité de S. Phébade contre les Ariens l'idée complette de l'ouvrage annoncé; et on ne peut pas dire avec vérité qu'on la trouve dans la petite profession de foi, qui est autant con-

tre

tre les Valentiniens, les Photiniens, les Sabelliens et autres anciens hérétiques, que contre les Ariens. Joignez à cela que la brieveté de cette piece, sa nature, sa constitution ne présentent nullement à l'esprit l'ouvrage que l'on cherche.

2°. L'Auteur, comme l'on a vû, assûre que dans cet ouvrage il condamnoit nommément l'hérésie de Sabellius. Or quoique la petite profession de foi contienne les principes oposés à cette hérésie, elle ne la nomme cependant ni elle ni aucune autre. Au contraire nous avons montré que S. Phébade la nomme et la condamme spécialement en trois différens endroits de son premier traité. Nous pourrions ajoûter, si cela n'étoit plus que suffisant, que si l'Auteur dans son premier écrit s'étoit expliqué sur la distinction des Personnes, d'une maniere aussi claire et aussi précise qu'il le fait dans sa profession de foi, jamais on ne l'auroit acusé, comme il arriva, de les avoir confondues, et en avoir semblé nier la pluralité.

Au reste cette profession de foi a été souvent imprimée en divers recueils. Elle fait, ainsi qu'on l'a dit, le 50e discours de S. Gregoire de Nazianze. Usserius nous l'a donnée dans la suite à la fin de son traité des Symboles, et le P. Quesnel entre les monumens dant il a acompagné les œuvres de S. Leon.

Greg. Naz. or. 50. p. 726. 727.

Leo. t. 2. p. 719

AUSONE,

RHETEUR, ORATEUR ET POETE.

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

MAGNUS [1] Ausonius nâquit à Bourdeaux sous l'Empire du grand Constantin vers l'an 309. Il eut pour pere Jule Ausone célebre Medecin dont nous avons donné l'éloge,

Aus. urb. c. 14 p. 258 | pr. 2 | par. c. 1. 2.

1 Quelques écrivains lui ont encore donné le prénom de Decius, ou plûtôt Decimus qu'ils placent avant Magnus. Mais on ne trouve rien dans son histoire pour fonder ce prénom. Il y a toute apparence qu'il ne lui sera venu que de l'errenr de ceux qui le prenant pour S. Ausone Evêque d'Angoulême, comme Trithême, *script. eccl. c.* 114. l'auront cité avec un D. majuscule devant son propre nom : ce qui ne signifioit que *Divus*, et dont on aura fait Decius et Decimus. Bade à la tête de l'edition de ce Poete, ajoûte à tous ces prénoms celui de Paeonius, qu'on aura formé de Paeonius Medecin des Dieux, célebre dans le cinquiéme livre de l'Iliade, et que l'on aura donné au Poéte Ausone en le confondant avec Ausone son pere Médecin de profession.

IV SIECLE. et pour mere Æmilia Æonia, femme sage et vertueuse, qui

Aus par. c. 3 4. étoit de Dax, quoiqu'originaire d'Autun par son pere. La nature avoit gratifié Ausone de tant d'heureuses dispositions, qu'on augura dès son enfance qu'il feroit un jour la gloire et

c. 25. l'ornement de sa famille. Æmilia Dryadia sa tante maternelle

Prof. c. 10 prit soin de sa premiere éducation. Après quoi il s'apliqua à l'étude des letres. Il y eut pour premier Maitre Macrin, un

cap. 1. des Grammairiens du College de Bourdeaux. De l'étude de la grammaire il passa à celle de l'éloquence. Il aprit celle-ci sous Tiberius Victor Minervius, qui après l'avoir enseignée avec réputation à Bourdeaux, à Constantinople et à Rome, revint ensuite continuer les mêmes fonctions à Bourdeaux sa

cap 8. patrie. Ausone donna aussi quelque tems à l'étude de la langue gréque. Mais il n'en acquit qu'une connoissance medio-

pr. 2 | par. c. 3 ; urb. c 12. cre, comme il le témoigne lui-même. Avec ces avances il alla de Bourdeaux à Toulouse se perfectionner dans l'éloquence, sous Æmilius Magnus Arborius son oncle maternel, qui enseignoit la Rhétorique dans cette ville.

pr 2 Ses études finies, Ausone hanta le barreau, où il plaida quelque tems. Mais il aima mieux s'apliquer à enseigner. Il professa d'abord la Grammaire, puis la Rhétorique à Bourdeaux même, et continua long-tems l'exercice de ces em-

par c. 8. 9 plois. Etant cependant en âge de se marier, il épousa Attusia Lucana Sabina, fille d'Attusius Lucanus Talisius d'une des premieres familles de Senateurs à Bourdeaux. Ils ne vêcurent ensemble que peu d'années; la mort lui aïant enlevé cette digne épouse, lorsqu'ils étoient encore jeunes l'un et l'autre. Ausone ne pensa plus à se remarier, et demeura veuf tout le

c. 10. 11. 14. reste de sa vie. Il eut néanmoins de son mariage trois enfans,

Paul. euch. v. 24 26. 232. 236. deux garçons et une fille. Les garçons se nommoient, l'un Ausone qui mourut en son enfance, et l'autre Hespere, qui après avoir été élevé aux premieres charges de l'Empire, vivoit encore au commencement du V siecle. La fille ne se trouve

Aus. prot. p. 312. nommée nulle part. Il semble que son pere la fit étudier et

par. c. 14. Till. Emp. t. 5. p. 188. 726. suivre les classes du College. Elle contracta deux illustres alliances. D'abord elle épousa Valerius Latinus Euronius issu d'une ancienne noblesse, et qui passa par les plus grands honneurs ; et en secondes nôces elle s'allia avec Thalasse Proconsul d'Afrique en 378.

Ausone ne fut pas moins heureux en disciples qu'en enfans. Il en forma un grand nombre aux belles letres. Le plus céle-

bre pour la pieté comme pour la Poësie, fut sans difficulté S. Paulin depuis Evêque de Nole. ' Non seulement Ausone prit le soin de lui former l'esprit, et de lui donner les premiers principes d'une éducation Chrétienne; il le poussa encore aux premieres charges et dignités de l'Empire. C'est ce que S. Paulin, depuis même qu'il eut renoncé au monde, reconnoissoit avec autant de justice que de gratitude. Rien n'est plus tendre et en même tems plus honorable pour Ausone, que ce qu'il lui dit à ce sujet.

Aus. ep. 21. 23. p. 667. 678. | Paul. car. 10. v. 93. 96. 143-146.

Tibi disciplinas, dignitatem, literas,
 Linguæ, togæ, famæ decus,
Provectus, altus, institutus debeo,
 Patrone, præceptor, pater.
....
——— qui (Deus) si quid in actu
Ingeniove meo sua dignum ad munia vidit,
Gratia prima tibi, tibi gloria debita cedet,
Cujus præceptis partum est quod Christus amaret.

' Il y avoit 30 ans ou environ, qu'Ausone professoit les belles letres à Bourdeaux, lorsque l'Empereur Valentinien I l'apella à la cour, qui étoit à Tréves, pour instruire le jeune Gratien son fils déja déclaré Auguste en 367. Il faut sans doute que ce Professeur se fût acquis une réputation bien éclatante, et qu'il eût un merite bien connu pour être ainsi choisi Précepteur d'un César, préferablement à tant d'autres personnes d'érudition, comme il l'avouë lui-même. Cette place lui valut les premieres charges et les plus hautes dignités de l'Empire. Il fut d'abord Comte du Palais, puis Questeur, ensuite Préfet du Prétoire et enfin Consul. Gratien ne borna pas à Ausone seul sa libéralité et sa reconnoissance pour les soins qu'il prit de l'instruire; il les étendit encore à ses proches qu'il éleva à de très-grands honneurs. ' Depuis même qu'il eut succedé à l'Empire, il conserva pour Ausone un respect extraordinaire et toute la soumission d'un simple particulier.

Aus. pr. 2. v. 23 38 | Cons. p. 700-709.

Them. or. 9. p. 125.

Il se trouve des Ecrivains qui prétendent qu'Ausone eut aussi l'honneur d'enseigner Valentinien II frere de Gratien. Mais cela ne peut se soûtenir; puisque ce Prince passa presque toute son enfance en Illyrie, et toute sa jeunesse en Ita-

IV SIECLE. lie, et que la Cour qu'Ausone suivoit, faisoit son séjour ordinaire à Tréves dans les Gaules.

poet. p. 317 Ausone exerca la Questure sous deux Empereurs consécutivement, Valentinien I et Gratien son fils : *Quaestor ut Augustis, patri natoque crearer*.

Sym. l. 1 ep. 17. Nous avons encore une letre que Symmaque lui écrivit, pour le féliciter de cette promotion. Cette charge étoit des plus considérables. Elle donnoit entrée dans le conseil du Prince, rendoit celui qui y étoit élevé comme l'arbitre des faveurs de la Cour, et lui confioit le soin de dresser les loix pour le reglement des affaires.

Aus. epic. p. 300 | Cons. p. 701 703. 718, Till. ibid. p. 707. 711. 712. Quant à la Préfecture, Ausone déclare qu'il ne la devoit qu'à la seule liberalité de Gratien. Il eut deux fois cette charge, premierement pour l'Italie et l'Afrique avant 377, et ensuite pour les Gaules à la fin de 378, et pendant toute l'année 379, et peut-être même la suivante. Il est au moins vrai qu'il possedoit encore cette derniere Préfecture à la fin de son Consulat. Il l'exerçoit conjointement avec Hespere son fils, en faveur de qui il paroît qu'on l'avoit partagée. C'est ce que semble dire Ausone lui-même, en s'exprimant ainsi à ce sujet : *liberalius divisa quam juncta, quum teneamus duo integram*.

Aus. edyl. 8. p. 245 | Cons. 703. 718. 724. Ce fut à Sirmich au milieu des Barbares, que Gratien en 378 nomma Ausone et Olybrius pour être Consuls l'année suivante. Et comme on lui demanda lequel des deux devoit être le premier, il répondit que cet honneur apartenoit sans

Cons. p. 708. 720. difficulté à Ausone, parce qu'il étoit Préfet. Ce Prince lui écri-

p. 723. vit lui-même pour lui donner avis de sa nomination, et lui envoïa la robe consulaire. C'étoit l'habit que portoient les Em-

p. 705. 706. pereurs, lorsqu'ils triomphoient. Ausone assûre n'avoir jamais ni souhaité, ni recherché, encore moins brigué cette éminente dignité, qu'il témoigne ne devoir qu'à la seule bonté de

edyl. 2. p. 343-340. ep. p. 92. 93. Gratien. Elle ne laissoit pas toutefois de flater agréablement son ambition et son amour propre, comme il l'avouë lui-même dans ses écrits. Aussi étoit-elle le comble de l'honneur

Sym. l. 1. ep. 15. pour un particulier. Symmaque son ami lui en faisant compliment, le flate encore à ce sujet, en lui disant qu'il n'en étoit redevable qu'à la gravité de ses mœurs et aux charmes de son érudition.

Cons. p. 734. 735. Gratien n'aïant pu assister à la ceremonie de l'entrée d'Ausone dans le Consulat, voulut au moins se trouver à celle de sa sortie. Ausone dit même que cet Empereur acourut des extremités de la Thrace avec une diligence incroïable pour ho-

norer cette solennité par sa présence. [a]La céremonie se fit à Tréves. Ce fut en cette ocasion qu'Ausone prononça devant Gratien le panégyrique que nous avons encore, pour remercier ce Prince du Consulat et des autres dignités dont il l'avoit gratifié. IV SIECLE. a p. 715.

A tous ces honneurs par lesquels Ausone avoit déja passé, on croit que l'Empereur Théodose, dont notre Poëte étoit très-consideré, ajoûta encore la dignité de Patrice. Mais on ne fonde cette opinion que sur la letre obligeante de cet Empereur à Ausone, dans laquelle on n'en trouve rien. Arch. pie. fug. t. 2. p. 78.

Tant que Gratien vêcut, Ausone ne quita point la Cour. Ni l'embaras du grand monde, ni le tumulte et le bruit des armes, lorsqu'il acompagnoit le Prince dans ses expéditions militaires; ni les délices du palais d'un Empereur ne lui firent rien perdre de son amour pour les belles letres. Elles furent toûjours sa passion favorite, comme elles firent sa principale ocupation. Il s'y rendit si habile, qu'il passa pour un des hommes le plus éloquens et un des meilleurs Poëtes de son siecle. Cette réputation soûtenuë par le crédit qu'il avoit à la Cour, et les charges qu'il avoit remplies, le lia d'amitié avec tout ce qu'il y avoit de plus savant et de plus distingué dans l'Empire.

Après la mort de Gratien en 383 [b]Ausone se retira d'abord à Bourdeaux sa patrie, et de-là en une de ses terres. Il en avoit au moins deux, l'une près de Condate nommée Lucaniac, et l'autre en Saintonge. Il nous a laissé une description de la premiere, qu'il dit avoir été l'héritage de son pere, de son aïeul et bis-aïeul. Il avoit dans l'autre, qu'il nomme quelque part le nid de sa vieillesse, une bibliotheque choisie, riche sur-tout en Poëtes et autres Auteurs de la belle literature. Il paroît par ses letres qu'il passa le reste de sa vie alternativement dans l'une et dans l'autre de ces terres, occupé des divertissemens ordinaires de la campagne, la chasse, la pêche, le soin de bien acueillir ses amis, les exercices du cabinet. Il s'apliqua néanmoins d'une maniere plus particuliere à la poësie; et ce fut dans sa retraite et sa vieillesse qu'il composa la plûpart des écrits qui nous restent de lui. b Aus. ep. 5. 8. 14. 22 | edyl. 3.

[c]Il donnoit aussi un tems considérable à entretenir dans les païs éloignés comme dans sa patrie un commerce de literature avec les Savans de sa connoissance. Il en avoit jusqu'à Rome. Le plus connu, comme le plus illustre selon le monde, étoit l'Orateur Symmaque. Entre ceux de son voisinage, S. Paulin c ep. 5. 15. 17. 19. 25.

IV SIECLE.

étoit sans contredit le plus célebre pour la Poësie, comme le plus illustre pour la pieté. Ausone n'oublioit rien envers lui et envers les autres de ses voisins, qui avoient quelque talent d'écrire en vers ou en prose, pour leur inspirer une noble émulation. De sorte que sa retraite en province y fut d'un grand secours pour y ranimer les etudes languissantes. Elle y reveilla de leur assoupissement les hommes de letres, et y fit produire quantité de pieces de poësie et autres, que les malheurs des tems nous ont enlevées.

ep. 23-25 | Paul. Car. 10 v. 1-4. 103. 205.

Les dernieres actions d'Ausone, dont nous avons connoissance, sont quelques-unes de ses letres à S. Paulin déja retiré du monde et caché dans sa solitude de Barcelone. Ils avoient coûtume de s'écrire l'un à l'autre, comme l'on vient de voir. Mais le Saint n'écrivant plus depuis sa retraite en Espagne, où les letres n'étoient pas renduës, le bruit commençoit à se répandre qu'il vouloit quiter le monde et vendre son bien. Ausone, qui pensoit et vivoit bien différemment, lui écrivit sur cela une grande letre, où il se plaint de ce que Paulin rompoit l'amitie si étroite qui les unissoit depuis si long-tems. Il va même jusqu'à le traiter d'impie, comme coupable d'avoir violé la foi qu'il devoit à un si ancien, si fidele et si cher ami, qui avoit pris le soin de l'instruire et de le pousser aux premieres charges de l'Empire. Ausone ne recevant point de reponse à cette premiere letre de reproches, en écrivit une seconde, où il se plaint amerement du silence de Paulin, et le pique encore sur le sujet de l'amitié. S. Paulin ne répondant point non plus à celle-ci, Ausone en hazarda une troisiéme qui est perduë. C'étoit aparemment dans celle-là qu'il se plaignoit de ce qu'il il y avoit déja trois ans que S. Paulin avoit quité son païs. Enfin il lui en écrivit une quatriéme, où il continuë à se plaindre de sa fierté et de son obstination à ne point répondre ; l'acusant d'avoir changé de mœurs, d'avoir perdu sa douceur ordinaire, d'être devenu tout sauvage et un misanthrope. Il finit par une priere qu'il adresse aux Muses, afin qu'elles rapellassent le Saint à l'amour de la poësie.

Paul. car. 10. 11. p. 26-37.

Au bout de quatre ans S. Paulin reçut trois de ces letres d'Ausone toutes à la fois. Comme elles étoient en vers, il y répondit de même ; et sa réponse forme ses deux excellens poëmes à Ausone, le 10e et 11e que nous avons encore. Le Saint y joignant la douceur à la force, les protestations d'amitié aux marques de reconnoissance et d'atachement pour son cher

Maître, à qui il avouë devoir tout ce qu'il a été dans le monde, il lui témoigne que rien n'est capable de faire échoüer le dessein qu'il a pris de renoncer au siecle et de se consacrer entierement à Dieu. Que toutes les instances qu'il lui fait pour retourner aux Muses profanes, sont inutiles. Qu'il leur a dit un adieu éternel, et qu'il ne vouloit plus vivre que pour J. C.

On ne sait point si une résolution aussi génereuse et aussi Chrétienne, et un exemple aussi frapant firent quelques salutaires impressions sur le cœur d'Ausone, pour lui faire quiter tant d'inutilités qui l'ocupoient dans sa vieillesse, et le faire penser à une éternité qui n'étoit pas loin. En effet 'on croit qu'il mourut en cette 4[e] année de la retraite de S. Paulin qui étoit la 394[e] de notre ére vulgaire. Il avoit alors 85 ans ou environ. Personne que nous sachions, ne s'est mis en devoir de faire l'épitaphe d'Ausone, qui en avoit tant fait lui-même pour d'autres. Mais voici une piece, qui peut d'autant mieux lui en servir, qu'elle est plus originale, et qu'elle aproche davantage du genre d'épitaphe. Elle est d'Ausone même, qui y a fait un abregé de toute sa vie.

Egas. Bul. t. 1. p. 53.

' Ausonius genitor nobis : ego nomine eodem
Qui sim, qua secta, stirpe, lare et patria,
Adscripsi, ut nosses, bone vir, quicumque fuissem,
Et notum memori me coleres animo.
Vasates patria est patri : gens Ædua matri :
De patre Trabellis, sed genitrix ab Aquis.
Ipse ego Burdigalæ genitus. Divisa per urbes
Quatuor antiquas stirpis origo meæ;
Hinc late fusa est cognatio : nomina multis
Ex nostra, ut placitum, ducta domo veniant
Derivata aliis; nobis ab stemmate primo
Et non cognati, sed genitiva placent.
Sed redeo ad seriem : genitor studuit medicinæ,
Disciplinarum quæ dedit una Deum.
Nos ad grammaticen studium convertimus, et mox
Rhetorices etiam quod satis attigimus.
Nec fora non celebrata mihi : sed cura docendi
Cultior, et nomen Grammatici merui :
Non tam grande quidem quo gloria nostra subiret
Æmilium aut Scaurum, Berytiumque Probum :

Aus. pr. 2.

SIECLE.

Sed quo nostrates, Aquitanica nomina, multos
Collatus, non et subditus, adspicerem.
Exatisque dehinc per trina decennia fastis
Asserui doctor municipalem operam.
Aurea et Augusti palatia jussus adire
Augustam sobolem Grammaticus docui :
Mox etiam Rhetor. Nec enim fiducia nobis
Vana, aut non solidi gloria judicii.
Cedo tamen fuerint fama potiore Magistri,
Dum nulli fuerit discipulus melior.
....
Cujus ego Comes, et Quæstor et culmen honorum,
Præfectus Gallis et Libyæ, et Latio :
Et prior indeptus fasces, Latiamque curulem,
Consul, Collega posteriore, fui.
Hic ego Ausonius ——————————
....

Presque tous les anciens et les modernes, qui ont parlé d'Ausone, ont fait beaucoup d'estime de son mérite et de son savoir. C'est ce que nous examinerons plus particulierement dans la suite.

Il est tout à fait surprenant de trouver des Ecrivains diamétralement oposés les uns aux autres au sujet de la religion d'Ausone, sans qu'aucun des deux partis ait donné dans la vérité. Trith. scri. c. 114. 'Ceux-ci, comme Trithéme, en ont fait un S. Evêque d'Angoulême, 'ou un Evêque de Bourdeaux, comme Frisius. Fris. bib. ph. p. 68. 2. Ceux-là au contraire ont même douté qu'il fût baptisé, et ont mis son Christianisme en problême. Il est certain que l'opinion des uns est aussi intolerable que celle des autres. Celle des premiers a été déja rejetée, il y a long-tems. Celle des autres ne mérite gueres moins de l'être.

Il est vrai que la licence, quelquefois effrenée, qu'Ausone s'est donnée en quelques endroits de ses poësies, est une preuve qu'il n'avoit ni le cœur, ni l'esprit, ni peut-être les mœurs assez chastes pour un Chrétien. Mais il n'y a qu'à lire quelques autres de ses pieces, comme son Ephemeride et son Idylle sur la fête de Pâque, pour ne pas douter un seul moment de son Christianisme. On y voit un homme, qui non seulement est parfaitement instruit de nos principaux mysteres, mais qui dans la priere qu'il y a inserée, parle même à Dieu avec beau-

coup

coup de foi et de pieté. D'ailleurs soûtenir qu'Ausone étoit Païen pour la religion, c'est d'une part faire abstraction de la pieté éminente de S. Paulin et de Gratien ses deux disciples favoris, et de l'autre oublier ce qu'étoit Valentinien I, qui l'avoit choisi entre tant d'autres pour Précepteur de Gratien. Comment pouvoir allier l'indignation Chrétienne et héroique, que ce Prince avant son élevation à l'Empire, témoigna pour l'idolatrie sous le regne et les yeux même de Julien l'Apostat qui l'autorisoit, avec le dessein de confier à un Païen l'éducation de son fils aîné? Il ne faut pas non plus oublier ici la pieté dont les parens d'Ausone faisoient profession, et qui forme une nouvelle preuve en faveur de son Christianisme. ' Æmilia Hilaria sœur de sa mere embrassa la virginité, et devint célebre par sa vertu. ' De même Julia Cataphronia sœur de son pere préfera aussi la virginité au mariage, et y vêcut jusqu'à un âge fort avancé.

IV SIECLE.

Aus. par. c. 6.

c. 26.

Tout ce que nous venons de dire de la famille d'Ausone dans le cours de son éloge, et ce que nous en avons déja dit ailleurs en parlant de Jule Ausone son pere et d'Arbore son oncle maternel, est plus que suffisant pour la faire connoître. Il en reviendra encore quelque chose dans l'histoire du siecle suivant. Nous ajoûterons seulement ici, ' qu'Ausone comptoit entre ses alliés Pomponius Maximus et Flavius Sanctus, qui étoient l'un et l'autre ses beaux-freres. ' Le premier étoit Sénateur à Bourdeaux, où il étoit très-estimé, et avoit épousé Julia Dryadia sœur d'Ausone. ' De ce mariage sortirent Pomponius Maximus Herculanus, qui réünissoit en sa personne toutes les belles qualités de l'esprit et du corps, mais qui mourut tout jeune, ' et Megentire femme d'un Paulin, qui fut Gouverneur de la Tarragonoise, et exerça divers autres emplois considérables. ' Il semble aussi qu'Arbore le jeune qui fut Préfet de Rome en 380, étoit frere de Megentire. Celui-ci avoit épousé Veria Liceria arriere-petite fille d'un Eusebe célebre par son savoir dès le siecle précédent. ' Quant à Flavius Sanctus, il avoit épousé Namia Pudentilla sœur de Sabine femme d'Ausone, et fut Gouverneur de la grande Brétagne.

c. 15. 18.

c. 14. 15.

c. 17.

c. 23. 24.

c. 16.

c. 18. 19.

§. II.

SES ECRITS.

Les écrits d'Ausone qui nous restent, sont presque tous en vers, si l'on en excepte une seule de ses letres et son panégyrique de Gratien. Il seroit très-difficile dans le dénombrement que nous en allons faire, de suivre exactement l'ordre chronologique que nous nous sommes proposé et que nous suivons ailleurs. Ce sont pour la plûpart de petites pieces de poësie faites en divers tems, qui composent différens recueils, dont les uns en contiennent d'une date quelquefois la même, quelquefois différente aussi des pieces qui contiennent les autres. De sorte que pour leur assigner leurs veritables époques, il faudroit continuellement passer d'un recueil à un autre, et de celui-ci à un troisieme. D'ailleurs on ignore en quel tems précisement ont été faits la plûpart de ces recueils : si celui des letres, par exemple, a précedé celui des épigrammes, ou si celui des Idylles n'est pas de plus ancienne date que les deux autres. Pour éviter cette confusion et cet embaras, nous suivrons dans l'énumération que nous en allons faire, l'ordre que ces recueils ont entre eux dans les dernieres éditions de nôtre Poëte. Cela n'empêchera pas toutefois qu'à mesure que nous parlerons des pieces de chaque recueil, nous ne lui assignions la date qu'elle nous paroîtra avoir.

Aus. pr. 1-3. 1° A la tête de ces éditions se lisent trois diverses préfaces d'Ausone. La premiere, qui est en vers élegiaques, s'adresse à l'Empereur Théodose, et paroît être une reponse à la letre que ce prince lui avoit écrite pour lui demander ses écrits. Théodose en avoit déja lû quelques-uns. Mais Ausone en aiant publié quelques autres depuis, cet Empereur étoit d'autant plus aise de les lire, que le public en parloit avec plus d'éloge. (Vin. in Aus. §. 1.)

Cette préface seule devroit, ce semble, suffire pour constater la verité de la letre dont il s'agit, et que quelques Ecrivains ont regardée mal à propos et sans sujet comme une piece suspecte ou suposée. On n'y voit absolument rien qui ne convienne et à Théodose et à Ausone ; et c'est assurément faire injure à la mémoire de celui-ci, que de l'avoir retranchée de ses œuvres, à la tête desquelles Vinet l'avoit placée. Théodose l'écrivit de sa propre main. Il y témoigne beaucoup d'estime pour l'esprit d'Ausone et pour son érudition. Il lui mar- (Fab. bib. lat. p. 174.) (Vin. ib.)

que que la demande qu'il lui fait de ses écrits, n'est point par l'autorité impériale, mais en considération de l'amitié qu'ils se portoient l'une à l'autre. Pour mieux l'engager à lui acorder, il lui propose l'exemple des Savans du tems d'Auguste, à qui ils s'empressoient de communiquer leurs ouvrages, l'assurant que si cet Empereur en a admiré quelqu'un plus que lui Théodose n'admire Ausone, il n'en a jamais aimé aucun plus qu'il l'aime.

' A une lettre aussi obligeante Ausone répond, qu'il n'y a pas moïen de se défendre de ce qu'un Souverain comme Théodose témoigne desirer. Que sa demande devient pour lui un commandement irréfragable. Que bien qu'il n'ait pas d'esprit, un tel ordre est capable de lui en donner. Qu'enfin s'il méditoit déjà de publier la suite de ses poësies, lorsque personne ne les demandoit, ce lui seroit maintenant un crime de tarder à le faire, et que d'ailleurs il n'avoit garde de se priver de la gloire de se voir entre les mains d'un Empereur. Il paroît par-là que dès le vivant d'Ausone il se fit diverses éditions de ses poësies. Aus. pr. 1.

' La seconde préface est aussi en vers élégiaques, et la plus considérable des trois. On y trouve un abregé de la vie d'Ausone depuis sa naissance jusqu'à son Consulat inclusivement. Ainsi elle ne fut faite qu'après l'an 379. Ausone l'avoit mise à la tête d'un recueil de ses écrits, et l'adressoit au Poëte Syagre dont nous avons parlé, et qu'il choisissoit pour son Mecene. Il en avoit usé de la sorte, comme il dit lui-même, afin que le public voïant à la tête de son recueil le nom de Syagre, pût aussi-tôt le lui attribuer qu'à son véritable auteur. pr. 2.

' La troisième préface est peu de chose. Ce n'est qu'un petit compliment en vers saphiques à Latinus Pacatus Drepanius, en lui adressant ou le même recueil de poësies qu'à Syagre, ou un autre différent. Ausone ne donne point à Drepane d'autre titre que celui de fils, parce que celui-ci étoit beaucoup plus jeune qu'Ausone. De sorte que cette petite préface fut faite avant 390, que Drepane étoit Proconsul d'Afrique : ce qu'Ausone n'auroit pas oublié de marquer, comme nous verrons qu'il fit dans la suite en une autre ocasion. Du reste il nous le represente comme un des premiers Poëtes de son siecle. pr. 3.

2° ' Les épigrammes d'Ausone forment le premier recueil de ses poësies. Elles sont au nombre de 150, en y compre- epi. p. 1-93

IV SIECLE. nant les 4 sur les fastes Romains, qu'il avoit composés, et qui sont perdus. Ces 4 dernieres épigrammes avec la premiere, qui est pour louer la valeur et le savoir de l'Empereur Gratien, sont les plus considérables. Elles seules valent mieux que toutes les autres ensemble. Entre celles-ci il y en a quelques-unes toutes en grec, d'autres mélées de grec et de latin, et plusieurs indignes de la plume d'un honnête Païen, pour les obscenités qu'elles contiennent. Ausone auroit eu juste sujet de rougir de cette partie de ses épigrammes, et de lui apliquer ce qu'il disoit de quelques autres de ses poësies : *meis etiam intra me erubesco*.

C'est-là une des raisons pour lesquelles Scaliger le pere est allé jusqu'à souhaiter que nôtre poëte ne se fût jamais avisé d'écrire d'épigrammes. Outre, dit-il, que celles qu'il nous a laissées, sont presque toutes peu travaillées et dures à l'oreille et à la prononciation, il s'y en trouve de plus quelques-unes ineptes, d'autres froides ou frivoles et quelques autres détestables pour leurs obcenités, et non seulement indignes de la plume d'un Poëte, mais aussi des yeux ou des oreilles d'un Lecteur. Il semble, ajoûte-t'il, que pour les châtier, il faudroit les brûler entièrement.

D'autres Critiques observent qu'Ausone parut faire revivre Martial en écrivant des épigrammes. Mais il y a autant de différence entre les épigrammes de ces deux Poëtes, qu'il y a de distance du siecle de l'un au siecle de l'autre. Du tems d'Ausone, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, la belle latinité avoit déjà commencé à déchoir, et l'art de la poësie à perdre de ses anciens agrémens. Cela n'empêche pas que les plus habiles connoisseurs ne trouvent beaucoup de délicatesse dans quelques-unes de ses épigrammes.

Quoiqu'il en soit, il paroît qu'elles sont les premieres de ses productions qui ont vu le jour depuis le commencement de l'imprimerie. Elles furent imprimées à Venise dès l'an 1496 en un volume *in-fol.* avec la préface de Barthelemi ou George Merula. Elles y parurent même, comme d'autres l'observent, dès 1472, puis en 1494.

3°. L'éphemeride d'Ausone, qui suit ses épigrammes, contient en vers de différentes mesures toutes les actions d'une journée sainte, depuis le lever jusqu'au coucher. Mais nous ne l'avons point en son entier. Il y manque diverses choses sur la fin. Elle semble avoir été faite pour l'usage de la jeunesse

IV SIECLE.

qu'Ausone prenoit soin d'instruire ; et l'on voit par-là, à l'honneur de ce Poëte, qu'au même tems qu'il enseignoit les belles letres à ses disciples, il tâchoit de leur donner aussi les principes d'une éducation Chrétienne. C'est ce que S. Paulin un d'entre eux reconnoissoit lui-même, comme on l'a vû. Cette piece est assurément la plus estimable de toutes les poësies d'Ausone, et lui meriteroit le titre de Poëte Chrétien, si quelques autres de ses pieces ne l'en rendoient indigne. Il y a renfermé ce que la plus pure philosophie enseigne dans sa morale ; et il y donne tous les préceptes, les pratiques et les prieres même d'une journée Chrétienne. La priere qu'il y a inserée pour demander à Dieu la grace de passer saintement la journée, ne respire que la pieté et une foi très-pure sur nos mysteres. Il y parle dignement de Dieu, et y insiste sur l'éternité du Verbe, peut-être à dessein de munir la jeunesse contre les erreurs des Ariens, qui de son tems causoient tant de trouble dans l'Eglise. On ne sera pas fâché de trouver ici quelque chose de cette piece, afin d'en pouvoir juger plus sainement.

Omnipotens, Solo mentis mihi cognite cultu, p. 97. 98.
Ignorate malis, et nulli ignote piorum,
Principio extremoque carens : antiquior ævo
Quod fuit, aut veniet : cujus formamque modumque
Nec mens complecti poterit, nec lingua profari.
....

Ipse Opifex rerum, rebus causa ipsa creandis,
Ipse Dei Verbum, Verbum Deus, anticipator
Mundi quem facturus erat : generatus in illo
Tempore, quo tempus nondum fuit : editus ante
Quam jubar et rutilus cœlum illustraret eous :
Quo sine nil actum, per quem facta omnia....
....

Da Pater invictam contra omnia crimina mentem, p. 99.
Vipereumque nefas nocituri averte veneni.
Sit satis, antiquam serpens quod perdidit Evam,
Deceptumque adjunxit Adam : nos sera nepotum
Semina, veridicis ætas prædicta Prophetis,
Vitemus laqueos, quos letifer implicat anguis.
. ...

* p. 101

Da Pater hæc nostro fieri rata vota precatu.
Nil metuam, cupiamque nihil, satis hoc rear esse
Quod satis est. Nil turpe velim, nec causa pudoris
Sim mihi. Non faciam cuiquam, quæ tempore eodem
Nolim facta mihi. Nec vero crimine lædar,
Nec maculer dubio. Paullum distare videtur
Suspectus verusque reus. Male posse facultas
Nulla sit : at bene posse adsit tranquilla potestas.
Sim tenui victu, atque habitu : sim carus amicis...

p. 102

'Ausone dans cette éphemeride marque l'heure du dîner à 11 heures du matin.

Syll. poe. Chr. | Chor. poe. [illegible] p. 309.

Cette piece a paru si Chrétienne à quelques Ecrivains, qu'ils ont cru la devoir ôter à Ausone pour la donner à S. Paulin de Nole, à qui ils ont jugé qu'elle convenoit mieux. On la trouve sous le nom de ce Saint et dans l'édition de ses œuvres par Rosweide, et dans les Orthodoxographes imprimés à Basle en 1569, comme aussi dans le chœur des Poëtes Latins. Adam Siberus l'a aussi inserée dans son Manuel de pieté pour la jeunesse, qu'il publia à Leipsick en 1580. 'Elle fut imprimée separément *in*-4°. dès 1517 à Paris chez Josse Bade.

Aus. F. dat. 57.

Aus. par. p. 127-143.

4°. 'Après l'éphemeride viennent les *Parentalia*, c'est-à-dire les éloges des parens d'Ausone qui étoient déja morts, ou les devoirs rendus à leur mémoire. Ils sont divisés en 30 chapitres, sans y comprendre les deux petites préfaces, l'une en prose et l'autre en vers, et contiennent les éloges de plus de 30 personnes. Ces éloges sont presque tous en vers élegiaques. 'Ausone les composa après son Consulat, et même après avoir quité la Cour, et s'être retiré dans sa terre en Saintonge. Il y avoit alors 36 ans qu'il étoit veuf. 'On aprend de la petite préface qui est en prose, qu'Ausone avoit déja publié quelques autres poësies, lorsqu'il composa celles dont il est ici question. Il a assez de modestie pour avoüer que les premieres n'avoient pas été entierement goûtées, et qu'en cela on leur avoit rendu justice. Il a bien raison, s'il s'agit de ses épigrammes et de ses autres semblables pieces. Quant aux *Parentalia*, il dit qu'ils ne paroitront agréables ni par leur titre, ni par le sujet dont ils traitent. Il faut néanmoins convenir qu'ils ne laissent pas de nous donner beaucoup de lumiere pour l'histoire de ce IV siecle ; et l'on a pû s'apercevoir que nous en avons souvent fait usage. Ce recueil, non plus que le suivant, ne se trou-

p. 21. 29.

p. 127.

vent point dans les premieres éditions des œuvres d'Ausone. IV SIECLE.

5°. ' Les éloges ou épitaphes des Professeurs de Bourdeaux ne furent composés qu'après les *Parentalia*. Ils sont même postérieurs au suplice d'Eucrocie femme du Poëte Delphide, laquelle fut executée selon S. Prosper en 385. Ce recueil contient 24 chapitres, sans y comprendre la petite préface qui est à la tête et les deux petits épilogues. On y trouve les éloges de plus de 30 personnes, en vers de presque toutes les différentes mesures. Ausone y a fait entrer les étrangers qui ont enseigné à Bourdeaux, comme les naturels du païs qui ont professé ailleurs. ' Il semble s'être borné à n'y parler que des Professeurs du IV siecle. ' Il dit expressément qu'il ne donne les éloges que de ceux qui étoient morts, lorsqu'il les composoit; priant ses Lecteurs d'y chercher moins les beautés du discours, que les marques de sa vénération pour les Savans de son païs. Il déclare de même qu'il n'entreprend point de parler des Avocats, des Historiens, des Poëtes, des Médecins, des Philosophes, mais seulement des Professeurs de Grammaire et de Rhetorique. C'est assurément une perte pour l'histoire literaire de la France, de ce qu'il n'ait pas emploïé sa plume pour nous faire connoître ceux-là comme les autres. C'en est encore une plus grande de ce qu'en chaque siecle et en chaque province des Gaules, il ne s'est pas trouvé autant d'Ausones qui aïent rendu le même service et à la mémoire des Savans de leur connoissance, et à la république des letres. Le peu que nous a conservé Ausone de ce qu'il savoit de ceux de son païs, nous a été d'un grand secours pour l'histoire de ce IV siecle.

Prof. p. 144-189.

p. 172.

p. 188.

6° ' Les éloges des Professeurs de Bourdeaux sont suivis des épitaphes des Heros, qui se trouverent à la guerre de Troïes. Cet ordre est naturel ; puisqu'Ausone assûre avoir ajoûté ces épitaphes aux éloges précedents, non pour en faire comme une suite, mais pour empêcher qu'elles ne se perdissent. Il déclare que ce n'est qu'une traduction latine de ce qu'il avoit trouvé dans les écrits d'un Philologue Grec. Ces épitaphes sont au nombre de 26. Ausone y en ajoûta encore 12 autres sur différentes personnes célebres, comme Niobé fille de Tantale, Didon, Diogene le Cynique, et autres. ' Nous dirons en passant que les Connoisseurs font grand cas des traductions qu'Ausone a faites de grec en latin, comme y aïant beaucoup de subtilité, de sel et d'élegance. Au reste ce recueil ne nous présente rien qui indique le tems auquel il a été fait.

hero. p. 189-214.

B'oun. ib. p. 269

IV SIECLE.

7°. [a] On ne trouve non plus rien qui puisse fixer l'époque des Césars d'Ausone. Il semble que ce fut une des premieres productions de sa Muse, en ce qu'ils sont adressés à Hespere son fils. Il étoit aparemment encore tout jeune lorsqu'Ausone les composa pour lui donner par-là quelque teinture de l'histoire des Empereurs. D'abord il lui représente en douze vers la suite des douze Césars, dont Suetone nous a laissé l'histoire. En douze autres vers il lui trace le tems du regne de chacun d'eux, et en douze autres le genre de leur mort : tous vers héroïques. Enfin il lui peint en autant de quatrains composés de vers élegiaques le caractere de tous les Empereurs, depuis Jule César jusqu'au temps qu'il composa l'ouvrage. Ce qui nous en reste, ne va que jusqu'à Heliogabale, encore n'avons-nous que deux vers sur ce dernier. On voit qu'Ausone dans ces portraits en racourci a fort bien pris le plus souvent le génie de ceux qu'il y a voulu représenter.

[a] Aus. Cæs. p. 215-227

Syll. poe. Chr.

On a quelquefois détaché ces Césars d'Ausone du corps de ses autres poësies, pour les joindre aux petits Ecrivains de l'histoire des Empereurs. Ils se trouvent nommément dans l'édition qu'en publia Nicolas Reufner à Leipsick en 1572. On les a mis aussi à la suite de Lucain des éditions de Basle 1551. et de Cologne 1560. Les 42 premiers vers ont été imprimés par erreur dans quelques recueils à la fin des poësies de S. Sidoine, comme s'ils en faisoient partie.

Poë. lat. cor. p. 2102 | Chr. poe. p. 3246.

8°. Les villes célebres est un autre ouvrage d'Ausone, où en 14 chapitres ou articles composés de vers héroïques il a fait les éloges, et quelquefois donné la description de 17 villes choisies. Voici le rang qu'il leur donne entre elles : Rome, Constantinople, Carthage, Antioche, Alexandrie, Tréves, Milan, Capouë, Aquilée, Arles, Lerida, Athenes, Catane, Syracuse, Toulouse, Narbone, Bourdeaux. L'article de Rome ne contient qu'un seul vers ; et personne ne dit s'il n'y manque rien, comme il semble y manquer. Ausone s'étend beaucoup plus sur Bourdeaux, comme le lieu de sa naissance, que sur les autres villes. Il n'y oublie pas les bons vins du païs. Il dit qu'il avoit été Consul dans cette ville comme à Rome : ce qui doit s'entendre de quelque charge de Police, que l'on nommoit ailleurs Duumvirat, et qui retient encore le nom de Consulat dans quelques villes de Guiene. Nous aurions par-là une date pour assigner une époque à cet ouvrage. Mais ce qu'Ausone dit sur Aquilée, nous en fournit une plus récente.

Aus. urb. p. 228-263.

p. 237.

Y faisant mention de la défaite du Tyran Maxime devant cette ville ; ce qui arriva en 388, il fait voir que l'ouvrage est posterieur à cette action.

Bibl. Tell. p. 276. 2.

' Ce traité des villes célebres parut dans le public en un volume séparé l'an 1565. On est redevable de cette édition à Elie Vinet, qui aïant déterré un ancien manuscrit très-correct, le fit imprimer la même année à Poitiers chez de Marnef, avec un assez ample commentaire de sa façon, le tout en un volume *in*-8°. Depuis, il est passé dans le traité des acroissemens des villes par Hippolyte de Colli; *lat, a Collibus*.

Aus. Sap. p. 284-293.

9°. ' Le jeu des sept Sages est en vers de différentes mesures, et adressé à Latinus Pacatus Drepanius qualifié Proconsul, par une petite letre en vers élegiaques. On voit par cette qualification de Drepane que l'écrit ne fut composé tout au plûtôt qu'en 390, qui est l'année à laquelle il entra dans son Proconsulat ou gouvernement d'Afrique. Ausone a trouvé le secret de faire entrer dans ce traité tous les beaux sentimens des anciens Sages de la Gréce, qui tendent tous à la vertu. Il y fait paroître tous ces Sages en particulier, et leur met en la bouche les maximes qu'ils ont autrefois enseignées. Il n'y a pas même oublié les principes de la philosophie naturelle, selon les idées de ces Philosophes. Il y propose en divers articles les sentimens de Pythagore, de Zenon, d'Epicure et de quelques autres. Il s'y trouve trois à quatre lacunes en divers endroits, mais elles ne paroissent pas considérables.

Bibl. S. Vin. Cen.

' Il paroît qu'on a fait une estime particuliere de ce traité d'Ausone, puisqu'on en trouve quelques éditions faites séparément de ses autres écrits. Il fut imprimé dès 1526 à Basle chez Jean Froben, avec les distiques qui portent le nom de Caton, et les observations d'Erasme, le tout en un volume *in*-8°. Jean Brouchier de Troïes fit depuis un commentaire sur ce traité, et joignit l'un et l'autre au recueil de ses poësies, qu'il publia en même volume à Paris chez Simon de Colines l'an 1528. Dans l'une et dans l'autre édition cet écrit est intitulé Apophthegmes ou Sentences des sept Sages.

Aus. Id. p. 294-358.

10°. ' Les Idylles d'Ausone sont sans difficulté la plus belle partie de ses poësies. On en compte jusqu'à vingt; quoique dans les anciennes éditions on en ait porté le nombre jusqu'à 33, parce qu'on y a inseré sous le même titre l'*Eclogarium*, ou pieces qui forment le recueil des endroits choisis de divers anciens Auteurs. Ces Idylles sont autant de petits poëmes

Bloun. ib. p. 270

Aus. edyl. 1. p. 5. 296.

Aus. F. ibid.

edyl. 2. p. 297-303.

égaïés qui contiennent des descriptions de lieux, et des narrations d'avantures agreables. ' Les critiques les regardent en général comme de fort bonnes pieces de poësies, et dignes d'un grand Poëte. Il faut pourtant avouer qu'ils ne sont pas tous de même prix, soit pour les sujets dont ils traitent, soit pour la beauté de la poësie. Il y en a d'infames, comme le *Cento nuptialis*. Il y en a d'excellens, comme la Moselle, et de dignes d'un Poëte Chrétien, ' comme le premier, qui est sur la fête de Pâque. Ausone y parle fort bien du mystere de la Trinité, et y insiste, comme dans son éphemeride sur l'éternité du Verbe, qu'il reconnoît non seulement semblable, mais encore égal au Pere. Il le finit par une priere en faveur des deux Empereurs qui regnoient alors et du César Gratien. Ces deux Empereurs étoient les deux freres Valentinien I et Valens. De sorte que cet Idylle fut fait avant la fin de l'année 375, qui est celle de la mort du premier. Tous les autres sont composés de vers ou héroïques, comme celui-ci, ou elegiaques, et faits en divers tems.' Ce premier Idylle a été imprimé séparément *in*-4°, à Paris chez Josse Bade l'an 1518.

' Le second Idylle est intitulé *Epicedion in patrem suum Julium Ausonium*. C'est un petit poëme, ou une élegie sur la mort de Jule Ausone Médecin et pere de nôtre Poëte. Celui-ci y a tracé en abregé la vie de ce Médecin, et divers traits de l'histoire de sa famille. Les Grecs donnoient le titre d'*Epicedion* aux poëmes lugubres qu'ils composoient pour les obseques de leurs morts, et le titre d'*Epitaphion* à ceux que l'on ne faisoit qu'après leur sepulture. Suivant cette notion on pourroit croire que cet Idylle fut fait dès les obseques de Jule Ausone. Mais la suite fait voir qu'il ne fut composé qu'assez long-tems après, puisqu'il y est fait mention du Consulat d'Ausone son fils qui n'y fut élevé qu'en 379, et que Jule Ausone étoit mort dès 377. Ce poëme est précedé d'une petite préface en prose adressée aux Lecteurs. Ausone y avertit qu'il avoit composé cet éloge pour être mis au bas du portrait de son pere, où il se lisoit, avant qu'il le fît passer dans le recueil de ses poësies. Il proteste n'y rien avancer, que ce qui étoit connu de tous ceux qui avoient vêcu avec le défunt ; ajoûtant qu'il se feroit le même crime d'avancer des choses fausses, que de taire ce qu'il y avoit de vrai. Il prie aussi ses Lecteurs de croire qu'il s'est bien moins porté à faire ce poëme dans le dessein d'atirer à son pere des louanges de la part des hommes ; ce qui

ne feroit que le charger après sa mort; que pour lui gagner leur bienveillance, et rendre justice à sa mémoire.

Dans l'Idylle suivant, qui est le troisiéme, Ausone nous a laissé en vers élegiaques la description d'une de ses terres, qu'il dit avoir été l'héritage de ses peres. Elle étoit située à une petite distance de la ville, aparemment de Basas, où l'on alloit par eau. En parlant de ce petit héritage, comme il le nomme lui-même, il prend ocasion de déclamer contre la cupidité. Lorsqu'on n'y met point de bornes, dit-il, on n'en met point non plus à la passion d'acumuler richesses sur richesses. Au haut de la piece se lit une inscription qui porte qu'Ausone ne la fit qu'après avoir quité la Cour, et lorsqu'il se fut retiré dans cette terre.

edyl. 3. p. 303-304. p. 303

L'Idylle 4[e] intitulé *Protrepticon de studio puerili*, est une exhortation en vers hexametres au jeune Ausone son petit-fils par sa fille, pour le porter à l'étude, et l'animer à marcher sur les traces de ses peres. On trouve dans ce poëme beaucoup d'élegance et une grande érudition; quoique l'Auteur témoigne l'avoir proportionné à l'âge de l'enfant. Ausone l'adressa par une courte letre en prose à Hespere son fils, et oncle paternel de l'enfant, afin qu'il y fît ses remarques et ses corrections. Après avoir exhorté dans le poëme son petit-fils à ne point craindre la rigidité et les châtimens de ses Maîtres, il lui trace un plan d'étude convenable à sa jeunesse, et conforme à ce qu'il avoit mis lui-même en usage, lorsqu'il enseignoit. Il lui marque ensuite par ordre les Auteurs qu'il doit lire avec soin : Homere et Menandre entre les Grecs, Terence, Ciceron, Horace, Virgile entre les Latins. Et afin de lui inspirer plus d'émulation, il lui rapelle les grands honneurs auxquels son pere et son oncle étoient parvenus, et auxquels il avoit été élevé lui-même en considération de son savoir. Ausone étoit déja vieux, lorsqu'il composa ce 4[e] Idylle. Claude Minos y aïant fait un Commentaire de sa façon le publia avec un autre Idylle du même Poëte, à Paris, chez Jean Richer 1582 *in*-8°.

edyl. 4 p. 305-319. Bib. S. Jul. Tu

Nous n'avons pas le 5[e] en son entier. Il est en vers de même mesure que le précédent, et a pour titre *Genethliacon ad eumdem Ausonium nepotem*. Il fut fait pour le jour de la naissance du jeune Ausone, lorsqu'il entroit dans la douziéme année de son âge, et qu'Ausone son aïeul étoit dans sa vieillesse.

edy. 5 p. 320-321

L'Idylle 6[e] aussi en vers héroïques est fort ingénieux. Il

edy. 6 p. 321-338.

IV SIECLE

contient la fable de Cupidon ataché à une croix par les Héroïnes. Ausone l'adresse par une petite letre en prose à un Gregoire qu'il qualifie son fils, comme beaucoup plus jeune que lui, et peut-être comme aïant été son disciple. Nous croïons que ce Gregoire est le même que celui qui étoit Préfet des Gaules en 383. Ainsi l'Idylle fut fait avant cette date, puisque l'Auteur dans le titre ne fait nulle mention de cette Préfecture. Ausone dit qu'il tira d'un tableau qu'il avoit vû à Tréves le sujet de ce poëme, et qu'il n'y avoit dans la piece que ce sujet seul qui fût de son goût. Cependant les Critiques ne laissent pas d'en faire beaucoup d'estime.

Pl un. ibid.

Aus. edyl. 7. p. 338. 342.

On n'a qu'une partie du 7e Idylle intitulé *Bissula*. Il est acompagné de trois épigrammes sur le même sujet, et de deux petites préfaces. La premiere en prose et en vers s'adresse à Axius Paulus ami d'Ausone, à qui il avoit demandé ce poëme. L'autre préface toute en vers est adressée au Lecteur. Ausone y déclare que la piece qui la suit n'est pas faite pour des personnes qui sont à jeun, et qu'il faut avoir bû pour en avoir l'intelligence. On ne voit pas au reste ce qui peut avoir porté Ausone à parler ainsi de cette piece : à moins que ce ne soit ce qui y manque. Il paroît par ce qui nous en reste que le tout étoit très-peu de chose ; n'étant que le portrait et les avantures d'une esclave Germaine. Ausone semble témoigner que c'étoit-là une des premieres productions de sa Muse.

p. 338.

Idyl. 8. 9. p. 343-347.

Les 8e et 9e Idylles furent faits, l'un la veille, et l'autre le jour même qu'Ausone entra dans le Consulat. Ils sont fort courts l'un et l'autre, et ne contiennent presque autre chose que des vœux pour une heureuse et abondante année.

Idyl. 10. p. 347-[illegible]

[illegible]

L'Idylle dixiéme est sans contradiction le plus considérable de tous, et la plus belle piece des poësies d'Ausone. Elle seule suffiroit pour mériter le nom de Poëte à son Auteur. Les Connoisseurs y remarquent autant d'esprit que d'art, tant pour la disposition et l'élegance, que pour la beauté des figures.

Aus. [illegible]

Ausone y fait en 500 vers héroïques ou environ et une description agréable et un éloge pompeux tout ensemble de la riviere de Moselle, dont l'Idylle a pris le nom. L'on ne peut se tromper en l'atribuant à nôtre Poëte ; puisqu'il a eu soin de marquer son nom et sa patrie dans le corps de l'ouvrage. Il le composa à Tréves, lorsqu'il étoit à la Cour des Empereurs Valentinien et Gratien son fils, et du vivant de celui-là : par conséquent avant 375, qui est l'année de sa mort. Il

p. 325-[illegible]

y fait par ocasion un petit éloge du Rhin, sur lequel il promet d'exercer plus amplement sa Muse, lorsque les Princes l'auront renvoïé dans son païs.' Il y promet aussi de relever par ses vers, lorsqu'il joüira du repos et du loisir que la vieillesse lui faisoit esperer, les actions mémorables des Belges, les mœurs, l'éloquence des grands hommes de son païs, les honneurs, les charges, les dignités par lesquelles ils ont passé.

IV SIECLE.

Aus. p. 415-420

' L'on croit que c'est ce qu'il executa dans la suite par les éloges des Professeurs de Bourdeaux, et ceux de ses parens. Mais à dire le vrai, il faut convenir que ces deux écrits ne remplissent pas l'idée qu'Ausone nous donne ici de sa promesse. De sorte qu'il paroit assez visiblement qu'il n'y a satisfait qu'en partie, ou s'il l'a fait en tout, son ouvrage est perdu.

not. p. 417.

' Nous avons une letre de Symmaque à Ausone, dans laquelle cet Orateur fait l'éloge de ce poëme, jusqu'à le mettre de niveau avec les poësies de Virgile. L'éloge est un peu outré. ' Il est étonnant que cette piece, composée exprès pour faire honneur au païs de Tréves, y fût si rare au XII siecle, qu'un Auteur de ce tems étoit obligé de renvoïer à Bourdeaux pour en avoir connoissance.

Sym. l. 1. ep. 8.

Spic. t. 12. p. 206.

' Il y a eu une édition particuliere de la Moselle d'Ausone avec les commentaires de Marquardus Freher pour l'expliquer. Le tout est imprimé en un volume *in-folio* à Heidelberg chez Vœgelite l'an 1619. On trouve aussi le même ouvrage avec son commentaire à la fin des origines Palatines du même Freher. ' Dès 1615 Paul Duizius l'avoit publié à Pont-à-Mousson, avec quelques élegies choisies de Tibulle, de Properce et un commentaire de sa façon.

Bib. Tell. p. 213. 2.

Fab. bib. lat. p. 178.

' L'Idylle suivant, qui est le onziéme, a mis à la torture tous les Commentateurs qui ont entrepris de l'expliquer. C'est proprement une énigme qu'Ausone proposa à table un jour qu'il donnoit à manger à ses amis. Les Anciens avoient de coûtume d'en user de la sorte. L'Idylle est en 90 vers héroïques, et intitulé *Griphus*, c'est-à-dire, proposition que l'on donne à deviner sous des termes obscurs, et souvent contradictoires. Il roule sur le nombre de trois; et son Auteur en traitant un sujet si stérile en aparence, a trouvé le secret d'y faire entrer divers traits d'érudition. ' André Schot y trouve même beaucoup d'esprit, et le Gyraldi une grande varieté, des recherches curieuses, mais peu de jugement et aussi peu de politesse.

Aus. edyl. 11. p. 467. 472.

Bl. un. ib. p. 269. 270.

Aus. id. p. 117. Bib. s. Vin. Cen. Jul. Tur. Aus. ib.

A dire ce que nous en pensons, la piece nous paroît peu interessante. Ausone néanmoins ne la jugea pas indigne d'être dediée à l'Orateur Symmaque par une assez longue letre en prose. De même deux de nos Critiques du XVI siecle n'ont pas crû perdre leur tems que de l'emploïer à enrichir de leurs commentaires ce même Idylle. Le premier qui y a travaille est François Dubois ou Silvius, qui publia le sien avec le texte d'Ausone dès 1516 à Paris chez Bade en un volume *in*-4°. L'autre est Claude Mignaut ou Minos de Dijon, qui fit imprimer le sien aussi avec le texte original, à Paris chez Denys du Pré l'an 1574 en même volume, et depuis encore à Paris chez Jean Richer en un volume *in*-8°. l'an 1583. Ausone témoigne qu'il y avoit déja du tems qu'il avoit composé cet Idylle, lorsqu'il l'envoïa à Symmaque. On n'y trouve rien qui puisse autrement en fixer la date.

Id. p. 472.

Il n'en est pas ainsi du douziéme intitulé *Technopægnion*. L'on voit par la premiere dédicace de celui-ci, qui est à Pacatus Drepanius, qualifié Proconsul, qu'il ne fut fait au plutôt qu'en 390 ; ainsi sur la fin de la vie d'Ausone. Cet Idylle, de l'aveu de son propre Auteur, n'est qu'un jeu de mots, et à le bien prendre, un amusement puerile, où il ne paroît que de l'imagination. Il traite de divers sujets qui peuvent fournir au dessein assez bizarre de la piece, comme des faux Dieux, des membres du corps, des viandes, du printems, etc. Chaque vers de la premiere partie commence par un monosyllabe, et finit par un autre, qui fait le commencement du vers suivant. Dans le reste du poëme les vers finissent comme les précedens par un monosyllabe ; mais ils ne commencent pas de même. De sorte qu'on pourroit le nommer le poëme des monosyllabes. Il est tout-à-fait surprenant qu'Ausone, qui avoit de l'esprit et du goût, se soit amusé dans sa vieillesse même à une semblable puerilité. Il la jugea néanmoins digne d'être adressée nonseulement à Drepane, mais aussi à S. Paulin, qui s'ocupoit alors de choses incomparablement plus excellentes dans le lieu de sa retraite, où il étoit apliqué à la pratique de toutes les vertus Chretiennes, pour répondre à la sainteté qu'il avoit reçuë depuis peu dans le sacrement de la régénération.

[illegible]

L'Idylle 13e adressé à Axius Paulus, n'est au jugement d'Ausone même, qu'une piece frivole, de nul mérite, où il n'est entré ni esprit, ni feu, et qui ne lui a couté ni peine ni travail. Il pouvoit ajoûter, qu'il avoit au moins réussi à en fai-

IV SIECLE.

re une très-mauvaise piece, tout-à-fait indigne d'un Chrétien, et même d'un honnête Païen. Il a beau dire qu'il ne la composa que par ordre de l'Empereur Valentinien I ; il a beau citer les exemples de plusieurs Poëtes de l'antiquité, qui bien que d'une vie irréprochable, n'ont pas laissé d'égaïer les sujets qu'ils ont traités ; il a beau se parer de ce vers de Pline et de Martial, *Lasciva est nobis pagina, vita proba* : tout cela ne sauroit le justifier d'avoir rempli d'obscénités l'Idylle dont nous parlons. Il est tout composé de diverses parties tirées mot pour mot des vers de Virgile, et cousues ensemble pour former le plus souvent contre leur sens propre et naturel, ce qu'il a nommé lui même *Cento nuptialis*, c'est-à-dire une rapsodie bizarre, afin d'exprimer tout ce qui se passe de plus secret entre les nouveaux mariés. On sait que des personnes Chrétiennes, comme Eudocia et Proba Falconia ces célebres Poëtesses de l'antiquité, ont imité ce genre de poësie, en composant comme Ausone des Centons tirés des vers d'Homere et de Virgile. Mais on sait aussi qu'elles ne l'ont fait qu'à la louange de J. C. et à l'honneur de la réligion Chrétienne. ' Ausone composa le sien, lorsqu'il instruisoit le jeune Gratien dans les letres.

Idyl. 13. p. [illegible]

Quoique cette piece ne fût bonne qu'à brûler, on n'a pas laissé d'en multiplier les exemplaires ailleurs que dans les éditions d'Ausone. ' Henri Maibomius l'a jointe aux autres Centons tirés de Virgile qu'il fit imprimer l'an 1597 en un volume *in*-4°. à Helmstad. On la trouve aussi avec les amours de Baudius, et à la fin de plusieurs éditions de Petrone, avec le *Pervigilium Veneris*, autre piece de même alloi.

Syll. poe. chr.

' On a long-tems atribué à Virgile les Idylles 14e 16e 17e et 18e, et dans cette pensée on les a souvent imprimés entre les petites poësies de cet ancien Poëte. Mais l'on convient depuis plus d'un siecle et demi, qu'ils sont d'Ausone. ' Le 14e est en vers élegiaques, et a pour titre *Les Roses*. Il se trouve à la fin de quelques-unes des dernieres éditions de Petrone. ' Le 16e et 17e sont fort courts. Les sujets dont ils traitent ont été pris de Pythagore. L'un a pour titre, *De l'homme de bien*, et l'autre, *Le oui et le non*. ' Le 18e sur les âges des animaux est aussi fort court, et pris d'Hésiode pour la matiere.

Aus. ib. n. t. p. 520.
Idyl. 14. p. [illegible]-524.
p. 629. [illegible]
p. [illegible]

' Le sujet du 15e est encore tiré du grec de Pythagore ; Ausone y traite de l'ambiguité sur le choix d'un genre de vie. Ce petit poëme, qui est en vers héroïques, a de grandes beautés.

p. 521. 528.

L'auteur y fait le dénombrement de presque tous les divers genres de vie, et des peines, qui en sont inséparables. De-là il conclud, non avec les Chrétiens, mais avec les Philosophes du Paganisme, qu'il n'est point avantageux de naître, si l'on ne meurt aussi-tôt après que l'on est né. L'on ne trouve au reste dans cette piece aucun trait qui en fasse connoître la date.

Bib. S. Jul. fur.

'Cet Idylle est un de ceux d'Ausone que Claude Minos a commentés. Il le fit imprimer dès 1582 à Paris chez Jean Richer, en un volume *in*-8°. avec le *Protrepticon* du même Poëte, et les observations dont il avoit enrichi l'un et l'autre. Frederic Jamot de Bethune aïant mis en vers grecs celui dont il est ici question, le publia avec le texte original, à la fin des Idylles de Moschus et de Bion. Il se trouve à la page 328 de l'edition de 1584, et à la page 58 de l'édition de 1620. 'Il y a même une édition particuliere de cet Idylle d'Ausone, faite à Hambourg l'an 1637, en un volume *in*-8°.

Kön. Lib. p. 443.

Aus. id. p. 330-338.

'Les deux derniers Idylles, c'est-à-dire le 19e et le 20e sont peu de chose. L'un traite en douze vers héroïques des travaux d'Hercule, et l'autre des inventions et des offices des neuf Muses en onze vers aussi héroïques.

11°. Nous avons déja remarqué que les divers petits poëmes, qui composent ce qu'on nomme l'*Eclogarium* d'Ausone, c'est-à-dire un recueil de quelques endroits choisis des Anciens, faisoit autrefois une suite des Idylles. 'Mais on a jugé à propos de l'en séparer dans les dernieres éditions de ce Poëte. Ces endroits choisis par Ausone traitent de divers sujets. Il y en a sur les signes celestes, sur les quatre saisons, sur les mois et les jours de l'année, sur le solstice dans l'équinoxe, sur les féries des Romains, sur les luttes et les combats dans le cirque.

Ecloz. p. 338.-367.

ep. p. 367-498.

12°. 'Les letres d'Ausone, au nombre de 25, ne sont sans doute que la moindre partie de celles qu'il avoit écrites. C'est de quoi l'on verra diverses preuves par la suite de ce que nous allons dire. Il n'y en a qu'une seule qui soit toute entiere en prose. Toutes les autres sont ou en vers, ou mêlées de vers et de prose, et quelques-unes de grec et de latin. L'ordre chronologique n'est point exactement gardé dans le rang qu'on leur assigne.

p. 367-373.

Les trois premieres ne contiennent rien de bien interessant. L'une est adressée à Jule Ausone pere de l'Auteur, pour lui donner avis qu'il lui étoit né un fils, qui le faisoit grand-pere. Les deux

deux autres sont écrites à Hespere fils d'Ausone, l'une de Tréves où celui-ci se trouvoit encore, lorsque Maxime eut pris la pourpre, et l'autre en une autre rencontre.

' La 4e avec les trois suivantes sont écrites de divers lieux à un Theon Poëte, ancien ami d'Ausone. La premiere de ces quatre letres est particulierement estimée pour l'érudition, les railleries fines et le tour ingenieux qui y regnent. Ausone l'écrivit à la suite de l'armée de l'Empereur, lorsqu'il étoit déjà chargé de l'instruction du jeune Gratien. La 5e et la 6e sont peu de chose. La 7e est une vieille piece qu'Ausone avoit composée dans sa jeunesse, et qu'il eut la complaisance de retoucher sur la fin de sa vie. Ce n'est toutefois qu'un jeu de mots sur une trentaine d'huitres dont un de ses amis lui avoit fait présent. Aus. ep. p. 574-59

' Il y en a sept adressées à Axius Paulus Rhéteur et ami particulier d'Ausone. Ce sont la 8e et les six suivantes. Elles ne sont presque ou que des exhortations pour ranimer les études de ce Rhéteur, ou des billets d'invitation pour le presser d'aller voir Ausone dans sa terre en Saintonge, où il dit s'être retiré afin d'être plus à portée de joüir de la compagnie de cet ami. La 13e n'est composée que de deux vers grecs. Celle qui précéde et celle qui suit, sont partie en grec, partie en latin. p. 598.-629.

' La 15e n'est interessante, qu'en ce qu'elle nous apprend qu'il y avoit alors à Angoulême une école publique, à laquelle présidoit un Tetrade, fameux Poëte à qui cette letre est adressée. p. 625-625.

' La 16e est en prose accompagnée de vers épodes ou petits vers, et s'adresse à Sextus Petronius Probus Préfet du Prétoire. Ausone l'écrivit, lorsqu'il étoit à la Cour, et l'envoïa à Sirmich, où Probe se trouvoit. C'est pour lui donner avis qu'il lui adressoit les fables d'Esope de la traduction de Titien, avec l'histoire de Cornelius Nepos pour l'instruction de ses enfans. p. 629-638.

' La 17e toute en prose, s'adresse à Symmaque, et fait la 26e de celles de son premier livre. Elle contient un éloge pompeux de l'éloquence de cet Orateur. Ausone la lui écrivit pour s'excuser de lui composer l'ouvrage qu'il lui avoit demandé pour son instruction. On y voit divers traits de l'union un peu trop grande d'Ausone avec ce Païen, quoiqu'ils fussent d'un âge bien different l'un de l'autre. Cette letre en supose d'autres du même Auteur à Symmaque. ' Nous en avons encore trente de celui-ci à Ausone, qui sans doute ne lui en aura pas moins écrit. p. 639-644 | Sym. l. 1. ep. 26. Sym. ib. p. 7-37.

ᵃ Aus. ib. p. 644-649.

[a] Quoique la plus grande partie de la 18ᵉ letre ne soit qu'un jeu de mots pour exprimer le nombre de douze, cette letre ne laisse pas d'avoir son mérite. Elle est en vers élegiaques, et nous fait connoître deux grands hommes qui professoient les belles letres à Tréves du tems qu'Ausone exerçoit la charge de Questeur.

p. 650-678.

[b] Les sept dernieres letres d'Ausone, c'est-à-dire la 19ᵉ avec les suivantes, sont toutes écrites à S. Paulin, les unes avant, les autres après sa retraite. Dans la 19ᵉ Ausone fait l'éloge du Poëme que Paulin avoit composé en mettant en abrégé les trois livres de Suetone sur les Rois, et qu'il avoit envoïé à Ausone. La 20ᵉ est peu de chose. L'Auteur y loue encore en peu de vers le talent qu'avoit Paulin pour la poësie. La 21ᵉ mélée de prose et de vers, est pour remercier Paulin de quelques présens qu'il avoit envoïés à Ausone. Il y est aussi parlé d'un opuscule que Paulin lui avoit adressé pour le retoucher. Paulin faisoit sa demeure dans sa terre d'Hebromage, lorsqu'il reçut cette letre et la suivante, qui est la 22ᵉ. Ausone lui écrivit celle-ci en faveur d'un certain Philon qui avoit été son fermier ou son homme d'affaires pour sa terre de Lucaniac. Les vers qui font la seconde partie de cette letre, y sont rapportés avec quelques lacunes qui en supposent d'autres perdus. Ausone dit qu'il ajoûta ces vers comme un caractere qui discernoit ses letres de celles des autres, et sans lequel Paulin auroit pû ne pas les reconnoître.

p. 675-698.

Nous avons déja assez amplement parlé ailleurs des trois dernieres letres, la 23ᵉ, 24ᵉ et 25ᵉ. [c] Elles sont pour se plaindre du silence opiniâtre de Paulin qui étoit alors dans sa retraite de Barcelone, tout ocupé des exercices de la pieté Chrétienne. Elles en suposent au moins une autre sur le même sujet, mais qui est perduë. Ausone dans ces trois letres emploïë tous les traits de la tendresse d'un ami et tous les reproches d'un maître offensé, ou pour rapeller Paulin dans son païs, ou pour lui faire reprendre l'exercice de la poësie. [d] S. Paulin répondit enfin à toutes les importunités d'Ausone par deux poëmes qui font le 10ᵉ et 11ᵉ entre ceux qui nous restent de lui.

Paul. car. 10. 11. p. 20-37.

Aus. ous. p. 599-735.

13°. [e] L'action de graces, ou le Panegyrique de Gratien, pour remercier cet Empereur d'avoir élevé Ausone au Consulat, fut prononcé à Tréves dans les Gaules, à la fin de l'an 379, lorsqu'Ausone sortoit de cette dignité. La piece est en prose; et l'Auteur semble l'avoir divisée en deux parties. Il emploïe

la premiere à relever la magnificence de Gratien, sa libéralité, son inclination à obliger : ce qu'Ausone fait particulierement tomber sur le Consulat qu'il avoit reçu de ce Prince, et les autres honneurs dont il l'avoit gratifié lui et plusieurs personnes de sa famille. L'autre partie est emploiée à louer les autres grandes qualités de Gratien. Ausone parmi toutes ses louanges n'a pas laissé d'inserer plusieurs faits importans pour l'histoire de ce IV siecle, et en particulier pour celle de cet Empereur. On ne peut nier que ce panegyrique ne contienne de grandes beautés. On y trouve du feu, de l'élevation, de l'ordre, de la justesse dans les pensées, du choix dans les figures ; et malgré l'art on y sent regner un certain naturel, qui montre que c'est autant le cœur qui y parle que l'esprit. Mais avec toutes ces beautés, la piece pour le style se sent un peu du génie de son siecle.

On l'a détachée des autres écrits d'Ausone pour la placer à la suite des discours des autres Panegyristes de l'Empire. On la trouve dans presque toutes les éditions que nous en avons marquées à l'article de Claude Mamertin, si l'on en excepte celle qu'en a publiée le P. de la Baune. ' Il y en a même une édition particuliere faite à Maïence l'an 1617, en un volume *in*-4°.

Fab. Barb. t. 1. p. 95. 2.

14°. ' Nous avons encore d'Ausone des sommaires sur chaque livre de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homere. Ausone y explique d'abord en un ou deux vers, quelquefois davantage, puis en prose le sujet dont traite chaque livre. Il a mis à la tête une petite préface en prose pour rendre compte de son dessein. Il sembleroit qu'il auroit fait cet écrit pour servir particulierement à la jeunesse qui étudie les belles letres. Voilà tout ce qui nous reste aujourd'hui et des poësies et des autres écrits d'Ausone.

Aus. p. 737-772.

Mais ce ne sont pas-là tous ceux qui étoient sortis de sa plume. Outre grand nombre de letres qui se sont perduës, comme nous l'avons montré, ' il avoit dressé des Fastes Consulaires, qui seroient sans doute un ouvrage très-intéressant, s'il nous avoit été conservé. Ausone le commençoit à l'origine de Rome, et l'avoit conduit au moins jusqu'à son Consulat. Nous n'avons de ce grand ouvrage que l'epigramme par laquelle l'adressant à Hespere son fils, il le prioit de le continuer après lui. L'on ne sait point s'il l'exécuta, ni si l'ouvrage étoit en prose ou en vers. Voici les propres termes dans lesquels Ausone s'en explique.

epi. p. 91.

IV SIECLE

Ignota æternæ ne sint tibi tempora Romæ,
  Regibus et patrum ducta sub imperiis,
Digessi Fastos, et nomina perpetis ævi :
  Sparsa jacent Latiam si qua per historiam.
Sit tuus hic fructus; Vigilatas accipe noctes :
  Obsequitur studio nostra lucerna tuo.
Tu quoque venturos per longum consere Janos,
  Ut mea congessit pagina præteritos.
Exemplum jam Patris habes; ut protinus et te
  Aggreget Ausoniis purpura Consulibus.

Aus. carm. p. 703.

' En qualité de Questeur de l'Empire, charge qu'Ausone exerça plusieurs années sous Valentinien et Gratien son fils, il avoit le soin de dresser les loix et les déclarations que le Prince publioit pour le réglement de l'Eglise et de l'Etat. De sorte qu'il faut regarder comme l'ouvrage d'Ausone la plupart de celles qui parurent sous ces deux Empereurs. ' Symmaque ami d'Ausone parle avec complaisance d'une de ses déclarations, que Gratien avoit envoïée à Rome, et qui avoit fait beaucoup de plaisir au Senat. Les termes dont il se sert font bien voir qu'il savoit que c'étoit son ami qui l'avoit dressée.

Sym. l. 1. ep. 17.

Aus. ed. l. 10. p. 417-433.

' Si Ausone a exécuté le projet qu'il avoit formé d'emploïer sa Muse à faire l'éloge du Rhein, des Belges, et ceux de tous les grands Hommes de son païs, comme il se le proposoit en composant sa Moselle, il faut compter encore ces écrits entre les ouvrages de ce Poëte que nous avons perdus. Car il ne nous paroît point, ainsi que nous l'avons déja observé qu'il ait pleinement satisfait à sa promesse à l'égard du second de ces trois écrits, par ce qu'il nous a laissé sur ses parens et les Professeurs de Bourdeaux. ' De même il avoit promis à Sextus Petronius Probus Préfet du Prétoire d'écrire un jour l'histoire de sa vie, comme Chœrilus avoit écrit celle d'Alexandre le grand. Si Ausone l'a fait, c'est encore un ouvrage dont nous sommes privés.

ep. 16. p. 631.

Fab. bib. lat. app. p. 17.

' Quelques Ecrivains lui atribuent aussi les Distiques qui portent le nom du Caton. Mais d'autres observent que ce recueil est l'ouvrage d'un Païen, et qu'Ausone n'en peut être l'Auteur. Au reste on fait porter à ces Distiques le nom de Caton, plutôt à cause du sujet dont ils traitent qu'à cause de l'Auteur, dont on ignore le nom comme le tems auquel il a vêcu. De sorte qu'on n'a pas plus de preuves pour le donner à Ausone qu'à tout autre Ecrivain.

§. II.

SON GENIE, SON ERUDITION, SA MANIERE D'ECRIRE.

' Tout le monde convient qu'Ausone avoit l'esprit aisé, subtil, agréable, enjoué. Quelques-uns jugent même que son génie aproche de celui d'Anacreon. Il paroît à quelques autres tant de génie, de délicatesse et d'autres beautés dans plusieurs de ses écrits, que l'on croit lui devoir rendre cette justice, que s'il eût vêcu du tems d'Auguste, il ne seroit pas demeuré au-dessous de ces célebres Auteurs, qui acquirent tant de réputation quatre à cinq cens ans avant qu'il se montrât sur le Parnasse.

Aus. pr | Entr. sur les an. Aut. p. 404. 405 | Bay. a. p. 441 | Arch. pie. lng. t. 1. p. 79.

Ce que la nature avoit donné de talens à Ausone pour la poësie, il le sut cultiver par une profonde érudition. Trente ans qu'il emploïa à professer publiquement les belles letres à Bourdeaux, et plusieurs années qu'il passa encore depuis à instruire en particulier le jeune Empereur Gratien, lui fournirent l'ocasion et les moïens de se perfectionner dans la connoissance de la belle antiquité. Aussi voit-on par ce qui nous reste de ses ouvrages, qu'il possedoit presque tous les meilleurs Auteurs Grecs et Romains. ' On y trouve répandues avec art les plus belles expressions de Lucille, de Plaute, de Terence, de Lucrece, de Varron, de Ciceron, d'Horace, de Virgile et autres. ' C'est sur cela sans doute que l'Empereur Theodose ne faisoit pas moins de cas de l'érudition d'Ausone, que de son génie, ' et que S. Sidoine le regardoit comme un très-grand Poëte. ' Scaliger le pere, qui étoit si bien capable d'en juger, convient au moins qu'il étoit le plus savant de tous ceux qui avoient paru depuis l'Empereur Domitien.

Aus. pr.

Vin. in Aus. t. 1.

Sid. l. 4. ep. 14.

Aus. ib.

Après tant de belles qualités, et acquises et naturelles, réunies en la personne d'Ausone, on seroit en droit de ne rien atendre de lui que de parfait et d'achevé. Mais on est bien éloigné de compte. Et pour mieux faire sentir combien l'on se tromperoit, si l'on étoit dans cette atente, il faut distinguer deux choses dans ses écrits : les sujets qu'il a entrepris d'y traiter, et la maniere dont il les traite. L'un fera voir qu'il n'y a le plus souvent dans ce Poëte ni goût, ni choix, ni discernement ; l'autre, qu'il n'y a ni douceur ni politesse dans la plûpart de ses poësies ; et l'un et l'autre qu'il s'y trouve autant d'inégalité que de négligence.

IV SIECLE.

Pour les sujets qu'Ausone a entrepris de traiter, la plus grande partie ne valoit pas même la peine qu'il y pensât. Il n'y a qu'à voir ses épigrammes et son *Technopægnion* en particulier pour en convenir. On y trouve des sujets si puériles, qu'un commençant voudroit à peine s'en servir pour les premiers essais de sa Muse. Et s'il lui étoit permis de choisir, on peut assurer qu'il feroit voir plus de goût dans son choix qu'Ausone n'en a montré dans le sien.

Outre ces sujets qui ne méritoient point d'ocuper la Muse d'un Poëte de quelque réputation, il s'y en rencontre encore d'autres, comme nous l'avons déja remarqué, qui sont tout-à-fait indignes d'un homme d'honneur. Tels sont plusieurs épigrammes d'Ausone et son *Cento nuptialis*. La licence qu'il s'est donnée d'y faire entrer tout ce que l'imagination la plus déréglée peut représenter de plus sale et de plus malhonnête, lui a atiré la juste indignation de tous les sages Ecrivains qui ont parlé de lui. Quelques-uns en ont été si frapés, qu'ils ont même douté que l'Auteur fût Chrétien. D'autres qui n'en pouvoient douter, ont souhaité pour l'honneur du Christianisme qu'il ne l'eût jamais été. Ceux-ci n'ont pas fait difficulté de dire, qu'il méritera toujours de passer plutôt pour un Païen que pour un Chrétien. Enfin ceux-là se sont plaints de ce que les siecles suivans ont souffert que tant d'infamies soient venuës jusqu'à nous.

Aus. pr.

Till. Emp. t. 5. p. 186.

Bar. an. 394. n. 86.

Bail. Jug. des Sa. poe. lat. p. 470.

Aus. epi. 9, e ly. 13. pr.

Ausone pressentit bien lui-même de son vivant que la postérité Chrétienne ne les lui passeroit pas impunément, et qu'une ocupation aussi indigne d'un honnête homme pourroit préjudicier à sa réputation. C'est ce qui l'engagea à tâcher de se justifier par avance sur cela. Il prie que l'on ne juge point de ses mœurs par ses vers, s'efforçant de persuader que si sa Muse est un peu licentieuse, sa conduite n'en est pas moins reguliere.

Salva mihi veterum maneat dum regula morum,
Ludat permistis sobria Musa jocis.

Mais de telles excuses ne peuvent gueres servir qu'à le rendre plus coupable; puisqu'elles font voir qu'il savoit que de telles productions étoient mauvaises, et qu'il ne laissoit pas de les publier.

Au reste il lui faut rendre justice en ce qu'il la mérite. Si pour le malheur de sa réputation il a traité des sujets capables de fai-

re rougir un honnête Païen, et s'il s'est amusé à plusieurs autres trop pueriles, il a exercé sa Muse sur quelques autres propres à lui faire honneur, même en qualité de Chrétien et dignes d'un grand Poëte. Tel est entre ceux-là son Ephemeride qui pourroit porter pour titre, Exercice du Chrétien pour passer chrétiennement la journée. Tel est son Idylle sur le jour de Pâque, où la foi et la pieté parlent de concert. Tel est son jeu des sept Sages, où il établit une morale très-pure. Tel est entre les autres sa Moselle, que les plus grands Critiques regardent comme une excellente piece de poësie, et qui passe pour le chef-d'œuvre de son Auteur. Tel est encore son Exhortation à l'étude pour son petit-fils, où l'on découvre de grandes beautés. Tels sont enfin les éloges des Professeurs de Bourdeaux et ceux des personnes de sa famille. Voilà des sujets dignes d'occuper la Muse d'un Poëte et même d'un Poëte Chrétien.

Autant qu'Ausone a fait paroître peu de discernement dans le choix des sujets qu'il a traités, autant il montre d'inatention et de négligence à soutenir son style en les traitant. On juge de ce qu'il étoit capable de faire par quelques-unes des pieces que nous venons de nommer, où l'on trouve de l'élegance, de la politesse, de l'élevation. Il y en a encore quelques autres qui aprochent du prix de celles-là. [1] On ne peut rien voir, par exemple, de plus beau, dit un Moderne, que son action de graces à l'Empereur Gratien sur le sujet de son Consulat. Pline le jeune lui auroit envié cet ouvrage. De même rien n'est plus ingenieux que le suplice de Cupidon aux champs Elyséens, et que le suplice que lui firent souffrir les Heroïnes qui avoient toutes quelque sujet de se plaindre de lui. ' Scaliger trouve aussi beaucoup de génie et de bonne poësie dans l'Idylle intitulé *Gryphus*. Aus. pr.

Si l'on se bornoit à faire tomber sur ces pieces d'Ausone les grands éloges que Symmaque et ses autres partisans ont fait de ses écrits, ' en disant ; les uns, qu'ils sont comparables à ceux de Virgile, qu'on y découvre la douceur et les agrémens de ceux de Ciceron ; ' les autres, que tout ce qu'il y a dans Ausone, est un fruit de la bonne latinité, que tout y est fort ingénieux, bien choisi, bien travaillé : peut-être ces louanges, quoiqu'un peu excessives, seroient-elles tolerables. Mais qu'il s'en faut que toutes les pieces d'Ausone méritent de tels éloges ! On vient de s'en convaincre par raport aux sujets dont

Sym. l. 1. ep. 8 25.

Jug. des Sa. de p 467-470.

1 De la vraie et fausse beauté des ouvrages d'esprit, par Mr de la Valterie

IV SIECLE. elles traitent ; on va voir la même chose par raport au style qui y est emploié.

Quand les meilleurs critiques ne conviendroient pas de la dureté du style d'Ausone, il n'y auroit qu'à lire la plûpart de ses écrits pour n'en pas douter. ' A cette dureté de style il y a joint une négligence que Scaliger ne lui peut pardonner, parce qu'il étoit capable de mieux faire. En effet, ajoûte cet habile connoisseur, il a assez bien réussi dans quelques-unes de ses pieces ; mais il fait voir en d'autres un Auteur tout-à-fait négligent. De même, il y a de ses ïambes assez bien commencés et d'une assez grande pureté, mais dont la fin est très-mauvaise et rampante jusques dans la poussiere, faute d'être soûtenus, revus et corrigés.

Aus. pr.

D'ailleurs quoi de plus ridicule pour un Poëte, ' qui avoit de si beaux talens, que de s'amuser à des poësies gênées et contraintes ! En décrivant le printems, par exemple, il s'amuse à des puerilités, affectant de terminer tous ses vers par un monosyllabe, comme si la matiere n'eût pas eu de quoi exercer plus noblement sa Muse. Il en faut dire autant de ses autres pieces de même genre, dans quelques-unes desquelles il y a une double affectation ; les vers y commençant et finissant par un monosyllabe. De sorte que pour ramasser en deux mots les divers jugemens que l'on porte des écrits d'Ausone, on peut dire que comme il y a du bien et du mal pour les choses, il s'y trouve aussi du bon et du mauvais pour la maniere de les traiter.

Entr. ib.

C'est ce qui constate ' l'extrême inégalité que l'on reconnoît dans les ouvrages de ce Poëte. Il est vrai que ceux qui veulent le traiter avec indulgence, rejetent plutôt cette inégalité sur des défauts étrangers, que sur celui de son esprit et de son génie. Ils prétendent qu'elle vient et du défaut de son siecle, et des dispositions où ce Poëte pouvoit se trouver à mesure qu'il travailloit. Que dans ces momens ou de pésanteur ou de dissipation, il lui a pû échaper quelques-unes de ces constructions vicieuses, et quelques termes peu propres au sujet qu'il traitoit. Que ses Muses étoient peut-être un peu trop journalieres. Que l'on a pû insérer dans ses poësies des pieces qu'il n'avoit fait qu'ébaucher. Que des raisons particulieres l'ont pû obliger à laisser courir des vers qu'il n'avoit pas eu le tems de polir.

Arch. ib. | Bay. ib.

§. IV.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

On a pu remarquer par divers traits de l'histoire d'Ausone et du sort qu'ont eu ses écrits, qu'il en avoit publié lui-même de son vivant differentes éditions, les unes moins les autres plus complettes. Les copies qui s'en sont faites dans la suite, auront été aussi differentes que les originaux, sur lesquels on les avoit tirées. C'est cette difference de manuscrits, qui est cause que les premieres éditions des œuvres de ce Poëte, qui ont paru depuis l'origine de l'imprimerie, sont incomplettes, parce qu'on est tombé d'abord sur des exemplaires qui ne contenoient qu'une partie de ses écrits. De sorte que plusieurs de ses opuscules et même des plus considérables ne virent le jour qu'après les quatorze à quinze premieres éditions de cet Auteur.

' La premiere édition des écrits d'Ausone réunis ensemble, que l'on sache être sortie des presses de quelque Imprimeur, est celle qui fut faite à Milan en l'année 1490. On ne marque pas la qualité du volume, ' non plus que de celle qui parut à Parme par les soins de Thadée Ugoletti en 1499. On lit à la fin de celle-ci que l'on y a ajoûté les épigrammes d'Ausone tels qu'on disoit qu'ils étoient sortis de la bibliothéque de George Alexandre, aparemment sur l'édition qu'on en avoit publiée à Venise dès 1496, ou même 1472, ou 1494. Nous ne rapellons point ici cette édition, non plus que les autres qui se sont faites de divers opuscules d'Ausone séparément de ses autres ouvrages. On se souvient sans doute que nous les avons marquées à l'article de chacun de ces opuscules. ' Tout ce que l'on en avoit déterré jusqu'alors se trouve imprimé à Venise chez Jean Tacuini, en 1507, par les soins de Jerôme Avantius, dont on louë beaucoup le travail.

Fab. bib. lat. p. 177.

Bib. Vallicel.

Aus. F. diss. p. 33. 34. n. 12.

' En 1513 Jerôme Alexandre aïant préparé une nouvelle édition des écrits d'Ausone, la publia à Paris chez Josse Bade en un volume *in*-4°. Cet éditeur y joignit l'Idylle des roses, qui jusques-là avoit été atribué à Virgile, et imprimé avec ses autres poësies. Alexandre ne donna point alors de commentaire sur le texte, et se contenta seulement de le promettre. On ne voit point qu'il ait satisfait à sa promesse ; ' quoique le même Imprimeur renouvellât son édition en 1517. ' La même année en vit paroître encore une autre *in*-4°. comme les deux précé-

... S. Vin. Cen.

... S. Sulp. Bit.

... Barb. t. 1. p. 55. 2.

IV SIECLE. dentes. Celle-ci fut faite à Venise. On ne dit pas le nom de l'Imprimeur. Dès 1515 Richard Crocus de son côté avoit aussi donné les œuvres d'Ausone. Elles furent imprimées en même volume à Leipsik chez Val Schuman.

Syll. poe. chr.

Bib. Cas. Ben.

' Elles furent remises sous la presse en un volume *in*-8°. à Basle chez Valentin Curion l'an 1523. On y fit quelques corrections aux Sommaires d'Ausone sur chaque livre de l'Iliade et de l'Odyssée d'Homere. ' A Rome l'année suivante 1524 en parut une nouvelle édition *in-folio*. avec les notes de Marie-Ange Accursius. ' Il y en eut une autre moins considérable à Lyon chez Sebastien Gryphe l'an 1537 *in*-8°. ' Mais trois ans après en 1540 le même Imprimeur en donna une qui étoit plus complette qu'aucune autre qui eût encore paru. Cette édition qui est *in*-8° contient une partie du *Technopaegnion* qui n'avoit point encore vû le jour, et le traité des villes célebres un peu plus correct. Il est vrai que ce dernier opuscule se trouvant encore défectueux, et Elie Vinet en aïant recouvré un manuscrit plus fidele, le fit ensuite réimprimer séparément, comme nous l'avons dit en son lieu.

Syll. poe. chr.

Bib. Cas. Ben.

B. M. de Ebro.

' On vit encore les œuvres d'Ausone sortir des presses du même Imprimeur en 1549. Ce fut de Ducheri qui prit soin de cette édition. ' Deux ans après en 1551 parut à Paris chez Jaques Kerver en un volume *in*-16. par les soins de Jaques Goupyl. celle qu'Elie Vinet avoit préparée. Cette édition, comme presque toutes les précédentes, donne encore à Ausone le surnom de Pæonius ; et quelques-unes y ajoûtent même le titre de Médecin, en le confondant ainsi avec Jule Ausone son pere.

Bay. 4. p. 144. | Arch. t. 2. p. 84.

Bib. D. de Loreh.

' Encore à Lyon en 1557 Jean de Tournes mit au jour en un volume *in*-8°. une autre édition d'Ausone. Le public est redevable de celle-ci à Louis le Mire ; et les Critiques en font beaucoup de cas. Cependant il s'en faut de beaucoup qu'elle soit aussi ample ' que celle que le même Imprimeur donna l'année suivante 1558 en même volume. Ce fut Etienne Charpin Chanoine de l'Eglise de Lyon, qui prit le soin de la préparer sur un manuscrit de l'abbaïe de l'Isle-Barbe le plus complet que l'on eût encore pu recouvrer. Au moïen de ce monument l'édition se trouva augmentée d'un poëme au Lecteur, des *Parentalia*. des éloges des Professeurs de Bourdeaux. des épitaphes des Heros, de l'Eclogarium et de quelques autres petits poëmes, de quelques letres. L'Editeur y ajoûta aussi le poëme de

Bay. ib. ' Arch. ib.

Bib. S. Sen. And.

Sulpicia Proba. Ce fut par les soins de Guillaume de la Barge Chanoine de la même Eglise, que cette édition vit le jour.

' En 1567 les œuvres d'Ausone parurent de nouveau à Anvers, ' où elles furent réïmprimées l'année suivante, l'une et l'autre fois en un volume *in*-16, et avec les notes de Theodore Pulman. Comme nous n'avons pû voir ces éditions par nous-mêmes, nous ne saurions dire si elles furent faites ou sur celle de Charpin, qui étoit alors la plus complette, ainsi qu'on le vient de voir, ou sur quelque nouveau manuscrit.

Fab. ib.

Bib. Angel.

Elie Vinet, qui dès 1551 avoit publié une édition fort imparfaite de nôtre Poëte, aïant fait de nouvelles découvertes à ce sujet, et profitant de celles des autres, en prépara une nouvelle édition qui l'emporta sur toutes les autres et pour la fidelité du texte et pour le savant commentaire dont il l'enrichit. ' Cette édition parut d'abord à Bourdeaux *in*-4°. l'an 1570, puis en trois endroits différens tout à la fois et la même année, qui étoit 1575; mais sans le commentaire de Vinet et seulement avec les leçons de Joseph Scaliger : à Bourdeaux chez Simon Millange en un volume *in*-4°. à Lyon chez Antoine Gryphe *in*-8°. et à Geneve chez Jaques Stoër en un gros volume *in*-16.

Bib. Colb. p. 811| Bib. Tell. p. 394. 2. | Bay. ib | Arch. ib | Bib. Miss. Cen.

' Vinet y aïant ensuite joint son commentaire, et divers anciens monumens qui peuvent servir à éclaircir le texte de son Auteur, comme les letres de Symmaque et les poëmes de S. Paulin à Ausone, cette édition reparut comme toute nouvelle, d'abord à Bourdeaux chez le même Imprimeur et en même volume l'an 1580, ' et depuis en 1588 à Geneve chez Stoër *in*-16, [a] et à Heidelberg chez Commelin *in*-8°. [b] Le Catalogue de la bibliothéque de M. le Cardinal Barberin en marque une édition faite à Bourdeaux dès 1546 en un volume *in*-4°. avec les notes de Vinet et de Scaliger. Mais il y a toute aparence que la date est infidéle.

Bib. Maj. mon

Bold. bib. hist. p. 35.

[a] Fab. ib.

[b] Bib. barb. t. 1. p. 95. 2.

' Après que cette édition eut été ainsi multipliée, Simon Millange Imprimeur à Bourdeaux, sur divers avis de Savans qui ne jugeoient pas que toutes les observations dont on avoit jusques-là acompagné le texte d'Ausone, fussent suffisantes, recueillit tout ce que les plus habiles Critiques avoient fait à ce sujet, et le joignit au texte original. Il remit de la sorte Ausone sous la presse l'an 1590 en un volume *in*-4°. où l'on trouve et le commentaire de Vinet et les remarques d'Adrien Turnebe, de du Jon, de Juste Lipse, de Guillaume Canter, de

...S. Vin. Cen.

... Angel ; ... S. Abb. Aud.

Scaliger, et à la fin la chronique de Gabriel de Lurbe. ' L'acueil que fit le public à Ausone si bien éclairci, porta Millange à le réïmprimer encore en même volume les années 1598 et 1604.

Syll. poe. chr. ; Bib. S. pet. Mon. ; ... Angel. ; ... Lug-Bat. ib. ; ... S. Jul. Tur.

Bib. D. Flor.

' Jaques Stoër de son côté en fit de même à Geneve, où il en multiplia les éditions jusqu'à cinq différentes fois en moins de 18 ans : les années 1591, 1595, 1596, 1598 et 1608. Toutes ces éditions sont en un volume *in*-16, excepté celle de 1598 qui est *in*-12°. Celle-ci fut revûë en partie par Isaac Vossius. Il y a aparence que celle qui parut à Lyon l'an 1625 en un volume *in*-4°. fut faite sur les dernieres de Bourdeaux.

... D. de Lorch ; Syll. poe. chr.

Bib. S. Vin. cen.

' Les Imprimeurs d'Amsterdam a l'envi des autres publierent aussi les œuvres d'Ausone, mais sans notes. On en trouve trois éditions *in*-24 fort bien conditionnées, l'une de 1621 chez Guillaume Jansson, l'autre de 1629, et la 3e de 1631 chez Guillaume Blaeu. ' Libert Imprimeur à Paris en donna encore une sans notes *in*-16 l'an 1629.

Après tant de differentes éditions Jaques Tollius entreprit d'en publier une nouvelle encore plus correcte et plus méthodique que toutes les autres. A cet effet il mit les divers opuscules d'Ausone dans un nouvel ordre, tel que nous l'avons suivi, lorsque nous en avons fait le dénombrement, et corrigea le texte, non sur les manuscrits, comme il le déclare lui-même, mais seulement sur les observations des Critiques. Puis aïant choisi entre tout ce que l'on avoit écrit tant sur les ouvrages de ce Poëte en général, que sur chaque opuscule en particulier, ce qu'il y a de plus propre à en éclaircir les difficultés, il l'a apliqué aux endroits qui en avoient besoin. Ce choix supose du discernement et du travail pour abreger ainsi une matiere aussi ample. Mais sans prétendre rien diminuer du mérite de l'un et de l'autre. on peut dire que l'on n'a pas encore assez abregé la plûpart de ces notes. L'Editeur a encore eu soin d'ajoûter à la fin de l'ouvrage d'autres plus courtes notes pour augmenter, expliquer ou corriger ce qu'il avance dans les autres, ou même quelquefois pour expliquer le texte original. Ces additions et corrections sont suivies des éloges historiques d'Ausone composés par Scaliger, Vinet, Crinitus et le Gyraldi. Après quoi viennent les diverses tables toûjours utiles dans les ouvrages de longue haleine. On ne sait pourquoi Tollius a omis la letre de l'Empereur Theodose à nôtre Poëte. S'il ne la jugeoit pas digne de paroître à la tête du recueil de ses poësies, comme elle

fait dans plusieurs autres éditions, elle méritoit bien de n'être pas au moins entierement oubliée.

Cette édition de Tollius ainsi préparée vit le jour pour la premiere fois en 1669, comme le marque l'Editeur à la tête de l'avertissement de la suivante. 'Elle parut depuis pour la seconde fois en un gros volume *in*-8°, à Amsterdam chez Jean Blaeu, l'an 1671, 'et pour la troisiéme fois après avoir été retouchée par l'Editeur, au même endroit l'an 1680 *in*-12°. Bib. S. Vin. Cen. Bib. Lug. Bat. ib.

Mais de toutes ces éditions d'Ausone aucune n'aproche que de loin de la derniere qu'on a publiée en 1730, sur le modèle de celles des Auteurs de la belle latinité à l'usage de Monseigneur la grand Dauphin. Le public en est redevable à M. Souchay de l'Academie des Inscriptions et belles letres, qui l'a portée à sa perfection. 'M. l'Abbé Fleuri Chanoine de Chartres, Aus. Fr. pr. p. 3. 4. après nous avoir donné Apulée, s'étoit encore chargé d'Ausone. Il avoit déja beaucoup avancé l'ouvrage, et même commencé à le faire imprimer, lorsqu'il se vit comme obligé de l'abandonner par la faute des Libraires. Après sa mort, M. Souchay a bien voulu reprendre son travail, et y metre la derniere main. 'Il n'a pu revoir le texte sur les manuscrits, à cause de p. 5. leur rareté; mais il a aporté tous ses soins pour le corriger sur les meilleurs imprimés. Il a suivi dans cette édition lemême ordre que Tollius dans la sienne, par raport aux écrits d'Ausone. Seulement il a renvoïé à la fin les trois petites préfaces que cet autre Editeur avoit placées à la tête. De même il a détaché du corps de l'ouvrage ce qu'il y a de plus obscéne, et l'a placé à la fin comme dans une espece d'appendice, afin que ceux qui voudront lire Ausone, puissent le faire, sans que leur pudeur en soit blessée. Cette édition différe encore des précédentes, en ce qu'elle est enrichie d'une interprétation perpétuelle sur le texte, et d'une table très-ample qui doit avoir coûté beaucoup de travail. D'ailleurs, les notes en sont plus châtiées, et par conséquent plus claires et plus utiles.

M. Souchay a mis à la tête une petite préface pour rendre compte de son travail et de celui de M. l'Abbé Fleuri. Cette préface est suivie d'une savante dissertation sur la vie et les écrits d'Ausone et les principales éditions qu'on en a faites. Après quoi viennent les letres des Anciens écrites à ce Poëte, entre lesquelles M. Souchay n'a pas oublié celle de l'Empereur Theodose. On trouve ensuite les divers témoignages que les Anciens et les Modernes ont rendus à la mémoire de nôtre

IV SIECLE. Poëte. Tout à la fin sont placées en une espece d'appendice, d'excellentes remarques tant historiques que critiques de la façon du dernier Editeur. Cette édition ainsi ornée et enrichie est sortie en un gros volume *in*-4°. des presses de Jaques Guerin, Imprimeur à Paris, qui montre par là qu'il peut faire honneur au bel art de l'Imprimerie.

Fab. S. Aug. c. 4.

Poe. lat. cor. p. 1856-1912 | Gall. poe. t. 1. p. 3075-3174.

'Outre toutes ces editions particulieres d'Ausone, ses poësies se trouvent encore dans les divers recueils des anciens Poëtes latins. (XVIII.)

PAUL,

Rheteur et Poete.

Aus. ep. 11. p. 616. | ep. 9. p. 601 | edy. 13. p. 501 | ep. 10-12 | p. 608.

'AXius Paulus étoit du païs de Bigorre dans l'ancienne Aquitaine troisiéme, pas loin des monts Pyrenées. 'Il fit ses études avec le Poëte Ausone, soit à Bourdeaux soit à Toulouse ; et l'étroite amitié qu'ils lierent dès-lors ensemble, dura toute leur vie. 'Paul s'apliqua particulierement à l'éloquence et la poëtique, et ne négligea pas la langue gréque. Il fit de si grands progrès dans ces divers genres d'étude, qu'il semble que le grec lui fût aussi familier que le latin, et qu'il devint un homme éloquent, et sur-tout un des premiers Poëtes de son siecle. 'C'est ce qui fait dire de lui à Ausone.

> Paule, Camenarum celeberrime Castaliarum
> Alumne quondam, nunc pater.

ep. 12. p. 61[illegible]. | ep. 8. p. 598. 600. | ep. 10. p. 610. | ep. 8. 14. p. 598. 622.

'Ses études finies, Axius Paulus se mit à hanter le barreau, et y plaida quelque tems. 'Il quita ensuite cet emploi pour prendre une chaire de rhétorique. On ignore précisément l'endroit où il professa ainsi l'eloquence ; et dans tout ce qu'Ausone nous raporte de ce Rhéteur, on ne trouve rien pour le déterminer. 'D'abord on pourroit croire que c'étoit à Bourdeaux, où on le voit quelquefois paroître ; et l'on ne sauroit tirer une preuve du contraire, de ce qu'Ausone ne parle point de lui entre les autres Professeurs de cette ville. La raison en est qu'Ausone declare positivement ne donner les éloges que de ceux qui étoient morts, et qu'Axius Paulus vivoit encore, lorsqu'il les composa. Mais cette opinion ne se peut soûtenir, lorsque l'on fait atention 'qu'Ausone retiré de la Cour dans sa terre de Lu-

caniac sur la Garonne, écrit à son ami qu'il a quité ce séjour IV SIECLE.
pour celui de la terre qu'il avoit en Saintonge, afin d'être plus à portée de le voir et de joüir de sa compagnie. C'est ce que naturellement Ausone n'auroit pas fait, si nôtre Rhéteur avoit eu sa chaire à Bourdeaux, dont la terre de Lucaniac étoit incomparablement plus près que l'autre terre d'Ausone en Saintonge. De sorte qu'il y a bien de l'aparence que c'étoit à Saintes même qu'enseignoit ce Professeur. Mais n'en aïant point de preuves positives, nous n'osons pas l'assûrer.

Quoiqu'il en soit, 'Ausone témoigne n'avoir point eu de Aus. ep. 8. 14.
plus grand plaisir à sa campagne, que d'y posseder ce Rhéteur, tant il trouvoit de charmes en ses entretiens. Nous avons encore sept des letres que lui écrivit Ausone, dont quelques-unes sont mêlées de grec et de latin, et qui toutes sont autant ou d'exhortations à le venir voir, ou de reproches de ce qu'il ne le faisoit pas assez souvent. 'Ce fut à sa sollicitation qu'Au- edyl. 7. p. 339.
sone publia son 7e Idylle, qu'il lui dédia par une espece d'épitre qui fait honneur au savoir de Paul. 'Ausone parle ailleurs ep. 8. p. 600.
des pieces d'éloquence qui sortoient de son école comme de morceaux dignes de la curiosité des Savans.

'Nôtre Rhéteur toutefois ne donnoit pas tellement tout son ib | ep. 10 p. 608. 612.
tems aux fonctions de son emploi, qu'il n'en reservât pour la composition. Il s'apliquoit particulierement à la poësie, pour laquelle il avoit un génie extraordinaire. Il faisoit des vers de toutes les façons; 'et ce qu'il en publioit, étoit si achevé et toû- edyl. 7. p. 339.
jours si bien reçu, qu'il se trouvoit à couvert de la censure. 'Ausone en particulier étoit si frapé de la beauté des poësies de ep. 11. p. 613. 614
son ami, qu'elles lui firent suprimer, ou tout au moins différer d'exposer au grand jour plusieurs de ses propres productions.

'Quoique Paul travaillât en tout genre de poësie, il paroît ep. 10. 11. 14. p. 612. 614. 624.
néanmoins que le genre dramatique l'ocupoit plus que tout autre. Il s'exerçoit indifferemment au comique comme au tragique. Ausone fait mention d'une de ses comédies comme la plus fameuse, qui étoit intitulée *Delirus*, c'est-à-dire l'Extravagant. Il semble même que Paul présidoit en personne aux représentations de ces sortes de pieces, auxquelles la maison d'Ausone servoit souvent de théâtre, et qu'il composoit aussi des airs pour les entr'actes. 'Au moins Ausone releve-t'il à ce sujet son ha- p. 612. 613.
bileté dans la musique. Un homme de ce caractére étoit assez digne 'de la dédicace qu'Ausone lui fit de son *Cento nuptialis*, edyl. 13. p. 499.
que nous avons déja fait connoître pour tout ce qu'il vaut.

IV SIECLE.

a Aus. ep. 14. p. 622.

a Axius Paulus étoit déja vieux lors de ce fréquent commerce avec Ausone. S'il a survêcu celui-ci, ce ne peut pas être de beaucoup. Au reste les siécles suivans ne nous ont rien conservé des productions de sa Muse, quoiqu'il paroisse qu'elles fussent fort répandues dès le vivant de ce Poëte.

GREGOIRE,

Préfet des Gaules.

Gyr. hist. poet. dia. 10. p. 314.

Aus. id. 1. 6. p. 321. 324.

ON ignore quelle fut la patrie de ce Préfet. Mais personne ne doute qu'il ne fût Gaulois de nation. Quelques Ecrivains sont allés même jusqu'à le faire fils du Poëte Ausone : ce qui est absolument faux. Il est vrai qu'Ausone lui adressant son Idylle de Cupidon ataché à une croix, le qualifie son fils parce qu'il avoit été son disciple, et qu'en cette qualité il lui étoit tout dévoüé.

Sym. l. 3. ep. 18. 22.

Grégoire avoit reçu de la nature tous les dons du corps et de l'esprit qui font les grands hommes. C'étoit un génie rare qui faisoit l'admiration des beaux esprits de son tems. Il avoit un talent particulier pour bien écrire. Tout ce qui sortoit de sa plume étoit assaisonné du sel d'une sagesse que l'on ne pouvoit assez loüer. Outre cet avantage qui en devoit faire le principal mérite, on y voïoit briller la nouveauté des pensées sous les termes de la savante antiquité. L'Orateur Symmaque un de ses amis et un de ses plus grands admirateurs, étoit si charmé de la beauté de son style, qu'il lui faisoit presque continuellement des reproches, de ce qu'il ne lui écrivoit pas assez souvent. Nous avons encore sept letres de cet Orateur à Grégoire, qui en suposent beaucoup d'autres de l'un à l'autre, et qui sont remplies de cette sorte de reproches.

ep. 17-22 | l. 8. ep. 26.

l. 3. ep. 18.

Till. Emp. t. 5. p. 147.

Symmaque dans une de ces letres fait mention d'un discours de la composition de son ami, qu'il insinuë avoir reçu de grands aplaudissemens. On croit que c'est une déclaration de Gratien que Grégoire avoit envoïée à Symmaque pour être lûë dans le Sénat en 376. On juge par-là que Grégoire étoit alors Questeur de l'Empire, aïant succedé à Ausone dans cette charge, qui demandoit, comme l'on sait, un homme éloquent et versé dans la connoissance des loix. Il est au moins certain, suivant ces mêmes letres, que Grégoire étoit emploïé

Sym. ib. l. ep. 17-22.

dans

dans les affaires publiques ; [a] et il n'y a pas même lieu de douter, que ce ne soit le même qui remplissoit la charge de Préfet du Prétoire des Gaules et d'Espagne avec Probe en l'année 383.

a Till. ibid. p. 722.

[b] Grégoire y fit paroître beaucoup de zele pour la justice et pour la verité contre les Priscillianistes. Ithace persecuté par ces hérétiques, et contraint de se refugier dans les Gaules, eut recours à nôtre Préfet, et lui raconta ce qui s'étoit passé en Espagne au sujet de cette grande affaire. Grégoire l'écouta favorablement, et donna aussi-tôt ordre qu'on lui amenât les auteurs du trouble. Et afin que l'Empereur ne se laissât pas surprendre par les ruses des hérétiques, il lui fit un raport fidele de toutes choses. Mais ses bonnes intentions furent frustrées, et sa diligence inutile. L'avarice de quelques Courtisans, qui rendoient toutes choses venales, rompit toutes ses sages mesures. Au moïen d'une somme considérable comptée à Macédoine, un des premiers Officiers du Palais du Prince, les hérétiques obtinrent que la connoissance de leur cause fût ôtée au Préfet et renvoïée au Vicaire d'Espagne. C'étoit Marinien, qui gagné comme Macédoine favorisa les Priscillianistes de tout son pouvoir.

b Sul. hist. l. 2. n. 63.

[c] Grégoire avoit au moins un fils, qui suivant la coûtume de la plûpart de nos jeunes Gaulois de ces tems-là, étoit allé à Rome, hanter le barreau. Nous avons une letre par laquelle Symmaque qui étoit prié de veiller sur ses études, le recommande à Messala [d] homme habile dans les letres, et depuis Préfet d'Italie en 399. [e] Symmaque dans cette letre parle de Grégoire comme d'un homme du premier mérite, qui n'étoit plus au monde. De sorte qu'il mourut quelques années avant la fin de ce IV siecle. Il ne nous reste plus aujourd'hui aucun monument [f] de cette grande éloquence que Symmaque admiroit si fort en lui, et qui lui faisoit dire en lui parlant à lui-même, *Oratione mirabilis es*.

c Sym. l. 7. ep. 87.

d Till. ibid. p. 507.

e Sym. ibid.

f l. 3. ep. 22.

RUFIN,

MINISTRE D'ETAT.

QUoique le Principal personnage que fit Rufin, fût sur le théatre des premieres dignités de l'Empire, il ne laissa pas de paroître avec distinction entre les beaux esprits et

IV SIECLE.

a Val. not. Gall. p. 187. 2 | Till. Emp. t. 5. p. 421. 770. 771 | Sym. l. 3. ep. 82. 83. 88. 90 | Flech. hist. de Th. l. 4. p. 433.

les hommes de letres de son tems. [a] Il étoit Gaulois de nation, de l'aveu même des Ecrivains étrangers, et faisoit sa demeure à Euse ou Eause dans l'ancienne Aquitaine troisiéme. Il réünissoit en sa personne toutes les qualités qui concourent à rendre un homme acompli. Parfaitement bel extérieur pour le corps, grande facilité à s'énoncer, délicatesse dans les bons mots, politesse dans les manieres, élévation, vivacité, étenduë d'esprit : rien ne lui manquoit. Seulement il eût été à souhaiter, comme l'on verra par la suite, qu'il eût eu le cœur aussi bien placé qu'il avoit l'extérieur parfait et gracieux.

Sym. l. 3. ep. 81 | Till. ibid | Flech. ibid.

' Vers le commencement de l'Empire de Théodose, Rufin quita sa patrie et alla à la Cour de Constantinople où regnoit ce Prince. Comme il avoit l'esprit aussi souple et insinuant que vif et élevé il eut bien-tôt gagné les bonnes graces de l'Empereur. De sorte que Théodose croïant voir en lui beaucoup de candeur et de probité, lui donna toute sa confiance, et l'éleva aux plus grands honneurs.

Amb. ep. 52. n. 1 | Thdrt. l. 5. c. 18. p. 220 | Till. ibid. p. 345. 371. 421.

' Dès l'année 390 au plus tard il lui donna la charge de grand Maître du Palais ; et en 392 il le fit Consul avec Arcade son fils pour Collegue. Pendant son Consulat il le revêtit encore de la dignité de Préfet du Prétoire ; et deux ans après allant faire la guerre au Tyran Eugene, il le laissa auprès des jeunes Princes Arcade et Honorius maître absolu de tout l'Orient. On voit même par le Comte Marcellin qu'il eut aussi la dignité de Patrice.

Till. ibid. p. 423 | H. E. t. 9. p. 592.

' Ce fut pendant l'absence de Théodose que Rufin fit assembler les plus illustres Evêques d'Orient, pour faire la dédicace d'une Eglise qu'il avoit fait bâtir avec un palais de son nom auprès de Calcedoine, et recevoir le baptême à cette solennité. Au sortir des fonts, les Evêques le mirent entre les mains du S. Solitaire Ammone, pour les conseils duquel Rufin eut toûjours dans la suite beaucoup de déference et de respect. C'est-là peut-être le plus ancien exemple que nous aïons de donner des parains aux adultes.

Tant de dignités entassées les unes sur les autres, un si haut dégré de faveur auprès d'un Prince aussi éclairé et aussi juste que l'étoit Théodose, des actions aussi éclatantes de pieté, suposent dans Rufin un grand fonds de mérite et de religion.

Amb. ibid.

a Till. Emp. ib. p. 422. 423. 428. | Thdrt. ibid. p. 221. Socr. l. 6. c. 1. p. 300.

' L'estime qu'en faisoit S. Ambroise, qui le regardoit comme son ami, et se réjoüissoit de son élevation, en donne la même idée. [a] Mais l'ambition et l'avarice ternirent horriblement tout ce qu'il y avoit de plus louable en ce Ministre. L'une en fi.

un perfide, l'autre un tyran. Il poussa celle-ci jusqu'à dépouiller les familles les plus opulentes et à piller toute la terre. On rejete même sur lui la cruauté que Théodose exerça à Thessalonique. Il porta l'ambition jusqu'à prétendre donner sa fille en mariage à Arcade, et à faire entrer les Huns dans l'Empire, afin de pouvoir devenir lui-même Empereur. Enfin sa mort mit des bornes à l'une et à l'autre. Il périt miserablement le 27[e] de Novembre 395, dix mois après la mort de Théodose, par l'instigation du fameux Stilicon son rival irréconciliable. Philost. l. 11. n. 3.

Autant que Rufin fut élevé en honneur pendant sa vie, autant sa mémoire fut deshonorée après sa mort. On porta comme en triomphe sa tête par les ruës de Constantinople ; et après lui avoir coupé la main droite, on la fit courir de porte en porte comme pour mandier, et venger par cette dérision les suites de son insatiable avarice. Le Poëte Claudien de son côté pour faire plaisir à Stilicon son Héros et pour élever sa gloire sur les débris de celle de Rufin, composa contre celui-ci une invective sanglante que nous avons encore. Hier. ep. 35. p. 274 | Cl. in Ruf. p. 34-144.

Symmaque ami de Rufin et un de ses plus grands admirateurs, louë beaucoup son éloquence, la beauté de son style, ses saillies d'esprit, ses railleries fines et ingénieuses. Il nous reste encore douze letres de leur commerce mutuel. Elles sont toutes de Symmaque et il n'en paroît aucune de Rufin, non plus qu'aucun autre monument de son éloquence. Sym. l. 3. ep. 82. 83. 88. 90. ep. 81-91 | l. 8. ep. 47.

Seulement nous croïons devoir lui donner la fable de Pasiphaé en vers d'autant de différentes mesures qu'il s'en trouve dans les Poësies d'Horace. Ce qui nous fait juger que cette piece apartient plûtôt à Rufin qu'à tout autre, c'est que dans quelques exemplaires elle porte le nom de Rufin homme Consulaire. On la trouve dans le recueil des épigrammes et petites poësies des Anciens, et à la fin de quelques éditions de Petrone. Cruquius, dit-on, fut le premier qui la publia, et après lui Claude Binet et Jean Dousa ou de Doès. Epi. et poe. Vet. l. 2. p. 447 | Priap. not. p. 96.

ANONYME,

Homme de Letres.

Sym. l. 7. ep. 84.

Aus. ep. 17. p. 642.

LE défaut de titre à la tête de plusieurs letres de Symmaque, est cause que nous ignorons le nom du Savant dont nous entreprenons de parler ici. D'abord il pourroit venir en pensée qu'il n'est autre que le Poëte Ausone, dont nous avons déja donné l'histoire. Il faut avoüer que presque tous les traits avec lesquels on nous le represente, sont forts ressemblans avec plusieurs de ceux de la vie de ce Poëte. Mais il s'y trouve néanmoins entre l'un et l'autre une différence, qui écarte la premiere pensée, et ne permet pas de les confondre. ' C'est qu'il paroît que nôtre Anonyme, et Symmaque qui nous aprend ce que nous savons de lui, ne se conoissoient que de réputation et par leurs écrits, sans s'être jamais vûs. Au contraire 'Ausone et Symmaque, avant que de se lier ensemble, s'étoient connus personnellement à la Cour, celui-ci étant encore jeune, et l'autre déja avancé en âge. Cela posé, il est clair que nôtre Anonyme est différent d'Ausone, quelque ressemblance qu'il paroisse d'ailleurs entre l'un et l'autre.

Sym. ibid.

' Il étoit Gaulois, né sur la Garonne, peut-être à Toulouse, ou à Agen, ou même à Bourdeaux. Il avoit beaucoup cultivé les belles letres, et s'y étoit acquis une si grande réputation, qu'il fut choisi pour instruire un des fils de l'Empereur. Ce n'étoit pas Gratien dont Ausone étoit déja chargé, mais Valentinien son frere puîné, qui fut élevé partie à Sirmich, partie à Milan, où Justine sa mere avoit sa Cour : au lieu que Gratien et Valentinien son pere tenoient la leur à Tréves.

Ibid.

' La réputation de savoir où étoit nôtre Anonyme, faisoit desirer depuis longtems à Symmaque d'entrer en liaison avec lui. Mais il fut retenu de le tenter par la crainte de passer pour un homme qui auroit recherché la faveur d'une Cour où l'Anonyme exerçoit un emploi qui l'y mettoit en grand crédit. Celui-ci favorisa le désir de Symmaque en lui écrivant le premier à l'ocasion de quelques-uns de ses ouvrages qui étoient venus à sa connoissance. Symmaqne charmé de cette ouverture, lui en marqua sa juste sensibilité par une letre que nous avons encore. Il lui parle dans cette letre comme à un hom-

IV SIECLE.

me d'un savoir éminent et d'une censure judicieuse dans les ouvrages des autres, et le prie, s'il trouve quelque chose de repréhensible dans les siens, de lui en donner avis afin qu'il le corrige.

A cette ocasion Symmaque se déclare grand partisan de l'éloquence Gauloise, comme en aïant été instruit par un Professeur Gaulois de même païs que nôtre Anonyme. Ces traits désignent assez clairement ou Tiberius Victor Minervius natif de Bourdeaux, ou un des fils de Sedatus son compatriote, qui enseignoient l'un et l'autre l'éloquence à Rome après le milieu de ce siecle, comme nous l'avons dit ailleurs. Symmaque passionné de pouvoir encore puiser dans la même source, prie nôtre Anonyme d'en faire couler quelque ruisseau jusqu'à lui, afin de continuer à arroser les heureux commencemens qu'il y avoit déja puisés. « Vous me le devez, lui « ajoûte Symmaque, puisque je suis en quelque sorte un éleve « de vos écoles, aïant été instruit par un Maître qui en étoit « sorti : *Est mihi cum Scholis vestris per Doctorem justa cognatio*. Oui, j'avouë que tout ce que je sais, quoique ce soit peu « de chose, j'en suis rédevable à vôtre païs : *Quidquid in me est*, « *quod scio quam sit exiguum, cœlo tuo debeo*. » Sym. ibid.

S. AMBROISE,

Eveque de Milan, Docteur de l'Eglise et Confesseur.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

Ce seroit sortir de nôtre dessein, que d'entrer dans un détail entier de toutes les actions qui ont rendu S. Ambroise un des plus saints et des plus grands Evêques de l'Eglise. Nous nous bornerons presque à celles qui regardent son savoir et sa doctrine, et à ce qui concerne ses ouvrages.

S. Ambroise étoit issu d'une des plus illustres familles de l'Empire Romain. On y comptoit des Consuls et des Préfets. Mais ce qui est encore plus glorieux pour lui, [a] il s'y trouvoit Till. H. E. t. 10. p. 79. 80. [a] Amb. de Vir. l. 3. n. 38.

IV SIECLE

une Vierge qui avoit souffert le martyre pour J. C., [a] et que l'Eglise honore sous le nom de Ste Sotere.

a Till. ibid. Amb. Vit. n. 3.

Ambroise, pere de nôtre S. Docteur, étoit Préfet du Prétoire des Gaules sous Constantin le jeune. Cette charge étoit alors très-considerable ; sa jurisdiction s'étendant non-seulement sur toutes les Gaules, mais encore sur la grande Bretagne, l'Espagne et la Mauritanie Tingitane. Le Préfet des Gaules en ce tems-là, comme les Empereurs d'Occident pendant presque tout ce IV siecle, faisoit sa résidence ordinaire à Tréves. Ce fut-là plûtôt qu'à Lyon ou à Arles que nâquit S. Ambroise vers l'an 340. Il y fut élevé pendant tout le tems que son pere y exerça la Préfecture. N'étant encore qu'au berceau, on eut un présage de la douceur de son éloquence, le même qu'on avoit eu autrefois de celle du Philosophe Platon. Un essain d'abeilles vint se poser sur son visage, lorsqu'il dormoit la bouche ouverte. Ces Mouches après y être entrées et sorties sans lui faire de mal, s'envolerent si haut dans l'air qu'on les perdit entierement de vûë.

Till. ibid. p. 80. p. 82. 729. Amb. ibid. Ceil. de clv. I. 1. p. 183.

Après la mort de son pere le jeune Ambroise demeura à Rome en la compagnie de sa mere, de Ste Marcelline sa sœur aînée et d'une autre Vierge qui vivoit avec elle. L'éducation qu'il reçut en une si sainte compagnie, servit beaucoup à le préserver des désordres qui regnoient alors dans cette grande ville.

Amb. ibid. n. 4. Bar. vit. Amb. p. 3.

Il emploïa sa premiere jeunesse à l'étude des letres humaines, où il réüssit de la maniere qu'on le peut juger par les ouvrages qu'il composa dans la suite. Il etudia la langue grécque aussi bien que la latine. Que s'il n'en eut pas une profonde connoissance, on peut dire au moins qu'après S. Jerôme il n'est peut-être pas de Pere Latin qui paroisse en avoir été mieux instruit que lui.

Amb. vit. n. 5. Till. ibid. p. 85. p. 86.

Après ses études il se mit dans le barreau, et plaida quelque tems hors de Rome dans l'auditoire du Préfet du Prétoire, dont le siége ordinaire étoit à Milan. Il s'aquita de cet emploi avec tant d'éclat, que le Préfet le choisit pour son Conseiller, c'est-à-dire aparemment qu'il le fit son Assesseur. Ce Préfet étoit Sextus Petronius Probus, le plus illustre et le plus puissant Officier qui fût alors en Occident.

Ibid. Amb. Vit. ib.

Bien-tôt de la charge d'Assesseur de Préfet Ambroise passa à celle de Consulaire ou Gouverneur de la Ligurie et de l'Emilie, c'est-à-dire, ce semble, de tous les païs que comprenent aujourd'hui les Archevêchés de Milan, de Turin, de Gé-

Amb. ibid. Till. ibid. p. 86. 87.

IV SIECLE.

nes, de Boulogne et de Ravenne. En partant pour son gouvernement en 373 ou 374, [Amb. ibid. n. 8.] Probus lui dit cette parole remarquable, que l'évenement fit regarder comme une espece de prophétie : Allez, et agissez, non en juge et en Magistrat, mais en Evêque.

A peine Ambroise avoit-il passé quelque tems à Milan, le siege ordinaire du Gouverneur de la province, [num. 6.] qu'Auxence fameux évêque Arien, qui avoit tyrannisé cette Eglise pendant près de 20 ans, fut enlevé du monde. [Till. ib p. 89-90.] Aussi-tôt les Evêques de la province s'assemblerent pour lui donner un successeur. Mais cette élection n'étoit pas facile à faire. [Ruf. l. 2. c. 11. p. 258 | Thdrt. l. 4. c. 7. p. 157.] Les citoïens de Milan divisés entre eux, les Orthodoxes d'une part, les Ariens de l'autre, chaque parti vouloit avoir un Evêque de son sentiment. La division alloit à une sédition ouverte. Ambroise ou pour la prévenir ou pour l'apaiser, alla à l'Eglise en qualité de Gouverneur. Il parla au peuple, et dit beaucoup de choses pour le porter à faire l'élection sans tumulte. Il parloit encore, lorque d'une commune voix toute l'assemblée, tant Ariens que Catholiques, s'écria en demandant Ambroise pour Evêque. [Amb. ibid.] On tient que ce fut un enfant qui commença à crier le premier et qu'aussi-tôt il fut suivi de tout le monde.

[ep. 63. n. 48. 64. 65.] Ambroise frapé de la sainteté éminente que demande l'épiscopat, [Vit. n. 8. 9.] fit tout son possible pour l'éviter. Mais tous les moïens qu'il sut mettre en usage pour y réüssir, furent inutiles. La fuite même qu'il emploïa à deux différentes fois, ne lui servit de rien. Il lui fallut se rendre à la volonté de Dieu qui le vouloit Evêque de Milan. Valentinien qui regnoit alors en Occident, ravi de joïe de ce que l'on demandât pour Evêque un homme qu'il avoit envoïé pour Juge, donna ordre qu'on fît diligence pour consommer son élection. Aussi-tôt, Ambroise, qui n'étoit que Catécumene, [Till. ibid. p. 93. 732. 733.] fut baptisé le 30[e] de Novembre 374, et ordonné Evêque huit jours après, le 7[e] de Decembre qui tomboit un Dimanche. Si en cette rencontre l'on n'observa pas l'ordre prescrit par l'Eglise dans les ordinations, on n'alla point pour cela contre l'esprit de ses loix. Aucun des défauts qui ont donné ocasion de les faire, n'étoit ici à craindre. L'ordination de S. Ambroise fut la destruction de l'Arianisme et le rétablissement de la foi Catholique dans toute l'Italie. Aussi est-elle honorée par une fête chez les Grecs comme chez les Latins.

[Amb. Vit. n. 38.] Si-tôt qu'Ambroise se vit Evêque, il signala son épisco-

IV SIECLE. pat par la distribution de tout son argent aux pauvres, et de toutes ses terres à l'Eglise. Seulement il en réserva l'usufruit à sa sœur. Après quoi son premier soin fut de s'instruire de ses devoirs. Il comprit aussi-tôt que la charge pastorale est un état non d'oisiveté et de délices, mais de travail, de peines et de fatigues. C'est sur cette idée qu'il regla dès-lors toute sa conduite. Sa vie ne fut plus ou qu'une abstinence extraordinaire, ou qu'un jeûne presque continuel, et un travail jamais interrompu. A moins que son corps ne fût entierement abatu par quelque incommodité, il ne se dispensoit pas même d'écrire

ep. 47. n. 1. 2. de sa propre main ce qu'il composoit. 'Il en usoit ainsi, tant pour être plus maître de ce qu'il écrivoit et le peser avec plus de maturité, que pour ne pas incommoder ses gens, sur-tout lorsqu'il travailloit la nuit. Bel exemple de bonté et de douceur! Quoique continuellement acablé d'une foule de personnes qui avoient affaire à lui et qu'il assistoit dans leurs besoins; quoique le peu de temps qui lui restoit, lui laissât à peine le loisir de réparer les forces de son corps par les soûtiens nécessaires à la vie, et celles de son esprit par la lecture, sa porte néanmoins n'étoit jamais fermée à personne. Tout le monde entroit librement chez lui, sans qu'on l'avertît même de ceux qui venoient.

offic. c. 1. n. 2-4. Aug. cons. l. 8. c. 13. 'Ambroise instruit des vérités de la religion, en travaillant pour en instruire les autres, 'les expliquoit au peuple tous les Dimanches. Ses discours étoient aussi doctes que solides. Et s'ils n'avoient pas pour les expressions et la grace de s'expliquer, tous les agrémens et les charmes que l'on remarquoit en ceux de quelques personnes qui faisoient parade d'une vaine éloquence, il avoient au moins assez de douceur pour plaire à ceux même qui n'y considéroient que les paroles. S.

l. 5. c. 13. 14. Augustin qui parle ainsi de l'éloquence de S. Ambroise, 'mérite d'autant mieux d'en être cru qu'il en avoit plus efficacement éprouvé la force. Ce fut par elle et par l'estime que tout le monde en faisoit, que Dieu atira peu à peu ce grand génie à la connoissance de la verité.

Till. ibid. p. 99. 100. 'Dès les premieres années de l'épiscopat de S. Ambroise, il se forma entre lui et S. Basile une union mutuelle qui dura jusqu'à la mort. On en voit des traits aussi édifians qu'instructifs

pag. 98. dans les letres qu'ils s'écrivirent l'un à l'autre. Mais ce qui n'est pas moins glorieux à l'humilité de S. Ambroise qu'à la réputation de S. Basile, c'est que celui-là se servit beaucoup

des

des ouvrages de l'autre, et en suivit même les pensées dans ses écrits. IV SIECLE.

Cependant quelque talent qu'eût S. Ambroise de toucher les cœurs, ' ses exhortations faisoient moins de fruit à Milan, que dans les païs étrangers. C'est ce qui lui faisoit quelquefois dire agréablement, qu'il vouloit y aller prêcher pour toucher ceux de Milan. Il avoit continuellement à la bouche les loüanges de la virginité. Les éloges qu'il en faisoit enfanterent à J. C. un grand nombre de vierges à Plaisance, à Boulogne et même jusqu'aux extrémités de la Mauritanie. ' Ce fut à leur priere qu'il composa ses livres de la Virginité. ' Ceux-ci furent bien-tôt suivis de ceux de la Foi, qu'il écrivit à la solicitation de l'Empereur Gratien. Il avoit pour ce Prince, comme nous l'avons dit ailleurs, une tendresse et un atachement incomparable.

Amb. de Virg. l. 1. c. 10. n. 57-60.

l. 2. c. 1. n. 3.

fid. l. 1. pr. n. 1-4. ep. 1. n. 1-3.

La tendresse et l'humanité dont S. Ambroise étoit capable, éclaterent sur-tout envers les captifs que les Gots ' avoient faits en grand nombre en Thrace et en Illyrie. Les autres facultés lui manquant pour soulager ces misérables, ' il n'hésita point en cette rencontre à faire rompre les vases sacrés pour en racheter ces captifs. Rare exemple de désintéressement et de foi, qu a servi de modéle dans la suite à plusieurs Saints, ' et qui a été mis en pratique nommément par S. Augustin en de semblables ocasions!

Till. ib. p. 111. 734.

Amb. off. l. 2. c. 28. n. 136.

Aug. vit c. 24.

S. Ambroise sut profiter pour le bien de l'Eglise de son union avec l'Empereur Gratien. ' On croit en effet que les Loix que fit ce Prince contre les herétiques et en faveur des Orthodoxes, furent le fruit des conseils et de la pieté de ce grand Evêque. Valentinien le jeune, ainsi qu'on l'a déja vû, ne céda en rien à Gratien son frere pour l'atachement et le respect envers S. Ambroise. Mais autant que ces deux Empereurs lui étoient atachés, ' autant Justine mere de Valentinien lui étoit oposée. Néanmoins tout ce que son zéle et son dévouëment pour l'Arianisme lui firent faire contre le saint Docteur, ne servit qu'a faire éclater davantage sa générosité épiscopale. ' Il en donna une preuve particuliere en faisant ordonner Anéme Evêque de Sirmich, malgré la puissance de cette Impératrice et la conspiration du peuple qui l'apuïoit.

Till. ib. p. 121.

Amb. vit. n. 12.

n. 11.

' Gratien aïant indiqué un Concile à Aquilée, où il se tint au commencement de Septembre 381, S. Ambroise y assista, et fut comme l'ame de cette assemblée. Il y est nommé et y

act. aq. n. 1. 3. 76.

IV SIECLE.

souscrit le second ; son humilité lui aïant fait ceder le premier rang à S. Valerien Evêque du lieu. Après la condamnation de Pallade et de Secondien grands sectateurs d'Arius, ' le Concile avant que de se séparer écrivit aux Evêques de la province de Vienne et de celle de Narbone pour les remercier de lui avoir envoïé des Deputés, et leur faire part de ce qui s'y étoit passé. La letre se trouve parmi celles de S. Ambroise ; et il y a tout lieu de croire que ce fut lui qui eut charge de l'écrire. ' On doit juger la même chose des autres qui la suivent, et qui sont adressées au nom du Concile aux trois Empereurs Gratien, Valentinien II et Theodose.

Amb. ep. 9. n. 1. 2. | ep. 10. 12.

' L'année suivante il fit un voïage à Rome pour assister au Concile qui s'y tint sur la fin de l'année, et à la convocation duquel il avoit le plus travaillé. ' Après la mort de Gratien, qui fut tué au mois d'Août 383, il entreprit un autre voïage encore plus difficile. Il s'agissoit d'aller à Treves demander la paix au nom du jeune Valentinien au Tyran Maxime, vers qui on l'envoïoit en embassade. Quoique l'on fût au cœur de l'hiver, et que le Saint n'aimât pas à quiter son diocése, il se crut néanmoins obligé de prendre en cette ocasion la défense des interêts d'un Prince mineur. ' Son voïage eut un heureux succès. Il empêcha Maxime de passer en Italie ; et la paix fut conclue entre ce Tyran et le jeune Empereur.

Vit. n. 9 | Till. ib. p. 147. | Amb. Vit. n. 19 | ep. 24. n. 57. | ep. 20. n. 23.

' Dès cette premiere ambassade S. Ambroise refusa la communion à Maxime, et lui reprocha avec sa générosité ordinaire le meurtre commis en la personne de Gratien. ' Il ne fit pas moins éclater cette vigueur épiscopale en s'oposant à la demande que fit le Sénat de Rome à deux differentes fois, pour que les Empereurs lui rendissent l'autel de la Victoire. Il empêcha par-là que l'on ne fit revivre le Paganisme au milieu de Rome. ' Il refusa avec la même constance et la même fermeté la basilique Portiene qui étoit hors des murs de Milan, et la basilique neuve enfermée dans l'enceinte de la ville, que les Ariens, apuïés de l'autorité de la Cour, demandoient avec empire.

Vit. n. 19. | n. 26 | ep. 57. n. 4. | ep. 20. n. 1. 2. 16.

' Pour venger ce refus, et se défaire d'un adversaire incommode, l'Imperatrice Justine oubliant les services que le saint Evêque lui avoit rendus à elle et à son fils auprès de Maxime, lui fit une persécution ouverte qui dura deux ans. [a] Mais si elle fut une autre Jezabel à l'égard de S. Ambroise, on peut dire qu'elle trouva en sa personne un autre Elie. [b] Après avoir tenté

Socr. l. 5. c. 11. p. 270 | Till. ib. p. 744. | [a] Ruf. l. 2. c. 15. p. 259. | [b] Socr. ib. | Amb. Vit. n. 1. | ep. 20. n. 28. ep. 21. n. 18. 19.

pour l'éloigner de Milan tous les artifices imaginables, que Dieu par une protection particuliere rendit inutiles, elle lui fit signifier un ordre de se retirer où bon lui sembleroit. La crainte du peuple qui chérissoit son Evêque empêcha que l'on ne prît un parti violent. D'abord S. Ambroise voulut se livrer à la mauvaise volonté de la Cour ; ' mais sur l'avis de ses Prêtres il se résolut à demeurer, tout disposé néanmoins à répandre son sang, non-seulement pour son peuple, mais encore pour ceux qui le persécutoient. Le peuple Catholique de son côté craignant que le saint Evêque ne lui échapât, soit de son bon gré, soit par la malice de ses ennemis, ' passa plusieurs jours et plusieurs nuits de suite à le veiller et le garder dans l'Eglise ([1]).

Amb. ep. 20. n. 5.

Aug. Conf. l. 9. c. 7. n. 15.

' Ce fut alors que l'on commença à célebrer les veilles dans l'Eglise de Milan, et que l'on ordonna que l'on chanteroit des hymnes, des antiennes et des pseaumes selon l'usage de l'Eglise d'Orient, afin de soûtenir le peuple dans un si long et si pénible travail. Depuis, cette sainte institution continua toûjours dans l'Eglise de Milan ; et dès le tems de S. Augustin elle étoit déja passée à presque toutes les autres Eglises de l'Occident. ' Ce fut aussi en cette ocasion que S. Ambroise prononça son excellent discours contre Auxence, fameux Evêque Arien que Justine retenoit à la Cour, et qui fut encore plus mortel ennemi de S. Ambroise, que le premier Auxence ne l'avoit été de S. Hilaire de Poitiers.

Amb. Vit. n. 13 | Aug. ib.

Amb. in. Aux. n. 1. 7.

' Enfin Dieu arrêta la fureur de cette persécution, en révelant à son serviteur en ce tems-là qui étoit l'année 386, les corps de S. Gervais et de S. Protais. Si cet évenement n'eut pas assez de force pour convertir Justine, Dieu ne laissa pas de s'en servir pour diminuer le parti des Ariens, et augmenter la foi de son Eglise.

Vit. n. 14. 15 | Aug. ib. n. 6.

' Cette même année plusieurs désirant de savoir le sentiment de S. Ambroise, touchant le jour auquel on devoit célebrer Pâque l'année suivante, il écrivit sur cette matiere sa 23[e] letre aux Evêques d'Emelie. Il y soûtient qu'il falloit faire cette fête, non le 18[e] d'Avril qui tomboit un Dimanche, parce que ce n'étoit que le 14[e] de la lune, mais le Dimanche suivant qui étoit le 25[e] du même mois. L'année 387 pour laquelle il avoit

Amb. ep. 23. n. 1. 8. 13-21.

1 ' Les églises de ce tems-là étoient accompagnées d'une grande enceinte de bâtimens, qui servoient à loger les Ecclesiastiques, et aux autres choses nécessaires pour le service divin. Ainsi l'on n'a pas de peine à comprendre que le peuple pût demeurer plusieurs jours dans l'église sans en sortir.

Till. ib. p. 181.

Aug. ib.
Amb. ib. p. 195.
p. 200.

ainsi reglé le jour de Pâque, est devenue célebre dans l'Eglise, ' par le baptême que S. Augustin et S. Alipe y reçurent de la main de S. Ambroise. ' Peu de tems après il fut envoïé pour la seconde fois en ambassade vers Maxime, pour lui demander encore la paix et le corps de Gratien. Ce second voïage n'eut pas le même succès que le premier. Mais nôtre Saint ne tarda pas à s'en voir vengé, ' par la défaite et la mort de ce Tyran, qui arriverent l'année suivante 388.

p. 209.
Amb. ep. 51. n. 6.
Thdrt. l. 5. c. 18. p. 223.
Fac. l. 12. c. 5. p. 556.

' Le meurtre de Thessalonique, dont Theodose étoit coupable, arriva, comme on le croit, en 390. ' S. Ambroise tenoit un Concile avec quelques Evêques des Gaules, lorsqu'il aprit ce sanglant évenement. Tout le monde sait de quelle maniere il se conduisit en cette ocasion. Il suffit de dire ici qu'elle servit à faire voir tout à la fois, et avec quelle discrétion il savoit ménager les esprits des Princes pour ne les pas aigrir, et avec quelle fermeté il en usoit envers eux pour les soûmetre à la pénitence. ' On auroit peine à dire ce qu'il y eut ici de plus admirable, ou la généreuse liberté de l'Evêque, ou l'humble obéïssance de l'Empereur. ' C'est ce qui a fait remarquer à un ancien Auteur, que l'on trouveroit encore un Theodose, si Dieu dans sa miséricorde nous donnoit encore quelque Ambroise.

Bar. an. 390. n. 35.
Amb. ep. 42. n. 1. 14.

' On croit que le Concile de Milan dont nous venons de parler, est celui où Jovinien fut condamné avec sa pernicieuse doctrine. Ce nouvel Hérésiarque s'étoit avisé depuis peu de s'élever contre l'honneur des Vierges. ' Nous avons la letre Synodale de ce Concile, écrite au pape Sirice au nom de S. Ambroise et des autres Evêques qui composoient l'assemblée.

ep. 56. n. 1. 2. | Till. ib. p. 234. 236. 754.

' L'année suivante 391 il se tint un autre Concile à Capouë. S. Ambroise fut encore, si non le chef, au moins l'ame de ce Concile. On y traita particulierement de la réunion de l'Eglise d'Antioche divisée entre Flavien et Evagre ; ce qui troubloit tout le monde Chrétien. Outre cette principale affaire, on y fit aussi quelques autres reglemens pour le bien de l'Eglise.

Amb. ep. 53. n. 2.
de ob. Val. n. 79.
n. 78.

Peu de tems après, au mois de mai 392, ' S. Ambroise eut une affliction extrême, qu'il a peine lui-même à exprimer, en aprenant la mort du jeune Empereur Valentinien. Ce Prince revenu des faux préjugés qu'il avoit reçus de Justine sa mere, ' aimoit le S. Evêque comme son pere, et le respectoit comme son libérateur. S. Ambroise se mettant au-dessus de sa douleur, fit lui-même ses funerailles, et y prononça son oraison funebre que nous avons encore. ' C'est un illustre témoignage de

l'atachement de S. Ambroise pour ce Prince et pour l'Empereur Gratien son frere, dont il y rapelle la memoire. IV SIECLE.

' S. Ambroise sachant qu'Eugene, qui avoit pris la place du jeune Valentinien par les voïes que personne n'ignore, venoit à Milan, après avoir rendu au Sénat de Rome l'autel de la Victoire avec ses revenus, il crut devoir s'en absenter pour éviter la rencontre de ce Tyran souillé d'un sacrilege. ' Mais son absence n'empêcha pas qu'il ne lui fît sentir sa vigueur épiscopale. Il lui écrivit pour lui reprocher son crime, et le menacer d'excommunication, et défendit à ses Prêtres de recevoir son offrande à l'autel.

Vit. n. 26. 27 | ep. 61. n. 2.

Vit. n. 43 | ep. 57. n. 7. 8.

' Dieu fit voir en plus d'une maniere qu'il aprouvoit l'absence du S. Evêque. A Florence, il ressuscita par ses mérites le fils de l'hôte chez qui il logeoit ; et il lui fit faire à Boulogne la découverte des corps de S. Vital et de S. Agricole. Vit. n. 28. 29.

' Enfin le tems arriva auquel Dieu vouloit associer à Elie ce grand Evêque, qui avoit eu tant de raport avec ce Prophéte, par l'intrépidité avec laquelle il en usa envers les Rois et les Puissances de la terre. ' Il tomba malade ; et si-tôt que le Comte Stilicon l'eut apris, il ne put s'empêcher de dire que si ce grand homme venoit à mourir, l'Italie étoit menacée de sa ruïne. La crainte de l'évenement le porta à engager les premiers de la ville à aller trouver le Saint pour lui persuader de demander à Dieu la prolongation de sa vie. S. Ambroise ne leur répondit que par ces belles paroles : « Je n'ai point vêcu parmi vous d'u-« ne maniere que je doive avoir honte de vivre encore quelque « temps. Je ne crains pas aussi de mourir, parce que nous avons « affaire à un bon Maître. » Mais c'étoit un fruit mûr pour le Ciel ; et la terre n'étoit plus digne de le posseder. ' L'heure de sa mort aprochant, il reçut le saint Viatique des mains d'Honorat Evêque de Verceil. Puis se mettant à prier les bras étendus en forme de croix, il rendit l'esprit, ' âgé d'environ 57 ans, le 4[e] d'Avril 397, qui étoit la veille de Pâque.

n. 47.

n. 45.

n. 47.

Till. ib. p. 261. 761. 762.

' Telle a été la vie du plus illustre et du plus généreux Prélat que le IV siecle, le plus fécond en grands hommes, ait donné à l'Occident. Ses actions seules suffisent pour faire son éloge. Ce seroit l'obscurcir, que d'entreprendre d'en vouloir relever l'éclat par des couleurs étrangeres. On a bien vû de grands Evêques posseder, comme S. Ambroise, la pieté, la science et la sagesse, mais il est bien rare d'en trouver, qui aïent joint à ces avantages une générosité aussi héroïque et un coura- p. 267.

V SIECLE. ge aussi invincible, que celui qu'on a pû remarquer dans toute la conduite de ce saint Docteur. Il n'est pas moins rare de voir reunie en la même personne une vigueur aussi épiscopale à une humilité la plus profonde. C'est en quoi S. Ambroise s'est encore rendu admirable. Presque tous ses écrits sont remplis de traits de cette vertu, qu'il nomme lui-même la tête de toutes

Till. ep. 46. n. 2. les autres. ' Lorsqu'on l'avertissoit des fautes que l'on croïoit trouver dans ses ouvrages, il regardoit cet avis comme une grace, persuadé qu'il pouvoit se tromper en ce qu'il savoit le mieux.

C'est par tous ces endroits que S. Ambroise s'aquit une réputation, qui s'étant répanduë au-delà des bornes de la vaste étenduë de l'Empire Romain, pénétra jusques chez les Barba-

Vit. n. 25. res les plus éloignés. ' On vit venir de Perse à Milan deux des plus grands Seigneurs du païs, exprès pour être témoins eux-

n. 36. mêmes de la sagesse de l'homme de Dieu. ' Erigitil Reine des Marcomans, que nôtre Saint avoit convertie à la foi, entreprit

n. 30. le même voïage et pour le même sujet. ' On sait ce que les Rois des François, après leur défaite et la paix conclue avec Arbogaste qui les avoit vaincus, disoient de S. Ambroise à ce Géneral, qui se glorifioit d'être son ami. Comte, lui disoient « ces Princes, il ne faut pas s'étonner que vous demeuriez vic- « torieux ; puisque vous avez l'amitié d'un homme qui com- « mande au soleil de s'arrêter, et il s'arrête aussi-tôt. »

Les Peres Grecs et les Latins, tant ceux qui ont vêcu du temps de ce grand Evêque, que ceux qui l'ont suivi, sont tous

Bas. ep. 55. p. 84. pleins de ses éloges. ' Dès qu'il fut entré dans l'épiscopat, S. Basile relevoit la grandeur de sa naissance, la supériorité de son génie, la splendeur de sa vie exemplaire, la force de son élo-

Thdrt. l. 5. c. 13. 18. p. 217. 221. quence. ' Theodoret ne parle jamais de lui qu'avec admira-

a Hier. apo. l. 2. p. 432. tion, et comme d'un Prélat tout dévoüé au martyre. [a] Rufin le regardoit comme la colonne et la citadelle imprenable, non seulement de l'Eglise de Milan, mais aussi de toutes les

Aug. Conf. l. 5. n. 23. Eglises du monde. ' C'étoit, selon S. Augustin, un des plus excellens Evêques de l'Eglise de Dieu, et connu pour tel généralement de tout l'univers.

Hier. vir. ill. c. 124. ' Il est vrai que S. Jerome par une raison peu recevable, s'excusoit en 392 de joindre l'éloge de nôtre Saint à ceux des

ep. 30. p. 237. autres Ecrivains Ecclésiastiques qu'il avoit connus. ' Mais deux ou trois ans après, écrivant contre Jovinien, il répara glorieusement sa faute. On verra dans la suite par ocasion quelques au-

tres preuves de la justice que ce Pere a renduë à sa personne et à ses ouvrages.

Les Empereurs ne faisoient pas moins d'estime de S. Ambroise, que les Evêques ses collegues. ' Gratien admiroit particulierement deux choses en lui : le mérite de sa vie et les grands dons que Dieu lui communiquoit. ' Valentinien son frere avoit tant de confiance en ses mérites, qu'il regardoit comme un grand avantage de recevoir le baptême de sa main. ' Theodose disoit hautement, qu'il ne connoissoit qu'Ambroise qui méritât à juste titre le nom d'Evêque. De tous les témoignages rendus à son mérite, nous croïons devoir raporter en entier ' celui que lui rend S. Ennode Evêque de Pavie, parce que tenant du génie de l'épitaphe, il pourra en servir à nôtre Saint.

Amb. act. aq. n. 4.

ep. 53. n. 2. 3 | de ob. Val. n. 25.

Thdrt. ib. p. 223.

Enn. epi. p. 622.

Egit quod docuit meritis et honore superstes
Ambrosius vates moribus, ingenio
Roscida regifico cui fulsit murice lingua,
Vere su o pingens germina quae voluit.
Serta redimitus gestabat lucida fronte,
Distinctum gemmis ore parabat opus.
Instituit populos gestu, probitate, pudore,
Fovit respiciens, perculit, admonuit.
Vocis ut officium postrema pericula poscunt,
Sic teneras culpas qui tacet insequitur.
Succinctus gladiis, clypei de pondere tutus,
Pectora claudebat textilibus calybis.
Ensis habet vires vitiorum sector et hostis :
Vipera non tangit squamea terga viri.

Nous ne connoissons des parens de S. Ambroise, ' que Marcelline sa sœur, à qui il adresse ses trois livres sur les Vierges, ' et Satyre son frere, dont il a fait l'oraison funebre. ' Marcelline, comme on l'a vû, avoit embrassé la virginité. Elle paroît avoir été l'aînée des deux freres. ' Ce que S. Ambroise dit de ses vertus, doit nous la faire regarder comme une grande Sainte. Il ne craignoit pas lui-même de lui donner ce titre dès son vivant. Satyre, suivant le portrait que nôtre Saint nous en a tracé, étoit un homme acompli et un excellent Chrétien. Après avoir brillé dans le barreau, il fut pourvû d'un gouvernement de province, où il se conduisit plutôt comme un pere que comme un Officier du Prince.

Amb. t. 2. p. 146.

p. 1113.

Vit. n. 5.

de Virg. l. 3. c. 4. de Sat. n. 33. 49. 58.

IV SIECLE.

Quand aux disciples de S. Ambroise, il en eut plusieurs. Le plus illustre de tous fut sans difficulté S. Augustin. ' Non seulement Dieu se servit du ministere de S. Ambroise pour le retirer de l'erreur et lui conférer le saint baptême ; mais il voulut encore se servir de lui pour cultiver et arroser les divers dons qu'il avoit mis en lui. ' De même S. Paulin de Nole se glorifie d'avoir eu part aux soins et à la charité de S. Ambroise, qui l'avoit instruit des regles du Sacerdoce, et nourri des instructions de la foi. S. Alipe peut aussi être mis au nombre des disciples de S. Ambroise ; puisqu'il reçut le baptême de sa main.

Aug. ep. 147. n. 52 | in Jul. l. 1. n. 10.

Paul. ep. 3. n. 4.

' Paulin, qui servoit de Secretaire au Saint Docteur, lorsqu'il mourut, et qui a écrit sa vie, est devenu célébre, et a rendu un grand service à l'Eglise en se portant pour dénonciateur contre Pélage et Cælestius son disciple. ' Theodule qui l'avoit servi en la même qualité de Secretaire, gouverna depuis l'Eglise de Modéne à la satisfaction de tout le monde. Venere et Felix deux de ses Diacres, furent aussi élevés à l'épiscopat, Venere à Milan après la mort de Simplicien successeur immédiat de S. Ambroise, et Felix à Boulogne. Celui-ci vivoit encore, lorsque Paulin qui nous le fait connoître, écrivoit. Caste et Poléme, deux autres Diacres de nôtre Saint, sont loués comme des fruits dignes de l'excellent arbre qui les avoit produits. ' On dit aussi que S. Provin que l'on fait second Evêque de Come, fut encore disciple de S. Ambroise.

Till. ib. p. 279.

Amb. vit. n. 35.

Ughel. t. 5. p. 238.

§. II.

ECRITS QUI NOUS RESTENT DE LUI.

Ce n'est pas seulement par sa vie et par ses disciples, que S. Ambroise a édifié l'Eglise. Il l'a fait aussi, et continue encore à le faire par ses écrits. Quoiqu'il en ait laissé beaucoup moins que quelques autres Peres ; il est néanmoins surprenant comment un Evêque qui avoit tant d'autres ocupations, et qui n'a pas vêcu jusqu'à la vieillesse, ait pu tant écrire. Voici le catalogue chronologique de ce qui nous reste des productions de sa plume.

1°. ' *Un livre sur le Paradis*. S. Ambroise dès l'entrée de cet écrit, en trace le plan. Il déclare qu'il l'a entrepris pour montrer ce que c'étoit que ce Paradis terrestre, où il étoit situé, de quelle maniere et par quelle fourberie nos premiers peres y ont

Amb. de par. p. 146. 182.

IV SIECLE.

ont été tentés, et sont tombés dans le peché. Toutefois son but principal est d'y réfuter les disciples d'Appellès, qui combatoient l'autorité de l'ancien Testament, et sous leur nom les Manichéens qui infectoient alors l'Eglise de Milan, ' y expliquant d'une maniere mystique la description de ce Paradis, il dit qu'il représente l'ame de l'homme fertile en vertus. Que la source d'eau vive n'est autre que J. C. Que les quatre fleuves qui arrosent le Paradis, signifient les quatre vertus cardinales : la prudence, la temperance, la force et la justice. (Amb. de par. c. 3. n. 12-18.)

'A l'ocasion de la difficulté qu'il y a à expliquer ce que c'étoit que l'arbre de vie et l'arbre de la science du bien et du mal, il dit que dans l'Ecriture il se rencontre plusieurs choses qu'il ne faut pas mesurer sur la foiblesse de nôtre esprit, mais sur la profondeur de la conduite de Dieu. Que ne pouvant les entendre, nous devons bien nous garder de les critiquer. ' Sur la tentation de nos premiers peres, il remarque que le Diable a bien la permission de nous tenter, mais qu'il n'a pas le pouvoir de nous perdre, si nous ne voulons. ' Il montre un peu auparavant combien cette tentation nous est utile, pour éprouver nôtre fidélité envers Dieu, et nous faire mériter la récompense qu'il a promise à ceux qui lui sont fideles. ' Au sujet de l'aveu qu'Eve fit de sa faute, il établit la nécessité de confesser ses péchés pour en obtenir le pardon. *Neque enim potest quisquam justificari a peccato, nisi fuerit peccatum ante confessus.* (c. 2. n. 7) (n. 10.) (n. 9.) (c. 14. n. 71)

' S. Ambroise dans une letre que l'on croit écrite en 389, dit qu'il y avoit long-tems qu'il avoit composé ce traité sur le Paradis, n'étant alors que tout nouvellement Evêque. ' C'est pourquoi on le place en 375 ou en 376 au plus tard. Mais on n'ose pas assûrer que ce soit son premier ouvrage. Ceux qui entreprenent de lire ce traité, doivent y joindre la lecture de la 45e letre de nôtre Saint, laquelle contient beaucoup de choses sur le même sujet. (ep. 45. n. 1.) (de par. adm. p. 143 ; Till. H. E. t. 10. p. 768.)

2°. ' *Deux livres sur Caïn et Abel.* S. Ambroise dès le commencement de cet ouvrage avertit qu'il n'est que comme une suite de celui sur le Paradis. Aussi croit-on qu'il fut fait en la même année. ' Ces deux freres oposés l'un à l'autre nous représentent, dit S. Ambroise, deux sortes d'hommes oposées aussi l'une à l'autre. Celle qui est figurée par Caïn, est de ceux qui raportent à l'esprit de l'homme, comme s'il en étoit le principal auteur, tout ce qu'il font, ou ce qui se passe dans le monde. L'autre représentée par Abel, est de ceux qui l'atribuent à (Amb. de Caïn. p. 183-224.) (l. 1. c. 1. n. 4)

IV SIECLE. Dieu, comme à celui qui aïant créé toutes choses, les gouverne toutes avec la même puissance. [Amb. de Cain. l. 1. c. 2. n. 5.] Il dit aussi que ces deux freres peuvent signifier; l'un, le peuple Juif devenu parricide et rebelle; l'autre, le peuple Chrétien ataché au culte de Dieu: en un mot celui-là, la Synagogue, celui-ci l'Eglise. [c. 4. n. 12-14.] Il passe ensuite à en faire l'aplication à chaque Chrétien; tant il trouve, comme il le dit lui-même, de mysteres profonds cachés sous la letre de l'Ecriture. Il dit donc que Caïn et Abel, comme Esaü et Jacob, et ces deux femmes dont il est parlé au 21[e] chapitre du Deuteronome, sont la figure du vice et de la vertu, de la chair et de l'esprit, qui sont toûjours en contradiction dans chacun de nous. Ici S. Ambroise fait une description éloquente et pathétique de tous les artifices que la volupté met en usage pour nous séduire. [c. 5. n. 15.] Après quoi il détaille avec la même éloquence les atraits dont use la vertu pour nous garantir de la séduction et nous atirer à elle.

[c. 7 n. 25.] En parlant de l'offrande que Caïn fit à Dieu, il en prend ocasion de toucher les promesses qu'on lui fait, afin d'en obtenir quelque faveur. Lorsqu'on a obtenu ce que l'on demandoit, dit-il, c'est une ingratitude de différer à acquiter sa promesse. De même, poursuit-il, c'est une stupidité de s'atribuer le bien que l'on fait, ou de raporter à ses propres forces plutôt qu'à la grâce de celui qui en est l'auteur, ce que nous ne recevons que de la bonté de Dieu. Ce n'est pas un moindre orgueil que de reconnoître Dieu pour l'auteur de tous les biens, et néanmoins d'atribuer à nôtre propre sagesse ou aux mérites de nos autres vertus, les grâces qui nous viennent de lui.

[c. 9. n. 34-39.] En marquant les qualités de la priere, il insiste particulierement sur ce qu'il faut prier pour tout le corps de l'Eglise, pour tous les membres de cette mere, au nombre desquels on se trouve. Il n'y a nul orgueil à craindre, dit-il, en priant de la sorte. Au contraire il y a plus d'humilité, plus de mérite; et c'est en quoi l'on fait paroître la charité mutuelle que l'on se doit les uns aux autres.

[l. 2. c. 9. n. 31 | c. 10 n. 36. 37.] Sur ces paroles, *La voix du sang de vôtre frere est venue jusqu'à moi*, et les suivantes, S. Ambroise établit deux choses: l'immortalité de l'ame en général, et la béatitude de l'ame du juste après sa séparation du corps qu'elle animoit. Du reste, S. Ambroise explique presque toûjours d'une maniere morale et mystique, le texte de l'Ecriture qui contient l'histoire des deux freres Caïn et Abel. On a divisé cet ouvrage en deux livres;

[a] mais on observe que cette division n'est point naturelle, et qu'elle est plutôt de quelque Copiste que de l'Auteur original. Il paroît par divers endroits que S. Ambroise s'y est beaucoup servi des écrits de Philon le Juif, mais avec la liberté d'un Auteur, et non l'assujetissement d'un Copiste.

IV SIECLE.

[a] adm. p. 182.

3°. Un livre sur Tobie. Après y avoir parlé en peu de mots des vertus de ce saint homme, S. Ambroise passe à l'usure, et montre qu'elle est oposée au droit divin, et qu'elle n'est pas un crime moins énorme que l'idolatrie et l'homicide. C'est ce qui fait le sujet de tout l'ouvrage. De sorte que l'on pourroit aussi-bien lui donner pour titre, Traité de l'usure, que celui qu'il porte. Il paroît que c'est un recueil de sermons que S. Ambroise faisoit à son peuple sur cette matiere, à mesure qu'on lisoit le livre de Tobie dans les assemblées ecclésiastiques. C'est ce que confirme le commencement de l'ouvrage.

de Tob. p. 622.

Erasme et quelques autres ont refusé de l'atribuer à S. Ambroise. Mais les derniers Editeurs de ce Pere montrent par des preuves invincibles qu'il est véritablement de lui. En effet tous les caracteres de l'écrit et l'autorité de S. Augustin qui le cite sous le nom de S. Ambroise, ne laissent aucun lieu d'en douter. Comme S. Basile avoit traité la matiere de l'usure dans son homelie sur le Pseaume 14, S. Ambroise en a tiré une grande partie qu'il a fait passer dans cet ouvrage. Il traduit même quelques endroits de mot à mot. On voit par-là une nouvelle marque de l'estime qu'il faisoit des écrits de S. Basile. Au reste on croit devoit placer le livre sur Tobie ou en 376, ou l'année suivante.

adm. p. 590.

4°. *Trois livres sur les Vierges*, qui paroissent formés des sermons que S. Ambroise avoit prêchés sur ce sujet en differentes ocasions. La préface qu'il a mise à la tête, est tout à la fois et un témoignage de sa profonde humilité et une preuve de la juste crainte où il étoit de perdre son tems à des ocupations inutiles. Après la préface vient l'éloge de Ste Agnès, qui fait le commencement du corps de l'ouvrage. On voit par-là que ce premier sermon avoit été prononcé le jour de la fête de cette Sainte. C'est de cet ouvrage que nous aprenons les vives et salutaires impressions que les exhortations de S. Ambroise touchant la Virginité faisoient sur l'esprit et le cœur des jeunes filles, tant dans les provinces éloignées que dans le voisinage de Milan. Elles atiroient non seulement de Plaisance et de Boulogne, mais encore du fond de l'Afrique à Milan des Vierges

de Virg. l. 1. p. 145-184.

l. 1. n. 57-59

IV SIECLE. qui y venoient recevoir le voile des mains du Saint Evêque. [a] Il
[a] Amb. de Virg. l. 1. n. 60. marque que les Vierges de Boulogne étoient au nombre de vingt. Il ajoûte qu'elles travailloient de leurs mains, non seulement pour vivre, mais aussi pour faire des liberalités, et qu'elles avoient un zéle et une industrie singuliere pour atirer d'autres filles à cette sainte profession. ' Il exhorte les filles à se
n. 62. consacrer, même malgré leurs parens. ' Plusieurs d'entre ceux-
n. 59. ci se plaignoient qu'il relevoit trop la Virginité. ' Mais de peur
n. 34. 35. qu'on ne lui reprochât de désaprouver le mariage, il a soin de prévenir cet injuste reproche. Bien loin de le blâmer, dit-il, je le conseille, et condamne ceux qui le blâment. Je ne fais, ajoûte-t'il, que détailler les avantages de la Virginité, qui surpassent de beaucoup ceux du mariage.

l. 2. n. 39. ' S. Ambroise composa ce recueil la 3e année de son épiscopat, c'est-à-dire en 377. Il y adresse quelquefois la parole à sainte Marcelline sa sœur, qui comme nous l'avons dit avoit
l. 3. c. 1. 3. embrassé à Rome la profession des Vierges. ' Il y raporte même le discours que le Pape Libere prononça à la cérémonie de sa consécration dans l'Eglise de S. Pierre le jour de Noël. On juge de-là que ce fut à la priere de sainte Marcelline que S. Ambroise recueillit ainsi en un corps d'ouvrage les discours qu'il avoit faits sur la Virginité, parce qu'elle ne pouvoit les aller entendre, et qu'elle desiroit de les voir. C'est peut-être
Hier. ep. 18. p. 37. aussi pour cela ' que S. Jerôme parlant de ce recueil, le nom-
ep. ad Alg. p. 198. 199. me les opuscules adressés à la sœur de S. Ambroise. ' Ailleurs il les cite sous le titre des livres de la Virginité, comme étant écrits pour les Vierges en général. Ce Pere non seulement en copie plusieurs endroits, mais il en fait encore valoir l'autorité et les raisonnemens. Il dit que l'Auteur a trouvé le secret d'y dire beaucoup de choses en peu de mots : *in paucis multa*
ep. 18. p. 37. *comprehendens.* ' Et dans le premier endroit cité il en releve l'éloquence, comme d'un ouvrage dans lequel S. Ambroise a recueilli, et expliqué avec un ordre merveilleux, et un style encore plus admirable, tout ce qui peut servir à relever le mérite des Vierges: *In quibus,* dit-il, *tanto se effudit eloquio, ut quidquid ad laudes Virginum pertinet, exquisierit, expresserit, ordinaverit.*

Ce n'est pas sans sujet que S. Jerôme louë la beauté du style de cet ouvrage: Les deux premiers livres sur-tout sont extrême-
Amb. ib. l. 2. n. mement fleuris; et ' S. Ambroise lui-même s'est cru obligé
Aug. doct. chr. l. 4. c. 21. d'en faire quelque sorte d'excuse. ' S. Augustin en cite deux en-

droits pour servir de modéle, l'un d'une éloquence vive et pressante, l'autre d'un style plus simple et plus temperé.

' Dom Joseph Mege Religieux de nôtre Congregation a traduit en nôtre langue ces trois livres de S. Ambroise, afin de les rendre utiles aux personnes qui n'entendent pas la langue originale en laquelle ils ont été écrits. Il y a joint une traduction de deux autres traités du même Pere sur le même sujet, comme nous le dirons en son lieu. Et afin de disposer les Vierges Chrétiennes à lire ces traductions avec plus de plaisir, et en tirer plus de fruit, il a mis à la tête une savante dissertation sur l'état des anciennes Vierges. Le tout est imprimé en un volume *in*-12°. à Paris chez Arnoul Seneuze l'an 1689. Il seroit à souhaiter que ce Traducteur eût entrepris le même travail à l'égard des deux autres traités *De la Virginité,* et *De l'exhortation à la Virginité.* L'on auroit eu par-là une traduction entiere de tout ce que S. Ambroise a écrit en particulier sur ce sujet. Bib. S. Vin. Cen.

5°. ' Les derniers Editeurs de ce Pere, fondés sur les manuscrits, font du dernier livre sur les Vierges un traité séparé sous le titre *De la Virginité*, qu'ils placent après celui sur les Veuves, comme n'étant écrit qu'après, vers l'an 378. Nous croïons à cette ocasion devoir interrompre l'ordre des tems que nous nous étions prescrit dans l'énumeration des ouvrages de S. Ambroise, afin de metre de suite ceux qu'il a composés sur le même sujet. Dans ce traité de la Virginité le Saint a fait entrer plusieurs endroits de l'ancien et du nouveau Testament, qu'il y explique d'une maniere mystique, mais toûjours instructive et convenable au sujet qu'il entreprend d'y traiter. Il s'y défend contre ceux qui l'acusoient de persuader la Virginité, et de défendre le mariage aux filles consacrées à Dieu. Il avouë nettement le fait. ' Mais il montre que la Virginité, n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile. « On se plaint « dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande, qui a « cherché une femme sans en trouver; quel meurtre ou quelle « guerre on a vû pour une Vierge? Ce sont des suites du maria- « ge que de tuer l'adultere et de faire la guerre au ravisseur. Le « nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la Virgi- « nité est plus honorée. Informez-vous, continue-t'il, combien « l'église d'Alexandrie, celles de tout l'Orient et d'Afrique ont « acoûtumé de consacrer de Vierges tous les ans. Il y en a plus « que ce païs-ci ne produit d'hommes. »

Amb. de. Virg. p. 213-246.

35. 36.

6°. ' Nous avons encore un autre traité de S. Ambroise sur

inst. Virg. p. 249-274.

IV SIECLE. le même sujet, tant il l'avoit à cœur. Il est intitulé *De la conduite d'une Vierge, et de la Virginité perpetuelle de la Mere de Dieu.* S. Ambroise le composa pour l'instruction d'une Vierge nommée

Till. ib. p. 107. 754. Ambroisie, et l'adresse à un Eusebe, ' que l'on croit être le Saint Evêque de Boulogne de même nom, et pere ou aïeul d'Ambroisie. Il paroît à quelques Savans que ce traité est fait du sermon que S. Ambroise prononça à la profession de cette Vierge, comme cela lui étoit ordinaire. Mais la piece est trop longue pour que ce ne soit qu'un discours prononcé de vive voix. Ce discours à la verité aura fait le fonds du traité, ce que montre le commencement et la fin; mais S. Ambroise en le rédigeant par écrit y aura ajoûté bien des choses.

Amb. ib. c. 5-11. Till. ib. ' Il en emploïe une grande partie à rélever et à défendre contre Bonose la virginité de la Mere de Dieu. ' L'on voit par-là que le traité ne fut écrit qu'après l'an 391, parce que la cause de ce Bonose ne fut jugée qu'après le Concile de Ca-

Amb. ib. p. 249. pouë, tenu à la fin de cette même année. ' Aussi les derniers Editeurs de S. Ambroise placent-ils ce traité en 392, ou environ. Le point qu'y touche S. Ambroise à l'égard de la Sainte Vierge, est ce qui a fait donner au traité la seconde partie du

An. Mell. scri. c. 11. titre qu'il porte. ' L'anonyme de Molk, Auteur du XII siecle, ne le marque que sous cette seconde partie du titre.

Amb. ib. n. 16. ' S. Ambroise releve encore dans cet opuscule l'excellence de la Virginité, comme un avantage, qui non-seulement met à couvert du crime l'un et l'autre sexe, mais qui l'appelle aus-

n. 104 si et l'excite à la grace. ' Il dit que les Vierges retracent sur la terre la vie angélique, que nous avons perduë dans le paradis

n. 25. de délices. ' Il y avance une opinion assez singuliere. Il prétend que le péché de la premiere femme fut moindre que celui d'Adam. La raison qu'il en donne, est que celui-ci ne fut tenté que par une créature inférieure, et qu'ainsi sa tentation fut moins violente. Au lieu qu'Eve fut tentée par un Ange, mauvais à la vérité, et qui s'étoit caché sous la forme du serpent, représenté dans l'Ecriture comme le plus fin et le plus rusé de tous les animaux de la terre. Ce traité est un de ceux que Dom Joseph Mege a mis en nôtre langue, et dont il a joint la traduction aux trois livres sur les Vierges.

exh. Virg. p. 277. 302. 7°. ' En 393. S. Ambroise composa sur le même sujet un autre traité, qui porte pour titre *Exhortation à la Virginité*. Le fonds de celui-ci est encore pris d'un sermon que le Saint avoit prononcé à Florence, où il se trouvoit, lorsqu'il avoit quité Mi-

lan pour éviter la rencontre du Tyran Eugene. Ce traité commence par l'éloge des Saints Martyrs Agricole et Vital, parce que S. Ambroise avoit enrichi de leurs reliques l'église où il prêcha le sermon qu'il y a fait entrer. 'Il les avoit aportées de Boulogne, où il s'étoit trouvé à la découverte des corps de ces deux Martyrs. Ce n'étoit que des clous et du bois de la croix, instrument de leur suplice; car on ne touchoit pas encore aux corps saints pour en séparer les parties. Arrivé à Florence, S. Ambroise déposa ces réliques sous l'autel d'une église dont il fit la dédicace. Une sainte Veuve nommée Julienne l'avoit fait bâtir. 'Elle avoit un fils nommé Laurent, et trois filles, qui tous se consacrerent à Dieu. C'est pourquoi le sermon qu'il fit à cette dédicace, porte pour titre, Exhortation à la Virginité, comme étant principalement emploïé à l'instruction de ces Vierges. 'S. Ambroise y marque que c'étoit ordinairement à la solennité de Pâque que les Vierges recevoient le voile sacré. L'on a déja vû que sainte Marcelline l'avoit reçu le jour de Noël. Ainsi c'étoit presque toûjours à quelque grande solennité que se faisoit cette sorte de cérémonie.

IV SIECLE.

exh. Virg. n. 1. 9 10. 93.

n. 13-27.

n. 42.

8°. 'Outre ces quatre opuscules sur les Vierges et la Virginité, l'on croit devoir donner encore à S. Ambroise *le traité sur la chûte d'une Vierge consacrée à Dieu*. Il ne paroît pas en quel tems précisément le saint Evêque le composa. C'est une severe réprimande en forme de sermon, à une Vierge nommée Susanne, qui aprés avoir fait vœu de Virginité, et reçu le voile le saint jour de Pâque, eut ensuite le malheur de violer ses promesses. Ce crime la jetta dans un autre encore plus énorme, à dessein de pouvoir cacher le premier. Mais une précaution aussi criminelle fut inutile, et ne servit qu'à la rendre plus coupable. Elle n'en étoit venue à cette extrêmité que par degrés. Trois ans avant sa chûte, elle avoit commencé à se relâcher de ses devoirs, et à donner sujet de mal parler d'elle. Sa chûte y mit le comble, et fut un grand scandale pour les Juifs et les Païens. Son Evêque en étant instruit, mit cette personne en pénitence publique. Ce fut alors qu'il prononça ce discours, où aprés lui avoir représenté la grandeur de son double crime, il lui en fait néanmoins espérer le pardon; pourvû qu'elle soit fidele à en faire pendant toute sa vie une pénitence convenable et proportionnée à son énormité. Il lui prescrit de réciter tous les jours le Pseaume 50.

Lap. Virg. p. 305 320.

'Ce traité a été atribué à S. Jerôme, et il se trouve encore

Hier app. p. 176 182

V SIECLE. entre les ouvrages de ce Pere sous ce titre, *In Susannam lapsam objurgatio*. Mais le dernier Editeur l'a renvoïé dans l'appendice de son édition, comme lui apartenant moins qu'à S. Ambroise, ' à qui tous les manuscrits l'atribuent. Il est vrai que le Concile de Douzi le cite également sous le nom de S. Jerôme et sous celui de S. Ambroise. Il est encore vrai que le style de cette piece est un peu différent du style des autres ouvrages de celui-ci. Tout cela joint à l'atribution que Gennade fait d'un traité semblable à Nicetas Evêque des Daces, a porté quelques Savans à lui donner l'opuscule dont il est ici question. Mais l'autorité de tous les manuscrits a déterminé les derniers Editeurs de S. Ambroise à le metre à la suite de ses autres traités sur les Vierges et la Virginité. Il est assez ordinaire de voir qu'un Pere traite du même sujet dont un autre Pere avoit déja traité avant lui. Il ne l'est pas moins de trouver quelque diversité de style entre les écrits d'un même Pere. D'ailleurs celui dont il est ici question, ne contient rien qui soit indigne de S. Ambroise, et qui ne convienne à son tems. Aussi le Traducteur de ses autres traités n'a pas fait difficulté de traduire encore celui-ci sous son nom, et de le joindre aussi aux deux autres.

Vide. ib. adm. p. 304

de Vid. p. 185-210.

9°. ' *Le traité sur les Veuves* suivit de près les trois livres sur les Vierges qui y sont cités dès le commencement. C'est pourquoi on le place en la même année 377. Le but de cet opuscule est de relever la gloire de l'état des Veuves, et de leur montrer les obligations auxquelles il les engage. Il paroît que S. Ambroise fut déterminé à y mettre la main par une ocasion particuliere. Une veuve affligée de la mort de son mari, s'étoit adressée au saint Evêque pour y trouver de la consolation ; et il l'avoit exhortée à cesser de s'affliger excessivement, et même à quiter les marques trop éclatantes de son deuil. Mais la veuve ne se contentant pas de suivre cet avis, vouloit encore se remarier, quoiqu'elle eût déja des filles ou nubiles ou même engagées dans le mariage. Ce fut pour l'en détourner que S. Ambroise entreprit ce traité, qui semble être composé de quelque sermon prononcé de vive voix. Il y montre les fâcheuses suites qu'atirent toûjours les secondes nôces, et prouve que la viduité est beaucoup plus excellente que le mariage, et qu'elle aproche de l'excellence de la virginité. Mais il traite ce sujet avec tant de discretion, qu'il ne peut être acusé d'avoir donné dans l'excès, en condamnant les secondes nôces. Il a soin

soin de déclarer que ce qu'il y dit de la viduité, n'est qu'un conseil salutaire et non pas un précepte. IV SIECLE.

'Il y parle fortement contre un autre excès encore plus pernicieux, qui est de condamner les premiers mariages. On croit qu'en cet endroit il ataque les Marcionites, les Manichéens et les autres hérétiques qui tomboient dans cet excès, beaucoup plus par un esprit de libertinage, que par l'amour de la chasteté qu'ils ne connoissoient gueres. Till. ibid

'Il y établit en passant l'intercession des Saints en ces termes: Amb. ib. n. 55.
« Il faut, dit-il, prier pour nos besoins les Anges qui nous sont
« donnés pour nous garder. Il faut aussi invoquer les Martyrs,
« dont les corps semblent nous être des gages de leur protection.
« Quoiqu'ils aïent été autrefois sujets à quelques péchés, ils s'en
« sont purifiés dans leur sang; et cela n'empêche pas qu'ils ne
« puissent prier pour les autres. Ils sont tout à la fois et les fi-
« deles témoins de Dieu, et les inspecteurs de nôtre vie et de nos
« actions. Ne rougissons donc point de les prendre pour les in-
« tercesseurs de nos foiblesses. Ils connoissent eux-mêmes par
« l'épreuve qu'ils en ont faite dans leur victoire, quelles sont les
« infirmités de la chair. »

10°. '*Cinq livres sur la foi à l'Empereur Gratien*. Ce prince se préparant en 378 à marcher au secours de Valens son oncle contre les Gots, voulut se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avoient cours en Orient. Persuadé d'ailleurs que la victoire dépend plus de la foi du prince que du courage des soldats, il étoit bien aise de se couvrir de ce bouclier contre la puissance formidable des barbares. Dans ce dessein il s'adressa à S. Ambroise, et lui demanda un traité qui établît la divinité de J. C. contre les hérétiques. Le saint Evêque pour le satisfaire composa les deux premiers de ces cinq livres. Il montre d'abord dans le premier en quoi consiste la foi de l'Eglise, établissant l'unité de la nature divine, et la trinité des Persones. Puis aïant prouvé la divinité du Fils, il réfute d'une maniere précise les principales erreurs des Ariens: que le Fils fût dissemblable au Pere : qu'il eût un commencement; qu'il fût créé. Dans le second livre S. Ambroise continue à prouver que les atributs de la divinité conviennent au Fils. Il y explique comment il est envoïé par le Pere, comment il lui est soumis, comment il est moindre. C'est ce qu'il exécute en distinguant ce qui lui convient comme Dieu, et en tant qu'homme, et entre autres les deux volontés. 'S. Ambroi- De fid. p. 443. 595.

. 136. 1[illegible]

IV SIECLE.

Till. ibid. p. 110.

Ibid.

Conc. t. 3. p. 513.

Vin. lir. n. 5.

Amb. t. 2. p. 440. 751. n. 2. | Till. ib. p. 120. 121.

Dupin. bib. t. 3. p. 518. Amb. ib. p. 441-442.

se finit en promettant à l'Empereur la victoire sur les Gots, qu'il dit être ceux qui sont nommés Gog dans l'Ecriture ; victoire dont il espere que la protection de l'Eglise sera le fruit. Gratien les vainquit en effet par la valeur de Theodose Général de ses armées.

Ces deux premiers livres de S. Ambroise sur la foi ont été fort célebres dans l'antiquité. Plusieurs Peres de l'Eglise les citent avec éloge, et s'en sont servis avec succès contre les hérésies. Le Concile général d'Ephese en 431 en raporte divers passages, pour établir le dogme de la foi contre Nestorius. De même Vincent de Lerins dans son mémoire fait beaucoup valoir l'autorité du second et du 3[e] livre contre les Ariens.

L'annee suivante 379 Gratien de retour en Occident, écrivit à S. Ambroise pour le prier de lui envoïer une seconde fois les deux livres dont nous venons de parler, après qu'il y auroit fait quelques additions touchant la divinité du S. Esprit. S. Ambroise s'en étant excusé pour lors, l'Empereur passant par Milan, le pressa encore de vive voix de satisfaire à son désir. Les instances de ce prince jointes à quelques objections que les heretiques avoient faites contre les deux premiers livres, déterminerent le saint Evêque à en composer trois autres. Ceux-ci semblent écrits particulierement contre les faux Evêques Pallade et Secondien, qui suivoient la doctrine des Ariens en Illyrie, quoiqu'ils en rejetassent le nom, parce qu'il étoit alors trop odieux. Ce sont ces mêmes Evêques qui furent depuis condamnés dans le Concile d'Aquilée en 381.

Les Critiques font beaucoup de cas de ces cinq livres sur la foi. A leur avis, entre le grand nombre des traités qui ont été faits sur cette matiere, il n'y en a point où les difficultés théologiques sur le mystere de la Trinité soient mieux discutées et mieux éclaircies qu'en ceux-ci. Les objections les plus subtiles y sont proposées d'une maniere intelligible, et résolues avec une netteté qui met l'ouvrage à la portée de tout le monde. On y découvre beaucoup d'esprit, de subtilité et d'agrément. On remarque néanmoins que l'Auteur n'y raisonne pas toujours juste, et qu'il y emploïe quelquefois des preuves qui ne sont pas fort concluantes. Divers Ecrivains du moïen âge les citent sous le titre de livres sur la Trinité, et quelques manuscrits retiennent le même titre. Mais ils sont plus connus sous le nom de livres sur la foi ; et c'est ainsi que S. Ambroise les cite lui-même. Quoiqu'ils soient écrits particulierement

contre les erreurs d'Arius, S. Ambroise ne laisse pas d'y réfuter celles des Manichéens, des Sabelliens et des Photiniens.

11°. ' La même année 379, ou même dès la précédente S. Ambroise composa deux traités à l'ocasion de la mort de S. Satyre son frere. Le premier est l'*Oraison funébre* de ce Saint qu'il prononça en présence du corps exposé à découvert, et où il pleure sa mort. L'autre est un discours qu'il prononça le septiéme jour après son décès, lorsqu'on revint au tombeau pour faire les prieres acoûtumées. ' Dans le premier S. Ambroise fait l'éloge de son frere, et en releve le mérite et la vertu. Il loue sur-tout sa simplicité, sa tempérance, sa chasteté, sa libéralité envers les pauvres, sa foi pour l'Eucharistie. On y voit que les Chrétiens la portoient avec eux dans leurs voïages, et qu'ils la regardoient comme un préservatif dans les périls. Le second discours est emploïé pour montrer comment on se doit consoler de la perte des personnes qui nous sont les plus cheres, par la foi de la résurrection. Aussi cet écrit en traite avec étendue, et en a pris le titre. ' On croit que S. Ambroise désigne l'un et l'autre, lorsqu'écrivant sur le premier Pseaume, il cite ses livres de la consolation et de la résurrection. S. Augustin les cite aussi sous ce dernier titre. ' Il paroît par le commencement du second discours que ce fut S. Ambroise qui le redigea lui-même en forme de traité divisé en deux livres, comme nous l'avons aujourd'hui.

Amb. de Satyr. p. 1113. 1170 | Till ibid. p. 119 735

Amb. ibid.

Till. ibid. p. 119.

Amb. de res. n. 1

' On trouve dans l'Antidote contre les hérésies un fragment d'ouvrage sous le nom de S. Ambroise, *touchant la foi de la résurrection*. Il ne faut pas se laisser tromper par ce titre spécieux, qui pourroit faire croire que ce fragment, rempli de fautes d'ailleurs, seroit pris du second livre de l'opuscule dont nous venons de parler. Ce n'est qu'un extrait mal assorti, que l'on a tiré du traité de la Trinité faussement atribué à S. Ambroise.

Antid. p. 92. 94

12°. Pour continuer le catalogue chronologique des écrits du saint Evêque, celui qui paroît avoir suivi de plus près l'époque du precédent, c'est son livre sur *Noé et de l'Arche*. ' Dans un manuscrit de Corbie il est intitulé *De l'Arche de Noé* : et c'est ainsi qu'il est cité par S. Augustin. Nous ne l'avons que fort imparfait en divers endroits. Ainsi l'on ne doit point s'étonner de n'y point trouver les paroles qu'en raporte ce Pere. Le but général de S. Ambroise dans ce traité, est de décrire la vie et les mœurs de Noé. Mais son dessein particulier est d'y expliquer l'histoire de la structure de l'Arche et du déluge uni-

Amb. de Noe, p. 227.

Ibidem p. 226.

IV SIECLE. versel. C'est ce qu'il execute avec beaucoup d'art, et selon le sens literal et selon le sens allégorique, d'où il tire à son ordinaire d'excellentes instructions pour les mœurs.

Of. l. 1. n. 78. S. Ambroise cite lui-même ce traité dans ses Offices, mais seulement en designant le 8e chapitre, sans nommer l'ouvrage. de Noe n. 60. Dans le 17e chapitre il fait mention comme d'une chose assez récente, de l'usage des indictions qui commençoient l'année idm p. 225. au mois de Septembre. Il y déplore souvent les calamités publiques, que l'on croit être celles qui suivirent de près la mort de l'Empereur Valens. C'est une des raisons qui font mettre ce traite en l'année 379. On y lit quelques endroits qui paroissent pris du livre de Philon sur l'agriculture.

de Sp. S. p. 600. 702. 13°. *Les trois livres sur le S. Esprit* furent composés à la priere de l'Empereur Gratien, à qui ils sont adressés. Ce prince les avoit demandés, comme nous l'avons dit, dès 379, afin de s'instruire sur cette matiere, ainsi qu'il l'étoit déja sur la divinité du Fils. S. Ambroise toutefois n'y mit la derniere main qu'en 381. C'est ce qui paroît par la préface, où il désigne la mort d'Athanaric Roi des Gots, arrivée à Constantinople le 25 de Janvier de cette même année. D'ailleurs comme il y nomme pour Evêques de Rome, d'Alexandrie et de Constantinople Damase, Pierre et Grégoire, il montre qu'il ignoroit alors la mort de Pierre et l'abdication que fit Grégoire dans le Concile général qui se tint cette même année à Constantinople. De sorte que ne faisant même nulle mention de ce Concile, il faut dire que l'ouvrage fut fini avant sa tenue. Saint Ambroise y agit et contre les Ariens et contre les Macédoniens, et y prouve que le S. Esprit est Dieu, égal au Pere et au Fils, et de même substance. Que c'est lui qui a parlé par les Prophetes et les Apôtres. Que c'est lui qui sanctifie toutes les créatures qui sont saintes, en quoi éclate son infinie bonté. Que ses opérations sont les mêmes que celles du Pere et du Fils. Qu'on lui doit par conséquent la même adoration, comme aïant la même divinité.

idm. p. 596. Dans quelques manuscrits cet ouvrage porte pour titre *De la Trinité*, ainsi que les cinq livres sur la foi, et il se trouve Aug. d. ct. chr. l. 4. c. 21. p. 46. cité de la sorte par quelques Ecrivains. S. Augustin témoigne que S. Ambroise y emploïa un style simple, parce que le sujet qu'il y traite n'avoit pas besoin des ornemens de l'éloquence pour faire impression sur les esprits. Amb. a lm. ibid. Baronius croit que S. Ambroise a tiré une grande partie de cet ouvrage de celui

que S. Basile avoit adressé à S. Amphiloque sur la même matiere. 'Mais S. Jerôme et Rufin assûrent que c'est de Didyme d'Alexandrie : de quoi S. Jerôme parle en des termes que Rufin a cru devoir repousser comme injurieux à la mémoire de S. Ambroise.

Hier. apo. l. 2. p. 432-434.

' Au reste en confrontant ce traité avec celui de Didyme, l'on ne peut s'empêcher d'y apercevoir de la conformité, surtout en ce que l'un et l'autre contiennent touchant l'effusion du S. Esprit, la sanctification qu'il opere, sa science et ses autres dons. Cela n'empêche pas néanmoins que l'on n'y observe que S. Ambroise s'y est aussi servi des autres Auteurs grecs, comme de S. Athanase, de S. Grégoire de Nysse, et particulierement de S. Basile dont il emploïe judicieusement les preuves et les pensées, pour les faire connoître à l'Eglise d'Occident. C'est ce qui a fait dire aux Peres du Concile de Florence, qu'il avoit pris beaucoup de choses de ce dernier Docteur. ' Ces trois livres sur le S. Esprit et les cinq sur la foi sont ces huit livres que le Pape Hormisdas dit avoir été faits par S. Ambroise pour satisfaire à la letre de Gratien ; l'un ne se lassant point de travailler pour la foi, ni l'autre de recevoir ce que le S. Evêque lui adressoit.

Amb. ibid. p. 598

Conc. t. 4. p. 126.

14°. *Le traité sur le mystere de l'incarnation du Seigneur*, ne fut fait qu'après les cinq livres sur la foi qui y sont cités. C'est pourquoi on le place en l'année 382. S. Ambroise y établit solidement la divinité du Verbe contre les Ariens, et y réfute avec la même solidité les erreurs des Apollinaristes, dont il tait néanmoins le nom. Il fait voir contre les uns et les autres qu'il y a en J. C. deux natures complettes : la nature divine selon laquelle il est égal au Pere, et la nature humaine selon laquelle il est vrai homme, aïant un corps réel et une ame intelligente. ' C'est ce qui fait quelquefois donner à ce traité le nom de livre contre les dogmes d'Apollinaire. Plusieurs Peres l'ont cité avec succès contre les mêmes erreurs, et en général contre les hérétiques qui ont combatu l'Incarnation du Verbe.

Amb. de In[illegible] p. 704-730.

Till. ibid. p. 145.

' Ce n'est proprement que le discours que S. Ambroise avoit prononcé devant son peuple à l'ocasion d'une question que deux Chambellans de Gratien lui avoient faite avec beaucoup de fierté sur ce sujet. Mais il le retoucha dans la suite, et y ajoûta diverses choses suivant sa coûtume. ' Ces deux Offi-

Amb. ibid. a[illegible] p. 702.

Vit. n. 18.

IV SIECLE. ciers Ariens de profession avoient proposé leur difficulté à S. Ambroise, afin qu'il répondît le lendemain dans la basilique Portiene, où tout le monde avoit promis de se rendre. Mais ces malheureux mépriserent de se trouver à l'assemblée. Pour l'éviter ils monterent sur un chariot, et allerent se promener hors la ville. Ils porterent aussi-tôt la peine de leur mépris : car étant tombés de leur chariot, ils demeurerent morts sur la place. S. Ambroise ne sachant rien de cet accident, se rendit à l'église où il les atendit assez long-tems inutilement. Voïant qu'ils ne venoient point, il ne laissa pas de s'aquiter de sa promesse, et prononça le discours qu'ils l'avoient engagé à préparer. Afin de leur donner le tems de se rendre, S. Ambroise commença par expliquer les sacrifices d'Abel et de Caïn. Il aplique aux hérétiques la malédiction que Dieu prononça contre le sacrifice de celui-ci, et fait ensuite un dénombrement des principales hérésies, jusqu'à celle des Apollinaristes inclusivement.

De Inc. n. 1. 11.

A la fin de ce traité de S. Ambroise sur l'Incarnation, les derniers éditeurs nous ont donné en grec et en latin un fragment raporté par Théodoret, comme pris d'un livre du même S. Ambroise sur l'explication de la foi. L'on ne sait point au reste de quel ouvrage de ce saint Evêque Théodoret a tiré ce fragment. Comme il a beaucoup de raport avec le traité sur le mystere de l'Incarnation, l'on a jugé à propos de le mettre à la fin de ce traité. En effet il roule tout entier sur les deux natures en J. C. Mais il y a toute aparence qu'il est moins de S. Ambroise que d'un Auteur postérieur, qui avoit connoissance des hérésies de Nestorius et d'Eutichès.

p. 729. 732.

15°. *Les quatre livres de la plainte de Job et de David*, ont chacun leur titre particulier. Le premier est intitulé De la plainte de Job et de la foiblesse de l'homme ; le second et le quatriéme de la plainte de David ; et le troisiéme de la plainte de Job. Ils se trouvent tous quatre sous les mêmes titres et avec le même ordre dans un manuscrit ancien au moins de mille ans, sur lequel les derniers éditeurs les ont donnés. Le commencement du premier et du troisiéme livre fait voir que c'estlà leur ordre naturel. Les éditions de Rome avoient mis dans ces livres une confusion intolérable. Du premier et du troisiéme elles avoient fait un commentaire sur le livre de Job ; et du second joint au quatriéme séparés des autres, elles avoient formé des explications sur les Pseaumes 41, 42, et 72.

de Job, p. 626. 672.

Adm. p. 622.

623.

[a] Le second livre manque dans les plus anciennes éditions de S. Ambroise. Erasme fut le premier qui le publia en l'ôtant à son véritable Auteur, pour le donner à celui qui a fait le traité de la Vocation des Gentils. Mais cette tentative dénuée de tout apui, n'a pû l'emporter sur les raisons invincibles qui atribuent ce livre à S. Ambroise, et qui ne permettent pas de le séparer des autres trois, que personne ne lui a jamais contestés. [b] On fait voir par d'assez bonnes preuves que ces quatre livres ont été écrits vers l'an 383, et composés de divers sermons prêchés au peuple.

[a] p. 622.

[b] p. 623.

[c] S. Ambroise emploïe le premier livre à expliquer les plaintes que Job et David font sur les miseres de l'homme, tant par raport à l'ame qu'au corps, et particulierement sur l'assujetissement au péché. C'est ce qu'il exécute en se servant des premiers chapitres du livre de Job, et y faisant aux principaux endroits des observations fort instructives. Il continuë le même sujet dans le second livre en y expliquant les Pseaumes 41 et 42. Il y distingue trois differens sujets de plainte : les miseres qui acompagnent la vie présente ; le délai des biens futurs, et sur-tout du dernier avénement de J. C. et la necessité où nous nous trouvons de vivre parmi les méchans.

[c] ibid.

[d] Les deux derniers livres sont emploiés pour repousser les plaintes de ceux qui trouvent à redire, que les méchans soient heureux en cette vie, et les bons malheureux. S. Ambroise y montre que le bonheur des premiers n'est qu'un bonheur aparent qui ne peut les rendre véritablement heureux ni en cette vie ni en l'autre. Qu'au contraire les maux que souffrent les bons, sont un gage assûré d'un bonheur éternel. Il confirme ces grandes vérités, qui ne sauroient être trop connues en tous les tems, par une excellente explication du Pseaume 72.

[d] ibid.

16°. [e] *Les deux livres de la pénitence* sont écrits particulierement contre les Novatiens, qui la détruisoient en prétendant que tous les péchés étoient irrémissibles. [f] En 393 S. Ambroise écrivant sur le Pseaume 37, disoit en parlant de ces deux livres, qu'il y avoit déja long-tems qu'il les avoit composés : *de pœnitentia duos jamdudum scripsi libellos.* [g] C'est ce qui joint à quelques autres circonstances marquées dans ces livres, les fit mettre en 384, après la grande affaire sur l'autel de la Victoire. S. Augustin en trois differens endroits de ses écrits cite ces mêmes livres sous le nom de S. Ambroise, qui les reconnoît lui-même comme l'on vient de le voir pour être de lui.

[e] de pœn. p. 389. 410.

[f] in ps. 37. n. 1

[g] de pœn. adm. p 387.

IV SIECLE. Après quoi il est étonnant qu'il se trouve des critiques qui osent les lui disputer. C'est ce qu'on apelle vouloir critiquer à pure perte. Il n'est gueres d'ouvrages des Anciens, où l'on trouve mieux établies et l'autorité de remettre les péchés que l'Eglise a reçûe de J. C. et la necessité de les confesser et d'en faire pénitence.

l. 1 c. 1 96 S. Ambroise commence le premier livre par l'éloge de la modération et de la douceur Chrétienne, pour l'oposer à la rigueur et à la dureté des Novatiens. Ensuite il établit le pouvoir incontestable confié à l'Eglise de remettre toute sorte de péchés quels qu'ils puissent être, et montre que Dieu est plus porté à la miséricorde et à la clémence, qu'à la justice et à la sévérité. Après quoi il emploïe le reste du livre à résoudre les objections des hérétiques. Il s'arrête particulierement à celle qu'ils tiroient de ces paroles de la premiere épitre de S. Jean. *Il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pas pour celui-là que je vous dis que vous priiez*. S. Ambroise prouve par S. Jean même que le sens qu'y atachoient les Novatiens, est bien éloigné de celui du S. Apôtre, aussi-bien que la doctrine de S. Paul et de toute l'Ecriture. En réfutant ainsi les erreurs des hérétiques, et confirmant le dogme de l'Eglise, l'Auteur a soin d'inserer d'excellens avis pour porter ses lecteurs à veiller avec une circonspection infatigable sur leurs sens et leurs cœurs, afin de ne donner aucune entrée au péché.

n. 90. « Sur la fin du livre on lit ces paroles remarquables : « Je « veux, dit-il, que le coupable espere le pardon. Je veux qu'il « le demande avec larmes et gémissemens, qu'il y emploïe mê- « me les larmes de tout le peuple, et qu'il use d'instance pour « l'obtenir. Que si l'on differe deux ou trois fois de l'admettre à « la communion, qu'il s'impute lui-même ce délai. Qu'il croïe « qu'il vient de ce que ses prieres n'ont pas été assez ardentes. « Qu'il redouble donc ses pleurs; qu'il revienne ensuite dans « une posture encore plus humiliante ; qu'il se jette aux pieds « des Fideles ; qu'il les embrasse, qu'il les baise, qu'il les baigne « de ses larmes, et qu'il ne les quite point, afin que le Seigneur « Jesus dise de lui ; *Beaucoup de péchés lui sont remis, par-* « *ce qu'il a beaucoup aimé*.

n. 91 » J'ai connu, ajoûte S. Ambroise à cette ocasion, j'ai con- « nu des personnes, qui à force de pleurer pendant le tems de « leur pénitence se sont gâté le visage, qui ont formé comme « des sillons sur leurs jouës par leurs larmes continuelles, qui se

sont

« sont prosternées en terre pour être foulées aux pieds de tout le « monde; qui par leurs jeûnes continuels se sont rendu le visage « si pâle et si défiguré, qu'elles portoient dans un corps vivant « l'image de la mort. » On ne voit plus de tels exemples de pénitence. IV SIECLE.

' Dans le second livre S. Ambroise enseigne d'abord qu'il faut être atentif et studieux à ne pas diférer d'embrasser la pénitence qu'exigent nos péchés. Il passe ensuite à réfuter les deux principales objections des Novatiens : prises, l'une du passage de l'Epitre aux Hebreux, où il est dit qu'il est impossible à ceux qui ont une fois perdu la grace du baptême d'être renouvellés ; l'autre de ce que J. C. dit du péché contre le S. Esprit. Après cette réfutation où les Théologiens des siecles suivans ont puisé tant de lumiere, S. Ambroise vient à exhorter les Fideles à la pénitence, dont il leur explique les conditions, et la maniere de la faire. Entre ces conditions l'on en remarque cinq principales. 1, Les pécheurs demandoient eux-mêmes à être mis en pénitence ; 2, en les mettant en pénitence on les séparoit de la communion ; 3, ils faisoient pénitence publiquement ; 4, ils pratiquoient beaucoup de jeûnes, d'austérités, d'humiliations pendant leur pénitence ; 5, cette sorte de pénitence ne s'imposoit qu'une fois : *sicut unum baptisma, ita una pœnitentia.* l. 2. n. 1. 107.

'Outre cette sorte de pénitence, S. Ambroise en distingue une autre qui doit se pratiquer tous les jours. Celle-ci est pour les péchés les plus legers ; au lieu que la premiere étoit pour les plus griefs. ' En faisant le détail des moïens de pratiquer l'une et l'autre, il marque la priere, le jeûne, l'aumône, les larmes, les gémissemens, la privation du sommeil même necessaire, et des autres choses qui flatent les sens, le renoncement au siecle et à soi-même, afin de devenir une nouvelle créature. ' Mais il veut que la foi et la charité animent toutes ces pratiques, faute de quoi elles seroient inutiles. *Quid enim prodest collatio patrimonii sine gratia caritatis?* ' Il a aussi porté l'atention à marquer les défauts que l'on y doit éviter, comme la vanité et la vaine gloire. Ceux qui y tombent, dit-il, ont déja reçu leur récompense dès cette vie, et n'ont plus rien à esperer dans l'autre. ' Il ne veut pas non plus que l'on se porte à la pénitence par le seul remords de sa conscience et la seule crainte de l'enfer ; parce qu'ordinairement ces sortes de personnes n'y persévèrent pas. Il faut encore éviter de se repentir d'avoir fait pé- n. 95. n. 81. 96. n. 83. n. 84. n. 85.

IV SIECLE. nitence, ce que feroient, par exemple, ceux qui se reprocheroient d'avoir donné leur bien aux pauvres. S. Ambroise taxe
n. 87. encore ceux qui ne demanderoient la pénitence, qu'afin d'être aussi-tôt admis à la communion. « Ceux-ci, dit-il, ne desi-« rent pas tant d'être deliés, que de lier le prêtre. En effet, « ajoûte-t-il, ils ne déchargent point leur conscience, et ne font « que charger celle du Prêtre, à qui il est défendu de donner « les choses saintes aux chiens, et de jetter des pierres pré-« cieuses devant les pourceaux : c'est-à-dire d'admettre facile-« ment les ames impures à la communion sacrée. »

Il faudroit traduire ici tout le reste de ce livre, si nous voulions raporter tout ce qui y est digne de remarques. Nous nous
n. 89. bornerons à ces deux autres traits. « Il y en a d'autres, con-« tinue S. Ambroise, qui font consister la pénitence à s'abste-« nir simplement des sacremens. C'est être un cruel juge con-« tre soi-même ; puisque c'est éviter le remede, et se prescrire « une peine qu'il faudroit pleurer, en ce qu'elle nous prive de « la grace du Ciel. D'autres enfin dans l'esperance de faire un « jour pénitence, prennent de-là un sujet de croire qu'ils ont « plus de liberté pour pécher, sans considerer que la pénitence « est un remede contre le péché, et non pas un atrait pour por-« ter au péché. C'est à la plaïe que le remede est necessaire, et « non pas la plaïe au remede. Ce n'est pas pour le remede que « se fait la plaïe, mais c'est pour la plaïe que le remede se pré-« pare. D'ailleurs l'esperance que l'on établit sur le tems, est « bien foible ; puisque tout tems est incertain, et que l'espe-« rance ne dure pas au-delà du tems. »

n. 96. Après que S. Ambroise a ainsi détaillé les conditions requises pour la pénitence et les défauts que l'on y doit éviter, il s'est crû obligé de déclarer qu'il est plus facile de trouver des personnes qui ont conservé l'innocence de leur baptême, que d'en voir qui après l'avoir perdue, en fassent une penitence convenable.

apo. Dav. p. 675. 704. 17°. *L'Apologie du Prophete David* fut faite peu après la mort de Gratien, que S. Ambroise y déplore au chapitre sixiéme. Elle paroît visiblement composée des sermons que le saint Evêque avoit prêchés devant son peuple. Le but qu'il s'y propose, est de lever l'espece de scandale que souffroient quelques-uns en lisant dans l'Ecriture la chûte d'un si grand Prophete dans un double crime, l'adultere et l'homicide. S. Ambroise ne l'en excuse point. Seulement il entreprend de montrer, qu'aussi-

tôt qu'il les reconnut, il en fit une sérieuse pénitence. Qu'il répara sa faute par quantité de bonnes actions. Que c'est pour nous instruire, que Dieu permit qu'il tombât dans ce double péché. La plus belle partie de cet écrit est l'explication du Pseaume 50[e] qui commence au 8[e] chapitre, et qui comprend tous les suivans. ' Dans l'édition de Rome cette explication se trouve séparée de l'Apologie : ce qui est contre l'autorité des manuscrits et des anciennes éditions de S. Ambroise.

IV SIECLE.

adm. p. 674.

' Selon un manuscrit ancien de plus de mille ans, qui a apartenu à M. de Thou, cette Apologie est adressée à l'Empereur Theodose, à qui S. Ambroise put fort bien en envoïer une copie après le meurtre de Thessalonique. ' On a suivi ce manuscrit dans la derniere édition de ce pere, où se lit le nom de cet Empereur dans le titre de la piece, comme lui étant adressée. ' Elle fut faite, ainsi qu'on l'a dit, peu après la mort de Gratien; ' et elle se trouve citée dans le Commentaire de S. Ambroise sur S. Luc, qui ne fut fini qu'en 386, quoique commencé dès 385. C'est ce qui détermine à assigner à cette Apologie l'an 384.

Ib. | Till. ib. p. 292.

Amb. Apo. Dav. p. 675.

adm. ib.

in Luc. adm. p. 1259.

18°. On vient de voir par avance l'époque qui convient ' au *Commentaire sur S. Luc*, qui est un des principaux ouvrages de S. Ambroise. ' C'est sans nul fondement que Baronius a voulu le placer dès 376. Outre l'Apologie du prophete David qui y est citée, comme on vient de le dire, S. Ambroise y cite encore ses livres sur les veuves, sur la foi et sur le S. Esprit, dont les derniers ne furent écrits qu'en 381. Il paroît par plusieurs endroits de ce Commentaire, que ce n'est qu'un recueil d'homélies ou de sermons que le saint Evêque avoit prêchés devant son peuple. Il les retoucha depuis, et emploïa près de deux ans à les rédiger dans l'ordre que nous les avons aujourd'hui, divisés en dix livres.

in Luc. p. 1262. 1544.

adm. p. 1252.

' Quoique S. Ambroise n'ait entrepris d'expliquer dans cet ouvrage que le texte de S. Luc, il ne laisse pas toutefois d'y éclaircir divers endroits des autres Evangelistes. Il le fait surtout, lorsqu'ils paroissent avoir quelque difficulté particuliere, ou qu'ils ont été omis par S. Luc. Il s'atache particulierement à concilier les endroits des quatre Evangelistes, qui paroissent opposés les uns aux autres. De même quoiqu'il se soit proposé de suivre le sens literal et historique, cela n'empêche pas qu'il ne donne souvent dans le sens mystique et spirituel, dont il sait tirer d'excellens preceptes de morale. Il y a aussi inseré,

Ibid.

lorsque le texte lui en a fait naître l'ocasion, divers points de controverse pour combatre les héresies qui avoient cours en son tems. Il y combat entre autres les Manichéens, les Photiniens, et particulierement les Ariens.

A la tête se lit une préface de l'Auteur pour relever l'excellence de la sagesse qui brille dans toute l'Ecriture, nommément dans l'Evangile, et pour tracer le caractere des quatre Evangelistes. Il dit que S. Jean est le plus sublime de tous. Qu'il s'est élevé au-dessus des nuées, au-dessus des Vertus célestes, au-dessus des Anges, et jusqu'au sein de Dieu même, où il a trouvé le Verbe. Que S. Matthieu s'est plus ataché à décrire la naissance de J. C. et à instruire les hommes sur les mœurs. Que S. Marc a su tout à la fois et inspirer l'admiration, et montrer la voïe qui conduit à l'immortalité. Que S. Luc s'atache davantage à l'ordre historique, et raporte plus de faits que de préceptes.

Sur les premieres paroles de S. Luc S. Ambroise fait l'énumération de divers Evangiles que l'on voïoit encore de son tems. Il nomme celui que l'on atribuoit aux douze Apôtres, un second de Basilides, un troisieme que l'on donnoit à S. Thomas, et un quatriéme qui portoit le nom de saint Matthias. « Nous en lisons quelque chose, dit-il, non pour le retenir, « mais pour le réfuter. » Il ajoûte que l'Eglise les rejetoit parce qu'ils n'étoient pas écrits par l'inspiration du S. Esprit, comme le sont les quatre qu'elle a à son usage, et qui cependant n'en font qu'un par l'unité de doctrine qu'ils s'acordent à enseigner.

Adm. ibid. On observe que S. Ambroise dans les premiers livres de ce Commentaire se sert quelquefois des écrits d'Origene, mais en l'acommodant à son dessein, et sans en suivre entierement la doctrine. Au reste s'il a pris des Peres qui l'avoient précédé certaines choses pour composer cet ouvrage, les Peres qui l'ont suivi y en ont puisé beaucoup davantage. S. Maxime de Turin entre autres en a tellement enrichi ses sermons, que Lanfranc cite quelquefois sous son nom certains endroits de ce même Commentaire de S. Ambroise. S. Augustin et divers autres Peres latins le citent souvent aussi, et montrent par-là l'estime qu'ils en faisoient. Cassiodore le nomme un ouvrage admirable. [a] S. Jerôme même, qui d'abord en avoit parlé avec moins d'estime, ne laisse pas dans ses derniers ouvrages d'y renvoïer ses Lecteurs. Aussi est-ce le premier Commentaire sur S. Luc qui soit sorti de la plume des Peres latins.

19°. [a] *Les deux livres sur Abraham* furent faits peu de tems après le Commentaire sur S. Luc. On les met en l'année 387. Peut-être furent-ils précedés du Commentaire sur le Pseaume 118e. Mais nous remettons à parler de cet ouvrage, pour le joindre à l'explication que le saint Evêque a donné de quelques autres Pseaumes. Quelques Ecrivains du moïen âge ont cité les deux livres sur Abraham, sous le titre du livre sur les Patriarches. [b] S. Ambroise déclare néanmoins lui-même que leur titre est Abraham : *Abraham libri hujus titulus est*. Il ne parle que d'un livre comme on le voit. [c] Cependant il s'en trouve deux aujourd'hui. L'on croit que d'abord il n'y en avoit effectivement qu'un seul, mais divisé en deux parties, et que de ces deux parties on en aura fait ensuite deux livres.

[a] Amb. de Abr. p. 281. 352.
[b] l. 1. n. 1
[c] adm. p. 278.

[d] Le but de S. Ambroise dans cet ouvrage est, comme il le dit lui-même, d'imiter en quelque sorte Platon le prince des Philosophes, et Xenophon son condisciple. Comme ces deux disciples de Socrate ont entrepris de nous représenter, l'un dans sa *République* les regles d'un bon gouvernement, et l'autre dans son *Instruction de Cyrus*, quel doit être un prince véritablement digne de commander : de même S. Ambroise se propose de nous donner ici le portrait d'un homme sage selon Dieu. Mais il y a cette difference essentielle entre l'exécution de son dessein, et les ouvrages de ces deux Philosophes, que ceux-ci, comme il le remarque lui-même, ont tiré de leur imagination tout ce qu'ils nous disent, et qu'au contraire le saint Evêque ne fait qu'emploïer les traits que Dieu même a tracés dans la conduite d'Abraham raportée par Moïse. Dans la suite de l'ouvrage S. Ambroise, à mesure qu'il releve les vertus de ce Patriarche, s'atache à en tirer un sens spirituel, et l'apliquer aux voïes qui peuvent conduire à la perfection.

[d] l. 1. n. 2.

[e] Le premier livre est composé des sermons que S. Ambroise avoit fait aux Catécumenes, qui s'étoient faits inscrire pour recevoir le baptême. Pour le second livre, il est fort défectueux, et l'on soupçonne qu'une main hérétique y a fait des additions, des transpositions, et en a même retranché certaines choses.

[e] adm. p. 279.

20°. [f] Des autres sermons que S. Ambroise prêcha aux Catécumenes la même année 387. il a composé *son livre d'Isaac et de l'ame*. [g] Il est ainsi intitulé, remarque Sixte de Sienne, parce qu'à l'ocasion de la naissance d'Isaac et de son mariage avec Rebecca, S. Ambroise y traite de l'amour qui est entre J. C. représenté par Isaac, et l'ame figurée par Rebecca. [h] Ce

[f] de Isaa. 355. 384.
[g] Sixt. l. 4. p. 229. 2.
[h] Amb. ibid. n. 7. 8.

admon. p. 354. qu'il y dit de l'union entre J. C. et l'ame, il le dit aussi de l'union entre J. C. et l'Eglise.' C'est pour mieux exprimer cette union mystique, qu'il y emploïe une partie du Cantique des Cass. ib. c. 5. p. 542. 2. Cantiques, avec une explication ' qui a merité les éloges de Cassiodore, et qui peut passer pour une espece de Commentaire sur ce livre sacré. C'est de cette explication en particulier que Guillaume Abbé de S. Thierri a tiré son Commentaire sur le même livre, en y joignant les autres endroits où S. Ambroise en explique quelque chose, comme sur le Pseaume 118[e].

Amb. adm. ibid. On regarde ce traité sur Isaac et sur l'ame comme un continuation du précedent sur Abraham ; et les premieres paroles de l'ouvrage confirment cette opinion. Till. ib. p. 290. ' S. Augustin, qui étoit du nombre des Catécumenes à qui furent prêchés les sermons qui le composent, devoit bien le connoître. Aussi le cite-il en divers endroits.

Amb. ibid. n. 6. ' S. Ambroise y fait en deux mots le portrait de l'ame parfaite. « Elle a, dit-il son corps en aversion. Elle fuit, elle évite « tout ce qui est excessif, tout ce qui n'est que passager, tout ce « qui peut porter au mal. Elle a une atention extrême à ne con- « tracter aucune souilleure. Elle donne toute son aplication aux « choses de Dieu, jusqu'à oublier les soins du corps. Mais sa « fuite ne consiste pas à éviter d'habiter ce monde ; elle consiste « à y pratiquer la justice et la temperance, à renoncer aux vi- « ces, et non à l'usage des choses necessaires à la vie. »

de bon. mor. p. 390. 414. 21°.' Ce fut la même année 387, que S. Ambroise composa son livre *du bien de la mort*. Il paroît par les premiers mots de ce traité qu'il est comme une suite du précedent, qui y est Sax. ibid. nommé.' Aussi quelques Ecrivains l'ont-ils regardé comme n'en faisant que la seconde partie. Le titre qu'il porte, lüi vient de ce que l'Auteur y releve les avantages que l'épouse tire de la mort, pour s'unir à l'époux et vivre éternellement avec lui. Amb. ibid. admon. p. 383. ' Il est composé, ainsi que les précedens, des sermons prêchés aux Catécumenes. Dans un manuscrit de la bibliothèque du Roi, il est intitulé : *Liber tertius ex libro de Patriarchis, qui intitulatur de bono mortis*.

c. 1. n. 1. 2. ' S. Ambroise après avoir montré la connexion de cet écrit avec le précedent qui traite de l'ame, se fait cette objection : comment la mort n'est-elle point un mal, puisqu'elle est con- c. 2. n. 3. traire à la vie ? ' Sur quoi il distingue trois sortes de morts : la mort que cause le péché et qui tuë l'ame ; la mort au péché, qu'il nomme une mort mystique ; et la mort naturelle, qui ter-

mine le cours de la vie, et sépare l'âme d'avec le corps. Nous convenons, ajoûte-t-il, que la premiere sorte de mort est un très grand malheur, comme la seconde est un grand bien. Il n'en est pas de même de la troisieme, Les Justes la regardent comme un bonheur ; et plusieurs autres la craignent comme une grande peine. A ce sujet S. Ambroise fait remarquer que cette crainte ne vient que de nôtre foiblesse et de l'illusion que nous font les faux plaisirs de la vie présente. ' Pour la dissiper cette crainte, il fait voir de combien de peines, d'afflictions, d'amertumes, de chagrins, d'ennuis, de tentations, de périls, etc. nous sommes environnés dans ce monde, et que plus nous y demeurons, plus nous nous trouvons chargés de péchés. Il montre ensuite que la mort nous délivrant de tous ces maux, elle doit être regardée comme un avantage, et que l'on ne doit pas la craindre.

IV SIECLE.

n. 4. 6.

' C'est ce qu'il appuïe par ces considérations consolantes, que la mort est la fin du péché, et l'entrée à une meilleure vie ; qu'elle n'est qu'un passage de cette vie misérable et mortelle à un état de paix, de bonheur, de gloire, d'immortalité. ' Mais il veut que l'on s'y prépare par une mortification sérieuse et entiere de tous ses sens. Ce que S. Ambroise dit à ce sujet, est aussi touchant qu'instructif. ' Aprés avoir établi comme en passant le dogme de l'immortalité de l'ame, ' il finit ce traité par une description du bonheur éternel qui nous est préparé, et vers lequel il nous exhorte d'une maniere la plus pathétique de soupirer sans cesse et de nous hâter d'arriver . Et afin de faire plus d'impression sur nos cœurs, il nous met en la bouche cette excellente priere qu'il adresse à J. C. comme à nôtre chef qui nous a précedé dans ce roïaume éternel pour nous y préparer des demeures. ' « Nous y marchons après vous, Seigneur Jesus, mais apellez-nous à vous, afin que nous vous « suivions efficacemment, parce que sans vous personne ne peut « aller à vous. Vous êtes la voïe, la vérité et la vie. C'est vous « qui nous donnez le pouvoir et la foi , comme vous nous don- « nez la récompense. Recevez-nous puisque vous êtes la voïe : « rassurez-nous, puisque vous êtes la vérité; donnez-nous la vie « puisque vous êtes la vie même. Découvrez-nous ce bien dans « la jouissance duquel vous être entré, et que David desiroit « avec tant d'ardeur.... Montrez-nous ce bien qui est toûjours le « même, toûjours permanent, toûjours immuable, où nous de- « viendrons immortels par la connoissance que nous aurons de « la source de tout bien »

c. 4. n. 15 | c. 9. n. 38.

n. 9. 10. 40 41.

n. 42. 43.

n. 52. 57.

n. 55.

IV SIECLE.

[a] n. 45. 46. 48. 50. 51.

den. p. 387.

n. 46-48.

n. 49.

de Cain. l. 2. n. 9. 31.

de ob. Th. n. 40.

de ob. Val. n. 77.

[a] S. Ambroise dans ce traité fait beaucoup d'usage du 4[e] livre d'Esdras, qu'il cite comme Ecriture sainte. Mais il déclare lui-même la raison pourquoi il en use de la sorte. C'est, dit-il, afin de montrer aux Païens, que ce qu'ils admirent dans les écrits de leurs Philosophes, a été pris de nos Ecritures. ' Au reste quelques autres anciens Peres avant S. Ambroise avoient cité le même livre d'Esdras, comme S. Clement Alexandrin, l'Auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu, et ce semble même S. Cyprien. ' C'est sur l'autorité de ce même livre que nôtre Saint a avancé certaines choses, qui prises à la letre pourroient faire croire qu'il auroit douté que les ames des Justes après la mort jouissent de la vûe de Dieu jusqu'après le jugement dernier.

Mais on ne peut refuser de convenir que ces endroits sont obscurs, et que par consequent, selon les regles de la bonne critique, ils doivent être expliqués par les autres endroits du même Pere sur ce sujet, qui sont des plus clairs. Or il s'en trouve un grand nombre dans les ouvrages de S. Ambroise, où il dit nettement ' que les âmes des Justes jouissent dès à present de la vûe de Dieu ; qu'elles voient cette lumière divine qui éclaire tous les hommes qui viennent au monde : *Justi hanc remunerationem habent, ut videant faciem Dei, et lumen illud quod illuminat omnem hominem.* Ce sont les propres termes dans lesquels il s'en explique dans le livre même qui fait naître la difficulté. ' Ailleurs il dit aussi clairement que ces ames jouissent de de la lumiere éternelle ; qu'après s'être dépouillées de leurs corps, elles retournent au ciel d'où elles avoient été créees pour les animer.

Si cela ne suffit pas pour justifier ce grand Evêque d'un tel soupçon, ' l'on y peut ajoûter ce qu'il dit de l'état où il croïoit les ames de Valentinien, de Theodose, de sainte Pulquerie, de l'Imperatrice Flacille et du grand Constantin. Il declare bien clairement que Theodose uni à ces saints personnages, est établi dans le Roïaume de J. C. où il considere les beautés de son temple. ' Et en parlant de Valentinien et de Gratien son frere, il assûre qu'ils sont montés du désert de ce monde à ce lieu abondant en délices, où ils jouissent du bonheur de la vie éternelle.

D'ailleurs les endroits qui forment la difficulté, peuvent s'entendre du corps de l'Eglise en général, qui ne sera entierement dans la gloire qu'après la fin du monde. Cette explication

cation est d'autant plus recevable, qu'elle est mieux fondée, étant prise de S. Ambroise même. 'Voici de quelle maniere il s'en explique dans une de ses letres à Horontien. « Quoi« que les Saints, dit-il, jouissent en assûrance de la récompense « dûe à leurs mérites, ils ne laissent pas néanmoins d'être su« jets à la compassion, parce que la rédemtion du corps entier « de l'Eglise n'est pas encore parfaite. Et comment se pourroit« il faire qu'y aïant encore dans les souffrances des membres « du même corps, les autres membres, quoique déja dans le « ciel, ne compatissent pas à la peine de ceux qui sont encore « dans les travaux ? »

IV SIECLE.

op. 35. n. 7.

22° ' On place en la même année 387 *le traité de la fuite du siecle*. Il paroît que c'est un recueil de divers discours, ou même un seul sermon prêché au peuple, ' particulierement aux nouveaux baptisés pendant l'octave de Pâque. On ne sait pourquoi dans quelques manuscrits il est intitulé D'Esaü et de la fuite du siecle. S. Augustin, qui le devoit mieux connoître que personne, ne le cite point autrement que sous le titre qu'il a dans les imprimés.

de fug. p. 417. 440.

adm. p. 415.

'S. Ambroise emploïe ce traité à exhorter les Fideles à fuir les vanités et la corruption du siecle. Cette fuite consiste, dit-il, à s'abstenir de tout péché, à retracer en soi l'image et la ressemblance de Dieu par la pratique des vertus ; à faire tous ses efforts pour copier, autant que la foiblesse de l'homme le peut permettre, le modele que Dieu même nous a donné. ' Il est vrai, comme il l'observe lui-même, et qu'il en détaille les raisons, que cet ouvrage est au-dessus des forces de l'homme dénuées du secours de Dieu. Mais avec ce secours l'homme peut en venir à bout. ' Il en prescrit la maniere en se servant de diverses allégories prises de l'Ecriture, dont il tire plusieurs instructions morales aussi ingénieuses qu'édifiantes.

n. 17.

n. 1-3.

c. 2-5. 9.

23°. ' On croit devoir aussi raporter à la même année *les deux livres de Jacob et de la vie bienheureuse*. Dans le premier S. Ambroise donne diverses instructions pour la pratique de la vertu, en montrant que les plus grands maux et les plus fâcheuses adversités, bien loin de nous être préjudiciables pour arriver à la béatitude, servent au contraire à nous la faire acquérir. ' Il s'arrête particulierement à faire voir que dès cette vie-ci même l'homme peut être heureux, pourvû qu'il soit juste et qu'il possede la vertu. Rien de plus admirable que la des-

de Jac. p. 443 480.

l. 1. n. 28. 39.

cription que fait ici S. Ambroise avec son éloquence ordinaire de ce bonheur de l'homme juste.

l. 2. n. 1. 39. — Ce qu'il a avancé dans le premier livre, il le prouve dans le second par l'exemple de Jacob.

n. 40. 55. — A cet exemple, il joint ceux du prêtre Eleazar et des saints Martyrs Maccabées.

Cass. ibid. c. 6 p. 553. 1. — Il traite l'histoire de ceux-ci, remarque Cassiodore, avec toutes les fleurs de son éloquence.

Amb. ib. l. 1. n. 10. 22. — Dans le premier livre S. Ambroise dit par occasion d'excellentes choses touchant la volonté de l'homme, et sa liberté, touchant la loi et la grace. Il montre que nous ne faisons le bien ou le mal que volontairement. Que c'est sans sujet que nous nous en prenons à la fragilité de la chair. Que c'est la volonté qui est l'auteur du péché, et non pas la chair qui n'est que le ministre de la volonté. Que la vraïe liberté de l'homme consiste à être soumis à la justice. Il fait voir ensuite l'insuffisance de la loi sans la grace du Rédemteur.

adm. p. 431. — Cet ouvrage semble composé, comme les précedens, des sermons prêchés aux Neophytes. Lorsque S. Ambroise vient à y parler d'Esaü, il dit à ce sujet tout ce qu'il y a de plus beau sur la même matiere dans le livre de Philon intitulé : *Que tout homme de bien est libre.*

de Jos. p. 483-500. — 24°. *Le traité sur le Patriarche Joseph* paroît formé comme les autres, d'un ou de plusieurs discours prononcés de vive voix. L'histoire de l'Eunuque Calligone, dont il y est parlé, et quelques autres circonstances font voir que cet écrit fut composé en 387.

n. 1. — S. Ambroise le commence par ces belles paroles : La vie des Saints est pour les autres un modele de conduite. C'est pourquoi aïant montré dans Abraham le modele d'une obéissance pleine d'ardeur et de foi ; dans Isaac celui d'une pureté simple et sincere ; et dans Jacob celui d'une force d'esprit dans les travaux et d'une patience extraordinaire : de ces vertus générales S. Ambroise vient aux particulieres. La lecture de l'Ecriture que l'on faisoit publiquement dans l'Eglise avoit conduit aparemment à l'histoire de Joseph.

n. 2. — Le saint Evêque s'en servit pour montrer en la personne de ce Patriarche un exemple éclatant de chasteté. Il ne laisse pas néanmoins de parler de ses autres vertus.

n. 3. — Il touche particulierement sa douceur et sa charité : sa douceur pour ne s'être pas irrité de l'injure qu'il avoit reçûe de ses freres ; sa charité pour n'en avoir pas tiré vengeance en rendant le mal pour le mal.

[a] A l'ocasion de la haine que les freres de Joseph lui portoient, S. Ambroise a soin d'instruire les parens de quelle maniere ils doivent aimer leurs enfans. Il leur fait observer que la trop grande tendresse qu'ils ont pour eux leur est souvent nuisible, et que la predilection qu'ils auroient pour l'un, seroit l'écueil de l'amitié fraternelle qu'ils se doivent les uns aux autres. ' Il n'oublie pas de faire voir que Joseph a été une excellente figure de J. C.

IV SIECLE.

a n. 5.

n. 7. 8.

25°. *Le traité sur les bénédictions des Patriarches* contient une explication mystique des bénédictions que Jacob donna à ses enfans au lit de la mort. S. Ambroise le composa avant qu'il partît pour sa seconde ambassade vers le Tyran Maxime. ' On y trouve cité le 3[e] livre de son commentaire sur S. Luc, qui fut fini, comme nous l'avons montré, en 386. ' De sorte que ce traité apartient encore à l'année 387. Il est comme une suite des précedens, sur-tout de celui de Joseph, dont il semble faire comme une seconde partie. ' Dès le commencement du IX[e] siecle ils se trouvoient l'un et l'autre dans la bibliotheque de S. Wandrille joints ensemble en un même volume, comme ne faisant qu'un seul et même écrit sous le titre *De Joseph et des douze Patriarches*. 'Il y a beaucoup d'aparence que tous ces traités que nous mettons de suite, comme composés la même année forment ' les sept livres que Cassiodore atribuë à S. Ambroise sur les Patriarches. Il est vrai qu'il pourroit aussi y comprendre ceux de Noé et de l'Arche, et les plaintes de Job et de David. En ce cas il auroit réuni plusieurs de ces traités ensemble pour n'en faire qu'un de deux. Quoi qu'il en soit, il reconnoît que S. Ambroise y a expliqué dans des questions proposées d'une maniere agréable, plusieurs endroits de l'ancien Testament.

de bened. p. 513-532.

Till. ib. p. 291.

Amb. ib. n. 21.

adm. p. 511.

Spic. t. 3. p. 238.

Amb. adm. ibid.

Cassi. ib. p 539. 2.

' Dans celui qui fait le sujet de cet article, S. Ambroise débute par établir la prérogative qu'ont les peres et les meres de benir leurs enfans, et releve beaucoup le mérite de cette bénédiction. « Dieu, dit-il, a acordé cette prérogative aux pa-
« rens, afin de tenir les enfans dans le respect et le devoir. Que
« les enfans bien nés honorent donc leur pere à cause de la
« grace atachée à cette bénédiction. Que les enfans dénaturés
« l'honorent aussi pour la crainte d'en être privés. Que si leur
« pere est pauvre, et qu'il n'ait point de grands biens à leur
« laisser, il a neanmoins l'héritage de sa derniere bénédiction,
« qui est préferable aux richesses, en ce qu'elle est une source
« de prospérité pour ceux qui lui succedent. Car c'est un

Amb. ibid. n. 1.

IV SIECLE. « plus grand avantage d'être heureux que de devenir riche. »

de myst. p. 325.342. 26°. On assigne encore pour époque l'année 387[1] au *Livre des Mysteres*, ou *des divins Mysteres*, comme portent les plus anciens manuscrits, ou bien de ceux qui sont initiés aux Mysteres, comme on lit dans les premieres éditions. Il n'y a qu'à lire ce traité pour reconnoître S. Ambroise, à ne s'y pas tromper. Il s'y montre lui-même tout à découvert dès les premieres lignes de l'ouvrage. p. 321-324. ' Cela n'a pas empêché qu'Erasme n'ait semblé douter de l'autorité de cet écrit. Quelques Calvinistes après lui sont encore allés plus loin, et l'ont combatuë ouvertement. Mais ils ne l'ont fait que sur de très-foibles preuves, comme l'ont montré les derniers Editeurs de S. Ambroise, qui les ont détruites avec beaucoup de solidité. Till. ibid. p. 299. ' C'est ce qui fait dire à un grand homme, que quiconque ne reconnoît pas ce livre et les autres de cette nature pour la veritable regle de sa croïance sur ces matieres, fait voir qu'il se plaît à suivre ses imaginations, et qu'il ne cherche pas la verité de la doctrine de l'Eglise. Au reste on pénetre aisément le véritable motif qui a porté les Calvinistes à rejeter cet écrit, et le refuser à S. Ambroise. Leur doctrine n'avoit garde de s'acommoder des sentimens qu'il enseigne sur l'Eucharistie.

ibid. ' Cet ouvrage est formé d'un discours prononcé à Pâque devant les Neophytes, qui avoient déja reçû le corps de J. C. S. Ambroise les y instruit des mysteres du Baptême et de l'Eucharistie, qu'on n'avoit pas osé leur découvrir auparavant. L'écrit est fort beau. L'on y aprend et l'ordre que l'Eglise gardoit dans les cérémonies du Baptême, et la croïance qu'elle tâchoit d'inspirer aux Fideles sur l'Eucharistie, en une ocasion où il ne s'agissoit point de relever les mysteres par des métaphores et des figures qui pussent les embarasser, mais d'enseigner simplement la verité qu'elle avoit reçûë des Apôtres.

Amb. ibid. c. 1. 7. ' S. Ambroise, après y avoir rapellé aux Neophytes les instructions qu'on leur avoit données auparavant sur les mœurs, emploïe les sept premiers chapitres à leur expliquer par ordre les cérémonies du Baptême qu'ils venoient de recevoir. Il leur rend raison pourquoi l'on ne leur avoit pas plutôt découvert ces divins mysteres. C'est, dit-il, que nous aurions crû les profaner plutôt que de les découvrir. D'ailleurs la lumiere qui les

1 Dans la petite préface ou avertissement sur ce traité où l'Editeur marque l'époque qui lui convient, il s'est glissé une faute d'impression. On y lit 377 pour 387, ce qui a été corrigé à la marge de la page suivante.

acompagne et à laquelle vous ne vous atendiez pas, vous a plus frapés, que si vous en aviez eu connoissance auparavant. Ici tout est remarquable ; mais les bornes que nôtre dessein nous prescrit, ne nous permettent pas de raporter tout ce qui mériteroit de l'être. ' S. Ambroise leur fait remarquer entre autres choses, que ce n'est point l'eau dans laquelle ils avoient été plongés qui les a purifiés, mais le S. Esprit descendu autrefois sous la figure d'une colombe. ' Qu'il n'y a que le Baptême conferé au nom du Pere, du Fils et du S. Esprit, qui remette les péchés et confere la grace. ' Qu'il n'y faut pas avoir égard aux mérites de ceux qui l'administrent, parce que c'est J. C. même qui agit en leur personne. ' Que les habits blancs dont ils ont été revêtus, sont le symbole de l'innocence qu'ils y ont acquise, après s'être dépouillés des haillons du péché. ' Qu'étant ainsi purifiés, ils ont reçu les sept dons du S. Esprit en recevant le Sacrement de la Confirmation.

IV SIECLE. n. 19. 20. 24. n. 20. n. 27. n. 34. n. 41. 42.

' Les deux derniers chapitres sont emploïés à expliquer ce qui regarde l'Eucharistie, que les Neophytes recevoient avec les deux autres Sacremens. S. Ambroise y exprime clairement la foi de l'Eglise touchant la présence réelle dans l'Eucharistie. ' Il dit que c'est un festin où l'on reçoit le corps et le sang de J. C. dont la manne et le sacrifice de Melchisedech n'étoient que la figure. « Or la lumiere, ajoûte-t-il, est plus excellente « que l'ombre, la vérité que la figure, le corps même de l'auteur « de la manne, que la manne qu'il a fait tomber du ciel. ' Vous « me direz peut-être, poursuit S. Ambroise : Je vois autre cho- « se ; comment m'assurez-vous que je reçois le corps de J. C ? « Et c'est ce qui me reste à vous prouver. Par combien d'exem- « ples pouvons-nous vous montrer, que ce n'est pas le corps que « la nature a formé, mais que la bénédiction a consacré, et que « la bénédiction a plus de force que la nature, puisqu'elle chan- « ge la nature même. » ' S. Ambroise raporte ensuite plusieurs miracles, comme ceux de Moïse, d'Elie, d'Elisée, celui de la création du monde tiré du néant, enfin celui de l'Incarnation du Verbe : d'où il conclud que si la bénédiction des hommes a eu la vertu de changer la nature, la consécration divine, où les paroles mêmes du Sauveur operent, doivent avoir encore plus de pouvoir. « Quoi ! dit-il, la parole de J. C. a pû faire de « rien ce qui n'étoit pas ; ne peut-elle donc pas changer ce qui « est en ce qui n'étoit point ?... personne ne doute qu'une Vier- « ge n'ait enfanté contre l'ordre de la nature : et le corps que

c. 8. 9. n. 43. 49. p. 432. n. 51. 53.

IV SIECLE « nous consacrons est le même que celui qui est né de la Vier-
« ge. Pourquoi donc cherchez-vous dans le Sacrement du corps « de J. C. cet ordre de la nature, puisque sa naissance d'une « Vierge est contre la nature même ?

n. 54 « J. C. nous dit hautement lui-même : *Ceci est mon corps*. « Avant la bénediction qu'y operent les paroles célestes cela se « nomme autrement ; mais après la consécration on ne le nom- « me point autrement que le corps de J. C. Il nous dit : *Ceci est* « *mon sang*. Avant la consécration cela est tout autre chose ; mais « après la consécration on le nomme le sang de J. C. Vous ré- « pondez vous-même : *Amen*, c'est-à-dire, cela est vrai. Croïez « donc intérieurement ce que vous professez de bouche ; et que « vos sentimens s'acordent avec vos paroles. » On voit ici que les paroles de la consécration se prononçoient tout haut, puisque les Fidèles y répondoient *Amen*.

. 55. 58. S. Ambroise finit ce traité en disant quelque chose des effets de ce divin mystere, et en recommandant deux choses principales aux Fideles ; le secret et une conduite sainte et irréprochable. Il leur demande le secret, c'est-à-dire de n'en point parler à qui il ne convient pas, de peur de l'exposer à la langue trop licentieuse des Païens. Il leur demande une vie innocente, pour n'en pas souiller la sainteté par des mœurs corrompuës.

n. 31. 33. Il est à remarquer qu'à Milan entre les cérémonies du Baptême on lavoit les pieds aux Neophytes, lorsqu'ils étoient sortis des fonts, et qu'on leur avoit fait l'onction acoûtumée. Nous avons déja observé que ce fut en 387 que S. Augustin reçut le Baptême. De sorte que ce traité étant formé du discours que S. Ambroise fit cette même année aux Neophytes, S. Augustin s'y trouva présent. Il y en a même qui croïent que S. Ambroise le fit particulierement à son ocasion.

Bib. Vallicel. On en trouve une édition particuliere faite à Anvers chez Jean Steelsius en 1534.

...Barb. t. 1. p. 35. 1. Il y a bien de l'aparence que c'est le même écrit que celui qu'on voit dans la bibliotheque de M. le Cardinal Barberin, imprimé à Hanaw l'an 1527 *in*-4°. sous le titre *De l'Eucharistie*.

Amb. hex. p. 1. 142. 27°. On place l'*Hexameron*, ou traité sur les six jours à la tête de tous les autres ouvrages de S. Ambroise, parce que dans les éditions qui en ont été faites, on suit plutôt l'ordre des matieres que celui des tems. Ce traité est divisé en six livres, qui répondent aux six jours de la création du monde, et ne fut mis en la forme que nous l'avons aujourd'hui que

vers 389. S. Ambroise y explique le premier chapitre de la Ge- IV SIECLE.
nese, en y inserant à son ordinaire plusieurs reflexions mysti-
ques et morales. Il y touche aussi quelques points de contro-
verse, 'et débute par réfuter les erreurs des anciens Philoso- l. 1. n. 1. 4.
phes sur l'unité et la durée du monde. 'Il emploïe tout le pé- l. 6. n. 5. 74.
nultieme chapitre de son traité à relever l'excellence du corps
humain, au sujet de quoi il dit beaucoup de belles choses. Il
paroît entre ce chapitre et la premiere partie du livre de La-
ctance, intitulé *De l'ouvrage de Dieu*, un grand raport au moins
pour le dessein. Cet ouvrage de S. Ambroise avec les huit au-
tres du même Pere dont nous avons parlé, c'est-à-dire, ceux
sur le Paradis, Caïn et Abel, Noé et l'Arche, Abraham, Isaac,
Jacob, Joseph, et les bénédictions des douze Patriarches,
peuvent passer pour un commentaire entier sur la Genese, mais
un commentaire plus spirituel que literal. 'On remarque que admon.
l'Hexameron est composé de neuf sermons, comme celui de
S. Basile, et que ces sermons furent prêchés en six jours ; car
S. Ambroise en certaines ocasions prêchoit deux fois par jour,
ainsi que S. Basile même. 'S. Jerôme assure que S. Ambroise Hier. ep. 41. p. 346.
a tiré cet ouvrage particulierement des écrits d'Origene, en
s'atachant néanmoins davantage aux sentimens de S. Hippo-
lyte et de S. Basile. 'Quelques Ecrivains modernes veulent Six. ibid. 1.
même que ce ne soit presque qu'une traduction de l'ouvrage
que ce dernier Pere avoit composé sur le même sujet et sous
le même titre. 'Mais les derniers Editeurs de S. Ambroise ne Amb. ibid.
sont pas de cette opinion. Ils acordent, ce qui est vrai, que nô-
tre saint Evêque a imité S. Basile et suivi quelques-uns de ses
sentimens ; mais qu'il ne laisse pas de s'en éloigner en plu-
sieurs endroits ; qu'il le corrige même en quelques autres,
quoique sans le nommer ; qu'enfin s'il le traduit quelquefois,
c'est avec une liberté entiere qui lui fait retrancher, ajoûter et
changer ce qu'il juge à propos.

'Cassiodore témoigne que l'on trouve dans ce traité l'élo- Casd. ibid. 1.
quence ordinaire de S. Ambroise. Ce Docteur, dit-il, qu'on
lit avec d'autant plus d'agrément qu'il parle avec plus de net-
teté. 'Notker le begue dit qu'effectivement l'Hexameron de S. Notk. int. scri. c. 1. p. 2.
Ambroise est un ouvrage agréable à lire et à relire souvent pour
ceux qui se plaisent à considerer la beauté des creatures. 'Il y Bib. Vallicel. l. . . Imp. p. 538. 1.
en a eu une traduction en italien, imprimée à Florence chez
Laurent Torrentino l'an 1560 en un volume *in*-8°. Le tradu-
cteur fut François Catani de Diacetto Chanoine de Florence et
Protonotaire apostolique.

IV SIECLE. 28°. On croit devoir raporter à l'an 390 *le traité sur Elie et le*
Amb. de Elia. p. 535. 562. *jeûne*. Ce n'est proprement qu'une exhortation à éviter les excès du vin et la bonne chere comme la source de tous les vices, et à pratiquer le jeûne et l'abstinence. Quoiqu'il soit intitulé d'Elie, ce n'est pas que S. Ambroise y parle beaucoup de ce
n. 5. Prophete. Il avertit lui-même qu'il évite d'y en parler, de peur de tomber dans des redites, en aïant traité amplement
adm. p. 531. ailleurs. Mais c'est qu'à l'ocasion du jeûne d'Elie, il y traite du jeûne, particulierement de celui du Carême. C'est pourquoi ce traité dans quelques manuscrits porte pour titre, *Sermon sur le jeûne*, sans y faire mention d'Elie. Il paroît qu'il y a beaucoup de choses prises de la 10ᵉ homélie de S. Basile sur
p. 1. le même sujet. Le commencement fait voir que les discours qui le composent furent prononcés aux aproches du Carême. *Annuntiemus solennitatis diem, simul nobis et certamen imminet et victoria repromittitur... certamen nostrum jejunium est.*
n. 15. 79. D'autres endroits donnent à juger que ce fut en présence des Catecumenes qui avoient donné leur nom pour le Baptême.
adm. p. 533. Cet opuscule est un des écrits de S. Ambroise qui étoient le plus defigurés dans les anciennes éditions. Mais ceux qui ont pris soin de la derniere, l'ont rétabli dans sa perfection originale, à l'aide d'un manuscrit de la bibliotheque de M. Colbert, qui paroît ancien de plus de mille ans.

p. 531. La lecture de ce traité fait assez voir qu'il est formé de diverses pieces de raport, de sorte qu'on y distingue trois parties. La premiere est emploïée à parler du jeûne du Carême en particulier. S. Ambroise en montre l'excellence, les effets salutaires, l'ancienneté. A quoi il opose les suites toujours fâcheuses de l'intempérance. Dans la seconde partie il déclame fortement contre la débauche et les dereglemens de table, qui étoient très-communs en son tems. Les femmes même s'y portoient avec tant d'excès, qu'on les voïoit quelquefois courir les rues comme des Baccantes, et y faire des choses indignes de leur sexe. Dans la troisiéme partie S. Ambroise fait voir que ces excès entraînent après eux tous les autres vices, surtout l'avarice et le desir des richesses, afin d'avoir de quoi fournir à ces débauches. Il finit par exhorter à fuir tous ces desordres, à racheter ses péchés par l'aumône, à s'atacher à la loi de Dieu, à recourir au souverain médecin qui saura guérir nos playes sans se souvenir de nos offenses passées.

De off. p. 1. 142. 29°. *Les trois livres des offices* ou devoirs des Ministres furent

rent composés, comme l'on croit, en l'année 391 ou environ, IV SIECLE.
il est certain par divers endroits de cet ouvrage, qu'il y avoit déja long-tems que S. Ambroise étoit Evêque lorsqu'il y mit la derniere main. 'Dans les premieres éditions et quelques p. 1. not. manuscrits assez nouveaux, le titre en étoit tronqué, ne portant simplement que des offices. Mais les plus anciens manuscrits présentent le titre tel que nous venons de le raporter. 'S. Ambroise explique et justifie lui-même ce titre. Il ne fait l. 1. n. 24. 26 pas difficulté d'avouër que dans ce genre d'écrire, il a imité Ciceron, comme celui-ci avoit imité Panætius, qui avoit écrit avant lui sur le même sujet parmi les Grecs. De sorte que comme Ciceron entreprit ses livres des Offices pour instruire son fils, de même S. Ambroise se porta à composer les siens pour former ses Ecclesiastiques qu'il nomme ses enfans.

'Il est si vrai qu'ils sont faits pour les Ecclesiastiques en par- Till. ib. p. 277. 278 ticulier, que le saint Evêque s'y adresse souvent aux Diacres, et aux autres personnes qu'il avoit choisies pour le ministere du Seigneur. Il n'oublie rien pour les y instruire de leurs principaux devoirs : en quoi on voit combien il étoit exact pour les choses importantes. 'C'est ce qui fait dire à S. Augustin et Aug. ep. 82. n. 21 à Cassiodore que cet ouvrage est plein de préceptes très-uti- Cassi. ib. c. 16. p. 549. 2. les, et contient beaucoup d'instructions sur la discipline et la conduite que l'on doit observer dans l'Eglise. Cassiodore ajoûte que la maniere dont ces trois livres sont écrits, respire une douceur charmante, *Melli flui libri*. Ils sont non-seulement un des ouvrages de S. Ambroise les plus agréables à lire, mais aussi un de ceux où il y a plus à profiter.

'Le Saint les commence par l'obligation où est un Evêque Amb. off. l. 1. n. 1-4. d'instruire ceux qu'il éleve pour le ministere Ecclesiastique, de le faire avec humilité, et de s'instruire lui-même pour être en état d'enseigner les autres. C'est ce qu'il montre avec beaucoup de modestie n'avoir d'abord pû faire lui-même, puisque aïant été inopinément et tout d'un coup élevé des tribunaux séculiers à la dignité épiscopale, il n'étoit point instruit de ce qu'il devoit savoir.

'Il entre ensuite dans le détail des dangers auxquels on est n. 5-14. exposé par sa langue, et touche les avantages du silence. « Com-
« bien y en a-t-il qui péchent en parlant, ce sont ses termes, lors-
« qu'à peine il s'en trouve qui péchent en ne parlant pas ! C'est
« pourquoi il est plus difficile, ajoûte S. Ambroise, de savoir se
« taire que parler. » Mais il ne veut pas que ce silence soit un si-

IV. SIECLE. lence oisif et infructueux. Il veut au contraire qu'il nous serve
à aprendre à garder nôtre cœur et à conduire nôtre langue. Il
enseigne qu'il est utile et quelquefois nécessaire de le rompre,
pourvû qu'on le fasse avec douceur, avec modestie, à propos
n. 31. et avec circonspection. C'est ainsi, dit-il, que David nous
aprend à garder le silence : maniere de le garder bien differente de celle que Pythagore enseignoit à ses disciples.

n. 23-24. Delà S. Ambroise passe à son principal dessein, qui est de
traiter des offices. Il explique les motifs qui l'ont porté à l'entreprendre, et distingue d'après les anciens trois sortes d'offices, l'honnête, l'utile et l'agreable. Mais il les réduit à l'honnête, parce qu'il n'y a rien d'utile, ni rien d'agréable qui ne doive se raporter au bonheur de la vie éternelle. C'est sur cette idée qu'il a formé le dessein de son ouvrage, où il ne traite que des offices qui ont raport à l'honnêteté.

n. 40-62. Il y établit comme en passant et par ocasion le dogme de
la providence de Dieu, et montre contre les erreurs des Philosophes, qu'elle s'étend à toutes les créatures. Il a soin de répondre à l'objection qui se présente naturellement : pourquoi les méchans sont-ils dans la prospérité ? Après y avoir satisfait, il vient à prescrire les devoirs de chaque état en particulier.

n. 65-84. D'abord il touche ceux des jeunes gens, à qui il recom-
mande fortement la modestie et la pudeur, non-seulement au dehors, comme en leurs habits, leurs démarches, leurs mouvemens, leurs discours, mais encore par l'intérieur en ce qui
regarde la crainte de Dieu, le respect dû aux parens, la mo-
n. 85-89. dération qui réprime les passions de l'ame. Il donne ensuite
d'excellens avis pour éviter les écueils de la modestie et de la
n. 90. 104. pudeur qu'il exige, surtout des Ecclesiastiques. Il y en joint
d'autres pour regler les pensées de l'esprit et les désirs du cœur.

n. 105. 249. Le reste du premier livre roule sur les regles générales pour
bien faire ses actions, et sur diverses vertus en particulier, nommément la prudence, la force, la tempérance et la justice. Ces regles générales, S. Ambroise les réduit à trois : à soûmettre les passions à la raison ; à garder une juste modération dans ce que l'on entreprend ; à le faire dans l'ordre et à propos. Il dit sur tout cela mille belles choses qu'il confirme par des exemples pris de la conduite des plus saints personnages de l'ancien
n. 213. 215. Testament. Il en tire aussi de l'histoire Ecclesiastique, comme
le martyre de sainte Agnès et ceux de S. Xyste et de S. Laurent, qu'il propose comme des modeles d'une constance héroïque

[a] Avant que de finir S. Ambroise insiste sur la fuite de l'avarice IV SIECLE.
comme contraire à la liberté necessaire à un Ecclesiastique, et [a] n. 250. 254.
capable de defigurer en lui l'image de Dieu. ' Il veut que leur n. 255. 267.
ministere soit irreprochable ; qu'ils ne soient point adonnés au vin ni à aucun des autres vices que nomme l'Apôtre ; qu'ils vivent enfin de maniere qu'ils soient un sujet d'édification pour
tous ceux qui les connoîtront, soit Fideles, soit Païens. ' S. Am- n. 258.
broise entre les vertus qu'il exige des Ecclesiastiques, parle de la continence comme d'obligation au moins pour les Prêtres et les Diacres.

' Il emploïe le second livre à traiter de la béatitude. Après l. 2. n. 1. 116.
avoir réfuté les erreurs de Ciceron et des autres Philosophes sur ce sujet, il montre qu'elle consiste dans la connoissance de Dieu et le fruit d'une sainte conduite. Que c'est-là que mene l'honnêteté dont il a parlé dans le livre précedent. Que le bien utile dont il parle dans celui-ci n'est autre chose que l'honnêteté même. Qu'entre les biens les plus utiles, l'amitié, la douceur, la libéralité, les conseils, la justice, la prudence, la fidélité, l'affabilité, la protection des pauvres, le desinteressement, l'hospitalité, la modération, tiennent le premier rang. S. Ambroise entre sur tous ces points dans un détail aussi ad-
mirable qu'instructif. ' Ce qu'il dit dans tout le chapitre 24[e] est n. 119. 125.
particulierement remarquable. Il y trace en abregé les dispositions où doivent être les Ecclesiastiques par raport aux Offices et Bénéfices de l'Eglise, et la maniere dont ils doivent
s'y conduire. ' Il veut que ces Bénéfices soient conferés plu- n. 126. 127.
tôt à des sujets pauvres qu'à des riches.

' Il revient encore ici à l'avarice qu'il tâche de bannir de n. 129. 143.
l'Eglise, afin de lui substituer le desinteressement et la com-
passion envers les pauvres. « ' L'Eglise, dit-il à ce sujet, a de n. 137.
« l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer et subvenir « aux necessités des indigens. » C'est à cette ocasion qu'il enseigne qu'on doit en pareils cas rompre même les vases sacrés,
plutôt que de laisser périr les membres vivans de J. C. ' Il l'a- n. 139.
voit pratiqué lui-même pour racheter des captifs. Ce qui lui fait dire : « Je reconnois que le sang de J. C. répandu dans « l'or, n'y a pas seulement brillé, mais qu'il y a encore imprimé « mé la vertu de la redemption. » On voit par-là ce que S. Am-
broise croioit de la liqueur contenue dans le Calice. ' Com- n. 143.
me dés ce tems-là il y avoit dans les Eglises des vases consacrés, et d'autres qui ne l'étoient pas, il veut que dans les cas

IV SIECLE. de nécessité l'on commence par ceux-ci, et que s'ils ne suffisent pas, on y emploie aussi les autres.

Le but principal du 3e livre est d'établir ces deux grandes vérités : Qu'un Chrétien, et sur tout un Ecclesiastique, doit toujours preférer l'honnête à l'utile. Qu'il est obligé à chercher l'avantage des autres préferablement au sien propre. De ces deux vérites générales, S. Ambroise tire quantité de belles maximes particulieres qu'il apuïe d'exemples pris de l'ancien et du nouveau Testament. Sur ces principes il décide la question que l'on avoit de coûtume de proposer : savoir si dans un naufrage un homme de bon sens peut légitimement ôter à un insensé la planche qu'il auroit saisie pour se sauver ? S. Ambroise répond que bien qu'il lui paroisse plus avantageux, selon l'usage commun, que le premier se sauve plutôt que l'autre, il lui semble néanmoins qu'un Chrétien ne doit point chercher à sauver sa vie aux dépens de celle d'un autre. C'est sur les mêmes principes qu'il soûtient qu'il ne lui est point permis de se batre contre un voleur qui viendroit l'ataquer. Il en rend raison. De peur, dit-il, qu'en défendant sa vie, il ne deshonore sa pieté : *ne dum salutem defendit, pietatem contaminet.*

C'est encore sur les mêmes principes qu'il regarde comme une usure la conduite d'un homme, qui aïant recueilli quantité de grains, les garderoit pour les vendre plus chers dans un temps de famine. *Lucrum tuum*, dit-il, en apostrophant cet homme, *damnum publicum est.* Il fronde également la conduite de ceux qui usent d'adresse pour enlever le bien d'autrui, et n'oublient rien pour s'enrichir des successions des autres. Cette avidité, dit-il, est indigne d'un Chrétien. Après quoi il ajoûte ces belles paroles : « Il est du devoir d'un Evêque et d'un « Prêtre de ne nuire à personne, de vouloir être utile à tout le « monde ; car de pouvoir l'être effectivement, il n'apartient qu'à « Dieu seul. » S. Ambroise finit cet excellent ouvrage par l'éloge de l'amitié, et les conditions que l'on y doit aporter pour qu'elle ne dégénere pas en vice.

On a fait tant d'estime de ces trois livres des offices dans les siecles qui ont suivi celui de S. Ambroise, que chacun les vouloit avoir. Ceux qui avoient plus de loisir en faisoient même des abregés, que l'on trouve encore à présent. Il seroit à souhaiter que les Chrétiens de nos jours, et particulierement les Ecclesiastiques eussent la même émulation. Il n'est gueres d'ouvrages plus utiles pour aprendre à tous les Chrétiens les

IV SIECLE.

principes et les maximes de la morale toute sainte qu'ils professent. C'est ce qui a contribué à en multiplier les éditions. Nous ne parlerons ici que de celles qui s'en sont faites séparément.

' Il y en a une très-ancienne édition en un volume *in*-4° sans nulle date, ni nom de lieu et d'Imprimeur. ' Il en parut une autre en même volume à Paris chez Guiot Marchand l'an 1494 avant Pâque. 'Elle fut suivie de celle que Jean Petit Imprimeur au même endroit mit au jour l'an 1504, en même volume que les deux autres.

Bib. Bal. t. 1. p. 169.
....cas. Ben.
S. Sul. Bit.

' Erasme aïant revu depuis cet ouvrage de S. Ambroise comme les autres, Michel Vascosan le remit sous la presse, d'où il sortit par les soins de Nicolas Strabon l'an 1533, *in*-4°.' A Anvers Jean Stéelsius l'imprima à son tour en un volume *in*-8°. l'an 1542. ' En 1553 il y en eut une autre édition à Venise *in*-16.

S. Vin. cent.
Ibid.
Bib. Bal. t. 2. p. 999.

' François le Boulanger, en latin Pistorius, revit le texte original, et le publia en un volume *in*-16 l'an 1565, à Paris, ' où il fut réimprimé chez Sebastien Nivelle l'an 1583 en même volume et sur la même édition. ' A Mayence il s'en fit une autre édition chez Jean Albin l'an 1602, en un volume *in*-8°. avec les trois livres de Ciceron sur le même sujet, dont le texte est tellement placé, qu'il répond à celui de S. Ambroise. 'En 1612 le même Imprimeur publia de nouveau le même ouvrage de ce Pere, mais sans celui de Cicéron, en un volume *in*-12. 'L'année 1609 en vit deux autres éditions, l'une à Paris *in*-16, l'autre à Milan *in*-8°. Celle-ci est accompagnée de la letre de S. Ambroise aux Evêques d'Emilie touchant le jour de Pâque de l'an 387, avec les notes du Pere Boucher, et le traité de la dignité sacerdotale atribué à S. Ambroise.

....S. Sul. Bit.
....S. Jul. Tut.
....Tell. p. 33. 1.
....S. Vi[illegible]. Ce[illegible].
Barb. t. i. p. 35. 1.

Diverses Nations non contentes d'avoir les Offices de ce Pere en latin, ont encore voulu avoir le plaisir de les lire en leur langue vulgaire. ' François Catani de Diacetto Chanoine de Florence, qui traduisit depuis l'Hexameron du même saint Docteur, mit aussi en Italien les trois livres des Offices. Cette traduction fut imprimée au même endroit chez Laurent Torrentino l'an 1558, en un volume *in*-4°. ' Diego Garcias en fit une autre en Castillan, qui parut à Salamanque en un volume *in*-8°, l'an 1574.

...V. Hiedl. Imp. p. 538. 1.
...Bal. t. 2. p. [illegible]

Nos François n'ont pas moins témoigné d'émulation à ce sujet, que les Nations étrangeres. ' On trouve en effet deux dif-

[illegible]

IV SIECLE.

ferentes traductions des Offices en leur langue. On est redevable de la premiere à Jâques Tigeou Angevin, qui la publia à Paris chez Guillaume Chaudiere en 1588. Elle est en un volume *in*-8°. grossi par la traduction de quatre letres de saint Ambroise, et de son discours contre Auxence. Ces letres sont

S. Vid. Gen. [illegible]

les 29, 30, 32 et 33 des anciennes éditions. ' L'autre traduction Françoise des Offices est celle de M. l'Abbé de Bellegarde, imprimée à Paris en 1689, chez Seneuze, en un volume *in*-12.

30° Revenons au dénombrement chronologique des autres

Amb. de ob. Val. p. 1173-1196.

Ecrits de S. Ambroise. ' Son Oraison funebre de l'Empereur Valentinien II fut faite en 392 l'année de sa mort, et prononcée à ses funerailles, lorsque son corps eut été aporté des Gaules à Milan. Elle est intitulée : *Consolation sur la mort de Va-*

adm. p. 1172.

lentinien, ' et porte divers autres titres dans les manuscrits et les anciennes éditions. C'est un illustre témoignage de la tendresse qu'avoit S. Ambroise pour ce jeune Empereur et de l'es-

[illegible] Val. n. 1.

time qu'il faisoit de son mérite et de sa pieté. ' Il paroît par l'espece de petite préface qui suit le commencement de cette piece, que S. Ambroise la rédigea par écrit peu de tems après qu'il l'eut prononcée de vive voix.

Till. 15. p. 756.

' On a peine à comprendre comment Casaubon a pû douter qu'elle fût véritablement de S. Ambroise. On y découvre en effet non-seulement son style et son esprit, mais encore tous les caracteres, pour ainsi dire, de sa tendresse et de son cœur. D'ailleurs si cet Ecrit n'est pas de S. Ambroise, il faut nier que sa letre 53e à l'Empereur Theodose où se trouvent plusieurs des mêmes-faits et des mêmes expressions, comme écrite sur le même sujet, soit aussi de ce saint Evêque ; ce que personne n'oseroit nier.

Blond. Sib. l. 2. c. 22.

On ne doit pas être moins surpris de voir ' que quelques Ecrivains aïent pris ocasion des dernieres paroles de ce discours, *maturâ resurrectione compenses*, [1] de prétendre que saint Ambroise a été dans l'opinion des deux résurrections qu'admettoient les Millenaires : mais assurément cet endroit ne le prouve point, et Blondel y trouve avec raison un sens tout oposé. Il est vrai que le terme *maturus* dans Plaute et dans Horace signifie quelquefois subit et précipité ; mais presque par-tout ailleurs il signifie le contraire, et c'est en ce sens que

Amb. ib. n. 80.

l'a pris S. Ambroise. Cela est si vrai, ' qu'il l'opose à *immaturus*

1 C'est ainsi qu'on lit dans les anciennes éditions, mais la nouvelle porte conformement à tous les manuscrits, *matura resurrectione suscites et resuscites*.

IV SIECLE.

dans le même endroit : *Te quæso*, dit-il, *summe Deus... ut immaturum hunc*, en parlant du jeune Valentinien mort dans la 21e année de son âge, *vitæ istius cursum maturiore suscitatione compenses*. C'est-à-dire, Seigneur, acordez-lui une résurrection d'autant plus durable, que le cours de sa vie a été de moindre durée. Au reste nous aurons encore ocasion ailleurs d'examiner si S. Ambroise a été réellement dans l'erreur qu'on voudroit lui prêter ici.

' S. Ambroise prononça ce discours en présence des sœurs du défunt qu'il tâche de consoler. Il y avoit alors deux mois qu'elles pleuroient leur frere. De sorte que ce Prince aïant été tué le 15e de Mai, ce fut vers le milieu de Juillet que se firent ses funérailles. ' Après l'Oraison funebre S. Ambroise offrit les saints mysteres pour le repos de son ame, et exhorta les assistans à unir leurs prieres aux siennes. C'est ce qui se pratique encore aujourd'hui en semblables ocasions. ' Comme ce Prince n'avoit point reçu le baptême, mais qu'il l'avoit demandé, S. Ambroise assure que le desir qu'il avoit de le recevoir, et sa pieté y avoient suplée, ainsi que le sang y suplée dans les simples Catecumenes qui souffrent le martyre. (n. 48-53. — n. 56. — n. 51. 53. 77.)

' A Valentinien S. Ambroise joint l'Empereur Gratien son frere dont il renouvelle la mémoire dans ce discours, qui peut passer pour l'Oraison funebre de l'un comme de l'autre, pour le grand nombre de belles choses qu'il y dit au sujet de Gratien. ' Il y fait aussi mention de Valentinien leur pere, dont il releve la constance héroïque qu'il fit paroître sous Julien l'apostat, en preferant sa religion aux premieres dignités de l'Empire. ' Quoique S. Ambroise ne doutât nullement de la félicité des deux jeunes Princes dont il fait l'éloge funebre, il s'engage néanmoins à ne les jamais oublier dans ses sacrifices et dans ses prieres. On voit par là ce qu'il pensoit de l'état des ames justes après la mort, et de l'effet des prieres qu'on fait pour les défunts. (n. 6. 54. 71. 80. — n. 55. — n. 77. 78.)

31°. ' *L'Oraison funebre de l'Empereur Theodose* fut prononcée quarante jours après le decès de ce Prince, qui mourut à Milan le 17 de Janvier 395. C'est un illustre monument de l'estime que S. Ambroise faisoit de la foi et de la tendre pieté de Theodose le grand, qui avoit lui-même pour le saint Evêque d'autant plus de vénération et de respect, qu'il connoissoit mieux tout son mérite. ' Les Centuriateurs de Magdebourg et quelques autres ont osé douter que cette piece fût de S. Am- (de ob. Th. p. 1197. 1214 — admo. p. 1195.)

IV SIECLE. broise. Mais toutes sortes de preuves tirées et du style et des autres circonstances, soit de l'histoire, soit de la maniere d'expliquer l'Ecriture, détruisent ce doute que l'on n'apuïe d'aucune raison.

n. 3. 7. 54. S. Ambroise prononça ce discours en présence de l'Empereur Honorius fils du défunt, et de toute l'armée. Il y marque que les uns observoient le troisiéme et le trentiéme jour du décès, d'autres le septiéme et le quarantiéme, et montre par n. 54. 56. l'Ecriture que l'une et l'autre pratique est autorisée. En apostrophant l'Empereur Honorius, il le console sur la douleur qu'il avoit de n'avoir pû acompagner le corps du défunt jusqu'à n. 6-9. 11. Constantinople où il devoit être inhumé. En adressant la parole aux soldats, il leur fait remarquer que c'est à la foi de Theodose qu'ils doivent les victoires qu'ils ont remportées, et les triomphes qui faisoient leur gloire. Il les exhorte à avoir pour ses enfans une fidélité inviolable, et à moins considérer en eux la foiblesse de l'âge que les obligations qu'ils avoient à leur pere.

n. 12-14. 27. 28. En faisant l'éloge des vertus du défunt, il releve particulierement sa foi, sa pieté, sa clémence, sa pénitence, et l'humilité dont il avoit donné de si illustres exemples sous la pourn. 231. pre dont il étoit revêtu. Il ne craint pas d'assurer ses auditeurs que ce grand Prince n'a point quité l'Empire, qu'il n'a fait que changer celui de la terre contre celui du ciel. Que sa pien. 15. té lui a donné entrée dans cette céleste Jerusalem, où il sera n. 32. un puissant protecteur pour ses enfans, où il jouit de cette lumiere éternelle et de cette heureuse paix qui n'aura jamais n. 39. 40. 52. de fin. Qu'il s'y voit en la compagnie des saints, et de plusieurs pieux Princes et Princesses que S. Ambroise nomme n. 40. 48. ici. A cette ocasion il s'étend beaucoup sur sainte Helene mere de Constantin le grand, et raporte l'histoire de la découverte de la Croix que l'on doit aux soins de cette sainte Impératrice.

de Nab. p. 565. 588. 32°. *Le traité sur Naboth de Jezrael* paroit composé d'un ou de deux discours prononcés de vive voix. S. Ambroise y déclame avec son zele ordinaire contre l'avarice et la tyrannie des riches qui opriment trop souvent les pauvres. L'ocasion adm. p. 563. en fut l'histoire du Roi Achab et du pauvre Naboth. C'est pourquoi ce traité dans quelques manuscrits se trouve intitun. 1. lé. *De Achab rege et de Nabuthe paupere.* S. Ambroise débute par dire qu'il y a des Achabs dans tous les tems, et que le

nombre

IV SIECLE.

nombre en étoit très grand lorsqu'il en parloit.[a] Cet endroit joint à ce qu'il dit plus bas de l'avarice des Seigneurs de la Cour et des Magistrats, 'semble désigner la fin de l'empire du grand Theodose, lorsque la minorité et la foiblesse d'Honorius son fils et son successeur, donnoit aux plus forts la liberté d'oprimer les autres. C'est ce qui fait raporter cet Ecrit à ces tems-là, vers l'an 395 ou 396. On croit y découvrir quelques endroits tirés ou imités de l'Homelie de S. Basile sur l'avarice et sur les riches.

a n. 20 61.
adm. ib. | Till. ib. p. 255.

33°. 'Un des ouvrages les plus intéressans de S. Ambroise est le recueil de ses letres. Elles sont en tout au nombre de 91, et divisées en deux classes. On a rangé de suite dans la premiere celles qui portent avec elles quelqu'époque ou quelque date. Entre celles-ci se trouve le discours contre Auxence Evêque Arien de Milan. Celles qui ne présentent aucun indice du tems auquel elles ont été écrites, sont renvoïees dans la seconde classe. 'C'est-là l'ordre que les derniers éditeurs de S. Ambroise ont crû devoir donner à ses letres. Ils ont soin de prouver la chronologie de celles que contient la premiere classe par des raisons ou des circonstances tirées des letres mêmes.

Amb. Ep. p. 751. 1108.
adm. p. 733. 746.

'On a des preuves que S. Ambroise en avoit écrit un plus grand nombre qu'il ne nous en reste de lui. Il paroît sur tout que nous en avons beaucoup perdu qui étoient adressées à son frere S. Satyre, et à sainte Marcelline sa sœur, à l'Empereur Theodose, au tyran Eugene, à S. Phébade d'Agen, et à saint Delphin de Bourdeaux. La perte en est d'autant plus considérable, que les letres des grands hommes sont ordinairement leurs plus précieux monumens. C'est-là qu'ils ont acoutumé de se peindre au naturel. On y voit le caractere de leur génie, et tous les traits de leur vertu. Quoique S. Ambroise se fasse assez connoître dans ses autres Ecrits, il a néanmoins plus particulierement réussi à le faire dans ses letres qu'ailleurs.

p. 733.

'Dans les unes il fait paroître tout son zele à défendre la religion Chrétienne contre les efforts des Païens. On découvre dans d'autres son attention et son ardeur pour soûtenir les dogmes catholiques, jusqu'à la disposition de répandre son sang pour une si juste cause. Dans celles-ci l'on voit briller tous les traits de sa charité et de sa grandeur d'ame envers ses ennemis. Dans celles-là on admire son courage, sa fermeté, sa vigueur épiscopale, lorsqu'il s'agit de traiter avec les Empereurs

Ibid.

IV SIECLE. et les Grands du siecle. Dans plusieurs autres on trouve des marques éclatantes de sa solicitude pastorale, non-seulement pour l'Eglise de Milan en particulier, mais aussi pour toutes les autres Eglises du monde Chrétien; et presque toutes ne nous présentent autre chose que des preuves signalées de son exactitude pour la morale Chrétienne et la discipline ecclesiastique, de sa foi, de sa pieté, de sa sagesse, en un mot de ce profond savoir qui le faisoit regarder comme l'oracle général de l'Eglise d'Occident. Telle est l'idée qu'on doit se former des letres de S. Ambroise. Nous n'entreprendrons point d'entrer dans le détail de chacune en particulier. Cette entreprise nous conduiroit trop loin. Seulement nous ferons quelques remarques sur les endroits qui nous paroîtront le mériter davantage.

ep. p. 751. 752. 'A la tête de ce recueil de letres se lit celle que l'Empereur Gratien écrivit à S. Ambroise en 379, pour lui demander le traité sur la foi, qu'il lui avoit déjà envoïé, et le prier d'y ajoûter quelque instruction sur le S. Esprit. On l'a ainsi placée, parce que la premiere de S. Ambroise qui commence le p. 1. n. 1. 10. recueil, en est la réponse. 'Cette premiere letre de nôtre Saint contient un éloge magnifique de la foi et de la pieté de Gratien, et un engagement de la part de S. Ambroise de lui dresser un traité sur le S. Esprit: ce qu'il fit dans la suite, comme on l'a vû.

ep. 786. 805. 'Entre la 8e et la 9e letre se trouve ce qui nous reste des Actes du Concile d'Aquilée tenu en 381 contre Pallade et Secondien Evêques Ariens qui y furent condamnés. C'est avec juste sujet que l'on place ces Actes entre les écrits de S. Ambroise, qui y eut le plus de part, s'il ne les dressa pas lui-même, comme aïant été l'ame de ce Concile. 'Les six letres qui ep. 9. 14. suivent ces actes, sont écrites, les quatre premieres au nom de l'assemblée aux Empereurs Gratien, Valentinien le jeune et Theodose, et aux Evêques des Gaules, pour les remercier d'avoir concouru à la convocation du Concile, et leur aprendre ce qui s'y étoit fait. Les deux autres sont adressées à Theodose seul au nom des Evêques d'Italie, touchant les troubles qui agitoient alors les Eglises d'Antioche et de Constantinople, et pour remercier cet Empereur d'avoir rendu les Eglises aux Catholiques, et lui faire agréer que l'on examinât à Rome dans un Concile le sujet des divisions qui troubloient l'Eglise d'Orient. S. Ambroise est nommé le premier dans l'inscription

de ces deux letres ; et l'on y reconnoît tout son style, aussi bien que dans les quatre autres : de sorte que l'on ne peut pas douter que ce ne soit lui qui les ait écrites. Les quatre premieres sont de la même année que le Concile d'Aquilée, et les deux autres de l'année suivante 382.

ep. 17. 18 p. 823 842.

'La 17[e] letre et la 18[e] sont des plus importantes. Elles furent écrites en 384, et sont adressées a l'Empereur Valentinien. En voici l'ocasion et le sujet. Le Sénat de Rome où il se trouvoit encore alors plusieurs Sénateurs idolâtres, aïant arrêté que l'on demanderoit à l'Empereur le rétablissement de l'Autel de la Victoire, des droits, des privileges ôtés aux Païens, et la restitution des biens dont on les avoit dépouillés ; Symmaque l'Orateur, Préfet de Rome cette même année, et député du Sénat, en dressa une relation en forme de plainte qu'il presenta à Valentinien le jeune. Dans cette relation qui est écrite avec beaucoup d'art et d'éloquence, et que l'on a placée entre les deux letres de S. Ambroise, Symmaque fait parler Rome, et lui fait dire entre plusieurs choses, qu'elle veut garder la religion dont elle s'est bien trouvée ; qu'elle est trop âgée pour changer ; qu'étant libre, elle veut vivre à sa maniere acoûtumée ; que c'est lui faire injure que de la corriger dans sa vieillesse ; que c'est son culte envers les Dieux de ses peres qui lui a soûmis toute la terre ; que c'étoit pour l'avoir aboli que l'on voïoit tant de calamités publiques.

ep. 17. n. 4. 10 | ep. 18. n. 1.

'S. Ambroise aïant eu avis de cette relation, écrivit aussitôt la premiere de ces deux letres à l'Empereur pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les Païens. 'Il lui remontre avec autant de respect que de vigueur, que comme tous les sujets de l'Empire Romain sont obligés de lui être soûmis, il est obligé de l'être lui-même au seul vrai Dieu souverain maître de toutes choses. 'Après ce début il lui propose tous les motifs qu'il jugeoit les plus propres à l'empêcher d'écouter la demande des Païens. Il insiste particulièrement sur l'exemple de l'Empereur Gratien son frere, qui avoit contribué à abolir leurs superstitions idolâtres, 'et prie Valentinien de lui faire donner une copie de la relation de Symmaque, afin de pouvoir y répondre plus amplement.

ep. 17. n. 1

n. 4. 17.

n. 13 | ep. 18. n. 1.

ep. 18. n. 1. 39.

'Aïant reçû cette copie, S. Ambroise entreprit de réfuter la requête ou relation. C'est ce qu'il exécuta par la 18[e] letre. 'Il réduit les moïens de Symmaque à trois principaux. La demande que faisoit la ville de Rome de ses anciennes cérémo-

n. 3.

IV SIECLE. nies ; l'injustice que l'on prétendoit être faite aux Vestales et aux Prêtres des faux Dieux ; enfin la vengeance que ces Dieux en avoient tirées en envoiant une famine.

n. 7. 11. 'S. Ambroise répond au premier moien par une autre prosopopée qu'il opose à celle de Symmaque, en faisant avouër à Rome qu'elle condamne ses anciennes superstitions, et qu'elle ne doit pas ses victoires à ses Dieux qui lui étoient communs avec ses ennemis, mais à la valeur de ses guerriers.

n. 12. 16. 'Il répond au second en montrant la différence qu'il y a entre les Vestales et les Vierges Chrétiennes, entre les Prêtres des faux Dieux et les Evêques des Chrétiens. Les Vestales ne gardent la virginité qu'à cause des avantages temporels et du lucre qui y est ataché. Les Vierges Chrétiennes au contraire ne recherchent point d'autre récompense que leur propre vertu. Les Prêtres Païens ne croïent pas que leurs cérémonies puissent subsister sans être lucratives : ceux des Chrétiens au contraire méprisent toutes les pertes temporelles. L'Eglise dont ils sont les ministres n'a rien à elle que sa foi. Si elle a des revenus, c'est pour nourrir les pauvres.

n. 17. 20. 'Enfin S. Ambroise répond au troisiéme moïen en faisant voir que si ce sont les faux Dieux qui ont envoïé la famine qui avoit désolé l'Empire l'année précedente, il faut qu'ils soient, ou bien insensibles, ou bien foibles pour ne pas continuer à se venger, puisque l'abondance avoit alors succedé à la disette.

n. 21. 'D'ailleurs cette famine, ajoûte S. Ambroise, n'a point été générale. Plusieurs Provinces, et entre autres les Gaules, ont recueilli plus de grains que de coûtume.

n. 19. 'Et ce qui est encore plus remarquable, il y a plusieurs années que le culte de ces Dieux prétendus est aboli par tout le monde ; d'où vient qu'ils s'avisent si tard à venger l'injure qu'on leur a faite?

ep. 57. n. 3. 'Ces deux écrits ou letres de S. Ambroise furent lûes dans le Conseil de l'Empereur, où il se trouvoit un Conseiller Païen, qui n'empêcha pas que le Prince ne se rendît aux raisons du saint Evêque. En consequence les Païens se virent frustrés de leur demande.

n. 2. 3. 'C'est ce que S. Ambroise explique lui-même au tyran Eugene dans sa 57[e] letre, dont la lecture donne un grand jour aux deux autres.

Sym. auct. p. 318. 333. 'C'est pourquoi on les a jointes ensemble pour les imprimer à la fin du recueil de celles de Symmaque, où elles se trouvent au moins dans les éditions de 1580 et de 1604.

Enn. Epi. p. 641. 'Le succès qu'eurent les deux letres de S. Ambroise, donna

ocasion aux deux vers suivans, qui furent faits sur le champ à ce sujet. Ils se trouvent parmi les épigrammes de S. Ennode, qui étoit alors trop jeune pour les avoir faits lui-même.

> Dicendi palmam Victoria tollit amico,
> Transit ad Ambrosium ; plus favet ira Deæ.

'Paulin auteur de la vie de S. Ambroise paroît avoir réuni la 17ᵉ et la 18ᵉ letre qu'il compte pour un excellent écrit contre Symmaque. 'Il y a eu une édition particuliere de celle-ci, faite à Paris l'an 1614 en un volume *in*-8°. ᵃElles ont été imprimées l'une et l'autre en même volume avec quelques-unes de celles de Symmaque, et celles du Grand Turc mises en latin par le Chevalier Laudin. Cette édition parut à Basle chez Froben l'an 1549. 'Jâques Tigeou les aïant traduites en nôtre langue avec quelques autres de S. Ambroise, les publia avec les trois livres des Offices, à Paris chez Guillaume Chaudiere, l'an 1588 *in*-8°. 'On en trouve une autre traduction imprimée à Paris chez Camuzat l'an 1646 en un volume *in*-12, dans lequel on a joint une traduction de la requête de Symmaque.

Amb. vit. n. 26

Lab. Barb. t. 1. p. 35. 1.

a... Tell. p. 409. 2

...ff. præd. cen.

... Tell. p. 32. 1.

'La 20ᵉ letre de S. Ambroise est importante pour l'histoire. Elle est adressée à sainte Marcelline sa sœur, dont elle fait connoître le vif interêt qu'elle prenoit aux affaires de l'Eglise, et contient une relation aussi belle que touchante de ce qui se passa à Milan en 385, lorsque Justine Impératrice Arienne voulut enlever aux Catholiques la basilique neuve et la Portienne pour les livrer à ceux de sa communion. C'est dans cette letre que paroît l'intrépidité de S. Ambroise dans tout son lustre. On y découvre un cœur tout disposé et même tout brûlant d'ardeur pour le martyre. Cette letre est une de celles que Tigeou a traduites en nôtre langue, et fait imprimer avec les Offices.

Amb. ep. 20. n. 1. 28.

'La 31ᵉ letre est proprement une requête envoïée à l'Empereur, qui avoit fait citer S. Ambroise par Dalmace Tribun et Secretaire à comparoître devant son Conseil avec Auxence Evêque Arien, et les Juges qu'ils auroient choisis de part et d'autre. Il s'agissoit du refus de livrer les basiliques. S. Ambroise y expose les raisons qu'il avoit de décliner ce jugement, disant entre autres choses que les Evêques, selon la maxime des Empereurs même, ne pouvoient être jugés que par d'autres Evêques.

ep. 21. n. 1. 21.

IV SIECLE

In Aux. n. 1. 37. C'étoit en 386 ; et comme le peuple qui avoit apris qu'on avoit cité son Evêque devant l'Empereur, en étoit alarmé, S. Ambroise pour le rassurer lui fit un discours pathetique que l'on a mis à la suite de la requête précedente. Il est intitulé. *Sermon contre Auxence touchant la remise des Basiliques.* On voit encore ici des marques éclatantes et de la vigueur épiscopale de S. Ambroise, et de son atachement pour le troupeau que Dieu avoit confié à ses soins. Nous avons déjà remarqué que ce discours a été traduit en François et imprimé avec les Offices en 1588.

ep. 22. n. 1. 23. La 22e letre fut écrite la même année 386. Elle est adressée à sainte Marcelline, et contient l'histoire de l'invention des corps des Martyrs S. Gervais et S. Protais, et une partie du discours que S. Ambroise prononça en cette ocasion.

ep. 23. 24. A cette même année apartiennent encore les deux letres suivantes, la 23e et la 24e. L'une est adressée aux Evêques d'Emilie pour regler le jour de Pâque de l'année suivante 387, et l'autre à l'Empereur Valentinien le jeune, pour lui rendre compte de sa seconde ambassade à Tréves vers Maxime. Celle-ci est particulierement importante pour l'histoire de ce tems-là.

ep. p. 963. 969. La 42e est précedée d'une letre du Pape Sirice à l'Eglise de Milan, et en est la reponse. C'est proprement une letre synodale d'un concile tenu à Milan vers 389, dans lequel on avoit confirmé la condamnation que ce Pontife avoit déja faite de Jovinien, d'Auxence, et de divers autres hérétiques

ep. 42. n. 3. 11. nommés dans sa letre. Comme ils ataquoient la virginité de la sainte Vierge, qu'ils blâmoient la virginité en général, sous prétexte de prendre la défense du mariage, et qu'ils condamnoient la viduité et le jeûne, cette letre synodale établit tous les points de la foi catholique contre les erreurs oposées. On lit à la tête les noms de S. Ambroise, de Sabin, de Bassien, et à la fin ceux de sept à huit autres Evêques. Entre ceux-ci se trouve un Theodose et un Constance, deux Evêques Gaulois, l'un d'Octodure, ou Martignac, et l'autre d'Orange. On y voit aussi un prêtre nommé Aper, qui y souscrit par ordre de Germinien son Evêque présent au Concile. Il y est encore marqué que tous les Ordres avoient souscrit ; mais les souscriptions n'y sont pas raportées.

ep. 56. n. 1. 7. S. Ambroise adresse la 56e à Theophile d'Alexandrie. Elle regarde le different entre Evagre et Flavien d'Antioche que

le Concile de Capouë renvoïoit à la décision de Theophile et des autres Evêques d'Egypte. S. Ambroise promet d'acquiescer à cette décision, pourvû qu'elle ne blesse ni la paix, ni la communion qui est entre les Evêques, et qu'elle soit du goût de l'Eglise de Rome, à qui il avertit de la communiquer. On met cette letre en 392. IV SIECLE.

A l'ocasion du Concile de Capouë dont il y est parlé, on l'a acompagnée d'une autre letre qui paroît être du Pape Sirice, touchant les erreurs et les écrits de l'Evêque Bonose, qui prétendoit que la sainte Vierge après avoir enfanté J. C. avoit eû encore d'autres enfans. L'Auteur est d'avis que l'on suive le reglement du Concile de Capouë qui avoit commis cette affaire au jugement des Evêques de Macedoine. Il y est parlé de S. Ambroise comme aïant été conseillé de s'en tenir à ce jugement. On remarque que cette letre est effectivement du Pape Sirice, sous le nom duquel M. Holstenius l'a donnée au public. Aussi les derniers éditeurs de S. Ambroise l'ont-ils mise en un caractere different de celui des autres letres de ce Pere, pour montrer qu'ils ne la croïent pas de lui. p. 1008. 1009. Dupin ib. p. 851

La 58e est adressée à l'Evêque Sabin, et fut écrite en 393. Elle contient l'éloge de saint Paulin depuis Evêque de Nole, et de Therasie sa femme, et l'apologie de leur conduite contre les Grands du siecle, qui ne pouvoient souffrir l'action héroïque qu'il venoient de faire en distribuant leurs grands biens aux pauvres, pour vivre dans la pauvreté volontaire et la retraite. Amb. ep. 58. n. 1. 16.

On croit que la 63e apartient à l'an 396. C'est la derniere de la premiere classe, et la plus longue de toutes celles de S. Ambroise. Elle est adressée à l'Eglise de Verceil, pour tâcher d'y faire cesser la division qui la privoit d'un Evêque depuis long-tems. On trouve dans cette letre une infinité d'excellentes instructions, et sur les qualités que doit avoir un Evêque pour gouverner une Eglise, et sur la pratique des principales vertus Chrétiennes. Comme il y avoit alors à Verceil deux Moines apostats Sarmation et Barbatien, qui prêchoient contre le jeûne et la mortification en général, et s'efforçoient de persuader que ni l'abstinence, ni la virginité n'étoient d'aucun mérite, S. Ambroise emploïe une bonne partie de cette letre à réfuter ces erreurs grossieres, et à relever le mérite de ces saintes pratiques. ep. 63. n. 1. 113. n. 7. 40

34° A la fin du second volume des Oeuvres de S. Am- Hym. p. 1219. 1224.

IV SIECLE.

a Adm. p. 1215. 1217.

Faust. ad. ae. p. 553. 2. 554. 1.

Pros. T. chr. p. 211.

adm. ib | Syll. poe. chr.

broise, on nous a donné quelques-unes de ses hymnes. a Il est constant qu'il en avoit composé plusieurs. C'est ce qui paroît par quelques endroits de ses autres écrits, et par les autorités de Paulin auteur de sa vie, de S. Augustin, de Cassiodore, et de plusieurs autres Ecrivains de l'antiquité. Il passe même pour le second, après S. Hilaire de Poitiers, qui entre les Latins s'est distingué par cette sorte de poësie. Fauste de Riez dans un ouvrage fait avant l'an 449, temoigne qu'il se chantoit des hymnes de ce Pere dans toutes les Eglises d'Italie et des Gaules, et Prosper Tiro observe qu'elles furent les premieres que l'Eglise Latine emploïa dans son chant.

C'est sur ce principe que l'on en a fait imprimer en divers tems un grand nombre sous le nom du saint Evêque. Mais il est très-difficile de discerner celles qui sont véritablement de lui, de celles qui apartiennent à d'autres auteurs. Gillot lui en a attribué seize qui se trouvent à la fin de l'édition qu'il a donnée des Ouvrages de ce Pere. Les éditions de Rome y en ont ajoûté dix-huit autres, et les éditions suivantes de Paris encore davantage : tout cela sans nul solide fondement. D'autres Ecrivains de ces derniers siecles ne sont pas moins partagés sur ce sujet sans en avoir plus de raison.

Amb. ib.

Enfin les derniers Editeurs de S. Ambroise après avoir mûrement examiné ce point de critique, ont réduit toutes ces hymnes au nombre de douze, qui sont incontestablement de ce Pere, comme citées de lui, au moins en partie, par les anciens qui en ont parlé. Ils ne nient pas toutefois qu'il ne puisse y en avoir d'autres qni apartiennent à nôtre Saint, même entre celles que l'Eglise emploïe dans ses Heures canoniales. Mais il est presque impossible de les marquer précisément.

Quant au célebre cantique *Te Deum laudamus*, que quelques-uns atribuent à S. Ambroise, nous avons déja remarqué qu'il est aussi atribué à divers autres anciens Peres. De sorte que l'on ne sauroit dire au juste à qui il apartient à l'exclusion de tous les autres.

35°. S. Ambroise travailla aussi sur les Pseaumes. Nous avons de lui deux differens Ouvrages sur ce sujet que nous raportons ici les derniers, parce que l'un fut effectivement le dernier auquel le saint Evêque mit la main et que nous n'en avons pas voulu séparer l'autre, comme étant sur la même matiere.

in Ps. 737. 968.

L'un de ces deux Ouvrages est intitulé. *Explications sur douze*

douze pseaumes de David, c'est-à-dire, sur le premier, le 35e avec les cinq suivans, et les 43, 45, 47, 48, 61. ' Outre le commentaire sur le Pseaume 118, dont nous parlerons dans la suite, S. Ambroise expliqua encore plusieurs autres Pseaumes. Mais comme il ne le fit que par ocasion, et à mesure que les sujets qu'il traitoit dans ses Ouvrages, où ces explications se trouvent inserées, le demandoient, il ne s'agit pas ici de cette sorte d'explication intercalée. Il n'est question que de celles qui forment le recueil sur les douze Pseaumes que nous avons nommés. adm. p. 734.

' Elles furent faites en divers tems, et prêchées au peuple en diverses ocasions, comme il paroît par plusieurs endroits. On juge que l'explication du premier Pseaume, et celles des quatres derniers, c'est-à-dire, des 45, 47, 48 et 61, sont faites vers l'an 390, et que celle du 35 et des cinq suivans ' n'ont point précédé le 13e jour de Septembre 393. ' Pour ce qui est de l'explication du 43e Pseaume, ce fut la dernière à laquelle S. Ambroise travailla. Il la dictoit au diacre Paulin son Secretaire les derniers jours de la maladie dont il mourut ; et il ne put même la finir. ' On voit par-là que l'ordre que tiennent ces explications, et dans les manuscrits et dans les imprimés, n'est point de S. Ambroise, puisqu'elles y sont de suite selon l'ordre du Pseautier. Ibid. p. 735. vit. n. 42. in. Ps. adm. p. 731.

' La préface du Saint sur ces explications, et la promesse qu'il fait sur le Pseaume 36e d'expliquer le 57e, ont donné à plusieurs ocasion de croire que le dessein de S. Ambroise étoit d'expliquer de la sorte tous les Pseaumes. Mais d'autres remarquent avec plus de fondement, que cette préface n'est qu'une imitation de celle de S. Basile, qui n'avoit point entrepris ce travail, et qu'elle est formée d'un discours fait au peuple sur l'éloge des Pseaumes en général, sans promesse de les expliquer tous. ' Un Prêtre Allemand qui vivoit au commencement du onziéme siecle, assure avoir trouvé à Verone l'explication de S. Ambroise sur le Pseaume 15e où il étoit traité de la mort de Gratien, et l'avoir envoïée à Milan. ' De même l'anonyme de Molk, Auteur du siecle suivant, dans le catalogue des écrits de S. Ambroise, marque l'explication du Pseaume, *Domine quis habitabit* etc. qui est le 14e. Par où l'on voit que nous n'avons pas tout ce que ce Pere a écrit sur les Pseaumes. Mais ce n'est pas à dire qu'il les eût tous expliqués, ni même entrepris de le faire. ' Cassiodore qui ne vivoit que deux siecles après lui, Ibid. Mab. mus. it. p. 96. 91. 100. An. mell. scri. 11 Cass. ib. c. 4. p. 541. 2.

IV SIECLE. parlant de son travail sur les Pseaumes, dit expressément qu'il n'en avoit commenté que quelques-uns.

Amb. in Ps. pr. n. 7. Rien n'est plus pompeux que l'éloge que S. Ambroise fait du Pseautier dans sa préface. On y trouve tout ensemble, dit-il, l'histoire qui aprend les choses passées, la prophétie qui annonce les futures, la lei qui marque le devoir, des corrections qui répriment le vice, des moralités qui inspirent l'amour de la vertu. Il y a à profiter pour tout le monde. Tout le monde y peut puiser des moïens de salut, et des remedes propres à n. 8 guérir ses passions. C'est là que sont annoncés tous les mysn. 9 teres de J. C. Il n'est point d'Auteur qui n'ait fait passer dans ses écrits quelque chose des Pseaumes. Ils sont pour Dieu une source de louanges, comme il sont pour le peuple une source de bénédiction. Il sont la voix de l'Eglise, et une profession éclatante de sa foi. Ceux qui sont dans la tristesse y trouvent des sujets de joie, et ceux qui sont dans la joie de quoi l'entretenir.

En expliquant les Pseaumes, il le fait quelquefois en suivant le sens literal ; mais il s'atache plus souvent au sens mystique, d'où il tire toûjours d'excellentes instructions pour les mœurs. in Ps. 36. pr. n. 2. Il montre que les Pseaumes présentent eux-mêmes ce triple sens, et qu'ils fournisent encore plus de choses pour le sens moral que pour les autres.

in Ps. 37. pr. n. II. L'exposition sur le Pseaume 37e avec la belle préface qui est à la tête, peut passer pour un troisiéme traité sur la Pénitence. C'est S. Ambroise qui nous en donne lui-même cette idée. « Il y a déjà du tems, dit-il, que j'ai composé deux trai« tés sur la Pénitence; et je crois devoir encore traiter ce sujet. « Premierement, parce qu'il est important de demander tous les « jours pardon de ses péchés, et que d'ailleurs mes deux pre« miers traités ne sont proprement qu'une exhortation à la pé« nitence. C'est déjà quelque chose si l'on se porte à l'embrasser. « Mais ici je m'en vais expliquer comment il le faut faire. Car « il ne sert de rien de faire pénitence, si on ne le fait comme il « faut : *Nihil prodest agere, nisi ita agatur ut oportet*. Nous « avons un excellent modele de cette pratique dans le saint Roi « David, qui me semble n'être tombé dans le péché que pour « aprendre aux autres le secret pour pouvoir l'effacer. » Voilà le plan que se forme S. Ambroise dans l'explication de ce Pseaume : la pénitence de David.

in Ps. 38. n. 1 Après avoir donné un modele de pénitence dans le Pseau-

me 37e, il se propose de nous tracer dans le suivant un modele de patience.' Il dit sur ce Pseaume plusieurs belles choses touchant le silence, ' la circonspection à parler et l'amour des ennemis. ' Il y ataque ouvertement les Novatiens qui ne reconnoissoient ni pénitence, ni remission de péchés, et insiste particulierement sur celle-ci.

n. 2. 7.
n. 9. 41.
n. 37. 38.

S. Ambroise explique particulierement de J. C. et de ses mysteres, les Pseaumes 39, 40, 43, et 45.' Il paroît par divers endroits du commentaire sur le Pseaume 40e, que ce Pere pour mieux entrer dans le sens des Pseaumes avoit recours aux differentes versions, à celles de Theodotion, de Symmaque et d'Aquila. Pour la version des Septante, c'est celle qu'il suit dans ses explications. Sur le 45e Pseaume ' il observe que la paix profonde dont jouit l'Empire Romain sous Auguste, lui fut acordée à dessein que les Apôtres pussent aller sans obstacle prêcher la foi par tout le monde. De-là il arriva encore que tous les hommes vivans sous une seule domination, aprirent à reconnoître et à se soûmettre avec fidélité à l'Empire du seul Dieu tout-puissant. Ici S. Ambroise marque que de son tems on croïoit que S. Thomas avoit prêché dans les Indes et S. Matthieu en Perse.

in Ps. 40. n. 4. 36. 67.
in Ps. 45. n. 21.

' S. Jerôme en divers endroits assure que presque tous les Ouvrages de S. Ambroise, et principalement ses commentaires sur les Pseaumes sont pleins des sentimens d'Origene. ' C'est ce dont les derniers Editeurs de S. Ambroise ne disconviennent pas, sur tout par raport aux expositions sur les Pseaumes 36, 37 et 38. Ils avouent même qu'en quelques endroits il ne s'est pas assez éloigné des sentimens de cet ancien Pere Grec, et en particulier touchant la résurrection et la purification des Elûs par le feu. ' Ils marquent ailleurs un de ces endroits où nôtre Saint pourroit paroître favoriser l'erreur des Millénaires en admettant deux resurrections.

Hier. ep. 24. p. 627. | Apo. l. 1. p. 351. | l. 2. 405.
Amb. ib. adm. p. 735.
in Ps. 1. n. 54. not. p. 763.

' C'est dans son explication sur le premier Pseaume, où après avoir aporté le texte de S. Jean pris du 29e verset du 5e chapitre de son Evangile, dans lequel il est parlé de deux sortes de résurrections, et le 6e verset du 20e chapitre de son Apocalypse, *Heureux celui qui aura part à la premiere résurrection.* « Ceux-ci, dit-il, parviennent à la grâce sans subir le « jugement. Mais pour ceux qui n'arrivent point à la premiere « résurrection, et qui sont réservés pour la seconde, ils brûleront « jusqu'à ce qu'ils acomplissent les tems marqués entre la pre-

Ibid. n. 54.

IV SIECLE. « miere et la seconde résurrection : ou s'ils ne l'acomplissent « pas, ils seront plus long-temps tourmentés.

Voilà ce semble, dit-on, deux résurrections clairement marquées. Mais c'est assurément dans un sens bien oposé à celui des Millénaires ; et il est surprenant que l'on ait si aisément abandonné S. Ambroise sur ce point de doctrine. Nous avons déja montré ailleurs en éclaircissant une difficulté à peu près semblable, que ce Pere avoit été fort éloigné de donner dans l'erreur dont on le soupçonne ici. Ce que nous avons déja dit en cet endroit, pourroit suffire pour le justifier de ce soupçon. Mais il ne sera pas inutile d'y donner encore un plus grand éclaircissement. Nous le tirerons de l'écrit même où l'on trouve la difficulté.

Il n'y a qu'à lire avec quelque atention cette exposition même sur le premier Pseaume, pour se convaincre que saint Ambroise n'entend par la premiere résurrection que la résurrection qui se fait dès cette vie-ci à la grace, et par l'autre résurrection celle qui se fera de tous les hommes au dernier jour. ' La premiere résurrection se fait, dit-il, lorsque dès ce monde, *hic positi*, nous sortons du tombeau des vices qui retiennent ensevelis et comme morts ceux qui y sont sujets. Lorsque bien-loin d'être des ossemens secs et arides, nous montrons que nous avons reçu la rosée de la grace du Fils de Dieu, et l'onction du Saint Esprit. Lorsque J. C. par une voix puissante nous apelle comme il apella Lazare, et que nous aïant délivrés des liens de la mort par le ministere de ses disciples, il nous introduit dans Bethanie, c'est-à-dire dans la maison d'obéissance.

(n. 54. 55.)

' Pour ce qui est de la seconde résurrection, elle se fera à la fin du monde. ' Alors comme nous sommes tous venus au monde par voïe de naissance, nous aurons aussi tous part à cette résurrection. ' Mais il y aura cette difference, que ceux qui auront merité de participer à la premiere, ' c'est-à-dire, qui auront eu une foi pure, et auront vêcu conformément à leur foi, résusciteront dans l'assemblée des Justes, sans subir de jugement. Les pécheurs qui seront morts dans la grace de Dieu, mais sans avoir satisfait à sa justice, ressusciteront non dans l'assemblée des Justes, mais pour être jugés. Quant aux impies, ils ne ressusciteront ni dans l'assemblée des Justes, ni pour être jugés, parce qu'ils le seront déja, pour n'avoir pas crû en celui qui justifie l'impie. Seulement ils ressusciteront pour

(In ps. 1. n. 62. — n. 93. — In Ps. 1. n. 54. — n. 56.)

porter la peine que merite leur impieté.

C'est ainsi que S. Ambroise explique lui-même sa pensée touchant ces deux résurrections. Il le fait, comme on le voit bien clairement, d'une maniere fort éloignée de celle des Millénaires. ' Ticon Donatiste dans son commentaire sur l'Apocalypse, où il entreprend de combatre l'erreur des Millénaires, ne laisse pas d'admetre les deux mêmes résurrections, et presque dans les mêmes termes que S. Ambroise. En effet il en distingue une qui se fait dès cette vie-ci par la grace du Baptême, et une autre générale qui se fera à la fin du monde.

Genn. vit ill. c. 18.

' Il semble même que S. Ambroise dans un autre endroit ait pris à tâche de contredire l'opinion erronée sur les deux résurrections, que l'on voudroit lui prêter. Voici de quelle maniere il s'en explique dans un écrit où il traite expressément de la résurrection. « C'est avec raison, dit-il, que la résurrec-« tion des morts est remise à la fin du monde, afin qu'il ne nous « faille plus revenir dans ce siecle malheureux. C'est pour cela « même que J. C. a souffert pour nous en délivrer afin de ne « nous pas voir une seconde fois gémir sous le poids des tenta-« tions de cette vie, et qu'il ne fût nuisible d'y revenir, si nous « y revenions pour pécher. »

Amb. de res. n. 62

Il seroit inutile de dire pour soûtenir la fausse imputation que l'on fait à S. Ambroise, ' que ce Pere dans le même Ouvrage emploïe l'expression de la millième année. Il ne s'en sert en effet que dans le sens ' que s'en est servi depuis S. Augustin, pour exprimer la plénitude des tems par un nombre parfait. ' C'est ainsi à peu près que l'exprime S. Ambroise même en se servant dans le même écrit du terme d'année lorsqu'il dit : *Mundi tempora annus unus est.*

n. 59.

Aug. Civ. l. 20. c. 7

Amb. ibid. n. 63.

36°. ' Enfin l'autre Ouvrage de S. Ambroise sur les Pseaumes, et le dernier de ceux que nous avons de lui, dont il nous reste à parler, est *un commentaire sur le Pseaume* 118. Il est partagé en vingt-deux sermons, suivant le nombre des letres hébraïques, qui divisent le Pseaume en autant de sections. S. Ambroise commence chaque sermon par expliquer la letre alphabétique qui est à la tête de chaque section du Pseaume. Après avoir marqué le sens qu'elle présente selon l'interprétation qu'il lui donne, il en prend ordinairement ocasion d'entrer en matiere. ' Les 22 sermons qui composent ce commentaire furent prononcés devant le peuple de Milan en diverses rencontres et à divers jours, soit de jeûnes ou de fêtes de Saints. Il y est fait

in Ps. 118. p. 1071. 1258.

adm. p. 969.

IX SIECLE mention de celles des martyrs S. Sebastien, S. Gervais, S. Protais, qui selon toute aparence, se célébroient dès-lors, comme encore à present, l'une au 20e de Janvier, et l'autre au 19e de Juin. Il semble que S. Ambroise y marque aussi quelques circonstances qui désignent la persécution que lui fit l'Imperatrice Justine en 385 et 386. Cette époque jointe à la citation de ce commentaire dans le traité sur Isaac et sur l'ame composé en 387, fait croire que S. Ambroise le finit l'année précedente 386, ou peut-être seulement les premiers mois de l'an 387, Till. ibid p. 769. après la fête de S. Sebastien. ' Toutefois M. de Tillemont ne le place que deux ans après au plûtôt, en 389 : ce que l'on ne peut acorder avec la date du traité sur Isaac, où ce commentaire se trouve cité.

p. 295 ' Quoiqu'il en soit, il passe pour l'ouvrage le plus beau et le plus édifiant de tous ceux de S. Ambroise. Les hérétiques mêmes en parlent avec beaucoup d'estime, et des Catholiques très-habiles jugent que S. Ambroise est celui de tous les Peres qui a le mieux réussi sur un sujet si difficile. On remarque qu'il fut plus de sept mois sur ce grand ouvrage.

Amb. ib. ' S. Ambroise y explique une grande partie du Cantique des Cantiques, et fait à l'Eglise l'aplication des mysteres qu'il contient. On y trouve aussi plusieurs points importans de doctrine sur le dogme et la discipline. Serm. 8. n. 48. ' Il a eu soin d'y établir en plusieurs endroits ce qu'il pensoit de l'Eucharistie, et ce qu'il vouloit que ses auditeurs en pensassent eux-mêmes. C'est selon lui un festin céleste où l'on reçoit le corps de J. C. qui devient pour ceux qui le reçoivent une source abondante de graces pour cette vie-ci et pour l'autre. Ser. 15. n. 28. ' C'est un breuvage où le desir des Fideles, en y trouvant la remission des péchés, trouve aussi une yvresse qui leur fait oublier les soins du siecle présent, et les met au-dessus de la crainte et des inquiétudes de la mort : une yvresse qui bien loin de faire chanceller le corps, le releve, et lui donne la vie, et bien loin de troubler l'esprit, Ser. 18. n. 28. lui communique la sainteté. ' C'est ce pain dont il est écrit : *Tous ceux qui s'éloignent de vous, périront.* Si vous vous en éloignez, vous périrez. Si au contraire vous vous en aprochez, vous vivrez. C'est le pain de vie, celui donc qui mange la vie, ne peut mourir.

Il y auroit mille autres belles remarques à faire sur ce commentaire, par raport aux points de doctrine que nous avons nommés, mais nous sortirions des bornes que nous nous som-

mes prescrites. On peut consulter les endroits cités à la marge, on y trouvera plusieurs particularités touchant la Communion, le Jeûne, les prieres de l'Eglise, etc. qui méritent de n'être pas ignorées. Il y a encore de beaux endroits sur la trop grande facilité à reconcilier les pécheurs, sur le retardement à recourir à la pénitence. Pour la morale, le commentaire n'en est presque qu'un tissu continuel. Dans chaque sermon S. Ambroise fait entrer huit versets du Pseaume, et de chaque verset il sait tirer diverses moralités aussi ingénieuses qu'édifiantes, soit pour censurer le vice, ou pour inspirer l'amour de la vertu. Il y a eu une édition particuliere de ce commentaire faite à Rome en 1585. C'est particulierement de cet Ouvrage, que Guillaume Abbé de S. Thierry a tiré son explication, ou commentaire sur le Cantique des Cantiques, imprimé à la fin du premier volume des œuvres de saint Ambroise.

Bib. Angel.

37°. Avant que de finir ce qui regarde les écrits qui nous restent de S. Ambroise, il est à propos d'avertir qu'on trouve sous son nom à la fin du 8ᵉ tome de la Bibliotheque des Peres, derniere édition de Paris, plusieurs distiques en vers hexametres sur les diverses peintures ou répresentations de l'ancien et du nouveau Testament dont on avoit orné l'Eglise de Milan. Quoique personne n'ait inseré ces vers dans le recueil des écrits du saint Docteur ils ne paroissent pas cependant indignes de lui, et peuvent être effectivement une production de sa Muse Chrétienne. Il faut porter le même jugement d'une inscription en vers élégiaques qui porte aussi son nom dans quelques monumens ecclesiastiques, et que le Pere Sirmond a inserée dans ses notes sur les poësies de S. Ennode. Cette inscription qui contient dix vers, est pour conserver à la postérité la mémoire de la translation que S. Ambroise fit des Reliques de S. Nazaire dans la basilique des Apôtres.

Bib. PP. 8. p. 941. 942.

Enn. Car. l. 1 not. p. 87.

§. III.

SES ECRITS PERDUS.

Non-seulement il s'est perdu plusieurs letres de S. Ambroise, et quelques-unes de ses explications sur les Pseaumes, nommément sur le 14ᵉ et le 15ᵉ, comme nous l'avons observé, mais nous n'avons plus aussi beaucoup de ses autres Ouvrages. On jugera de la grandeur de cette perte par ce que nous

IV SIÉCLE.

allons dire de ces écrits, et par les titres que nous en allons raporter.

Amb. de mys. n. 1.

c. 2. pr. p. 6.

' S. Ambroise témoigne lui-même avoir expliqué les proverbes pour instruire les Catécumenes de la morale Chrétienne, et les préparer au Baptême. Cependant nous n'avons point ce commentaire. ' Il est vrai qu'il a pû se faire, comme l'observent les derniers Editeurs de ce Pere, que ces explications n'auront pas été rédigées par écrit, et que S. Ambroise se sera contenté de les faire de vive voix. Mais il y a encore plus d'aparence qu'il en usa au sujet de ces explications, comme il en usoit au sujet de celles qu'il faisoit sur les autres livres de l'Ecriture, et dont il avoit soin de composer des traités.

Cassl. inst. c. 2. p. 540-2.

Trith. scri. eccl. c. 83

Amb. ib.

2°. ' Il semble que nous avons aussi perdu un sermon sur le jugement des deux femmes publiques rendu par Salomon. Cassiodore marque cet écrit entre ceux qui composoient sa Bibliotheque ; ' et c'est peut-être le même que Trithême fait entrer dans le catalogue des Ouvrages de S. Ambroise sous ce titre : *De judiciis.* ' Néanmoins les derniers Editeurs de ce Pere croïent que ce peut être une Homélie sur le même sujet qui aura été jointe au livre de la Virginité, dont elle fait le commencement, et auquel elle ne paroît pas convenir.

Casd. ibid. c. 5. p. 542. 2.

3°. ' Cassiodore nous aprend qu'outre l'écrit précedent, il en avoit encore un autre de S. Ambroise sous le titre d'Homélies sur la sagesse. Ce recueil ne paroît plus aujourd'hui nulle part ; et l'on ne peut pas dire que ce soit quelqu'un des commentaires du saint Evêque sur l'Ecriture, parce que Cassiodore les spécifie presque sous les mêmes titres qu'ils ont aujourd'hui.

Amb. in Luc. pel. l. 2. n. 56.

Aug. in. 2. ep. l. 4. n. 20. 31.

An. Mel. sci. c. 11.

4°. S. Ambroise assure lui-même avoir fait un commentaire sur le Prophete Isaïe, qu'il cite dans le second livre de son Ouvrage sur l'Evangile de saint Luc, composé en 386, comme on l'a déjà vû. ' Ce commentaire se trouve encore cité sous le nom de S. Ambroise par S. Augustin, qui en raporte plusieurs passages contre les erreurs des Pélagiens. ' L'anonyme de Molk le marque aussi entre les autres écrits de nôtre saint Docteur ; et la maniere dont il en parle, feroit juger qu'il existoit encore en son tems, qui étoit le douziéme siecle.

Amb. de Elia. n. 5.

5°. ' S. Ambroise témoigne bien clairement qu'outre ce qu'il avoit déja dit d'Elie dans le cours de ses autres Ouvrages, il avoit composé un écrit exprès à sa louange ; c'est pourquoi dans son traité d'Elie et du Jeûne, où il nous aprend ces

particularités

particularités, il s'excuse de parler au long de ce Prophete, de peur de tomber dans des redites ; nous n'avons point cet Ouvrage non plus que les précedens. IV SIECLE.

6e. ' Cassiodore fait encore mention d'un commentaire sur les Prophetes en général, que l'on attribuoit à S. Ambroise, mais que cet Abbé n'avoit encore pû recouvrer, et qui nous manque comme lui. Casd. ib. c. 3. p. 541-1.

7e. ' Le même Auteur témoigne aussi qu'en son tems, qui étoit le sixiéme siecle de l'Eglise, S. Ambroise passoit pour avoir fait des notes sur toutes les Epitres de S. Paul, où l'on trouvoit autant de lumieres que d'agrémens. Mais il ajoûte qu'il n'avoit encore pû les avoir à lui, enjoignant à ses Moines de les rechercher avec toute sorte de soin. ' L'Abbé Ansigise au commencement du neuviéme siecle fut plus heureux en cela que Cassiodore. Cet ouvrage lui tomba entre les mains, et il en enrichit sa bibliotheque de S. Germer. ' Notker le begue qui écrivoit à la fin du même siecle, parle aussi du même ouvrage, sous le titre de Commentaire abregé de toutes les Epitres de S. Paul. ' Il semble qu'il existoit encore au douziéme siecle, puisque l'anonyme de Molk en fait mention en le joignant au commentaire du même Pere sur S. Luc. On trouve encore aujourd'hui deux divers écrits de S. Ambroise sur les Epitres de S. Paul ; mais ce ne sont point ceux qu'il avoit composés, et dont parlent les anciens. Nous aurons ocasion d'en dire davantage à ce sujet, lorsque nous en serons à ses ouvrages suposés. c. 8. p. 544-1. Spic. t. 3. p. 241. Notk. inl. scri. c. 4. p. 6. An. Mell. ibid.

8o. Il nous manque encore ' l'excellente letre, comme la nomme le Diacre Paulin, que S. Ambroise adressa à Frigitil Reine des Marcomans. Cette Princesse, après avoir embrassé la foi de J. C. envoïa à Milan demander des instructions au saint Evêque, qui lui écrivit la letre dont il est question, en forme de Catéchisme, afin de rendre plus intelligibles les instructions qu'il y inseroit. ' Un très-habile homme a cru que cet écrit pourroit bien être ce que Theodoret nomme l'Exposition de la foi, et Léonce de Bysance l'Explication du sens du divin Symbole. Néanmoins il se pourroit faire que par cette exposition de la foi, le premier a entendu le traité des divins mysteres. Quoiqu'il en soit, on peut assurer que ce n'est point l'explication de la foi dont nous parlerons dans la suite entre les écrits suposés à S. Ambroise. Amb. bis. n. 36. Till. H. E. t. 10. p. 304.

9o. ' Le saint Evêque se trouvant à Florence en 393 ou 394, Amb. vit. n. 28

IV SIECLE lorsqu'il évitoit la rencontre du tyran Eugene, y ressuscita un enfant nommé *Pansophe*, et composa un livre pour son instruction. Cet écrit a eu le même sort que celui qui fut adressé à la Reine Frigitil, et n'est point venu jusqu'à nous.

c. 2 pr. p. 5. Aug. in Jul. l. 2. n. 14. 10°. S. Augustin fait souvent mention du livre de S. Ambroise intitulé : *Des Sacremens* ou *de la Philosophie*, qu'il nomme aussi quelquefois, *le livre de la Philosophie contre Platon*, et ailleurs, *le livre de la régénération du sacrement* Aug. ep. 31. n. 8. ou *de la régénération*. Le même Pere écrivant à S. Paulin, explique encore mieux quel étoit ce livre de S. Ambroise, qu'il témoigne souhaiter beaucoup, ne l'aïant pas encore à lui. Selon ce qu'il nous en aprend, il y en avoit plus d'un ; et S. Ambroise les avoit écrits avec beaucoup d'exactitude et d'étendue contre certaines personnes aussi ignorantes que superbes, qui prétendoient que J. C. avoit apris grand nombre de choses des Ouvrages de Platon : prétendant même qu'il y avoit puisé les sentiments et les regles qu'elles ne pouvoient s'empêcher d'admirer dans son Evangile. Nous sommes encore privés de cet ouvrage de S. Ambroise, qui étoit sans doute important, selon l'idée que S. Augustin vient de nous en donner. Ce n'est point assurément celui qui se trouve imprimé avec les autres écrits de S. Ambroise sous le titre *Des sacremens*, comme nous le dirons plus au long dans la suite.

Till. ibid. 11°. On ne trouve point non plus l'écrit de S. Ambroise sur le mariage de la sainte Vierge avec S. Joseph, quoiqu'il Amb. ibid. p. 6. dise après l'an 391 en avoir traité amplement. Mais il n'est peut-être pas nécessaire de reconnoître ici un ouvrage fait exprès sur ce sujet. Pour que S. Ambroise pût parler de la sorte, il suffisoit qu'il eût traité cette matiere dans quelques-uns de in Luc. l. 1. n. 1. 7. inst. Virg. n. 35. 75. ses autres écrits. Il l'a fait réellement et au commencement de son commentaire sur S. Luc, et dans son instruction pour la conduite d'une Vierge. Peut-être en avoit-il traité aussi dans son commentaire sur Isaïe, à l'ocasion de la prophétie qui regarde le mystere d'une Vierge mere.

Till. ib. p. 305. 12°. Il nous manque aussi les écrits que S. Ambroise semble avoir faits contre les Priscillianistes.

Amb. l. 2. pr. p. 6. 13°. De même nous n'avons point non plus ce que le même Pere paroît avoir écrit contre l'hérésie d'Apollinaire. On nous aprend au moins que Paterne Evêque de Brague, qui avoit embrassé cette hérésie, se convertit à la foi par la lecture des Ouvrages de S. Ambroise contre les Apollinaristes. Le

Saint a bien frondé cette hérésie dans quelques-uns des écrits qui nous restent de lui : mais il ne fait que la toucher en passant et le trait d'histoire de Paterne supose quelque traité particulier sur ce sujet. IV SIECLE.

14°. Si S. Ambroise a satisfait ' à la promesse qu'il donnoit en travaillant à ses livres sur le Saint Esprit, de traiter à fond l'histoire de Samson, il faut encore compter cet Ouvrage entre ceux de ce Pere que nous avons perdus. de Sp. S. l. 2. pr. n. 12.

15°. 'M. de Tillemont sur un endroit des Soliloques de S. Augustin, où ce Pere semble désigner S. Ambroise, croit que celui-ci a encore composé un traité sur l'immortalité de l'ame, qui nous manqueroit. ' Il est vrai que d'autres jugent que S. Augustin veut seulement dire que S. Ambroise avoit traité cette matiere dans ses autres Ouvrages, ou simplement dans ses prédications non écrites. Mais ce qui fortifie le sentiment de M. de Tillemont, ' c'est que Mamert Claudien dans ses livres sur l'ame, composés entre le milieu et la fin du cinquiéme siecle, raporte d'après S. Ambroise ces belles paroles : « Séparons-nous du corps, contre lequel il faut que nous combattions sans cesse, si nous voulons nous sauver. » Or cet Auteur citant ces paroles, comme prises d'un sermon au peuple de Milan, tels que sont presque tous les Ouvrages de S. Ambroise, et ces paroles regardant le sujet dont il s'agit ici, et ne se trouvant pas dans les écrits de ce Pere qui nous restent, il y a bien de l'aparence qu'elles ont été tirées du traité que saint Augustin semble désigner. Till. ibid. p. 306. Amb. t. 2. pr. p. 7. Cl. M. de an. l. 2. c. 9. p. 1064. 1.

16°. ' L'Abbé Cassien dans son traité sur l'Incarnation, cite aussi un passage pris d'un sermon de S. Ambroise sur le jour de Noel, où ce Pere établissoit la virginité perpétuelle de Marie dans son enfantement, après son enfantement, et avant qu'elle conçut le Verbe Eternel dans son sein. ' Un Auteur anonyme dans un sermon qui a porté le nom de S. Augustin, cite aussi quelque chose du même passage, mais sans nommer S. Ambroise. Or ce sermon atribué à S. Ambroise par Cassien, ne paroît plus aujourd'hui nulle part. Cass. inc. l. 7. c. 25. p. 1119. Aug. t. 5. app. p. 221.

§. IV.

ECRITS QU'ON LUI A SUPOSÉS.

Si nous avons perdu plusieurs Ouvrages de S. Ambroise, on a eu soin de lui en atribuer par une espece de dédommage-

IV SIECLE. ment, encore un plus grand nombre d'autres qui ne sont pas de lui. Comme ces derniers se trouvent pour la plûpart mêlés et confondus avec les véritables écrits de ce Pere qui sont venus jusqu'à nous, il est important d'en donner le catalogue pour les faire connoître. Sans cette connoissance, on pourroit s'y tromper, surtout en se servant des anciennes éditions, où cette confusion est plus grande, et où il se trouve moins de critique pour y remédier.

Amb. t. 1. p. 707. 714. 1°. Outre l'Apologie de David dont nous avons parlé en traitant des véritables écrits de S. Ambroise, les manuscrits en présentent une autre sous son nom, que l'on a imprimée à la suite de la premiere. p. 703-706. Les Critiques sont fort partagés sur l'Auteur de cette seconde Apologie. Les uns soûtiennent qu'elle est véritablement de S. Ambroise, et ils ont pour eux l'autorité des manuscrits. Les autres apuïés sur de fortes raisons, prétendent le contraire; c'est ce qui a retenu les derniers Editeurs de ce Pere, et les a empêché de prononcer définitivement sur cette difficulté qu'ils ont abandonnée au jugement des Lecteurs. Il paroît néanmoins qu'il y a beaucoup plus de fondement à regarder cette piece comme suposée, que comme une production de la plume de S. Ambroise.

A la verité elle a beaucoup d'air de ses autres Ouvrages. On y trouve même plusieurs de ses expressions les plus familieres, et il lui étoit assez ordinaire de traiter plus d'une fois le même sujet. Mais toutes ces raisons fortifiées même par l'autorité des manuscrits, ne peuvent tenir contre celles qui les contredisent. 1. Quelqu'art qu'ait emploïé l'Auteur de cette seconde Apologie pour y représenter S. Ambroise, on n'y reconnoit point la force et la beauté de son style. 2. L'Auteur se sert d'une version de l'Ecriture differente de celle que S. Ambroise suit dans tous ses Ouvrages, ce qui est d'un très-grand poids. p. 720. 728. n. 39. 62. 3. Il y parle des opérations en J. C. d'une maniere qui n'étoit point encore connue dans le quatriéme siecle qui étoit celui de saint Ambroise, ni même dans le suivant. 4. Le dessein de son Apologie est le même que celui de la premiere que l'Auteur ne fait le plus souvent que copier ou amplifier. Or quoique saint Ambroise ait traité plusieurs fois le même sujet dans ses écrits, il ne le fait jamais en se copiant, comme l'Auteur le copie dans cette seconde Apologie. Ce seroit même faire injure à la fécondité de ce Pere que de l'en croire capable.

Quant à l'autorité des manuscrits, il est aisé qu'un des pre-

miers Copistes de S. Ambroise se soit laissé éblouir en voïant que cette piece avoit beaucoup d'air des autres écrits de ce Pere; ce qui, sans un plus sérieux examen, l'aura porté à lui donner son nom. Ensuite son exemplaire aura servi de modele aux manuscrits que l'on en voit aujourd'hui.

2°. 'A la suite des mysteres de S. Ambroise, on a imprimé un autre traité sous le titre *Des Sacremens*, divisé en six livres, qui paroissent formés d'autant de sermons prêchés aux Neophytes. 'Cet Ouvrage a donné beaucoup d'exercice aux Critiques pour en déterrer le véritable Auteur. Les derniers Editeurs de S. Ambroise ont recueilli dans un bel avertissement qu'ils ont mis à la tête, et qui peut passer pour une savante Dissertation, tout ce que l'on a dit, ou que l'on peut dire de plus important à ce sujet. Il paroît par-là que cet Ouvrage a été atribué à S. Ambroise presque sans variation pendant huit à neuf siecles. Toutefois malgré une tradition aussi constante et aussi longue en faveur de ce Pere, il y a des raisons encore plus puissantes qui ne permettent pas de l'en regarder comme l'Auteur. 'C'est aujourd'hui le sentiment des plus habiles Critiques, dont quelques-uns prétendent même que l'Ouvrage a été corrompu. Les principales raisons que l'on a pour ne le pas atribuer à S. Ambroise, sont presque les mêmes qui empêchent de lui donner la seconde Apologie de David. Nous ne les repéterons pas ici. Il suffit de dire que le traité des Sacremens n'est qu'une froide imitation du traité des Mysteres dont nous avons parlé en son lieu, et de quelques endroits du traité sur la conduite d'une Vierge. 'Dom Mabillon avoit vû un manuscrit de cet Ouvrage, ancien de mille ans, dans lequel il se trouve sans nom d'Auteur, et divisé en sept sermons pour autant de jours de la semaine de Pâque; le sixiéme tel qu'il est imprimé, étant partagé en deux.

t. 2. p. 349. 386.

p. 341. 348.

Till. H. E. t. 10 p. 299. Dupin, Bib. t. 3. p. 805.

Mab. mus. ib. p. 7.

3°. 'Ceux qui ont pris soin de l'Edition de S. Ambroise faite à Rome, nous ont donné sous son nom un *traité des quarante-deux stations des Israëlites dans le désert*. Mais outre que l'on ne trouve dans ce traité ni la beauté du style de S. Ambroise, ni l'élévation et la force de son génie, on y lit divers endroits pris de S. Jérôme et d'Origene selon la version latine de Rufin, laquelle étoit à peine publique du tems de S. Ambroise. Ce traité est le premier de l'appendice qui contient les écrits supposés à ce Pere.

Amb. app. p. 1. 20.

4°. 'Il est suivi d'*un commentaire sur treize Epitres de S. Paul*

p. 25.-318. p. 21. 24

IV SIECLE. a Till. ibid. p. 297. [a]qui a long-tems porté le nom de S. Ambroise, et qui est plus connu sous le titre d'*Ambrosiaster*. Ce n'est pas sans quelque fondement que l'on a atribué ce commentaire au saint Evêque, puisque les anciens nous aprennent qu'il avoit effectivement travaillé sur S. Paul. Mais son véritable Ouvrage, comme nous l'avons déjà remarqué ailleurs, est ou perdu, ou enseveli dans la poussiere de quelque bibliotheque ; et celui qui paroît sous son nom, n'est point de lui. C'est le sentiment général de toutes les personnes habiles, qui n'y reconnoissent ni son style ni sa doctrine et dont plusieurs le croïent d'Hilaire Diacre de Rome, qui fit schisme sous le Pape Libere.

Bib. S. Pet. Mon. 5°. [a]Il se trouve aussi un commentaire sur l'Epitre aux Hébreux, imprimé sous le nom de S. Ambroise à Anvers l'an 1540 en un volume *in*-8°. Mais il n'est point de ce Pere, non plus que le précédent, et pour les mêmes raisons. Notk. int. sti. c. 4. p. 6. [b]C'est sans doute le même que l'on joignoit au commentaire abregé de saint Ambroise sur toutes les Epitres de S. Paul dès le neuviéme siecle, selon le témoignage de Notker le begue, et que plusieurs dès ce tems-là soûtenoient conformément à la vérité, n'être point l'ouvrage de S. Ambroise.

Amb. app. p. 321. 344. 6°. [a]On a encore atribué à ce Pere un *traité sur la Trinité*, autrefois intitulé *Sur le Symbole des Apôtres*. p. 320. [b]Mais on a reconnu depuis que cet écrit a été composé pour soûtenir les décisions de foi du I Concile de Tolede et du second de Brague tenu en 563. Il est par consequent de beaucoup postérieur à S. Ambroise.

p. 345.-358. 7°. [a]*Le traité de la foi orthodoxe contre les Ariens*, plus connu autrefois sous le titre de la divinité et consubstantialité du Fils, a porté long-tems le nom du même Pere. p. 346. Divers Critiques en ont fait aussi le 49[e] discours entre ceux de S. Gregoire de Nazianze, mais les Savans ont reconnu dans la suite, qu'il n'apartenoit ni à S. Gregoire, ni à S. Ambroise, et l'ont donné les uns à Vigile de Tapse, et d'autres à Gregoire d'Elvire. C'est ce que nous avons montré à nôtre tour ne pouvoir se soûtenir, en prouvant que ce traité est de S. Phébade d'Agen.

p. 357. 364. 8°. [a]On a encore imprimé autrefois entre les véritables écrits de S. Ambroise, un traité *de la dignité sacerdotale*, Till. ib. p. 299. [b]mais il n'est point de ce pere. Il convient mieux pour toutes choses au XI[e] siecle. Amb. ib. p. 358. [c]Aussi un manuscrit de S. Martial de Limoges l'atribue-t-il à Gilbert, ou plutôt Gerber le philosophe, qui fut Pape sous le nom de Silvestre II. Cet écrit au reste porte prés-

que autant de titres differens qu'il s'en trouve de divers manuscrits : comme *Liber Pastoralis*, *de cura Pastorali, de observantia Episcoporum,* et autres semblables. IV SIECLE.

9°. ' *L'écrit à une pieuse Vierge*, qui a aussi passé pour être de S. Ambroise, ne présente rien qui aproche de l'éloquence et de l'érudition de ce Pere. On croit que c'est l'ouvrage de quelque Moine, ou Solitaire des tems postérieurs. Dans les éditions de Rome il est intitulé, *De la maniere que se doit conduire une Vierge :* titre qui a du raport avec celui d'un Ouvrage de saint Ambroise sur le même sujet, et qui aura peut-être le plus contribué à lui faire porter son nom. p. 365. 368.

10°. ' Dans l'appendice des OEuvres de ce Pere que nous suivons ici, l'on a recueilli jusqu'à soixante-trois sermons, qu'on a souvent imprimés entre ses véritables écrits. ' Vincent de Beauvais lui en a même atribué jusqu'à soixante-quinze. [a] Mais de tous ceux qui ont jamais paru sous son nom, les derniers Editeurs n'en reconnoissent que quatre [1] qui soient véritablement de ce saint Docteur. Ces quatre sermons sont les Oraisons funebres de Valentinien II et de Theodose le grand, et les deux discours, l'un sur les basiliques, et l'autre sur l'invention des Martyrs S. Gervais et S. Protais. Ils sont tous quatre insérés parmi les véritables écrits de S. Ambroise, et nous en avons parlé en leur lieu. ' Tous les autres lui ont été prêtés sans aucun fondement solide ; et l'on fait voir qu'ils apartiennent à d'autres Auteurs, nommément à S. Maxime de Turin, qui en a fait le plus grand nombre. Au reste il n'est pas surprenant que nous aïons aujourd'hui si peu d'écrits de S. Ambroise sous le titre de Sermons. Nous avons observé en plus d'un endroit, que presque tous les Ouvrages qui nous restent de lui, sont composés des sermons qu'il avoit prêchés à son peuple. p. 391. 478. Vin. Bel. l. 19. c. 147. a Amb. ib. p. 470. p. 367. 380.

' M. de Tillemont n'aprouve pas néanmoins qu'on lui ôte le 5e et le 6e entre ses Homélies diverses, qui sont le 43e et le 44e de l'appendice de la nouvelle édition, sur la seule raison de la difference de style, qu'il assûre n'être pas si sensible qu'elle puisse être une raison absolue pour les rejetter. D'ailleurs ils ne contiennent rien qui soit indigne de S. Ambroise. ' Dans le premier de ces deux sermons le saint reprend le peuple et le Clergé de n'avoir pas été assidu au service de l'Eglise pendant son absence, pour se trouver à une assemblée d'Evêques. Till. ibid. p. 1. Amb. ib. p. 448.

1 On devroit dire six au lieu de quatre, à cause du discours sur la mort de S. Satyre, et de celui qui fut prononcé huit jours après sur la résurrection.

IV SIECLE. L'autre semble être une suite du premier, et avoir été fait pour consoler le peuple à qui la correction précedente avoit été un sujet de douleur et de tristesse. Après tout, ces deux sermons sont très-courts et ont plus l'air d'être des fragmens de sermons que des sermons entiers.

p. 479-480. 11°. Il se trouve aussi quatre letres qui ont porté assez longtems le nom de S. Ambroise, mais qui ne sont point de lui; p. 478. la fameuse letre à Démétriade que l'on donne à tant d'autres célebres auteurs, a été encore atribuée à S. Ambroise à qui elle n'apartient nullement, de l'aveu de tous les Gens de letres.

p. 489-498. 12°. Les deux prieres pour se préparer à la Messe, dont on a fait jusqu'ici S. Ambroise l'auteur, ne sont point non plus de Till. ib. p. 303. 706. 707. ce Pere, quoique le Cardinal Bona soûtienne le contraire. A la vérité elles ne contiennent rien qui les rende indignes de lui; mais on y découvre beaucoup de traits et d'expressions qui ne sont pas de son siecle. D'ailleurs on n'y voit ni le style ni l'air des autres écrits de S. Ambroise.

Bib. S. Vin. Cen. | Amb. ib. p. 499. 596. 13°. On lui a donné aussi quelquefois *l'explication des sept visions de l'Apocalypse*, et l'on en trouve une édition sous son nom faite à Paris chez Vascosan l'an 1554 en un volume *in*-4°. Elle est plus correcte et plus entiere dans l'appendice de ses Amb. ibid. p. 498. œuvres. Mais il y a déja du tems que l'on a reconnu que cet Ouvrage est de beaucoup postérieur à S. Ambroise, n'aïant été fait que depuis 774. Le nom de son véritable Auteur est Berengaude, comme on l'a trouvé écrit d'une maniere assez énigmatique dans quelques manuscrits.

p. 589. 606. 14°. A la suite de l'Ouvrage précédent on a imprimé *un livre sur la pénitence*, que Gillot s'avisa de donner pour la premiere fois sous le nom de S. Ambroise, quoique l'on avouât qu'il n'étoit point de lui, et qu'à la fin il portât le nom de Victor. Depuis on a reconnu qu'il apartient à Victor de Tunes Evêque Africain.

p. 605. 608. 15°. Ce fut encore Gillot qui publia pour la premiere fois *un Opuscule sur le S. Esprit*, comme étant de S. Ambroise, parce qu'il se trouve à la fin des trois livres de ce Pere sur le même sujet dans un manuscrit de l'Abbaye de S. Denys en France. Mais on a toûjours reconnu que cet écrit ou fragment d'écrit n'est point de S. Ambroise, quoiqu'il ne contienne rien de mauvais.

p. 608. 610. 16°. Il en faut dire autant du petit écrit intitulé, *De l'accord de S. Mathieu et de S. Luc sur la généalogie de J. C.* Gillot l'aïant

tiré de deux manuscrits qui l'atribuent à S. Ambroise, soûtenoit que le style et le sujet conviennent à ce Pere. Aujourd'hui néanmoins on en juge autrement, et avec raison. Les seules paroles suivantes qui se lisent dans cet écrit suffisent pour convaincre qu'il est d'un Auteur qui n'a vêcu que long-tems après S. Ambroise : *Sed hujus quæstionis talis à patribus solutio datur.*

17°. ' *Le traité de la dignité de la création de l'homme*, qu'on a donné à S. Ambroise, paroît n'être qu'un fragment d'un plus long écrit. L'Auteur y montre combien l'homme est relevé au dessus des autres créatures, aïant été fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. S. Ambroise a touché ailleurs cette matiere comme nous l'avons observé; mais ce traité-ci ne lui apartient point. On en trouve le commencement et la fin dans Alcuin sous ce titre : *Dicta B. Albini Levitæ super illud Geneseos : faciamus hominem, etc.* p. 611. 612.

18°. ' L'appendice des Ouvrages suposés de S. Ambroise finit par un exorcisme qui est inseré dans le Rituel Romain; mais divisé en plusieurs parties. Il se trouve entier sous le nom de ce Pere dans un manuscrit du Vatican ancien de 600 ans. L'ancienneté de cette piece paroît en ce que l'on y emploïe l'Ecriture suivant une version differente de nôtre Vulgate. p. 613. 614.

19°. ' Quelques éditions de S. Ambroise présentent un traité *De l'arbre défendu.* Il est ainsi intitulé, parce qu'il traite du péché d'Adam, que quelques-uns prétendoient venir, non du libre arbitre de l'homme, mais de la mauvaise qualité de l'arbre défendu, et par-là ils en faisoient Dieu Auteur. ' Ce pouvoient être quelques Marcionites; car il semble qu'ils rejetoient l'ancien Testament et ne recevoient que le nouveau. Ils reconnoissoient que le vin est bon, ce qui marque qu'ils n'étoient pas purs Manichéens. p. 372. Till. ibid. p. 144. Till. ibid. p. 742.

' Ce traité dans les anciens manuscrits est divisé assez naturellement en deux sermons, que les anciennes éditions et les anciens manuscrits atribuent à S. Augustin. Il se lisent encore dans l'appendice du neuviéme tome de ce Pere sous ce titre : *De l'arbre de la science du bien et du mal*, et forment le premier sermon de l'appendice de la nouvelle édition. De sorte que ni les Docteurs de Louvain, ni les derniers Editeurs de S. Augustin ne les croïent pas de lui. ' Ceux qui ont donné la derniere édition de S. Ambroise en jugent de même par raport à ce dernier Pere, ' à qui ces sermons ne paroissent pas même Ibid. Amb. ibid. Till. ibid.

V SIECLE. atribués dans les meilleurs manuscrits. Au moins il est certain que le plus ancien qu'on ait vû ne présente aucun nom d'Auteur : ce qui forme un grand préjugé contre cette piece parce que d'ordinaire on n'omet pas le nom d'un Auteur illustre.

Till. ibid. 'Au reste on ne voit pas que l'on allegue aucune autre raison qui empêchât de les laisser à S. Ambroise. Il est visible que la matiere convient assez à son tems, et qu'il s'y trouve plusieurs manieres de s'exprimer, et divers autres traits qui se lisent dans ses autres Ouvrages les plus avérés. La chose vaut bien la peine qu'on l'examine avec un nouveau soin, si l'on entreprend jamais de remettre les œuvres de S. Ambroise sous la presse.

p. 764. 20°. 'On a encore fait paroître sous le nom de ce Pere quelques opuscules sur divers endroits des écrits de Salomon. Mais ces opuscules ont été retranchés de la derniere édition de ses Œuvres, comme n'étant pas de lui. Le traité ou sermon sur ces paroles, *Mulierem fortem quis inveniet, etc.* qui est de ce nombre, apartient à S. Augustin.

p. 299. Amb. ib. p. 437. 438. 21°. 'Le petit livre intitulé *Du mystere de Pâque*, qui se trouve au 4e tome de la pénultiéme édition de S. Ambroise, fait dans l'appendice de la nouvelle édition le 35e sermon, et le second sur Pâque, et n'est rien moins que l'ouvrage de ce Pere.

Till. ib. p. 302. 22°. 'On lui a aussi atribué *les deux livres de la vocation des*

Bib. Cas. Ben. *Gentils.* 'Dès 1491 on les imprima sous son nom à Milan avec

...S. Vin. Cen. ...S. Sul. Bit.. ...S. Pet. Mon. quelques autres de ses Ouvrages. 'Il y en a eu depuis des éditions faites séparément à Basle en 1524, et à Paris en 1533 et 1534 encore sous le nom de S. Ambroise. Dans la suite on a donné ces deux livres à divers autres Auteurs. Mais sans nous

Till. ib. | Apo. des PP l. 1. c. 1. p. 2. arrêter à cette difficulté, qui pourra revenir ailleurs,' il est certain qu'ils ne sont point de nôtre saint Evêque. La raison en est sans replique, puisqu'il y est parlé des Pelagiens, qui ne commencerent à paroître qu'après sa mort.

Bib. ff. min. Cen. 23°. 'En 1525 Melancthon fit paroître à Cologne sous le nom de S. Ambroise une traduction latine des cinq livres de

Amb. t. 2. pr. p. 4. 5. l'histoire qui porte le nom d'Hegesippe, 'et qui n'est qu'un abregé de celle de Joseph sur la guerre des Juifs et la ruine de Jerusalem. Mais il n'y a nulle aparence que S. Ambroise soit auteur de cette traduction.

Till. ib. t. 4. p. 740. 24°. 'Il y a plus de 800 ans qu'on a atribué à ce Pere les actes du martyre de S. Sebastien; et Bollandus ne s'éloigne pas de ce sentiment. Néanmoins M. de Tillemont fait voir

par de puissantes raisons que ces actes ne sont point de nôtre saint Docteur. Le style même, sur lequel s'apuïe Bollandus n'a ni la force, ni la vivacité de celui de S. Ambroise. ' Les derniers Editeurs de ses Œuvres en portent le même jugement.

Amb. ibid. p. 4.

25°. ' On a fait aussi porter quelquefois le nom de S. Ambroise aux actes des saints Cantiens, mais le style en est si bas qu'il ne paroît digne que des siecles les plus barbares.

Till. ib. t. 5. p. 1637.

26°. ' Le traité qui a pour titre, *Du combat des vices et des vertus,* est atribué à S. Ambroise dans l'édition de ses Œuvres faite à Rome en 1585. Et afin de mieux soûtenir cette atribution, l'on a ajoûté à ce titre, qu'il étoit adressé à S. Simplicien. On a aussi donné ce même écrit à S. Augustin et à saint Isidore de Seville entre les Ouvrages desquels il a été imprimé. Mais il n'apartient à aucun de ces trois Auteurs. Il est de beaucoup postérieur à leur siecle, puisqu'il est de S. Ambroise Antpert Abbé de S. Vincent à Benevent, qui fleurissoit au milieu du 8e siecle de l'Eglise. Ce sera aparemment la conformité de nom qui l'aura fait donner au grand S. Ambroise.

Aug. t. 6. app. p. 219. 220.

27°. ' Il couroit au 5e siecle un écrit composé par des hérétiques sous le nom respectable de S. Ambroise, et avec ce titre, *Liber physiologus*. Le Concile de Rome sous le Pape Gelase en 494 découvrit l'imposture, et déclara cet écrit apocryphe.

Conc. t. 4. p. 1265.

28°. ' Divers Ecrivains font S. Ambroise instituteur de l'Office, tel qu'il s'est pratiqué depuis dans l'Eglise de Milan, et que l'on nomme effectivement l'Ordre ou le Rit Ambrosien. D'autres prétendent au contraire que cette Lyturgie n'a pris le nom de S. Ambroise, que parce que c'est celle de son Eglise, et qu'il s'en est servi lui-même. ' Ce qu'il y a de plus certain, c'est que le Rit Ambrosien de nos jours est semblable en quelques choses, et different en d'autres de ce que l'on trouve s'être pratiqué à Milan du tems de S. Ambroise. Ainsi l'on pourroit dire que le Saint s'est servi de ce qu'il a trouvé établi dans son Eglise, et qu'il a changé ou ajoûté ce qu'il a jugé à propos : ce que d'autres auront encore fait sans doute après lui.

Mab. mus. it. p. 100. 101.

p. 104. 106.

29°. ' On trouve dans quelques bibliotheques un livre *in*-8°. qui porte pour titre, *Confessio Ambrosiana,* et qui été imprimé à Cologne en 1580 par les soins de Jean Nopelius. Ce n'est qu'un précis ou abregé divisé en quatre livres, des écrits de S. Ambroise, particulierement de ceux qu'il adressa à l'Empereur Gratien.

Bib. Angel. p. 33. 1. | Till. ...Cord. p. 73.

IV SIECLE.

.. .Maj. Mon.

30°. [a] Il y a aussi un volume *in-folio* d'Homélies tirées des Ouvrages de S. Ambroise. C'est le travail d'un Prêtre de Milan nommé Etienne Leinatius, qui a bien voulu prendre la peine de faire cette compilation, à laquelle il a donné la forme et le titre d'Homélies. Ce volume est sorti des presses de Christophe Plantin à Anvers l'an 1525.

31°. Il se trouve encore soit dans les manuscrits, soit dans les anciennes éditions de S. Ambroise, ou de quelques autres Peres, divers autres opuscules qui portent faussement son nom. Tel est entre autres l'écrit sur les trois choses impossibles dont parle Salomon dans les Proverbes. Mais il ne faut pas mettre de ce nombre le traité qui est dans l'appendice de la nouvelle édition de S. Jerôme sous ce titre : *In Susanam lapsam objurgatio*. Quoique ce traité ait paru douteux à quelques Critiques, nous avons montré ailleurs qu'il apartient à S. Ambroise. Il n'en est pas de même de l'écrit sur les mœurs des Brachmanes qui se trouve sous le nom de S. Ambroise avec l'Ouvrage de Pallade touchant les peuples des Indes. C'est faire injure à nôtre saint Evêque que de lui attribuer une piece aussi ridicule.

§. V.

SA MANIERE D'ECRIRE, SON ERUDITION,

SA DOCTRINE.

Aucun des Peres Latins n'a mieux réussi que S. Ambroise à réunir ensemble les deux principales qualités que les Anciens exigent d'un Ecrivain : l'art de plaire et le talent d'instruire. Il est vrai que la beauté de son style ne consiste pas précisément dans l'élegance, quoique ses écrits n'en soient pas dénués. Il a suivi en cela ' le plan qu'il avoit tracé aux autres. Il veut que la maniere d'écrire d'un Ecclesiastique soit simple, pure, claire, nette, qu'elle ait plus de poids et de gravité que d'élegance; mais il veut aussi que l'on n'y néglige pas l'agrément. Voilà le vrai caractere de celle qu'il a emploïée. De sorte qu'à le bien prendre, ' son style est plein de majesté, de grandeur et de force, qui dit beaucoup en peu de mots. [a] Mais quoique concis dans les périodes, il ne laisse pas d'être diffus dans les pensées et les sentences. De même, quoique l'on y découvre toute la gravité qu'il exige des autres, on y trouve néanmoinà du feu, de la vivacité, de l'élevation, et une certaine violences

Amb. de off. l. 1. n. 101.

Till. H. E. t. 10. p. 99.
[a] Amb. t. 1. pr. p. 6.
¦ Cas. inst. c. 20. p. 551. 1.

IV SIECLE.

laquelle l'esprit se laisse emporter avec plaisir. [a] Tout cela est acompagné d'une douceur, d'un agrément, d'une pieté, d'une politesse, d'une onction qui pénetrent jusqu'au cœur. ' C'est ce qui a fait dire à Erasme que S. Ambroise mérite à juste titre le nom de Docteur doux comme le miel. On ne sait ce que l'on doit le plus admirer dans ses écrits, ou la fécondité des pensées, ou le tour naturel et ingénieux qu'il leur donne, ou la grace et la noblesse avec lesquelles il les exprime, ou enfin l'agréable diversité de ses expressions.

[a] Casd. ib. c. 16. p. 549. 2.
Gesn. Bib. uni. t. 1. p. 34. 2.

' S. Sidoine ajoûte à tout cela le talent de se soutenir également par-tout, comme un caractere particulier à S. Ambroise. C'est ainsi que nous croïons devoir entendre la pensée de cet Auteur, qui l'exprime par le terme de persévérance. Il est pourtant visible que tous ses écrits ne sont pas de la même beauté pour le style. Il y en a qui sont plus travaillés et plus polis les uns que les autres. Mais il est faux ' qu'il y en ait, comme prétend un Critique moderne, qui soient fort négligés. Dans ceux même que l'on supose tels, on trouve plusieurs beautés qui supléent à ce qui leur manque d'ailleurs. On y découvre de la noblesse, de la douceur, de l'agrément et une gravité episcopale qui en relevent le merite.

Sid. l. 4. ep. 3.

Dupin, Bib. t. 3. p. 864.

' Ceux qui passent pour les plus excellens, et où S. Ambroise a pris le plus de peine, sont ses traités de morale. Il y a aussi quelques-unes de ses letres que l'on peut regarder comme des chefs-d'œuvre, particulierement celles qui sont adressées aux Empereurs. ' On sent aisément que celui qui les a écrites, est une personne de naissance, élevée à la Cour, et dans l'éloquence du barreau.

p. 865.

Ibid. | Amb. ibid.

Quelque talent qu'eût S. Ambroise pour écrire, il ne l'a cependant jamais fait par ostentation, ou sans nécessité. Il ne parle dans ses écrits que pour instruire ; et il a cela de particulier, que presque tous les ouvrages qui nous restent de lui, ne sont que des fruits de ses prédications.

Sa maniere d'expliquer l'Ecriture, n'est pas moins estimable que sa maniere d'écrire en elle-même. ' Il y distingue trois sortes de sens : l'historique ou literal, le spirituel ou mystique, et le moral. Il est admirable en quelqu'une de ces trois manieres qu'il explique le texte sacré. C'est un des Peres qui a su le mieux tirer de l'écorce de la letre les mysteres de la religion qui y sont cachés. Le sens moral est celui qui lui est le plus familier, comme le plus propre aux fonctions de son ministere, qui

Amb. ibid. p. 7.

IV SIECLE.

étoit d'instruire et de former aux bonnes mœurs les peuples que Dieu avoit confiés à ses soins. Mais il s'atache tellement au sens moral et à l'allégorique, qu'il n'a point négligé le literal, qui est le fondement des deux autres. 'C'est ce qui a porté saint Augustin à le qualifier un docte Interprete des saintes Ecritures, et un homme très-savant dans leur intelligence, qui par ses écrits a rendu de grands services à l'Église, et beaucoup avancé les bonnes études des Fideles.

Aug ep 147 n. 51. | 148. n. 6.

Amb de Off. l. 1. n. 4.

'Lorsque S. Ambroise fut fait Evêque, il n'avoit nulle connoissance des matieres Ecclesiastiques. C'est ce qu'il avoue luimême en se plaignant de ce qu'aïant été arraché des tribunaux de la magistrature séculiere pour être aussitôt élevé à l'Episcopat, il n'avoit pas eu le loisir d'être disciple avant que de devenir maître, et avoit été contraint d'enseigner aux autres ce qu'il n'avoit pas encore apris. Mais il paroît par ses ecrits qu'il avoit dès lors un grand fonds de literature profane; et les fréquentes maximes de politique qu'il y a répandues, font juger qu'il étoit fort versé dans les grandes affaires. Il possédoit les Poëtes, les Historiens, les Orateurs, les Philosophes, surtout les Platoniciens.

A cette érudition profane, il joignit bien-tôt la science Ecclesiastique, par l'aplication infatigable qu'il donna à l'acquerir. Il est visible qu'il aprit non-seulement l'Ecriture sainte, mais qu'il lut encore exactement les differens Interprêtes des livres saints qui l'avoient précédé, car il les cite souvent. Il faut qu'il ait beaucoup étudié Origene, puisque S. Jerôme nous assure que presque tous ses ouvrages sont pleins de pensées de cet habile interprete. Outre Origene, il paroît avoir beaucoup profité des écrits de S. Hippolyte, de Didyme, et particulierement de S. Bazile, quoiqu'il écrivît en même tems que celui-ci, et qu'il ne l'ait pas survêcu de vingt ans. Il avoit encore lû avec fruit Philon le juif, grand homme d'érudition, 'et n'avoit pas négligé les Ouvrages des hérétiques, puisqu'il cite le 38e tome d'Apellès disciple de Marcion.

de par. n. 28.

ep. 48. n. 1.

'Ce profond savoir dans S. Ambroise étoit relevé par un fonds d'humilité et de modestie, qui lui faisoit craindre d'exposer ses productions au grand jour. Aussi il ne les répandoit point dans le public, qu'il ne les eût fait examiner par des personnes habiles. Sabin Evêque de Plaisance étoit son Censeur ordinaire, qui ne pouvoit s'empêcher de donner aux écrits de son ami l'aprobation qu'ils méritoient. Mais c'étoit unique-

ment en vûe de l'amour de l'exactitude et de la verité que S. Ambroise en usoit ainsi, et non pour avoir des Aprobateurs. ' C'est pourquoi il conjure Sabin d'aporter tous ses soins et la critique la plus rigide pour faire cet examen. « Faites des no- « tes, lui dit-il, au moindre mot qui vous paroîtra douteux, ou « avoir peu de justesse, afin que les ennemis de la verité ne puis- « sent l'interpreter en faveur de leurs sentimens. » Il faudroit raporter ici en son entier sa 48e letre, pour donner une juste idée de son atention à rendre exacts tous les écrits qui sortoient de sa plume.

IV SIECLE.

n. 3.

Après cela il n'est point surprenant de voir que S. Ambroise ait été si souvent et si hautement loué pour l'exactitude et la pureté de sa doctrine. ' Chaque Pere Latin a son mérite particulier; mais S. Ambroise, au jugement d'Erasme, est celui de tous qui mérite le plus d'éloges. Personne n'a traité avec plus de sincerité que lui les saintes Ecritures, et personne n'a évité avec plus de précaution de donner dans des sentimens suspects. ' C'est pour cela principalement que les Grecs, qui ont peu d'estime, et souvent peu de connoissance des Auteurs Latins, témoignent néanmoins un grand respect pour les écrits de S. Ambroise. S. Cyrille d'Alexandrie, Theodoret et saint Ephrem entre autres les citent avec les plus grands éloges.

Gesn. ibid. 1.

Till. ibid. p. 586.

' En 431 les Orientaux mettoient S. Ambroise entre les plus illustres Peres dont ils vouloient suivre la foi, comme ils avoient eux-mêmes suivi avec exactitude celle des Prophetes et des Apôtres. ' Ils envoïerent un de ses écrits à l'Empereur comme une regle de foi; et ils faisoient un crime à leurs adversaires de suivre une doctrine differente de celle de ce grand Evêque. ' Mais leurs adversaires, qui étoient les Peres du Concile d'Ephese, n'avoient pas eux-mêmes moins de respect pour lui. ' S. Sophrone le qualifie une regle parfaite et de la foi orthodoxe, et de la générosité épiscopale.

Conc. t. 3. p. 740.

p. 730.

Till. ibid.

Phot. c. 231. p. 889.

Il seroit inutile d'aporter des témoignages de l'estime que les Latins ont fait de la doctrine de nôtre Saint. Il y auroit de quoi faire un traité entier. Mais la chose est si notoire, que personne ne la révoque en doute. Il suffit d'observer ' que le Concile de Rome sous le Pape Gelase en 494, met les écrits de S. Ambroise au nombre de ceux que l'Eglise a choisis pour regle de sa foi.

Conc. t. 4. p. 1262.

Nous n'entrerons point dans le détail des divers points de sa doctrine. Cette entreprise nous conduiroit trop loin. Il n'est

IV SIECLE. gueres de sujets qui regardent le dogme, la morale et l'ancienne discipline, qu'il n'ait touchés dans ses Ouvrages. Nous en avons déja raportés quelques traits dans le cours de leur histoire, et ceux-là suffisent pour juger des autres. Quiconque voudroit s'en instruire à fond, pourroit consulter le troisiéme volume de la critique de M. Dupin par les Bénédictins de saint Vanne. On a eu soin d'y recueillir assez au long tout ce que S. Ambroise a avancé de plus remarquable sur les differentes matieres de Theologie, comme sur les principaux points de l'ancienne discipline et de la morale Chrétienne. On y a même joint un recueil des traits d'histoire les plus importans qu'il a répandus dans ses écrits, et de presque toutes les remarques qu'il y fait sur les livres sacrés. Ces recueils sont propres non-seulement à donner une juste idée de toute sa doctrine, mais encore à faire connoître l'étendue de son érudition.

§. VI.

EDITIONS DE SES ŒUVRES.

Amb. t. 1. pr. p. 1.

La plus ancienne édition des Œuvres de S. Ambroise, que l'on connoisse, est celle qu'en publia Maffellus Venia Religieux de l'Ordre de S. Augustin. Ni l'année, ni le lieu où elle a été faite, ni le nom de l'Imprimeur qui y a mis la main, n'y sont point marqués. Mais comme elle est semblable à celle de Rome et pour la forme du volume, et pour la figure des caracteres, et qu'elle a été dédiée à Ambroise Corano ou Coriolano Général de l'Ordre des Augustins, qui mourut en 1485, on a sujet de croire que cette édition parut au plus tard cette même année et en Italie.

Ibid.

La seconde fut faite à Milan par les soins d'un Prêtre nommé Cribellius, et sortit de l'Imprimerie de Leonard Pachel l'an 1490. Ces deux éditions qui sont très-imparfaites, et qui ne contiennent qu'un très-petit nombre de traités, se trouvent dans la bibliotheque de sainte Genevieve à Paris.

Ibid; Bib. ff. Min. Gen.

Deux ans après Jean d'Amerbach Imprimeur et Citoïen de Basle, aïant ramassé grand nombre d'exemplaires des Ouvrages de S. Ambroise, les donna au public divisés en trois parties et autant de volumes. Pour rendre son édition plus utile, il engagea Jean de la Pierre Chartreux de Paris, à diviser les livres en chapitres, et mettre des sommaires à chaque chapi-

tre. La premiere partie de cette édition contient les livres des Offices et les autres Opuscules de S. Ambroise. La seconde comprend tous ses Ouvrages sur l'ancien et le nouveau Testament. La troisiéme enferme ses letres, ses sermons et ses autres écrits. Il auroit été à souhaiter que le grand nombre de traités qu'Amerbach y a publiés, eussent été plus corrects.

' Cela n'empêcha pas que cette édition ne parût de nouveau encore à Basle l'an 1506, [1] en trois volumes petit *folio*. Ce fut Jean Petri de Langendorf Imprimeur et citoïen du même endroit, qui prit soin de la publier. Il n'y ajoûta qu'un grand indice intitulé, *Registrum florigerum,* qui parut d'une si grande utilité à Conrad Leontorius, Moine de Cîteaux, qu'il en fit l'éloge en vers et en prose.

Amb. ib. p. 2 | Bib. Maj. Mon.

' Erasme entreprit ensuite une nouvelle édition des Œuvres de S. Ambroise, qu'il divisa en quatre tomes. Le premier contient les Œuvres morales ; le second les polémiques ; le troisiéme les oraisons, les letres, les sermons ; et le quatriéme les commentaires sur l'ancien et le nouveau Testament. Ces quatre tomes font deux gros volumes *in-folio,* qui parurent à Basle chez Jean Froben l'an 1527. Erasme dans cette édition n'a ajoûté qu'un ou deux traités à ceux qui avoient déja vû le jour. Il y a fait aussi quelques corrections, qu'il a mises au commencement de chaque tome, mais elles n'ont répondu ni à l'estime que l'on avoit pour cet Editeur, ni à l'attente des Savans.

Amb. ib. | Bib. Cas. Ben.

' C'est pourquoi l'édition d'Erasme sembla si imparfaite, que l'on crut devoir la retoucher. On le fit presqu'aussi-tôt, en y changeant plusieurs choses dans le texte, et y en ajoûtant plusieurs autres aux marges. Outre ces changemens et ces additions on joignit aussi comme dans les autres éditions qui s'en firent à Basle, divers traités qui manquoient dans la premiere édition. Les Œuvres de S. Ambroise ainsi retouchées furent remises sous la presse à Paris chez Gervais Chevalon les années 1529 et 1539 en deux volumes *in-folio*. ' Dès 1538 Froben les publia de nouveau à Basle en même volume, après qu'elles eurent été revûes sur divers manuscrits, tant par Erasme même que par d'autres gens habiles, nommément Sigismond Gelenius.

Amb. ib. | Bib. S. Pet. de Cul.

Gesn. Bib. uni. t. 2. p. 33-1.

' Quelque estime que l'on fît de cette édition d'Erasme ainsi revûe, cela n'empêcha pas que Louis le Mire ne fît de nou-

Bib. S. Pet. Burg.

[1] On lit dans M. Dupin 1606, ce qui est une faute d'impression.

Dupin, Bib. t. 3. p. 865.

IV SIECLE. velles corrections au texte de S. Ambroise, qu'il publia à son tour. L'édition s'en fit à Paris chez la veuve Charlote Guillard et Guillaume des Bois en deux volumes *in-folio*. Elle fut commencée en 1549, et finie en 1551. Ces deux époques se trouvent, l'une au frontispice du premier volume, et l'autre à la fin du second.

Amb. ibid. ' Après Le Mire, Jean Costier Chanoine Régulier de saint Martin de Louvain entreprit de donner une nouvelle édition de S. Ambroise. D'abord il revit les letres sur un ancien manuscrit de la bibliotheque de S. Laurent de Liege, puis les autres ouvrages sur divers autres manuscrits, dont le plus estimable avoit été aporté d'Angleterre en Flandre. Costier assure avoir corrigé plus de deux mille fautes dans le texte, et avoir mis plus de vingt versets aux endroits où ils manquoient dans les éditions précedentes. Il semble néanmoins avouer qu'il n'a pas trouvé dans les exemplaires, ou manuscrits ou imprimés dont il s'est servi, tous les secours qu'il auroit souhaité, et que pour résoudre certaines difficultés, il a fallu avoir recours aux avis de quelques Savans, c'est-à-dire pour parler plus simplement, user de conjectures. ' Cette édition ainsi préparée vit le jour à Basle chez Episcopius l'an 1555 en trois volumes *in-folio*. ' Elle y fut renouvellée en 1567 par les soins de Sigismond Gelenius, qui y ajoûta les notes de Pierre Nannius et la vie de S. Ambroise par Paulin avec celle que Costier en avoit dressée.

Bib. Cord. p. 36.

1. Barb. t. 1. p. 35.

Amb. ib. p. 2. 3. | Bib. Min. Cen. ' Jean Gillot Champenois aïant remarqué que Costier, à cause du petit nombre de manuscrits, n'avoit pu rendre son ouvrage parfait, en ramassa un bien plus grand nombre qu'il trouva dans les bibliotheques de Paris. Aïant ensuite travaillé sur ces manuscrits, il fit imprimer les Œuvres de S. Ambroise à Paris chez Guillaume Merlin, Sebastien Nivelle, et la veuve Guillaume des Bois l'an 1569 en trois volumes *in-folio*. Son édition, quoique la plus correcte qui eût encore paru, est néanmoins demeurée la plus inconnue, et a été entierement obscurcie par celle de Rome qui suivit peu de temps après.

Amb. ib. p. 3. | Bib. Colb. t. 1. p. 30. ' Ce fut le Cardinal Felix de Montalte, depuis Pape sous le nom de Sixte V, qui étant encore Cordelier et Général de son Ordre, entreprit ce travail à la solicitation et par l'ordre des Papes Pie IV et Pie V. Mais divers voïages et d'autres ocupations indispensables l'obligerent de l'interrompre. Aïant été fait Cardinal, il reprit l'Ouvrage, et avec le secours de

quelques autres personnes, il en publia quatre tomes qu'il dédia au Pape Gregoire XIII dans le cours des années 1579 ou 1580, 1581 et 1582. Ces quatre tomes ne font que deux justes volumes. Le 3e qui contient le 5e et le 6e tome, ne parut que sous le Pontificat de l'Editeur en 1585, et lui fut dédié par Jean-Baptiste Bandini. Cette édition contient plusieurs traités qui ne sont pas dans les précedentes; et le nouvel arangement que l'on y a mis est plus commode que les autres. On a aussi ajoûté dans les trois premiers tomes, pour l'utilité du lecteur, le texte de l'Ecriture, sur lequel S. Ambroise a travaillé.

'Il est cependant fâcheux que dans une édition pour laquelle on s'étoit donné tant de peine, on trouve beaucoup de choses desaprouvées avec justice autant par les Catholiques que par les hérétiques, outre quantité d'autres défauts qui la défigurent. M. Dupin les a fait sentir d'une maniere un peu vive. Nous ne les détaillerons pas ici, parce que cela nous conduiroit trop loin. Tout cela n'a pas empêché que dès que cette édition eut paru, elle ne devînt le modele et l'original de toutes celles qui se firent depuis ce tems-là, sans que l'on y ait fait aucun changement de consequence. 'Dès 1586 elle fut renouvellée à Paris, et continua d'y paroître de nouveau très-souvent dans la suite. On en trouve des exemplaires de 1603, 1604, 1614, 1642. 'Elle fut retouchée par Ferdinand Vellosilli Evêque de Lugo, qui l'aïant enrichie de ses remarques, la fit paroître à Cologne l'an 1616 en deux volumes *in-folio*. Cette édition ainsi retouchée paroît fort rare.

Amb. ib. p. 3 4

Bib. Tell. p. 20. 1.

...ff. Præd. Gen.

Enfin les Religieux de nôtre Congregation en ont publié une nouvelle sur un très-grand nombre de manuscrits dont ils donnent le catalogue. Non-seulement ils y ont évité tous les défauts des autres éditions, mais ils n'ont même rien oublié pour la rendre parfaite. Ils ont eu soin de distinguer par une juste critique les Ouvrages qui sont certainement de S. Ambroise, de ceux ou qui n'en sont pas, ou qui sont très-douteux. Tous ces derniers sont renvoïés dans un appendice à la fin du second volume. Seulement ils ont laissé parmi les premiers, on ne sauroit bien dire pourquoi, la seconde Apologie de David, et les livres des Sacremens, que nous avons montré ne point apartenir à S. Ambroise.

Ce qui augmente le mérite de cette édition, est l'atention que les Editeurs ont eu de ne rien mettre dans le texte qui

IV SIECLE. ne soit apuïé sur l'autorité d'un ou de plusieurs manuscrits. On en a retranché le texte de l'Ecriture qu'on avoit assez inutilement inséré dans l'édition de Rome, et l'on y a laissé de suite les commentaires de S. Ambroise en la maniere qu'il les a composés. L'on y conserve cependant la distinction des chapitres introduite dans d'autres éditions précedentes pour le soulagement du lecteur. On y a placé les divers traités dans un ordre simple et naturel, en marquant à la marge le tems auquel chacun a été composé. Les letres y sont rangées suivant l'ordre de leurs dates, autant qu'on a pu les connoître. Celles où l'on n'en a découvert aucun vestige, sont renvoïées dans une seconde classe à la suite des premieres.

A la tête de chaque Ouvrage se lit un avertissement où ces derniers Editeurs font ordinairement un abrégé de chacun, en marquant le tems auquel il a été composé, et en y insérant divers autres traits de critique qui méritent de n'être pas ignorés. Les bas de pages sont enrichis de notes, qui ne contiennent pas seulement les differentes leçons des manuscrits, mais où l'on trouve encore des éclaircissemens très-utiles sur les endroits difficiles du texte, dont le sens y est exprimé avec beaucoup de pénétration et de justesse. On y use ordinairement de précision, sans jamais s'écarter en des questions étrangeres qui ne servent de rien pour l'intelligence du texte de l'Auteur. 'De sorte que l'on convient que cette édition est la plus belle et la plus correcte qui ait paru jusqu'ici. Ceux d'entre nos Religieux qui y ont le plus travaillé et dirigé tout l'Ouvrage, sont Dom Jâque du Friche et Dom Nicolas le Nourri. 'Cette édition est sortie des presses de Jean-Baptiste Coignard Imprimeur à Paris, en deux volumes *in-folio*, dont le premier parut en 1686, et l'autre en 1690.

Dupin, ib. p. 869.

Bib. S. Vin. Cen.

Comme les exemplaires en sont devenus très-rares, on pense depuis plusieurs années à la renouveller, et l'on y travaille actuellement Pour l'exécuter avec plus de perfection, l'on a collationné deux ou trois manuscrits fort anciens qui avoient échapé aux Editeurs précedens. Dom Nicolas le Nourri et Dom Jean Carré ancien Professeur de Théologie avoient commencé à y mettre la main; mais l'ouvrage est passé depuis à Dom Loüis Lemerault l'un des Bibliothecaires de l'Abbaïe de S. Germain des Prés. (XIX.)

S. MARTIN,

Eveque de Tours et Confesseur.

Un petit écrit qu'on nous a conservé sous le nom de saint Martin, et la haute réputation de sa doctrine ne nous permettent pas de l'oublier dans cette histoire. ' S. Severe Sulpice regardoit comme une si grande faveur l'avantage qu'ont eu nos Gaules d'être illustrées par la présence de S. Martin, qu'il ne fait pas difficulté de la mettre presque de niveau avec le bonheur qu'a eu la Gréce d'être instruite par les prédications de S. Paul. On ne doit pas néanmoins s'attendre que nous entreprenions d'entrer dans le détail de toutes les actions éclatantes qui l'ont rendu un des plus illustres Evêques de son tems. Une telle entreprise n'est pas de nôtre dessein. Sulp. dial. 3. n. 21.

' S. Martin nâquit à Sabarie dans l'une des Pannonies en l'onziéme année de l'empire du grand Constantin, vers l'an 316 de nôtre ére vulgaire. Sa famille étoit Païenne, mais distinguée selon le monde. Il reçut sa premiere éducation à Pavie en Italie. ' Dès son enfance il désira d'être tout à Dieu ; et n'aïant encore que dix ans, il se fit Catécumene malgré ses parens. Il avoit tant d'ardeur pour servir Dieu sans partage, que deux ans après il se seroit retiré dans un désert, si un âge encore aussi tendre le lui eût pu permettre. Il n'avoit de passion que pour se faire ou Clerc ou Moine. Vit. M. n. 1 | Gr. T. hist. Fr. l. 1. n. 34. Sul. ib. p. 441.

' Mais il se vit obligé à l'âge de quinze ans de suivre la profession des armes en qualité de fils de Vétéran, son pere aïant servi et s'étant avancé jusqu'à la charge de Tribun ou Colonel. Martin servit à son tour sous Constance, puis sous Julien l'apostat, l'espace de 23 ans. Il mena dans cette profession une vie si reglée, qu'il y vêcut plutôt en Moine qu'en soldat. ' A dix-huit ans il reçut le saint Baptême, et à trente-huit ou environ, ' il demanda son congé qu'il n'obtint qu'avec peine. Ibid. n. 2. p. 443. n. 3. p. 445.

' Après avoir quité le service, il se retira à Poitiers auprès de S. Hilaire Evêque du lieu, qui connoissant dès-lors tout son mérite, voulut l'atacher à son Eglise en lui conferant le Diaconat. Mais l'humilité de Martin ne lui permit de consentir qu'à être Exorciste. Bien-tôt il quita Poitiers, peut-être à l'ocasion de l'exil de S. Hilaire en 356, et fit un voïage en n. 4. p. 446.

IV SIECLE. son païs. Son dessein étoit de tâcher à retirer ses parens des ténebres du Paganisme. Il y reussit à l'égard de sa mere ; mais
p. 447. son pere persévera dans son erreur. Martin eut le bonheur de souffrir dans son voiage pour la foi de la divinité de J. C. Il fut fouetté publiquement pour sa défense, puis chassé de la ville.
p. 448. Il se retira à Milan, où il se bâtit un monastere. Mais Auxence chef des Ariens en ces quartiers-là, le contraignit bien-tôt par ses vexations à quiter ce lieu, et aller chercher un asyle dans l'isle Gallinaire.

Ibid. Peu de tems après Martin aïant apris que S. Hilaire étoit de retour de son exil de Phrygie, d'où il revint sur la fin de 360,
n. 5. p. 449. il reprit le chemin de Poitiers, et se rendit auprès de lui. Le saint Prélat le reçut avec une extrême joie. Martin toûjours passionné pour la solitude, érigea un monastere qui fut le premier que l'on eût encore vû dans les Gaules. Le lieu se nommoit Ligugé, et n'étoit qu'à une petite distance de la ville.

n. 7. p. 451. Au bout de quelques années Martin fut enlevé par la ruse que tout le monde sait, pour gouverner l'Eglise de Tours. Ce
p. 453. fut vers l'an 371. L'épiscopat ne changea rien ni dans ses sentimens, ni dans tout son extérieur. Il continua toûjours à y vivre en Moine, et ne se relâcha jamais sur la modestie et la pauvreté en ses habits. Mais quelque méprisable qu'il parût au dehors, pour n'avoir aucun de ces ornemens dont usoient les personnes de sa dignité pour relever le caractere Episcopal, il savoit incomparablement mieux le soûtenir qu'eux tous.
n. 23. p. 465. Lorsque ceux-ci paroissoient devant le Prince, ils ne savoient lui faire leur cour que par des bassesses indignes de leur rang. S. Martin étoit le seul qui ne savoit point avilir en ces oca-
p. 466. 467. sions l'autorité épiscopale. On sait ce qu'il fit mangeant un jour à la table de l'Empereur Maxime, lorsqu'après avoir bû il donna au Prêtre qui l'accompagnoit la coupe que l'Empereur s'atendoit à recevoir de sa main. Mais S. Martin ne croïoit pas que dans toute la compagnie il y eût personne plus digne de boire après lui que son prêtre. Il fit en cette ocasion, remarque S. Sulpice, ce que nul autre Evêque n'auroit eu la fermeté de faire à la table du moindre Magistrat.

n. 7. p. 453. 455. Pour éviter la foule du monde qui l'acabloit, il bâtit un monastere à une demi lieue ou environ de sa ville épiscopale. C'est aujourd'hui la célebre Abbaïe de Marmoutier. On y vit sous sa conduite jusqu'à quatre-vingt Moines, dont il ocupoit les plus jeunes à copier des livres. Il y en avoit plu-

IV SIECLE.

sieurs de famille noble, et la plûpart furent élevés à l'Episcopat. Car quelle étoit ou la Ville ou l'Eglise, s'écrie S. Sulpice, qui ne souhaitât d'avoir un Evêque formé dans le monastere de S. Martin !

Nous suprimons le détail de toutes les merveilles que Dieu opéra par le ministere de cet incomparable Evêque. Il suffit pour nôtre dessein d'observer qu'il fut le plus grand destructeur des idoles qu'on eût peut-être encore vû depuis les Apôtres, ' et que les Ithaciens n'eurent jamais de plus grand adversaire. ' Avant son Episcopat, presque toute la campagne aux environs de Tours étoit encore plongée dans les ténebres du Paganisme. Mais bien-tôt sa solicitude pastorale et l'éclat de ses vertus y firent un si merveilleux changement, qu'on la vit toute remplie ou d'Eglises, ou de Monasteres.

His. l. 2. n. 65.
Vi. M. n. 10. p. 458.

' S. Martin mourut à Cande sur les confins de son Diocese le 11[e] jour du mois de Novembre, après avoir vêcu l'espace de 81 ans. Pour l'année, quelque célebre qu'elle ait été autrefois en France, où elle a servi en quelques lieux comme d'ére vulgaire, on n'en convient pas aujourd'hui uniformément. Les uns la placent en 399, d'autres en 400, d'autres encore plus tard. La petite Chronique de Tiro Prosper la marque sur l'an 397. ' ce qui s'acorde assez avec ce que nous en aprend S. Gregoire de Tours, ' et ce qu'en insinue Gallus 1 disciple de S. Martin même. Rien n'empêche que nous ne nous en tenions à cette époque comme la plus autorisée.

ad. Bass. p. 490 | Gr. T. ib. n. 43.
Gr. T. ib.
Sul. dial. 2. n. 36.

' S. Martin n'avoit point étudié les sciences profanes, ni l'éloquence humaine. Mais par un prodige assez rare, Dieu ne voulut point que cet avantage manquât à son serviteur, qu'il avoit enrichi de tant d'autres dons. S. Sulpice assure par écrit ce que l'on avoit peine à croire, lorsqu'il le raportoit de vive voix, et l'ateste en prenant J. C. à témoin, afin de dissiper toute incrédulité, qu'il n'avoit jamais trouvé en personne

Vit. M. n. 26. p. 475.

1 ' Gallus depuis sa retraite du monde, demeura toûjours auprès de S. Martin, et l'acompagnoit ordinairement dans ses voiages. Il paroît s'être trouvé à sa mort, après laquelle il se retira auprès de S. Severe Sulpice.[a] Au bout de quelques années il se trouva obligé de parler des merveilles de S. Martin, et d'en raporter quelques sentences. Lorsqu'il le faisoit, il dit que c'étoit la huitiéme année depuis qu'il avoit oüi de sa propre bouche une partie de ce qu'il raportoit. Or c'étoit en 405 que Gallus parloit ainsi ; et il n'y a pas de doute qu'il n'ait voulu marquer l'époque la plus récente, afin que l'on donnât plus de créance à son discours. [b] Ce calcul touchant la mort de S. Martin est fortifié par l'opinion commune où étoit au 13[e] siecle l'Eglise de Tours, qui la plaçoit en la même année que nous, comme il paroît par un Auteur du païs qui écrivoit en ce tems-là.

Dial. 2. n. 3. 5.
[a] n. 11. 12. 16.
[b] Mart. am. coll. t. 5. p. 927.

IV SIECLE.

au monde ni tant d'esprit, ni tant de savoir, ni tant de politesse et d'éloquence, qu'il en avoit découvert en S. Martin. ' Il est vrai qu'il méprisoit tous les ornemens du discours, et aprenoit à ses disciples à en faire autant : 'mais cela n'empêchoit pas qu'il ne fît paroître dans la conversation autant de grace que de gravité. Ses discours étoient persuasifs et pleins de feu. Il avoit sur-tout une facilité merveilleuse à résoudre les difficultés sur l'Ecriture sainte. ' S. Sulpice va encore plus loin, et ne craint pas de dire que ni Corinthe ni Athenes n'ont vû ni plus de sagesse en Platon, ni plus de courage et de fermeté en Socrate, qu'il en a paru en S. Martin. 'Il pousse même son éloge jusqu'à le comparer aux Prophetes et aux Apôtres auxquels l'ardeur de sa foi et le don extraordinaire des miracles l'ont rendu semblable.

dial. 1. n. 60.
Vit. M. ibid.
Dial. 3. n. 21. p. 157.
Dial. 2. n. 5. p. 536.

'La letre de S. Sulpice à Bassule contient plusieurs sentences édifiantes et spirituelles que le saint Evêque profera au lit de la mort, telles que S. Sulpice les avoit aprises de la bouche de ceux mêmes qui y étoient presens. ' On en trouve aussi plusieurs autres dans le second dialogue du même Auteur dont Gallus a fourni la matiere. ' Celle qui regarde la fin du monde, est particulierement remarquable pour sa singularité. Si Gallus n'y a rien changé, Néron et l'Antechrist doivent venir avant que le monde finisse. L'un après avoir subjugué dix Rois regnera dans l'Occident, et y excitera des persécutions pour faire adorer les idoles des Gentils. L'autre établira son empire dans l'Orient, et Jerusalem en sera la capitale. Il rebâtira cette ville, et rétablira le temple. Sa persécution tendra à faire renoncer J. C. et à se faire reconnoître pour le Christ. Il fera circoncire tout le monde selon la loi des Juifs. Il exterminera Neron, et réduira sous sa puissance le monde entier, jusqu'à ce que J. C. paroisse en personne pour détruire cet impie.

Ad Bass. 491. 492.
Dial. 2. n. 11. 12. 16.
n. 16.

'Sur la fin du 3e dialogue Gallus raporte deux autres belles sentences de S. Martin, qui sont d'autant plus remarquables, qu'elles sont plus de pratique, et néanmoins plus négligées. Les disciples du Saint voulant lui persuader de retenir pour l'usage de son monastere quelque chose d'une aumône considérable qu'on lui avoit faite, et qu'il avoit ordonné d'emploïer à racheter des Captifs, il répondit : « l'Eglise aura soin qu'il ne « nous manque rien pour la nourriture et le vêtement, pourvû « que nous fassions paroître un entier détachement pour nôtre « propre nécessaire. » En une autre ocasion quelques-uns voulant

Dial. 3. n. 18.

lant porter le Saint à déposer du Sacerdoce le Prêtre Brice ou Briction, à cause des injures dont il chargeoit S. Martin, celui-ci leur répondit avec sa tranquillité ordinaire : « puisque « J. C. a souffert le traître Judas, pourquoi ne souffrirai-je pas « ce Brice. » IV SIECLE.

' On nous a conservé sous le nom de S. Martin une profession de foi touchant le mystere de la sainte Trinite. C'est une très-petite piece écrite d'un style fort simple et obscur en quelques endroits. Aussi l'Auteur reconnoît-il que le sujet qu'il y traite est au dessus de la portée de l'esprit humain. Que nulle bouche, quelque éloquente qu'elle pût être, ni tous les livres que l'on sauroit faire, ne seroient pas capables de l'expliquer. Que nous n'en avons de connoissance que par la foi, et que c'est pourquoi la profession que nous sommes obligés d'en faire, doit être simple. Tout ce qu'il y dit de ce mystere, se réduit à y reconnoître trois Personnes réellement distinctes, qui ne font qu'une seule et même divinité, qui sont égales en majesté, en puissance, en vertu, et qui ont donné l'être à tout ce qui existe en le tirant du néant. Que le Pere est tellement dans le Fils, le Fils dans le Pere, et le Saint-Esprit dans l'un et l'autre, que le Pere n'est point le Fils, ni le Fils le Pere, ni le Saint-Esprit le Pere et le Fils. Que J. C. est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie pour être nôtre médiateur, et qu'il est sans commencement entant que Fils de Dieu. Bib. PP. t. 5. p. 1084. 1.

' Cette profession de foi se trouve non-seulement dans la Bibliotheque des Peres, mais encore dans le Recueil des Conciles et ailleurs. ' Il y en a eu une édition dès 1512 avec divers autres traités d'anciens Auteurs par les soins de Jerôme Clichtoue. ' Depuis, Thomas Beaulxamis y fit une espece de commentaire, et fit imprimer l'un et l'autre à la suite de la vie de S. Martin par S. Sulpice, et de quelques autres écrits en un volume *in*-8°. à Paris chez Thomas Belot l'an 1571. Ib. | Conc. t. 2. 1037. 1038. Bib. S. Vin. Cen. ...B. M. de Ebr.

' Au reste les Critiques même Protestants ne font pas difficulté de regarder ce petit écrit comme étant véritablement de S. Martin. C'est l'unique que l'on sache être sorti de la plume de ce grand homme. Cave. p. 174.

TETRADE,

Poete.

Sul. vit. M. n. 16. p. 461.
' On trouve dans la vie de S. Martin un Tetrade, homme de qualité, qui faisoit quelquefois sa demeure à Tréves, et qui avoit été élevé à la dignité de Proconsul. De Païen qu'il étoit, il se convertit à la foi de J. C. à l'ocasion d'un miracle que fit S. Martin en faveur d'un de ses domestiques qu'il delivra du demon. ' L'on croit que ce Proconsul fut pere du Poëte de même nom dont nous entreprenons l'éloge.

not. p. 461.

Aus. ep. 15. p. 626.
' Celui-ci fut d'abord disciple d'Ausone, soit à Bourdeaux, où Ausone enseigna si long-tems, soit à Tréves où, malgré l'emploi qu'il avoit à la Cour, il lui put donner quelques leçons, sur-tout pour la poëtique. Tetrade fit de si grands progrès dans les belles letres sous cet habile maître, qu'il se vit bien-tôt en état de les enseigner aux autres, ' et qu'il devint un des plus célebres Poëtes de son siecle. Il remplit avec autant de succès que de gloire une chaire de Professeur à Angoulême, où il enseignoit encore lorsque vers 384 ou 383 Ausone quita la Cour pour se retirer dans ses terres.

p. 625. 629.

p. 625. 626.
' Tetrade dans la suite abandonna cet emploi, et se donna tout entier à la poësie. Il avoit sur-tout un talent extraordinaire pour la satyre. Ses pieces en ce genre étoient si parfaites, soit pour la richesse des expressions ou les pointes d'esprit, soit pour la douceur de la versification, ou les autres beautés, ' qu'Ausone ne faisoit pas difficulté de les regarder comme dignes des bons siecles, et comme comparables à celles du célebre Poëte Lucille, si même elles n'étoient plus excellentes. Mais il ne nous reste plus rien aujourd'hui de toutes ces poësies tant vantées.

p. 626.

p. 629.
' Ausone en son tems en faisoit ses délices ; et de maître qu'il avoit été auparavant de Tetrade, il en devint depuis l'admirateur. ' Rien n'est plus tendre, ni plus touchant que ce qu'il écrit à ce cher disciple, pour l'engager à lui rendre de fréquentes visites, et à lui communiquer les productions de sa Muse. Pendant qu'il enseignoit à Angoulême, il avoit suporté assez patiemment son absence. Mais depuis qu'il s'étoit aproché de la terre que lui Ausone avoit en Saintonge, il ne pouvoit plus

p. 626. 629.

vivre sans lui. Il semble par-là que Tetrade, après avoir quité sa chaire de Professeur, s'étoit retiré ou à Saintes même, ou dans quelque autre ville du voisinage.' Là se retrouvoient plusieurs autres grands hommes de letres, entre lesquels Tetrade paroît avoir brillé et tenu le premier rang. 'Là comme à Angoulême il fut d'un très-grand secours pour soûtenir et perfectionner les études ou chancellantes, ou mal ordonnées des gens du païs. Mais afin de laisser à cette partie de son éloge toute son énergie, nous allons copier les propres termes qu'Ausone y emploïe.

p. 629.

p. 625. 626.

' O qui venustos uberi facundiâ
    Sales opimas, Tetradi,
Cavesque, ne sit tristis et dulci carens
    Amara concinnatio :
Qui felle carmen, atque melle temperans,
    Torpere Musas non sinis...
' Pariterque fucas, quæque gustu ignava sunt,
    Et quæ sapore tristia,
Rudes Camœnas qui Suessæ prævenis,
    Ævoque cedis, non stylo...

p. 625.

p. 626.

' Peu de tems après le milieu du siecle suivant, S. Sidoine nous fait connoître un autre Tetrade, qui pouvoit descendre de nôtre Poëte. C'étoit un grand homme de letres et d'un excellent conseil, en qui l'on trouvoit une source très-pure de science.

Sid. S.l.3. ep. 10. p. 919.

DREPANE,

Orateur et Poete.

---

§. I.

HISTOIRE DE SA VIE.

'Latinus Pacatus Drepanius fleurissoit sur la fin du IV siecle, sous l'empire du grand Theodose et de ses fils. 'Quelques Ecrivains ont voulu le faire Italien de nation. Mais leur prétention se trouve dementie par son propre temoigna-

Aus. pr. 3

Pan. B. p. 308. 330. n. 24.

ge. Il dit bien clairement qu'il étoit Gaulois. [a]En parlant du lieu de sa naissance, il ne fait que le désigner par cette partie des Gaules, où les rivages de l'Océan servent de lit au soleil. C'est marquer l'Aquitaine en général. [b]On croit néanmoins qu'il étoit natif de Bourdeaux ; [c]quoiqu'à prendre S. Sidoine à la letre, on pourroit aussi-bien croire qu'il auroit été d'Agen.

a p. 311. n. 2.

b Till. Emp. t. 5. p. 303.

c Sid. l. 8. ep. 11. p. 525.

[d]Il étoit beaucoup plus jeune qu'Ausone, qui le qualifie son fils. Il ne laissa pas toutefois de contracter d'étroites liaisons avec ce Poëte, comme étant Poëte lui-même. En effet il paroit que le premier genre de litérature dans lequel il se fit de la réputation, fut la poësie. Il s'y rendit si habile, qu'il sembloit éclipser les plus grands Poëtes de l'antiquité, si l'on en excepte Virgile. C'est le jugement qu'en porte Ausone en lui dédiant un des premiers recueils de ses poësies.

d Aus. ibid.

Credemus gremio cui fovendum?
Inveni, trepidæ silete nugæ,
Nec doctum minus, et magis benignum,
Quam quem Gallia præbuit Catullo.
Hoc nullus mihi carior meorum;
Quem pluris faciunt novem sorores,
Quam cunctos alios, Marone demto.
Pacatum haud dubie, poëta, dicis?
Ipse est, intrepide volate versus.

[e]En d'autres ocasions Ausone lui dédia encore quelques autres productions de sa Muse, comme son jeu des sept Sages et son Idylle intitulé, *Technopægnion*. Non-seulement Ausone prenoit quelquefois Drepane pour son Mécene, [f]il l'avoit encore choisi pour son censeur ordinaire. Il témoigne avoir reconnu en lui une lumiere supérieure pour bien juger des ouvrages des autres. C'est pourquoi il s'en raportoit entièrement à lui pour ce qui regardoit ses poësies. Avec son aprobation il étoit assuré qu'elles pouvoient tenir contre la censure la plus sévere. Aussi avoit-il soin de la rechercher avant que de les exposer au grand jour. Il faut encore l'entendre parler lui-même sur ce sujet.

e Sap. p. . p. 264. Idyl. 12. p. 472.

f Sap. ib. p. 264. 265.

Ignoscenda isthæc, an cognoscenda rearis,
Attento, Drepani, perlege judicio.
Æquanimus fiam te judice : sive legenda.

Sive legenda putes carmina quæ dedimus.
Nam primum est meruisse tuum, Pacate, favorem ;
Proxima defensi cura pudoris erit.
Possum ego censuram lectoris ferre severi,
Et possum modica laude placere mihi.

Drepane brilloit ainsi sur le Parnasse, lorsqu'il se signala encore sur le théâtre de l'éloquence, et qu'à la qualité de Poëte il joignit aussi le titre d'Orateur et de Panégyriste de l'Empire. Theodose le grand étant allé à Rome après la défaite de Maxime en 388, Drepane fut député de la part des peuples des Gaules pour y aller féliciter ce Prince de sa victoire. Ce fut là qu'au commencement de l'année suivante, il prononça son panégyrique en sa présence et devant le Senat. Cette députation jointe à son mérite et à son savoir lui ouvrit la porte aux premieres Charges de l'Empire. 'Il fut, comme on le croit, Proconsul d'Afrique en 390, et Intendant du domaine en 393. 'Rien n'est plus certain qu'il fut Proconsul, quoique l'on ne sache pas aussi certainement quelle Province il gouverna en cette qualité. Ausone son ami lui en donne expressément le titre à la tête de deux de ses écrits. 'Il y a quelques letres de peu de conséquence de l'Orateur Symmaque à Drepane qui étoit Païen comme lui.

Till. ibid.

Aus. ib | edyl. 12. p. 472.

Sym. l. 8. ep. 12. | l. 9. ep. 58. 60.

Au reste il ne faut pas confondre ce Pacatus Drepanius ni avec un autre Pacatus plus jeune que lui de plus de 30 ans, et dont nous parlerons dans la suite, 'ni avec Drepanius Florus Auteur du VII siecle, comme a fait Baronius, au raport de Savaron.

Sav. in Sid. p. 429.

§. II.

SES ECRITS.

Il est visible par la grande réputation que Drepane s'acquit sur le Parnasse, qu'il laissa quelques poësies de sa façon. 'La maniere dont en parle Ausone ne permet nullement d'en douter. Comme cet auteur le compare à Catulle, on pourroit croire qu'il s'étoit particulièrement apliqué à faire des vers tendres et érotiques. Mais en quelque genre qu'il ait écrit, ses poësies, comme tant d'autres, sont devenues la victime du malheur des tems, et il ne nous en reste plus rien aujourd'hui.

Aus. p.. 3.

IV SIECLE. On ignore s'il composa d'autres pieces d'éloquence, [a] que le Panégyrique de l'Empereur Theodose le grand, qui est la seule de sa façon que l'antiquité nous ait conservée. Drepane la prononça à Rome, comme nous l'avons déja remarqué, en présence de Theodose et du Senat l'an 389, à pareil jour que ce Prince étoit parvenu à l'Empire, et par conséquent le 19e jour de Janvier. Il paroît par-là que ce fut à la dixiéme année de son regne qui avoit commencé en 379; quoique le Comte Marcellin ne place cette déclamation qu'au premier de Septembre 391.

a Pan. B. p. 309. 350.

Ibid. [b] L'Auteur semble diviser son Panégyrique en deux parties. Il loue dans la premiere la vie privée de Theodose, et releve dans la seconde ce qu'il fit depuis son élévation à l'Empire. Cette piece contient beaucoup de faits importans pour l'histoire de ce siecle, sur-tout pour éclaircir la révolte du tyran Maxime. [c] Drepane y a tracé une description vive et pathétique des vexations et des cruautés qu'il exerça pendant cinq ans dans l'Empire, et particulierement dans les Gaules. Il y fait aussi un détail fort circonstancié de sa défaite.

c p. 330. 335. n. 24. 29.

. Comme les poursuites des Ithaciens contre les Priscillianistes étoient encore toutes récentes, et continuoient à troubler les Eglises des Gaules, Drepane crut devoir en insérer quelque chose dans sa piece, pour montrer ce qu'il en pensoit. Il étoit Païen, ainsi que nous l'avons observé; et en cette qualité ne faisant atention qu'à la profession extérieure que faisoient les Priscillianistes d'une vie plus austere et plus retirée, [d] il ne craint pas de dire qu'on ne les punissoit que pour avoir été trop apliqués au culte de la Divinité. Ce qu'il ajoûte touchant la sévérité dont on usa à leur égard, est d'autant plus remarquable, que l'Eglise eut plus de soin de la condamner. « Pourquoi, dit-il, m'arrêtai-je à parler de la mort de tant « d'hommes? Je n'ai pas oublié que la cruauté est allée jusqu'à « répandre le sang des femmes, et que l'on a exercé les dernie-« res rigueurs contre un sexe que l'on épargne dans les guerres « mêmes.» Puis passant au crime des Evêques, c'est-à-dire d'Itace et ses associés, qui avoient poursuivi la mort de ces misérables, Drepane continue : « Et qu'est-ce que des Evêques acu-« sateurs pouvoient objecter de plus criminel? Car on vit alors, « oui l'on vit de cette nouvelle espece de délateurs, Evêques de « nom, soldats et bourreaux en effet. Non contens d'avoir dé-« pouillé ce pauvres malheureux des biens le leurs ancêtres,

d p. 334. 335. n. 29.

« ils cherchoient encore des prétextes pour leur ôter la vie.....
« Circonstance encore plus odieuse ! Après avoir assisté à ces ju-
« gemens criminels, et trempé leurs mains dans le sang des supli-
« ciés, ils alloient avec ces mêmes mains toutes sanglantes offrir
« le sacrifice, et souilloient ainsi même extérieurement des céré-
« monies que leur seule disposition intérieure avoit déja souil-
« lées. »

'Drepane finit son Panégyrique, en disant que s'il n'a pas été assez heureux pour faire une piece qui meritât d'être lûe, il a au moins la consolation de fournir des mémoires à ceux qui réussiroient mieux que lui, et qu'on liroit avec plus de plaisir. p. 350. n. 47.

Il ne laisse pas d'y faire paroître beaucoup d'érudition, et une grande connoissance de l'histoire. On y remarque aussi du génie et de l'invention. Mais le style en est un peu diffus, et se sent considérablement du siecle de l'Auteur, où l'éloquence avoit beaucoup perdu de ces anciennes beautés. 'On y trouve même quelques expressions barbares, comme celles-ci, *diriguit*, *converrerat*. p. 325. 332

La harangue de cet Orateur est imprimée avec celles des autres Panégyristes de l'Empire presque tous Gaulois, dont nous avons marqué les differentes éditions à l'article de Claude Mamertin, sur la fin du 3e siecle. Il y en a eu une autre édition qui est plus rare. 'Cette piece fut imprimée avec le discours d'Eumene, pour le rétablissement du College d'Autun, à Paris chez Sébastien Nivelle l'an 1570 en un volume *in*-4°. François Baudoin qui procura cette édition au public, l'enrichit d'observations de sa façon.' Jean Scheffer a entrepris de nouveau le même travail en faveur du Panégyrique de Theodose par Drepane, et l'a fait imprimer séparément *in*-8°, à Stockolm l'an 1651. Bib. S. Jul. Tur. Fab. Bib. lat. p. 121.

PALLADE,

Rhéteur.

Sid. l. 7. ep. 9. p. 415. 'La famille des Pallades étoit fort illustre dans les Gaules au IV et au V siecle, et avoit beaucoup figuré dans les letres et les dignités Ecclésiastiques. Il n'y a presque aucun lieu de douter que le Rhéteur qui fait le sujet de cet article, ne fût de la même famille. Sym. l. 1. ep. 9. 'Il paroît au moins comme certain, qu'il étoit Gaulois ; et il semble même qu'il avoit été disciple d'Ausone. Symmaque, qui témoigne pour son mérite une estime extraordinaire, ne parle de lui que comme d'un étranger qui étoit allé à Rome se perfectionner dans le barreau ; et toutes les letres où il fait son éloge, sont écrites de Rome, ou dans les Gaules, ou à des Gaulois, comme à Eutrope, à Ausone et à Syagre. p. 88. 'Dans une de celles qu'il adresse à ce dernier, il donne à Pallade la qualité de frere : expression qui feroit croire que nôtre Rhéteur auroit été ou frere ou beau-frere de Syagre, que nous avons montré être Gaulois. Ce qui fait naître cette pensée, est la coûtume qu'a Symmaque de qualifier ses fils et ses freres, les fils et les freres de ses amis à qui il écrit. Il y en a cent exemples dans ses letres. ep. 9. 'D'ailleurs le soin qu'il prit d'envoïer à Ausone le premier plaidoïer de Pallade ; le détail qu'il lui fait de ses perfections et des applaudissemens qu'il avoit reçus ; tout cela montre qu'Ausone s'intéressoit d'une maniere particuliere à ce qui regardoit ce jeune Orateur. Symmaque ajoûte même qu'une telle relation convenoit à l'affection qu'Ausone lui portoit.

Ibid. 'Dès la premiere fois que Pallade parla en public, il donna une haute idée de ses rares talens. On admira la régularité de sa division, la fécondité de son esprit, la solidité de ses raisonnemens, la justesse de ses pensées, la netteté de son style. Nos Romains, dit Symmaque à ce sujet, qui conviennent rarement entr'eux, s'acordent unanimement à faire l'éloge de ce nouveau venu. Je crois, continue Symmaque dans sa letre à Ausone, qu'il est d'une race de Rhéteurs ; car il a par nature ce que les autres n'aquierent que par art ; et je le trouve aussi formé à l'art de bien parler, qu'à la maniere de bien vivre.

'La

[a] La ville de Rome fut si charmée des grands talens de Pallade, qu'elle l'engagea à enseigner la rhétorique à sa jeunesse. Il s'aquitta quelque tems de cette fonction avec succès. Mais la Cour, comme il paroît, voulant l'élever à quelque charge ou dignité, il se vit obligé de quiter son emploi de Rhéteur. [b] C'est de quoi Symmaque se plaint à plus d'une personne pour l'avantage que Rome en retiroit, quoiqu'il s'en réjouisse pour l'avancement personnel de Pallade.

a ib. l. 3. ep. 50.

b l. 1. ep. 88 | l. 3. ep. 50.

[c] Quelque tems apres le même Symmaque lui écrivit comme à un homme qui étoit en charge, et qui avoit du crédit à la Cour. Il lui rapelle leur ancienne et mutuelle amitié, et lui recommande Benoît son ami, qu'une mauvaise fortune, plutôt qu'un défaut de conduite, avoit privé d'une charge qu'il exerçoit dans les armées.

c l. 9. ep. 1.

Il est évident par ce que nous venons de dire de Pallade, qu'il est différent du cousin de Rutilius qui portoit le même nom, [d] et avec lequel certains modernes l'ont confondu. Celui dont nous donnons l'éloge, étoit célebre dès le tems d'Ausone, et avoit quité Rome avant la mort de Syagre. L'autre au contraire ne commençoit à figurer dans le monde que plus de vingt ans après ; puisqu'en 417 il étoit encore tout jeune, et fréquentoit encore les écoles de Rome. Mais c'est de nôtre Rhéteur qu'il faut entendre ce que dit S. Sidoine dans une de ses lettres à Sapaude, où [e] parlant des principaux caracteres des Orateurs qui l'avoient précedé, il releve le style sublime et pompeux de Pallade, *pompam Palladii*. On doit juger par-là qu'encore après le V siecle on trouvoit quelques écrits de Pallade, quoique depuis long-tems il n'en paroisse plus aucun,

d misc. p. 15.

e Sid. l. 5. ep. 10 p. 344.

I. CONCILE DE TURIN,

POUR RETABLIR LA PAIX DANS L'EGLISE DES GAULES.

HINCMAR Archevêque de Reims [a] a regardé ce Concile comme un Concile provincial des Gaules. Mais quoiqu'il s'y trouvât plusieurs Evêques Gaulois, le P. Sirmond juge que c'étoit plutôt une assemblée d'Evêques d'Italie, convoquée néanmoins à la priere de ceux des Gaules, pour regler diverses difficultés qui en troubloient alors la paix. [b] Le

a Conc. t. 1. 2. p. 1810.

b p. 1155.

IV SIECLE. Concile se tint dans l'Eglise de Turin le 10[e] des calendes d'Octobre, c'est-à-dire le 22[e] jour de Septembre. L'année n'en est pas marquée : ce qui a partagé les Savans pour la fixer. p. 1157. 1158. 'Les uns, comme Baronius et Binius le placent en 397 ; p. 1569. 'mais cette opinion ne peut se soûtenir. Le Pape Zosime assure qu'on y agita la cause de Brice Evêque de Tours, successeur de S. Martin. Or il est constant que S. Martin étoit encore au monde au mois de Septembre de cette année 397 ; S. Brice par consequent ne pouvoit pas lui avoir succedé. C'est pourquoi d'autres renvoïent ce Concile à l'an 400, ou même 404. Pour nous, il nous semble qu'on peut le mettre dès 398 ou 399, ou tout au plus tard l'année suivante.

Comme l'on ignore l'année precise à laquelle se tint ce Concile, on ignore aussi quels furent les Evêques qui le composerent. p. 1155. 1157. Ce qui nous reste de ses actes, n'en dit rien. 'Seulement on y trouve les noms de Procule Evêque de Marseille, et des Evêques Octave, Ursion, Remi et Trifere, dont on ignore les sieges. Au reste il n'y est point dit que ces cinq Evêques y aïent assisté, mais que ce qui les regardoit y a été reglé : ce qui supose qu'ils étoient présens. Les actes font encore mention, sans les nommer, des Evêques d'Arles et de Vienne, et des Députés de la part des Evêques qui étoient en communion avec Felix de Treves. p. 1810. 'Quelques manuscrits portent qu'il s'y trouva 20 Evêques. Mais il est difficile de se persuader qu'il n'y en eût pas un plus grand nombre. Leo, p. 586. | not. p. 450. 'Turin dépendoit alors de la Métropole de Milan : ainsi il y a bien de l'aparence que ce fut S. Simplicien successeur de S. Ambroise, ou Venere, qui fit assembler ce Concile, et qui y présida.

Conc. ib. p. 1155. 'La premiere affaire qui y fut traitée, fut celle de Procule Evêque de Marseille. Quoique ce Prélat fût de la Province de Vienne, il prétendoit neanmoins être Métropolitain de la seconde Narbonoise.

Il apuïoit sa prétention sur ce que diverses Eglises de cette derniére province avoient autrefois fait partie de celle de Marseille, que c'étoit lui qui avoit ordonné les premiers Evêques des autres ; p. 1156. 'et qu'ils étoient tous ses disciples. a p. 1155. [a] Ceux de cette province représentoient au contraire, qu'il n'étoit pas du bon ordre qu'ils eussent un Métropolitain d'une province differente de la leur.

Ibid. 'Pour conserver tout ensemble et l'autorité des Canons et la paix entre les Eglises, le Concile ordonna que tant que Pro-

cule vivroit, il auroit le droit de pere et de Primat sur ceux qu'il pouvoit regarder comme ses enfans, c'est-à-dire sur ceux qui auroient été ses disciples, ou dont les Eglises auroient été tirées de la sienne. De sorte que ce privilege fut accordé non à la ville de Marseille, mais à la personne et au mérite de Procule, ' qui avoit tant travaillé à former plusieurs disciples pour l'Episcopat. Ce reglement a procuré à la seconde Narbonoise l'avantage d'avoir après Procule un Métropolitain de la province même, et cet honneur a été ensuite ataché à l'Evêque d'Aix. Till. H. E. t. 10. 680.

' Il y avoit aussi un different, qui devint encore bien plus fameux dans la suite, entre l'Evêque de Vienne et celui d'Arles, au sujet de la primatie et jurisdiction dans la Viennoise. Pour le terminer, le Concile ordonna que celui des deux qui prouveroit que sa ville étoit la Métropole, ' c'est-à-dire, selon la regle du Concile de Nicée, avoit le premier rang dans le civil, ' auroit l'honneur de la primatie dans toute la province, qu'il en ordonneroit les Evêques, et en visiteroit les Eglises. Le Concile ajoûte que pour faire les choses avec plus de charité et de paix, chacun des deux Evêques auroit la juridiction sur les Eglises qui se trouveroient les plus proches de lui, suivant le choix des deux Prélats. ' C'est l'ordre qui subsiste aujourd'hui; quoique Patrocle en son temps emploïât l'autorité du Pape Zosime pour le troubler. Conc. ib. p. 1156 Leo, not. p. 450 Conc. ibid Till. ib. p. 685.

' Le Concile de Turin jugea encore l'affaire des Evêques Octave, Ursion, Remi et Trifere, tous quatre de la seconde Narbonoise, selon le P. Sirmond. ' Ils étoient accusés d'avoir commis diverses fautes dans les ordinations : de quoi ils s'excusoient néanmoins sur ce qu'on ne les avoit pas avertis auparavant. Les Peres du Concile aïant égard à leurs excuses, leur pardonnerent le passé. Mais ils arrêterent que quiconque violeroit à l'avenir les anciens decrets de l'Eglise, perdroit le droit d'ordonner, qu'il n'auroit point de voix dans les Conciles, et que ceux qu'il auroit ordonnés contre l'ordre des Canons, seroient privés du Sacerdoce. ' En 439 le Concile de Rièz fit exécuter ce Canon de Turin à l'égard des deux Evêques qui avoient entrepris d'en ordonner un à Embrun. Conc. ib. p 1156. 1181. p. 1156. t. 3. p. 1285.

' Un laïc nommé Pallade avoit calomnié le prêtre Spanus ; et un autre Prêtre nommé Exuperance avoit outragé l'Evêque Trifere, qui prononça sentence contre les deux coupables. Le t. 2. p. 1156. 157

IV SIECLE.

Concile de Turin la confirma, et voulut que Trifere seul pût leur faire grâce. Il défendit aussi de recevoir ni les Clercs d'un autre Evêque, ni ceux qu'il auroit excommuniés, comme aussi d'élever à un degré plus éminent ceux qui auroient eu des enfans étant ministres de l'Eglise, ou qui auroient eté ordonnés d'une maniere irréguliere. ' Ce décret fut confirmé pour la premiere partie dans le I Concile d'Orange en 441.

c. 3. p. 1150.

n. 2. p. 1157.

' Une autre affaire plus importante que l'on traita dans le Concile de Turin, fut celle des Ithaciens, qui troubloit l'Eglise des Gaules depuis long-tems. Le Concile se borna à faire lire les letres du Pape Sirice et de S. Ambroise à ce sujet, et conclut qu'il falloit suivre la même conduite. Ces letres portoient que ceux qui voudroient se séparer de la communion de Felix, seroient reçus dans celle de l'Eglise. Felix avoit été ordonné Evêque de Treves par les Ithaciens; et comme il étoit Evêque de la principale ville des Gaules, le lieu ordinaire de la résidence de la Cour pendant longtemps, il tenoit un rang distingué. La crainte de perdre son amitié atachoit beaucoup d'Evêques à sa communion, qui pouvoient aprehender qu'en la quittant ils auroient de la peine à rentrer dans celle de l'Eglise. C'est peut-être pourquoi le Concile voulut les assurer par avance de cette faveur.

p. 1155.

' La letre synodale de ce Concile est adressée aux Evêques des Gaules et à ceux des cinq provinces. Par ces cinq provinces que l'on distinguoit du reste des Gaules dès la fin du IV siecle, quoiqu'elles en fissent partie, on entend communément celles qui composoient l'ancienne Narbonoise. C'est-là tout ce qui nous reste du I Concile de Turin. On n'y trouve rien cependant, ' de l'affaire de S. Brice, Evêque de Tours, qui selon le Pape Zosime, y fut traitée, et lui déclaré innocent. Faudroit-il dire qu'il y a une partie des actes de ce Concile qui seroit perdue ?

p. 1569.

SULPICE ALEXANDRE,

HISTORIEN.

Si l'on voit paroître ici cet Historien, ce n'est pas que nous aïons des preuves qu'il ait été ou Gaulois ou Franc. Nous ne prétendons pas non plus le donner pour l'Historiographe en titre de l'une ou de l'autre nation. Seulement comme il a été des premiers écrivains que l'on sache avoir travaillé à faire connoître celle-ci, nous n'avons pas cru devoir l'oublier dans ce recueil.

On sait peu de choses de son ouvrage, et encore moins de sa personne. Tout ce que les siecles postérieurs à son tems nous en ont apris, se tire de S. Gregoire de Tours. ' Sulpice Alexandre, selon cet auteur, écrivit une histoire, dans laquelle il avoit inseré plusieurs traits touchant la nation des Francs. Il n'y parloit cependant nulle part de leur premier Roi ; et l'on ne savoit pas trop qui étoit le premier qui avoit porté ce titre. Gr. T. his. Fr. l. 1. n. 9. p. 57. 60.

' S. Gregoire qui avoit lu cet ouvrage, sans en avoir tiré, comme il paroît, tous les secours qu'il auroit pû pour perfectionner son histoire, s'est borné à en raporter quelques fragmens pris du 3e et du 4e livre. Ces fragmens commencent à la défaite du tyran Maxime près d'Aquilée en 388, et finissent à l'acord que le tyran Eugene fit avec les Rois des Francs et des Allemans. Cet Eugene fut tué en 394, après avoir envahi l'Empire en 392. De sorte que ces fragmens ne nous donnent connoissance que de ce qui s'est passé en moins de six ans. Lorsqu'Alexandre en vient à cet accord d'Eugene, il donne le titre de Roi aux Ducs qu'il avoit dit auparavant avoir d'abord gouverné les Francs. Ibid.

Comme S. Gregoire ne cite plus cet Historien dans la suite, ce qu'il n'auroit pas, ce semble, manqué de faire, il nous donne à entendre qu'il n'avoit pas poussé plus loin son histoire, et qu'ainsi il écrivoit dès la fin du IV siecle. C'est ce que paroît aussi montrer le style de cet historien, autant que l'on en peut juger par le peu qui nous reste de son ouvrage. On y aperçoit sans peine le génie de ce siecle, et un assez beau latin. A l'égard du grand nombre de faits qu'il y

IX SIÈCLE

avoit insérés touchant les Francs, il est à croire qu'ils regardoient plutôt l'origine et les premiers temps de cette nation, que le progrès de ses armes, sur-tout dans les Gaules, puisque S. Gregoire qui les avoit lûs, n'en raporte rien, quoique son dessein le demandât.



TABLE CHRONOLOGIQUE

TABLE CHRONOLOGIQUE.

Olymp.	An. de la fondation de Rome.	An. avant l'Ere vulg.	
		1700.	Mercure regne dans les Gaules et dans le reste de l'Occident. Il lie les peuples de son empire par la société du commerce. Il leur donne des loix qui tendent à l'union et à la paix. Il polit leur rudesse par son esprit et par son éloquence.
		1500.	Les Bardes, les Vates et les Druides, qui étoient les Poëtes, les Devins et les Philosophes des Gaulois, commencent à se faire connoître dans les Gaules.
45. 2.	155.	599.	Fondation de la ville de Marseille par les Phocéens sortis de l'Asie mineure. Cette ville devient dans la suite une des plus célebres academies de l'Univers, jusqu'à l'emporter sur Athenes et pour la politesse et pour les sciences. L'exemple des Marseillois aprivoise peu à peu les peuples des Gaules, leur inspire du goût pour les belles connoissances, et fait des Gaules une autre Gréce.
95. 1.	354.	400.	Les Gaulois au nombre de 300,000 sortent des Gaules pour aller chercher ailleurs de nouvelles habitations. Une partie passe les Alpes, entre en Italie, prend et brûle la ville de Rome, puis s'habitue dans la Ligurie, l'Histrie, et les autres païs en deçà et au delà du Pô, où elle bâtit les villes de Milan, de Côme, de Bresse, de Verone, de Bergame, de Trente et de Vicence. L'autre partie entre dans l'une et l'autre Pannonie, pénétre jusqu'en Gréce et en Macedoine, et y fixe sa demeure : ce qui fit porter au païs le nom de Gallogréce, puis de Galatie.
112. 1.	422.	332.	Pytheas et Euthymenes, l'un et l'autre de Marseille, entreprennent de longues courses pour reconnoître les païs étrangers, et écrivent des ouvrages de geographie.

Olymp.	An. de la fond. de Ro.	An. avant l'Ere vulg.	
162.	624.	130.	Vers ce tems-ci fleurissoit Eratosthenes, Philosophe Gaulois. Il écrivit l'histoire de sa nation, qui ne subsiste plus depuis long-tems.
163. 4.	629.	125.	La partie des Gaules, que l'on nomma depuis la Gaule Narbonoise, entre les Alpes, le Rhône et la mer de Ligurie, commence à subir le joug des Romains par les armes de M. Fulvius Flaccus Consul.
166. 4.	641.	113.	Naissance de Marcus Antonius Gnipho, Grammairien et Rhéteur.
168. 1.	646.	108.	Naissance de Valere Caton, poëte et Grammairien.
171. 4.	661.	98.	Lucius Plotius, Rhéteur Gaulois, enseigne la rhéthorique à Rome : ce que personne n'y avoit encore fait avant lui. Il y est suivi d'un grand concours d'auditeurs ; et Ciceron encore enfant se plaint de n'avoir pu être du nombre.
172. 4.	665.	89.	Roscius, le plus fameux Comédien qui eût encore paru, fait l'admiration de Rome par ses représentations du théâtre.
173. 1.	666.	88.	Marc Antoine Gniphon enseigne la grammaire à Rome. Il y voit César encore jeune au nombre de ses disciples, et Ciceron après les exercices du barreau, va prendre de ses leçons.
174. 1.	670.	84.	Valerius Cato, autre Grammairien et Poëte, donne aussi des leçons de grammaire et de Poëtique dans la même ville.
2.	671.	83.	Naissance de Publius Terentius Varro au bourg d'Atace-sur-Aude dans la Gaule Narbonoise.
178. 3.	688.	66.	Naissance de Cornelius Gallus, Poëte.
179. 4.	693.	61.	Mort du Comédien Roscius dans une grande vieillesse.
180. 1.	694.	60.	Naissance de Vibius Gallus, Orateur.
2.	695.	59.	Les Eduens apellent les Romains à leur secours, contre les incursions des Germains ligués avec les Sequanois et les Auvergnats.
3.	696.	58.	César commence à faire la guerre dans les Gaules. En moins de neuf ans il subjugue tout ce vaste païs qui est depuis les Pyrenées et le Rhône,

Olymp.	An de la fond. de Ro.	An avant l'Ere vulg.	
			jusqu'au Rhin et à l'Océan. Dèslors on acorde à plusieurs Gaulois le droit de bourgeoisie Romaine, et même à quelques-uns entrée dans le Sénat. Divitiac Philosophe Druide, l'un des premiers de la ville d'Autun, devient un des favoris de César. C. Valerius Procillus gagne la confiance de ce Général des armées Romaines, qui l'envoïe en ambassade auprès d'Arioviste Roi des Germains.
182. 4.	705.	49.	Mort de Thelon et de Gyarée freres jumeaux, habiles Mathematiciens.
183. 1.	706.	49.	P. Terentius Varro à l'âge de 35 ans étudie le Grec. Naissance de Votienus Montanus, célebre Orateur.
185. 2.	715.	39.	L'Empereur Auguste vient dans les Gaules et y établit l'ordre du gouvernement selon les loix romaines. Il y crée des Préteurs, des Présidens, des Questeurs, qui y rendent la justice en latin. On vit alors trois langues en usage dans les Gaules, le Grec, le latin et le Gaulois.
187. 3.	724.	30.	Cornelius Gallus, célebre Poëte Gaulois, est fait Gouverneur de l'Egypte. Ce fut le premier Gouverneur qu'eurent les Romains dans cette province, qu'il gouverna pendant quatre ans.
4.	725.	29.	Vibius Gallus se fait admirer à Rome dans le barreau par la force et la beauté de son éloquence.
188. 3.	728.	26.	Cornelius Gallus meurt sous le Consulat d'Auguste pour la huitiéme fois.
4.	729.	25.	Fondation ou rétablissement de la ville de Lyon par Munacius Plancus, ou Plancius, Gouverneur de la Gaule Narbonoise, et disciple de Ciceron.
190. 1.	734.	20.	Mort de Publius Terentius Varro, Poëte et Historien. Naissance de l'Orateur Julius Florus.
191. 2.	739.	15.	Naissance de Cnæus Domitius Afer, un des plus célebres Orateurs de son tems.
3.	740.	14.	Germanicus, ce Prince si cheri des Romains, naît à Lyon dans les Gaules.
192. 1.	742.	12.	Drusus dedie à Lyon un temple fameux, où se firent depuis les exercices literaires en grec et en latin.
3.	744.	10.	Trogue Pompée écrit son histoire universelle dont il ne nous reste que l'Abregé fait par Justin. Naissance de l'Empereur Claude à Lyon.

4. Germanicus est adopté par Tibere le 27e de Juin.

5. Vibius Gallus fameux Orateur meurt à Rome d'un genre de mort aussi humiliant que sa reputation avoit été éclatante. Agrotas, Orateur grec de Marseille, plaide à Rome avec quelque succès.

10. La réputation que Tite-Live s'étoit acquise par la douceur et la fecondité de son éloquence, attire à Rome plusieurs nobles Gaulois. Naissance de Marcus Aper, célebre Orateur dans la suite.

12. Oscius et Pacatus enseignent la rhétorique à Marseille, puis à Rome. Germanicus est élevé au Consulat pour la premiere fois.

15. Les écoles de Marseille soûtiennent encore leur premiere réputation.

18. Germanicus est fait Consul pour la seconde fois, et meurt de poison à Antioche l'année suivante.

20. Les écoles d'Autun deviennent fort célebres dans l'Empire Romain.

28. Mort de Votienus Montanus dans les isles Baleares, où Tibere l'avoit relegué. Julius Montanus, aussi habile Poëte que l'autre étoit habile Orateur, encourt la disgrace du même Prince.

30. Cn. Domitius Afer est fait Préteur. Valerius Asiaticus s'attire l'estime de tout le monde par ses excellentes qualités.

36. Claude depuis Empereur est fait Sénateur.

38. Naissance de Cn. Julius Agricola à Frejus le 13 de Juin.

40. L'empereur Caligula établit à Lyon les exercices de literature en grec et en latin. Il éleve au Consulat l'Orateur Cn. Domitius Afer. Julius Græcinus Sénateur, pere d'Agricole, est mis à mort par l'ordre de Caligula. Naissance de l'Orateur Julius Secundus.

41. Claude est élevé à l'Empire le 25 de Janvier, âgé de 50 ans.

42. Clodius Quirinalis enseigne la Rhétorique à Rome avec un très-grand éclat.

43. Messaline fait mourir Valerius Asiaticus, homme consulaire si célebre dans l'histoire.

44. Demosthene, Médecin de Marseille, commence à se faire de la réputation chez les étrangers, où il avoit étudié.

45. Cn. Domitius Afer, l'un des plus excellens Orateurs de son siecle, fait l'admiration de Rome. Il exerce la charge d'Intendant des eaux. Julius Florus brille à Rome par son éloquence.

47. L'Empereur Claude publie un édit, pour faire recevoir trois nouvelles lettres dans l'alphabet latin. Il fait ordonner par le Sénat que tous les Gaulois qui étoient citoïens Romains, pourroient être reçus Sénateurs. Dèslors on en reçut quelques-uns qui étoient d'Autun.

49. L'Empereur Claude augmente l'enceinte de Rome.

52. Claude acheve l'aqueduc que l'Empereur Caligula avoit commencé à faire construire à Rome.

54. Mort de l'Empereur Claude le 13e d'Octobre, dans la 64e année de son âge.

55. L. Stratius Ursulus ou Surculus enseigne la rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de réputation. Mort de Julius Florus, Prince de l'éloquence des Gaules.

56. Mort de Clodius Quirinalis, célebre Orateur.

59. Mort de l'Orateur Cn. Domitius Afer. Petrone devient un des premiers favoris de Neron, et brille à sa cour par son esprit.

60. Zenodore, habile statuaire, est appellé des Gaules à Rome par l'Empereur Neron.

61. Marcus Antonius Primus est chassé du Sénat. Seneque le Philosophe dedie ses livres des bienfaits à Æbucius Liberalis.

65. Crinas et Charmis, deux Medecins Marseillois, se font beaucoup de réputation à Rome.

66. Mort de Petrone, dont il nous reste une Satyre en vers et en prose.

68. Cajus Julius Vindex Gouverneur de la Celtique se tuë luimême. Marcus Antonius Primus se déclare pour Vespasien, et pousse si vigoureusement la partie de Vitellius, que cet Empereur fut tué et tous ses gens défaits.

69. Valerius Paulinus est fait Intendant de la Gaule Narbonoise. Valerius Asiaticus le jeune, Gouverneur de la Belgique, est désigné Consul pour l'année suivante. Vitellius lui promet sa fille en mariage.

70. L'éloquence commence à déchoir de ses premieres beautés. Claudius Cossus, Orateur des Helvetiens, se distingue par son éloquence. Æbucius Liberalis se trouve à la destruction de Jerusalem. Julius Auspex et Tullius Valentinus, Orateurs, se signalent diversement dans l'assemblée des Gaules tenuë à Reims.

74. Marcus Aper et Julius Secundus brillent à Rome dans le barreau. Le premier écrit le dialogue des Orateurs.

76. Cn. Julius Agricola est fait Patrice et Gouverneur d'Aquitaine. Salvius Liberalis commence à se faire connoître à Rome dans le barreau par son éloquence.

77. Cn. Julius Agricola est élevé au Consulat, et donne l'année suivante sa fille en mariage à l'historien Tacite. Sextus Julius Gabinianus enseigne la rhétorique dans les Gaules avec beaucoup de réputation. Naissance de Favorin, qui devint depuis si célebre entre les Sophistes.

78. Cn. Julius Agricola est fait Gouverneur de la grande Bretagne, où il introduit l'étude des belles letres.

80. Marcus Antonius Primus retiré à Toulouse sa patrie, y entretient un commerce de literature avec le poëte Martial, dont il étoit le Mecéne. Mort de l'Orateur Julius Secundus dans la 40e année de son âge.

82. Ruffus enseigne la rhétorique à Rome.

85. T. Aurelius Fulvius, aïeul paternel de l'Empereur Tite Antonin, est fait Consul pour la premiere fois. Cn. Julius Agricola est rappelé de la grande Bretagne à Rome. Mort du célebre Orateur Marcus Aper.

86. Naissance de l'Empereur Tite Antonin le 19 de Septembre.

89. T. Aurelius Fulvius est élevé au Consulat pour la seconde fois. Mort de Marcus Antonius Primus.

90. Les poësies de Martial passent à Vienne, qui en fait ses délices. Artanus Jurisconsulte fleurit à Narbone.

93. Mort de Cn. Julius Agricola le 23 d'Août.

94. L'édit que l'Empereur Domitien publie contre tous les Philosophes en attire quelques-uns dans les Gaules.

100. Libraires à Lyon. Ils y débitent les écrits de Pline le jeune. Geminius entretient commerce de letres avec cet Orateur. Salvius Liberalis plaide à Rome avec beaucoup d'éclat.

104. Mort de Valerius Paulinus homme de letres, grand ami de Pline le jeune et de Martial. Abascante, Médecin de Lyon, écrit sur la medecine.

110. Florus écrit son abregé de l'histoire Romaine. Sentius Augustinus se fait admirer par la beauté de ses poësies et par son éloquence dans le barreau. Trebonius Rufinus, Magistrat de Vienne, entretient un commerce de letres avec Pline le jeune.

118. Mort de Salvius Liberalis, après avoir illustré le Barreau pendant plus de quarante ans.

120. Tite Antonin, après avoir été Questeur et Préteur, est élevé au Consulat.

130. Naissance de S. Irenée, depuis Evêque de Lyon.

132. Sentius Augurinus est élevé au Consulat.

134. Favorin l'un des plus fameux Sophistes de son siécle brille à Athenes par son éloquence.

135. Marcus Cornelius Fronto passe à Rome pour le plus célebre Avocat au barreau. Il enseigne l'éloquence à Marc Aurele et à Lucius Verus depuis Empereur.

138. Tite Antonin est adopté par l'Empereur Adrien le 25 de Fevrier, reçoit la puissance proconsulaire et du Tribunat, avec le titre de César. Le 10 de Juillet il se voit seul maître de l'Empire.

145. Favorin passe d'Athenes à Rome, où il inspire une nouvelle émulation pour les belles connoissances.

150. Charmolæus et Menecrates se font beaucoup de réputation à Marseille par la science du droit. Mort de Favorin.

152. Tite Antonin écrit à tous les Grecs en Faveur des Chrétiens. S. Pothin vient dans les Gaules et y jette les premiers fondemens de l'Eglise de Lyon.

157. La foi se répand à Autun, à Langres, à Dijon, à Besançon, à Valence dans la Viennoise.

161. Mort de l'Empereur Tite-Antonin, après un peu plus de 22 ans de regne.

165. Zenothemis brille à Marseille par la science du droit.

168. Mort de Marcus Cornelius Fronto, le plus célebre Orateur de son tems.

177. S. Pothin, Premier Evêque de Lyon, souffre le martyre avec 47 autres personnes. Avant leur martyre ils écrivent au Pape Eleuthere et aux Eglises d'Asie et de Phrygie. Les Fidéles de Lyon et de Vienne écrivent l'histoire de ce martyre. S. Irenée est élu à la place de S. Pothin.

180. Fauste écrit les actes du martyre des SS. Andoche et ses compagnons.

188. S. Irenée écrit contre Florin et Blaste. Naissance de l'Empereur Caracalla le 4e d'Avril.

193. S. Irenée écrit ses trois premiers livres contre les héresies.

195. S. Irenée écrit ses deux derniers livres contre les héresies.

196. Caracalla est fait César. Caïus, depuis Prêtre et Evêque des Nations, et S. Hippolyte depuis Evêque et Martyr, se forment à Lyon sous la discipline de S. Irenée.

198. Caracalla reçoit la puissance du Tribunat, et peut-être aussi celle d'Auguste. I Concile de Lyon au sujet du jour auquel il falloit célebrer la fête de Pâques.

202. Caracalla est fait Consul avec Severe son pere, et épouse Plautille. Martyre de S. Irenée. La violence de la persécution disperse ses disciples. Caius et S. Hippolyte quittent la ville de Lyon, et se retirent en divers lieux.

211. Caracalla parvient à l'Empire le 4e de Fevrier.

212. Caius, disciple de S. Irenée brille dans l'Eglise de Rome, et écrit contre divers heretiques.

217. Mort de l'Empereur Caracalla le 8e d'Avril.

220. Décadence de la majesté des belles letres et de l'histoire. S. Trophime est envoïé dans les Gaules, et fait Evêque d'Arles.

228. S. Hippolyte Evêque et Martyr, disciple de S. Irenée, paroît avec éclat entre les plus savans hommes de l'Eglise, et compose plusieurs ouvrages en faveur de la religion.

234. Les Femmes Druides se mêlent encore de divination.

235. Julius Titianus enseigne les belles letres à Maximin fils de l'Empereur Severe. S. Hippolyte a vêcu au moins jusqu'en ce tems-ci.

240. Julius Titianus enseigne l'éloquence tantôt à Lyon tantôt à Besançon, et compose divers ouvrages.

245. Les écoles d'Autun sont encore florissantes. L'aïeul de l'Orateur Eumene y enseigne avec réputation. S. Saturnin est envoïé pour prêcher la foi dans les Gaules. Il établit diverses Eglises, et en particulier celle d'Eause, dont le siége a été transferé ensuite à Auch.

250. S. Saturnin établit son siége à Toulouse. Il est suivi ou précede dans les Gaules par S. Denys de Paris, S. Martial de Limoges, S. Gatien de Tours, S. Paul de Narbone, S. Austremoine de Clermont en Auvergne, qui exercent le même ministere. Leurs disciples établissent diverses autres Eglises. Faustin succede à Helie dans le siége épiscopal de Lyon.

252. L'héresie de Novatien pénétre dans les Gaules.

254. Faustin Evêque de Lyon écrit au Pape, et à S. Cyprien de Carthage au sujet de Marcien Evêque d'Arles, engagé dans l'héresie de Novatien.

257. S. Peregrin établit l'Eglise d'Auxerre, S. Genulfe celle de Cahors, et S. Savinien quelque tems après celle de Sens.

260. Naissance de l'Orateur Eumene. Les Gaules divisées par differentes factions.

269. Ruine de la ville d'Autun et de ses écoles. On cesse d'y enseigner pendant plusieurs années.

270. Naissance du Rhéteur Æmilius Magnus Arborius.

275. Differens peuples barbares s'emparent de 70 villes des plus considerables des Gaules, et y causent beaucoup de trouble.

276. Eusebe Orateur et Poëte enseigne les belles letres à Bourdeaux.

277. L'Empereur Probe chasse des Gaules les barbares qui y étoient entrés.

280. Sextus Julius Saturninus prend la pourpre sous l'empire de Probe, et est tué presque aussi-tôt. Défaite de Procule et de Bonose qui s'étoient révoltés dans les Gaules.

282. Carus est élevé à l'Empire au commencement d'Août, et donne le titre d'Auguste à Carin et Numerien ses fils.

Mort de l'Empereur Carus le 8 décembre, ou le 12 de Janvier de l'année suivante. Carin et Numerien ses fils lui succedent.

284. Mort de l'Empereur Numerien, après 8 ou 9 mois de regne.

286. S. Eugene disciple de S. Denys de Paris, à qui l'on atribuë quelques poësies Chrétiennes, souffre le martyre à Deuil.

287. Naissance de Julius Ausonius Medecin, pere du poëte Ausone. Carause le plus habile homme de son siécle dans la marine, se fait reconnoître Empereur. Diocletien et Maximien Hercule sont obligés de faire la paix avec lui. Martyre de S. Firmin premier Evêque d'Amiens, après avoir répandu la foi en divers lieux des Gaules.

288. La ville de Treves devient le siége ordinaire de Empereurs et des Préfets des Gaules qui avoient encore sous eux la grande Bretagne et l'Espagne. On y voit briller quelques gens de letres.

289. Claude Mamertin Orateur prononce à Treves le panegyrique de Maximien Hercule en présence de cet Empereur.

291. Claude Mamertin prononce un autre panegyrique en présence de Maximien Hercule, à la louange de cet Empereur et de Diocletien son Collegue.

292. Constance Chlore pere de Constantin le grand vient fixer sa résidence à Treves, et travaille à faire fleurir les sciences dans les Gaules.

293. Carause est tué par Alecte un de ses Officiers. Thalasse enseigne la grammaire à Bourdeaux.

296. Eumene prononce un discours en présence du Préfet des Gaules pour le rétablissement des écoles d'Autun. Peu de tems après il en prononce un autre à la louange et en présence de

Constance Chlore, qui l'engage à donner des leçons d'éloquence à la jeunesse de cette ville.

297. L'Empereur Constance Chlore prend un soin particulier de rétablir la ville d'Autun et ses écoles. Celles de Treves commencent à devenir célebres.

298. S. Rhetice Evêque d'Autun écrit contre l'hérésie de Novatien, et compose peut-être dèslors le commentaire sur le Cantique des Cantiques.

300. S. Genès souffre le martyre à Arles. Massus Evêque de Paris écrit, dit-on, les actes du martyre de S. Denys l'un de ses prédecesseurs. Les Gaules avant la fin de ce siécle deviennent la mere et la nourrice des Panegyristes de l'Empire. Naissance de l'Orateur Tiberius Victor Minervius, et de Sedatus célebre Rhéteur dans la suite.

301. Lactance va d'Afrique à Nicomedie enseigner la rhétorique, d'où il fut ensuite apellé dans les Gaules.

302. Lactance compose la relation de son voïage d'Afrique à Nicomedie, et un traité intitulé le Grammairien.

303. Lactance renonce au Paganisme, se fait Chretien, et commence à travailler pour la défense du Christianisme.

305. Naissance de S. Hilaire depuis Evêque de Poitiers. Les Gaules jouissent d'une paix profonde et d'une entiere liberté sous l'empire de Constance Chlore.

307. Un Orateur anonyme prononce à Treves le panegyrique à la louange des Empereurs Maximien et Constantin le grand.

309. Naissance du Poëte Ausone. L'Empereur Constantin le grand embellit d'ouvrages publics la ville de Treves.

310. Eumene prononce à Treves un 3e discours en présence de l'Empereur Constantin. Les Gaules sous l'Empire de ce Prince reprenent un nouveau lustre. Lactance compose son traité de l'ouvrage de Dieu.

311. Eumene prononce à Treves un 4e discours en présence de l'Empereur Constantin en action de graces de la faveur qu'il avoit acordée à la ville d'Autun. Aparition de la croix à Constantin et à toute son armée dans les Gaules : ce qui contribuë à y étendre la religion Chrétienne.

313. Un Orateur anonyme prononce à Treves un panegyrique à la louange de Constantin le grand. S. Retice d'Autun, S. Materne de Cologne et S. Martin d'Arles vont à Rome par ordre de l'Empereur pour y juger les Donatistes.

314. I Concile d'Arles le premier jour d'Août contre les Dona-

tistes. L'Empereur Constantin apelle Lactance dans les Gaules pour enseigner l'éloquence à Crispe son fils ainé. Lactance compose son traité de la mort des persécuteurs.

315. Naissance du Rhéteur Censorius Atticus Agricius ou Agræcius.

316. Naissance de l'Empereur Constantin le jeune le 7 d'Août à Arles et de S. Martin Evêque de Tours à Sabarie.

317. Constantin le jeune est fait César.

319. L'Empereur Constantin défend de consulter les Aruspices dans les Gaules comme ailleurs, hors dans des lieux publics.

320. Mort de Cæcilius Argicius Arborius, Philosophe, aïeul maternel du Poëte Ausone. Constantin le jeune est fait Consul en la 4e année de son âge. Corinthe, Sperchée et Menesthée enseignent la grammaire gréque à Bourdeaux. Phœbicius, Macrinus, Concordius et Sucuro y donnent en même tems des leçons de grammaire latine. Lactance compose ses institutions divines.

321. Constantin le jeune, Consul pour la seconde fois. Nazaire, Orateur, prononce le premier jour de Mars un panegyrique à la louange de l'Empereur Constantin le grand. Ce prince publie une loi qui contient divers privileges en faveur de ceux qui professoient les sciences et les beaux arts tant dans les Gaules qu'ailleurs. Lactance compose son traité de la colere de Dieu.

324. Constantin le jeune, Consul pour la troisiéme fois. Mort de S. Rhétice Evêque d'Autun.

325. Æmilius Magnus Arborius enseigne l'éloquence à Toulouse. Mort de l'Orateur Lactance à Treves.

329. Constantin le jeune, Consul pour la quatriéme fois.

330. Exupere enseigne la rhétorique à Toulouse, où il voit entre ses disciples les Princes Dalmace et Annibalien. Leontius et Jucundus, freres, donnent des leçons de grammaire à Bourdeaux. Staphylius en donne de rhétorique à Auch.

331. Æmilius Magnus Arborius est apellé à Constantinople pour y enseigner un des fils du grand Constantin. S. Martin âgé de 15 ans suit la profession des armes. Constance est envoïé dans les Gaules pour les gouverner.

332. Constantin le jeune, âgé seulement de 16 ans, marche contre les Gots, les défait, et les soumet à l'Empire. S. Maximin succede à S. Agrece dans le siége épiscopal de Treves.

333. L'Empereur Constantin publie une loi pour étendre les privileges des Professeurs publics.

334. Baptême de S. Martin Evêque de Tours. Exupere passe à Narbone, où il continuë à exercer l'emploi de Rhéteur.

335. Constantin le jeune vient gouverner les Gaules en qualité de leur Souverain, et y reçoit S. Athanase qui est exilé à Treves. Patere enseigne la rhétorique à Rome. Mort d'Æmilius Magnus Arborius à Constantinople, d'où Constantin renvoïe son corps dans les Gaules. Tiberien est Vicaire d'Espagne.

337. Ausone commence à enseigner les belles letres et l'éloquence à Bourdeaux : ce qu'il continuë de faire pendant 30 ans. Constantin le jeune et ses deux freres prenent le titre d'Auguste le 9 de Septembre, près de 4 mois après la mort de leur pere. Eunomie, fille de l'Orateur Nazaire, devient célebre par son éloquence. Tiberien, de Vicaire d'Espagne est fait Préfet des Gaules. Tiberius Fabius Titianus Consul avec Felicien.

338. S. Athanase quitte Treves, lieu de son exil, pour s'en retourner à son Eglise. L'Empereur Constantin le jeune écrit en sa faveur aux Fidéles d'Alexandrie.

340. Mort de l'Empereur Constantin le jeune avant le 9 d'Avril. Un Orateur anonyme prononce à Arles en langue gréque son Oraison funébre. Naissance de S. Ambroise à Treves dans les Gaules. Baptême de S. Hilaire de Poitiers. Constant vient habiter et gouverner les Gaules en qualité de leur Souverain. Il y apelle d'Athenes Proërese célebre Sophiste.

342. S. Maximin Evêque de Treves déconcerte les Ariens qui tâchoient de surprendre la religion de l'Empereur Constant.

344. Leontius et Jucundus, freres, donnent des leçons de grammaire à Bourdeaux.

345. Glabrio enseigne aussi la grammaire à Bourdeaux, à la place d'Ausone, qui passe à une chaire d'éloquence. Luciolus y enseigne aussi la rhétorique avec Ausone. S. Servais est fait Evêque de Tongres. Naissance d'Hespere Préfet des Gaules, fils d'Ausone. S. Maximin se trouve au Concile de Milan, et solicite avec S. Athanase un Concile général.

346. Concile de Cologne, selon quelques Auteurs, au sujet d'Euphrate, Evêque de la ville.

347. S. Maximin de Treves après avoir travaillé à la convocation du Concile de Sardique y assiste avec Verissime de Lyon et S. Servais de Tongres. Les Ariens prononcent anathême contre S. Maximin au Concile de Philippople.

348. S. Phebade est élu Evêque d'Agen.

349. S. Maximin de Treves meurt et S. Paulin lui succéde.

350. Censorius Atticus Agricius ou Agræcius enseigne la rhétorique à Bourdeaux. Crispus et Urbicus y donnent en même tems des leçons de grammaire gréque et latine. Exupere après avoir enseigné la rhétorique à Toulouse et à Narbone, exerce une charge considerable en Espagne. Sedatus enseigne la rhétorique à Toulouse. Mort des Rhéteurs Staphylius et Alethius Minervius. S. Hilaire est élu Evêque de Poitiers.

351. S. Servais de Tongres est envoïé par Magnence en ambassade près de l'Empereur Constance.

352. S. Hilaire de Poitiers écrit son commentaire sur S. Matthieu.

353. II Concile d'Arles où S. Paulin Evêque de Treves est condamné à l'exil, pour s'être oposé avec vigueur à la perfidie des Ariens. Naissance de S. Paulin depuis Evêque de Nole.

354. Gennade fameux Avocat brille à Rome dans le barreau. Pomponius Maximus Herculanus enseigne la grammaire à Bourdeaux, et meurt dans cet exercice. Tiberius Victor Minervius, après avoir enseigné l'éloquence à Constantinople, l'enseigne à Rome avec un très-grand éclat. S. Martin se retire à Poitiers auprès de S. Hilaire Evêque de la ville.

355. S. Hilaire de Poitiers adresse une requête à l'Empereur Constance contre la persécution qu'il faisoit à l'Eglise. Parmenien est ordonné évêque de Carthage, où il succéde immédiatement au grand Donat. Saturnin Evêque d'Arles se trouve au Concile de Milan en faveur de l'Arianisme. Naissance de S. Severe Sulpice en Aquitaine. Julien, alors César, vient gouverner les Gaules, et y établit la justice et le bon ordre. Paris, qu'il choisit pour le lieu de sa résidence, commence à devenir célebre pour les sciences.

356. Alcime et Delphide enseignent la rhétorique avec beaucoup de réputation en Aquitaine. Concile de Beziers en faveur de l'Arianisme. S. Hilaire de Poitiers et Rhodane de Toulouse sont exilés en Phrygie. S. Martin quitte Poitiers et s'en retourne en son païs.

357. Les Evêques des Gaules écrivent à S. Hilaire de Poitiers dans son exil, sur leur attachement à la foi. Le Saint leur fait réponse, et les informe des mesures qu'il prend avec les bons Evêques d'Orient en faveur de la verité. Il écrit aussi à Abra sa fille, à laquelle il envoïe deux hymnes. Il compose ses douze livres de la Trinité contre les Ariens. L'Empereur Constance défend les augures, les aruspices et toute autre sorte de devination dans les Gaules comme ailleurs. Julien apelle

à Paris le Medecin Oribase, qui y publie un abregé de Galien.

358. Delphide accuse de peculat, devant Julien alors César, Numerius, Gouverneur de la Narbonoise. S. Hilaire de Poitiers écrit dans son exil le traité des Synodes, sur la fin de cette année. Mort de S. Paulin de Treves dans son exil. La générosité des Evêques Gaulois porte les Prélats qui passoient pour demi Ariens à tenir le Concile d'Ancyre, où ils condamnent les blasphêmes les plus grossiers de l'Arianisme. L'Eglise Gallicane assemblée dans un Concile que l'on ne connoît point d'ailleurs, rejette la seconde formule de Sirmich. S. Phébade d'Agen écrit son traité contre cette formule.

359. Naissance de l'Empereur Gratien. S. Hilaire de Poitiers se trouve au Concile de Seleucie en Isaurie. S. Phébade d'Agen, S. Servais de Tongres et quelques autres Evêques des Gaules assistent au Concile de Rimini. Ils y témoignent d'abord beaucoup de vigueur et de fermeté, et manquent enfin ou de lumieres ou de force. Le Rhéteur Patere brille à Bourdeaux par ses grands talens.

360. Exupere revenu d'Espagne à Cahors, y finit ses jours. Citarius enseigne la grammaire gréque à Bourdeaux. Dyname, qui y donnoit des leçons de rhétorique, quitte cette ville, et se retire à Lerida en Espagne, où il continuë la même profession. Marcel enseigne la grammaire à Narbone. Tiberius Victor Minervius revenu de Rome à Bourdeaux, y donne des leçons d'éloquence, et y meurt. S. Hilaire de Poitiers va de Seleucie à Constantinople. On y tient un Concile, où se trouve Saturnin Evêque d'Arles. S. Hilaire présente une seconde requête à l'Empereur pour obtenir une conférence reglée avec ses adversaires. Le Saint compose son invective contre Constance, et commence son livre contre Ursace et Valens. Il revient à Poitiers, où il est reçu avec de grandes aclamations. S. Martin revient auprès de lui, et bâtit à Ligugé le premier monastére qu'on eût encore vû dans les Gaules. Naissance de Vigilance, et de S. Honorat depuis Evêque d'Arles, et de Jean Cassien. Julien parvenu à l'Empire défend d'enseigner les letres, ce qui porta un grand préjudice à la literature dans les Gaules. S. Phébade d'Agen compose un autre traité contre les Ariens.

361. Claude Mamertin est fait Préfet de l'Illyrie, puis de l'Italie et de l'Afrique, et Saluste des Gaules. I Concile de Paris,

pour rapeller à la pénitence les Evêques tombés à Rimini. Saturnin d'Arles et Paterne de Perigueux y sont déposés. S. Hilaire assemble quelques autres Conciles pour rétablir la pureté de la foi et travaille à l'histoire de l'Arianisme en Occident, dont il ne nous reste que des débris. Paul Evêque de Paris écrit un traité de la pénitence. Naissance de S. Amand depuis Evêque de Bourdeaux, Anastase Grammairien et Rufus Rhéteur enseignent dans les écoles de Poitiers.

362. Claude Mamertin est élevé au Consulat, et prononce le panégyrique de l'Empereur Julien. Le Prêtre Heliodore travaille avec S. Hilaire de Poitiers sur Job et le Pseaumes. S. Hilaire adresse un livre au Préfet Saluste contre Dioscore.

363. Saluste est fait Consul avec Julien l'Apostat. On veut l'élire Empereur à la place de Julien tué cette même année ; mais Saluste le refuse. S. Hilaire passe en Italie, où il travaille avec S. Eusebe de Verceil à rétablir la foi de Nicée.

364. S. Hilaire se trouvant à Milan présente une requête à l'Empereur contre Auxence Evêque de la ville. Il contraint cet Evêque Arien de s'expliquer sur sa croïance, et adresse à tous les Evêques et les peuples Catholiques un écrit contre lui. Le Saint est renvoïé à Poitiers. Valentinien Ier revoque la défense que Julien avoit faite d'enseigner les letres.

365. S. Hilaire travaille à son commentaire sur les Pseaumes.

367. Gratien est déclaré Auguste. Ausone est apellé à la Cour pour prendre soin de l'instruction de ce Prince. Claude Mamertin est acusé de péculat. Les écoles de Treves deviennent plus florissantes que jamais. Mort d'Alcime un des plus célebres Poëtes et Orateurs de son tems. Sedatus Rhéteur meurt la même année.

368. Ausone reçoit le titre de Comte, et puis est fait Questeur de l'Empire. Mort de S. Hilaire de Poitiers le 13e de Janvier.

369. Parmenien Evêque Donatiste de Carthage écrit un traité contre l'Eglise Catholique.

370. Eutrope écrit un abregé de l'histoire Romaine. Harmonius et Ursulus enseignent les belles letres à Treves. Mort du Philosophe Hellesponce, et de Censorius Atticus Agricius Rhéteur à Bourdeaux. S. Optat de Mileve refute le traité de Parmenien contre l'Eglise Catholique. L'Empereur Valentinien Ier donne à Treves une loi contre les Magiciens, et une autre qui porte de sages reglemens pour les étudians.

371. Mort du Rhéteur Delphide. Naissance de l'Empereur Valentinien II. S. Martin est élu Evêque de Tours.

372. Parmenien Evêque Donatiste de Carthage écrit contre Ticone autre Donatiste.

373. S. Ambroise est fait gouverneur de la Ligurie et de l'Emilie.

374. Theodore Secretaire d'Etat sous Valens a la tête tranchée pour avoir voulu aspirer à l'Empire. Il se tient un Concile national à Valence dans les Gaules. S. Just de Lyon et S. Phébade d'Agen y assistent avec plusieurs autres Evêques Gaulois. Election de S. Ambroise pour remplir le siége de Milan. Son baptême le 30 Novembre, son ordination le 8 du mois suivant.

375. Gratien à la mort de son père se trouve chargé du gouvernement de l'Empire d'Occident. Il associe à l'Empire son jeune frère Valentinien II. S. Ambroise écrit un traité sur le Paradis, et deux livres sur Abel et Caïn.

376. Gratien fait diverses loix en faveur de l'Eglise et des letres dans les Gaules. Gregoire exerce la Questure. S. Ambroise compose un livre sur Tobie. Hespere est fait Proconsul d'Afrique, et entre le 10ᵉ jour de Mars dans cette charge, qu'il exerça dix-huit mois. Paulin, fils de ce Proconsul, vient au monde à Pella en Macedoine, et un mois après est porté en Afrique.

377. Mort de Julius Ausonius Medecin. S. Ambroise écrit trois livres sur les Vierges, et bientôt après un livre sur les Veuves. Marcel le Medecin est fait Maître des Offices. Mort de Marcel Grammairien à Narbone, et de Nepotien Rhéteur à Bourdeaux.

378. Ausone exerce la Préfecture dans les Gaules avec Hespere son fils. Gratien désigne Ausone avec Olybre pour être Consuls l'année suivante. Symmaque écrit à l'Historien Eutrope sur l'heureux regne de Gratien. Ce Prince défait les Allemans, et donne la paix aux frontieres du Rhin et du Danube. Il se voit maître de l'Orient par la mort de son oncle Valens. Il rapelle les Evêques bannis, reprime les héretiques. S. Ambroise à la priere de cet Empereur compose ses deux premiers livres sur la foi. Il joint aux livres sur les Vierges un traité de la Virginité. Il fait l'oraison funebre de S. Satyre son frere, et un autre écrit pour se consoler de sa mort par l'espérance de la résurrection. S. Paulin est fait Consul, subrogé peut-être à l'Empereur Valens mort cette année. Naissance de S. Eucher depuis Evêque de Lyon.

379. Ausone encore Préfet des Gaules est élevé au Consulat.

prononce à Treves le panegyrique de Gratien. Ce Prince associe Theodose à l'Empire. Sibure est Préfet du Prétoire. S. Ambroise écrit ses trois derniers livres sur la foi. L'Empereur Gratien le prie d'écrire aussi sur le S. Esprit. Il publie un livre sur Noé et l'Arche. S. Delphin est élu Evêque de Bourdeaux. Hespere est encore Préfet des Gaules cette année-ci et la suivante. S. Paulin fait son premier voïage à Nole et se voue à S. Felix. Paulin surnommé le pénitent, n'aïant encore que trois ans, est porté d'Afrique à Bourdeaux sa patrie.

380. Dyname meurt à Lerida, où il enseignoit la rhétorique. Iquere ou Hiere enseignent l'éloquence à Rome. S. Augustin lui adresse ses livres de la bienséance et de la beauté. Ausone adresse ses Fastes au Poëte Procule. Afranius Syagrius est fait Préfet d'Italie. Mort de Victorius Grammairien de Bourdeaux. S. Just, disciple de S. Hilaire de Poitiers, écrit, dit-on, la vie de ce saint Prélat. S. Phébade d'Agen préside au Concile de Saragoce contre les Priscillianistes. S. Delphin de Bourdeaux et quelques autres Evêques d'Aquitaine se trouvent aussi à ce Concile.

381. Gratien donne les ordres pour la convocation du Concile d'Aquilée, qui se tient cette année contre les Ariens. S. Ambroise assiste à ce Concile et en conduit toute l'action. S. Just de Lyon, Constance d'Orange, Procule de Marseille, Theodore d'Octodure, Domnin de Grenoble et Amance de Nice se trouvent à ce Concile. S. Just à son tour renonce à l'épiscopat, et se retire parmi les solitaires d'Egypte. S. Ambroise publie ses trois livres sur le S. Esprit. Afranius Syagrius est fait Préfet des Gaules. Valerien exerce la Préfecture dans Rome.

382. Afranius Syagrius encore Préfet des Gaules et d'Italie est élevé au Consulat. S. Ambroise se trouve à un Concile assemblé à Rome. Il écrit un traité sur le mystere de l'Incarnation.

383. Gratien est trahi et tué auprès de Lyon. Gregoire exerce la Préfecture des Gaules et de l'Espagne ave Probe. Ausone se retire dans ses terres. S. Ambroise vient dans les Gaules auprès de Maxime, qu'il empêche de passer en Italie, et avec qui il conclud la paix au nom du jeune Empereur Valentinien II. Il compose ses quatre livres de la plainte de Job et de David.

384. Tetrade enseigne les belles letres à Angoulême. I[er] Concile Bourdeaux contre les Priscillianistes. S. Delphin Evêque de la ville y préside; et S. Martin de Tours s'y trouve présent.

S. Ambroise écrit deux livres de la pénitence, et sa réponse à Symmaque qui demandoit qu'on rendît au Sénat l'autel de la Victoire. Il fait aussi l'Apologie de David. Mort de S. Servais Evêque de Tongres. Assemblée d'Evêques à Treves contre les Priscillianistes.

385. Eucrocie femme du Rhéteur Delphide a la tête tranchée à Treves à cause de l'hérésie de Priscillien. Iquere ou Hiere est fait Comte d'Orient. Pallade jeune Gaulois enseigne la rhétorique à Rome. Les enfans du Rhéteur Sedatus exercent la même profession à Rome et à Narbone. Ausone écrit les éloges des Professeurs de grammaire ou d'éloquence à Bourdeaux et les épitaphes de ses parens. Valentinien II publie une loi d'indulgence en faveur des prisonniers. S. Ambroise commence son commentaire sur S. Luc, qu'il finit l'année suivante. L'affaire des Ithaciens cause entre les Evêques Gaulois des brouilleries qui durent plusieurs années.

386. S. Ambroise fait la découverte des corps de S. Gervais et de S. Protais. Il écrit pour fixer le jour de Pâques l'année suivante, et finit son commentaire sur S. Luc.

387. S. Ambroise confere le baptême à S. Augustin et à S. Alipe. Il vient dans les Gaules demander le corps de l'Empereur Gratien à Maxime, qui le lui refuse. Il fait son commentaire sur le Pseaume 118; deux livres sur Abraham; traité d'Isaac et de l'Ame; un autre du bien de la mort; deux livres de Jacob et de la vie bienheureuse; un traité de la fuite du siecle; un autre sur le Patriarche Joseph; un livre sur les bénédictions des Patriarches; le traité des mystéres.

388. Naissance de S. Germain depuis Evêque d'Auxerre, et de Vincent depuis Moine à Lerins. Les Evêques des Gaules condamnent les Ithaciens. Mort de Sibure Préfet du Prétoire. Pallade remplit une chaire d'éloquence à Rome, où il hantoit le barreau.

389. Latinus Pacatus Drepanius prononce à Rome le 19 de Janvier le panegyrique de l'Empereur Theodose. Axius Paulus Poëte et Orateur entretient commerce de letres avec Ausone. Les Poëtes Theon et Procule en font de même. S. Ambroise compose son Hexameron.

390. Drepane est fait Proconsul d'Afrique. Rufin devient maître du Palais. Mort d'Afranius Syagrius Poëte. S. Ambroise tient un Concile à Milan où se trouve Theodore d'Octodure

et Constance d'Orange, et où Jovinien et sa doctrine sont condamnés. Il refuse l'entrée de l'Eglise à l'Empereur Theodose, et le soumet à la pénitence publique. Il fait un traité sur Elie et le jeûne. Il travaille à l'explication de quelques Pseaumes. Mort de S. Just Evêque de Lyon, et de Parmenien Evêque Donatiste de Carthage. S. Delphin confere le baptême à S. Paulin depuis Evêque de Nole, et à son frere dont on ignore le nom. Minerve, Protade et Florentin freres vont à Rome hanter le barreau. Retraite de S. Paulin en Espagne. Cassien va de Syrie en Egypte, et à Sceté. Naissance de Salvien depuis Prêtre de l'Eglise de Marseille.

391. S. Ambroise se trouve au Concile de Capouë, et en est l'ame. Il écrit ses livres des Offices. S. Amand Prêtre de Bourdeaux lie un commerce de letres avec S. Paulin retiré à Barcelone.

392. Rufin est fait Consul avec Arcade, et Préfet du Prétoire d'Orient. Mort de l'Empereur Valentinien II. S. Ambroise fait la cérémonie de ses funerailles et prononce son Oraison funebre. I Concile de Nîmes. Mort de S. Phébade Evêque d'Agen. S. Severe Sulpice renonce aux vanités du siecle, et prend le parti de la piété. Il commence à se lier avec S. Martin de Tours, et S. Paulin de Nole. Dèslors il forme le dessein d'écrire la vie du premier. S. Ambroise écrit contre Bonose sur la virginité perpetuelle de la mere de Dieu.

393. Drepane est fait Intendant du domaine. S. Ambroise écrit un traité de l'exhortation à la virginité. Il ressuscite un enfant mort à Florence, où il se trouvoit. S. Jerôme écrit à Didier Prêtre d'Aquitaine, qui prie le Saint de traduire en latin le Pentateuque sur l'hebreu. S. Severe Sulpice quitte l'Aquitaine et se retire vers Toulouse. Protade exerce la Préfecture dans Rome. S. Amand Prêtre, puis Evêque de Bourdeaux, consulte S. Jerôme sur diverses difficultés de l'Ecriture. S. Paulin est ordonné Prêtre à Barcelone.

394. Mort du Poëte Ausone dans une grande vieillesse. Sancte Poëte Chrétien commence à se faire de la réputation, et entretient commerce de letres avec S. Paulin. Vigilance entre en liaison avec les hommes les plus célebres de son siecle. S. Jerôme dédie sa traduction de la Genese au Prêtre Didier, qui entreprend un voïage en Palestine pour voir ce saint Docteur. S. Paulin se retire à Nole avec Therasie sa femme pour le reste de ses jours. Il fait le panegyrique de l'Empereur Theodose. Naissance de Fauste, depuis Abbé de Lerins et Evêque de Riéz.

395. Mort de Rufin Ministre d'Etat le 27 Novembre. S. Ambroise prononce l'oraison funebre de l'Empereur Theodose. Vigilance fait le voïage de Nole auprès de S. Paulin, et peu de tems après est ordonné Prêtre. Florentin est fait Préfet de Rome le 14 de Septembre, et continuë de l'être au moins les deux années suivantes. S. Honorat quitte les Gaules et se retire en Gréce avec S. Caprais. Mallius Theodorus Préfet des Gaules travaille à y faire fleurir les sciences.

396. S. Ambroise fait un traité contre l'avarice, sous le titre de Naboth de Jezraël. Vigilance va en Palestine visiter S. Jerôme, à qui il porte le panegyrique de Theodose composé par S. Paulin de Nole. De Palestine il passe en Egypte, et revient par la Palestine dans les Gaules. Vincent succede à Theodore dans la Préfecture des Gaules, et exerce cette charge jusqu'en 400. Mariage de Paulin surnommé le pénitent.

397. Mort de S. Ambroise le 4[e] d'Avril, et de S. Martin de Tours le 11[e] de Nov. Gallus disciple de ce dernier se retire avec un autre moine auprès de S. Severe Sulpice. Vigilance de retour dans les Gaules commence à y dogmatiser, et écrit contre S. Jerôme, qui lui répond par sa letre 56[e] adressée au Prêtre Ripaire, qui lui avoit fait savoir les invectives de Vigilance. S. Severe Sulpice écrit la vie de S. Martin dès le vivant même de ce Saint, et l'adresse au Prêtre Didier. Cette vie passe en Italie, puis en Illyrie, en Afrique et en Egypte. Après la publication de cet ouvrage, S. Sulpice écrit cette même année ses letres à Eusebe et à Aurele pour supléer à cette même vie. Minerve exerce cette année-ci et la suivante la charge d'Intendant du domaine. Posthumien fait un voïage en Orient et en Egypte. Cassien retourne à son Monastere de Bethléem, puis de là dans le désert de Sceté. Naissance de S. Loup depuis Evêque de Troïes.

398. Pallade quitte la profession de Rhéteur qu'il exerçoit à Rome pour entrer dans quelque charge. S. Sulpice écrit sa letre à Bassule sur les circonstances de la mort de S. Martin. Naissance de S. Maxime depuis Evêque de Rièz, et de S. Prosper défenseur de la grace de J. C.

399. Mort de Tetrade Poëte satyrique. S. Augustin réfute l'écrit de Parmenien Evêque Donatiste de Carthage contre Ticone. Naissance de Pallade Poëte et Philosophe, et d'Avite depuis Empereur.

400. S. Sulpice forme le dessein d'écrire, et commence à mettre la main à son histoire sacrée. S. Paulin de Nole compose son poëme 21e sur le naufrage de Martinien. Cassien sort du désert de Sceté, et se retire à Constantinople, où il est fait Diacre dans la suite. I Concile de Turin en faveur de la paix des Eglises des Gaules. Procule de Marseille y assiste avec quelques autres Evêques Gaulois. Sulpice Alexandre publie une histoire où il insera beaucoup de choses qui regardoient la nation des Francs.

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

NOTES

ET OBSERVATIONS DIVERSES

SUR LA SECONDE PARTIE DU TOME PREMIER.

I.

État des Lettres. Page 37; ligne 26.

C'est ce que S. Martin, en particulier, témoigna par ses instances auprès de Maxime.

Le passage de Sulpice Severe qui nous apprend cela, merite d'être cité comme un témoignage de l'esprit véritablement chrétien de l'Eglise, dans ces premiers temps : « Tum Martinus non desinebat... Maximum orare ut sanguine infelicium abstineret : satis superque sufficere ut Episcopali sententia hæretici judicati, Ecclesiis pellerentur : NOVUM esse et INAUDITUM NEFAS, UT CAUSAM ECCLESIÆ judex sœculi judicaret. Quodusque Martinus Treveris fuit, dilata (Priscillianorum) cognitio est, et mox discessurus, egregia authoritate à Maximo elicuit sponsionem, nil CRUENTUM in reos constituendum. Sed postea, Imperator... a mitioribus consiliis deflexus causam præfecto Evodio, viso acri et severo permisit. Qui Priscillianum gemino judicio auditum, convictumque maleficii, nec diffitentem obscœnis se studuisse doctrinis, nocturnos etiam turpium fœminarum egisse conventus, nudumque orare solitum, nocentem pronunciavit... » (*Sulp. Sev. Historiæ Sacræ,* lib. II, 1647, in-8°, page 449.) (N. E.)

II.

Saint Retice. Page 62. Note.

La meprise reprochée au Moreri de 1725, ne se retrouvoit déjà plus dans l'edition de 1732. et l'article Retice fut entierement refait dans le supplement de 1735. redigé par l'abbé Gouget. (N. E.)

III.

Lactance. Pages 65-92.

L'édition des œuvres de Lactance *in-folio* faite à Venise en 1472, dont nous avons parlé sur l'autorité de M. Du Pin, pourroit fort bien être 'la même que celle de Rome de la même année et en même volume, qui est marquée dans la *Bibliotheca exquisitissima*, etc. Mais celle-ci ne contient, suivant le titre que les institutions de l'Auteur. Nous avons oublié d'avertir que M. Le Brun des Marettes, à qui le Public est redevable de la derniere édition de S. Paulin de Nole, en avoit préparé une de toutes les œuvres de Lactance, à laquelle nous l'avons vû travailler en 1724. Mais il ne paroit pas qu'elle ait été mise encore sous la presse.

Bibl., exq. t. 1. p. 8.

On nous fait encore observer que la traduction françoise du livre de Lactance sur la mort des Persécuteurs, que nous avons attribuée à M. Burnet, a été faite sur la traduction angloise que celui-ci en avoit publiée, avec une longue préface sur la matiere de la persécution. Elle fut imprimée à Utrecht, en 1687, *in*-12, mais après que la traduction angloise eût paru à Amsterdam en même volume. (Dom Rivet. Tome II, 1735. Avertiss., page XVI.)

— Dans la seconde partie de ce volume, où se trouvent l'histoire de Lactance et la discussion de ses écrits, nous y marquons, pages 69 et 70, quelques éditions particulières de son traité intitulé : *De l'Ouvrage de Dieu.* 'Cet ecrit a été traduit en notre langue par Jean Breche, avocat au siege presidial de Tours, et sa traduction imprimée à Tours chez Jean Rosset, en 1544, 8°. La traduction des institutions du même auteur, par René Fame, dont nous parlons à la page 77, 'fut imprimée dès 1544, *in-folio*, à Paris, chez Galiot Du Pré et Etienne Rosset. C'est ainsi que se nomme cet imprimeur, et non

Du Verd., Bibl., p. 1.8.

Du Verd., Bibl., p. 1095.

pas Bosset, comme il s'est glissé par erreur à la même page. (D. Rivet. Tome IV, 1738. Avertiss., page xxxviii.)

— A ce grand nombre d'éditions des œuvres de Lactance, dont nous avons fait l'énumération, il faut joindre celle qui vient de paroître cette année-ci, 1741, à Leipsick, chés Sam. Benjamin Walther, en un volume *in*-8°. Le public la doit aux soins de M. Bünckmann, qui n'a rien negligé pour la rendre aussi exacte et complette qu'elle puisse l'être. Seulement il est à craindre que le papier et les caracteres ne répondent pas au travail de l'Editeur. Du reste, il en a revu le texte sur soixante-deux autres éditions, et l'a collationné à cinquante-deux manuscrits. Il l'a de plus illustré des notes choisies de ceux qui ont travaillé avant lui sur le même texte. (Dom. Rivet. Tome VI, 1742. Avertiss., page ii.)

Journal des Sav., 1741, p. 434. 2.

— Parmi les éditions de Lactance dont nous avons parlé, il faudra ajouter celle qui a paru en 1748, par les soins de M. l'abbé Lenglet du Fresnoy. Cette édition, préférable à tous égards, à celles que nous avons indiquées, est imprimée à Paris, chez de Bure, sous ce titre : *Lucii Cœcilii Firmiani Lactantii opera omnia : Editio novissima*, etc., *in*-4°, 2 volumes. (D. Rivet. Tome IX, 1750. Avertiss., page vi.)

— Au grand nombre d'éditions des œuvres de Lactance, il faut ajouter celle-ci : *Lucii Cæcilii Firmiani Lactantii opera, editore Nic. Lenglet de Fresnoy.* Parisiis, de Bure, 1748, in-4°, 2 volumes. M. Le Brun des Marettes, acolyte de Rouen, fils de Bonaventure Le Brun, libraire de cette ville, est le véritable auteur de cette édition des œuvres de Lactance. Ce savant homme, aussi recommandable par sa piété et par l'innocence de ses mœurs que par ses lumieres et par ses travaux literaires, avoit entrepris l'édition des œuvres de Lactance, et y avoit même mis la dernière main ; mais la mort, qui l'enleva le 19 mars 1731, dans un âge très avancé, ne lui permit pas de la donner lui-même au public. C'est cette édition que M. Lenglet du Fresnoy a donnée sous son propre nom. Il est vrai qu'elle lui appartenoit, ayant acheté le manuscrit des parens de M. Le Brun. (DD. Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. Tome XI, 1759. Avertiss., page iii.)

— En rendant à Le Brun des Marquetes ce qui lui appartenoit, et ce que Lenglet du Fresnoy, assez fidèle en cela à ses habitudes, avoit essayé de lui enlever au moins en partie, les continuateurs de Dom Rivet ont montré leur equité, leur fermeté ordinaires. Les expressions dont ils se sont servi ont été d'autant plus severes, qu'ils avoient été mieux trompés, en louant d'abord l'édition qu'ils regardoient comme l'œuvre de Lenglet, mais qu'un examen plus attentif leur avoit fait reconnoître pour être celle à laquelle Le Brun des Marquetes, mort en 1731, avoit mis la dernière main. On conçoit donc leur dépit et leur indignation en reconnoissant que Lenglet s'en étoit attribué la meilleure part, comme on en pouvoit déjà juger par le titre : *Editio novissima... cui manum primam adhibuit J. B. Le Brun, extremam imposuit N. Lenglet Dufresnoy.* Or il y auroit de l'injustice à soupçonner les passions jansenistes

d'avoir dicté le jugement qu'ils portèrent du procédé de Lenglet. Les Benedictins n'étoient pas jansenistes ; ils se contentoient d'être *gallicans*, ce qui n'est pas tout à fait la même chose, et ils ne pouvoient nourrir des preventions particulières contre Lenglet qui avoit donné des gages aux sentimens qu'ils partageoient, en publiant, en 1715, une edition très-augmentée du *Traité de Pithou et de Du Puy sur les libertés de l'Eglise Gallicane*. En réalité, Lenglet ne fut pas mêlé aux querelles des Jansenistes et des Jesuites. Il n'étoit en contradiction declarée et permanente qu'avec les bonnes mœurs, la délicatesse des procédés et des sentimens. C'est pourtant un des ecrivains que les Biographies modernes ont le mieux traités ; il est vrai que ses incartades, ses étourderies et son inconduite l'avoient fait traîner cinq ou six fois à la Bastille ; mais la Bastille n'est pas une attestation de probité.

Si l'on pouvoit oublier la conduite de cet homme, quand pour s'insinuer dans les bonnes grâces des princes legitimes, il avoit redigé un mémoire contre le Regent, et s'étoit fait mettre une première fois à la Bastille pour obtenir la confiance des conjurés qu'il se hâtoit de dénoncer ; si l'on pouvoit oublier l'infâme diatribe qu'il ecrivit contre l'illustre et malheureux Jean-Baptiste Rousseau, coupable d'avoir refusé de le recommander au prince Eugène et de payer à Vienne ses dettes ; si l'on pouvoit oublier les livres qu'il ecrivit sous des noms supposés, l'un pour montrer les dangers de la lecture des romans, l'autre pour combattre ce qu'il venoit d'écrire ; enfin, si l'on pouvoit oublier les nombreuses editions qu'il donna des livres les plus obscènes, on pourroit s'écrier avec l'auteur de la *Nouvelle Biographie générale :* « L'abbé Lenglet est le véritable modèle de l'homme de lettres independant. » Mais un pareil jugement auroit fait sourire d'indignation, ou de pitié, les contemporains de cet homme doué sans doute d'une certaine activité d'esprit, d'une certaine variété de connoissances, d'une certaine habitude d'etudes historiques et litteraires, mais dont la vie fut constamment souillée d'actions immorales. Delort, dans son *Histoire de la détention des Philosophes et Gens de lettres*, etc. Paris, 1829, porte de Lenglet un jugement dont nos biographes auroient dû mieux profiter : « Esprit dangereux, brouillon, intrigant, et le plus caustique des hommes. » Il etoit le fils d'un perruquier de Beauvais.

M. Victor Le Clerc dans la reimpression de notre onzième volume en 1841, a completé la liste des editions de Lactance, donnée par D. Rivet et ses continuateurs : 1° celle de Cellarius, Leipsig, 1698, in-8° ; — 2° *Liber de Opificio Dei ;* donné par Goldner, Gera, 1715, in-8° ; — 3° *Epitomæ divinarum institutionum*, par Davies, Cambridge, 1718, in-8°; — 4° *Symposium*, attribué à Lactance, par Christ. Aug. Heumann, Hanovre, 1722, in-8°; — 5° la repetition de l'edition de Walchius, de 1715, Leipsig, 1735 ; — 6° autre edition complète, avec un nouveau commentaire de Christ. Heumann, Gottingue et Iena, 1736, 8° ; — 7° *Opera omnia*, in-8°, 14 volumes, 1754-1759. Rome.— 8° Texte de Bünemann, 2 volumes in-8°, Halle, 1764-1765 et aux Deux-Ponts, 1786 ; — 9° Texte de Le Brun et Lenglet, dans la Bibliothèque des Pères, donnée par Gallandi, Venise, tome IV, et à Wurtzbourg, 2 volumes in-

8°, 1783. — 10° Cinquième livre des Institutions divines, revu et commenté par Dalrymple et Hayles. Edimbourg, in-8°, — 11° parmi les editions recentes celles de Besançon, in-8°, 1838.

En 1697, Godescart publia une traduction françoise de la *Mort des Persecuteurs*, Paris, in-8°. Drouet de Maupertuis donna celle du premier livre des *Institutions divines*, Avignon, 1710. Si l'on s'en rapporte au témoignage de Lenglet du Fresnoy, Dreux du Radier avoit traduit le traité de la *Colère de Dieu*. Ce travail n'a pas été imprimé.

Deux autres traductions de Lactance sont conservées dans la Bibliothèque impériale, en manuscrit. L'une, n° 1965, supp. fr., attribuée à Louis Chevalier, president au Parlement en 1726; l'autre du President Cousin, traducteur des Historiens du Bas-Empire. Buchon l'a publiée comme anonyme, en 1837, parmi son *Choix des Monuments primitifs de l'Eglise chrétienne*, in-8°.

Enfin, ajoute M. Victor Le Clerc : « pour le detail des diverses editions « de Lactance, que nous n'avons fait qu'indiquer, comme pour celles que nos « prédecesseurs auroient pu oublier dans leurs notices et leurs supplements, « et en général pour toutes les éditions des Pères de l'Eglise latine, on con- « sultera avec fruit l'ouvrage publié en 1792 et 1794, par Schonemann, à « Leipsig, sous ce titre *Bibliotheca historico-litteraria Patrum latinorum*, « 2 vol. in-8° de 672 et 1064 pages. » La notice sur Lactance est au tome I, pages 177-264.

Nous terminerons la serie de ces observations, en signalant une excellente notice sur Lactance inserée dans la *Nouvelle Biographie générale* de MM. Firmin Didot; elle est de M. B. Aubé. (N. E.)

IV.

NAZAIRE, page 92, ligne 35.

Saint Jerôme nous le represente comme un des plus celebres orateurs de son temps.

S. Jerôme, ou plutôt Eusebe dont S. Jerome traduisoit la *Chronique*. Dans un autre endroit, sous l'année 337, les mêmes auteurs nous apprennent que Nazaire eut une fille qui se fit egalement une grande reputation d'eloquence : *Nazarii rhetoris filia, in eloquentia patri coæquatur.* (N. E.)

V.

Orateur anonyme, page 104.

Journal des Sçav., 1732, p. 455.

Depuis l'edition de l'oraison funebre prononcée par cet orateur, qui parut à Paris en grec et en latin, l'an 1616, la piéce a été reimprimée à la suite d'Eutrope, imprimé à Oxfort, in-8°, en 1703, par les soins de M. Thomas Hearne. M. Havercamp l'a mise aussi à la suite du même historien, qu'il a publié à Leide, en 1729, in-8°. (D. Rivet, tome II, 1735. Avertiss., page xvii.)

VI.

Leontius, page 106, ligne 16.

On lui fit porter le surnom de lascif.

Voici le passage d'Ausone :

Qui colis laetos hilaresque mores,
Qui dies festos, joca, vota, ludum,
Annuum functi memora Leonti
    Nomine Threnum.
Iste lascivus patiens vocari,
Nomen indignum probitate vitae
Abnuit numquam, quia gratum ad aures
    Esset amicas. (N. E.)

VII.

Patere, page 124, ligne 31.

Ses ancêtres de l'académie des Druides.

Il semble que le mot *academie* soit une meprise d'impression, et que D. Ri-

vet dut ecrire *race* ou *famille*; c'est au moins le juste sens du vers d'Ausone :

En Bajocassis stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis templo genus :
Et inde vobis nomina :
Tibi Patere.......

VIII.

Saint Hilaire, pages 139-194.

Au même temps que notre premier volume est sorti des presses, ont paru dans le public les derniers volumes de la tres-ample collection d'anciens ecrivains, par Dom Martene et Dom Durand. ' Entre les precieux documens que contient le neuviéme tome, nous trouvons sous le nom de S. Hilaire, à qui l'on ne peut pas douter qu'elle n'appartienne, l'explication de trois Pseaumes, le quinziéme, le trente-uniéme et le quarante-uniéme. Les editeurs l'ont tirée d'un manuscrit de l'abbaye d'Anchin, qui comprend plusieurs autres ouvrages du même Pere. Cette découverte confirme le sentiment que nous avons etabli d'après divers sçavans, que S. Hilaire avoit commenté ou expliqué tout le Pseautier en entier, et nous fait esperer qu'on pourra peu à peu recouvrer le reste qui nous manque (1).

Mart. Amp. coll. t. 9, p. 57. 78.

A la suite de l'explication de ces trois Pseaumes, ' les mêmes editeurs ont publié un sermon sur Paque dans lequel l'auteur explique le Pseaume cent-quarante-neuviéme, et qui leur semble être aussi de S. Hilaire. Mais quoique cette piece soit ancienne, il seroit difficile d'y trouver des preuves non équivoques pour appuyer cette opinion. Le manuscrit d'où elle a été tirée n'en peut servir, puisque, de l'aveu des editeurs, il contient d'autres ouvrages etrangers à S. Hilaire.

p. 78. 84

' Bernon, abbé de Richenon, ecrivain de l'onziéme siecle, cite sous le nom de S. Hilaire un traité des *Offices divins*, qu'il assure avoir lu en France, et dont il rapporte un passage. Mais on voit qu'il y est parlé de l'Avent qui precéde la naissance du Sauveur, comme déjà universellement établi dans l'Eglise et comprenant trois semaines. Il n'en faut pas davantage pour assurer que le traité d'où est pris ce passage, n'est point un ouvrage de S. Hilaire de Poitiers.

Pez, ch. anecd., t. 4, partie 2, p. 51 520.

(1) L'explication de ces trois pseaumes n'a pas été comprise dans le texte des œuvres de S. Hilaire donné par l'abbé Guillon. (*Collectio selecta Ecclesiae patrum*). — Paris, Méq. Havart, 1830, 4 vol. in-8°. (N. E.)

Ce ne fut qu'un siecle environ après lui, que l'on commença à voir dans l'Eglise quelques vestiges de cette solennité. D'ailleurs ni S. Jerôme, ni aucun autre ancien auteur ne nous apprennent que S. Hilaire ait ecrit sur cette sorte de matiere. On pourroit ajouter pour fortifier ce sentiment, que le passage allegué contient une explication du figuier stérile de l'Evangile, qui semble faire allusion à celle qu'en donne S. Ambroise. (D. Rivet, tome II, 1735. Avertiss., pages xvii, xviii.)

Nous apprenons de quelques nouveaux monumens de literature, que la belle édition des œuvres de S. Hilaire, Evêque de Poitiers, par Dom Pierre Courant, a été renouvellée à Verone en Italie, l'an 1730. Nous nous bornons à cette simple annonce, en attendant que nous puissions parvenir à voir par nous-mêmes si cette copie est conforme à l'original, ou que quelque autre nous en donne une notice suffisante.

On sera peut-être bien aise de sçavoir qu'un ancien Ecrivain, inconnu d'ailleurs, ne pouvant justifier autrement S. Hilaire de l'erreur pretendue où l'on s'imaginoit qu'il etoit tombé, en niant que J.-C. eût été sujet à la douleur, s'avisa de lui supposer un ecrit pour retracter cette opinion erronée. S. Bonaventure (1) atteste que Guillaume, Evêque de Paris, lui avoit assuré qu'il avoit vû cet écrit, dont personne que l'on sçache n'a fait auparavant aucune mention, et qu'on n'a point vû paroître dans la suite. S. Hilaire au reste n'avoit point besoin d'un pareil expedient, pour se laver d'une erreur qu'il n'a jamais avancée, et qui n'a paru telle qu'à ceux qui ne se sont pas donné la peine de bien entendre ses écrits. C'est ce que Dom Courant, son dernier éditeur, a démontré, comme nous l'avons dit à la page 191. (D. Rivet, t. VI, 1742. Avertiss., p. 11.)

On n'a point parlé d'une lettre de S. Hilaire, que les chanoines réguliers de Saint-Sauveur de Bologne ont publiée sous le nom de ce saint Evêque, dans un recueil d'opuscules des Peres latins ainsi intitulé : *Veterum Patrum latinorum opuscula nunquam antehac edita*. La lettre dont nous parlons se trouve dans la premiere partie du second tome de ce recueil, imprimée à Bologne en 1751. Elle est precedée de deux chapitres, dans lesquels l'éditeur, Jean-Chrysostome Trombelli, abbé de Saint-Sauveur de Bologne, entreprend de faire voir : 1° Que la lettre est une production de S. Hilaire; 2° Qu'elle a été écrite à un Evêque. Vient ensuite la lettre ou opuscule de S. Hilaire, qui est suivie des remarques de l'éditeur et de trois dissertations. Le tout remplit 135 pages petit in-folio, dont le texte n'en occupe que 15. Si la lettre n'étoit pas de S. Hilaire, il faudroit convenir que celui qui en est l'auteur a bien profité de la lecture des ouvrages de ce saint docteur. Non-seulement ses pensées, mais encore ses expressions sublimes et énergiques s'y trouvent dans les solides instructions que contient la lettre sur ce que la foi nous enseigne touchant la divinité de Jésus-Christ, qui est le principal objet de ce petit écrit.

(1) Sur le troisième livre du Maitre des Sentences, dist. 16, a.t. 1, quest. 1, ad primum.

Les observations et les notes dont il est accompagné, donnent une idée très-avantageuse de l'érudition des Editeurs. (Dom Poncet, Colomb, Clemencet et Clement. Tome XI. 1759. Avertiss., p. iv.)

Les continuateurs de dom Rivet auroient pu encore renvoyer au tome 1[er] de la Bibliotheque du Poitou, qui est de 1754, et où Dreux du Radier a un article sur saint Hilaire, p. 84-99. Mais ce n'est que plus tard, en 1762, que parut à Rome la dissertation où le théologien Ange-Marie Feltre de Saint-Antoine soutient que la lettre imprimée en 1751 n'est point d'Hilaire de Poitiers. Le Père Mansi, dès 1754, dans son édition de la Bibliothèque de Fabricius, t. III, p. 254, ne semble pas non plus éloigné de croire que la lettre attribuée à S. Hilaire par Trombelli pourroit bien être d'un autre ecrivain.

Depuis 1759, les œuvres de S. Hilaire ont été publiées de nouveau, de 1785 à 1788, à Wurtzbourg, en 4 vol. in-8°, par Fr. Oberthur. Gallandi, dans la Bibliothèque des Pères, Venise, 1769, t. V. p. 85-93, n'avoit donné de S. Hilaire que ce qui manquoit à l'edition de Verone. Le traité des Synodes, avec un commentaire, fait partie de la collection des Conciles des Gaules, commencée par les Bénédictins en 1789, t. 1, p. 165-185. (M. V. Leclerc. Réimpression du tome XI. 1841. Note des nouveaux editeurs, p. 5.)

IX.

Agrice, p. 203.

Notre bibliothèque imperiale possede un precieux fragment du travail d'Agricius ou plutôt Agraecius. On y voit que l'auteur a seulement voulu donner un complement au traité du grammairien Caper, *De Orthographia et de proprietate et differentia sermonum* : « Huic ergo Capri libro *De orthographia* « *et de proprietate et differentia sermonum*, quædam adjicienda subjeci. » S'il veut ainsi completer le travail de Caper, ce n'est pas, ajoute-t-il, qu'il pretende en savoir plus que cet illustre grammairien, mais parce que des acceptions et des distinctions qui sembloient trop bien connues de Caper pour être signalées, ne sont plus aussi nettement comprises et demandent des explications qu'elles ne reclamoient pas au temps de Caper. Quant au fragment d'Agraecius, il differe beaucoup de celui qu'on a souvent imprimé dans les collections d'anciens Grammairiens. Dès les premiers mots, l'auteur avoit eu soin de donner l'orthographe de son nom : « Agraetius cum latinè scribas per diphtongon scribendum : non ut quidam putant, *Agrycius*.» Le livre de Caper se trouve dans le même manuscrit, lequel remonte au x[e] siècle. Je ne crois pas qu'on l'ait jusqu'à présent consulté.

Fonds latin, n° 7491, in-4°.

Ce qu'il faut remarquer aussi, c'est que l'ouvrage fut écrit à la prière de l'evêque Eucherius, auquel Agraecius envoyoit en même temps le traité de Caper. Cet evêque ne peut guère être que S. Eucher, evêque de Lyon. Or si Eucher n'abandonna la solitude de Lerins pour remplir le siége de Lyon que vers 434, ainsi qu'on le verra dans la notice qui lui est consacrée, t. II, p. 277, il faut en conclure que le grammairien Agraecius n'est pas le professeur de Bordeaux vanté par Ausone; il faudroit donc rejeter au ve siècle la notice qui lui appartient. L'epitre adressée à l'evêque Eucher est toute entière conservée dans le manuscrit que nous signalons, et n'a pas été connue de ceux qui ont jusqu'à present edité les fragmens d'Agraecius et de Caper. (N. E.)

X.

Ausone, médecin, p. 216, lig. 16.

Le dystique, dans lequel Ausone nous apprend que son père parloit bien le grec et difficilement le latin, est remarquable :

> Sermone impromptus latio; veru n attica lingua
> Sufficit culti vocibus eloquii.

C'est-à-dire que pour les cas où il falloit parler eloquemment, le medecin Ausone s'en tiroit mieux en grec qu'en latin. Mais cela ne semble-t-il pas prouver que sa langue ordinaire, celle qu'il connoissoit et pratiquoit d'enfance, n'etoit pas la grecque ou la latine, mais une sorte de neolatin, provençal ou gasconisme primitif. (N. E.)

XI.

Marcel, médecin, p. 217.

Les *Biographies universelles* n'ont pas compris ce médecin dans leurs nomenclatures. (N. E.)

XII.

S. Just, p. 220.

L'argumentation de Dom Rivet contre du Bouchet et Bollandus qui attribuent une vie de S. Hilaire à S. Just son disciple, ne semble pas rigoureuse. D'abord il ne s'agit pas, comme le dit dom Rivet, de deux vies distinctes de S. Hilaire, mais de deux livres de la même vie, dont le préambule semble bien annoncer un ecrivain presque contemporain du saint evêque de Poitiers. Puis suffit-il que cette vie laisse à désirer la mention de quelques evenemens qui se rattachent à la vie de S. Hilaire, comme l'affaire de Saturnin d'Arles et celle d'Auxence, pour refuser d'admettre que S. Just en soit l'auteur? Ces oublis ne sont assurément pas plus faciles à justifier de la part de Venance Fortunat. Il semble donc assez naturel d'admettre que Fortunat ait écrit le second livre des miracles tout entier, et qu'il se soit contenté de retoucher le premier livre, œuvre d'un auteur plus ancien. (N. E.)

XIII.

Eutrope, p. 220. 231.

L'edition d'Eutrope de 1552, dont nous avons fait mention,' parut à Basle sur le modele de celle de Vinet; et celle qu'en avoit publiée Cellarius fut renouvellée à Iene* en 1697, in-8°. Tannegui le Fevre en donna une à Saumur l'an 1667, en même volume,' avec Aurelius Victor et des notes de sa façon. Elle y parut de nouveau en 1672, et depuis à Londres en 1705. On nous donne avis qu'il y en eut une autre à Leide l'an 1670, aussi in-8°.' Eutrope publié par madame Dacier servit de modele à l'édition qui en fut faite in-8° à Oxfort l'an 1696. Celle du même endroit de 1703, que nous avons déjà marquée, est l'ouvrage de M. Thomas Hearne, qui l'a revûe sur sept manuscrits, et sur les meilleurs imprimés.

Jour. des Sçavans, 1732, p. 155.

* *Iena.*

Bib. exq., t. 2, p. 89.

Jour. des Sçavans, ibid.

Après toutes ces editions de l'histoire romaine par Eutrope,' on en a publié une nouvelle, avec la version grecque de Paeanius, les notes entieres de Vinet, de Glarean, de Tannegui le Fevre, de sa fille, de Hearne, et les notes choisies de Sylburge et de Cellarius. On y a ajouté Sextus Ruffus, Messala Corvinus sur la famille d'Auguste, et l'oraison funebre de Constantin le jeune

p. 451.

par un anonyme. Le tout est imprimé à Leide, chez Jean Arnold Laugerak, l'an 1729, en un volume in-8°. On est redevable de cette edition à M. Havercamp, qui l'a fait sur les manuscrits de Leide, et sur celle de M. Hearne, et l'a enrichie de ses notes et de celles de Christophe Auguste Hermann.

Outre les deux traductions françoises de l'histoire d'Eutrope, dont nous avons fait mention, un scavant de nos amis nous en a indiqué une autre, imprimée à Paris dès 1563, chez Morel, en un volume in-8°. Le traducteur y est designé de la sorte : par G. Bourdelois. Il nous paroît avec beaucoup de fondement que c'est Girard sieur du Haillan, qui etoit de Bourdeaux, et qui vers le même tems s'occupoit à d'autres traductions de cette nature, où son nom se lit sans équivoque. Hist. de l'Acad. fr., t. 2. p. 402. En 1621, Nicolas Faret, qui fut depuis de l'Académie françoise, donna une autre traduction d'Eutrope, qui fut imprimée à Paris in-18.

Suivant la remarque du même sçavant, il y eut une édition d'Eutrope faite à Milan dès l'an 1475, en un volume *in-folio*, où se trouvent joints Suetone et les auteurs de l'*Histoire d'Auguste*. (Dom Rivet. Tom. II. 1735. Avertiss., p. XVIII, XIX.)

A la page 231 de ce premier volume, et aux pp. 18 et 19 de l'avertissement à la tête du second, nous donnons la liste de plusieurs traductions françoises de l'histoire d'Eutrope. Du Verdier nous en fournit une qui paroît p. 449. avoir précédé toutes les autres. Elle est de la façon de Guillaume Michel, dit de Tours, et imprimée à Paris chez Michel le Noir en 1521, *in-fol.* avec les additions de Paul diacre d'Aquilée. (Dom Rivet. T. IV. 1738. Avertiss., p. XXXVIII.)

Voici maintenant la liste des editions d'Eutrope les plus recherchées, parmi celles qui ont paru depuis les dernieres indications de l'*Histoire littéraire*.

1. *Eutropius, cum metaphrasi græca Pæanii et notis var. accedit Rufus Sextus, cum notis diversorum; recensuit, suasque adnotationes addidit Henr. Verheyk. Lugd. Bat.* 1762, in-8°. Edition de la collection *Variorum*, avec un meilleur index et des notes plus nombreuses que dans l'édition de 1729, donnée dans la même ville d'Amsterdam.

2. Le même, *Paris. Coustelier*, 1746, in-12°. Remise en vente en 1754, chez Jos. Barbou, qui en avoit changé le titre.

3. Le même, par les soins de Capperonnier avec le Sextus Rufus, Paris, 1793.

Breviarium historiæ romanæ recensitum et viror. doctorum notis vel integris vel selectis illustratum, adjectis suis, edidit Ch.-Henr. Tzschucka. Lipsiæ, 1796, *in*-8°. et 1804. in-8°.

5. *Eutropii historiæ romanæ epitome. Sexti Rufi Breviarium. Parisiis, Renouard*, 1796, *in*-18°.

6° La traduction grecque de Pæanius a été de nouveau imprimée et accompagnée d'une seconde traduction en grec moderne par Neophyte Doucas. Vienne, 1807, 2 vol. in-8°.

Voici le singulier titre de la traduction françoise de Michel, indiquée par Dom Rivet :

L'ancien trésor historial des imperiales couronnes de Rome et de toute l'Italie, traduit du latin d'Eutrope et de Paul, par Guillaume Michel. Paris, Michel le Noir, 1521, in-fol. goth.

Enfin la traduction citée de l'abbé Lezeau a été reimprimée à Paris chez Barbou en 1783 et 1804. On doit cette reimpression à de Wailly, qui avoit revu la traduction de Lezeau, mais qui avoit oublié de rappeler le nom de cet abbé.

Maintenant pour ne plus laisser rien à désirer aux precieuses indications bibliographiques de Dom Rivet, il conviendra de lire avec toute l'attention qu'ils meritent les prolegomenes de l'edition de l'*Ystoire de li Normant*, due aux soins de M. Champollion-Figeac. Paris, Jules Renouart, 1835, 8°. L'auteur de cet excellent morceau de critique litteraire passe en revue un grand nombre de manuscrits du *Breviarium* d'Eutrope, et nous apprend à distinguer en quoi consistent les additions de Paul Diacre, où elles commencent, où elles s'arrêtent, et comment Paul Diacre a lui-même fait deux éditions distinctes de ses remaniemens, dont jusqu'à présent on ne pouvoit se rendre compte. (N. E.)

XIV.

VICTORIUS, page 232.

Il convient de remarquer que c'est Dom Rivet qui semble plutôt qu'Ausone reprocher à Victorius d'avoir « tourné ses travaux à l'étude d'une antiquité « sterile et méprisée. » L'idée que le poëte bordelais nous donne de ce professeur est celle d'un antiquaire, ou archéologue comme on aime mieux dire aujourd'hui. S'il eût vecu de notre temps, Victorius eût appartenu à notre École des Chartes, et sans doute auroit sollicité une place dans l'Académie des Inscriptions.

Ignoratis
Assiduus in libris, nisi operta legens,
Exesas tineis opicasque evolvere chartas,
Major quam promptis cura tibi in studiis.
Quod jus pontificum, quæ fœdera : stemma quod olim
Ante Numam fuerat sacrificis curibus.
Quod Castor, cunctis de Regibus ambiguis, quod
Conjugis a libris ediderat Rhodope...
Nota tibi potius quam Tullius et Maro nostri,
Et quidquid Latia conditur historia...

Ces deux derniers vers ne nous semblent pas contenir un reproche; d'ailleurs la mention des livres de l'époux de Rhodope se rapporte apparemment à quelque livre apocryphe publié sous le nom de cette fameuse courtisane et qui pouvoit aller de pair avec le faux Darès, le faux Callisthenes et tant d'autres *romans* historiques de l'antiquité. Le résultat des recherches de Castor sur les rois douteux, devoit se trouver dans le livre de ce rheteur, Χρονικὰ ἀγνοήματα, cité par Apollodore, titre que dom Rivet a traduit assez bien sous celui d'*Ignorances chronologiques*. Voy. 1re *partie*, p. 151. (N. E.)

XV.

S. Servais, page 243, ligne 18.

Et qui est sans doute ou faire remonter trop haut l'établissement de la foi dans ce diocése, ou donner trop peu de temps à l'episcopat de ses premiers evêques.

Il semble que dom Rivet, moins prevenu contre le premier établissement de la foi dans les Gaules, seroit ici convenu que ces neuf evêques, designés comme predecesseurs de S. Servais, par des auteurs qui n'avoient aucun interêt à le faire, témoignoient encore assez bien de cet ancien établissement. (N. E.)

XVI.

Ausone, page 281. Note.

Cette observation, sur le nom supposé de *Decius* ou *Decimus*, n'empêche

pas M. Chesurolles, dans la *Nouvelle biographie universelle*, de l'ajouter à ceux de Magnus Ausone. (N. E.)

XVII.

Le même, page 291, ligne 6.

Il semble que Theodose s'exprime ici d'une façon encore plus flatteuse pour Ausone : « Qui (Augustus) illos haud sciam an aequaliter ac ego te ad-« miratus sit; certe non amplius diligebat. Vale, parens. » (N. E.)

XVIII.

Le même, pages 281.318.

A la fin de ce que nous disions, page 300, du sixiéme Idylle d'Ausone, intitulé : « *Cupidon attaché à une croix*, » il faut ajouter ce qui suit. ' Cette piece fut réimprimée séparément à la Haye, in-8°, l'an 1712, avec les notes d'Accurse, de Vinet, de Scriverius, d'un Anonyme, de Scaliger et de Barthius, à la suite du *Pervigilium Veneris*. Jour. des Sça., 1713, p. 21.

La première edition des Œuvres d'Ausone, par Jacques Tollius, fut renouvellée à Leyde, l'année suivante, 1670, en un volume *in*-8°, outre celle d'Amsterdam en 1671, dont nous avons fait mention. (D. Rivet, 1735. Tom. II Avertiss., p. xix.)

— L'écrit du poëte Ausone, intitulé : le *Jeu des Sept Sages*, dont nous rapportons quelques éditions particulieres à la page 297, ' a été traduit en françois par Charles Fontaine, parisien, et imprimé avec quelques poésies du traducteur, à Lyon, chez Jean Brotot, l'an 1555, in-8°. (Le même, 1738. T. IV. Avertiss., p. xxxviii.) Duverdier, bib., p. 153. 154.

— Dans le denombrement des éditions du Poëte Auzone que nous avons fait aux pages 313-318, on a dit un mot des leçons de Joseph Scaliger, sur le texte de ce Poëte; mais on n'a point parlé de 'l'édition qu'il en avoit dirigée en conferant le texte à deux manuscrits, l'un de Jean du Tillet, l'autre d'Estienne Charpin de Lyon. Cette édition qui est en un petit volume *in*-24, sans notes, sortit en 1605 des presses de Plantin, qui étoient alors entre les Bib. Alb. Mant

mains de Raphlenghen. A la tête se lit la vie d'Ausone de la façon de l'Editeur. (Le MÊME. 1742. T. VI. Avertiss., p. II.)

— La question du Christianisme ou du Paganisme d'Ausone a été longuement et savamment traitée dans le quatrième mémoire du baron de la Bastie, *sur le Pontifical des Empereurs romains*. (Acad. des Inscriptions, T. XV, 1743, p. 125-138.) L'academicien se prononce pour le Paganisme; mais la plus forte raison qu'il en donne, c'est que les pieces chretiennes attribuées à Ausone ne sont pas de lui et doivent être rendues à S. Paulin et à d'autres auteurs. C'est un moyen facile de rompre en visière aux difficultés de la thèse. Il est singulier que La Bastie n'ait pas meme cité sur ce point l'opinion si judicieuse et si reservée de Dom Rivet. D'ailleurs on trouve dans son memoire de curieuses indications sur le nombre et le merite des manuscrits que les premiers editeurs d'Ausone ont suivis. Tel est celui de la Bibliotheque de Saint-Eustorge qui fournit à Georges Merula pour l'edition de 1494, la plupart des *Epigrammes sur les villes celebres*. Tel est celui de l'abbaye de L'isle-Barbe, dans lequel Simon Charpin, chanoine de Lyon, avoit trouvé et communiqué à Scaliger l'*Ephemeride*, les *Parentalia*, les *Professeurs de Bordeaux*, les *Epitaphes des Heros*, les *Epitres d'Ausone à son pere, à Theo, à Paul*. La Bastie rappelle encore les deux manuscrits anciens, mais très-incomplets de la Bibliothèque du Roi, n°s 4740 et 4902.

Le catalogue de la Bibliotheque de S. Gall signale sous le n° S. 259, un manuscrit remontant à l'année 867, et contenant entr'autres pieces : « Ausonii « Mosellam, epitaphia, versus. » Deux autres manuscrits des poesies d'Ausone sont conservés en Espagne, l'un à Valence, l'autre dans l'Escurial; mais celui-ci ne date que du XVe siècle. (Voy. Haenel, Catalogi libror. manuscript... Lipsiae 1830, p. 715, 988 et 1002.)

Depuis la belle edition de l'abbé Souchey, *ad usum Delphini*, Paris, 1730, signalée par dom Rivet, on n'a plus à rappeler que celle de 1823, Londres, 3 vol. in-8° de la collection de Valpy, n° 55-57. En 1843, M. E.-F. Corpet a fourni à la *Bibliotheque latine-française* de Panckoucke, Paris, 2 vol. in-8°, une traduction plus satisfaisante que celle de l'abbé Jaubert. Paris, Delalain, 1769, 4 vol. in-18.

— Outre les deux manuscrits conservés dans la Bibliothèque Imperiale sous les n°s 4902 et 4740 (aujourd'hui n°s 4887 et 8500), et cités par La Bastie, la même Bibliotheque en possède encore deux autres, l'un n° 8284, qui ne remonte qu'au XVe siecle et qui reunit aux Epigrammes de Martial les plus obscènes d'Ausone; l'autre, n° 7558, olim 6411 ^{5}, provenant de la Bibliotheque de Colbert et paroissant remonter à la fin du VIIIe siècle. Il offre la réunion des Epitres d'Ausone et de saint Paulin. Il y en a cinq de Paulin, et quatre d'Ausone, mais la premiere qui commence ainsi :

Omnipotens solo mentis mihi cognite cultu,
Ignorate malis et nulli ignote piorum.

semble attribuee à tort à *Sanctus Ausonius*; elle est plutôt de S. Paulin. (N. E.)

XIX.

Saint Ambroise, pages 325.412.

A la page 341, où nous parlons de la traduction des traités de S. Ambroise sur les vierges et la virginité, il faut ajouter ceci : 'Le P. Duranti de Bonrecueil, Prêtre de l'Oratoire, a traduit de nouveau les mêmes opuscules de S. Ambroise, que Dom Joseph Mege avoit traduites, et y a joint une traduction de tous les autres du même Père sur la virginité. De sorte que son recueil contient les trois livres sur les Vierges, et les quatre suivans dont nous avons rendu compte. Ces sept opuscules ainsi traduits en notre langue sont imprimés à Paris, chez Jacques Etienne, l'an 1729, en un volume *in*-12. 'A la tête se lit un discours ou dissertation preliminaire, où le traducteur traite de l'antiquité des Vierges, du jour destiné pour leur consecration, des cérémonies qui l'accompagnoient, de la place qu'elles occupoient dans l'Eglise, enfin de la nature des exhortations que l'Evêque leur faisoit à cette occasion.

Jour. des Sça., 1729, p. 513.

p. 514.

La seconde traduction des letres dix-septieme et dix-huitieme de S. Ambroise, et de la harangue de Symmaque, dont nous faisons mention à la page 381, 'est l'ouvrage de M. Giry de l'Académie Françoise, et parut à Paris pour la premiere fois en 1639, in-12. (D. Rivet, 1735. T. II. Avertiss., p. xix, xx.).

Hist. de l'Ac. Fr. t. 1, p. 403.

— En 1596, Philippe du Bec, d'Evêque de Nantes devenu Archevêque de Reims, publia une traduction françoise du traité de S. Ambroise sur les Veuves, qu'il dédia à la Reine douairiere de France. 'Cette traduction est imprimée sous ce titre : *Traité de S. Ambroise sur la viduité*, etc., avec les sermons du Traducteur, à Paris, chez Jean Février, en un volume in-8°, belle edition. (Le même, 1740. T. V. Avertiss., p. i et ii.)

Bib. de Lyr.

— Les manuscrits des ouvrages reels de Saint Ambroise ou qui lui ont souvent été attribués, sont pour ainsi dire innombrables. Il doit suffire ici de relever l'indication des textes anterieurs au xiie siècle, d'après les catalogues rassemblés par Haenel et les autres catalogues ou exemplaires que nous aurons pu reconnoître par nous-mêmes. Ainsi les *Opera varia* se trouvent à Orleans, dans un msc. du ixe siècle ; à Montpellier, xe siècle ; à Dijon, à Saint-Omer, à Reims et à Douay, xie siècle.

Orleans a le livre *De lapsu virginis cujusdam*, xie siècle. Montpellier : *De fide, ad Gratianum imp.*, ixe s. Le même ouvrage, à Boulogne, viie ou viiie siècle.

De Satiri excessu. Boulogne, viie s.

De Spiritu Sancto. S. Gall., xe s.

De Incarnatione Christi. Montpellier, xe s. — S. Gall., xe siècle. Vendôme, xie siècle.

De Poenitentia. Boulogne, viie s. — Orléans, xie s.

Apologia Davidis. Boulogne, viie s.

In Luca. S. Gall., ixe et xe s.

De bono mortis. S. Gall., xe s.

De Jacob et vita beata, texte grec. Basle.

De Joseph Patriarcha. Boulogne, viie s.

De Benedictione Patriarcharum. Boulogne, viie s.

Dans la Bibliothèque Imperiale, les manuscrits qui nous ont paru meriter d'etre signalés sont :

Fonds latin. — N° 1646. xie siècle. Deux homelies.

N° 1718. ixe siècle. L'*Hexameron* : le debut manque.

N° 1719. xie s. L'*Hexameron*. — Le *De Officiis*. — Les livres *De Isaac*. — *De Bono mortis*. — *De Fuga saeculi*. — *De Jacob*. — *De Machabæorum passione*. — *De Paradiso terrestri*. — *De consolatione Valentiniani*. — *Epistola ad Vercellenses*. — *Liber pastoralis*. — *De Mysteriis*. — *De Sacramentis*.

N° 1732. ixe siècle, en lettres onciales. Livres *De Elia*. — *De Tobia*. — *De interpellatione Job*. — *David*. — *Apologia David*. — *De Nabuth*. — *De Officiis*.

N° 1733. xie siècle. *Explanationes in psalmos*, 1, 35 à 40, 43, 45, 48 et 61

N° 1740. xie s. *Commentarius in Lucam*. — *Fides et carmina in illius laudem*.

Nos 1745 et 1746. xe siècle. *De fide contra Arianos, libri duo*. — *De Spiritu Sancto*. — *De Incarnatione*.

Nos 1747 et 1750. xie siècle. *De Fide*.

N° 1751. xie siècle. *De Virginitate*. — *De Viduis*. — *De lapsu Virginis*. — *Ad corruptorem Virginis*. — *De Mysteriis*. — *De Sacramentis*.

Nos 1760 et 1761. xe siècle. *In epistolam Pauli ad Romanos*.

N° 1764. xe s. *De festo S. Agnetis*.

N° 1770. ixe et xe siècles. Ecriture lombarde. *Scripta Ambrosii*. — *Vita S. Ambrosii, authore Paulino*.

N° 1788. xie s. *Sermo de S. Petro*. — *De inventione SS. Gervasii et Prothasii*. — *De Victoria crucis*.

N° 1897. xie siècle. *Sermo in Nativitatem B. Mariæ*. — *In natali plurimorum martyrum*.

N° 1913. xie siècle. *De Isaac*. — *De bono mortis*. — *De fuga saeculi*. —

De Jacob. — De Paradiso. — De consolatione Valentiniani. — Ad Vercellenses.

N° 2151. XIe siècle. *De Sanctiss. Trinitate.*

N° 2341. IXe siècle. *Fides. — De Superbia carnis.*

N° 3779. Xe s. *De SS. Gervasio et Prothasio.*

N°s 3780, 3781, 3784, 3785. XIe siècle. *Homilia in Lucam, — In Matthæum. — De perpetua virginitate Beatæ Mariæ. — Adhortatio ad virgines. — Sermones.*

N° 4886. XIe s. *Liber de Brachmanis tributus S. Ambrosio.*

N° 5343. XIe s. *De Jejunio.*

Supplement latin. — N°s 335 et 335 *bis*, XIe s. *De Officiis. — David. — De Nabuth. — De Joseph. — De Mysteriis. — De Sacramentis. — De Excessu Satyri. — De Paradiso. — De Isaac.*

N° 458. IXe s. *Homiliae et Sermones.*

N° 594. VIIIe s. Lettres oncial. *De Fide.*

Saint Germain. — N° 48. IXe s. Ouvrages divers.

N° 203. VIIIe s. En lettre lombarde, l'*Hexameron.*

N° 204. IXe s. *De Patriarchis. — De Poenitentia. — De Excessu Satyri. — De Incarnatione. — Epistolae.*

N° 206. Xe s. *Fragmentum de Spiritu Sancto.*

N° 723. Xe s. *In Epistola Pauli ad Romanos.*

N° 726. XIe s. *Hexameron.*

N° 845. XIe s. *De fuga saeculi.*

N° 960. VIIe ou VIIIe siècle ; en lettres onciales. *Sermo in capitul., 23 Luc.*

N° 1307° IXe ou Xe siècle. *Contra Novatianum de Poenitentia.*

Sorbonne. — N° 210. Xe s. Commentaire sur le Pseaume 118.

N° 1352. XIe s. *De Officiis.*

N° 1353. XIe s. *In Psalmum. 118.*

Saint-Martin. — N° 73. IXe siècle. *De Officiis.*

Notre-Dame. — N° 244. IXe s. *De Inventione corporum SS. Gervasii et Prothasii.*

FIN DES NOTES.

TABLE
DES AUTEURS
ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Les Libraires aïant jugé à propos de se servir de deux presses à la fois pour imprimer l'Ouvrage, il a fallu le diviser en deux parties. C'est pour les distinguer dans cette Table qu'on ajoute un a *aux pages de la premiere partie, et un* b *à celles de la seconde. On trouvera joint à quelques chiffres de la premiere partie un asterisque *. On l'y ajoute pour distinguer huit pages, dont on y a répeté les chiffres depuis la 217 jusqu'à 223.*

A

B

C

F

G

I

L.

M

N

R e t i

S

V

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

APPROBATION

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux un Manuscrit intitulé : *Histoire Literaire de la France, etc.* Tom. I. Une entreprise aussi étendue demande une lecture infinie, beaucoup d'exactitude et de critique. L'Auteur me paroît réunir toutes ces qualités, et je croi que son Ouvrage, qui devient tous les jours plus nécessaire, sera reçu avec plaisir. A Paris ce deuxiéme Mars mil sept cens trente-deux.

LANCELOT.

PRIVILEGE DU ROY

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé PIERRE-MICHEL HUART l'ainé, Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il lui auroit été mis en main deux Ouvrages qui ont pour titre : L'HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE : LES ANTIQUITES ECCLESIASTIQUES, TRADUITES DE L'ANGLOIS DE JOSEPH BINGHAM, qu'il souhaiteroit faire imprimer et donner au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de les faire imprimer en bon papier et beaux caracteres, suivant la feuille imprimée et attachée pour modéle, sous le Contrescel des Présentes : A CES CAUSES, voulant traiter favorablement ledit Exposant, Nous lui avons permis et permettons par ces Présentes de faire imprimer lesdits Livres ci-dessus specifiés, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, et autant de fois que bon lui semblera, sur papier et caracteres conformes à ladite feuille imprimée et attachée sous notre dit Contrescel, et de les vendre, faire vendre et débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de huit années consecutives, à compter du jour de la date desdites Présentes; Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires et autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Livres ci-dessus exposés, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre ou autrement, sans la permission expresse et par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui ; à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits et de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers a l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, et de tous dépens, dommages et interêts; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression desdits Livres sera faite dans notre Royaume et non ailleurs, et que l'Impétrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, et notamment à celui du dix Avril mil sept cens vingt-cinq; et qu'avant que de l'exposer en vente, le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'impression desdits Livres, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin ; et qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, et un dans celle de notre très-cher et feal Chevalier Garde des Sceaux de France le sieur Chauvelin ; le tout à peine de nullité des Présentes; Du contenu desquelles vous mandons et enjoignons de faire jouir l'exposant ou ses ayans cause, pleinement et paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement : Voulons que la copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Livres, soit tenue pour duement signifiée, et qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers et Secretaires foi soit ajoûtée comme à l'original : Commandons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles

tous Actes requis et necessaires, sans demander autre permission, et nonobstant clameur de Haro, Charte Normande et Lettres à ce contraires ; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR : DONNÉ à Paris le trentième jour du mois de May, l'an de grace mil sept cens trente-deux, et de notre Regne le dix-septième. Par le Roy en son Conseil. SAINSON

J'ai associé au present Privilege les sieurs Charles Osmont, Gissey, Guillaume David, Chaubert et [illegible], chacun pour un sixième. Ce vingt Juin mil sept cens trente deux.

Signé, HUART, *l'aîné*.

Registré, ensemble la Cession, sur le Registre VIII[e] *de la Chambre Royale des Libraires et Imprimeurs de Paris*, N° 393. fol. 378. *conformément aux anciens Reglemens, confirmés par celui du* 28[e] *Février* 1723. *A Paris le* 22 *Juillet* 1732.

Signé, G. MARTIN, *Syndic*.

PARIS. — Impr. Paul DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 4[illegible].

TABLE

DE CE QUI EST CONTENU DANS CETTE SECONDE PARTIE

DU TOME PREMIER.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME PREMIER.



